{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Carlier, dom Claude. Histoire du duché de Valois depuis le temps des Gaulois jusqu'en l'année 1703. 1764.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

HISTOIRE

DU DUCHÉ

DE VALOIS

ORNÉE DE CARTES ET DE GRAVURES

CONTENANT

CE QUI EST ARRIVÉ DANS CE PAYS

DEPUIS le temps des Gaulois, & depuis l'origine de la Monarchie Françoise, jusqu'en l'année 1703.

TOME PREMIER.

ff. 186

A PARIS,

Chez GUILLYN, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or.

Et à COMPIEGNE,

Chez LOUIS BERTRAND, Libraire-Imprimeur du Roi & de la Ville.

M. DCC. LXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Source gallica.bnf.fr / Bibliotheque nationale de France

'APPROBATION de M. l'Abbé BEILEY, Cenſeur, Membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, quaire & Sécrétaire ordiiz:aù:e. de Monſeigneur le Duc d'Orléans.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le ManuCcrÏr qui a pour titre: *Rif/Dire du Duché de Valois.* Cet Ouvrage m'a paru. rempli de recherches curieufes & Javantes, qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire générale de France. A Paris ce 4 Mai 1761. BELLEY.

PRIVILEGE DU' ROI.

'LoUIs, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre:··A nos amés & féaux ConCeillers les gens tenans nos Cours de Pàrlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-ConCeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils. & autres nos Jufticiers qu'il appartiendra: Salut. Notre amé· PIERRE GUILLYN, Libraire à Paris, Nous a fait expoCer qu'il délirerait faire imprimer' & donner au public, un Ouvrage qui a pour titre: *Hifloire du Duché de Valois*, s'il. nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de permiſſion pour ce néceſſaires. A' ces cauCes, voulant favorablement traiter l'ExpoCant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon· lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pen-· dant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des préſentes: Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perConnes de quelque qualité & condition qu'elles. [oient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance: à la charge que ces Pré[entes ſeront enregiſtrées. tout au long ſur· le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Librâires de Paris dans trois mois de la date d'icelle: que l'Impreſiion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, Be non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la. feuille imprimée attachée pour' modéle fous le contre-ſcel des P'réſentes: que l'Impétrant [e conformera en toUt aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725: qu'avant de l'expoCer en vente, le Manuſcrit qui aura Cervi de copie à l'impreŒon dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le lieur, de Lamoi-/ gnon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit ſieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde· des Sceaux de France le ſieur Berryer; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſque.lles YOUS mandons & enjoigÎlOns de faire jouir ledit Expoſant &. [es ayaos. caufe· plemement & paifiblemem, [ans Jouffrir qu'il leur fait fait aucun trouble ou em'Pêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi fait ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiffier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles· tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiman· & nonobſtant clameur de, Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car.tel eſt notre plaiſir. Donné a Paris le ſeptiéme Jour du mOIS de JUillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-deux & de notre regne le quarante-ſeptiéme. Par le ROI en [on ConſèiL

LE BEGUE.

Enregistré la préſente permiſſion & déclaration, ſur le Regiſtre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 341, fol. 316, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 21 Juillet 1762.

LE BRETON, Syndic.

Le ſieur Bertrand, propriétaire du préſent Privilége, a cédé tous ſes droits au ſieur Bertrand, Imprimeur-Libraire à Compiegne.

HISTOIRE

A

·M'ONSEIGNÈUR

LE DUC D'ORLÉANS

PREMIER ',PRINCE DU SANG,

,DUC DE VALOIS.-,

MONSEIGNEUR,

Le Duché de Valois eſt de tous les apanages que vous tenez de la Couronne, celui que vous

honorez le plus ſouvent de votre préſence.

, ,Cet avantage répand ſur la Province un éclat d'autant plus flatteur, que les motifs & les attraits qui vous y conduiſent, y amenoient preſqu'habituellement nos plus grands Rois dei, deux, premieres races ; le plaiJir de la chaſſe, (Jans.la belle & immenſe forêt, qui vous appartient,. de vaſtes plaines, des vallées abondantes, un air pur, & tout ce qui eſt néceſſaire à l'entreiie1t & à l'amuſement d'une Cour nombreuſe."

Les mêmes agrémens, depuis le commencement de la troiſiéme race jufqu'au fiécle où nous vivons, y ont fixé les puiſſans .Comtes du Vexin, iffus du Jang de Charlemagne : les Princes des deux branches Royales de Vermandois & de Valois pajJoient avec un plaiſir égal, tantôt à Villers-Cotteretz, tantôt à Crépy, les temps de l'année,

EPITRE.

où les affaires de l'Etat ne les obligeoient pas de ſe porter ailleurs.

L'Hiſtoire que j'ai l'honneur de vous préſenter; MONSEIGNEUR, *n'étant que l'expoſition des évenemens qui ſe ſont paſſés, dans le Valois, ſous le Gouvernement de ces Princes; ne pouvoit paroître que ſous vos auſpices.*

D'autres motifs m'ont encore engagé

EPITRE.

Puiſſe cet Ouvrage, qui eſt le fruit d'un long travail, vous être auſſi agréable, que votre protection lui a été avantageuſe.

Je ſuis, avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNE·UR,.

Votre très-humble & très:obéîtTant ferviteut ;
CARLIER, Prieur d'Andrefy.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE [e divife en autant de branches que la Géographie. Les Hiftoires générales ou univerfelles {e rapportent aux .Mappemondes & aux Cartes des Empires & des parties du monde : les Hiftoires partiéuHeres, des Gouvernemens, des Provinces & des domaines titrés , répondent aux Cartes topographiques , qui contiennent la ''de[cription des lieux d'un mê·me canton.. Il Y a auſſi des Cartes & des Hiftoires particulieres de Villes, de bourgades même , '& de terres feigneuriales.

Les Auteurs qui écrivent fur l'Hiftoire des G'ouvernemens& des P.rovinces, ont pluſieurs avantages ſur ceux qui travaillent fur des Royaumesentiers, ou fur les diſtricts particuliers des villes ou ·des terres feigneuriales : leur [ujet étant moins vaſte que celui des premiers, ils peuvent pprter leur attention [ur tous les objets dignes de remarque: ils ne font pas d'ailleurs obligés, d'entrer dans des détails indifférens à *la* plûpart des lecteurs , comme ceux auxquels on doit néceſſairement [e livrer dans *lès* defcriptions hiftoriques des banlieues , ,des terres & des bourgs.

Les Hiftoires topograp'hiques [ont de leur nature

plus ·fatisfaifantes & plus inſtructives, que les deux genres précédens, Elles retracent aux yeux d'une-maniere ſenſible & âvec des couleurs plus vives, les évenemens que la' mémoire des hommes ne peut contenir, & dont la tradition ne 'pourrait, gueres tranfmettre les circonſtances ſans les altérer., On y voit plus à découvert les hommes illuſtres : elles nous rendent même en quelque forte les juges ·des hommes puHfans & extraordinaires, qui ont, .r.em-pH le pays de leurs noms, & dont la domination a été prefque 'arbitraire. On y confidere dans. un plus grand jour, ,à la faveur ·des ·détails & des diſcuſſions, les intérêts & les paſſions; le jeu & le reſſort des actions ; le dénoûment des intrigues qui en on.t impoſé ; la ſucceſſiOn .des puiſſances ; l'accroiſſement ou la décadence des lieux, des Tribunaux" des Jurifdictions, -du commerce. On·y découvre eIifin la vertu & le vice, dans les points· de perſpective qui leur ſont convena.bles. . '

ILLe pays ,de Valois a ceci de diſtingué [ur la plûpart des provinces du Royaume, les plus riches ,même '& les plus étendues, ,que depuis l'origine de la Monarchie Françoiſe jufqu'à nos jours, il a été preſque toujours poſſédé par de puiſſans Seigneurs iſſus du ſang Royal, ,qui l'ont honoré preſqu'habituellement de leur préfence. , .

Les MaiCons Royales de Cuire, de Verberie, du·Chê-

ne, du Mont de Chaflres, &c. celles de May en Multien, de Villers-Cotteretz même & de Nanteuil-le-Haudouin, font auſſi anCiennes que l'établHfement des Francs dans les Gaules. C'étoient autant de métairies, après que les cantons où elles font fit.uées, eurent été défrichés par les *Létes*. Nos premiers Rois changerènt ces métairies en des Mai[ons de plai[ance, puis en des Palais, où ils tenoient le.urs Parlemens, & aſſemBloient les Grands de la nation, aux jours de l'année deſtinés à ces convocations. Pluſieurs Conçiles y furent auſſi aſſemblés. Le principal.attrait.qui y conduiſoit les Rois & les Grands de leur Cour, *était* la beauté & 1'étendue des forêts. Ils y célébraient leurs grandes parties de chaŒes pendant les {airons de l'année, qu'ils con[acroient d'une Inaniere particuliere àce divertiſſement : ces parties .leur tenaient lieu des ſpectacles & de ces fêtes d'appareil, qui fervent aujourd'hui de déla{fement aux grands Seigneurs.

Cet état. brillant du pays de Valois a duré tout le temps des deux premieres races, & a été varié par un nombre d'évenemens.; qui feront la matiere d'une partie du premier Livre de cette Hiſtoire.

Le pays de Valois ne perdit rien de fa premiere dignité, dans la révolution qui fit paſſer la Couronne, des Princes iſſus de Chademagne, [ur la tête de Hugues Capet : il gagna même .àc.e changement. Ou-

tre que les ſucceſſeurs de ce Prince continuerent d'occuper les mêmes Mai[ons de plai[ance, où les Rois des deux' premieres races avoient coutume de paſſer une partie de 1'année, les premiers Seigneurs de la Monarchie acquirent dans le Valois pluſieurs terres, ſoit par des alliances, ſoit par préſent...

Dès le commencement du dixiéme ſiécle" les puiſſans Comtes de Vexip., vainqueurs des Normands & des troupes. de barbares., qui avoient attaqué leurs domaines., ou ceux de leurs voinns qu'ils avaient reçus ſous leur fauve-garde, céderent une partie de leurs états à la concurrence de leurs compétiteurs, & vinrent établir le ſiége de leur domination au fort château. de Crépy.. Les. terres & les grands biens qu'ils poſſédoient dans la Picardie & dans la Flandre's, dans la Norrriandi.e& dans la Champagne, leur rapportaient des revenus immenſes., avec leſquèls. *ils* vivoient en Souverains, & entretenaient une Cour auſſi nombreuſe & auſſi brillante que celles des Rois.

Ils 's'allient aux. Comtes de Ponthieu & de Breteuil; Seigneurs de Nanteuil : cette alliance eſt l'originè d'une ſeconde branche de cette illuſtre Maiſon, qui ne finit dans le Valois que vers l'an 1300.

La branche' aînée. s'etetnt a Crepy, par le défaut d'hoirs mâles: mais' elle renaît en quelque forte, & redevient plus refpe&bleencore, par le mariage de

l'héritiere du château de Crépy avec Hugues le Grand frere de Philippe I , qui, à l'exemple de [es prédé-ceſſeurs, s'établit dans le chef-lieu de notre province.

L'illu1lre Maiſon des Valois-, *qui* remplit le Trône pendant l'eſpace de plus de deux cens ſoixante ans ; paraît peu de temps après la mort des derniers deſcendans de Hugues. le Grand. Ces *Rois'* honorerenc ſouvent le Valois de leur préſence par- de fréquens voyages;' & ils accorderent [ucceŒvement *ces* domaines.en apanage aux premièrs Princes de leur Sang.: Depuis le Roi Henry III , le dernier rejetton mâle de cette illuſtre Maiſon·, & depuis' le décès de la Reine Marguerite·de Valois , ces mêmes domaines ont toujours.été· poſſédés par des· premiers Princes du -Sang ; dont le ſéjour y répand encore le même éclat , que lorfqu'il étoit tenu par les·Princes de l'illuſtre branche des Valois.

On ſait, jùſqu'à quel point a été portée la puiſſance des' fameux Comtes de Troyes *ou*· de. Champagne ; depuis,l'intronifatioll de Hugues Capet juſqu'en l'an-n.ee 1284 , que 1eurs clomaJnes flurent reunis a l'a Couronne de France. Leurs fréquens voyages au château d?Ouchy., & la préfene-e habituelle d'un Vicomte *immédiat* dans ce château, ont donné *lieu* à des' éve--' nemens imponans, que nous expoſerons à l'endroit qui fera propre à chacun.

Les andens Seigneurs de Braine étoient des Francs. qui avaient fuivi Clovis dans ſes conquêtes. Ceux auxquels cette terre paſſa par acquiGtion, étoient des grands Vaffaux ou grands Officiers des· Comtes de Champagne. André de Baudiment, Sénéchal de ce Comté, 'eut une petite fille nommée Agnés de Braine, qui épouſa en [econdes nôces Robert de France, premier du nom, fils de Louis lè Gros & frere du Roi Louis VII. Ce Prince établit [a réfidence à Braine dès le dOllziémeGécle,-& a été la tige d'une illufl:re & nombreufe poſtérité, dont les actions feront la matiere d'une ſuite de traits, qui nous occuperont fous les dates qui leur feront convenables.

Je ne parle ni des anciens Seigneurs de Pierre-. fonds, ni de pluſieurs familles de Fieffés & d'Avoués, dont le crédit a été énorme dans .le canton pendant plufieurs fiécles.

Ces .Seigneurs & ces Princes ont illuſtré le Valois, non-[eulemerù: par leurs féjours, par leurs faits d'armes & par l'éclat avec lequel ils y vivoient; ils y ont auſſi fondé des Abbayes & des Chefs-d'Ordres, des Collégiales, des Prieurés & des bénéfices de touS les genres, dont l'origine & le gouvernement feront le [ujet principal de la partie-eccléſiaſtique de cette Hiſtoire. L'origine, la forme & les changemens des Tribunaux & des Juriſdictions, les révolutions des

finances & du commerce; les édifices publics, les fortifications des châteaux & des *villes;* le paſſage du gouvernement féodal au gouvernement monarchique; la fuite & *le* renouvellement des Coutumes; les anecdotes & les uſages fingu1iers des temps d'i-, gnorance , & de ceux où les *[ciences,* la police & les mœurs ont commencé à reparoître; les fiéges & les guerres occaſionnées par ces Seigneurs , & les révolutions qUl0nt anéanti leur pouvoir illégitime ou arbitraire, feront expoſés dans les. premiers Livres de cet Ouvrage.

'. Le Valois parut fous une nouvelle face, & reçut une nouvelle forme de gouvernement, vers le' temps où les .Princes de fon nom font montés [ur le Trône. On peut rapporter à cette époque ,.la réunion des ſix Châtellenies fous l'autorité d'un même Seigneur. Les Rois· eux-mêmes s'empreſſerent à combler de bienfaits, & à décorer de toutes fortes de priviléges un pays, qu'ils. regardoient· com:me leur :patrimoine.

Les forts châteaux de la Ferté-Milon & de-Pierre-fonds font rebâtis. fur la fin du q.uatorzi.éme {jécle" .dans un goût d'architecture de grandeur & de majeſté, dont on voit encore de [uperbes reſtes. Les. guerres des· Navarrois & des Anglois [o.us l'infortuné Charles **VI,** la renaiſſance des lettres en France & le' renouvellement du château de Villers-Cotteretz ſous

le regne de François 1, les guerres de Religion, la réforme d'es Tribunaux & de la Jurifprudence, feront des objets également intéreſſans & utiles, depuis le milieu juſqu'à la fin, de cette Hiſtoire.

Je ne cite ici parmi les Seigneurs, dont les 'Mai[ons ont paru dans 'le Valois, & ont donné lieu à des événemens dignes de remarque, ni les Montmorency, ni les Châtillons, dont plufieurs rejettons ont fait branche, & Ce font long-temps fixé dans leurs terres du Valois : non plus que les Roucy, les Sarrebruches & les la Mark, qui ont Cuccédé à Braine, aux Seigneurs dela MaiCon 'Royaie, de, Dreux : les Pacy, les Lénoncourt, les GuiCes, les Schombergs & les Seigneurs, de la 'Maifon d'Etrées, 'qui ont remplacé à Nanteuilles derniers rejettons de la noble & ancienne Mai[on de Vexin.

L'annonce de cet Ouvrage Ceroit trop longue, & la liſte des noms trop nornbreuſe, ſi nous voulions citer ici toutes les grandes Maifons & les hommes illuſtres qui doivent figurer dans cette Hiſtoire. Nous n'avons deſſein, que' de faire preſſentir la dignité & l'utilité de notre entreprife, par l'expoſition de quelques, points 'de, vue, généraux.

III. Ces confidérations ont été l'un des motifs, qui nous ont porté à travailler [ur l'objet dont nous traitons. L'amour de la patrie, la vue de l'intérêt public &

& l'exemple de piufieurs Ecrivains, fe font joints à ce premier motif.

Philippe de Beaumanoir expo[ant les rairons qui ravoient déterminé à écrire fur le Comté de Clermont dont il était originaire, les réduit à *trois* principales, qui [ont, le fervice & l'attachement qu'il croyoit devoir au Prince Robert de France fils de S. Louis, qui tenoit en apanage le Comté de Cler-, mont, l'int'érêt commun de ſes concitoyens & l'amour de' la patrie.

Cet illuſtre Ecrivain trouvoit une forte d'analogie entre le fervice de Dieu' & celui des Seigneurs, & entre le précepte d'aimer ſon prochain & cet inſtinct naturel ; qui fait qu'on fe dévoue avec fatisfaél:ion à l'inſtruction & à futilité de fes compatriotes.

Toute autorité venant de Dieu, les Rois en font les premiers dépofitaires. Plus le Seigneur d'un apanage ou d'une terre touche de près à la perfonne des Rois, par fa naHfance .ou par ſes emplois, plus c'eſt un devoir., fuivant Beaumanoir, de s'appliquer à aſſu-·rer fes droits, à mettre fous [es yeux l'hifloire, de [es domaines, & à lui préfenter les évenemens, qui [e ſont paſſés (ous [es prédéceſſeurs, dans les pays qui lui font fournis.

Beaumanoir écrivait alors [ur un territoire appartenant à l'iHufl:re Chef de la Branche des Bourbons :

.*le* Duché de Valois,. qui eſt limitrophe au Comté de Clermont; eſtprélentement foumis.à un premier' Prince du Sang de l'auguileMaiCon des Bourbons• .Ajoutons, .que pendant lorig-temps ,les deux pays de .Clermont & de Valois ont été régis fuivant les prin-. .cipes d'un même droit cO.lltumier, & nous trouve-. .rons une entiere rdfemblance entre la pofition de- .Beaumanoir & la nôtre; entre le premier des mo- tifs qui le portaient. à écrire, & les fentimens que' doit nous infpirer la dignité du Prince qui poſſéde :le Duché de· Valois, & qui l'honore fouvent de ſa :préfence.

Il n'eſt pas de perſonnes inſtruites, qui ne {oient: agréablement affectées de trouver raſſemblé dans une· Inême compilation, tout ce qui s'eſt paſſé dans le :canton qu'elles habitent; touchant le gouvernement· eccléſiaſtique & civil, les mœurs; les coutumes, les; .intérêts de *[es* ayeux, de ceux avec lefquels elles ont .des droits & des prétentions communes.

L'amour de la patrie eſt un fendment naturel & ·comme inné, qui fe préfente. continuellement à l'eſ- prit. Il n'eſt .perfonne „ fuivant la' remarque d'Ovide" 'en qui il n'excite les plus douces fen[ations „ & qui n'en ſoit agréablement affecté.

Neſcio quà natale ſolum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non·finit eſſe ſui.

C'eft par un effet de ce fendment naturel, que l'Empereur Vefpafien goûtoit plus de plaiſir à féjourner dans un village du pays ·des Sabins où il a'voit pris naHfance, que dans les plus fuperbes palais de l'an-·cienne Rome. Anthor dans Virgile, expirant de la douleur que lui cauſoient fes bleŒures, trouve encore dans cette cruelle fituation, quelqu'adouciſſement à rappeller à.[on efprit l'image d'Argos fa chere 'patrie ; *& dulces moriens reminiſcitur Argos.*

Il eſt toujours honorable de ſuivre cette efpéce d'inſtinct ; c'eft même un procédé digne d'éloge, de s'y livrer fans partage lorfquïl n'dl: pas outré, & tant qu'il ne porte pas à des entreprifes contraires à l'équité & aux· intérêts légitimes des voifins.

1V. ·Au t'emps de Beaumanoir,- les ·Hiftoires'particulieres ne confiftoient que dans l'expofition ·des uſages & des·coutumes locales des cantons & des arrondiŒ€mens , fournis à l'autorité d'un feul& même chef.

Les. divifions des contrées en cantons & en pays font anciennes: la Gaule Belgique étoit ainli diſtribuée) avant lès conquêtes de Céfar. S'il n'eſt pas certain, il eſt au moins probable, que le premier arron- . diſſement des deux pays de Valois & d'Orceois doit fe rapporter· au temps du gouvernement des ·Princes Gaulois: On apprend de Céfar, de quelle maniere &

[uivant' quelles maximes on fe gouvernoit dans ces anciens diſtricts. On y fuivoit les mêmes loix municipales : chacun concouroic à ce qui pouvoit entretenir l'union & lapratique des devoirs de la vie civile. Les habitans de ces *pays* fe regardaient comme les membres d'une même famille, & Ce donnoient le nom de *freres.*

. Les Coutumes locales du Valois [ont très-anciennes : on en trouve des traces dès le neuviéme ſiécle ; Jnais les premiers cahiers dont nous ayons connoif-. rance , n'ont pas été rédigés avant la fin du douziéme. Bergeron cite un ancien regifire , fous le nom de *Coutumes de Vermandois & de Valois.* Il paroît,) qu'il poſſédoit cet éérit dans fa bibliothéque.. Ce cahier eſt échappé à nos perquifitions. On .doit en rapporter la rédaél:ion au temps „ où le Válois & le Vermandois appartenoient aux Comtes de la. branche Royale de Crépy, iſſus du Roi Henry 1, par Hugues le Grand frere de Philippe 1.

Nous pourrions citer ici un grand nombre de Recueils, qui paſſoient dans le temps pour des Compilations hiſtoriques. Ces Recueils contiennent des notions détachées, (ur les reliefs, les urages, les fois & hommages, les droits feigneuriaux, les· devoirs des va{[aux, &c.- Nous ne les nommons pas ici, tant parce qu'il feroit trop long d'en faire. l'énumération, que

parce que nous citons dans le cours de cette Hiſtoire ceux de ces écrits, qui méritent le plus d'attention.

Nous ne nous étendons pas non plus ſur les écrits de ceux, qui ont traité directement & hHloriquement du Valois; nous nous contenterons d'indiquer la forme & l'année de leurs Ouvrages, parce que nous nous proporons d'en faire l'analy[e dans cette Hiſtoire, ſous les dates qui leur conviendront.

Le premier Auteur qui ait, entrepris, d'écrire ſur fe', Valois, eſt Charles de B.ovelles. Se's recherches ne' conſiſtent que dans des étymologies, contenues dans ſon Traité *De differentiâ Vulgarium linguarum*, qui parut en l'année 1513.

Etienne Forcade! mit au jour en 1579, un Ecrit latin de {oixante-huit pages, intitulé : *De origine Valéſiorum*. Cet écrit ne renferme que des conjectures, des étymologies forcées" prefque ſans traits remarquables.

Nicolas Bergeron, Avocat au Parlement, eſt le premier, qui ait travaillé [elidement & avec fruit ſur l'Hiſtoire du Valois On a de lui une brochure intitulée, *le' Valois. Royaf, ou louanges du Valois à la R'oyne de Navarre, DuchejJe. d'icelui.* Cet écrit, imprimé en 1583 par Charles Beys, n'eſt qu'un prélude de ce que l'Auteur Ce propofoit de mettre au jour, s'il eût joui d'une vie plus longue. Ce difcours- qui remplit cent

vingt-huit pages *in*-12 , contient des faits imporrans. Le Uyle en eſt furanné .: tout le difcours n'eſt pref-'qu'une feule phrafe.

Le Pere le Long." au N° 14597 de fa bibliothéque, ,cite une Hiſtoire manu[crite du Valois par Laurene .Bouchel. Cette Hiſtoire n'eſt autre chofe, que le di[-· cours de Bergeron placé à la tête .du Commentaire de Bouchel J[ur les trois Coutumes de Senlis, Clermont & Valo.is, auquel on a ajouté quelques correaions , & quelques extraits des regiſtres *olim* du' Parlement de Paris.

Le meilleur ,écrit que nous .ayons fur le Valois , pour l'ordre & pour le UyIe, eſt une defcription com-parée par Damien de 'l'empieux, & imprimée en dix-ſept colonnes dans le grand Atlas de Blaeu. Damien de Templeux vivoit ,dans'lemême- temps à peu près que Bouche!. ,

Nous àvons d'autres defcriptions du Valois par Mercator , Taſſin & 'différens Géographes : ces deſ-criptions font fuccinres & fort inférieures à celle de -Templeux.

..En 1652, D. MuidracJ"Religieux de LQng-.pont , publia un Ouvrage latin fous c,e titre : *Chronicon Abba.-tiæ Longi-pontis SueJJionenjis , &c.* Cette Chronique eſt un Recueil *in*-12, de Chartes & de piéces originales rangées par ordre de date,. touchant les biens de

l'Abbaye de Long-pont répandus dans différentes parties du Valois. Ce volume a été pour noUs une ſource de faits très-féconde.

Le même Religieux publia dïx ans après (en 1662) un Ouvrage François, qui a pour titre : » le Valois » Royal, amplifié & enrichi de pluſieurs piéces cu- » rieuCes, extraites des Cartulaires & archives des Ab-- » bayes, Eglifes & Greffes du. Valois & de graves Au- » teurs, par F. Antoine Muldrac, Religieux & ancien » Prieur de Long-pont en Valois. A Bonne-fontaine, » &c «. Cet Ecrit, plus ample .que le Valois Royal de Bergeron ". contient cent foixante-dix pages en caraé- terOes foft menus, : il renferme beaucoup plus de faits, mais le ftyleen eſt peu ſupportable.

On lit dans le DiéHonnaire de Moréry, éd. de 1732, qu'il exiſte une Hilloire manufcrite en deux volumes *in-folio*, des deux villes de Senlis & de Cré- py, compoſée par M. Dürue1 Curé' de Sarcelles. Nous ayons eu communication d'un Ouvrage, fous le mê-- me nom d'Auteur & fous le même titre. Le' format du manufcrit étoit *in-folio*, mais les. matieres. qu'il contenait" auroient à peine rempli un *in*-12 d'un for- 'mat ordinaire. L'Auteur ſe répand beaucoup en di- greffions, & n'écrit rien qu'on ne trouve .dans les Abrégés que nous venons de citer.

V. L'Hiftoire que nous mettons au jour, a été com-

mencée en 1748. N'ous l'avons entreprife', à l'exemple de Bergeron & des autres Ecrivains que nous venons de citer, pour compléter en quelque Corre le travail, que ces Auteurs n'avoient fait qu'ébaucher. Nous avions déja raſſemblé un certain nombre de recherches & de textes pour notre propre fatisfaélion, & .pour la [oiudon de quelques. doutes que nous voulions éclaircir.

Feu M. Minet, Préfident premier' au Préfidial de Valois, avoit alors travaillé fur le même fujet, & avoit amaſſé des matériaux, qu'il eut la complai[ance de nous communiquer. Nous trouvâmesdans le fond de fes recherches & dans les nôtres) finori une moiſfan affez abondante, pour remplir toutes les parties d'une Hiſtoire co.mplette du Duché dè Valois, au moins des fecours & des lumieres, à la faveur defquels nous pouvions tracer un plan, & entrevoir' de nouvelles facilités & des moyens fûrs d'arriver au terme auquel nous Commes parvenu.

Les. recherèhes qui nous ont été communiquées par feu M. le Préfiden.t Minet, font contenues dans trois cahiers. manuCcrits : le premier eſt un *Eſſai de Mémoire hiſtorique ſur le Valois*, contenant trente-ſix pages *in-4°* d'une écriture très-menue : c'eſt une eſpéce de ſupplément .auValois Royal de Bergeron & de Muldrac. L'Auteur y traite des principales Juriſ-

. diéHons

diél:ions de la prov.ince , de [es marchés, de [on commerce : le [econd cahier eſt un Recueil de Mémoires, fous le nom de *Traité du Valois,* d'environ cinq cens pages. Tous ces Mémoires ne font pas également intéreffans : il n'en eſt point cependant, où nous n'ayons trouvé quelques faits dignes ·de remarque. Le troifiéme cahier étaie unefpéce de *carton,* rempli de feuilles détachées, furle[quelles ce Magifirat avait écrit divers extraits,·& des notes curieufes recuèillies de diver[es piéces, qui lui étaient tombées entre les mains.

Après avoir compul[é & vérifié les traits de ces .regiſtres , que nous croyions convenir à notre objet, nous Commes paſſé à d'autres recherches, '& nous· avons commencé à voyager dans tous les lieux du .Valois, où nous' pré[u'mions pouvoir faire quelques découvertes, foit dans les dépôts, fait dans les archives , fait à l'aſpect des édifices, de la poſition des lieux, des tombeaux, des médailles & de toutes les efpéces de' monumens dont on peut tirer des inductians, pour raſſembler les faits hiUoriques, ou pour l'intelligence & l'éclaircHfement de ceux qui [ont obrcurs.

La mort de M. Minet arriva pendant I.e cours de nos premiers voyages. Malgré l'efprit de parti, qui depuis ce temps s'eſt élevé contre .lui, nous ne fai-

fons pas difficulté de lui rendre cett'e juſtice, que 'nous devons à ſes premiers recours, à ſon zele & à ſa ſincere amitié, l'origine'd'une partie de nos découvertes hiſl:oriques; & que ſans les corre[pondances & les't1cilités qu'il nous a procurées, avec tou,te la cordialité d'un garant hmn'me,; nous n'aurions peut-être jamais entrepris l'Ouvrage que nous publions. Nous ne ferons ici, ni [on éloge, ni [on apologie : nous nous contenterons de remarquer, que l'envie, s'eſt 'trop déchaînée contre lui, & que ceux qui [e font efforcés d.e. déprimer, [es travaux depuis qu'il n'exiſte pIns „ euſſent peut-être -mieux fait de fuivre fan exemple, plutôt que de le décrier, dans un temps, où ils étoient 'moralement [ûrs, que -perſonne ne prendrait en main ſa défen[e.,

La cabale excitée contre la mémoire de ée Magiſtrat, nous fu[cita divers obſtacles. Nous paſſons ſous ſilence les difficultés que' nous avons éprouvées, dans "n'os' voyages & dans nos recherches, parce que nous ſommes venus à bout de les vaincre. -

Nous ne ferons pas ici, comme il-arrive à la plûpart des Auteurs, le dénombrement des'compilations que nous avons con[ultées, des Cartula)res, des archives que nous avons viſitées, des courſes que nous avons faites, des fatigues que nous avons eſſuyées, des mauvaiſes-réëeptions dont nous avon's couru les

riſques ,. & des frais' que nous avons faits pen'dane quinze années ,; pour arriver , s'il éto.it, poſſible , à' la perfeéHon de notre objet;

Les encouragemens que nbus 'avons reçu depuis quelques années , de la part de perſonnes auſſi ,ref-.. ' pectables par leur rang ,. que par ·leurs lumieres ; les témoignages de zele & d'amitié ;que' nous ont rendus plufieurs concitoyens également verfés dans le genre que nous cultivons & dans la connoiffance des lieux, & les avis de pluſieurs Savans du premier ordre , ont effacé de notre efprit jufqu'aux moindres traces de nos pre·mlers déſagrémens.

V I. Ce feroit ici.lè lieu de nom'mer les perfonnes , auxquelles nous avons des obligations eſſentielles.

S'il y a quelque perfection dans le plan. & d,ans l'exécution de cette Hiftoire, nous· la devons principalement à l'un des premiers Magiſtrats du Royau-me, * dont le nom ſera reſpectable aux Loix & aux Lettres, tant que la Juflice & les Sciences auront quelque crédit pârmi les hommès. Nous lui avons l'obligation, non-ſeulement de nous avoir ouvert des dépôts précieux, &' de nous avoir confiéün' grand nombre de piéces importantes , nous lui [qmïnes auſſi redevables de nou.s avoir, conduit, comme par la main,

* M. loiy de 'Fleury, ancien Procureur Général du Parlement.

'dès l'entrée de notre carriere. Il nous a témoigné' juf; qu'à la fin de fa vie le même intérêt, qu'il nous avoit marqué d'abord pour l'exécution de nos vues. Nous citerons, comme tine derniere preuve de fa complaifance &: de fes bontés un trait auſſi flatteur pour nous, qu'il eſt honorable pOIJI cette· Hiftoire. Le dernier écrit qu'il ait lû avant le moment fâcheux où la' mort l'enleva prefque {ubitement" étoit une feuille manu{crite de cet Ouvrage'.

Malgré l'attention que nous avons apportée à viſiter les lieux, & à tirer parti des enfeignemens qui nous ont été offerts, nos recherches euſſent été infuffifan-' tes & même défectueuſes dans bien des points, fans, les avis & fans les réflexions judicieufes de- plufieurs perfonnes éclairées, qui ont bien voulu nous accorder' leur entremiſe pour vérifier nos découvertes, pour puiſer dans de nouvelles fources, confulter de nouveaux dépôts, & raŒembler diverfes notions dans chacun des ſix diſtricts, dont le Duché de Valois eſt compofé.

Nous fommes redevables à M. Laurens, Lieutenant particulier au Bâ·illiage & ancien Siége Préfidial de Valois, d'avoir fuppléé par [es voyages & par *[es* recherches, à bien des notions qui' nou's manquoient, ſur plufieurs points, importans & fur d,ivers lieux de la Châtellenie de Crépy.' Nous lui devons auſſi des

éclairciſſemens fur des' points de l'ancienne Juriſprudence du Valois, & principalement fur la Coutume & fur différens ufages.

Nous avons' reçu de M. Brulart, LIeutenant de fa: Prevôté Royale de *la* Ferté-Milon, tous les ferviceso qu'on peut attendre d'un zéle' êclairé pour l'honneur" -de la patrie" C'eſt lui qui nous a communiqué le manufcrit de la Chronique· de la ferté-Milon, que nous, citons plufieurs fois au feptié·me Livre' de' cette Hiſtoire. Nous avons auſſi tranfcdt plufieurs faits intereſſans d'un Ecrit de· fa compofition, touchant l'etat ancien & l'état moderne de la même Ville. Il a eu la complai{ancede réitérer plufieurs voyages & que1--ques-unes' de nos opérations, dont nous' n'avions pas pu' nous' aſſurer ſur les lieux.

La Châtellenie de Pierrefonds, la plus' étendue & la plus nombreufe du Valois, eſt auſſi celle dans le reſſort de, laquelle 'nous avons, trouvé plus d'e·difficul-· tés & plus d'embarras, touchant la ſuite de quelques, familles illuſtres, au- fujet des lieux, de plufieurs *éve*-,' nemens" & par' rapport à des noms anciens dont nous ignorions la ſignification.

M. l'Abbé d'Heſſelin, Vicaire Général & D'oyen de la Métropole de Sens, a eu la complaiſance d'éclaircir une 'partie de nos doutes, d'applanir nos difficultés, & même de. nous, fournir· des notions fur: des points,

qui nous paroi1Toient obfcurs. Etant. originaire du canton, où [es ancêtres ont eu des alliances avec ·<l'anciens Seigneurs de ce diſtrict, il poſſéde des titres & des enfeignem.ens, 'qu'il nous a obligeamment commUnIqués.

, M. Duronſſoy " Notaire Royal à Verberie, nous a beaucoup aidé de [es 'recherches ,& nous a procuré ,un grand nombre de copies de titres inſtructifs ,qui demandaient autant d'intelligence que de patience à tranſcrire. Il nous a fait part de [es ohfervations, [ur les deux chefs-lieux de Béthizy & de Verberie, & [ur les dépendances de leur reſſort.

Nous' avons reçu des [ervices imponans, touchant les Châtellenies d'Ouchy & de Neuilly-Saint-Front, de la part de M. de Pienne , Doyen du Mont-Notre-Dame; & de M. Jarde!, Officier chez le Roi, réſident ordinairement à Braine.

. Des vues patriotiques, de la fagacité dans le choix ,des matieres, & une critique ,éclairée, caractériſent *les* recherches, que M. Jardel a bien voulu nous faire paſſer. Il nous a fait part des manufcrits de fa bibliothéque , & de [es découvertes fur l'Hiſtoire naturelle & ſur les produétions du canton, fur le commerce & ſur la navigation de la riviere de Veſle. Il a eu la complaiſance de fuppléer par fes voyages & par de nouvelles perquiſitions, aux,renfeignemens qui nous man-

quoient_ à l'égard de différens articles , fur lefquels nous n'avions pu acquérir toutes, les connoiſſances qui nous étaient néceffaires.

La mort a enlevé M. de Pienne il ya peu de mois ; dans un temps où nous recevions de lui des fervices. diftingués. Le zele & le di[cernement avec lefquels. il nous obligeait depuis près de quinze années ''' nous, ont rendu [a perte [enGble. Son caractere étoit celúi d'un, homme dro,Ït, exact , d'une attention fcrupu-. 'leu[e touchant les poGtions dé-s lieux & les points de-·géographie. 11 a laiſſé deux écrits; l'un eſt une efpéce-de IVlémoire chronologique & critique ,- [ur les lieux voifins de [a réGdence:' la .partie la plus importante--de ce Mémoire eſt celle des guerres. Il avoit auſſi compo[é un Mémoire {avant & inſtructif , [ur le mar-:·tyre de S. Rufin & de S. Yalere. Il mourut le· cinq Mai 1764, âgé de foixante-q·uatre ans ,- fous.lés· yeux d'un pere plus que nonagénaire, déja affligé par la perte d'un autre fils plus jeune, Capitaine de Grena-diers au Régiment de Narbonne. La mort ,. qui avoit reſpecté ce Militaire 'pendant la derniere guerre, fur-·tout à la belle défenfe de-Fritzlard., où il'avoit donné des marques d'intrépidité & d'une grande habileté: dans la [cience militaire ,. avoit terminé [a··viè peu de·temps avant .celle de [on aîné ,.loin des. dangers aux-quels ilavait été ſi [ouverit expoſé.

M. de Pienne a été reg.retté relativement aux de… voirs de la vie civile, comme un Eccléſiaſtique très-régulier, qui joignait à ungrand fond de connoiiTances pratiques de fan état un amour du travail, qui ne. lui permettait pas de paſſer un infl:ant du jour, fans chercher à l'employer utilement: conduite bien oppofée aux fentimens ſi communs de ceux, qui font conſiſter dans un loiſir habituel le principal agrément de la vie.

Les bornes de cette Préface ne nous permettent pas, de faire *lici* l'énumération de toutes les perfonfonnes, qui fe ſont emprelfées à nous obliger, chacune [elon ſon pouvoir & felon l'occalion. Nous ferons une feule' exception, à laquelle le devoir & la reconnoiſſance nouS obligent. Nous avons reçu de M. l'Abbé de Breteuil, Chancelier de Mgr le Duc d'Orléans , des facilités de tous les genres, avec lefquelles les fecours qui' nous font venus d'ailleurs, quelqu'avantageux qu'ils nous ayent été,. ne peuvent entrer en paraUele. Ses procédés ont excité en nous des fentimens, que l'expreHion ne peut rendre, & que le ,public doit partager avec nous ; pour peu que cet Ouvrage foit bien reçu.

VII. Nous avons di[pofé nos matieres , fur le plan qui nous a paru le plus naturel. Nous divifons cette Hiftoire en huit Liyres : nous débutons par une In-

troduction

troduél:ion, dans laquelle nous expofons l'état & l'arrondiifement du Duché de Valois., fon contour, fes dépendances.

Après ces notions préliminaires, nous entrons en matiere. Nous fuivons l'ordre chronologique, comme étant le plus fatisfaifant &,le plus propre à écarter toute confuſion. Nous traitons d'abord des lieux les plus anciens; àcommencër au temps de la domi.. nation des Princes Gaulois dans la Belgique.

Les changemens de fujet, ou paſſages d'un fait à un autre, font marqués par des numéros, comme autant d'articles dont on trouvera le précis & l'annonc'e dans un Sommaire, à la tête de chaque Livre.

Nous parcourons dans le premier Livre, tout le temps qui s'eſt paſſé depuis la conquête des Gaules par Jules-Céfar, jufqu'en l'année 511, qui eſt l'époque de la mdrt du grand Clovis, & du parfait établiffementde la Monarchie Françoi[e. Le fecond Livre s'étend depuis cette année ju[qu'à l'an 1100. Les matieres contenues dans chacun des Livres [uivans, juſqu'à la fin du huitiéme Livre inclufivement, renferment l'efpace d'un fiécle; c'eft-à-dire, que le Livre troifiéme' contient les évenemens du douziéme fiécle; le· quatriéme, ceux du treiziéme ; le cinquiéme, ,ceux duquatofziéme ; le fixiéme, ceux

du quinziéme ;le feptiéme , ceux du feiziéme ; & le huitiéme, ceux du 'dîx-feptiéme ſiécle , jufqu'à l'année *1703.c* Nous avons choifi ces époques, pour commencer & finir nos Livres, après' avoir reconnu-" que les faits ,contenus dans l'intervalle de chaque ſiéde, étaient prefquiégaux en no'mbre.

Cet Ouvrage fera diſtribué en trois volumes, chacun d'environ 700 pages. Le premier vqlume con-- tient trois Livres, outre cette Préface & l'Introcluction : le fecond Tome renfermera quatre Livres d'Hi[.. toire : le troiJiéme' volume comprendra, 10', le huitiéme Livre. 2₀, Des Conſidérations ſur le gouverne-, ment eccléſiaſtique & civile de Valois, & fur le commerce de la province. 3°, Des Piéces juſtificatives, & un Supplément où l'on produira quelques éclairciſſemens, & des faits qui ont'été omis. *4.0)* Il fera terminé par une Table générale & alphabétique des. matieres:

Nous avons préféré ce plan, à la diviſion de' norre' fujet „. en Hiſtoire eccléſiaſtique & en· Hiſtoire civi,le._ Cette ſeconde méthode, 'outre qu'elle n'eſt point ſatisfaifante, met dans-la néceſſité de fe répéter, & par , conſéquent de multiplier les' matieres fans néceſſité. Nous euſſions pu divi.[er chaque Livre en chapitres: ou .eri articles, avec une annonce des matieres traitées dans chaque diviſion, mais cette mé'thocle eût groſſi inutilement nos volumes ;„ & comme chaque chapitre

cu chaqu'e 'article aurait dû néceiTairement renfermer' les nlêmes [ujets & les mêmes divifions, qui font compri[es dans ,l'intervalle des numéros, nous eu[-fions été [auvent obligés par le (ujet, de donnér des chapitres de quelques lignes, dont le titre ou l'annonce euſſent été auſſi longs & auill étendus, que les matieres du chapitre même. Cette derniere rai[bn a été pour nous le principallTIotif, qui nous a porté à ne pas marquer à la marge des volumes, les [ujetsdes numéros, & d'y fuppléer par des Sommaires.

C'eſt un ufage aſſez ordinaire' dans les HiHoires particulieres, de multiplier les citations marginales, les notes au bas des pages, & de renvoyer à la fin des volumes,l'expofition des [ujets,qui demandent quel-'ques di[cûffions. Nous nous Iommes écartés de ce [yf-tême, pour des rai[o'ns eſſentielles.

Nous pen[ons, que les citations répété'es ou multi-pliées ,loin de [ervir d'ornement à uil Ouvrage, con-courent à le défigurer., Nous avons renvoyé nos cita-tions au bàs des pages, tant afin de ne pas bigarer, pour ainfi-dire, les marges, que pour ne pas détour-ner l'attention du Lecteur.

. Comme l'objet des _citations eſt de donner la fa-cilité de vérifier les faits dans les [ources qu'on 'indi-que, nous avons c'ru ne devoir citer que les Ouvrages imprimés" ou les grands Recueils manuſcrits des dé-pôts publics.

Les notes qu'on place au bas des pages, & les dif-[ertations qu'on rejette à la fin *des* volumes, ou ſont eſſentielles, ou étrangeres au [ujet. Si elles ſont étrangeres, il eſt inutile de *les* rappoiter & .d'en charger *les* volumes: ſi elles ſont néceſſaires à l'intelligence d'un fait, il faut de toute néceŒté, que l'Auteur expoſe les raiſons qui l'ont porté à choiſir le ſentiment qu'il embraŒe. Tel Auteur'prodigue les notes, & mul-tiplie les diſſertations, pour prétendre au titre de Savant, qui pourroit réduire à peu de lignes de longs écrits, dans leſquels l'érudition eſt prodiguée avec une forte de faſte.

Nous n'avons inféré dans cette Hiſtoire, que les diſcuſſions qui nous ont paru eifentielles" Elles [ont plac.ées dans les endroits, où nous avons cru qu'elles étaient liées néceŒairement avec le fujet, & où elles devoient fervir d'éclairciſſement au texte. Elles [ont traitées ſuccinctement, & non pas en ſtyle de diſſertation critique; excepté les notices que nous avons données dans le premier Livre, fur *les* Maiſons Royales du Valois, fur l'origine de quelques anciens lieux, & [ur le camp de. Champlieu.

Si nous avons traité de l'érection du Valois en Duché, avec quelqu'étendue & fous, une forme nouvelle, c'eſt parce que cette expoution étoit eſſentielle à notre [ujet. Comme nous étions oblig.és d'é-

crire en même temps fur des matieres difparates, nous avons réunis fous plufieurs articles, toutes les circonſtances qui avoient rapport à cet évenement. Au reſte, cette partie du ſixiéme Livre eſt moins une dHfertation & une difcuŒon, qu'une deſcription hiRorique que nous ne pouvions pas rejetter à la fin d'un volume, fans obfcurcir les rnatieres, & fans négliger l'époque la plus importante de cette HiRoire.

VIII. Nous avons.choHi un Uyle ſimple, comme étant le plus convenable à·la vérité & à.la gravité de l'Hifioire. Le ton fublime' & les tours oratoires, font Fropres à l'éloquence, de même que le ſtyle figuré & fleuri eft le langage ordinaire de la poéſie. Le ſtyle de l'Hiſtoire doit être naturel & correct, fans être trivial ni affecté. D:ans les rencontres où nous' avons cru devoir tranfcrire des phrafes' exprimées en termes furannés" parcè qu'il y a dans ces textes beaucoup-de naïveté & d'expreſſion, ces phrafes font rendues ou en caracteres italiques, ou marquées par des guillemets. Nous avons auſſi tranſcrit les ter'mes de baſſe Latinité & de vieux François-, des noms d'Arts & de profeffions, que nous n'aurions pû rendre- que par des. circonlo.cutions & par' des explications.

Nous avons tâché de femer nos réflexions à propos, fans les prodiguer. En condamnant lès' abus:. &

en louant les bonnes pratiques, nous nous, fommes fait un principe,. d'éviter avec le même foin *la* flat-terie & la fatyre. S'il nous était échappé. quelqu'ex-preſſion contraire à cette maxime, ce feroit contre notre gré; & nous fommes difpofés à nous rétraéler, & à accorder toutes les fatisfaélions qui dépendront. de nous.

IX..Avant de mettre cet Ouvrage à l'impreſſion, nous avons communiqué notre manufcrit aux .perfon-nes, qui ont bien voulu nous aider de leürs corref.. pondances : nous avons fait [ur leurs avis, les réfor-mes qui ont été jugées conveoables.

Nous devons à l'Imprimeur ce tribut d'éloge, qu'il n'a rien .épargné pour remplir ſa tâche avec honneur. Nous avons trouvé en lui une humeur *toujours* égale, dans les changemens-que nous lui avons propoſés.

Le caractere dominant dans le cours de ces trois volumes, eſt le *Saint Auguſtin*. Les traités acceifoires, comme l'Introduction au premier volume, les Piéces juftificatives au troiſiéme, &c. font imprimés en *Ci-céro*. On n'a rien épargné de·tout ce qui pouvait con-tribuer à l'endere ſatisfaction du Lecteur. Le *Cicéro* & le *Saint Auguſtin* ſont pre[q.ue neufs. On a faït choix en papier, du: Carré fin cl'Auvergne, qui paſſe pour être un.e qualité c{)ive.

La Carte d.u Valois & les deux plans vifue1s des

châteaux de Béthizy & de Pierrefonds, ont été gra-: vés par le ſieur Dupin „ Auteur de pluſieurs Ouvra- ges efiimés. Les gravures en bois, qu'on a été dans la néceffité d'inférer dans plufieurs pages, pour repré- [enter des figures & des caracteres extraordinaires, ont été exécutées par le ſieur Caron.

X. Quoique nous ayons fait tout ce qui dépendait 'de nous pour ne pas donner lie·u aux reproches & aux imputations, nous ne pen[ons pas que cet OUvrage en foit exempt. Les fendmens font Couvent fi partagés " fur les objets même les plus communs, qu'il n'eſt pas- poſſible à un Auteur, je ne dis pas. de tout prévenir „ mais même de répondre à tout. On nous a propoſé pluſieurs exceptions, auxquelles nous allons tâcher de fatisfaire„

La principale difficulté qu'on nous a faite „ regarde quelques traits fabuleux & quelques merveilles con- tre la vraiſemb·lance. On *cite* pour exemple „ l'HiC-· taire des oyes de S. Valbert, la viGen de S. Ouen " celle d'Hétilon, là mort d.u Comte Thierry, l'ae… couchemént de la femme de Chelles ,.les. vaches de S. Vulgis, & quelques miracles. rapportés d'après les Légendes. .

Ces difficultés s'applani1fënt comme d'elles-mê- mes, par quelques ebfervations' générales & particu- lieres.

On peut tirer des récits les plus exagérés, les moins vraiCemblables & même les plus ab[urdes, 'des induél:ions propres à faire connaître les mœurs des temps où l'on [uppofe que les chofes font arrivées; la crédulité des peupies, l'ignorance des per-[onnes qui paŒoient pourêtre les plus inſtruites.

Nous avons parlé des oyes de S. Valbert, d'après l'Auteur de l'Hifioire de Meaux, comme d'un conte qui s'étoït accrédité à la faveur de l'ignorance des temps. Nous avons voulu prouver par ce trait, le peu de foi qu'on doit ajouter àla Légende de l'Abbé Ad· fan fur S. Valbert. La viſion de S. Ouen, vraie ou fauſſe, a été l'occafion de la fondation·d'un Prieuré, & même d'un vïllage qui ſubſiſte encore, & dont il eſt Couvent fait mention dans ·cette Hiftoire. Nous rapportons la viGan du Comte Hétilon comme un vrai f6nge;-qui a été l'occafion :d'un voyage par eau de Verberie à S.Denys. L'induction que nous tirons de ce fait, c'eſt que l'on navigeoit alors fur la riviere d'Oife, & que les voyages étoient plus fréquens par eau que par terre. La mort violente du Comte Thierry eſt un fait certain. Les circonſtances fabuleufes ont été imaginées, comme il eſt vifible, par ceux qui paroHlent en avoir été les Auteurs : en les conſidérant même comme des [upercheries, nous devions néceſſairement les rapporter. Nous citons l'Hiſtoire

des

'.

Nous ne ferons pas ici mention de pluGeurs diffi-cuItés, qui nous ont été propofées [ur des points con-troverfés , touchant leſquels nous avo.ns choHi un fen-.timent. Un demi volume contiendrQit à peine nos réponCes,. d'autant plus que les matieres ayant été déja difcutées, nous ſerions dans la néceffité de répéter, ce que de graves Auteurs. ont avancés dans de Cavan-. tes DHfertations.

DiverCes obfervations nous ont été a.uffi adreſſées, touchant les limites & l'arrondHfement· du Duché & du Bailliage de Valois. Comme· ces obſervations ten-dent à renouveller des diCputes, ſur lefquelles des écritures fans nombre ont déja été produites, nous garderons ici un profond ſilence, avec d'autant plus de raifon '. que quand même nous paſſerions condam-nation, en déférant aux prétentions des Officiers d'un Siége ou d'un canton voHin,. nou.s ferions en but aux reproches & aux objections des autres.

Pluſieurs méprifes nous ont échappé pendant l'im-preſſion de cet Ouvrage: nous avons même reconnll depuis, quelques faits, qui impliquent contradiction. Nous avançons, par exemple,. à 1ap. 279 du Tome premier, que Levignen eſt du DioceCe de Soiſſons; & nous comptons dans un autre endroit ce même lieu, au nombre des dépendances de l'un des Doyennés du Diocefe de Meaux. Nous corrigerons dans le Supplé-

mènt cette mépriſe, & les autres erreurs de la même' nature.

Nous n'entreprendrons point de réformer ou de concilier tous les jugemens, qui ont été portés [ur l'enſemble des différens [ujets dont nous traitons dans'. cet Ouvrage. Les Militaires trouvent, que nQUS aurions dû nous étendre dava.ntage ſur les batailles & ſur les ſiéges .: les hommes de Loix, ſur la Juriſprudence & (ur le Droit coutumiër : les Naturaliſtes, ſur' les productions ſingulieres : les trafiquans, ſur le commerce ; & les per[onnes qui cherchent les amuſemens ; [ur les afages ſinguliers & ſur les .anecdotes: récréatives.

. Le feul moyen que nous trouvions de concilier à ce (ujet la diverficé des opinions, eſt de renvoyer' à la Table générale,. où l'on trouvera ce qui peut intéreſſer les perſonnes de chaque état, fous les mots, guerres, batailles & ſiéges ,. juriſprudence &. coutume, hiſtoire naturelle, anecdotes & uſages, commerce, architeéhlfe, &c.·

Nous n'e doutons pas·, que malgré les précautions ſcrupuleuſes que nous avons prifes pour être exact fur - tous points, il ne [e rencontre dans cette Hiſtoire plu-. ſieurs choſes à rectifier. Nous recevrons avec reconnoiſſance les remarques qui nous feront envoyées à. _ce ſujet, & nous nous pr.opofons de les inſérer dans:

un Supplément. Nous répondrons' aux critiques qui nous feront adreŒées, dans la vue de perfectionner notre Ouvrage, ou d'empêcher que les Lecteurs ne prennent le change, [ur des objets ·qui ont be[oin d'explication. Si le ton de ces critiques eſt inju-. rieux, nous les mépriferons.

La feule obligation à laquelle on puiſſe afireindre un Auteur, c'eſt qu'il fe réforme, lorfqu'il eſt convaincu d'avoir commis quelqu'erreur. Les Ouvrages fans défauts, fur-tout en fait d'Hiſtoire, n'exiftent que dans la fpéculation. L'Ecrivain parfait, quelque ſoit le genre où il excelle, eſt, fuivant la judicieuſe maxime d'Horace) celui auquel on reproche moins de défauts.

INTRODVCTION

Flandre
PARTIE DE LA PICARDIE
Noyonnois
DU
VERMANDOIS
Laonnois
Echelle
Compiegne
Cuise
Oise
Forest de Compiegne
Beaufonds
Cœuvres
Brain
Vicherie
Pont St Maxence
Bethysi
Vez
Villers Coterets
CREPY
Senlis
Nanteuil
Ouchy
Fere en Tardenois
Fismes
Rheims
CHAMPAGNE
Ferte Milon
Neuilly St Front
Gandelu
Gelvres
Crouy
Lagny
BRIE
Marne R.
CARTE
DU DUCHÉ
DE
VALOIS.

1*N T R* 0 D *U,C T 1 ON*

A L'HISTOIRE

DU DUCHÉ

·.n E V Ä LOI S·

LES Cartes géographiques, avec leurs fignes" font comme des Hifioires abrégées, de même que les Hiſtoires générales & les topographiques ne font que des Cartes exphquécs.

La defcription géographique, que nous donnons ici, fervira en même temps d'explication à la Carte, & d'introduél:ion à l'Hiſtoire générale du Duché de Valois. Nous divifons cette introduction en trois parties. La premiere contiendra un recueil d'éc1airciffemens, fur l'ordre & [ur les pofitions de la Carte: la ſeconde renfermera une notice générale de tout le Duché de Valois, relativement aux fix CMtellenies qui le compofente Nous traiterons dans la troifiéme partie, des propriétés, des productions & des fingularités naturelles du Valois, de [es chemins & de [es rivieres.

PREMIERE PARTIE,

De la Carte.

FEu M. le Préfident Minet avait taffemblé toutes les Cartes particulieres du Duché de Valois., qui avoient paru depuis le regne de François 1, jufqu'à fan temps. Le nombre de ces' Cartes montoir à onze. Elles ont été difperfées à fa mort; il ne nous·a pas ,été. poffible

de recouvrer les plus anciennes, nous en avons vû pluſieurs, qui étoient d'une belle exécution.

Nous n'avons pu retrouver que trois de *ces* Cartes. La première gravée vers le milieu du fiécle paſſé, par les ſoins de Damien de Templeux. La ſeconde a pour Auteur un Géographe nommé le Clerc, qui vivait à peu près dans le même temps. Je parle *avec* étendue de ces deux Cartes, au huitiéme livre de cette Biaoire, à l'article de Damien de Templeux.

La troiſiéme Carte a pour Auteur, M. le Préſident MInet: il *l'avait* compoſée, avec le ſecours de Dom Herſan Religieux Bénédictin de S. Arnoul de Crépy. Elle porte en titre: Carte du Bailliage & Siége Préſidial du Duché de Valois. Elle comprend, ſans exception, tous les noms des lieux qu'on trouvera par ordre alphabétique, à la fin de cette premiere partie: ſon format ſurpaſſe celui des plus grands Atlas. Nous avons vû deux exemplaires de cette Carte, tous deux manuſcrits; quelques incidens nous ont privé de la facilité de les conſulter. L'Auteur ayant eu l'attention de dreſſer un dénombrement des lieux de la Carte, réparé du plan, nous nous ſommes conformés à ce dénombrement, pour l'onographe des noms.

Nous n'avons rien épargné, pour procurer à la Carte que nous préſentons l'exactitude dont nous l'avons cru ſuſceptible. Comme elle doit ſervir d'ornement, & faciliter l'intelligence des faits contenus dans cette Hiſtoire, nous avons été dans la néceſſité de la proportionner au format des volumes. Nous n'y avons pas inſéré tous les noms de la liſte qui termine cette premiere partie; elle comprend ſeulement ceux dont il eſt ſouvent fait mention dans cet Ouvrage.

On a omis, pour éviter la confuſion, les ſimples fiefs, d'anciens manoirs, des moulins, des triages, de la plûpart deſquels il ne reſte plus que des ruines. On s'eſt réglé pour les diſtances, ſur celles de la nouvelle Carte générale de France.

Nous avons ajouté aux lieux qui forment l'intérieur du Valois, les noms des villes, bourgades & hameaux ſitués hors l'enceinte du Duché, dont la connoiſſance eſt néceſſaire à l'intelligence des grands évenemens. Les noms des villes qui ne ſont pas du Valois, ſont écrits en caracteres italiques.

L'arrondiſſement du Duché de Valois, compris dans cette Carte, eſt diviſé en ſix Châtellenies. On a eu ſoin de diſtinguer les reſſorts de

ces Châtellenies, par des lignes de points. Comme les noms des chefs-lieux [ont gravés en lettres capitales, dans chaque diſtrict, nous avons cru à propos de déftgner chaque arrondiſſement, par le numéro de fon 'rang dans l'ordre des Chitellenies. Ces fignes ont été abrégés, afin d'éviter, la confufion, & pour ne pas trop chaTger la Carte.

Cette divifion a été réglée fur les anciennes liſtes, fans avoir égard aux changemens furvenus dans l'intervalle du temps qui s'dl: écou-, lé, depuis què l'étendue du Duché & du Préſidial de Valois a été déterminée. NOLIS avons été dans la néceffité de renfermer dans le reſſort des Châtellenies, cinq à ſix lieux qui n'en relevem point; parce que ces lieux [one de toutes parts environnés de leurs dépendances. Nous avons auſſi inféré dans l'arrondiſſement d'une même Châtellenie, des lieux qui n'en font qu'en partie; parce qu'il n'ea pas poffible de divi[er les pofitions : telle dl: celle du lieu de Crarriailles, dont une partie dépend de Pierrefonds & l'autre d'Ouchy. L'Abbaye de Val-Chrétien eſt placée fous Ouchy, quoiqu'elle fe trouve parmi les dépendances de Pierrefonds dans nos lines.

, Les endroits titrés Ont chacun une marque qui les annonce. Les Duchés font marqués par un caraétere plus gros, & par le mot *Duché*. Les Comtés, les Vicomtés, & les Baronies font ,auffi défignés, ou par les noms de leurs titres, ou par les lettres initiales de ces noms. ,

Les ri,vieres & les grands chemins ont été tracés avec foin. On a figuré jufqu'aux ruiſſeaux & aux étangs, ,qui font nommés dans le cours de , l'Ouvrage. Les chefs-lieux ſont marqués par des caraéteres majufcules;- les Abbayes, les Prieurés & les châteaux-forts, par les fignes qui [ont ,propres à chacun.

L'échelle fera connaître les diflances, excepté celles de trois ou quatre lieux; comme Reims, Creil, le Bourget, Quierzy, &c. qui font comme hors de rang, & dont la pofition eſt plutôt vifuelle que géométrale; il eut fallu doubler la Carte, pour les figurer dans l'endroit propre'à chacun.

On a eu attenti.on de marquer les forêts, & jufqu'aux bofquets tels qu'ils fom préfentement; les defcriptions ,contenues dans l'Hifioire-., feront connaître leur .état ancien.

Cette expofition ſuffit pour expliquer l'u[age de la Carte; les détails , qui vont fuivre, achéverom d'en développer l'utilité & toutes les parties.

Nous répétons) tant à l'égard de cet article que par rapport au fuivant)

que nous confiClérons ici le Valois Celon l'étendue qu'il avait, Iorfqu'il eut été érigé en Duché en l'an 1406. Nous faifons abſtraction des changemens antêrieurs & poſtérieurs à cette époque. Ils feront expofés dans le cours de cet Ouvrage.

Le. Duché de Valois confidéré dans cet état, eſt ſitué fous le quarante-neuviéme dégré de latitude, depuis ſix jufqu'à vingt-huit minutes du Sud au Nord, & fous le premier dégré de longitude, d'Oc-' cident en Orient, à compter du Méridien de Paris, depuis vingt-quatre-minutes jufqu'à un dégré quinze minutes. Il a la forme d'un quarré long, de neuflieues un fixiéme de large, fur quatorze lieues' de long.

L'efpace contenu dans la Carte, eſt plus étendu. Il renferme près de treize lieues du Midi au Septentrio·n, fur vingt-une lieues d'Occident en Ori,ent.Mais il comprend divers lieux, qui, quoique dépendans du Duché, peuvent paſſer pour des hors d'œuvres, qui femblent faillir du corps de la figure; telles plufieufs dépendances enclavées dans le'Multien & le Parifis, la Picardie & la Champagne.

Bergeron donne au Valois quinze à feize lieues, d'Orient en Occident, & dix à onze du Septentrion au Midi. Bouchel fuit Bergeron. Damien de Templeux eſtime cette même étendue feize lieues, fur dix à douze) fans y comprendre les dépendances du Bourget près Pa·ris, ni quelques autres) qui font fituées près de Reims. .

Le Valois eſt placé au centre de l'If1e de France, entre quatre grandes rivieres, qui ſont l'Aifne, l'Oife, la Marne & la Seine. Les deux premieres [ont figurées en plein fur ta Carte. La Marne paroît au bas de la partie Méridionale. Il n'a pas été poffible de marquer le cours de la Seine; il faut que l'efprit y fupplée, en la fuppofant placée au-delà de l'angle Occidental, qui eſt énue Senlis & le Bourget.

Le pays de Valois eſt environné des quatre grandes provinces, de Champagne, de Brie) de Picardie & de Flandres. Il eſt borné par le Tardenois & par le Soiffonnois à l'Orient. Le Bailliage de Château-. Thierry., le Multien & le Pariſis, lui fervent de limites du côté du Midi; il a à l'Occident, le Servais, le Comté de Senlis, & une partie du Beauvoifis; le Bailliage de Compiegne, le Noyonnois, & une partie du Soiffonnois, au Septentrion. Il dépend pour le [pirituel) des trois Diocefes de Senlis, Meaux & Saiffons. Il eſt dans le reffort des deux Généralités de Paris & de Soiffons,

Le Bailliage général de Valois confine avec ceux de Vitry, Soiffons,

Senlis, Meaux, Château-Thierry, Compiégne, & avec une extrémité du reſſort du Châtelet de Paris. Il eſt régi par les trois coutumes de Valois, Vitry & Vermandois. La premiere y eſt plus généralement fuivie.

On peut'ranger ſous deux c1affes, les lieux mentionnés dans la Carte du Duché de Valois; les uns font titrés, les autres font des, fiefs ordinaires, ou des domaines fans caracteres; j'excepte de ée nombre les chefs-lieux des Châtellenies.

§ 1. Les lieux titrés font marqués fur la Carte, chacun par la qualification qui les diſtingue. Des deux Duchés compris dans le reffort du Valois, l'un eſt ſubſiſtant & jouit de tous les priviléges de fon établiſſement : on le nomme indifféremment *Gêvres* ou *Treſmes*. Le château "chef-lieu de ce Duché eſt ſitué à l'extrémité Méridionale du Valois; une partie de fan territoire eſt enclavée dans le Multien.

L'autre Duché eſt celui de Cœuvres ou d'Etrées, fitué au Nord de Villers-Cotteretz. Le titre eſt éteint, depuis la mort du dernier Duc, d'Etrées. qui n'a pas laiſſé d'enfans mâles. Ces deux 'Duchés ont été érigés en la même année 1663.

. Les Marquifats de Fayel & de Néry ſont l'un au Nord, l'autre.au Midi de Verberie; le fecond eſt éteint.

Les chefs-lieux des Comtés de Braine, de· Nanteuil & de. Levignen,. font ſitués, le premier au-deffus d'Ouchy-le-Château,. fur la riviere de Veſle, qui commence à Reims, [ur la Carte & finit à Condé, à l'Orient de Soiffons. Ce Comté eſt l'un des plus anciens. du. Royaume_ 2°. Le bourg de Nanteuil eſt ſitué au milieu de Ïa 'grande route·de·Paris-à Soiffons Le Comté a été érigé'ën 1543. 3°. Le lieu de Levignen eſt au Midi de· Crépy, fui: le grand chemin qui éonêluit cle Nanteuil-le-Haudouin à Villers-Cotter,etz. Son Comté a. été créé en. 1723.

Parmi les ſix Vicomtés du Valois, deux font attachées à des·chefs-lieux de Châtellenies (Ouchy & Pierrefonds); les quatre autres font. Chelles, entre Pierrefonds' & Cœuvres; Buzancy ſur le chemin. d'Ou-· chy à Soiffons ; Bourfonne, dans la forêt de Retz, entre la Ferté-Milon & Crépy', & Acy, entre Braine" & Soiſſons. Il y' a" d'autres-lieux encore, que l'on trouve quelquefois qualifiés Vicomtés dans les·titres. tels que Maucre.ux ". Vinérs-Ie-Hellon, Berzy, le Mont-Notre-Dame,. .Ambriés, Limé & Courtieux. .

Les ,quatres Baronies du Valois font, Cramailles & Givraye,. au.

.couchant de Fere en Tardenois, près de la riv.iere d'Ourcq: Saintines près Verberie, & ·Pon.tarey fur la :riviere d'Aifne, au Nord-eſt de la Carte.

On compte auffi dans le Valois, quatre Jieux qui ont été décorés dn titre de Châtellenie, fans autre reſſort cependant que leurs territoires. Ces lieux font Viviers au Nord de Villers-Cotteretz, Mayen Multien, Paey.en Valois & Ïe Parc-aux-Dames. On trouvera l'hiſtoire particuliere des Comtés,. des Vicomtés. & des Baronie&, au commencement du ſixiéme livre ,de cette Hiſtoire. ta table indiquera ,les endroits où J10US parlons des lieux de Trefmes, de Cœuvres, de May en Multien, de Pacy & du Parc-aux-Dames•

§ 2. Voici le dénombrement des autres lieux, tant de ceux ,que nous venons de citer ,,que de ceUK .qui ne ſont point nommés dans la Carte.

A

ACONIN, près la riviere de Crife.
Acy 'en Multien en partie.
Acy, près Soiſſons.
Ajeux (les), paroiſſes de Berneuil.
Airy.
.Amblegny ou Ambleny.
:Ambien.
Ambriez.
, Amincourt , moulin près le pont de Pringy. \
· Aminville, paroiſſe de Neuilly-Saint-Front.
Ancienville. .
· Augy.
· Annee, cenfe & maifon.
· Amhilly.
· Aramom, fief à Verberie.
· Abincourt.
· Arbre-Jacquemart, paroiſſe d'Attichy.
'Arcy en la campagne.
Arcy-Sainte-Refiitue.
Ardre, la mairie (d').
Armentieres" en partie.
Artannes ou Hartennes.
Attencourt.
Attichy, & dépendances.
Auberval ou le Berval, paroiſſe de Boneuil.
Auger-Sajnt-Mard.
Auger-Saim-Vincent.
Autheuil.
Autebray•
Autreſches.

B

BAISEMONT.
Baugy.
Banru.
Barbe aux cannes (la), mairon & jardins près les murs de Reims.
Barbonval. .
Bargny.
Bazoches, près Septmont.
.Bazoches, près Duvy.
Beanco.urc.
Bacouel, fief à Rhuys.
'Beau moulin (le), près Coritavreux.
Beaurepaire, par.oHfe de Vierzy.

Béauval, près Fulaine.
Beauveau ou Beauvoir, près Crouy.
Bellival.
Berger, la maifon du .... vers Neuville-Saint-Gemme..
Bernay.
Eerneuil.
Berny, & Riviere.
Berongne, & dépendances.
Berzy.
Belleu.
Befmonr.
Bétancourr.
Bérhizy, chef d'c la châtellenie, Saine Pierre & Saint Martin'de...
Betz.
Bienville en partie. .
Bierzy.
Billemont.
Billy-fur-Ourcq.
Billy-Venifel.
Bitry, & Sa.im .Pierre à Bitry.
Blanzy-lès-fiſmes
Blanzy-lès-perles.
Blanzy-Saint-Remy.
Boiſleau.
Boim-Ies-Gombries.
Boiilleres (la).
Boneuil.
Buttes (les), paroiſſe de Boneuil.
Bonval.
Borde (la).
Borneville ou Bournonville.
Bave (la), ferme..
Bouillant.
Bouillancy.
Boulars.
BouHeau, ou Boufeux.
Bourg, férme & garde de l'étang de Bourg..
Bourg-fontaine, Chameufe.
Bourget (au),. près, Paris, pluſieurs maifons, ent'rautres le moulinet.
Bourfonne, moitié.
Bray..
Bray-fous-Clamecy.,
Braine, Comté.
Brainettes, .ou Brenelles..
Branges.
Brafioire.
Breſſy, fur la riviere d'Ourcq.
Breuil, près Trolly.
Breuil,. près. Neuilly-Saint-Front.
BreuiHous-Saconin.
Briqueterie (la), paroiſſe de Chézy.
Brumetz.
Bruyeres.
Bucy.
Bugneux.
Buïre, près Efpaux.
Buſſy le bras, près Muret..
Buffieres.
B.uy, paroilfe de Mornienval.
Buzancy & ſa paroiſſe.

C.

Cabaret, paroilfe de Mornienval.
Caigny, ,.le moulin de ....
'Canly, en parcie.
Calvife, paroiſſe de Louatre. .
Capy " paroiſſe de Saint Vaſt de Long-mont.
Cartign.y.ou Certigny, paroiſſe de Coulo.
Celles.
Cerfroid, chef d'ordre des Trinitaires ou Mathurins.
Cermoife.
Cerfeuil,. près Pomarey.
Chaerife.
Camp-Baudon, près Pierrefonds.
Champlieux.
Chappelle (la) aux Auvergnats., paroiſſe de Vauciennes.
Chapelle (la) mentard, paroiſſe de .Mon.tgobert.
Charly, par augmentation du Bailliage n'eſt pas du Valois.
Charey).de la Ferté-Milon.

Charentigny, paroiſſe de Villemantoire.
Chanreuve Abbaye de Prémontrés.
Chaſſemy.
Châtelet (le).
Chavannes.
Chaudieres (les).
Chaudun.
Chavigny-Ie-fon, près Coucy.
Chavigny-Saint-Léger.
Chaumont, paroiſſe d'Auger-Saint-Vincent.
Chavercy, paroiſſe de Trumilly.
Chavl'es.
Chauſſée (la), moulin, paroiſſe de Neuilly-Saint-Front.
Chazelles.
Chayette (la).
Chelles-Sainte-Baubour, Couvent de Fontevrault, de la Prevôté de Paris par exemption lors de l'érection du Comté de Valois en Duché.
Chelles, près Haute-fontaine.
Chemin (le), ferme.
Chene1oy, paroiſſe de Marizy-Sainte-Geneviéve.
Chenevierre, près Fulaine.
Chéry.
Charfy.
Chêne (le), paroiſſe S. Hilaire.
Chênoy-fous-May.
Chetinet; moulin près Ouchy.
Chévreville.
Chévrieres ou Civrieres.
Chevreufe.
Cbézy en Orceois.
Chivrée.
Chouy, paroiiſe & dépendances.
Chouy, de la paroiſſe de S. Nicolas de la chauſſée de la Ferté-Milon.
Ciry.
Clairois ou Clarois, près Compiegne.
Clamecy.
Clos (le), Bernard, paroiſſe de Roſieres.
Clos, paroiffe-de Latilly.
Cœuvres Duché, & la ferme du Murger.
Cohan, près Fere en Tardenois.
Coincy.
Cointecourt.
Collinances, Couvent de Fontevrault.
Confavreux.
Confrecourt.
Contarmin ou Contermy.
Corbeny & la cenſe des prez.
Cordou ou Courdau.
Corcy.
Coudron.
Couloi en partie.
Couloify.
Coulomb.
Coulonges.
Coupaville.
Courcelles près Verberie.
Courcelles-lès-Braine.
Couvrelle.
Courmeilles ou Cormeilles.
Cqurtenfon, paroiſſe de S. Bandry.
Courteau, château en Tardenois.
Courtil.
Courthieux.
Couture parquette (la), & la vallée de Louatre.
Conveloy.
CoyoUes.
Cramailles, Baronie.
Cramoifel1e.
Cravençon.
Crépy capitale du Valois.
Crife, Fauxbourg de Crife ou de S. André à Soiſſons.
Crouy.
Croufies près Nanteuil-fur-Marne.
Croufies-fous-Cugny.
Croufies-fous-Muret.
Croufies-fous-Ouchy.
Crouſtoy

Crouſloy ou Crotoy.
Croix-Saint-Ouen·(la}, & dépendances.
. Cuffy ou Cuffies.
Cugny, & ſon moulin.
Cuiry-HouŒes, & la Maladerie de .Houtres.
Cuife.
Cuiſſy en Almont.
Cury, près Violaine.
Cutry, moitié.. .
Cuveret (le), près Chavres.
Cuvergnon.

D

DAMAS.

Damleu.
Déméville.
Domiers.· .
Donnéval, près de S. Martin Béthify.
Douy la ramée.
Drachi ou Dracy.
Droi[eUes.
Droiſſy ou Droifi.
Duifel.
Duifi.
Ducy ou Druey., paroîiſe de Trumilly.
Duvy.

E

EDROLLES (les), paroiiſe de Chouy.
Edrolles, près Billy-ſm-Ourcq.
Elincourt, paroîſſ'e de Mornienval.
Eluats (les).
Efcury.
ECchancu.
Efcouffis.
Efpirtel.
Efpagny.
Eſſarts (les), près Douy-la-ramée.
Eſſenlis.
Eſtavigny•
Efitepilly.
Evry, ou Comblancourt, paroiſſe de Morfain•

F.

FALOISE (la), paroiſſe de Louatre.
Faverolles. .
Faux (la).
Fay (le) , paroi!ſe de Saintines.
Fayel (le). .
.Fetgneux.
Femy, paroiiſe d'Arcy-Sainte-Reſt!ture.
Ferté-Milon (la) , chefde la Châtellenie.
Feux, paroiiſe de Nery.
Filain.
Fleury-Corcy.'
Folie (la), paroi{ſe de Confavreux.
FoEe (la), paroiffe de Levignen.
Folie (la), paroiſſe de Pierrefonds.
Folie (la) , près Reims.
Folie (la) près Braine.
Fontaine Alix (la)) ou Harliſontaine.
Fonteneille ou Fontenay, paroiſſe de Vez.
Fonteny.
Fontenoy-ſur-Aiſne.
Fontenoy, paroiſſe de Pierrefonds.
Foſſe (la), paroiffe de Mornienval.
Fo1femont.
Foſſez (les), paroiſſe de Haramont.
Foſſez (les), paroiſſe de Neuilly-Saint-Front.
Foucrolles•.
Fouffrit.
Four (le) d'enhaut, &leFour d'enbas, Forêt de Compiegne.
Francourt, près Verberie.

Frénoy-lès-Gombries.
Frénoy-le-Luat.
Frénoy-la.riviere.
Fulaine.

G

GERMAINCOURT', paroiſſe de Cuvergnon.
Germigny-fous-Coulon.
Genancourr.
Genevroye (la), paroiſſe de Rocourt.
Gérefmé
Gérémenil près Ouchy.
GéromeOll ou SalOt Sauveur.
Gigny, paroiſſe dé Trumilly.
Gilocourt.
Gironval ou l'Aventure, paroiſſe de Rofieres.
Givraye ou Givroy, & la ferme.,
Glagnes.
Glan (le), près Domiers.
Gondreville.
Gouſſancourt.
Grand-champ,. paroiſſe de Cuvergnon.
Gorge (la), paroiſſe de Monrigny-Langra.m.
Grange (ia), près Long-pont.,
Grange (la), paroiſſe de Morfain.
Grange (la), au bois, paroüfe de Bruyeres.
Grange (la), paroiſſe de Thury. ..
Grange (la) Clergie, paroiſſe d'An-. tilly.
Grange(la)Cœuvret, près Brumetz.
Grange (la) Coulon, paroiffe de - Coulon.
Grange (la) Genevroy.
Grange (la) l'Abbeſſe ,paroHfë de' Mornienval.
Grange. (la), au Marais près Val-Chretien..
Grange (1a) au Mont, paroiſſe de Mornienval.
Grange (la) Morel, paroi!fe de Manfy.Sainte-Geneviéve.
Grange (la) Oifon, près Ouchy•
Grange (la) Saint-Faron, paroiſſe d'Eſtavigny.
Grange (la) au Virier, paroiſſe de Long-pont.,
Grande (la) Ma,ifon près, la, Ferté-Milon.
Grande (la) Maifon près,Ouchy.
Grimancourt.
Grimperie (la) près Vic-fur-Aifne•
Gros (le) Aunay, paroiſſe de Fu-1aine.,

H

H

HALONDRET, paroiſſe de Latilly.
Hancel, & dépendances.
Haramont.
Harrannes ou Artennes.
Haudrival, paroiffe de Feigneux..
Hautavefne" paroiffe de Baneuil•.
Hauterval, fief du grand & petit.
Haute-Fontaine.
.H,.autevenne près BItry•
Hazoy (le), dans la Forêt de Compiegne.
Port (le) d'Harant, & les Maiſons.
Hervilliers., paroiſſe de Coulon.
Herneufe (les ferm.es d'),. près Verberie•
Hermitage (1') près Givraye.
Heuleu ou Huleu.
Heurtebifé, paroiſſe de-Coulon.
Hevry.
Hiromefnil•.
Rouillon, près Mareuil-la-Ferté.
Houffeau ou Houſſes, près Arcy-Sainte-Refiitute.
Houverom.

J.

JAVAGE & garde de l'étang de Javage.
Jaux en partie.
Jaulzy.
Jouagnes.
Jouy.
Ivorr.
Ivry près S. Remy.

L

LA Glan, près S. Pierre-ailes.
La Loge-aux-bœufs, paroi1fe de Pacy.
La Loge-aux-fauvages, paroifIe de Chouy.
La Loge-trifiant paroi1fe de Chouy.
Lanval, paroiſſe de Boneuil.
Largny.
Latilly.
Latilly-fous-Berzy.
Latilly-fous-Cormeilles.
Laverfine.
Launoy.
Leſcaffaux.
L'Efchelle paroiſſe de Berzy.
Lefges.
L'Eglantier près Bellimont.
L'Eglantier paroiffe de Coulonge.
Lefpine, paroiffe de Viviers.
Leffart, paroiffe de Mornienval.
Leſſart, paroiffe de Viviers.
Lévignen, Comté.
Lhuys.
Lieu-refiauré, Abbaye de Prémontrés.
Lionval, paroiffe de Chouy.
Limés près Braine.
Longeval.
Longueville.
Longueil) près Duify.
Longavenne, paroHfe de Viviers.
Long-pone, Abbaye de Bernardins.
Lou peignes.
Long-prez, Couvent de Foneevrault.
Louatre & fa vallée.
Louvr·y.
Le Luat.
Lucy-le-bocage.
Luceron.

M

MABONNERIE (la), paroiſſe de Géromenil S. Sauveur.
Macogny, paroitre de Moneran.
Magneval, paroi1fe de Serry.
Maifon-blanche (la) fur la riviere d'Aifne, devant le paſſage de Vic-fur-Aifne.
Maifon du berg.er (la), près Neuville S. Jean.
Maifon-neuve (la), près Chaudun.
Maifon-rouge (la), fauxbourg de Reims.
Malvoifine (la).
Mambren, paroi1fe d'Amhlegny.
Mambry, paroi1fe de Neuilly-Saine-Front.
Maneuvre.
Marchais (les), paroi1fe de Coulon.
Maqueline.
Marcin ou Merfin.
Mareuil cn Daule.
Mareuil-fur-Ourcq.
Marify-Sainte-Geneviéve.
Marify S. Mard, prétendu par Château-Thierry.
Marenval.
Margival.
Margoffec.
Marival, paroiſſe de Roy S. Nicolas.
Marnoue-lès-Moines.
Marolles.

Marre (la), paroiſſe de Douy.
Martimont le haut & le bas.
Martin-prêt, près Ouchy.
Maucreux.
Maupas, près Vaubuîn-.
Mayen Multien, & dépendances.
Mercieres, près la Croix-Saint-Ouen.
Meremont, grand & petit.
Mefnil (le), paroiſſe de Rozoy S. Albin.
Mefnil (le), près Rivecourt.
Meſſenin (le).
Meutru (le) ou la maiCon du Meutru, paroiſſe de Servenay.
Meux (le), en partie.
Migny, paroiſſe de May en Mulnen.
Millancourt.
Mary-au-bois.
Mont-Berneuil.
Monchevillon, paroiſſe d'Ouchy.
Montemafroi., paroiſſe de Chéfy en Orceois.
MonRan..
Montgobert.
Mongron.
Montgru.
Montigny-Ia-Commandene..
Montigny-CaHier.
Montigny-Langrain.
Montigny-Ruſſy.
Mont-Notre-Dame.
Montoury, paroiſſe de Montron.
Montron.
Mont-Sanpin.
Mont de Soiſſons.
Morecourt.
Moremboeuf, paroiſſe de Vierzy.
M.ornienval.
MorCain.
Morte-fontaine.
Monoy, près la.Ferté-Milon.,
Mofne.
Motte (la), paroiſſe de S. Martin de Béthizy.
Motte (la), près de CUIre.
Motte (la), près Maupas.
Moulin (le), près Nanteuil-Notre-Dame.
{Moulin-Noel (le) } entre Cu..
Moulin-Renard (le)
gny & Rozoy-Saint-Albin.
Muret en partie.
Muy Cà) près Reims, fer,me.

N

NADON.

Nanteuil-fous-Cugny.
Nanteuil-la-foſſe.
Nanteuil-les-foffés.
Nanteuil-le-Haudouin.
Nanteuil-ſur-Marne.
Nanteuil-Notre-Dame.
Nanteuil-fur-Ourcq.
Nanteuil-ſous-Muret,
Néry & dépendances..
Neufchelles, prétendu par Senlis.
Neuilly-Saint-Front, ville, chef de la Châtellenie.
Neuilly ou Nully, paroiſſe de Roc-quemont.
Neuf-fontaine, près Pierrefonds,.
Neuville-fous-Sainte-Gemmes.
Neuville-en-hez.
Neuvitlè-Saint-Jean, les deux fer-mes.
Neuviviers.
Noel-Saint-Martin en partie.
Noroy.
Nogentel.,
Noue.
Noyan.,

O,

OGNES.

Oigny.
Ony-Courtil.
Ormois-Ie-Davien.,

Ormois-emmi-les-champs.
Orouy.
Ors.
Ouchy-le-Château, chef de la Châtellenie.
Ouchy-Ia-ville.
Outre-braye.

PALE5NE, près Pierrefonds.
Pacy.
Parcy.
Parc-aux-Dames, Abbaye de Bernardines de Clairvaux.
Pars ou prompt de Pars.
Party.
PaGy.,
Paffy & Berzy, Vicomtéo
Pernant.
Pierrefitte.
Pierrefonds., bourg, chef de la Châtellenie.
Pigeonville.
Piffeleu.
Pleffis-au-bois.
Pleffis-fur-Auteuil-, prétendu par Senlis.
Pleffis-lès-Ouchy._
PJeffis-Bitry...
Pleffis-Ie-Bougre, ou Pleſſis-ſous-Cuvergnon.
Pleffis-Bouillancy.
Pleffis-CM'telain, paroiſſe de Rocquemont.
Pleffis-Cornefroy, paroiſſe de Trumilly.
Pleffis-Huleu.
Pleffis-Placy.
Ploily.
Pommiers.
Pomarcher.
Pomarcy.
Pont-Bernard.
Pontdron.
Pouy,. paroiſſe de Montigny-Lan-: gram.
Poulandon, fief dans Reffons.
Préciamont, paroiſſe de Marolles.
Preſles.
Proy-lès,Gombries.
Puiffaleine.
Puifieux près Soucy..
Puifieux (grand)., près Verberie.
Pringy.

Q

QUENNEVIERE ou Cheneviere,. dans la forêt de Laigue.
Quinfy près Ouchy.

R

RAMÉE (là) paroiffe de Douy.
Remonvoifin.
Reſſons-le-lóng en partie.
Retheuir.
Reveil, ferme.
Reuve.
R.ieux-fous-May.
Rivecourt.
Riviere, paroiffé de Mareuil.
Rocourt.
Romens..
Rocquemont.
Roquigny.
Rolieres.& la montagne.
Roliers en Tardenois.
Rozoy. ou Rozoir-Saint-Albin.
Rozoy en ,Multien..
Rozoy-Nogentel.
Rozoy-ſous-Ouchy, ou le grand Rozoy.
Rouville.
Rouvres. en Multien.
Roylet.

Roy-Saint-Nicolas.
Rucourt.
Rugny.
Ruffy.
Rhuys près Verberie.

S.

Saconin.
Sacy.
Say, paroiſſe de 'Jaulzy.'
S. Agnan, près Valfery.
S. Bandry.
S. Clément.
S. Chriſtophe à Berry.
S. Etienne.
Sainte Geneviéve"
S. Germain près Crépy.
S. Germain près Verberie.
S, Jean près Neuville.
S, Jean-Iès-Vignes à Soiſſons.
S. Jean-au-bois, Forêt de Compiegne, ancienne Maiſon de Cuiſe.
Saintines &' dépendances.
S. Léger; paroiiſe d'Eſpagny.
Sainte Luce.
S. Oyen près Eſiavigny.
S. Pierre-ailes.
S. Pieere à Bitry.
S. Pierre en ChaO:res, Couvent de Céleſtins & dépendances.
S. Quentin-Iès-Louvey.
Sartigny.
S. Remy S. Georges, Abbaye de Bénédictines.
S. Remy Blanzy.
S. Remy Ivry.
S. Samſon.
S. Sauveur de Géroménil.
S. Vaſt de Long-.mont.
S. Vulgis, fief à Haute-Veſne.
Salfognes.
Saponay ou Saponain.
Sennevierres.
Septmont.
Sery.
Serval.
Servenay.
Silly-la-potterie.
Sommelan.
Soucy.
Soupifeau (le), paroiiſe de S. Sauveur.
Sous le mont, paroiiſe de Taille-Fontaine.

T

TAIL'LE-Fontaine.
Tannieres.
Taniers.
Terny.
Thaux.
Thézy.
Thuillerie (la) paroiſſe de Montgo-' bert.
Thuillerie (la) paroiſſe de Mornien-val.
Thury'
Tigny.
Toizy.
Tour (la) d'Arcy.
Tour (la), ou S. Corneil près Verberie.
Tournelle (la)) paroiiſe de Cuvergnon.
Tracy-le-mont, en partie.
Trannon (le).
Trefmes ou Gêvres Duché.
Troefnes.
Trofly-au-bois...
Trofly-Breuil.
Trugny.
Trumilly.
Tuify près Vic-ſur-Aiſne.

V

VACHE-à-laife (la) paroiffe de Mornienval.
Vadon, paroiſſe de Latilly.
Vezilly.
Val-Chrétien, Abbaye de Prémontrés & dépendances..
Vallée, paroiſſe ,de Bagneux.
Vallée (la), près Banru.
Vallée (la) près Counhieux.
VaICery, Abbaye de Prémontrés & dépendances.
Varinfroy._
Waru, paroiſſe de Bétancourc.
Vaſſigny ou VafIeny.
Vauberon, paroiſſe de Montigny-Langraim.
Vaubertin.
Yaubuin.
Vaucelles.
Vaumoiſe.
Vauparfond, paroiſſe de Marolles.
Vaurezy..
Vaurtrain.
Vauſſerré.
Vauſſetin ou Vauſtin.
Vautres (les), Hôtellerie près Reims.
Vautier-voifin.
Vaux de Caſtille.
Vaux.fous-Confrecourr.
Vaux-fous-Loupeignes.
Vaux S. Nicolas.
Vauxferre.
Vez.
Venizel.
Verberie Bourg ,.chef de la Châtellenie.
Vermeffelles.
Verneilles.fous-May.
Verrines.
Verte-feuilles) paroiſſe de S. Pierre.ailes..
Vichel.
Vichelles, paroiſſe de Chelles.
Vieil-arcy.
Vierzy.'
VignereIIeso-
Vigny.
VignerolIes.
Villebrain.
Villem.antuy ou Villemotoir.,
Ville-neuve, paroiffe de Reſſons-le-Jong.
Ville-neuve,paroiſſe d'Auger-Saint-Vincent.
Ville-neuve près. Thury.
Villers-Cotteretz, ville &' Maifonl Royale.
Villers-emmi-lès"champs.
Villers-la-foffe.
ViHers--Ie-Hellon.
Villers en Prayers.
Villers-Ie'petit.
ViUers.les-porrez) paroiſſe de Cuvergnon.
Villers S. Geneſt.
Villerfeaux ou Villarfaux.
Villomé.
Ville-ſavoye.
Violaine près CharentignY.4
Violaine-fous.Long-pont.
Violaine près Louatre.
Virly, paroiſſe de Jouagnes.
Virginettes, ferme.
Vifigneux.
Vivien.
Vic-fur-Aiſne.
Vàuciennes.
Vouty.
Walu.

,SECONDE P'A-R T lE.

'Notice des ſix Châtellenies du Duché de Valois.

LEs dépendances actuelles de ce-'Duché formaient deux pays ou Comtés, fous les Rois de la feconde race. Le pays de Valois *pagus Vadiſus* comprenait les Châtellenies de Crépy" de Verberie & de Pierref(mds en grande parcie; le pays d'Orceois *pagus Urciſus* renfermoit Duchy capitale, & une partie de fa Châtellenie, la Ferté-Milon, qu'on nommait Ferté en Orceois, Neuilly·Saint-Front qu'on appelloit Neuilly en Orceois.

Depuis trois,&, quatre ſiécles, le Valois propre fe di.vife en ſix Châtellenies, dont chacune a un reffort &·un chef-lieu, qui en eſt comme la capitale. Chaque Châtellenie parce le ſiom de fon chef-lieu. On les .range ordinairement dans cet ordre: Crépy, la Ferté-Milon, Pierrefonds, Verberie ou Béthizy, Oucby & Neuilly. Cette difiribution eſt marquée fur la Carte.

Le fujet demande, que nous donnions une notice complette de ces ſix Châtellenies, de leur territoires & des endroits remarquables qu'elles renferment, les noms de tous les lieux qui forment chaque reſſort. Cette defcription contiendra fix articles.

ARTlC LE' PREMIER.

Châtellenie de Crépy.

LEs lieux notables de ce reffort font, Crépy capitale de tout le Duché ·de Valois, Villers-Cotteretz, Nanteuil-le-Haudouin, avec quelques autres qui font feulement remarquables par leur ancienneté., comme Vez, premiere capitale, qui n'el1plus préfentement qu'un village, May 'ou Mail en Multien., Largny, Baneuil, Chavercy, &c.

La ville de Crépy eſt fituée à quatorze lieues au Nord-En de Paris,

ris, à fepdieues au Nord de Meaux, à neuf ou environ de Soiffons, à cinq de Senlis & de Compiegne. Le nom latin de Crépy eſt *Criſpeium*. EUe eſt du Diocefe' de Senlis & de la Généralité de Soiffons. Il ya Pré. fidial & Bailliage, Election, Grenier à fel, Echevinage & Gruerie. Le Bailliage & l'Echevinage font deux Juriſdictions très-anciennes. Le Préfidial a été créé par Louis XIII en 1638, à la [ollicitation de Gaſton [on frere, qui étoit pour lors Duc de Valois. Ce Préfidial devoit s'étendre fur le reffort des fix Châtellenies du Duché. L'Election comprend, la Ferté-Milon, Villers-Cotteretz, Pierrefonds, Nanteuil-le-Haudouin) & quatre-vingt-treize villages fitués aux environs de' ces lieux. La Juriſdiction du Grenier à fel eſt éte.ndue. L'Echevinage ou Corps de Ville eſt comporé d'un Maire, de deux Echevins, & d'un Receveur qu'on nomme Argentier. Les Echevins étoient autrefois au nombre_ de quatre. La Mairie de Crépy eſt l'une des premieres du Royaume, fuivant Chopin.

La feigneurie de cette ville a toujours appartenu au Roi, ou àdes Grands du premier ordre, depuis le l'leuviéme fiécle juſqu'à nos jours. Ses premiers poſſeſſeurs connus prenoient la qualité de Comtes, & étaient iſſus du fang de Charlemagne. Les Comtes de Vexin leur fuccéderent & établirent à Crépy leur réfidence, depuis 920 ou 930, jufqu'environ l'an *980*. Cette ville paſſa avec fes dépendances aux Comtes de Vermandois, après la retraite de Simon de Crépy dans un MonaHere. Hugues le Grand, frere de Philippe 1, la poiféda. Il y fit fa réfidence ainſi que Ces de[cendans, jufqu'à la mort de la Comteſſe Eléonore en 1214.

Nous ne donnerons pas la fuite chronologique de tous les Seigneurs de Crépy. Cette fuite eſt la même que celle des Princes, qui ont tenu toute la province en apanage. Les anciens Comtes de Crépy avaient pour Go.uverneur un Officier, auquel on donnait le nom de Burgare. Cette charge ſubſiſta ju[qu'à l'an 1284; elle fut changée alors en celle de Capitaine, qui exiſte encore, & qui a toujours été pof[édée par des perfonnes de la premiere diſtinction, conjointement avec l'office de Gouverneur & de grand Bailly.

On compte dans Crépy trois paroiffes, :Sainte Agathe, S. Denys & S. Thomas; deux Collégiales de Chanoines, S. Aubin & S. Thomas; un grand & ancien Couvent de CluniO:es réformés fous le nom de S. Arnoul, & un autre de Capucins; un Prieuré de Bénédictines fous le

titre de S. Michel, une Communauté d'Vrfulines, qui procurent l'inſtruction gratuite des filles, un College où l'on enfeigne les humanités: les Religieux de S. Arnoul tiennent chez eux, un cours de philofophie & de théologie, où ils admettent les étudians qui ont fini leurs humanités.

Outre les Juriſdictions dont j'ai parlé, Crépy eſt la réfidence d'un Subdélégué de l'Intendant de Soiffons, de deux Recèveurs des Tailles, d'un Prevôt des Maréchaux. Il ferait àdéfirer, que cette derniere place qui vaque depuis plufieurs années fut remplie, & que la Maréchauffée fut rétablie. Crépy a produit plufieurs hommes illuſtres. Le Jurifconfulte Laurent Bouchel eſt le plus connu. Albin des Avenelles, Poëte François du feiziéme fiécle, tirait fon origine de Crépy.

On tient dans cette ville deux foires par an, le fecond Lundi de carême, & le lendemain des morts, un marché-franc le premier Mercredi de chaque mois, & trois marchés ordinaires par femaine, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi. La Compagnie de l'arquebufe a pour ſymbole un pourceau.

Il y avait autrefois dans Crépy trois feigneuries, qui préfentement n'en font qu'une, le donjon, le château & la ville) appartenant chacune à différens pdlèŒcurs. La ville actuelle eſt renfermée dans l'enceinte du château des Comtes de Vexin. L'ancienne ville occupait la plaine, qui s'étend jufqu'à Duvy. Elle fut entiérement détruite par les Anglois en 1431. Les armes de la ville de Crépy font d'argent au tigre de Sable: elles [ont ordinairement brifées d'azur à trois fleurs de lys d'or en chef pofées de fuite. La vine eſt environnée d'un cours planté d'arbres, & de promenades agréables. La place publique eſt grande & dégagée. Il y a cinq portes & une ſixiéme qu'on a condamnée, qui conduifait dans l'intérieur du .donjon. Le fauxbourg de S. Thomas où eſt fituée l'Eglife Collégiale de ce nom, eſt très-peuplé.

Le commerce de la ville conſiſte en mégifferie, friperie, toiles, & bled. Il y avait ci-devant une manufaélure de gros drap, qui n'exifie plus. On y a établi depuis peu une manufacture de fayance, qui ſe ſoutient avec fuccès. Les Taillandiers de Crépy am été renommés. Le commerce desche.vaux y eſt entretenu par pluſieurs marchands. Celui du bled eſt tombé. Il nous a paru, que l'établiffement le plus convenable à la fituation de Crépy, aux productions naturelles du canton, ſeroit une manufaél:ure. de toile & une corderie; l'Etat & les particuliers y gagneraient. *Les* habilans ſont laborieux, d'un efprit naturel & focjable.

Vez. Ce nom de lieu eſt figuré en lettres maju[cules ſur la Carte) quoique ce ne foit qu'un village, du Diocefe de Soiffons, du Bailliage & de l'Election de Crépy. Il eſt ſitué fur la gauche du chemin, qui conduit de Crépy à Villers-Cotteretz. Cet endroit n'eſt remarquable que par un premier château fon vaſte, ou réfidoit le Comte ou Gouverneur dl! pays de Valois, [ou's *les* deux premieres races. C'eſt au fujet de cette réfidence, que les anciens monumens nomment cet endroit capitale du canton; il n'y a jamais eu de ville à Vez. Son nom latin *Vadum* a été l'origine de celui de Valois. Son titre de capitale a paſſé à Crépy, fous les premiers Rois de la troiſiéme race.

Le fecond château de Vez a été rebâti fur les fondemens du premier, au commencement du treiziéme fiécle, p,ac un Seigneur nommé Raoul d'Etrées, auquèlle Roi Philippe Auguae en céda le domaine. Ce château dl: défendu d'un côté par une vallée profonde, où paffel'un des ruiſſeaux qui forment plus loin la riviere d'Autonne. Son entrée eſt contigue à une plaine, qui confine avec les territoires de Largny & de Villers-Cotteretz. On y ajouta fous le regne de Charles VI, la groffe tour qu'on découvre de loin. Ce château à f6utenu plufieurs fiéges.

ViLLERS-COTTERETZ\ eſt un bourg peuplé, bien bâti & très-paffant; les Géographes lui donnent le nom de ville. Il eſt ſitué fur le grand chemin de Paris à Soiffons & à Reims; à dix-fept lieues de Paris, & à ſix de Soiffans, à trois lieues de Crépy, à douze ou treize de Laon. Il dépend du Diocefe de Soiffons, du Bailliage & de l'Elettion de Crépy.

Les Chartes latines le nomment, *Villare ad Gollum*» ou *ad caudam Refti.* Il n'y a qu'une paroiffe, fous le titre de S. Nicolas, deifervie par des Prémontrés. Ces Religieux y ont été transférés de l'Abbaye de Clairfontaine en 1676. Le Supérieur de la Communauté prend la qualité d'Abbé. La Maifon de S. Remy, actuellement occupée par des Religieufes, a été pendant huit fiécles un Prieuré de Bénédictins, fous le nom de S. Georges. Ces Religieufes font gouvernées par une Abbefle. Elles furent transférées de Senlis au Prieuré de S. Georges, en 1622. L'ancien bourg de Villers était difiribué autour du Prieuré de S. Georges; le bourg actuel en eſt ſéparé. Il y a auffi àVillers-Cotteretz un Hôtel-Dieu pour[1] les malades.

La feigneurie appartenait ordinairement aux Comtes de Crépy, aux Seigneurs de Nanteuil, & aux Moines de S. Georges. Le Roi S. Louis

réunit la plupart des fiefs du territoire en un feul domaine, dont il établit le fiége au château de la Male-maifon.

Le château actuel a été bâti par le Roi François I, c'en l'une des plus vaſtes maifons de plaifance qui [oient en France, la plus. agréable' & la plus commode pour le plaifir de la chaſſe. La forêt de Retz lui [ert de parc. Depuis François. 1 ce château a. toujours. été occupé, ou par nos. Rois, ou par *les* Princes du Sang, qui ont eu *le* Valois en apanage•. .Monfeigneur: le Duc d'Orléans y a ajouté des. embel1iffemens. L'eau était· rare) il Ya fait conduire des fources des. lieux voifins. Villers-Cotteretz. doit être confidéré comme le chef-lieu de toute la forêt. II renferme .trois Juriſdictions, une Maîtriſe, une Capitainerie des chaſſes, & une Prevôté Royale) qui. a fuccé.dé à un Bailliage qu'on y avoit établi en' . 1703. Ce lieu eſt auffi la réfidence d'un Subdélégué de l'Ioc.endant de Soiffons, & d'une Maréchauffée·. Le Capitaine des. chaſſes eſt ordinaicement gouverneur du château. On compte dans Villers-Cotteretz fix ménellriers, dont le chef eſt pourvu de proviſions. Il prend la qualité de Lieutenant général des violons du' Duché de Va'lois, & a un droit. d'infpeélion, fur cous les. ménestriers des, fix Châtellenies. .

Le château & le bourg font contigus à une vaſte & belle plaine, plus faine & plus dégagée que la plûpan des grandes maifons Royales,. où le vQifinage des. riv.ieres, & des. eaux oc.cafionoenc des. brouillards. fréquens& mal-faios, ſur-tout pendant la.faifon de l'Automne.

Le commerce de ce. lieu confifie principalement) dans le débit des. ſubſiſtances néce1Taires à. l'entretien des. auberges,. qui. y font en grand nombre, à caufe du paſſage des voitures publiques. Les féjours du Prince font auffi fort avantageux à.la vente des denrées. Il y a e.u.pendant quelque temps. une manufacture de fayance, qui- n'a pas. réuſſi. // aéré. un temps) où le commerc.e de boiffellerie & de layeterie était 80riffant à Villers-Correretz : on y fabriquoit auffi de la Cabotterie & des peUes de bois. Il feroit àdéfirer pour l'utilité publique) qu'on y rariimât ce com-. merce. Le. public en tireroit des effets_ meilleurs &. à plus bas prix) que: ceux qu'on vend ailleurs,

BONEUIL, eſt une ancienne Maiſon Royale; ſituée au Nord-Oueſt. de Villers-Conereez & de Vez. Il y avoit anciennement une Prevôté.> qui a été abolie. Boneuil n'eſt plus qu'un village peu nombreux.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, eſt après Villers-Catter.fez la principale

dépendance de la Châtellenie de Crépy. Il eſt placé ſur la même grande route, qui paſſe à Vi1lers-Cotteretz & qui conduit de Paris à Soiſſons, c'eſt le milieu du chemin, à onze lieues environ de l'une & de l'autre ville. Nanteuil eſt du Diocefe de Meaux) du Bailliage & de l'Election de Crépy, d'où il eſt éloigné de trois à quatre lieues. Il n'y a dans Nanteuil qu'une feule paroiſſe, fous le titre de S. Pierre; un ancien Prieuré de Bénédictins de la réforme de Cluny, fous le titre de Notre-Dame; un Hôtel-Dieu fondé au treiziéme fiécle par les Seigneurs du lieu, avec une Chapelle.

La feigneurie de Nanteuil remonte jufqu'aux premiers temps de notre Monarchie. Elle fut poſſédée en premier lieu par un Franc de la fuite de Clovis, & tranfmiſe par droit d'hérédité à S. Walbert, qui vivait au feptiéme fiécle. Cette terre fut enfuite partagée, entre les Moines de Luxeuil & les Comtes de Ponthieu. Hilduin Comte de Breteu.il, la.poffédoit prefque toute cnti.ere en l'an 1000. Il la donna en dotà une de fes filles, qu'il accorda aux recherches de Raoul II, fils de Gautier Comte de Crépy.

Raoul fut Seigneur de Crépy & de Nanteuil, après.la mort de fan pere. Il eut deux fils. Il donna la terre de Nanteuilau fecond, nommé Thibaud. Les. defcendans de Thibaud poſſéderent Nanteuil juſqu'en 1300. Cette terre vint enfuite au pouvoir des Seigneurs de Pacy, de Broyes, de Lenoncourt, de Guiſe, de Schomberg & d'Efirées. M.le Prince de. Condé eſt préſentement Seigneur de Nanteuil, par acquifition.

Le château de Nanteuil' eſt grand', fpacieux & bien bâti. Il eſt le chef-lieu. d'un arrondiſſèment dreſſé en 1'543, lorfqu'il' fut queſtion. d'ériger la terre en Comté, en faveur d'un Seigrieur de Lenoncourt. Les' dépendances. utiles. de ce domaine fone .nombreufes.

On peut compter deux Juriſdictions dans Nanteuil, la haute-Juſtice & le fiége de la Gruerie de Valois, dont les audiences ſe tiennent plus ſouvent qu'à Crépy, parce que le Seigneur de Nanteuil jouit de tout l'utile de cette Gruerie. Ce frége eſt tenu par deux Juges & par deux Procureurs feigneuriaux, l'un royal, l'autre Cubalterne. Les bois de la Gruerie de Nanteuil, qu'on nomme. auſſi Gruerie de Valois, ſone ſitués entre Nanteuil & Crépy.

Le principal commerce du lieu confine. en bled, que l'on enleve pour la proviſion de. Paris. Le marché de Nameuil eſt l'un des plus forts

de la province. Il ya dans Nanteuil comme à Villers-Cotteretz beaucoup d'auberges: la plûpart des voitures publiques, qui partent de Paris, prennent gîte à Nanteuil. Le nom latin de ce lieu en *Nantolium*.

La Châtellenie de Crépy 's'étend au Midi, fur deux portions de pays dont l'une eſt appellée lès-Gombries, l'autre le Multien. Nanteuil eſt comme la capitale des Gombries; trois villages.de fon voifinage confervent encore cette dénomination; Boiffy, Frénoy & Péroy-lès-Gombries.

Quant au Multien, la Châtellenie de Crépy n'en comprend que la panie Septentrionale; le reſte appartient à Meaux. Mail ou Mayen Multien, Roroy & Acy en Multien, avec le château de Gêvres & le hameau dè Retz près d'Acy, dépendent du Valois.

MAIL, MALL ou MAY, en latin *Mallum*, eſt un lieu remarquable. Son château eſt l'un des plûs anciens du Royaume. Il y avoit fous les Rois de la premiere & de la feconde race, un champ de Mars fitué devant une place d'armes, où ces Princes tenoient les affemblées générales de la nation. Le ſiége de la Gruerie de Valois a .été long-temps tenu dans cette plaine, à laquelle on donne aujourd'hui le nom de Jartian. May eſt fitué à l'Occident du château de Gêvres, [ur une hauteur. Ce lieU,eU une paroiffe. Il a été érigé en Châtellenie par Henry IV, en faveur d'un Seigneur de la Maifon de Gêvres.

Acy en Multien, eſt un bourg; nous en donnerons une notice étendue dans cette Hiſtoire. C'eſt l'un des trois lieux, où les Gruyers de Valois tenoient, le Mardi de chaque femaine, leurs audiences ordinaires) près la fontaine qui eſt en face de l'Eglife. Ils fiégeoient le Jeudi à Nanteuil & le Samedi à Crépy. Le hameau de Retz, qui a donné fan nom à toute la forêt, eſt contigu au bourg d'Acy du côté d'Occident. Il y avait fous Charlemagne une Abbaye, à l'endroit ou eſt préſentement la Chapelle.

Acy, May & les lieux voifins, font .du Diocefe de Meaux & du Bailliage, de Crépy.

La Châtellenie & le Bailliage particulier de Crépy comprenoient anciennement la ville de Beaumont-fur-Oife & fes dépendances.

Chavercy & la Houatte [ont deux endroits qui ont été renommés, & donc on trouve à peine actuellement quelques veſtiges. Chavercy qui n'eſt plus qu'un hameau de [ept à huit maifons, fur la gauche du chemin qui conduit de Crépy à Verberie) a été remarquable pendant cinq

à ſix fiécIes, par un fort château d'une grande magnificence. On en attribue la fondation à Oger furnommé le Danois, l'un des favoris de Charlemagne.

La Houatte eſt préſentement une ferme, entre Ducy & Rully, à fix cens foixante toires au Midi de ce dernier lieu. On voit dans la cour un pan de pignon, qui en un rene d'un ancien château appellé dans les écrits des do.uziéme & treiziéme fiéc1es, la Grange S. Arn9ul. Cet endroit eſt remarquable, pour avoir été le rendez-vous d'un Congrès, dans lequel' le Roi Philippe Auguſte devoit terminer ſes différens avec Philippe d'Alface Comte' dè Fland:res, touchant les Comtés de Vermandois & de Valois.

Cette même Châtellenie comprend auffi dans fon reſſort, dix-fepe Mairies, qui font Bargny, céiebre Maiſon Royale Couvent citée dans nos chroniques fous le nom dé *Brinnacum*; Momienval, Largny,. Feigneux, Orouy, Vauciennes, Demeville, Viviers, Damleu, Piſſeleu, Coyoles, Pondront, Ruſſy, Haramont,. Gilocourt, Oger-Saint-Vincent & Baneuil.

EUe comenoit autrefois foixante & douze fiefs nobles., qui donnaient chacun à fan poſſeſſeur, le droit de ftéger aux plaids. ou affi[es de Crépy. On choiſiſſoit ordinairement pour rendre la jufiice, lés quatorze anciens.

Les. lieux titrés de cette premiere Châtellenie ſont, le Duché de Treſmes ou de Gêvres; les deux Comtés de Nanteuil & de Levignen;-les deux. Châtellenies particulieres du Parc-aux-Dames & de May en Multien;: les Abbayes d'hommes de Villers-Cotteretz. & de Lieu-refrauré, ordre de Prémontrés; les. Prieurés. de S. Arnoul de Crépy & de Not-re-Dame. de Nanteuil; les Abbayes de femmes de S.. Remy de ViUers-Cotteretz, de Mornienval, & du Parc·aux-Dames, le Prieuré de Long-prez',. & un grand nombre d'autres bénéfices clauflraux ou commendaraire$.

Ce détail doit donner une idée difiinguée du reſſort, dont· nous venons de faire la defcription. Voici par ordre alphabétique, les. noms de tous les. lieux de cette Châtellenie.

Lieux de la Châtellenie de Crépy.

A

ACY en Multien.
Amhilly.
Auberval ou le Berval) paroiiſe de Baneuil.
Auger ou Oger-Saint-Mard.
,Auger-Saint-Vincent.

B

BARGNY.
Bazoches près Duvy.
Beauvau ou Beauvoir) près Orouy.
Bellival.
BefmOlit.
Bétancourt.
Betzo
Boif!y-lès-Gombries.
Boneuil & les butes.
Bouillanr.
Bouillancy.
Boularso
Braſſoire.
Buy, près MornienvaJ.

C

CHAPELLE aux Auvergnats, paroiſſe de Vauèienneso
Chaumont) paroitre d'Oger-Saint-Vincent.
Chavercy, paroiſſe de Trumilly.
Chavres.
Chelles - Saînte-Baubourg) uni au Duché de Valois.
Charly, par augmentation du Bailliage.
Chefnoy fous May.
Chevreville.
Clos Bernard, paroiſſe de Rofieres.
Coyoles.
Cuveret, près Chavres.
Cuvergnon.

D

DAMARS.
Damleu.
Demeville.
Droifelles.
Ducy ou Druey) paroiſſe de Trumil.1y.
Duvy.

E

ELINCOURT) paroiſſe de Mornienval.
Eluats (les).
Efchancu.
Eſtavigny.
Eſtrepilly.

F

FEIGNEUX.
Folie, paroiſſe de Levignen.
Fonrenelle ou Fontenay, paroîIfe de Vez.
Foſſe (la)) paroiffe de Mornienval.
Foſſemont.
Foſſés (les) ,paraître de Haramont.
Four d'enhaut Four d'enbasà Mornienval.
Frefnoy-Iès-Gombries.
Frefnoy-Ie-Luat.
Frefnoy-Ia-riviere.

G

GERMAINCOURT) paroiſſe de Cuvergnon.
Gererme .près Crépy_
Gigny près Trumilly.
Gilocourt.
Gironval ou 1'Aventure, paroiſſe de Roſieres.

Rofieres.
Gondreville.
Grand-champ, paroH{'e de Cuvergnon.
Grange (la) Clergie, paroiffe d'AntiUy.
Grange (là) l'Abbeffe, paroiffe de Mornienval.
Grange (la) au Mont, paroifle de Mornienval.
Grange (la) Saint-Faron, paroiffe d'Eilavigny.
Grimancourt.

H

HARAMONT.
Haudrival, paroiſſe de Feigneux.
Hautavefne, paroiffe de Boneuil.

1

IVORT.

L

LANVAL, paroiffe de Boneu.il.
Largny.
Lefpine, paroiſſe de Viviers.
Lef{'art, paroiffe de Mornienval.
Leſſart, paroiffe de Viviers.
Levignen, Comté.
Lieu-reilauré, Abbaye de Prémontrés.
Longavenne, paroiffe de Viviers.
Long-prez, Couvent de Fontevrault.
Le Luat.

M

MAGNEVAL, paroiſſe de Serry.
Maneuvre.
Maqueline.
Marnoue-Iès-Moines.
Mayen Multien, & dépendances.
Meremont, grand & petit.
Migny, paroiffe de Mayen Multien.
Montigny-Ruffy.
Morucourt ou Morecourt.

N

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, Comté
Neuilly ou Nuilly, paroiffe de Rocquemont.
Noue.

O

OCNES.
Ormois-Ie-Davien.
Ormois-emmi-les-champSt
Orouy.

P

PIERREFITTE.
PiſſeJeu.
Pleffis-au-bois.
Pleffis-le-Bougre', ou Pleffis-fous-Cuvergnon.
Pleffis-Bouillancy.
Pleffis-Cornefroy, paroiffe de Trumilly.
Pleffis-Placy.
Pomdron.
Pray-lès-Gombries.

R

RIEux-sous-MAY.
Roquigny.
Rofieres & la montagne.
Rozoy en Multien.
Rouville.
Rouvres en Multien.
Ruſſy.

S

SAINT-CLÉMENT.
S. Germain près Crépy.
S. Oyen près Efiavigny.
S. Samfon.'

Sennevierrés.
Sery.

T

TUILLERIE (la), paroiſſe de Morrienval.
Tournelle (la), paroiſſe de Cuvergnon.
Trefmes ou Gêvres, Duché.
Trumilly.

V

VACHE-à-laife (la), paroiſſe de Mornienval.
Varinfroy.
Vauciennes ou Vouciennes.
Waru, paroiſſe de Bétancourt.
Vaumoiſe.
Vautier-voiſin.
Walu, paroiſſe de Vez.
Verneilles-ſous-May.
Vez.
Ville-neuve, paroiſſe d'Auger-Saint-Vincent.
Villers-Cotteretz, ville & Maiſon Royale.
Villers-emmi-Iès-champs.
Villers-res-poItez, paroiſſe de Cuvergnon.
Villers S. Genefi.
Virginettes, ferme.

En tout, cent trente-ſept lieux.

ARTICLE II.,

Châtellenie de la Ferté-Milon.

LA ville de la Ferté-Milon dl: le feullieu notable de ſon reſſort. Elle tient dans le Valois le premier rang après Crépy, dont elle eſt éloignée de quatre lieues. Elle eſt à quinze lieues de Paris, & à quinze de Reims, à Cept de Meaux & de Soiſſons, ſur le chemin militaire qui conduit d'une ville à l'autre: elle eſt du Diocefe & de la Généralité de Soiſſons & de l'Election de Crépy.

On la diviſe en crois parties qui ſont, le château, la ville & la chauſſée. La haute-ville eſt ſéparée de la chauſſee, par la riviere d'Ourcq. Il y a deux Eglifes paroiſſiales pour la ville, Notre-Dame & S. Vaſt, & une troiſiéme ſous le titre de S. Nicolas, pour la chauſſée, qui réunit les dépendances de deux autres Eglifes préſentement détruites; S. Pierre de Charey & Notre-Dame du bourg. On voit encore à la chauſſée une Eglife de la Magdelaine, qui eſt interdite: ſa bâtiſſe eſt du onziéme ſiécle. Elle étoit le titre d'un Prieuré de Bénédiélins, lequel eſt préſentement réuni à S. Fàron de Meaux. La Collégiale & la Maiſon du Prieuré de S. Vulgis, donc il ſera ſouvent parlé dans cet Ouvrage, ne ſubſiſtent plus.

Ils ont été démolis, l'un & l'autre; le titre & les biens ſont réunis à l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes de Soiffons. L'Egliſe de Notre-Dame a été bâtie des débris de celle de S. Vulgis. On voyoit encore au commencement de ce ſiécle au-deſſous de Notre-Dame, une panie de la maiſon, que les Templiers occupoient à la Ferté-Milon, avant leur deſtruction. Les biens de cette Communauté' ſont réunis à la Chartreuſe de Bourg-fontaine.

Il y avoit auſſi à la Ferté-Milon une Ma:1aderie, qui a été changée au dernier ſiécle, en un Prieuré de cinq Religieux de Cîteaux. L'Egliſe & la Maiſon conſervent encore le nom de S. Lazare. L'Hôpital a été occupé à peu près dans le même temps, par une Communauté de Religieuſes Cordelieres, ſous le titre de S. Michel. L'Hôtel-Dieu eſt deſſervi par des Sœurs de l'Enfant-Jeſus de Soiffons.

On compte dans la Ferté-Milon deux Juriſdictions, une Prevôté Royale & Châtelaine, & un Grenier à ſel. La Prevôté comprend en premiere inſtance les lieux voiſins de Chouy & dépendances, Lyonval) la Loge-trifian., les Eſdroles, .MariCy, Noroy, S. Quentin, Villers-le-petit, autrefois Maucreux., Cette Prevôlé a été ſubſtituée en 17°3' à un Bailliage particulier•

Le Grenier à ſel eſt l'un des plus anciens du Royaume. Le Corps de Ville eſt compoſé d'un Maire & de deux Echevins. Le Collége fondé en 1719, eſt tenu par un Eccléſiaſtique Céculier. La Compagnie d'Arquebuſe a été rétablie en 1751. La Ferté-Milon eſt auſſi la réſidence d'un Subdélégué de la Généralité de Soiiſons•.

. La haute v.ille, lorCqu'on la conſidere du côteau oppoſé, paroît bâtie en amphithéâtre. Elle eſt entourée de fones murailles qu'on néglige. Elle a quatre panes anciennes & une cinquiéme qu'on a percée depui$ peu, & qui conduit au chemin de Paris.' Les armes de la Ferté-Milon ſont d'azur, à la ſalamandre couronnée & environnée de flammes: devife *nutriJic{} & extringuo.*

Le nom latin de cette ville eſt *Firmitas*, comme qui diroit fonereſſe. *Milon* eſt le nom d'un Seigneur, qui l'a renouvellée. On peut rapporter la premiere origine de la ville & de la forterefI"e, au neuviéme ſiécle; elle demeura près de 100 ans, au pouvoir de quelques Seigneurs particuliers, qui en tranſmirent la propriété aux Comtes de Crépy. Depuis ce temps juſqu'à nos jours, la Ferré-Milon n'a pas ceſſé d'appartenir aux

Seigneurs de Crépy & du Valois. La Juſtice même y a toujours été rendue en leur nom.

Louis de France, premier Duc de Valois, fit rebâtir le château en grande partie, dans un goût noble & majeſtueux. On en voit encore de tuperbes reſtes. Henry IV le fit démolir en 1594, parce que le Commandant avait foutenu comre fan armée un long fiége, que ce Prince avoit été obligé de lever.

Depuis la mort du Duc d'Orléans frere du Roi Charles VI, jufqu'en 1694, la feigneurie du lieu fut prefque toujours poffédée par des Engagiſtes; les Princes d'Orange en premier lieu, les Beaunes en fecond. Elle appartient aux Ducs de Valois, depuis les dernieres année.s du 'ftécle paffé.

La ville de la Ferté-Miron ct. donné naiffance au grand Racine. L'inimitable la Fontaine épouſa en ce même lieu Marie Héricard, fille 'du Lieutenant particulier. Le pere de M. Dupin, célebre Auteur Eccléſiaſtique, étoit né & avoit été domicilié à la Fené-Milon.

Le commerce principal de ce lieu doit néceffairement confiner dans un détail de toutes fortes de denrées, à caufe du paffage prefque continuel des troupes; auffi la ville eſt elle remplie de petits marchands. Il y avoit au commencement de ce fiécle un gros commerce de tannerie, lequel eſt préfentement diminué. Nous efiimons., qu'à caufe de la proximité de la forêt & de' la riviere d'Ourcq, il ferait très:avantageux de ranimer ces fabriques. Le ru de Saviere étant rendu navigable, [eroie. une nouvelle [ource d'avantages. On pourrait y former un port, où tous les bleds du Soiſſonnois arriveraient, pour être enfuite tran[portés à Paris par la Marne. On fabrique à la Ferté-Milon beaucoup de toiles· de ménage: la blancherie pour ces toiles eſt en réputation. Comme la riviere d'Ourcq eſt [ujette à des réparations fréquentes, le Prince entretient à la Ferté-Milon un Ingénieur, qui eſt chargé d'y veiller.

,Les lieux remarquables de cette Châtellenie [ont, Maucréux, terre agréable, la [eigneurie Châtelaine de Pacy en Valois, les deux Marifys, Louatre & Louvry, ancienne terre ornée originairement d'un château, d;une Collégiale & d'un bourg, dont on retrouve à peine actuellement quelques traces•

Cerfraid chef d'ordre des Mathurins, & la vaae Chartreufe de Bourgfemaine, font deux établiifemens de ce reſſort. La Prevôté de Marifr.

eſt comptée parmi les premiers bénéfices commendataires du Diocefè de Soiffons. Les Prieurés fimples de Chézy en Orceois', & de Louvry appartiennent aux Bénédictins de S. Arnoul de Crépy. Le Prieuré d'A u.. teuil eſt préfememcnt réuni au Séminaire de Soiffons: Collinances.) Prieuré de Fomevrault , eſt auffi compris dans cette Châtellenie.

Lieux de la Châtellenie de la Ferté-Miloll.

A

ANCIEN VIL J. E.-
Auteuil.

B

BEAUVAL près Fulaine.
Billemonr.
Bourg, ferme & garde de l'étang de Bourg.
Borneville ou Bournonville.
Bourg-fomaine ,_ Chartrcufe.
Bourfonne , moitié.
Briqueterie (la)) paroiffe de. Chéz.y.
Brumetz.
Buffieres.

C

CALVISE, paroiffe de Louatre.
Cartigny, paroiffe de Coulon.
CerfrQid,chefd'ordre.des Mathur.ins
Charey.
Cheneloy, paroiffe de Marify-Sainte-Geneviéve.
Chenneviere près FuTàine.
Chézy en Orceois.
Chouy & dépendances.
Collinances ,. Prieuré de Fontevrault.
Coulomb ou Coulon.
Couture parquette (la)) & la vallée de Louatre.

D

DOUY-LA-RAMÉE.

E.

EDROLLES (les), paroiſſe de Chouy.'
Effarts (les), près ·Douy-Ia-ramée.

F

FALOISE (la), paroiſſe de·Louatre.
Fleury-Corcy.
Fulaine..

G

GERMIGNy·fous-Coulon..
Grange (la), au bois, paroiſſe de· Bruyeres.
Grange(la)Cœuvret, près Brumetz.
Grange (la) Coulon, paroiife de Coulon.
Grange (la) Genevroy.
Grange (la) Morel, paroiife de Marify-Sainte-Geneviéve.
Grande (la) Maifon près OuchY···
Gros(le) Aunay, paroiffe de Fulaine.

H

HAUTEVENNE près *Bitry.*
Hervilliers, paroiife de Coulono-
Heurtebiſe , paroiffe de Coulon.

.Houillon, près Mareuil-la-Ferté.

L

La Loge-aux-bœufs, paroiſſe de Pacy.
La Loge-aux-ſauvages, paroiſſe de Chouy.
La Loge.Trifian, paroiſſe de Chouy.
L'Eglantier près.Bellimant.
Lionlial, paroiſſe de Chouy.
Louatre & ſa vaIrêe.
Louvry.

M

MA'cOGNY, paraîire de Montron.,
.Marchais.{les), paroiſſe de Coulon.-
Mareuil-ſur-Ourcq.
Mari[y-Sainte-Geneviéve.
.Mari[y - Saint:" Mard.
Marolles.
Marre (la), paroiſſe de Douy.
Maucreux.
Mor·temafroi , paroiſſe de ~~Chéſy en Orceis~~ Damart
Montigny-la-Cammanderie.
Montigny-LaIlier.
Montoury , paroiſſe de MontrDn.
Montron. -
Monay ,.près la Ferté-Milon.
Mo[ne. ,

N

NA 0 ON.
Neufchelles, prétendu par Senlis.
N,eu*vi.viers.*

Noroy.

P

PACY en Valois.
Pleſſis-[ur-AuteUIl, prétendu par Senlis.
Préciamont, paroiiſe de Marolles.

R

RAMÉE (la) paroiſſe de Douy..
Reveil, ferme.
Riviere, paroiſſe de Mareuil.

S

SAINT-QUENTIN-lès-Louvry., partie d'Ouehy.
S. Vulgis., fief à Haute-Veſne.

T

THURY.
Troefnes.

V

VAUPARFOND., paroiſſe de 'Marolles.
Ville-neuve :près Thury.'
Villers-le-petit.
Violaine près Louatre.

En tout quatre-vingt lieux.

ARTICLE III.

Châtellenie de Pierrefonds.

LA Châtellenie de Pierrefonds eſt l'une de's plus nobles, dès plus anciennes, & la plus étendue de celles qui forment le Duché de Valois... Pierrefonds, chef-lieu de tout' le reſſort, eſt fitué au milieu des bois, à l'extrémité Orientale de la forêt de Compiegne, au Nord de la haye l'Abbeife, à trois grandes lieues au Nord de Villers-Cotteretz & de' Crépy" & à trois lieues Sud-Eſt de Compiegne. Son nom latin eſt *Petrafons.*

Pierrefonds n'a jamais été renommé que par la force de fan château & par la puiifance de [es Seigneurs. Il n'y paſſe ni. grand cliemin, ni riviere, qui pui!fe y procurer un commerce extérieur, lucratif. L'aſpect du lieu & des ruines de la fortereſſe annonce la, conduite & les àelfeins de ſes premiers maîtres, qui fculs, loin de tout commerce,- fans voifinage, retranchés fur des hauteurs &, fortifiés dans leurs châteaux, fairoient la loi à·.toute la province" attaquaient leurs ennemis,. en triomphaient, & réduifoient les plus puiſſans Seigneurs à là néceffité: de les craindre, ou de rechercher leur alliance.

Les maifons qui compofent la paroiffe-de.Pierrefonds·, font difperfées" le bourg n'en eſt qu'une portion. Cette paroiife eſt du ,Diocefe de Soif.· fans, de l'Election de Crépy. La·Prevôté Royale de ce lieu a été fubftituée à un Bailliage particulier,-& fupprimé en 1703'.Les -premieres' inſtances de cette Prevôté font nombreuCesi - · -

Il Ya e,u deux châteaux de Pierrefonds. Le ptemier'étoit ſitué ſur la.- montagne au-deffus du Prieuré" à l'endroit 'même où eſt préfentement: la ferme. Le fecond château eſt celui 'dont on voit encore de fi·, beaux, reſtes, fur une croupe de montagne au-deſſus du bourg.

Le premier fut confiruit des débris d'une Maifon Royale, placée vers l'endroit où eſt actuellement le ·Chêne-Herbelot. Cette maifon eſt nom-' mée *Caſnum* dans les chroniques latines: on y a tenu des Parlemens& des aſſemblées de là nation, fous les Rois de la feconde race.

Ceux qui ont fait confirui..re,le premier château de Pierrefonds, étoient .

Châtelains de cette Maifon Hoyale. Ils le fortifierent, parce quJils vi… voient dans des temps, où les Normands & les Factieux [aifoient de grands ravages. Ils s'aquirent par leur valeur une réputation, qui s'étendit au loin. Tous les lieux de la Châtellenie & de l'Exemption de Pierrefonds, dont on trouvera le dénombrement ci-après, appartenoient alors à des poffeifeurs, qui trop *foibles* pour réſiſter aux ennemis du dehors & du dedans, mirent leurs biens fous la fauve-garde de *ces* Seigneurs, dont les troupes furpaffoient en nombre celles des premiers vaſſaux de la Cou':': ronlle, & du Roi même. Cene puiſſance énorme, a duré près de' deux fiécles. L'Ancien château tombait en ruine, lorfque Louis de Francé frere de Charles VI, fit confiruire la [ecopde forteresſe, dont on voit encore une partie des murs. Ces reſtes méritent d'être vus; l'edifice avant qu'il fut démantelé, paſſoit pour une merveille d'architecture. Nous en avons fait graver le plan vifuel & géométr'al; dans le [econd volume de cet Ouvrage. Ce château fut affiégé & démantelé en 1617, par Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX.

. On cornptoit autrefois plufieurs Eglifes fur le territoire de Pierrefonds; la Collégiale de S. Mefmes dans le premier château, celle de S. Jacques' au [econd, un Prieuré de Bénédictins au bourg, fous le nom de S. Sulpi-: *ce*, & une paroiſſe. La Collégiale de S. Meſmes fut unie au Prieuré de" *S.* Sulpice, après la deſtruction du château. Le Prieuré de S. Sulpice eſt préfentement uni à la Cure de Chamilly. Les Canonicats de S. Jacques' fubliGent, les titulaires ne font aGreims qu'à un feul jour d'affifiance. pendant l'année: le vingt-cinq Juillet, ils s'affemblent & font l'office de S. Jacques, dans l'Eglife paroiffiale, qui eſt préfemement la même' que celle de l'ancien Prieuré.

La Châtellenie de Pierrefonds différe des autres, en ce que fon chef-lieu n'dl plus, pour ainli dire, qu'un déferr, tandis qu'elle renferme dans fon reſſort les plus nobles & les' plus belles dépendances. La]u-" riſdiction embraſſe du côté d'Orient, le fauxbourg de Crife de Soiſſons, avec l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes; elle comprend la Croix-Sainr-Ouen, qui releve encore de Pierrefonds en premiere infiance, avec la plus forte partie des deux vaſtes forêts de Compiegne & de Villers-Cotteretz, jufqu'à l'extrémité Méridionale de la forêt de Daule, & divers lieux par intervalle, juſqu'au Bourget près' de Paris, ou l'hôtellerie du Moulinee d'or, & la plûpart des maifons du même côté, font une dépendance

de

de Pierrefonds. La porte de Pierrefonds à Compiegne, avec les trois ,fiefs de la Seure, de la Tournelle & du Traveil, quelques panions de Venette & Je Jaux, Riyecourt même & Canly, &c. relevent de cette même Juriſdiction.

L'Exemption de Pierrefonds a été formée fucceffivement. Les lieux qu'elle renferme, font des domaines d'Abbayes & de Communautés, qui obtinrent du Roi la permiffion de porter leurs cauſes devant un Officier de Juſtice établi à Compiegne) fous l'autorité du Bailly de Senlis, au lieu d'être jugés par le Prevôt ou par le Lieutenant de Pierrefonds.

Cette Châtellenie renferme les o'nze Mairies de Aconin près Soiſſons, de Berzy, de Charentigny, 'de Cœuvres, Cutry, Pernant, Relfons-Ie-long, Arthe[e ou S. Bandry, S. Etienne '. Ambleny, Ploify.

La Pairie de Pierrefonds ef!: ancienne. Le nombre des fiefs qui d0n-noient ce droit, m'ef!: inconnu. Les premiers Seigneurs du lieu, étoient comme abfolus ; ils rendaient la Juf!:ice eux-mêmes, ou par leurs Lieurenans.

Les lieux remarquables de cene Châtellenie font, le château de Martimont, Cœuvres, chef-lieu du Duché d'Etrées, le Marquifat de Fayel-Rucourt, la Baronie de Cramailles en partie, la Châtellenie paniculiere de Yiviers; les terres de Berzy, de Villers-le·Hellon & d'Ambriés, qui [ont appellés Vicomtés dans les titres; les Abbayes de S. Jean-lès-Vignes de Soilfons, chef d'ordre; des Bernardins de Long-pont, des Prémontrés de Valfery près Villers-Cotter.etz; les Prieurés de S. Jean-au-bois, de S. Pierre-en-Chaſtres ; ceux de Rivecourt, de S. Nicolas de Courfon, de Viviers, de Nadan., du Châtelet & de Pierrefonds., Ces quatre derniers bénéfices font fimples.

Le territoire de Pierrefonds n'ef!: diſtingué, ni par [es productions, ni par fon commerce. Il y a dans le bourg toutes les femaines un marché, où l'on expofe les denrées néceffaires à la vie. En comptant les lieux titrés dont je viens de parler, les dépendances de la Châtellenie de Pierrefonds font au nombre de plus de cent quatre-vingt-dix. Voici la liſte alphabétique des lieux de ce reſſort.

Lieux de la Châtellenie de Pierrefonds.

A

ACANIN) près la riviere de Crife.
Ambleny.
Ambriés.
Abincourt.
Arcy en la campagne.
Ardres.
Attencourt.
Attichy, & dépendances.
Autebray.
Autrefches.

B

BAUGY.
Banru.
Bazoches près Septmont.
Beaurepaire, paroiffe de Vierzy.
Bernay.
Bérogne & dépendances.
Berzy.
Befleu.
Bienville en partie.:
Bierzy.
Billy-Venifel.
Bitry, & S. Pierre à Bitry.
Bourget près. Paris., le moulinet &: autres maifons.
Breuil-fous-Saconin..

C

CABARET, paroiffe de Mornienval.
Canly près d'Arcy, en partie.
Champ-Baudon, près Pierrefonds.
Chapelle (la) mentard, paroiffe de Montgobert.
Charentigny, paroiffe de Villemantoue.
Châtelet (le).
Chaudieres (les).
Chaudun.
Chavigny-le-fort, près Coucy.
Chavigny-Saint-Léger.
Chazelles.
Chercy.
Chevrieres. ou Civrieres.
Chevreufe.
Clairois près Compiegne, en partie.
Clamecy.
Cœuvres Duché, & la ferme du Murger.
Coudron.
Couloy.
Couloify.
Coupaville.
Courcelles.
Courmeilles ou Cormeilles.
Courcenfon, paroiffe de S. Bandry.
Coureil.
Counhieux.
Couveloy.
Cravençon.
Crife, Fauxbourg de Crife ou de S. André à Soiffons.
Crouftes près Nanteuil-fue-Marne.
Crounoy ou Crotoy.
Croix-Saint-Ouen (la), & dépendances.
Cuffy ou Cuffies.
CuiCe.
Cury) près Violaine.

D

DROIS Sy ou, Droifi.
Duifel.
Duifi.

E

ESPAGNI

F

FAVEROLLES.
Fayel (le).

Femy, paroHfe d'Arcy-Sainte-Ref. dtue.
Folie (la), paroiffe de Pierrefonds.
Fontenoy-ſur-Aiſne.
Fontenoy, paroiſſe de Pierrefonds.
Foucrolles.

G

GENANCOURT.
Gorge (la), paroiſſe de Montigny-Langrain.
Grange (ia), près Long-pont.
Grange (la), paroiſſe de Morrain.
Grange (la) au Vivier, paroiffe de Long-pom.

H

HANEEL, & dépendances.
Hartannes ou Artennes.
Hauterval, fief du grand & petit.
Haute-Fontaine.
Houffeau ou Bouffes, près Arcy-Sainte-Refiitue.

J

JAVAGE & garde de l'étang de Javage.
Jaux en partie.
Jaulzy.

L

LAGLAN, près S. Pierre-ailes.
Latilly-fous-Berzy.
Laverfine.
L'Efchelle paroiffe de Berzy.
Longueil, près Duify.
Long-pont, Abbaye de Bernardins.
Loupeignes.
Luceron.

M

MAISON-blanche (la) près Vic-fur-Aifne.
Maifon-neuve (la), près Chaudun.
Mambren, paroiffe d'Amblegny.
Marcin ou Merfin.
Marival, paroiffe de Roy S. Nicolas.
Martimont le haut & le bas.
MauFas, près Vaubuin.
Mercieres près la Croix-Saint-Ouen.
Mefnil (le), près Rivecourt.
Meffenin (le).
Meux (le), en partie.
Millancourt.
Miffy-au-bois.
Mo;nville près Reffons-Ie-Iong.
Monflan.
Montgobert.
Montigny-Langrain.
Mont-Sanpin.
Mont de Soiffons.
Moremboeuf, paroiſſe de Vierzy.
Morrain.
Morte-fontaine.
Motte (la), près de Cuire.
Motte (la), près Maupas.

N

NANTEUIL-fur-Marne.
Nanteuil-fous-Muret) en parue.
Neuf-fontaine, près Pierrefonds.
Noyan.

O

OSLy-Courtil.

P

PALESNE, près Pierrefonds.
PaDy.
Pernant.
Pigeonville.
Pleffis-Bitry.
Pommiers.
Pontarcher.

Pouy? paroiſſe de Montigny-Langram.
Poulandon) fief dans, Reſſons.
Preſles.
Puifieux près. Soucy.

R

Ressons-le-long en partie.
Retheuil.
Reuve.
Rivecourt.
Roſiers en Tardenois.
Royler.
Roy-Sain.t-Nicolas.,
Rucourt.

S

Saconin.
Say, paroiſſe de Jaulzy.
S. Agnan, près Valfery.,
S. Bandry.
S. Etienne.
Sainte Geneviéve.
S. Jean-lès-Vignes à Soiſſons.
S. Jean-au-bois, Frieuré.
S. Léger, paroiſſe d'Eſpagny.
S. Pierre-en-Cnaflres, Couvent de Céleſtins & dépendances.
Saponay ou Saponain.
Septmont.
Smy-la-porterie.
Soucy.

T

Taille-Fontaine.
Tannieres.
Tartiers.
Thaux.
Thézy.
Thuillerie (la)), paroiſſe de Mont.. gobert.
Tigny.
Toizy.
Tour (la) d'Arcy.,
Tranſloy (le).
Trofly-a.u-bois.
Trofly-Breuil.

V

VALLÉE (la) près Banru.
Vallée (la) près. Courthieux.
Vauberon, paroiſſe de Montigny-Langrain.
Vaubuin.
Vaurefis.
Vaux-fous-Loupeignes.
Vaux-Saint-Nicolas.
Venizel.
Vermeſſelles.
Verte-feuilles),paroiffe de S. Pierre-ailes.
Vichelles, paroiſſe de Chelles.
Vierzy.
Vignerolles.
Villebrain.
Villemanruy ou Villemontoir.
Ville-neuve, paroiſſe de Reſſons-le-long.
Villers-la-foſſe.
Villers-le-Bellon.
Villerfeaux ou Villarfaux.
Violaine près Charentigny.
Violaine-[ous-Long-pomo.
ViGgneux.
Viviers.
Vouty.

En IOUI, *cent quatre-vingt-huit lieux.*

Lieux de l'Exemption de Pierrefonds.

A

Ajeux (les), paroiſſe de Berneuil.
Ambien.
Annet, cenſe & maiſon.
Arbre-Jacquemart, paroiſſe d'Attichy.

B

Berneuil ou N. Dame de la joie.
Berny & Riviere.
Donval.
Breuil près Troſly.

C

Caigny (le moulin de).
Chelles près Haute-fontaine, en partie.
Chemin (le) ferme.
Confrecourt.
Cuiſſy en Almont.
Cutry, moitié.

D

Dracy-le-mont, en partie.
Dracy-le-Fort.

E

Evry, ou Comblancourt, paroiſſe de Morſain.

G

Grimperie (la) près Vic-ſur-Aiſne.

H

Harant (le Port d') & les Maiſons.
Hiromeſnil.
Hoſly.
Houverons.

L

Leschaillaux.
Lucy-le-Bocage.

M

Malvoiſine (la).
Marenval.
Margoffet.
Mont-Berneuil.

O

Ors.
Outre-braye.

P

Pussalaine.

Q

Quenneviere ou Cheneviere, dans la forêt de Laigue.

R

Romens.

S

Sacy.
S. Chriſtophe à Berry.
Sous-le-mont) paroiſſe de Taille-Fontaine.

T

Tracy-le-mont, en partie.
Tuiſy près Vic-ſur-Aiſne.

V

Vaux-ſous-Confrecourt.

En tout, trente-huit lieux.

ARTICLE V.

Châtellenie de Béthizy & Verberie.

CEtte Châtellenie renferme deux chefs-lieux" parce que le fiége de fa Juriſdiction a été tantôt partagé entre ces deux lieux, tantôt tranf-. féré d'un endroit à .l'autre. Le fiége fllt établi d'abord à Verberie, puis à Béthizy. Il a été nouvellement fixé à Verberie. Ce dernier lieu eſt une ancienne Maifon de plaiſance de nos Rois, & un bourg peuplé: Bétliizy a été une fortereffe, autour de laquelle s'eſt formé un bourg, qui eſt préfentement détruit en partie.

VERBERIE. Les Géographes le nomment., tantôt ville, tantôt bourg. Il eſt fitué fur le grand chemin dè *Paris* à S. Quentin, entre Senlis & Compiegne, à quatorze lieues dé Paris, à quatre de Senlis, trois de Crépy, deux de Pont. Verberie eſt du Diocefe de 'Soiffons, de la Généralité de Paris, du Bailliage de Valois, Election de Compiegne, Maîtrife de Villers-Coneretz. Son nom latin eſt *Vermeriæ* ou *Verberiæ.*

On Compte à Verberie trois paroiifes, deux dehors, S. Vaſt & S. Germain, & une fous le titre de S. Pierre, de laquelle dépend l'imé,.. rieur du bourg. Il y a une Minifirerie de Mathurins, établie dans l'Hôpital du lieu en 1206, fous le titre de S. Nicolas, & uné autre Eglife de Notre-Dame, fondée vers l'an 1340. La Maladerie a été démolie de-puis la réunion de Ces biens à l'Hôtel-Dieu en 1693' Les Ecoles des filles font tenues par·deux Sœurs de l'Enfant-Jefus de Soiifons. La ferme de Fay étoit autrefois un Monaflere, occupé par des Bernardins de l'Abbaye de Châlis.

La feigneurie de Verberie étoit originairement un domaine du'Fife. Ce domaine a toujours appartenu au Roi ou à des Princes qui l'ont tenu d'eux en apanage, comme membre du Duèbé de Valois. On ignore le temps de la fondation du premier château. L'Empereur Charlemagne. le fit rebâtir dans un goût vaſte & magnifique, vers l'an 808. Tous les lieux de la Châtellenie actuelle étaient comme autant de dépendances *ou* d'acceffoires de ce château.

Nos Rois firent au château de Verberie des voyages réglés, depuis la

fin de la premiere race, jufqu'au regne de Charles VI. Il s'y eſt tenu cinq Conciles provinciaux, un grand nombre de Parlemens, & beaucoup de Confeils, où furent redigées diverfes Ordonnances qui en font datées. Les Normands commencerent à le dégrader; il fut prefqu'entiérement confumé par les flammes, au quinziéme fiécle.

Ce château avo'it parmi fes dépendances un *Predium*, aujourd'hui S. Corneille; efpéce d'hôtel, qui étoit la réfidence & le ſiége du Châtelain. Ce ſiége fut transféré à Béthizy, après que la forte'reffe eut été conſtruite, par les foins de la Reine Conſtance, vers la fin du regne de Robert, avant l'an 1040. Tant que le Bailliage particulier de la Châtellenie fubſiſta, le Lieutenant faifoit fa réfidence à Béthizy, & le Prevôt à Verberie. Les audiences' en temps de paix. étoient alternatives entre les deux lieux.

Le bourg a été environné de murs, fous le regne de François 1: on y: comptoit cinq portes au commencement de ce fiécle. On remarque à côté de VerbeFie, trois Maifons. principales; le château d'Aramont, le fief' de S. Corneille ou de la Tour, où il y a une fource d'eaux minérales vltrioliques, & la maifon de Capy. Verberie a produit deux hommes illuflres;' Pierre de Verberie, Miniſtre de Philippe de. Valois & du Roi Jean; & le Cardinal Pierre Oriol Archevêque d'Aix.

Il y a à Verberie, poſte aux lettres, poſte àux chevaux;" un marché au bled, & un marché aux légumes par femaines : une Prevôté Royale, une Maifon de Ville. On nomme *Sautriaux de Verberie*, une trou'pe d'enfans du. peuple, qui donnent aux paffans le ſpectacle de fe précipiter en boule, du haut d'une montagne. On trouve des gloſſopêtres & des pétrifications de plufieurs genres, fur les montagnes de *S*. Germain & de *S*. Vaſt.

La riviere d'Oife qui paſſe à Verberie, eſt un débouchétrès-commode pour le tranfpoIt. des marchandifes. Le commerce du lieu conſiſte en foin, en oignons, & en grains. Le commerce du bled y était fio-" riſſant autrefois, parce que le meilleur bled du Valois croit fur les ter-' ritoires limitrophes, dans le reſſort même de ſa Châtellenie. L'Etat & fur-tout la ville de Paris. gagneraient, à ce que ce commerce' qui eſt prefque anéanti, fut ranimé & rétabli fur' l'ancien pied.

BÉTHIZY eſt ſitué à deux lieues de Verberie :. fan nom latin eſt: *Beſtiſiacum*. Il releve des mêmes. Jurifdiélions fp'irituelles. &. tempòrelles,

.On le divife en deux paroiſſes, S. Martin & S. Pierre', qui font ac-,tuellement deux villages ſéparés. Les deux Cures appartenoient originairement à des Bénédictins de S. Cre.pin-Ie-Grand de Soi!fons, qui les deſſervoient : elles fone maimenantgouvernées par des Pr.êtres féculiers. On y remarque une ancienne Collégiale, fous le .titre de S. Adrien: c'eſt .depuis plufieurs fiécles un bénéfice fimpie. On voit dans l'Eglife de cette .coHégiale un ,autel de Sainte-Geneviéve, lequel y a été transféré de la tour du Château, lorfquecette tour a été démolie. Les Eglifes de l'Hôpital, de l'Hôtel-Dieu & de la Maladerie, ou ne ſubſiſtent plus, ou font .changées en des granges.

Le château, dont il reſte à pein.e quelques débris, étoit appuyé :contre un tertre de prez de trois cens pieds., e[carpé de toutes parts. Ce tertre eſt encore couronné d'une enceintë de murs en forme ovale: on donne le nom de .tour à cette enceinte. Les .fortifications .tant·duchâfeau, que de la tour, furent détruites par ordr.e de' Louis XIII, en même temps que le château de Pierrefonds. Cette fortereſſe avait Joutentl pluſieurs ſiéges, fans que jamais on l'ait pû prendre. Le premier de ces fiéges fe rapporte à l'an 1184, Cechâreau a été occupé par une fuite de plufieurs Rois.

. La principal.e maifon du lieu eſt le château de la Douye, qui renferme. auffi le grand Hôtel. Les autres fiefs quirelevent immédiatement de la tour .de Béi:hizy font, la Chambrerie & Sainte-Luce, deux bénéfices; le grand & le petit Puifieux. Le commerce du lieu confifie principale-·ment en chanvre, .& en filaffe.

Le Hazoy eſt fansdifDculté, le plus noble & le plus ancien fief de la Châtellenie. Le Titulaire avait une infpeél:ion générale, fur lOute la forêt de Compiegne., avec le droit d'accompagner le Roi à la chaſſe. Il réuniffoit toutes les prérogatives, attachées aux premieres. charges de nos Maîtrifes.

. Le Marquifat de Néry., dont le ·titre eſt éteint depuis [on démembrement, par le partage & la vente qui en ont été faits, & la Baronie de Saintines, font partie de la Châtellenie de Béthizy & de Verberie.. Voici les noms de tous les lie.ux de fon reſſort.

Lieux

Lieux de la Châtellenie de Béthizy & Verberie.

A

AUMONT) fief à Verberie.

B

BACOUEL, fief à'Rhuys.
'Béthizy-Saint-Pierre.
Béthizy-Saint-Martin.
Boiffiere (la) paroiife de S. Van.
Borde (la).

C

CAPY, paroiffe de S. Van.
Chambrerie (la) de Béthizy.
Champlieux.
Courcelles.

D

D'ONNÉVAL) près de S. Martin-Béthizy.
Douye (la).

F

FAY (le), paroiife de Saintines.
Feux, paroiife de Néry.
Francourt, près Verberie.

G

GÉROMENIL ou Saint Sauveur.
Glagnes•.
Grand-Hôtel.

H

HAZOY (le), dans la forêt de Compiegne.
Herneufe (les fermes d'), près Verberie.
Heuleu ou Huleu.

M

MABO'NNERIE (la).
Motte (la), paroiffe de S. Martin , de Béthizy.

N

NÉRY & dépendances.
Noé-Saint-Martin en partie.

P

PLESSIS - Châtelain , paroiife de Rocquemont.
Puifieux (grand)) près Béthizy.
Petit Puifieux.

R

ROCQUEMONT.
Rhuys près Verberie.

S

SAINTINES & dépendances.
S. Corneille ou la Tour.
Sainte Luce, ferme.
SoupiCeau (le).
S. Van de Long-mont.
S. Germain près Verberie•.

V

VERRI NES.
Vauxcelles.

En toUI trente-huit lieux.

ARTICLE V.

Châtellenie d'Ouchy.

CEtte Châtellenie eſt ſa plus étendue, après celle de Pierrefonds. Elle comprend les Vauttes, la Folie, la Maiſon-rouge, la Barbe aux cannes, Muy en Eartie,.& les fermes du College de Reims, avec diverſes parties ,du fauxbourg ·Occiden·tal. Elle s'étend du Midi au Couchant) depuis le Pri-euré de Coincy, ſitué au-deſſous de Fere en Tardenois, juſqu'à Pontarcy· inclufivement, l'une des Baronies du Valois., ſituée ſur la riviere d'Aiſne.

Ouchy & Braine en ſont les lieux les plus remarquables. On ſuit à Ouchy la Coutume de Vitry. Ces lieux rélévent du Dioceſe & de la Généralité de Soiſſons. Ils appartenoient au Comté de Champagne' ainſi que Neuilly-Saint-Front, avant la réunion de cette grande province au domaine de la Couronne de France.

OUCHY, chef-lieu de toute la Châtellenie, en divifé en deux paroiſſes actuellement ſéparées, *comme* celles de Béthizy. L'une eſt un village qu'on nomme Ouchy-la-Ville, l'autre eſt un bourg qu'on appelle Ouchy-le-Château. L'intervalle de ces deux paroiſſes. étoit couvert de maiſons, avant les.guerres civiles du quinziéme ſiécle. Ouchy-la-Ville n'a rien de remarquable : la Cureel1 deffer,vie par un Religieux de S. Jean-lès-Vignes de Soiſſons.

On a des anecdotes intéreſſantes ſur l'ancienne ville d'Ouchy. Nous prouvons dansc.eue Hinoir!e, qu'elle étoit la capitale du pays d'Orceois ; ſon nom latin eſt *Ulcheium.* Elle étoit la ré/idence d'un Comte, ſous la feconde race de nos. Rois. Elle paſſa avec ſon château au pouvoir des Comtes de Troyes., au dixiéme ſiécle. Ces Seigneurs y ont ſouvent réſidé pendant l'eſpace de trois cens a-ns." Le gouvernemenr du château étoit confié à un Vicomte en leur ab[encé.

Les Comtes de Champagne fond·etent.dans.leuf château une Chapelle, ſous. l'invocation de la Sainte Vierge, & Y établirent pluſieurs Prébendes. C'eſt dans cette Chapelle, que S. Arnoul Evêque de" Soiffons, exilé à Ouchy vers l'an 1080, conféra les Ordres à Liſiard de Crépy,

-qui devine dans la ſuite Evêque du même ſiége. Cette Collégiale fut réunie à l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes en l'an 1122. Le Doyenné de Chrétienté d'Ouchy eſt l'un des plus anciens de la Champagne. Il contient dix-neuf paroiſſes. Celui de Neuilly-Saint-Front en eſt un démembrement. Il y avait anciennement une 'Chapelle de S. Jacques, dans la place du marché d'Ouchy.'

Les Comtes de. Champagne entret.enoient un Bailly & un Prevôt -dans Oùchy. Le Bailliage particulier de ce lieu a ſubſiſté juſqu'en r703. On lui a ſubſtitué une Prevôté Royale, reffortiffant au Bailliage de Villers-Cottcretz. Le château a été' prèfqu'entiérement détruit par les Anglois, fous le règne de Charles VI. Le bourg eſt fitué au-deſſous du château, à fix lieues de Crépy" fur le grand chemin militaire de Reims, à quatre lieues de Soiſſons, fur la grande- route qui conduit à Château· Thierry. Ce dernier chemin a ſuccédé à une chauſſée romaine, qu'ori voit encore par intervalles.

La terre de Braine eſt le quatriéme des fept anciens Comtés de Champagne. La ville· eſt fituée fur le grand chemin de Soiſſons à Reims, à quatre lieues de Soiffons, au Nord d'Ouchy, fur la petite riviere de Yene, qui fe divife en plufieurs ruiſſeaux, au pied des murailles. Fla..' doard la nomme *Brana ad Vidulam.* Elle eſt du Diocefe & de la Généraliré de Soiffons. Èlle eſt le fiége d'une' Juſtice feigneuriale, qui' reſſortiſſoit autrefois à Ouchy. La ville eſt bâtie dans une vallée fertile' & aſſez agréable, au bas d'une montagne, qui la domine du côté du' Midi. Elle eſt traverfée par plufieurs canaux de la Vene, & fermée par des murailles de pierre dure. Elle a quatre portes, à chacune. def-' quelles on voyait autrefois des éclu[es avec un pont-levis. Il y avoit un donjon dans.le château. Ce qu'on nomme aujourd'hui la Folie de Braine a été pendant trois fiéc1es un .château-fort) qui fervoit de citadelle à la' ville. On le nomme dans les titres) château du haut, *Caſtrum de celſo.*

. Il n'y a dans Braine qu'une ſeule paroiſſe, fous le ritr,e de S. Nicolas. La nomination à la Cure dépend de l'ancien Prieuré de S. Remy) qui n'eſt plus préſentement qu'un bénéfice fimple. Ilétoit autrefois occupé par des Religie'ux de Cluny. Le principal ornement de la ville de Braine; eſt l'Abbaye de S. Ived, occupée par des Prémontrés. On voit auffi à' Braine un Prieuré de ReligieuLes Bénédiél:ines, formé il y a cent vingt ans pai la réunion des biens de la Maladerie & de l'Hôpital du lieu.

L'hiſtoire de l'Hoſtie miraculeuſe, fi connue dans le canton, a été l'ad. gine d'une Confrairie qui fubfifie encore...

Le commerce de Braine confiUe en bled, en laines & en féves, connues à Paris fous le nom d'haricots de Solirons. On tient à Braine trois foires par an; le quatorze Septembre, le trois Mai & le quatorze Décembre; un marché franc le tIoifiéme Mercredi de chaque mois, & un marché ordinaire tous les. Vendredis. Cette ville ferait beaucoup plus commerçante, fi l'on parvenait à rétabir la navigation de la riviere de Veſle. On nourrit beaucoup de bétails dans les environs

Braine était dans l'origine une terre du Fifc , comme Verberie & Nanteuil-le-Haudouin. Les ancêtris de S. Ouen la poffédoient fous le regne de Clovis 1. Ce Saint en fit préfent à l'Eglife de Rouen. Elle fut enlevée à cette Egllfe en 931, par, un Comte nommé Hugues. Elle vint. par fucceffion' de temps, au pouvoir d'Agnès de Braine , qui la porta. en mariage à André de Baudimem, Sénéchal de Champagne. André & Agnès. eurent un fils nommé Guy, dont la fille Agnès Il épouſa Rohert de France Comte de Dreux & frere du Roi Louis VIl. Les. defcendans de ce Seigneur jouirent de la terre & du château de Braine. Ils en tranſmirent la propriété aux Seigneurs.de Roucy. Braine paſſa de ceux-ci aux Seigneurs de Sarrebruche ,. de la Mark , de la Boulaye & de Lambefc., par des. alliances & par des partages. Madame la Comteffe d'Egmont poſſéde actuellement la terr.e & le Comté de Braine ,. &. en occupe le. château.

Les autres lieux titré9. de la Châtellenie d'Ouchy ſont , les trois. Baronies, de Cramailles en partie, de Givraye, & de Pontarcy-ſur-Aiſne, la Vicomté de Bufancy, & les terres. de Limé & de Parcy, auxquelles, quelques écrits donnent ce même titre. Le grand Rozoy a été ,. felon Templeux, une Maifon de plaifanc.e, occupée. par les. Rois des deux premieres races. Le Mont-Notre-Dame ,. dont on apperç.oit l'Eglife fur une hauteur, en allant de Firmes à. Braine ,. dépend. en partie de. la même Châtellenie•

. . La forêt de Daule ou: de la. grande Dau!e ,. comme portent les.titr.es., eſt auffi comprife dans ce même reffort. Elle tire [on nom du hameau de Daule, fitué entre Mareuil & Chéry•

. Cette Châtellenie comprend encore l'Abbaye des Préinontr.ês de Chartreuves) outre celle de S. Ived de Braine, le Prieuré clauſtral des Bé-

nédictins de Coincy, le Prieuré de Vieil-Arcy. Le nombre des villages & des grands fiefs de cette Châtellenie monte à près de cent cinquante. Voici les noms des lieux, qui ont rapport à cet Article.

Lieux de la Châtellenie d'Ouchy.

A

ACT près Soiffons.
Aify.
Augy.
'Arcy-Sainte-Refiitue.
Armentieres, en partie.
Artennes, en. partie.

B

BARBONVAL.
Beau moulin (le), près Confavreux.
Billy-fur-Ourcq.
Blanzy-lès-fiſmes.
Blanzy-lès-perles.
Blanzy-Saint-Remy.
Bailleau.
Bove (la), ferme.
Boulleau'ou Bouleux.
Bray.
Bray-fous-Clamecy.
Braine " Comté'.
Brainettes ou Brenelles.,
Bra,nges.
Breſſy-ſur-Ourcq.
Bruyeres.
Bucy.
Bugneux.,.,
Buire près. Efpaux.
Buſſy-le-bras, près Muret.
Buzancy, Vicomté, & fa paroiſſe.

C,

CELLES.
Cermoiſe ou Sermoiſe.
Cerfeuil près Braine.
Chacrife, en partie.
Chaſſemy.
Chavannes.
Chayette (la).
Cbéry.
Chetinet, moulin près Ouchy.
Chivrée.
Ciry.
Cohan, près Fere en Tardenois.
Coincy, Prieuré d'hommes Ordre de; S. Benoît Congrégation de Cluny.
Confavreux.
Contarmin ou C0ntermy.
Corbeny & la cenfe des prez.
Gordou ou Courdou.
Coulonges.
Couvrelle.
Coùrteau, en Tardenois.
Cramailles, en partie.
Cramoifelles.
Crouy.
Crouſtes-ſous-Cugny.
Crouſtes-ſous-Muret.
Crouſtes-ſous-Ouchy.
Cugny, & fon, moulin..
Cuiry-Houffes, & la Maladerie.

D

DOMIERS.
Dravigny.

E

ESDROLLES, près Billy-ſur-Ourcq.
Eſcury.
Efcouffis..
Eſprite.

Eſſenlis.

F

FAUX (la).
Filain.
Folie (la), paroiſſe de Confavreux.
Folie (la), près Reims.
Folie (la) près Braine.
Fontaine Alix (la), ou Harliſontaine.
Fonteny.
Fouffât.

G

GENEVROYE (la), paroiſſe de Rocourt.
Gérémeni près Ouchy.
Givraye ou Givry, & la ferme.
Gi (le), ivry près Jamlers.
Gou{fancourt..
Grange (la) au bois, paroiſſe de Bruyeres.
Grange (la), au Marais près Val-Chretien.
Grange (la). Oiron, près Ouchy.

H

HERMITAGE (l') près Givraye.

J

JOUANGNES.
Jouy.
Ivry près S. Remy.

L

LATILLY-ſous-Cormeilles.
Launoy.
Leſges.
L'Eglantier, paroiſſe de Coulonge.
Lhuys.
Limé près Braine.
Longueval.
Longeville.

M

MAISON-rouge (la), fauxbourg de Reims.
Mareuil en Daule.
Marival.
Martin-prêt, près Ouchy.
Meſnil (le), paroiſſe de Rozoy S. Albin.
Meutru (le) ou la maiſon du Meutru, paroiſſe de Servenay.
Monchevillon, paroiſſe d'Ouchy.
Mongron.
Montgru.
Mont-Notre-Dame.
Moulin (le), près Nanteuil-Notre-Dame.
{MOulin..Noel (le) '}'
M l' R d (1') entre Cu-
ou in- enar S e Atb'
gny & Rozoy- amt- in.
M partie.
Mure(t ,e)n près Reims) une Ferme.
' uy a

N

NANTEUIL--ſous-Cugny.
Nanteuil-la-foiſe.
Nanteuil-Iès-foiſés.
Nanteuil-Norre-Dame.
Neuville-ſous-Sainte-Gemmes
Neuville-en-hez.
Neuville-Saint-]eau, les deux fermes.
Nogentel.

O

'01 GNY.

P

PARCY.
Pars ou prompt de Pars.
Party.

Paſſy & Berzy, Vicomté.
Pleffis-Huleu.
Ploify.
Pomarcy , Baronie.·
Pont-Bernard.
Pringy.

Q

QUINSY près Ouchy•.

R

ROCOURT.
Rozoy ou Rozoir-Saint-Albin•.
Rozoy-Nogentel.
Rozoy - fous - Ouchy , ou le grand Rozoy•.
Rugny•.

S.

SAINT-Jean près Neuville.
S. Remy Blanzy.
S•. Remy Ivry.
Salfognes.
Serval.
Servenay.

T

TERNY'.
Trugny.

V

VEZILLY.
Vallée, paroiſſe de Bagneux.
Vaffigny ou Vafieny.
Vaubertin près-Braine.
Vaurtrain..
Vauxferre•.
Vauffetin ou Vaunin.
Vaunes (les) près. Reims.
Vieil-Arcy•.
Virgny.
Villers en Prayers.
Villomé.
Ville-favoye.
Virly, paroiſſe de Jouagnes;.

En toUl, cent cinquante-un lieux.

4

ARTICLE VI.

Châtellenie de Neuilly-Saint-Fraizt.

CEtte' ſixiéme CMtellenie en la moins étendue.

Le nom latin de Neuilly eſt *Noviliacum.* On nom·moit-·ce lieu' Neuilly en Orceois., avant que le culte de Saint Front y eut· été introduit.. Ce' n'était encore à la fin du huitiéme fiécle, qu'un amas de métairies, que le Roi Carloman frere deCbarlemagne donna en préſent à l'.Eglife: de S. Remy de Reims, en confidération du célebre Ar-chevêqueTur-· pin. Les Religieux de l'Abbaye de Reims firent. bâtir fur. les lieux: l'Eglife de S. Remy-au-mont. La plus grande partie du territoire de: Neuilly paffa aux Comtes. de Champagne, avant le treiziéme ſiécle.

Ils y firent bâtir un fort château, dans lequel ils fonderent deux Chapelles, l'une en l'honneur de S. Sébaſtien, l'autre fous le titre de Saine Front. Ils ſoumirent en premier lieu. cette ſeigneurie à leur Vicomté d'Ouchy, puis l'en féparerent.; ce fut alors qu'ils y placerenr un Châtelain & un Prevôt.

On donne à Ne.yilly-Saint-Froot le titre de ville. Les maiſons qui la forment font ſituées dans un bailln? au pied d'une montagne, où viennent aboutir plufieurs gorges profondes. Neuilly eſt du Diocefe & de la Généralité de Soiffons) & de l'Election de Crépy; à cinq lieues de Soiſſons & autant de Crépy) à quatre lieues de Château-Thierry) à trois de Villers-Cottererz, & à deux de la Ferté-Milon. La riviere d'Ourcq n'en eſt éloignée que d'un quart de lieue.

Il Ya dans Neuilly deux Eglifes paroiffiales, S. Remy & S. Front,: & une Chapelle de Notre-Dame. On voit hors de la ville une autre" Chapelle, qui eſt fous l'invocation de S. Front) à laquelle on va enpêlerinage: c'eſt une efpêce d'Hermitage. Il yavoir à Neuilly une Maladerie, dont les biens ont été réunis à l'Hôtel-Dieu du lieu. Le Doyenné Rural eſt un démembrement de celui d'Ouchy. La Commune eſt gouvernée par un Maire & par deux Echevins. La manufacture des [erges de Neuilly étoit compofée de plus de [oixante métiers battans, Il Y a ſoixante ans: elle eſt préfentement réduite à un [eul•

La Prevôté Royale de Neuilly eſt fur le même pied que celle d'Ouchy. Elle a été [ub'nituée à un Bailliage particulier en 1703.

On tient dans Neuilly' quatre foires 'par an, le vingt-cinq Février, le dix Avril, le vingt-cinq & le vingt-huit Octobre. Le marché ordinaire fe tient les Samedis. Le pri,ncipal commerce eſt celui du bled & de la laine; la bonneterie s'y foutient. Il [eroit avantageux que la manufaélure des ſerges fut rétablie, ou qu'il y eut dans *le* canton quelques fabriques où l'on fit l'emploi des laines du pays, qui font excellences' & qu'on peut encore perfeélionner, par le foin de parquer avant la 'tome,' & d'aërer les érables.

La feigneurie de Neuilly a long-temps appartenu à des Engagiſtes, des mains defquels elle a été retirée en 17°4. Monfeigneur le Duc d'Orléans eſt Seigneur de Neuilly, comme du Valois, aiofi que de tous les aurres chefs-Iieùx des Châtellenies. Dépendances' de Neuilly-Saint-Front.

Lieux

Lieux de la Châtellenie de Neuilly-Saint-Front.

AMINVILLE, paroiſſe de Neuilly.

BÉANCOURT.
Breuil, près Neuilly-Saint':Front,

CHAUSSÉE (la), près Neuilly.
Chêne (le), paroiffe de.S. Hilaire.
Clos, paroiffe de Latilly.

DRACHI .ou Dracy.

FOSSEZ (les).

HALONDRET

LATILLY.

MAMBRY, paroBre de Neuilly. Saint-Front.

·N,ANTEUIL-fur-Our.cq.

REMONVOISIN.

.SOMME LAN.

VAOON., paroiffe de Latilly. Wichel.

En tou', ſeize lieux.

TROISIEME PA'RTIE,

'Propriétés & produc1ions du pays de ra/ois; fingularités naturelles, grands chemins & rivieres.

LE Duché de Valois confidéré dans fa totalité, eſt un pays abondant, où l'air eſt bon & faine S'il eſt quelquefois défagréable à parcourir à caufe des montagnes & des vallées, ce défavantage eſt réparé par la fertilité de ces vallées, des c&teaux, des plaines même qui cout"onnent les montagnes. On y receuiUe des grains de toute nature, du foin, du bois, des fruits, des légumes, du chanvre, &c. Il Y a des vignes dans plufieurs cantons) & prefque par-tout d'excellens pâturages pour les troupeaux.

Le bled du Valois a beaucoup de réputation. Les fariniers de Paris le préferent à celui du Soiffonnois & du Santerre. Toutes les autres efpéces ·de grains.) comme le.feigle, l'avoine, l'orge, &c. y font communes à proportion. Le mouton ,du Valois eſt efiimé pour fa laine, celui des montagnes fur-tolllt.

Les forêts de Compiegne, d'Halate & de Villets-Cotteretz, fourniſſent

une partie de ta confommation de Paris, pour le charronage, pour la charpente & pour le chauffage. On tranfporte même du bois au Havre" pour la conſtruction des vaiſſe,aux. Le gibier y eſt abondant, & la volaille de même ; mais la proximité de Paris & le débouché des rivieres y rendent ces chofes fort cheres. On tire de la tourbe à la Ferté-Milon,. & à Crouy-ſur-Ourcq. Il s'en trouve auſſi dans différens endroits de la vallée d'Autonne.

Il croît des ſimples en plufieurs endroits, du capilaire aux environs de Verberie, beaucoup de véronique dans la forêt de Retz;.la bétoine, la turquette, la vetge:..d'or, l''énulacampana, la valériane, la centaurée; les milles-feuilles, font abondantes autour de la, Ferté-Milon•

Les carrieres de pierres à bâtir font nombreufes, excepté de l'autre côté de l'Oife où elles font très-rares. Les plus remarquables font, celles. de Braine & d:Ancienville près' de la Ferté-Milon,. cènes de S.' Eloy près Verberie & de Noé-Saint-Martin. La pierre de S. Eloy eſt recherchée pour fa dureté; mais elle eſt criblée de coquillages qui en diminuent le prix. On l'emploie pour Ta partie des murs, où les fondemens fortent de terre. On en a fait un grand ufage pour le château de Compiegne, & pour les bâtimens de l'Ecole militaire. M. Guettard a trouvé dans des pierres de cette carriere,. des coquillages ſinguliers. A Neuill.y-Saint-Front, il Ya 'dans les ſables beaucoup de cailloutages ou écumes, qui femblent annoncer une carriere de marbre..

. Sur la montagne de Retheuil près de Pierrefonds, on trouve des coquillages de toute e[péce & en fi. grande quantité, qu'on les enleve par motes. A Verberie ſur la montagne .de S. VaU derriere l'Egliſe ; on. trouve après les grandes pluies, des gloffopêtres, dont le 'plus grand nombre eH de ceux qu'on nomme dents de requin, & de la plûFarc des efpéces que Bourguet & Langius ôrit· fait graver dans leurs Ouvrages. -On rencontre auſſi dans la vieille cavée de S. Germain près le même lieu, des pétrifications de bois.

On voit près Crépy une groſſe pierre très-dure, toute couverte de têtes de cloux :on la nomme par cette raiſon la pieri:e'aux cloux. Ces têtes font comme incruſtées dans la' pierre, & fom du vrai fer : cette ſingularité d'hiſtoire naturelle n'a pas encore été expliquée; elle a donné lieu à bien des fàbles. L'on voit près la Ferté-Milon une efpéce de caillou noir bifcornu, dans le .cœur duquel 'on apperçoit des matieres

'Vitrifiées. Ces pierres [ont brutes, mal tournées, & contiennent beaucoup de parties ferrugineufes. Près la carierre de Moloy, hameau voiſin de la Ferré-Milon, il ya une terre noire tout-à-fait femblable à la. terre de Cologne, qu'on emploie dans la peinture. On trouve auffi fur le chemin de la Ferté-Milon à Meaux un ocre de rhu, qui bien lavé donne un jaune auffi beau & auffi fin, que celui qu'on appelle terre d'Italie.

M. Jarde! de Braine a, dans un cabinet très-curieux, une collection de coquilles, foſſiles, madrepares, chrifiallifations, fleurs dendites & autres productions qu'il a raifemblées dans les environs de Braine. Il a auffi des buccins de bien des fanes, [ur-tout les épineux qui font de la plus grande beauté: la fripiere parfaite, les volutes, les nérites, des limas de différemes façons,. de fort belles. vis, beaucoup d'oudins & de turbes vermiculaires, des dents de [erpent de toute grandeur, des lampas, de très-belles pétrifications & agatiCations, de petites nantilles, la coquille du peintre fort belle, le [abot de cochon, le cadran, quelques gypfes: Le cœur de bœuf, la pierre frumentaire. Il conferve auffi une pierre légere qu'on trouye à quelques lieues de Braine: elle nage fur l'eau [ans cependant être fpongieufe, ni reifemblante à la pierre de ponce. Il a auffi un amas de plus de deux mille petites coquilles de différences efpéces, donc il en eſt qu'on voit à peine, & qui cependant fom toutes bien formées & bien entieres. Voici d'autres particularités d'hinoire naturelle.

Il y a au bois d'Ajeux près Verberie, une large foſſe qui ce remplit d'eau, lorſque la riviere d'Oife commence à groillr, quoiqu'elle ne communique ni avec la riviere, ni avec aucune [ource. Le limon de cette foſſe, détrempé par la premiere eau qui y paroît, produit, du brochet) & pour peu que l'eau rene dans cette foife à une certaine hauteur p'endam quelques mois, ce poiffon y profite & devient gros en peu de temps.

A Vauberon près Villers-Cotteretz, il Y avoit un puit qu'on a comblé, parce qu'au lieu de la nappe d'eau, il Y paſſoit un torrent impétueux, qui entrainoit tout ce qu'on defcendoit au ·fond pour y puifer de l'eau. On voyoit autrefois un pareil puit à Ville-neuve fur Verberie, on l'a comblé avec peine, le torrent emportant tout ce qu'on y jettoit pour le remplir. Dans la cour de l'hôtellerie du lion d'or à Villers-Cotteretz, il Y a un puit qu'on a rempli, parce qu'on y entendoit des vents ſouterrains, qui [airoient un bruit extraordinaire à l'approche des changemensde temps.

Il y a près des Gombries à une lieue de Crépy) une fontaine qui ne

coule que lorfque le vent ſouffle d'un certain point de l'Occident; dès que ce vent change) elle ceſſe de jetter. Pour peu que le vent cominue" elle donne une grande quantité d'eau, qui baigne la prairie où elle eſt ſituée. Cette'prairie fait partie des bois d'Ormoy. Elle eſt féparée du canton planté en bois, par un large foſſé qui reçoit l'eau. On voit du côté de Prenes & de S'. Mard, entre Braine & la riviere d'Aiſne, pluſieurs ruiſſeaux, qui fe perdent dans de petites prairies, comme dans une éponge, avant d'arriver jufqu'à la riviere, qui n'eſt pas éloignée. Quelques-uns de ces ruiſſeaux font tourner des moulins.

tes productions naturelles du Valois, qui ne fe conſomment pas dans le pays, s'exportent en grande panie pour être façonnées ailleurs. On comptoit autrefois un bon nombre de manufaélures; la plûpart n'exiſtent plus. On voyoit dans la vallée d'Autonne des moulins à poudre, des moulins à papier à Orouy, des fabriques de ſalpêtre. On avoit commencé une manufacture de fayance à Villers-Cotteretz, elle ne s'en pas foutenue. Une autre s'eſt formée à Crépy &:y réuffit. Il s'étoit auffi établi à Verberie une fociété de gens, qui y avoient formé une manufaél:ure, de favon. Cette fabrique ne ſubſiſte plus. Les manufaél:ures de draps & de ferges dè Crépy, de la Ferté-Milon, de Neuilly-Saint-Front &; d'Ouchy-le-Château, n'exifient plus. Les laines du pays s'exportent à Reiins & à Beauvais. En récompenfe, on façonne beaucoup de chanvres dans lè- VaJ.:ois, & l'on y fait fl'excellentestoilesde ménage. La grande quantité de bétail qu'on éleve, rend les cuirs & les peaux communes. Il y a des tanneries & des mégiſſeries en plufieurs endr.oits. On fait beaucoup d'huile de chennevis & de noix; les moulins à huile font en grand nombre. On voit auffi des moulins à peaux dans les vallées, & des moulins à chanvre qu'on nomme moulins à mailloter, maniere d'adoucir le chanvre. Le co.mmerce de cette denrée eſt conſidérable à Béthizy & dans quelques Heux voifins.

La fituation du Valois offre aux'habitansles débouchés les plus heureux pour le commerce. Un Critique célebre *(Adr. Valeſ. Not. Gall. p. 72.)* a judicieufement obfervé-, que fes rivieres font autant de routes pour la capitale du Royaume & pour l'Océan. L'Ourcq où tombe le ru de Saviere fe jette dans la Marne à Mary au-deſſous de Lify, après avoir cotoyé ou traverfé quinze à feize villages du Valois, depuis la Ferté-Milon. la Marne qui reçoit l'Ourcq,. fedécharge dans la Seine au-deſſus de

Paris. Les bois de la forêt de Retz & les foins de 1'.Orceois; les bleds) &c. arrivent par ce canal. La petite riviere de Veſle ,-qui vient de Reims & paſſe à. Braine " & qui étant rendue navigable, comme il eſt poſſible , feroit d'un grand fecours au commerce, tombe dans la riviere d'Aifne à Condé au-deffus de Soiffons. La Crife qui fe jette à Soiſſons dans l'Aifne, fait tourner un grand nombre de moulins. L'Aifne fait fajonaion· au-deflus de Compiegne avec la riviere d'üife, qui fe jette dans la Seine au-deſſous de Pontoife. De Pantoire on peut· remonter la Seine pour Paris, ou fuivre le cours de .ce fleuve·pour arriver à l'Océan.

Les ruiffeaux ou rus, quitraverfem l'intérieur du pays, font des ſources d'milité fans être navigables. Ils font· tourner un grand. nombre de moulins ,..charrient à. flots les bois ·des ventes, fertilifent les campagnes,. arrofent les .prairies &rempliffent des étangs. La Nonette qui paffe à Senlis & qui fournit les grandes piéces d'eau des fuperbes jardins de -Chantilly,. prend fa fource aux étàngslde Verfigny, & près de Nanteuil- . le-Haudouin. **L'Aütonne** qui tombe dans .l'üifeà. Verberie., ·parcourt ,une étendue .de plus de huit lieues ,- fans ſortir·du Valois. Elle· reçoit les ruiffeaux ·de Boneuil.& des Buttes, ceux de Bouillant, du Parc-aux-.. Dames & de Néry; le ruilfeau des prai-ries du Hazoy paſſe ſous le pont-la-Reine ; & fe décharge dans l'Oiſe au-deffus de Verberie. L'Au-.tonne fait tourn.er dix-huit moulins, & remplit les grands étangs de Pondron & du. Berval. La·petite riviere de Vandy procure les mêmes fecours dans le .pays qu'elle traverfe·, de·même que la .Jargone près d'Acy , & le Clignon qui paſſe à.Gandelus· & à Cerfraid. ·On remar- . que encore dans le Valois·le ruiffeau .de· Trefmes ; le. ru de Rouanne au-deffous de.Verberie, le ru de Grivette qui fort des étangs de Maquelines , le ru de Retheuil qui pr·end fa fource à Pierrefonds & à Viviers.) . & qui fe jette dans l'Aifne vis-à-vis' Attichy; le ru d'Halland connu par fes écreviffes, paſſe au-deſſus de Damard.& *Ce* jette. dans l'Ourcq . après Bournonville. Le rude Houillon qui paſſe au bas de Neuchelles, . fe décharge dans la même riviere près de Crouy, ainfi que le ru de-' Nadon qui prend fa fource. près la ferme de ce nom) & paſſe au bas · de Chouy.

Les plus beaux étangs du Valois font ceux de' Pondront & du Berval, dans la vallée d'Autonne; de Maquelines, de Long-pont, de lavages) , de Duvy) de Maucreux ; les étangs du bourg.qui aFpartiennent aux Char-

treux de Bourg-fontaine, l'étang de la Ramée fur la paroiife de Corcy, ceux de S.Pierre-en-Chafires, &c.

On voit auffi pluſieurs fontaines d'eaux minerales, parmi lefquelles celles de Verberie, qui ſont vitrioliques, tiennent le premier rang. Les autres ſources ſont celles de Corcy ou de la Ramée, d'Auteuil proche le Pleffis, de Longueuil-Sainte-Marie.: ces' dernieres fe nomment la fontaine de fer; ,elles ,coulent d'Orient en Occident, mais en ſi petite quantié" qu'elles tariffenc une partie de l'année: elles laiifent un rédiment de rouille dans leur cours. On voyait il y a quelques années dans'le jardin des Dames du Parc près Crépy, une fontaine d'eaux ferrugineufes,. elle eſt préfentement comblée. On trouve près l'Eglife de S. Vaſt de la Ferté-Milon, une fontaine dont les eaux font fulfureufes & ferrugineufes, mais à un dégré peu fenfible. Les eaux minérales d'Auteuil ont la qualité de celles de Forges.·

Les grands chemins du Valois les plus fréquentés, font ceux qui conduifent à Paris, en Flandres, à Soiſſons & à Reims. La grande route de Paris à Soiifons & à Laon, paſſe par le Bourget, Dammartin, Nanteuille-Haudouin, Levignen & Villers-Cotteretz. Le chemin militaire de la Ferté-Milon vient de Meaux & conduit à Braine, à Firmes & à Reims. Parmi les chemins qui traverfent la Ferré-Milon, le plus beau eſt c(lui qui vient de Villers-Cotteretz & qui conduit à Paris: on travaille préfentement à une belle chauifée, qui doit aller de la Ferté-Milon à Meaux. La ville de Braine eſt un·paſſage pour Reims & pour une grande partie de la Champagne, de la frontiere de Lorraine, des trois Evêchés; de l'AIface, &c. On y arrive par une des belles chauſſées du Royaume, 'l)avée & plantée de chaque côté, qui paſſe au milieu de Braine,& qui conduit depuis Pàris jufqu'à Strafbourg:' c'eſt encore le paſſage de toutes les voitures de Flandres & ,de Picardie,. qui, vont chercher des proviſions de vin en Champag'ne. Le grand chemin de Paris à Compiegne, Saint-Quentin, Noyon, &c. paſſe à Ville-neuve, à Verberie & àla Croix-Saint-Ouen. Il y a de Gandelus à Neuilly-Saint-Front un chemin', qui va gagner celui de la Ferté-Milon à Braine & à Reims. Celui de Château-Thierry à Soiifons, qui vient de Meaux, paſſe à Ouchy-le-Château & conduit à Soiſſons. Le grand chemin de Paris à Soiifons' paſſoit ..autrefois par Crépy; depuis qu'on l'a détourné par Gondreville, on'a tracé .un chemin ferré de Nanteuil à Crépy, &'de Crépy à Villers-Cot-

teret2. Béthizy & Pierrefonds n'ont pas de grande route: on y arrive' par des chemins de traverfe. Le Grand-Voyer de Valois doit préfider à l'entretien de ces chemins de traverfe, fuivant les difpofitions de la cou·-tume. Nous ob[erverons comme une chofe remarquable, qu'anciennement la plûpart des villages de la Châtellenie de Crépy & de la Ferté-Milon étaient pavés en bons grès: les pavés rompus qu'on y voit encore " en font foi. Cette diſtinction vient de l'ancienne réfidence des Seigneurs' dans leurs terres pendant toute l'année: Bergeron comptait dans le Valois, en 1580, *cent dix-ſept maiſons ou châteaux de Gentilhommes de race & d'armes vivant noblement*, & cent cinquante fix Seigneurs fieffés-, qui avoient. auffi leurs châteaux. Ce nombre efl bien diminué préfentement ; la proxi-- mité. de Paris fait négliger à la plupart- des Seigneurs, le féjour de leurs terres•.

Toutes' lès routes particulieres qui traverfent l'intérieur du Valois ,. aboutiiTent. à l'un des grands chemins dont j'ai parlé•. Celui qui paſſe à; Verberie conduit en Picardie & en Flandres ; celui de Braine en Cham-' pagne ,- celui de la Ferté-Milon & de Nanteuil,. dans la Brie :"on va·en N or.mandie & en_Bourgogne, par. Meaux & Paris. *Les* habitans.du' Va-' lois·tirent à peu de frais de la Bourgogne &. de la Champagne, les ex-- cellens. vins· qui leur .manquent, par la voie des rivieres & des che.' mins publics, fur lefquels on trouve tous les ſecours que. les voyageurs peuvent défirer; des .h&telleries, despofles·aux chevaux, des.bureaux de pofles. aux lettres, des caroſſes de voiture, ·des coches d'eau, des co-ches de terre ,. des méffageries pour la capitale & poudes.grandespro.- vinces qUÏ enVIronnent ce pays.

Nous réfervons pour la fin de l'Hifioire) les réflexions que nous aurions pu-inférer ici.

SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

1. LA premiere origine du pays de Valois eſt obfcure ou fabuleufe. Opinions de Bovelles, de Forcadel, de Bergeron & de Bouchel à ce fujet. Etymologies diverfes du nom de Valois. Ce mot vient du latin *yadum*, qui émit le nom de Vez, premiere Capitale du canton) page 1, 2, 3.

2. Anciens lieux du Valois: état du pays avant Céfar, p. 3' Genre de vie des Gaulois, p. 4. Lieux fabuleux: ancienneté des lieux d'Aconin & de Noyan. Verberie, l'un des douze bourgs du premier Royaume de Soiſſons, p. 5, 6, 7- Pierres de Rhuys, de Barret & de Courmont, monumens Gaulois, p. 7 & 8. Haches de pierres. Médailles, p. 8.

3. Le Valois actuel étoit originairement une portion de la Gaule Belgique. Mœurs de fes habirans : Druides, Chevaliers, Peuple, p. 9, 10.

4. Religion des Belges habitans du camon : leurs facrifices. Culte du Dieu Mars à Martimont. Notice fur le lieu de Martimont, p. 10) 11_ Culte de Mercure, p. 12.

5. Chauſſée Brunehaud : fon étymologie -, fa forme, fa defcription) fa direction, p. 13, 14.

6. Domination des Romains dans le Valois. Sylvaneél:es peuples du canton, p. 15, 16, 17, 18. Les *Vadicaſſes* dont parle Prolemée, font un peuple de Normandie, & non pas du Valois, *ibid.* Origine des Maifons ou terres du Fife, page 19.

7' Etabliffemenc du Chrifiianifme dans le Valois, p. 19. Premiers Miffionnaires évangéliques, p. 20.

8. S•. Quentin; fa Miffion & fon Martyre, p. 21.

9. S.Crépin & S. Crépinien, p. 22.

10. S. Rufin & S. Valere à Bazoches; leur Martyre; Reliques de ces Samts, page 22, 23, 24.

11. Notices fur Bazoches & fur la petite riviere de Veſle, p. 24, 25.

12. Paix de l'Eglife ſous Conſtantin, p. 26.

13' Vie de S. Rieul & fa Miffion dans le Valois, p. 26, 27, 28.

14. Premieres Eglifes du Valois, p. 29, 30'

- 15. Différentes divifions des Gaules, depuis Céſar jufqu'à Honorius. Origine-des deux pays de Valois & d'Orceois : Cités du canton, p. 30.

16. Défrichement du Valois par les Létes -: mœurs & portrait de ces peuples. Noms des métairies qu'ils ont établies., & des lieux qu'ils ont commencé à cultiver, p. 31, 32, 33.

17. Explication d'un paſſage de la Notice des dignités de l'Empire. Camps Romains, p. 34. Territoires de Champlieu, Orouy & Donnéval, depuis la page 35 jufqu'à la p. 38. Ruines des Tournelles ; leur defcription, p. 40. Explication dans laquelle on prouve) que ces ruines font les tenes d'un camp Romain, p. 41--44.

, 18. Chemins ou chauffées publiques; leur état fous les Antonins : médailles. Colonnes milliaires de Vic-fur-Aifne. Explication de l'infcription, p. 45 , 46. Direction de ces chemins, fui vant les Tables de Peuttinger, P.47' Sépultures trouvées près d'Ouchy , p. 48. Fin ,d.e)a domination des Romains, *ibid.*

19. Commencemens de la Monarchie Françoiſe. Regne de Clovis I. Ecoles de S. Remy. Cult.e de S. Vafl, p. 49, 50.

20. Premieres Maifons Royales du Valois: leur gouvernement " .Ieurs Officiers, P. 51

21. Maifon Royale de Cuife , che.f-lieu de la forêt de Compiegne , aujourd'hui S. Jean-au-bois : étymologie de. fan nom. Evenemens, p. 52--54. Juges-Furefiiers ou Gruyers de Cuife, ,p. 54--56.

22. Nom'& étendue de l'ancienne' forêt de Cuife, p. 57--59.Police de cette forêt avant la fin du onziéme fiéc1e, p. 60.

23. Deſcriptions des chaffes de nos Rois des .deux premieres Jaces' dans la forêt de Cuiſe , p. 61--64.

24. :Etendùe & divifion de tous les bois du Valois,en deux forêts principales; celle de Cuiſe & celle de Brie, p. 65.

25. Nouces fur le ,bourg de Nanteuil-le-HaudoUIn ; chef-lieu de la forêt de Brie, p. 65.

26. Premiers Seigneurs de Nanteuil, ayeux de S. Valbert , *ibid.*

27. Vie de S. Valbert Sejgneur de Nanteuil; fes domaines, ſon changement de vie , p. 67, 68. Son entrée & fa profeffion au Monaſtere de Luxeuil , p. 69' Partage de ſes biens , p. 70. Fable des oyes deS. Valbert, P'71. Comtes de Ponthieu à Nanteuil , p. 72.

28. Juriſdiction de la forêt de Brie,. Château de Mail ou de May en Multien. Champ de Mars. Origine de 'la Gruerie de Valois , p. 73, 74. Audiences tenues en pleine campagne ſous des arbres ,p. 75' Marques d'ancienneté du lieu & du château de Mail , p. 76.

29. Defcription de l'ancienne forêt de Brie; fan étendue, p. 77, 78. Explication du nom de Gombries, p. 79. Diviſion de la forêt de Brie, p. 80.

30' Bois de Retz , étymologie .de leur nom. Retz, territoire & Abbaye, premier chef-lieu de cette forêt ,p. 81. Borret, p. 82. Commencemens de ViUers-Cûtteretz : fa ſituation , p. 83' Partage de fon territoire en plufieurs Seigneuries. Récapitulation fur l'étendue & ſur les parties de l'ancienne forêt de Brie ,p. 86.

.31. Bois de Crépy. Origine de la ville. de Crépy : ſes antiquités , p. 86---88. Palais de Boùville, p. 89. Ancien Monaſtere de Sainte Agathe de Crépy, p. 9z.,Etendue de l'anCIenne Ville .de Crépy , P: 96.

32. Hifloi.re des p,remiers lieux remarquables ,qui ont été défnchés ou bâtis dans l'étendue de l'ancienne forêt de Cuire, P.97.

33. Château & Monaſtere du Mont de Chaſtres , p. 97--99.

34. Terre & Prieuré de S. Nicolas de Courſon , p. 101.

35. Fondation & premier état du Monaſtere de Mornienval ,p. 102.

Son gouvernement, ſes conſtitutions, p. 103, 104.

36. Origine de l'Abbaye & du village de la Croix-Saint-Ouen ſous Dagobert I, p. 105-107.

37. Diſcution & explication de pluſieurs points de la Charte de fondation de l'Abbaye de la Croix, p. 108. Juriſdidion & château de l'ancien Péager général de l'aire à Rivecourt. Origine du culte de S. Vandrille, p. 109. De la riviere d'aire & ſes différens noms ; ſon éoues, ſa navigation. De la petite riviere d'Autonne, p. 110--112.

38. On diſtingue trois lieux, qui ont été ſouvent confondus par les Auteurs ; Braine, Berny-riviere & Bargny, p. 112.

39. Commencemens de la ville de Braine. Sentimens fabuleux ſur ce ſujet. Médailles & monumens, p. 113, 114. Premiers Seigneurs de Braine, ayeux de S. Ouen. Donation de cette terre à l'Egliſe de Rouen. Tranſlation à Braine, des Reliques de S. Ived & de S. Victrice, p. 115, 116. Autres Seigneurs de Braine, P.117, 118.

40. Notice ſur les trois lieux de Berny, de Riviere & de Viç-ſur-Aiſnè. Palais de Berny, p. 119, 120. Château de Riviere ou du Péager général de l'Aiſne, pag. 121. Terre de Vic-ſur-Aiſne, ſon port & ſa fabrique de monnaye, p. 122.

41. Palais de Bargny; ſa ſituation, ſon nom latin; évenemens qui s'y ſont paſſés, p. 123--127.

42. On ſuit l'ordre chronologique, & l'on commençe à rapporter la ſuite des faits ſelon leurs dates, p. 127.

43. Vie de S. Vulgis de Troëſnes. Origine de ſon culte à la Ferté-Milon, p. 127--132.

44. Vie de S. Arnoul le Martyr. Origine de ſon culte à Crépy, p. 132--138.

HISTOIRE
DU DUCH-É
DE VALOIS.

LIVRE PREMIER.

Contenant ce qui s'eſt paſſé dans le Valois avant l'an 511.

LES commencemens du pays de Valois ſont fabuleux ou inconnus.

Au renouvellement des Sciences en France; quelques Savans en ont recherché l'origine, mais ils n'ont publié que des conjeaures & des ſentimens ſinguliers, qui rendent cette origine encore plus confuſe. Ils ont drayé de remonter juſqu'au déluge, à la faveur d'une érudition mal digérée, & de quelques étymologies qui ne ſont pas vraiſemblables, & ont mieux aimé hazarder des opinions, que d'avouer leur ignorance dans une matiere où la vérité eſt trop obſcure.

Ces opinions mériteraient plutôt d'être enfevelies dans l'oubli, que d'être expofées. J'en citerai deux feulement, parce qu'elles. ont pour Auteurs, des Eçrivains qui ont joui parmi leurs contemporains de la répuration d'un profond favoir, & qu'on croyait initiés dans la connoiſſance de la plus haute Antiquité.

Charles de Bovelles, qui vivait fous le regne de Louis XII,. avance dans deux de fes écrits (1) que le Valois a commencé d'être habité par Gomer Gallus, qui vint d'Italie, à la· tête d'une nombreufe colonie, pour peupler le canton. Du furnom de Gallus, ajoute de Bovelles, on appella d'abord le pays *Gallia*, d'où l'on a fait *Vallia* & *ralois*, en changeant le *G* en *V*, pour diſtinguer le Valois du refte de la Gaule. Ce Gomer Gallus eſt le fils de Japhet, que nos premiers Hiftoriens ont défiguré par leurs fables.

Le. Juriſconſulte Etienne Forcadel, publià fous le regne. de Henri III, un traité fur *l'origine des ralois* (2). Pour expliquer l'étymologie·de ce nom, il fuppofe- que le Général Sénonois Moriftagus eſt venu demeurer dans le Valois, après.la défaite du Romain Valérius, & qu'ayant pris le furnom de *Valéſius* en mémoire de fa victoire, ill'avoit tranfmis. au canton qu'il habitait.

Ces fentimens, quoique fll1guliers, nous font connoître qu'on s'intéreffoit déja à la recherche des Antiquités du Valois, dans le temps où écrivaient ces deux Auteurs.

Jean Bodin (3) confidérant qu'il y a beaucoup de· bois dans le Valois, a voulu faire venir ce nom du mot allemand Wale, qui lignifie une forêt. Quelques-uns de fes contemporains ont eu recours au Grec pour y trouver la même explication.

y αδες a paru aux uns la racine de *Valois*, parce que-les eaux: font communes dans ce pays: d'autres fe ſont arrêtés au mot Βασιλέια, eſtimant le Valois un féjour digne des Rois. La plupart ont cherché dans le Latin la même origine, & ont penſé que les Romains avoient appellé *Valois* ce pays, foit à caufe de la valeur de fes habitans, foit à caufe des vallées qui y font fréquentes.

. Bergeron, Bouchel & 1\iuldrac, n'ont fait gue rebattre ces ſentimens dans leurs écrits. Le premier enchériffant fur les conJectures de Forcadel, paſſe en revue touS les *Valérius* de la Républi-

. (1) De Bovel. de differ. vulg: ling. Paris, J dieres 1579. 1533. de Halluc. Gall. nom. cap. 8. p. 33.

(2) De origin. Valeſ. 8°. ,Paris, Chau-

(3) Notit. Gall. p. SSo.

que Romaine, com'me pour s'autorifer à croire que le Valois tire fan nom de quelqu'un d'eux. Bouchel paroît vouloir faire venir ce nom des vallées : Muldrac a entrevu que tous ces fentimens étoient fans fondement.

.Damien de Templeux eft le premier, qui fondé ſur un paſſage de l'Hiftoire de la tran{1ation de S. Arnoul, compoſée au dixiéme fiécle, a décidé que le Valois a reçu fon nom du bourg de *Vez*, qui en étoit la capitale anciennement. Il ajoute que dans les titres latins, Vez eſt appelléredllm, *Vadum* & *Vadodium*, d'où l'on a fait *Vadenſis* & *Valois* par une *l* feule, & non pas en doublant ,cette lettre, comme on l'écrivoit de fon temps. Le palfage fur lequel de Templeux s'appuie, eft f()rme1. Il porte que c'eft du nom de Vez que le Comté de Valois a été ainſi appellé, *Vadum ex cujus vocabulo tenitorium appellart conſuevit Vadenſium. Vadum* lignifie un *gué*. On a donné ce nom au bourg de Vez, parce'que pour arriver au fommet de la côte où il eft ſitué, on traverfe à gué plufieurs ruiffeaux d'une vallée profonde. Il y a dans la haute Normandie , entre l'Ēure & l'Ithon, un lieu appellé *Vadiniacum* dans les titres latins, parce qu'on y arrive par des *gués*. Dans les Capitulaires de nos Rois, & dans Flodoard, le Valois eſt nommé *pagus Vadenſis* & *Vadiſus*. Bergeron (1) obferve que dans les vieux titres, *Valois*. eſt toujours écrit par une *1* feule. Il y a en Lorraine un petit pays de Valois, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci.

2. Ce que je viens d'expofer, ne roule que fur le nom du Valois. Je paſſe à ce qui regarde les plus anoiens lieux, que ce pays renferme. Ces lieux font de deux fortes. L'antiquité des uns eft fondée fur une tradition fabuleufe. Celle des autres eft appuyée fur des monumens. On peut ranger le village de Thau, la tour de Haumont, le Mont-au·Fait,,la Loge-Lambert fous la premiere c1a{fe, & placer Aconin, Noyan ,Ouchy, Verberie, Champlieu ou les T ournelles , Borret , ,Cuife, & le Mont de Chaftres dans la feconde.

Avant l'arrivée de Céfar dans les Gaules, & au temps de fes conquêtes , le Pariſis & le Laonnois étoient aux deux extrémités d'une immenfe forêt. Il n'y avoit point d'hahitations au centre de ces bois. Les demeures des Gaulois étoient difiribuées le long des rivieres d'aire, d'Aifile & de Marne. C'étoit au rapport de

(1) Valois Royal, p. 7.

Céfar , un ufage parmi ces peuples, de placer ainſi la plûpart de leurs établiffemens entre un bois & un fleuve: ufage commun amc peuples fauvages, anciens & nouveaux, chez qui les voyageurs ont pu pénétrer.

Les Gaulois étant prefque tous Bergers de profeffion, avant que l'exemple & la réflexion en euffent fait des Cultivateurs, leur premier foin avoit été de chercher les gras pâturages & les fecours de la vie, qui font comme attachés au voifinage des grandes rivieres. Ces peuples avoient une bonne raifon pour aimer le fé_ jour des forêts. Ils étaient fort friands de laitages, de venaifon & de porc frais (1). Les glandées, les faines, les fruits fauvages fervoient d'engrais à leurs troupeaux.

Les Romains à leur arrivée dans les Gaules, donnerent le nom de *Silvacllm* à une longue continuité de forêts, qui rempliffoit l'intervalle du Laonnois & du Parifis. Ce nom eft demeuré à deux cantons, l'un du Pariſis , & l'autre du Laonnois, & a été changé en celui de *Servais* dans la langue Romance. A deux lieües de Louvres en Parifis, eft la Chapelle en *Servais* du côté de Senlis. le Palais *Silvacum* dont il eft ſi fouvent fait mention dans les Capitulaires de nos Rois, étoit bâti fur l'emplacement aaue! du village de *Servais* en Laonnois. Ces bois étaient bordés de quelques bourgades, compofées de plufieurs chaînes de cabanes, couvertes de rofeaux ou de jonc, & fermées avec des clayes (2).

Dans le premier âge de notre Hiaoire, il ne faut chercher ni Valois ni Sylvaneaes; la curiofité feroit précipitéé, & les recherches infruaueufes. Parlons feulement de quelques lieux anciens, dont l'origine paroît appartenir à ces temps reculés.

Noyan & Aconin, Verberie & Barret, font les feuls lieux du Valois & de fon voifinage, qui femblcm conferver l'empreinte d'une telle antiquité. Quant à la tour de Haumont & au village de Thau, la Loge-Lambert & le Mont-au-Fait, les merveilles qu'on en a publiées font des vifions. Les ruines de la tour de Haumont & de la Loge-Lambert, n'indiquent pas un temps plus ancien, que les regnes de Charles V & de Charles VI.

Le nom de Haumont eſt l'abrégé de celui de *Réaumont* qu'on donnait à deux tours , à caure de deux freres ainfi nommés, qui les avaient bâties. L'une étoit fituée du côté de Puiſieux , fur l'endroit

(1) Cæſ. de Bell. Gall. 1. J. cap. J.1. 2. 1 (2) Cæſ. ibid. c. 6.

le plus élevé de la forêt de Retz, dans la route du Fait. L'autre fe voyoit dans les fables de Gondreville, à la place de la belle' épine où Monfeigneur le Duc d'Orléans a fait-placer une table. On y trouve des reftes de caves, & il Ya des monceaux de pierre cachés fous le fable. Ces deux freres avaient bâti ces deux tours, pendant les troubles qui ont fuivi le regne de Philippe de Valois. Du haut de ces tours, ils fe' donnaient desfignaux pour s'entre· fecourir.

Le Mont-au-Fait n'etl qu'un amas de roches, & de bancs de pierre couchés les uns fur les autres, fans apparence qu'on y ait bâti. La fable qui aſſure que ce lieu a été habité par des *Fées*, 'vient de l'ignorance des copilles, dont la plûpart ont écrit le Mont..aux·Fées, au lieu de Mont-au-Fait. L'étymologie de ce nom paroît venir du *motjàgus*, qui fignifie un faux ou un hêtre, arbre commun dans la forêt de Retz, qu'on nommait Faix ou Fay en vieux François. La tradition aſſure qu'on voyait autrefois ſur le Mont-au-Fait des ſpectres qui rendaient des oracles; qu'ils paraiſſoient aſſis fur deux dégrés à mi-côte; que de ce fiége ils faifaient des queftions aux paſſans, & répondaient aux doutes qu'on leur propofoit. Ce trait peut être fondé fur quelqu'ufage de l'Antiquité idolâtre.'

Ce qu'avance Regnault dans fan Hiftoire de Soiſſons fur le village-' de Thau, favoir, que les Druides faifoient leurs exercices de religion dans les bois voifins, qu'ils y ſacrifioient au vrai Dieu, qu'ils y avaient des autels 'en l'honneur de la Vierge qui devait enfanter, qu'ils y adoraient la Croix fous la figure du (ת) Thau des Hébreux, eſt une puérilité fondée fur l'analogie du nomde cette lettre ave'c ce.. lui du village, ou fur la c'onformité de cette lettre avec l'efpêce de croix fur laquelle Moïfe expofa le Serpent d'airain. Je ne finirais. pas, ſi je' voulais rapporter ce que j'ai oüi raconter en divers lieux. du. Valois, fur l'origine & ſur l'antiquité de beaucoup d'endroits·. Le temps ne coûte rien à mefurer, quand il eſt paſſé: il n'eft long que pour ceux qui ont part aux évé.nemens de la vie.. Les conjectures de ceux qui prétendent déterminer l'antiquité. des lieux, ſans être verfés dans les régIes de la faine critique,. font pareilles aux jugemens des Aftrologues qui veulent percer dans l'avenir.

Aconin & Noyan faifoient partie de la ville de Soiſſons, lorſqu'elle était la capitale d'un Etat gouverné par des Princes Gaulois. On peut con[ulter à ce fujet les Diſſertations de M. l'Abbé

Lebeuf ſur le SoiIfonnois, & lire ſes réponſes aux critiques qu'on en a faites.

A la page 37 du Mémoire de ce Savant (1), qui a été couronné par l'Académie de Soiffons en 1735, on place fur la montagne de Verberie l'un des douze Bourgs, dont le Royaume de SoiIfons était originairement compoſé fous les Princes Gaulois. On n'y donne pas les preuves de ce fentiment, nous croyons les avoir fuppléées dans les'obfe.rvations .qui fuivent.

. Le nom primitifde Verberie étoit peu différent de celui qu'il porte aujourd'hui. On trouve dans les plus anciens manufcrits, *Vernbria* & *Verbria*. *Vermeria*, *Wurembria*, *Verberiacum*, font plusrécens. Nous penfons que M. Bullet (2) dans fesMémoires ſur la Langue Celtique, a mal choiſi le mot *Wurembria* pour expli.. quer l'étymologie de ce lieu. *Vuren*, dit-il, fignifioit de l'eau falée parmi les Celtes, & *bry* une fontaine; & fur, ce qu'on lit dans l'analife générale des Eaux minérales de France, .quecelles de Verberie participent d'un fel femhlable au fel commun, il'en conclut que ce lieu était appellé par les Celtes, le Bourg aux eaux falées.

Ver & *oria*, font deux mots Celtiql:les, dont le premier lignifie *grand*. Le fecond eft une terminaifon commune, employée tantôt pour une montagne, tantôt pour indiquer un lieu ſitué fur un fieu.. ve. Ainſi *Verbria* devoit ſignifier dans le langage des Celtes, le Bourg à la grande ou à la longue montagne. L'on dit encore aujourd'hui S. Vaft de Longmont; & dans les titres du treiziéme fiécle, Verberie n'eft pas autrement appellé que *Longus mons in valle*, & *Longus mons in colle*.

Verberie paraît avoir eu fon premier emplacement fur la mont.agne, vers la Borde, en-deça de la chauſſée Brunehaud, dans l'endroit appellé *Mal-aſſiſe*. Les anciens titres nous apprennent que lafurface de ce terrain a long·temps été couverte de ruines; il ya peu d'années qu'on eſt venu à bout de le défricher. Les Laboureurs y ont trouvé d'anciennes monnayes de tout métal, des vares de fer de figure linguliere : j'en. ai .vu rapporter un utenfile de fer de trois piéces, dont la forme repréſentoit deux cha_' peaux abbatus, appliqués l'un contre l'autre par leur circonférence, & réparés par une plaque de fer ronde comme leur forme. Ces ruines ont fourni de pareils monumen's pendant plus d'un ſié-

(1) Paris, chez Lépine. in-12. 1 (2) Tom. J. p. 58.

cleo 'Verberie s'étendoir ſur la montagne depuis cet endroit juſqu'à Fay, comme l'indiquent les puits, les aqueducs & les fondations qu'on trouve ſur cette étendue en plein champ. pans la vallée les habitations bordoient la montagne depuis Rhuys jufqu'à Saintines. Entre Rhuys & Verberie on remarque un autre genre de monument qui mérite attention. .

Aſſez près de la rive méridionale de rOife, dans une terre forte,.. fans aucune trace d'anciens bâtimens ni de débris, on apperçoit trois maſſes d'un grais brut. La plus grande eft plantée droite. Elle a. n.euf pieds de haut, fans compter fa bafe qui eft enterrée. de quatre ou cinq pieds. Sa largeur eft de fept pieds dans le mi.lieu, & eHe a. dix-huit pouces environ d'une épaiſſeur aſſez uniforme, quoique brute.

A cinquante pas à l'Oüeſt, eft une autre pierre de cinq pieds' de large ſur huit de haut, ſans compter fa b.afe : elle panche de moitié' vers le Midi. Deux autres pierres paroiŒent encore plus avant, dont une' ne s'élé.ve que de trois pieds au-deſſus de la furface du champ; l'autre ne montre qu'une tête brute .qui fort à peine de .terre. La grande pierre eft émaillée d'une prodigicufe quantité de' petits brillans, qui femhlenc autant de diamans; ce qui eſt tl11e: preuve de fa grande véeufté. La feconde en a moins.. .

On tient qu'il ya près de ces pierres, des tombeaux où ſont renfermés de grands corps. Les tombeaux du Mont·Catillon ſont ·f1tués.au Sud-Qüeft de ces pierres, que dans le pays on nomme *les; Pierres de Rhuys.* L'ancien Palais de Ve,rberie,. dont il fera [OU-· ·vent fait mention dans cette Hiſtoire, étoit ſitué ſur la m.ême rive de l'Oife, plus loin vers l'Orient. Ces ſortes de, monumens font. très-rares dans l'HIe de France; ils font plus communs dans. le Périgord, dans le PoitQu, & dàns la Baſſe-Bretagne.

, La grande pierre de neuf pieds, a fa pareille près Borret, à côté de la porte, ſur le chemin de Senlis àBaron. Celle-ci panche d'un· pied vers le Midi: elle eft haute de neuf pieds trois pouces, & a. fa hafe enfoncée de cinq pieds dans terre. Elle eft ifolée, large ·de fept pieds dans le bas, & de trois pieds ſeulement vers fon ex-· ,trémité. C'eſt un grais fort dur, émaillé de petits brillans. A foi-- xante pieds environ de cette pierre, & vis-à-vis la porte d'entrée, 'qu'on appelle Porte de la ville, on apperçoit ùne large butte, haute de cinq à ſix pieds, dans laquelle on a trouvé en 1755, les oſſemens de trois grands corps rangés de fuite" la tête tournée vers

la grande pierre, & les pieds vers l'Orient. On a crû pendant long-temps, que cette pierre énorme avoit été plantée, pour fervir de borne à la forêt de Retz.

Il y a eu pendant des fiécles, une pierre moins groſſe que celles de Verberie, & debout, près la fontaine d'où la riviere d'Qurcq prend fa fource, dans la Paroiffe de Courmont, au-deffus de Fere en Tardenois. Cette pierre de l'Ourcq avoit un figne diſtinctif. On y voyoit émpreinte la patte d'un Ours. Le peuple confervoit encore une forte de vénération pour cette pierre, il Y a quelques années. Un particulier l'ayant enlevée pour la placer dans l'enceignure d'un bâtiment, on lui intenta un procès.

Les Savans ne font pas d'accord fur ces genres d'Antiquité. Les uns prennent ces pierres pour les *Saxa grandia*, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, & auxquels les Payens rendoient leurs hommages comme à des Divinités. D'autres, (& c'eft le fentirnent le plus probable & le plus reçu) eftiment que ces pierres ont été dreſſées par les Gaulois, comme autant de monumens, à la mémoire de leurs grands hommes, dans les telups où les Belges avoient une oppofition marquée pour tous les Arts, & pour l'Architeaure en particulier.

A Braine, dont l'étymologie eſt à peu près la même que celle de la finale de Verberie, on a trouvé & l'on trouve encore quelque-fois dans la ville & dans les environs, des médailles anciennes de tout métal, quelques Gauloifes, des Confulaires & des Impériales. Nous parlerons ci-après de trois haches de pierre fort anciennes, qui ont été trouvées fur la montagne qui eft entre Courcelles & d'Huifel, d'un abraxas découvert à Braine même. Un particulier de cette ville, en fouillant il y a deux ans dans fa cave, ,qui perce fous une ancienne enceinte de la ville, trouva un moyen bronze d'Augufte bien confervé, & une médaille de l'Emp-ereur Néron: ce qui fait juger que cet emplacement étoit habité fous ces deux regnes.

3. L'expédition de Céfar dans le Soiſſonnois &. dans le pays d'alentour, ne changea pas la face du territoire. Damien de Templeux (1) penfe avec beaucoup de vraifemblance, que du moment où toute la Gaule a paffé fous la domination des Romains, la plus grande partie du canton „ qu'on appelle aujourd'hui le Valois dans le fens général, 'étoit comprife dans le Soiſſonnois ; auſſi

(1) De Templ. p. 139.

l'Hiftoire

l'Hiftoire de la conquête des Gaules par Jules CéCar ne contient-elle de relatif à notre objet, que ce qu'on y expoCe de la nation en général, touchant le gouvernement civil & militaire, la religi.on, la police & les mœurs.

En ces temps, la Gaule Celtique ne comprenoit pas le pays de Valois, comme le Seigneur Thibaud de Mailly l'a avancé dans fan Roman. Ce pays faifoit partie de la Gaule Belgique. Les 'Belges, à la vérité, parloient le langage des Celtes, quis'eft con-fervé dans la langue Bas-Bretonne. Céfar repréfente les Celtes & :les Belges, comme deux peuples diftingués, quant au gouverne.. ment, & féparés l'un de l'autre par des limites.

Les Belges paifoient pour être les plus vaillans des Gaulois (1); .aguérris, tempérans, & très-jaloux de leur liberté. Ils refuCoient .1'accès aux marchands étrangers. Ils éloignoient tes Artiftes, parce -qu'ils redoutaient le luxe comme un fléau. Ils étoient fobres dans le manger, fimples dans leurs manieres, legers & changeans. Ils :prenoient leurs repas fur l'herbe, & couchoierit ſur des houſſes. Pour demeures, ils occupoient des cabanes couvertes de lon-:gues herbes, & fermées avec des clayes. Bergers pour la plûpart, ils vivaient du lait de leurs' brebis', & fe couvraient de leurs peaux. Ils aimoient par préférence la 'chair de porc, & en fai-foient une grande confommation.

Cette conduite des Belges, touchant le commerce extérieur, & leur défiance à l'égard des étrangers, n'étaient pas l'effet d'un rai-'fonnement dépravé par la barbarie. Quand on péfe fans préven-tion les inconvéniens du luxe; avec l'utilité qu'il rapporte, il eſt aſſez difficile de prendre un parti. Le luxe que les Belges appré-'hendoient tant', étoit celui des Afiatiques, des Tyriens & des 'Cartaginois, qui avaient plufieurs fois abordé chez eux, en allant ·commercer dans l'Armorique. Les Belges exerçoient le commer-ce par échange dans l'intérieur de leur pays. Ils avoient une reli--gion, une police, & fe conduiſoient par des principes & par des loix. Céfarnous apprend à ce fujet, ce qui fuit (2) :

» Deux fortes deperfonnes font en honneur, & tiennent un » rang chez les Gaulois, les Druides & les Chevaliers. Les Drui-» des préfident au culte qu'on rend aux Dieux. Ils ont foin des fa-» crifices folemnels & domeftiques. Ils expliquent la religion. Les .) jeunes gens viennent en foule à leur école pour s'inftruire, &

(1) Cæſ. Bell. Gall. l. 1, cap. 1. l. 2. c. 6. 1 (2) *Lib.* 6.

» leur rendent beaucoup d'honneur. Les Druides réglent prefque » tous les différens publics & particuliers. Quelqu'un a-t-il com- » mis un crime? deux hommes font-ils en difpute pour une fuc- » ceſſion, ou pour les limites d'un champ? c'eſt à eux d'en or- » donner. «

La plus grande peine s'infligeait parmi les Belges, en interdifam aux coupables l'affiftance aux facrifices. Ceux qu'on écartait de cette efpéce de communion, paſſoient au rang des impies & des fcélérats. On fe ſéparoit d'eux: on ne voulait ni leur parler ni les voir: on leur refufoit même la juſtice, & ils ne jouiffoient d'aucune confidération. Tous les Druides relevaient d'un Chef, qui avait fur eux une autorité ſouveraine. Ils le choiſiſſoient entre eux. Lorfqu'il mouroit, on lui donnoit pour ſucceſſeur le plus digne de la fociété. Les Druides n'avaient pas d'averfion pour les Lettres: ils favoient prefque tous la Langue Grecque. Les premiers de leur corps poſſédoient l'art du gouvernement, & maniaient avec habileté les affaires, qu'ils réglaient au-dedans & au-dehors, dans la paix comme dans la guerre.

Les Chevaliers tenaient le fecond rang de diſtinction parmi les Belges. Ces Chevaliers, militaires par état, avoient chacun plus d'efclaves & de gens à leur fervice, à proportion de leur qualité & de leur fortune. Le commun peuple paſſoit ſa vie dans une fervitude continuelle: exclu de tout confeil, il n'ofoit entreprendre quoique ce fait, de lui-même. La plûpart des fimples citoyens grévés de dettes contraétées dans le befoin, accablés d'impôts, ou preſſés par l'injuſtice des plus puiffans, vendoient leur liberté aux Nobles.

Ceſufages regardoiendoute la Belgique. Je n'ai rien de cette nature à expoſer, touchant le pays de Valois en particulier. On fait feulement qu'on y rendait au Dieu Mars & au Dieu Mercure, un culte privilégié, & plus folemnel que dans les pays d'alentour.

Les Belges de l'ancien Valois regardaient comme deux Divinités tutélaires, Mars & Mercure. Leur culte de Mars formoie un tiſſu d'horreurs. On révéroit ce Dieu ſous le nom d'Eſus (1). La dévotion qu'on lui portait, ſe réglait ſur la proteétiol1 qu'on en attendait dans les combats; car les Belges étaient les Lacédémoniens de la Gaule. Pour ſe le rendre propice dans les calamités

(1) Cæſ. Bell. Gall. l. 6. c. 17, Lucan. Pharſal. lib. 1. Lact. de Gall. div. Inſtit. l. 1. c. 21.

publiques" ces 'peuples lui immoloient des viaimes humaines, par le minifiere de leurs Druides. Les circonfiances déterminoient le choix de ces viaimes. Plus la figure & l'extraaion les rendoient recommandables, plus on les croyoit agréables à ce Dieu. On les brûloit vives dans l'intérieur des Temples, on les égorgeoit, ou on les perçoit de Beches, pour appaiſer le Dieu Mars, felon qu'on le croyoit plus ou moins irrité. Monfirueux aveuglement, de confondre l'Etre fuprême avec de pareilles Divinités, de ne pas voir qu'ils outrdgeoient le Créateur, en détruifaî1t fon plus parfait ouvrage, & de fermer l'oreille aux cris de la Nature, qui condamne de telles cruautes!

Les Romains devenus maîtres des Gaules, profcrivirent ces excès. Leur commerce addoucit les mœurs des Druides. La religion de Rome prit la place de ce culte de fang, & vengea l'humanité, quoiqu'elle ne fit que corriger une erreur par une autre.

C'eft une tradition perpétuée de ſiécle en ſiécle, & confirmée par les titres, qu'à la place de l'Eglife & du Donjon de Martimont, il Yavoit un Temple où l'on faifoit des facrificesaux Dieux du Paganiſme. Cette tradition jointe à l'étymologie du nom, porte à penfer, qu'on rendoit à Mars les honneurs divins fur la hauteur. Bergeron, Bouchel, & tous ceux qui ont écrit fur le Valois, aiTurent que Martimont eft un lieu très-ancien. Les titres le nomment *Martiſmons* & *Matriſmons*, par la tranfpofition de la lettre *r*. Il eft divifé en deux parties, le haut.& le bas, qui font deux Fiefs féparés. Martimont-Ie-haut appartient à M. Emmanuel de Bernetz, du chef d'Anne d'HeiTelin fa mere. Martimont-le-bas eft poſſédé par M. le Marquis de Brion. Le Donjon & l'Eglife font ſitués fur la hauteur, & dans le bas on voit des ruines. L'Eglife de Martimont, dont on a éteint derniérement le titre, pour réunir fes dépendances à la Paroiife de Crotoy, efi l'une des premieres qui ayent été fondées dans le SoiiTonnois. Il nous femble qu'on aurait dû épargner un monument, qui rappelle à l'eſprit la piété des premiers Fidéles. On peut conſidérer les premieres Eglifes du monde chrétien, comme le berceau du Chrifiianifme, puifque c'eft dans ces Eglifes que les premiers Fidéles s'aiTembloient pour s'infiruire, pour s'édifier, & pour affifier à la célébration des faints Myfieres.

Anciennement la Seigneurie du haut Manimont, alloit de pair avec la l\1aifon Royale de Cuife pour la nobleife. Nos Rois,

après avoir réunis les deux Domaines, jugerent à propos de donner féparément, le Donjon de Martimont en Fief, à des Chevaliers qui prenoient encore le nom de Cuife au douziéme ſiécle ; ſans doute parce qu'ils avoient été leurs Officiers dans cette Maiſon. Quittant enſuite le nom de Cuife, ces Chevaliers ont pris le ſurnom de Martimont, pour marquer leur Domaine. Dans un titre du Carrulaire de Mornienval, en date de l'an 1259, il eſt fait mention' d'un Renaud de Martimol1t, comme étant témoin d'un accord. Aux defcendans de ce Renaud, ont ſuccédé de ſimples Gentilshommes, dont la ſuite n'a rien de remarquable, ſinou. que les derniers ont abfolument laiſſé dégrader ce beau Fief.

Dans les actes d'enquêtes que le Roi Philippe Augufte ordonna: avant & après l'an 1212, ,touchant les uſages des lieux privilégiés du Valois, on lit le rapport des Dépofans aux. Commi!faires, ſur les droits d'uſage & les différentes coutumes utiles, dont les hommes de Martimont avoient été en poſſeſſion de tout temps. La tour de Courtieux, renommée par ſa force, & par les ſiéges qu'elle a ſoutenus pendant les troubles, dépendoit de Martimont. Un dénombrement de 1484, apprend qu'en cette année, le Domaine de Martimonr, déja bien déchu, comptoit encore parmi ſes dépendances cinq arrieres-Fiefs, à Martimol1t même, à Courtieux, a Ambleny & à Jaulzy. Après que le Roi Henri IV eut fait bâtir la galerie des Cerfs à Fontainebleau., on peignit dans cette galerie les monumens & les ohjets, qui pouvoient mériter l'attention du Souverain & des Seigneurs de ſa Cour. On remarque encore le Donjon de Martimont parmi ces objets..

Sur la hauteur. de Montmélian, 'près Louvres en Pariſis, aux confins. du Servais (1), les Payeos avoient un Temple' conſacré au Dieu Mercure, olI1'on adoroit ſonidole. Le culte de ceſàux Dieu a été plus long-temps en honneur à Montmélian, que celui de Mars à Martimont, parce qu'il n'avoit rien d'inhumain. Les premiers Sylvaneae s'prenoienr Mercure pour leur Divinitê tutélaire:: il ſe faiſoit chez eux un grand débit de ſes ſimulacres, qu'on vendoit publiquement dans les marchés (2). La préférence qu'ils accordaient à ce Dieu, venoit de leur amour pour la profeŒon du commerce, dans laquelle ils exceHoient ſur leurs 'loiſins. Ils avoient de Mercure, î'opinion d'un Dieu. qui gouvernait la Fortu-

(1) Leheuf Hiſt. dioc. Par. t. 3. p. 64. t. 4. p. 468. t. 5. p. 538. (2) BoU. Mart. t. 3. p. 816.

ne' à fon gré, & qui préfidoit à la sûreté des chemins. Les voyageurs l'invoquoient dans leurs routes, comme un guide assuré. Ils le tenoient cependant pour capricieux, croyant qu'il enrichiffoit les uns, & qu'il minoit la fortune des autres, ſelon ſon bon plaiſir. On l'adoroit fous le nom dé *Teittates)* & on lui attribuoit l'invention des Arts. Nous dirons ci-après, comment &. par quels' Miffionnaires, cette fauſſe religion a été détruite•

§. La chauffée Brunehaud eſt un monument remarquable dans le !Valois. Elle s'y divife en trois branches. La premiere paſſe à Ouchy, & conduit à Château-Thierry. La feconde méne à Senlis,.. & traverfe le territoire de Champlieu. La troifiéme, conduit à Noyon par Vic-ſur-Aine & Berny. L'origine de cette chauſſée fe rapporte au regne d'Augufte. Son· nom vient d'une fable. Sa célébrité eft fondée· fur fa continuité, depuis Rome jufqu'à la mer des Gaules, & fur-l'utilité· dont eUe a été pendant des ſiécles, aux troupes, au commerce, & à la sûreté publique.

Céfar en conçut le plan dès qu'il eut conquis la Gaule) il eil' laiſſa l'exécution à l'Empereur Augufte, qui chargea fon gendre Agrippa, de cette importante opération. Je n'aſſure pas que les trois chemins en queftion, foient l'ouvrage d'unfeu1 regne. Agrippa n'a fait qu'ébaucher certains chemins, que les Succeſſeurs d'Augufte ont achevés. Il eft à croire que la route de Noyon, a été entreprife ou perfeaionnée par l'Empereur Caracalla, à caufe des médailles & des colonnes milliaires qu'on y a trouvées, portant' le nom de cet Empereur. Celle qui paſſe à Ouchy eft à peu près, de la même date. L'autre eſt fans difficulté, la plus ancienne des. trois; elle conduifoit de Rome) aux villes d'Arles', de Lyon, de Reims, & de Soiſſons, à Senlis, à Pont, à Beauvais, à Amiens, & aboutiIroit au pays des Morins qui bordait la mer·.

L'Auteur' des Tables de Peuttinger,.a tracé fur·faGarte un ancien chemin de Senlis à l\1eaux, & de Meaux. àSens. Ce chemin côtoyoit le Valois, & paſſoit près Nanteuil-le-Haudouin. On n'en reconnoîr plus la trace préſentement. On comptait de ,Meaux à Senlis', feize- 1ieiies Gauloifes.

Le nom qu'on donne à ces chauſſées, vient d'une fable inventé'e au treiziéme ſiécle, par le Poëte Reucléry, & adoptée comme \lne vérité pendant les fiécles d'ignorance (1). Cette opinion reconnoiIroit pour Auteur de ces grandes routes, un prétendu Roi

(1) Berg. Hiſt. gr. ch. l. r. p. 316.

du Haynault, nommé Brunehaud, qu'on croyoit les avoir créées au temps de Salomon, par des enchantements. Avant cette fable, on appelloit en latin *Strata* ces grandes routes, & en langue Romance, *chemins de ly Eſtrées*.

Cette chauſſée n'eſt pas d'une ſtructure uniforme. Ici c'eſt un maſſif bombé, compoſé de moiUons liaiſonnés de marne, '& quelque-fois de mortier de chaux. Là, ce n'eſt autre chofe qu'un amas de pierrailles, jettées fans ordre, & recouvertes de fable ou de terre. Plus loin, cette même chauſſée ne déborde pas la furface des campagnes, & fes f.ondements ſont pareils à ceux d'un grand édifice. Les reltes qu'on en voit, font un travail de plufieurs ſiécles, auquel les Romains ont d'abord employé leurs Légions, tant pour percer les chemins, que pour les applanir. Les François font venus, qui, moins opulents & moins indultrieux que les Romains, mirent des impôts fur les commerçans, & inventerent les corvées pour l'entretien de la chauſſée *pro calciatâ* : expédient qui dégénéra en véxations pendant le gouvernement Féodal. Les Seigneurs exigeaient les droits fans entretenir.

Ces chemins à tout prendre, font d'une exécution moins noble & moins hardie que les nôtres: fouvent trop étroits. On multiplioit les circuits, pour éviter de trancher & d'applanir. Quant au fyfiême de les détourner de leur dire8:ion, pour les faire paſſer de ville en ville, il étoit fondé fur des raifons de commerce J & fur des vües du bien public, dont on s'écarte peut-être trop de nos jours. Lorfque Bergier avance que les revenus de la France n'auroient pas fuffi du temps de la Reine Brunehaud, aux frais d'une telle chauſſée, il'ne faifoit pas attention aux moyens qu'on mettoit en œuvre pour former & entretenir les chemins publics.

Ces réflexions regardent feulement les branches de la chauſſée Brunehaud" qui traverfentle Valois. Je ne prétends pas les étendre à d'autres pays. Cette chauffée entre dans le Valois près Bazoches, paſſe à Courcelles, & auprès de Braine du côté oppoſé à la Folie. Elle quitte le grand chemin actuel, à l'endroit appellé Chauderoles. Elle aboutit à la riviere de Velle, au-deffus du moulin de Quincampoix, où l'on a vu long-temps les reltes d'un pont, & va rejoindre à Sermoiſe le grand chemin de Soiſſons. Elle reparaît après Soiſſons à Ambleny, & paſſe à la Croix-Guérin. Elle continue l'eſpace de deux lieties depuis Pont-Archer juſqu'au Château de Haute-fontaine, paſſe à Chelles & au Chêne Her-

belot, près duquel était ſitué l'ancien Palais nommé *Caſnum*, à S. Nicolas de Courfon, à Champlieu, à Bethizy S. Martin, Néri, & près Raray au-deffus de Verberie, & delà droit à Senlis.

Vers la Croix-Guérin commence une divilion de cette chauffée dont on perd la trace. On remarque au-delà & en deça de la riviere d'Aifne plulieurs chemins anciens, dont on a peine à la diſtinguer. Il m'a paru fur les lieux qu'eUe traverfoit la riviere d'Aifne, auprès de Berny-riviere, fur un pont de pi,erre, ſitué vis-à-vis. d'une croix de pierre. Ce pont n'exiſte plus; on en apperçoit des veftiges, lorfque les eaux ſont très-balTes. La croix que l'on voit encore, eft appellée par. les gens du lieu, *la croix du vieux pont.* La chauffée allait de-là, droit. à Noyon, traverfant la prairie de ,Vic-fur-Aifne.

La diviſion qui conduifoit de Soiffons à Château-Thierry', paf-.. fait près Vignoles.,. Noyan, Berzy-le-ſec, Rolieres & Aconin :. après quoi on la perd de vue. On en retrouve des tr.aces ſur la mon-tagne de Buzanci.. Elle laiſſe Tigni à droite,. Thau. & Artennes à gauche, traverfe les bois de S. Jean, d'où elle gagne le Pleſſis-Huleu & Ouchy. On paffoit la riviere d'Ourq au-deſſous de Berny" au pont Bernard, & l'on allait joindre les villages d'A.rmentieres, & de Rocourt, le Charme, Bezu S. Germain. Arrivé.e près. l'é-tang de Val-fecret, cette chauffée fort du Valois.

La premiere utilité de cet ancien chemin a été de percer & d'é:... claircir une immenfe forêt, prefqu'impénétrahle. Je ferai en ſon lieu la defcription de toute cette étendue de bois, & je montrerai comment le canton s'eft peuplé par dégrés. Cette étendue· com-· prenait les forêts de Cuife ou de Compiegne, de Villers-Cotteretz-. & d'Halate, la Gruerie de Valois, avec une bonne· parcie de la Brie &du Multien. Tous les lieux dont je viens de donner les; noms, fe font formés le long de l'ancienne chauſſée, comme on: voit encore naître les villages &. les. hameaux fur le.5 nouveaUx; grands chemins.

6.Les Romains pour contenir les peuples nouvellement fournis,. avoient coutume de placer des garnifons ſur les chemins militai... res. Ils y établiffoient des· camps à demeure, qu'ils nommoien.t: *caJlra ſtativa*..

Je penfe, contre le fentiment de Nicolas Sanfon, que quand: Céfar conquit les Gaules, il n'y avait ni peuple, ni cité des Syt.. vanectes. Ce nom qui eſt tout Romain ſignifie un canton, dont

les habitations ſont difperfées dans les bois. La raiſon principale de M. Sanſon, pour croire que la cité des Sylvaneétes exiſtoit avant le temps de la conquête des Gaules par Jules Céſar, eſt fondée ſur cette réflexion: » Quand Cérar, dit-il) laiſſa trois Légions » dans la Belgique, (le texte porte *in Belgio)* & qu'il leur donna » pour Commandans M. Craſſus, L. Manlius Plancus, &. » Caius Trébonius, nous avons trouvé que Céſar hyvernoit dans » Amiens, & Craſſus dans Beauvais. Il eſt à croire que T rébonius » étoit dans Arras, & Plancus dans la ville qu'on a depuis appellée 3' *AuguJlomagzls* ou Senlis.

M. Sanſon prend le change en cèt endroit. Il confond le Belgiumavec la Belgique, & ne diſtingue point la partie du tout. J'ai démontré dans un Mémoire compoſé ſur ce ſujet (1) que le Belgium comprenoit le cœur & la portion principale de la Gaule Belgique, 'comme eſt aujourd'hui l'Iſle de France au reſte du Royaume. La ville que Céſar ne nomme pas, c'eſt Arras, & non Senlis; le Belgiumcontenoit les trois cités d'Amiens, de Beauvais & d'Arras.

Le ſentiment de Louvet, touchant les premiers commence"; mens de la cité des Sylvanectes, eſt de croire qu'elle a été fondée par Céſar. Comme ce n'eſl: qu'une conjecture dont Louvet n'apporte pas de preuve, j'aime mieux penſer que la premiere ville des Sylvanectes ,a commencé ſous Auguſte , lorſque le plan de la 'chauſſée Brunehaua a été exécuté. Son premier nom d'*Auguſtomagus* en eſt preſque le garant. La place n'aura d'abord été qu'un ouvrage paliſſadé de pieux & de gazon, comme on en voit dans les nouvelles conquêtes des Européens en Amérique, & dans l'Inde, où la pierre eſt rare. Avant Céſar, les Belges ignoraient l'art d'em.. ployer la pierre dans les bâtimens. Ils habitoient des cabanes de pieux, ,couvertes de roſeaux, & fermées avec des clayes. Comme il n'eſt pas fait mention des Sylvaneétes avant les regnes de Veſpaſien & de Tite, j'en conclus que la cité de ce nom avec ſon reſſort, aura mis toUt cet intervalle à ſe former: de-là vient ſon peu d'étendue, en comparaiſon des cités voiſines *qui* ſont plus anciennes, ·comme celles de Soiſſons & de Beauvais.

Il ſuit de-là que les anciens peuples du Valois ont été formés par les Romains ſous le nom de Sylvanectes. Je n'ai rien depoſitif à expoſer touchant leur gouvernement particulier, ni ſur les li-

(1) Diſſ. 'Belgium.· Paris, Ganneau 1753.

mites

mités de ce pays. Pline le Naturalifie, le premier qui en ait fait mention (1), leur donne la qualité de libres, *Ulmanec1es liberi :* état dont les peuples voifins ne jouiffoient pas.

Cet état de liberté n'efi pas aifé à définir: les Savans font partagés fur ce fujet. Ce n'efl: pas ici le lieu d'entrer en difcuffion. Je laiffe à pardes fentimens de (2) Spanheim, de Valois & des autres Critiques, pour m'en tenir à la définition du Jurifconfulte Procu. lus, qui écrivoit fOliS le regne de Vefpafien, de même que Pline.

» Le peuple libre, dit-il (3), eft celui qui n'eftpas immédiatement » fournis à une puiffance étrangeré•.•.. Le devoir d'un peuple » libre envers les citoyens Romains, conflUe à reconnoître & à » refpeéter la fupériorité de ces Maîtres du monde. Il y a entre » Rome & la cité libre, le même rapport qu'entre le patron & le » client. Celui-ci eU bien fon maître affurément, mais il ne va pas ') de pair avec fon patron, auquel il n'eft égal ni en dignité ni en » crédit. Car le client ne peut rien commander au patron..• Nous » donnons donc le nom de libre au peuple qui a pour la majefté » du nom Romain, la foumiffion & le refpeét qui lui font dûs. «

Ce privilége de liberté avoit été accordé aux Sylvaneétes par les Empereurs, comme une marque de leur confiance & de leur confidération. Ceux de Beauvais n'en jouiifoient point, parce qu'ayant été fournis par la force, ils avoient montré en trop de rencontres, peu de foumiffion aux ordres des Empereurs, & une préférence décidée de leurs ufages au gouvernement Romain" Cette forte de prééminence des Sylvanêctes fur les peuples du Beauvoifis, ne foumettoit pas ceux-ci aux loix des autres. Mal-à-propos prendroit-on cette circonfiance, à l'exemple de Ricard & de Loife!, dans leurs difputes fur la Coutume de Senlis, pour une difpofition qui aifujettilfoit la cité de Beauvais à celle de Senlis: ce feroit confondre .les,Coutumes & les temps 'par une anticipapanon de plus de dIX fiécles (4)•.

Ptolémée nomme dans fa Géographie (5) les Sy1vanectes. Il les place entre les pays des Nervien's & le Vermandois. Il appelle Ρατο'μάγος σιβανεκτῶν, la èapitale du canton. Ce nomde PaTO'μάγος a beaucoup embarraiTé les Critiques. M. de Valois (6) penfoit que c'étoit une faute dans Ptolémée, *mendofè*, & qu'à ce nom, il falloit fub-

(1) Hiſt. nat.lib. 4. cap. *17.*
(2) Spanh. orb•.rom. cap. *10.* p. 295. not. Gall. p. S97.
(3) Digeft. lib. 49. tit. *15.* 1.7,.
(4) Rie. cout. Sen], p. 129. LoiCel. mém• B. p. 27. 187. *188.*
(5) Pt. J. 2. c. 9.
(6) Not. Gall. p. 505. du Cang. gloff.

friture αυγυστο'μαγος. Le terme que M. de Valois femble reculer ; fe trouve dans les écrits de quelques Auteurs grecs du Bas-Em.. pire. Il nous a paru fignifier un lieu remarquable par fes mar... chés.

La ville de Senlis eft préfentement le chef-lieu d'un Comté diftingué du Valois. Ainfi, fans m'étendre fur fon origine, je remarquerai feulement, qu'à la place ùes ouvrages en pieux & en gazon qui fervoient de défenfes aux habitans du lieu, on éleva d'excellens murs, flanqués de hautes tours par intervalles. Ces murs fe remarquent encore près l'Evêché, & autour de l'Egliſe de S. Maurice au Château. Ils font conftruits en briques & en par. pins liaifonnés d'un bon mortier, & femblables à ceux du monument tenant à l'Hôtel de Cluny, à Paris. Les couches de briques & de parpins forment divers cordons, difpofés les unsau-deffus des autres. On rapporte au regne de Vefpafien ce genre de batiffe.

Il paroît que jufqu'à ce temps, le pays des Sylvanectes avoit été fans capitale & fans limites certaines. Ce pays ne devint une cité dans les régIes, qu'après que la fortereſſe eut été défendue par de bons murs. La ville fe forma par le concours des familles. qui vinrent s'établir tant au-dedans qu'au dehors, à caufe des franchifes & de la sûreté du lieu.

Si l'on en éroit un Savant Géographe moderne (1), le pays de .valois formoit du temps de Ptolémée une cité particuliere , dont la capitale portoit le nom de *Nœomagus,* & le peuple celui de *Vadicaffes.* Il place la capitale *Nœomagus,* à l'endroit où eft le bourg de Vez, & les *Vadicaſſes* occupoient , felon lui, les campagnes d'alentour. Ce fentiment a été attaqué, & l'on prétend que les *Vadicaffes* de Ptolémée, ou les *BodicaJlès* ou *Bodioca.ffes* de Pline, font les anciens peuples de Bayeux en Normandie, & *Nœomagus,* Bayeux même.

Depuis le-regne de Vefpafien & de Tite) pluſieurs événemens fe font paſſés , dont on ne peut déterminer la date avec certitude. L'Evangile a été annoncé aux Sylvaneaes. Les Empereurs ont établi à Champlieu un camp pour garder le pays; ils ont embelli & perfeaionné les grands chemins. Le canton à été défriché & peuplé par des bandes de *Letes* , efpéces de colonies que les Empereurs y ont envoyées pour s'y fixer. Ces Letes mêlés avec les naturels, ont donné naiffance aux Maifons de plaifance , fi

(J) Danvill, note yo. Nœomag.

. connues dans les faſtes primitifs de notre Monarchie, fous les noms de *Villæ regiæ* & *Villæ fiſcales*, où les Empereurs & leurs Lieutehans en premier lieu, puis nos Rois des deux premieres races, faifoient de fréquens voyages, attirés par la commod,ité & par l'agrément du féjour. Nanteuil, May & Crépy, Ouchy, Quierzy, le Chefne, Braine & la Maifon Royale de Cuife, Vil-, lers-Cotteretz, Bonneuil & Berny, font redevables à ces Letes de leurs premiers accroiffemens. L'immenfe forêt de Servais fut percée dans des endroits, & défrichée dans d'autres, puis divifée en deux portions, fous le reſſort des deux Maifons de Nanteuil & de Cuife : la premiere, fous le nom de forêt de Brie; l'autre, fous le nom de forêt deCuife. Enfin, l'on jugea à propos de diftrair.e, des trois Cités de Senlis, de Meaux & de Soiſſons, un nombre de lieux, pour former les deux anciens pays de *Valois* & *d'Orceois*, placés comme au' èèntre de ce qu'on nomme préfentement le Duché de Valois•

. Y. La religion'des Romairis avoit pénétré dans la Belgique avant le' Chdftianifrrie, par les foins de Céfar & de fes fucceffeurs. Ses pratiques fubftituées aux inhumanités des Druides, adoucirent les mœurs de la nation. Le Belge, détaché de la barbare ſuperſtition d'immoler des viUimes humaines, employa d'autres facrifices, foit pour appaifer les Dieux lorfqu'illes croyoit irrités, foit pour mériter lèur faveur dans les rencontres où il vouloit ſe concilier leur proteUion. Ce n'étoit au fond qu'un changement d'Idolâtrie. Les SylvaneUes demeurerent aſſervis fous le joug de la féduction, jufqu'à ce que de faints Millionnaires vinfIent leur défiller les yeux, & les éclairer des lumieres de la Foi.

Il fe préfente ici deux queftions : quand & par qui la Foi a commencé d'être annoncée aux SylvaneUes. Pour les décider, il'faut néceffairement décompofer le pays dont il s'agit, & diftinguer le centre de cette étendue qu'on nomme aujourd'hui .le Duché de Valois, d'avec fes extrémités, qui font limitrophes du Soiſſonnois, du Vermandois, du Pariſis & du Rhémois.

Bergeron & l'Auteur de l'antiquité des villes, avancent que S. Crépin & S. Crépinien font venus prêcher la Foi dans le Valois vers l'an de J. C. 288,' & que la ville de Crépy doit à leurs prédications fa premiere origine. C'eft une conjecture unique. ment fondée fur l'analogie des deux noms de Crépy & de Crépin.

Dans le fragment d'une vie authentique de S. Piaton, rapporté.

par Marlot ,(1), nous lifons que' S. Rufin &' S. Valere, S. Crépin & S. Crépinien „ S. Rieul & S. Quentin, font vénus dans les Gaules à la fuite de S. Denys & de fes Compagnons, pour y prêcher la Foi. Ces Saints fe féparerent, & fe choifirent chacun un diftrict. S. Quentin s'attacha au Vermandois,. S. Crépin au Soif· fonnois, S. Rufin & S. Valere s'établirent à Bazoches,. & S. Rieul, après avoir parcouru l'intérieur de ce qu'on nomme le Valois en général, s'arrêta enfin à Senlis. Les circonftances de la ·Miffion de ces Hommes Apoftoliques, ne nous font pas entiérement connues. On fait feulement que c'eft vers la fin du troifiéme fiécle,. que chacun d'eux a éclairé des lumieres de la Foi, la por-, tion de pays dont il avait entrepris la converfion. Par la route qu'ils ont tenue" on préfume qu'ils fe font arrêtés, l'un dans une ,partie du Valois, l'autre dans une autre.

L'Hiftoire de cette Miffion eft un peu différemment racontée 'dans une Légende du treiziéme fiécle, confervée à Braine. On y expofe que Quentin & Lucien, Crépin & Crépinien, Victrice & Fufcien, Marcel & Eugene , Piat & Rieul, Rufin & Valerè:, touS Hommes Apoftoliques,. partirent de Rome, & vinrent à Pa:- ris,. où ils firent choix chacun d'un canton de la Gaule, pour y annoncer l'Evangile. Voici quelques particularités remarquables de la vie de ces Saints..

B.Quentin était fils d'un Sénateur Romain nommé Zénon. L'on croit qu'il partit de Rome vers l'an de J. C. 245, & qu'il accom· pagna S. Lucien dans les Gaules, pour aller, l'un à Amiens,. -l'autre à Beauvais. Ils eurent à traverfer le pays des Sylvanectes dans toute fan étendue; & il eft probable que leur zele pour l'établiffement de la vraie religion n'aura pas été fans effet. C'eft une tradition, que d'Amiens, S. Quentin fit plufieurs excurfions dans le Vermandois, pour y détruire l'empire du démon. Nous avons tracé la route par laquelle les trois pays d'Amiens, de Vermandois & des Sylvaneaes communiquaient enfemhle. C'étoit paur natre Sainfune facilité de rendre fes vayages plus fréquens ,dans ces trois cantons.

S. Quentin exerçait fa Miffian dans Amiens, Iarfque,la cruelle perfécllltian de l'Empereur Maximien vint à éclater. Cet Empereur ayant envoyé à Varus, Préfet des Gaules" des ordres ftrictes & féveres,. de faire la recherche de tous les Chrétiens

, (J) Hift. eccl. 'Rem. *t.* I. p. 7,'0.

'de fan gouvernement, pour les contraindre de renoncer à leur culte, S. Quentin fut dénoncé. On l'arrête, on le charge de chaînes, & on le jette dans une noire prifon, où on le laiffa un jour entier. Varus le croyant intimidé par la rigueur du traitement, le fit venir, & lui propofa de renoncer à J. C. Le Saint répondit au Préfet avec une fermeté qui l'irrita. Pour l'abbattre & pour fe venger, Varus lui fit donner la torture, qui caufa au Saint de grandes douleurs dans toutes les parties de fan corps, pendant que fan eſprit demeurait dans l'état d'une parfaite tranquillité. Aux tourmens, le Préfet fit fuccéder les careffes, & des promeffes féduifantes, que le Saint méprifa. Varus indigné, ordonne qu'on le batte de verges, & qu'on l'enferme dans une prifon plus dure que la premiere ; ce qu'on exécuta. Cette peine, loin de vaincre la confiance du Saint, l'affermit dans fa réfoiution de confefier la Foi. On redouble les tourmens. Après l'avoir étendu par le moyen de poulies, avec une violence qui déboîta tous les os de fes membres, on le fouetta long-temps avec des cha:nettes de fer; on lui verfa fur les plaies du dos, de l'huile, de la poix & de la graiffe bouillantes, & on lui appliqua des torches ardentes aux parties les plus fenfibles. Au milieu de ces fupplices, le Saint béniffoit Dieu. Varus, pour lui ôter l'ufage de la parole, lui fit verfer dans la bouche, de la chaux, du vinaigre & de la moutarde, ce qui ne réuſſit pas. Le Saint eut encore l'organe de la voix aſſez libre pour confeffer J. C.

Le Préfet étant appellé dans le Vermandois, pour y exercer les fonctions de fa charge, voulut que le Saint fût conduit à fa fuite. Arrivé dans la capitale du Vermandois, il acheve d'inſtruire le procès de S. Quentin, & met en œuvre de nouveaux fupplices pour tâcher de l'abbatre. Par fan ordre, on lui fit entrer dans le 'corps, depuis le cou jufqu'aux cuiſſes deux barres de fer, & on lui enfonça de longs clous entre les ongles & la chair, & dans le crâne, jufqu'à la cervelle. Le déchirement de ces parties du corps, que l'on regarde avec raifon comme le ſiége de la vie, donna la mort au Saint, quiconfomma ainfi fan martyre, vers la fin du troifiéme fiécle, dans une capitale qui retient encore fan nom.

Le culte de S. Quentin a été confacré dans le Valois, par des Eglifes & par des Chapelles' bâties fous ſon invocation. S. Quentin, près Louvri, eſt l'une des anciennes Eglifes de la contrée, qui ont commencé à porter ce titre. Dès l'origine de l'ancien Pa-

lais de CuiCe; on éleva dans l'Eglife, une Chapelle en l'honneur de S. Quentin. Ce culte s'dl: principalement étendu, pendant le temps où les Corptes de Valois poffédoient le Vermandois. La Comteffe Eléonore fe qualifioit, Dame de S. Quentin & de Va.. lois. Le corps du Saint repofe dans la Collégiale de fon nom. Ce dépôt eft la feule cauſe qui a fait changer l'ancien nom d'*Auguſta riromanduorum)* en celui de S. Quentin, que cette ville porte depuis plus de huit fiécles.

9. Au temps de ce martyre, S. Crépin & S. Crépinien demeuroient à Soiſſons, S. Rufin & S. Valere à Bazoches.

On pourrait, fans bleſſer la vraifemblance, placer S. Crépin & S Crépinien, parmi les Miſſionnaires qui ont commencé à diſſiper les ténébres de l'Idolâtrie dans le Valois. Il eft néanmoins plus probable, qu'attachés à la profeſſion {ëdentaire qu'ils exerçoient, îls fe contentoient d'attirer chez eux le commun peuple, pour l'infimire des vérités de la Foi. Le même Préfet Varus, qui ayoit procuré à S. Quentin la couronne du martyre, les fit décapiter pour la même caufe, près la ville de Soiſſons, vers l'an de J. C. 287. L'Eglife de Virhel, dans la Châtellenie de Neuilly-Saint-Front, eft dédiée en leur honneur. Les dixmes de cette Paroiſſe font un des premiers revenus, qui ayent eté donnés à l'Abbaye de S. Crépin-en-Chaye de Soiſſons.

10. La partie orientale du Duché de Valois, qui comprend la: ville "de Braine, avec les lieux de Bazoches, du Mont-Notre-Dame, Pars, Sermoife, &c. reconnoît S. Rufin & S. Valere pour premiers Apôtres de la contrée. On ne fait ſi ces deux Saints étoient Gaulois d'extraé\:ion, ou Romains de naiſſance. Les uns aſſurent qu'ils avoient quitté Rome pour venir dans les Gaules; & que s'étant,procuré un emploi dans les greniers publics de Bazoches, ils y avoient fixé leur féjour. D'autres prétendent qu'étant nés & domiciliés à Bazoches, ils avoient reçu en ce lieu les premiers principes de la connoiffance du vrai Dieu, par le miniftere de quelqu'un de ces Hommes Apoftoliques, qui prenoient leur route par Bazoches, pout aller annoncer l'Evangile dans la partie occidentale des Gaules.

Les premieres actions de S. Rufin & de S. Valere, depuis leur converfion, nous font inconnues. On fait en général qu'ils avoient pour vertu dominante, la libéralité envers les pauvres'; qu'ils vivoient en ſtrictes obfervateurs de la morale çhrétiennne,

& qu'ils travaillaient avec fuccès à la propagation de la Foi.

Le Préfet Varus, plus connu dans le canton fous le nom de Riaiovare, ayant entrepris la recherche de tous les Chrétiens qui vivoient dans fon reffort, pour obéir aux ordres de l'Empereur Maximien Hercules, apprit de fes Emiffaires, que dans le lieu même de fa réfidence, il Y avoit deux Chrétiens employés dans les magaſins, qui non coneens de profeffer leur religion, attiroient les Payens dans leur parti, par leurs largeffes, par leurs difcours, & furtout par l'exemple d'une vie ſans reproche. Nos Saines informés qu'on les avoit dénoncés au Préfet, fe cacherent dans un fouterrain, pour éviter fes pourſuites. Leur évafion redoubla l'aaivité du Tyran. On les découvrit dans un endroit fitué près de la chauffée Romaine, & on les conduifit au Préfet. Riaiovare. n'épargna rien pour les gagner. Prome{fes, menaces, careITes, il employa tout. Les trouvant inflexibles, le Préfet les condamna à être décapités. On n'eſt point d'accord ſur le lieu de l'exécution : les uns difent que le Préfet partant de Bazoches pour Soiffons, traina les Saints à fa fuite; & qu'étant arrivé près Quincampoix, il s'y arrêta; qu'il y fit lire aux deux Saints l'arrêt de leur condamnation, qu'on exécuta en fa préfence, fur les bords de la petite rivi.ere de Vefle ; & qu'après avoir vu donner le coup de la mort aux Martyrs, il continua fa route vers Soi{fons.

Ce fentiment, qui a tout l'air d'être une répétitio,n du martyre de S. Quentin, ne me paraît pas aſſez certain pour être reçu. J'aime mieux l'opinion commune, fuivant laquelle les deux Saints ont été décapités dans la place du château de Bazoches, auprès d'un fouterrain à demi comblé qu'on voit encore, à trois cent pas ou environ de la riviere de Vene.

On rapporte qu'après ce fupplice, les Payens., en haine du nom chrétien, prirent les corps des deux Saints, & qu'ils les jetterent dans un cloaque, qu'on montre encore dans le jardin du château de Bazoches: que les Fidéles enleverent ces corps pendane la nuit, & les placerent dans une .fépulture honorable. Ufuard rapporte le jour de ce martyre au trente de Juin, fans en marquer l'année.

Sous le regne de Confiantin, le culte de S. Rufin & de S. Valere devint public. On éleva d'abord un Oratoire fur leur fépulture ; & comme on appelloit ces fortes de Chapelles *Bajilica* & *Biſulca*, tout le territoire en prit le nom. de *Bazoches* :

vieux mot, qui eft la traduaion du latin *Bifulca.*

Cette Chapelle ayant été renouvellée & aggrandie, S. Loup ; Evêque de Soiffons & neveu de S. Remy, y forma, en mémoire. des ſoixante-douze Diſciples de Jefus-Chrift, un Chapitre de foixante-douze Clercs ou Chanoines, qui exiftoit encore plus de quatre ſiécles après la mort de ce Saint Prélat, au rapport de Flodoard. On croit que les Reliques de Saint Rufin & de Saint Valere, ont été levées de terre au feptiéme fiécle, pour être expofées à la vénération des Fidéles.

On compte plufieurs Tranflati.ons' de ces Reliques. La pre." miere s'eft faite de Bazoches à Reims en l'an 882, aux appro... ches des Normands. Les Châſſes de ces deux Saints demeurerent à Reims pendant deux ans, dans l'Egliſe de Saint Pierre ,: d'où on les a rapportées à Bazoches en 884. Une feconde Tran... Dation a eu lieu de Bazoches à Soiffons l'an 937, par la crainte des Hongrois. Abbon, Evêque de Soiffons, les reçut avec hon'". neur dans fa Cathédrale. Le péril étant paſſé, on parla de rame... ner à Bazoches les deux Châffes: l'Evêque Abbonrenvoya l'une ; & garda l'autre.

Peu de temps après ce retour, il Y eut une diftribution de ces Reliques, dont on envoya des parcelles dans quelques Eglifes voifines, à Coulonges, à Loupeignes , à Vierzi, à Vregny au Diocefe de Soiffons, à Ourges au Diocefe de Reims. La Châſſe de Soiffons ayant été brlllée au Cac de cette Ville, par les Hu.. guenots , le 27 Septembre 1567, il ne refta plus que celle de Bazoches, qu'on avoit eu la précaution de porter à Reims dès l'an 1560, c'eft la troifiéme Trani1ation. Les Reliques refterent à Reims jufqu'à la fin des guerres de Religion. Rapportées à Bazoches, on les transféra de nouveau à l'Abbaye de Saint Paul, près Soiffons , d'où M. Hennequin, Evêque de cette Ville, les a fait tranfporter dans fa Cathédrale, le 11 Juillet 1617. En 1716, on établit à Bazoches une Confrairie .de Saint Rufin & de Saint Valere, dans l'Eglife de Saint Pierre.'

II. Les Auteurs qui ont écrit l'Hiftoire du martyre de Saint Rufin' & de Saint Valere, ne nous apprennent pas quel nom portait le lieu de Bazoches, avant le culte de ces deux Saints. Ils ne font mention que de fes magafins de bled, & de ſes greniers. Ce Bourg comprenait tout le territoire des deux Paroiffes de Saint Rufin & de Saint Thibaud.

C'étoit

C'étoit èhez les Romains une conduite pleine d'humanité & de prévoyance, de former des magafins de bled, & d'autres natures de grains, au centre des pays fertiles. On y avoit recours dans les calamités publiques, & ils prévenaient les famines. Les plaines du Soiffonnois, offrant aux Romains les commodités néceſſaires pour exécuter un pareil établiſſement, on le plaça dans Bazoches. On y renfermoit les grains, partie dans des greniers & dans des bâtimens conſtruits exprès, partie dans des ſouterrains, où l'on avoit le ſecret de garantir de l'humidité ces proviſions. La ſituation de Bazoches ſur les bords de la Velle, & à côté de la chauſſée Romaine, qui traverſoit la Gaule & conduiſoit juſqu'à la mer, rendoit le lieu très-propre à cet uſage. Le Préfet des Gaules y avoit un Palais qu'il occupoit.

. La petite riviere de Velle navigable alors, depuis Firmes juſqu'à Condé, offrait un débouché pour tous les lieux qui bordent les rivieres d'Aiſne, d'Oiſe & de Seine, juſqu'à l'Océan. Dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Ouvrages de Flodoard, on la nomme *ridu/a*. La queſtion de ſavoir, ſi elle étoit navigable alors depuis Reims juſqu'à Fiſmes, eſt embarraſſante. Les actes des diverſes tranſlations des Reliques de S. Rufin & de S. Valere, ſemblent le ſuppoſer. Nous ferons voir au huitiéme Livre de cette Hiſtoire, que cette navigation a été exécutée il y a deux cens ans: preuve certaine qu'elle peut avoir exiſté, pendant les premiers ſiécles de l'Ere Chrétienne. Une Charte de l'Empereur Louis le Débonnaire, fait mention d'un pont ſitué ſur la Velle. Ce pont ſe voyoit à Quincampoix, où la chauſſée Bronehaud aboutit encore.

Les moindres rivieres ſont des ſources d'utilités, & comme autant de veines qui entretiennent une circulation bienfaiſante dans les Etats, lorſqu'elles parcourent, comme la Velle, un pays abondant en denrées. Elles fertiliſent les vallées qu'elles arroſent, & tranſportent à peu de frais, d'une contrée dans une autre, le ſuperflu des productions naturelles qu'on ne peut conſommer ſur les lieux. Toutes les rivieres ne ſont pas également propres à la navigation; quelques-unes manquent d'un volume d'eau ſuffiſant: on augmente ce volume avec le ſecours des écluſes & des vannes; & il eſt à croire que les Romains ont employé cet expédientpourmettre la Velle en état de porter des batreaux, & d'exporter les bleds des greniers de Bazoches, & des plaines

de Braine. Il feroit à déſirer, que dans un ſiécle comme le nôtre, où la Méchanique & la Science Hydraulique femblent avoir atteint le premier dégré de perfe8:ion, l'on reprit l'ancien projet de rendre navigable cette petite riviere.

12. La paix de l'Eglife, acquife au prix du fang des Martyrs, arriva à pas. lents dans le Valois. Elle y a été précédée par des intervalles de calme, dont de faints Miffionnaires ont ſçu profiter, pour établir la Religion chrétienne, fur les ruines du Paganifme.

Les SucceIfeurs de l'Empereur Maximien Hercules confierent le gouvernement des Gaules, à des Préfets moins animés contre les Chrétiens, que l'inhumain Ri8:iovare. S. Rieul, qui vivoit fous ces Empereurs, profita de leurs fentimens pacifiques, pour étendre la Foi dans cette partie de la Gaule Belgique, qu'on nomme le Valois & le Comté de Senlis, dont les peuples portoient alors le nom de SylvaneB:es.

13. Que S. Rieul ait eu la plus grande part à la converfion des Sylvane8:es, c'eft un fentiment qui paroît certain. Son féjour à Senlis, le culte qu'on lui rend depuis tant de fiécles, comme au premier Apôtre de la contrée, quelques fragmens des anciens actes, qui contenoient les circonfiances de fa miŒon, fes travaux & fes courfes continuelles dans l'intérieur du pays, prouvent de plus en plus la folidité de ce fentiment.

L'on n'a aucune certitude touchant l'origine de S. Rieul, ni fur le temps précis où il a vécu, & où il a jetté les fondemens de l'Eglife de Senlis. Ufuard, qui écrivoit fous le regne de Charles le Chauve, lui donne la double qualité de Confeffeur & d'Evêque de Senlis, & met fa Fête au trente Mars (1). On lit dans le Martyrologe Romain, que S. Rieul a été Evêque d'Arles, & qu'il eft mort à Senlis. Le Martyrologe de S. Etienne d'Auxerre fait auffi mention de S. Rieul, & lui donne feulement le titre d'Evêque de Senlis. Pour concilier ces fentimens., les Bollandiftes, M. de Tillemont, & quelques autres Savans (2), ont diſtingué deux Saints Rieuls, l'un Evêque d'Arles, l'autre Evêque de Senlis. Nous nous rangeons de ce parti, fans déférence pour ceux qui foutiennent que S. Rieul a été fucceffivemenr Evêque d'Arles, & Evêque de Senlis. On conferve dans la ville d'Arles, le Corps de S. Rieul Evêque de cette ville; & le Corps de S. Rieul, Evêque de Senlis, repofe à Senlis même, dans la

(1) Bolland. Mart. t. 3. p. 816. ſeq. (2) Gall. Chriſt. t. 10. p. 1380.

Collégiale de fon nom; preuve fans replique, que l'Evêque d'Arles & l'Evêque de Senlis, ont été deux per[onnes différentes.

On regrette une ancienne Vie authentique de S. Rieul de Senlis, dont on n'a que des fragmens. Les Légendes rapportées dans la Colledion de Bollandus , fOllt des Romans, faits à plaiſir par des Ecrivains mercénaires, pour être débités pendant l'oétave de la Dédicace de l'Eglife, bâtie à Senlis en l'honneur de S. Rieul, par un effet de la piété du Roi Robert. Les vrais Actes 'de S. Rieul, ayant été brûlés ou diſſipés par les Normands, on leur fubftitua ces Légendes, pour flatter le goût dépravé de ces temps d'ignorance, où l'on préférait le merveilleux au vrai.

Le peu qu'on fait de S. Rieul, ne remonte pas au-delà du temps où il parvint à l'Epifcopat. Cette initiation dans l'Ordre Hiérarchique le remplie de zele, comme la defcente du S. Efprie avait agi fur les Apôtres. Ardent à diſſiper les erreurs du Paganifme, fa charité femblaie le reproduire en tous lieux. On le voyait dans les hameaux comme dans les villes, fur les grandes routes, dans les places forees , dans les chaumieres comme dans les Palais, infiruire par fes difcaurs, édifier par fes vertus, & fur-tout prêcher d'exemple; *oppida, rura, cafâs, vicos ; caJlelia peragrallS.* Ce vers eft l'un des fragmens de l'ancienne vie de S. Rieul. Je le rapporte comme un témoignage rendu à la vie active de ce Saint, & à la foilicitude de fon Apoftolat. On raconte encore de S. Rieul, qu'en allant de Paris a Senlis, il s'arrêta à Louvres, & entra dans un Temple de Mercure, où il renverfa l'idole de ce faux Dieu, & gagna à J. C. la plûpart des Payens du lieu, qui fermerent leur Temple , & renoncerent à leurs fuperftitions. Après la mort du Saint, on changea ce Temple en une Chapelle qu'on voit encore, & qui eft dédiée fous l'invocation de S. Rieul. Arrivé à Senlis, il convertit à la Foi le Préfet Quintilien, Gouverneur de la Place. S. Rieul adminiftra le Baptême au Préfet, & à tout ce qui reftoit de Payens dans la ville. Armé d'un zele que la confiance du peuple rendait encore plus ardent, il chaſſa de la place publique, les marchands de fimufachres, qui abufoient de la crédulité des habitans.

La tradition & les Légendes rapportent beaucoup d'autres traits de la vie de S. Rieul, qui regardent plus particuliérement le Valois: mais ils font tellement mêlés de fables & de puérilités, qu'on ne peut y ajouter foi. C'eft dans le canton une opinion très-accréditée parmi le peuple , que S. Rieul eft venu pluſieuDrs fois prê-

cher l'Evangile dans la plaine qui eft entre Reuilly & Chavercy ; que ce Saint pronpnçoit ainfi fes difcours en pleine campagne, à caufe de la foule de ceux qui venoient pour l'entendre. Ce qu'on raconte des grenouilles de la grande marre de Reuilly, auxquelles, dit-on, il impofa filence, parce qu'elles couvroient fa voix de leurs croafTemens, & qu'après fon fermon, S. Rieul permit à une feule de recommencer, eft fondé fur cette fingularité naturelle, que pendant plufieurs fiécles, on n'entendit qu'une feulè grenouille dans la marre de Reuilly, tandis que toutes les autres grenouilles des environs, faifoient retentir l'air du bruit confus de leurs cris. J'ai vu des exemples d'une grenouille qui croaffoit feule, dans des lieux remplis de cette efpéce d'animaux, où cependant S. Rieul n'a jamais prêché. Malgré cette obfervation, l'hiftoire de la grenouille eft fi établie dans le pays, que les habitans de Reuilly l'ont fait repréfenter fur le Tableau de leur Chapelle de S. Rieul.

Indépendamment de cette hiftoire, le culte de S. Rieul eft fort ancien dans Reuilly. Les noms latins de *Reguliacus)* & de *Ruliacum*, viennent de *Regulus*, qui étoit le nom propre de S. Rieul. Le territoire de Reuilly eft l'un des premiers de la contrée, qu'on ait défriché. Après la conquête des Gaules par Clovis, Reuilly, devint une terre du Fife, dont les Rois des deux premieres races fe font réfervé la jouiffance. Ces Rois y établirent un Prevôt, qui leur rendoit compte de fon adminiftration. Il eft fait mention de Reuilly dans le compte rendu en 1202, au Roi Philippe Augufte, par le frere Aimard, comme d'une Prevôté dépendante de la Baillie de Renaud de Bethizy, de même que la triple Prevôté de Verberie, Bethizy & Laon. Philippe Augufte démembra cette terre feize ans après, en faveur des Bouteillers de Senlis. Il en avoit déja donné une portion à un Chanoine de Laon, pour en jouir pendant fa vie feulement. Les Succeffeurs de Philippe Augufte, après divers partages, ont enfin abandonné Reuilly & fes dépendances, à des Communautés Religieufes qui en jouiffent encore.

La liberté avec laquelle S. Rieul a exercé fon zele, confirme de plus en plus le fentiment, qui le fait vivre après les perfécutions des Empereurs Dioclétien & Maximien. On peut croire qu'il a rempli fa miffion fous le regne de Conftance Chlore, le premier Empereur payen qui ait été favorable aux Chrétiens. Confiance Chlore regnoit en l'an 295. On prétend que S. Rieul

a gouverné rEglife de Senlis durant quarante ans. Tous les détails contenus dans les Recueils de Surius & de Bollandus, fur la perfonne & fur la miſſion deS. Rieul, fe réduiſent àreconnoître que ce Saint a combattu généreuſement le, culte des faux Dieux, & l'a renverfé ſi efficacement: dans la plûpart des lieux de l'an.. cien, Valois, que l'erreur Y a cédé .la victoire à la vérité. Le Martyrologe de Senlis, qui fait mention de la mort de S. Rieul, n'en marque ni le jo.ur, ni l'année. On y lit feulement le texte qui fuit: *Beams Regulus ,peraélâ prædicatione ,Janc1itate & miracltlis cla-. rus, in ipſo territorio, Jànc10 quievit ſine.*

La mém,oire de ce Saint a toujours été en vénération dans le Valois, où pluGeurs Chapelles font dédiées en fon honneur. Il Y: a dans l'Eglife Collégiale de S. Thomas de Crépy, une Chapelle de S. Rieul. C'eſt du Monaftere de Long-pont, que les Hagiographes d'Anvers, ont tiré l'une des Légendes de S. Rieul, qu'ils donnent dans leur compilation. L'Eglife de Senlis célébre trois Fêtes de .*S.* Rieul, celle de fa mort le vingt-trois Avril, celle de la.Tranſlation de fes Reliques le trente Mars, & celle de fes Miracles le quinze Juillet, au lieu du fept.Février , qui a été longtemps le jour de cette troifiéme Fête. Tous les Calendriers mettent au trente Mars la Fête de S. Rieul.

14 Il réfulte de tout ce que j'ai dit jufqu'ici, touchant les premiers commencemens du. Chriftianifme dans l'ancien Valois , que deux fiécles & demi fe font écoulés depuis la venue de J. C. avant que la Foi ait été apportée dans. la Gaule Belgique. Les premiers Apôtres de cette contrée, ont eu à endurer, comme on a dû l'obferver, tout ce que l'animofité des Tyrans a pu imaginer de plus cruel. . Une politique mal-entendu.e avoit inſpiré aux Empereurs & à leurs Lieutenans, la. fauffe opinion de croire que la Religion Chrétienne devoit êtreprofcrite, comme étant moins favorable à leur autorité, que 'la religion de l'Empire.

Confiance Chlore parut, qui conçut des vues. politiques tout .oppofées à celles de fes Prédéceffeurs. Ayallt reconnu que le Chrifiianifme eft une religion d'obéiſſance & de foumiffion aux Puiffances, il accorda fon eftime & fa confiance aux Chrétiens.. A Confiance Chlore, fuccéda le grand Conftantin, qui embraſſa le Chriftianifme, & donna la paix à l'Eglife. Comme le nombre des Fidéles écoit déjà grand, & croiſſoit tous les jours, Dieu mul-

tiplia auſſi de nouveaux moyens de falut. On érigea un plus grand nombre d'Oratoires & de Paroiffes, afin de faciliter à chacun l'aſſiſtance à l'Office Divin, la participation aux Sacremens, & là nourriture de la parole divine. On fonda plufieurs Monaſteres, pour aider la piété de ceux qui vouloient renoncer au 1110n.. de, & fe faire une loi des. confeils de l'Evangile. On doit mettre au nombre des premieres Eglifes, qui ont été fondées dahs le ' Valois, celles de Bazoches près Crépy, de Bazoches près Braine, de Martimont, d'Orouy, de Chelles, de Neuf-qhelles, de Reuilly, & de Chézy en Orceois. Ici commence l'Hiftoire Eccléſiaſtique du Valois. Je rapporterai fuivant l'ordre chronologi-,que, les événemens qui en dépendent.

15 Jules Céfar, dans fes Commentaires, divife les Gaules en trois parties, l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique, fans compter la Gaule Narbonnoife, qu'on appelloit la Province Romaine, parce qu'elle obéiſſoit aux Romains depuis long-temps. L'Empereur Allgufte fit une nouvelle divifion de la Gaule en quatre parties; Othon la divira en fix, & Dioclétien en onze Provinces. C'eft Dioclétien qui a le premier diftingué deux Belgiques. Les Sylvaneaes & les anciens peuples du Valois, ont été compris dans la feconde. On'vit naître fous le regne d'Honorius, un par. tage plus détaillé. Ce Prince divifa les Gaules en dix-fept Provinces, & fous-divifa ces mêmes Provinces en *cités*, & les cités en *pays*. On le croit Auteur des Liftes ou dénombremens qu'on appelle communément les *Notices*, & qui font l'origine du partage de nos Diocefes. Ainſi, pour connoître de combien de cités dépendoit l'étendue aauelle du Duché de Valois au cinquiéme liécle, il faut examiner de combien de Diocefes ce Duché releve. Les deux pays de *ralois* & *d'On:eois* dépendoient de la cité de Soiſſons. Braine & fes environs appartenoient au pays du *SoiffOn.-noise* Crépy & les lieux circonvoifins relevoient de la cité de Senlis, & Nanteuil-Ie-Haudôuin, avec fes environs, de la cité de Meaux. Les limites des Diocefes n'ont prefque pas changé depuis le regne d'Honorius, mais les pays fe font beaucoup étendus; témoin le pays de Valois, *pagus vadifùs*, qui ne renfermant d'abord que le bourg de Vez fa capitalé, aveè Bonneuil, Villers-Cotteretz, Bethizy, Verberie, &c. a changé de capitale, & comprend aujourd'hui tout l'Orceois, & diverfes parties du Soiſſonnois, du Multien, du Comté de Senlis, &c.

L'Empereur Maximien Hercules, ſi fameux par ſes Edits fanglans contre les Chrétiens, réuniſſoit des qualités eſtimables. Il gouverna la Gaule avec aſſez de ſageſſe, & prit ſoin d'y appeller des bandes d'étrangers, pour peupler les cantons dégarnis d'habitans : contraſte frappant dans la perſonne du même Prince, qui perſécute l'humanité dans les Chrétiens, & qui cherche à l'étendre & à la favoriſer par le ſecours des colonies. Maximien tranſféra de la Germanie dans la Belgique, de nombreux eſſains de Letes, peuple cultivateur, endurci au travail, qui ſavoit allier l'Agriculture avec la profeſſion des armes. Ces Letes s'occupoient auſſi à élever des troupeaux de gros & de menu bétail. Ils, s'annonçoient, dit Eumenes, par les dehors d'un peuple barbare. Souples d'ailleurs, ils ſe plioient aiſément aux uſages de ceux avec qui ils avoient à vivre. Conſommés dans la culture & dans le trafic des grains, du bétail, & de toutes les denrées uſuelles, ils trouvoient dans ce genre de vie, le fond de leur ſubſiſtance; gens, à tous égards, d'un bon commerce, & paſſant ſubitement, s'il étoit néceſſaire, de la charrue aux armes, à l'exemple des premiers **Romains.**

On ne peut guéres fixer le temps où ces Letes ſont venus s'établir chez les Sylvaneétes, que par induélion. Ce qu'on ſait de poſitif, c'eſt que l'Empereur Maximien Hercules voulant renouveller l'uſage introduit ſous les Rois de Rome, & continué ſous les Conſuls, d'envoyer des colonies dans des lieux incultes ou dégarnis d'habitans, tira de la Germanie pluſieurs eſſains de ces Letes, qu'il plaça dans les pays des Trévirois & des Nerviens. L'Auteur de qui nous apprenons ce trait, ne dit pas que cet Empereur ait envoyé des Letes chez les Sylvaneaes, en même temps que chez les Trévirois & chez les Nerviens; comme, ſuivant Pline, les Trévirois, les Nerviens & les Sylvanectes jouiſſoient du même état de liberté, & que la deſcription de ce Naturaliſte les repréſente ſous ce rapport, comme trois peuples contigus, on peut croire que diverſes peuplades de Letes auront été inſtallées en même temps dans ces trois territoires.

On doit conſidérer les Letes Sylvanectes, ſous le même rapport que ceux des autres contrées, c'eſt-à-dire, comme Cultivateurs & comme guerriers. Arrivés à leur deſtination, ils reconnurent le pays avant tout, & fonderent le terrein, pour diſtinguer le ſol ingrat de celui qui pouvoit être cultivé. Ils eurent auſſi égard

à l'affiéte des lieux pour fonder leurs métairies. A force de travaux & de peine, ils vinrent à bout de convertir ces métairies en des féjours ſi gracieux, que les Empereurs d'Occident, & leurs Lieutenans, y paffoient une partie de la belle Caifon. Nos Rois de la premiere & de la feconde race, en préférant ces Maifons de plaifance à la réſidence des grandes villes, marchaient fur les traces des Empereurs.

Les Letes Sylvaneaes drefferent ainfi le plan de leurs opérations. Oppofés de fentiment & de conduite, à la défiance malentendue de ces familles Gauloifes, qui ne s'occupaient que d'elles-mêmes, & s'enfonçaient dans les bois, loin de tout commerce, pour y mener une vie fauvage, ils placerent leurs établiſſemens, de la maniere qui pouvait être la plus utile à la fociété. Ils eurent d'abord la précaution de ne pas s'éloigner des grands chemins. En paffant en revue les plus anciennes terres du Valois, & celles dont l'étymologie indique qu'elles ont été défrichées les premieres, on reconnaît qu'elles ne, font pas éloignées des anciennes chauffées, dont nous avons donné la defcription.

La Maifon Royale de Cuife, aujourd'hui S. Jean-au-Bois, avec la Breviere & Sainte Perrine fes annexes, Braine & Berny-riviere, S. Pierre en Chaftres, Mornienval, le Cherne, S. Nicolas de Cour. fon , Chavercy , Nanteuil, & d'autres anciens Palais, ou font ſitués attenant la chauffée Brunehaud, ou lui font joints par un chemin de traverfe. De proche en proche, les bois s'éclaircirent: beaucoup d'endroits ci-devant hériſſés de ronces & de morbois, furent changés en des plaines fertiles; les repaires & les antres firent'place à des villages & à des hameaux, dont les noms pris de la baffe latinité montrent, qu'ils fe font formés pendant les quatriéme & eïnquiéme ſiécles de l'Ere chrétienne, lorfque les Letes travaillaient à s'établir.

Dans ce langage de baſſe latinité, qui eſt un compofé de latin; 'de racines Celtiques & de mots Saxons, apportés dans les Gaules par les Letes & par les autres peuplades tranfplantées de Germanie, on reconnaît beaucoup de noms qui font propres à bien des lieux. du Valois, & qui font fignificatifs. On peut recourir au Gloffaire de du Cange, pour s'en convaincre. Le nom de l'ancienne Maifon de Cuife dérivé de *Calltum,* indique que cette Maifon a été originairement le premier lieu défriché de·l'immenfe forêt à laquelle elle a communiqué ce nom. Nanteuil, qui a pour racine le

letnot *Nant*, tire cette dénomination de fa fontaine. Mail, May ou Mail, a reçu fon nom de fa plaine d'affemblée. Il en eft de même des autres endroitS remarquables du Valois, dont nous expoferons les étymologies dans l'occauon. Les lieux qui doivent leur origine à l'Agriculture, font pareillement déſignés par des termes de baſſe latinité. Les noms de Vauxferres, Sery, Sartigny & d'Eſſarts, de Buſſy, de Boiſſy & Boiffieres, marquent des places l10uvellement défrichées .au milieu des bois, pour être enfemencées. Combien de triages portent le nom de couture & de culture? Longue-avefne, Hautavefne & Haute-veine, Sennevieres & Chennevieres, Pommiers & Peroy, défignent des territoires oŭ il croifIoit de l'avoine, du chanvre & des arbres fruitiers. On compte dans le Valois dix-fept Fiefs, appellés la Grange, & nommés dans les anciens titres, *grarzgia* & *grarzcia*, termes confacrés aux groſſes métairies fous le Bas-Empire, ainfi que le mot *colania*, depuis fur-tout que la plûpart des *villæjijèales* avoient été changées en des Maifons de plaifance. Je pourrois citer encore les noms 'd'Armentieres ,de Chevreufe, Chevreville & Chevrieres, de Pigeonville & de Coulomb, de Vigny, Vigneroles & Vignoles, Viviers, la Borde, Betz, Bethizy, Pacy, &c. qui nous viennent des mêmes temps, & qui montrent que dans les lieux qu'ils expriment, on nourriiToit du gros & du menu bétail, de la volaille & du poiiTon. Pour conferver leurs troupeaux, les premiers cultivateurs ont été dans la néceilité de faire la chaſſe aux loups, & de détruire ces animaux carnaciers. Les endroits du Valois' où les loups étoient communs, tels que les Eluats, *Lupifâltus*, PiiTeleu, *Pejor lupus*, Huleu, *Lupus ululans*,. Damleu, *Damnum lupi*, la Houate, Louvry, Loüatres, &c. en ont retenu le nom. L'étymologie de *Cerfroid*, s'explique d'elle-même.

16. Les Empereurs, après avoir POurVtl au défrichement & à la population du pays des Sylvaneétes, voulurent aſſurer le repos du canton, en y plaçant un corps de troupes. Comme il ne s'agiiToit ni de conquérir les pays circonvoifins, ni de retenir dans le devoir un peuple enclin à la révolte, ils jugerent à propos de lever parmi les Letes du territoire, une milice qui veillerait à la sûreté de la contrée, au lieu d'y envoyer des Légions du fond de l'Italie. Ces Souverains ne courroient aucun rirque : ils pouvoient à touS égards compter fur la fidélité d'un peuple établi fur les terres de

l'Empire, & qui fe trouvait naturellement intéreſſé à s'expoſer pour la défenfe de fes poſſeſſions.

On lit cepaffage dans la Notice des dignités de l'Empire d'Occident: *Præfectus Letorum gelltilium , Remos & Sylvanectas Belgicœ.fècll/ldœ.* » Il y a dans la feconde Belgique, aux territoires de» Reims & de Senlis, un corps de troupes aux ordres d'un Préfet, » compofé de Letes étrangers (c. Cette Notice paſſe pour avoir été compofée vers l'an de J. C 425, fous le regne de l'Empereur Valentinien III. Ce paſſage n'apprend ni le temps précis où ces Letes avoient été introduits dans la contrée, ni dans quel en-· droit du pays des SylvaneB:es ils avoient été établis. Pancirole & les meilleurs Commentateurs de cette Notice, ne difent rien fur ce fujet. Nous venons de déterminer à peu près le temps. où les Letes font arrivés dans cette partie de la feconde Belgique , que les SylvaneB:es occcupoient. Il nous refte à examiner, où ce corps de troupes a pu être avantageufement placé, pour remplir fa deftination.

Les troupes que les Romains plaçaient dans les Provinces, campoient en pleine campagne fur les grandes roûres. On nommait ces camps *ſtativa* , pour les diftinguer de ceux qu'on établif-. fait en préfence de l'ennemi, pour peu de temps & comme en paſſant. M. de Caylus a fait graver dans le Recueil de [es antiquités ,plufieurs de ceS camps à demeure. Ils coupoient, pour ainfi.. dire, & renfermoient dans leur enceinte une partie des chemins publics, afin de ne laiſſer la liberté du paffage qu'auxperfonnes sûres, & d'arrêter les vagabonds & les partis ennemis dans leurs courfes.

· Si donc nous pouvons trouver, dans quelque plaine ·du territoire des anciens Sylvanectes , des débris qui retracent aux yeux les proportions d'un ancien camp de cette fane, il faudra .les re-: garder comme les reftes du camp occupé au cinquiéme ſiécle ; par le corps de troupes en queftion.

Dans la plaine de Champlieu, qu'on voit fur la gauche dù chemin qui conduit de Verberie à Crépy , à deux lieues de l'un & de l'autre , à cinq lieues de Senlis, à neuf petites lieues de Soiſſons , aux confins des Diocefes de ces deux villes , on apperçoit plufieurs monceaux de ruines & de terres rapportées , qui paroiſſent être les reftes d'un ancien camp. On peut en faire remonter la premiere origine au temps des Céfars, & croire que ces ruines

font des reſtes de bâtimens qu'on y a raiTemblés poſiérieurement au regne de Valentinien III.

Pour donner une explication fatlsfaifante de ce monument, qui pique l'attention des curieux depuis plufieursfiéc1es, & qui a occafionné bien des conjectures, je donnerai en premier lieu. une defcriptioll hifiorique du territoire de Champlieu. 2°. Je ferai en.. fuite la defcription particuliere du monument, & je tâcherai de prouver, 3°. que [es principales proportions fe rapportent à celles d'un camp Romain. Les gens du lieu appellent ces ruines, le Monument des Toumelles; & ils nomment *le champ des Ouis*, l'endroit où elles font ſituées.

1. Champlieu, Orouy, DOl1néval & la Mothe, font quatre lieux voiſins. Donnéval ou Dunval, eſt le plus ancien des quatre. Son nOIil, moitié Celtique, moitié Latin, lui vient de fa fituation, au pied d'une hauteur qui domine ſur la vallée d'Autonne. *Dun* en Celtique ſignifioit une hauteur: la terminaifon de *val*, eſt l'abrégé du mot latin *vallis*. On ne fait ni l'origne, ni le temps de la fondadon de cet ancien Château. C'eft le fort de prefque tous les établiiTemens qui ont exifté avant la conquête des Gaules par les Romains : leurs premiers commencemens font ordinairement obſcurcis par la fable. En alliant la tradition avec le contenu des titres que j'ai conſultés, on eſt dans la néceffité de reconnoître que le château de Donnéval eſt un Domaine de la premiere antiquité. Pour ne pas trop m'étendre ſur l'Hiftoire d'un endroit prefqu'ignoré de nos jours, je me contenterai d'obferver que Donnéval, après avoir fervi de retraite à quelques familles Gauloifes, a été fortifié par les Romains dans le goût de Martimont. L'écabliſſement du camp de Champlieu, & la fondation des Tournelles ſur la chauffée Romaine, qui conduifoit de Senlis à Soiſſons, lui ont donné un nouveau dégré de confidération. L'on peut croire avéc fondement que les Préfets des Letes y faifoient leur réfidence ſous le Bas-Empire, & qu'ils en ont renouvellé le château pour l'occuper. Ce château eſt devenu le partage de quelque Seigneur franc après la conquête de Clovis, & c'eft l'un des premiers Fiefs qui ait été érigé dans le Valois, ſur le déclin de la ſeconde race de nos Rois. Depuis l'introduétion du gouvernement féodal, les Seigneurs de Donnéval ont long-temps fàit la loi dans le canton. Ils réuniſſciient avec les Terres d'Orouy & de Champlieu, quelques Seigneuries voHines. J'ai découvert plulleurs noms

de ces' anciens Seigneurs; mais comme je n'ai pû les ranger fous des dates certaines, j'ai cru devoir les paſſer fous filence. En, 1254, vivait un defcendant des anciens Seigneurs de Donnéval" nommé Raoul, qui poffédoit auſſi le Fief de la tour d'Orouy, & avoit un quart dans les dixmes de cette Paroiffe. Ce Raoul de Donnéval, eut entr'autres enfans, une fil1enommée Agnès, qui décéda en 1269, & qui fut inhumée dans le Collatéral droit de l'Eglife Collégiale de S. Thomas de Crépy. Le Fief de Donnéval appartenait encore aux Succeffeurs de Raoul en 1315. Suivant un Acte du 10 Mai 1400, les Fiefs de Donnéval & ode Champlieu étaient tenus alors par Jean Blavet. Jean de Donnéval, Seigneur de Champlieu, paraît dans un autre Acte de l'an 1527. J'ai vu un titre de l'an 1625, dans lequel Claude de la Perfonne prend la qualité de Seigneur de Donnéval & de Champlieu. En 1648, Hugues d'AYfe qualifiait Sejgneur de Donnéval, Champlieu & la Mothe. Les Succdfeurs de Hugues d'Ay ont toujours poffédé les trois Fiefs rénnis jufqu'à là mort du Sieur Herlau, & ont fixé leur réfidence à la Mothe,. château qui a été formé des ruines de Donnéval. Du Sieur Herlau, Donnéval & la, Mothe font paſſés à M. Mottet, qui en jouit préſentement.

Orouy eft une Paroiffe ſituée dans la vallée d'Autonne, au-'deffous de Champlieu. Elle reléve en premiere inftance du Bailliage de Crépy, & dépend pour le fpirituel du Diocefe de Soiffans. Je n'ai rien trouvé dans la fuite des Seigneurs d'Orouy, qui fait digne de remarque. Je confidére uniquement cette Paroiſſe du côté du fpirituel.

Ce lieu a commencé par un Oratoire, que les premiers Chrétiens du Valois y ont érigé pendant les dernieres perfécutions des Empereurs. De là ſon nom d'*Oratorium* dans les titres latins, & celui d'*Oroïer* dans les vieilles chartes. On a depuis' prononcé *Orouy* par adoucilfemel1t, & l'on écrit de même. Ce nom eſt commun en France. Je ne trouve à notre Orauy aucune épithéte dans les titres, au lieu que les autres norns de Paroiſſes, pareils à celui-ci, font ordinairement accompagnés des mots *repofimm, abſconditum*, pour marquer l'origine de ces faimes retraites, où les premiers Chrétiens fe rendoient en fecret à la célébration des faims Offices.

Il ya au Dioceſe de Sens (1), un Ozoir-le-repos, & une Nelle-

(1) Hiſt. Dioc. Par. t. 6. p. 98.

la-riposte au Dio.cefe de Troyes.. Orouy , comme on voit, tire fa dénomination de fa premiere Eglife, de même que les deux Bazoches ont pris leurs ·noms des premieres baſiliques qu'on Ya bâ--ties. Sous les premiers Empereurs Chrétiens, l'Eglife d'Orouy .devint le. centre de réunion des.Fidéles de la contrée. Oll.lui aſſigna des biens pour fervir à l'entretien d'un .Prêtre , & aux cérémonies du culte Divin.

Lorfqu'on fonda le Monaftere de S. Crépin le Grand de Soiſſons, les biens de l'Egliſe d'Orouy rendoient un produit conſidérable.. La vie.édifiante que menoient les premiers Clercs de cette Maiſon Religieufe, détermina les Patrons de l'Eglife d'Orouy, à ſoumettre leur Eglife avec tous fes biens, au nouveau Monaftere•. Orouy reçut un Prêtre régulier de S. Crépin. Ce Prêtre & fon Monafte,re jouirent paifiblement de, leur revenu jufqu'aux guerres des Normands. Ayant befoin d'Un Avoué puiſſant qui prit l'Egliſe & les biens fous fa fauvegarde,) les Religieux de S. Crépin jetterent les yeux fur les Seigneurs de Crépy, Comtes de Vexin.. Ils détacherent une portion de ces biens, qu'ils donnerent en' . Fief à ces Seigneurs , pour être le p.rix de leûr protection.. Les Comtes de Crépy, non contens de ce Fief, envahirent par dégrés les métairies ,. les mo.ulins & le,s fonds de terres que-l'Eglife·· d'Orouy poſſédoit dans la vallée d'Autonne, fous prétexte d'exiger le droit de fauvement (1). Cette Eglife demeura ainſi dépoUIllée· .de· la plus grande par.tie de fes biens juſqu'en 995 , que Guy, .Evêque de SoiIrons , & frere de Gautier le Blanc, Comte de Crépy, engagea ce Seigneur à rendre les biens que fes.prédéceIreurs· .avoient uſurpés. Gautier écouta les remontrances de fon.frere , & reſtitua aux Religieux de S.. Crépin,.& à l'Egliſe d'Orouy, plu-- fieurs héritages fitués, tant au Luat qu'à Orouy même. Depuis cette reftitution·,.les dixmes d'Orouy échapperent encore aux Re-- ligieux: de S. Crépin., Défervans de l'Eglife, je ne fais par quel incident.. En. l'an 1254 , ces dixmes étoient. divifées en quatre portions ; la premiere appartenoit au Prieur de Champlieu, la deuxiéme à S. Adrien de Bethizy, la troifiéine & la. quatriérne , à Raoul de Donnéval , apparemment comme Patron. de l'Egliſe d'Orouy., Quelques. années après , Raoul de Donnéval vendit un quart de ces dixUles au Chevalier Huon le Sauvage ,. dôntla. fille· Maha.ud céda ce quart à l'Egliſe de S. Thomas .de. Crépy , pour-

(1) Gall. C.hrin. tom. 9. p. 347.

une fomme de quatre-vingt-dix livres. Thomas & Raoul d'Orouy amortirent cette vente.

Des titres de l'an 1176 font mention d'un Eccléſiaſtique nommé Hugues d'Orouy, Diacre & Chanoine de S. Pierre de Soiffons. L'Abbaye de Long-pont compte parmi ſes Abbés Réguliers, un autre Hugues d'Orouy, qui, après avoir paſſé par les charges de Prieur de cette même Maiſon, d'Abbé de Signy & de Froidmont, devint Abbé de Long-pont avant l'an 1219 (1).

Champlieu eſt un village du Diocefe de Soiſſons, relevant en premiere inſtance, partie du Bailliage de Crépy, & partie de la Prevôté Royale de Verberie. Il eſt ſitué au miiieu d'une belle plaine, bornée par la forêt de Compiegne au Septentrion. L'Eglife du lieu eſt le titre d'un ancien Prieuré, qui a commencé de même que la Chambrerie de Bethizy, par la donation de l'Eglife du lieu & de ſes dépendances, à S. Crépin le Grand de Soiffons. L'Abbé & l'Œconome de S. Crépin, voulant tirer parti de ce préſent, envoyerent à Champlieu un certain nombre de Freres ſervans, avec quelques'Prêtres, pour faire valoir les biens de l'Eglife. Cette Eglife eſt dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge, qui y reçoit un culte particulier depuis un temps immémorial. C'eſt un pélérinage ancien. La Comteſſe Eléonore, par ſa Charte aumôniere de l'an 1194, donne vingt ſols de rente à Sainte Marie de Champlieu.

On connoît par cette origine, que le Prieuré de Champlieu n'eſt pas un démembrement de Mornienval, comme une fauſſe tradition le fait croire dans le pays. Les deux Maiſons n'ont jamais eu rien de commun. On obſervoit la regle de S. Benoit à-Champlieu, pendant qu'à-Mornienval, des Chanoines Séculiers deſſervoient l'Eglife.

Le Prieuré de Champlieu a éprouvé des révolutions facheuſes en divers temps. Après avoir été incendié à pluſieurs repriſes, on l'a uni au Prieuré de S. Thibaud de Bazoches, dépendance de Marmoutier. Ces deux Prieurés appartiennent maintenant à la Communauté des Bénédiains Anglois de Paris. Depuis l'union des deux bénéfices, on a placé à Champlieu un Prêtre qui prend la qualité de Curé, titre que le Curé d'Orouy lui conteſte. Il y a eu ſur ce ſujet un procès en 1625, à la Primatie de Reims, dans lequel Claude de la Perſonne, Seigneur de Champlieu, ſut inter-

(1) Chr. long. p. 62. Gall. Chr. t. 9. p. 476.

venu. Le Curé d'Orouy eut gain de caufe fur plufieurs chefs. La décifion de cette affaire n'a rien changé aux anciens ufages; les habitans de Champlieu continuent de regarder leur Eglife comme indépendante de celle d'Orouy., L'Eglife de Champlieu eſt placée entre le village & les ruines des Tournelles. La Seigneurie du lieu a été autrefois partagée entre les Seigneurs de Donnéval. & de Chavercy. M. Rémond, Avoéat ,eft préfentement Seigneur de Champlieu.

.l I.:Les ruines des Tournelles ont été le fujet d'un grand nombre de conjeaures entre les Savans, depuis le renouvellement des Sciences en France. Bergeron & Bouche! citent ce monument comme une antiquité obfcure, & d'une date très-éloignée. Les plus anciens titres ne font pas mention des Tournelles comme d'un corps de logis fubfiftant : on n'y parle que de débris & de ruines. Si nous cherchons dans la tradition' du pays quelques lumieres touchant le premier état des Tournelles, nous y trouverons trois fentimens En confultant le commun peuple, on apprend une longue fuite de merveilles, dont 011 fer.oit un Roman.. Quelques Savans du dernier ſiécle ont été dans l'opinion, que le fer à cheval & les autres mOnCeai.1X. de ruines qui l'avoifinent font les reftes d'un amphithéatre où les Romains célébroient des jeux & donnaient des ſpectacles. D'autres, à la vue des décembres qui couvroient autrefois le *champ des Ouis* & le refte du territoire de Champlieu, ont cru que la premiere capitale des Sylvanectes avoir été bâtie .en cet. endroit. Ils Ce fondoient fur un article de l'Itinéraire attribué à l'Empereur Antonin, portant que d'*Auguſtomagus* à Soiſſons, il ya vingt-deux mille pas, un peu plus.de. dix lieues. Mais la diſtance réelle, fait connoître qu'il y a omiſſion d'un X.dansl'édition commune de cet Itinéraire;" & qu'a.ulieu de XXII,. il faut lire XXXII. Ce qu'on voit de l'ancienne capitale des Sylvanectes à Senlis même, eft bien antérieur aux regnes. des Valentiniens ; les reftes des premieres fortifications de Senlis ſe rapportent au regne de Vefpafien. ou de Tite, c.omme on l'a obſervé. Enfin des perfonnes plus inftruites & plus. verfées. dans la connoiſſance des lieux, m'ont aſſuré que le monceau des ruines. qui forment le principal quarré dans l'intérieur du monument " avoit été anciennement couvert d'uncotps de logis c.ompofé de cinq Tournelles ,dans le goût du Donjon du Temple, à Par·is; & que la hauteur du fer à cheval avoit été formée pour en défendre les approches.

Si le monument des Tournelles paroHfoit encore dans le même état où Bergeron & Bouchel l'ont confidéré, il nous fournirait beaucoup d'enfeignemens que nous n'avons plus, & dont ces deux Auteurs n'ont pas fu tirer parti. Depuis le milieu du dernier regne, on a démoli & enlevé beaucoup de débris, qui marquaient l'ancienne forme & l'étendue de ce monument. On a auſſi trouvé, daltS la plaine un bOit nombre de médailles de toute grandeur & de tous métaux, dont les Légendes & les Types auraient été d'un grand fecours pour en connoître l'âge. Ces médailles ont été diſſipées, ou nous font inconnues. Ajoutez que la furface du terrein eſt préſentement aux trois quarts défrichée, au profit de l'agriculture & de la fociété, mais au préjudice des Antiquaires; car où l'Antiquaire moiſſonne, le Cultivateur ne recueille point. Heureuſement le gain compenſe la perte, & il nous en coûtera un peu plus de peine, à expliquer cette antiquité.

Afin de procéder avec ordre, & de jetter quelque jour fur un fujet ſi obfcur, je préfenterai d'abord la defcription du monument, j'en donnerai enfuite l'explication.

DESCRIPTION. La figure de tout l'emplacement où l'on trouve des ruines, repréſente un quarré long de fix cent coiſes" fur deux cent quatre vingt-dix toiſes de large: ce quarré s'étend du Nord au Sud dans une vafte plaine, qui peut paſſer pour un ſommet de montagne, à l'égard des vallées voiſines. La baſe ſeptentrionale de ce grand quarré ſe perd dans la forêt de Compiegne.

Je diviſe en deux ce vafte emplacement. La premiere partie occupe un eſpace d'environ cinquante toiſes du Nord au Sud, & renferme une cerraiTe en forme de fer à cheval, un grand quarré, rempli de débris, une portion de la chauſſée Brunehaud, qui paſſe entre le fer à cheval & le quarré, & enfin des reſtes de foſſés & de puits. Les ruines répandues fur la furface des champs dans la plus. 'grande partie de la figure, n'offrent rien aux yeux dont on puiſſe tirer des induétions certaines.

1. Le fer à cheval eſt une eſpéce de demi-lune, haute de vingt-deux 'pieds, formée de terres rapportées, & ſoutenues intérieurement & extérieurement par deux murs paralleles & demi-circulaires. Cet ol:lvrage a feize toiſes de profondeur, & vingt-quatre d'ouverture. Cette terraſſe pouvoit avoir dix à douze pieds d'é-.paiſſeur., & finiſſoit en talus. Il y avoit deux iſſues du côté de la campagne en forme d'eſcaliers de pierre paralleles, & voutés en

en parpins de quatre pouces d'épaiffeur, fur huit de largeur. On m'a affuré qu'il y avait dans l'épaiſſeur de cette terraffe, des fouterrains qui regnoient d'un bout à l'autre.

2. A trenre-fix toifes de la terraffe, & vis-à-vis J'enfoncement, . on apperçoit un amaS de débris, qui forment un quarré d'environ vingt-quatre toifes en tous Cens. On tient qu'il y avait en cet endroit cinq touroeHes.

3. La chauſſée paſſe entre la terraſſe & le quarré.

4. Autour du quarré il y avait plufieurs puits, dont deux ont été comblés de nos jours.

1. Dans le reſte de l'efpace qui regne depuis le quarré jufqu'à la forêt, l'on a trouvé en différens temps, un grand nombre de nlédailles de toute efpéce. Un particulier les avait raſſemblées en grande partie, elles ont été difperfées après fa mort, de maniere que je n)en ai pu recouvrer aucune. J'ai trouvé fur les lieux, une Fauſtine en potin, & un Trajan de même. On m'a montré cinq autres médailles, qui venaient du même endroit, toutes cinq en potin; une de Marc Aurele, & une autre de l'Empereur Confiance. Les trois autres étaient rongées de rouille, à ne pouvoir ,diftinguer ni J'infcription, ni les têtes.

2. Auprès de l'Eglife de Champlieu, en tirant vers le fer à 'cheval, on a découvert des fépultures de toute efpéce, des cercueils de pierre de toute forme, les uns quarrés, les autres plus ëtroits aux pieds qu'à la tête; d'autres taillés en dedans, felon les proportions du corps humain, tous rangés de fuite. On a auſſi trouvé des cercueils de plâtre & de brique, des fqueletes fans cercueils, debout, fur le côté, à plat fur le ventre, dans des foſſes féparées ; quelques-uns de ces fquelettes, étaient d'une grandeur démefurée.

3. La .hauteur de Champlieu eſt environnée de pentes, d)où fartent des fources. La vallée d'Autonne, arrofée par la petite riviere de ce nom, n'eſt pas éloignée de Champlieu. On remarque dans les bois par intervalle, des reftes de débris, jufqu'au pied de la pente d'où fartent les fontaines.. .

EXPLICATION. L'on reconnaît dans la premierepartie de l)emplacement en queftion, toutes *les* proportions d'un camp Romain, fur lequel on aura bâti, & dont le contour dans la fuite. des temps, aura été couvert de maifons.

On fait que les Romains faifoient camper dans les plaines, les

Légions qu'ils prépofoient à la garde des Provinces. Ils avoient la coutume d'aſſeoir ces camps, fur les grands chemins publics.' M. le Comte de Caylus a fait graver pluſieurs de ces anciens camps, dont les planches ornent ſon Recueil d'antiquités. On reconnoîtdans ces plans, les mêmes proportions que celles des ruines de Champlieu où paſſe la chauffée Brunehaud.

On a des exemples de *ces* camps anciens, qui ont donné naiſſance à des Bourgades & à des Villes. L'Auteur d'une Vie authentique de S. Pharon (1), parle d'un camp tout pareil à celui de Champlieu. Il en rapporte les commencemens au regne de l'Empereur Tibére, & ajoute que par ſucceſſion de temps, ce camp eſt devenu une grande ville.

Il paraît à l'âge des médailles trouvées à Champlieu, que le premier camp Romain aura été formé ſous les Céſars, & que ſous le bas. Empire, on aura commencé à le revêtir d'ouvrages extérieurs en maçonnerie. Végece qui écrivait ſous Valentinien II, avant qu'on eut rédigé *la Notice des Dignités*, dont le paſſage donne lieu à cette digreſſion, fait mention dans ſes Inſtitutions militaires, de quelques fortifications de camp, ſemblables à quelques parties des ruines de Champlieu. Il parle ainſi d'un ouvrage conſtruit dans le même goût que la demi-lune de Champlieu. « On éleve, dit-il, (2) deux murs paralleles à vingt pieds l'un de » l'autre, (environ ſeize pieds de Roi.) Dans l'intervalle des murs, » on jette de la terre qu'on foule à coups de batte. Les deux murs » ne ſont pas d'une égale hauteur; l'intérieur doit être plus bas » que l'autre, de maniere que la ſuperficie aille en talus ». On reconnaît à cette deſcription, la partie la plus apparente du monument de Champlieu, qui eſt le fer à cheval.

Le même Auteur explique ainſi l'uſage des puits (3). » Les fanatiſans des Préfets de camps, dit-il, ſont de faire venir de l'eau » par des aqueducs, ou de faire creuſer des puits. C'eſt pour ce » ſujet qu'ils ont à leur ſuite des Maçons, des Charpentiers, &c. »

On préſume que les Tournelles, dont toût le monument a retenu le nom, auront été bâties au cinquiéme ſiécle. On a beaucoup d'exemples de pareils édifices, qui ſont du même temps. J'ai trouvé dans les décombres du quarré, & dans ſon contour, des bris de chapitaux, des morceaux de tuiles recourbées; & j'ai

(1) *Sec.* 2. Bened. t. 2. c. 8. p. 611.
(2) Veget. de Re. milit. l. 2. c. 2.
(3) Ibid. cap. 12.

remarqué au fer à cheval, un refte de mur compofé de parpins de quatre pouces fur huit, dont la forme peut fe rapporter aux regnes des derniers Empereurs d'Occident. Les trois anciens châ.. teaux qui ont donné le nom' au Mont de Chaftres, étoient un aC- femblage de Tournelles.

Les Romains ayant abandonné le Gouvernement des'Gauies aux François, on ceffa de confidérer le château des Tournelles avec fes accompagnemens;, fous le premier point de vue. Il devine le partage de quelque Seigneur Franc, qui ajouta de nouveaux bâtimens aux anciens. On conſtruiſit du côté dela forêt, une métairie avec des dépendances. Au commencement des troubles des neuviéme & dixiéme ftécles, les habitans de la plaine & des vallées voiftnes, ne voyant que le château des 'fourneHes où ils puIrent fe refugier, obtinrent du Maître de ce Domaine, la permillion de fe bâtir des demeures, les uns dans l'enclos, les autres extérieurement & près des murs du château. Les noms des poffeIreurs de ce Fief me font inconnus juſqu'au treiziéme fiéc1e. En 1218, vivoit un certain Robert des TourneUes, qui avoit à Bonneuil un Fief, relevant du Roi Philippe Augufte. Depuis cette année, il n'eft plus fait mention des Tournelles dans les titres. Les uns en attribuent la deftruaion à un incendie, d'autres aux guerres.

Lesfépultures diftinguées qu'on trouve en grand nombre autour de l'Egliſe de' Champlieu, paroiIrent tirer leur origine du camp Romain. Végece apprend que dans oes fortes de camps, on rendoit à ceux qui décédoient, les devoirs funébres avec .beaucoup d'appareil, à chacun felon fon rang. » Les gratifications, » dit-il (1), fe divifent par cohortes. Dans chaque cohorte, on fait » dix bourfes, & une onziéme, dans laquelle on·a f6in de mettre » quelque chofe pour la fépuiture. LorCqu'un foldat meurt dans » le camp, on tire de cette bourfe dequoi célébrer fes obféques. « Kirchman, dans fon traité fur les funérailles des Romains (2), cite un paffage du traité' de Tertullien *de coronâ miliris*, où l'on voit qu'on faifoit aux foldats des convois folemnels, au fan des clairons & des in1trumens militaires.

Ces tombeaux n'ayant point d'infcription, il e1t comme impoffible d'en déterminer l'âge. Les bieres de pierres quarrées font plus anciennes que celles qui vont en diminuant. On nommoit

(1) Ibid. cap. 4. (2) L. 2. c. 4.

ces bieres *noffo*, *vaſa*, & *petra*. Les cercueils de plâtre ou de brique, peuvent fe rapporter aux regnes des Valentiniens & de nos premiers Souverains.

Le village de Champlieu, qui a été vraifemblablement formé à l'occafion de l'ancien camp, conferve encore le nom de fa premiere origine. *Campus* eft un terme de moyenne latinité, qui fignifie un camp. On nommait indifl:iné1ement *præfectus*, *champeïus*, *champerius* & *camps*, l'Officier qui commandait dans ces fortes de camps.

Il réfulte de la defcription du monument de Champlieu, & de fon explication, que fes ruines font des refl:es de fortifications & de bâtimens, élevés à la place d'un camp Romain; que le village de Champlieu doit fon nom & fon origine à l'ancien camp.

La feule objeé1ion que j'entrevois contre cette explication, feroit d'obferver, que fuivant le texte de la *Notice*, le camp des Letes devoit être placé dans le reffort des Sylvaneé1es; que la Paroiffe de Champlieu relevant du Diocefe de Soiffons, & l'arrondiffement de nos Diocefes étant le même que celui des anciennes cités, Champlieu devoit, fur le déclin du Bas-Empire, appartenir à la cité de Soiffons; & non à celle des Sylvaneé1es.

Je répons que cette régle générale fouffre des exceptions, & que dans la plûpart des Diocefes, il Y a eu des changemens de Juriſdiction, touchant des lieux limitrophes (1). Avant le Concile tenu à Noyon en 814, l'Evêque de Noyon avoit fous fa dépendance, plufieurs Paroifles en deça de la rivlere d'Oife: on décida en ce Concile, que ces Paroifles appartiendroient déformais à l'Evêql1e de Soiffons. Brétigni, qui dépendoit du Diocefe de Noyon en 868, eft préfentement du Diocefe de Soiffons. Champlieu peut donc avoir été de la cité ou Diocefe de Senlis, & relever maintenant de l'Evêché de Soiffons. Des deux Paroiffes de Mornienval, dont le territoire eft contigu à Champlieu, l'une releve de Soiffons, & l'autre de Senlis. Rien n'eft à l'abri des viciſſitudes. Si le château des Tournelles a, pour ain{i parler, difparu, après avoir été la sûreté du canton pendant des fiécles, combien n'eft-il pas plus aifé, qu'une Eglife limée aux confins des deux Diocefes, ait paſſé de la Jurifdié1ion de l'un à la Jurifdié1ion de l'autre? Je reprens l'ordre que j'ai été obligé d'interrompre pour expofer ce qui a rapport au monument de Champlieu.

(1) Gall. chr. t. 9. p. 340. Ann. Bertin. an. 868.

17. Les Antonins, & furtout l'Empereur Caracalla, ont beaucoup contribué à l'avancement des Arts, du Commerce & de la Population dans l'ancien Valois. On y trouve de leurs monnoyes en bien plus grand nombre, que celles des autres Empereurs. En fouillant auprès du bois de Tillet, il Ya quelques années, on a découvert une urne remplie de piéces, frappées au coin de l'Empereur Caracalla. D'autres monumens nous annoncent que cet Empereur a beaucoup fait travailler aux grands chemins, perfuadé que les chemins publics font dans un Etat, les liens & le foutien du trafic, la sllreté & la'commodité des voyageurs, la bafe d'une communication réglée, qui eſt l'ame de la fociété.

Caracalla voulant qu'on imitât dans les Gaules, ce qu'on exécutoit fur les grands chemins d'Italie, pour l'inil:ruétion & pour la commodité des voyageurs, fit planter de lieue en lieue, des efpéces de blocs de pierre,. auxquels on donne le nom de *CO/Olllles milliaires*. On gravoit fur ces colonnes, le nom du Souverain fous qui elles avoient été dreffées, & elles apprenoient aux voyageurs, combien ils avoient de lieues à faire jufqu'à la ville la plus prochaine.

Dans les débris de l'ancienne chauffée qui paffoit à côté de Vic-fur"Aifne, on a trouvé en 1712, une de ces colonnes qui fervoient à marquer les lieues. Feu M. l'Abbé de Pomponne, Seigneur de Vic-fur-Aifne, comme Abbé de S. Médard de Soiffons, fit voiturer & dreſſer cette pierre dans la cour de fon château, où je l'ai examinée; & M. de Sillery, Evêque de Soiffans, en envoya une copie figurée à l'Académie des Infcriptions de Paris. Cette colonne eſt un bloc de pierre prefque brut, plus plat que rond, de cinq pieds de haut, ſur cinq pieds de circonférence. On y lit une Jnfcription qui eſt expliquée en partie, dans l'Hiil:oire de l'Académie des Belles·Lettres, *Tom. III, p. 253.* Dom Martenne rapporte cette Infcription dans fes Voyages Littéraires. Elle eft ainſi gravée fur la colonne en caracteres Romains.

1MP. CAES.
M. AVRELIO. AN.
TON1NO. PlO'
AVG. BR1TANNf•
.CO. MAX. TRIB.
POT. XIIII. 1MP. II.
COS. III. P.P. PRO.
COS. AB AVG.
SVESS. LEVG.
V11.

Imperante Cæſare, Marco Aurélio Antonino, Pia, Auguſto, Britta/lnico, Maximo, Tribunitiâ poteſlatè decimùm quartùm, Imperatore ſecundùm, Conſule tertiùm, Patre Patriæ, Proconſule. Ab Auguſtâ Sueſſionum, leuga jéptima. C'eſt-à-dire, » Sous l'empire » de Marc Aurele Antonin (Caracalla) Pieux, Auguſte, & très- » grand Prince, vainqueur de la Grande Bretagne, revêtu pour la » quatorziéme fois de la puiſſance Tribunitienne, *Imperator* pour la » ſeconde fois, Conſul pour la troiſiéme, Pere de la Patrie & Pro- » conſul, cette colonne a été plantée pour marquer la ſeptiéme » lieue gauloiſe depuis Soiſſons «.

Quoique le nom de *Céſar* appartienne plus particuliérement aux Succeſſeurs du Conquérant des Gaules juſqu'à Domitien, les autres Souverains de Rome n'ont pas laiſſé de ſe l'attribuer. Les Empereurs d'Orient le prenaient parmi leurs titres, & l'Empereur d'Allemagne le conſerve encore. Caracalla fut proclamé Empereur l'an de J. C. 196. *M. Aurélius Antoninus*, ſont les prénoms de cet Empereur. Ce qui les lui a fait attribuer, eſt la vénération que Septime Sévere ſon pere, conſervoit pour les Antonins. Caracalla avoit été aſſocié à l'Empire par Septime, au mois de Juin 198, & mourut l'an 217. Le titre de *Pius, éroit* comme attaché aux chefs de la famille des Antonins & de la ſienne. *A!.lguJlus* eſt un nom d'honneur. Caracalla ayant accompagné ſon pere à ſon expédition de la Grande Bretagne, mérita de partager avec lui les titres d'*Imperator* & de *Britannicus*. *Maximus* eſt un terme emphatique. Les Empereurs, afin de flatter le peuple, avoient ſoin de ſe faire accorder tous les ans la puiſſance Tribunitienne; formalité qui rappelloit l'idée de l'ancien gouvernement républicain, & que l''on conſervoit pour pallier un pouvoir ſans bornes. Comme elle ſe renouvelloit tous les ans, on doit conclure, que la colonne avoit été poſée la quatorziéme année du regne de Caracalla, qui revient à l'an de J. C. 212. Ce Prince avoit été nommé trois fois Conſul. La qualité de *Procollſitl* eſt rare ſur les médailles Impériales, parce que les titres d'*Auguſte* & d'*Imperator*, renfermoient les autres. Le ſurnom de *Germanicus)* ſi commun ſur les médailles de Caracalla, ne ſe lit pas ici, parce que le monument eſt antérieur d'un an à ſon expédition de Germanie. Preſque tous les Empereurs depuis Auguſte, ſe ſont fait appeller Peres de la Patrie. Le chiffre Romain marque les ſept lieues gauloiſes qu'il y avoir depuis cette colonne juſqu'à Soiſſons.

. Nous ne devons pas oublier en parlant de l'Empereur Caracalla, qu'il eft l'auteur de la fameufe Loi, par laquelle tous les fu;ets de l'Empire, font déclarés Citoyens Romains fans diſtinction. Avant cette Loi, chaque peuple était diftingué par les qualités .de *Libre, d'Autonome*, de *Latin, d'Allié*, &c. ou par le droit de Bourgeoifie Romaine. Ces titres donnoient des priviléges tout-à-fait différens les uns des autres.

18. Le rétabliffement des grands chemins par l'Empereur Caracalla,. contribua beaucoup à changer la face d'un pays, où l'on ne voyait que des bois & des folitudes, cent ans auparavant. On bâtit le long des chemins, des maifons & des métairies, des Temples & des fépulchres; on imita le goût Romain dans la conftruétion des édifices, & dans la diftribution des métairies.

L'Auteur de l'Itinéraire, connu fous le nom d'Antonin, n'a .pas oublié la double.chauffée Romaine, qui conduifoit d'Amiens à Soiffons, par Senlis & par Noyon. Il en a fait deux articles, & marque ainſi la diftance des principaux lieux de la branche de cette chauffée, qui traverfe le Valois, depuis Soiffons & Amble.. ny, jufqu'à Verberie & Senlis.

D'Amiens à Soiſſons, dit cet Auteur, il y a quatre-vingt-deux mille pas. D'Amiens à Cormeilles, douze mille pas. De Cormeilles à Beauvais, treize mille pas. De Beauvais à Pont, dix-huit mille pas. De Pont à Senlis, quatre mille pas. De Senlis à Soiffons, trente-deux mille pas. (*aliàs* 22.)

Je rends les noms anciens par les noms modernes; J'explique *Litanobriga* par Pont, fondé ſur la diftance des lieux, & fur l'étymologie de ce nom. De Pont à Senlis, on compte deux lieues communes, qui reviennent aux quatre mille pas Romains. Pont eft un lieu ancien. Dans les premiers ſiécles de l'Ere chrétienne, Sainte Maxence, dont la ville a confervé le nom, y fut arrêtée à fon retour d'Irlande. Elle y ſouffrit le martyre, après avoir refufé conftamment de facrifier aux Idoles qu'on y adorait. Une lifte des dix-fept Provinces de l'Empire, appelle ce lieu *Tranſitus in Br!tanniam*, Paffage atlx HIes Britanniques. *Lùanobriga*, eil: compofé de deux mots, dont le fecond fignifioit un pont.

Le même Auteur trace aina le plan de la feconde branche de cette double chauffée. Il joint aux milles Romains, les lieues gauloifes. On compte ,. dit-il, de Reims à Soiffons, vingt-fept mille pas, qui font dix-huit lieues des .Gaules. De Soiſſons à Noyon,

il y a de même vingt-fept mille pas, & dix-huit lieues gauloifes: De Noyon à Amiens, on compte trente-quatre mille pas, ou vingt-trois lieues. On reconnaît à ce compte, la proportion du mille Romain, avec la lieue gauloife, qui eft comme deux à trois. Bergier évalue la lieue gauloife à quinze cens pas. La chauffée Brunehaud, après avoir parcouru une étendue immenfe, aboutHfoit à Boulogne, *Geſſoriacum*, au pays des Morins.

En 1740, on a découvert entre Ouchy & le Pleſſier, aſſez près de l'ancienne chauffée Romaine, qui conduirait de SoUrons à Château-Thierry, dans un terrain fahlonneux, quelques fépul-. tures de corps renfermés dans des cercueils de plâtre, fans infcriptians. Parmi les cendres de quelques-uns de ces cercueils, & à côté des fquelettes, on a trouvé des piéces de monnaye rongées de rouille, & des boutons femblables à des grains de chapelet, taillés à facette comme des diamans. Les Romains nommaient *fibula* cette forte de boutons, qui fervcient à arrêter leurs habits de deſſous vers le col. Les habillemens auxquels on appliquait ces attaches, fe portoient encore fous les derniers' Empereurs d'Occident. A l'égard des monnoyes, un Savant qui les a examinées', a cru y entrevoir quelques refte"s de têtes, qui indiquent le temps où les Francs ont commencé à chaſſer les Romains des Gaules. Il eft à croire qu'il yavoit fur ces tombeaux, un édifice fépulchral, appartenant à une famille Romaine de la contrée.

Je termine ici ce que j'avois à dire fur les anciens peuples du Valois, confidérés fous la domination des Romains. Une révolution mémorable les fournit à une autre Puiffance fur la fin du cinquiéme ſiécle. Clovis conquit les Gaules, & fonda la Monarchie qui ſubſiſte fous le nom de France, & qui eſt l'une des plus célébres & des plus floriffantes du monde.

19. Sous l'Empire d'Honorius, & des Princes qui lui ont fuccédé, les Francs avoient pour chefs, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric. Ils couroient alors) & pilloient les différentes Provinces des Gaules. On doit moins regarder ces Chefs comme des Rois, que comme des Généraux, qui ont préparé par leurs tentatives, la révolution qui rendit Clovis maître de la plus grande partie des Gaules.

. On a fait des recherches infinies, pour favoir d'où fortoient les premiers Francs qui ont enlevé la Gaule aux Romains. Ces Conquérans ne formoient pas d'abord un peuple raſſemblé en un corps d'Etat,

d'Etat, & gouverné par des loix particulieres. L'armée des Francs qui a conquis la Gaule, doit être comparée à ces troupes d'aventuriers, qui dès le premier âge de la République Romaine, avoient inondé l'Italie. Ce n'étoit pas une armée levée en regle, dans un Etat policé, par ordre du gouvernement, mais un amas de bandes fortÎes de différens pays du Nord & de la Germanie, qui ne trouvant pas de quoi fubfifter dans leur patrie, avoient pris le parti d'aller chercher fortune ailleurs. Ainfi les Francs qui ont conquis la Gaule, n'ont commencé à former un corps de peuple, qu'après s'être aſſuré de quelques établiffemens fur les confinS de la Gaule Belgique: Nation- barbare, mais aguerrie, & difpofée à recevoir des impreffions d'humanité & de politeffe, & à adopter les loix des vaincus, qui feroient meilleures que les fiennes. C'eft ainſi que les Dynafties changent, & que les Thrônes font renverfés, tandis que l'empire de la raifon fe perpétue.

, Clovis changea peu de chofe au gouvernement établi par les Romains. Illaiffa fubfifter les Loix du pays, & les anciennes divifions: la ville de Reims demeura la capitale de la fecol1de Belgique. Le Paganifme ne regnoit plus dans les Gaules comme avant Confl:antin, mais la doétrine impie d'Arius y avoit pouffé de profondes racines; & les feétateurs de cet Héréfiarque, tenoient l,es efpries affervis fous le joug de leur erreur.

S. Remy qui confervoit le précieux dépôt de la Foi, tenoit dans fa capitale de la feconde Belgique, une école de doétrine & de vertu, dans laquelle il forma plufieurs difciples d'une éminente fainteté & d'une vie exemplaire; S. Wulgis & S. Arnoul le Martyr, dont nous parlerons bientôt, ont été de ce nombre.

On eût dit d'abord que Clovis, payen de religion, venoit avec fes mœurs farouches rétablir l'Idolâtrie & la barbarie. Peut-être l'eut-il fait, ſi S. Remy & S. Vaft n'euIrent fecondé les ordres du Ciel par leurs inftruétions. Ces deux Saints convertirent Clovis à la Foi, en preIrant l'accompliffement du vœu que ce Prince avoit fait de ſe rendre chrétien, s'il demeuroit vainqueur à Tolbiac. Ce fier Sicambre fe foumet au joug de la Religion. Inftruit & haptifé, il devient l'appuy de la faine doctrine perfécutée. Pendant longtemps, il n'y eut que lui de Roi catholique, dans tout l'Empire d'Orient & d'Occident.

S. Vaft, le premier des deux Saints que la Providence employa à cette grande œuvre, reçut immédiatement après fa mort,

dans les deux pays de Valois & d'Orceois, les honneurs du:culte que l'Egliſe lui décerna. L'origine de l'Eglife Par'Üiffiale, dédiée ſous l'invocation de S. Vaft à la Ferté-Milon, remonte jufqu'aux regnes des Succeffeurs de Clovis; & celle de S. Vaft de Verberie n'eft pas moins ancienne.

Les peuples de la feconde Belgique, en paſſant de la domina.. tion des Romains fous celle des Francs, n'eſſuyerent aucun mau... vais traitement. Ils s'écoient foumis volontairement à Clovis, à la perfuafion de S. Remy, dans lequel ilsavoient un pere attentif à leur confervation. Les Francs n'avoient rien de plus inhumain dans la conduite, que ces bandes de Letes, envoy'és par les Em- pereurs dans le Rémois & chez les Sylvane8:es, pour garder & pour défricher le pays. Les Francs fortoient du Nord, de même, que ces Letes; & ils avoient, ſi l'on en croit Eumenes, des incli- nations toutes femblables. Ils aimoient l'agriculture & la vie' œconomique. Barbares par éducation, ils étoient humains par caraélere; ils changerent, fans fe faire violence, leur vie agreſte en une vie de fociété, & fe conformerent aux maximes de la po- liteſſe Romaine.

La, feconde Belgique renfermait un·certain nombre de Mai- ſons de plaifance, d'où dépendoient des Domaines utiles. Ces. Maifons avoient été formées par les Letes, & embellies par les Gouverneurs de la Gaule, qui commandoient dans ces cantons au nom de's Empereurs -d'Occident. La plûpart des Seigneurs Francs, & le grand Clovis lui·même, eftimant le féjour de ces Maifons, préférable à celui des villes, réfolurent d'y paſſerla plus grande partie de l'année, chacun' dans celle que le fort lui avoit adjugé, au partage des terres conquifes fur les Romains. Las de mener une vie agitée au milieudu trouble & du fracas'des armes, ils ſaiſirent avec empreffement l'occafion de couler des jours tranquilles, dans d'agréables folitudes, qui leur donnoient abondamment les fecours & les commodités de la vie. Il eft à remarquer que les plus anciennes & les plûs conſidérables de ces Maifons de plaifance, où nos premiers Rois faifoient des voya- ges plus fréquens, ont été fondées dans l'étendue actuelle du Duché de Valois.

Nous allons donner d'abord le plan général de ces établiffe.. mens: nous confidérerons enfuite chacun en particulier.

20. M. de Valois (1) prétend, qu'avant l'arrivée des Francs dans

(1) pero not. Gall. p. 131.

les Gaules, on appelloit *Villæ Cæſarianæ*, les terres & les châ-teaux de plaiſance, que nos Rois des deux premieres races nomment dans leurs Capitulaires, *Villæ Regiæ*, *Villæ publicæ*, *Villæ Fiſéales*, *Palatia regia*, *Palatia publica*, *Fiſéus, Colonia) Domo-culta*, quelquefois *Prædium* & *Cultura*. Les Maiſons Royales & celles des grands Seiglleurs, étoient confiées aux ſoins d'un Officier qui prenoit la qualité de Juge *Judex*, de Maire *Major*, de *Proviſeur*, ou de Comte, ſelon les Maiſons, & ſelon les cantons; La Maiſon Royale de Cuiſe, relevoit d'un Juge; celle de Verberie, d'un Comte; & le château de Nanteuil d'un Maire. Ces Officiers exerçoient les mêmes forrélions que les Baillis & les Prevôts de la fin du douziéme Gécle, & réuniſſoient dans leurs perſonnes, les trois charges de Gouverneur, de Concierge, & d'Intendant (1). Ces fonctions ſont clairement exprimées dans la Lettre des Evêques de France, aſſemblés en 858 au château de Quierzy, & adreſſée à l'Empereur Louis le Débonnaire. Les Prélats recommandent entr'autres choſes, à ces Officiers, la vigilance & la fidélité; ils les avertiſſent de ne pas montrer trop d'ardeur pour le gain, de rie pas prêter l'argent du Roi à uſure; de ménager les Serfs au lieu de les accabler ſous le poids du travail; de ne pas vexer les Laboureurs & les Fermiers: mais d'apporter toute ſone de ſoin & d'exaélitude à faire valoir les terres & les vignés, à garder les bois, à préſerver les prairies du dégât, &c. Ces Officiers rendoient auſſi la juſtice à tous les particuliers qui demeuroient dans le reſſort de leur juriſdiélion; & ce reſſort renfermoit ſouvent une étendue de pluſieurs lieues, à peu près comme les Domaines de nos terres titrées.

Je n'entre pas ici dans le plan détaillé de ces Maiſons de plaiſance; j'ai ſeulement deſſein d'en donner une idée générale. J'aurai occaſion de préſenter dans le Livre ſuivant, la deſcription de l'ancien Palais de Verberie, tel que Charlemagne le rétablit, & cette deſcription ne laiſſera rien à déſirer, ſur la connoiſſance de la diſtribution, de l'étendue, des dépendances & du gouvernement des Maiſons de plaiſance, appartenant à nos Rois de la premiere & de la Seconde race.

Les deux Maiſons de Cuiſe & de Nanteuil, tiennent ſans difficulté le premier rang parmi les terres du Fiſe, & par leur ancienneté, & par l'étendue de leur Domaine. Qu'on ſe rappelle notre

(1) Cap. Kar. m. an 801. Sirm. t. 3. nO. 14.

premiere divifion d'une grande partie de l'HIe de France ; en forêt de Cuife, & en forêt de Brie; l'on aura le plan de ces deux Domaines, confidérés dans les premiers temps de la Monarchie Francoife.

21. Il n'y a plus de partage entre les Savans, fur l'origine & fur la fituation de la premiere Maifon de Cuife, qui a donnéfon nom à toute la forêt dont elle occupoit le centre. Il eft vrai qu'au fiécle paſſé, M. de Valois (1) croyoit avoir rencontré dans le village de Cuiſe près d'Attichy, le premier chef-lieu de la forêt. Il s'eſt trompé fur cet article, pour n'avoir ni connu, ni vifité les lieux. Bergeron, le Pere Mabillon, & D. Michel Germain, ont évité cette méprife, étant mieux inftruits. Bergeron fixe l'emplacement de la *Maiſon* & du *château* de Cuiſe, à Saint Jean-au-Bois. Il ajoute que toute la forêt en a pris fon nom, & que de fon temps on voyoit encore les ruines de l'ancien Palais (2). Le Pere Mabillon qui avoit viſité les lieux, nous apprend que dans tous les titres qu'il a conſultés, touchant l'ancien état de S. Jean-au-Bois, cette Maifon eſt toujours appellée *Domus cotia*, & *Domus Regis*. Enfin, D. Germain (3) voulant écarter touS les doutes qui pouvoient naître fur ce fujet, a compoſé une favante Diſſertation, où il démontre, qu'on ne peut rencontrer ailleurs qu'à S. Jean-au-Bois, l'emplacement du premier Palais de Cuife, qui a donné fon nom à toute la forêt.

L'étymologie du nom de Cuife, vient du motlatin *Cotia*, *Cota*, ou *Colta*, qui défignoit fous le bas-Empire une riche métairie, une maifon de campagne, un château de plaifance environné de bois. Ainfi M. de Valois a commis une nouvelle méprife, en faiſant dériver àe *Cames* rochers, le nom de Cuife. On ne voit point de rocher aux environs de S. Jean-au-Bois, & à peine en trouve-t-on quelques-uns dans toute la forêt de Cuife. M. du Cange obſerve dans ſon Gloſſaire, que le nom de *Domo-cuIta* ſe donnoit ordinairement aux maiſons qui avoient des dépendances conſidérables, en terres labourables, en prés & en bois; de là vient apparemment, que dans les titresJatins, la Maiſon de CuiCe eſt toujours appellée *Domus Regis*, *Domlls Cuiſiæ*, *Domus cotiæ*, *Domus de Ilemore*, & preſque jamais *Palatium* ou *ViHa*, comme Verberie, Compiegne, Venette, & les autres Palais voiſins où les Rois

(1) Not. Gall. p. 161.
(2) Val. roi. p. 23. Ann. ordo Bened. t. 6. 1 p. 419.
(3) Diplom. p. 578.

des deux premieres races faifoient de fréquens voyages. Ce n'eſt guéres qu'au regne de Louis le jeune, qu'on a commencé à l'appeller Palais du Roi, le vieux Palais d'Adelaïde, ou de S. Jeail de Cuife. Tout porte à croire que fon emplacement a été le premier endroit de la contrée défriché par les Letes.

La premiere Maifon de Cuife comprenoit dans fan endos, les trois terroirs de S. Jean-au-Bois, de Sainte Perrine, & de la Breviere. Le principal corps de logis. occupoit la premiere des troïS cours de S. Jean-au-BOls. Les ruines dont parle Bergeron, ne s'y voyent plus, à l'exception de quelques reftes de pleins ceintres, & d'un ou deux pans de mursqu,i m'ont.par.u du dixiéme fiéde; temps bien poftérieur à la fondation. du premier édifice. Le principal ornement du premier· château conſiſtoit dans de. belles futayes qui l'environnaient, & dans des piéces d'eau de différentes grandeurs, qui accompagnoient les jardins. De vaſtes prairies bordées de canaux, offraient à la. vue une agréable perfpeaive. Le château communiquoit avec le grand chemin public, par une aven:ue ombragée d'arbres de la forêt, qui la bordaient.

Il eſt rarement fait mention de la Maifon Royale de Cuiſe dans les manumens primitifs de notre Hiftoire. Adrien de Valois (1), & D. Michel Germain, en témoignent avec raiſon leurJurprife. Ce ſilence de nos faftes, vient fans d.aure, de ce que: les Rois n'y faifoient point de ces voyages d'apparei1., dans lefquels ils étaient fuivis de toute leur Cour. Ils y prenaient ſeulement leur repos de charre, ou s'y retiraient feuls, loin du tumulte & de l'embarras des affaires.

- Ou c.roit avec fujer, que lorfqu'en 560, Clotaire l ,. Roi de Soiffons, envoya fes meutes & fes équipages dans la forêt de Cuife, pour y chaſſer, le rendez-vous avoit été:fixé à la Maifon de Cuire. Cette partie de plaiſir fut fatale à ce Prince·: emporté par l'ardeur avec laquelle il fe livrait à ce divertiffement, il s'écarta, v.ers Compiegne, où la fiévre le prit. Il ne retourna pas à la Mai(on de Cuife ; il fe fit tranfporter au château de Choiſy, où il mour.ut.

Grégoire de:Tours, qui rapporte ce trait, raconte' encore (2), que· Chilpéric & Frédégonde, accablés d'nne·vive douleur que leur caufoit la mort de deux fils, iſſus de leur mariage, ce retirerent dans la forêt de_ Cuire, c'eſt-à-dire, dans la Maifon Royale

(1) Not. Gall.p. 161·Diplom. p. 278. J (2) Gr. Tur. Hiſt. l. 4. c. 26. l. 5. c. 40.

de ce nom, pour y donner un libre cours à.leur chagrin. Ils y firent un féJour aſſez long, & retournerent enfuite à Chelles, près de Paris. Ce voyage eut lieu vers l'an 580.

. Plufieurs eſtiment (1) que c'eſt au château de Cuife, qu'a été tenue l'Airemblée de l'an 890, où les Evêques & les grands Vaſſaux du Royaume, avoient eu ordre de fe rendre de la part du' Roi Eudes. Lesaéles de cette Affemblée ne portent aucun nom de lieu en tête, que ·celui d'*Audita*. Je pourrais placer ici d'autres traits d'hiſtoire que j'omets, parce qu'ils ont plus de rapport à la forêt de Cuife, qu'au chef-lieu de cette forêt.

Il eſt tbut-à-fait probable que nos Rois venaient occuper rare.. ment le château de Cuiee ; parce qu'ayant établi en ce lieu le Siége d'une il11l11enfe Jurifdiélion, qui s'étendait fur toutes les parties de la forêt de Cuife, ils avoient été dans l'obligation d'abandonner aux Officiers de ce Siége, une partie de leur logement.

. Le Juge de la Maifon Royale de Cuire, jouiſſoit en cette qualité de très-beaux droits, honorifiques & utiles. Il repréſencoit le Roi, de qui il tenait fan pouvoir; il jouilloit de l'agrément du féjour, & avait fous lui des Officiers fubalternes, qu'il chargeait de l'exécution de fes jugemens. Tout ce qui regardait la chaire, la pêche, & -les délits commis dans les bois, reſſortiſſoit à fan Siége. Outre des Lieutenans & des Viguiers, Gentilshommes pour la plûpart, il avait à fes ordres un certain nombre de *Ser•* . *gens* & de *Forefliers*, Officiers Serfs, à pied & à cheval, qui veillaient à la confervation' de -la chaire, de la pêche, des pâ.. turages & des bois, chacun dans un diſtrict. Ils rendoient un compte exact au Juge de Cuife, de tout ce qui fe paſſoit, & traduiſoient les délinquans devant lui.

Sous le Gouvernement des derniers Rois Carlovingiens, la place de Juge de la Maifon Royale de Cuife, devint une charge fixe & inféodée. Ceux qui l'exerçoient, vinrent à bout de rendre ce pofte héréditaire dans leur famille, fous le titre de *Fief /zéréditfal de la Gruerie de Cuiſe*. Ils négligerent l'entretien des bâtimens & des jardins du château de Cuite, détournant à leur profit une partie des deniers qui devaient être employés à cet ufage.

.En l'an 1060, le Roi Philippe I aſſiſta à la Dédicace de l'Eglife Collégiale de S. Adrien de Bethizy, accompagné de la Reine fa il1ere, & d'une Cour nombreufe. La coutume de ces tempsdeman-

(1) D. Bouq. T. t. 9. p. 706.

doit, que 10rfque le Souverain, ou un grand Seigneur ;'tenoit ſur les Fonts deBaptême un enfant, ou lor[qu'il aſſiſtoit à la confécration d'une Eglife, le Roi ou le Seigneur fît un préfent.Philippe 1 donna la Maiſon de Cuife, avec fes dépendances) à la Collégïale de S. Adrien. Louis le Gros fon fils, confirma cette donation par un acte authentique de l'an 1108 (1).. Cettegrace avait été follicitée par Richard 1 de la Maifon des Cherifys, Châtelain ·de Be.. thizy, & Gruyer hérédital de Cuife ,Patron & Fondateur de S. Adrien : révolution. qui enleva à la Maifon de Cuife, ce qui lui reftoit de fa ;premiere ſplendeur. La Jutifdiélion··de··cette Maifon 11'en impofoit plus, depuis que la.place de-.Gouverneur avoir été rendue héréditaire.; les Juges l'avoient démembrée en. plufieurs. Jurifdiélions particulieres, qu'ils. donnoient en partàge à leurs enfans. Les plus puilTans Seigneurs du pays,.ceux de Pierrefon.ds , par exemple, ayant acquis des portions c.onfidérables·de la forêt de Cuife, y avoient établi des Gruyers, ou qui jugeoient·par-eux-·mêmes, ou qui portoient les affaires devant les Baillis ou les Pre-. vôtS de leurs Maîtres'.

. Richard 1 de Bethizy voulant dééorer ſa charge de Châtelain de Bethizy par de nouvelles.prérogatives, obtint du Roi, que le Siége de la Gruerie de Cuife feroit uni à fa place, & transféré au château de Berhizy. Par cet événement, l'ancienne Maiſon de·CUlle fut dépouillée de toute efpéce de prérogative, & retomba dans fon premier état de métairie, fans Juriſdiction, ſans Domaine. Ses bâtimens allerent en décadence, les reveilusqu'elle rapportait. à la ·Collégiale .de 5.· Adrien, ne pouvant. ſuffire à leur entretien.

. Il y avoit alors dans le Valois, une famille de Gentilshommes qui retenoient le nomde Cuife, parce que leurs ancêtres avaient· poſſédé la *Jugeriede* l'ancienne MaifonRoyale. Ils avoient cédé leurs droits & les prérogatives de leur Fief, aux Cherifys, à la per.=.-fuafion des Rois, qui pour les dédommager des revenus qu'ils perdoient par cette ceſſion, leur, abandonnerent en pur don la Seigneurie du Donjon de Martimont, l'une des annexeS de la Maifon de Cuiſe. Le Gentilhomme qui confommaéet échange,. ne juge'ant pas à propos de dépendre du Châtelain de Bethizy, reconnut la Juriſdiction des Seigneurs de Pierrefonds. Ce Gemil-. homme. tranfmit ·le nom de Cuife. à (es defcendans. La famille

(1) Ann. Bened. t. 6. append. p. 720.

.des Cuifes} Seigneurs de Martimont, a long-temps ſubſiſté dans le Valois. Dans un acte du Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris, daté de l'an 1183, il eſt fait mention d'un Jean de Cuife" l'un des *Hommes* de la Darne Agathe de Pierrefonds. Un autre Jean de Cuife, fils du précédent peut-être, paroît comme Pleige, .dans un conerat de vente fait au Monaftere de Mornienval en .1223. J'ai lu dans un dénombrement de l'an 1489, concernant Martimont & la tour de Courtieux, que le premier de ces deux Fiefs avoit été autrefois poſſédé .par Thibaud de Cuife, & Guillaume de Cuife, defquels il étoit paſſé par fucceffion, à Pierre, François, & René de Vaffault.

Les Chanoines de S. Adrien de Bethizy ne jouirent pas paiu.. blement de la Maifon de Cuife & de fes dépendances. Les Officiers du Roi troublerent leur poſſeſſion fous divers prétextes. Yves de Chartres prit la défenfe des Chanoines, & mit dans leur intérêt Hugues de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons. On a la lettre qu'il écrivit fur ce fujet à l'Evêque de Soiſſons :'c'eft la quarante-cinquiéme du Recueil de fes Lettres, que je poſſéde. Yves y conjure le Prélat de.fe déclarer le protecteur des Freres de Bethizy, qu'on attaquoit injuftement.

Cette affaire n'eut pas de fuite. Les Rois abandonnerent fans retour aux Religieux tous les bâtimens de .l'ancien château. Au lieu de s'arrêter à la Maifon de Cuife dans leurs voyages, ils fé.. journoient à la Breviere, où il y avoit un château. M. Secouffe, au ſixiéme tome de fon Recueil, rapporte pluſieurs Ordonnances de nos Rois, qui font datées de la Breviere.

Les Chanoines Réguliers de Bethizy confervetetlt la Maifon de Cuife pendant cinquante ans, au -bout clefque1s, pour éviter les embarras que .leur caufoit l'adminiftration d'un tel bien, ils accepterent l'offre d'un échange que la Reine Adelaïde, veuve de Louis le Gros, & mere de Louis VII, leur propofa (1). Par un acte daté de l'an 1152, les Religieux de S. Adrien tranfporterent à la Reine Addaïde, la propriété de la Maifon de Cuife, & reçurent pour cet abandon, une rente de cinq muids de vin·, de cinq fols monnoye de Châlons, un feptier. de bled froment·, une mine & demie d'avoine, & la propriété de cinq *meſures* de terres, .fifes à Bethizy, fur lefquelles l'Eglife de S. Adrien avoit déja quelque cenſive. Lamefure.avoit·cent pieds de

(1) Ann. Ben. t. 6. p. 519. 720.

long

long (ur dnquante de large. On ajouta à ces revenus une rente, dont un nommé Gautier de S. Martin avoit fait préfent à l'Eglife de S. Jean de Cuife. Le Roi Louis le Jeune fcella cet accord de fon autorité, & Anfculphe de Pierrefonds, Evêque de Soiffons, y donna fon confentement.

Cet événement fit changer .le nom de la Maifon de Cuife; on ne l'appella plus autrement que le vieux Palais d'Adelaïde, tant à caufe de l'acquifition de cette Reine, qu'à caufe du plaifir qu'elle prenait à y féjourner. Cependant elle ne conferva pas long-temps ce Palais: elle le changea enun Monaftere de Religieufes, dont nous rapporterons la fondation dans un autre Livre de cette HiftOlre.

22. L'immenfe forêt qui environnoit la MaifoIT deCuife, faifoit l'effet d'un parc autour d'un château. Je n'ai pas deffein d'en' donner ici une defcription topographique, qui en repréfente toutes les partiés: cette opération teroit déplacée dans un ouvrage deftiné à expofer les événemens- par ordre chronologique. Je rapporterai feulement fes différens noms, fon ancienne étendue, fes divifions, les· principales parties de charre qui s'y font faites fous nos Rois des deux premieres races, & le profit que fes poffeffeurs en tiroient.

Le nom de cette forêt varie beaucoup dans les Auteurs & dans les Chartes. Grégoire de Tours & les actes de S. Draufill, les Annales de S. Bertin, & la relation de ce qui s'eft paffé à la batai!le de l'an 715 auprès de cette forêt, la nomment *Sylva Cotia.* Charles le Chauve, dans fes Capitulaires, l'appelle *Sylva Caujia.* Dans un acte du Roi Eudes, daté de l'an 890, elle eft déſignée fous le nom de *Coyſa.* Les Rois, Louis le Gros, Louis le Jeune & Philippe-Auguſte, la nomment indiftinétement *Cuiſia*, *Cuſia* & *Quefia* dans leurs Chartes. 'Dans la Philippide de Guillaume le Breton, c'eft tantôt *Cuifia*, tantôt *Cuiſa.* Au Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris, je trouve *Quiſia* & *Cuiſa.* Dans la foule des titres qui font mention de cette forêt, depuis le treiziéme fiéc1e jufqu'à préfent, on lit indiftindement les noms de *Coſia, Coiſé, Coy, Coize, Quiſé, Cuiſſe*) & enfin *Cui(e,* qui eft fan nom commun.

C'eſt de la forêt de Cuife, que les lieux de Choify en Laigue, *Cauciacum ou.Caucia,* de Coucy en Laonnois, *Cociacum* ou *Codù:iacllm,* de Coyotes, *Cotiola,* de Cuiſy en Almont, de Guife, Cuife, Cuify & de Cuiſſe Mefieroi, plus loin que les bois de Daule.

& de. Coincy, ont emprunté leurs noms,; de même que le village de Coye en Servais, près Luzarches, & un grand nombre de triages appellés *Cuiſe*, depuis le Servais en Laonnois, jufqu'au Servais en Pariſis. Je rapporte ces variantes, parce que j'ai épro,uvé qu'-elles peuvent être d'une grande utilité aux perfonnes qui fe livrent aux recherches..

. Ces noms viennent de ce qu'originairement, la forêt de Cuire' comprenoit dans fon étendue, tous les lieux qui les portent. L'Au.. teur des aaes de S. Draufin place dans la forêt de Cuire, l'endroit que ce S. Prélat choifit pour fonder le Monaftere de Rethonde au feptiéme fiéc1e : cependant le village de Rethonde eft ſitué dans l'intérieur de la forêt de Laigue. Les bois des Ageux qu'on remarque au-delà de l'Oiſe, appartenoient'à la forêt de Cuife, & font encore fous la dépendance des deux Maîtrifes, de Compiegne & d'Halate.

Les mots Ageux & Halate, ont pour racine commune, les termes de baſſe latinité, *haga* ou *haya*. Le pays des Ageux a été ainſi nommé, parce qu'il bordait comme Ulle haye, la rive feptentrionale de l'üire, & fervoit de lifiere à la forêt de Cuife. Les bois fitués au Midi des Ageux & de l'Qife, ont pris le nom d'Halate ou de large haye, *haya lara*, parce qu'ils ont plus de profondeur que les Ageux, & s'étendent fort avant dans le Servais. Herneufe, près Verberie, *haia nova*, tire fan nom d'une portion de bois qui avoit été plantée depuis peu en cet endroit, 10rfque l'on commença' d'y bâtir. Le mot de *haye* cft auſſi confacré dans les vieux titres François, pour déſigner une portion de bois. Il y a dans la forêt de Compiegne, un ancien triage de la Forte-haye, compris. dans la Garde des Marres S. Louis. Le Roi François 1 ayant fait planter en bois un intervalle confidérable de terres, qui féparoit la forêt de Retz de celle de Cuire, nomma *la haye l'Abbeſſe*, cette nouvelle portion de forêt, parce que le territoire appartenoit à 1'Abbeffe de Mornienval.

M. l'Abbé Lebeufobſerve, dans fon Hiftoire du Diocefe de Paris (1), que l'ancienne forêt de Cuife renfermait les bois de Chantilli & d'Hérivaux, que c'eſt d'elle que le village de Coye ou CoyCe, près de Luzarches, a pris fan nom. Il cite ailleurs une Charre, concernant S. Chriftophe en Halate, où les bois de ce canton font appellés les Bois de,Cuire. M. Secouſſe a remarqué fort à propos (2), qu'en 1348, une partie de la forêt d'Halate con-

(1) T. 5. p. 532.

1 (2) Ordon. t. 6. p. 620.

ſervoit encore le nom de Cuiſe. On croit que c'eſt le Roi Louis le jeune, qui a le premier fouſtrait à la Juriſdiction du Gruyer de Cuire, une' partie des. bois d'Halate, ponren donnerJ'infpettion au Maire de P0111point.: On .apprend du Cartulaire de Philippe Auguſte, qu'en l'an 1212, ce Maire exerçoit ſa Juriſdiction Juſques ſur les bois ,de Rhuys & de Chévrieres. L'étendue de bois qui environne le fer à cheval & Villers-Cotteretz, faiſoit anciennement partie de la forêt de Cuife. Caioles, *Cotiola,* en a conſervé le nom, &. Villers-Cotteretz, dans quelques titres, eſt appellé *Villare ad Coti,am,*:& ViUers en Cuiſe; ce qui fait croire que l'inte.rvalledesdeqx forêts de Cuiſe & de Retz, planté ſous le regne de François I, avoit été originairement couvert de bois.

Depuis le temps où l'on transféra au château de Bethizy, la Juriſdiction de la Gruerie,de. Cuife,.jufqu'àî'établiffement des Maîtrifes en:I346, la forêt de Cuiſe a été diviſée en un grand nombre .de portions, dont chacune relevoit ſéparément .de diverſes Seigneuries, tant en Jurifdiaiori qu'en Domaine. Avant même que le château de Bethizy. e.ut été fondé, on' diſtinguoit les' différens cantons de :cette forêt, par les noms des lieux remarquables qu'elle contenoit. On appelloit, par exemple, bois de Quierzy, .ceux qui environnoient ce vaſte .Palais jufqu'à la forêt de Laigue. Eginhart.& les Capitulaires., font ſouvent mention de la forêt de Quierzy. Le Roi Carloman, dans un Capitulaire de l'an 883., ap-'pelle *Breüil de Compiegne*, la queue de forêt qui va depuis cette ville jufqu'au village de Trofly-Breüil. Les bois qui couvrent la hauteur où eſt ſitué le Prieuré de S. Pierre en Chaftres, & les fonds 'qu'il faut traverſer pour arriver à Pierrefonds ;font nommés dans le Cartulaire des Religieux de S. Pierre, les bois de Chaftres, *ſaltus de Caſtro, nemus de Caſtro.* Le Prieuré de S. Nicolas de Courfon donnoit autrefois ſon nom à tous les bois d'alentour : ces bois font appellés dans les anciennes Chartes, *foreſta de Curſo* (1 J. Le Roi Louis le Jeune appelle bois de Cuiſe dans ſes Chartes, *nemus de Cuijiâ)* le canton de forêt, dont S. Jean-au-Bois occupe le centre. C'eſt ainſi qu'on a nommé ſucceſſivement *Bois des Grueries,* ceux de la dépendance du Hazoy, bois du Chefne, ceux qui dépendoient du *Palatium Caſnum*, & enfin, bois de Bethizy, de Verberie, de Pierrefonds, &c. ceux qu'on voyait au-

(1) Ordo t. 7. p. *91.*

tour 'de ces châteaux. Ces partages ont été arbitraires, jufqu'au temps où la forêt de Cuife a étédivifée en *Gardes.*

Il eſt très-embarraKant de dire, ſi avant la fin du dixiéme ,fiécle , les arrondiſſemens que je viens de nommer, dépendoientpour la JurifdiB:ion ;„ .du chef-lieu doin ils, prenaient le nom. Il. n'eft ici queftion que dùtemps écoulé fous les dèux premieres races. Il y avoit alors trois fortes de Jurifdiétions dans toute l'étendue de la forêt de Cuife. La Jugerie générale de la Maifon Royale de Cuife, la JurifdiB:ion des Comtes , & les Jugeries particulieres de chaque Maifon Ecdéfiaftique ou Royale. L'infpeétion générale du Juge de Cuife conſiſtoit dans des prérogatives qui revien.. rient à nos droits de Voirie. Cet Officier avoit auſſi droit de chaſſe , & jouHfoit du privilége' exdufif de conduire ies Rois à la chaſſe. Les Comtes connoiſſoient, chacun dans leur reffort, des malver- fations & des crimes qui s'y commettoient. Les Comtes de Vez, d'Ouchy, de Senlis & de Soiffons , avoient la principale autorité fur les différen,s :lieuxcbmpris; dans la forêt de Cuife. Les Juges particuliers des Eglifes& des Maifons Royales,. comme ceux de Compiegne,. de Verberie, :du Chefne; & celui même de la Mai- fon de Cuife, avoient une infpeétion particuliere fur les bois en.. clavés au.:.dedans des limites de chaque Terre.

Les chofes·changerent de face ,depuisque la charge de Gruyer général eut été rendue héréditaire. Les Seigneurs & les Commu- 'nautés s'arrogerent les droits de Juſtice & de Gruerie, qui n'ap- partenoient auparavant qu'au Juge de Cuife & aux Comtes. Ainu les Seigneurs de Pierrefonds attribuoient-ils à leurs Baillis. & à leurs Prevôts , la connoiffance des délits & de toutes les affaires qui furvenoient dans tous les lieux de leurs Domaines, *fil ornai locQ dominationis noſtræ ,* c'eft ainfi qu'ils 5'exprimoient dans leurs Chartes.

. Du 'moment où l'autorité des Seigneurs particuliers fut portée à ce point d'indépendance, le Siége. de la Gruerie générale trans- féré de la Maifon de Cuife à Bethizy, & de Bethizy au Hazoy , perdit la plûpart de fes prérogatives, & fut réduit à l'état que nous expoferons à l'article du Hazoy, en donnant la fuite des Gruyers de Cuife.

23 Les Francs, ſortis du fon'd des épaiſſes forêts de la Germanie , apporterent avec eux dans les Gaules, un goût décidé pour le di vertiiTement de la chaſſe. Ils avoien,t contraété cette inclina..

tion, dans la néceffité où ils fe trouvaient de détruire les animaux féroces, qui infeſtoient les forêts du Nord. Aimoln (1) nous apprend que les Francs aimaient la chaſſe par habitude', *moris eſt Francoruni venatui infzflere*, & que leurs chefs en préféroient l'exercice à toute autre efpéce de divertiffement, *mos Principibus Frallcis (amiliaris.* Peut-être avaient-ils puifé dans ce genre d'occu_ pation, l'ardeur guerriere & l'expérience des armes, qui leur faciliterent la conquête des Gaules. La guerre & la chaſſe ont entr'elles, une parfaite reſſemblance : &'depuis l'origine de notre Monarchie jufqu'à préfent, les Seigneurs &laNobleffe de France ont donné la préférence à cet exerc.ice, ſur (OUS les autres amuſemens.

Tous nos Rois des deux premieres races, excepté ceux qu'on' nomme Fainéans, ont montré beaucoup d'ardeur pour le plaiſir de: la chaſſe. Parmi les forêts du Royaume, où ils pouvaient prendre ce dive.rtiffement, ils ont toujours choiſi celle de Cuife, comme. étant la plus commode, la plus dégagée,. & la plus agréable à parcourir.

Ces Rois exécutaient leurs parties de chaſſe avec une pompe & un appareil qui ne font plus dans nos mœurs. Marchoient-ils à l'ennemi ? ils' ſe couvraient de fer, & n'avaient d'autre Cour" que les Officiers & les Soldats, fans embarras' & ſans .train. Dans leurs parties de chaſſe, ils étaloient aux yeux de leurs fujets, tout l'éclat de la Majefté, & portaient la magnificence. du Trône dans. les réduits des forêts. 11s célébroient ces chaſſes avec le ,même. cérémonial qui accompagno.lt les tournois, fous les Succeffeurs. de Hugues. Capèr. Deux faifons de l'année étoient principalement confacrées a.ux chaſſes d'appareil; le Printemps & l'Automne. Les Rois paffoient prefque toujours ceS deux faifons; dans leurs Palais de la forêt de Cuiſe, à Verberie, au Chefne., à Compiegne, à Choify en Laigue, à Quierzy & à Venette, ,. donc le. nom fait aſſez connaître qu'on.a fondé c,e c.hâteau, pour être une Maifon de chaſſe.

On trouve dans Alcuin, une defcciptionde ces chaſſes générales.. , Le Poëte repréfence le Souverain environné d'une Cour brillante, compoſée de l'élite·des Seigneurs François,. des Miniſtres, des. Comte.s, & des chefs de la Magiftrature. La Reine & les Dames de la Cour affiftoient à ces parties) mont.ées fur,;des c.hevaux riche-

(r) Geſt. Franc. l. 7. c·. J7. l. J. c. 21.

ment caparaçonnés, qu'elles manioient avec une grande adreſſe. Ces chaſſes folemnelles commenç.oient avec le jour, & finiffoient de même.

L'Hiftoire fait mention d'un grand nombre de chaſſes genérales, exécutées dans la forêt de Cuife fous les deux premieres races: je me borne aux: traits fuivans·, parce qu'ils fuffifel1t pour établir une forte de perpétuité·, de la préférence que nos Rois accordaient à la forêt de Cuife, fur tant d'autres.

Clotaire 1, fils & Succeffeur du gr'and Clovis, chaſſoit fouvent dans la forêt de Cuife (1). C'eft au centre de cette forêt que la maladie dont il mourut, le raiſit, pendant qu'il charroit. De Choify-en-Laigue, où ce Prince expira, fan corps fut tranfporté à S. Médard de Soiffons.

Lorfque la Monarchie Françoife appartenoit aux quatre Souverains, fils du grand Clovis, tous quatre avaient le droit de chaffer dans la forêt de Cuire, lor[que bon leur fembloit. Nous l'appre. nons d'un trait de la vie de S. Marcoul, Abbé de Nanteuil en Normandie (2). Ce faint Abbé ayant une grace à demander à Childebert 1, Roi de Paris, s'embarqua fur la Seine pour l'aller trouver. Il apprit en chemin que ce Prince prenait le divertiffement de la chaffe dans la forêt de Cuife, & continua fa route fur la riviere d'Oife. Arrivé près de Verberie, on l'avertit que le Roi charroit auprès du château de Venette, dans la prairie. Ce Saint s'y rendit, & eût couru rifq.ue de fuccomber fous les mauvais traitemens d'un piqueur, ſi Dieu n'eut pris en main fa défenfe, en frappant de paralyfie le bras de celui qui vouloit le maltraiter. Childebert inftruit du prodige, quitta le gibier qu'il pourfuivoit, vint trouver S. Marcoul, & lui accorda ce qu'il venait lui demander. Venette & fon territoire appartenaient au Royaume de Soiffans: cependant ce trait nous apprend que le Roi de Paris préférait ce canton·, à tant d'autres forêts qui dépendaient de [es Etats. On connoît auſſi par ce même trait, que les Princes de la premiere race, s'accordaient la liberté de chaffer, les uns fur les terres des autres; ce que les Princes de la fecol1de race ne fe permettoient pas. . . . .

Lorfque Chilpéric 1, Roi de·'Soiffons, fe retira dans la Maifon de Cuife, après la perce de ſes deux fils (3), ce Prince avait pro-

(1) *Greg.* Tur. hiſt. 1. 4. c. 11·
(1) Sec. 1. Ben. p. 132. nO 18.
(3) Greg. Tur. l, 5· c. 35. 40. Analect. 1 fol. p. 203.

bablement deilein de foulager fa douleur, & de diffiper ſon chagrin, par l'exercice de la chaſſe. Il faut croire qu'il trouva au centre,.de la forêt de Cu.ife, les adouciſſemens qu'il cherchoit, puif. qu il y fit unJong ſéjour. "

Dagobert I, qui avait une forte de paſſion pour la chaſſe, faifoit [es délices de la forêt de Cuife. C'eſt le premier de nos Rois dont nous ayons des Réglemens fur le fait des chaITes. Ces Régie--_ mens font mention, entr'autres chofes, d'une amende de quarante-cinq fols, contre celui qui aura tué ou dérobé un cerf apprivoifé, & dreſſé pour en prendre d'autres: *Cervum fignum habentem,. qui ad fàciendam venationem manſuefactus eſt.* Avant que ce Prince eût fondé l'Abbaye de Mornienval,.il avait furJes.lieu:x;. une maifon de chaſſe, où il logeait fes meutes·.& ſes équipages, & dans laquelle il fe rendoit aſſez ſouvent. Le.village. & l'ancienne Abbaye de la Croix-Saint-Ouen, doivent leur origine à une:· vihon qu'eut S. Ouen, pendant que Dagobert faifoit une partie de chaſſe générale avec toute fa C.our, dans la forêt de Cuife, entre Compiegne & Verberie.

Nous n'avons point d'enfeignemens touchant les. chaſſes des Rois Fainéans. Comme ils vivoient dans l'indolence, dans l'obfcurité, & dans le mépris, les Ecrivains ne tenoient pas-compte de· leurs atlions.

. Charles Martel, Pepin & Charlemagne,. dans leurs fréquells voyages de Quierzy, de Verberie, & des autres Maifons Royales de la forêt de Cuife, ne fe propofoient pas de plus g.rand plaiſir que celui de la chaſſe.

L'Empereur Louis le Débonnaire, depuis la révolte de ſon fils. Pepin, conçut une for.te d'averfion pour la forêt de Cuife, parce:, qu'une grande partie des lieux qu'elle renferme) avoit fuivi les égaremens du jeune Prince. Eginhart obferve cependant-, qu'en l'an 820, & en l'an 827, l'Emp.ereur .Louis fit, deux parties de chaſſe dans' les bois de Quierzy. .

Cha.des le Chauve, exempt des préjugés de l'Empereur ·fon pere, chaſſoit dans tous les lieux de ·la forêt de Cuiſe indiſtinctement. On lit aux Annales de S. Bertin (1) que le jeune Prince· Louis étant venu d'Aquitaine pour faire fa cour au Roi Charles, ce Monarque le conduifit dans la forêt de Cuife, où ils chaſſerent eofemble jufqu'à la nuit. Ce même écrit nous apprend, qu'en l'an

(1) Ann. Bert. an. 864.

870, Charles le Chauve entreprit une longue tournée pendant 1'Automne; que de Leftines il alla à Saint Quentin, à Servais, à Quierzy) qu'il tomba enſuite dans la forêt de Cuife, où il chaffa long-temps. On connaît par un de fes Capitulaires (1), combien il aimait cette forêt. Il fe réferve à lui feulle privilége d'y charrer, à l'exclufian même du Prince Lauis fan fils) auquel il prefcrit de ne chaffer que dans le's bois de Laigue, &au fanglier feulement.

Le Roi Eudes (2)', malgré la dureté des temps, & le malheur des regnes précédens, célébrait fes chaffes avec la même pompe que l'Empereur Charlemagne, au fein de la plus brillante proſpérité. Un écrit de l'an 890, fait mention d'une chaffe générale, ou parurent en la compagnie du Roi Eudes, un grand nombre d'E-. vêques, de Seigneurs & de Comtes, avec les grands Vaffaux du Royaume. Le rendez-vous de cette chaffe avait été indiqué, en un endroit de la forêt de Cuife, appellé *Alldita..*

L'impérieux Bernard, Comte de Senlis, voulant mortifier le Roi Louis d'Outremer) enleva fes meutes & fes équipages, au marnent que ce Prince [e difpofoit à chaffer dans la forêe de Cuiſe (3).

. On connaît par cette fuite d'anecdotes., combien nos Rois des deux premieres races) faifoient cas de la forêt de Cuife. Ils tiraient un double avantage des chaffes générales, l'utilité & le plaifir. Après avoir diftribué aux Seigneurs de leur fuite & aux Officiers de chaffe, les préſens de gibier qui convenaient à chacun, le furplus fe vendait au profit du Prince. On en avait un grand débit, parce que les François de ce temps-là aimoient beaucoup la venaifon. L'Econome *Judex* de la Maifon Royale auprès de laquelle le rendez-vous était affigné, préfidoit ordinairement à cetce diftribution) & en rendait .compee au Prince• Les pâturages s'affermaient, ou bien les Officiers du Roi y plaçaient des troupeaux, qu'on engraiffoit & qu'on vendoit au profit du Prince.

Il y avait dans la forêt de Cuife, un grand nombre de viviers & d'étangs, dont le produit furpaffoit beaucoup celui de la chaffe & des pâturages. On en vendait le poiffan pour le compte du Roi" Prefque tous ces anciens étangs font préfentement comblés: quelques-uns ce voyent encore ; les étangs de S. Jean-au-Bois , par

(1) Capit. Carif. an. 377. 1. 32.
(2) D. Bouq. t. 9. p. 450.
(3) Flod. Chr. ad ann. 945.

exemple

exemple, ceux de S. Pierre en Chaftres, l'étang de la ville, rétangaux Etats, l'étang de Baffigny, le vivier Payen, &c. Le vivier Coras qui eft préfentement rempli, fe voyoit encore dans fon entier au fiécle paffé. Les Œconomes apportaient un grand foin à l'entretien de ces piéces d'eau: les Forefiiers & les Sergens gardoient la pêche avec plus de ferupule encore, que la chaIfe & les bois, marchandife qui a toujours été d'un bas prix fous les deux premIeres races.

La révolution qui a fait paIfer le Sceptre de la Maiſon de Charlemagne, à celle de Hugues Capet, a occafionné un changement conſidérable dans le gouvernement de la forêt de Cuife : nous en rapporterons les circonftances en un autre endroit de cette Hiftoire.

14 On a dû remarquer, que l'état primitif de la Maiſon Royale de Cuife, eft forr obfcur, tandis qu'on trouve dans les Auteurs, beaucoup de traits intéreirans fur la forêt de ce nom. Nous éprouvons le contraire, à l'égard de la forêt de Brie & de fes chefs-lieux. On connoît l'etat ancien de Nanteuil-le-Haudouin, & du chateau de Mail, pendant qu'on n'a que des notions confufes fur la forêt de Brie, qui dépendoit originairement de ces deuX'Maifons.

Les deux noms de *Nanteuil* & de *Brie*, ont beaucoup d'analogie entr'eux : le premier fignifie un ruiſſeau ou une fontaine; le fecond, marque un pont.

15 *Nant* eft le premier nom du bourg de Nanteuil.le-Haudouin. C'eft un mot Celtique, que les Gaulois donnoient à la plûpart des lieux où il y avoit des fources, des étangs, des fontaitaines : de là vient que le nom de Nanteuil eft ſi commun en France. On compte huit Nanteuils dans le feul Duché de Valois: Nanteuil-fur-Marne, & Nanteuil-fous-Muret, dans la Châtellenie de Pierrefonds: Nanteuil-fur-Ourcq, en la Châtellenie de Neuilly. Saint-Front: Nanteuil-Norre-Dame, Nanteuil-fous-Cugny, Nanteuil-Ia-Foire, & Nanteuil-les-FoIrés, dans la Châtellenie d'Ouchy; enfin Nanteuil-Ie-Haudmün, fous le reſſort de la Châtellenie de Crépy.

Nanteuil-le-Haudouin, dont il eft ici queftion, eft connu dans les écrits des feptiéme & huitiéme fiécles, fous les noms de *Fiſcus Namtolialenſis*, de *Nant vicus*, & de *Nant en Brie*. M. Baillet (l), dans fan abbrégé des Vies de S. Valbert & de S. Ail, a

(1) 2. May. Ann. Bened. tom. 1. p. 327. de Meaux. p. 626. Not. Gall. *p.* 369. Diplom. p. 303. Hiſt.

mal traduit le *Nant vicus* des actes de ces Saints, par Nantoiiil Ier- ou Vinantes. Le P. Mabillon, dans fes Annales, M. de Valois,. dans fa Notice, D. Germain & D. Touſſaint du Pleffis, s'accor_ dent à reconnaître le b.ourg de Nanteuil-le-Haudouin, pour l'ancien lieu de *Nant en Brie.*

La terre de Nanteuil, eft l'une des plus anciennes de la cité de Meaux. Sa premiere origine eft inconnue; mais on fait, à n'en pas douter, que depuis l'expédition de Céfar, Nanteuil a été l'une' des plus riches poffeffions des Romains dans les Gaules. Nous' n'exagérons pas, en repréfentant fous ce point de vue, la terre de Nanteuil, rélativement à.des temps auffi éloignés. Un Auteur exact & très-digne de foi, qui écrivoit deux fiécles après l'établif.. fernent de la Monarchie Françoife, voulant donner une idée de cette terre, au moment où fes Domaines font paſſés des Romain-s aux François, appelle Nanteuil une bourgade de grand renom, *Vicus famoſi nominis.*

Dans ce que je vais expofer ſur Nanteuil, je ne réparerai pas ce qui regarde la terre & [es dépendances, d'avec ce qui a rapport aux premiers Seigneurs de cette terre; je fui vrai l'ordre des· dates.

26. Clovis avait parmi les Officiers généraux de fes Armées, un Seigneur Sicambre nommé Chagneric, qu'il confidéroit à caufe' de fes vertus guerrieres, & de fon expérience confommée dans' l'Art Militaire. Ce Priricé délirant faire à Chagneric, un préfent digne des fèrvices qu'il avoit rendus à la nation, lui donna la terre· de' Nanteuil, du confentement des Grands, dont il avoit, à ce fujet, recueilli les fuffrages. Il accorda auai à ce Seigneur, la terre de Herly, & quelques biens dans le Ponthieu. Je nomme ce Seigneur Chagneric : pluſieurs Auteurs lui ont donné ce nom, d'autres le lui conteftent. Comme il faut le déſigner par quelqu'endroit, nous le lui conferverons, en attendant qu'on, air. trouvé le véritable.

Lorfque Chagneric reçût la terre de Nanteuil en partage, cette terre ne laiffoit rien à déſirer du côté de la fertilité & de l'agrément du féjour (1). Elle réuniffoit ſous fa dépendance, un grand nombre de riches métairies. Ses campagnes rapportoient d'abondantes moiſſons, parce que le terrein " excellent de fa nature, avoit rauiours été cultivé avec foin. Auffi, ajoure l'Auteur de qui nous tenons ces notions, les fermes & les greniers du château de

(J) Duchefn. t. J. p. 556. Sec. 3.Bened. 1 part. 2. p. 453. cap. 5. & 7'

Nanteuil abondoient en toutes fortes de produaions naturelles, en troupeaux & en grains. Le maître de ces Domaines occupoit un château vafte & commode, dont le reffort comprenoit une immeufe étendue de fcrêt, entrecoupée de terres labourables, de cenfes & de vergers. Il n'eft pas aifé de dire ju[qu'où le Domaine de Nanteuil s'étendoit. Il devoit renfermer la plus grande partie de la forêt de Brie, au-delà des deux Morins & de Rebais.

Chagneric eut un fils, dont le nom & les actions nous font inconnus. On fait feulement que ce fils fut marié, qu'il avait des alliances avec les Comtes de Ponthieu, qu'il entendoit l'œcollomie de la campagne, & qu'il menoit à Nanteuil une vie occupée.. Ce fils de Chagneric eut un autre fils qu'on nomma Valbert,- de l'éducation duquel on prit un foin diftingué.

27 Valbert ou Vaubert, Valdebert'ou Gaubert, font quatre noms employés indifféremment par les Auteurs, pour déſigner le petit-fils de Chagneric. Il ne faut pas confondre. le petit-fils du Seigneur de Nanteuil, avec les premiers Comtes de Ponthieu & de Terouanne, qui ont porté le même nom. Il faut auſſi le difiinguer de deux autres Valberts , fes contemporains, dont l'un eft qualifié Comte dans les écrits du temps, l'autre a été frere de S. Pharon , & fan prédéce!Teur dans le Siége de Meaux.

Valbert (1) reçut dans fa jeuneITe, au château de Nanteuil où il était né, les principes d'une éducation convenable à fa condition. Son pere le fit élever fous [es yeux, convaincu que la vertu eft préférable aux richeffes; & que fans les fentimens, la fortune & les tréfors font d'une utilité médiocre à ceux qui les po!Tédent. Valbert répondoit par fa docilité aùx foins de ce digne pere , lorfque la mort le lui enleva. En perdant ce pere attentif, il hérita de fes grands biens, & Ce vit maître d'un très-riche patrimoine, dans un âge encore tendre. Les Comtes de Ponthieu, fes proches parens, réparerellt autant qu'il dépendit d'eux, la perte qu'il venoit de faire. Valbert avoit été deftiné dès fa naifTance, à la profeſſion des armes, que fes ayeux avoient toujours exercée. Héritier de la valeur de fes peres, il entra dans les vues de ſes parens, & parvint en peu d'années, au grade d'Officier géneral dans les Armées de la nation.

L'état militaire, où les occafions de s'écarter des voyes de la

(1) Sec. 1. Bened. p. 503. 427. 447. 629. 780. Mabill. œuv. poſth. t. 1. p. 441. | Sec. 3. Ben. part. 2. p. 455.

perfeél.ion chrétienne font ſi communes, n'altéra point en Valbert, les fentimens de religion qu'il avoit puifés dans une éducation libérale. Il fut allier la valeur avec la piété, & fe montra partout le même, à Nanteuil, dans le Ponthieu, dans les Armées. Sa vie privée pourrait fervir d'exemple aux perfonnes du plus haut rang: il s'occupait dans le particulier, a foulager les indigens, à rendre la jufiice à fes Vaſſaux, & à chercher dans l'admillifiration de fes biens qu'il gouvernait lui-même, le jufie tempérament, qui laiſſe au Fermier un gain légitime, fans nuire aux intérêts des .Maîtres.

Le culte de S. Georges paſſa de l'Eglife d'Orient dans celle d'Occident) vers le temps où les Romains céderent la Gaule aux Francs: il s'étendit en peu de temps, & l'on bâtit en l'honneur de ce Saint plufieurs Eglifes. On l'invoquait dans les combats, & les Guerriers François le prenoient pour Patron. Les premiers Seigneurs de Nanteuil, Chagneric ou fan fils, voulant donner des marques particulieres de la connance qu'ils avaient en fan interceffion, érigerent à leurs frais une Eglife fous fan invocation, à côté de leur château. Ils y placerent un Prêtre, mais fans pourvoir à fa fubfiftance, & fans lui affigner un revenu fixe. Valbert enchérit fur la dévotion de fes peres. Il dota avantageufement l'Eglife de S. Georges, & accorda au Deffervant, un revenu en fonds de .terres. Cette Eglife eſt différente de celle de Notre-Dame, qui n'eſt pas moins ancienne. L'Eglife de S. Georges devoit être fituée vers le pavillon gauche du château aétuel.

On rapporte à l'an 625, la converfion de Saint Valbert. Il ne faut pas interpréter ce terme du paſſage fubit d'une vie licentieufe, à un état de régularité & de perfeétion. On appeUoit converſion, le changement volontaire de tout homme qui renonçoit à un état commode, pour embraffer une vie pénitente, fait pour expier les défordres d'une conduite criminelle, fait pour éviter de tomber dans le relâchement.

Valbert avait une conſcience timorée, qui ne lui laiſſoit pas de repos, lorfque rendu à lui-même, & à l'abri de toute diſſipatian, il ccnfidéroit combien eft important l'ouvrage du falut, & à combien d'écueils font expofées les perfonnes engagées dans les liens du monde. Un jour que ces confidérations l'avaient jetté dans une grande perplexité, il alla confulter S. Euftafe, Abbé de Luxeuil, & fucceffeur de S. Colomban, ſur le genre de vie

qu'il eſtimoit le plus sûr, pour arriver à la perfection chrétienne. L'Abbé Euftafe fic une réponfe telle qu'on devait l'attendre du chef d'une Communauté naiffante, où regnoit toute la ferveur de l'état monaftique. Sans entreprendre de déterminer le jeune Seigneur au choix de la vie réguliere, il lui infinua que la regle des Cloîtres pouvoit feule lever les difficultés qui fe rencontrent dans l'importante affaire du falut. Valbert goûtant les confeils de l'Abbé Euftafe, réfolut de vouer au monde, un renoncement. général & abfolu, & de fe confiner dans un Monaftere, à l'abri des embarras du fiécle & des occafions de chûte. Il ne balança pas fur le choix d'une regle: il préféra celle de S. Colomban à toutes les autres, & ne crut pas pouvoir prendre un meilleur guide que l'Abbé Euftafe, pour arriver au terme qu'il fe propofoit.

On ne peut dire ſi Valbert prit le temps de la réflexion, avant de s'engager dans l'état monaftique, & s'il revint à Nanteuil mettre ordre à fes affaires) avant d'entrer à Luxeuil: il eft probable qu'il prit ce dernier parti.

L'Abbé Euftafe le reçut avec les témoignages de la joye la plus vive. Il eftima cette acquifition, comme une conquête. des plus fignalées, fur le monde & fur fes pompes. Cependant il crut ne devoir pas négliger cette occafion, pour avancer les affaires de fa Communauté. Valbert étant fur le point de diſtribuer tous fes biens, l'Abbé Euftafe l'engagea à ne pas oublier le Monaftere, où il trouvoit un refuge contre les attaques de l'ennemi de nos ames. On n'eft pas certain du temps où le nouveau Profélyte exécuta ce pieux deſſein, ſi c'eſt en prenant l'habit de l'Ordre, & avant fa profeſſion, ou après que la Communauté de Luxeuil l'eut choiſi, pour remplacer S. Euſtaſe en qualité d'Abbé. Les Loix n'obligeaient pas encore les Religieux qui faifoient profeffion dans une Maifon Religieufe, à renoncer à la propriété des biens temporels. Voici la conduite que Valbert nous paraît avait tenue, & l'ordre qu'il mit dans la diftribution de fes biens.

Tout ce qu'il poffédoit, lui venoit de fon ayeul, & cet ayeul avoit reçu du Roi & de la nation, les fonds de terre dont il jouiffoit, comme un ufufruit qu'il pouvait tranfmettre à fes defcendans ou à fes héritiers, fans avoir la liberté d'en difpofer en faveur des étrangèrs. On croit qu'avant d'accomplir fon deſſein, il demanda au Roi la permiſſion de diftribuer fes biens en bonnes œuvres, & qu'il l'obtint fans explication.

Il y avait dans l'étendue de la forêt de Brie, du côté des deux Morins'·, q\:lelques endroits, où des perfonnes pieufes avoient choiſi des'retraites, pour vivre dans les exercices d'une vie pénitente, loin du.commerce du monde. Valbert voulant favorifer dans ces perfonnes, des inclinations pareilles aux fiennes, leur abandonna en toute propriété les emplacemens qu'elles occupaient, & lem: procura tous les fec9urs qui dépendaient de lui. Ces donations ont été les premiers démembremens de la terre de Nanteuil, & l'origine de plufieurs Communautés Religieufes, qui font devenues confidérables dans la fuite des temps. Afin de rendre fes donations plus 'authentiques, il faifoit dre1fer un acte, dans lequel on fpécifioit la fituation, la nature & l'étendue des héritages dont il tranfmettoit la propriété; & afin de ne manquer, ni au Roi, ni aux Seigneurs qui repréfencoient la nation, il avait foin d'y inférer cette daufe (1); *ſalvâ authoritate Francorum Regum & Procerum*, fauf les droits & l'autorité du Roi des Francs, & des Grands de la nation.

Dans le partage de fes biens, il préféra le Monaftere de Luxeuii aux autres Maifons Religieufes. Il donna à Luxeuil, ſes deux terres de Herly en Ponthieu, & de Nanteuil en Brie•

.Il Y avoit alors à Nanteuil, outre l'Eglife de S. Georges, une Baſilique haptifmale, compoféè d'une Chapelle baſſe, dédiée fous l'invocation de S. Jean-Baptifte" & d'une Chapelle haute, conſacrée fous le titre de Notre-Dame. Valbert plaça dans' cette Eglife des Religieux de. Luxeuil, fOtls la conduite d'un Supérieur, & leur fournit le Prêtre de S. Georges. On ne peut dire ſi cette Communauté fut érigée d'abord en une Abbaye affiliée à Luxeuil, ou ſi elle a reçu ce ,titre après la mort de S. Valbert. Nous favans feuleme'nt que les Religieux de Luxeuil, immédiatement après .la donation de la terre de Nanteuil, envoyerent fur les lieux, une c.olonie de leurs Confreres, compofée de quelques Prêtres & de pluGeurs Freres Servans, pour prendre poſſeſſion de la terre de Nanteuil, & pour en faire valoir les biens. On fait auſſi que cet établiITement eſt l'origine du Monaftere de Nanteuil, qui a été une Abbaye en titre) & qui n'eft plus préfentement qu'un Prieuré, dépendant de l'Ordre' de Cluny.

Valbert, en entrant à Luxeuil, oublia le rang qu'il avoit tenu dans ·le monde. Il ſurpaſſa même les autres Religieux, en mo-

(1) Sec. 3. Ben. part. 2. cap. 1.

deſtie & en humilité. Son mérite l'éleva aux premieres places du Monaftere, ;ufqll'à ce qu'il parvint- à la dignité d'Abbé. Il gouverna pendant quarante ans les Religieux de Luxeuil, avec une douceur qui lui gagna leur affection. Comme il prêchoit d'exempie, la Regle s'obfervoit en fon abfence comme en fa préfence. Son zele pour la fanétification des ames, ne fe bornoit pas à l'intérieur de fa Maifon : il l'exerçoit au-dehors, & ramena de leurs égaremens un grand nombre de perfonnes. Après avoir mené une vie fanétifiée par toutes fortes de bonnes œuvres" il mourut à Luxeuil l'an 665, Son corps fut inhumé dans.l'Eglife de S. Martin,' au côté feptenerional du Monaftere.

L'Abbé Adſon a recueilli en deux Livres, une foule de miracles, qu'il attribue à l'ineerceffion de *S*. Valbert, & qui ont été prefque tous opérés à ſon tombeau, à l'exception de quelques-uns qu'il prétend être arrivés de ſon vivant. Il faut bien fegarder d'adopter fans choix, tout ce que le pieux Abbé rapporte ſur ce fujet: l'Hiftoire des oyes de S. Valben, eſt une preuve de ſa crédulité. Je dirai deux mots de cette fable qui s'eft accréditée dans la'Brie ,.& que l'Auteur de l'Hifioire de Meaux raconte avec ſes circonſtances, d'après l'Abbé Adfon (1).,

Quelque temps avant que *S*,. Valbert fe retirât à Luxeuil, un de ſes Fermiers vine le trouver au château de Nanteuil, pour lui témoigner fon chagrin, de ce qu'une bande d'oyes fauvages faifoit un grand dégat fur les terres de fa métairie. Valbert prenant part à ſa fituation, lui dit d'alle,r trouver ces oyes, de les appeller, & de les enfermer pendant trois jours, fa,ns leur donner de nourriture. En exécu'tion de ces ordres, .le, Fermier, plein de confiance aux mérites de fon Maître, exécuta ponétuelleinent ce qu'iilui avoit prefcrit. Le troiſiéme jour',de la détention de ces oyes étant expiré, le Fermier ouvrit la porte du lieu où il les avoit renfermées, afin qu'elles priſſent l'eſſor. Sa furprife fut grande, lorfqu'il vit ces jeuneufes.refufer la liberté qu'on leur offroit. Il avertit S. Valbert, qui lui dit d'examiner ſi les oyes ,étoient au même nombre, qu'au moment où il les avoitrenfermées. Le Métayer ayant apprisqu'undomeftique de fa Ferme'en avoit dérobé une, & l'avoit mangée, retourna vers S. Valbert, qui en demanda les plumes. Le Fermier les lui préfenta. Le Saint à l'inftanr fe mit en prieres, l'oye reparut fuhitement, couverte des mêmes

(1) Sec. 3. Bened. t. 2. p. 453.

plumes qu'auparavant; S. Valbert ordonna au Fermier de la reporter à fes compagnes, qui la voyant, poufferent le cri qui leur eft naturel, prirent leur vol, & ne reparurent plus.

Cette piété crédule de l'Abbé Adfon, nouS fait regretter la perte des vrais actes de S. Valbert, qui avoient été écrits par un Auteur contemporain, avec fidélité & avec difcemement. Les fables fans vrai-femblance, peuvent fe perpétuer dans l'efprit du peuple par la tradition; mais rien n'eft fi capable de les accréditer, que l'autorité des Ecrivains qui jugent à propos de les configner dans leurs ouvrages.

L'Abbé Valbert fut canonifé par les Cuffrages des Eccléfiaftiques & du peuple, auffi-tôt après fa mort. Son culte fe répandit en peu de temps dans la Brie, dans le Ponthieu & dans le Valois. On l'invoquoit dans ces pays fous le nom de S. Vaubert & de S. Gàuberr. Je trouve fouvent dans les titres des treiziéme & quatorziéme fiéc1es, le nom de Vaubert parmi ceux qu'on donnoit au Baptême. On croit que le village de Mont-Gaubert, près Valfery, ·tire fon nom de la même origine.

A Nanteuil, il s'établit en l'honneur de S. Valbert; un pélérinage aflez fingulier. On ne l'invoquoit pas dans les Eglifes; les pélerins faifoient leurs prieres auprès de la grande fontaine. Cette fontaine a été un objet de vénération pendant plus de huit fiéc1es : le Juge du lieu tenoit à côté fes audiences; & on lit dans les anciens titres, concernant la Gruerie de Valois, que le Siége naturel des Gruyers, eft le Jeudi à Nanteuil, auprès de la grande fontaine.

Tant que S. Valbert vécut, les Religieux de Luxeuil jouirent en paix des deux terres de Herly & de Nanteuil. Après la mort du Saint Abbé, il s'éleva contre eux plufieurs faétions puilfantes, qui entreprirent de les dépouiller des poffeffions qui leur avoient été accordées. Il y eut fur ce fujet de grands débats, qu'on alfoupit & qu'on renouvella à plufieurs reprifes, pendant l'efpace de trois fiécles. Les Comtes de Ponthieu, héritiers naturels des biens de S. Valbert, vouloient rentrer dans les deux terres de Nanteuil & de Herly, prétendant que le Saint n'avoit pas eu le droit d'aliéner de tels fonds,& que les Loix de la nation s'opporoient a l'exécution de fes intentions.

Les Religieux de Luxeuil établis à Nanteuil, répliquoient à ces difficultés, que S. Valbert n'avoit placé fes bienfaits que du

conrentement

tonfentement du Roi & des Grands de la nation ; qu'eOn ienonçant au monde, il avait retnis au Souverain les droits de Jurifdittion, qu'il n'avait pas eu le pouvoir de tranfmettre; qu'on ne devoit regarder les prétentions des Comtes de Ponthieu, que comme les prétextes d'une avidité fans bornes', qui revenoit contre des engagemens faciés, pour tout envahir.

Les raifons des Religieux pouvoient être bonnes; mais ils,n'avoient pas la fcree en main comme leurs adverfatres , qui les réduiGrent enfin à la néceſſité d'abandonner les châteaux de Herly, & de Nanteuil.

28. Après la retraite.de S. Valbert à Luxeuil, la Juriſdiction du château de Nanteuil fur la forêt de Brie, paſſa au château de Mail en Multien, ſitué au-deſſus de Gefvres " à .quatre grandes lieues Sud-Eft de Nanteuil. La Juriſdiction du château de Mail a commencé avec la Monarchie Françoife. Le nom de Mail lui eft venu de ce que nos premiers Rois tenaient les affemblées du champ de Mars dans la place d'armes de ce château. *Mal/us* ou *Mallllm*, dont Mail & May font une traduaion, Ggnifioit un lieu d'aſſemblée, chez les Romain's du Bas-Empire. Les François des deux premieres races ayant jugé à propos d'attribuer ce nom au château feulement, avoient appellé *Champ de Jarrio/l*, la place d'armes du château, du mot *Jarria*) qui déſignoit une plaine vague.

Les mêmes Rois, qui avoient mis les ancêtres dè S. Valbert en poſſeſſion de la terre de Nanteuil, s'étoient fait adjuger par·.la nation, la propriété du château de Mail & de fes dépendances. Ils y placerent un Juge, qui prit le nom de Châtelain dans la fuite des temps, & qui exerçoit les mêmes fonctions que le Juge de la Maifon Royale de Cuife. Tant que la terre de Nanteuil fut au pouvoir de Chagneric & dè fes defcendans, la Jurifdiaion du Juge de Mail fe trouva refferrée dans des bornes étroites (1). Le reſſort de cet Officier devint conGdérable, du moment où S. Valbert renonçant au ſiécle, on réunit à la Jugerie de Mail , une partie des droits que donnoit à ce Saint la Seigneurie de Nanteuil.

Depuis ce changement, le Juge de Mail prit la qualité de Forefl:ier général de Brie, & commença de tenir fes plaids une fois la femaine, dans la plaine de Jarrion. La Juriſdiction de Mail ne' reçut aucune diminution avant le commencement du dixiéme' ftécle, temps où les Comtes de Champagne & les Seigneurs de

(1) Sec. 2. Bened. p. 321.

Crépy, Comtes de Vexin, réunirent à leurs Domaines, les uns la partie feptentrionale, les autres la partie méridionale de la forêt de Brie. D'abord on transféra de Mail à Acy le Siége du Foreftier, parce. que le bourg d'Acy appartenant moitié aux Comtes de Champagne, moitié aux Comtes de Crépy, l'Officier général veilloit avec plus de.facilité à la confervatiol1, des bois des deux Domaines...

Cet arrangement ne dura pas: les Comtes de Champagne ne voulant rien pofféder en commun avec les Comtes de Crépy, fournirent les bois de Brie qui leur appartenaient, à la Jurifdifrion de leurs Vicomtes & de leurs Forefiiers.De cette forte, le Forefiier' d'Acy & deMail, réfidant à Acy, demeura attaché aux feulsComtes de Crépy, qui dans leurs Chartes, lui donnent indifféremment les noms de Foreftier de Mail, -& de Gruyer de Valois. Ce Gruyer tenoit fes plaiqsgénéraux une ou deux fois l'an, dans la plaine de Jarrion. Il donnoit ces audiences ordinaires au bourg d'Acy, près la fontaine; & lorfque le cas le requérait, il tenoit des audiences extraordinaires à Crépy', près la Craix-Boiffiere') en face du château. Il.avoit,deux Hôtels, l'un à Bazoches, près de Crépy, l'aurre à Acy. Pendant fes tournées, il-exerçoit le droit de procuration dans pluCieurs villages du reffort de fa Gruerie. A Rouvres, par exemple, le Maître dela Fenne du Mouron devoit le recevoir, le loger, le défrayer & le nourrir, avec fon cheval. & fes chiens.

Raoul 11, Comte de Crépy. &' de Senlis, qui vivoit en l'an 1'01), jugea à propos de divifer la Gruerie de Valois en deux. parties égales, & de créer un fecond Office de Gruyer. Nous exposerons ce changement en,fon lieu, avec ſes circonftances.; il nous fuffit de remarquer pour le préfent., que Raoul ayant deux fils, il fit leur parcage de fon vivant. Il donna à l'aîné, le Comté de Crépy, avec la premiere po.rtionde la Gruerie de Valoîs; & au fecond, la Seigneurie de Nanteuil, avec la deuxiéme portion de la Gruerie, à condition néanmoins que les deux Gruyers agiraient: de concert; qu'ils. jouiroient de leurs droits par indivis; qu'ils tiendroient leurs audiences enfemble une fois l'an, dans la plaine de Jarrion, & trois fois la ſemaine pendant toute l'année, le Mardi à Acy, prèsJa fontaine., le Jeudi à Nanteuil, à côté de la fontaine, & le Samedi à Crépy, auprès de la Croix-au-bourg. Le nom de forêt de Mail demeura à la portion du Comté de Crê.-

py; Philippe Augufie l'appelle ainfidansfon Cartulaire(l). Au temps de Bergeron, qui écrivoit en 1580, le premier des deux .Gruyers de Valois confervoit le nom de Foreftier de Mail.

On lit ce qui fuit dans le Procès-verbal de réformation de la Gruerie de Valois, dreſſé en 1540 : » Paſſé le village de Rozoy en » Multien, eſt un lieu nommé *Jarrion*, diftant du village de May » d'environ deux ou trois jets d'arc. Le Procureur du Roi de Cré- .)py, qui accompagnoit les Commiffaires de la réformation dans » leur tournée, montra à ces Officiers ſix gros crmes audit lieu de » *Jarrion.*, entre lefquels il aſſura, que 'd'ancienn:eté, l'on. avoit » coutume de tenir le Siége dela Gruerie de Valois, & qu'encore » continue-t-on de l'y tenir une fois l'an ; que de·là, les Gruyers » empruntent le Siége de la Jurifdiaion d'Acy, ou pour.plus grande » commodité, ils tiennnent leurs .plaids ordinaires devant la fon· » taine." On ne voit plus d'ormes dans la plaine de Jarrion : cette plaine eſt préfentement cultivée. Son nom eſt derneuré à un fentier qui la.traverfe, à.côté d'une remue.

Ces audiences en plein champ étoieot une imitation des aſſem.. blées des Gaulois & de.celles du.champ de Mars fous les deux pre- mieres races: cette coutume .n'a pas difconrinué dans le Valois, jufqu'à la fin du feiziéme ſiécle•.Nous avons recueilli les noms de plufie.urs arbres, fous leſquels le Juge de chaque canton plaçoit fon Slége, pour rendre la Juſtice. L'Arbre J.acquemart à Attichy, le Chêne Herbelot, près de Pierrefonds, & le Chêne, Paroiſſe de Neuilly-Saint-Front, fervoient à cet ufage; de même que l'Orme de Heurte-Bife près de Chevreville, l'Ormeau de Verbe- rie, l'Epinette de Rhuys, l'Orme de Frefnoy, l'Orme de Cla- ville près· de Trefmes, l'Orme du Porche à Meremont, l'Orme du Porche à S. Germain de Bouillant, & l'Orme de Duvy, cet Arbre monftrueux qu'on a abbatu il y a quinze ans, & qui fubfif- toit depuis plufieurs fiécles. La Place Boiffiere à Crépy, la Place de Lormel au village de Rouvres, le Chêne de l'Affernblée, au- près d'Ormoy le Davien, avoient la même deftinaticn. Dans un acte paſſé à Crépy, le 26 Janvier 1530, (2) le Maire de Bargny déclare qu'il y a dans le village une pierre près d'un noyer; vis- à-vis le portail de l'Eglife, où les Procès étoient portés devant fes prédéceffeurs.

Cette rnaniere de rendre la Juftice dans les places publiqnes

(1) Cart. de Ph. Acg. art. 270. Val. R p. 30. 1 (2) Mem. Acad.Bell. Lett. t.21. p. 110.

& dans les plaines, venoit du concours de ceux qui aſſiſtoient aux Jugemens ; les uns par curiofité, les autres par état. La forme des Jugemens ne retTembloit prefque en rien à ce que nous voyons s'exécuter de nos jours: en ces temps,. chaque bourgade fe gouvernoit comme un pays d'Etat.

Les maifons. du village de. Mail font ratTemblées à côté de l'Egliſe & du château. Nos peres écrivoient Mail, & prononçoient ainfi. Maintenant on dit Mayen Multien., & 1'011 écrit de même. Ceux qui veulent diftinguer le château du village, ap" pelient :Mail le'premier, & May le fecond. Le Doyenné de May eſt l'un des premiers de la Brie & du Diocefe de Meaux. Le château & la Juſtice ont titre de Châtellenie, & relevent du Bailliage de Crépy. Le village, le château & l'Egliſe font fitués ſur une hauteur qui commande le château de Gefvres à l'Orient. On compte deux lieues de May à Acy. Le chemin militaire qui con'duit de Meaux à la Ferté-Milon, paſſe à May.

L'Eglife actuelle de May eſt d'un goût d'Architeaure fort ancien : les pleins ceintres de fes deux portiques m'ont paru avoir été conftruits au neuviéme fiécle. J'ai lu plufieurs aaes du douziéme ſiécle, paſſés devant un certain Payen,. Prêtl:e:& Doyen de l'Eglife de' May. En l'an 1 LO7, Manaſſé, Evêque de·Meaux, don11a à fan Chapitre l'Eglife de May en Muh:ien(1). Vers l'an 1400, on réunit Chefnoy à la Cure· de May., & l'on bâtit la groſſe tour quarrée de l'Egliſe.

Le château de May, après même le démembrement de fa Jurifdiaion, a toujours appartenu ou au Roi, ouà de.s Seigneurs puiIrans. Le Duc d'Orléans,. frere du Roi Charles VI, le poſſédoit fur la fin du quatorziéme fiécIe. Il le fit rebâtir tout- entier, & ce château foutint pluſieurs fiéges pendant les troubles du regne de Charles VI, pour la caufe·des Orléannois. Il ne reſte plus de ce château que quelques pans de murs, fur lefquels on voit l'écuſſon d'Orléans. LorCque le Roi Henri IV érigea Treſmes en Barc.. nie, il unit à cette terre la Châtellenie de May, comme étant le chef-lieu du canton. Les prifons du Duché de Gefvres ont été long-temps placées dans l'une des tours du château de May ; il y 'a peu d'années que MM. de Gefvres. ont transféré.' ces prirons à Crouy-ſur-Ourcq.

On comptoit anciennement cinq Fiefs con-fidérables fur le·

(1) Hiſt. Meaux. t. 1. p. 131. 145.

territoire de Mayen Multien. Le plus remarquable eſt le Fief des Boſqueaux, qui a donné ſon nom 'au brave Nicolas Boſqueaux, ce ſage &. vaillant Capitaine, qui ſervit ſi utilement la Maiſon d'Orléans, ſous le regne de Charles. VI. Le Fief de la forte Maiſon de May donnoit droit de féance à ſon poſſeſſeur, parmi les Hommes Jugeans aux Allifes de Crépy: il avoit douze à quinze arriere-Fiefs dans ſa dépendance. Trois autres Fiefs ſis à May, comme les deux précédens, donnoient auſſi le droit d'Homme Jugeant aux Allifes de Crépy._ Le premier eſt nommé. dans les titres, Fief du ChefnQy ſous, Mail.; le ſecond, Fief de: Renaud de Mail ; & le troiſiéme, Fief d'Antoine de Gereſme.. May paroît avoir été un lieu conſidérable. Il peut conte.nir aujour-. d'hui quatre à cinq cens habitans. Il avoit été. preſque détruit pendant les guerres des deux factions d'Orléans & de Bourgogne..

29. L'ancienne forêt de Brie ne nous eſt pas auſſi connue que. celle de Cuiſe. Cette différence vie.nt de ce que les Rois de.s deux premieres races chaſſoient ſouvent dans la forêt de Cuiſe, & faiſoient de fréquens voyages aux Maiſons de plaiſance qu'ils y. poſſédoient; au lieu que ces. Souverains paroiſſoient rarement dans la forêt de Brie. Comme les lieux empruntent leur célébrité: du rang &. de la dignité des perſonnes qui les fréquentent., il n'eſt. pas étonnant que nos Faſtes & nos Chroniques faſſent ſouvent mention de la forêt de Cuiſe, tandis qu'elles gardent le ſilence. ſur celle de Brie.. Il s'eſt paſſé dans la forêt de Cuiſe, un grand: nombre d'événemens qui intéreſſoient la nation. La plûparc de:. ceux qui ſont arrivés dans la forêt de Brie., ne regardojent. que. des Seigneurs particuliers & des Monaſteres.

Nous venons de. conſidérer la Juriſdiction de la forêt de Brie: dans toutes ſes parties, en expoſant l'état ancien des châteaux de: Nanteuil & de Mail : nous allons donner quelques.obſervations. ſur le nom, ſur l'étendue & ſur les principales diviſions de cette même forêt.

Les noms de Brie, de N'anteuil & de Gombrie ont une étymologie; commune. Ils ſignifient, que dans les endroits qu'ils déſignent, il y. a beaucoup de, ſources, des ruiſſeaux, des rivieres.. D. Toulfaint du Pleſſis. avanc.e dans. ſon: Hiſtoire de Meaux (1), que la province de Brie a pris ſon nom d'un ancienpolit ſitué ſur le grand Morin.. Il ajoute que le nom de Brie n'a été donné d'a-

(1) T. 1. p. 638.

bord qu'à cette portion de pays, qui eſt entre l'Aubetin & le grand Morin; que ce n'eſt qu'après la fondation de la Monarchie Françoiſe, & p'ar fucceffion de temps, que ce nom s'eft étendu à plufieurs cantons des Diocefes de Meaux, de Sens, de Paris & de 50 iſſons.

S'il n'étoit queftion que d'un pont ou d'une riviere, pour expliquer le nom de Brie, on ne manqueroit ni de POntS, ni de rivieres, ſitués bien en deça du grand Morin, du côté de la Marne & de Nanteuil-le-Haudouin. *Bria*, mot Celtique, avoit une ſignification générique, qu'on appliquait à toutes les rivieres & à tous les ponts, fans diſtinction.

Loin d'adopter le fentiment qui place entre l'Aubetin & les Morins, l'origine du nom de Brie, nous penfons au contraire, que ce nom a commencé par le territoire de Nanteuil-le-Haudouin. Les plus anciens écrits que j'ai pu découvrir, appellent *Nant en Brie*, Nanteuil le:'Haudouin ; & les *Lagonbrie*, un certain arrondiffement dont Nanteuil occupoit le centre, & où font préfentement ſitués les lieux de Verfigny, de Boiffy, de Frefnoy, de Macquelines, & quelques autres villages voifins. On dit encore Boiffy-Iès-Gombries, Frefnoy-Iès-Gomhries, Peroy-Iès-Gombries, trois lieux placés autour de Nanteuil. Les écrits fur lefquels je me fonde, ne font à la vérité que des copies anciennes ; mais ces copies, rapprochées du texte des Vies de S. Valbert & de S. Ail, femblent placer l'origine du nom de Brie, bien au-delà du premier âge de notre Monarchie. Ce que nous avançons, n'eft qu'une conjeéture pour une :autre ; mais la nôtre eft fondéeJur des traits déja rapportés, qui prouvent que Nanteuil a été le chef-lieu de la forêt de Brie, & que cette forêt comprenoit les deux Morins dans fon étendue•

L'ancienne forêt de Brie eft prefque toujours appellée *Saltus Bregenſis*, *Brienſis*, & *BTigius* dans les Auteurs', & jamais *Sylva*. Feftus rendraifon de cette différence (1). *Sylva*, felon lui, eſt le nom de tous les bois conſidérables qui ne font pas entre-, coupés de plaines, au lieu -que le nom de *Sa/tus* ne convient qu'aux territoires où les' bois font entremêlés de terres labourables, de prés, de vignes, de jardins, de vergers, de métairies & de villages. Cette explication fait préfumer que la Brie a été défrichée & habitée avant les autres pays de la contrée. Ses inter-

(1) De verb. Sign. in Saltus.

vallesde terres labourables la rendaient moins propre à la chaſſe que la forêt de Cuiſe ; & il eſt probable que c'eſt pour cette raiſon que les Rois des deux premieres races n'y venoient pas.

Ceux à qui appartenaient les différentes portions de cette forêt, retiroient un profit conſidérable des pâturages & de la pêche. Le nom de Gombrie vient des étangs qu'on voyait à Nanteuil, à Verfigny, à Macquelines, & peut-être ſur la plaine de Peroy. *Gombrie* eſt un mot tronqué de *Lagonbrie*, qui ſignifioitles étangs de Brie. *Lagoll_a* & *Lacuna*, ſont des diminutifs du n10t: *Lacus* ': qui ſignifient une marre, une piéce d'eau.

Il eſt aſſez difficile de déterminer l'étendue de l'ancienne forêt de Brie. Les aaes de S. Ail, Abbé de Rebais, ſemblent prouver qu'eUe renfermait Faremoutier, Jouarre & Rebais, dans ſon étendue, & que même elle alloit au-delà des deux Morins. Bregy, Bray, & d'autres noms de cette tenninaiſon, ſont paſſés de la forêt de Brie aux' villages qui les portent. J'ignore où cette forêt finiſſoit du côté de l'Orient : il paraît qu'elle comprenoit les territoires. de Gandelus & de Coincy. A l'Occident, Villers-Cotteretz & Borret la ſéparaient de la forêt de Cuife. Villers-Cotteretz s'écrivoit anciennement, Villers à la queue de Retz, c'eſt-à-dire, à l'extrémité des bois de Retz. Le nom de queue ſignifie la fin. d'une forêt. L'ancien nom de Cœuvres eſt *queue* ou *queuve*, parce que les' bois de Retz ne paſſoient pas cet endroit. Il y a de ces côtés-là un 'triage de forêt, qu'on nomme encore la Queue de Retz. Le même nom de Queue ſe retrouve dans pluſieurs camons de la forêt de Compiegne, le centre & la portion principale de l'ancienne forêt de Cuife. Les noms de Haute-Queue, de Baſſe-Queue, de Queue de Rome & de Queue S. Etienne, appartiennent encore à des cantons qui terminent cette forêt.

Nous avons remarqué qu'on donnoit le nom de *haye* aux bois qui bordoient la forêt de Cuife. La forêt de Brie avoit auſſi ſes hayes. J'ai vu une piéce au tréſor des Chartes de Paris, portant vente par Gaucher d'Autl'eſches, au Roi de Navàrre, Comte de Champagne & de Brie, d'un bois appellé la *Haye de Brie*.

On connoît par cette deſcription, que l'ancienne forêt de Brie renfermoit la plus grande partie du Multien, de l'Orxeois, & une pointe du *pagus vadiſus*. On p'eut en tracer la figure dans ſon eſprit, en tirant une ligne circulaire de Gandelus & de Coincy à Neuil-

ly-Saint-Front, Ouchy-Ie-Château, & Villers-Cotteretz; de-là à Cœuvres, Frefnoy-Ia-tiviere, le Parc-aux-Dames, Baron, Dammartin, Congis, Faremoutier, Chady, Château·Thierry & Coincy. Il n'eſt ici queſtion que du temps où S. Valbert a vécu. Les premiers démembremens de cette forêt ont été faits du côté des deux Morins, en faveur de pluGeurs Maiſons Religieuſes, à l'établiſſement deſquelles le S. Abbé voulut 'contribuer. PluGeurs monumens nous apprennent que vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, S. Ouen, Sainte .salaberge, les parens de S. Pharon & de Sainte Phare, poſſédoient diverJès portions de bois à l'extrémité méridionale de la forêt de Brie; & tout pane à croire qu'ils les tenoient des libéralités de S. Valbert.

, Au dixiéme ſiécle, il Yavoit trois diviſions générales de cette forêt; la premiere, connue fous le nom de bois de Brie; la ſeconde, appellée les bois de Retz; la troiſiéme, qu'on nommoit les bois de Crépy. Les Comtes de Champagne, poſſeſſeurs des bois de Brie, ayant jugé à propos de les fouſtraire à la Juriſdiélion du Foreſtier de Mail, c,ette partie de Jeur Domaine ne regarde plus mon objet. Les bois de Retz appartenoient à autant de Sei·gneurs particuliers, qu'on y comptoit de tréfonds. Quant à ceux de Crépy, ils faiſoient partie du Domaine des Comtes de Vexin, réſidans au château de Crépy" à l'exception de quelques portions appartenant'au Roi, &·aux Comtes de Ponthieu & de Breteuil. Je négligerai les bois de Brie, je ne parlerai que de ceux de Retz & de Crépy, & des principaux lieux qu'ils renferment.

30. Les bois de Retz étaient originairement limités par trois lieux principaux: Retz, du côté de Meaux, Barret, vers Senlis, & Villers-Cotteretz, du côté de Soiffons. La forêt de Retz a reçu ſon nom du premier de ces trois lieux, peut être de touS les trois enſemble. Ce nom a été formé du mot de baſſe latinité, *Rotlzus* ou *Rotia*, qui ſignifioit un champ défriché, une métairie, une cenſe June maiſon de campagne. Dans les Chartes latines, le mot de Retz eſt exprimé par *Redum*, *Reſtum*, *Retium* J *Reſticum*. La forêt eſtappellée *Sylva Reſia*, *Reſtica* & *Reſta*. Le mot de Retz entre dans la formation de pluſieurs noms de lieux, dont on peut voir le dénombrement dans le Diélionnaire de la France. Il y a un S. Pierre de .Retz en Angoumois J & un Duché de Retz en Bretagne.

Les changemens arrivés dans la forêt de Retz, paroîtront dans

le

le cours de cette Hiftoire, chacun fous la date qui lui convient. Nous nous occuperons feulement ici, de l'origine & de l'état ancien des trois principaux lieux qui la bornent.

Retz eſt préſentement un village de la Gruerie de Valois, fitué 'près du Pleſſis-Bouillancy, à côté d'Acy en Multien: il dépend du Diocefe de Meaux. Sur les lieux, on nomme ce village, *Ré & Rée*. Suivant l'étymologie de ce nom, Retz doit avoir été une des premieres métairies établies rar les Romains dans la Brie. Tout concourt à rendre cette étymologie vraifemblable. Cette métairie faifoit-elle partie du Domaine de Nanteuil? c'eft un point fur lequel nous ne pouvons ftatuer : il eft à croire qu'elle appartenait àux premiers Seigneurs de Nanteuil. Plufieurs perfonnes pieufes s'étant raffemblées en Communauté, dans un lieu du territoire de Retz, les Propriétaires' dé cette métairie la leur abandonnerent, à l'effet d'y établir un Monaftere. Ce changement eft certain, mais fa date ne nous eft pas connue. On l'attribue à la piété de S. Valbert, au commencement dufeptiéme fiécle. La Communauté de Retz embraffa d'abord la Regle de S. Colomban, & celle de S. Benoît dans la fuite. S. Valbert, ·en abandonnant aux Religieux la métairie de Retz, fe réferva la Seigneurie, & la plus grande partie du territoire. Les Seigneurs de Nanteuil ont longtemps poffédé à Retz, des revenus en grains & en cenfives. Je lis dans le Teftament de Renaud de Nanteuil, Evêque de Beauvais, daté de l'an 1283, qu'il avoit à Eftavigny, une rente de huit muids d'avoine, & une autre rente de trente-deux muids d'a·vaine, mefure de Crépy, à recevoir tous les ans, fur la terre de Retz.,

Sous le regne de Charlemagne, les bâtimens du Monaftere de Retz tomboient en ruine, & les revenus de cette Maifon ne fuffifoient pas à l'entretien· des Religieux (1). Le fameux Oger de ·Chavercy, furnommé le Danois, ayant pris l'habit monaftique à S.' Pharon de Meaux, fes Confreres le députerent.à l'Empereur Charlemagne, pour le prier de réunir à S. Pharon, la Maifon & les revenus du Monaftere de Retz. Oger, pour ·qui l'Empereur 'confervoit une grande affeélion, obtint ce qu'il demandoit. On conſerva à Retz un ou deux Religieux, les autres paſſerent à S. Pharon. On laiffa dégrader l'Eglife dédiée à S. Martin, & une partie .des bâtimens. Les ruines fervirent à bâtir ou à réparer les mai..

(1) GalL Chriſt. t. 8. p. 1676. D.Bouq. 1 t. 3. p. 468. Hiſt. de Meaux. p. 265 & 601.

fans d'un village, qui avoit commencé à fe raIrembler àutour du Monaftere.

En l'an 907, l'Abbaye de Mornienval poffédoit quelques biens au village de·Retz (1). Au commencement du quatorziéme fiécle, il n'y avait plus à Retz, ni Eglife, ni Monaftere. En l'an 1349, Hauteverne; Abbé de S. Pharon de Meaux, ne voulant pas qu'un lieu dépendant de fon Abbaye manquât des fecours fpiritue1s, fit relever de fes ruines l'ancienne Eglife, ou plutôt il bâtit à la place une Chapelle qui ſubſiſte encore, & qui a le titre d.'Eglife Paroiffiale. La Cure de Retz eft encore à la préfentation de l'Abbé de S. Pharon. Dans le Procès-verbal de réformation de la Gruerie de Valois, dreſſé en 1540, le village de Ré eft compté parmi les dépendances de cette Gruerie.

Borret, *Borda Reti*, & par abbréviation, *Borretum*, eft un nom compoſé de deux mots, quiûgnifient l'un & l'autre, une métairie ou une terre. On lit au Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris, que la terre de Barret, *Borretum rifla*, ſituée à deux mille de Senlis, a été donnée en aumône par Clovis, Roi des Francs, à l'Eglife de S. Pierre & S. Paul de Paris. Ainſi, le lieu de Borree ne tire pas fan nom, comme on l'a cru juſqu'ici, de la groſſe pierre en ferme de borne, qu'on apperçoit à côté de la principale porte du bourg. La forêt de Retz avoit de ces côtés-là pour limites, un large foſſé, pour lequel on confervoit encore au douziéme fiécle, le même refpea que les Payens ponoient à leur Dieu Terme. Le trait fuivant en eft la preuve.

Sous l'Epircopat de Gaufride, Evêque de Senlis (2), les hommes de Barret, excités par un efprit de fédition, comblerent le foſſé qui féparoit la forêt du territore de leur bourg. La nouvelle·en étant parvenue à Senlis, l'affaire fut inftruite. On condamna les hommes de Borret à creufer de nouveau le foffé qu'ils avoient: rempli; & pour punition de leur révolte, on leur infligea à tous. la peine qui fuit: ·On diſtingua les hommes des femmes; on ordonna que les hommes coupables fe rendroient un jour de Dimanche, dans la Place de Notre-Dame de Senlis; qu'ils y feroient dépouillés nuds, & battus de verges publiquement: qu'après cette exécution, les femmes qui avoient pris part à la révolte, paroîtraient pieds nuds dans la mêm.e Place, tenant en main un pré-

(1) Ann. Ben. t. 6. p. 94. 642. Hiſt. M. ibid,

(1) Gall. Chr. t.10. p. 1406. ad an. 1197.

-(ent par forme d'amende, qu'elles entreroient dans l'Eglife en fuppliantes., & poferoient leur préfent fur l'Autel. .

Les hommes de Borret ne purent obtenir aucun adouciſſement à leur peine: ils la fubirent en préfence de l'Evêque Gaufride, qui leur en délivra fan certificat. Je n'ai pu favoir àquel tribunal ce Jugement a été prononcé. Ilfalloit que les circonfiances de la faute fuſſent bien aggravantes.

Villers-Cotteretz. L'étymologie de ce nom a beaucoup exercé les Savans du ſeiziéme fiécle. Ils croyaient, par ce moyen, faire leur cour au Pere des Lettres, & flatter les inclinations d'un Mo-·narque, qui aimoit paſſionément le féjouI de VHlers-Cotteretz. Les efforts de ces Savans ont été fans fruit. Leurs explications font des fonges, des viftons fans vraifemblance) qui replongent dans le cahos , l'origine qu'ils entreprennent de débrouiller. Charles de Bovelles, le Fefius de fon fiécle, qui écrivoit au com-·mencement du regne de François 1, efiimoit que Villers-Cotte-retz,devoit avoir été bâti peu de temps après le déluge (1). Au lieu de l'orthographe ordinaire, il falloit écrire, felon lui, Vi· liers gau de Retz, *Villa galli Reſtica*, d'où il tirait cette conſé-quence, que le premier château de Villers-Cotteretz devoit avoir fervi de Maifon de plaifance à Gomer Gallus, fils de Japhet. Qui croirait qu'une telle fable a été reçue dans fon temps comme une découverte, ou au moins cO,rome une explication des plus ingé-:nieufes ?

Les Monumens & les Chartes donnent à Villers-Cotteretz dif-férents noms. *Villare ad Cotiam) ril/are ad Reflum, ad Collum*, ou *ad Caudam Refli) ril/are juxta ReJlum)* ſont les plus uſités. Ce .nom varie moins dans les Chartes Françoifes. La Comteſſe Eléonore nomme,c,e lieu, tantôt *Viliers*, tantôt *Vilers*. Dans les Ordonnances de nos Rois, on lit *Villiers colde Retz* & *Villers Coſ-terets*. De Templeux écrivoit *Villiers Coſteretz ;* & dans plufteurs Ordonnances de Louis XIV, on trouve encore· *Villiers)* au lieu de *ril/ers)* qui eft préfentement le nom uſité. L'Auteur d'une 'defcription faite à l'occaſion du féjour du Roi Louis XV à Vil-lers-Cotteretz, en allant à fan Sacre (2), dit qu'on écrivoit alors indifféremment) *Villers-Cotrès* ou *Villers-Cotteretz*. Depuis ce ·temps, le dernier nom a prévalu.

Villers-Cotteretz a commencé par une métairie, de même que

(1) De Hallue. Gal. nom. p. 95. (2) Merc. Nov. 1722.

le village de Retz. Cette métairie occupait l'emplacement où eft préſentement le' Couvent de S. Remi. LorCque cette cenfe échut à Chagneric, ayeul de S. Valbert, avec les autres parties du Domaine de Nanteuil, il Y avoit aut.our de cette cenfe , un certain nombre de maifons raffemblées. *Yil/are* & *Yilers* , font des dimi·nutifs du mot *Yilla*, qui fignifient un hameau, une petite terre, une cenCe qui a plufieurs maifons dans fa dépendance. Chagneric défirant procurer aux habitans de ce hameau les fecours ſpirituels, fit bâtir une Chapelle fous l'invocation de S. Georges, Patron des Militaires, & de fan château de Nanteuil. Le hameau en }1rit le nom de Villers-Saint-Georges , qu'il conferva pendant plufieurs fiécles.

Les Religieux de Luxeuil, établis à Nanteuil par S. Valbert, placerent à Villers un Prêtre, & des Freres Servans , pour faire valoir les terres & les autres biens qui en dépendaient. Villers, ainſi que Retz, appartenait au *Fiſc* de Nanteuil, dont S. Valbert avait cédé la propriété à fan Monaftere. Cette compagnie de Religieux Cultivateurs} fixés à Villers dès le feptiéme ſiécle, a été l'origine du Prieuré. de S. Georges, auquel a fuccédé l'Abbaye de S. Remi.

Après la mort de S. Valbert, cette Communauté de Servans eut le même fort que celle de Retz: elle paffa fous la dépendance immédiate de nos Rois , & n'eut plus de rapport avec l'Abbaye de Luxeuil. A l'exemple de l'Empereur Charlemagne, qui avoit réuni la Communauté de Retz à S. Pharon de Meaux, à caufe du petit nombre des Religieux, Charles le Chauve, fan petit-fils, conçut les mêmes vues, touchant la CommUliauté de S. Geor.ges. Il jetta les yeux à cet effet, fur l'Ahbaye de Notre-Dame de Soirfans, Abbaye double, com'pofée d'hommes & de femmes qui vivoient féparémem, & qui affiftoient aux mêmes Offices.

La Charte de conceffion de Charles le Chauve (1), eft datée "de l'an 858, & porte en fuhftance, que ce Prince voulant pourvoir au foulagement des Re1igieufes de Notre-Dame qui ſont avancées en âge, & de celles qui font infinnes, il leur accorde le revenu des trois terres de Guni, Coyoles & Villers, *Guniacum* , *Coleolus* & *Yillare;* afin que libres de tout autre foin, elles puiſſent fervir Dieu fans murmure, vaquer-à l'Oraifon & à·la récitation des Pfeaumes. Le Roi ajoute, que les trois terres renfer-

(J) Hiſt. N. O. de Soiſſ. p. 33.

ment quatre-vingt manfes, ce qui devoit former un arrondi{[e.. ment confidérable, du côté de Villers-Cotteretz & de Coyoles.

. Les Religieux de l'Abbaye de Notre-Dame de Soiffons fe diviroient en Religieux *Clercs* & en *ReligieuxSel"vans*. Afin de mettre à profit le préfent de Charles le Chauve, le Supérieur de Notre-Dame envoya à Villers un certain no.mbre de Freres Rendus, avec quelques Clercs, qui rétablirent l'ancienne Communauté de Moines.

D. Germain, Auteur de l'Hifioire de Notre-Dame de Soiffons, donne une idée très-fatisfaifante .du genre de vie, des. fonaions & des obligations des Freres *Rendus* ou Freres *Servans*, que les Chefs des grands Monafieres envoyoient dans les terres de leur dépendance (1). Quoiqu'habituellement occupés d'agriculture & de. matieres de commerce, ils affiftoient aux grands Offices, & fuivoient la Regle de S. Benoît'- Ils rendoient compte de leur adminifiration tous les trois mois. Ils écrivoient leur recette & leur dépenfe fur des rouleaux, dont la plûpart fe 'retrouvent encore dans les archives de l'Abbaye de Notre-Dame de Soiffons. Le peuple nommoit ces Freres, *li Rendus Notre-Dame*. Ainfi, le Prieuré. de S. Georges avoit pour Chef fpirituel, lors de fon renouveHement au neuviéme fiéc1e, un Religieux, Prêtre de Notre-Dame de Soi1Tons : quant au temporel, le.s Rendus qui formoient . la plus grande partie de la Communauté, obéiffoient à un Chef qui dirigeoit leurs travaux. Chaque Rendu avoit à fes ordres des familles de Serfs & de Cultivateurs ,. qui faifoient les. ouvrages les plus pénibles.

Cette explication doit. fervir d'éclairciffement à tous les endroits de cette Hiftoire, où nous p.arlerons de Freres Servans. Elle doit 'être auffi un motif d'édification pour les perfonnes qui conſidéreront le deſintéreſſement, la vie occupée, l'obéiſſance de ces Servans : vertus pratiques, dont il réfultoit un grand bien pour la fociéré ,. en multipliant. dans le commerce, les commodités de la vie.

Le village de S. Georges ne formoit pas un amas· de maiſons contigues, comme les villages des environs de Paris. Cette terre, de même que celle de Neuilly en Orce.ois·, comprenoit plufieurs· hameaux difperfés, qu'on appelloit *colonies*, *granges*, *hoſtiſes*. Malgré' la dQnation.de Charles le Chauve, quelques-uns de ces

(1) I.bid. p. 79.

hameaux demeurerent au pouvoir des Seigneurs de Nanteuil & de Crépy. Les Seigneurs de Nanteuil poſſédoient une hoſtiſe, eſpéce de ferme, à l'endroit où eſt préſemement le château de Villers-Cotteretz. Les Comtes de Crépy avoient à la Male-maiſon, une cenſe environnée de quelques dépendances, à laquelle on donne le nom de *grange* dans les anciens titres. Ce partage du territoire de Villers en trois Seigneuries, avoit lieu dès le milieu du dixiéme ſiécle. Nous l'expliquerons plus au long ſous les dates convenables.

Il réſulte de tout ceci, que l'ancienne forêt de Retz, portion de celle de Brie, repréſentoit un triangle iſocéle, dont le ſommet appuyé au village de Rètz, & les deux côtés, longs chacun d'environ quatre lieues cùmmunes, portoient ſur une baſe de ſept lieues, commençant à Borret, & finiſſant à Villers-Cotteretz.

Les bois de Crépy s'étendaient d'Occident en Orient, le long de la baſe du triàngle que je viens de décrire. On ne peut les repréſenter par aucune figure, parce qu'ils comprenoient des portians ſéparées, & élùignées les unes des autres. Nous parlerons des principales portions de ces bois dans le cours de cette Hiſtoire, nous négligerons les âutres. Il vallt mieux nous occuper des premiers commencemens de Crépy même, & expliquer l'origine de cette Ville & de ſes châteaux. Il eſt beaucoup plus agréable & plus intéreſſant de connoître les accroiſſemens des Villes, que de promener ſes idées dans des ſolicudes. La Ville de Crépy à ceci de particulier, qu'étant la capitale du Valois, elle mérite principalement de fixer notre attention.

Le temps où la Ville de Crépy a été fondée, nous eſt inconnu. C'eſt le ſort de la plûpart des Villes anciennes : leur origine eſt ou enſevelie dans la nuit des ſiécles; ou obſcurcie par des fables. Nous diſtinguons ici l'ancienne Villé de Crépy d'avec ſon fort cliâteau. Les Auteurs latins les ont confondus ſous les noms communs de *Criſpeium*, *Criſpiacus*, *Criſpiniacum*, *Criſpeiacum* & *Creſpeiacenſe CaJlellum*.

Le nom de Crépy n'eſt point particulier à la capitale du Valois. On compte pluſieurs Crépys en France; Crépy en Laonnois, Crépy en Artois; Crépy en Champagne, au Diocefe de Langres, & d'autres lieux encore qui portent les noms de Crépy, Crépoy, &c. La Ville dont il eſt ici queſtion, ſe nommoit autrefois Crépy en Brie, on la nomme préſentemenc Crépy en Valois.

Il Y a trois fentimens fur l'origine de la Ville de Crépy en Valois. Le premier rapporte cette origine à la Million de S. Crépin dans le Soiffonnois. Il fuppofe, que dans le cours de leurs travaux apofioliques, S. Crépin & S. Crépinien fe rendoient fouvent dans des fouterrains fitués où eſt préſentement la Ville de Crépy, qu'ils y inſtruiſoient les Fidéles, & préchoient la Foi aux Gentils; que de ces Cryptes & du nom de Crépin, le lieu a été appellé *Criſpiniacum* ou *Crépy*. Ce fentiment que Bergeron (1) & Bouchel ont fuivi, n'eſt qu'une conjecture fondée fur l'analogie des noms de Crépy & de Crépin.

Le, fecond fentiment fuppofe que le territoire de Crépy a été l'un des premiers qu'on ait défriché dans la forêt de Brie; qu'ayant appartenu à quelque Romain appellé *Criſpus*, le lieu principal en aura pris le nom de Crépy. M. de Valois & M. DeDions, Doyen de Senlis, foht Auteurs de ce fecond fentiment (2).

Le troiſiéme fentiment confond l'origine de l'ancienne Ville de Crépy, avec celle du fort château, & rapporte cette origine au regne de Dagobert I.

Voici ce que j'ai recueilli de pluſieurs manuſcrits, qui ont eu pour Auteurs des perſonnes habiles du dernier ſiécle, verſées dans la connoiſſance des anciens temps. Je me fuis peu écarté de leur ſentiment, parce que je l'ai trouvé exact dans toutes ſes parties. Elles conſiderent l'ancien Crépy ſous quatre époques principales; ſous les Princes Gaulois, ſous les Empereurs Romains depuis Jules Céſar juſqu'à Conſtantin, ſous les Souverains du Bas-Empire, & ſous les regnes de Clotaire II & de Dagobert I, Rois des François.

Les premiers Gaulois ignoraient; comme on a vu, l'art de bâtir. Partout où ils trouvaient des ſouterrains ſains & commodes pour ſe loger, ils les occupoient. Les ſouterrains de l'ancien fort de Crépy, ſitué où eſt préſentement l'Abbaye de S. Arnoul, paſſent pour avoir été une habitation des Gaulois, juſqu'au temps de l'expédition de Jules Céſar. Des bois épais couvroient ce territoire, & le chêne y était commun. Les Gaulois avoient beaucoup de vénération pour cet arbre, & pour le gland qui eſt ſon fruit. On prétend que les habitans du canton tenoient leurs aſſemblées, & faiſoient leurs exercices de religion ſous des arbres de cette eſ-

(1) Val. R. p. 15. 1 10. Inſt. p. 516.
(2) Not. Gall. p. 163. Gall. Chr. t.

péce, à l'endroit où eſt préfentement Bouillant, & que le nom de *bois gland*, qu'on lit dans les anciens titres, au lieu de Bouillant, vient de ces urages.

Le nom primitif de Meremont eſt comme celui de Martimont, *Martiſmons* & *Matriſmons*. On prétend auſſi que les Gaulois adoroient le Dieu Mats en ce lieu, ſous le nom d'*Heſus*.

L'arrivée des Romains dans les Gaules changea la face de ce territoire. Les Romains appelloient *Crepa* & *Cryptæ*, les fouterrains qu'on habitoit, ou qui ſervoient de magaſins; il eſt probable que le nom de Crépy vient de là. Le vieux mot de *Croules* eſt la traduction du latin *Cryptæ*: les Croutes-ſous-Bethizy, les Croutes-ſous-Ouchy, les Croutes-ſous-Muret, tirent de là leur dénomination, ainſi que les villages de Crotoy, de Croutoy, & de Crépoy en Multien.

Il eſt à croire que les habitans de ce territoire abandonnerent leurs demeures ſouterraines, du moment où ils apprirent la maniere de ſe mieux loger, & qu'ils les changerent en des magaſins de grains, de fourages, & d'autres proviſions. C'eſt au moins la conduite qu'ont tenue les Romains ès pluſieurs endroits de la Gaule (1). Ils convertirent en des atteliers de forgerons, & de pluſieurs ſortes de profeſſions méchaniques, la plûpart de ces réduits; & dans les endroits ſecs, élevés & bien aërés, ces ſouterrains leur tenoient lieu de granges & de greniers publics. Ils donnoient aux Officiers prépoſés aux magaſins, le nom de *Cryptaires*. Il y avoit ſous l'ancien château de Crépy, un grand nombre de ces ſouterrains, dont l'entrée a été fermée avant la fin du quinziéme ſiécle.

Il n'eſt pas douteux que ce territoire a été habité ſous les Céſars. On y a trouvé de leurs médailles en tout genre & d'une belle conſervation : pluſieurs en argent, le reſte en bronze, une ou deux en or, à ce qu'on m'a aſſuré. Quelques curieux de Crépy en avoient fait une colléction; elles ont été vendues & diſperſées, il y a quarante à cinquante ans. Tout ce que j'ai pu apprendre, ſe réduit à connoître, que parmi ces médailles, il y en avoit pluſieurs en argent, d'Auguſte & de Néron. On m'a préſenté des monnoyes en potin, de Nerva, de Caracalla & des Gordiens, qui avoient été trouvées, les unes du côté de Sainte Agathe, les autres vers le bois de Tillet.

(1) Voſſius, étym. fol. p. 166. du Cang. Gloſ. Mem. Acad. Bell. Lett. t. 13. p. 429.

C'eſt

C'eſt une tradition qui nous paroît autorifée, que le premier château de Crépy a été bâti par les Romains, de même que l'ancienne fortereſſe de Senlis. Les titres primitifs l'appellent *Oppidum* & *CaJlrum*. Pline, Ptolemée, & l'Auteur des Tables de Peutinger n'en font pas mention, parce qu'il n'y paſſoit point de chauffée Romaine. Ce château èft demeuré au pouvoir des Romains, jufqu'à la fin de leur domination dans les Gaules. Quoique ſitué dans la forêt de Brie, les premiers Rois des François s'en attribuerent la propriété, & le conferverent jufqu'à la révolution qui rendit les Comtes d'Amiens & du Vexin, maîtres d'une partie de la Champagne & de la Brie, au neuviéme fiéc1e.

Nous avons découvert par des titres mentionnés dans un dénombrement des arcruves de Valois, qu'il y avoit originairement à Meremont un château de TrieHe ou de Troüille, qui comprenoit dans fon reſſort, une partie des territoires de S. Germain & du Fief de Moiron. Ce nom de Troüille marque un lieu où il y a de belles eaux: apparemment que les jardins de ce château s'avançoient dans la vallée. Le grand Conftantin avoit à Arles un magnifique Palais de Troüille, qu'il avoit fait bâtir fur les bords du Rhône, dans lequel il raffembloit toute fa Cour, lorfqu'il venoit à Arles. La conformité des noms ne fait rien à l'âge des deux édifices d'Arles & de Crépy: eHe porte feulement à préfumer que le premier château de Meremont pouvoit exifter avant la fin du Haut-Empire. Les droits & le reffort de ce château ont été réunis au Palais de Bouville, dont nous allons parler.

Le Palais de Bouville eft d'une grande ancienneté. Sans nous arrêter aux rêveries de Charles de Bovelles, qui en fait prefque remonter l'origine jufqu'au déluge, on peut le confidérer comme un des premiers Domaines de nos ROIS. Les titres lui donnent indiftinél:ement les noms de Bouville & de Truille. Le fecond lui eft apparemment venu, en fuccédant aux prérogatives du château de Meremont. Le nom de Bouville, qui fignifie un lieu de pâturages, a prévalu fur l'autre depuis le commencement du treiziéme fiéc1e. Le principal corps de logis de ce Palais occupait l'emplacement actuel des deux Fermes de Bouville, à côté du Parc-aux-Dames. Le Monaftere du Parc a été ainfi nommé, parce qu'il a été fondé dans le Parc de Bouville, fitué en bas d'une pente douce. Les belles eaux qui arrofent les prairies voifines, rendaient le féjour du château de Bouville très-agréable. Les ter-

ritoires de Bazoches & de Bouillant, de Meremont, de Bermont, de Duvy, de Gerefmes, de S. Germain, & toute la plaine de Sainte Agathe, appartenaient primitivement au Domaine de ce Palais: ils en ont été diftraits en faveur des Eglifes & des Communautés qui en jouiſſent. On verra dans le cours de cet Ouvrage, comment ces démembremens font arrivés.

Nous donnons à ce lieu le nom de Palais, pour nous conformer à l'ufage des premiers temps, où l'on appeHoit ainfi les châteaux de plaifance qu'on n'avoit pas fortifié; au lieu que le nom de château fe prenait ordinairement pour la traduaion du mot *èaflrum*, qui fignifie un lieu de défenfe. Cette Maifon poſſédée par les Rois, cédée enfuite aux Comtes de Crépy, a été négligée pendam les troubles qui ont précédé & fuivi-la révolution de l'avénement de Hugues Capet au trône. Hugues le Grand, frere du Roi Philippe I, la fit réparer. La Comteſſe Eléonore y fixa fon féjour, pendant que le Comte de Flandre, époux de fa fœur Elifabeth, occupoit le château de Crépy. Devenue maîtreffe de ce dernier château, elle fonda un Monaftere de Religieufes dans le Parc de' Bouville> & abandonna à cette Maifon, une grande partie des droits qui appartenoient au Palais, quelques-uns même *des* bâtimens de ce Palais. Je rapporterai la fondation de l'Abbaye du Parc Jous l'an 1205, en commencant le quatriéme Livre de cette Hiftoire.

Vers le temps où le Chriftianifme commença' d'être toléré dans la feconde Belgique, les Fidéles de la contrée bâtirent à Crépy; une bafilique, en un lieu qui en a retenu le nom de Bazoches. L'Evêque de Senlis ne pouvant partager fa réfidence, confia le: foin de la nouvelle Eglife, devenue comme la Paroiſſe de tout le' . canton, à fon principal Archidiacre., Après le regne du grand. Conftantin, on dota avantageufement cette Eglife en biens fonds & en familles de Serfs, qui cultivoient les: terres dè l'Eglife avec profit. Feu M. Minet av.oit compoſé un Mémoire fort inftruaif ſur Bazoches & fur Duv.y : j.e n'ai pu le retrouver après fa mort. Nos Rois d'abord, puis les Comtés de Crépy, établirent un Maire à Bazoches, pour gouverner leurs Domaines. Cette charge exiftoit encore en 1230. Le Maire de Bargny avoit en cette année douze deniers à prendre fur les,di.xmes de Bazoches. Le Foreftier de Brie, & les Gruyers de Valois qui lui ont fuccédé, avoient un Hôtel à Bazoches, & percevoient des redevanças fur les ha-

bitans du lieu. La Seigneurie ayant été cédée à l'Egliſe de Bazoches, l'Evêque & l'Archidiacre de Senlis en exerçerent les droits. Il eſt fouvent fait mention dans la Charce de Commune des habitans de Crépy, des droits de ſervitude que l'Evêque & l'Archidiacre confervoient à Bazoches. Ce lieu n'eſt plus qu'un hameau compoſé de chaumieres, ſans Eglife & ſans bâtimens de marque.

A Bouillant, les ſuperſtitions du Paganiſme avoient jetté de profondes racines. Les Evêques de Senlis voulant en extirper les pratiques, y firent bâtir une Eglife, & à côté de l'Eglife, un Hôtel pour ſe loger, lorſque les fonctions de leur miniſtere les demandaient dans le canton. L'Egliſe de Bouillant a joui pendant long-temps de très-beaux droits: elle relevoit immédiatement de l'Evêque; & ne reconnoiſſoit point la Juriſdiction de l'Archidiacre. Elle donnait au Prêtre qui la deſſervoit, le titre de Conſeiller-né de l'Evêque, & le droit d'être admis au nombre de ceux qui compoſoient la Chambre Epiſcopale, *de Camerâ Epiſcopi* (1). A la derniere réformation de la Coutume de Valois, l'Evêque de Senlis comparut par ſon Procureur, auquel il donna charge de proteſter que les Domaines qu'il poſſédoit dans le reſſort de la Coutume, étant annexés à ſon Siége établi à Senlis, on ne devoit pas le mettre au nombre de ceux qui relevoient de cette Coutume. On repondit que l'union de pluſieurs terres du Valois au Siége de Senlis, n'exemptoient pas les fonds ſitués dans le Valois, de la Juriſdiétion ordinaire; l'on ajouta, que l'Evêque relevoit ſpécialement de la Coutume, à cauſe de ſon ancien Hôtel de Bouillant, qu'on devait regarder comme un ſecond Palais Epiſcopal, & comme un ſecond Siége..

Les premiers accroiſſemens de l'ancienne Ville de Crépy enleverent à Bazoches, à Bouville, à Bouillant & à Meremont, les plus beaux Hôtels de leur dépendance. Cette ancienne Ville couvrait la plaine de Sainte Agathe, & s'étendoit juſqu'à Duvy. Avant d'en donner une courte deſcription, il eſt à propos d'expoſer ce que nous avons pu découvrir ſur l'Hôtel & ſur le Monaſtere de Sainte Agathe; nous parlerons enſuite de Duvy, dont les dépendances faiſoient partie de l'ancienne Ville de Crépy.

On voyoitencore il y a deux cens ans, un vieux édifice près l'EgLife de Sainte Agathe de Crépy, & autour de cet édifice, des

(1) Gall. Chriſt. t. *10.* Inſt. p. 466.

ruinês conlidérables. ,On donnoit à l'édifice & aux ruines" des noms différens: on les appelloit les Granges, la Chapelle" & l'Hôtel de Sainte Agathe ou de la Comteffe, parce que la Com-,teffe Eléonore y avait demeuré. Bergeron a placé l'Hôtel de la Comteſſe près de l'Abbaye du Parc; il s'eft trompé. Les pignons qu'on voyoit debout près du Parc, venoient du Palais de Bouville. Voici ce que j'ai pu découvrir touchant l'Hôtel de Sainte Agathe, & les dépendances qui l'environnoient, en combinant les titres. avec la connoiſſance des lieux.

Il y avoit originairement à l'endroit où eft préfentement l'Eglife de Sainte Agathe; une métairie dépendant du Domaine de Nanteuil, .dans le reſſort de la forêt de Brie. Cette efpéce de cenfe n'appartenoit p.oint aux Maîtres du fort château de Crépy, qui avoient leurs Fermes du côté de S. Thomas. Le premier état de cette métairie ne nous eft pas connu; peut-être les premiers Seigneurs de Nanteuil venoient-ils l'occuper de temps à autre, pour varier leur féjour: on ri'a rien de certain fur ce fujet. Voici 'quelque choſe de plus pofitif, touchant le partage du. domaine .de cette métairie , au commencement du feptiéme fiécle ou. à la fin du fixiéme.

Un propriétaire de ce bien défirant faire à Dieu le facrifice d'une partie de fes revenus, réfolut d'y établir un·Monaftere douhIe, 'comporé d'une Communauté d'hommes & d'une Communauté de femmes (1). On prétend que ce pieux projet fut exécuté par les foins & avec l'entremife de S. Landelin, natif de Cambrai, & filleul de S. Autbert. Tous les Mémoires que j'ai lus, rapportent cette fondation au regne de Dagobert 1, mais aucun ne fait mention de S. Landelin. Cette époque du Roi Dagobert s'eft perpétuée dans Crépy par une' tràdition qui paſſe pour confiante. En 1610, le titulaire' du Prieuré de Sainte Agathe tomba en démence, & l'on prit des mefures pour mettre fes biens en régie. Le Procureur du Roi du Bailliage de Valois réclama cette régie, » attendu, difoit-il, qu'étant notoire que ce bénéfice a été fondé » par le Roi Dagobert, il eft réputé royal,; & par conféqûent, la » régie doit en appartenir aux Officiers du Roi. » J'ai lu la piéce qui contient cette remarque.' Quoique le Roi Dagobert n'ait pas fait les frais de cette fondation, il peut paſſer pour en avoir été l'Auteur, puifque de fon temps, les Seigneurs François ne pou-

(1) Vie de S. Rieul, p. 50. Paris, Paſſé. 1642.

voient aliéner aucune portion des biens que leurs ayeux avoient reçu du Fife, fans y être fpécialemem autorifés par un réglement du.Prince, & par le confentement des Grands de la nation.

Après avoir difpofé toutes chofes, on bâtit des lieux réguliers & une Eglife; on laiſſa la métairie, pour être aux deux Communautés du Monaftere, un moyen de fubfiftance, & les Seigneurs, aute.urs de l'établiffement, fe réferverent la propriété d'un Hôtel .qu'ils avaient à côté de cette Ferme.

Pour fe former une jufte idée de la diftribution de cet ancien Monaftele, on doit fe repréfenter à l'efprit deux Chartreufes, fituées l'une à côté de l'autre; chaque Religieux & chaque Religieufe avoit fa cellule féparée, & vivoit en particulier. On n'affiftoit en commun qu'aux Offices, & à certains exercices de piété que prefcrivoit la Regle. La Communauté des hommes fe divi[oit en deux cla(fes; la premiere , compoſée de Religieux Clercs; la feconde, de Freres Servans, les uns & les autres ayant un Chef commun qui prenoit la qualité de *Prevôt* ou d'*Abbé.* Les femmes avoient une Abbeffe à leur tête. Les deux. Communautés obfervoient la Regle de S. Colomban. . .

. On bâtit l'Eglife dans un goût plus folide que délicat. Nous ne pouvons en donner ici le plan: ce qui en refte nous fait connoître que fes parties principales confi.ftoient dans un Sanctuaire fort étroit, une Totir, & une Nefqui reffembloit à une falle va:fte & peu élevée. La Tour de Sainte Agathe de Crépy eft de trois âges.. La fléche de pierre a été c.onftruire au quinziéme fiécle. Les murs & les rangs de fenêtres où pofe cette Héche, juſqu'au milieu de la. Tour, font un. ouvrage de la fin du dixiéme fiéc1e, ainfi que le plein ceintre de la principale porte d'entrée de laNef, avec les piliers qui le. foutiennent. Quant a.la partie inférieure de la Tour., depuis les fondemens jufqu'au deſſus des voûtes, M. l'Abbé Lebeuf obferve dans une note de ſes voyages manufcrits, que c'eſt l'un des plus anciens monumens de ce genre qu'il ait. vu enFrance" après un pan de murs & de ceintre qu'on remarque à côté d'un collatéral gauche de l'Eglife de S. Germain des Prés à Paris, & qui font les reftes d'un édifice conftruit à la fin du fixié,me Jiécle. On reconnoît dans la voûte de la Tour de Sainte Agathe , l'ancien goût Romain, qui a duré en France jufqu'au neuviéme fiécle..

L'Eglife ayant été achevée, on la dédia ſous l'invocation de Sainte Agathe, Vierge & Martyre, originaire d'une illuftre. Mai-

fon de Sicile. Sa beauté lui attira une cruelle perſécution de' la part de Quintien, Gouverneur de fa Province. Agathe l'avait obligé de renoncer au deffein qu'il avoit conçu de fatisfaire fa paſſion. Elle faifoit profeffion de la Religion Chrétienne: le Gouverneur en prit fUJet de la perfécuter, & d'employer les tourmens pour l'amener à fes fins. L'héroïſme avec lequel Agathe fouffât les fupplices inoüis que ce Gouverneur a,rare & impudique employa pour l'abbattre & pour vaincre fa conftance, a rendu fon martyre très-célébre. On croit qu'elle le confomma vers l'an de J. C· 251. Son culte a été autorifé prefqu'auffi.tôt après fan martyre, & fon. nom a été placé dans le canOn de la Meffe. Une parcelle de fes Reliques ayaht été apportée à Crépy fur la fin du ſixiéme ſiécle, on les y conferva jufqu'au mOment où on les plaça dans l'Eglife du Monaftere, dont Dagobert avoit favorifé la fondation. Les Reli.. ques de Sainte Agathe que" on conferve à Crépy, ne font pas les mêmes qu'011 y avoit dépofées au fixiéme Gécle. Celles qu'on poſſéde aujourd'hui, ont été apportées de Smyrne, par le Pere Gerote, Capucin.

Le culte de Sainte Agathe occaûonna Un pélérinage à l'Eglife du Monaftere de Crépy. J'ai lû dans un ancien cahier manufcrit, contenant l'luGeurs Vies de Saints, qu'en l'an 660, une femme du Multien, vint en pélérinage à Crépy eh Brie, & qu'elle y ob.. tint par l'interceſſion de Sainte Agathe, la guériſon d'une maladie. L'Abbé Landelin mourut cette année à Crépy.

. La réput.arion du Monaſtere de Crépy, attira de toutes parts beaucoup de perfonnes, dans le deffein d'y prendre l'habit de Religion. Le nombre de ceux qui compofoient les deux Communautés, s'accrut au point, que les biens deftinés à l'entretien de ta maifon, he fuffifoieht plus. Le feul expédient qu'on trou-"a propre à foulager le Mon'aftere, fut de transférer ailleurs l'une des deuxCornmurtatftés. On conſerva les hommes, & l'on transfera àJouarre les-Religieufes. Letemp·s où les Religieufes de Crépy ont été transférée's àJouarre eft incertain. Les ,uns eftiment que ce changement a été exécuté par S. Valbert fur la fin de fa vie ,après la mort de l'Abbé Landelin (1). D'autres prétendent qu'il y avoit àJouarre une Communauté d'hommes, qui abandonnerent leur maifon au huitiéme ſiécle, pour aller s'établir àReuil, où ils fonderent un nouveau Monaſtere; & qu'à la place de ces

(1) Gall. Chr. tom. 8. p. 1601. i10S.

Religieux transfuges, on établit la Communauté des Religieufes de Crépy. Le changement eft certain; l'époque en eft douteufe. Les Religieufes en quittant Crépy, conferverent une partie de leurs biens, jufqu'à la propriété des bâtimens qu'elles avoient oc'" .cupés. Plufieurs traits rappellent le féJouI des Religieufes de Jouarre à Crépy.

A côté de la Ferme qui porte le nom de Sainte Agathe, on a vu pendant long-temps les reftes d'un ancien édifice, qu'on appelloit l'Hôtel de Jouarre.

Bergeron (1) & Bouche! marquent dans leurs Hiftoires abrégées du Valois, que le Prieuré de Sainte Agathe étoit anciennement un Monafiere de filles, tranfporté à Jouarre à l'occafton des troubles; ils ajoutent que près ladite Eglife, il Y avoit encore *Chapelle & grange* portant le nom de Jouarre.

Il y a aux archives de Valois, une piece de l'an 1316, qui apprend qu'en cette année le Prevôt de Crépy s'acquitta du devoir ordinaire, d'aller chercher à Jouarre, la maille d'or que les Religieufes de cette Abbaye devaient préfemer touS les ans au Comte de Valois, en figne d'hommage, & en mémoire de leur ancien féjour; que lePrevôt fut payé de fQn voyage, & défrayé dans fa route.

. Aux quatorziéme & qllinziéme fiédes, les Religieufes de Jouarre partageoient par indivis, avec le Prieur de Sainte Agathe & avec une autre CammUl;auté, plufieurs portions de dixmes qui fe levoient fur les Paroiffes de Sainte Agathe, de Duvy, & de Freſnoy lès-Gombries.

A la réformation de la Coutume de Valois, faite en 1539, les Religieufes de Jouarre comparurent par leur Procureur, à caufe de leur Fief de Sainte Agathe de Crépy, & autres biens fitués au Duché de Valois.

Ces particularités font connoître que la Communauté des Religieufes de Jouarre a paſſé de Crépy, à l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Les Religieux de Sainte Agathe menerent une vie plus commode depuis cette féparation. Leur Monaſtere n'étant pas fortifié, ils eurent beaucoup à ſouffrir des dernieres irruptions des Normands, & fe virent dans la néceſſité de céder la meilleure partie de leurs biens à des AV0ués, qui confumerent, pour ail1fi parler, leur fuhftal1ce. Réduits à un très-petit nombre, 011

(1) Valois Royal, p. 20.

les réunit au Monaftere de S. Arnoul de Crépy, en l'an 1130.'

Le village de Duvy, qui ne contient plus que vingt-fix feux ; eft un refte de l'ancienne Ville de Crépy. La vallée de Duvy bar· noit cette Ville au Nord, le Palais de Bouville à l'Occident, le Donjon du château vers le midi: il n'y avait rien à l'Orient qui la féparât de la plaine. Elle s'étendoit plus en longueur qu'en lar· geur. Bergeron eftime qu'elle pouvait contenir deux mille mai- fons. Les plus diftinguées de ces maifons fe remarquoient auprès du Palais de Bouville, de Sainte Agathe, & à Duvy. En 1529, on voyait encore au-deſſus de Duvy, un moulin qu'on nommoit le *Moulin bannier de la rille*. Depuis que les Comtes de Crépy avoient abandonné une partie de leurs droits fur Bazoches, ils exi· geoient que la plûpart de leurs redevances feigneuriales qui de- voient fe payer publiquement, fuſſent apportées à la Croix de l'E- glife de Duvy. Les Gruyers de Valoisrecevoient fur les marches de cette Croix, les redevances qu'ils avoient à prendre fur les moulins bannaux de Crépy. Il ne refte plus desmaifons qui cou- vroient la plaine depuis Sainte Agathe jufqu'à Duvy, que des fon- clemens qu'on retrouve, pour peu qu'on fouille avant dans terre. Des perfonnes âgées m'ont affuré qu'on y voyoit encore des rui· nes au fiécle paffé. Toute la plaine eft préfentement cultivée. Il y avait dans l'intervalle des deux Eglifes, de Sainte Agathe & de Duvy, quatre autres Eglifes moins confidérahles, dont feu M. Minet avoit les noms par écrit, avec une note de quelques biens qu'elles poffédoient. Cette ancienne Ville a été abfolument dé… truite, pendant les trois ſiéges du ohâteau de Crépy, en 1429 ; 1431 & 1433.

Bergeron, qui écrivait en. 1580, parle ainſi de l'ancienne Ville de Crépy (1) : » Autrefois, dit-il, la Ville de .Crépy étoit beau_ » coup plus ample, longue & large, ſpacieuſe & éparfe. Il ajoute » qu'elle étoit édifiée au-deffous du château & du Prieuré de Sainte » Agathe, &·que tels endroits où l'on ne voyait plus que des jar- » dins & des courtilles, des marais & des vignes, avoient été an- » cienuement couverts·de maifons•.•. Qu'à juger par les ruines, » ruderes &-inafures, cette Ville pouvoit contenir le nombre & » contiguïté de plus de deux mille maifons, pour lors fans ferme- "ture ni circuit de murailles, ou forme de Ville clofe.

_ Un feul fiége.peut détruire une Ville qui aura été plufieurs ſié-

(1) Valois Royal, p. 16.

des

cles à Ce former. Dans les fréquentes ruines de la Ville & du château de Crépy, les titres de fondation ont été brûlés ou perdus pour la plûpart, & les monumens anciens ont été renverfés, de maniere à ne pouvoir en tirer prefque aucun profit pour l'utilité de cette Hiftoire. Nous avons tâché de fuppléer à ces pertes, en examinant fur les lieux quelques reftes d'anciensmonumens, & en profitant des lumieres & des enfeignemens de plufieurs Savans, qui ont bien voulu nous aider de leurs recherches.

32. Dans la defcription que nous avans donnée de la forêt de Cuife; nous avons omis à deffein plufieurs lieux anciens de fa dépendance, de crainte qu'en multipliant les digreffions, il ne reftât dans l'efprit qu'une idée confufe de fa premiere étendue. Nous allons préfentement expofer les traits que nous avons raffemblés fur les lieux de S. Pierre en Chaftres, de S. Nicolas de Courfon, de Mornienval, de la Croix-Saint-Ouen, & fur les châteaux de Braine, de Berny-riviere & de Bargny.

33. Le Mont de S. Pierre en Chaftres eft l'un des premiers lieux du Valois qu'on ait habité. Il eft lieué entre Compiegne & Pierrefonds, à deux grandes lieues Sud-Eft du premier, & à une lieue au Nord du fecond.

Ce Mont réunit dans fa fituation bien des avantages, dont il paroît que les Romains ont fu profiter. Une éminence en forme de tercre, couronnée d'un large fommet, qui domine fur la forêt de Cuife & fur les pays d'alentour, l'agrément du point de vue, la fertilité du fol, le fecours de plufieurs fources d'eau répandues le long des pentes de la colline, même fur la furface, à quelques pieds de profondeur, rendaient cette poſition très-agréable, & très-propre à recevoir un forc château, qui ferait le boulevart de tout le canton.

Au lieu d'un château (1), les Romains en bâtirent trois, peu diftans l'un de l'autre, & bien fonifiés: Ils nommoient *Caſtra* ces forte: d'édifices, d'où nos peres ont formé les noms de *Chartres* & de *Cltaſtres*. Il y a dans la Province d'Arles, une Ville Epifcopale de S. Paul trois Châteaux, qui a commencé par trois forts, bâtis dans le goût de ceux du Mont de Chaftres. Nous eftimans que l'origine de ceux-ci peut concourir avec celle des Tournelles de Champlieu, même avec celle du Donjon de Martimont; & du premier château de Cuife. Il ne refte plus rien fur le

(1) Berg. ibid. p. 23, vo. Muld. P. 76.

fommet du Mont de Chaſtres, des *murgets & pierrailles* que Berageron dit qu'on voyoit encore de fon temps, à la place de chacun des trOIS anCIens châteaux.

Ces trois châteaux avec leurs dépendances, vinrent au pouvoir des premiers Rois de notre Monarchie, après la conquête de Clovis. Charles le Chauve voulant donner aux Religieux de. S. Crépin le Grand de SoifTons, des marques fenfibles de fes bontés, leur tranfmit la propriété de tout le Mont de Chailres ; il ſe réſerva une partie du Domaine, & a.ccorda une portioll de bois de la forêt de Chaftres, à l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons. Vers le temps où il réunit à cette Abbaye la terre & la Maifon de Villers..Saint-Georges, les trois châteaux tomboient en ruine faute d'entretien. On bâtit de leurs débris un corps d'Hôt.el, & une Chapelle dédiée fous l'invocation de S. Pierre. Nos Rois abandonnerent auffi aux Religieux de S. Crépin, les jardins des an... ciens châteaux, *cultura* J plufieurs étangs qu'on voit encore au pied du Mont de Chailres, des terres labouiables, & des bois qui conſerverent leur premier nom de *Nemus* ou *Saltus de Caſtro*. La portion de bois diilraite en faveur du Monaftere de Notre-Dame. de Soiſſons, prit le nom de *Boſcus ſanctæ Mariæ*, qui eſt traduit par celui de *Buchettes-Notre-Dame* dans les vieilles Chartes.

Les Religieux de S. Crépin reçurent ces chofes en préſent, à condition que le revenu feroit employé au foulagement des vieil.. lards & des perſonnes infirmes du Monaſtere. Ils envoyerent ſur les lieux quelques Religieux Servans, & un Prêtre à leur tête, ſuivant l'uſage. Le premier Prieuré des Bénédictins de Chaſtres a commencé ainſi, & a ſubſiſté juſqu'à l'an *1308*.

Muldrac a pris le change, en ſuppoſant que par la ·donation de nos Rois, les Palais du Mont: de C.hailres ont été changés en une infirmerie. De S. Crépin le Grand de Soiſſons au Mont de Chaftres, il Ya près de huit lieues i diſtance trop conſidérable pour tranſporter des malades.

Pendant les troubles quicnt fuivi les ravages des Normands, les Religieux de S. Crépin établis au Mont de Chaftres, réclamerent la protection des Seigneurs de Pierrefonds. Afin d'intéreſſer· leur vigilance, ils leur abandonnerent un nombre.d'arpens de bois, que ces Seigneurs réunirent à leur domaine. Les premiers Seigneurs de Pierrefonds, contens de ce préſent:, vécurent en bonne intelligence avec les Religieux. de S. Pierre. CQnon ,

·Comte de Soiffons, & Seigneur de Pierrefonds, du chef d'Agathe de Pierrefonds fon épouſe, tint à leur égard une conduite oppoſée à celle de ſes prédéceſſeurs.

C'était un Seigneur entreprenant, fier de ſon crédit & de ſa puiſſance, avide de bien, & peu ſcrupuleux, qui croyait avoir un droit acquis ſur ce qu'il trouvoit à ſa bienſéance. Ayant jugé à propos d'aggrandir ſan Parc de Pierrefonds, & de le renfermer dans. une nouvelle enceinte, il enleva aux Religieux. de S. Pierre, ſans forme de procès., & ſans même leur parler, une portion de leurs bois, & quelques biens limés au Mont de Chaſtres. Les Religieux employererit la voye des repréſentations pour obtenir la reſtitution de leurs fonds;_ leurs remontrances furent inutiles. Ils. prirent le parti d'attendre que la mort eût enlevé l'uſurpateur à ſes'injuſtes procédés; ce qui arriva vers l'an 1184. Agathe, veuve.de:Conon,avoitdes ſentimens d'équité, que ſon mari ne connoiſſoit pas dans la pratique. Les Religieux profitant de ſes diſpoſitions, l'allerent trouver, & lui repréſenterent l'iniquité des procédés de Conon, & combien ſa conduite avoit été criminelle. La Dame Agathe, détachée'de toute affection à des biens périſſables & mal acquis, rendit aux Religieux ce qui leur avait appartenu. L'acte de cette reſtitution eſt daté de l'an 1184 (1), & porte en ſubſtance, » Qu'Agathe, Dame de Pierrefonds, & Conon ſon » mari, ayant dépouillé par la force les Religieux du Mont de » Chaſtres, tant de leurs bois que d'une partie de leurs poſſeſſions, » dont-ils jouiſſoient depuis un temps immémorial, *à multis retrò* « *temporibus*, Agathe actuellement veuve de;Conan, conçoit un » vrai déplaiſir de cette uſurpation, & rend en nature-totis les biens »qui avaient été enlevés au Prieuré de S. Pierre, déclarant ces mê- » mes biens affranchis de tout droit de garde, fauvement, farma- » riage, tolce, maltote & coutume, ». Depuis cette reſtitution, les Religieux de Chaſtres ſont demeurés paiſibles poſſeſſeurs de leurs biens.

Quarante ans avant la mort de Conon', les Religieuſes de Notre-Dame de Soiffons avaient eu des démêlés avec Drogon I, Seigneur de Pierrefonds, -tcuchant quelques arpens de bois que Dragon avait renfermé dans ſan Parc. Les Supérieurs de l'Abbaye de Notre-Dame ſentant bien qu'ils n'obtiendraient rien de Dragon par la voye des pourſuites, eurent recours à la média-

(1) Cart. S. Petr. à Caſtr.

tian de Jofiein, E vêque de Soiſſons. Ce Prélat ménagea un accommodement entre les parties. Il drelfa un compromis daté de l'an 1143, par lequel il fut arrêté, que Drogon feroit une rente annuelle de dix fols, pour dédommager l'Abbaye du revenu des bois ufurpés; que ces ,dix fols feraient pris tous les ans fur les 'droits provenant du marché, qui fe tenait à Pierrefonds la premiere femaine de Carême, ou fur les marchés fuivans, ſi ceux du marché en queftion ne fuffifoient pas pour remplir la fomme. Les Religieufes moyennant cette rente, renoncerent à la propriété des bois ufurpés..

, L'Abbaye de Notre·Dame perdit inſenſiblement la propriété de fes bois de Chaſtres, & reçut en échange des droits d'ufage'(1). En l'an 1328, fous le regne de Philippe de Valois, les Religieufes de Notre-Dame jouiffoient du droit de prendre en la forêt de Cuife, dans les bois du Mont de Chaftres, à l'endroit appellé les 13uchettes,Notre.Dame, tout le bois nécelfaire pour les réparations de leur Maiſon de Couloify & de fa prifon,. & pour le chauffage du Fermier ou Concierge.

, Bouche! & Muldrac parlent d'une tradition qui fuppofe que Pierre de Mouron; Fondateur de l'Ordre des Céleſtins, fit un voyage en France avant d'être élevé au Souverain Pontificat, & qu'il paſſa quelques années au Mont de Chaftres, dans un Hermitage qu'il y bâtit. Ils ajoutent que cet Hermitage a été l'origine. du Prieuré actuel des Céleftins de S. Pierre. Il eft vrai que .Pierre de Mouron a mené la vie hérémitique en Italie, & non en France, où il ne paraît pas qu'il foit venu. Son prétendu voyage en France a été imaginé,.à caufe des marques d'attention qu'il accordait aux François plutôt qu'aux autres étrangers, depuis qu'il fut élevé au Souverain Pontificat fous le nom de Céleftin V. Les titres de la fondation des- Céleſtins de S. Pierre en C.haftres prouvent au contraire, qu'au temps où ces Rel;gieux ont été établis, les dépendances du Mont de Chaftres appartenoient au Monaftere de S. Crépin le Grand' de Soiſſons. Nous rapporterons les circonſtances de cette fondation fous l'an 1308.

34On regarde le Prieuré de S.. Nicolas de CourCon comme l'un 'des plus anciens bénéfices du Valois. Il eſt fitué près de la chauffée Brllnehaud, entre S. Pierre en Chaftres & Momitnval, au Sud-Eft de la Ville de Compiegne. Il feroit difficile de conſta-

(1) Hiſt. N. O. p. 278.

ter l'origine de l'établHTement: de ce Prieuré: 'elle fe confond & fèperd dans les ténébres de la plus haute antiquité. La tradition jointe à quelques 'notions générales que' nous 'avons recueillies de l'infpeaion des lieux, nous porte à croire qu'il a cominencé avant la Monarchie Françoiſe. Rien,ne reffemble davantage au féjour des premiers Anachorétes que ſa pofition, dans une vallée, ſur le retour d'une gorge, au fond d'une épaiſſe forêt: il eft dominé par une haute montàgne couverte de)bois. La vue eft bornée à peu de diftance, par d'autres collines fort roides & preſqu'impratiquables, fans voifinage, dans un terrein mouvant où on a eu peme à attr.

Un tel lieu, fans fermeture & fans défenfe, dominé de toutes parts, & fitué fur un grand chemin, a dû néceffairement devenir la praye des partis & la retraite des vagabonds, pendant les temps de troubles. Nos perquifitions ne nous ontrien appris ſur ſon premierétat; finon qu'il a été plufieurs fois brûlé & rétabli avant le douziémefiécle, penda'nt les révolutions du gouvernement, & pendant les invafions des barbares.

Les Religieux ayànt été réduits à un petit nombre, on réunit ce Prieuré a l'Abbaye de Marmoutier, dont il dépend encore. L'Eglife telle qu'on la' voit, a été bâtie au douziéme fiécle. En l'an 1185, la Comteſſe Eléonorefit préſent à cette Eglife, qu'elle nomme S. Nicolas en Cuife dans une de ſes Chartes, de trois', mines de bled à prendre ſur les moulins de Crépy. Muldrac, *pag.* 74, parle » d un Monument de pierre élevé de terre devant » le maître Autel de la Chapelle repréſencant.la Maiefté d'un » Roi qui tient ſon Sceptre à la main mais ſans mémoire ni épi» taphe » Le Monument ſe voit encore, ſans Sc.eprre, ſans Majeſté. On remarque autour du cénotaphe" quelques c'araaeres, d'une écriture preſqu'effacée, qui n'indiquent ni l'âge, ni la nature du tombeau. Muldrac ajoute qu'il n'y avoit plus de ſon temps, ni Prêtre ni Religieux à S. Nicolas de Courfon : ce lieu: n'eſt plus ·aujourd'hui qu'une Ferme: une, partie de l'Eglife ſert de grange au Fermier. Cette Eglife eſt très·bien prife dans.fes pro,. portions. Le Chœur, la Nef, & les deux bras de la croiſée ſe réuniſſent, & ſont appuyés à une groſſe tour quarrée, plus foJide qu'élevée. Les bâtimens du Prieuré ſont environnés de cinq ou ſix chaumieres qui ont été formées du débris des anciens lieux régu-, liers. C'eſt ainſi que les établiſſemens dégénerent & tombent dans l'oubli.

35. Il en eſt de l'Hiftoire comme des fleuves, qui groſſiſſent à meſure qu'ils s'éloignent de leurs fources. Plus on remonte dans le premier âge de notre Hiftoire , moins les faits font nombreux. Mornienval eſt un lieu fort ancien, & par cette raifon, fon origine eſt très-obſcure. On explique cette origine de deux manieres, qui fatisfônt également touchant l'étymologie du nom. Le territoire de Mornienval eft appellé dans tous les titres latins *Vallis Morinorum & Moriniana Vallis.* Il fe peut faire que dans les p.remiers ſiécles de l'Ere Chrétienne" une bande de Morins ait été envoyée par ordre des Empereurs., pour peupler' ce canton. Les diverfes tranfmigrations que nous avons citées, & furtout l'établiſſement des Letes à Champlieu, dont le territoire touche à celui de Mornienval , rend cette explication très-vrai., femblable, Il ya des exemples que ces Princes ont envoyé des colonies de Morins, de m.ême qu'ils envoyoient des colonies de Nerviens) des colonies de Bataves, de Francs, de Lingoniens, &c. Voyez à ce fujet la Notice des dignités de l'Empire d'Occi. dent, *Sec1.* 65.

Mornienv'al n'eft pas le feul endroit de la contrée où les anciens Morins pamiffent avoir eu des établiffemens. La terre de Treſmes en Valois eft appellée *Terra Morinenſis* dans les titres latins , & la petite riviere qui y paſſe , fe nommait autrefois. *la. Terouanne :* ce nom lui eſt encore confervé fur plufieurs Cartes de Géographie. Le grand & le petit *Morin* ſont deux petites rivieres complifes ongmaucment dans les Domaines des premlers Sel-_ gneurs de Nanteuil-le-Haudouin ; ces deux rivieres fe déchargent dans la Marne.

L'autre explication qu'on peut donne'r du nom & de l'origine de Mornienval, eſt de ſuppoſer qu'il y avoit en ce lieu un établiſſement Romain avant l'arrivée des Francs dans les Gaules; que l'Eglife de Terouanne ayant reçu 'en preCent quelques biens ſitués dans ce pays, le territoire en aura pris le nom latin de cette Eglife. Le Chapitre de Terouanne poffédoit autrefois, à Paris , près S. Euftache, quartier des Halles, une, portion de terre que' les titres latins 'nomme'nt *Terra Morinenſis* (1). J'ai eu communication d'un extrait du Chartrîer de S. Crépin en Chaye de Soif. fons, où ileft fait mention de diverfes échanges entre le Chapitre; de Terouanne & la Communauté de S. Crépin , de biens ſitués

(1) Hiſt. Dioc. de Paris. tom. J. p. 110.

dans le Valois : les noms des lieux ne ſont pas marqués.

On a trouvé à Mornienval beaucoup de médailles frappées au coin des Empereurs Romains. J'en ai vu deux, dont l'une eſt de l'Empereur Nerva, & porte cette légende ſi commune : *Romæ & Auguſto.* L'autre médaille repréſente l'Empereur Adrien. Elles avoient été trouvées dans les fondemens d'un ancien bâtiment.

Ces deux médailles ne nous donnent pas l'époque du tèmps où l'on a commencé a bâtir ſur le territoire de Mornienval; elles font ſeulement préſumer qu'il y avoit des habitans dans ce pays ſous les regnes, de ces deux Empereurs.

Il Ya toute apparence que le Hèu de Mornienval a commencé par une de ces métairies de plaiſance, que lès Romains nommoient *Villæ*, & què cette métairie eſt venue au pouvoir de nos premiers Rois, comme tant d'autres terres du Fiſc. Il eſt certain que le Roi Dagobert I avoit à Mornienval une Maiſon de plaiſance, & que le Roi Charles le Chauve eſt venu pluſieurs fois dans cette Maiſon àvec la Reine Ermentrude ſon épouſe, qui s'y plaiſoit beaucoup. Les évênemens qui ſe ſont paſſés au Palais de Mornienval pendant l'intervalle de ces deux regnes, nous ſont inconnus. Dagobert I eſt le Fondateur de l'Abbàye du lieu, l'une des plus anciennes & des plus diſtinguées qui ſoient en France.

Ce Prince qui réuniſſoit de grands défauts & de grandes vertus, étoit fort dévot à la Sainte Vierge & au Martyr S. Denys. Pour avoir part de plus en plus à leur intercеſſion; il fonda dans ſon Palais de Mornienval, une Egliſe ſous leur invocation; & accompagna cette Egliſe d'un double *Monaſtere*, compoſé d'une Communauté d'hommes & d'une Communauté de femmes, dans le goût de celui de Sainte Agathe de Crépy, excepté qu'il avoit une enceinte beaucoup plus vaſte. Dagobert céda pour l'exécution de ce pieux deſſein, une partie des bâtimens de ſon Palais, & quelques Domaines qui en dépendoient. Comme le gouvernement & la diſtribution de ce Monaſtere reſſembloient en tout, à ce qui ſe pratiquoit à Notre-Dame de Soiſſons, je renvoye à la ſavante Hiſtoire de cette derniere Abbaye. Les deux Maiſons de Mornienval & de Notre-Dame ont preſque toujours été en communauté de prieres.

Pluſieurs Savans du dernier ſiécle ſe ſont exercés à la recherche du temps où l'Abbaye de Mornienval a été fondée. Les ſentimens ſont partagés, mais ſur un objet peu important. Le Pere

le Cointe & les Freres de Sainte Marthe, de Templeux & Muldrac ; Bergeron & Bouchel, attribuent cette fondation au Roi Dagobert I. D. Mabillon & D. Germain eſtiment qu'on devrait la placer ſous le regne de Dagobert II, mais ils n'appuyent leur conjecture d'aucunes raiſons. Voici un trait qui rend le premier ſentiment préférable au ſecond.

En 1580, on voyoit encore ſur le portail de la grande Egliſe de Mornienval, une ſtatue équeſtre de pierre de grandeur naturelle, repréſentant le Roi Dagobert I. Le portail ayant été abbatu depuis 1580, on a conſervé la ſtatue équeſtre qu'on a placée dans le Chœur. Cette ſtatue avoit été dreſſée vers l'an 907, lorſqu'on rebâtit en pierre l'Egliſe du Monaſtere, qu'un terrible incendie venoit de réduire en cendre. Elle avoit été premierement conſtruite en bois. Comme il n'y avoit pas alors plus de deux cens ſoixante ans écoulés depuis la mort de Dagobert I, la tradition devoit être récente: il eſt même très-vraiſemblable qu'on avoit conſervé juſqu'à ce temps la Charte de fondation qu'on n'a plus. Depuis le dixiéme ſiécle juſqu'au ſeiziéme, où Bergeron compoſa ſon Abrégé Hiſtorique du Valois, on ne voit pas que la tradition ait varié, au ſujet du fondement qui fait honneur de cet établiſſement au Roi Dagobert I.

On a long-temps conſervé dans le Chœur la ſtatue de pierre; comme un monument érigé à la mémoire du Fondateur de l'Abbaye & de l'Egliſe de Mornienval. Cette ſtatue ayant été mutilée d'un bras par accident, une Abbeſſe de Mornienval qui en trouvoit d'ailleurs la draperie trop groſſiere, la fit enterrer dans l'Egliſe au commencement de ce ſiécle, vis-à-vis la Chapelle du Rofaire.

C'eſt ainſi que les monumens ſont enfouis, au préjudice de l'Hiſtoire & des Lettres, & qu'un caprice de quelques heures prive les curieux & les Savans d'une ſatisfaction légitime. Une telle conduite eſt un manquement bien viſible à la reconnoiſſance & au reſpect dûs aux bienfaiteurs: l'honneur & le devoir impoſent une obligation naturelle de reſpecter juſqu'aux emblêmes qui peuvent ſervir à rappeller le ſouvenir des Fondateurs.

Nous reprendrons ailleurs l'Hiſtoire de l'Abbaye de Mornienval. Comme l'établiſſement du Monaſtere & du village de la Croix-Saint-Ouen appartiennent au regne de Dagobert I, nous en rapporterons ici les circonſtances.

L'Abbaye

36. L'Abbaye de la Croix-Saint-Ouen ne fubfifte plus: mais le village qui s'eft formé àcôté de l'Abbaye:, fe voit encore fur le grand chemin qui conduit de Verberie àCompiegne, à une lieue & demie de l'un & de l'autre. Ce village reléve en premiere inftance de la Juftice Royale de Pierrefonds. On appelle encore *Chemin des Plaideurs*, une ancienne route qui va de la Croix à Pierrefonds, traverfant trois lieues de la forêt de Cuiſe. L'Abbaye de la Croix a été fondée, àl'occafion d'une vifion que l'on raconte ainfi.

- En un beau jour de Printemps, vers l'heure" de midi (1), pen-'dant que le Soleil dardait fes rayons avec force, le Roi ,Dagobert 1 faifoit dans la forêt de Cuife, une de ces pareiés de chatTes folemnelles, où l'ufage demandoit que le SOtlverain fût accompagné des principaux Seigneurs de la nation, & des grands Officiers de fa Couronne. Le Prince avait àfes côtés S. Ouen fan Référendaire & fon favori, lorfqu'il apperçut tout-a-coup dans l'air, une Croix lumineufe, dont la blancheur égaloit l'éclat de la neige.' Etonné de cette. apparition, il en demanda l'explication à fon Chancelier. Il eft des fignes incertains pour le refte des hommes, àuxquels les Saints ,reconnoiffent le doigt de Dieu, & les ordres de fa Providence•

.S. Ouen, après avoir réfléchi fur cette merveille, répondit au Roi, que ce météore marquoit, que Dieu voulait qu'on rendît en ce lieu là, un culte particulier à l'inftrument de notre Rédemption; & il confeilla au Roi de faire élever à l'endroit même de l'apparitian, une Eglife fous le titre de la Sainte Croix. Dagobert reçut favorablement l'avis de fon Référep.daire, & l'exécuta fans délai. Il ordonna qu'il feroit fondé àl'endroit même, une Bafilique de Sainte Croix, àlaquelle il aſſigna d'avance des revenus en bois,' en prés, & en fônds de terres labourables, fitués fur les deux rives de l'Oife. Et afin que ce pieux deffein ne rencontrât aucune difficulté dans l'exécution, il chargea S. Ouen du foin defaire bâtir l'Eglife , &d'y placer une Communauté d'Eccléfiaftiques.

S.Ouen fit défricher l'emplacement, où le Roi avoitdécidé que l'Egliſe ferait bâtie. Par fes foins, on vitpour-ainfi-dire, fortir de terre, une Eglife & un corps de logis dans un lieu ci-devant inculte, éloigné de tout commerce, & feulement fréquenté des Chaſſeurs. "

. (1) Berg. Val. R. p. 23. Antiq. des Villes, 1 Miſcel. cap. 3. p. 397. Gall. Chr. t. 9 , p. 390. Labbe l

Le Saint n'héſita pas ſur le choix de ceux, auxquels il devoit confier la nouvelle Eglife. Il avoit été élevé dans le Monaſtere de S. Médard de Soiſſons. La haute opinion qu'il avoit conçue de la régularité de cette Maiſon, ne lui permit pas de balancer. Il fournit à S. Médard le nouvel établiſſement. Giraud II, Abbé de S. Médard, envoya ſur les lieux un certain nombre de Religieux, que S. Ouen inſtalla, & qu'il mit en poſſeſſion des biens, que le Roi Dagobert avoit attribués à cette fondation.

Le bruit du prodige répandu dans les contrées voiſines, la dignité du Fondateur, la réputation & les vertus de S. Ouen, la vie exemplaire des nouveaux Religieux, attirerent en ce lieu un grand concours de peuples, qui venoient de toute part rendre leurs adorations à l'Auteur de notre Rédemption. Cette dévotion s'accrut de plus en plus, par les ſecours & les graces que Dieu répandoit ſur ceux qui s'y rendoient pour implorer ſa miſéricorde, en vue des mérites de celui qui nous a racheté par l'effuſion de ſon ſang ſur la Croix.

Peu de temps après la mort de S. Ouen, ſes miracles & le ſouvenir de ſes vertus, le firent placer au nombre des Saints. Les Religieux de la Croix commencerent dès-lors à le regarder, comme le Protecteur & l'Interceſſeur particulier de leur Monaſtere. Ils l'invoquerent comme un ſecond Patron; & à leur exemple, chacun eut recours à ſes prieres, pour obtenir de Dieu par ſon moyen les ſecours néceſſaires : enſorte que la dévotion du peuple changea le nom de l'Abbaye & du village qui ſe forma, & les nomma la Croix-Saint-Ouen, tant en reconnoiſſance des avantages reçus par ſon interceſſion, qu'en mémoire de la part qu'il avoit eu à l'établiſſement de l'Egliſe & du Monaſtere.

Il y a encore aujourd'hui un pélérinage de S. Ouen au village de la Croix. On y invoque ce Saint contre le mal de ſurdité. On y célébre ſa Fête le 24 du mois d'Août, & pendant l'Octave de cette Fête, l'Egliſe de la Croix eſt beaucoup fréquentée. La formule de réclamer l'interceſſion du Saint, eſt ſinguliere : on fait deſcendre dans un caveau les perſonnes attaquées de ſurdité ; on leur paſſe la tête dans une niche de pierre, & c'eſt-là qu'on leur fait implorer l'aſſiſtance du Saint.

Le Monaſtere de la Croix a été pluſieurs fois enlevé & rendu à S. Médard de Soiſſons. On le qualifie *Abbatiola* dans des titres du dixiéme ſiécle. Nous rapporterons ſous les dates convenables,

quelques évenemens remarquables, qui s'y' font paſſés. Ce n'eſt plus qu'un Prieuré ſimple, poſſédé par l'Abbé de S. Médard, qui nomme à la Cure. On ne *voit* plus ſur les lieux aucun veſtige de l'ancienne Abbaye. Lorſque les derniers bâtimens ont été rafés, on a impoſé aux Religieux de S. Médard, l'obligation d'élever' dans leur Egliſe une Chapelle en l'honneur de S. Ouen. Cette' Chapelle, au rapport de Domlay (1), fût érigée derriere le maître Autel de la granâe Egliſe, & l'on eut ſoin de peindre ſur la voute, l'hiſtoire de l'apparition de la Croix de neige.

La, fondation de l'Abbaye de la Croix, a été le ſujet de pluſieurs critiques. MarIot condamne' comme une piéce ſuppoſee, la Charte de fondation de cette Abbaye, &'[on opinion n'eſt pas deſtituée de vraiſemblance (2). Sur quoi, dit-il "eſt appuyé ce trait d'hiſtoire que l'on raconte différemment? Sur un vieux titre ver... moulu, trouvé, dit-on, en 1324 par les Religieux de S. Corneille de Compiegne, ſous le regne de Charles IV. Ce Prince informé de la découverte, ordonna que la Charte fût tranſcrite, qu'on ſuppléât les mots qui manquaient, & qu'on lui préſentât la copie, pour être ſceIlée de ſon autorité, & recevoir la même authenticité que l'Ecrit primitif. Or, quel fond doit-on faire ſur un tel titre, tranſcrit dans un ſiécle d'ignorance, où les copiſtes avaient ſouvent peine à lire les,écritures ordinaires? Ajoutez que parmi les ſouſcriptions de cette Charte, on lit le nom de S. Eloy avec le titre d'Evêque de Noyon, de même que celui du Maire Erchinoald', deux perſonnes qui n'ont été élevées en dignité, qu'après la mort du Roi Dagobert 1.

Quoiqu'il en ſoit des circonſiances, il eſt hors de déute que l'origine de l'Abbaye de la Croix, peut ſe rapporter au temps de la Charce. Ce Monaſtere avoit déja quelqu'ancienneté ſous le regne de Charles le Chauve, lorſque ce Prince le ſoumit de nouveau à S. Médard. Il eſt fait mention ſous l'an 660, d'une Abbaye de la Croix-Saint-Ouen, dans une vie de S. Bertulphe, rapportée par Surius ſous le cinqFévrier : *je* ne ſai ſi c'eſt de la nôtre qu'il s'agIt.

Nous penſons qu'on peut adoucir la critique de Marlot, & convenir qu'on ne doit pas ajouter foi à tous les termes de la nouvelle Charte, comme on auroit fait à rancienne : que cependant

(1) Hiſt. Soiſſ. Dorm. t. 2. p. 303.

(2) Hiſt. Eccl. Rem. t. 1. l. 2. p. 265.

on peut y recourir, comme à un monument conforme à la tradition des temps, où cette copie a été rédigée. Quant au titre d'Evêque donné à S. Eloy, &. à la qualité de Maire qu'on donne à Erchinoald, cette double faute peut venir de l'ignorance des rédacteurs, qui auront crû donner un nouveau mérite à la copie, en joignant aux fignatures de ces deux hommes illuftres, le nom des titres dont ils avoient été décorés fur la fin de leur vie.

, Cette Abbaye n'eft pas la feule que S. Ouen ait fondée en l'honneur de la Sainte Croix; on attribue auffi à ce Saint Prélat l'établiffement de la Croix-Saint-Leufroi, Abbaye de Normandie dans le Comté d'Evreux, qui a porté, comme celle-ci, le nom d'Abbaye de la Croix-Saint-Ouen.

37. On lit dans la Charte de 1324, quelques noms de lieux, dont il eft à propos de donner ici l'explication. L'Auteur de cet Ecrit voulant déterminer la fituation des fonds de terre, que Dagobert avoit laiffés au Monaftere de la Croix-Saint-Orien, dit qu'ils tenoient d'un côté à la riviere d'Dife, *ab Iſarâ fluvio*, de l'autre à un certain lieu nommé *Bellum vil/are*, vis-à-vis un autre lieu appellé *Gallis villa;* d'un bout à l'hôtel du Péager, *contrà riparii Curtim;* d'un autre bout au rivage de l'Oife, *ad fluvii ripam.*

Dormay (1) rend en François par *Beauyiliers*, le *Bellum villare* de la Charte. Je ne connois pas de lieu qui porte ce nom, dans l'étendue qui eft en quelque façon circonfcrite par les termes de la Charte. Il y avoit autrefois plufieurs Fiefs par-delà Rivecourt, accompagnés de manoirs & de tours; le Fief d'Aridel ou de Bourqueval, le Fief de la Mairie de Canly, & le Fief de la Tour d'Arcy ou de *Bienville.* Arcy en la campagne, pourroit bien être le *Bellum villare* que nous cherchons. Cependant, comme il eft marqué que le *Bellum villare* fairoit un regard, avec un autre endroit nommé *Gallis villa*, qui eft Jaux, je penfe que le lieu en queftion, ſeroit plutôt *Royal-Lieu*, ancien Château Royal qu'on appelloit *80-vum villare) Nova villa*, & dans les Chartes Françoifes, la Maifon Royale de *Neuville.* Jaux & Royal-Lieu font ſitués des deux côtés de la riviere d'Oife, vis-à-vis l'un de l'autre; au lieu que de Jaux à Arcy, il Y a deux grandes lieues.

, *Gallis-villa*, c'eft Jaux. Ce lieu eſt appellé *Gellis* dans une Bulle d'Alexandre III, de l'an 1162, concernant le Monaſtere de S. Corneille de Compiegne (2).

(1) T. 2. p. 302.

(2) Gall. Chr. t. 10. inſtrum. p. 125.

'Riparii curtis J eſt Rivecourt, que les Chartes anciennes nomment auſſi *Ripecuria* & *Rivecuria*, *Riverifcors* & *Rivricourt.* Le village de Rivecourt a commencé par un hôtel du Péager général de la riviere d'Oife, dépendant du château de Verberie. Nous parlerons bientôt du Péager général de la riviered'Aifne ,qui avoit un pareil hôtel àRiviere, dépendance du château Royal de Berny. près de Vic-fur-Aifne.

Legrand Péager de l'Oife exerçoit dans fan château, les mêmes fonél:ions' que les Comtes du Rivage fous le Bas-Empire. Il préfidoit à la perception des droits légitimes, impofés fur les voitures par eau; il veillait à la sûreté de la navigation, àl'entretien. des ponts & des chemins de hallage J frayés le long de la riviere d'Oife pour la commodité du commerce.

Cet hôtel du Péager demeura au pouvoir de nos Rois, jufqu'à l'an 693, temps où on le démembra du Palais de Verberie pour fonder le Prieuré de Rivecourt. L'Auteur de l'Anaftafe de Marcoucy, raconte ainfi ce changement. » En l'année 693 , qui était » la trentiéme après le trépas de S. Vandrille, le Roi de France, » nommé Hildebert (apparemment Childebert III, frere de Clo- » vis III,.) donna, par acte du 20 Oél:obre, Marcochi, Aupec, » *Rivecourt*, Vincourt, àMonfieur Saint Bayn, adonc Abbé de » Fontenelle «.. L'Auteur ajoute , que le Prince eut la générofité. d'ajouter à ce bienfait, celui de faire conftruire une Egliſe en l'honneur de S. Vandrille, dans chacun de ces lieux , afin que S. Vandrille, de lignée Royale, qui venoit d'être canonifé., fût honoré. aux Diocefes de Paris, de Beauvais, d'Amiens & de Rouen. L'Auteur (1) dit avoirlû les circonftances de cette fondation dans un ancien tltre.

Il y a aux archives de la Cathédrale de Beauvais, deux titres. pareils à celui dont. l'Auteur de l'Anaftafe fait mention. Le premier, daté de l'an 1177, eft une Charte du Roi Louis le Jeune , dans laquelle ce Prince r.econnoît que le Roi Childebert a donné. à l'Abbaye de S. Vandrille, la terre & l'Eglife de Rivecourt , avec fes dixmes & fes dépendances , fix hoftifes à Chevrieres} une partie des dixmes-de *Rovillari* J des prés, des bois & la Chapelle de Fayel.

Depuis la mort du Roi Dagobert I , juſqu'au reg.ne de Charles le Chauve, le grand péage de Rivecourt fut diviſé en pluſieurs

(1) Peron. anaſt. p. 41 , 42 , in 12. Paris, Ed. 1694.

branches.' Il s'établit une foule de droits de *travers*, depuis Com": piegne jufqu'à Beaumont, qui firent tort au commerce de cette contrée. Les Rois, par une libéralité mal-entendue, abandonnerent à des Communautés, ou à des particuliers, ces redevances' effentiellement deftinées à l'entretien des civieres & des chemins, comme de fimplesrentes ou des redevances annuelles, qui ne devoient alfujettir à rien. En l'an 877, Charles le Chauve accorda une portion de péage fur la riviere d'Oife, à l'Abbaye de S. Corneille .de Compiegne; & en 919, Charles le Simple fit préfent à l'Eglife de S. Clément de cette même ville, du droit de péage qu'on perçoit encore, depuis Compiegne jufqu'à la Croix (1).

La riviere d'Üife arroCe le Valois depuis le clocher de Jaux audeIfous de Gompiegne, jufqu'au rhu de Roanne, qu'elle reçoit au-,deffus de Roberval & de la vallée de Pompoint. Céfar qui parle fouvent de la riviere d'Aifne dans fes Commentaires, ne dit rien de la riviere d'Oife. Vibius,Sequefter, eft l'un des premiers Auteurs Latins qui ayent fait mention de celle-ci. Il la nomme *Efta :* L'Oife, dit..:il, 'eft une riviere de la Gaule qui fe décharge dans la Seine. L'Auteur de l'Itinéraire attribué à l'Empereur Antonin, -rend le nom de l'Oife par *Iſura.* Fortunat, dans fes Poëſies, ap-:pelle cette riviere tantôt *Iſara*, tantôt *Eſura*, ainſi que Frédégaire en fa Chronique (2). L'Auteur des Aaes de S. Marcoul, employe le terme d'*!fera.* Je trouve les noms d'*Iſa* & *Hiſa* dans l'Abbréviateur de Frédégaire, dans la Chronique intitulée *Geſta Normannorum*, & dans une ancienne Vie de S. Vaft. Dans Aimoin, on lit quelquefois *Iſara*, & fouvent *Ijfa.* Le vrai nom latin de' cette' riviere eft *Iſara*, ·que l'Auteur de la Chronique de S. Denys a mal traduit par *Iſare.* Je donne ces variantes pour l'utilité de ceux: qui confultent les Chartes.

On connaît deux autres ,rivieres qui portent le nom latin *d'.!fara.* L'Iſer en Allemagne qui prenant fa fource aux confins du Tiroi, fe décharge dans le Danube: & l'Ifere, riviere de France, qui tire fa fource de la Savoye, & qui fe jette dans le Rhône, après .avoir traverfé une partie du Dauphiné.

La riviere d'Oiſe a plufieurs fois changé de lit, à Verberie furtout, qui eft le centre des lieux du Valois quOelle parcourt. Sous le regne de Dagobert I, elle fe féparoit en deux bras, dont l'un

(1) Diplorn. p. 563. 1132. Sec. 4- Ben. part. 1. p. 60. Chrono S.
(2) Fredeg. cap. 20. Sec. 2. Bened. p. Denys, 1.;. ch. 27.

paſſoit près de Rivecourt, & ſervoit de route aux bateaux; l'autre paſſoit au pied des murs du Palais de Verberie. Le bras de riviere qui paſſoit à Rivecourt, ſe nommait *la Conque*. Il commençait à l'iDe de la Tourteraye près de la Croix, traverſoit *la* prairie de Rivecourt, où l'onen .voit encore la trace. Il côtoyoit les canaux du bois d'Ageux, qu'il fourniſſoit d'une eau pure, & rejoignoit plus loin l'autre bras de riviere.

Les champs &les prés qu'on voit entre Rivecourt & Verberie, font des atterriſſemens. Des ouvriers, creuſant il y a quelques années, à onze pieds de profondeur., entre la prairie de Rivecourt. & la riviere d'Oiſe, trouverent une longue poutre équarrie, &. divers matériaux, qui pro,uvent qu'anciennement il y avoit eu un. port en cet endroit.

On peut mettre la riviere d'Oire ; au ,nombre' de celles qui font· commodes pour la navigation. L'on y voyageoit ſouvent par eau:.: ſous les deux premieres Races. On en a des exemp.les, dans S. Mar--. coul, qni arriva à Compiegne par' cette riviere; dans le Seigneur Hetilon, proche parent.du Roi Pepin, qui ſe fit tranſponer 'par eau de Verberie à S. Denys·, quoique malade; & enfin dans la mémorable.& funefle expédition des Normands, qui, en l'an 885, couvrirent cette riviere de leurs bateaux, qui fembloient. ê.t(e une flote, tant ils étaient nombreux.

La navigation de l'Oiſe n'eſt plus auſſi bien entretenue qu'autrefois. Les gars qui s'y multiplient, occaſionnent beaucoup d'iDes, .quiempêchent les bateaux, pendant l'Eté ſurtout, de ſuivre une route réglée.

L'Oiſe reçoit l'Autanne au-deſſus de Verberie. L'Autonne eſt une petite riviere qui parcourt une vallée de ſept:à huit .lieues, ſans ſortir' du Valois. Les titres Latins la;nomment *Althona*, *Althumna*, & *AltUlla* (1). M. de Valois, & quelques Géographes à. ſon exemple, ont confondu ſon nom avec celui de la.Nonette, qui prend ſa ſource dans le. Valois,. & qui paſſe à Senlis. On lui donne auſſi le nom d'Ottenette ſur pluſieurs car.tes.

L'Autonne prend. ſa ſource entre Coyoles & Piffeleu, près de Villers - Cotteretz , paſſe à Vauciennes, & forme l'étang de Walu. Plus·bas que cet étang, elle reçoit le ruiſſeau d'Haramont, le rhu de Vaumoiſe., & les eaux qui viennent de Ruffy &de Lieu-Reſtauré, ainſi que les ruiſſea.ux de. Bonneuil., de Cayencourt & Grimancourt

(1) Ann. Bened. t. 4. p. 690.

de Buit; elle tombe dans les grands éta.ngs de Pondront & du Berval, & reçoit plus loin que *ces* étangs, les ruiſſeaux de Mornienval, de Morcourt, de Gilocourt, de Bettancourt & des Eluats. Elle fe joint enfuite à la petite riviere de Glagnes qui vient des vallées de Bouillant, de Duvy, & du Parc ,au-deffus de Saint Martin-Bethyii, & fe jette dans l'Oife, après avoir traverfé les prairies de Saintines & de Verberie.

On a conſtruit depuis quelques années, un beau pont de pierre de .deux arches fur cette petite riviere, à l'endroit où paſſe le chemin neufde Verberie àCompiegne.

On avait conçu le deſſein de rehdre l'Autonne navigahle , mais on y a renoncé, à caufe des frais immenfes qu'il auroit fallu faire & du peu de profit qu'on pouvoit en efpérer. On eût été obligé de détruire dix-fept.à dix-huit moulins, de nuire aux deux vaſtes étangs de.Pondront & du Berval, de détourner de la riviere d'Ourcq un ruiſſeau qui lui eſt néceffaire, & de conſtruire un grand nombre d'éclufes. La vallée d'Autonne eſt une des plus fertiles de la contrée, .en grains, en fruits, en légumes , & fur-tout en foin.

38. Braine , Berny-Riviere, & Bargny, font trois lieux du Valois, âont l'Hiftoire contient des particularités intéreffantes. Les compilateurs & les critiques les ont fouvent confondus fous un feul rapport, furtout Braine & Bargny, où l'ancien *Palatium Brinnacum* de nos Chroniques étoit fitué. Nous les diſtinguons ici, & nous rapporterons fous.trois différens articles., ce qui eſt propre à .chacun.

39. Braine eft une petite ville du Duché de Valois, lituée fur la ,Vene, à quatre lieues de Soiffons. Son nom latin varie dans les 'Auteurs; Flodoard, Alberic, Helinand, & Guillaume le Bre-.ton, la. nomment *Brana* J *Brena, Breina*, & quelquefois *Brema*. 'Comme ces noms latins font auai attribués par les Auteurs, à la ville de Brienne en Champagne, & au petit pays de Brenne fitué aux confins de la Touraine & du Berry J . . e & de Brienne, & le territoire de Brenne eft Touraine, ont appartenu aux mêmes Seigneurs , on doit apporter beaucoup de circonfpeaion dans le choix des monùmens hiftoriques qui les con-' cernent. Nos p.eres ,'.pour diſtinguer ·Braine en Valois, des autres lieux dont les.noms reſſemblent à .celui-ci, l'appelloient Brie-Comte-Braine. Ce nom fe retrouve fur pluûeurs cartes modernes, quoiqu'il ne foit plus en ufage depuis long-temps.

M.

M. Bullet, dans ſes Etymologies (1), prétend que le nom de la ville de Braine, vient du mot *Bren,* qui, dans la langue Celtique, ſignifioit une forêt.

La ville de Braine a ſes teinps héroiques-, com.me la plûpart des anciennes villes de la Grece &de l'Italie. Nous pafferons fous ſilence la plûpart des fables, que l'on raconte touchant ſon origine. Regnault, dans ſon Hiſtoire de Soiffons, ne craint pas d'avancer, que Braine a eu pour fondateur Brennus, trentiéme Roi des Gaules. Il avoit probablement puiſé ce ſentiment dans les Ecrits de Matthieu Herbelin & de Charles de Bovelles (2). Dormay voulant expliquer les antiquités du Soiffonnois, écrit que .Brennus a fondé Soiffons, & que Brennius ſon frere a bâti le château de .Braine. Nous ne voyons pas où Donnay a pris cette diſtin8:ion de Brennius & de Brennus. Quelques Auteurs ont cru devoir placer à Braine, le Bibrax des Commentaires. de Céſar; ils ont été réfutés par le même Savant, qui a ſi clairement démontré, que le *Palatium Brinnacum* n'a rien de commun avec la petite ville de Eraine.

On a découvert à Braine & dans les environs, pluſieurs antiquités remarquables. En creuſant, il Y a dix-huit ans, dans un jardin de la ville, ona trouvé à trente pieds de profondeur, .une agathe gravée, du genre de celles qu'on appelle *Abraxas*. Ces, pierres paſſoient pour avoir quelque vertu magique parmi les 'Gnoſtiques. Marc, Seaateur de Baſilide, les fit connoître le pre--mier dans les Gaules. L'Abraxas de Braine repréſente, ſur une ſurface un peu convexe, deux figures, donc l'une a des aîles avec -des pieds d'animaux & une queue. L'autre porte une cou-'ronne en tête, & tient d'une main un poignard, dont elle ſemble vouloir frapper la figure qui eſt devant elle; eſpéce d'emblême, appliquable à des perſonnes, dont le nom eſt, préſentement dans l'oubli.

Sur la montagne où paſſe le chemin de Courcelles à d'Huiſel, à une demie lieue dë Braine, on a trouvé depuis peu & preſqu'en même temps, trois hâches de pierre d'un grain différent, d'un beau poli, dures, légeres, & d'un tranchant bien affilé.: une ſurtout qui paroît être d'albâtre, & ſurlaquelle on entrevoit, comme une empreinte de quelques caraéteres. Ces inſtrumens ſont anciens: il eſt difficile de fixer le temps où ils ont ſervi. Les Hé-

(1) T. 1. p. 288.

(2) Regn. p. 16. Dorm. t. 1. p. 16.

breux employoient des couteaux de pierre dans des rencontres.' . Je nefais s'il y a eu un temps, où l'on faiſoit uſage de ces fortes de couteaux dans les Gaules. Les caratleres prefqu'effacés, empêchent de croire que ces trois haches ayent été fabriquées, avant le .temps .oÙ les arts ont commencé à pénétrer dans les Gaules. Je ferois p.orté à penſer que ce ſont moins des haches d'ufage, que des haches. ſépulchrales, telles qu'0n en plaçoit à côté des Militaires dans leurs tombeaux, fous les premiers Rois·denotre Mo.. narchie.

· Nous avons parlé, *p.* 8, d''un moyen bronze d'Augufte, & d'une médaUle de l'Empereur Néron, .quiont été trouvés à Braine. En 1757, on a découvert une médaille en or de l'Empereur Probus, au bas du château de la Folie. Ces monumens ſuppoſent qu'il y avoit des habitations dans .ce canton, lorſque les Gaules obéiſ{oient à ces Empereurs: on ne peut pas en tirer d'autres lumieres.

. La terre de Braine & fon château, ont eu à peu près le même fort que Nanteuil., lorfque Clovis .établit la Monarchie FrançoiCe dans les Gaules. Nanteuil paſſa au po.uvoir des ayeux de S. Val.. bert; & la terre de Braine fut donnée aux ancêtres du Seigneur Authaire, pere .de S. Ouen, ayec les deux terres de Condé & de Sancy. Auchaire fixoit fa réſidence ordinaire à Sancy. Il faifoit valoir fes deux terres de Condé & de Braine, par le minifiere de ſes Intendans.

Après la mort du Seigneur Authaire, S. Ouen fon fils eut en par-.tage les terres de Braine, de Condé & de Sancy. Elevé par fon mérite fur le Gége Epifcopal de Rouen, il fit préfent à fan Eglife, de ſes terres·& de leurs dépe.ndances. Le territoire fertile en productions naturelles, en grains, en foin, en légumes & :en bois, tra-'verfé par la chauſſée Romaine, qui condl1ifo.it de Reims à Soiſſons, .& arrofé.par la riviere de Vefle, qui paroît avoirété navigable dans ce temps-là, procuroit à fes poſſeſſeurs autant d'utilité que d'agrément.

L'Eglife de Rouen jouit paiſiblement du bienfait de fon Prélat, 'jl1fqu'aux troubles qui ont accompagné le déclin de la Maifon de -Charlemagne. Les premieres irruptions des Normands, furent :pour la ville de Rouen des préfages certains, des malheurs qui lui ·devoient arriver. L'Evêque & le Chapitre de cette Ville, ayant délibéré fur les moyens de prévenidesJuites de la fureur des Nor.. ·.mands, réfolurent d'enyoyer. à Braine, les effets.les plus préCieux

-de l'Eglife Cathédrale; les Reliques fur-cout & la Bibliorheque du Chapitre. Ils trouvoient une sûreté dans l'éloignement de l'embouchure de la Sein'e, par où les barbaresavoient coutume de pénétrer. On eut foin auſſi de fortifier le château de Braine, de maniere à pouvoir tenir contre les partis de vagabonds & de faétieux qui défoloient la France.

Je ne puis dire en quelle année, le tréCor & la Bibliotheque de l'Eglife de Rouen, ont été tranfportés à Braine. 11 y a apparence que la réfolution de l'Evêque & du Chapitre, écoit effeauée avant la fin du regne de Charles le Chauve, & que le château de Braine fut pendant près d'un fiécle, le lieu des dépôts de l'Eglife de Rouen. En l'an 922, la Bibliotheque du Chapitre de Rouen étoit encore logée à Braine (1). Comme il y en avoit peu d'auffi nombreufe en France, on venoit de toute part à Braine, pour y puiſer, comme dans un tréfor de littérature, les connoiffances dont On avait hefoin. On lit aux Annales Bénédictines, qu'en l'an 922, un Clerc de Soiſſons alla à Braine, pour conſulter dans la Bibliotheque de Rouen la vie de S. Romain. Cette Bibliotheque perit en partie dans les flammes, peu de temps après cette année; l'autre partie fut pillée & diſſipée.

Nous croyons qu'avant le temps où le château de Braine a été fortifié, la ville de Braine n'exiſtoit pas; & qU.e jurques-là ce château n'avoit été qu'une métaIrie du Fife, accompagnée de dépendances. On doit rapporter l'origine du premi.er amas de maifons qui a formé la ville, aux fortifications du château, & au culte de S.Ived. Le rifque que l'on couroit dans les campagnes, d'être à tout moment la victime de la cupidité des barbares & des factieux, ralfemhloit les familles autour des forts châteaux, pour être à portée de s'y fauver, en cas d'allarme.

Parmi les Reliques confidérables qui furent transferées à Braine, on comptoir les Corps de S. Viéhice & de S. Ived, Evêques de Rouen (2). Ces Corps avoient été *levés* de terre, à caufe de la crainte des Normands: on les avoit renfermés dans des Châlfes, pour les tranſporter avec plus de sûreté & de décence. La préfence des Corps des deux faines Evêques, attira à Braine un grand concours de peuple, & il s'y établit un pélérinage fameux. Le culte de S. 1ved a prévalu fur celui de S. Viarice, quoique l'on conſerve encore la Châſſe de S. Yiétrice. à Braine. Cette Châſſe repoſe

(1) Theſaur. Anecd. t. 3.

(2) Baillet, vies des SS. 8 Octob.

repofe dans l'Eglife Paroiffiale de S. Nicolas. Feu M. de Laubrieres, Evêque de SoiiIons, en fit une tran{]ation foleinnelle en '1735 , & permit l'établiIrement d'une Confrairie en l'honneur de ce Saint. La Châffe de S. Victrice eft portéeproceffionnellemeat par les Confreres le cinq Mai.

Le culte de S. 1ved a été la premiere origine de l'Abbaye qui porte fon nom. Cette Abbaye, a 'commencé par un Chapitre de Chanoines, établi dans l'Eglife du château, qui fubfiftoit ,encore au douziéme fiécle. Les Reliques de S. Ived font toujours demeurées dans cette Eglife. Le Corps entier du Saint eft renfermé dans une Châffe, autrefois fort riche en dorures, & par les pierres précieufes qu'on y avoit enchâffées. On lit autour de la Châffe aétuelle , huit vers, qui apprennent qu'en l'an 1244, Girard, Abbé des Prémontrés de Braine, y a fait transférer le Corps de S. 1ved. Cette ChâIre eft aujourd'hui placée au-deIrus du maître Autel. On la defcend tous les ans, le dernierjour des Fêtes de la Pentecôte. Le lendemain on la porte folemnellement autour des murs de la Ville, avec deux autres Châ!fes de Sainte Florence & de Sainte Verrine, Vierges & Martyres. Tous les membres d'une nombreufe Confrairie, érigée en l'honneur de S. 1ved, accompagnent les ChâIres.

Damien de Templeux écrie d'après Flodoard (1), qu'en l'an 931, Hugues le Grand, Duc de France, enleva aux Evêques de Rouen le château de Braine; que Héribert, Comte de Vermandois, en ayant eu avis ,envoya devant Braine un corps de troupes commandé par un de fes vaffaux, qui reprit le château fur Hugues le Grand, & le démolit. Hugues le Grand chaffa les gens du Comte de Vermandois à fon tour, & fit rétablir le château ,qu'il. garda jufqu:à l'an 950.

Suivant les memes autorités, Regmold ou Renaud, ,Comte de 'Reims, détacha un corps de troupes, pour furprendre le château de Braine & ,s'en emparer, ce qui lui réuffit. Hugues le Grand, piqué du procédé, alla trouver le Roi Louis d'Outremer, auquel il infpira toute l'indignation, que méritoit cette conduite. Le Roi raffembla promptement.une armée 'qu'il voulut 'commander en perfonne" &·fe préfenta devant Braine. Les affiégés, intimidés par la préfence du Roi, firent peu de défenfe. Le Roi les chaffa de la place, & remit à Hugues le Grand, le fort château de Braine. avec [es dépendances.

(1) Chron. an. 931. Analect. Col.,p. 429. I. Hift. Acad. bell. lett. t. J. p. 107.

.. Marlot raconte un peu différemment, cette fuite d'évene-mens (1). Il ſuppoſe que le Comte Hugues le Grand, tenoit en avouerie le château de Braine, de l'Evêque & du Chapitre de Rouen; qu'à l'occaſion des diſſenſions qui ſe renouvellerent entre Héribert, Comte de Vermandois, & Bofon, frere du Roi Louis d'Outremer, Renaud, Comte de Reims, l'un des grands vaſſaux du Comté de Vermandois, eut ordre de ſe préſenter en force devant le château de Braine, de le prendre, & de le raCer, dans le deſſein de mortifier Hugues le Grand, qui tenoit le parti du Roi & de Bofon ſon frere. Le Comte de Reims réuſſit dans ſon entrepriſe: ſes troupes enleverent le château de Braine à ſon poſſeſſeur : le Roi Louis d'Outremer le reprit en perſonne, & le rendit au Prince Hugues le Grand.

Ce château-pris & repris tant de fois, avoit beaucoup ſouffert dans ſes fortifications & dans ſes bâtimens. Hugues le Grand le fit rebâtir à ſes frais, & le garda, non comme une proye ou comme un bien qu'on enléve à des poſſeſſeurs légitimes, mais çomme un Fief, qui lui ayant été cédé d'abord en partie, lui avoit été enfin abandonné avec toutes ſes dépendances, pour le dédommager de ſes frais. L'Egliſe de Rouen conſerva les terres de Condé & de Sancy, & perdit ſans retour celle de Braine: elle éprouva ce qui arrive aux particuliers, qui ont le malheur d'être compromis dans les querelles des Grands: ils ſont dépouillés ou par leurs ennemis, ou par leurs proteél:eurs.

Hugues le Grand poſſéda la terre de Braine juſqu'à ſa mort. Hugues Capet, l'aîné de ſes fils, en hérita, & la conſerva, en montant ſur le Trône. Il la céda enſuite aux Comtes de Champagne, qui la fournirent à leur Vicomté d'Ouchy: ce changement arriva pendant les derniéres années du dixiém.e ſiécle.

Thibaud le Grand, Comte de Champagne, avoit une ſœur nommée Agnès, qu'André de Baudiment demanda en mariage. Quelques-uns prétendent qu'Agnès étoit fille du Conite Thibaud, & non ſa ſœur. André tiroit ſon origine de Robert, Duc de Normandie, & de Giſlette, fille de Charles le Simple. Thibaud accorda Agnès à André de Baudiment. Afin de donner à ce Seigneur de nouvelles marques de ſon eſtime, il le créa Pair & Sénéchal de Champagne, & fit préſent à Agnès de la terre & du château de Braine, pour lui ſervir de dot.

(1) Hiſt. Ecc. Rem. lib. 4, p. 553. an. 930.

Braine eſt le quatriéme des ſept anciens Comtês-Pairies de Champagne (1), ſelon Pithou. Un avèu & dénombrement tiré de la Chambre des Comtes de Blois, daté de l'an 1376, porte que *Simo/l de ROllci, Comte de Braine, confeſſe & avoue teizir, comme Pair de Champagne, en foi & hommage-lige du Roi, à cauſe de la Comté de Champagne, le Châtel, Ville & Comté de Braine, &c.* Ce dénombrement contient les priviléges & les noms des dépendances de la terre de Braine, depuis un temps immémorial. Ses mouvances s'étendoiem depuis la riviere d'Aiſhe jufqu'à la Marne. Il y a toute apparence que la terre de Braine reçût Je titre de Comté, lorfque le Seigneur André de Baudiment fut créé Sénéchal & Pair de Champagne.

La Maifon de Baudiment, l'une des plus illuſtres de la Champagne & de la Brie, tiroit fon nom du village de Baudiment en Champagne, Diocéfe de Troyes, Eleaion de Sezanne, Intendance. de Châlons. Il y a dans le reſſort du Bailliage de Crépy, un Fief de Baudimont, qui a été donné par la Comteſſe Eléonore aux Religieufes de Long-prez. Ce Fief a communiqué fon noin à la vallée de Baudimom; qui vient de Long-prez & d'Haramont, & au moulin de Baudim0l1t, que poſſédoient autrefois les Moines de Villers-Saint- Georges. Le territoire de Long-prez eſt appellé Baudimont dans les titréS du douziéme fiéde. On croit que ces noms viennent des Baudimehs de Chaml)agne.

Duchefne écrit (2) que le Seigneur André de Baudiment, proche parent de Thibaud le Grand, Comte de Champagne, par Agnès fon épouſe, poſſédoit avec la terre de Braine, les Seigneuries de Fere en Tardenois, de Nefle, de Pontarcy, de Longeville & de Quincy. Thibaud le Grand unit à ces Domaines, la forêt de Daule, pour être tenue de lui & de ſes ſucceſſeurs, à foi & hommage-lige,. Cette forêt qui n'eſt pas confidérable, eſt ſituée entre Fifmes & Fere en Tardenois. Il y avoit pour cette feule forêt une Gruerie, au treiziémë fiécle. On l'appelloit la Gruerie de Mareuil & de la grande Daule.

On ne fait pas en qUélle année André de Baudiment épouſa Agnès de Braine. Les uns rangent ce mariagë fous l'an 1060, d'autres ſous l'an 1080, & enfin fous l'an 1100. La premiere de ces troiſépoqdes eſt trop ancienne. A André de Baudiment, commence une fuite non interrompue des Comtes de Braine, pendant

(1) Pi:hO\l, Cout. de Troyes, p. 735, éd. 1628. 1 (2) Hiſt. Dreux, 18.

l'eſpace de près de huit cens ans, ;ufqu'à Madame la Comteſſe d'Egmond, qui poſſéde aujourd'hui la terre de Braine. Ce Comté n'a jamais été vendu.

Hemery, Regnault &. d'aurr.es Auteurs, ont donné une généalogie des premiers Sei.gneurs de Braine, différente de cellè que je viens d'établir: ils ont pris le change, en nommant :parnü les poſſeſſeurs de la terre de Braine en Valois, des Seigneurs de Brienne-ſur-Aube .&. du pays de Brenne en Touraine. Nous reprendrons l'Hiſtoire de Braine au Livre ſUlvant.

4o.Berny, Riviere & Vic-fur-Aune compoſoient originairement UIl même Palais, dont le Domaine ſe diviſoit en trois parties; favoir, le ,château .fitué à Berny, l'Hôtel ou Fief du Péager à Rivie.re, & le Port à Vic-fur-Aifne. Le nom latin du Palais .eſt *Verniacus* ou. *Veregniacus*, que les titr.es rendeot en langue vulgaire, .par les mots de Ber·ny, Berney & Vergny. *Ver* .eſt UIl lnot de la langue .Celtique, qui déſigne un lieu grand & fpacieux.

Les monurnens .primitifs .de notre Hiſtoire nomment *Riparùz* & *Riparii Curtis*, l'Hôtel.de l'Officier qui percevait les droits de :travers fur les grands chemins & fur la riviere d'Aifne. Ce Péager avait la même infpeétion fur la riviere d',Aifne& fur les grands chemins du canton, que celui de Rivecourt, près de Verberie, exerçoit fur toute la riviere d'Oife.

Le nom latin de Vic-fur-Aifne eſt *riens ad Axolzam*, & non .pas *Vix ſuper Axonam*, comme M. de Valois le penſoit. Les Ro-,mains du Bas-Empire appelloient *Yieus*, les ports conſidérables des gr:andes rivieres, où il y avait en même temps un Hôtel de Monnoye. Ces deux chofes ſe trouvaient à Vic-fur-Aifne. Je vais expoſer hiſtoriquement, ce qui a rapport àchacune de ces trois dépendançes d'un même territoire.

Le Palais de Berny a commencé ſous les Romains, par une métairie .agréable, riche par le produit de ſes terres, de ſes vignes, même de ſes carrieres, qu'on peut regarder comme les premieres, qu'on ait ouvertes après l'invaſion des Gaules par les Romains. Tout annonço,it dans ce Palais la grandeur & la majeſté du Maître ,qui devait l'occuper. La riviere d'Aifne baignoit au midi les murs de Ces jardins. La chauſſée Brunehaud, qui conduiſoit de Soiſſons à Noyon, traverſoit la place d'armes du château. Le corps de .logis ſitué à mi-côte, dominait ſur la prairie de Vic-fur-Aifne, ſur ùes plans de vignes & d'arbres fruitiers, &fur une.grande

étendue de pays, tant au-delà qu'en-deça de la rivierè d'Aifne ; & du ruiffeau qui paſſe à Saint Chriftophe & à Berry. L'Eglife de Herpy occupe une partie de l'emplacement du premier château. A l'endr?it de la riviere où paffoit la Chauffée Brunehaud, il Y 'avoit un pont de pierre, dont on apperçoit encore des veftiges, quand les eaux font baIres. .

Les carrieres de Berny ont fervi à bâtir le Palais & le pont. L'on. en tiroit encore une pierre excellente fous le regne de Louis VIf.

Le Palais de Berny demeura fous là puiffance immédiate de nos Rois, depuis Clovis I, jufqu'au regne de Dagobert 1 (1.). Dagobert ayant été prié par un Seigneur François de fa Cour ; mari de Sainte Riétrude, de tenir fur les fonts de Baptême avec la Reine Nanthitde, une fille qui lui étoit née, ce Prince fe ren- ,clit'aux empreIremens de fon Courtifari. On donna à l'enfant le 'nom d'*Euſébie*, comme par un préfage de la piété, dont elle devoit faire profeffion. Le peuple a depuis changé ce nom en celui d'Eufoie ou Ifoie. Dagobert & Nanthilde, voulant faire à l'enfant un préfenc digne de leur rang fuprême, donnerent à Euroie en toute propriété, la terre de Berny fituée au Diocefe de SoiIrons, avec d'autres biens contigus.

Cependant Sainte Riétrude perdit fon mari, qui fut affaffiné par un noir complot. Cette perte l'affiigea, au point de renoncer au monde. Elle fe retira dans le Monaftere de Marchiennes fur la Scarpe, compofé pour lors d'une Communauté d'hommes & d'une Communauté de femmes; & plaça la jeune Eufoie fa fille, dans le Monaftere d'Hamay.Dans le même temps que Sainte Riétrude fut élevée à la dignité d'AbbeIre de fa Communauté de Marchiennes, la jeune Eufoie fa fille fut élue Abbeffe de Hamay, quoiqu'âgée feulement de 12 ans. Riarude fentant bien, que fa fille n'avoit ni l'âge ni les talens pour gouverner une Communauté nombreufe, la fit venir auprès d'elle, afin de la former. Eufoie docile aux infiruaions de fa mere, acquit tellement l'eſtime & la confiance des Religieufes de Marchiennes, qu)on la choifit après la mort de Sainte Riétrude pour lui fuccéder.

Eufoie vôulant donner au Monafiere de Marchiennes, des marques de fon attachement, & du renoncement qu'elle avoit voué à des biens périffables, fit préfent à fa Maifon de la terre de Berny, & des autres héritages qu'elle devoit aux libéralités du Roi

(1) Sec. 2, Bened. p. 984, 990, nO 19, an. 637.

Dagobert

Dagobert & de la Reine Nanthilde. Dès ce moment, le Prevôt des Religieux de Marchiennes, envoya à Berny un certain nombre de Freres Servans, pour faire valoir au profit du Monaftere, les prés, les vignes, & toutes les dépendances utiles de cette terre. L'Abbaye de Marchiennes tira de Berny pendant long-temps, Ces provifions de vin pour les Meſſes, pour l'ufage des hôtes, pour le foulagement des Freres & des Sœurs infirmes.

De Templeux nous apprend, *p.* 160, que Riviere près de Vic-fur-Aifne, a donné fon nom à l'Archidiaconé de la Riviere, *de Ripariâ*, l'un de ceux qui compofent le Diocefe de Soiſſons. L'Aifne fur laquelle le Péager de Riviere avoit le droit d'inf-peaion, a toujours été commode pour la navigation, fur-tout depuis Soiſſons jufqu'à Compiegne, où elle perd fon nom. Céfar la nomme *Axona* dans fes Commentaires. Il ya fur cette riviere, quelquesfaitsintéreffans dans l'Hifioire. En l'an 883, le Roi Carloman livra bataille aux Normands fur fes bords, & les défit. Le Roi Louis d'Outremer, chaffant au loup auprès de cette riviere, tomba de cheval & fe fit une bleffure, dont il mourut à Reims le 15 Oaobre 954. L'Aifne arrore une partie, de la Champagne, & de l'IDe de France. Elle traverfé & cottoye le Valois, depuis Pontarcher jufqu'à Rethondes.

Il n'y avoit originairement qu'un feul droit de péage pour toute la riviere d'Aifne, depuis Soiſſons jufqu'à Compiegne. Le Péager de Riviere le percevoit, & l'employoit à l'entretien de la navigation. Depuis le feptiéme fiécle, ce droit a été multiplié outre meſure. Dans la fuite des temps, le péage de Riviere a été transferé à Jaulzy, où on le perçoit encore.

En 1730, des mariniers refuferent le droit de travers dû à Jaulzy; ce droit appartenoit à feu M. le Duc d'Orléans comme Duc de Valois. Les mariniers apportaient pour raifon, qu'ayant payé à Verberie un droit au Prince, ils n'en devoient pas un fecond à Jaulzy. Ce refus occafionna des recherches. On prouva que le péage de Jaulzy n'avait rien de commun avec celui de Verberie: que le premier droit avait été perçu de toute antiquité,. par nos Rois ou par les Ducs de Valois, comme la marque de leurdomaine fur la riviere d'Aifne; de même que le péage de Verberie fait connaître, que le cours de la riviere d'Oife reléve des mêmes Puiffances. Le Parlement, où l'affaire avait été portée, jugea en conformité de ces preuves, & rendit deux Arrêts, l'un du onze

Août 173 1, touchant le péage de Jaulzy; l'autre du ſept Septembre 1739, dans lefquels la diſtinction ùes deux péages eſt établie.

Les Romains & les François qui vivoient fous les deux premieres races de 1105 Rois, donnoi'ent, comme on a vu, le nom de *Vicus* & de *Vic* aux ports des grandes rivieres, accompagnés d'un hôtel des monnoyes. L'emplacement du premier POrt de Vic-ſur-Aiſne, ne ſe remarque plus: ta riviere d'Aiſne ayant pluſieurs fois changé de lit, les veſtiges de ce port ont difparu. L'hôtel des monnoyes de Vic-fur-Aifne, devoit être placé à l'endroit où eſt préſentement le château. On donnoit le nom de *Maître* au Directeur de la fabrique. Cè Maître avoit la même autorité à Vic-fur-Aifne, que le grand Pé·age·[à Riviere. On frappoit les monnoyesà fon coin, ou du moins ſes ouvriers les marquoient de ſon nom d'une part, & ils figuroient celui de la fabrique de l'aUtre..

On a trois piéces de monnoye, forties de la fabrique de Vic. ſur-Aiſne, fous le gouvernement des Rois Mérovingiens. Les deux premieres ſont des tiers de fols d'or, *Trientes aun.* On lit d'un côté *Axſona;* de l'autre part, on Voit une tête ſans légende. M. de Valois parle de ces deux piéces dans ſa Notice des Gaules, *p.* 410 : il avance qu'elles doivent avoir été frappées à Effone près de Corbeil. C'eſt une méprife que M. l'Abbé Lebeuf a -relevée dans une de ſes Diſſertations ſur le Soiffonnois (1).

Sur la troiſiéme piéce, on lit d'un côté EXQ·NA FICI, pour AXONA VICI. Et de l'autre eſt le mot *Betto,* qui eſt le nom du maître de la fabrique. 'Ce *Betton* dirigeoit en' même temps la fabrique de Vic-ſur-Aiſne & celle de Soiffons.

Vic-(ur-Aifne eſt demeuré au pouvoir de nos Rois, juſqu'au regne de Charlemagne. En l'an 814 ce Prince donna la terre & le château de Vic-:fur-Aifne, au Monaſtere de S. Médard de Soif-- ſons. -Quelques-uns prétendent que 'l'Empereur fit d'abord préſent de Vi'c-'fur-Aifile'à la Princeſſe Berthe ſa fille, & que Berthe en tranſmit la propriété à S. Médard de SoilIons. C'eſt ainſi que le territoire de l'ancien Palais de Berny aéré démembré, & partagé' entre les deux Monaſteres de S. Médard & de Marchiennes.

L'ancien ·Palais *Brinnacum* eſt ſouvent cité dans les Chroniques, ·à l'occaſion des fréquens voyages que nos Rois des deux premieres races y ·ontfaits, & des événemens intéreIfans qui s'y ſont paſſés.

(1) Diſſ. 1738, Paris, Lépine.

Le plus grand nombre des Savans, des Géographes & des Critiques) ont d1un commun accord, placé à Braine cet ancien Palais, à caufe de la reſſemblance des noms. Nicolas Samfon & Scipion Dupleix, D. Mabillon , ,D. Germain , M. de Valois, Mezeray & Daniel, ont embraſſé cette opinion dans leurs ouvrages.

Des Ecrivains plus modernes, s'appercevant que fuivant ce qui eft 'énoncé dans nos Faftes, le Palais en queſtion devoit être placé en-deça de la ville de Soiffons, par rapport à S. Denys, ont cru reconnoître à Berny.riviere près de Vic-ſur-Aiſne, la ſituation du Palais *Brinnacum*, d'autant plus qu'il y avoit eu \me Maiſon Royale en ce lieu, appartenant aux Succeſſeurs de Clovis I , comme on vient de le voir.

Un troiſiéme ſentiment expliqué aveC beaucoup de netteté dans l'Hiftoire de l'Académie des Belles Lettres, *T.* 21 , *p.* 100, réfute les deux autres, & place le Palais'Brùznacllmà Bargny, chef-lieu d'une ancienne Mairie de la Châtellenie de Crépy. M. l'Abbé Lebeuf; auteur de ce ſentiment , ,obſerve que le nom latin de Braine, eft *Brana*, celui de Berny, *Verniacus*', & que le nom *Brinnacum* eft celui du lieu de Bargny, près de Crépy en Valois. On peut conrulter dans la ſavante Hiſtoire que je cite, la preuve de ce troiſiéme ſentiment, que nous adoptons dans toutes ſes parties.

Bargny n'eft plus préſentement qu'un village, ſitué à deux lieues de Crépy, à .quatorze de Paris, à ſept de Soiffons, à cinq de Meaux, à ~~deux~~ de la forêt de Retz & de Nanteuil-le-Haudoin. Ce lieu eſt nommé dans les titres latins, *Brinnacum "Branacum , Berinneium) Britannicum , BerlZegium, Brinnagum ,* & *Berigneium.*

La fondation du Palais de Bargny eft incertaine. Les uns penrent que ce Palais doit ſon origine aux Romains; d'autres prétendent que le Roi Clotaire I, l'avoit bâti, pour ydépoſer ſes tréſors.' On ne peut rien,affurer ſur ce ſujet. Les Rois des deux premieres races en confioient le gouvernement à un Maire, qui avoit une juriſdiſrion fort étendue. Je n'ai pu remarquer ſur les lieux,' ell quel endroit l'ancien Palais avoit été confiruit. On croit que l'E.. gliſe aâuellea ſuccédé à la Chapelle du château, & que les jardins du Palais s'étendoient juſqu'aux étangs de Macquelines,. J'ai tiré de l'Hiſtoire déja citée, la plûpart des traits que je vais rapporter.

Grégoire de Tours eft le premier Auteur qui ait fait mention du Palais de Bargny. Après avoir raconté la mort de Clotaire I, arrivée à Choify-en-Laigue près de Compiegne, & les funérailles de ce Prince faites en 561 à Soilfons, dans l'Eglife de S. Médard, Grégoire de Tours ajoute, que Chilpéric, l'un des quatre fils de Clotaire, fe rendit à Bargny où fon pere avoit déporé fes tréfors, qu'il s'en empara, qu'il en fit des largeffes aux Francs, & qu'il vint fur le champ à Paris. Il y avoit pour lors une grande route de Bargny à Paris. Le grand chemin actuel de Paris à Soiffons, paſſe aſſez près de ce lieu (1).

Il eft encore parlé de Bargny dix ans après, à l'occafion d'un procès qu'on y porta devant Sigebert, à qui cette Maifon Royale appartenait pour lors. Une des parties avoit fait faire à l'autre, dans l'Eglife du château, un ferment folemne! fur les Reliques des Martyrs.

Ce dernier fait prouve que Bargny dépendoit du Royaume de Paris. Le Roi dont il s'agit, eft Sigebert, à qui un premier partage avoit adjugé le Royaume d'Aufirafie, & qui ne devint héritier pour un tiers de celui de Paris, qu'en 566, par la mort de Caribert. Ce dernier n'ayant point laiffé d'enfans, Sigebert, Gontran, & Chilpéric, convinrent de pofféder Paris par indivis, à condition qu aucun des trois n'y entrerait fans l'aveu des deux autres. Ils n'y faiſoient pas une réfidence habituelle, mais chacun avait aux environs une Ville ou un Palais. Puis donc que l'affaire en queftion fe plaide devant Sigebert au Palais de Bargny, il s'enfuit que Bargny étoit la maifon de Sigebert auprès de Paris, & l'une des dépendances du Royaume de cette Capitale.

Après la mort de Sigebert arrivée l'an 575, Chilpéric, Roi de Soi!fons, s'empara du Palais de Bargny (2). Il occupoit cette Maifon de plaifance en l'an 578, lorfqu'on y amena un certain. Daccon qui avoit quitté fan ferv.ice, pour faire des courfes, à la tête d'un parti, dans plufieurs provinces du Royaume. Le Roi informé de fa défertion, envoya quelques troupes à fa pourfuire fous les ordres du Général Dracolen, qui le prit dans une embufcade, & l'amena au Palais de Bargny. Daccon y fut jugé à mort, contre' la parole expreſſe du Général Dracolen, qui lui avoit promis la vie ſauve. Le Panifan obtint pour toute grace la permiffion de ſe confeſſer à un Prêtre: grace qu'on n'accordoit point'- & dont on

(1) Greg. Tur. Hiſt. lib. 4. c. 22 & 41. (2) Greg. Tur. l. 5. cap. 26.

a peu d'exemples en France, avant le regne de Charles Vi. .

C'eft au même Palais de Bargny (1) qu'Andarchius, paffionné pour la fille d'Vrfus, citoyen de Clermont en Auvergne, cita le pere de fàn amante, dans le deffein de le contraindre de la lui donner en mariage. Cette affaire qui fit éclat, fe plaida à Bargny en préfence du Roi. . .

L'an 580 eft l'époque d'un événement remarquable àrrivé au Palais de Bargny: événement perfonnel à Grégoire de Tours, qui nous en a confervé les principales circonftances (2). On tint un Concile àlBargny , pour juger le différent qu'il avoit comme Evêque, avec Leudaftes, Comte de Tours, & quelques Eccléfiafiiques de fon_ Diocefe. Ceux-ci voulaient le perdre dans l'efprit de Chilpéric & de Frédégonde. La décifion de ce Concile fut, que le témoignage d'un inférieur, & moins encore celui d'un laïc, ne pouvant être admis contre un Evêque, Grégoire fe purgeroit de l'accufation par un ferment fait fur trois Autels, après avoir célé-, bré :es faims Myfteres. Le Comte de Tours prit la fuite & vint à Paris, où il fe retiia dans la Bafilique de S. Pierre. -

. Fortunat de Poitiers, qu'on croit avoir été l'un des Prélats préfens à ce Concile, fit à ce fujet un poëme de cent quarante-huit' vers hexametres & pent.ametres (3), qu'il adreffa au Roi Chilpéric. En la même année 580, -les deux fils de Chilpéric & de Frédégonde furent fucceffivement attaqués au Palais de Bargny, de la maladie épidémique qui commença vers le mois d'Aotlt à ravager cette contrée, & dont ces deux Princes moururent, chacun au bout de vingt jours. Chilpéric & Frédégonderegarderent cette perte, comme une jufte punition de Dieu, à caufe des impots exceffifs dont ils avoient chargés leurs peuples: ils jetterent au feu les-r.ôles de ces impôts. .

Dagobert, le plus jeune des deux Princes, étant mort le premier, fan corps fut porté de Bargny à Paris: on l'inhuma dans l'Eglife de S. Denys•. Le Roi, pour obtenir du Ciel la guérifon. ode Clod6bert, l'aîné des deux, le fit conduire en même,temps à Soi!fons au tombeau de S. Médard. Le jeune Prince y mourut au miliéu de la nuit. Chilpéric & Frédégonde partirent du château de Bargny au mois d'Octobre pour fe rendre à la Maifon de Cuife " afin de donner dans cette folituàe un libre cours à leur·douleur.

(1) Greg, Tur.lib. 4. cap. 47. an·, 576. 1 (3) D. Bouq. tom. 2. p. 520. Analect.
(2) Lib. S. cap. Sa. . fol. p. 203. , .

.Il re1toit à Chilpéric un fils de fon premier mariage. Là jàloure .Frédégonde engagea le Roi à l'envoyer au château de Bargny, dans l'efpérance .qu'il y ſeroit atteint, comme fes deux freres, de la maladie qui les avoitmis au tombeau. Ce cruel artifice ne lui réuſſit pas. Le Roi. s'étant rendu de la forêt de Cuife à Chelles près de Paris, y fic venir fon fils Clovis : c'eft le nom du jeune Prince·, qui àyant évité pour cette fois le piége de cette marâtre, ,mourut peu de temps après, victime de fes fureurs.

L'Auteur des *Gella Francorum* fait auſſi mention de Bargny fous l'an 593, à l'occafiQll de la guerre entreprife contre Clotaire, "fils de Chilpéric, par Childebert, Roi d'Auftraue. Frédégonde, niore du jeune Clotaire, ayant appris à Paris que les troupes en.. 'l1emies, compofées de Bourguignohs & d'Auftraueris, avoient déja pénétré dans le SoiiTonnois, vint avec l'élite des uennes au :château de Bargny. De là fon armée pouſſa jufqu'aux environs de 'Droify, *Truciacum*, village du Valois utué .près Muret, dans la Châtellenie de Pierrefonds, entre Braine & Bargny, à deux: lieues de l'un & à fept de l'autre. Frédégonde y furprit à la pointe ·du jour l'armée de Childebert, la 'mit en déroute, en pourfuivic 'les reftes jufqu'à Reims, d'où elle revint à Soiſſons avec un butin conſidérable.

Depuis ce temps jufqu'au regne de Pépin, il n'eft plus fait men.. tion de Palais de Bargny dans nos Chroniques. Nous ·apprenons des annales de Metz (1) ,'que Pépin tint au Palais de Bargny une :aſſemblée générale des Grands du Royaume en l'an 754.

Bargny fous le regne de Charlemagne, faifoit parcie du dépar- tement général de la Champagne, fous le reſſort particulier du .pays de Valois. On rapporte à ce regne ou à celui de Louis le DéboImaire fon fucceiTeur, la donation de la terre & du château de Bargny au Monaftere de S. Denys. Sous Charles le Chauve, les Religietlx deS. Denys entretenaient un Intendant au château de Bargny.

En faifantcette donation aux Religieux de S. Denys, nos Rois fe réferverent le reſſort de la Mairie & la Haute-Juftice du lieu.. La Mairie de Bargny comprenoit plus de vingt lieues de circuit: elle renfe·rmoit encore vingt-une Paroiſſes au quinziéme fiécle. Le Maire de Bargny avait Jurifdiélion fur ce reſſort.

Le Monaftere de S. Denys ne conferva pas long-temps la pro-

(1) D. Bouq. t. 5. p. 335. Ann. Franc. ad ann. 754.

priété du château de Bargny. Un Hiſtorien de cette Màifoll qui écrivoit fous le regne de. Charles le Chauve, rappon.e que l'Abbé Fulrad avoit donné Bargny en bénéfice à un Seigneur nommé Audran, homme fa.ns' reſpect pour les chofes faintes, qui faifoit ſervir l'Eglife de lieu d'exercice à fes faucons, & qui en profa... noie le portique, en y logeant (es chevaux. Au Seigneur Audran fuccéderent pluſieurs Militaires, qui tïnrel1.t cette cerre en Fief,. jufqu'àla fin du dixiéme fiécle, qu'elle paſſa aux Seigneurs de Crépy.

Ce.sSeigneurs: acquirent en même temps la Mairie de Bargny, qu'ils mirent au nombre des dépendances de leur Châtellenie. Le: Maire·de Bargny tenoit fes audiences fous un orme, au milieu de la place d'armes du château: depuis la deſtruction du château, il choillt· pour placer fonSiége, le pàrvis de l'Eglife ,. & tenoit fe.s audiences fous un noyer. ;

L'Eglife de Bargny eut pour·Patron S. Denys & fes Campa-gnons, avant qu'elle vint au. pouvoir des Religieux de. la célébre,. Abbaye de ce nom. Il eſt. à .croire que.1es. trois Autels devant lef... quels l'Evêque de Tours· fit ferment, avoient été érigés ,.le premier en l'honneur de S. Denys, le recond à $, Ruſtique, & le troifiéme à S. Eleuthere. L'Eglife aaueHe ,qui.a fu.ccé.dé àla Cha.. pelle de l'ancien château., eil encore. fous. l'invocation du: Mar... tyr S. Denys. Elle a été l'une des dépendances de la Paroiffe de. Levignen juſqu'au regne de S. Louis : depuis ce regne,el1e a.. le titre de Paroiffe. Les Reliques qu'ou y conſervoit au.temps de· Sigebert, nes',y vayent plus : il eſt probable .qu'on les avoit. enlevé dès le regne de Charles le·Chauve. Nous continuerons l'Hiſtoire de Bargny au troiſiéme Livre de. Cet Ouvrage•.

42.Nous reprenons ici l'ordre chronologique que:nous ayons· in..... terrompu., pour expliquer l'origine des. ancien·s·lieux du Valois•. Je revrens au regne du grand Clovis, fous qui vivoient deux per-. fonnages d'une vie exemplaire ; $. Vulgis, & 8,. Arnoul le Mar-t.yr.

43.On ne fait ni ·en quel lieu., ni de' quels .parens S. Vulgis avoit. pris naiſſance. On conjecture qu'il étoit né vers l'an 470, de pa.... rens nobles & vertueux? qui lui procurerent une éducation con-venable au rang qu'ils .tenoient dans le .monde. Dès qu'il eut atteint l'âge où laraifon .co.mmence à .percer, on le confia aux. foins de S. Remy, qui lui donna le Baptême & le reçut dans ſes.

Ecoles, au nombre des éleves qu'011 y inftruifoit. Le Saint Evêque avoit fous lui des Prêtres qui gouvernaient ces Ecoles, & qui ,formaient fous fes yeux: les jeunes gens à la v,ertu & aux lettres. La Regle qu'on fuivoit, tenait en même temps de celles qu'on.·' pratique de nos jours dans les Colléges, dans les Séminaires & dans les Monafteres. On adinettoit auſſi dans ces Ecoles, les Laïcs qui ne fe deftilloient pas à l'état EcclésGaftique'(1).

Les progrès rapides que fit Vulgis dan's le chemin de la vertu; dans la prieie, dans la méditation des vérités de l'Ecriture, fan ardente charité envers le prochain, comme eiwers Dieu, & fa fervente piété, parurent à S. Remy des marques d'une vocation bien décidée à l'état EcclésGaftique. Ce Prélat lui donna la Ton-'fure Cléricale, & l'éleva à tous les dégrés de l'Ordination. La vie que mena S. Vulgis, depuis qu'il eut reçu l'Ordre de Prêtrife, jufqu'au temps de fa retraite, nous eft inconnue. Dieu, qui avoit fufcité ce Saint Confeffeur pour le falut & rédification de fes contemporains, n'a pas permis que la connoi{fance de ſes travaux évangéliques & de fes vertus, parvint jufqu'à nous.

Sa grande humilité ne lui permettoit pas d'exercer fouvent les fonctions du milliftere. L'appréhenGon qu'il conçut de négliger fan' falut, tandis qu'il travailleroit à fanélifier les autres, le déſir de s'appliquer avec un,plus:grand dégagement à la contemplation du Ciel, lui inſpirerent le deſſein de fe confiner dans une folitude, où" loin des embarras du·fiécle & du commerce ,des hommes, il ne s'occuperoit que de Dieu.

Aux êxtrémités de la forêt de Retz, aſſez près de Marify, preſque fur la rive feptentrionale de l'Ourcq ,s'élevait une colline, couverte fur la crête & fur le penchant, d'un bois touffu: les eaux de la riviere haignoient le pied de cette montagne. La fituation parut à S. Vulgis, propre à l'accompliffemenc de fon de{fein; il s'y fixa. Il bâtit fur le penchant, une cellule & un oratoire dans lequel à certains jours, il célébrait les faints Myfteres. Il dédia l'oratoire fous l'invocation deS. Pierre. On nommoit cet endroit *Troeſnes*, parce que le troerne, plante vulnéraire & déterGve, qui ſe plaît dans les bois & dans les hayes, y croiffoit en abondance.

S. Vulgis 'paffa plufieursannées dans cette retraite, ignoré des

'(1) 'Chron. S. Joan. in vineis, p. 85. Muldr. Valois Royal,' p. ïo. Sconin, 1 Vie de S. Vulg.,

hommes

hommes, & connu de Dieu feul. Il fe décela fans le vouloir, par une œuvre de charité, qui paffa pour un miracle éclatant.

, Un payfan de Marify gardait dans la prairie, de l'autre côté de l'Ourcq, deux vaches qui faifoient tout fan bien. L'Ourcq ſortie de fan lit, couvroit toute la prairie. Les deux animaux s'étant .engagés dans un mauvais pas, furent emportés par le courant, & ne parurent plus. Le payfan qui perdait fa fortune, pouffa des cris lamentables. Ces marques d'une douleur exceffive, tirerent S. Vulgis de fa retraite. Il:apperçut le payfan éploré, qui lui expliqua le ſujet de fa peine. Le Saint lui offrit fan fecours; mais avant de rien entreprendre, il fe mit en prieres, puis il aida le payfan à chercher fes deux vaches. Ces animaux reparurent du côté de Troefnes, & le Saint mit tout en œuvre, ,s'expofa même pour les fauver. Il reuffit, & rendit au propriétaire'les animaux, dont la perte caufoit fa douleur.

Le payfan plein de reoonnoHfance, publia par tout, comme une merveille, ce qui venait d'arriver: l'aaion en elle-même, était un trait de la plus héroïque charité. Depuis ce, temps, il ne fut plus au pouvoir du Saint de fe cacher. On venait de toute part le viſiter dans fa cellule , & lui demander fa bénédiaion. S. Vulgis vivoit depuis quarante ans dans. fa foHtude, lor[que ces chofes arriverent.

, Cette aaion a été l'origine d'une dévotion, qui s'eft perpétuée jufqu'à nos jours. Lor[qu'il arrive des épidémies parmi le gros bétail, les laboureurs vont en pélérinage à Troefnes, & font des Neuvaines"à,s. Vulgis, dans la vue d'obtenir la guérifon de leurs troupeaux.

Saint Vulgi's ſurvécut peu de temps àcet événement. Il mourut un premier'jour d'Oaobre ,âgé de plus de quatre yingt ans, vers l'an' de J. C. 550. On inhuma fan corps, non dans l'Oratoire de S. Pierre, commeori lit dans quelques écrits, mais, dans le'par-,vis de cet Oratoire. -Ces fortes de parvis fe nommaient *at1ium* , terme qui fignifie auffi un cimetiere : de là vient qu'on a appeUé cet endroit, le cimetiere de S. Pierre. On eut regardé alors comme une prophanation, l'ufage d'inhumer dans les Eglifes. Le corps du Saint fut dépofé dans un cercueil de pierre, qu'on montrait encore à Troefnes en 1619. Il Yavait alors près de ſept ſiécles, que les Reliques du Saint avaient été levées de terre, & uansférées à la Ferté-Milon.

Auffi-tôt après cette mort, Dieu manifefta la fainteté de folt ferviteur par divers miracles, qui rendirent fa mémoire vénérable dans tout le pays. On éleva une Eglife fur le parvis où le Saint a.Voit été inhumé; on couvrit fan tombeau d'une large pierre, fur laquelle on grava dans la fuite plufieurs deIfeins, pour fervir d'ornement. La figure de S. Vulgis y eft relevée en boffe, la chafuble fur le corps & le calice à la main, pour marquer fan caraaere de Prêtre. Cette tombe a été levée de terre, pour être pofée contre la muraille à gauche en entrant. On a mis une autre pierre à la place, fur laquelle on a gravé une infcription qui commence par ces mots: *Sanctus Vulgifius hîc vixit & oravit, & mortuus quievit, &c.*

On ne tarda pas à canonifer S. Vulgis. Les Pafteurs s'unHrant au fuffrage unanime des grands & du peuple, le placerent au: nombre des Saints, & l'infcrivirent dans les Martyrologes avec le titre de ConfeIfeur. Sa fête fut placée le premier Octobre, jour de fan trépas. Dans le nouveau Breviaire de SoiIfons, on a remis la fête de S. Vulgis au fept Oaobre, parce qu'elle concourait: avec celle de S. Remy.

Nous n'avons, touchant la vie de S. Vulgis, que des abrégés fuccinas ou des paraphrafes : il n'y a pas d'aaes en regle. Les principaux traits que j'ai rapportés, font contenus dans un ancien Breviaire de Saint Jean-lès-Vignes de Soiffons, & dans la Chronique de cette Maifon. En 1571, leP. Nicolas de Beaufort, Religieux de Saint Jean, & Prieur de Saint Vulgis de la Ferté-Milon, a compofé une légende de notre Saint, où il a raffemblé tout ce que les Mémoires de fa Maifan & la tradition du pays, annonçaient fur ce fujet. Ce même Religieux eft auteur de deux .volumes de légendes, -dans le goût de celles de Surius.

Sur la fin du dernier fiéc1e, M. Sconin, Procureur du: Roi de la MaÎtrife de Villers-Cotteretz, & Subdélégué de la Ferté-Milon, a recueilli dans un écrit de vingt-neuf pages in-oaavo d'impreffion, ce qu'il avoit pu découvrir touchant *S.* Vulgis. Cet. écrit a paru fous ce titre: *Vie de S. Vulgis, Prêtre & Confeffeur, Patron" de la Ferté-Miloll* : il eft dédié à l'Evêque de Soiffons. C'eft une aflez longue paraphrafe des traits principaux que j'ai expofé. On y fait mention de deux Tranflations de S. Vulgis, l'une au château de la Ferté-Milon vers l'an 920 : nous en parlerons à l'endroit qui convient. L'autre s'eft faite en 1643. M. Legras,

Evêque de Soiſſons, ayant obtenu des habitans de la Ferté-Milon, une parcelle du Chef de S. Vulgis, il transféra cette Relique dans ſa Cathédrale.

Le culte de S. Vulgis s'eſt répandu en peu de temps dans l'Iſle de France & dans la Brie, où pluſieurs lieux ont pris ſon nom. Il y a un Fief de S. Vulgis à Hautevesne, & un Ozoüer-le-Vougis, près de Chaume en Brie. La mémoire de S. Vulgis s'eſt conſervée dans l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne. M. l'Abbé Lebeuf m'a fait part d'une inſcription qu'il a trouvé dans cette Abbaye ſur *S. Vulgis, Conſſeſſeur*; mais une perſonne peu inſtruite, y avoit ajouté la qualité d'Evêque de Soiſſons. L'Auteur de cette addition a confondu S. Vulgis avec S. Vouay, reclus de Notre-Dame de Soiſſons. Ce n'eſt pas que S. Vouay ait jamais été Evêque. Le bruit populaire le qualifie ainſi, ſur la foi d'une hiſtoire de la Tour du Diable, qui a été fort en vogue dans la province, & que les meres racontent encore à leurs enfans.

Le ſéjour des Reliques de S. Vulgis à Troesnes, depuis la mort de ce Saint juſqu'à ſa premiere Tranſlation, a été l'origine de ce village. L'Egliſe de Troesnes reçut beaucoup de biens en préſent, pendant cet intervalle de temps. Depuis la Tranſlation des Reliques à la Ferté-Milon, ces biens furent uſurpés par des Seigneurs laïcs qui faiſoient deſſervir l'Egliſe. Ida, veuve de Guarin, l'un des Chevaliers de la Ferté-Milon, qui vivoit en 1110, remit ce bénéfice à l'Evêque de Soiſſons, qui le donna aux Religieux de S. Jean-lès-Vignes. Depuis ce temps, les Religieux de S. Jean ont toujours entretenu dans l'Egliſe du lieu un Prêtre de leur ordre, & ont été Seigneurs du village juſqu'en 1576. Ils vendirent en cette année, la Seigneurie du lieu à Guillaume Le Cirier, Seigneur de Varinfroy & de Neufchelles, après en avoir obtenu la permiſſion du Pape. Cette Seigneurie a paſſé de cet acquéreur ou de ſes deſcendans, aux Chartreux, de Bourg-Fontaine, qui en jouiſſent préſentement.

On voit à la pointe de l'Egliſe au Levant, les ruines d'un petit fort qui domineit ſur la prairie. L'Egliſe eſt toujours ſous l'invocation de S. Pierre; la Cure continue d'être poſſédée par un Religieux de S. Jean. Les habitans de Silly ont eu pendant long-temps la dévotion de faire enterrer leurs morts, dans le cimetiere de Troesnes. On prétend qu'originairement le village d'Ancienville, relevoit de la Paroiſſe de Troesnes. Il y avoit à Treesnes pluſieurs

Fiefs, celui de Châtillon entr'autres. La Cure a le titre de Prieuré.' Le Prieuré & l'Eglife font fitués furJa montagne. On remarque au Midi quelques ruines, qu'on croit être des veſtiges de l'hermitage de S. Vulgis. Le village de Troefnes, eft au Nord en deſcendant : il eft féparé de la forêt de Retz par un étang. ,

En l'an 1206, Nive1on, Evêque de Soiſſons, confirma aux Religieufes de Notre-Dame de Soiſſons la propriété des dixmes de Troefnes) de Charly, de Couperu & de Chouy (1). On prononce fur les lieux, T roüefnes au lieu de Troefnes, qui eft le vrai nom.

44·S. Amoulle Martyr, vivoit dans le même temps que S. Vulgis.' Il reçut comme lui, dans les écoles de S. Remy , une éducation ,diftinguée.

L'Eglife fait mémoire de trois Saints Amouls : le premier, Evêque de Metz; le fecond, Evêque de Soiſſons; le troiſiéme, Evêque de Tours, qu'on nomme auffi S. Arnoul de Crépy, ou S. Arneulle Martyr.

S. Arnoul, furnommé *le Martyr* (2), parce qu'il a terminé fa vie par une mort violente; *de Crépy,* parce que la plus grande partie de fes Reliques y eft confervée, & qu'il eft honoré dans cette ville d'un culte particulier depuis plus de huit fiéc1es ; *de Tours,* parce qu'on croit qu'il a été Evêque de cette ville, naquit à Retel en Champagne. Les fentimens font partagés fur ·le nom , & fur l'état de ſa famille. Les uns lui donnent pour pere un noble, Romain nommé Rogatien, & pour mere, une Dame nommée Euphrofine, établis l'un & l'autre à Retel, lorfque Clovis conquit la Gaule. D'autres prétendent que S. Arnoul avoit pour pere un Seigneur Franc ou Sicambre, l'un des compagnons de Clovis J qui reçut le Baptême des mains de S. Rèmy , en même temps que le premier Roi de notre Monarchie.

Francs ou Romains, les parens de S. Arnoul étoient deux per- , fonnages illufires & vertueux, qui prirent à cœur l'éducation de leur fils. Ils le confierent à S. Remy, qui le baptifa, & l'admit dans fes écoles. Sous la direél:ion d'un tel Maître, Arlloul reçut des inftruétions qui le formerent au bien. On donne à S. Arnoul la qualité de filleul de S. Remy, dans fes actes : ce qui vient ſans 'doute de ce qu'il a été régénéré par ce Saint Prélat dans'les eaux: du Baptême: peut-être auffi de ce que S. Remy lui a fervi de pere fpirituel pendant fa jeuneſſe.

,(1) Hiſt. N. D. p. 166. 1 (2) Bolland. t. 4. jul. p. 415.

L'Auteur d'une légende de S. Arnoul, écrite en vers latins, prétend que le grand Clovis eut foin de lui pendant fa ;euneffe, & qu'étant venu à l'âge d'être marié, il lui donna pour épouſe fa niece Scariberge. Ce point d'hiſtoire n'eſt ni affez clair pour être reçu ſans examen, ni affez deſtitué de vraiſemblance, pour être rejetté comme une fable. Les Religieux de Crépy poſſédent une Châſſe de Sainte Scariberge, & une autre Châſſe de S. Patrice ſon frere, qu'ils ont toujours placées à côté de celle de S. Arnoul dans leur Egliſe. En retranchant du mariage de S. Arnoul, quelques circonſtances trop merveilleuſes, on peut croire que ce Saint épouſa une Dame de la premiere condition, & qu'il paſſa pluſieurs années en Lorraine (1).

S. Vulgis & S. Arnoul, quoiqu'éleves du même Maître, & inſtruits dans les mêmes maximes, prirent des routes différentes pour arriver au terme de la béatitude. Celui-ci ſe ſanctifia par les pélérinages, l'autre par la retraite; tous deux trouverent des moyens de ſalut, dans deux genres de vie qui paroiſſent oppoſés.

On prétend que S. Arnoul & ſon épouſe, firent vœu de continence auſſi-tôt après leur mariage, & qu'ils choiſirent, chacun de ſon côté, le genre de vie qu'ils crurent le plus méritoire. L'épouſe ſe retira dans un Monaſtere, où elle prit l'habit de religion. S. Arnoul employa vingt-ſept années à faire divers pélérinages, à Jéruſalem, à Rome, à Conſtantinople, à S. Saturnin de Touloufe, & à S. Martin de Tours. Il avoit comme épouſé cette ſorte de dévotion. Depuis ſa ſéparation, S. Arnoul ne vit plus celle, à laquelle il avoit été uni par les liens du mariage. Ils vécurent l'un & l'autre éloignés de corps, mais plus unis que jamais par les ſentimens d'une fervente piété; dans la priere, dans les jeunes, dans toutes les œuvres de la charité, qui les porta à diſtribuer leurs biens aux pauvres. S. Arnoul ne fit pas ſes voyages d'une ſeule traite. Il revenoit ſouvent trouver S. Remy, & paſſoit dans ſes écoles le ſéjour qu'il faiſoit à Reims" ſoumis à la regle & aux exercices ſpirituels qu'elle preſcrivoit.

Après pluſieurs épreuves, S. Remi crut reconnoître dans ſon Diſciple une vocation marquée à l'état Eccléſiaſtique. Il lui donna la Tonſure Cléricale, & l'éleva enſuite à l'ordre d'Exorciſte, qu'Arnoul exerça pendant pluſieurs années, avant que d'être promu aux autres dégrés de l'ordination. S. Remy l'ordonna enfin Sous-

(1) Spicil. t. 2. p. 561.

·diacre, Diacre & Prêtre : & peu d'années après avoir été élevé au Sacérdoce, S. Arnoul fut facré Evêque, à Reims felon les uns, en Touraine felon d'autres. Ceux qui mettent S. Arnoul au nom-' bre des Evêques de Tours, racontent aïnli fan infiallation .fur le Siége de cetce grande ville.

Arnoul revenant de prier fur le tombeau de S. Saturnin à Toulouſe, s'arrêta à Poitiers. De Poitiers il alla à Tours, pour vifiter le tombeau de S. Martin. Pendant fan féjour à Tours, il donna des marques d'une piété affeaueufe, & d'un grand zele pour la gloire de Dieu. On crut reconnaître en lui un Saint, que fan humilité avait conduit à Tours, pour obtenir l'interceffion d'un autre Saint. Dans ces entrefaites, le Siége Epiſcopal de Tours vint à vaquer. Le Clergé s'unit au peuple, pour faire tomber fur S. Arnoulle choix d'un nouvel Evêque.

Cette élévation de S. Arnoul à l'ordre hyérarchique, & fan inthronifation fur le Siége de Tours, font fondées fur la tradition, fur les légendes & fur l'autorité de quelques Ecrivains de nom,' tels que le Doaeur Jean Malan, Pierre Noel, M. Sèvert, & prefque tous les :anciens Compilateurs. Claude Robert eft l'un des premiers qui ont fait n'aitre des doutes ſur l'éleaion de S. Arnoul. Ses doutes font fondés ſur ce qu'on ne lit le nom de S. Arnoul fur aucun Catalogue des Evêques de Tours. Depuis Robert, l'Epifcopat de S. Arnoul a été un fujet de controverfe , fur lequel il y a deux fendmens.

. Robert penfe que S. Arnoul aura été élu Evêque de Tours fans avoir été confacré, parce que par un effet de fan humilité, il fe fera refufé auxempreffemens du Clergé & du peuple, afin d'être plus libre dans fes courfes, & de mieux mériter les graces, qu'il croyoit attachées auxpélérinages de fan temps. Le Siége Epifcopal de Tours fut vacant dix-fept jours: peut-être cet intervalle fut-il employé à folliciter S. Arnoul, d'accepter la dignité qu'il refuſoit.

M. l'Abbé Leheuf explique "autrement la difficulté dans fes voyages manufcrits : il reconnoît S. Arnoul le Martyr pour un de ces Evêques régionnaires , qui n'avoient aucun Siége, & qui 'exerçoient les fonaions Epifcopales , dans les lieux où on les demandait. Il ajoute, que le titre d'Evêque de Tours peut lui avoir 'été donné, foit à caufe des fonaions Epifcopales qu'il aura exercé à Tours, pendant les dix-fept jours de vacance du Siége ,

roit à caure de quelque lieu nommé *Turn* , où il faifôit fa' réfidence• Il Y avoit alors en France plufieurs bourgades de ce nom. Comme dans tous les monumens , .S. Arnoul le Martyr eft repréfenté avec les attributs de la dignité Epifcopale , nous croyons devoir préférer le fentiment de M. Lebeuf à celui de Robert.

On raconte différemment le genre de mort, qui a fait donner à S. Arnoul le furnom de Martyr. Quelques, Auteurs écrivent, qu'après un voyage de long cours, S. Arnoul revint à Reims; où il ne trouva plus S. Remy. La mort avoit enlevé le Saint Prélat depuis quelque temps, & Dieu avoit déja opéré plufieurs miracles à fon tombeau. Arnoul qui avoit paſſé une partie de fa vie en pélérinage aux tombeaux des Saints, eut. une occaſion favor.able d'exercer· fa piété au genre de dévotion qui lui étoit propre... Pour fatisfaire en même temps fon inclination, & rendre hommage à la puiſſance de Dieu, qui fe· manifeſtoit au tombeau d'un Saint., qui. avoit été fon maîtr:e dans la vie fpiritue.lle , il paſſa en prieres plufieurs jours & plufieurs nuits ſur· ce tombeau. Quelques-uns des. domeftiques que fon épouſe avoit. renvoyés par fon conſeil ,. pour: fe retirer dans. un Monaftere, ,conçurent le deſſein de lui ôter la vie ; profitant d'un moment où il.fe trouvoit ſeul, ils le. poignarderent. par un eſprit de· vengeance.

L'Auteur·de la Chronique de Mouſon (1) raconte autrement la mort de S. Arnoul. Il obſerve. que *ce* Saint avoit dreſſé un plal1: de pélérinage diviſé en· deux parties, réJativement à Reims où à Retel en Champagne : qu'après avoir viſité tous les lieux de dévotion qui ſont au Midi de ces deux Villes, il Ce difpoſa à viſiter ceux du Nord. Etant parti de Retel dans ce deſſein, il s'engagea da·ns la forêt de Fro.idmont, au territoire: du château P.orcien•. Pluſieurs bandes de brigands infefioient cette forêt. Comme il ſortoit des bois , quelques-uns de ces brigands cachés dans une emlmfcade, fondirent ſur lui, & l'accablerent de coups... Ils lui en décharge.ren.t deux ſur la tête , qui lui fracturerent le côté droit du: crâne à deux endroits. Ces deux fractures paroiſſent encore ſur le Chef, qui fait partie des Reliques du Saint..

Les voleurs l'ayant laiſſé pour-mort, ſe retiterent. Cependant, le Saint revint à lui , & recueillant le pe.u de forces: qui lui reftoient il ſe traîna juſqu'à un hameau nommé 'Gruyeres , *Gruerix* , où il s'arrêta. La vue d'un paſſant meurtri de coups & cou-

(1) Chron•.Moſ. apud Spicileg. tom. 2. p. 561.

vert de fang, excita dans les premiers qui l'apperçurent, une compaffion mêlée d'effroi. Tous les gens du hameau s'aſſemblerent en un moment autour du Saint; les voyageurs s'arrêtaient pour le confidérer, Gar le grand chemin traverfoit le hameau de Gruyeres. Arnoul profitant d'un fouffie de vie qui lui reftoit, fit aux aſſiſtans un difcours très-touchant, qui donna une grande idée defa perfonne. Il demanda d'être inhumé fur le bord du grand chemin, felon l'ufage qui fubfiftoit encore) & rendit l'efprit en terminant fan difcours.

Les .habitans de Gruyeres, pénétrés de' refpeét pour fa mémoire ,.inhumerent fan corps à l'endroit même où il avoit expiré. Il ne fe fit d'abord aucun miracle à ce tombeau. En peu d'années, on perdit.de vue les traces .de fa fépulture. L'événement qui fuit tira ce tombeau de l'oubli.

Un homme du Porcien, attaqué d'une fiévre lente qui minait res forces, avait employé pour faguérifon, tous lès fecrets de la Médecine. A la fin, il prit Dieu pour fan refuge. Après des prieres ferventes, il eut révélation d'aller au :tombeau de S. Arnoul, implorer l'interceffiondece Saint. Les habitansde Gruyeres ne purent lui en indiquer le lieu : ils n'ignoroient pas que le Saint avoit été inhumé fur la grande route, mais rien ne défignoit la place de fon tombeau. Le malade découvrit fans fecours la fépulture qu'il cherchoit : car au moment qu'il mit le pied à l'endroit où le corps de S. Arnoul repofoit) la fiévre le quitta.

Le malade, pénétré de joye &de reconnoiffance, publia de tous côtés fa guérifon. La tradition du pays rappeHantles circonfiances de la vie pénitente & de la mort édifiante de S. Arnoul, on réfolut de le canonifer fous le nom de *S. Arnoul le Martyr.* On fit une quête générale .dont les.deniers fervirent à bâtir un Oratoire fur fan tombeau.

Le titre de Marty.r qu'on' donne à S. Arnoul, ne .fignifie pas que ce Saint a verfé fan fang pouda défenfe de la foi. On donnait alors la qualité de *Martyr*, aux perfonnes d'une vie fainte & .exemplaire, qui finiffoient .par une mort vlolente. On donne ce même titre à *S.* Prix d'Auvergne, à ,S. Théodard de Tongres, à .S. Léger d'Autun, à S. Emmoran, Evêque de Rheges; & à d'autres S.aints qui n'ont pas combattu pour laFoi (1).

(1) Hadr. Valef. Rer. Franç. t. 3. l. 21., 22., 23.

Nous,

Nous préférons le récit de la Chronique de Mouron à la premiere explication: elle eft plus naturelle. En fuivant la Chronique de Moufon, l'on eft plus fondé à donner à S. Arnoul, la qualité de Martyr. Arnoul entreprenoit un long pélérinage pour fe' fanétifier, & pour édifier les peuples de fa route, par une con-, duite exemplaire.

Le corps de S. Arnoul refta en terre dans l'Oratoire de Gruyeres, jufqu'à la fin du nellviéme fiéc1e. On l'en tira vers ce temps J pour fouftraire ce précieux dépôt à la fureur des Normands, qui ravageoient tout, & qui n'épargnaient rien dans leurs excès d'emportement.

Il y avait dans la contrée une, terre, accompâgnée d'un châ.; teau fortifié, que les écrits du temps appellent *Guillediurn.* Cette - terre appartenoit à un Seigneur fort pieux, qui offrit fan château pour mettre les Reliques en sûreté. On accepta l'offre. Le Seigneur réfolut d'y faire bâtir une Chapelle, .pour les y placer: en attendant l'exécution de ce deffein, on les dépofa dans l'Eglife du lieu, conſacrée pour lors, fous le titre de S. Hilaire.

Après la mort du Seigneur qui avoit pris les Reliques fous fa fauve-garde, les Religieux du Monafl:ere de Moufon, au Diocefe' ·de Reims, en firent l'acquifition. Le Clergé de Tours regardant ces Reliques comme un tréfor qui lui appartenait, .les demanda aux Religieux de Moufon. Il y eut entre la Communauté de Moufon, & le Chapitre de Tours, un accord à ce fujet. On convint - d'un temps fixe, où elles feraient rendues à Tours.

La route de Moufon à Tours paLToit alors par la forêt 1veline, au pays Chartrain. Arrivés dans cette forêt, ceux qui portaient la ChâLTe de S. Arnoul déclarerent qu'ils ne paſſeroient pas outre, , parce qu'ils trouvaient que leur charge avoit *été* beaucoup appefantie. Il y avait aſſez près de là une Eglife, dont il eſt probable que les Prêtres avaient donné aux porteurs l'idée de cette fupercherie, qu'on regardait alors comme une mfe très.permife. On dépoſa les Reliques dans cette Eglife, qui prit depuis, le nom de S. Arnoul·en Ive1ine. C'eft de là qu'elles ont été transférées à Crépy, à la faveur d'un autre larcin, dont nous rapporterons les circonfiances au Livre fuivant. La Fête.de S. Arnoul le Martyr eft marquée le dix-huit Juillet dans touS les Martyrologes. Celui de S. Guillaume au défert, qu'on croit avoir *été* rédigé en l'an 804,

place cette Fête au même jour: il ne donne à S. Arnoul, que le titre de Confeffeur & d'Evêque (1).

J'ai parlé avec quelque étendue de S. Vulgis & de S. Arnoul, parce que leur culte a été l'origine de plufieurs établiffemens dans le Valois, & a occafionné un grand nombre d'événemens importans, le culte de S. Arnoul fur-tout.

Nous terminons le premier Livre de cette Hiftoire à la mort du grand. Clovis, parce que cette mort eft l'époque du parfait établiffement de la Monarchie Françoife. Avant la mort de Clovis, le Sceptre des François n'avoit pas encore été déclaré héréditaire. La fucceffion des quatre fils de ce Conquérant à la Couronne, a mis le fceau aux premieres Loix fondamentales de l'Etat.

(1) Spicil. tom. 2. p. 32.

Fin du premier Livre.

SOMMAIRE' DU SECOND LIVRE.

PRÉLUDE, page 139. Etat du Valois fous les Rois ſucceſſeurs de Clovis 1, p. 140.

Les numéros 1, 2 & 3, roulent fur les lieux d'Anhefe ou de S. Ban':" dry, fur Attichy & fur Efpagny, p. '141.

4. Premier Concile du Mont-Notre-Dame, tenu en l'an 589, page 141, 142.

5, Du Valois & de l'Orceois, deux pays préfemement réunis: leurs limites au temps du Traité d'Andelot, p. 143'

6. Des deux Palais ou Maifons Royales de Quierzy' & Verberie. Evenemens qui *s'y* font paſſés fous nos Rois de la premiere & de la feconde race, p. 143--146. Voyage de Charles Martel & du Roi Pé.. pin à Verberie; Conciles) Parlemens, &c. Voyage à Quierzy, Fag. 1'46--150.

7' Donation à l'Archevêque Tu.rpin, de la terre de Neuilly en Orceois, préfemement Neuilly-Saint-Front, p. 150'

8. Pays d'Orceois, qui eſt aUjourd'hui compris dans le reſſort du' Duché de Valois) p. 150' Ouchy., premiere Capitale de ce pays, p. 151, 152.

9' Etat_ancien de Chéfv en Orceois, p. 153--155.

10. Changemens arrivés dans les domaines de Neuilly-Saint-Front, page 155, 156.

11. Evenemens fous le regne de Charlemagne, p. 157'

12. Voyages de Charlemagne au Palais de Verberie, p. 157.

13. Etat & étendue du *pagus* ou Comté de Valois, fous le regne de Charlemagne, p. 158--160.

14. De l'ancien château & du bourg de Vez, premiere capitale du Comté de Valois, p. 160--162.

15. Boneuil,. Maifon Royale & Prevôté, p. 162--165.

16. Du château de Largny, p. 1.65,166. Récapitulation touchant l'étendue de l'ancien Comté.de Valois, p. 166,167"

17' Remarques fur l'étendue & fur la difiribution des Maifons Royales fous le regne de Charlemagne.. Voyage de ce Prince à Quierzy, p. 167, 168.

18. Defcription détainée du palais de Verberie rebâti par Charlemagne, p. 168--176.

19' Château de Chavercy près Verberie) bâti & occupé par Oger, favori de Charlemagne, p. 176. Chemin de Flandres ou de. Bâpaunle) p. 177.

20. Seigneuries d'Oger-Saint-Vincent & d'Oger-Saint-Mard, page 179, 180. Seigneurs de Chavercy après Oger, 181, 182..

21. Donation de Vic-fur-Aifhe à Marchiennes) p. 183- Mort de Charlemagne, *ibid.*

SOMMAIRE DU LIV. II.

22. Louis le Débonnaire à Quierzy: chaffe. Affemblée générale des Etats du Royaume en ce même lieu, p. 183' J84.

23. Infortune de l'Empereur Louis le Débonnaire. L'Armée de fes fils vient camper à Verberie. Voyage de cet Empereur à Nanteuil & à Quierzy, p. 184"

24. Etat dù Monaſtere de Notre-Dame de Nanteuil. Efquiffe reFréfentant la maniere dont on figuroit alors les notes & le chant des EgIifes., p. 185,186.

25. Etat de Neuilly en Orceois: changemens arrivés dans cette terre. Origine 'dès fiefs héréJita-ires dans le Va-lois, p. 187.

26. Charles le Chauve fuccéde à Louis le Débonnaire. Voyage de ce Prince'& [es nôces à Quierzy. Conciles tenus en ce lieu, p. 188.

27. Conciles cie Verberie, p. 189' Parlemens & voyage de Charles lé Chauvee'n ce lieu, p. 1-89, 190' Chantres du Palais, *ibid.*

28. Palais du Chefne, auquel a fuccédé le château de Pierrefonds. Séjours du Roi Charles le Chauve en ce Palais, p. 190. Châtelains du Chefne. Origine d-es Seigneurs de Pierrefonds & de Bérogne : généalogie de ces derniers, p. 191 ,192.

29. Cérémonie du mariage d'Etélulphe Roi d'Angleterre, au Palais d"e Verberie, avec Judith fille du Roi Charles le Chauve: leur couronnement au même lieu, p. 193.

30. Affemblée générale au palais de Quierzy, *ibid.*

31. Premiers ravages des Normands. Tranſlation des Reliques de Sainte Geneviéve de Paris à Marify. Etabliifement de la Collégiale, p. J93--196.

32. Domaines 'du Seigneur Hémogaldus dans le pays d'Orceois. Premiere origine de la Ferté-fur Ourcq, aujourd'hui la Ferté-Milon, p. 196--198.

33. Aſſemblée générale à Quierzy, pour arrêter les ravages des Normands, p. J98.

34. Arrivée de Bernon chef des Normands au palais de Verberie, où étoit le Roi Charles le Chauve, p.]99.

35. Changemem dans la terre de Neuilly: débats & di[ctiffions portées devant le Roi fUT la poffeffion de cette terre, p. J99--202.

36. Ravage des Normands·du côté de la riviere d'Ourcq. Pouvoir uſurpé par les Seigneurs. Concile de Verberie. Entrevue de Bludouin Côtnte de Flandres, fecond mari de Judith, avec le ROI Charles le Chauv.e au palais de Verberie. Parlemens en ce même lieu. Autre. Concile de Verberie, p. 202, 204.

37' Concile tenu à Quierzy-ſur-Oiſe, *ibid.*

38. Etat, du Monaſtere double de Mornienval : biens du Monaitere. Voyage de Charles le Chal!ve en ce lieu; *ibid.*

32. Différens voyages de Charles le Chauve dans le VaIOIS, tant à Verberie qu'à Quierzv. Mort·de ce Prince. Louis le Bégue [on fils lui fuccéde. Aſſemblée générale au Chefne & à Quierz.y. Carloman regne'

après Louis le Bégue : il prend poffeffion à Quierzy' des Etats· de fon frere. Aſſemblée folemnelle au même lieu. Voyage de Carloman à Trolly-Breuil, p. 205' 206.

· 40. Les Normands pénétrent dans, toutes les parties du Valois, & Y commettent d'affreux dégats. Précautions prifes pou.r fe ſouſtraire à leurs fureurs. Caves, fouterrains, &c. p. 2°7, 208.

41. Voyage du Roi Eudes à Ver,berie. Parlemens ou affemblées générales en ce même lieu,· p. 209.

42. Rétabliffement des fortifications du château de Vic-fur-Ai[ne, p. 209. Abbés laïcs de Mornienval.: état de la Communauté. Conſtruction de l'Eglj[e actuelle , p. 210·-212.

· 43. Etat de l'Eglife & du Prieuré de Rivecourt. Tranllation des Reliques de S. Vandrille. Mort violente du Comte Thierry, p. 212--2J5.

44. Concile du Mont-Notre-Dame. Fondation de la Collégiale. Auciens Seigneurs du lieu, p. 216--220.

45, Concile de Trolly, p. 221., 222.

· 46. Origine des Châtellenies du Valois, p. 222--224.

47' Premiers Seigneurs du château de Crépy: fentimens fur ce fujet", Hildegarde épouſe Valeran Comte de Vexin: leurs deſcendans., Gautier 1& [es trois fils, Hermenfrede, Gerbert & Raoul, p. 225---229.

· 48. Formation & defcription de la premiere Ferté-fur-Ourcq, préfememem la Ferté-Milon. Seigneurs du lieu jufqu'aux premiers Comtes de Crépy, p. 229--232.

49. Premier château de Pierrefonds. Puiſſance de fes premiers Seigneurs. Cheval.iers & terres *à livrées*, p. 232, 233' Suite des premiers Seigneurs de Pierrefonds. Fondation de la Collégiale de S. Mefmes. Reliques & Vie de ce Saint, p. 234., 236. Domainede Nivelon 1. Pai· rie, nobleffe & dépendances du château de Pierrefonds, p. 237---241.,

50' Vicomté de Chelles : Notice fur ce lieu. Jean de Pierrefonds, fecond fils de Nivelon I, tige d'une feconde branche de la Maiſon de Pierrefonds. Donation de Chelles à S. Gervais de Soiffons, p. 241--244.

51. Le palais de Quierzy paſſe aux Châtelains de Laon, iffus des premiers Seigneurs de Pierrefonds, qui en prennent le furnom de Chériſy. Vie du célebre Gérard le Borgne, chef de cette Maiſon,.p. 244--246.

52. Origine du château & du bourg de Béthizy. Defcription du château & du tertre, p. 216.:"'249' .

. 53. Etat du palais de Verberie: ſa décadence·, fa Juriſdiction trans-· férée à Béthizy. Vinrrerie du palais: noms des premiers. Viùtres, pag.. 249--251.

. 54. Mort du Roi Robert. Béthizy paſſe au Roi Henry I. For.ce de ce château. Vie du Chevalier Richard 1, Châtelain du lieu. Fondation & Dédicace de l'Eglife Collégiale de S. Adrien, fous l'auto,rité &. en préſence du Roi Philippe 1, p. 251--255.

55. Exemple de la manier.e dont on Ce vouoit aux Eglifes,, à la fin du onZléme fiécle, p. 255.

56. Changemens arrivés dans le pays d'Orceois. Les Comtes de Vexin & d'Amiens, de Troyes ou de Chamragne, en partagent la propriété. Suite des Comtes de Champagne, qui faisoient leur féjour au château d'Oucby. Persécution de S. Arnoul Evêque de Soissons. Tranſlation de son Siége au château d'Ouchy. Suite des premiers Vicomtes d'Ouchy, sous l'autorité des Comtes de Champagne. Privilége & noblesse de cette Vicomté, p. 255--258. La seigneurie de Neuilly passe aux mêmes Comtes de Champagne, p. 259.

57. Raoul II Comte de Vexin & de Crépy, entre en possession du château & de la seigneurie du lieu, par la mort de ſes Freres. Tranſlation des Reliques de S. Arnoul par le Prêtre Constance. Premiers accroissemens de la ville de Crépy: foire ou landit du lieu. Puissance des Comtes de Vexin, p. 259--263.

58. Terre & seigneurie de Rocquemont, p. 263.

59. Mort de Raoul I. Il laisse deux fils. Guy le second devient Evêque de Soissons. Sa vie. Gautier le blanc succede à Raoul I son pere. Puissance de Gautier. Fortifications du château de Crépy. Changement de l'Eglise de S. Arnoul en un Monastere. S. Gérard premier Abbé. Sa vie & ſes vertus, p. 265--268. Ancienne maniere d'exposer les Reliques. Explication d'une inscription en Grec vulgaire, de laquelle on tire plusieurs inductions relativement au blazon, & aux armoiries des Comtes de Vexin, p. 268. Lesselin successeur de l'Abbé Gérard) ses écrits & sa vie. Postérité de Gautier le Blanc, p. 296--273.

160. Différends touchant les terres de Vic-sur-Aisne & de Berny, p. 273.

61. Raoul II fils de Gaurier le Blanc, Comte de Senlis, puis de Crépy après la mort de son pere, devenu Seigneur de Nanteuil par son mariage avec l'héritiere de Hllduin, issu des Comtes de Ponthieu. Terre & Monastere de Nanteuil, p. 274--278

62. Partage du Comté de Valois, entre Raoul III & Thibaud I, fils de Raoul II, *ibid.*

63. Seigneurie de Levignen l'un des Comtés du Valois, p. 279.

64. Seigneurie de Betz, annexe de Levighen, p. 280.

65. Division de la Gruerie de Valois, privilége des Gruyers, p. 283, 284.

66. Discussion sur les armoiries des premiers Comtes de Crépy; induction touchant la premiere origine du blazon en France, p. 285--289.

67. Portrait & action de Raoul III Comte de Crépy, l'un des plus riches, des plus absolus & des plus puissans Seigneurs qui fussent en France; ſes actions, son divorce; ſes alliances, p. 289--295.

68. Siége de Vitry. Actions, caractere & mort de Gautier fils aîné de Raoul. Le Roi Philippe I assiste à ses funérailles, p. 296--299.

69. Suite des actions de Raoul III. Mort de Haquenez sa seconde femme, p. 299.

70. Mort de la Reine Anne de Ruille troifiéme femme de Raoul III. Son extraél:ion, p. 300.

71. Siége & ufurpation de Péronne & de Montdidier par Raoul III. Mon de ce Seigneur. Ses grands biens, p. 3°1, 302.

72. Atlions & caraél:eres de Thibaud I, Seigneur de Nanteuil frere de Raoul III. Fondation de la Collégiale de S. Aubin de Crépy. Adam le riche fils de Thibaud 1 lui fuccéde. Origine de la Confrairie-aux" Prêtres, p. 303--3°6.

73. Etat du Monailere de Nânteuil. Réunion de S. Samfon à cette Maifon, p. 306.

74. Naiffance, actions de Simon de Crépy. Hofiilités de Simon contre le Roi Philippe 1, P.,07, 308, *309* & 310. Saconverfion.1l fait exhumer & tranfponer le corps de fon pere au château de Crépy, p. 311--314. Mariage de Simon: il fe retire au Mane-Jura, où il fait profeffion de l'état Monaftique; 314--318. Le titre d'Abbé de S. Arnoul eft changé en celui de Prieur; la réforme de Cluny y eft introduite, p. 319. Voyage du Bienheureux Simon, à Compiegne, à Jérufalem, à Crépy, p. 319--321. Voyage de Simon dans la Pouille & à Rome, fa mort, [es obféques, p. 322--324. Ses fondations & fon culte, p. 325' 326.

75. Réunion des Chapellés & des moiridres Communautés aux grands Monaileres. Priviléges accordés par les Evêques aux Réguliers, p. 328.

76. Réunion des Eglifes de S. Vaft, de la Ferté-Milon & de Marify, au Chapitre de Sainte Geneviéve de Paris. Seigneurie de Charey) Eglifes de S. Pierre & de la Magdelaine au même lieu, p. 327--329.

77. Etât de l'architeél:ure àU onziéme fiécle, p. 329.

78. Fondation de l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes de Soiffons) page 330--332.

79. Origine & renouvellement du Prieuré de Coincy, p. 333--335.

80. Partage des biens de Simon de Crépy, p. 335.

81. Seigneurs de Bazoches près de Braine. Etat des deux Eglifes de S. Rufin & de S. Thibaud; .p. 337--432.

HIST.OIRE
DU DUCHÉ
DE VALOIS.

LIVRE SECOND.

Contenant ce qui s'eſt paſſé dans ce Duché, depuis la mort de Clovis I, juſqu'à l'an 1100.

CLOVIS étant mort, la Monarchie Françoiſe fut partagée en autant de Royaumes, qu'il avoit de fils. Thierry, l'aîné de ſes quatre fils, regna à Metz, Clodomir à Orléans, Childebert à Paris ; & Clotaire à Soiſſons. Ces Villes devinrent chacune, la Capitale d'un Etat, dont il eſt difficile de preſcrire les limites. L'étendue que comprend aujourd'hui le Duché de Valois, appartenoit aux deux Royaumes, de Paris & de Soiſſons. On peut donner une idée générale des bornes qui ſépa-

roient ces deux Royaumes dans le Valois, en drant une ligne depuis Verberie ju[qu'à Nanteuil-le-Haudouin. Cette divifion généraIe eft indépendante des arrangemens particuliers, que les Rois de Paris & de Soiſſons avoient faits entr'eux, touchant quelques lieux ſitués au-delà & en-àeça de cette ligne, par rapport aux deux Capitales.

Ce qui eft arrivé de remarquable fous les Succefreurs de Clovis l, a été expoſé en expliquant l'origine des Maifons Royales, auxquelles ces événemens avoient rapport. Nous avons fait mention de leurs parties de chaſſes dans la forêt de Cuife, de leurs voyages, de leurs fondations: le féjour de Clotaire l, de Chilpéric & de Frédégonde au Palais de Bargny, l'accroifTement de la ville de Crépy dans les premiers temps de notre Monarchie, l'établiiTement des Monafteres de Mornienval & de la Croix-Saint-Ouen, la donation du Palais de Berny à Marchiennes, & divers autres traits, nouS ayant déja occupés, il n'eſt pas befoin d'y revenir.

Les Rois qui ſuccédérent à Dagobert l, nourris dans l'indolence, & plongés dans les délices d'une vie molle & fainéante, fe laiffoient gouverner padeurs Maires. Ces Miniftres, pour avoir plus d'àutorité, les promenoient de châteaux en'châteaux, & varioient leurs amufemens, afin de leur ôter jufqu'à la connoiſſance du pouvoir fuprême attaché à leur Couronne. Les Maires exerçoient la puiffance d'un Monarque abſolu. Les Rois Fainéans n'en avoient que le titre. Les voyages de ces Princes dans leurs Maifons de plaifance, ne nous font pas plus connus que leurs actions: voici quelques traits qui regardent la partie de l'ancien Valois, foumife au Royaume de Soiffons..

r. On raconte de S. Bandry, Evêque de Soiſſons, qu'en revenànt 'de fon exil d'Angleterre vers l'an 544, il s'arrêta au village d'Arthefe, ſitué à ſix milles de Soiffons. L'Auteur d'une légende qui ccintientce trait, ajoute que les habitans du lieu manquaient d'eau, & que S. Bandry leur procura par ſes prieres, les fecours d'une fontaine abondante, qui fuffit enc.oreaux befoins du lieu;' qu'à l'occafion de cet évenement, le village a changé fan nom d'ArtheCe, en celui de S. Bandry qu'il conferve.

En l'an 1076, Thibaud de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons, donna à l'Abbaye de Saint Jean-lès-Vignes, l'Autel, c'eſt-à-dire, l'EgliCe d'Arthefe avec [es revenus. Il ya eu depuis cette donati6n des Chevaliers qui ont porté le nom d'Arthe[e. Dans l'acte par

lequel Nivelon, Evêque de Soiſſons, & Seigneur en partie de Pierrefonds; confirma à Marmoutier la donation de S. Sulpice de Pierrefonds, on lit le nom. d'Afcherius d'Arthefe, qui ſigne comme témoin (1).

Il Yavoit autrefois plufieurs Fiefs fur le territoire de S. Bandry; le Chapitre de Soiſſons prétend y avoir les droits de Vicomté & de Voirie.

. Arthefe ou S. Bandry, eft l'une des onze Mairies de la Châtellenie de Pierrefonds. J'ai lû des actes de 1550, 1584, & 1606, portant qu'en ces années, le Maire de S. Bandry fut appellé & comparut aux aſſiſes du Bailliage de Pierrefonds, comme étant chef de l'une des Juftices qui reffortiffoient à ce Bailliage.

2. En 545, on fit la Tranflation du corps de S. Médard, Evêque de Noyon, à Soiffons. S. Bandry préfida à cette pompe. Le convoi s'arrêta au bourg d'Attichy : on s'y embarqua fur la riviere d'Aifne. Le Clergé qui accompagnoit le corps du Saint, arriva à Soiffons par eau, fous la conduite de S. Bandry.

. Ce fait prouve que le bourg d'Attichy exiftoit au temps de l'établiffement de notre Monarchie. *Attljiacum)* eft le nom latin d'Attichy. Ce nom eft dérivé du mot *Attegies)* terme Celtique ou Saxon, qui fignifie un amas de cabanes occupées par des bucherons. Cette étymo10gie convient très-bien à la fituation d'Attichy, dont le territoire eft contigu à la forêt de Laigue. Nous rapporterons la fuite des Seigneurs d'Attichy au Livre fuivant.

3. Efpagny eft une autre dépendance de la Châtellenie de Pierrefonds, fituée au Nord-Eſt de Vic-ſur-Aifne. S. Anfery, Evêque de SoifIons, mort en 652, étoit né à Efpagny.

4. On a tenu vers l'an 589 un Concile, dans un lieu de 1aProvince de Reims, appellé *SauriaCILm* par Grégoire de Tours dans fon Hiftoire. Comme ce nom latin peut convenir à pluſieurs lieux de la Province de Reims qui portent les noms de Saul'eau, de Saurel, & de Sorecy, on a eu peine jufqu'ici à en déterminer la pofition. Il ya un village de Soreey au Diocefe de Reims, Eleaion de Retel. La plûpart des Compilateurs 'ont placé le Concile de l'an 589 en cet endroit. D'autres réfléchiffant fur le fujet du Concile, & (ur la perfonne qui en a été l'objet, ont placé cette affemblée au Mont-Notre-Dame, à caufe d'un canton de cette Paroiffe qui conferve le nom de Saurele, & que les titres latins nomment

(I) Gall. Chriſt. Ulm. 9. p. 336. t. 10. inſtrum. p. 107.

SauriaCliS & *Saurea*. Le Concile de l'an 589, a été tenu à cette occafion (1).

Doctrogiſile, Evêque de SoHfons, fut attaqué' pendant quatre ans, d'une efpéce de frénéfie. Aux premiersaccès de cetce maladie, on l'interdit des fonctions Epifcopales. On attribuoit l'origine de cette maladie à différentes canfes. Les uns prétendoient qu'elle venoit d'un ufage excefIif du vin; d'autres accufoient un Archidiacre que Droctogiſile avoit dépofé) d'avoir occafionné. cette fâcheufe maladie par fes maléfices.

Les accès du mal avoient ceci de fingulier, qu'ils fe faifoient fentir avec beaucoup plus de force, Jorfque l'Evêque féjournoit dans Soiffons, que lorfqu'il s'éloignoit de cette ville. C'eft pour cette raifon que quand le Roi Théodebert fit fon entrée dans Soiffons, l'on défendit à l'Evêqlie de·paraître dans la ville; quoiqu'au temps de cette entrée, la maladie fût fur fon déclin, & qu'il ne donnât plus de ſignes de folie. Cependant dès que la fanté du Prélat parut rétablie, les Evêques de la Province de Reims, qui l'avoient interdit, jugerent à propos de s'affembler, pour lui rendre la liberté d'exercer fes fonétions. Cette affemblée eft le Concile Provincial de l'a,n 589 : l'on a plufieurs raifons de croire qu'il a été tenu plutôt au Mont Notre-Dame, qu'à Sorecy près de Retel.

1°. Le Mont Notre-Dame eft un lieu remarquable par une belle Collégiale fondée fous le regne de Charles le Chauve. 2°. Les Archevêques de Reims y ont tenu plufieurs Conciles Provinciaux. 3°. De tout temps, nos Rois d'abord; puis les Vicomtes du lieu, & les Evêques de Soiffons, ont eu au Mont Notre-Dame un Palais qui leur fervoit de maifon de campagne, & ils étoient Prevôts-nés de la Collégiale. 4°. Le Mont Notre-Dame eft placé entre Reims & Soiffons, à cinq lieues ou environ de cette derniere ville, & à fept lieues de Reims, affez proche du grand chemin.

Quel était l'objet du Concile? Les Evêques de la Provll1ce, convoqués par le Primat, vouloient faire rentrer l'Evêque de Soiffons dans les priviléges de fa dignité, fur de nouvelles informations. N'eſt-il pas plus naturel de penfer, que conduits par le deſſein d'obliger l'Evêque de Soiſſons, ils auront choiſi un lieu du Diocefe de ce Prélat, ſitué entre Reims & Soiffons, plutôt que Sorecy près de Retel par-delà Reims; où il auroit été difficile de vérifier les informations.

Cl) Greg. Tur. lib. 9. cap. 37.

6. La diviſion des Provinces de la Gaule en cités, & des cités en pays, établie fous le regne d'Honorius, reçut quelques changemens dans les différens partages de la Monarchie Françoife, entre les Succdfeurs de Clovis 1, & de Clotaire 1. Le Valois & l'Orceois, deux pays préfentement réunis, appartenoient à la cité de Soiffons avant l'établiffement de la Monarchie Françoife. Depuis les nouvelles divifions, le pays de Valois a commencé à s'étendre fur les t.erritoires de Senlis & de Meaux, & l'Orceois fur une partie du Multien.

Damien de Templeux prétend qu'après l'établiffement de notre Monarchie, le Valois a commencé d'avoir un nom & des limites à parc, & de conftituer un territoire féparé. Ces limites & ce territoire ne peuvent aifément fe déterminer. Nous penfons que le Valois s'étendoit d'un côté ſur une partie de la cité de Senlis, & fur une extrémité du Soiffonnois de l'autre.

Dans le traité conclu entre Gontran & Childebert, l'an 588, à Andelot au Diocefe de Langres (1), il eft marqué que Childebert aura en toute propriété, la cité de Meaux, & les deux por.. tions de la cité des SylvaneB:es. *Ci'Vitatem Me/dis & duas portiones de Syl'Vallec1is. •• Domllls C/zildebertus Rex, cùm terminis ſuæ vindicet poteſtati.* • ... Childebert était Roi d'Auſtraſie, & Gontran Roi de Bourgogne. Nous penfons que ces deux portions de la cité des Sylvaneé1:es·, pouvoient bien être les dellx Comtés de Senlis & de Valois, nommés féparémentdans les départemens de l'Empereur Charlemagne, deux fiécles après le traité d'Andelot. Nous ne pouvons rien rapporter ici de certain fur l'étendue de l'Orceois & du Valois. Nous parlerons de l'Orceois à l'occafion de la mort de Carloman, frere de Charlemagne, & du pays ou Comté de Valois fous l'an 796. Nous expoferons ce que. nous avons pu découvrir fur l'origine & fur l'état de ces deux pays, confidérés fous les deux premieres races de nos Rois.

6. Le Palais de Verberie & de Quierzy, ont eu la même origine. que les àutres Maifons de plaifance du Valois, dont nous avons déJa fait la. defcription. La célébrité de ces deux Maifons Royales n'a commencé que fur le déclin de la premiere race de nos Rois.

Quierzy eft le *Cariſiacum* des Chroniques latines, de .même que *BrinnaCltm* eft Bargny. Les Compilateurs & les Critiques ont

(1) Gr. Tur. Hiſt. l. 9, c. 20. Baluz.. cap. t. 1. col. 12, 13.

été long-temps partagés fur la fituation de ce Palais. La plûpart penfoient que par le nom latin de *Carijiacllm*, il falloit entendre *Crecy*. Templeux paroît avoir été le premier qui ait placé à Quierzy-fur-Oife, le *Carijiacum* des anciens monumens. D. Michel Germain profitant de cette ouverture, a vifité les lieux, & a compofé une favante Diifertation (1), dans laquelle, après avoilC démontré que le Palais *Carifiacum* avoit été à Quierzy, fur la rive méridionale de l'Oife, au-deifous de Chaulny & du confluent de la Delette, au Sud-eft de Brétigny, il confidere cet ancien château fous deux rapports; premiérement, comme une Maifon Royale, où beaucoup d'évenemens remarquables fe font paffés, furtout depuis le regne de Charlemagne, qui fit à ce château des augmentations & des embelliifemens immenfes, jufqu'aux ravages des Normands qui le pillerent en l'an 885. En fecond lieu, comme une fortereife & un chef-lieu, dont l'illufire Maifon de Cherify a pris le nom, au commencement du onziéme fiécle. Quierzy relevait alors de la Châtellenie de Pierrefonds, parce que les Seigneurs de Cherify, Châtelains de Laon, tiroicnt leur origine d'un Seigneur de Pierrefonds.

Il y avait à Quierzy comme à Vic-fur-Aifne, un port & un hôtel de Monnoie, entretenus par les premiers Succeffeurs du grand Clovis. Templeux a fait graver dans une de fes Defcriptions Géographiques (2), la figure d'une monnaie d'or defeptlignes de diametre, qu'il dit avoir été frappée à Quierzy fous les premiers Rois de Soiffons. On remarque d'un côté une tête avec le mot *Carifico*. On voit de l'autre, un monogramme en forme de croix, avec le mot *Nolea* ou *Nolenda*: c'étoit apparemment le nom du monétaire.

Il eft certain que nos Rois de la premiere race ont occupé le Palais de Quierzy avant le temps, où les monumens hiftoriques commençent à en faire mention. Le plus ancien écrit qu'on ait fur Quierzy, eft de l'an 686, fous le regne de Thierry 111. C'eJ1: un diplôme daté du Palais de Quierzy, par lequel Thierry permet à l'Abbé Bertin, de fonder le Monaftere qui a depuis porté le nom de-cet Abbé, & qui eft fi co'nnu par la Chronique de fan nom. L'on a quelques Chartes de Childebert III, fils de Thierry, datées du _Palais de Quierzy, çomme la précédente. Childebert

(1) Diplom. p. 158.

(2) Atlas, p. 164. t. 2.

mourut

mourut l'an 7,(1, au Palais de Choify-en-Laiglle, dont la forêt: 'confinoit avec celle de Quierzy.

Depuis le·tegne de-Thierry III, où c.ommencent les Rois Fai-'néans, jufqu'à la mort de Thierry 1 V , arrivée l'an 736 , la France fut défolée par·les faaions des Maires du Palais. A Ebroin fllccéda Pepin de Herſtal , & à ce.lui-ci Charles Martel, qui fe plaifoit 'beaucoup aux Palais de Quierzy & de Verberie.

Le Palais de Verberie étoit ſitué au Nord de la ville , entre l'E-.glife Paroiffiale de S. Pierre.qui fe'rvoit de Chapelle, & le château d'Haramont. La grande maifon:qu'on remarque à gauche dans la rue S. Pierre, que.l'on nomme encore dans les actes , rue du Pa-.lais, en allant·de Pont à Compiegne., -·efl:'un refte de ce·château. ·Les bâtimens & les cours s'érendDient'en profondeur., jufqu'aux murs de·la ferme·du Chat , qui fervent de terraſſe à cette ferme ſur ·le bord de l'Oiſe. Nous ferons bientôt la defcripticjfi de cet ancien Palais. Il y avoit·à Verberie un port , trois ponts, & un hôtel de monnoie, comme à Vic-fur-Aifne & à Quierzy. On a trouvé à .Verberie quelques petites piéces de monnoie d'argent, de la mê-me forme que la piéce d'or de Quierzy, défignée par Templeux. .Les perfonnes qui me les ont décrites, n'ontpurien dire de poſitif .fur le monograme. ni fur l'infcription. Les Auteurs ne font pas mention de ce Pa.lais., avant le temps où Charles Martel préparait' la révolution., qui devoitfaire paſſer la Couronne, de la Maifoll de Clovis dans la lienne.

Charle's Martel , aurerour de ſon·expédition contre les·Sarra-fins, vint au Palais de Ve.rberie pour fe remettre de ſes fatigues (1). Au lieu de goûter le repos qu'il déſiroit , il fut attaqué d'une fiévre , qui dégénéra en langueur. Cette maladie lente ne l'empêcha pas d'agir &'de voyager. Pendant l'année 741 , ·Charles Martel reçut à Verbede.les Légats du Pape Grégoire III, qui lui offrirent de grands préfens. On remarquoit parmi ces préfens., les clefs du Sé-pulchre de S. Pierre, & les chaînes dont cet Apôtre ·avoit été, èhargé dans fa prifon. Ces Légats venaient folliciter auprès du Prince J un fecours de troupes concre Luitprand J Roi des Lom-.'bards. On n'avoit jamais oui parler en France d'une pareille Léga-.tion..Charles fit aux Ambaſſadeurs une magnifique réception. Il envoya à Rome Grimon, Abbé de Corbie, & Sigebert,.rec1us.du

(1) Append. ad Fred. cap. 109. Aimoin. 1 S. DellYs, 1. 5. c. 27. 1. 4. c. 57. Cont. 3. Fred. cap. Bo.-Chron.

Monaſtere de S. Denys, qu'il chargea à ſon tOur de riches préſens.. pour le Pape.

Cependant la maladie de Charles Martel devint férieuſe. Ce Seigneur voyant 'que ſa ſanté ne lui permettoit pas de gouter à Verherie' les plaiſirs qu'il eſpéroit s'y procurer, ſe fit. tranſporter au Palais de Quierzy... ILy fut à peine arrivé, que ſon mal redoubla, fan corps tomba dans un abattement mortel, & il décéda la même année 741, au château de Quierzy, vers le même temps que le Pape Grégoire & l'Empereur Leon. L'Auteur de la Chronique de: Hildesheim, place ſous l'an 741 la mort de Charles Martel au Palais de Verberie. Il eſt à ce ſujet en contradiction avec tous les Auteurs qui ont parlé de' cette mort•. Charles Martel avoit regné vingt-ſix ans ſous le titre de Maire du Palais.

Le Thrône vaquoit depuis la mort de Thierry IV. Charles Martel laiſſa le gouvernement du Royaume à Carloman & Pep.in, ſes deux fils. Pepin jugeant à propos de mettre fin à l'interregne, " fit proclamer Roi 'Childéric 111, en l'an 742. Childéric porta ce titre pendant huit ans, ſans l'ombre d'autorité. Il fut à la fin dépoſé, raſé, & renfermé dans le Monaſtere de Sithiu, aujourd'hui S. Bertin, ſoixante ans, depuis que la fondation de cette Abbaye avoit été approuvée au Palais de Quierzy.

. Pepin prit la place, du Prince dépoſé. Son frere Carloman avoit quitté depuis quatre ans le gouvernement du Royaume d'Auſtraſie•. Il prit l'habit monaſtique à Rome, ,& Yfit profeſſion. Pepin n'avoit' plus de concurrent à craindre depuis cette retraite.. Il réuniſſoit tpute.l'àutorité: Aſſuré des ſuffrages'" il.fe. fit PJoclamer Roi à Soiſſons en l'an 750, & revint de Soiſſons au Palais de Verberie) ; où il paſſa quelque temps.

Son ſéjour à Verberie nous eſt connu par une Charte expédiée en' fan nom. au Palais de ce. lieu, en faveur de S.. Anftrlllphe, Abbé de Fontenelle (1). Pepin, dans ce DipJôme, accorde pluſieurs. priviléges au M6naftere de Fontenelle. Le Roi fit un fecond voyage à Verberie, peu de mois après celui-ci. Ce voyage. nousefL connu par llne Charte datée du Palais de Verberie, que ce Prince accorda à Boniface, Evêque d'Utrecht, en faveur de ſon Egliſe....

En l'année 752, le Roi Pepin tint à Verberie l'aſſemblée générale de la nation au mois de Mars..Les Evêques y firent vingt-un Canons de diſcipline eccléſiaſtique, qui regardent le jnatiage.pour::

(1) Sec. 3. Bened. part. 2. p. 158.

la plûpart (1). On .y déclare ·nul 'le mariage au troiſiéme dégré. :·.Ceuxquîs'épo.ufent au quatriéme dégré, recevront une pénitence, Jans néanmoins que leur mariage foit di{fous. Si une femme atten-.te à la vie'de fon mari, celui-ci peut la quitter, fans qu'il foit permis à cette femme de ſe remarier, même après la mort de fon. ·mari : les grands crimes excluoient pour toujours du mariage. La femme ne peut recevoir le voîle, .qu'avec le conféntement du ·mari. L'état de fervitude rend le mariage nul. Les ordinations ·faites.par des Evêques errans, font nulles.

·, Ces articles ſont la fubftance des Canons les p.lus importans de l'aſſemblée, 'qu'on nom1ne.le.premier Concile de Verberie. Reginon (2) rapporte neuLautres Canons, .:qu'ilprétend avoir été dreſſés dans ce.même .concile ,:mais.on les tient pour ſuſpects. Ce ·.Concile eft l'un des plus célébres qui aient été tenus en France, à .caufe de.l'importance des matieres gue les Evêques y ont traitées• .Gratien le cite dans fon Décret.

Les critiques varient fur l'année de ce;Concile.·Les:uns le pla-·cent fous l'an: 751. Ce fentiment eſt celui duP.·Lahbe.:Laplerpart :le rapportent à l'an 752. M. l'Abbé Fleury le range ſous l'an 753. ·Les actes .étant .datés de la ſeconde année du 'regne de Pepin, on 'nepeut fixer cette année, qu'après s'être aſſuré de celle où Pepin a été couronné..Les UtlS placent_ce couronnement fous la premiere année du demi fiécle, aux.:premiers jours du mo.is de Mars 750. ·D'autres .prétendent que cette -cérémoni'e du Couronnement d'c '!P'epin n'a. eu lieu qu'au ulOisde Mars 751. Mezeray & quelques .autres Compilateurs fuppoferrt, que 'Pepin n'a commencé à-rc-gner qu'en l'an 752. La difficulté de fixer cette d-ate, vient de ce ·que l'année commençait à Pâques, .fête qui tombe.tantôt dans le .mois .d'Avril, .tantôt dans le mois de Mars. Pâquesarrivant dans l'intervalle d'une -afIemhlée générale, .cette aſſemblée cemmençoit enuneannée, & finiſſoit dans la fuivante. NQUS ſuppoſons ·ici que Repin a été élevé à·la dignité Royale, .pendant l'aŒemblée générale qui finit. au commencement de l'an 751.

. Doublet1rapporte;à-Ia page 693 de'fon Hiftoire de l'Abbaye de S. Denys, une Charte du. Roi:Pepin; datée du .Palais de Verberie aux Calendes de Mars. Il y a toute apparence que .cette piéce .aura été expédiée pendant l'affemblée générale .de 752. Ces for-

(1) Baluz. cap. t. 1. p. 162. Labbe·cone. t. 6, p. 1656. Decret. de Divort. cap. 1.

(2) Lib. 2. Eccl. difc.

tes de Pâr1emens fe tenoient à l'entrée du Printemps.

Mezeray a très-bien remarqué que ſous les deux premieres races, onchommoit peu de Fêtes dans les Eglifes de France, excepté Noël, Pâques & la Pentecôte: que les Rois de la feconde race célébroient les Fêtes de Noël & de Pâques' avec grande folemnité, revêtus de leurs ornemens Royaux, la Couronne fur la tête, :'&'qu'a la fuite de ces deux Fêtes, ils tenoien t.Courpléniere, dans les lieux où ils les avoient célébrées.

La cérémonie de paſſer la Fête de Pâques dans un endroit, ſuppofoit un lieu des plus vaſtes, où pouvoient loger tous les Grands de la nation, qui dèvoient.compofer laCour.pléniere. Ainfi lorfque nous lifons, (1) que le Roi:Pepin choiſit le Palais de 'Quierzy-ſur-Oiſe pour y paſſer la Fête de Pâqùes.de l'an 753, ce trait fuppoſe que ce Palais étoit l'un des plus .conudérables & des plus v..aftes.qu'il y eût en France, n'y ayant à Quierzy ni bourgade ni ville diftinguée. du château.

Le lendemain de la ſolemnité, Pepin profita de la réunion des: Seigneurs-que la Fête avoit ra1Temblés à Quierzy, pour tenir 'une aſſemblée générale. C'eſt dans cette aſſemblée que ce Prince réſolut le voyage d'Italie. La préſence du Pàpe, arrivé en France pour' obtenir les ſecours du Roi contre les Lombards, relevoit l'éclat de l'aſſemblée. Le Roi prit part à la fâcheuſe ſituation du Pape, & lui. accorda ce qu'il demandoit.

Brétigny eſt un ancien Monaſtere, ſitué près de-'Quierzy. Il y a:voit dans cette maiſon un coursd'études monafiiques. Les Religieux de Brétigny rencontrant des difficultés fur quelques points de difcipline, qui regardoientleMariage, le Baptême & le Clergé, profiterent du ſéjour du Pape au Palais de Quierzy, pour éclaircir leurs doutes. Le Pape examina .leurs -quefiiolls, auxquelles il fit une réponſe contenant dix neuf articles-, dix ſur le. Mariage., ;cinq ſur le Baptême, & quatre t911chant le Clergé..

Dans la même aſſemblée de. Quierzy, leRoi Pepin-tranſmit au Pape EtienQe & à l'Egliſe de Rome, , la propriété dè pluſieurs villes a'Italie, ufurpées"par les Lombards ; époque,principale de;: la grandeur temporelle,-des.Souverains'Pontifs. Pepin voulut que l'acte de cette, donation fût dreſſé tanten-fon nO.ID, qu'au nom des deux Princes Charles & Carloman ſes fils.

Aftolphe, Roi des Lombards, inſtruit du ſujet qui avoit amené

(r) Labbe, conc. t. 6. p.1650. Anaſt. in . 1 hadriao. diplom. p. 259.

le Pape en France (1), crut devoir tenter toutes les voyes, pour le faire échouer dans les deſſeins. Carloman, frere de Pepin, menoit la vie monaſtique au Mont-Caſſin. Aſtolphe obligea l'Abbé de cette maiſon à faire ſortir Carloman, & à l'envoyer au Roi ſon frere, pour détourner, s'il ſe pouvoit, l'orage qu'il voyoit prêt à fondre ſur lui. Carloman ſe laiſſa perſuader, & partit du Mont-Caſſin, dans la réſolution de remplir ſa miſſion avec zele. Il vint trouver le Roi ſon frere au Palais de Quierzy, & fit tomes les inſtances, pour détourner Pepin de marcher en Italie. Le Roi demeura ferme : & comme le Profès du Mont-Caſſin redoubloit ſes inſtances, Pepin, de concert avec le Pape, renvoya Carloman, & le fit conduire à Vienne, où il fut renfermé dans un Monaſtere, pour y vivre ſelon ſa profeſſion. Le Pape, après avoir confommé à Quierzy l'affaire qui l'avoit conduit en France, retourna au Monaſtere de S. Denys, où il tomba malade.

Pepin célébra encore au Palais de Quierzy, les deux Fêtes de Pâques & de Noël des deux années 760 & 764. Il convoqua à cette occaſion pluſieurs Parlemens. Les aſſemblées générales de Pâques & de Noël ſe faiſoient alors avec tant de pompe, que les Auteurs ne manquoient pas de marquer chaque année, le lieu où les Rois ſolemniſoient ces deux Fêtes.

Le Roi Pepin paſſoit tous les ans au Palais de Verberie, une partie de labelle Caiſon. Le P. Mabillon a tranſcrit dans ſa Diplomatique, *p. 493*, une Charte originale, délivrée à Verberie par le même Prince, en l'an 754; c'eſt une confirmation à l'Abbaye de S. Denys, de la terre de Tiverny au Diocefe de Paris. La Chronique de Fontenelle, & le Cartulaire de S. Calais, font mention fous l'an 761, de quelques priviléges accordés à ces maiſons; par le même Prince, étant à Verberie, la dixiéme année de ſon regne.

On lit dans les actes du Martyre de S. Eugene (2), que le Seigneur Bethon, parent & grand Chambellan du Roi Pepin (*Princeps Cubiculariorum*) exerçant au Palais de Verberie les fonctions de ſa charge, fut attaqué d'un mal de tête violent. Il eut recours à l'intercceſſion de S. Denys, & pour marquer la confiance qu'il mettoit en ſa protection, il envoya des préſens conſidérables à l'Egliſe du Saint Martyr. La nuit d'après le départ de ceux qu'il

(1) Eginhart, ad an. 753.
(2) Act. Mart. S. Eug. part. 2. Hiſt. Dioc. Paris tom. 3. p. 347.

avoit'èhargé de ces préfens, il vit'en fonge un vieillard vénérable, qui ravertit d'aller en pélérinage à Deuil près de *S.* Denys. Ce vieillard l'aſſura qu'il trouveroit ellce lieu le ſoulagement qu'il déſiroit. Hetilon ajouta foi à cette vifioll; voulant ſur le champ'profiter du.confeîl, il s'embarqua fur l'Oiſe à Verberie, & fe fit .conduireen.batteau .jufqu'à. S. Denys. De S. Denys on le tranfportaà Deùil., où il obt-int la guérifon qu'il.attendoit.

). On: trouve à la fin des éditions comm.unes de Flodoard (1.) un ecrit quia pour titre, *De villa novi/iaco.* On àttribuecet écrit à l'Archev_êque Hincmar de Reims. C'eſt une hiſtoire fuivie des mu-·tations de la terre de.Neuilly en Orceois, (préſentement Neuilly-·.Saint-Front) depuis le'regne de Carloman, frere de Charlemagne, jufqu'à la dernieeannée du Roi Charles le.Chauve. Cet écrit commence ainſi.

» Après la mort du Roi 'Pepin, arrivée le huit des Calendes » d'Odobre., ſes deux fils Carloman & Charles, partagerent entre » eux ſes Etats, & prirent tous deux le titre de'Roi. Carloman.éta·· » blit le Siége de ſan Royaume à SoiJfollS, & Charlemagne à -"NOYOll. En l'année 771, Carloman fut attaqué à Samoucy, de *a Plicus Delaon* » la maladie dont:il mourut. Sentant qu'il touchoit à fa fin, il fit » venir Turpin, Archevêque de Reims, en qui il.avoit une grande » confiance, & 1ui remit poude faluc de fon.ame, un Diplôme » authentique, par lequel il donnait aux .Eglifes de Notre-Dame » & de S.Remy de Reims, où il avoit choiſi ſa ſépulture, la terre » de *Neuilly en Orceois* «.

3.L'Orceois eſtnn de ces anciens pays, dont le nom s'eſt con-'ſervé jufqu'à nous, mais ſans reffort & fans jurifdiaion. Il perdit l'un & l'autre ſur la fin du dixi'éme ſiéde, lor[que les Comtes de Champagne & d.e.Crépy-commencerent à étendre leurs domaines. .Le mot d'Qrceâis eſt encore' aujourd'hui un nom acceſſoire à ·deux villages du Valois; Chéfy en Orceois, & Vaux en Orceois.

Les titres latins des huitiéme & neuviéme ſiécles, nomment ce pays *Pagus Urcenſis*, & *Pagus Urcifus.* Dans le Diplôme accordé en 771 par le RoiCarbman, il eſt appellé *Pagus Urcenſis*, 'de même .que-dans une autre Charte de l'an 855 par laquelle 'Charles le Chauve donn'eau Monaſtere de S. Médard de Soiffons., une terre appeHée *Fabrorum curtis*, qui pourroit bien êtreConfa·· vreux. La Charte.place c.e.lieu en Orceois ſur la riviere d'Ourcq,

(1) D. Bouq.. tom. 5. p. 362.

in pago Urcenſi ſuper fluvium Ure: Le mot *Urcenſis* eſt répété dans une autre Charte de confirmation de l'an 864 (1). Charles le Chauve, dans un Capitulaire donné à Servais en Laànnois" l'an 863, nomme:.ce:pays.Pagus *Urcifùs.* Je lis *Pagus Orceius* dans les titres des douziéme .&. treiziéme ſiécles.

Les Compilateurs & les Copifiesont étrangement défiguré ce nom latin, ne ſachant où placer le pays en queſtion. Le P. Mabillon (2) ayant à parler de, la donation faite à S. Médard en 855 ,. a:traHfcrit par *Breenſi le* mot *Urcenſi* de cette piéce. D. Bo.uquet dans fon recueil des Mjfioriens:de.France (2) a. pareillement pris le change. Il penſoit qu'il falloit corriger *Urcenſi* par *Ornenſi*, comme une. faute de copiſte, & que par le mot défiguré d'*Urcenſis* pour. *Ornenſis*, on devoit entendre le pays.de, Houlme en Baſſe. Normandie, ou paſſe la riviere d'Orne•.

L'Orceois avoit pour bornes le Multien au Midi, le Soiſſonnois au Nord, le Valois à l'Occident, & le Tardenois à l'Orient•. Il comprenoit les lieux d'Ouchy capitale, de'Neuilly enOrceois, préfentement Neuilly Saint-Front, la Ferté en Orceois, aujourd'hui la Ferté-Milon, Confavreux, Troefnes} Marify, Chéfy en Orceois, Vaux en Oreeois, & prefque tous les lieux de cette contrée, dont les noms font'accompagnés de la finale *ſur Ourcq*, CDmme Billy-ſur Ourcq; Cr.ouy.-fur-Ourcq, &c.

Le fnjet demande que nous examini.ons deux chofes ,. 1°. l'étymologie du nomd'On:eois. '2°. Quelle.pouvoitêtre la capitale de:' ce pays.

Damien de:Templeux inſinue, que c'eſt de la riviere d'Ourcq::' que le pays.d'Orceois a tiré fon nom; & que *d'Urcum,* qui eſt le nom latin de la riviere, on a formé les termes d'*Urcenſis* & d'*Orceois*. Le femiment de Templeux nous paroît vraifemblable:.. ..

. L'ancien pays d'Orceois. avait. Oochy pour capitale:. M.de-.' Valois 'penfoit que ce devoit être la Ferté Milon. Cette opinion ne peutJe foutenir, parce qu'il eftfait mention de l'Orceois, antérieurement au temps, où la Ferté-Milon a été bâtie. Ouchy réunit. tous les caracteres d'un lieu ancien. Il exiſtoit, comme on l'a vu., ſous la domination des Romains. La chauſſée Romaine qUI conduiſoit de SoifTonsà Château-Thierry,. paſſoit à Ouchy. Enfin, nous avons .rapporté pluſieurs monumens qui .prouvent. que'. ce ,

(Ji) Gall. Chriſt. *t*. 9. col. 396.
(2) Diplom. p. 334.

1 (3) Tom. 8. p. 533.

lieu avoit été peuplé long-temps avant l'arrivée des Francs dans les Gaules.

Urcum eſt le premier nom d'Ouchy, d'où l'on a fait *Ulcllm:; Ulcheium*, &'Ouchy, en changeant l'*r* en /. Flodoard appelle *Ulcum* la .riviere d'Ourcq au fecond Livre de ſon Hiſtoire. L'Ourcq, Ouchy, & l'Orceois, ont pour racine commune le mot *Ur*, 'qui ſignifioit une Jouree. -Cette explication ſe vérifie" par la ſituation de pluueurs lieux qui portent un nom femblable à . celui d',Ouchy. L'Ouche, *Uſcus* ou *Urchus*, eſt une riviere du Duché de Bourgogne, qui 'tombe dans la Saone. Il y a dans la Baſſe-Normandie, entre les rivieres de la Rille & de la Touque, un petit pays d'*Ouche;* & un, village d'*Oulche* près de lariviere- cl'A,iſne, entre Craone & cette riviere. .Il y paſſeun ruiſſeau. Il y :a en Artois un bourg d'*Auchy* ',qu'on écrit ainſi pour le diſtinguer -d'Ouchy en Valois. Auchy en Artois) eſt ſitué ſur -une petite ri- ',Viere.

Le Doyenné de Chretiente d'Ouchy, eſt l'un des premiers de la Champagne. Il comprenait autrefois tout l'Orceois, la Ferté-Milon même, & Neuilly-Saint-Front, dont le Doyenné aauel' 'eſt un **démembrement.'**

Nous'remarquerons bientôt que chaque pays avoit ,un Gouver- llCur particulier, qui prenait le titre de Comte, & [aiſoit ſa réſi- dence dans:la Capitale de ſon reſſort. Dès l'an 964, les Comtes de 'Troyes, à qui appartenait le château' d'Ouchy, entretenaient. ,dan·s ce château un Officier nommé Olderic, qui .prenoitla qua- lité de Comte d'Ouchy: ,ce titre qui a été l'origine de la Vicom- té, venait des Comtes amovibles qui avoient gouverné le canton, ſous les deux premieres races.

,On diſtinguoit la ville & le château d'Ouchy. Avant la fin du quatorziéme ſiécle, la ville & le château ſe touchoient; la ville couvroit .une étendue conudérable. Ouchy-Ie-Château & Ouchy-la-Ville font préſentementdeux territoires & deux Paroi{ſes, ſé- ,parés par une vaſte plaine. Les titres nous ont conſervé les noms, de pluſieurs rues, ſituées 'autrefcis à des endroits Où la charrue, paſſe aujourd'hui, dans l'intervalle des deux Paroiſſes. Un titre de l'Abbaye de 'Long-pont, en date de l'an 1223, fait mention d'une place pub1ique d'Ouchy, qui devoit ſe trouver dans cet intervalle. En 1482, on perçevoit des droits ſur pluſieurs mai- ſons d'Une .rue des Bouchers, que ,payent encore les détempteurs

de

de terres labourables, (ituées à 1'endroit où paſſoit çette rue. J'ai examiné fur les lieux', pluſieurs *tenans* indiqués par d'anciens titres: les notions 'qui Ont réſulté de cet examen, ſont conformes au plan, que je viens de tracer.

Il y avoit une fabrique de monnaye dans l'ancienne ville d'Ouchy. Les Chartes latines font mention des ſols d'Oucliy, *ſolidõs Ulcheii*, comme des fols de Prôvins' & "cie Châlo'hs. La meſure d'Ouchy pour les grains, 'pour le vin'& poùdes terres, a été pendant long-temps ceUe de tout le canton. La ville de Fifmes conſerve encore la mefure d'Ouchy. Ces traits divers ſont bien fuffiſans, pour caraaérifer ia capitale d'un pays.,

La ruine de la ville d'Ouchy a commencé aux guerres des Navarrois, & a continué fous ie regne de Charles 'VI. La faction des Bourguignons a achevé de la détruire.

La Ferté-Milon, NeùiUy-Saint-Front, Marify, & CheCy en Orceois, font après Ouchy les ſeuls iieux'remarquablesdu pays, dont la deſcription nous occupe. Nous parlerons, de la Ferté-Milon, de Marify, & de Neuilly-Saint-Front, à diverſes repriſes, fous'les daces qui conviendront à"chaque lieu: nous nous contentons de placer ici Une 'notice ſur Chefy enOtèeois.

9. Chefy en Orceois eft un lieu dépendant de, la Châtellenie de la Ferté-Milon, ſitué entre Gandelus' & Neuilly-Saint-Front. Chefy, 'paroît avoir commencé par un Oratoire ou Baſilique dédi,éë ſous l'invocation du Martyr S. Denys & de ſes Compagnons. Ce nom vient du mot *Caſa*, qui ſelon Feſtus, ſignifioit une retraite fouterraine. Chelles & Neuf-chelles 'tirent leur étyniologie 'du même mot. Le nom d'Orceois a été joint au Chefy du Valois" pour diftinguer ce lieu de Chefy-l'Abbaye, qui eſt un bourg ſitué tùrJa Marne', à cinq ou ſix lieues de celui-ci.

La premiere origine de Chefy en Orceois nous eſt inconnue. On peut la rapporter auxprel'niets tefl1.ps du Chriftianifme. L'Egliſe de Chefy jouiſſoit du titre d'Egliſe Matrice ou Baptiſmale, avant l'établiſſement 'de la Monarchie Françoiſe. Elle'a tenu pendant long-temps le premier rang entre les Egliſes du canton. Elle fut deſſervie d'abord pàr une Communauté de, Clercs' " dévoués aux fonctions du miniſtere. Aux Clerês féëulie'rs ont ſuccédé des Réguliers, qui obſervoient la, règlede' S. Benoît ſous la direai6ri d'un Prieur. Cette Communauté Réguliere p'aroît avoir poſſédé de grand's biens, juſqu'aux troubles du neuviéme ſiécle. La pre-

miere irruption des Normands dans. l'Orceois, a été la premiere époque de fa.deſtruction. Les troubles. qui ollt.fuivi cette calamité, ont ſervi d'occafion.aux Seigneurs' voiſins, d'ufurper les biens de la Communauté, qu'ils trouvoient à leur bienſéance. Les Seigneurs de. Gandelus ont eu la meilleure part à la dépouille des Religieux de Cheſy.

Ces.Religieux réduits à un petit nombre, vécurent l'eſpace d'un ſiécle, du peù de bien qu'on leur avoit laiſſé. On perifa enfin à réunir leur Maiſon à une COlllmunauté:confidérablè,. où ils pourraient vivre plus commodément, .& obſerver la' regle : le choix de ceux qui préſiderent à ce chang.ement, tomba ſur le Monaſtere de S. Amoul de Crépy.

Le temps de. la réunion m'eſt inconnu ; je conjecture qu'eHe aura été' effectuée ſur la fin du onziéme fiécle., ou au commencement du douziéme. Ona une Bulle du Pape. Alexandre III, de l'an 1162, qui nomme le Prieuré de CheCy en Orceois', parmi les: Bénéfices unis à S. Arnoul. Les dépendanées de ce Prieuré conſiſtoient aJors, dans d.eux;. Egliſès, la Seigneurie & les dixmes du lieu, des terres, des bois., des prés & des mouJins. Une autre.- Bulle de l'an 1184, acçordée. par le Pape Luce III,.fait mention des mêmes dépendances.

Depuis cetteréuriion, les,R,eligieux,de.S. Arnoul ont fait tous leurs efforts, pour retirer des mainslaïq.ues, les biens ufurpés. En 1223,.vivoit uri'certain Foulques ou Fulcon de Cheſy en Orceois, parent de Fulcon Prieur de S. AmollI, & de Guerin, Evêque de: Senlis. Fulcon de Cbefy qui poſſédoit une partie des .,dixmes du' lieu, remit ces dixmes au prieur de Crépy fon parent; moyennant une ſomme d'argent. Cette cellion.fut faite en préſence de JacquesdeBazoches, Evêque de Soiſſons.

Foulques appa.rtenoit à une famille de Chevaliers Fieffés, d'où. ſont ſorties pluſieurs perſonnes diſtinguées. Il y avoit.en-1207, un Guy de Cheſy, Doyen de la Cathédrale de Soiſſons, homme de capacité & de diſcernement, quieftcité comme arbitre dans, plufieurs compromis. Guy de Cheſy mourut en l'an 1227. Un titre de cex te même année, fait inention du Chevalier Guillaume de Cheſy, décédé depuis quelque temps. Le .onziéme Abbé. de S. Jeao-lès-Vignes; fe nommoit RaouLde Chery. Le plus. illuſtre de::ceux qui ont porté le nom de Cheſy aucreiziérhe fiéde, eſt Renaud de Cheſy, qui dreſſa en 1266, le teſtament de Beatrix,

Rèine de Sicile (1). Il prenoit le titre de Notaire public du Roi de Sicile, Comte de Provence & de Forcalquier. Ces perfonnes du nom de Chefy defcendoient vraifemblablement des Chevaliers Avoués, en qui les Religieux du Prieuré avoient d'abord mis leur confiance, pour arrêter du côté de l'Orceois les progrès des Normands. Ces Chevaliers les avoient protégés d'abord, & dépouillés enfuite. C'eft ainfi que le foible eft fouvent la victime de la protection qu'il implore: il eft quelquefois plus avantageux de fe rendre à la merci d'un ennemi, que de mandier le fecours de certains protecteurs.

Plufieurs Prieurs de S. Arnoul ont, à l'imitation de Fulcon, retiré à prix d'argent quelques parties des biens de l'ancien Monaftere de Chefy en Orceois (2). Hugues IV, Prieur de S. Arnoul, échangea en l'an 1236, une terre & un autre bien fis à Chefy, avec un muid de bled de rente, à prendre à Ormoy. Pierre II, Abbé de la même Maifon, acquit une ferme fituée au même lieu de Chefy.

J'ai lû une Charte de Jacques de Bazoches, Evêque de Soiffons, expédiée au mois de Décembre 1227, dans laquelle il eft marqué que le Prieur de S. Arnoul de Crépy eft patron de l'Eglife Paroiffiale de Chefy en Orceois. Cette Charte eft une permiffion accordée à Arnoul, Curé de Chefy, de fonder dans fon Eglife Paroiffiale, une Chapelle à laquelle devaient être attachés des revenus. Il eft fpécifié qu'Arnoul fe réferve fa vie durant, la nomination à ce Bénéfice, & confent qu'après fa mort, cette nomination appartienne au Prieur de S. Arnoul, patron de fon Eglife. Chefy eft appellé *Cheftacum in Orceio* dans cette piece.

Les Religieux de Crépy ont été paifibles Poffeffeurs de la terre de Chery, depuis le treiziéme ſiécle jufqu'à nos jours.

Lorfque le Roi Carloman fit préfent de la terre de Neuilly en Orceois à l'Eglife de Reims, il n'y avoit fur les lieux ni village ni bourgade. Le Domame de Neuilly comprenant plufieurs fermes contigues, *Coloniarum*, ce Domaine avoit été juſques-là un bien du Fife: l'écrit d'Hincmar de Reims le nomme encore *Fiſcus* en 771.

Auſſi-tôt que la terre de Neuilly eut été donnée à l'Eglife de Reims, la Communauté des Clercs ou Religieux de S. Remy réſolut de faire valoir elle-même les métairies qui compoſoient cette,

(1) Spicil. t. 3. p. 661.

(2) Gal. Chriſt. t. 10. p. 1489.

terre. 011 envoya, fuivant, l'ufage dont nous avons déja vu tant d'exemples, pluſieurs Clercs ſur les lieux ; pour leur commodité ; on bâtit une Chapelle ſous l'invocation de S. Remy, patron de la Communauté de Reims. L'Egliſe de Neuilly devint une Collégiale dans la ſuite.

Au commencement des troubles qui ſuivirent l'irruption des Normands, on entoura de fortifications, l'Eglife & les habitations des Clercs, ſituées ſur une hauteur ; la ſûreté du lieu attira aux environs pluſieurs familles qui bâtirent des demeures : un amas de maiſons le forma, & prit le nom de *Novus locus*, qu'on changea en *Noviliacum*, Neuilly.

Il y a près de Crépy, ſur la Paroiſſe de Roquemont, une ferme de Neuilly, dont les titres font fouvent mention. Il ne faut pas la confondre avec Neuilly en Orceois. Quelques-uns font dériver le nom de Neuilly du mot Celtique *Now*, qui ſignifie un fond, un lieu bas & aquatique. Neuilly-Saint-Front eſt ſitué dans un baſſin au pied d'une montagne où dans les temps de pluye pluſieurs torrens ſe réuniſſent.

L'année même où Carloman donna la terre de Neuilly à l'Egliſe de Reims (1), la mort de ce Prince rendit Charlemagne ſon frere, maître de toute la Monarchie Françoiſe. On ſait l'affection que Charlemagne avoit pour le fameux Turpin, Archevêque de Reims. Tant que Turpin vécut, Charlemagne laiſſa l'Egliſe de Reims jouir en paix de la terre de Neuilly. Après la mort de Turpin, ce Prince tint en ſa main l'Archevêché de Reims, & donna en bénéfice la terre de Neuilly au Saxon Anſcher, qui en paya exactement le neuviéme & la dixme à l'Egliſe de Reims. Cet Anſcher n'eſt pas Oger, de Chavercy, favori de Charlemagne, qu'on a mal-à-propos ſurnommé le Danois ; c'eſt à tort que quelques Auteurs ont pris l'un pour l'autre. Anſcher a conſervé la terre de Neuilly juſqu'à ſa mort ; Oger a fini ſa vie dans la profeſſion religieuſe, après avoir renoncé à ſes emplois, & après s'être dépouillé volontairement de tous les biens qu'il poſſédoit.

Après la mort du Saxon Anſcher & de l'Empereur Charlemagne, l'Egliſe de Reims conſerva l'inveſtiture de Neuilly pendant trente-ſept ans.

II. La France a eu ſes temps héroïques, ainſi que l'Italie & la Grece. Pluſieurs circonſtances de la vie de Charlemagne ont donné

(1) D. Bouq. t. 5. p. 362.

lieu à des Romans, qui ont exagéré les merveilles de ſon regne. Aux qualités d'une grande ame) Charlemagne joignait les graces, du corps. Une taille haute & avantageuſe relevoit l'éclat de ſa dignité, & la majeſté de ſon Thrône. Ce Prince aimoit ceux en qui il voyoit briller des qualités ſemblables aux ſiennes, & il les comblait de ſes bienfaits. Ses favoris ont été de grands hommes : quoique les Romans en ayent fait autant de géans, leur exiſtence n'eſt pas moins certaine. Une admiration exceſſive a été la ſource des traits fabuleux, qui obſcurciſſent l'hiſtoire de leur vie...

L'Archevêque Turpin, Roland, & Oger ſurnommé le Danois tenoient ſans difficulté le premier rang dans ſon eſtime. Turpin, comme on l'a vu, jouiſſoit de la terre de Neuilly, qui pouvoit lui ſervir de maiſon de plaiſance. Roland occupoit une partie du château de Quierzy. Quant au fameux Oger, ſurnommé le Danois, il eſt le fondateur de la forteresſe de Chavercy, dont on voit encore quelques ruines, aſſez près du chemin qui conduit de Crepy à Verberie.....

Charlemagne lui-même ſe plaiſoit beaucoup à Verberie. Il en fit rebâtir, ſur un plan vaſte & magnifique, le Palais, que ſes Prédéceſſeurs avoient occupé. Nous ferons la deſcription de ce Palais, & nous rapporterons par ordre de date, les traits d'hiſtoire qui ſont arrivés dans le Valois, ſous le regne de ce grand Prince.

Les voyages que Charlemagne a fait dans les Maiſons de plaiſance du Valois, ne nous ſont pas auſſi connus, que ceux de Pepin ou de Charles le Chauve. Cette difficulté vient de la négligence des Notaires de ce Prince, qui n'avoient pas ſoin de marquer exactement les noms des lieux, où ils expédioient les Capitulaires & les Ordonnances.

12. En l'an 775, Charlemagne fit quelque ſéjour au Palais de Verberie (1) : ce voyage nous eſt connu par une Ordonnance datée de ce Palais, portant confirmation des priviléges de l'Abbaye de S. Denys, & des droits que les Religieux avoient coutume de percevoir pendant la foire du Landit. Ce Prince paſſa au Palais de Quierzy, les deux ſolemnités de Pâques & de Noël de la même année 775.

On lit dans Eginhart, qu'en l'an 781, Suitbert, Evêque de Rheges, vint de Bavière au Palais de Quierzy, où il préſenta à Charlemagne, les ôtages que Taſſillon, Duc de Baviere, devoit lui li-

(1) D. Bouq. t. 5. p. 719.

vrer. Charles paſſa à Quierzy l'hyver de cette année, & y ſolemnifa les Fêtes de Noël & de Pâques, avec la pompe uGtée dans ces rencontres. Il revint l'année fuivante en ce Palais, & y célébra les mêmes Fêtes.

15·Sous le regne de Charlemagne, on vit reparaître le bel ordre,' que les derniers Empereurs Romains avoienç mis dans la divifiOl1 des provinces de la Gaule.: ordre que les partages arbitraires de la Monarchie Françoife, entre les defcendans de Clovis, avoient interrompu. Charlemagne fuivoit fcrupuleufement cette divifion,· dans les départemerrs qu'il a1Iignoit aux Commiſſaires Royaux., qui ſont les *Miſſi Dominici* des:anciennes Chartes.'

Dans le département de l'an 796, il eſt fait mention du,pays de Valois, fous le nom de *pagus Vadenſis*. Nous rapporterons l'article de ce département où il eſt queſtion du Valois, parce qu'il donne une idée de la maniere dont on gouvernoit les *pays*. Flodoard parle en .ces .termes (1) du département de l'an 796.

» Vulfaire, fucceſſeurde Turpin, avant d'être élevé ſur le Siége » Epiſcopal de Reims, avait été envoyé en qualité de Commiſ- » ſaire Royal dal1s toute la Champagne, pour juger les affaires fui- » vant les regles de l'équite. Son reſſort comprenoit les pays » d'Ormoy en Lorraine, de Chatris 'en ·Champagne, le Châlol1- » nois', le Laonnois, le pays de Valois, (*pago Vadenſi*) le Per_ » cien, le Tardenois, le Soiſſonnois. Vulfaire avoit pour adjoints » des per[onnes ſages, avec leſquelle·s il devait examiner la con- » duite des Evêques, des Abbés & des Comtes) chacuns dans' » leurs diſtricts, s'ils avoient de bons Viguiers: ...• Ces Commiſ- » faires devaient auſſi réformer les abus introduits dans les Juſti- » ces. particulieres des Mai[o.l1s Royales & des Egliſes, protéger » la veuve & l'orphelin., & faire au Rai le rapport.des·affaires,. » dont la déciGon excédoit·leurs.pouvoirs. «

Nous apprenons de ce texte, qu'en l'an 796, le pays de Valois appartenoitau département général de la Champagne. Le Soiſſonnois, le Tardenois & l'Orceois le bornoient à·l'Orient, le 'Multien au Midi, une partie du Soiſſonnois & du Laonnois al! -Nord, le Beauvoiſis, une pointe du Vexin & le territoire de Senlis àTOccident (2). Le village de Troefnes ſéparait l'Orceois du Valois, la riviere d'Oiſe du Beauvoiſis, Bargny du Multien. Rou-

(1) Flod. Hiſt. Eccl. Rem. l. 2. cap. 18. | Ann. ordo S. Bened. tom 6. p. 642.
(2) Capltul. Sylvac. Baluz. t. 2. p. 67,

vres & Bettancourt dép.endoient du. pays'de Senlis. L'Abbaye & le territoire de Mornienval a'ppartenoientau Valois, & confi-ncient avec le So.ifTonnois.

L'illufhe Jerome Bignon prétend ql1e fous les Rois de la'. fe-conde race, les pays ne différaient pas des: Comtés (1) ; que les ti-tres de. Comtés viennent dece que chaque pays. avait un Comte pour Gouverneur. La conjecture de ce.'Savant s:applique au Va-lois, qui dans les monumens de notre Hiftoirè, eft appellé tantôt Pajs, tantôt Comté.

'. Flodoard nomme le Valois *pagus Vadenſis*, dans lè départe-ment que je viens' de rapporter. Charles le Chauve l'appelle *pa-gus Vadiſus*, dans un autre département de l'an 853. Charles le. Simple, dans une Charte .de l'an 907, place l'Abbaye de Mor-nienval::in *pago Vadenſi*.. Dans l'Hiſtoire des Reliques de S.. Ar-nou1, on lit les mêmes termes de *pagus Vadenſis*.

Lá mêllleHiftoire. de la TranOatioll des. Reliques de S. Arnoul; . faite en 949, donne·au pays de ValoisJe titre de Comté, *Comita-tus Vadenſium*. Damien de Templeux. cite une Chronique manuſ. crite commençant à l'an 840, où 1'on donne. au Valois le même titre. Dans un acte deJ'an 995, par-lequel Gautier,le Blanc rend au MonaO:ere de S. Médard,de Soiffons, des portions de terres:. ufurpées, il eſt marqué que ces terres ſont ſituées à Crouy & aux, E1uats, dans le Comté de· Valois.

Le Valois.& fOrceois relevoient,chacun d'un Gomte.particu-lier. Le, Comte du Valois demeurait à Vez., celui de l'Orceois.:. faiſoit ſa réfidence aù château d'Ouchy.

Les fonctions ·de ces Comtes nous ſont connues',. par la:formule.:· du ferment,qu'ils' prêtaient, avant d'entrer en charge (2). IIs promettaient de, gouverner avec une équité fcr.upu.leufe , tous les. ſu-jets de leur reſſort, François, Romains-" Bourguignons, chacuns · felon .leurs coutumes;; de punir avec, févérité les malfaiteurs':, de pourvoir au repos.public, & de percevoir les deniers du Fife•.

Un Auteur moderne: (3) prétend que les·Comtes. ne rendoient pas la juſtice, qu'ils.fe déchargeoient de ce foin ſur leurs Viguiers ;: qu'ils étaient feulement *Adminiſtrateurs du miniſtere public*, ' comme les"nomme Charles le Chauve. dans' fes. Cap.ituJaires. Ils exerçoient dans le gouvernement ci.vil, les mêmes fonctions que

(1) Baluz. t. 1. p. 915.
(2) Marculf. for. lib. 1. form. 8.
(3) Bouq. droit•.p'. tom. 1. p. 138, 141.

les Evêques dans le gouvernement ecc1éfiafiique. Les diſtricts des Comtes avoient à la vérité une étendue bien moindre que les Diocefes des Evêques ; mais ils avoient un plus grand nombre d'affaires à traiter. Le Comte d'un *pays* avoit un ou pluſieurs Vi-. guiers, à proportion de leurs. occupations; l'Evêque entretenoit auſſi un ou deux Doyens de Chrétienté dans chaque pays. Il y avoit.emre les offices de Viguiers & de Doyens de Chrétienté, le même rapport que celui des Comtes avec les Evêques.

On difiinguoit alors pluGeurs claſſes deComres; les uns gou-; vernoient ſeulement une Maiſon de plaiſance, un château, une ville; d'autres préGdoient au gouvernement des provinces entie·· res, & avoient rang au-deſſus des Comtes particuliers.·:Ces offices .amovihle,s de leur nature ,dev·inrent héréditaires dans les familles;l ſur la fin de la Feconde race; les circonfiances chapgerent.en di·. .gnités, ces efpéces de Commiſſions.

14. Le Comte du VaIOls réGdOlt au chateau de Vez,-'bourgade an·· .cienne, capitale du canton..Le territoire de Vez comprenoit alors .ceux de Bonneuil & de·Largny, avec .leurs dépendances. Il y a pluſieurs ſentimens ſur l'antiquité du bourg de Vez.

M. Danville dans fa Notice de la Gaule, place à Vez:le *Nœo·· magus*, ville capitale des *Vadicaſſes*.. *Ce* ſentiment qui feroit re·· monter l'origine de Vez plus haut que le temps de la conquête des Gaules par Jul,es Céfar, confond deux pays fort éloignés. Nous avons déja.obfervé que le *Nœomagus* eft la ville de Bayeux en Normandie.

.D. Michel-Germain (1) penſoit que le château de Vez pouvait ,bien·être·le *Palatium Vernum*, que les Chroniques nomment ſou- .vent. Cette opinion n'eft plus d'aucun poids, depuis qu'il a été ,pro:uvé que *Vernum* eft *Ver* près de Senlis. Il eft vrai que nos Rois de la feconde race ont-fait·pluGeurs voyages du côté de Vez: ils logeoient à Bonneuil; & abandonnoient au Comte du pays le châ- teau de Vez. Après la fuppreffion du titre de Comte, les Seigneurs de Crépy mirent à la place de cet Officier un. Châtelain, qui con- tinua d'occuper le château de Vez.

.Nous avons rapporté à la *pag.* 3, les raiſons qui prouvent que *Vez* a été la capitale de l'ancien pays de Valois. Ce lieu eſt ſitué ſur la gauche du chemin qui' conduit de Crépy à Villers-CÛtteretz. Il dép.end du DiQcefe de Soiſſons & du Bailliage de Crépy. Vez

(1) Diplom. p. 335.

occupe

occupe la ſurface d'une eſpéce de tertre eſcarpé de toutes parts excepté du côté de Largny, où il eſt contigu à la plaine.

On ne peut dire en quel temps le premier château de Vez a été bâti: nous n'avons aucun monument, qui en indique l'origine. En diſtinguant le bourg du château, on pourrait être fondé à croire que le bourg exiſtoit avant l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, & que le château a été revêtu de fortifications ſur la fin du neuviéme ſiécle. On voit les reſtes du premier château de Vez, dans la baſſe-cour de celui d'aujourd'hui, à gauche en entrant.

Le château de Vez & le Comté de Valois, en partie, vinrent au pouvoir des Seigneurs de Crépy, Comtes de Vexin, vers le temps où le château d'Ouchy paſſa aux Comtes de Champagne avec ſes dépendances. Depuis ce changement, les Seigneurs de Crépy prenoient, ſelon les circonſtances, les titres de Comtes de Vexin, Comtes de Crépy, & Comtes de Valois. Ils mirent à Vez, à la place de l'ancien Comte, un Intendant qui prit le nom de Châtelain. Je n'ai pu découvrir qu'un ſeul Châtelain de Vez, qui vivoit après le milieu du onziéme ſiécle. Il ſe nommoit Raoul de Vez, *Radulphus de Vadenenſi villâ.*

Le bourg de Vez a donné naiſſance au Prêtre Conſtance, qui apporta en 949, les Reliques de S. Arnoul de la forêt Iveline dans le Valois. Nous raconterons bientôt les aventures de ce Prêtre. On lit dans l'hiſtoire de la Tranſlation de ces Reliques, que Conſtance vint de la forêt Iveline au bourg de Vez, d'une ſeule traite; & qu'ayant expoſé en ce lieu les oſſemens de S. Arnoul à la vénération des Fidéles, ces Reliques jetterent une vive lumiere, & furent l'occaſion de pluſieurs miracles. Ces choſes ſe paſſoient pendant l'Automne de l'an 949. Raoul I, Comte de Vexin, qui occupoit le château de Crépy, fit ſolliciter Conſtance, de lui céder les Reliques, pour être placées dans la Chapelle de ſon château de Crépy. Le Comte fit à Conſtance pluſieurs offres avantageuſes, que celui-ci accepta. Les Reliques de S. Arnoul furent ainſi tranſférées de Vez à Crépy (1).

L'empreſſement du Comte Raoul, à faire venir les Reliques de Vez à Crépy, dit comme la preuve que la terre & le château de Vez appartenaient encore au Roi. Gautier-le Blanc, fils de Raoul I, paraît avoir été le premier Seigneur de Crépy qui l'ait poſſédé, & qui ait pris le titre de Comte de Valois. Raoul II & Raoul III,

(1) Boll. Jul. tom. 4. p. 415.

ont joui ſucceſſivement de la terre & du cM.teaudeVez, de Bó-neuil, & de Largny. Le Comte Raoul III d.onna la'terre deVez -en appanage à Simon fonfecond fils. Simon avoit un certain Ra.. dulphe pour Intendant ou Gouverneur de fa .terre.Après la retraite de Simon au Monaſtere de S. Eugonde, Adelefa.fœur aînée, hé- . rita de'la terre & du château. Cette Dame fut mere d'une autre Adele, qui épouſa Hugues le Grand, frer.e du'Roi:Philipp.e 1.

Par un acte de l'an 1118, Adele de.venue veuve de Hugues le 'Grand, & remariée à Re.naud ,. Comte de Clermont en Beauvoi-fis, donna au Monaſtere de S. Arnoul tuut ce que. les Comteſſes de Crépy avoient tenu en propre juſqu'à ſon temps, dans les châ.. teaux de. Vez,. de Baneuil & de :Largny (1). On voyait autre-.. fois' à Crépy.une rue & une ferme *de Vez*, auprès du gué S. Tho-mas dans.leJauxbourg.

En l'an 1145, RaouUV, fils aîné de. Hugues..leGrand & de la Comteffe Adele, donna au l\1onaftere. de S. Médard de Soiffons" plusieurs héritages contigus, fitués fur le. territoire de Vez, & il érigea ces biens en Fiefs. n y ajouta des dixmes quelque temps après, & accorda.aux.mêmes Religieux le droit de Juſtice fur les.. biens qu'il leur avait donnés. La Paraiffe deVez s'étendait alors, , plus loin que le Lieu-Reſtauré. Il eſt marqué dans.le titre de f.on.. âation de cette Abbaye, que l'endr.oît,où on la bâtit., dépendait de-la Paroiſſe de Vez. Dans une Charte de l'an 1195, le.Roi Philippe . Auguſte déclare (2), qu'après l'accord fait entre lui& la Comteſſe . Eléonore (en 1184),cette Dame a donné à Long-prez, .vingt . muids de grains à prendre tous les ans ſur le .moulin de Vez, &. qu'elle ya ajouté levivièrdu même' lieu.. Dans une des enquêtes du même Prince ſur les bois .deValfery & de Long"'po.nt, Jean de Vez, Milon :de. Vauciennes".& Raoul de,Largny ,.font. cités com-me dépoſans:.

.. Après la mort,de la Comteſſe Eléonore, Philippe Auguſte ren-tra dans la terre-de Vez. Il en jouit .peu de temps. Il en fit préſent à Raoul d'Eſtrées, pour. le réêompenferdeJes fervices:militaires•. Ce Raoul eſt latige d'une.nouvelleJuite des Seigneurs ou Sires de. Vez, qui a commencé avec le treiziéme ſiécle.

15. Boneuil. On ne ſait auquel des deux châteaux de' Vez & de . Baneuil, accorder la primauté. Il y.a beaucoup d'apparence que ces deux lieux avoient entre euxJe-même rapport, que le Palais

(1) Marlot. Hiſt. Eccl. Rem. t. 2. p. 132. I. (2) Ampl. collect. tom. 1. p. 1009.

de Verberie avec fon *Prædium.* AvaAt que la terre & le château de 'Vez appartinifentaux.Seigneurs de Crépy} les Rois·occupoient le Palais de Boneuil, & laiſſoient aux Comtes,du pays le château -de Vez: le Comte de Vez avoit le gouvernement du Palais de Boneuil. A ce Comte fuccéda un Maire..La: Mairie de Boneuil eft l'une des plus.anciennes de la·Châtellenie de Crépy.

Le nom de Boneuil eftcommun à plufieurs Maifons Royales. Baneuil en Valois paraît tenir fon nom latin *Bonus oculus} Rono_ eulus & BOlldlium* , de fa fituation dans un lieu qui a fan afpect vers le Nord, & d'où la vue pouvoit également dominer fur la val- ·lée & ſur la plaine. On voit encore à Boneuil des refl:es de l'ancien Palais, entre la vallée & le hameau des Buttes,.au Ndrd de l'Egliſe, ·à l'endrpit appelle Richebourg.

Le domaine du premier château de Boneuil comprenait les 'Buttes, Pondront, Vautier-voifin} & le Berval, -la _plus grande partie des plaines de Vez & de Largny, & la vallée de Lieu-reſ- tauré. L'acte de 113.(', par lequel Raoul IV , .comte ·de Valois , .accorde' au Bienheureux; Luc, Abbé de CuifY, la place où eft bâti le Monaftere de Lieu-reſtauré, porte que cette place eft ſituée fur le territoire de Baneuil, *in Loco Bonoliumdic1o* «(): L'ancien grand .chemin qui conduirait de Reims à Paris par Soiffons, traverfoit le territoire de Baneuil du côté du petit Vé, & au-deffus de l'étang de Walu, fur la droite de.la grande route qui paſſe aujourd'hui pa-r . Vauciennes. En ïan 1218 , on perce.voit fur cette route un péage apyartenantau châte'au de Boneuil.

', 1 eftfait mention du P:alaisde Boneuil, à la fin d'une Charte que l'Empereur Louis. le Débonnaire l'délivra l'an 832 , ·en faveur du Monaſtere de S. Denys. Vingt-quatre ans après} Charles le Chau- ve convoqua à Boneuil une aſſemblée d'Evêques. Hincmar , & Loup , Abbé de Ferriéres, parlent de cette aſſemblée dans leurs écrits.

; Les Comtes de Crépy acquirent la tetre de Boneuil , dans le même temps que celle de Vez. Raoul IIIpoffédoit outre le châ- . teau & la terre , l'Autel même , c'eſt-à-dire ,l'Eglife de Baneuil , .avec ſes revemis (2). Il tenoit cet Autel en bénéfice, *adperſonam,* de Heddon, Evêque de Soiſſons. Sous le 'regne de Henri I, le Comte Raoul fitpréferrt de :l'Autel de Boneuil à l'Eglife de S. Arnoul de Crépy.,. où (a.mere avoit été inhumée. L'acte de cette

'.(1) Gall. Chr. *t. 9,* p. 670.

1 (2) Achery, not, ad quib. p. 597.

donation eſt datié de l'an 1053. Dans ,cet acte Raoul prie l'Evêque de Soiſſons de tranfmettre aux Religieux de S. Arnoul, la Juſtice & la propriété de l'Eglife, avec le droitd'y préfenter à perpétùité,. quoique la Cure relevât immédiatement de la Chambre EpiCeo.. pale. de So:ffons, *De Camerâ 1 piſcopi*. Il fait inftanee à l'Evêque, de n'exiger des :Religieux" ni droits ni coutumes, attendu que leur maiſon étoitJorr pauvre ; comme auffi de ne. demander aucune-" taxe , lorfqu'après la mort du .titulaire de l'Autel, l'Abbé. & les Freres de .S. Arnoul pré(enteront un autre fu-jet...

Simon, de Crépy ,,fils & fucceffeur de ,Raoul III,- céda.aux Religieux de S'. Arnoul, toute laterre ,de Boneuil, avec les ſerfs & les droits qui en dépend,oient; à condition néanmoins qu'il joui-. rQit pendant fa vie de la moitié de cett.e terre ; qu'après fa mort-,. l'Abbaye de 5., Arnoul auroit le tout.

Les Religieux de Crépy ne. poſſédent plus la Seigneurie de Boneuil. Ils n'ootJur le territoire qu'un Fief, auquel font attachées, des cenſives. .La haute Juftice de Boneuil appartient au Duc de Valois ; les Religieux continuent de nommer à la Cure.

Nous trouvons à la fin d'un acte de l'an- 1167, lenom d'un Herbert de Boneuil (1), qui figne 'comme témoin. On lit le nom d'un_ . Etienne de Boneuil parmi les foufcriptioos de la Charte Aumônière ,donnée par la Comteſſe Eléonore l'an 1194. Cette Dame " par une autre Charte de la même année , donne à l'Eglife de Long-: prez , deux hoſtes à Boneuil , avec les coutumes ou redevances qùe le nommé Richard Blondel devoit payer : Plus, trois muids de bled à prendre fur le moulin de Pondront, qui tenoità Baneuil.

Suivant le réſultat d'une enquête faite. en l'an 1212, par ordre-'du Roi Philippe Auguſt:e, les habicans de Baneuil ont le droit .de pâturage. en la fO,rêt de Retz pour leur chevaux & pour: le.ur vaches. On trouve dans le Cartulaire de. ce même Prince, un accord conclu entre le Roi d'une part, & un certain Robert des Tournelles , d'une autre part. Il porte échange de quelques biens fitués au Comté de. Clermont, appartenant à Robert, pour tous les revenus que le.Roi poſſédoit à Bonneuil , excepté la *Molte*, des hommes ,. que le Prince feréſerve, avec la Juſtice, les patis ,. & les *Batis* de cabaret , *de Bateïcio* , où les habitansdu *lieu* ont le . droit d'uſage (2). Le Roi ajoute à ce qui précéde ; le grand.Déjènd de Boneuil , & le .lieu appellé la *Boeloye* , fitué dans le petit

(1) Chron, long. p. 56. , (2) Cart. fol. 136. fol. 132. part. 2.

Défend: Plus, quatre muids de bled mefure de Crépy, à percevoir chacun an au terme de Noël, ſur les moulins du Roi à Pondronte *Défend* & *Boeloy-e*, ſont deux noms anciens, dont l'un ſignifie une réferve, l'autre une. cenſe. On ſpécifie dans l'accord, que Robert, ou ſes hommes, tiendra toutes ces choſes à foi & hommage-lige du Roi, & qu'il ne pourra ni eſſarter ni bâtir; que cependant il peut difpofer de la *Boe/oye*.

Nous apprenons d'un titre de l'an 1218, corrce·mant les Mairies dü Valois, que le château de Boneuil fubfifl:oit encore en fon entier, avec tout *ſon pourpris*.

En l'an 1224, le Roi Louis VIII donna au Comte de Braine. Robert II, ce qu'il poſſédoit à Boneuil (1), avec la Seigneurie de Haute-fontaine, pour tenir lieu de cinquante muids de bled que Robert cédait au Roi, fans néanmoins que ce Seigneur pût élever une fortereffe à Boneuil ou à Haute-fontaine, & fans qu'il, pût empêcher les habitans de Boneuil, qui alloient moudre au moulin de Pondront, d'aller déformais au moulin du Berval.

Outre la Mairie de Boneuil, il y avoit en ce même lieu une Prevôté, qui comprend encore les Buttes, Pondront, Vautier Voiſin & le Berval.

Les habitans de Boneuil payoient anciennement au Domaine de Valois, dix-neuf livres dix fols, & un quarteron d'avoine par chaque ménage. En 1465, la Paroiſſe de Boneuil ne payoit que quatre livres feize ſols de taille. Suivant un compte, préſenté en 1341 au Roi Philippe de Valois, la terre de Baneuil & la Commune de Crépy, rapportoient au Domaine 600 livres par an.

Il y avoit autrefois, pluſieurs Maiſons Seigneuriales ſur le territoire de Baneuil, avec droit de Juſtice. On voit encore les ruines de quelques-unes; La Paroiſſe de Boneuil relève du Diocere de Soiſſons, du Bailliage & de l'Election de Crépy, de même que Vez & Largny.

16. Largny. Les Comtes de Valois avoient à Largny un château, près de l'Egliſe : on n'en voit plus deveſtiges. Nous n'avons rien à obſerver ſur ce château. Il y a ſur le territoire de Largny, crois Fiefs principaux, la Muette, le Fief Goret, & le Fief de la Cour de Largny. Les deux derniers donnaient droit de féanceaux. Affiches de Crépy.

L'Egliſe de Largny eſt une dépendance de Coyoles. En l'an

(1) Duch. Hiſt. Dreux. p. 75.

1123, Lifiard, Evêque de Soiſſons, donna l'Eglife de Largny (1) libre de toute redevance) aux Religieux de Saint Martin des Champs. En 1589, les deux EgliCes payerent ſix livres deux fols ſix deniers, pour les Députés du Valois aux Etats de Blois. La Maladerie de Largny fut fondée au retour de la premiere Croiſade, dans un lieu appeUé le Champ des Clofeaux. Elle étoie commune à pluſieurs villages contigus. LaComteſſe Eléonore laiſſa par ſa Charte Aumôniere de l'an 1194, cinq muids de bled & cèlltfols de rente, aux lépreux de Largny.

Dans cette Charte, la Comteſſe fait mention d'un péage du château de Largny, & de la monnoye qui avoit cours dans ce château. L'anéiéil grand cheminpaffoit près du château. Les Seigneurs de Crépyavoient à Largny, un four & un moulin banal, & percevoiént des pains de coutume au village d'Haramont. On nomme dans les Enquêtes (2) faites par ordre de Philippe Auguſte .enI212, un Vivien de Largny parmi les dépofans: celles de l'an 1215, nomment un Raoul & un Rob€rt de Largny. Heftà croire que c'étoit trois Officiers du château des Comtes de Crépy.

Les habitalls de Largny ont dans la forêt de Retz un droit d'ufage (3), qui leur a été confirmé par le Roi Philip'pe' le Hardi en 1276, par Philippe le Bel en 128'7, & par Philippe Comte de Valois, frere du Rai Jean, l'an 1367.

Le château de' la Muette a eu des Seign'eurs particuliers, dès le douziéme ſiécle. On lit dans une Enquête de Philippe Auguſte, le nom d'un certain Hubert de la Muette, dépoſant. Le château de ce Fief; après pluſieurs révolutions, a été ſucceſſivement poſſédé par les MM. de Vienne, Seigneurs de Branges, deſquels il a paſſé aux Longuévals, Capitaines du château de Villers-Cotteret, & de ceux-ci à MM. de Condren, qui en jouiſſent. Le château de la Muette vient d'être rebâti à neuf.

Comme Vez. Baneuil & Largny, formoient le territoire de la premiere capitale du Valois, j'ai cru devoir réunir ici, ſous un même point de vue, les traits principaux qui s'y rapportent. Dans le genre hiſtorique; l'eerrit n'eſt pas moins ſatisfait, de connoître l'origine & la décadence des lieux, qui ont été conſidéra-

(1) Gall. Chriſt. t, 9. col. 356.
(2) Cart. Ph. Aug. part. 2. fol. 93. 94. & 136.
(3.) Bergi Val. Roy. p 39. 54.

bles, que de paſſer en revue les dégrés d'accroiſſemens, de ceux qui ſubſiſtent avec éclat.

Nous ne pouvons déterminer l'étendue de l'ancien Comté de Valois, avec la même certitude que nous avons fait celle de l'Orceois. Je conjecture que ſous Charlemagne, cet ancien Comté pouvoit comprendre les territoires de Cœuvres, de Viviers, de Villers-Cotteretz, la Croix-Saint-Ouen, Mornienval, la Maiſon Royale de Cuiſe, le Chefne ou Pierrefonds avec une partie de la Châtellenie actuelle, Crépy, Nanteuil-le-Haudouin & les Gombries. Obſervez que le Comte de la province, réſidant à Vez, n'avoit aucun droit d'inſpection ſur les Maiſons Royales de cet arrondiſſement.

17. Charlemagne) parvenu au Trône Impérial, ſembla ſe ſurpaſſer par la magnificence avec laquelle il augmenta & embellit les Palais d'Aix-la-Chapelle, de Nimégue, de Quierzy & de Verberie. Oger, favori de ce Prince, voulant imiter le maître qui l'honoroit de ſes complaiſances, bâtit à côté du Palais de Verberie, le fort château de Chavercy: vaſte édifice, dont nous préſenterons bientôt la deſcription.

Nous n'entrerons dans aucun détail, touchant la diſtribution des bâtimens qui compoſoient le fameux Palais de Quierzy, mais nous donnerons un plan raiſonné du Palais de Verberie. J'avois eu deſſein de placer cette eſpéce de digreſſion parmi les piéces juſtificatives, à la fin de l'Ouvrage; quelques Savans m'ont fait obſerver que ce plan figureroit d'autant mieux dans le corps de l'Hiſtoire, que le morceau eſt unique. On a à la vérité, dans le ſupplément à la Diplomatique du P. Mabillon, une deſcription générale des parties qui compoſoient les grands Palais du premier ordre, que les Rois de la ſeconde race occupoient: cette deſcription n'eſt appliquée à aucun Palais en particulier; quoique fondée ſur les monumens de notre Hiſtoire, ce n'eſt qu'un aſſemblage de pluſieurs piéces, priſes ſéparément de divers Palais éloignés les uns des autres. Notre deſcription particuliere a cet avantage, qu'elle repréſente ſous un ſeul point de vue, toutes les parties d'un même Palais, renouvellé par celui de nos Rois de la ſeconde race, qui a porté au plus haut point la perfection d'une Architecture, dont l'élévation, la force, la hardieſſe & la majeſté; donnent de l'admiration & cauſent de la ſurpriſe.

Avant de commencer cette deſcription, je rapporterai quel-

· ques traits qui regardent le Palais de Quierzy.

Au mois de Novembre de l'an 804, le Pape Léon III écrivit · à l'Empereur Charlemagne, qu'il déſiroit folemnifer avec lui la Fête de Noël, dans.quelqu'endroit'de fes Etats qu'il fe trouvât (1). L'Empereur reçût cette lettre à la mi-Novembre: il avoit réfolu · alors de paffer la Fête de Noël au Palais de Quierzy.

Charlemagne ayant eu connoiſſance du départ du Pape, en- · voya Charles fon fils au-devant de Léon, jufqu'à S. Maurice en Valais. Lui·même s'avança jufqu'à Reims. L'Empereur reçut le. Pape à Reims, & l'amena de:Reims à Quierzy, où ils paſſerent enfemble les Fêtes de Noël.

Plufieurs Capitulaires de Charlemagne. font datés du Palais de Quierzy, un .encr'autres de l'an 774, qui eſt cité .par D. Ger- 'main (2) dans fa Differtation fur le Palais *Carifiacum.* Ce Savant · inſinue, que l'Empereur Charlemagne céda ·le Palais de Quierzy · au fameux Roland fur la fin de fa vie, & que ce héros du regne de Charlemagne en jouit jufqu'à fa' mort. D. Germain ajoute, · qu'ayant fait le -voyage de Quierzy,. pour ,reconnoître les lieux, on achevoit de démolir une·tour antique, qui portoit encore le :nom de *tour de,·Roland.Les* hautes·tours entroient alors dans le plan des grands édifices. Roland n'eft pas un héros imaginaire :on lui attribue la fondation de S. Marcel) à Paris.

, En· 1757, on a trouvé dans la place du château de Braine'en -fouillant, deux piéces d'argent marquées au coin de Charlema- .gne, & quelques autres du même temps, portant le nom du Mo.. 'nétaire.qui les avoit fabriquées.

18. ana trois Capitulaires de l'Empereur Charlemagne, datés de -l'an 808. L'article IX du· troifiéme propofe des ouvrages- à faire · au Palais de Verberie, *de operibus palatii· ad Yermerias.* On ne donne pas le plan de ces ouvrages; le détail en·a été perdu: nous avons tâché de le fuppléer dans la defcription..qui va fuivre.

Le mot latin *'opera* eſt rendu par le mot *œuvres,* dans les anciens , titres François., terme de Maçonnerie ou d'Architeaure , confacré aux fonaionsde ceux qui préſidoient à'l'entretien des bâtimens , · dans les Maifons RDyales& dans les Provinces. De là les charges - des *Maîtres-Jurés des œuvres-,* Officiers-Architectes qui parcou- :roient les Bailliages ,comme Inſpecteurs des bâtimens. Dans les :provifions qui font délivrées au Grand-Voyer de Valois ,.cet Offi-

(1) Eginh. (2) Diplom. p. 263.

Cler

cier eft encore qualifié, *Maître des œuvres de Maçonnerie) & Voyer du Duché de Valois*. La fonction de ce Voyer eſt de donner l'allignement des chemins" de pourvoir:àleur entretien, de viftter les bâtimens qui menacent.mine "ou deJa.fituation deſque.ls. il peut réſulter quelque danger;.

L'Empereur Charlemagne renouvella prefqu'entiéremende Palais de_Yerberie. On croit qu'il bâtit la. tour du *Prædium* de ce Pa,.. lais; dont lesJondemens ſubſiſtent encore. ILfit conftruire le prin,.. cipal corps de logis, édifice immenfe , & bâtit la .Chapelle de ce Palais, qui confervoitencoreJe.l1om de *Chapelle-Charlemagne,* au . quatorziéme ſiécle.

Ce Palais tenoit à pluſieurs dépendances , qui formOient commeautam de châte.aux partkuliers:) dont chacun avoit fa deſtination.. Les noms anciens de ces châteaux: partiçuliers .n'ont pas changé': ils les c.onfervent encore, dans les titres modernes. Ces: dépendances. qui font.au nombre de quatre, fans compter quelques annexes de la quatriéme dépendance, fe nomment, 1, la. Tour:; ou S. Corneille; 2, Hernel1fe;.3, le Bois d'Ajeux& Fay,, .qui comprenait Laborde, F.rancourt, & la Boiſſiere. . . .

Pluſieurs Auteurs, :dignes de foi, nous donnent l'idée du goût d'architecture, qui regnoit fous Charlemagne, dans la conſtruction des grands.édifices (1). Eginhart & Lemoine de S. Gal, dans leurs écrits, vantent la magnificence.duP-alais d'Aixrla-Chapelle. Des portes d'airain doré, .ornées de citelure & de-figures en relief, en.:. décotoientrentrée. Auſſi fpacieux._qu'élevés, ſes bâtimens annonçoient la. puiſſance & la majefté du Màître. Autour de:ce Palais , paroiſſoient, à quelques diſtances, pluſieurs châteaux moins grands;.. mais plus. riants'. Reginon & Lambert nous donnent la même idée du PaJaisde Nimégue. Cent colonnes ornoientla façade du Palais d'Ingelheim; le château de Merley eft nommé dans.les écrits de ce fiécle ,. un édifice incomparable, d'un travail exquis; & ſurtout remarquable p.ar la hauteur p.rodigieufe de fesmurs, *Egregium opus muris exce!fis.* Ceci doit préparer à la deſcription du Palaisde. Yer.., berie & du château de.Chavercy.,

Le Palais de Yerberie av.oit fan aſpect au Midi.: Les édifices qui le compofoient , s'étendoient de -l'Occident. à l'Orient, ſur une Hgne de 240 coifes. Un corps de logis très-vafte, où fe tenoient les aſſemblées générales, les Parlemens, les C.Qnciles, &c. *Mallo-*

(1) Hadr. valeſ. def. not. gall. Adv. germ. P.. J 32..

bergum, tenninoit à.l'Occident cette étendue de bâtimens, -de même que la.Chapelle à l'Orient•. La Chapelle &1a falle d'af-[emblée .forrnoientcomme deux aîles, qui accompagnoient une longue fuite d'édifices, de différemes formes &-de différentes grandeurs. Au centre de toute cette étendue, paroiſſoit un magniſique corps de logis, d'une hauteur exceſſive, comparé de deux grands étages. Les murs, bâtis d'une pierre de taille choiſie, étoient ornés de figures à bas reliefs, de frontons, de fleurons, de fenêtres ou·vertes, & de fenêtres feintes, avec des ornemensbien ménagés., & d'un, grand deſſein, proportionnés au genre d'architeél:ure, qui approchoit du Coloffal. Deux tours ronde.saccompagnoient le principal corps de logis. Depuis ces deux toursjurqu'à la Chapelle de Charlemagne d'un côté, & à la falle d'aſſemblée de l'autre, on -voyoit divers bâtimens, un peu moins élevés que le grand corps de logis, mieux percés de hautes & larges fenêtres, femblables aux croifées des Eglifes du treiziéme fiécle, moins chargées cependant depilaftres & de moulures. On-remarquoit par intervalles de groſſes tours quarrées, plus larges qu'élevées: elles fairoient l'effet de nos dômes dans les Palais. On voit encore une de ces tours., dans la baſſe-cour du Fief d'Haramont. J'ai tiré ces notices de quelques reftes de.l'ancien Palais, & d'un titre du tegne de François I, qui permet la démolition des· différentes parties de ce Pa-.lais.-Ces parties de bâtiment avoienr été incendiées fous leregne 'infortunéde Charles VI, un fiécle auparavant.

. Le chevet de la Chapelle regardoit le Midi. On y entroit par une porte collatérale, placée à l'Occident, pour la commodité des perſonnes du Château. -.Cette Chapelle, bâtie dans le même goût .:.que le grand corps de logis du Palais_, a eté.détruire:à deux repriſes : la chûte du clocher, arrivée en -1333, a faiccrouler une par-;·tie de·s murs, déja affoiblis par le poids de leur élévation. Les ha-:'bitans de Verberie ayant entrepris de foutenir un ſiége comreles .Anglois, dans le cimetiere de cette Egliſe, pendant les ,troubles .du regne de Charles VI, le Général Anglois fit canonner les murs ·du cimetiere, & la Chapelle même du côté du Nord avec tant de ·vigueur, que les murs s'écroulerentcen grande partie. Des titres de ·1310'& de 1343, nomment encore cette Egliſe, Chapelle de Charlemagne.

On voit, à la ferme du Chat, les caves de l'ancien ·Palais. Les jardins -s'étendoienr le long de .l'Oife, entre le Palais & cette

riviere : ils occupoient comme les bâtimens du Palais} un 'efpace large de 240 toires·, d'Ocddent·en.Orient. Plus bas que le Nord de la Chapelle, commençoit le parc, qui finiffoit à Herneufe , où commençoit la forêt de Cuife. Une longue terraffe qu'on a démolie, & que la·rivier.e arrofoit'de ſes eaux , fervoit de clôture aux ja.rdins. On paſſoit des jardins de l'autre côté. de 1'0ife, fur. un pont de bois, qu'on appelloit *POllt du Palais*, pour le diftin-· guer de deux. autres ſitués au-deſſus & au-deffous des jardins. Il eſt fait mention de ce pont dans- une Charte de Charles le Simple (l)} datée de l'an 9-19, & dans un titre de 1449.

1. La groſſe tour,ſituée au couchant du Palais, fervoit.de demeure:'- au Concierge. Je ne p.uis aſſurer , ſi cette tour a été bâtie ſous Charlemagne ': p.eut-être a-t-elle é.té conftruiïe pendantJes troubles' poſtérieurs .à fon 'regne. Il eſt certain, .indépendamment de cette circonftance , qu'il y ac.u en cet endroit une efpéce de Concier-. gerie, dès le temps où le Palais··de.Verberie a été renouvellé par Charlemagne. Les Sou.verains., Succeſſeurs de Louis-le Débon-- naire " donnent à ce lieu ·le. nom de *Prædium.* Le Roi Robert le . déſigne ainſi dans une Charte de l'an 1029., *Prædium n.oJlrum Re-* . *gali noſtræ Sedi Vermeriæ contiguum.* .

- L'Officier qui gouvernoit le Palais de Verberie-, & qui en' ad-·· miniftroit les affaires, .yJaifoit ſa réfidence. Cet. Officier·a fuc-. ceffivement pris les titres de. Comte, de Juge, d'Œconome & de. Châtelain ,.depuis..l'origine de ce *Prædium* , jufqu'au regne de· Robert. En vertu de ſa charge , il avait fur cette' mai(on des droits, ſemblables à ceux dont le Péager de l'Oife. jouiffoit à Rivecourt•. Sa juriſdiction .s'étendait. fur:'coutes les· dép,endances .miles du.- Palais.

Lorfque le Roi Robert parvint au Trône, ce Domaine particulier avoitéfé érigé en Fief, & la groſſe.-tour·fuhfiftoit. Le reffort de· ce Fief comprenait deux. Eglifes:; quatre·moulins, cinquante-trois" h.abitans, pluſieurs hoftes ou fermiers *hoſpités*, des terres à bled " des prés', des-vignes, & un bois. Pluſieurs familles de ſerfs faiſoient valoir·; au profiti_du maitre de cette maiſon, des jardins &. des terres labourables fituées à côté.

Pendant les troubles du dixiéme ſiécle , des'particuliers puiſſans avoient envahi ce Domaine·, &. l'avoient··rendu héréditaire dans· leurs familles': le Roi' Robert le retira de leurs 'mains pour une fommeconfidérable.•. Il employa à cette acquiſition l'or & le prix

(1) Diplom. p. 563.

des préfens, que la Reine Confiance fon épouſe avoit apportés en mariage (1).

Robert & Confiance, voulant donner aux Religieux de S. Corneille de Compiegne quelques marques de bienveillance, leur abandonnerent ce *Prædium* avec ſes dépendances. Les noms de *la Tour* & de *S. Corneille* lui ſont venus, le premier, de la groſſe tour dont nous venons de parler; le ſecond, de l'Abbaye de Saint Corneille de Compiegne, à laquelle il fut réuni en l'an 1029.

Au commencement du ſeiziéme ſiécle, les Religieux de Compiegne vendirent ce Fief à un particulier nommé d'*Renaut*, des héritiers duquel il a paſſé aux auteurs du ſieur Bergeron de la Tour, Inſpecteur des Chaſſes de Monſeigneur le Duc d'Orleans, qui le poſſéde aujourd'hui.

Il coule dans les jardins de ce Fief une ſource d'eaux minérales vitrioliques, qui ont joui d'une grande réputation. M. Duclos en parle dans ſon Anàlyſe des Eaux minérales de France. La plûpart des Dictionnaires en font mention. Elles ont la vertu de ſoulager les perſonnes attaquées de maladies néfrétiques, telles que la gravelle & la pierre, ainſi que les fievres invétérées. Cette ſource eſt connue ſous le nom d'*Eaux minérales de Verberie*.

Au-deſſous du Fief de S. Corneille, aſſez près du ru de Rouanne, il y avoit un pont ſur la riviere d'Oiſe, à l'endroit où paſſoit l'ancien chemin de Flandres. Les titres l'appellent *Pont de la Rouanne*, à cauſe du droit de ce nom qu'on y percevoit; *Pont de Flandres*, à cauſe au chemin, & pont du Manhay, à cauſe d'un Fief de ce nom, dont le territoire alloit juſqu'à ce pont. En 1482, un certain Robert de Camp, Ecuyer, tenoit ce Fief à vie du Chapitre de Senlis. Le pont, étant tombé de vétuſté, fut relevé au commencement du regne de Charles VI. Monſtrelet parle d'un corps de troupes qui venoit de delà l'Oiſe, & qui paſſa au-deſſous de Verberie *ſur un pont neuf*.

Hemeûfe s'écrivoit originairement Hez-neuve, *Haia nova*. Il y avoit en cet endroit un troiſiéme port, un hameau, & un manoir Seigneurial. Le pont eſt appellé dans les Chartes, *Pont de Bamhoine* : ces Chartes, font mention de deux moulins ſitués l'un deſſous le pont, l'autre à côté. Il ne reſte plus du hameau, que deux fermes placées en-deça de l'Oiſe vis-à-vis Rivecourt. Le manoir Seigneurial renfermoit dans ſon enceinte les priſons du Palais,

(1) Diplom. p. 563. & & 582.

qui fervoient auſſi à toute la contrée. Le Geolier de ces prifons profitant des troubles, avoit eu le fecret d'ériger fa place en Fiefhéréditaire. Pour accompagner ce Fief, il-avoit bâti, à côté des prifons, un château qu'on appella l'hôtél du *Vintre*, du mot latin *Victor*, qui exprimoit fes fonctions & fan titre. Nous parlerons avec quelque détail de cette charge fmguliere. Nos Rois ont aliéné UMe partie du territoire de Herneufe, en faveur des Mathurins de Verberie, qui'y poffédent actuellement une ferme.

3. Le château du Bois d'Ajeux occupait l'emplacement de la ferme, qu'on nomme aujourd'hui l'*Abbaye*. Charlemagne l'embellit à un point qu'on ne croiroit pas, ſi l'on h'en avoit des preuves récentes. Ce château fut bâti pour fervir d'accompagnement au Palais de Verberie., & pour en varier le ſéjour. Charlemagne y prodigua des ornemens & des richeffes de tous les genres. Les bâtimens de cette Maiſon de plaifanceavoient peu d'élévation, en comparaifon de ceux du Palais; mais le marbre; les dorures & les mofaïques, en décoroient les appartemens. On rebâtit.il y a vingt ans la ferme de l'Abbaye. Pour aſſeoir de nouveaux fondemens, on remua beaucoup de terres. On trouva en plufieurs endroits des bris d'un très-beau matbre, en fort grande quantité, & des morceaux de mofaïques de la plus (belle confervation, quoiqu'enterrés depuis plufieurs ſiécles. De belles eaux, des canaux & des étangs, entretenus & renouvelMscontinuellement par le bras de la riviere d'Oife, qui commençait à la Croix, & fe. déchargeoit dans l'Oiſe, plus bas gue le château, ajoutaient beaucoup à l'agrément du féJour.

Le château des Ajeux avàit un territoire & une juſtice. Ce territoirè comprenait un parc, deſtiné à recevoir des bêtes fauves., efpéce de ménagerie, & tout l'efpace qu'on nomme el1core préfentement les Ajeux, le long de l'Oife juſqu'auprès du village de Sarron. Le Roi entretenoit un Sénéchal dans ce Châtea u. Cet Officier y jouiſſoit des mêmes, prérqgatives, que l'Œconome *oul*uge du *Prædium*.

Charlèmagne & Louis le Dëbonnalre conſerverent ce Domaine, fans en rien démembrer. Charles le Chàuve ne fe plailoit pas moins au bois d'Ajeux, que ſes Prédéceſſeurs. Cependaht il réfolut, la derniere année de fa vie, de faire préfent du château à la Cern.. rnunauté des Clercs de S. Corneille de Compiegne (1). L'aae de fa donation eft daté de l'an 87-7. Le Roi ajouta à ce préfent deux

(1) D.Bouq. t. S.p. 659. 660.

ehapel1es, avec des droits de dixmes attachés à c.hacune ; il tranſmit auſſi aux Clercs de Compiegne., le droit de Juſtice pour··le·, château & ſes dépendances. Les' Clercs de S. Corneille continuerent le.SénéchaLdu Roi dans les fonctions de ſa charge.

En l'an 1259, Pierre de Verberie aſſigna au Parlement Jean de Longueil, Abbé de S. Corneille de Compiegne, afin que défenJe lui fût faite, d'exercer aucun droit de Juſtice au bois d'Ajeux. La caufe étant compliquée, Jean de Longueil ne comparut pas d'abord; ilJournit enfin ſes défenſes au Parlement dans l'Octave de la Nativité de la Sainte Vierge en 1259, & il fut confirmé dans ſon droit. Une piéce tirée de-sArchives de la Cathédrale de Beauvais, & datée de l'an 1293, fait mention du Sénéchal, que l'Abbé & les Religieux de Compiegne avoient au Bois d'Ajeux, pour rendre la Juſtice, & gérer leurs affaires•.

Le château.du Bbis·.d'Ajeux ſervoit de maiſon de plaiſance aux Religieux de S. Corneille.. Ils'y venoient.en batteau de Compiegne, par le canal de la Conque. Il paroît qu'il fut incendié & détruit par les Anglais, en même temps que le Palais de Verberie, fous'le regne de Charles VI. L'Egliſe du château avoit S. RQchpour· patron. On ne voit plus préſentement.ni château, ni Egliſe. Le", Bois d'Ajeux n'eſt plus qu'un hameau·, relevant de la Paroiſſe du Crucifix de Compiegne. Cette Paroiſſe, par un·p.rivilége aſſez ſingulier, s'étend ſur des lieux:.des.trois: Dibceſes, de Soiſſons, de· Noyon, & de Beauva·is. Le Bois dépend actuellement de la manſe. Abbatiale·de S. Corn.eille-, réunie à l'Abbaye du Val-de-Grace à P.aris.

4. Nous parlerons avec quelqu'étendue au Livre ſuivant, de la terre de *Fay*. Nous ne conſidérerons ici ce domaine, que rélativement au Palais de Verberie. Les grands Palais ayoient·ordinairement parmi leurs dépendances, un *Fay)* une *Boiſſiere*, & une *Bordel*, Nos peres appelloient *Fay*., un lieu planté de. faux, arbre qui porte ſa cime; fort··haut; dë même que nous nommons *Cheſnoye*, un c:ndr0it planté de chênes.-. Les Rois des deux p.remieres races, trouvant dans les·Gaules' des forêts tQuffues' de t0utesparts, prenoient plaiſir à bâtir & à s'approcher des cantons où le:.hêtre.dominoit plus que le chêne;· parce que les places où croît le faux, font:· ordinairement-dégagées··d'épines, de, buiſſons, & demort-bois". qui font autant d'obſtacles au divertiſſement de la chaſſe.

Le Palais de Verberie ayoit trois' *Fays* dans_ ſa dépendance :'.

le grand Fay, le: petit Fay, & le Fayel. Le grand Fay efi la terre de Fay, *terra de Fayaco*, dont nous ferons la defcription. Le domaine de cette terre s'étendoitfur coutesles dépendances du Fa-Jais, fituées fur la montagne. Après avoir été démembrée du Palais de Verbe-rie, elle fut donnée en Fief aux Bouteillers de France, dont les defcelldans en firent p-réfenrau Monaftere de Chalis.

Le petit Fay eft mentionné dans plufieurs dénombremens de l'Egl-ife de Beauvais.:L'hôtel de ce Fief tenoit à Francourt; autre -Fief contigu lui-même au grand Fay', & dont le nom latin *Francorum curtis* femhle indiquer, que fon origine eft due aux premiers Francs, qui fe font établis dans le canton. On 'ne voit plus aUCUl1 ',vefiige de l'hôtel du, petit Fay.

Le Fayel-eft. préfentement-une terre dépendant de la Paroiffe de Rivecourt, à côté du Bois d'Ajeux. Les Seigneurs de la Mothe-Houdancourt, à qui c.etre tetre appartient encore, y ont bâti un très-beau château, à la place du premier.

Les anciens châteaux de Crépy & de Pontoife avoient chacun une *Boifliere*, ainfi que le Palais de Verberie. Ce terme lignifie un boſquet, un lieu planté de charmilles, auſſi étendu qu'il faut de Lterreill dans un champ, pour recevoir la femenee d'un boiſſeau (1). La Boiſſiere ne paroît--pasavoir jamais été un Fief. L'hôtel de la Boiſſiere a été ori.ginairemenc donné par nos Rois à dèS particuliers, à .1acharge de quelques redevances, de.celle du Meſſage entr'autres. Ces partîculiersebrinr.ent la permiſſion de s'y fortifier pendant le,s troubles.

En l'an 1246, l'hôtel de la Boiffiere appartenoit à un certain Henry Piat, qui devait deux fols de rerite fur'fonhôte1,à Pierre de Verberie, Prevôt de Senlis. Sous le oregue de -Charles VI,,. l'hôtel de la Boiſſiere afoutenu pluſieurs ſiéges contre les Anglois-; ceux qui l'occupoient la défendirent très-bien. La Boiſſiere n'eſt plus p'réfentemenc qu'une fe'rme, ſituée fur la Paroiffe:,deS. Vaſt, au milieu des champs, fans voiſinage.

Le nom de *Borde* ſignifie une ferme, une métairie. La Borde a toujours'dépendu du grand Fay. Le château de Crépy avoit auſſi ſes Bo'rdes près Saint Thomas. :La ferme de la Borde eſt appellée *Borda de Fayaco* dans taus les titres deChalis qui el1 font mention. J'ai eu communication d'un dénombrement de l'an 1464, appartenant à l'Egliſe Cathédrale de Beauvais, dans lequel

(1) Du Cal1g. Gloſſ.

il eſt marqué, qu'il y avoit à la Borde *HoJlel* & *Grange*, c'eſt-à-dire, un petit château & une ferme. Les jardins de l'hotel s'étendoient juſqu'aux bois de Capy., où l'on voyait encore des traces de murs, au ſiécle l'aIré. En 1748, une ravine a découvert un très-beau puits, dans un endroit qui faiſoit autrefois partie des jardins de la Borde, plus près des bois de Capy. que de la ferme actuelle. La Borde dépend encore des Religieux, de Chalis, de même que le grand Fay. Le Palais de Verberie érait ſitué entre la Borde & le Bois d'Ajeux, ſur une même ligne. La chauſſée Brunehaud paſſe entre la Borde & Chavercy.

L'Auteur du Supplément à la Diplomatique du P. Mabillon" diſtingue pluGeurs Claſſes des châteaux de plaiſance, où les Rois de la premiere & de la feGonde race ſe rendaient. Il place les Palais de Quierzy & de Verberie dans la premiere, à cauſe de l'étendue & de la magnificence de leur bâtiſſe. Le plan que je viens de tracer, ne laiſſe rien à déſirer, ſur la diſtribution des Palais du premier ordre. En ajoutant aux lieux que j'ai nommé parmi les dépendances du Palais de Verberie, Bethyſi, une partie de Roberval & de Rhuys;" avec tous les lieux de la Châtellenie actuelle de Bethyſi & Verberie, que je n'ai pas nommé, on aura l'arrondiſſement de l'ancien reſſort de ce Palais. La Juriſdiction & le gouvernement de ce reſſort appartenoient au Juge ou Châtelain de la tour, préſentement S. Corneille, avant que cette juriſdiction fût transférée au Jort château de Bethyſi, ſous le regne de Robert.

19 Les Courtiſans ont toujours été attentifs à imiter les Souverains dans leurs actions. Ils trouvent dans cette conduite l'avantage de plaire à des Princes, qui prennent plaiſir, comme le reſte des hommes, à voir retracer dans autrui leurs goûts & leurs inclinations. Ils ont auſſi la ſatisfaction perſonnelle, de participer en quelque maniere à l'éclat & à la majeſté du Trône.

Oger, ſurnommé le Danois dans les Romans, parce qu'on le confond avec le Général Hochery, ce Danois ſi connu par ſes exécutions ſanglantes, avoit la meilleure part dans la bienveillance & dans l'affection de l'Empereur Charlemagne. Afin de mériter de plus en plus les témoignages de ſon eſtime, Ogerréfolut de faire conſtruire auprès du Palais de Verberie, au milieu d'un domaine qu'il tenoit des libéralités du Prince, un château dont l'architecture imitât en raccourci, celle du Palais de Verberie.

Le domaine qu'Oger tenoit en bénéfice de l'Empereur Charlemagne

lèmagne , cOll-iprenoit Oger-Saint-Mard ; & Oger-Saint-Vin-·· cent , chef-lieu du territoire , qui a pris fon nQm de celui de ſon poſſeſſeur : Reuilly ; Chamiey,. Verrines,. Lepleſſy - Cornefroy, Trumilly & Chavercy.

Pluſieurs chemins anciens traverfoient ce territoire; la chauffée Brunehaud, le chemin de Syrie & le grand chemin de Bapaume ou de Flandres. Nous avons aſſez parlé de la chauffée Brunehaud. Le chemin. de Syrie paffoit à l'.endrait, où l'on voit préſentement le chemin Boquilleret: il traverfoit)a chauſſée Brunehaud & le chemin de Flandres, où plutôt conduifoit de l'un à l'autre. L'étymologie de ce nom de Syrie eft remarquable., Les Marchands Syriens l'aifoient feuls le commerce extérieur & intérieur de la France, au temps de Frédégonde qui les". protégeoit. beaucoup. Leur crédit a duré pluſieurs regnes, & les anciens chemins de commercè ont retenu leur nom en. p,lufieurs.endroits (1).

Le grand chemin de Flandres' ou de Bapaume, qui conduifoit de la Champagne & de la Brie à Crépy , & de Crépy en· Flandres, fe divifoit en plufieurs branches auprès de Chavercy. On le. nomme en quelques. endroits chemin de Nanteuil. IL y a eu deux chemins de Flandres, de· Chavercy à la riviere d'Oife: l'un commençoit à la chauſſée Brunehaud, au-deffus' de Saint-Martin Béthyſi , paſſoit à Chavercy ,. à Ville-neuve, à Noë-Saint-Martin dans le marais, où l'on trouve encore, en creufant à deux pieds, une arche de pont & le fol d'une· chauffée. Delà ce'chemin aboutiiToit au pont de Rouanne, au-deifous de' Verberie. L'autre chem.in venoit de 'Crépy en droiture, paifoi,t: à Chavercy, tomboit à Rhuis, & delà au pon·t de Rouanne, olll'on paffoit l'Oife. Il reprenoit de· l'autre côté de l'Oife, ua.. v.erroit le marais de Longueil, alloit droit au Fayel, à la Chapelle de Saint Sulpice- , où l'on en voit encore des traces, & de.là: à Eftrées-Saint-Denys.

Au milieu de la plaine où paſſoient ces chemins , s'éleve un . monticule long d'un quart de lieue, & large d'environ trois cens pas. IL eft de toutes .parts.environné de pentes, comme un tertre: ſa furface eft applatie. Oger, qui avoit conçu le deſſein de bâtir un château, choiſit ce monticule pour le placer. .11 trouv.a, vers le milieu. d'une des longueurs de'ce tertre) un· enfoncement:

(1) Differt. ſur le .Com. des 2 prem. races, 1, Paris, Ganneau 1753.

demi-circulaire, & il réfolut d'y bâtir. Il fit confiruire fan édifice fur ce plan.

On éleva, au centre du fer à cheval, une groſſe tour. Deux autres tours terminaient les deux extrémités du demi-cercle. Entre le centre & chaque extrémité, on bâtit à égale diſtance deux autres tours, cinq en tout. On plaça la Chapelle entre-deux tours, & on remplit de bâtimens les intervalles des autres. En 1690, on voyait encore des pans de murs de la Chapelle. Ces bâtlmens & ces tours fervoient de terraffes au monticule. On entrait dans chaque tour de plein pied vers la plaine, par une porte de fer; (on voyait encore en, 1749' celle de la tour du milieu dans les ruines), de gros murs de terraffes, élevés à la hauteur du monticule, formaient un bas étage des édifices & des tours. Quelques lucarnes étroites donnoient du jour dans les logemens de cette partie inférieure: les cuiſines & les magaſins occupaient le rez-de-chauffée ; ils n'avaient d'autre iſſue, que les portes des tours, du côté de la plaine. De longues caves, bien voûtées, regnoient fous le monticule en plufieurs endroits.

Les appartemens avoient leur afpea & leur iſſue, à la partie fupêrieure du monticule, dont la furface étoit couverte de jardins & de bofquets. Un mur foUde couronnait les puits du monticule., Le fort château de Chavercy, conſtruit fur ce plan, joignait à la folidité des fortereſſes, tout l'agrément des maiſons de pla,ifançe.

La fituation de ce château donnait à Oger la facilité de faire une cour afIidue à l'Empereur Charlemagne, lorfque ce Prince venait paſſer au Palais de Verberie, une partie de la belle faifon. Oger avait en fa faveur, tout ce qui pouvoit lui mériter les égards de l'Empereur fan maître (i). Une noble extraction relevait l'éclat de ſes vertus guerrieres. Il avait la taille haute & bien prife. En mefurant fes oſſemens, qui font conſervés au tréfor de S. Pharon de Meaux, on a reconnu qu'Oger devoit avoir huit pieds de hauteur (2). Charlemagne aimait beaucoup à voir parmi fes courtifans des hommes d'une telle flature, parce qu'il avoit lui-même une taille avantageuſe.

Oger conſervoit un fond de piété, qui lui faifoit trouver un vrai plaiſir à viſiter les Monaſteres & les perfQnnesd'une vie exem-

(1) Sec. 4. Bened. p. 662. 1 (2) Hiſt. Meaux, t. 1. p. 77.

plaire, dans les temps où fes fonctions ne le demandoient ni à la Cour, ni dans les armées. Il prit lui-même à la fin) le parti de renoncer au monde, à cette occafiOll.

Il entra un jour dans l'Eglife de S. Pharon de, Meaux pendant l'Office, habillé d'une maniere extraordinaire, ceint d'une efpéce de fraife, d'où pendoient des grelots, ou petites fonnettes. Sa démarche, fa taille extraordinaire, le bruit même de fes fonnettes; ne détourna aucun des Religieux, du profond recueillement avec lequel ils aſſiſtoient à l'Office. Un ſeul Novice cédant à une curioſité naturelle, ofa jetter un regard fur Oger. Il fut puni à l'inflant d'une maniere très-févere. On voit encore la figure de ce Novice, parmi celles qui font repréſentées autour du tombeau d'Oger à S. Pharon.

Ces marques d'un parfait recueillement firent impreſſion fur l'efprit d'Oger. Il en fut d'abord édifié. La réflexion enfuite lui infpira le deffein d'imiter dans la retraite, les vertus qu'il admiroit.

Avant de rien exécuter, Oger fit part de fa réfolutiol1 à l'Empereur Charlemagne. L'Empereur facrifiant la ſatisfaction de pofféder auprès de lui fon favori, aux vues de perfeé1:ion- que celui-ci avoit conçues, confentit à fa retraite. Oger remit à l'Empereur les domaines qu'il poſſédoit dans le Valois, & les bénéfices militaires dont il jouiffoit. Il prit l'habit de Religion au Monafl:ere de S. Pharon de Meaux, & mourut en cette Abbaye, après trois ans de p,rofeſſio11 , le trentiéme jour de Décembre. Il y fut inhumé ; & Ion VOlt encore le magl11fique tombeau qu'on éleva à ce Héros, en mémoire de fes exploits & des ſentimens de religion, qu'il 'couronna par un renoncement fans réſerve à tous fes biens.

Nous avons remarqué qu'il ne faut confondre Oger de Chavercy, ni avec le Saxon Anfcher, ni avec le Danois Hochery. Le dernierne commença à ravager la France qu'en 841, plus de trente ans après la mort de notre Oger.

Les dépendances de Chavercy & de la terre qui a conſervé le nom d'Oger, revinrent au Domaine de la Couronne.

20. Je n'ai pu découvrir quel nom portoient la terre d'Oger-Saint-:Vincent, & le hameau d'Oger-Saint-Mard, avant qu'Oger les eut reçus en bénéfice de l'Empereur **Charlemagne. L'Auteur** de l'Hiſtoire de la Tranl1âtion de S. Arnoul, faite en l'an 949, appelle *Otgerius* la terre d'Oger-Saim-Vincenr. C'eſt à tort que les Géographes écrivent *Auger* fur leurs cartes. La terre d'Oger paſſa du

Domaine de nos Rois, à celui des Comtes de Crépy, vers le commencemel1t du dixiéme fiécle. Le Palais de Bouville dépendait alors de la Paroiffe d'Oger.

Raoul 1, Comte de Crépy, ayanneçudan's la Chapelle de fan château les Reliques de S. Arnoul, y fonda.un Chapitre de Chanaines. Il donna àce Chapitre l'Autel, c'eſt-à-dire, l'Eglife d'Oger avec ſes revenus, & aiiigna une rente à chaque prébende, fur le produit de la terre d'Oger. Les Religieux de S. Arnoul ont fuccédé aux droits des Chanoines. En l'an 1222, l'Abbaye du Parc relevoit encore ae la ParoiŒe d'Oger (1). -En 1223, Clerembaud, Evêque de Senlis, confirma folemnellement les Religieux de S. Arnoul dans lajouif1ànce des revenus attachés à l'Autel d'Oger.

Ces Religieux avoient auffi fur la Paroiffe:d'Oger, des cens, des rentes" &:un droit.de Juſtice. On lit dans les,Regiftres *olim*, que vers l'an 1276, le Prieur de S. Amoulfit relever fes fourches d'Oger. Le Bailli de Senlis s'y oppofa pour le Roi. Le Prieur de S. Arnoul appel1a de la défenſe du Bailli au Parlement de l'Epiphanie 1277, & fudes titr.es qu'il produifit, le ParlemeQt le maintint dans l'exercice de fan droit. Les Religieux de S. Arnoulconfèrvent encore quelques droits fur la terred'Oger-Saint-Vincent.

La Seigneurie d'Oger-Saint-Mard paſſa aux Seigneurs de -Nanteuil vers le milieu du onziéme fiécle. Pierre le Gruyer., huitiéme fils de Phili,ppe 1, Seigneur de Nanteuil, prenoit la qualité de Seigneur d'Oger. Il y a encore.à Oger-Saint-Mard un canton qu'on nomme *le Fief du petit Nanteuil.* Suiv.antune déclaration faite au dernier terrier Je Valois, les habitans.d'Oger-Saint-Mard, font fujets à la ballnalité du moulin de la-Carriereà Duvy. Il eſt xarement queſtion d'Oger-Saint-Mard dans les titres.

Il y avoit aux douziéme & treiziéme fiéc1es dans le Valois, plufieurs familles qui portoientle nom de la terre d'Oger (2). On a des lettres de Philippe d'Alface, ,Comte de Flandres, datées de J'an 1182, à la fin-defquelles on lit le nom d'un Thibaud d'O-;.ger (3). En l'an 1194 (4), il y eut un accord entre l'Eglife de Senlis d'une part) & Ermenrrude, *noble Dame d'Oger*, de l'autre. On .trouve parmi les preuves qui. terminent l'Hiftoire de Meaux, une *piéce* de l'an .! 252, qui met un Simon d'Oger & Agnès fa femme, .au nombre des_bienfaiteurs de Cerfroid. Un titre du Cartulaire

.(1) Gall. Chrill. t. 10; inllrum. p. 426, 451.
.(2) Carr. morin. nO 75.
(3) Gall. Che. t. 10. p. 1406.
(4) T. 2, nO 362.

de S. Aubin, daté de l'an 1265, fait mention d'une Aalide, Darne d'Oger, qui demeurait à Crépy. En l'an 1279, il Y eut au Parlement de la Touſſaint, une affaire concernant un certain Philippe d'Oger, dans laquelle les Bourgeois de la Commune de Crépy intervinrent, & coururent rifque de perdre.

La terre d'Oger eſt l'une des mairies de la châtellenie de Crépy. Cette mairie comprend Oger-Saint-Vincent, chef-lieu, Oger-Saint-Mard, Villeneuve fur Verherie, le Luat, Frefnoy, la montagne & plufieurs Fiefs du camon. En 1475, le village d'Oger devoit ſept livres feize fols de taille au domaine de Valois. En 1622, ce domaine perçevoit à Oger un droit de p'éage, qu'on affermoit avec la mairie du lieu. Il y avait anciennement un grand chemin qui conduifoit de Chavercy à Nanteuil, & qui paſſoit par Oger-Saint-Vincent.

Depuis la retraite du fameux Oger au Monaſtere de S. Pharon, Chavercy & ſon territoire furent démembrés en faveur des Seigneurs de Crépy, des Comtes de Breteuil, Seigneurs de Nanteuil, & de quelques Gentilshommes. Nos Rois ſe réſerverent la jouiſſance de Reuilly & de Chamicy. Ces lieux ſont cités dans deux comptes rendus à Philippe Auguſte (1), en 1217, & en 1219. Les Religieux de Sainte Geneviéve de Paris avoient alors au Pleſſis-Cornefroy des familles *d'hommes de corps*, qui leur devoient tous les ans une livre de cire par tête (2).

Les Normands, pendant leurs irruptions, endommagerent beaucoup le château de Chavercy. Ce château paſſa à des Avoués, qui en prirent le nom, & qui en conſerverent la propriété.

En l'an 1162, Thibaud de Goneſſe (3) poſſédoit à Chavercy un bien, ſur lequel il donna une rente d'un ſeptier de grain au Monaſtere de Chalis (4). Je trouve dans un acte de 1186, le nom d'un Pierre de Chavercy, qui avoit des dixmes, des cens & des hôtes à Champlieu. Ce Pierre de Chavercy eſt encore cité dans le Cartulaire de Philippe Auguſte, parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Senlis. En 1208, Gaufride, Evêque de Senlis (5), fit préſent à ſon Egliſe d'une rente de quarante ſols, à prendre ſur la maiſon d'Helvide de Chavercy. Quelques titres des deux années ſuivantes, font mention d'un Nicolas de

(1) Brul Tel. vſ. des Fiefs, t. 2. p. 445.
(2) Cart. S. Genev. Paris, fol. 160.
(3) Gall. Chr. t. 10. p. 215.
(4) Louv. Hiſt. Beauv.-t. 2. p. 9. & ſuiv. Cart. Ph. Aug. fol. 4. vo.
(5) Gall. Chr. t. 10. p. 1409. 1515.

Chavercy, qui donna de fan vivant quelques biens au Monaſtere du Parc. Les Seigneurs de Nanteuil conlèrvoient alors un reſte de domaine fur le territoire de Chavercy. Ils avoient une part dans les bois & dans les effarts de Carnon , .gui couvrent préfentement une extrémité du monticule de Chavercy.

Nicolas de Chavercy eut un fils nommé Nivelon de Chavercy. Ils ſont cités tous deux au Cartulaire de Chalis (1), le pere fous l'an 1210, & le fils fous l'an 1244. Nivelon de Chavercy jouiffoit d'un grand crédit, & poffédoit dans la contrée, des biens confidérables. Une partie de la terre de Glaignes relevait de lui, à caufe de fa Seigneurie de Chavercy.

Au commencement du fiéc1e fuivant, la terre de Chavercy entra dans la maifon d'Orgemont, à laquelle appartenait auſſi la terre de Chantilly (2). En 1314, Pierre d'Orgemont fe qualifiait Seigneur de Chantilly & de Chavercy. Les Seigneurs de Ver, près de Senlis, ont fuccédé aux Orgemonts. En 1352 , Pierre II de Pacy en Valois fit fan teilament, & choiſit pour l'un de fes exécuteurs teilamentaires, *Monſieur Jehall de Ver, Seigneur de Chavercy, Chevalier* (3).

Le château de Chavercy paffoit alors pour imprenable. Les Navarrois défefpérans de l'emporter par la force, le ravirent à Jean de Ver par furprife. Nous reprendrons fous les dates convenables, la fuite des fucceffeurs de Jean de Ver, & les traits qui ont rapport. à ce château.

Cette hiftoire d'Oger & de fes domaines nous conduit naturellement à cette réflexion. Prefque tous nos compilateurs traitent le fameux Oger, comme un héros de roman, dont ils Ont peine à reconnoître l'exiftence. Cependant nous lui trouvons un afyle & des terres dans le Valois. D. Mabillon & D. Dupleſſis ont donné une defcription de fon tombeau. Les monumens juftifient une partie, de ce que les anciens auteurs ont débité fur le compte de cet homme extraordinaire.

Au temps de Bergeron (4), on voyait à Chavercy des ruines immenfes; la tradition portait, que le château détruit avoit été occupé par le fameux Oger. J'avois rejetté d'abord cette tradition comme une fable, Chavercy n'étant plus qu'un hameau, fans traces apparentes d'anciens édifices. Les premieres décou-

(1) Cart. Carol. roq. nO 2.
(2) Anſelm. t. 6. p. 338.
(3) Hiſt. Chât. Duchefn, p. 662.
(4) Val. Roy. p. 12.

vertes en ont amené d'autres, & m'ont obligé de reconnüÎtre comme un fentiment folide, ce que j'avais regardé comme une fable.

Au reſte, il n'eſt pas de fable qui n'ait une vérité, un fait pour fondement. La fable obfcurcit la vérité fans l'anéantir. Elle 'la couvre de nuages fans la détruire. Diffipez ces nuages avec le flambeau de la critique, & la vérité paraîtra dans tout fon jour.

21. Nos Rois demeurerent maîtres du château de Vic-fur-AiGle, jufqu'à l'an 814. L'Empereur' Charlemagne, cédant aux folli-citations de Louis le Débonnaire fon fils aîné, & de la Princeſſe Berthe fa fille, donna la terre & le château de Vic-fur-Aifne au Monaſtere de S. Médard de SoifIons, par un acte en bonne forme (1). Charlemagne conferva les ,droits qu'il avoit fur la terre de Berny, & les tranGnit à fes fucceffeurs : ce qui prouve que la terre de Berny n'avoit été donnée à Marchiennes qu'en partie, ou qu'après la mort de Sainte Eufoye. Le domailie avoit repris une portion de cette terre. Le Monaftere de Marchiennes confer-voie encore une part dans Berny, fous le regne de Louis VI 1. Charles le Chauve, ayant deſſein d'imiter la dévotion de fon Aïeul & de fon pere envers' S. Médard & S. Sébaftien, fit préfent au Monaftere de Soiſſons, où repofoiel1t leurs Reliques, de tout ce qui lui appartenoit à Berny. Cette donation nous eſt connue par un acte du Concile de Douzy, tenu en l'an 871. L'acte qui confirme les Religieux de S. Médard dans la poſſeſſion de tous leurs biens, porte que le Roi Charles le Chauve, a fait préfent de Berny à S. Médard, à condition qu'aux jours de S. Sébaftien & de S. Médard,' de fon anniverfaire & de ceux de l'Empe-reur fon pere, de fa mere, de la Reine fon épouſe, & de fes enfans, les Religieux auraient réfection, c'eft-à-dire, qu'on devoit leur donner, à chacun de ces jours, un repas extraor-dinaire (2).

Charlemagne mourut en 814, après avoir aſſocié fon fils à l'Em-pire. Nous n'avons pas, fous le regne de Louis le Débonnaire, des évenemens auſſi remarquables à rapporter que fous Charlema. gne. Louis le Débonnaire fut un génie fans eſſor, foible, & fu-jet aux préjugés.

22. On lit dans Eginhard, que Louis le Débonnaire.tint en 820

(1) D. Bouq. t'9. p. 461.

t (2) Hiſt. N. D. de Soiſſ. p. 432.

l'affemblée générale des Grands de la nation, .au Palais de Quierzy, & qu'il y prit le divertiſſement de· la chaſſe pendant la ſaiſon de j'Automne. Il paſſa au même Palais l'Automne de l'an 828. Pluſieurs Auteurs témoignent que ce Prince trouvoit toujours. un nouveau plainrà chaſſer dans 'les hais de-Quierzy,. qui renfermoient une partie.de:la forêt ,de Laigue, .les bois de Brérigni & d'Orcamp.,

23. Le regne de'ce Prince fut agité par des revers & par des infortunes, qui eurent leur fource dans l'ambition & les galanteries de. l'Impératrice Judith ſon épouſe. Louis avoit pluſieurs fils d'un premier mariage) auxquels il avoit déja partagé ſes. Etats. Ayanc- épouſé Judith en ſecondes noces, il en eut un fils nommé Charles (1). Judith ſollicitoit l'Empereur de revenir -contre le premier: partage, & d'en faire un nouveau, dans lequel ſon··fils ne ſeroit pas oublié: Les Princes .du premier lit, reçurent avec un.mécontentement extrême, la propoſition d'un nouveau partage. Ils ſe.· déchaînerent, Pepin ſurtout, .l'aîné des trois', contre les deſTeins,' de leur belle-mere; ils blâmoient hautement·ſa conduite, & re· prochoient· à l'Empereur leur pere une déférence aveugle aux c'aprices & aux volontés d'une femme entreprenante, qui vou-.' loit tout bouleverſer, &' troubler l'or,dre que 1',Empereur, avoit établi dans le partage de·ſes Etats.

Sous le prétexte de venger l'honneur'de leurpere, & de le rendre, ' 'difoiem-ils, à ſa dignité, à ſon bon ſens& à lui-même, ils leve-, rem une armée dont Pepin prit le commandement. Ils aſſemblerent cette armée pendant le temps que l'Empereur viutoit les places maritimes de ſes Etats, vers le commencement du Carême de . l'an 830. Pepin étant parti d'Orléans à la tête de ce corps d'armée, s'avança-juſqu'à Verberie, dans l'eſpérance de ſurprendre l'Em-. pereur. Tous les pays qu'il traverſa dans ſa route, embraſſerent . ſon parti.

L'Empereur, ayant été "averti à'propos·dë tout ce qui fè tramoit " contre lui, ſe rendit à Compiegne avec diligence, accompagné'- de l'Impératrice ſan épouſe. Apprenant que le corps d'armée de . Pepin ſurpaſſoit en nombre les troupes qu'il pouvoit oppoſer aux ,entrepriſes de. ce fils rebelle, il commença à· craindre pour lui, & plus encore pour l'Impératrice. Il réſolut d'envoyer cette Dame à Laon: Judith n'eut pas le temps de gagner cette place forte.

(1) Vit. Lud Pii. cap. 15. & ſeq. Chr. S. Den. liv. 5.

Elle

Elle fut furprife par deux Officiers, que Pepin avoit envoyés de Verberie à fa pourfuite. Livrée à la merci de [es beaux fils, l'Impératrice fut obligée de fe prêter à une partie des conditions qu'on exigea d'elle. On l'envoya à l'Empereur, pourlui perfuader qu'il devoit abdiquer. Cette démarche n'ayant pas eu l'iſſue qu'on en attendoit, Pepin employa la force pour contraindre fon pere & l'Impératrice [a belle-mere, à fe retirer dans un Monaftere, & d'y prendre l'habit de religion. Louis le Débonnaire demanda un délai qu'on lui accorda: ce délai le fauva.

Les évenemens qui fuivirent le temps, où Pepin leva [on camp de Verberie, la jalouſie de fes' freres, le rétabliffement de l'Ern·pereur à Nimégue, la ſeconde conjuration de fes trois fils, le fecond rétabliffement de Louis le Débonnaire dans l'Eglife de S. Denys, en 834, font des faits étrangers à mon fujet. Nous ob[erveroris feulement que l'Empereur, après la cérémonie de S. Denys, vint au Palais de Nanteuil, & que de Nanteuil il alla faire queique ſéjour au Palais de Quierzy, où Templeux prétend qu'il attendoit fan fils Pepin, avec les Princes & les Seigneurs de fa fuite.

L'Empereur Louis, au lieu d'impufer au caraétere dénaturé de fes fils, & à fa foibleIfe pour Judith, les malheurs qu'il venoit d'éprouver (1), conçut une averſion ftnguliere pour le canton où Pepin avoitféjourné:à la tête de fon'armée, & pourtous'les lieux en général qui ·avoient pris part à fa révolte. Il ne fit plus de voyage au Palais de Verberie. Il- préféroit aux plus belles maifons de l'HIe de France, fes Palais d'Allemagne, &' celui de Quierzy.

24. Le féjour de Louis le Débonnaire à 'Nanteuil ne prouve pas, que cette terre dépendoit du Fife. Les Rois' s'arrêtaient aux Ma-,nafteres qu'ils trouvoient fur leur route, autant de temps que leur ,dévotion ou l'agrément dès lieux les y retenoient.

Le Monaſtere de Nôtre-Dame de Nanteuil ſubſiſtoit dès-lors. Sa premiere origine ncus eft inconnue. On y obfervoit la Regle de S. Benoît. Douze ſimples Religieux & quatre Profès en ch'ar-,ge, favQir, un Prevôt, un Tréforier, un Sacrifiain) un Infirmier, gouvernés par un Abbé, co'mpofoient ·la Cctnmunauté. Je n-e compte pas les Servans ou Freres rendus. Tous les jours on faifoit l'aumône-,'& l'on célébrait trois Meſſes dans l'Eglife; une Meſſe baffe, & deLix Meffes *chantées à Ilotes.* Cette Eglife eft U!le des premieres de, France· où le ,chant Grégorien :ait.été introduit.

(1) Vit. Lud. Pii. cap. 45.

On conferve dans la Maifon un .livre d'Evangile du neuviéme fiécle, qui eft une rar.eté dans.fon genre. Le commencement &. la. fin ont été tranfcrits trois cens ans plus tard : mais l'écritu.re du . corps du livre eft un ouvrage, qu'.on doit rapporter au· regne de Charlem'agne, ou à celui de Louis le.Débonnaire. La Géné,alogie de Jefus-Chrift felo.n S. Matthieu y eft .notée toute entiere ; avec les chiffres & les lettres qu'on employoit alors. Feu M•. l'Abbé Lebeuf en a extrait ce qui fuit,. dans le recueil manufcrit de ſes voyages :

LIBER GENERATIONIS 1Hel XPI FILII DAVID ;
FILII ABRAHA ABRAham genuit iſaac &c...
SIC erat FACTVM EST.

Les deux derniers; mots font le commencement de la Généa--; logie de Jefus-Chrift felon S. Luc. M. l'Abbé Lebeuf obferve . que tout le chant de ce· livre d'EvangiJe, eft du a.. e. Il ajoute qu'en 1729, il avoit.vu aux, archives de cette· même Maifon.,· un très-beau Leaionnaire, du même temps que ce livre d'Evangile.

JeJerois porté à croire· que ces deux .livres auront été compofés pendant le. féjour de quelque Roi. Ces Princes menaient avec eux leur Chapelle, dans touS les lieux où ils fe propofoient de paſſer une Fête folel).1nelle. Nous en.avonsun exemple au fujet du Palais de Verberie. Une Charte , expédiée en ce lieu l'an 854 , contient les noms ·de .deux Chantres du Palais ; l'un fe nommait Fulbert ,. & l'autre Leudbod, tous deux préfens. Le Roi Charles. le Chauve'les conſidéroit , à caufe de l'art du chant qu'ils poſſédoi.eot dans une grande perfection (1)•.

On préſume que lapremiereEglife de Notre-Dame de Nanteuil a été conſtruite ou renouvellée :au neuviéme fiécle.· On remarque au Collatéral droit' de l'Egliſe actuelle , quelques chapitaux de piliers.qui portent l'empreinte d'une architecture fort .ancienne•. Deux longues falles, l'une. au-deſſus de.l'autre " formaient tout l'édifice. La ſalle haute avoit la Sainte Vierge pour Patrone ; la ſalle baſſe portait le titre deS. Jean-Baptiſte. Les Religieux joui-

(1) D. Bouq. t. 8. p. 533.

rent en paixde leurs revenus, jufqu'aux irruptions des Normands, & enfuite ;ufqu'au temps de leurs brouilleries avec les Comtes de Breteuil.

25 Sous le regne de Louis le Débonnaire, la terre de Neuilly ell Orceois changea de poſſeſſeur. Le Saxon Anfcher décéda, & l'Empereur Louis fit préfem de cette terre au militaire Donat·, pour la tenir en bénéfice & à vie feulement (1). Donat, voulant ·aſſurer cette terre à fes enfans, gagna ·le Sécrétaire Bigon, auquel il fit expédier un Diplôme dans la forme requife,. portant que .l'Empereur lui avoit donné la terre de Neuilly à perpétuité. Cette fraude·ne lui profita point. n encourut la difgrace de l'Empereur, & perdit par une trahifon, le domaine dom il avoit voulu s'aſſu-·-rerpar la furprife. Lorfque Lothaire, fils de l'Empereur Louis, 'vint affiéger Châlons-ſur-Saone, Donat trempa dans la révolte. Il·abandonna.la défenfe du château de Pomiers-fur-Marne, que .l'Empereur avait confié à fes foins. Cependant Louis le Débon-·naire marcha en force contre fon fils Lothaire, & s'avança jufqu'à 'une bourgade *appellée·Calciaclls.* Lothaire ,qui avait combattu contre les ferttimens que la nature infpire, céda à la force des·ar-mes. Il fit prier l'Empereur fan pere, de recevoir fa foumiffion ·& celle de tous fes partifans. L'Empereur accepta les propoſi--tians de fan fils. Après lui'avoir accordé le pardon qu'il deman-doit) il reçut fan ferment & celui de·tous fes fujets qui 'avoient ·embraffé le parti des ·rebelles. .

Donat, confondu dans la foule, prêta ferm'cne comme les au-tres. Il poſſédoit le Comté de Melun en même temps que la terre de Neuilly. Ayant été convaincu du crime de trahifon,- après un férieux examen de fa conduite·, l'Empereur le priva du Comté de .Melun & de la terre de Neuil·Iy·,·fans-réferve de la' moindre dé-pendance. On inveftit de la terre de Neuilly, Othon, qui'avoitété Huiffier de l'Empereur Charlemagne. Donat fut déclaré inhabile à poſſéder aucune charge. Il ne put·pas mêm,e obtenir la permiffiün .de bâtir un château fur les tetres de fan patrimoine. ._

'. L 'aae, expédié par le Sécrétaire Bigon, ſuppoſe l'hérédité des .Fiefs déja établie. Theganus (2), dans la vie de Louis le Débon-naire, aſſure que' l'hérédité des Fiefs ou Bénéfices a été introduite fous *ce* regn'e : que cet Empereur eſt le premier des Rois François 'qui ait accordé à *ſes Fidéles* én toute propriété &: ·pour toujours',

(1) D. Bouq, t. 6. p. 216. an. 834. (2) Cap. 19.

par des actes (ignés de fa main, des domaines du File qu'il avoit reçus de fes Ayeux..; ce qui ne s'étoit jamais vu avant lui. *QllOdnec in antiquis /Zec in moderllis tempori/ms auditum eſt, ut villas regias quæ erant avi & tritavi, fidelibus ſuis tradiditin poſſeſſiones fim.. piternas, & præcepta manu ſuâ roboravit.*

Cette foible condefcendance de l'Empereur Louis le Débonnaire aux. déGrs immodérés de quelques fujets ambitieux, a été la premiere caufe des faélions qui déchirerent la France fur la fin du regn.e fuivant, & qui enleverent le Sceptre aux Defcendans de Charlemagne.

Louis. le Débonnaire mourut en 840. Charles .le Chauve eut en partage le Royaume de France. Ses Freres prirent poffeffion des Etats d'Italie & d'Allemagne. Les commencemens du nouveau regne furent moins orageux. que le' milieu & la fin. Deux ans' après. fon avenement. à la Couronne, Charles le Chauve épouſa. Hermentrude, fille du Comte Adelhard, qui avoit été ſi puiſſant ſous l'Empereur Louis. La cérémonie de fes nôces fefit à Quierzy (1) l'an 842. Charles partit de ce Palais après quelque féjour ,. & fe rendit avec fa nouvelle épouſe à Saint-Quentin, où il paſſa les fêtes de Noël & de l'Epiphanie.

Deux ans après cette folemnité, Charles le Chauve demeura au . Palais de Quierzy, une partie de l'Automne. Il y tint l'aſſemblée générale de la nation, la veille des Ides d'Oélobre, Indiction ſeptiéme. Les actes de cette affemblée font datés. de la quatriéme : année de fon regne (2)..

PluGeurs Conciles ont été tenus à Quierzy fous ·lè regne de· Charles le Chauve .(3)•.Le premier fut convoqué en 849, contre les erreurs de Gotefcalc, Moine d'Orbais. G.otefcalc fut jugé par treize Evêques, dont les plus connus font, Vénilon', Arçhevêque de Sens, Hincmar de Reims, Rothade, Evêque de Soiſſons, . Loup. de. Châlons', .Pardule de. Laon', Rigbold Corévêque de Reims..On:comptoit parmi les Abbés, Ratbert de Corbie, Bavon·. d·:Orbais, & Hilduin de Haut··viliers.

Gotefcalc, ayant été examiné, fut jugé incorrigible, & dépoſé : de l'ordre de· Prêtrife. qu'il avoit. reçu contre les reg!es. On le condamna au fouet & à la prifon, en punition de fon opiniatreté . & de .fon inſolence•. On lui défendit .d'enfeigner, & on lui impofa."

(1) Annal. Bertin.
(2) Sec. 1' Benel. part. 2. p. 249.
(3) Ann. Bertin. Labb. t. 8. p. 55.

un ſilence perpétuel, qui fut vraifemblablement la plus dure de fespeines. 011 lui infligea celle. du fouet, à Quierzy même, en préfence du Roi Charles le Chauve: fpettacle bien. intéreffant pour un Souverain. Après l'avoir contraint de brûler publiquement fes écrits, on le conduifit à!'Abbaye .de Haut-viliers au Diocefe de Reims,. où il fut renfermé.

27. Au mois de Juin de l'an 850, CharlesJe Chauve convoqua une Cour pléniere au, Palais de Verberie. Il y donna publiquement audience aux Envoyés d'Innicon ; Duc de Navarre, & reçut leurs préfens (1). Ces Envoyés, après.a,toirobtenll du Roi la paix qu'ils demandoient, s'en retournerent. Dans le cours de ceue affemblée générale, le Roi fit expédier pluGeurs Diplômes.. On a une Ordonnance de.ce Prince (2), datée de Verberie, la dixiéme année." de fon regne , touchant quelques biens dont il fait préſent à l'Eglife de NeverS. D. Germain·(3) cite une autre. Charte datée de Verberie au mois deJuin., concernant le. Monaftere de Cormery.

Le ſix des Ides d'Août, le Roi Charles le Chauve. tint un Parlement, dont les actes ne font datés d'aucun lieu (4). Le P. Mabillon dans fes.Annales, p'enfe que.c'eſt à Verberie qu'il a été aſſemblé.

Charles le Chauve étànt à Soiſſons l'an 852 , indiqua un ConeUe à Verberie pour les Calendes de Septembre de l'année fuivante 853. AprèsJe Concile'de Soiſſons, Charles :vint à Quierzy' fur-Oire ,où il foufcrivit avec les Evêques & les.Abbés, les quatre fameux articles dreſſés contre la. doélrine de. Gotefcalc (5). Ces quatre articles ont ,rendu célébre le. nom .de Quierzy,. dans les difputes des derniers temps touchantla prédeſtination..

Le Concile indiqué à Verberie pour les Calendes de Septembre 853 , eut. lieu un mois plutôt (6). Quatre Métropolitains y ·aſſiſterent avec leurs Suffragans ; .Vénilon, Archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Rouen, & Amauri de Tours. Il y vint auffi quelques Evêques de la Province de Lyon. L'on y parla ·de·l'infirmité d'Hériman, Evêque de Nevers, .dont. il avoit été queftion au Concile.de Soiffons : l'on rendit à cet Evêque le gou-·,vernement de fon Eglife.. Les articles que le Roi avoit fait publier:. au Conci.le"de .Soiffons; furent approuvés à.Verberie.Fulrad,

(f) D. Bouq. t. 7. p. 42. Flod. l. 3. cap. 4. Chron. Fonten. an. 850.
(2) D. Bouq. t. S;p. 509.
(3) Diplom. p. 332.
(4) Ann. Bencd. lib.H. n0 S8.
(5) Ann. Bertin.
(6) Labb.. t. B.-p. 99. Baluz. t. 2. p. 58.

Abbé de S. Denys, obtint dans le fecond Concile de Verberie, la confirmation de plufieurs donations faites à ſon Monaſtere.

D. Bouquet rapporte (1) deux Diplômes expédiés au Palais de Verberie aux Calendes d'Août 854. Charles le.cbauve ratifia en ce même lieu, un échange de plufieurs piéces de. terre, fait entre un Seigneur nommé Betton, & l'Abbaye de S. Denys. On croit que c'eft de Betton que la terre de Bettancourt a pris fon nom. Un BettOn y poŒédoit quelques héritages.

Le Roi Charles avoit parmi les Chantres de fon Palais, un Diacre Fulbert. Ce Diacrequi.avoitfuivi Charles le Chauve.auPalais de Verberie, pria ce Prince de lui permettre l'échalJge d'un bien ſitué près deConfavreux au pays d'Orceois. Fulbert obtint l'agrément du Roi, qui permit l'échange, & le confirma (2) par un Diplôme daté d.Verberie, le cinq dës Calendes de Juillet 854.

Le Palais du Chefne, *Palatium Caſnum*, eft une ancienne Maiſon Royale, dont les Savans Ont. ignoré la pofition.pendant plufieurs fiécles. La découverte de cette pofition eft due aux recherches de D. Michel Germain (3). Ce Savant a retrouvé les traces du *Palatium Caſnum* entre le Chefne Herbelot & Béroune, dans des ruines qui n'exiftent plus. Béronne & le Chefne Herbelot, font fitués l'un à uné.lieue, l'autre à une demie lieue du château de Pierrefonds vers l'Orient.

En l'an 855, le Roi Charles le Chauve paſſa quelque temps au Palais du.Chefne. Ce féjour nous eft connu par une Chàrte qu'il y donna, & que D. Bouquet a inférée dans fa Colleaion (4). On lit aux Annales de S. Bertin, qu'auill-tôt après la mort de l'Empereur Charles le Chauve, arrivée l'an 877, on enporta la nouvelle à Louis le Bégue fon fils, qu'on trouva au Monaftere d'Avenay au Diocefe de Reims.. Louis fe rendit à Compiegne fur le champ, & indiqua un'e affembléegénéràle des Grands du Royaume, au Palais du Chefne (5).

Ce Palais doit être mis:.au nombre des Maifons Royales du fecondordre. Il y avoit un Châtelain pour Gouverneur. La tige des premiets Seigneurs de Pierrefonds à commencé par un Châtelain du Chefne. Le Palais du Chefne ayant été détruit, ou par les Normands, ou par les factions des.Seigneurs voiſins, les Châ-

(1) Tom. 8. p. 532. 533.
(1) Diplom. p. 332.
(3) Diplorn. p. 278.
(4) T. 8. p. 544. 545.
(5) Ann. Bert. ad an. 877.

telains qui ayoient perdu leur hôtel & leur Fiefs, chercherent un', lieu propre à être. fortifié, pour y bâtir .ce .·qu'on nommoit *une Ferté.* Ils choiGrent le·Commet,deJa montagne. de Pierrefonds.

. Etablis dans leurs 'Châteaux';, ces Châtelains imiterenc la con··-duite des Seigneurs' voifins. Ils s'appliquerent à ét'endre.leurs dé- . pendances, & parragerent avec ,les Chevaliers Seigneurs de Dé-, , ronne, la plûpart des biens qui avoient appartenus au Domaine de . la Maifon Royale du Cheſne. Nous donnerons la fuite des puiſ- . ſans Seigneurs .de·Pierrefonds.. Qûant aux Seigneurs de Béronne ,- .. voici ce que j'ai découvert à leur·fujet...

En l'an 1122, vivoit un .Baudouin de Bérogne.', Chevalier, „ qui figne 'comme témoin avec Dreux de Courtieux, & Henry de;· Banru ; auffi Chevalier, l'acte d'unedonaüon faite à Mornienval. . d'une piéce de terre fire à Jaulzy. Cet acte qui eſt au.nom d'une. · Dame· de Pierrefonds , a été paſſé dans ·l'Eglife..de S. Jean de ·: Cuiſe (1). .

Le Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris . contient ,un titre . de l'an 1183 , au bas duquel on lit le .nom,d'un Philippe ·deBérogne parmi les foufcriptions.

Immédiatement après la mort de la Comteſſe Eléonore (2), le.' Roi Philippe Auguſte étant à Paris, accorda 'au mois de Mai de .. l'an 1215 , le droit de Commune aux habitans de Béronne. La. Charte porte que le Roi a dans le lieu de *Béroll* les droits à'oſt &, de procuration. Quelques-uns penfent que cette Charte de Com- . lUune pourroit auffi bien regarder les habitans de Baron près Nan- . teuil-le-Haudouin, que Béronne près Pierrefonds. Comme je trou- ve les noms abrégés de *Bron & Béroll* dans des titres concernant ' Béronne, j'ai cru. que la Charte en queftion. appartenoit plutôt à la Commune de Béronne , qu'à celle de Baron.. Vauberon tire fa .' dénomination de Béronne , ainſi quela Seigneurie de Banru.

Les titres.du treiziéme fiécle font mentiQl1 de plulieurs per-" fonnes diftinguéesqui prenoient le nom de Bérogne. Je lis dans une piéce du Cartulaire de Mornienval·, datée de l'an 1223 , les: noms d'un Jean de·Cuire, d'Odon de Pierrefonds; de Raoul de Braine, & de Robert de Bétogne." *de Berogniis*,. qui paroiſſent· en qualité de Pleiges (3). . .

Renaud de Bérogne, Bailli de Vermandois'; vivoiten 1231 (4).

(1) Cart. Morn, nO 32.
(2) Cart. Ph. Aug.. 2. p. fol. 57.
(3) Cart. Morn. nO 48.
(4) Bruire1.. t. 1. p. 486.

Guillaume le Sellier, ayant fondé une Chapelle dans l'Eglife 'Collégiale de S. Thomas de Crépy, ce Bénéfice fut conféré à un Eccléſiaſtique appellé Barthelemi de Bérogne.

En 1273, vivoit un Chevalier nommé Raoul de Béronne, qui avoit épouſé Marguerite de Pierrefonds. Ce Chevalier nous eſt 'connu par ,un acte de donation faite à TEglife Collégiale de Saint Thomas de Crépy, au mois de Septembre de la même année. Marguerite furvécut à ſon mari, qu'elle avoit perdu en 1286. Je ,crois que ce Raoul de Bérogne eſt le même qu'un R.aoul de Mornienval, qui vendit en 1277, la part qu'il avoit dans la Vicomté de Pierrefonds.

On doit mettre au noni.bre dës perſonnes illuſires qui ont porté le nom de Béronne, Guillaume, élu Evêque de Senlis en 1308. 'Guillaume de Béronne avoit été ſucceſſivement Chanoine & , Doyen de l'Egl.ife Cathédrale de cette'Ville (1). Dès que Guil. laume eut été nommé Evêque de Senlis, les Chanoines de. la Cathédrale conférerent la dignité de Doyen à Jean de Pierrefonds. Ils dépllterent à.Reims ce même Jean de Pierrefonds, avec Jean de Béronne, & Etienne du Bouffey, *de BOZljJèi'o}* pour demandet au Chapitre ,de l'Eglife Métropolitaine, la confirmation de leur élection. Guillaume de Béronne, Evêque de Senlis, mourut l'an 1312, vieux ſtile, le Lundi d'après le troiſiéme Dimanche de Ca-rême. La Maiſon des Seigneurs ou Chevaliers de Béronne s'eſt -éreinte vers le milieu du quatorziéme ſiécle. '

Bergeron (2) parle de deux.,effigies de Chevaliers, peints avec la cotte blanche juſqu'aux talons, ès vitres de la Chapelle de Bé. ronne. Cette 'Chapelle 'de Béronne a été ,démolie derniérement, quoiqu'elle méritât les 'égards qui ſont dûs aux anciens monumens. Béronne n'eſt plus qu'un hameau. Les Bourguignons & .les Anglois ont ruiné ce,lieu, ſous le regne de Charles VI, pour ſe venger des habitans, qui avoient ſauvé leurs effets &' leurs 'perſonnes.dans le château de Pierrefonds. Après ce déſaſtre, la plûpartdesfamiUes, qui compoſoient le bourg de Béronne, s'éta 'blirent à,Pierrefonds.

Il Y avoit à Béronne un Fief de la' Douye, d'où' relevoit un autre Fief de Villers, ſis à Saintines près Verberie..

,Le Chefne:Herbelot eſt un ,arbre remarquable par ſa groſſeur. :11 eſt ſitué dans une plaine, ſur la gauche du chemin qui condui't

(1) Gall. Chr. tom. 10. p. 1423. (2) Val. Roy. p. 24.

de

de Chelles à Crépy', à un quart de lieue de Chelles & de Reteuil. Ce Chefne eſt figuré ſur toutes les Cartes détaillées de l'Iſle de France.

29. Etélulphe, Roi d'Oueſſex en Angleterre, allant à Rome en l'année 855', fut reçu magnifiquement en France par le Roi Charles le Chauve (1). Ce Prince donna à Etélulphe tous les habits Royaux, & le fit conduire juſqu'à la frontiere de ſon Royaume. Etélulphe, à ſon retour de Rome, s'arrêta en France, & épouſa Judith, fille du Roi Charles. Comme les cérémonies de ce mariage demandoient un Palais vaſte, où les deux Rois puſſent étaler tout l'éclat de la Majeſté, Charles le Chauve choiſit le Palais de Verberie. Les fiançailles ſe firent au mois de Juillet, & les nôces le 1 jour d'Octobre 856. Le couronnement de Judith ſuivit ſon mariage, quoique cette pompe fût inconnue en Angleterre. Hincmar, Archevêque de Reims, qui s'étoit tranſporté au Palais de Verberie, pour donner aux deux Epoux la bénédiction nuptiale, préſida auſſi au Couronnement. Les prieres qu'il prononça dans ces deux rencontres, ont été conſervées (2) : elles prouvent qu'en ce temps la forme du mariage étoit déprécatoire, qu'on tendoit le voîle ſur les époux, qu'on paſſoit l'anneau au doigt, & qu'on faiſoit le préſent.

Etélulphe partit de Verberie après la célébration de ſes nôces, & retourna en Angleterre avec Judith ſon épouſe. Cette alliance ne dura point. Etélulphe laiſſa veuve la Reine Judith, l'année ſuivante 857.

30 Aux Nones de Juillêt 856 (3), Charlès le Chauve aſſembla les Grands de ſon Royaume au Palais de Quierzy ſur-Oiſe) afin de délibérer de concert avec eux, ſur pluſieurs objets importans. On dreſſa quinze artiCles pour être envoyés en France & en Aquitaine, *ad Francos & Aquitanos*. Le onziéine porte, que les mêmes articles ſeront propoſés de nouveau, & arrêtés définitivement dans une aſſemblée particuliere, qu'on indique à Verberie, pour le 14 des Calendes d'Août. Cette convocation eut ſon effet, comme on l'apprend d'une Lettre circulaire, dreſſée dans un Parlement tenu à Baiſieux près de Corbie.

31. Depuis plus de dix ans, les Normands profitant des troubles excités dans *le* Royaume, avoient fait diverſes irruptions. Ils

(1) Ann. Bertin. an. 856.
(2) Baluz. Capit. tom. 2. p. 310.
(3) D. Bouq. t. 7. p. 622. 616.

entroient par l'embouchure de la riviere de *Seine*, & ravageaient tous les pays où ils pouvaient pénétrer. On les avait déja vu devant Paris, où ne pouvant entrer, ils avoient pillé l'Abbaye de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain-des-Prés, & s'en étaient retournés en Frire, chargés de butin. Ce ravage avoit été annoncé par quelques incurfions, que lesperfonnes judicieufes regarderent comme les avant-coureurs de malheurs encore plus grands.

Les Clercs de l'EgliCe Collégiale de S. Pierre & S. Paul de Paris, craignant ce qui devait arriver CI), ;ugerent à propos de lever de terre le Corps de Sainte Geneviéve, de le renfermer dans une caiſſe, & de le tranfporter avec les tréCots de leur Chapitre, dans un lieu sûr. On rapporte à l'an 845 cette premiere Tranſlation.

La terre de MariCy, fituée vis-à-vis Troefnes, dans le pays d'Orceois, appartenoit à un Seigneur appellé Hémogaldus. Le lieu de MariCy n'eſt pas nommé dans les actes de S. Vulgis, qui vivoit trois fiécles plutôt; mais on y fuppofe que des cultivateurs en occupaient le territoire, & le faifoient valoir. Troefnes & Marify fe regardent, & font à l'oppo[jte l'un de l'autre} fur les bords de la riviere d'Ourcq, l'un au Midi, l'autre au Nord.

On ne peut dire à quel titre Hémogaldus jouiIfoit de la terre de Mari.fy. On croit que Marify a été originairemen.t une terre du Fifc, donnée à S. Médard de Soiſſons par un Roi de la premiere race. Ce fenciment eſt appuyé fur deux raifons. La premiere eft, que de tout temps, la principale Eg1ife de Mariſy a eu S. Médard pour. Patron. 2°. Dans l'àae de confirmation des biens du Mo'nafl:ere de S. Médard., préfenté au Concile de Douzy l'an 871, les deux Marifys, *Mariſiaci duo*, font mis au nombre des dépendances de S. Médard de Soiffons (2). Suivant ce fentiment, Mariſy auroit été une uſurpation faite à S. Médard par le Seigneur Hémogaldus, ou par [es ancêtres, qui peut-être en avaient été les Avoués.

Hémogaldu's offrit aux Clercs de Sainte Geneviéve un azile dans fes terres; ceux-ci l'accepterent. Quelques-uns d'entr'euX ſe chargerent, de crallfporter à Marify le Corps de Sainte Geneviéve, & ce que le tréfor de leur Eglife contenait 'de plus précieux 0). La Tranflatioll des Reliques ſe fit avec folemnité.

(1) Hiſt. Dioc. deParis, tom. p. 2.370.
(2) Hiſt. N. O. de Soiſſ. p. 432.
T (3) Mir. S. Gcnov. lib. 2. Bolland. 3. 1 Januar.

Hémogaldus les reçut dans fan château, comme un dépôt précieux : & afin de leur marquer fan reſpect, il donna au Chapitre de Paris, qui commençait à 'porter le nom de cette Sainte, l'Eglife de fan château, avec les revenus qui ell. dépendoient. Il y ajouta dans la fuite, une partie des revenus' de ſa terre. Il ſe réſerva feulement les corvées & les coutumes que les. hommes de' Marify lui devoient. Les Religiellx de Sainte Geneviéve font encore Seigneurs cenſiers de Marify: le Duc.de. Valois en eſt Seigneur Haut-Juſticier.

Les Reliques célébres qu'on dépafoit dans une Eglife, n'y demeuroient jamais feules. Une partie des Clercs attachés à l'Eglife d'où on les transféroit, les accompagnoit., & ne les quittoit point: que le temps de leur retour ne fût arrivé. Le féjour des Clercs du Chapitre de Paris, dans la Chapelle du château de Marify, a été l'origine d'une Communauté qui a ſubſiſté pendant long-temps.: Cette Chapelle, foumiſe auparavant à l'Eglife de S. Médard, bâtie fur le même territoire,. devint une Baſilique indépendante de l'autre. On diftingue encore deux Paroiffes fur le territoire de Marify; celle de *S*. Médard, & celle de Saiiue Geneviéve.

L'Eglife Paroiſſiale de S. Médard, qu'on nomme aujourd'hui S. Mard, a été un Chapitre de Clercs ou Religieux, dépendant: du Monaftere de S. Médard de Soiffons, & gouverné par un Prevôt. L'Eglife eſt préſentement le titre d'une Paroiffe& d'une Prevôté ſimple, de huit. à dix mille livres de rente; la Cure & la Prevôté ſont à la nomination de l'Abbé de S. Médard.

La Cure de Marify-Saime-Geneviéve doit être deſſervie par' un Religieux de Sainte Geneviéve de Paris. L'Abbé nomme à cette Cure. En 1080, Hilgot, Evêque de Soiffons, fit rebâtir l'Eglife de Marify, & la conſacra.

On compte trois TranDations des Reliques de. Sainte Geneviéve à Marify. La premiere en 845, la feconde en 856, la troiſiéme en 884. Ce ſentiment qui ſemb1e combattu par le témoignage d'Abbon, eſt autorifé par les difcuſſiol1s du P. le Juge, dans ſon Hiſtoire de la Vie & des Miracles'de Sainte Geneviéve, imprimée en 1631. Abbon, dans ſon Poëme, avance que pendant: un des trois ſiéges de Paris par les Normands,. les Reliques de' Sainte Geneviéve avoient été'portées proceſſionnellement dans la Ville. Le P. le Juge réfute ce paſſage d'Abbon,. & prétend.. que la ChâJle. de. Sainte Geneyiéve n'a. jamais été mife en dépôt

dans Paris; mais qu'aux approches des Normands, on la portoit loin du danger.

La feconde Tranfla:tiàn de's Réliques de. Sainte Geneviéve à -Marify, a ,été faite au mois de Décembre de l'an 856. Les Clercs -avoient fagement pris ce parti. Les Normands, après avoir brûlé & détruit leur Eglife & leurs demeures, ·mirent une feconde fois le ſiége devant Paris.

On place la troiſiéme Tran'flation de Sainte Geneviéve à Ma-'rify, fous l'an 884, à la fin du mois d'Octobre. Ceux qui accom-pagnoient les Reliques, ârriverent à la Ferté en Orceois, aujour-d'hui la Ferté-Milon, la veille de S.·Simon S. Jude, 27 Oélobre. La Châſſe de Sainte Geneviéve demeura pendant une nuit dans ,.l'Eglife du château. Le départ des Reliques ayant. été fixé-au len-.demain matin, on chanta fur les ſix heures une Meſſe enl'hon.. neur de la Sainte., & à l'iIrue de cet Office, elles furent tranfpor-tées à Marify -, & dépofées dans l'Egliſe du château. Le fouvenir de cet évenement s'eſt perpétué à la Fereé-Milon. Tous les ans, on chante à ſix heures du matin une Meſſe, le jour' de S. Simon vingt-huit Oélobre, dans l'Eglife de Notre-Dame, en mémoire du féjour des Reliques à Marify. La fête de cette troiſiéme Tran-flation fe célébre tous les ans, le même jour,vingt-huit Oélobre"

Le Corps de Sainte Geneviéve refta à Marify pendant ſix ans .entiers , jufqu'à l'an 890. Lorfque le Roi Eudes' eut chaſſé les Normands de l'Iſle de France, on -ramena les Reliques à Paris, où elles furent reçue's avec l'allégre{fe & les diſtinctions dues' aux mérites de la Sainte. Des titres anciens nous apprennent, que l'ufage de brûler de petits cierges au pied de la Châſſe de Sainte Geneviéve."par dévotion, avoit lieu à Marify., pendant le ſéjour ,des Reliques.

32 Les domaine's du Seigneur Hémogaldus s'étendoie'nt 'fur une grande parcie de l'Orceois. L'Empereur Louis .le Débonnaire, -content de fes fervices &'de fa fidélité, 'lui avoit accordé le droit de *Ferté* fur ,fes terres. Il en profita pour ſon utilité & pour celle de toute la contrée: Il·bâtit fur les bords de l'Ourcq une forte-reſſe, ':qui a été l'origine de la ville actuelle de la Ferté-Milon.

Il y a quatïe fentimens touchant·les premiers commencemens de la ,:Ferté-fur-Ourcq, qu'on a nommé depuis la Ferté en Or-ceois., & la. Ferté - Milon. Le 'premier rapporte 'aux regnes de Chylpéric II & de Clotaire IV vers l'an 720, le temps où elle a été

bâtie, par un *Seigneur* nommé Milon, qui y fit transférer les Reliques de S. Vulgis. Le fecond fentiment qu'on prétenâ avoir été tiré d'un ancien manufcrit, attribue la fondation de cette fortereife à un Duc nommé Milon, ayeul d'un nommé Milon de Montlhéry. On ajoûte que ce Duc Milon, premier du nom, vivoit en 854, fous-le regne de Charles le Chauve. Muldrac place cette même fondation fous le regne de Huglles Capet, vers l'an 988. Ber-geron enfin, & l'Auteur de-l'-antiquité des Villes, difent que laFerté-Milon a commencé fous le regne de Louis le Gros, par un fort qu'un Seigneur appelfé Milon y fit conil:ruire, & dans lequel Hugues le Blanc fonda le Prieuré de S. Vulgis, en 1110.

Le premier fentiment n'eſt qu'une conjeaure avancée par le Traduaeur de la Légende de S. Vulgis. Le fecond eſt plus vraifemhlable, .mais il anticipe fur-le temps où vivoit le Seigneur Milon, qui a donné fon nom à la forterefIe.L'opinion de Muldrac n'eft appuyée fur aucun fait. Celle de Bergeron fe"réfute, en faifant voir que dès le regne de Henry I, il y avoit des Seigneurs de la!Ferté-fur-Ourcq. La fondation de la Ferté-Milon, doit s'expliquer ainfi.

Hémogaldus ayant forme le-deffein de bâtir auprès de l'Ourcq une Ferté, afin d'arrêter les Norm-ands dans leurs courfes-, choiut l'endroit où cette riviere femble fe brifer pour diriger fon cours vers la Marne. Cette-poſition couvroit la plus grande panie du pays, & principalementles deux terres de Mariſy & de S. Vaft. Les Normands faifoient leurs incurfions par eau, fur des batteaux longs & étroits" guipouvoient remonter dans les moindres rivieres

Il paroît certain qu'Hémogaldus avoit âéja-bâti la Ferté-fur-Ourcq en 845. La Tranflation des Reliques de Sainte Genevéve à Marify le. fuppofe : car, pour quelles ràifons les Clercs de Sainte Geneviéve auroient-Ils-choiu Marify préférablement à tant d'autres lieux ? ſinon, parce que cette terre étoit garantie par une place forte. Ainſi je penfequ'on doit rapporter la fondation de la Ferté-ſur-Ourcq à la fin du regne de Louis le Débonnaire, ou au commencement "de celui de Charles le Chauv:e.

Après qu'Hémogaldus'eut c.onftruit à fes frais, ;une Ferté ſur les b6rds de l'Ourcq, en-deça de Troefnes & de Marify, & à côté du village.de S. Vaft, les habitans des lieuxvcifins s'aſſujettirent wolontairement à,pluüeurs-droits de coutumes & de-corv'ées,.dans

la vue de concourir à la défenfe d'une fortereffe, qui devenoit le boulevard de la contrée) non-feulement contre les Normands & les ennemis du dehors, mais encore contre les factieux & contre les troupes de féditieux qui défoloient l'intérieur du Royaume. Hémogaldus régla ces droits. Il exigea d'abord un nombre de corvées, jufqu'à ce que les ouvrages extérieurs de fa fortereffe euffent été achevés. Enfuite il réduifit ces corvées à certains jours de l'année, pour l'entretien de ces ouvrages. Les habitans de Marify & de S. Vafi s'obligerent pour leur part, à fournir au Seigneur de la Ferté, les pieus & les fafcines dont il auroit befoin. On nommait coutumes, les redevances qu'on payoit, chaque année au Seigneur de la Ferté, pour l'entretien des troupes qu'il foldoit.

Telles étoient les extrémités de ces temps malheureux, où les Rois ne pouvant faire face à la multitude de leurs ennemis, fe trouvaient dans la néceffité de partager avec leurs fujets le pouvoir fuprême. On ne pouvait oppofer d'autres barrieres, à la licence effrénée des faaieux, & à la cupidité des barbares avides de butin, que des Fertés & des troupes. D'autres Fertés ont été fondées dans les mêmes circonfiances, la Ferté-Gaucher, la Ferté-fous-Jouarre, la Ferté-Alais en Gatinois) &c.

Il eft certain qu'avant le temps où la Ferté-fur-Ourcq a été fondée, il Yavait une Paroiffe de S. Vaft, dont les maifons accompagnoient l'Eglife qui porte encore aujourd'hui le nom de ce Saint: on ne fait, rien de fan premier état. Cette Paroiffe eft prefque toujours nommée avec celle de Marify-Sainte-Geneviéve, dans les Chartes anciennes. Malgré la donation du Seigneur Hémogaldus,, ces deux Eglifes 'ont relèvé immédiatement de l'Evêque de Soiffans, jufqu'en 1080. Vers ce'temps, Hilgot, Evêque de Soiffons (1), céda au Chapitre de Sainte Geneviéve de Paris, par un même acte, les droits qu'il avoit fur les Eglifes de Marify-Sainte-Geneviéve, & de S. Vaft de la Ferté. Au Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris, ces deux Eglifes font [auvent citées' comme deux Paroiffes. contigues. Nous ferons ailleurs la defcription de la Ferté:'fur-Ourcq, dont nous venons de difcuter l'origine.

33. Le Roi Charles le Chauve ne confervoit prefque plus d'autorité. Pepin. fon neveu s'étoit joint aux Normands pour piller la France. Les Comtes & les autres Seigneurs commençoient à

(1) Gall. Chriſt. tom. 9. col., 352.

vivre en Souverains. On ne voyoit que violences & que pillages. Charles voulant tâcher d'y remédier ,affembla à Quierzy le vingt-,cinq Février 857, les Evêques & les ,Seigneurs qui continuoient de lui être fidéles. Il fut réfolu que les Evêques dans leurs Dioceſes, les Comtes & les Commiſſaires du Prince, chacun dans leut département, tiendroient des aIremblées où les Evêques remontreroient, combien c'eſt un grand péché de piller; l'on 'ajoute que les Commiſſaires Royaux de leur côté, feront leaure des Loix & des Capitulaires 'qui défendent les mêmes excès; menaçant des :peines fpirituelles & temporelles, ceux qui les commettroient à , l'avenir: foibles moyens pour réduire des Seigneurs qui avoient les armes à la main. Auſſi les déſordres alloient-ils en croiſſam.

34. Quant aux Normands, Charles qui n"avoit pas aſſez d'armées pour leur faire face, effaya de gagner leur chef par argent (1). , Etant au Palais de Verberie, il envoya vers Bernon, Chef principal de ces Barbares, ,afin de l'engager à le venir trouver. Bernon ſe rendit auprès du Roi , qui lui offrit une groſſe ſomme d'argent, s'il vouloit 'conſentir à ceſſer ſes pilleries & ſes ravages. Bernon ,accepta la ſomme, & prêta ſerment de fidélité entre les mains du Prince. Ce tempéramment rié ſervit qu'à exciter la cupidité des autres Chefs, 'qui ſe livrerent à de nouveaux excès de fureur, dans la vue de ſe faire un fort pareil.

On tint la même année 858, un quatriéme Concile au Palais 'de Quierzy, dont Flodoard a fait l'extrait dans ſon Hiſtoire. On arrêta ſur la fin, que deux des Prélats, préſens ſeroient députés ,au Roi Louis qui étoie à Attigny, afin de lui faire part du ſentiment des Evêques, & des déciſions du Concile.

3S. Athon, l'un des HuiŒers de Charlemagne, à qui l'Empereur Louis le Débonn'aireavoit donné en bénéfice la terre de-Neuilly en Orceois., ,mourut la ſeconde année' du regne de Charles le Chauve (2). Donat qui avoit été privé de cette terre, parce qu'il avoit pris le parti des Enfans de Louis le D,ébonnaire contre leur , pere, fit jouer des reſſorts ſi puiſſans auprès du Roi Charles le Chauve, que ce Princ,e le remit en poſſeſſion de la terre de Neuil- , Iy. Donat renoua enſui,te ſes premieres intrigues & tâcha de rendre cette terre héréditaire dans ſa famille. Il réuſſit, & obtint cette ſurvivance en faveur de ſon fils Gotfe1in.

Après la mort de Donat, Landrade ſa vcuye prit poſſeſſion de

(1) Ann. Bertin. an. 858. (2) Dom Bouq.' t. 7. p. 215.

la terre de Neuilly au nom de Gotfelin fon fils. Comme elle n'avoit pas élevé fes enfans dans les fentimens de fidélité & d'obéiffance qu'on doit aux Souverains, Gotfelil1.& fes freres abandonnerent le parti du Roi ei1 marchant.contre les Normands qui s'étoient établis dans l'ifle d'Oiffel. Charles le Chauve, indigné d'une celle conduite, priva Gotfelin .deJa terre de Neuilly, & la réunit au Fifc. en l'an 858.

Landrade laiſſa paſſer dans le Roi les premiers mouvemens d'une juſte colere. Elle employa enfuite dé puiſſantes proteétions &. de vives follicitations, dans l'eſpérance de rentrer en jouiffance de. la terre de Neuilly. Le Roi fut inflexible;. & afin de fe délivrer des importunités de Landrade, il donna la terre de Neuilly_ au Monaftere d'Orbais en 85'8, la vingtiéme, année de fon regne.

Les Moines d'Orbais. céderent cette terre à un particulier" nommé Rhotaüs. Celui-ci en fit préfent, fous.le bon plaiſir du Roi, à fonfrere,.Bernaüs, qui pofféda:pendant.douze ans la terre de Neuilly.

Enl'an.87I, .Charles le Chauve fit un voyage à Reims, où il eut la dévotion de vifiter l'Eglife de S. Remy. Les Religieux de cette Eglife. profiterent de l'occafion., pour redemander au Roi la_ terre de. Neuilly, qui leur avoit appartenu. Ils firent voir à ce Prince le tombeau de Carloman, & lui p.réfenterent plufieurs Chartes de ce Roi & de l'Empereur Charlemagne, qui aſſuroient à perr.étuité la jouiffance de la terre de Neuilly, .à l'Eglife de Reims•. Comme la vue de. ces objets. fembloit faire.impreffion fur' l'eſprit du Monarque.,. ils mêlerem les remontrances avec les prieres, & repréfenterent au Prince, qu'on ne peut fans violer les Saints Canons & fans prévariquer contre le Jugement.du Sainte. Efprit, envahir les domaines.que des bienfaiteurs décédés ont donnés en aumône : que l'Egliſe n'admet pas dans fan fein, des. ufurpateurs aſſez ofés.& affezendurcis., pour ne pas craindre les fuites terribles des juſtes jùgemens de Dieu.

Charles le Chauve ne put tenir contre de telles remontrances. Il rendit à l'Eglife;de Reims', la terre de NeuiHy avec toutes ſes dépendances; & fit expédier fur le champ un Diplôme, p.ar lequel:. ïLrétabliffoit l'Eglife:de.S.. Remy -dans ſes premiers droits.,

Cependant Landrade ne jugea pas à propos d'abandonner la partie. Elle' revint.à la .charge, bien.réfolue de ne pas-lâcher prife, qu'elle n'eut emporté, ſinon la terre de.Neuilly' toute entiere,

au:

au moins quelques-unes de. Ces dépendances. Aidée du recours ,de' Gontier, de Hugues, de Waltrude & d'Elampodus fan fils, de' Robert & de Bofon, elle vint à bout de s'emparer de quelques, métairies dépendantes de Neuilly. EUe entreprit enſuite de faire' ,trouver bonnes au Roi) ces voyes de. fait., en lui préfentam di-,v.erres Chartes qui avaient été [urprifes·) tant à l'Empereur Louis le Débonnaire, qu'au Roi Charles.le Chauve lui-même. Charles., 'ébranlé par. les repréſentations de Landrade., fut rappellé à d'autres ſentimens par les Religieux de S. Remy.' ILordonna.des. informations "qui dévoîlerent la fupercherie.de la Veuve...

Les Religieux de S. Remy., raffurés du côté,de Landrade ,', craignirent d'être ſupplantés par les Officiers:du Roi.. Ceux-ci pouvoient faire. valoir l'acte, par lequel Neuilly avoit été déclaré:' terre dU.Fifc; Afin ,.dans·le beſoin.,.d'oppofer à cèt acte une· piéce plus authentique eocore) les. Religieux: préfenterent au .Concile de. Thouſy, les Diplômes qui les confirmoient dans la poſſeſſion de la terre de. Neuilly en Orceois; .on les lut, & il fut·. décidé d'une voix unanime, que ce.tte. terre. n'appartenoit plus. au Fifc, mais à l'Eglife..

Quatre ans après cette·déciſion (en 875), Charles lèChauve· fit un voyage àRome.. Son abfence parut à Landrade.& à fes enfans, une occalion favorable. de faire revivre leurs. prétentions. Hs firent·jouer mille refforts auprès de la. Reine RichiLde & dè" Louis le.Begue, héritier préſomptif de lá CQuronne, à l'infçu des R.eligieux de S. Remy. Landrade& fes. fils, fur un Jaux.expofé , obtinrent la .permiffion de rentrer' dans. la terre de Neuilly. Le . Clergé de Reims diffimulaJa furprife& fon mé.contentement., juf-. qu'au retour du Roi .Charles le Chauv.e. Ce .retour. ne tarda pas.., Le Roi reçut avec.desJentimens d'indignation} la nouvelle des menées de Landrade. Il. l'obligea elle·& fes enfans, à rendre la . terre de .Neuilly à l'Egliſe de, Reims. L'ordre du Princ.e eft dé· l'an 876.·,

La .conduitè .de. Landrade·eſt un exemple de la-plus haute in- . trigue. Elle fait voir cornbien il eft difficile. de combattre les prétentions d'une femme ambitieuſe, ſi injuſtes qu'dIes foient. L'ef-·. prit de cabale fait colerer les procédés les plus odieux) il revient.: contre·la. foi des traités', & fait éluder·juſqu'aux obftacles, qui paroiſſent naturellement infurmontables;'

Lorfque l'Archevêque Hincn1ar:écrivoit ces choſes; l'Eglife .

de Reims jouiſſoit paiſiblement de la terre de Neuilly. L'atten..; tion du Prélat à recueillir les faits que j'ai rapportés, l'ardeur avec laquelle le Clergé de Reims pourſuivit le recouvrement de cette terre, l'opiniâtreté des uſurpateurs à la garder) donnent une idée diſtinguée du bon état de ce domaine & de ſon produit. De peur que la force ouverte ne leur enlevât ce qui avoit échappé à l'intrigue, les Religieux de S. Remy chargerent un Avoué de la défenſe de leur terre. L'Avoué entoura de fortifications cette demeure, afin de tenir dans l'occaſion contre les rebelles & contre les partis des factieux. Ces fortifications ont été le commencement du preniier château de Neuilly, de même que l'Egliſe, fondée ſous Carloman, a été l'origine du Prieuré-Curé actuel de S. Remy au Mont de Neuilly-Saint-Front.

Après la mort d'Hincmar, qui arriva en 882, Hugues le Bâtard, fils de Lothaire & de Waldrade, ravit à main armée, le château & la terre de Neuilly à ſes poſſeſſeurs. Il ne jouit pas long-temps de ſon uſurpation. Ayant raſſemblé pluſieurs troupes de factieux, il ravagea la Lorraine, & ſe joignit aux Normands. Charles le Gros trouva moyen de le faire arrêter. On confiſqua tous ſes biens, & en punition de ſa revolte, le Roi lui fit créver les yeux en l'an 885, & l'envoya d'abord au Monaſtere de S. Gal, puis à celui de Prom, où il mourut.

36 Les Normands qui avoient ravagé tout le pays ſitué le long de la Seine, depuis ſon embouchure juſqu'à Paris, ne trouvoient plus rien à piller des deux côtés de ce fleuve (1). Ils entrerent dans la Marne, & tirerent d'énormes contributions, de tous les lieux qui pouvoient ſe racheter du pillage. En 862, ces barbares ſurprirent la ville de Meaux. Après l'avoir entiérement déſolée, ils infecterent les campagnes voiſines, ruinerent toute la Brie, & pénétrerent dans l'Orceois par la riviere d'Ourcq.

Charles le Chauve apprit à Piſte la nouvelle de cette irruption. Ne ſachant plus par quels moyens mettre fin aux calamités publiques, il rendit un Edit, par lequel il ordonna que par-tout où il y avoit dès forts, on pourvoyeroit à leur établiſſement & à leur entretien; qu'on en conſtruiroit de nouveaux ſur les bords des rivieres où ils manqueroient. L'Edit permet aux Seigneurs d'élever des Fertés à leurs frais ſur leurs terres, & de raſſembler leurs vaſſaux pour les défendre. Ces diſpoſitions ſont remarqua-

(1) Sec. 2. Bened. p. 624. nO 127.

bles : la puiſſance & l'indépendance des principaux Seigneurs du Valois. en ont été les fuites. Les Comtés, les Châtellenies, les Mairies, les Jugeries, & tous les titres de cette eſpéce, furent déclarés héréditaires & patrimoniaux : chaque diſtrict devint comme un Royaume. Les Seigneurs s'arrogeoient toute autorité : eccléfiaftique, militaire & civile.

Le Roi Charles fit tenir à Verberie un Concile le vingt-cinq Octobre 863 ; on y réſolut d'envoyer à Rome, conformément aux ordres du Pape, Rhotade Evêque de Soiſſons, donc l'affaire occupoit depuis quelque temps l'Egliſe de France (1).

Judith fille de Charles le Chauve, qui avoit épouſé au Palais de Verberie, Etétulphe, Roi d'Oueſſex, avoit perdu ſon mari; un an après la célébration de ſes nôces (2). L'amour de la patrie la rappellanren France ; elle, avoit vendu tout ce qu'elle poſſédoit en Angleterre, & s'étoit rendue auprès du Roi ſon pere, qui lui avoit aſſigné la ville de Senlis pour réſidence.

Baudouin Bras-de-fer, Comte de Flandres, l'ayant connue, noua avec elle des intrigues d'amour, qui éclaterent par un enlevement. La nouvelle de ce procédé cauſa au Roi Charles un déplaiſir extrême. Il entra en courroux & contre le raviſſeur, & contre la jeune veuve, Il envoya des troupes à la pourſuite de Baudouin, & il y eut un combat, où le Comte remporta la victoire. Baudouin perdant tout eſpérance de fléchir le Roi, & d'obtenir ſon conſentement à l'alliance qui favoriſoit ſa paſſion, entreprit le voyage de Rome, afin de ſolliciter la médiation du Pape Nicolas I., auprès du Roi...

Le Pape entra dans les vues du Comte, & lui accorda les bons offices. Charles le Chauve ſe laiſſa fléchir aux prieres du Pontife. Il rendit ſes bonnes graces à Judith ſa fille, & la reçut avec le Comte Baudouin au Palais de Verberie (3). Il conſentit à l'alliance qu'ils déſiroient l'un & l'autre. Il leur permit de célébrer ſolemnellement leur mariage à Auxerre ; mais il n'y aſſiſta pas. Ce ſecond mariage de Judith a induit en erreur quelques Auteurs, qui ont placé à Auxerre les premieres nôces de Judith avec le Roi d'Angleterre.

Une Charte datée de la fin de Novembre 863, nous apprend que Charles le Chauve n'avoit pas quitté le Palais de Verberie

(1) Ann. Bertin. an. 863. Labbe. Conc. t. 8. p. 1935.

(2) Theſ. anecd. t. 3. p. 379;

(3) Ann. Bert. an. 863. Hinc op. 17. p. 246.

depuis la tenue du dernier Concile. Cette Charte eſt ainſi terminée : *Ac1um Vermerigiâ palalio lloflro* (1). A .1a fuite des ſouſcriptians) on lit ces.mots : *AnJéharius notarius jubente Comite palatii,* Ce Comte du Palais doit être diſtingué du Gouverneur particulier du Palais de Verbe.rie : c'.étoit l'un des grands Officiers de la Couronne.

On connoît par une Charte du Roi Charles le Chauve (2), en faveur du Monaftere de .Cormery, ,que .ce même Prince paſſa à Verbe.rie le mois de Juin de l'an 865.

Un quatriéme Concile fut tenu :au Palais de'Verberie 'l'année 'fuivante 866. Quelques Auteurs l'ont,confondu, mais à tort, avec un autre Concile de l'an 869. Les foufcriptions font, à la vérité, prefque les mêmes (3) : on remarque néanmoins·quelque différence dans la fuite des noms. Ce Concile nous eſt connu par un .acte, qu'on.y a délivré.en faveur du Monaftere de S. Vaft d'Arras.

37. A Quierzy.fur-Oiſe ,on tint un Concile ptovincial 'aux Nones de Décembre de l'an.868.. Le Prê,tre Viclebert y fut examiné, on .le trouva capàble ae remplir.le Siége,Epifcopal·de Châlons, au-.quel il avoit déja été nommé. Peu de jours après, il fut facré par les Evêques de l'affemblée, dans l'Egliſe de Brétigny, qui dépendoit pour lors du Diocefe de Noyon (4).

En ce.temps l'opiniâtreté d'Hincmar., Evêque de Laon, cauſoit beaucoup de trouble dans l'Egliſe de France (5). ·Charles le 'Chauve ,.irrité de la conduire de .ce·Prélat, fit indiquer un Con-.èile de'touſies Evêques de ſon Royaume à Verberie "au 24 Avril ·de l'an 869. Hincmar de Laon y fut appellé. Vingt-un Evêques '&. huit Métrqpolitains y aſſiſterent. Le .Rois'y trouva en .perſonne. L'Archevêque de Reims y préſida .comme; Mérropoli-·tain de .la.Province. L'Evêque de Laon comparut, & fut accuſé. Se vO,yanr preſſé, ilappella au Pape, & demanda ·la permiſſion d'aller à Rome, qui lui fut .refuſée. On ſuſpendit ſeulement la procédure., & l'.on ne paſſa pas outre.

38. Depuis le .regne .de.Dagobert.1 , le Monaftere de Mornienval avoit été peu viſité de nos Rois.) quoiqu'ils y euſſent un Palais. Peut-être en a-t-il été de Mornienval , ·comme de la' Maiſon de Cuiſe., où .les Rois ne venoient qu'.en paſſant , à l'occaſion de

(i)'D. Bouq:t. 8. p. 589.
(1) Ibid. p. 597.
(3) Labb. Concil. t. 8. p. 589. Gall. Chr. t. 8. p. 1605.
(4) Sirmond.-Coneil, Gall. an. 868.
(5) Labb. Conc. t. 8. P 1527.

:leurs parties de chaſſe. Charles le Chauve fit phlfieurs voyages à Mbrnienval avec la Reine Ermentrude fon époure, qui s'y plai-:foit (1). On a deux Chartes de ce Prince, datées du Palais de Mornienval, toutes deux de la même année 870 ; l'une concer- ' :nant le Monafter.e de Valfroy- : l'autre regarde les.Religieux de .vabres.

Le Roi Charles, à la priere d'Ermentrude , donna des biens. conûdérables à l'Abbaye de Mornienval (2) : la terre de Bettan-·court avec vingt-ſept manfes, l'Eglife du lieu, ,le moulin, une braŒerie, & un bois taillis, une ferme à Rouvres, le tiers des bois d'un lieu appellé *Plait-Leyacum* , ſix manfes dans le Mul-tien; le village de Parviliers-au Diocefe d'Amiens, avec vingt-deux manCes,. une brafferie., l'Egliſe ou Chapelle du lieu, & deux boCquets; le village de Fonches en Vermandois, avec vingt-·quatre manCes, & la' moitié d'une autre manCe ,. l'EgliCe & le bois du lieu, un preſſoir ou' braŒerie; plus, une terre, nommée *Du-·centis* , ſituée dans l'Artois, avec vingt-neuf manfes &.demie qui ·en dépendoient, l'EgliCe du lieu, deux. moulins , deux preſſoirs & un bois. Le Roi déclare que les revenus de tous ces biens Ce.. ront employés au foulagement des perfonnes conCacrées à Dieu dans l'Abbaye , *ad diverſos uſus & llecellùates eorum ſuſti-·Ilelldas.* 'Cette Abbaye demeuroit .touJours double .comme .au tèmps de fon inftitution. .

39.Charles .le Chauve fit pluſieurs voyages dans le Valois ſur la fin de fon:regn'e (3).' En 870, il partit de Leſtines, où il avoit fait ·quelque féjour, &. alla à Saint-Quentin. De Saint-Quentin:il 'vint à Qüierzy,- à Compiegne , '& dans lesPaiais d'alentour, afin d'être à portée de' prendre le ,divertiſſement 'de la:chaffe. dans la forêt de Cuiſe , pendant. la faiCon de. l'Automne. Un autre voya.. ,gede ce Prince au Palais de Quierzy nbus eſt connu par .une ·Charte âe·l'an 871-, qui- en' eſt datée (4). ,Ce fut au même lieu de ·Quierzy 'que Charles paffa la convaleſcence de·la maladie .qu'il ·avoit eſſuyée à Vèrfign·y. Il. y forma le deſſein 'd'aller à Rome., & ·fit les préparatifs de ce voyage. De Quierzy il alla à Compiegne, ·de Compiegne à Soiſſons , à Reims ; &c•. LLrevint .au.Palais de -Quierzy , à ſon retour de Rome.. - ' ▾▾ -

.Il prenoit un plaiſir à chaſſer dans les bois du canton , qui.a1l6it

(1) D Bouq t. 8. p. 629.
(2) Ann. -oid. S. Ben. t. 6. p. 94. & 642.
(3) Ann:Bertin.
(4) Diplom. p. 460.

juſqu'à la ;àloul1e. Il defendoit l)entrée de ces bois, même à ſon fils. » Nous nous réfervons·, dit-iLdansun Capimlaire de l'an 877;- » les bois de Quierzy & de.Servais en Laonnois, faos- que notre » fils puiſſe y chaſſer. Nous lui permettons de. chaſſer dans la forêt » de Laigue, au Janglier ſeulement :*Porcos accipiat in liſga tan-* » *tum.* « Quelque· temps avant ſa mort, il délivra au Palais de Quierzy pluſieurs Chartes, qui ne regardent pas cette Hiſtoire.

Ce Prince·'paſſa à Compiegne (1) le Carême & la Fête de Pâques de la même année 877, qui' tomhaJe 7 Avril•. Il y ſolemnifa avec une grande pompe, la Dédicace de l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir dans ſon château, afin d'ypJacer·les Reliques·de S. Corneille & de S. Cyprien. Les Légats du Pape aſſiſterent à cette cérémonie..Le Roi établit dans cette Eglife.un Chapitre de cent Clercs, a.ueL il donna entr'autres biens, les terres de', Longueil, de Sacy, & le beau château du Bois d'Ajeux, avec, ſa Chapelle & ſes dixmes. Cette donation eſt le premier démem... hremènt du Palais de Verberie..Charles 1e,Cha.uve:mourut 1a,même année 877', à Brios·, village. en-deça du .Mont-Cenis, empoiſonné par le JuîfSédécias.fon Médecin. Il avoit 'regné trente-ſept· ans, & avoit. por.té la.Couronne Impériale pendant une année ſeulement.

Dès que Louis-le Bégue·eut appris la mort de l'Empereur ſon " pere,. il, ferendit. à Compiegne, d'où il. indiqua ·uné aſſemblée générale au·Palais.du Cheſne. De Compiegne, il alla à Quierzy, où il ne fit pas un long ſéjour. Il y revint pluſieurs fois pendant.: ſan regne..

Aprêsla mort duRoi Louis le. B,egue', arrivée le 10 Avril 879, Louis & Carloman ſes deux. fils lui ſuccéderent. Louis ne regna·; que trois· ans.- Décédé ſans enfans, il 'laiffa; maître· de ·toute la· Monarchie Françoiſe.„ Carloman ſon frere. Carloman Ce rendit à Quierzy l'année même, où il prit poſſeſſion·des Etats de·Jon frere (2). Il Yconvoqua une '·affemhléè ſolemnelle, dans laquelle il promet de con(erverles droits & les immunitéS' des Egliſes. L'année ſuivante 883, ce Prince paſſa une partie du mois de Février au' . Palais.de Troſly-Breuil ,.comme.l'apprend une de' [es Ordonnances du huit des Calendes·'de Mars, la premiere année.de ſon regne en France. Il en fit expédier quelques autres au même endroit, qui tendent à réprimer les vols'& les brigandages. En 884, il

(1) D. Bcuq. t. 8. p. 662. (2) Spicil. t. 4. Capitul. Karolom. tic. 2.

donna au Monaftere de S. Médard de Soiſſons deux m:infes, ſiſes :à Verberie, dont jouiffoit.le Prêtre Hermoin, l'un de. fes Fidéles. Le Comte Heric, quoique laïc, tenait pour lors l'Abbaye .de S. Crépin en Commende (1).

4oCe regne & les fuivans ne furent que troubles & que confufion.. LesNormands qui.avoient tout ravagé le long de la Seine & de la Marne, ne.trouvant plus de butin du côté de ces deuxrivieres,. remonterent la riviere d'Oife;, & commirent un affreux dégât dans tous les pays d'alentour. C0mme ils venoient avec des forces fupérieures., dans une contrée épùifée d'hommes & de fubfiftances·, ils ne trouvoient aucune·réfiftance•

. Ces' barbares néanmoins s'avançoient en bon ordre: les François leur avoient.appris.la guerre à leurs dépens. Les Normands :avoient de la cavalerie & de l'infanterie. La cavalerie marchoit 'fur deux lignes:le long de l'Oife, & l'infanterie montoit des bateaux·, de la forme de ·ceux que les anciens appelloient *Parones*·, ,plus longs que larges.

Ils arriverent fans obſtacle à la vue de Noyori, & tracerent un 'camp ·au Midi.du Palais de Quierzy, où ils fe retrancherent. La riviere d'Oire défendoit ce camp d'un côté; un bois épais le couvroit de l'autre. D'abord ils envoyerent des:partis à la découverte, pour s'affurer de l'ératdu pays qu'ils ne connoiffoient pas, & pour examiner s'ilsn'auroienc pas .quelque .corps de' troupes re-.glées à combattre. Ils trouverent.Ie pays [ans défènfe: leur approche avoit jetté par-tout l'épouvante & la,confternaüon. Raſſurés par letapport .de ·ces partis,· ils dét·acherent de leur camp divers corps de troupes, qui allerent piller les .châteaux, les villages, & ravager les campagnes.

On ne pouvoit rien mettre à l'abri de leur 'irihumanite. Après avoir brûlé les bourgades, i.ls couroient à la/pourfuite ,des habi-'tans quiavoient pris la fuite; .s'ils les ·atteignoient, ils les maffacrôient ſans pitié. .Ils ſembloient prendre le genre humain, & la Divinité même à partie (2). Car après avoir pillé les 'Eglifes., ils les profanoient & les brûloient. Ils faiſoient fouffrir des ſupplices inouis aux particuliers, qui leur paroiſſoient jouir de quelque fortune, afin de' tirer d'eux un aveu, qui leur.apprit en quels endroits les perſonnes opulentes & les Religieux des Monaſteres .avoient caché leurs richeſſes.

(1) Diplom: p. 333. '(3. Bened. part. 2. p. 106.
(2) Ducheſn. t. 2. p. 400. 555. 524. Sec.

Ces cruels expédiens avoient quelque apparence de fondement. Depuis quarante ans que les ravages avoient commencé, on avoit pris des mesures, pour soustraire aux recherches de ces brigands, les effets précieux que chacun avoit en sa possession. L'on pratiquoit sous les montagnes des souterrains, voûtés comme des caves. On transportoit les meubles dans les *Cryptes*, l'on en murait l'entrée, qu'on couvrait ensuite de terre & de gazon. Dans les pays plats, on creusait des retraites au milieu des puits, après en avoir percé les murs. On déposoit l'argenterie, l'argent monnoyé, & tous les utensiles précieux, puis on refermoit avec soin l'ouverture.

Il y a sous la montagne de Longueuil un vaste souterrain, qui, suivant la description qu'on m'en a faite, paroît avoir été construit au commencement du dixiéme siécle. Une voûte en plein cintre, appuyée sur des murs solides, regnoit d'un bout à l'autre de cette espéce de salle souterraine. On y descendoit par un large soupirail en forme de puits, revêtu de pierres de taille. Deux fortes grilles de fer, bien scellées: dans les parois du soupirail, l'une au milieu, l'autre au-dessus de la grande voûte, en défendoient l'entrée. Ce souterrain fut découvert il y a soixante-dix ans, à l'occasion d'un chien de chasse, qui y tomba sans se tuer. Un paysan descendit jusqu'à la deuxiéme grille, & n'osa passer outre. La voix du chien, qui couroit en aboyant d'un bout à l'autre du souterrain, & l'écho de cette voix, lui firent connoître que cette salle étoit longue & profonde. Ce soupirail avoit passé jusques-là pour un puits tari, dont on ne pouvoit plus tirer aucun service. On a bouché ce soupirail, de crainte qu'il n'arrivât d'autres accidens.

On rapporte à l'irruption de l'an 885, le premier désastre des plus belles Maisons Royales du Valois. Les unes furent dépouillées de leurs ornemens, & considérablement endommagées, comme les Palais de Verberie & de Quierzy. Les Normands en brûlerent quelques-unes, comme Monchenval, & les pillerent toutes sans exception. Ceux que les barbares surprenoient à la campagne, dans les fermes ou dans les châteaux, perdoient la liberté ou la vie, lorsqu'ils n'avoient pas le moyen de se racheter par des sommes excessives.

Les Normands firent une seconde irruption dans l'Orcois en 887. Ils remonterent la riviere de Marne jusqu'à Chéfy-Labbaye, où

où ils débarquerent : ils y établirent leurs quartiers (1), passerent en ce lieu le reste de l'année & une partie de la suivante, s'occupant à faire des courses de toutes parts, afin d'amarrer du butin.

41. Le Roi Eudes eut soin de faire réparer une partie du dommage, que le Palais de Verberie avoit souffert. On a connoissance de plusieurs voyages, qu'il fit en ce Palais. Il y délivra en 890, une Charte qui en est datée: cette Charte regarde S. Vast d'Arras (2). On a une autre pièce du même Prince, concernant Sainte Colombe de Sens, datée de Verberie, le 16 des Calendes de Juillet 891, indiction neuviéme : cette piéce est signée de la main du Roi.

Ce Prince tint en 892, au même Palais de Verberie, l'Assemblée générale des Grands de la nation, à laquelle Riculse, Evêque de Soissons, assista: on y dressa plusieurs articles (3). Ce même Souverain nomme dans une Charte de l'an 893, l'Abbaye de la Croix-Saint-Ouen, parmi les dépendances de S. Médard de Soissons. Eudes confirma par ce Diplôme, tous les biens que ses Prédécesseurs avoient donnés à l'Abbaye de S. Médard.

42. Il paroît que le Roi Eudes avoit été Avoué du Monastere de S. Médard, avant de monter sur le trône. Il est marqué dans la chronique de cette Maison que ce Prince tenoit son enclos & ses biens sous sa *Mandeburde*, c'est-à-dire, sous sa protection. En cette année, Eudes fit fortifier le château de Vic-sur-Aisne, tant afin de conserver cette dépendance de S. Médard, que pour arrêter les Normands dans leurs courses, & les empêcher de pénétrer dans le Vermandois. Depuis qu'on eut imaginé qu'il avoit dessein de garder ce château, il déclara ses intentions par des lettres datées de l'an 893. Il assure par ces lettres, la propriété de la terre de Vic-sur-Aisne à S. Médard, & ajoute qu'en faisant fortifier le château, il a eu principalement en vue la conservation de cette terre (4).

La précaution de fortifier Vic-sur-Aisne fut prise très-à-propos. Il parut sur la riviere d'Oise une nouvelle flotte de Normands, en l'an 895. Ces barbares s'avancerent jusqu'au Palais de Choisy en Laigue, au confluent de l'Oisé & de l'Aisne, au-dessus de Compiegne, & y débarquerent. On ne voit pas qu'ils ayent passé ou-

(1) D. Bouq. t. 8. p. 100.
(2) Gall. Chr. t. 4. p. 80. D. Bouq. t. 9. p. 452. 458.
(3) Gall. Chr. t. 9. p. 344. ibid. p. 350. D. Bouq. t. 9. p. 461.
(4) Chr. S. Med. an. 889. Bouq. *t. g.* p. 56. Spicil. t. 2. p. 327. Diplom. p. 55.

tre ; arrêtés, fans doute, par la garniſon du château de Vic-ſur-Aiſne (1).

L'Abbaye. de Mornienval jouiſſoit d'un revenu conſidérable, depuis qu'elle avoit été enrichie des libéralités de Charles le Chauve & de la Reine Ermentrude (2.) *Ses* biens excitant la cupidité des Grands, on l'érigea en Commende, & un Seigneur laïc en prit poſſeſſion. Le Comte Thierry, qui vivoit, ſur la fin du regne de Carloman, frere de Charles le Simple, eſt le premier Abbé laïc de Mornienval, dont nous ayons connoiſſance. Thierry poſſédoit auſſi le Prieuré de Rivecourt en Commende. Ce Seigneur, dont la manſe emportoit la meilleure partie des reyenus de Mornienval, obtint du Roi, en faveur de cette double Abbaye, la terre de Freſnoy-ſur-Autonne, au pays de Senlis, *in pago Sylvanectenſi*. Le Roi Carloman ajouta à ce préſent, ſoixante & dix Manſes ſituées, tant à Freſnoy qu'à Fétny, à Vautier-voiſin, Faveroles, Bellival, Béthyſi, Rée, & en un lieu appelé *Rhodomllm*.

Les Normands, après avoir reconnu la garniſon & les fortifications du château de Vic-ſur-Aiſne, jugerent qu'ils ne trouveroient pas de ce côté, la même impunité que dans le Valois & dans l'Orléanois. Ne croyant pas devoir paſſer outre, ils partirent de Choiſy-ſur-Oiſe, & débarquerent au-deſſus de Verberie, à l'embouchure de la riviere d'Autonne. Ne trouvant plus rien à piller des deux côtés de l'Oiſe, ils pénétrerent dans la vallée d'Autonne, & brûlerent Mornienval. Les bâtimens & l'Egliſe, conſtruits en bois, furent réduits en cendre.

Le Comte Thierry ne vivoit plus. Le Prince Robert, qui prenoit les deux titres de Comte & de Marquis, lui avoit ſuccédé, & poſſédoit l'Abbaye de Mornienval en Commende. Ce Seigneur était fils de Robert le Fort, & frere du Roi Eudes. Charles le Simple, en 922, le tua de ſa main dans un combat, parce qu'il vouloit ſe faire Roi. Berger, croyant que ſa qualité de Marquis lui venoit de ſon Abbaye, a obſervé ſans fondement (3) » qu'avant » les guerres des Anglois, le Monaſtere de Mornienval étoit Marquiſat & Abbaye de Chanoines [éculiers"c, .

En 907 ſelon les uns, en 920. ſelon d'autres, l'Abbé Robert obtint du Roi Charles le Simple une Charte, qui confirma la Mai-

(1) Diplom. p. 271.
(2) Gall. Chr. t. 9. p. 448.
(3) Fol. 20. v°.

fan de Mornienval, dans la jouiſſance des biens' que Charles le Chauve & Carloman lui'avoient donnés. Cette Charte fait auſſi mention de l'incendie,qui avoit confumétous les titres du lieu (1).

L'Abbé Robert cpncourut,-.pendant les dernieres année's de fa vie, au rétabliffement de l'Eglife & du Monaftere de Mornienval. Afin de prévenir le,danger des inoendies, on réfolut de 'n'em-;ployer'dans la conftruétion des bâtimens, que le bois indifpenfa-blenient néceffaire à la charpente des couvertures: on bâtit tou'S les murs en pierre. La 'conftruétion de l'EgliCe de Mornienval a duré plus de cent ans. Le .plan de cet édificeeft le même, que ce_ lui de la grande Eglife de S. Germain-des-Prez à Paris. Le portail .confifte dans une groſſe tour & dans quelques accompagnemens d'un gOlltmajeftueux, mais fort ,fimple. Une nef & deux bas-côtés conduifent depuis la maîtrefle tour, juſqu'à la croifée. La voûte de cette nef n'eft pas la voûte du temps de la fonda.. tion. La portée exceffive des murs, qui foutenoiertt la premiere voûte, a mis dans la néceflité de les diminuer, & de refaire le toit & la voûte. Les gros ,murs de la nef·&. de la croiſée, font du .dixiémefiécle finiffant. On y diftingue cependant plufieurs panS '.rebâtis au treiziéme Le Chœur eft accompagné de deux tours, ·comme à' Saint Germain-des-Prez de Paris, & à *.S.* Arnoul de Crépy. Les voûtes des bas-côtés du chœur 'paraiffent être du temps de la fondation. Ces voûtes .peu élevées font dans leur genre ce que j'ai vu de plus ancien, après celles de la tour de Sainte Agathe de Crépy. On lit au Nécrologe de l'Abbaye, que cette Eglife a été confacrée le quatorziéme jour de Juin, en l'hon-·neur de la Sainte Vierge.

Lorfqlle l'Eglife & les lieux réguliers du 'Monaflere furent achevés) on jugea néceffaire d'élever un fort à côté de l'Abbaye, avec un donjon au mIlieu. Ce donjoneft,appellé dans les titres, la Tour de Mornienval. On conftruifit le fort à la 'place du Palais du Roi, qui avoit été la praye des flammes.au temps de l'incen-die général, ainfique le Monaftere & l'Eglife.Legouvernement du fort fut long-temps confié à un Officier, qui fe qualifioit Mai-'re du Roi. J'ai lû dans le Cartulaire de Mornienval, 'un acte de l'an 1223, au bas duquel on trouve le nom d'Adam Larcher, Maire du Roi à Mornienval : *Adamus Archerius JJ1ajor DomÎni Regis de Morgfleyal.* Le fort.a été chan,gé en une ferme, nom-

(1) Ann. Bened. t. 6. p. 642.

mée dans les aveux fournis au P!emier Terrier du Valois, *Ferme de la Tour.*

L'Eglife & le. Prieuré de Rivecourt dépendoient de l'Abbaye de Fontenelle en Normandie; mais les biens que Dagobert. 1 &. fes Succeſſeurs yavoient attachés, appartenoient en grande partie à des.Seigneurs p.uiffans,.qui le.s avoient uſurpés.

On compte plufieurs Trannations. des Reliques de 8., Van-'drille, de FOntenelle aU.Prieuré de Riveco.urt,. depuis l'an 862, qu'on les leva de terre, juſqu'à l'an 944, auquel on rapporte leur derniere. Tranſlation. On 1it ce qui. fuit,. dans la Chronique de Fontenelle, a.u. ſujet de ces. Reliques (1).

» En l'an 862, on tira de leurs. Tombeaux, 1es Corp.s de S. » Vandrille & de S. Anſbert. On les renferma dans des ChâfTes, » & l'on mit dans des caiſſes les effets pré.cieu.x, qu'on eut le temps » de raſſembler. On fe hâta de les tranfporter, dans des lieux sûrs, » afin de les.foufiraire à la cupidité des. Normands" qui ſe diſpo-„ foient à une nouvelle irruption. Pendant les dix années, que du-„ rerent en Normandie les courſes & les ravages des Danois " . » on porta les Châſſes de château en château, choiſiſſant les pays ; « où les Normands n.e devoient pas pénétrer cc.

On préten.d que la premiere & la derniere Tranf1atioll de ces Reliques ont été faites à Riveco.urt; premierement., parce que les Normands fe..portant.(ur Paris &fur la Marne-, onn'.avoitrieJ;1:. à.craindre du côté de la.Jiviere.d'Oife: 2°.Lorfque la derniere Trannation des Re1iques de S..Vandrille eut lieu, le fameux Rolond 1, Duc de Normandie, avoit épouſé Papia, fille de Valeran, Comte de Vexin & de Crépy: cette alliaoce avoit contribué à ramener le calme dans le.Valois..

AFrès de fréquentes Tranſlations, les. Reliques de S. Vandrille arriverent à Gand, où l'Abbé Girard les conferva .dans fon Monaſtere. La. paix regnoit en Normandie, fous' le gouvernement: du Duc R.ichard, Succeſſeur de Rolond....Girard ſe propoſant de préſider lui-même à la .conduite des Reliques, depuis Gand JU(" .qu'à Fol1tenelle., prit ſa route .p.ar Rivecourt, afin de rentrer, à la faveur desReliques, dans la poſſeſſion des.biensque le Roi Childebert & fes Succeſſeurs avojen.t donnés à la Maiſon de F.onte..neHe..

Le château & la terre de. Rivecourt appartenoient à.un Sei-

(1) Sjlicil. tom. 2. p. 284.

gneur puiſſant nommé Thierry; le même qui jouiſſoit de l'Abbaye de Mornienval, ou peut-être ſon fils. L'Abbé Girard ne trouva pas Thierry lui-même au château de Riveçourc, mais un Maire qui avoit ſoin du château, & qui en géroit les affaires. Thierry demeuroit à Mornienval, ou à quelqu'endroit des environs. Girard perſuada au Maire d'aller trouver Thierry, & de l'engager à rendre au Monaſtere de Fontenelle la terre de Rivecourt, qu'on lui avoit enlevée injuſtement. Le Maire ſe chargea de la commiſſion, avec autant de zele que de bonne foi. Il trouva le Comte ſon maître, qui s'amuſoit avec un bâton. Le Maire prononça la harangue, que l'Abbé lui avoit dictée. Il repréſenta au Comte que la terre de Rivecourt ayant été donnée à S. Vandrille, cette terre devoit être reſtituée à ſes Reliques, comme un patrimoine étranger qu'il détentoit injuſtement : il ajouta que les Reliques du Saint avoient été apportées à Rivecourt, comme pour reprendre poſſeſſion du château & de la terre.

Thierry entendant ce propos, entra en fureur contre ſon Maire. Il déchargea ſur lui tant de coups de ſon bâton, qu'à peine reſta-t-il à ce Maire aſſez de force, pour aller rendre compte de ſa récep-tion à l'Abbé Girard. Celui-ci retourna cependant au château de Rivecourt. La vûe de ſon état frappa l'Abbé ; comme d'un coup mortel. Un premier mouvement de ſenſibilité le tranſporta aux pieds de la Châſſe. Ses Religieux l'y ſuivirent & verſerent comme lui des torrens de larmes. Après avoir donné un libre cours à l'excès de leur douleur, tous ſupplierent le Saint, d'une voix commune, de tirer d'une pareille inſulte une vengeance éclatante.

La nuit qui ſuivit l'accident, le Comte Thierry ſe mit au lit, pour y prendre ſon repos. Au lieu du ſommeil qu'il attendait, il fit des ſonges affreux. Un Moine s'apparut à lui avec un air menaçant. Ses yeux étinceloient de colere, & il tenoit un bâton paſtoral à la main. Il reprocha à Thierry ſon impiété, & le frappa de ſon bâton avec tant de force, que le Comte ſe réveilla en pouſſant de grands cris. Les gens de Thierry accoururent. Il dit aux premiers qui ſe préſenterent, qu'un Abbé d'une blanche chevelure l'avait réduit à un état de tortqre: puis il demanda qu'on le mît dans une poſture, à pouvoir s'acquitter de certaines fonctions, que la décence ne permet pas de nommer. Au lieu du tribut qu'on paye à la nature dans ces occaſions, Thierry rendit ſes entrailles

par le fondement, & expira dans de cruelles douleurs.

L'Abbé Girard apprit à Rivecourdes circonftances de cet événement , & n'en conçut aucun déplaiſir. rUe regarda comme une jufte punition) que Dieu avoit exercée fur un ufurpateur. Il laiſſa à Rivecourt les Reliques de-S. Vandrille , & partit pour aller trouver Richard, Duc de Normandie, de gui il obtint la refiitutioll de pluſieurs terres, qui avoient appartenu au Monaftere de S. Vandrille. Il eft probable que la fin tragique du Comte Thierry ne contribua pas peu'à rendre le Duc Richard auffi.traitable..L'Abbé Girard revint de Rouen à Riveco'urt ,& partit avec les Reliques & fes Religieux pour retourner.à Gand.

M. Baillet raconte un peu différemment la derniere Tranflation du Corps de S. Vandrille,à Rivecoure (1). Il dit, » que l'Ab. » bé de Blandinberg-Saint-Girard, qui peu auparavant avait déja » transféré le Corps de Sàint Vandrille de Boulogne à Gand, » voulant aller retirer des mains des ufurpateurs, .quelques biens » qui appartenaient à fon Abbaye, & qui étoient fitués en Nor- » mandie, prit avec lui les Reliques de· S. Vandrille, pour les » laiffer en gage ou en échange: qu'il les dépofa dans un village du » Beauvoifis , appellé Reuvricourt, où elles demeurerent, jufgu'à » ce que n'ayant pu avoir raifon de 'perfonne ,. il fe crut obligé de » les rapporter à Gand, où on les a depuis religieufement confer- » vées «.

L'hiftoire que j'ai 'rapportée,eft ciree couce entiere du Spicilege. Je ne balance ,pas à préférer le .texte d'un Auteur ancien, au récit du Compilateur moderne. Il ne paroît pas que l'Abbé Girard ait été frufiré de fes efpérances.;mais plutôt qu'avant fan re- .tour à Gand, il obtint tant à Rouen qu'à Rivecourt ,les reſtitutions .qui avaient été le fujet de fan voyage. On croit qu'illaiffa à Ri- 'vecourt, une partie des Religieux qui l'accompagnaient; ce qui fut un renouvellement de l'ancien Prieuré. On rebâtit l'Eglife -, .qui fervoit de Paroiffe à pluſieurs lieux circonvoifins; à Chévrie- ·res , à Rucourt , & au Fayel. Chévrieres & Rucourt font préCenrement deux Paroiſſes. 'Le Fayel eft une Succurfa:le de S. Vandrilie ·de Rivecourt. Le bâtiment de l'Égliſe de Rivecourt a ſubſiſté juſqu'à la fin du regne de Louis XII, ·temps où l'édifice qu'on voit .aujourd'hui a été con1truit fur les premiers fondemens.

Depuis la mort du Comte Thierry, la terre de Riyecourt fut par-.

(i) 22 Juillet. tom. 2 .p. 360.

tagée entre les Religieux du Prieuré, les Seigneurs de Pierrefonds, & le Roi, à cauſe du château de Verberie. Dans le compte général rendu au Roi Philippe Auguſte en l'an 1202, il eſt fait mention des vignes que ce Prince poſſédoit à Rivecourt (1). Le comptable porte en dépenſe vingt-neuf livres dix ſols, pour la façon des vignes de Compiegne, du Beauvoiſis & de Rivecourt *Riurecuriæ.*

Il y avoit encore des Religieux à Rivecourt au commencement du feiziéme ſiécle, lorſqu'on rebâtit l'Egliſe & les lieux réguliers du Prieuré. Les Religieux ayant un peu empiété ſur les terres de la commune de Rivecourt, cette circonſtance fut cauſe d'un grand procès, que les habitans gagnerent. La portion de terrain que les Religieux avoient joint à leur domaine, privoit les habitans d'un ſentier très-commode. L'uſage du chemin fut rendu à ceux-ci, qui, en mémoire de leur victoire, & afin d'affermir de plus en plus leur droit par un monument, firent graver en lettres gothiques majuſcules, les mots ſuivans, ſur un mur neuf, à côté de la porte du paſſage : *Porta patens eſto : nulli claudaris.* On lit encore cette inſcription.

Le Prieuré de Rivecourt a été ſécularisé vers 1596. Le Roi ne poſſéde plus rien à Rivecourt. Le Prieur eſt Seigneur ſur ſes terres. La plus grande partie du territoire dépend d'un Seigneur particulier, qui a ſur les lieux un château. Les lieux réguliers s'étendoient, avant le départ des Religieux, depuis la ferme du Prieuré juſqu'à l'Egliſe. La Cure de Rivecourt eſt une portion congrue à la nomination & à la charge du Prieur. Cette place, quoique d'un revenu très modique, a été remplie dernierement par un Eccléſiaſtique de mérite, auquel nous ſommes redevables de pluſieurs éclairciſſemens hiſtoriques *(M. DeJéampeaux)*. Il joignoit à une candeur & à une ſimplicité des premiers temps, une connoiſſance approfondie des mathématiques & de l'hiſtoire. Il vécut ſans fortune, content du néceſſaire, qu'il partageoit quelquefois avec ſes pauvres. Il mourut le huit Octobre 1761 dans un âge avancé, regretté de ſes Paroiſſiens comme un pere, & de tous les gens de bien, comme un Eccléſiaſtique reſpectable par ſa régularité & par ſes mœurs.

La Méridienne de Paris, tirée depuis Perpignan juſqu'à Dunkerque, par MM. de la Caille & de Thury, paſſe au moulin de Rivecourt qui eſt ſitué ſur la montagne. On découvre de cet endroit une grande étendue de pays.

(1) Bruſul. tom. 2. p. xcvj.

la meridienne de
moulin de rivecourt
n'eſt pas celle de Paris
quoiqu'elle en eſt
a la diſtance d'environ
28912 metres de celle de
Paris paſſant par l'obſervatoire

44. Les Archevêques de Reims ont tenu p·lufieurs·.Conciles provinciaux au Mont-Notre-Dame, .après le milieu du dixiéme fiéde. Ce lieu, fitué fur une haute montagne, eft'au centre de la Province de Reims dans le Tardenois. Son territoire eft diviféen deux Seigneuries" l'une appartenant àl'Evêque de Soiffons, l'autre à un Vicomte. Dans la premiere partie de cette terre, on fuit la Coutume de Vermandois, &celle de Vitri dans l'autre. Mes liftes placent feulement ia Seigneurie de l'Evêque dans le Duché de Valois; c'eft fur cette partie .de la terre que la Collégiale a été bâtie. Dans le'rôle des Eccléfiaftiques qui ont,payé en 1588, pour les Députés du Valois aux Etats de Blois, le Curé du Mont-Notre-Dame eft.taxé fix livres feizefols fix deniers. Dans la lifte des lieux du Bailliage de Valois pàr Denys Carrier, je trouve *le Mont-Notre-Dame en partie*, parmi les dépendances de·la.Châtellenie d'Ouchy..

La.Collégiale du Mont-Notre-Dame eft l'une des plus illuftres & des plus anciennes fondations du canton. Il eft difficile d'en déterminer la premiere origine. L'Obitier du Chapitre porte, que le vingt-trois Juillet, il Ya obit pour Gérard de Rouffillon, Fondateur de l'Eglife.: chaquerétrihution eft fixée à.trente fols. On fait que là premiere Eglife aété dédiée fous l'invocation de Sainte .Madelaine. La difficulté eft de 'connûître, en quel t.emps vivoit le .Gérard de .Rouffillon, cité .dans .l'Obituaire., .comme premier Fondateur.

Regnauit, 'dans fan Abrégé de l'Hiftoire 'de' Soiffo[illegible] rapporte la fondation de la Collégiale du Mont-Notre-Dame pàr Gérard .de Rouffillon, àla.fin du huitiéme fiécle.

RouiHard, dans fon Hiftoire de Melun, cite une 'Chronique -manufcrite des Ducs de Bourgogne., où il dit avoir lû, que Gé··rardde Rouffillon poffédoit de, riches Seigneuries dans la Bourgo..gne, ·qu'il époufa ·une fille de. HugUè's, .Comte de Soiffons, ap-.pellée Berthe; que Gérard & Berthe eurent de le·ur mariage un .fils & une fille, qui moururent en bas âge.-Il ajoure que Gérard de .Rouffilloll fonda douze Abbayes, ceUe de Véze·!ay, &c. . . • &: une autre au Diocefe de Soiffons, dite la Madel·aine du Mont.. .Rouillard ne marque pas l'année, où l'Eglife du Mont-Notre·· Dame a été bâtie; il obferve feulement que Gérard, fon Fonda·· ·teur, défendit la ville de Melun contre les Normands., vers l'an .845.

845. On trouve au Spicilege (i) un écrit, portant que Gérard de Rouſſillon & Berche ſa femme ont fondé le Monaſtere de Vézelay, la vingt-troiſiéme année de Charles le Chauve, au mois de Mars.

Nous lirons dans les Généalogies du P. Anſelme (2), que Gérard avoit épouſé Berthe, fille de Pepin I, Roi d'Aquitaine, ſecond fils de Louis le Débonnaire; que Berthe eut de Girard d'Alſace, Comte de Berry, un fils nommé Théodoric, & une fille appellée Eve ou Ave, qui décéderent l'un & l'autre en bas âge; que Berche ſurvécut à Gérard juſqu'à l'an 874.

Le P. Labbe, dans ſes Tables Généalogiques, ajoute que Berthe avoit pour mere la Reine Ingertrude.

La réunion de ces témoignages ſemble prouver, que le Fondateur de la Collégiale vivoit ſous Charles le Chauve. Cependant on a d'autres autorités, dont les unes font vivre Gérard de Rouſſillon, un ſiécle avant Charles le Chauve, & les autres, deux & trois ſiécles plus tard.

Iperius en ſa Chronique (3) écrit que ſous le pontificat de Zacharie, (qui occupa le S. Siége depuis l'an 741 juſqu'en 752) Gérard de Rouſſillon, Comte de Bourgogne, fit la Tranſlation du Corps de Sainte Marie Madelaine au Monaſtere de Véze1ay. Il reprend ainſi dès l'origine, l'hiſtoire de cette Tranſlation.

S. Maximin, l'un des ſoixante-douze Diſciples de J. C. paſſant de la Paleſtine dans la Gaule, amena avec lui Sainte Marie Madelaine. Arrivée en la ville d'Aix en Provence, Sainte Madelaine mourut, & fut enterrée par les ſoins de S. Maximin. Son Corps reſta en terre, juſqu'au temps où les Sarraſins firent irruption dans la Provence, ſous le gouvernement de Charles Martel, & ruinerent la ville d'Aix. Les Reliques de Sainte Madelaine coururent quelque riſque. Gérard de Rouſſillon, déſirant empêcher, que ces Reliques fuſſent expoſées aux inſultes des barbares, les fit tranſporter au Monaſtere de Vézelay, qu'il avoit fait bâtir. Le moine Sigebert s'exprime à peu près dans les mêmes termes, & place la Tranſlation ſous l'an 745.

Comme l'un de ces deux Auteurs a copié l'autre, les deux textes ne font qu'une autorité qu'on peut récuſer, en obſervant, qu'Iperius, moins inſtruit que l'Hiſtorien de Melun, & que l'Auteur

(1) Spicil. t. 2. p. 498.
(2) Tom. 1. p. 44.
(1) Thesaur. Anecd. t. 3. p. 483. 485. Iper. chron. cap. 4. & 6.

du Spicilege, aura confpndu les regnes. de Charles le Chauve' & de'Charles Martel, à caufe de la reſſemblance des noms, & aura pris l'an 745, où le fils de Chàrles Martel exerçait les fonctions de ſon pere, décédé depuis peud'années; pour l'an 845 où regnoit Charles le Chau\'e.

Pluſieurs Gérards de Rouffi!lon ont paru dans des temps poſtérieurs au regne de Charles le Chauve. Dans les actes du .Concile: de Clermont, tenu en l'an 1095, Gérard de Rouſſillon & Anfelme de Ribemont. font. nommés parmi les Seigneurs, qui devaient fe croirer (1). Le troiſiéme tome du Spicilege contient un acte du dix des Calendes de Novembre 1162, par leql:lel le nommé Jean Martin fe donne, lui & fes enfans, *in homilZem*, au Comte Gérard de RoulIillorÏ.. Après les ſignatures de Jean Martin & du Comte Gérard, on lit celle d'Un- *Petrus di Sanctâ Mariâ)* qui paroît comme témoin. Gette derniere foufcription qui doit s'expliquer, *Pierre du Mont-Notre-Dume*, fembleroit lever toute difficulté, & prouver qu'on ne doit pas faire remonter plus haut que le douziéme ſiécle, la .fondation de la"Collégiale du Mont-Notre-Dame. Mais comme on a les noms de quelques Doyens de' " ce Chapitre, qui vivoient avant le milieu du dOl1ziéme fiécle, & qu'il eſt prouvé d'ailleurs que la premiere Eglife. tomboit de vétufté, au commencement du treiziéme ſiécle, lorfqu'on. bâtit la feconde qu'on voit encore, on eft obligé de placer pluGeurs ſiécles avant l'an 1162', l'établiffement du Chapitre en queftion.

Les premiers commencemens'-du Mont-Notre-Daine ont été:: pareils à ceux des Maifons:Royales dont nous avons parlé,. avec cette différence, que le premier château qu'on y bâtit fut fortifié; . tandis que dans la plûpart des ,autres, on ne fe propoſoit que l'utilité & l'agrément. Le Concile de l'an 589 fuppofe, *qu'il* y ayoit au Mont-Nôtre-Dame un Palais, un Chapitre.confidérable,_. ou un Monaftere vafte & no.mbreux.: on choiſiſſoit touj.ours de tels lieux pour tenir des Conciles.

Nos Rois, ayant cédé le château du Mônt-Notre-Dame à des Vicomtes., fe réferverent le droit de procuration ou de gîte. Nous prouverons que ce dr-oit fe pay.oit exactement tous les ans au treiziéme ſiécle. Ce château, auſſi grand & auffi ſpacieux que l'édifice de la CoUégiale" comprenoit plufieurs corps de logis, dont le principal, flanqué de quatre groIfes tours, renfermoit un gros donjon.

(1) Theſaur. Anecd. ibid. Spicil. t. 3. p. 536.

Nous ignorons la premiere origine de }'Eglife du Mont-Notre-Dame. Nous ne commencerons à laconfidérer, que fous le regne de Charles le Chaúve, lorfque Gérard de Rouffillon & Bèrthe fon épouſe renouvellerent cette Eglife, & fondérent le Chapitre.

Il paroît que Gérard de Rouſſillon poſſédoit la partie du territoire du Mont-Notre-Dame, ſur laquelle s'étend actuellement la Seigneurie de l'Evêque de.Soi!fons. Après la rl'ranDation des Reliques'de Sainte Madelaine d'Aix à Vézelay, Gérard voulant étendre le culte de cette Sainte, :réfolut de fonder plufieurs Collégiales en fon honneur. Il choifit parmi fes terres du Soi!fonnois, celle du Mont, pour y établir une de ces Collégiales. Il commença fon entreprife par l'Eglife) qu'il fit confiruire dans un grand goût. Il abandonna une partie de fon château, aux Clercs' qu'il nomma pour la deſſervir. n forma "ftir, ce plan le Chapitre des Clercs, qu'il jugea à propos de ra!rembler. Il voulut que ce Chapitre fût ,compoſé de quatorze. prébende.s, &, gouvé'rné par un Prevôt & par un .Doyen.

Ilnbrnma Prevôt l'Evêque deSoiffoiiS; qui accepta cette place, au nom de fes Succeſſeurs comme au fien. Gérard céda à l'Evêque fOll château & fes dépendances. Il régla que le Doyen gonvèrneroit le Cha'pitre en !'âbfence de l'Evêque, & qu'il exerceroides fonctions Curiales fur tout le territoire. L'Evêque de ſon côté accorda au Doyen, le droit de prendre féance dans les ſtalles "fupérieures de fon Eglife Cathédrale. Le Doyen du Mont-Notre-Dame a confervé ce droit juſqu'à l'extinction du' Chapitre, & a toujours eu le pas dans les Synodes Diocéfains, ſur le Doyen de S. Pietre au Parvis de Soi!fo'ns, & ſur celui de la Collégiale de S. Clément de Compiegne. J'ai lû dans un titre ancien,. que le Doyen du Mont-Notre-Dame"tient en fief de l'Evêque de Soif-, fons, la JurifdiEl:ionfpirituelle du lieu; que l'Evêque a deùx parts dans les émolûmens de cette Juriſdiction, & le Doyen la troiſiéme.

-Gérard attacha aux prébendes dû Chapitre, des revenus confidé-'rables, en Seigneuries,- en maifons, en fonds de terre, & en bénéfices qu'il y fit réunir. ,Ce Chapitre a toujours joui du droit de 'nommer à huit Cures, à dix Chapelles de la Collégiale J. & à trois autres Chapelles fituées ailleurs.

Lorfque l'établiſſement fut conſommé, Gérard fit transférér

dans la nouvelle Eglife, quelques parcelles des Reliques de Sainte Madelaine, dont les Chanoines firent part à d'autres Eglifes du SoiffonnoiSI Il y a dans l'Abbaye du Charme, un Reliquaire de Sainte Marie Madelaine, qui vient du !vlont-Notre-Dame. L'Eglife Paroiſſiale de S. Vaſt de Longmont à Verberie a long-temps poſſédé un Reliquaire de Vermeil, contenant"un os de Sainte Madelaine. Ce Reliquaire, après avoirété plufieurs fois mis en gage, fut retiré Je vingt-cinq Avril 1455, des mains d'un nommé Jean Bernard, demeurant à Brie-Comte-Robert, moyennant douze écus, au payement defquels Pierre de Capy s'engagea: Ce Reliquaire contenoit auſſi un ofIement de S. Etienne. Il ne refte plus à S. Vaft, qu'une ftarue en pierre de Sainte Madelaine; On conſerve à Braine, des cheveux de Sainte Madelaine, ainſi qu'à S. Aubin de Crépy.

Le culte de Sainte Madelaine fit bientôt oublier le' nom de Saurele. La CQllégiale communiqua fon nom au refte du territoire. Toute la Paroi{fe prit celui de Sainte Madelaine-au-Mont, ou du Mont-Sainte-Marie-Madelaine. Le peuple qui aime à abréger, fe contenta d'appeller: ce lieu le Mont-Sainte-Marie: & comme le nom de Marie eft auſſi celui de la mere de Dieu, on les confondit tous deux dans la ſuite, & l'on appella *Mont-Notre-Dame* le lieu en qaefiion.

Le fecond Concile du Mont-Notre-Dame a été tenu l"an 971; quelques-uns;le. rapportent à l'an 972. Ce Concile fut convoqué à cette occafion (1). Adalberon, Archevêque de Reims, ayant envoyé à Rome des députés vers le Pape Jean XIII, touchant la; réforme du Monaſtere de;Mouzon:; ces députés revinrent au mois de Mai ſuivant, açcompagnés des Apocriſiaires du Pape. Adalberon aſſembla à ce Iujet'un Concile au Mont-Sainte-Marie; dans leqllel on fit la leaure du privilége, accordé par'le-Souverain Pontife au Monaſtere de. Mouzon (2). Au Spicilege, on place ce Concile ſous l'an 973.

Marlot fait mention dans fon Hiſtoire de Reims (3), d'un troifréme Concile aſſemblé au Mônt-Nütre-Dame' en 977, par l'Archevêque Adalberon, dans lequel on traita de pluſieurs affaires, concernant les Monaſteres de S. Vincent de Laon &. de Mouzon.

Gerbert dans fes, Lettres (4), cite un autre,Co,ncile aſſemblé;

(1) D. Bouq•.f. 9• p. 99, & 327.
(2) Tom. 2. p. 574.
(3) Tom. 2. p. 9.
(4) Ep. 44. D. BOtJq',tom..9. p. 286.

au même lieu, aux Ides de Décembre 985. Les Evêques de la province de Reims y affifterent. On y délibéra furl'état des Egli[ès, & fur plufieurs affaires publiques.& parciculieres.

Après la mort d'Arnoul, Archevêque de Reims, l'éleétion d'Ebalus fon Succeffeur fut conclue. dans un Concile tenu au Mont-Notre-Dame l'an 1023. Cette éleétion avoit éprouvé. beaucoup' de difficultés (1).

45. Les Conciles de TroDy ont:été tenus vers le même temps que ceux du Mont-Notre-Dame, fous l'autorité des Archevêques de Reims. Trofly-Breuil & Trofly-aux-bois n'ont été anciennement qu'un même endroit: Breuil & Broile fignifient un bois. Ce font p.réfentement deux lieux fitués à huit cens pas l'un de l'au-.tre, entre Attichy & Retondes, affez près de la rive méridienale de l'Aifne. Ils relevent tous deux de la Châtellenie de Pierrefonds. L'ancien château fe voyoit à TroDy-Breuil. D. Germain place ce château à Trofly 'près Blérancourt; M. de Valois l'a réfuté dans res réponfes, & a prouv,é qu'on devoit placer à Breuil, le Trofly des Chroniques.

Avant le gouvernement dU;.Maire Ebroin, la terre de Trony appartenoit au Fife (2). Ce Miniftre la fit donner à l'Abbaye de Notre-Dame de Soiffons. En l'an 858, le Roi Charles'le Chauve confirma cette donation. Dans un acte de l'an 883, Trofly-Breuil eft appellé *Broilum'.Compelldii.* Il ya toute apparence, que les Rois, bienfaiteurs, de Notre-Dame, fe.réfererent la Juftice & la plus grande' partie du château de Trofly.

Le vingtiéme.jour de Juin de l'an 909 indiction douziéme, Hervé, Archevêque de Reims, tint un Concile à Trofly, compofé de fes Suffragans (3). L'Archevêque de Rouen & l'Evêque. de Cambray y aflifterent. Les Décrets de,ce Concile, difiribués'; en quinze Chapitres, font voir la triffe fituation de l'Eglife & de; l'Etat. Les villes dépeuplées, les. Mônafieres ruinés -ou brûlés, les campagnes réduites en folitude, furent la', matiere principale des délibérations des .Evêques. On s'y plaint du mépris des Loix divines & humaines, de l'intrufion des Abbés laïcs dans les Monafieres', où ils logeoient leurs femmes, leurs enfans, leurs foldats & leurs chiens. Ces Chapitres font plutôt de. longues exhortations que des Canons.,.

(1) Marlot, tom. 2.
(2) Hift. N. D. p. 32. & 193.
(3) Labb. Concil. *1.* 9 p. 520.

Un aUtre Concile fut affemblé à Troily en 92 J. L'Archevêque de Sens y préſida, & le Roi Charles le Simple y aſſiſta (1). On y leva à la pr-iere du Roi, l'excommunication portée contre Ereboldus, qui avoit ravi de grands biens.à l'Eglife-de Reims.

Balderic ou Baudry parle dans fa Chronique d'un troiſiéme Concile de Troily tenu en 924, auquel Sculphe, Archevêque d-e .Reims} préſida. Herbert. III, Comte de Yermartdois; parut à ce Concile. Le Comte Ifaac y fut condamné à reſtituer les biens, qu'il avoit ufurpés àJ'Eglife de Cambray (2).

Trois ans:après.ce Concile, -le Comte de Vermandois en convoqua un aurre';au même lieu de Troily-, contre le confentemertt du Roi Raoul. On y parla beaucoup de l'élargiffement du Roi Charles le Simple, -que le Comte de Vermandois retenoit prifonnier. Six Evêques feule'ment formaient le·.Concile, toUS ſix de la province de Reims.

L'an 955, le Roi Lothaire aſſembla à Troily les Etats du Royaume. :Les.Seigneurs s'y rendirent en grand nombre. On-ne connoît ni l'objet, ni l'iſſue de.ce Pa·rlement (3).

En 1258, les Seigneurs d'Attichy partagereht la terre de T roily avec les Re1igieufes de Notre-Dame de Soiffons. Il eft à croire -que ces Seigneürs ſuccédoient aux droits ,-.que les Rois-s'étoient -réfervés ſur le château & fur la terre.

46.Les ſix Châtellenies du Valois ont été formées dans le cours du dixiéme fiéc1e. Je traiterai au ſixiéme Livre de cet Ouvrage., de la nature, de l'ordre & du nombre des Châtellenies, qui com-:pofenr le Duché de Valois :il ne s'agit ici que de leur origine.

Avant:d'entrer dans l'examen de cette origine, on doit fe repréſenter l'état déplorable, auquel la FranGe avait été réduite, par les .fréquentes incurſions des Normands, & par les factions des Sei-:gneurs ,devenus maîtres abfolus dans .leürs Gouvêrnemens, d'Œ-conomes, & de ſimples *Adminiſtrateurs du miniflere public*, comme le ROI Charles le Chauve les-nommoit encore dans *Ces* Capi-.tulaires. Temps malheureux de défordres & de troubles, où l'efprit d'indépendance & de difcorde confondoit le droit 'avec la .-.paillon, le devoir avec l'intérêt, la bonne cauſe avec la mauvaife, où les plus fidéles fujets fe virent entrainés, comme malgré eux, _par le tOrrent des partis.

(1) Flod. lib. 4. cap. 16.
(2) Flod.-lib. 1. cap. 65.
(3) D. Bouq. tom. 9. p. 640.

M. Bouquet rapporte au: regne de Charles le Gros, l'origine des forts châteaux, d'où les Châtellenies Ont pris leur 'nom (1). Il auroit pu la placer fous le regne de Louis le Débonnaire, puiſque ce Souverain établit l'uſage d'aliéner desterres du Fiſc au' profit de [es *Fidéles*, & accorda à plufieurs Seigneurs *le droit de Ferté* dans leurs terres (2). On appelloit les fcrts châteaux *Firmitates*, *CaJlra*, & *Cajlella*. D'où l'on," a formé les; noms de Ferté, de Châtellenie, ou Châtelloye, comme parloient.nos peres; par oppoſition *aux Palatia Regia*, & aux *Villæ fifcales*, qui n'étoient que des maiſons de plaiſance, ſans fortifications. & ſans défenſes.

, **L'origine.** des Châtellenies eſt clairement: expliquée dans le paſſage fuivant (3), d'un Auteur contemporain. J' Les forts châ- , » teaux, dit-il, ont été bâtis par les Souverains & par les grands-, » Seigneurs, afin d'arrêter les ennemis du .dehors .dans leurs cour- » fes;& de les empêcher defaire quelqu'entreprife contre la liberté " » de la patrie" & contre la ſûreté publique.,On choifiſToit pour éle- » ver ces châteaux) des lieux avantageufemem ſitués, *qui* pouvaient. » ſervir de barrieres cQntr.e les invaſions, après avoir ,été fortifiés. » Par une fuite imprévue de ces ſages précautions., ces forts châ- » teaux furent changés en desdemeurès de tyrans, & devinrent » des retraites de brigands, occupés à lever des contribUtions arbi- » traires, dans des' pays qu'ils auroient dû protéger & déféndre au;: » péril de leur vie «.

-Bergeron (4) définit la Châtellenie, une haute Juſtice avec droit:,: d'aſſiſe & dereIfort, une tour &. un château, ,d'où relevent au: m.oins : trois ou quatre Fiefs.. Il dit ailleurs, que. chaque fort.- château doit avoir un··C1Iâtelain Prevôtal, un Capitaine 'pour la conſervation ·du pays; une Chapelle de fondation Royale ou Seigneuriale. Quelques-uns ajoutent un Four banal. .

. . Les Seigneurs· Châtelains repréſentoienr, fl1ccédoient même aux Juges des'Maiſons Royales, que Louis·le Débonnaire nomme *proviſores Regii* dans ſes Diplômes (5). Au lieu des gages que'· l'Etat aſſignoit à ces Officiers, l'uſage s'introduiſit dans le 'Valois, après la fin du neuviéme ſiécle, de leur. donner à chacun ſoixante: livrées de terres avec un reſſort, & le droit de Juſtice ſur ces mêmes te,rres. '

(1). Droit public. tom. J. p. 343.
(2) The.oganus, cap. 19.
(3) Sec., 4. Ben. part. 3. p. 9. 10. 142. n° 73.
(4) Val. Roy. p. 14. 29.
(5) Vita Lud. Pii, an. 833.

L'article.XCIII de la Coutume de Sentis contient cette énu-,mération des prérogatives, qui regardent les Seigneurs Châtelains de la Contrée: » Le Seigneur Châtelain peut avoir fous lui, » 1o.,Un Haut-Jufticier, 2°. un Prevôt ou Garde-Juſtice, tenant » [es affi[es, 3o. un Baillif, auquel reſſortiſſent [es fujets ,en cas » d'appel ou autrement par réformation. 4°. Il a [cel authentique, » tabellion, droit de marché, quelques-uns ont droit de tra- » vers. 5°. Ils peuvent fonde'r Prieurés, Collégiales, Hôtels-Dieû, » Maladeries, Tour, Châtel, & s'il leur' plaît, Forts & pont-le- » vis. « Bouchel (1) diftingue deux fortes de Prevôts Châtelains'; les uns pour les amendes, les autres 'pour la Juſtice.

Les tines de:Comte & de Vicomte, de Seigneur & de Gar--de, de Protecteur, de Chevalier *à livrée*, d'Avoué, de Burgare., de Juge, de Provi[eur, de Maire, ,de Capitaine & de Gouver-neur, [ont des noms [ynortimes, réladvement aux temps dont il eſt ici queftion. Les termes de Comté, Vicomté, Garde, Sau-'ve-garde, Sauvement, Avouerie, Proteaion, Mandeburde,. Châ-telloye, &c. déſignoient le reſſort & les fonétions de ces Officiers. On ne peut rien déterminer fur la nature, fur les prérogatives, ni fur les obligations de ces emplois. Tout varioit à'raifon des temps & des lieux. Tel Comte quiavoit commencé ſa fortune par un ,Office de Châtelain, parvenoit à'rendre 'fon titre héréditaire & ',prefqu'indépendant du Souverain, & prenoit à'"[on'tour un *Che-valier* ou un *Garde*, pour gouverner [es Domaines.

Les Officiers qui exerçoient les fonaions de Châtelain, n'ell ;prenoient pas toujours le nom. Le Châtelain de Crépy a porté ſucceſſivement ceux' de *Burgare* ,& de *CapitailZe;* on appelloit *Garde* ou *Seigneur*, celui de la Ferté-Milon; *Vicomte*, celui d'Ou-chy; *Chevaliers* ,ceux de Pierrefonds & de Neuilly-Saint-Front: celui du fort château de Bethizy eſt le ſeul, qui ait confelvé,la qua-lité de Châtelain, depuis l'origine de cette charge.

Après l'établiiTemenc des ſix Châtellenies, le Valois n'eut plus de bornes fixes. Nous le verrons s'étendre depuis le Bourget près Paris, jufqu'aux portes de Reims, & changer Couvent de limites. Les Domaines des Seigneurs Châtelains régloient les reſſorts des Jurifdiaions, & comme ces Domaines éprouvoient des diminu-"tions & des accroiſſemens, il arrivoit de fréquens changemens dans les Châtellenies.

(1) Comm.,p. 498.

Les

47. Les premiers Seigneurs du château de Crépy, dont les noms 'font confignés dans les monumens, prenaient la qualité de *Dominus*. La Dame Hildegarde, à laquelle commence la fuite continue de ces Seigneurs, [e, qualifioit ainfi; *Domina de crifpeïo*. Les femimens font partagés fur l'extraction de cette Dame. Les uns la fone defcendre de Pepin, petit fils de Bernard, Roi d'Italie.; les autres de Landry, Comte de Dreux.; d'autres enfin lui donnent pour pere, Arnoul le vieux, Comte de Flandres.

Le premier fentiment confond Hildegarde avec l'épouse de GautierIe Blanc, fille d'un Comte de Senlis. Gautier le Blanc, Comte de Crépy ou de Valois, était arriere-petit-fils de la Dame Hildegarde. Dans le fecoud fentimenc, on prend Adele ou Adelgarde, fille de Landry, Comte de Dreux, épouse de Gautier I., pour Hildegarde, mere de ce même Gautier.

Blondel & la Morliere, Auteurs du troifiéme fentiment (1), n'ont pas fait attention, qu'Arnoulle vieux n'a épouré qu'en 934, Alix de Vermandois, fille d'Hériberc III, du vivant de Raoul & d'Hermenfrede, tous deux petits-fils d'Hildegarde, Dame de Crépy.

Hildegarde était fille d'Héribert II, Comte d'Amiens. Héribert II avoit pour pere Héribert I, troifiéme fils de Bernard Roi d'Italie, mort en 818. Bernard étoit petit-fils de l'Empereur Charlemagne.

La Seigneurie du château de Crépy s'eft ainfi formée.

Sous le regne de Dagobert I, il Y avait à l'endroit où l'on a depuis placé le château de Crépy, un édifice peu confidérable, à côté duquel ce Prince fit bâtir une Egliſe. On érigea trois Autels dans cette Eglire; le premier, fous le nom de Sainte Croix; le fecolld, [ous l'invocation du Martyr S. Etienne; le troifiéme, fous le titre de S. Denys. Cet édifice & les maifons d'alentour formaient comme une Paroiſſe. On plaça des fonts baptiſmaux dans cette Eglife, à l'Autel de S. Denys.

Cette portion de Domaine demeura unie au Fiſc, juſqu'à la fin du regne de Charlemagne. Il y eut fous le regne de Louis le Débonnaire, pluſieurs partages faits en faveur des defcendans de Beniad, Roi d'Italie. Ces partages adjugerent à Heribert I & à Heribert II fon fils, des domaines ſitués dans la Picardie, dans la Champagne & dans la Brie. Héribert II poſſédoit le Comté

(1) Hiſtoire d'Amiens, p. 63.

d'Amiens, quelques cerres en Champagne, &'le château de Crépy dans la Brie. Héribert II, fut pere de la Dame Hildegarde ou Edelgarde, qu'il laiſſa heritiere de ſes grands biens, & en particulier du château de Crépy, dont elle prenoit le titre...

Quelques-uns prétendent, qu'Hildegarde a été mariée trois fois; la premiere, à Guillaume 1, Duc de Normandie; la ſeconde, à Thibaud le Tricheur, Comte de Chartres & de Blois; & en dernier lieu, à Valeran, Comte de Vexin. Ces perſonnes commettent un anacroniſme de plus d'un ſiécle & demi. Elles confondent Hildegarde', Dame de Crépy, qui vivoit en l'an 880, avec une autre Dame de ce nom, qui exiſtoit en 1040. Elles ne diſtinguent pas Valeran Comte de Vexin & de Beauvais, de Valeran, Comte de Meulant, contemporain de l'Evêque Yves de Chartres.

Dès qu'Hildëgarde eut atteint l'âge nubile, ſon pere l'accorda aux recherches de Valeran, Comte de Vex,in, déja veuf d'une premiere femlne) de laquelle il avoit eu, Papia, épouſe de Rolond I, Duc de Normandie.

Valeran",Gualeran ou Garnier, étoit fils de Bérenger, Comte 'de Vexin & 'de::Beatlvais', ſelon D. Touſſaint Dupleſſis, & ſelon le Cartulaire de Nanteuil. Louvet dans ſon Hiſtoire de Beauvoiſis, & Bouchel ſur l'article XXX de la Coutume de Senlis, ſoutiennent que dans l'origine, le Vexin faiſoit partie du Comté de Beauvais; que même il relevoit de l'Evêque de cette Ville." pour le ſpirituel. Ils ajourent'-;que-le Vexin ayant été donné à l'Abbaye de S. Denys par le ROl Dagobert, les Religieux de cette Abbaye firent choix du Cornee de Beauvais, en qualité d'Avoué: & de Général de leurs troupes.-.

_ Lorfque Valeran épouſa Hildegarde, il poſſédoit les Comtés 'de Pontoi(e, Mäntes, Chaumont & Meula.nt (1). Il tenoit ces terres en fief de l'Abbaye de S. Denys, cqmme Général& Porte-Oriflamme de cette Maiſon. Les Normands étant venu fondre: inopinément ſur le Comté de Vex·in en 885, Valeran aſſembla les vaſſaux des' terres du Monafl:ere, & marcha aux ennemis, dans le deſſein de les combattre. D'abord il eut l'avantage; mais ſe voyant fur le point d'être accablé par le nombre, il fit fa: retraite en bon ordre, & s'enferma dans la ville de Pontoiſe, qu'il défendit jufqu'à la derniere extrémité. Il lui fallut. céder;

(1) Hiſt. de PQntoi(e, p. 11.

parce que la place n'avoit ni munitions ni fortifications, capables de réſiſter plus long-temps aux attaques d'une armée preſqu'innombrable. Valèran fit une capitulation honorable, & ſe retira dans Beauvais.

On attribue à ce Seigneur la fondation de l'Abbaye de S. Melſon de Pontoiſe, de même que la Tranſlation des Reliques de ce Saint, qui eut lieu vers l'an 880.

Hildegarde apporta en dot à Valeran, la Seigneurie du château de Crépy, dont il prit le titre. Valeran de ſon côté délivra un *Libelle d'oſculage* à Hildegarde, par lequel il lui fait préſent d'un alleu, ſuivant la diſpoſition de la loi Salique, qui ordonnoit aux maris de doter leurs femmes. Ce droit d'oſculage, établi par la loi Salique, s'eſt perpétué dans le Valois, où la femme ne devient douagere, que par la conſommation du mariage (1). Ce trait nous eſt connu par un titre de l'Egliſe de S. Pierre en Vallée, portant donation par Hildegarde à cette Egliſe, de l'alleu qu'elle avoit reçu *de ſon Seigneur*, en l'épouſant. On croit que cette alliance fut contractée vers l'an 885.

Depuis la priſe de Pontoiſe, le Comte Valeran n'eut pas de demeure fixe. Occupé à viſiter ſes châteaux, il partageoit ſon ſéjour entre Amiens, dont il avoit hérité après la mort d'Héribert II., Meulant, Beauvais & Crépy. Il eut un fils de ſon épouſe Hildegarde, qu'il nomma Gautier. Nous appellerons ce fils Gautier I, pour le diſtinguer de pluſieurs Seigneurs, ſes deſcendans, qui ont porté le même nom. Hildegarde ſurvécut long-temps à Valeran. Elle mourut à Mewant le douziéme jour de Novembre, ſelon le Calendrier du lieu, où les années ne ſont pas marquées.

Gautier I recueillit la ſucceſſion de ſon pere & de ſa mere après leur mort, & fut Comte d'Amiens & de Crépy, du Vexin, Pontoiſe, Chaumont, Mantes & Meulant. Il épouſa dans un âge peu avancé, Adele fille de Landry, Comte de Dreux. Il en eut trois fils, Hermenfrede, Gerbert & Raoul. Quelques titres de la viUe d'Amiens nomment le premier, Gautier, comme ſon pere, le ſecond Gozefriſe, & Raoul le troiſiéme.

La ville d'Amiens qui avoit été brûlée une premiere fois par les Nôrmands vers l'an 879 (2); fut preſque ſurpriſe par un détachement de ces barbares. La frayeur ayant raſſemblé dans Amiens une multitude conſidérable de gens de toute état, qui fuyaient des

(1) Cout. Val. art. 102. 105.

(2) Sperii Chron. Theol. anecd. *t.* 3. p. 528.

campagnes, la confufion [e mit dans toutes les parties de la ville, fans qu'il fût polIible au Comte Gautier d'y app.orter aucun reme,. de. Le feu prit aumilien du tumulte J & la ville d'Amiens fut une [econde fois confumée par les flammes. Gautier. 1 mourut l'année qui ſuivit de·ce défaſtre : peut-être fut-il lui-même enve-loppé dans cette ruine commune..

Les trois fils de Gautier p.artagerent entr'eux (es grands·biens•. Hermenfrede .& Gerbert- demeurerent: en Picardie. Raoul eut· pour [a part le châtea·u de Crépy, avec les biens. que le Comte Valeran fon.. ayeul avoitpoffédés dans la Brie.. RaouLfixa [on féjour à Crépy. Hermenfrede mourut peu .de temps après Gautier fon pere. On croit qu'il décéda près de Paris, & qu'il fut inhumé à-côté de l'Egliſe de-S. Maur des Foſſés, av.ec [on épou[e, dont. on ignore le nom & l'extraaion.. :-

L'Auteur d'une vie de S.'Maur, publiée en 1640, cite, p. 338; deux ſtatues de;cette Egliſe; repréſentant-J'hommè & la femme. La figure de l'homme eſt celle d'un -Cavalier armé, tenant [on. bouclier po[é [ur la cuilfe gauche. Ses pieds fane appuyés [ur ua . 1yon. La femme eſt voîlée ; elle porte une bourſe attachée au côté droit..

L'âge de ces .deux ftatues ne fàit aucune difficulté (1). Ce font· deux cénotaphes du treiziéme fiécle J dreſſés à la mémoire de deux perfonnes du premier rang ,. décédées depuis très-long-temps. L'Auteur.·de' la vie de· S. Maur-prétend, que ces ftatues . repréſentent le Seigneur Hermenfrede & [a femme. Ce fendment paraît fondé. Les Comtes de Vexin' prenoient le lyon &'le léopard pour ſymboles. Il ya eu dansl'Eglife de S. Maur pluſieurs ; ſépultures des-premiers Seigneurs de Nanteuil, iſſus des Comtes de Vexin. Les cénotaphes, dreſſés au treiziéme ſiécle ſur des tombeaux.du dixiéme, [o11t;COmmwls.: on.en a des exemples à Nanteui! même.

Hermenfredemourut ſans poſtérité. Une grande partie de [es domaines revint à Gerbert [on recond frere, qui n'en jouit pas long-temps; car en 930, Raoul, Duc de Bourgogne ,lui.enlevaJa ville .d'Amiens.. Gerbert ne pouvant fupporter cette difgrace, fuccomba fous le poids.:,de ſon infortune ,'& mourut [ans laiſſer d'enfans. . Raoul, troiſiéme fils ·de Gautier 1; hérita des ·biens :de [es freres. Ce Seigneur continua d'occuper fon château de Crépy. Il le fit

(1) Lebeuf, Hiſt.. du Dioc. de Paris, t. *S.* part. 2.. P. 128.

fortifier, afin de tenir contre les Sejgneurs voifins, qui jugeraient à propos de l'attaquer. RaouLvivoit. vers l'an 940.

J'ai dreſſé cette généalogie des premiers Seigneurs de Crépy,: ſur des mémoires tirés. d'Amiens, de S. Arnoul.de Crépy., & ſur la foi des Auteur.sque j'ai cités. Jeme fuis écarté de Duchefne, qui n'a eu d'autre guide que le Cartulaire de Nant.euil.Ce Cartulaire eſt ordinairement sûr, mais on y a omis bien des faits. Je ne m'arrêterai pas à-réfuter les ſentimens oppoſés au mien: ils renferment trop de contradiEtions_; ,des.. noms. mal rendus " des traits avancés [ans preuves..

48.Celui qui acheva la Ferté-ſur-Ourcq, Hémogaldus ou.fon Succeſſeur, diftribua. cette fortereſſe fur le plan qui fuit.· Au. milieu: d'une premiere enceinte de fortes murailles, flanquées de groſſes tours, il fit conſtruire un donjgn. ,..efpéce de. citadelle. où réſidoient quatre Officiers principaux, qui forrnoient l'Etat major de la Ferté; favoir, le Garde, *CIljlOS:* le Veilleur., ou Chevalier du Guet; *Vigil:* l'Afinaire ou Pourvoyeur,. *Aſinarius:* le. Portier, *Portarills.* On bâtit auſſi dans cette premiere enceinte une Chapelle, ſous l'invOcatiol1 de S. Sébaſtien, patron des-Militaires., honoré d'un culteparticulier.dans le canton, depuis la Tranſlation de ſes Reliques à S. Médard deSoiffons :en 826...On .avoit : dépoſé dans cette Chapelle une parcelle de ces Reliques, que l'on conſerve encore à la Ferté-Milon, dans la ChâfTe de S. Vul-.- gis. Les titres nomment. cette premiere enceinte *Cingulum minus*, , & *Brève Cingulum*.,

Une feconde enceinte beaucoup plus conſidérable, quant à l'étendue:, renfermait.le même.eſpace que les .murs actuels de la ville de la Ferté-Milon. Les titres nomment cette feconde enéeinte *Cingulum majus* (1). Le Seigneur Châtelain, *Dominus Caſtri*, Yavoit ſon hôtel. Le reſte du terrain fut occupé par des. familles réfugiées, qui payaient au Gouverneur un droit de fauvement, *ſalvamentum*. *Les* mai[ons, bâties par ces familles., ont été lapremiere origine de.lahaute ville..

A l'endroit le plus la(ge dela prairie, ſitué ſur le bord de l'Ourcq., oppoſé àla Ferté-Milon, il'y a une piéce de prez', qu'on appelle *le Pré de la vieille Ferté*. On en adjuge tous le.sans la dépouille., dans une place qui (épare les de.t1x ParoifTes de la ville. Les deniers, provenant du loyer, ſe par.tagent entre .les deux Fa.-

(1) Cart. S..Genev•.Pariſ. fol. .

briques. De cet uſage, quelques-uns veulent conclure que l'ancienne Ferté avoit été bâtie en ce lieu, ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Outre que cet endroit eſt dominé par des hauteurs, le terrain eſt mouvant. La Comteſſe Eleonore appelle ce prez, *Pratum meum de Caſtro*, dans une de ſes Chartes (1). La vieille Ferté ſubſiſtoit alors dans ſon entier. On voit à Bethyſi un prez de la Tour, où l'on n'a jamais bâti.

Héribert II, Comte d'Amiens, avoit acquis dans la Champagne & dans la Brie, pluſieurs domaines conſidérables, ſoit à titre de bénéfice & d'avouerie, ſoit à titre d'appanage, ou par achat. La Ferté-ſur-Ourcq fut compriſe dans ces acquiſitions. Il en tranſmit la propriété & tous les droits, à Hildegarde ſa fille, Dame de Crépy, lorſqu'elle épouſa Valeran, Comte de Vexin. Depuis cette donation juſqu'en 1214, que le Valois a été réuni à la Couronne, les Seigneurs de la Ferté-Milon ont été les mêmes que les Seigneurs de Crépy, ſans interruption.

Les difficultés qu'on rencontre, regardent ſeulement la ſuite des Châtelains, Coutres ou Avoués, qui prenoient les titres de *Dominus Caſtri*, *Dominus defirmitate*, parce qu'ils avoient leur hôtel dans la grande enceinte. Ces Officiers veilloient, ſous les ordres des Seigneurs de Crépy, à la défenſe du pays, & à la ſûreté du canton.

Les premiers Seigneurs Châtelains de la Ferté-Milon paroiſſent avoir commencé ſur la fin de la ſeconde race, au Chevalier Milon, ayeul oupere de Thibaud *File-étoupes*, Foreſtier du Roi Robert, dont parle Aimoin dans ſon Hiſtoire (2). *Milon* & *Miles*, ſignifioient un Chevalier. On appelloit Thibaud, *File-étoupes*, à cauſe de ſa chevelure blonde; de même qu'on appella Hugues le Blanc, Hugues de la Ferté-Milon, à cauſe de la blancheur de ſon teint.

Thibaud eut un fils nommé Guidon, qui vivait ſous Henry I. Tempteux avance avec raiſon, que ce Guidon eſt le même qu'un Teudon de la Ferté-ſur-Ourcq, qui vivoit en 1035. Theudon nous eſt connu par un trait, qui fait l'éloge de ſon humanité (3). En ſa qualité de Seigneur Châtelain de la Ferté, il pouvoit exiger des habitans de Marify des corvées & des tributs, que ſes Prédéceſſeurs percevoient. Ben fit la remiſe en 1035, par un acte daté du

(1) Chron. Longp. p. 103.
(2) Lib. 5. c. 46.
(2) Cart. S. Genev. Pariſ. fol. 11, 34.

regne de Henry 1; & de peur que ſes Succeſſeurs ne viſſent à revendiquer ces droits, il en fit publiquement l'abandon aux Chanoines de Sainte Geneviéve, établis à Marify.

Theudol1 ſe réſerva une redevance plus légitime. Les habitans de Marify devoient fournir au Seigneur de la Ferté; les faſcines & les picus dont il aurait beſoin pendant les temps de guerre pour fortifier ſon château. Theudon déèlare dans l'acte, que les habitans de Marify lui continueront les mêmes ſecours, lorſqu'ils ſeront néceſſaires à l'entretien des paliſſades & des ouvrages extérieurs de ſa Ferté.

Guyou Teudon épouſa une Dame Hodierne, de laquelle il eut eut autres enfans, Milon dit le Grand, qui fut Seigneur de Montlhery & de la Ferté-ſur-Ourcq. Milon le Grand eut quatre fils: il conſerva ſon nom autroiſiéme, qui fut auſſi Vicomte de Troyes. C'eſt une queſtion de ſavoir, lequel des deux Milons pere ou fils, a fait tranſférer le Corps de S. Vulgis à la Ferté-ſur-Ourcq, & a donné ſon nom à cette forteresſe. J'incline pour le pere plutôt que pour le fils.

Milon, ſurnommé le Grand, à cauſe de ſon pouvoir, voulant attirer dans ſon château de la Ferté le concours des pélerins, qui venoient viſiter le tombeau de S. Vulgis à Troeſnes, fit lever de terre le Corps de ce Saint. On l'enferma dans un Châſſe, que Milon fit tranſporter avec pompe dans l'Egliſe de ſon château, qui prit depuis le nom de S. Vulgis, quoique conſacrée ſous l'invocation de S. Sébaſtien. La date de cette cérémonie nous eſt inconnûe. Elle a dû s'exécuter vers le temps, où la retraite de Simon de Crépy à S. Eugende du Mont-Jura rendit Milon plus abſolu, dans la poſſeſſion de la Ferté-ſur-Ourcq & de ſes dépendances.

La mort de Milon le Grand, & la retraite du Bienheureux Simon de Crépy, Haut-Seigneur de la Ferté-Jur-Ourcq, occaſionnerent quelques révolutions dans le Valois. Le Roi Philippe I" profita des circonſtances, & fit des arrangemens favorables à ſon autorité, par rapport aux ſeigneuries du Vexin, de Crépy, de la Berté-Milon & de Montlhery. La double alliance du Comte de Mantes ſon fils, avec Elifaheth fille de Guy, Trouſſeau, petite fille de Milon le Grand; & du Prince Hugues le Grand ſon frere, avec l'héritiere de Simon de Crépy, opera un changement qui exclut les Seigneurs de Montlhery du gouvernement de la Ferté-Milon.

Hugues le Grand, en partant pour *la* Terre-Sainte, confia la garde du château de la Ferté, à des Chevaliers de la maiſon de Pierrefonds, iſſus de Jean, Vicomte de Chelles. Jean de Pierrefonds partait lui-même avec le frere du Roi. Nous donnerons la ſuite des Chevaliers, iſſus de Jean. La plûpart ont porté le furnom de *Turc*. Nous expoſerons auſſi l'établiſſement de la Collégiale de S. Vulgis.

49. On pourrait comparer la nombreuſe Maiſon des premiers Seigneurs de Pierrefonds, à cette troupe d'avanturiers fameux, qui au retour de la Terre-Sainte, firent des exploits édatans dans la Sicile & dans laPouille, & ſe ſignalerent à la défenſe des Seigneurs, qui imploroient leur ſéGours. Leurs faits d'armes; & leur habileté dans la ſcience rnilitaire!, leur ont acquis une réputation digne de leur valeur, & des ſer-vices importans qu'ils ont rendu.

Après la ruine emiére du Palais duChefne, les principaux Officiers de ce Palais ſe fortifierem ſur les hauteurs, & ſe défendirent avec une valeur & une intrépidité, qui leur mériterent la confiance publique. Ils pourvurent avant tout à la conCe.rvationde leurs biens., & chercherent enſuite à ſe rendre utiles aux Egliſes, aux Communautés & aux Seigneurs voiſins. Une nombreu[e poſtérité, formée au métier des armes., leur fut une occàſion favorable de porter du ſecours dans tous les lieux du voiſinage, où l'on en avoit beſoin. Ils eurent auſſi le ſoin de ptoflter des circonfiances, & de' former à leurs deſcendans & à leurs alliés, de·s établiſſemens av.antageux.

Un Monaſtere étoit menacé d'une invaſion prochaine, de la part des factieux & de la part des el1neniis du dehors : on envoyoit à Pierrefonds demander du ſecours. Un Seigneur alloit à la Terre ſainte, ou entreprenoit un voyage de long cours, un voiſin plus puiſſant que lui vehoit l'attaquer : il avoit recours au Seigneur de Pierrefonds, ou pour conſerver ſa terre ou pourla défendre. Le Seigneur ou la Communauté faiſoit un traité avec les Seigneurs de Pierrefonds, aux conditions qui ſuivent.

On convenoit en premier lieu, que la terre ou le château, qui réclamoit la proreéti9n du Seigneur de Pierrefonds, releveroit de ſa luſii.ce, en premiere inſtance ou par appel, ſelon la diſtance des lieux.

2°. Les Seigneurs de Pierrefonds exigeoient des redeyances en fonds de terre, proportionnées au nombre de ſoldats qu'ils en-

VOYOlent

voyoient fur les lieux. Les Chevaliers ne recevoientpas de folde. Celui qui les appelloit à la défenfe de fa terre, en démembroit une portion, qui devoit produire cinquante à foixante livres de revenu par an., douze à quinze cens livres de notre monnoye. Les terres ne s'eftimoient pas à raifon de l'arpent, mais à raifon de' leur valeur intrinféque. On nommoit *liyrée de terre,* une portion, qui proèluifoit une livre de revenu par an. Soixante livrées de terre fignifioient un fonds d'un'e ou de plufieurs piéces; qui devoit rapporter à fon. poſſeſſeur foixahte liv-res de rente, monnoye du temps.

On diftinguoit trois eſpéces principales de livrées de terre;. *libratas terræ*, les livrées à Parifis, les livrées à Tournois, & les livrées à Nerets, trois fortes. de. mannoye qui. avoient plus. de cours dan3le Valois. Il n'y' avoit rien.de fixe touchant.la paye des foldats: chaque Chevalier commandoit fa troupe.. Ou les foldats demeuroient à fa charge, ou le protégé les. foidoit, ou enfin les foldats faifoient.la guerre à leurs dépens,:& ne recevoient. pas de foide. Dans le premier cas, le Chevalier r-ecevoit une fomme une fois payée, à raiſon du nombre des fçldatsqu'il amenoit du château de Pierrefonds, ou bien l'on augmentoit le nombre des livrées. Dans le fecond cas., chaque foldat recevoit par jour fon étape, aux dépens du protégé, Le troifiéme cas avait lieu ,.' . IGrfque les vaſſaux ou les payfans d'un canton fe raſſembloient volontairement au moment du danger:, fous les ordres du Chevalier, à peu près comme on raſſemble nos Gardes-côtes. Ceux-ci combattant pour la défenfe de leurs foyers, faifoient la guerre' à leurs dépens, & quelquefois contribuoient aux honoraires du Chevalier;

3°.' Les héritages qu'on abandonnoit à chaque Chevalier, lui. appartenoient, fans retour'de la part du poſſeſſeur; & à perpétuité. La donation fe faifoit ordinairement, de maniere que le Chevalier' paffoit pour avoir reçu du Seigneur 'de Pierrefonds les terres que le' particulier lui délivrait. Ce Seigneur les érigeoit en Fief; & comme la plûpart des militaires qu'on envoyoit, n'avoient aucun bien,. ils bâtiffoienr un manoir furIes terres qu'on leuraccordoit: de-là. cette prodigieufe quantité de Fiefs, qui dépendent de chacune des. ſix Châtellenies du Valois', Tous' les Seigneurs confidérables imitoient la conduite des Seigne.urs de Pierrefonds. Conduite qui eſt la caufe de ce que la Châtellenie- de P,ierrefonds eft ſi étendue.

L'origine des premiers Seigneurs de Pierrefonds eſt fort obſcure. Quelques mémoires ſans preuves rapportent la fouche de leur généalogie, à un Nicolas I, pere d'un Nicolas II, qui eut quatre fils, favoir, Nivelol1 J, Thibaud, Gérard & Richard. D'autres prétendent que Gérard & Richard étoient feulement couſins germains de Nivelon & Thibaud, & petit-fils de Nicolas I, par un frere de Nicolas II.

Ces Seigneurs ont été quatre perfonnages diftingués par leurs emplois. Nivelon J devint Seigneur du château de Pierrefonds, après la mort de fon pere. Ce nom eft un diminutif de celui de Nicolas. Thibaud fut Evêque de Soiffons. On croit que Gérard & Richard furent d'abord employés enfemble dans le château de Laon; & qu'enfin l'effice de Châtelain de Laon refta à Gérard, à l'exception de quelques droits; & que Richard devint Châtelain de Bethizy, fous le regne de Henry I. Cependant les deux Prevôtés de Hethizy & de Laon demeurerent unies jufqu'au treiziéme fiécle. Gérard eut feul dans la fuite la Châtellenie de Cherify ou de Quierzy, dont fes defcendans ont pris le nom.

Nivelon I, vint au monde vers le commencement du onziéme ſiécle. Comme il parut pendant des temps de troubles, où les monumens ſont rares, on ignore la plûpart de fes actions. Je ne connois aucun fait qui le concerne, avant 1047. En cette année, le Roi Henry J., aſſembla, au château de Laon, les Evêques & les Grands de res Etats. Nivelon fut du nombre de ceux que le Prince convoqua. Cette affemblée nous eft connue par une Charte dreffée à S. Médard de Soiffons, & confirmée au château de Laon par le Roi, en préſen.ce des Archevêques, des Evêques, des Comtes, & de plufieurs grands Seigneurs qui n'avoient pas le titre de Comtes, mais qui avoient rang immédiatement après eux. La Charte eft une reftitution à S. Médard, de biens uſurpés par les ancêtres d'un Chevalier nommé Hugues (1). Le nom de Nivelon eſt au bas de cette Charte.

Duchefne & Muldrac attribuent à Nivelon I la fondation du château de Pierrefonds, qu'ils placent fous l'an 1060. C'eft une erreur dans laquelle ils font tombés, en prenant mal le fens de ces quatre mots de l'épitaphe de Nivelon J, *qui fundavit ijium oeum.* Ces mots ne regardent que l'Eglife de S. Sulpice, fondée par Nivelon, & non pas le château. Le ſeul trait de la vie de

(1) Gall. Chr. t. 9. Inſtrum. p. 97.

Nivelon qui ait rapport à l'an 1060, eſt la fignature qu'il mit au bas: de la Charte, qui regarde: la fondation de S. Adrien de Bethizy par le Chevalier Richard', fon parent ou fan frere.,

Nous ne pouvons déterminer le temps, où le premier château de Pierrefonds a été bâti. Il paroît certain qu'il exiftoit avant la naiſſance de Nivelon 1. Ce château étoit un gros édifice quarré, flanqué de tours, & fitué' fur la hauteur, à l'endroit même qu'occupe. préfentement la ferme du Prieuré. Une pente fort roide rendoit cette Fortereſſe inacceſſible de pluGeurs côtés. Un grand & majeflueux, donjon, accompagné de deux tours énormes par leur groffeur & par l'épaiffeur de leurs murs, en défendoit l'accès, du côté .de la plaine de Béronne. Des foſſés profonds, des. tedoutes, & toutes fortes d'ouvrages avancés couvraient une' partie,de cette plaine. Celuiqui fonda ce château y bâtit une Chapelle, qui fut confacrée en l'honneur de S. M'efmes, Martyr de' Paphlagonie. 11 choifit pour la placer, l'intervalle de deux' tours, à l'endroit du château le moins expofé aux attaques, pendant les ſiéges qui pourroient arriver (1). Voici l'hiftoire de ce Saint, telle-que je l'ai trouvée dans un manufcrit de S. Pierre enChaftres, qui m'a paru authentique.

S. Mefmes., Mamas, Marnais ou' Maxime, naquit en. Paphlagonie, province. de l'Afie mineure, de Théodore & de Rufine " après l'an de J. C. 250 Dès qu'il eut atteint l'âge de gagner de quoi ſubſiſter, res parens qui n'avoient/pas' de fortune) lui firent 'cmbraffer la profeſſion de Berger; Ils n'avoient rien' négligé, pour lui procurer dans fon enfance une éducation chrétienne; Mefmes employoides loiGrs de. fa profeffion, à méditer les grandes vérités, doutfes parells l'avaient inftruit. Sa vie reffembloit à celle que menoient les Patriarches, pendant ces temps d'innocence, où les Souverains manioient la houlette & le Sceptre. La candeur & la fimplicité de fes mœurs, l'aſſemblage des vertus qu'il pratiquait, lui avoient acquis la réputation d'un parfait chrétien, quoique dans un âge encore tendre; lorfque l'Empereur Aurélien fit publier un Edit fanglant, contre ceux qui profdfoient le chrifiianifme.

Le jeune Berger ne tenant à la vie par aucun lien, n'en fut pas intimidé. Il continua de pratiquer ouvertement fa religion. Bientôt il fut arrêté. Après avoir' fubi les interrogatoires, on lui fit fnuffrir des tourmens, qu'il endura.ave.c. une conſtance invincible,

(1) Ibid. tom. 10.' p. 106.

&.auxquels un autre corps que le ſien n'auroit pas réſiſté. Mefmes menoit .par état une vie très-dure, expofé jour & nuit aux injures' de l'air, fans logement. Les bourreaux mirent en œuvre tous les fecrets de leur art, afin de lui arracher le renoncement qu'on demandoit. Ils commencerent à lui déchirer le corps à coups de· verges : ils le ténaillerent; & appliquerent fur fes playes des lames ardentes. Son corps, quoiqu'à demi brûlé, & dépouillé d'une partie de fes chairs, .confervoit une vigueur" qui étonnoit fes bourreaux. L'un d'eux, las de le tourmenter, le délia, &lui ouvrit le ventre avec une hache d'armes, impatient de ce qu'il n'expiroit pas.

Le Saint [entant tomber [es entrailles, les retintavec fesmains, & gagna une caverne, à deux ftade.s du lieu de fon fupplice , dans laquelle il rendit l'efprie. On croit qu'il fut martyrifé près de Cérarée en Cappadoce , où l'on inhuma fon corps,' au ,mois d'Août de l'an 274. L'Eglife honora fa mémoire·auili-tôt après fon martyre. Dès que la paix.eut été.rendue àl'Eglife, il y eut à fon tom-.beau .une .grande affluence de peu.ple. Son culte fe répandit dans la Syrie & dans la Greee. S. Grégoire de Nazianze parle de ce Saint dans fes Panégyriques (1). La fête de S. Mefmes eſt marquée au dix-fept Août, dans les anciens Martyrologes. A S. Pierre en Chaftres, on la fait le dix-huit de c.e même mois.

Le Corp.s de S. Meſmes fut t:ranfporré.à Conftantinople, dans un temps où la ville de Céfarée étoit menacée d'une prochaine ·invafion. Il y demeura entier, jufqu'à ce qu'un Seigneur François .pa{fant en cette ville, obtint ,un os du cou, dont il fit préfenr à l'Eglife de Langres, avant le ·regne de Louis le Débonnaire. Quelques-uns prétendent , que cette Relique a été apportée de Langres au château de Pierrefonds, au dixiéme fié.c1e. D'autres .penfent qu'une nouvelle parcelle de ces mêmes Reliques a été .transférée de Conftantinople au Palais du Chefile, en même temps que la Relique d,e Langres, avant le regne de Louis le Débon-..11ài1re.

Après que le fe.cond château de Pierrefonds eut étéb'âti, on ·transféra la Relique de S. Mefmes dans la Chapelle, parce que l'Eglife de l'ancien château tomboit en ruine. Lorfqu'on démantela le fecond château de Pierrefonds (en 1617), les Religieux .de S. Pierre en Chaſtres obtinrent la Relique de 5.. Mefines ,

(1) Orat. 43.

avec les authentiques qui la concernoient. De S. Pierre en Chaftres, la Châſſe de S. Mefmes a été rapportée dans l'Eglife Paroiſſiale de Pierrefonds. Elle a été d'abord expofée au-deſſus du maître Autel, d'où o11l'a ôtée pour la placer dans la Sacrifiie: on pourroit la loger plus décemment.

Le Seigneur de Pierrefonds qui bâtit la Chapelle de S. Mefmes, 'Y fonda quatre Prébendes, qui furent remplies par des Prêtres féculiers jufqu'en 1102. Ces Clercs avoient leur logement à l'Orient' du château.

. Nivelon I, trouva les ch0fes en cet état, 10rfque la.Seigneurie de Pierrefonds lui échut par le décès de fon pere. Il jouiffoit de deux avantages, qui peuvent donner le plus haut dégré de conſidération dans la ſociété ; il joignoit à de grands biens un grand crédit. On connoît par la Charte de 1047, déja citée, qu'il alloit de pair avec le vaillant Hugues Bardoul, & avec les premiers Comtes du Royaume. Voici le dénombrement d'une partie de fes biens.

Il poffédoit, outre la terre de Pierrefonds, une portion confi-. dérable.de la forêt de Cuife & de celle de Retz: les Seigneuries d'Oudincourt, de Momigy-Langrain, Rheteuil, le Crotoy, Couloify, Jaulzy, Haute-Fontaine, Taille-Fontaine & Morte-Fontaine: Neuf·Fontaines & Saint Etienne, Champ-Baudon, Chelles, &c. fans les Vicomtés, les Sauvemens, & les Avoueries qu'il avoit de toutes parts. Une circonfiance remarquable, c'eſt . que dans la plûpart de fes terres, il poffédoit les bénéfices, les Cures, les Prieurés, les dixmes, ne négligeant rien de tout ce quipouvoicgroffir ſes revenus. Une chofe le rendoit redoutable à ſes voifins & au Souverain même; il pouvoit en peu de temps ra!Tembler de fes Avoueries, plufieurs corps de troupes de vaſſaux, commandés p.ar de.s Chevaliers exercés dans la profeffion des armes.

Quoiqu'il eût reçu de {es ayeux les biens d'Eglife 'qu'il poſſédoit, i1lui vint fur ee [ujet des [empules qu'il voulut calmer. Il crut qu'il ſatisferoit à Dieu & aux hommes, .s'il fondoir pour l'utilité des habitans du bourg de Pierrefo-nds, une EglifeCollégiale, . à la place d'une Chapelle fort étroite, ſituée au bas de la montagne du château. Car indépendamment du châteaù, il Yavoit un bourg de Pierrefonds, peuplé de familles qui avoient abandonné les campagnes voiſines, afin de fe tranfporteravec leurs effets,

dans des demeures plus sûres. Etablies à côté-du châteaU les perſonnes réfugiées pouyoient recevoir un prompt fecours en cas d'attaque, ou ſe fauver dans la fortereffe par:des conduits fouterrains.·

Nivelon.I, rebâtit fur un plan régulier' la Chapelle' de S. Sulpice. Il lui donnaI'étendue 1ùffiîante, pour-contenir les habitans du bourg, dont le nombre croiſſoit de Jour, en jour. L'édifice peu élevé, en comparaiſon·des grandes Eglifes du rreiziéme fiécle, comprenoitunenefavec fes bas-côtés, une croiſéê & un·chœur, accompagné. de quelques, oratoires particuliers., Une voûte en: plein ceintre, plus' folide qu'exhauſſée, regnoit fur toutes les. parties de cette Eglife. J'ai vu peu de. grands bâtimens·, du même âge' que cette Eglife." où la pierre de taille foit auſſi belle & auſſi multipliée. On employoit plus volontiers le moîlon·que cette pierre.. On voit encore·derriere le maître Autel de *S*.. Sulpice, un refte-de.l'ancien:édifice, qui eſt une poreion de bas-côtés, bien con.-fervée..

Le Seigneur Nivelon,fonda dans la nouvelle' Eglife ,- un Cha--pitre de Chanoines gouverné par un Doyen. Il donna à ce Chanitre la. dixme de Pierrefonds, deux. fermes avec. les terres de: leur dépendance', le-tiers des dixmes de Montigny, & une partie· de celles de Rheteuil, un,moulin à S. Etienne, & une portion de; bois dans la' forêt de Cuiſe, qu'on:a long.temps appellé *le bois des Moines;* il réünit auai à··ce Chapitre, des, Autels ou bénéfices, à charge d'ame·, qu'il eut fcrupule de·conferver..

Ces diſpoſitions étant, faites ". Nivelon conféra la dignité de-Doyen à Thibaud fon frere', & attacha à cette place, le time de' *Pair de fief & de nobleſſe* : qualité. honorable' que Thibaud tranf·-mit à fes Succeſſeurs, même au:Prieur·des Religieux de Marmoutier'" qu'il fit venir-à Pierrefonds en: 1085.

En l'anl060,.Richard 1, Châtelain·de·Bethizy,. invita le Roi Philippe 1, à la Dédicace d'une Chapelle qu'il avoit fait bâtir. Le Roi parut à la céréinonie, accompagné de la Reine fa mere, & des principaux Seigneurs du Royaume. Le Roi figna la Charte de fondation.. On lit, après fon' nom, ceux des Seigneurs de fa fuite; Le-nom de" Nivelon, eft écrit entre·celui de Thibaud de Crépy Seigneur de Nanteuil,. & celui du Châtelain Richard I, ſbnparent.

Nivelon eut cinq fils': Nivelon-II, Jean 1, Pièrre, Ernaud & Hugues)& une fille appellée Marie. NivelonII fuccéda à ſon pere dans

fes titres & dans la plus grande partie de fes biens. Jéan eut en partage la Vicomté de Chelles & diverfes Avoueries; Pierre paroît avoir été la tige des Avoués de Vic-fur-Aifne. Ernaud ou Arnaud de Pierrefonds 'n'eut pas de poftérité; Hugues devint Evêque de Soiffons; Marie épouſa un Chevalier du pays, nommé Renaud (1).

Le Seigneur Nivelon I, mourut après l'an 1072, comme nous allons le prouver. Son corps fut dépofé dans un caveau qu'on voit encore, non dans une Chapelle, comme Bergeron l'avance, mais extérieurement, attenant le collatéral droit du chœur de la Collégiale, qu'il avoit fondée. L'ufage ne permettoit pas encore, qu'on enterrât les Patrons laïcs dans les Eglifes. On fit graver cette infcription auprès du tombeau. CI GIST NIVELON 1, SEIGNEUR DE PIERREFONQS, QUI A FONDÉ CE LIEU, ET QUI A FAIT LE PRIEUR SON PAIR DE FIEF ET DE NOBLESSE. *Hic jaeet Nivelo primus, Dominus de Petrâfonte, qui fundavit ijllllm loclllm, & dedit Priori Paritatem Caſtri ſui & Nobilitatem.* Cette infcription a été recueillie par plufieurs Savans, comme un monument rare & précieux touchant l'andenne Pairie. Bergeron & Templeux l'ont rapportée dans leurs Ecrits, & D. Martenne dans fes Voyages littéraires. M. l'Abbé Lebeuf l'a copiée fur les lieux. Cette épitaphe ne ſe voit plus.

On peut prouver par ce monument, que Nivelon I, n'eſt pas mort avant l'an 1072. Il n'y a pas eu de Prieur à Pierrefonds, avant le tems où Thibaud, frere de Nivelon, abdiqua la dignité de Doyen de S. Sulpice, pour être Evêque de Soiſſons. Thibaùd a été élevé fur le Siége Epifcopal de cette Ville en 1072. Par conſéquent, le titre honorifique accordé par Nivelon I, à un Prieur de Pierrefonds, ne peut pas être ancérieur à cette date.

La Pairie du château de Pierrefonds eſt une des plus anciennes & des plus nobles qui foient en France. Le nombre des Pairs de Pierrefonds s'eſt beaucoup accru depuis la mort de Nivelon I, jufqu'au regne de Philippe Augufte. Je n'ai pu déterminer le nombre, qui paroit foixance au treiziéme ſiécle. Le droit de Pairie appartenoit à certains Fiefs. Il fallait être noble pour l'exercer. Nivelon I, depuis l'abdication de Thibaud fan frere, établit que la dignité de Prieur de Pierrefonds donnoit au Titulaire la qualité de noble.

(J) DucheCn. Hiſt. Chatill. p. 48.

Les anciens Seigneurs de Pierrefonds rendoient la Juſtice de la maniere la plus ſolemnelle. Lorſque ce Seigneur ſiégeoit en perſonne, il paroiſſoit accompagné des douze anciens Pairs nobles de la Châtellenie. Le Roturier, poſſeſſeur d'un Fief *qui* donnoit droit, de ſéance, ne pouvoit exercer ce droit. Après que les parties; avoient été entendues, on délibéroit: le Seigneur de Pierrefonds, recueilloit les voix, donnait la ſienne, & prononçoit. En l'abſence du Seigneur, le Bailli faiſoit ſa fonction. Il avoit voix délibérative avec les Pairs, s'il était noble, ſinon il s'abſentoit pendant les délibérations, & venait recueillir les voix: enſuite il prononçoit. Cette forme de Jugement duroit encore à Pierrefonds en 1584. Je lis dans le cahier des Aſſiſes du mois de Juillet de cette année, que le Seigneur du Fief de Clamecy fut appellé & requis, de prendre ſéance en qualité d'homme-jugeant, &c. me l'un des Pairs du château de Pierrefonds.

Les Juges des Mairies & de toutes les Paroiſſes de la Châtellenie de Pierrefonds devoient paroître à ces aſſiſes. On en faiſoit l'appel. Si quelqu'un manquoit de comparoître ſans un ſujet légitime, on le condamnoit à l'amende. J'ai vu pluſieurs Ordonnances du Juge de Pierrefonds, portant injonction aux Maires d'Aconin, d'Ambleny, de Berzy, Charentigny, Cœuvres & Cutry, Pernant, Ploiſy, Reſſon-le-Long, Saint Bandry & Saint Etienne, de comparoir aux aſſiſes générales du Bailliage de Pierrefonds, comme étant Juges ſubalternes dans les plus anciennes Mairies de ce Bailliage.

Thibaud de Pierrefonds (1), frere de Nivelon I, naquit au château de Pierrefonds, au commencement du onziéme ſiécle. Son pere lui voyant des diſpoſitions à l'état Eccléſiaſtique, les cultiva. Il lui fit conférer la Tonſure Cléricale, & lui donna pluſieurs bénéfices dont il jouiſſoit, quoique laïc. Ayant fondé la Collégiale de S. Sulpice, il nomma Thibaud Doyen du Chapitre. Thibaud occupait cette place, lorſqu'en 1072, le Siége Epiſcopal de Soiſſons vint à vacquer. Quoiqu'iſſu de parens fort avides de biens d'Egliſe, il ſe déclara l'adverſaire des Chevaliers ſes contemporains, qui ſous d'eſaux prétextes, envahiſſoient les terres des Eccléſiaſtiques. La fondation de Saint Jean-lès-Vignes de Soiſſons eſt ſon ouvrage. Cet établiſſement eſt dû au zele, avec lequel il engagea le Chevalier Hugues de Château-Thierry, à

(1) Gall. Chr. t. 9, p. 349. t. 10, p. 100. inſtr.

faire

faire la reftitution des bénéfices qu'il poſſédoit. En 1°79 , il fouf-crivit la Charte de fondation de S. Quentin de Beauvais , préfen-tée au Concile de Soiffons. Une circonflallce remarquable de' fa vie eſt, qu'il choifit pour Aumônier ou Chapelain, Hugues' de Châtill'on, qui remplit onze ans le faint Siége fous le nom d'Ur-bain II (1). Il concourut à l'établiffement du Prieuré de Coinci, en accordant aux prieres de Thibaud, Comte de Troyes, l'Eglife de Bainfou, dont il avait abandonné l'ufufruit à fa Cathédrale. Il donna en dédommagement à fan Chapitre, l'Eglife de S. Germain-lès-Compiegne, dix fols de rente fur celle de Longueval ou Longeville, *Longâval/e* , & dix autres fols fur l'Autel de la Fou; trois bénéfices qu'il tenait probablement des libér.alités de fan pere. Après avoir mené une vie remplie de bonnes œuvres, il mourut le 26 Janvier 1080.

Comme il s',était toùjours opporé à ceux qui ufurpoient les bé-néfices, & qu'il s'était déclaré le proteaeur des Eccléfialliques perfécurés , ſa mémoire a été long-temps en vénération. L'on cite dans la Chronique de Saint Jean-lès-Vignés (2), une Vie de S. Arnoul, Succeffeur de.l'Evêque Thibaud, où l'on donne' à ce-lui-ci le titre de Saint.

Il y a deux fentimens ſur Jean de Pierrefonds. Bergeron & .l'Auteur de l'Antiquité des villes prétendent; qu'il étoit frere de Nivelon I, & de.l'Evêque Thibaùd, & qu'il partit en 1080 pour la Terre - Sainte. Duchefne, Templeux & Dormay avancent qu'il étoit fils de Nivelon I, & fixent à l'an 1100 fon voyage à la Terre-Sainte.

Le fetond fentiment doit être préféré au premier, quoiqu'il ne foit pas exaa fur tous les points. Duchefne & Dormay fe fon-dent fur une Charte, dont les dates varient. Cette Charte eft la donation de la Vicomté de Chelles au Chapitre de Soiſſons. Elle eſt datée de l'an 1100, épaae fept, concourant avec la fixiéme , indiaion fept, l'an 38 du regne de Philippe 1 , & la feptiéme de l'Epifcopat de Hugues. Les dellx dernieres dates reviennent à l'an 1098 , & paroifTent préférables à la premiere. C'ell pourquoi je placerai ici cout ce qui a rapport à Jean 1 de Pierrefonds. Je parlerai de Nivelan II au Livre fuivant.

50. Dans le partage des biens de Nive,Ion I, la Vicomté de Chelles échut à Jean fan fecond fils. Chelles eſt un lieu ancien du Dioceſe

(1) Chrono p. 43.

(2) Du;h. Hiſt. Chat. p. 24.

de Soiffons, & de la Châtellenie de Pierrefonds. Ce nom vient du latin *Cala* ou *Cella*, qui fignifioit un Oratoire, une Chapelle, de même *qu'Oratorlum*, *Baſilica* ou *Bifulca;* avec cette différence cependant, qu'on appliquoit plus ordinairement le nom de *Cella* aux Chapelles, qui avoient fervi de retraite aux premiers Chréiens, dans les temps de perfécution.

Chelleseft ſitué fur l'ancienne chauffée Brunehaud, près de Manimont, de Béronne) & du Chêne Herbelot. Dès qu'il fut permis de doter les Eglifes, un Seigneur de Chelles donna à l'Eglife du lieu la plûpart des biens qu'il pofIédoit dans le canton, avec les droits honorifiques qui en dépendaient. Ces biens vinrent au pouvoir du Chapitre de Soiffol1s, parce que le Prêtre deffervant de Chelles étoit originairement un Clerc de l'Eglife Cathédrale.

Au commencement des troubles qui agiterent la France pendant plus de deux fiéc1es., le Chapitre de Soiffons mit la terre de Chelles fous la proteaion d'un Comte, auquel il. fir préfent d'un bien ſis à Chelles même, à titre de *Sauvement.* L'autorité de ce Seigneur'ne ſuffiſant pas à écarter les partis, le Clergé de Soiffans demanda au Seigneur de Pierrefonds un Chevalier, qui devoit fe charger de la défenJe 'du château de Chelles. Le Chapitre propofoit de donner au Chevalier des fonds de terre, avec la qualité de *Vicomte.* Le Seigneur de' Pierrefonds accepta: l'ofFre „ & fe chargea d'autant plus volontiers de la défel1fe du château de Chelles., que ce château touchoit prefque. aux dépendances du fien.

Le Sauvement & la Vicomté de Chelles ont été deux Fiefs héréditaires jufqu'au milieu du onziéme fiécle. Le Militaire à qui le droit de Sauvement avoit été accordé) eut entr'aucres defcendans, le Comte Notker & le Chevalier Berolde, qui hérita du droit de $auvement. Berolde embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & fut élû Evêque deSoifIons fous le regne de Robert, .avant l'an 1015. Il céda à fon Ciergé fon. droit de Sauvement, avaut l'an 1052, & éteignit ainfi une dette éonfidérable, que le Chapitre. devoit acquitter tous les ans."

Jean de Pierrefonds po{fédoit en 1098, la plus grande partie de la Vicomté de Chelles (1). Manquant de fonds pour fan voyage de la Terre-Sainte, ilcéda'[oll;droit de Vicomté à l'Egliſe de

(1) Dorffi,.t•.2.·p. 57 Berg. Val·Roy.. p, 220.

S. Gervais, moyennant feize marcs d'argent & deux fols de cens à fes Succeffeurs, payables le jour-de S. Denys neuf Octobre. Par le même accord, le Chapitre de S. Gervais s'obligea, à faire chanter à fan intention une Meſſe toutes les femaines pendant fon .abfence, à donner un repas. à l'iſſue de la Meſſe, & à laver les pieds à un pauvre. LesChanoines s'engagèrent auſſi à lui fonder un anniverfaire après fa mort., Ce traité fut ratifié par Frédelinde, femme de Jean, par fes cinq enfans, par Pierre, Ernaud, & l'Evêque Hugues de Pierrefonds, tous trois freres de Jean, par ſix D.ignitaires de la Cathédrale, vingt Eccléſiaſtiques, & ieize Chevaliers.

Cette donation n'empêcha pas, que la terre de Chelles ne relevât du château de Pierrefonds, même à plus d'un titre.. Cette terre fut toujours foumife à ſa jurifdiaion, & gouvernée par un Militaire de ce château (1). Je trouve parmi les noms des 'Chevaliers ·qui foufcrivirent la Charte de l'an 1102, portant donation deS. Mefmes à Marmoutier, la fignature d'un Payen de Chelles, Chevalier, *PagallZls de Calâ.* LorCqu'Agathe de Pierrefonds époufa Conon, Comte de Soiſſons, elle confervoit des droits fur la terre de Chelles (2). Elle en fit la remiſe au Chapitre de Soiſſons.

Il y eut à Chelles en l'an 1128 un évenement, qui mérite d'être raconté (3). Une femme du lieu reſſentit pendant trois ſe-'·.maines, les douleurs de l'enfantement. Au bout du terme, elle accoucha de trois pierres; la premieré, groſſe comme un œuf d'oye; la feconde, comme un œuf de poule; la troiſiéme, com-. me une noix. Délivrée de ces trois concrétions, elle mit au monde un enfant qui reçut le Baptême, & qui vécut. L'accouchée, malgré l'épuifement de ſes forces, revint en ſanté. Comme elle attribuoit fa délivrance à un pélerinage, qu'elle avait promis de faire à Notre-Dame de Soiſſons, elle fe rendit à c-ette Eglife, accompagnée de fes voiuncs, & préfenta les trois pierres, qu'on enfila, & qu'onfufpenditdans un endroit apparent de l'Eglife. Ce trait eft raconté dans l'Hiftoire de Notre-Dame d'après l'Abbé Hugues *Farſitus*, contemporaîn de S. Bernard. .

Lorfqu'on établit le Siége de l'Exemption de Pierrefonds, la terre de Chelles fut mife au nombre de fes dépendances, comme

.(1) Gall. Chr. inſtr. tom. 10. p. 1-06.
(2) Berg. p. 22. v°.
(3) Hiſt. N. D. p. 494.

étant un bien. de la Cathédrale de Soiffons. J'ai lü dans un ancien dénombrement, que Chelles dépend. de l'Exemption, quant à la partie qui appartient à S. Gervais. En 1680, le Chapitre de Soiffons prétendoit Juſtice, Vicomté, Avouerie, & le cours de l'eau ſur le territoire de Chelles: les Gens du Roi de Crépy foutenoient qu'à Chelles il y avait ſix Fiefs, dont un ſeul relevoit du Chapitre de Soiſſons. Avant 1703, la terre de Chelles ſe diviſoit en deux panies, dont une relevait de l'Exemption, & l'autre du Bailliage de Pierrefonds, avec Roncherolles & quelques Fiefs. voiſins.

Le Seigneur Jean de Pierrefonds, qui a donné lieu à cette diſgreſſion, partit peu de temps après ſa donation. Il mourut l'année même de ſon départ, laiſſant de Frédelinde ſon épouſe, deux fils, Hervé & Vermond; & trois filles, Hélifende, Herlinde & Elifabeth. Vermond & Hervé. eurent une nombreuſe poſtérité, dont nous parlerons dans la ſuite.

51. Le magnifique Palais de Qu-ierzy éprouva, ſur la fin du neuviéme ſiécle, le ſort commun à toutes les Maiſons Royales de la contrée: les Normands le ſaccagerent & le dévaſterent. Dépouillé de ſes commodités & de ſes agrémens, il fut abandonné de nos Rois, & donné en Fief à des Châtelains qui le fortifierent, & ſe firent appeller *Cherijis*." du nom latin *Cariſiacum*, qu'on traduiſoit ainſi dans le langage vulgaire.

D. Michel Germain (1) Cl) efiime, qu'avant Gérard de Cheriſy premier du nom, le château de Quierzy avoit été tenu en Fief par ſon ayeul ou par ſon pere, à vie ſeulement. Selon ce ſentiment, il faudroit admettre un rejetton, de Nicolas 1, Seigneur de Pierrefonds, établi à Quierzy, auquel on auroit confié le gouvernement des deux châteaux de Bethizy & de Laon. Il eſt certain que les premiers Châtelains de Laon ſortoient de la Maiſon de Cherify, & que pendant long-temps Bethizy & Laon n'ont fait qu'une même Prevôté. Que Gérard I & Nivelon I, ayent été Freres, ou fils de deux freres, c'eſt ce que je ne puis prouver par des monumens certains. On eſt ſeulement aſſuré qu'ils ſortaient d'une même tige.

Gérard de Cherifr" premier du nom, étoit un homme de petite taille, fort mince de corps, d'une intrépidité & d'une vivacité qui le faiſoient généralement redouter. Il n'avoit qu'un œil. Je ne

(1) Diplom. p. 265.

puis dire s'il avoit perdu l'autre à la guerre ou par accident. Il ne fe diſſimuloit pas ce défaut, & fignoitGérard le borgne, *Gerardus ſtrabo* (1J. Guibert, Abbé de Nogent, le dépeint comme un guerrier formidable, qui. intimidoit d'un feul regard, ceux qui lui caufoie'nt le moindre fujet de mécontentement. Herman le qualifie noble Prince & Châtelain de Laon. Guillaume de Tyr le met au nombre des premiers Seigneurs François, qui n'avoient pas le titre de Comtes: *illter viros majores qui /Zon eram Comites.*

Vers l'an 1070, Gérard le borgne eut un différend très-vif avec Radbod, Evêque de Noyon. Radbod.avoit.obtenu du Roi Philippe 1 le château de Quierzy en pur don', afin,qu'il eût la facilité d'y mettre à l'abri fes vaſſaux pendandes temps de guerre, & d'y tranfporter les effets précieux de fon Eglife , & ceux de fon Palais. Quoique Gérard n'eut qu'à vie legouvernemenr du château de Quierzy, il en difputa la. jouiffance à l'Evêque Ra·dbod', & fit tant, que l'EvêqueJut contraint de lui donner en Fief héréditaire, le domaine que le Roi venoit d'accorder· au_Prélat,.de la.maniere la plus authentique, & la plus inconteftable;.

En l'an 1083., le Roi Philippe 1 demanda·à Giraud', Abbé de Sauve-Majoure ,. des Moines de fon· Monafiere, afin: de les placer à Saint Léger en Laigue. Les·Moines fe rendirent.à la Cour, &. réçurent. du Roi un Diplôme, qui les mettoit. en poſſeſſion de l'E. glife & de la Maifon de: S.. Léger. Ce Diplôme eſt ſigné du Sénéchal, du: Connétable, & de pluſieurs grands Seigneurs, dont les noms font· placés après· celui. de Gérard le borgne.. La fignature de ce dernier eſt en ces·termes·: *Gerardlls ſtrabo de Clzerijùzcol*

Après que la premiere croifade eut été réfolue au Concile de Clermont-en 1095, fous le Pontificat. d'Urbain 11, Godefroy de Bouillon qui enJut déclaré le-chef,. choiſit parmi les Seigneurs François., ceux dans lefquels il reconnut-plusde prudence & de valeur, pour l'accompagner à la Terre-Sainte. Gérard de Cherify fut de ce nombre (2).

A ſon retour de la Terre-Saiitte ,. Gérard revint à Laon ,. où il reprit· fes. foné Hons de Châtelain. Il termina fa vie par une fin tragique, en l'an 1.107. Il avoit des ennemis puiifans-, qui lui gardoient depuis· long-temps· une haine mortelle. Ils ne favoient où l'attaquer, ni comment le fùrprendre, parce que Gérard manioit les

(1) Hiſt. Montm. P_' 28. preuv. hiſt. Châtill. p. 685.

(2) Guill. Tyr. Geſta Dei per Franc. p. 205. 1 275.

armes avec adreffe, & fe tenoit fur la défellfive par tout où il alloit, excepté dans les Eglifes (1).

. Il avoit la louable coutume de faire fa priere à certaines heures, dans l'Eglife de Notre-Dame de Laon, fans cortége & fans armes. Quelques-uns de [es ennemis firent le noir compJot, de l'y prendre en trahifon. Ils choifirent pour l'exécuter, le temps où Gérard, profterné au pied du maître Autel de Notre-Dame, prioit avec un grand recueillement. Ils fe jetterent fur lui, & le percerem de coups. Quoique terraſſé & accablé par le nombre, il eut la force de fe débarra{fer & de fe relever, menaça fes affaffins de fes geſtes, & leur lança des regards qui les effrayerent. Il retomba ſur le cbamp en défaillance, à caufe du fang qu'il perdoit, & il expira'.

Ainſi finit le vaillant Gérard, l'ennemi du vice) & le fléau des méchans; victime d'un zele plus ardent qu'éclairé. Guibert, Abbé de Nogent, rend juſtice à fon intégrité, à fa grande habileté dans la fcience militaire, & à la févérité de fes mœurs. Franc dans fes propos, mais trop dur & trop animé, il reprenoit avec un ton trop amer, ceux qu'il trouvoit en faute. Il affaifonnoit [es entretiens de traits mordans; malheur à ceux qui devenoient l'objet de fa cenfure; a-mi zélé des gens de bien, ennemi irréconciliable des méthans. Quoiqu'il n'en voulût qu'à ceux qui manqUdient à la probité, la févérité de fes .maximes le faifoit redouter en tous lieux, fur-tout dans les trois-pays du Laonnois, dont il gouvernait la capitale, du Noyonnois où il poffédoit le château de Quierzy, & dans le Diocefe de Soiffons, où font ſitués les forts châteaux de Bethizy & de Pierrefonds (2).

Il eut un fils, qu'on nomma Gérard le vieux dans la fuite des temps-. Celui-ci fonda Long-pont, & fut la tige d'une illuſtre Maiſon, dont les rejettons feront Couvent nommés dans cette 'Hiftoire.

52. L'origine de Bethizy eſt fort obfcure. Son nom vient du latin *Be./lum*, qui ſignifie un lieu de pâturage. Avant d'examiner cette origine, il faut divifer le territoire en trois parties: qui fom, Bethizy-Sa-int-Martin, Bethizy-Saint-Pierre, & le château.

La fituation de Bethizy-Saint-Martin fur la chauffée Brunehaud eſt un fujet de croire, que ce lieu a été fondé par les premiers cul-civateurs, qui [ont venus dans les Gaules. L'Eglife de S. Martil!

(1) Herm. mir. S. Mar.Laud. t. 1. C. 1. 1 (2) Guib. de vit. [uâ lib. 3. c. 5.

avait le titre de Paroi[fe dès l'an 1060. J'ai obfervé que les plus anciens Doyens de Chrétienté, alternatifs entre Bethizy & Verberie, ont été Curés de S. Martin.

J3ethizy-Saint-Pierre, ou la Chainbrerie) a commencé par une. ferme du Fifc , *Prædium* , accompagnée d'un clos de vignes, & de quelques dépendances. Cette métairie demeura au pouvoir de nos Rois depuis fon origine, juſqu'au regne de Charles le Simple. Nous apprenons d'une Çharte de ce Prince, datée de l'an 907, qu'à.la priere du Comte' Thierry, Abbé laïc de Mornienval) le Roi donna à ce Monafiere plufieurs manres fituées en divers lieux de la vallée d'Autonne , une entr'autres à Bethizy (1). Dans la. Charte de cette do'nation rapportée aux Annales Bénédi B:ines, on lit *Veſteriaco* pour *Biſtiſiaco.* D. Germain, dans fon ouvrage fur les anciens Palais, cite une Charte de l'an 1028 , où le Roi Robert fait mention du *Prædium* en quefiion, comme d'un territoire. contigu au Palais de Verberie (2).

Le même Béralde ou Giraud, qui avoit une part dans la terre de Chelles, lor[qu'il fut élû Evêque de Soiflons, poffédoit auſſi un clos de vignes à Bethizy, & quelques terres à S. Sauveur, qui paraît avoir reçu de lui fan nom de *Giromenil.* Giraud'fit préſent de fon clos de vignes de Bethizy à l'Eglife de Soiſſons (3). Le Chapitre de cette Égliſe .tira de Bethizy pendant long-temps, ſa proviſion de vin pour fes ufages communs. Giraud mourut en 1052. Cette vigne avoit appartenu au *Prædium* felon toute apparence, & avoit eté·abandonnée par nos Rois aux ancêtres de Berolde. Ce·clos. a été l'origine de la Chambrerie de Bethizy', domaine conſidérable , dont nous parlerons.

On peut expliquer ainſi les premiers commencemens du fort château de Bethizy, d'après: le fentiment. du P. Mahillon, & de D. Germain, qui en placent la fondation fous le *Roi* Robert.

Ce *Prince* ayant perdu fon fils ainé Hugues', couronné à Compiegne en 1017, fitfacrerà Reims vers l'an 1026, fonfecond fils Henry l, malgré l'oppoſition de la Reine Conſtance [on épouſe,qui le portait à préférer Robert fon fils'cadet, fur l'éfprit' duquel elle comptait'apparemment exercer le même empire, que fur celui du Roi fon mari: Malgré le couronnement du Prince Henry) elle, pourfuivit'fon de{feinde préférer Robert à fon aîné; & afin de-

(1) Ann. Bened. t. 6. p. 642.
(2) Diplom. p. 252.
(3) Gall. Chr. t. 9· p. 348.

foutenir fa démarche, elle fit fortifier quelques châteaux, & en bâtit d'autres fur des lieux naturellement fortifiés. On met le château de Bethizy au nombre de ces derniers.

Un tertre élevé de plus de deux cens 'pieds, & efcarpé de toutes pans, dans une vallée fertile, & dont la cime dominoit furla crête des montagnes voiſines, .parut aux créatures de la Reine Confiance, un emplacement propre à bâtir uhe for-rereffe imprenable.

On peut fe former une idée genérale du fort château de Bethizy, bâti fur le plan de la Reine Conftance.,en partageant d'abord le tertre en deux parties: l'une regarde le Septentrion, l'autre le Midi. La partie Septentrionale n'offre à la vue, qu'une peloufe de deux cens pieds d'élévation, couronnée d'une tour ovale. L'autre parrieétoit couverte de bâtimens, difpofés en amphithéatre. Le chemin qui conduifoit au château & à la tOur, cottoyoit une pente très-roide. Le corps de-logis, compofé de pluGeurs étages, étoit aclofIé.contre le tertre. Une belle plate-ferme paroiffoit au-deſſus du comble des toits, & regnoit le long de la partie du tertre qui regarde le Midi. C'eft-Ià qu'on bâtit dans la fuite l'Eglife de S. Adrien, les logemens des Religieux & l'Hôtel du Châtelain.

Anivé à cette plate-forme, on avoit encore à gravir une nouvelle pente, aV.ant de toucher au fommet du tertre qui eft applati. La furface de ce fommet ·repréfente une ovale, autour de laquelle on afsît une ceinture de fortes murailles. On dre{fa au milieu une ta.urelle en forme de .guérite, plus haute du double que les murs du couronnement. Au pied de 1a ·guérite, paroiffoit l'ouverture du puits, où 1'011 defcendoit jufqu'à l'eau, par deux efcaliers collatéraux. Cesefcaliers communiquoient à des fouterrains fpacieux, dont plufieursavoient une iſſue dans la campagne, au pied du tertre. J'ai trouvé moyen de pénétrer il y a quinze ans, dans une de ces falles fouterraines. Le goût d'architeé1ure des voûtes & des arcades fe rapporte viGblement au regne de Robert. Il a tous les caraé1eres du premier Gothique, qui a fuccédé en France au goût Romain, après les ravages des Normands.

On conftruifit un four, qui avoir une iſſue dans la tour, & une autre' iſſue dans le château. On plaça à côté du four, le logement du Fournier. La charge de Fournier de Bethizy fut érigée en Fief prefqu'auffi-tôt après fan établiITement. Le titulaire .de ce Fief fe nommoit *Bolengarius*. J'ai vu des actes du treiziéme ſiécle, où le

VÜE
de la Tour
et de *l'ancien Chateau de Bétysi.*

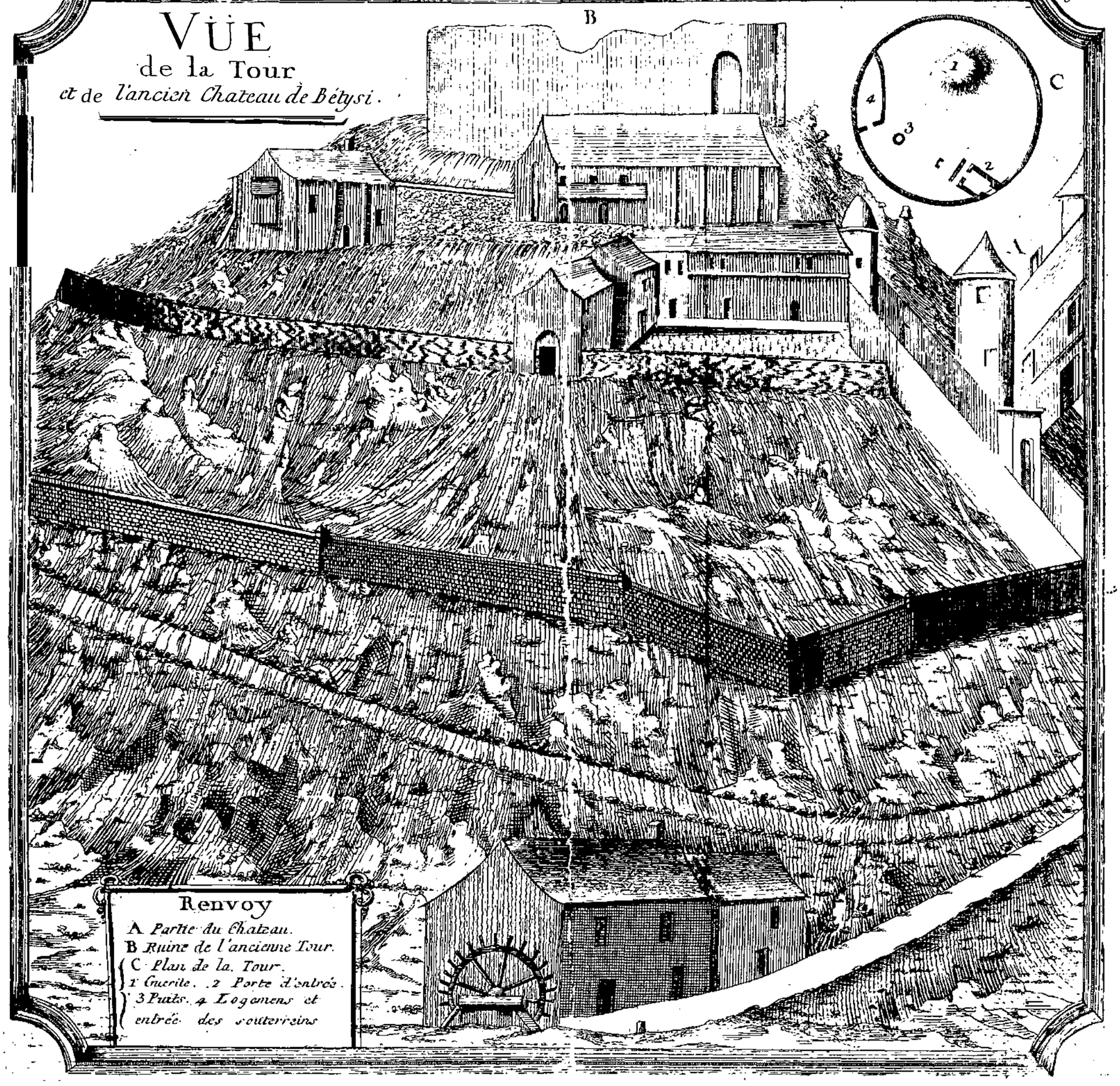

ce Boulanger de Bethizy prend la qualité de Chevalier. En 1654, le Fief du Four Bannier de Bethizy conCervoit une partie de ſes droits, & appartenoit au ſieur Nicolas Fricaut. Le titulaire avait droit de prendre dans la forêt de Cuiſe, deux charges de bois par jour, telles qu'un fort cheval pouvoit les porter..

On plaça au-deſſus de la principale porte d'entrée de la tour une Chapelle, qu'on dédia ſous l'invocation de Sainte Geneviéve. On y attacha un revenu. de deux muids de bled de mouture, meſure de Paris, à prendre ſur le moulin banal de Bethizy, ſix muids de vin du cellier du Roi, quatre livres pariſis en argent, & dix ſols poude-luminaire' & la lampe.. Ces dix ſols pouvaient valoir alors douze à quinze livres de notre monnaye. Cette Chapel. le transférée à S. Adrien. depuis la démolition de la tour, eſt un bénéfice ſimple de deux cens livres, à la collation du Duc de Valois..'

53. Le Palais de Verberie ne conſervoit plus ſon ancien éclat. Les Normands l'avaient pillé & dégradé à pluſieurs reprifes. Nos Rois ne laiſſoient pas de' le venir occuper; mais ils n'y faiſoient plus de ces voyages d'appareil, où toute leur Cour les accompagnait. Frédérune, épouſe de Charles le Simple., ayant fondé l'Egliſe Collégiale de S. Clément à Compiegne, obtint du Roi ſon mari des revenus en rentes & en fonds de terre, dont elle tranſmit *la* propriété aux Clercs de la nouvelle Egliſe (1). Le Roi fit préſent à l'Egliſe de S. Clément, par une' Charte palticuliere, de deux fermes ſituées à Verberie, avec ſix familles- de ſerfs, dont on rapporte les noms. Il donne de plus à' cette Egliſe le jardin même du Palais, ſitué entre le corps de logis du château, & le pont de l'Oiſe', la neuviéme partie des revenus du château, en foin, en ſeigle, en vin, & enfin un neuviéme dans le droit de travers qu'on percevoit à cauſe du pont.. Cette donation eſt de l'an 9'19.

Depuis cette' année juſqu'au regne de Robert, les Houteillers de France'& les principaux. Officiers du Palais de Verberie firent ériger en Fiefs héréditaires, des biens qui leur avoient été donnés à vie ſeulement. Le reſſort dè ce Palais., qui avait été ſi conſidérable,.ſous les Rois ,des deux premieres races, ſe réduiſoit au principal corps de logis du château..

Robert & Confiance voulant donner'un reliefà la forteresſe de Bethizy, tranférerent en ce lieu. le ſiége de la juriſdiB:ion, qui

(1) Diplom. p. 563.

avoit été jufques-là comme attaché au Palais de Verberie. L'uſage d'ailleurs & la ſûreté publique demandoient, que la juſtice fût rendue dans des endroits, où l'on n'eût rien à craindre de la part des vagabonds.& des faaieux. On forma la juriſdiction de Bethizy, en réuniſſant fous le même reſſort les dépendances des deux territoires de Bethizy & de Vetberie, de façon cependant que le titre de Chef-lieu feroit confervé à Verberie. C'eſt pour cette raifon qu'on nomme encore Châtellenie de Bethizy & de Verberie, cette Jurifdiétion. On laiſſa à Verberie un Prevôt & un *Vintre*, charge finguliere, dont nous allons expliquer les fonaions.

La *Yùurerie* de Verberie n'étoit autre chofe dans l'origine, que la garde ou la geole des prifons du Palais, fituées à Herneufe, à l'extrémité du parc. Comme cette charge réuniſſoit les fonctions de nos Prevôts des Maréchaux & des Exempts de Maréchauſſée, elle fut érigée en Fief, & conférée à des Gentilshommes. Les dépendances du Fief de la Vintrerie conſiſtoient » dans une grande » place aboutiſſant à l'eau d'Oiſe, vingt-ſix arpens de terre, deux » arpens de vignes appellés *Clos de la Vintrerie.* Le Vintre avait » le droit de prendre à ſon profit toutes épaves par eau & par terre, » excepté les bêtes à pied fourché, abbonnage de terres tant en la » vallée qu'en la montagne, le tiers du meffage, cens, rentes & » vinage, & droit de juſtice dans ſon Fief,. comme il s'étendoit «. . Les vieux titres portent, » Qu'il étoit borné d'un côté par la » forêt de Cuife, de l'autre par la riviere d'Oife & par la Chapelle » de Charlemagne «, qui eſt l'Egliſe paroiſſiale de S. Pierre. La ſeule trace qui reſte de ce Fief, eſt un petit canton appellé *Boc-het le-Yintre*, à côté des fermes d'Herneufe.

On prétend que ce Fiefétait poſſédé dès la fin du dixiéme fiéc1e, par un Chevalier de la Maiſon des Seigneurs de Mello. Les noms des premiers Vintres me ſont inconnus juſqu'en 1221. Il eſt fait mention du Fief de Pierre le Vintre, dans deux titres de l'an 1221 & de 1245, portant donation par le .Roi Philippe Auguſte aux habitans de Verberie, d'un marais ſitué près le Fief du Vintre.

Pierre le Vintre épouſa une Damé appellée Eliſabeth (1), veuve de Pierre de la Ferté-Milon, avec laquelle il donna quelques biens à S. Thomas de Crépy, par acte de l'an 1221, paſſé devant le Doyen Rural de Verherie.

(1) Cart. S. Thom. nO 163.

En l'an 1245, il Yavoit à Verberie deux Chevaliers réſidens, qui prenoient le furnom de *rùztres*, Daniel & Pierre. Daniel n'eut qu'une fille. Pierre continua la lignée.

Pierre eut un fils, dom on ignore le nom. Celui-ci eut un autrè fils appellé Jean le Vintre, dont il eſt fait mention dans un titre des Mathurins, de l'an 1350. Jean fut pere de N. de Merlo, dit le Vintre, qui vivoit en 13 So. Merlo pa(foit pour l'un des braves Chevaliers de fan temps. Il fut pris en combattant vaillamment contre les Anglais. Après fa mort, }e Fief de la Vintrerie paſſa à Jean le Vintre fon fils, fecond du 'nom, furnommé Marc-d'Argent. Jean II après :un long procès dom nous parlerons, vendit fon Fief en 1403 ' au Duc de. Valois, frer.e du Roi Charles VI. Il eut de la poſtérité. Je lis dans un: acte du 5 JUIn 1469, le nom d'un de fes defcendans, appellé Jean, le Vintre, Ecuyer, qui demeuroit à Verberie, où ilavoit un patrimoine.

La charge de Vintre obligeoi! le titulaire» à fournir au Châte- » Iain de Betlüzy des prifons, à faire appréhender au corps, lier » & re'nfermer fous bonne & sûre garde, les malfaiteurs & les cou- » pables juridiquement condamnés. « Le Vintre avoit à fes ordres des Sergens chevaucheurs & des Sergens à pied..

On nommoit en terme de baſſe latinité *Vinctura* & *Caſtellagium*, l'exercice de la charge de Vintre.. Le Continuateur du Gloffaire de Ducange femble reftreindre la fignification du mot *Yillélura*, à la peine prononcée contre ceux. dont· on prend les animaux en délit. Ce que je viens d'expofer. fait connoître, que cette fignification doit être plus étendue..

54. Le Roi Robert mourut au mois de Juillet de l'an 1031. Conftance Contenue d'Eudes, Comte de Champagne, & de Baudouin,. Comte de Flandres" voulut accomplir le deffeinqu'elle avoit'forOlé de placer le jeune Robert ſur le Trône, à l'excIufion du Prince Henry, fils aîné du Roi·Robert. Elle tenoit fous fan obéiſſance les plus fortes' places du Royaume (1): les villes de Sens & de" Senlis·) les forts châteaux de *Bethizy* & de Dammartin, de Coucy & dttPuifet en Beauce. Fiere de fa.puilfance, elle leva l'éte.ndart contre le préfomptif héritier' de la Couronne. Henry ne fut pas intimidé par les préparatifs de la Reine fa belle-mere. Aidé de Robert, Duc de Normandie, il battit dans trois' occafions le Comte, de Champagne, foumit les:rebelles.à ſon autorité, & pardonna:

(1). Ducheſn. tom. 4. P.' 148.

à fon frere. Confiance mourut dans ces entrefaites, un an juſte après le Roi fon mari.

Cette mort caufa un embarras extrême aux partifans de Conf.. tance. Le Roi pouvoit les perdre [ans injufi:ice ; il aima mieux leur pardonner. L'ëxemple du Comte de Champagne avoit entraîné le Comte de Dammartin, le Comte de Crépy, le Comte de Melun & les Bardouls, le Châtelain de Bethizy, & les Gouverneurs des places que j.e viens de nommer. Le Roi Henry leur rendit fes bonnes graces, & les reçut au nombre des Seigneurs de fa Cour. Quelques-uns prétendent néanmoins, q.ue les Seigneurs de Crépy. perdirent une grande partie de leur Comté de Vexin.

Henry voulant témoigner à ces Seigneurs, combien il comptoit fur la fincérité de leur retour, alla vifiter dans leurs châteaux plu- ſieurs d'entre eux. 11 fit un voyage à Melun, accompagné d'une Cour nombreufe. On comptoit parmi les Seigneurs de fa fuite, Gautier, fils du Comte de Crépy, Eudes, Comte de Dammar- tin, Dreux de Conflans, & Hugues de Bethizy, fils du Châtelain Richard J. Ce-voyage nous eſt connu .par un acte confervé aux archives de S. Pierre de Chartres, paſſé à Melun le quatre des Jdes d'Août. Dreux J Archidiacre de Vexin, avoit dreſſé l'aéte: le Roi le ſigna, avec les Seigneurs dont je viens de parler.

Le Chevalier Richard, pere de Hugues de Berhizy, avoit été etabli Châtelain de la forteresſe de Bethizy J du confentement du Roi Robert, par la Reine Confiance. Il eſt qualifié noble & vail. lant Chevalier dans les titres. Outre l'honneur de fon pofle, il jouiſſoit d'un revenu confidérable, attaché à fa place, & aux biens que Mélifende fon épou[e avoit apportés en dot. 'Son Fief de Châ- telain lui donnoit dtoit de haute Juſtice fur fes dépendances, le privilége de prendre dans la forêt de Cuife, le bois à bâtir & le bois à brllle.r dont il avoit befoin, avec le droit de lever quatre .deniers fur chaque fille de joye, qui paſſoit ou qui féjournoit à Bethizy. Je n'ai pas le dénûmbrement des biens & des fonds de terre attachés à ce Fief: le Châtelain avoit fan hôtel au château, fur la plate-forme qui fervoit de repos, en montant du château à la tour. Je lis dans un acte du quinziéme fiécle, que cet hôtel *prenoit avec {es* COllr.S *& jardins depuis la Chapelle S. Adrien, ve- nant droit à lajambe de la porte du château.* 11 avoit au Pleffier. Châtelain une maifon de plaifance, dont le nom rappelle encore le ſouvenir de fon premier poſſeſſeur.

Richard achèva fous le regne de Henry I, les parties du château que la Reine Conftanceavoit laiſſées imparfaites. Il bâtit à fes frais une Chapelle à côté de fon hôtel, & forma le deffein d'y fonder un Chapitre. L'établiſſement avoitété conduit à fa fin, avant que le Roi Henry 1 décédât.

Philippe 1, fils & fucceffeur du Roi Henry, donna au Châtelain Richard 1 pluGeurs marques de fon eftime. Richard fe difpafane à faire confacrer la Chapelle, qu'il avoit fait bâtir entre la tour & le château de Bethizy, invita le Prince à la cérémonie de cette Dédicace (1), :qui avoit été fixée au ſix des Calendes de Juin, c'eſt·à-dire au vingt-cinq Mai. Henry 1 n'y parut pas; il permit à Philippe ſon fils de le repréſenter, & à la Reine Anne de Ruſſie fon épouſe, d'accompagner le jeune Prince. La Dédicace fe fit avec pompe. La nouvelle ·Eglife fut con[acrée fous l'invocation du Martyr S. Adrien, par Heddon, Evêque de Soiffons, aſſiſté d'Hélinand, Evêque de Laon, & de Frolland, Evêque de Senlis. Pluſieurs Seigneurs du premier rang parurent à cette· cérémonie: Galerand, grand Chambrier, Thibaud de Crépy, Seigneur de Nanteuil-le-Haudouin, Nivelon I, Seigneur de Pier.. refonds, Hugues-, fils du Châtelain Richard, Clarus, Seigneur de VerGgny, Renaud de Bazoches, Eudes, Comte de Dammartin, & un grand nombre d'autres perfonnes de la premiere diſ-·tinétion, *mufti alii*. .

A l'iſſue de la cérémonie, on dreffa un aae,' dans lequel 011 trouve l'énumération des biens, accordés à la Chapelle de Saint Adrien par le Chevalier Richard. On obſerve que diverſes portions de ces biens relevoient de la cenſive d'Eudes, Comte de Dammartin. Eudes céda touS ſes droits par une rénonciation au-. thentique, pour le repos de l'ame de ſon pere Manaſſé. On donne au jeun'e Prince la qualité de Roi, parce qu'il avoit été ſacré l'année précédente, du vivant de ſon pere.

La Charte de fondation eſt datée du ſix des Calendes de Juin; indiétion quatriéme de l'an 1060. Elle contient deux termes remarquables, *Atrium* & *Paroclzia*. Le premier lignifie le cimetiere ou le parvis d'une Eglife. On n'ofoit pas encore inhumer dans les Eglifes. L'Evêque Heddon & l'Evêque Hélinand benirent *l'Atrium* de la nouvelle Eglife, pour ſervir de ſépulture au Châtelain & aux perſonnes de ſa maiſon. La Charte porce que ſi un

(1) Louvet Hiſt. 6.t. 2. p. 7. 9. ed. 1635.

étranger, un Chevalier ou telle autre perfonne défire être enterré' dans ce même lieu, il ne fera pas exempt de payer au Prêtre de fa Paroiſſe les droits qui lui font dus. Cette reſtriction regardoit principalement l'Eglifede Saint·Martin-Bethizy. Les Paroiffes de campagne étaient encore rares à la fin du onziéme fiéc1e.

Le Roi Henry 1 mourut à Vitri en Brie, le quatre du mois: d'Août fuivant. Il avait eu trois fils de la Reine Anne de Ruille, Philippe, Robert, mort en 1060, & Hugues le Grand, qui devint Comte de Crépy. Anne de Ruille épouſa trois ans après cette mort, Raoul III, Comte de Crépy.

Richard de Bethizy fonda quatre prébendes dans la Chapelle de S. Adrien, & une dignité de Doyen, à laquelle il attacha di-· verfes prérogatives.. Il bâtit au Doyen un hôtel à côté du fien, & lui donna un four banal ſitué aux Courtilles. Il obtint du Roi Philippe 1, le Palais· ou Maifon Royale de Cuife avec fes dépendances. Il en appliqua les revenus au Chapitre de fon Eglife, & fe fit attribuer l'infpeétion générale de la forêt de Cuife, le plus bel appanage de cette ancienne Maifon. Depuis ce temps, jufqu'à l'établiſſement des Maîtriſes au quatorziéme fiéde, la charge d'Inſpecteur général ou de Juge gruyer de' la forêt de Cuife n'eſt pas, fortie de fa maifon : nous parlerons de cette charge importante & de fes.-prérogatives.

Après une carriere aſſez longue, fe Chevalier Richard fe retira· à S. Quentin:de Beauvais, où il termina fa vie dans les exercices. de la'vie Religieufe.. On lit'ce quifuit, dans l'Obituaire de cette· Abbaye : *XVII. Kal. Oélobris obiit Richardus Ca/let/anus de· Biſtiſiaco Canonieus adjùecuTrendum.* ñ fut inhumé à *S'.* Quentin, & ne jouit pas du privilége qu'il avoit obtenu·,.d'être inhumé devant la Chapelle qu'il avait fondée..

Hugues de Bethizy fan fils· entra en poffeillon'de' ſes charges,;, dès qu,'il eut pris.le parti d'embraſſer la vie réguliere. Hugues avoit: eu beaucoup de crédit à la Gour duRai Henry 1, du vivant de ſon· pere. Ii avoit, comme on l'a vu., accompagné ce Prince au voyage de Melun, après la réduction de cette place. Le Jour de la Dé:'· dicace de S. Adrien, il donna à cette Egliſe un pré',. ſis à Bethizy· près la fontaine Thierry. En 1'079., il ajouta deux. Chanoines réguliers de S. Quentin de Beauvais, aux cinq Chanoines ſéculiers· que fon pere avait fondés. Il ordonna qu'après la mort de chaque' Chanoine. féculier ,; on mettroit en fa place un Chanoine régulier·

de S. Quentin, jufqu'à ce que le Chapitre fût renouvellé. Cette difpofition fut confirmée par une Bulle du Pape Grégoire VII, de l'an 1083. L'Eglife de S. Adrien eſt appellée *Cella Sanc1i Adriani* dans cette Charte. Hugues étoit mort en 1117. Il laiſſa un fils qu'il avoit nommé Richard comme fon pere, & que nous appellerons Richard IL On croit qu'il imita Richard I, & qu'il paſſa les derniers jours de ſa vie à S. Quentin de Beauvais.

De fon temps, les Chanoines de S. A.drien furent troublés dans la Joui!fance des biens, qu'ils tenoient des libéralités du Roi Philippe 1J & du Chevalier Richard. L'illuſtre Ives dé Çhartres prit la défenſé des Ghanoines, & écrivit en leur faveur à Hugues de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons (1). Il exhorte l'Evêque, dans une de ſes lettres qui a été confervée, à prendre le Chapitre de Bethizy fous ſa proteaion, & le conjure d'avoir pour les Clercs de Bethizy des entrailles de pere. *Fratres nof/ros Biſtiſiaci pro amore Dei & noſtro juvante, contra malèvolorum infeſtationes paternè fipportate.*

§5. Vers ce même temps, une femme de Verberie appellée Manna, fut miraculeufement délivrée d'un retirement de nerfs, à la guériſon duquel les Médecins avoient. renoncé. Cette femme après :avoir épuifé toutes les reffources, eut révélation d'aller en péle-.rinage à l'Eglife Cathédrale de Soiffons, & d'y implorer l'interceſſion de la Sainte Vierge, & des Martyrs S. Gervais & S. Pro_ tais. Manna accomplit çe qui lui avoit été infpiré, après s'être difpofée au pélerinage par la priere, par les jeûnes, & par les bonnes œuvres. Manna reçut la fanté dans l'Eglife Gathédrale de Soiffons, en préfence d'une multitude de peuple (2).

En reconnoi!fance d'un tel bienfait, cette femme Ce voua à la Sainte Vierge & aux SaintsMarryrs, elle & fa poſiérité. En ſigne de l'obligation qu'elle comraaoit, elle fonda une rente de quatre deniers, payable tous les ans à l'Égliſe de S. Gervais par elle ou par ſes defcendans, fous peine d'excommunication contre celui des ſiens qui manqueroit d'y ſatisfaire. En l'an 1115, Liſiard, de .Crépyétant Evêque de Soi{fons, l'on comptoitcinq générations iſſues de Manna; & l'on tenoit regifire à la Cathédrale de ceux. de ſes defcendans, qui avoient payé le cens.

§6. Le pays d'Orceois paſſa aux Comtes de Troyes, avec Ouchy ſa capitale, vers le temps où Çrépy & une partie du Valois vin-

(1) Ep. 42. aliàs 113. Gall. Chr. t. 9. p. 354 1 (2) Oorm. Hiſt. Soijf. tom. 1.

rent au pouvoir des Comtes du Vexin & d'Amiens. Ces deux Maifons avoient une commune origine. Leurs rejettons defcendoient de Bernard, Roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne. La Champagne & la Brie appartenoient en grande partie aux Comtes d'Amiens, à la fin du neuviéme ſiécle. Héribert II ayant laiſſé Hildégarde héritiere de fes grands biens, cette Dame les porta en dot au Comte Valerah, tige des Comtes de Vexin. Des révolutions arrivées après la mort de Gautier I, privérent lès enfans de ce Seigneur d'une grande partie des terres, que leur ayeul avoit poſſédées dans la Champagne.

En l'an 958, Robert de Vermandois, fils d'Héribert II) s'empara de la ville de Troyes & du Comté de Champagne, qu'il garda dix ans. Le Comte Oldéric gouvernoit alors le pays d'Orceois. Oldéric defcendoit d'un de ces Comtes de pays, qui n'éroient que des Intendans fous Charlemagne. Ne pouvant s'oppoſer aux entreprifes des Comtes de Champagne, il conſentit à relever d'eux immédiatement, conſerva ſa qualité de Comte, & garda l'hôtel qu'il occupoit au château d'Ouchy.

Oldéric nous eſt connu par un titre du Carrulaire de Montier-Ramey (1), daté du château d'Ouchy, *Ulchei'o cajlro*, le huit des Ides de Juillet, la dixiéme année du regne de Lothaire, qui revient à l'an 964. Il eſt appellé Comte d'Ouchy dans cette Charte. Il eſt marqué dans ce titre, qu'il fait préſent à l'Egliſe en queſtion de quelques biens, du conſentement de Robert, Comte de Troyes, ſon *Senieur*. On y nomme Aimeric, oncle d'Oldéric, & les deux fils de celui-ci, Raoul & Lanulphe.

Robert, Comte de Troyes, mourut ſans poſtérité, l'an 968. Héribert III ſon frere hérita du Comté de Champagne & de la terre d'Ouchy. Le Roi Lothaire, content de ſes ſervices, lui confirma la jouiſſance du Comté de Champagne, & l'honora du titre de Comte Palatin, que ſes Succeſſeurs ont conſervé. Héribert mourut au mois de Décembre de l'an 993, & laiſſa un fils nommé Etienne, qui poſſéda le Comté de Champagne juſqu'à l'an 1020. La ſucceſſion du Comte Etienne échut a Eudes II, Comte de Blois, à cauſe de Leucgarde ſa biſayeule, femme de Thibaud I, Comte de Blois. Eudes fut tué dans un ſanglant combat près de Bar-le-Duc, le dix-ſept Septembre 1037. Ses deux fils, Étienne & Thibaud, jouirent ſucceſſivement des Comtés de Champagne

(1) Templeux.

&: de Brie. Les deux freres prirent parti pour la Reine Confiance contre le Roi Henry 1. Ayant été vaincus, ils fe foumirent, & rentrerent dans les bonnes graces du Roi, Thibaud fur-tout.

Le Comte Thibaud faifoit de fréquens voyages au château d'Ouchy. Il prend la qualité de Comte d'Ouchy dans plufieurs Chartes. C'étoit un Prince pieux, qui tenoit à honneur de fervir la religion', & de proté.ger la vertu perfécutée. Il fonda vers l'an 1076, dans fon château d'Ouchy., une Collégiale de Chanoines féculiers (1). Il aſſigna au Chapitre & à l'Eglife qu'il rebâtit, des revenus en rentes & en fonds de terres, & logea les Chanoines dans fon château.

. Il avoit dans Ouchy un Prevôt, chargé de l'adminiftration de res affaires. Cette charge de Prevôt nous eft connue par une Charte de l'an 1077, accordée' par Thibaud de Pierrefonds, Evêque de Soi{fons. On remarque à la fin de cette piéce, la fignature d'un Thibaud, Prevôt de Thibaud Comte d'Ouchy : *Signum Theobaldi prœpojiti Comitis Theobaldi d'Oulchy (2).*

S. Arnoul, Evêque de Soi{fons, ayant été exilé de fa ville Epifcopale, le Comte Thibaud lui offrit le château d'Ouchy pour retraite. L'exil de S. Arnoul arriva ainſi.

Après la mort de Thibaud de Pierrefonds, le Siége de Soif:', fons fut rempli par un certain Urſion, frere de Gervais, SénéchaL du Roi 'Philippe l , qui avoit été élu par. intrigue, contre les difpotitions des (aints Canons (3). Le Pape Grégoire VII, informé de cette élection, ordonna à Hugues de Die, ſon Légat en France, d'a{fembler un Concile, où l'on examineroit l'affaire d'Urſion. Comme on ne pouvoitpas tenir ce Concile fous l'obéiſſance du Roi Philippe 1, le Comte Thibaud offrit ſa ville de Meaux" où l'aſſemblée eut lieu en l'an 1080. On y dépofa Urfion, & Arnoul, reclus de S. Médard, fut élu Evêque de Soiſſons d'une voix: unanime, à la place de l'intrus. Après cette éleé1ion., S. Arnoul alla à Soi{fons prendre poſſeſſion de fon Siége. Gervais vint à fa. rencontre avec des gens armés, & l'obHgea de fe retirer.

Le Comte Thibaud, informé du procédéde Gervais, offrit de nouveau à S. Arnoul fon château d'Ouchy pour retraite. S. Arnoul accepta l'offre, & établitfon Siége en ce château. C'efl: à Ouchy que Liſiard de Crépy reçut les ordres facrés des mains du faint Prélat.

(1) Dorm. Hiſt. Soi/f. *t,* 2. ch. 12. 19.
(2) Gall. chr, t. *10.* inar. p. *99.*
(3) Sec. 2. Bened., t. 2. an. 1080.

Un Moine a.ppellé Evroulf, étant tombé malade'à Ouchy, S. Arnoul obtint ſa guérifon par ſes prieres. Le jour que le Bienheureux: Simon de Crépy mourut à Rome, Arnoul eut à Ouchyrévélation de cette mort. Ce Saint finit fa carriere dans une ville de Flalldres. Sa vie écrite en trois Livres, eft confervée dans la Bibliotheque de Long-pont (1). Les deux p'remiers ont été compoſés par le Moine Hariulf, le troiſiéme par Liſiard de Crépy, Evêque de Soiſſons.

Thibaud, Comte de Champagne, vécut juſqu'à l'an 1090. Il eut quatre fils d'Alix, feconde fille de Raoul II, Comte de Crépy : Henri, Etienne, Philippe Evêque de ChâloHs, & Eudes de' Champagne. Henri hérita du Comté de Champagne, & vivoit encore ,en 1125.

'. La Vicomté d'Ouchy. eſt l'une des plus anciennes de la Champagne. M. Bruffella met au nombre des Vicomtés particulieres , qui ne reconnoiſſoient d'autres .Seigneurs immédiats que les Comtes de Champagne; de même que celles de Bar-fur-Aube, de Châtillon-fur-Marne, de Château-Thierry & de Provins. Elle ne refſortiſſoit ni à.Troyes ni à Meaux, qui étoient les deux Vicomtés générales de la Champagne & de la Brie (2).

.' Nous avons une fuite non interrompue des Vicomtes d'Ouchy, depuis Oldéric, contemporain de Robert Comte de Troyes, qui vivoiten 960,jufqu'à préfent. Ces Officiers prenoient d'abord la qualité de Comte. Ce. titre qui fembloit.confondre le fubalterne avec le fupérieur, fut changé en celui de *Vicomte* depuis.la mort de Lewlf petit-fils d'Oldéric.

0lderic.·eut deux fils , Raoul & Lanulpbe. Je n'ai rien découvert fur la vie de RaouJ•. Lanulphe vivoit encore au·commence·ment du onziéme fiécle. Il eut. un fils nommé. Lewlf, 'qui épouſa une Dame Hildearde. L.ewlf fe qualifioit Comte.d'Ouchy. Henry I, Comte de Champagne, faifoit cas de fa perfonne. Après la mort de Lewlf, Henry lui fonda un anniv.erfaire dans l'Eglife Collégiale d'Ouchy. Il aſſigna à cet effet une 'rente de trente. fols, monnoye de Provlns, fur Je :péage. d'Ouchy ,que le Baillif & le Pr.evôt d'Ouchy devaient. tous les ans délivrer aux Cha.,. noines.

. Depuis la confiſcation d.e. la terre. de:Neuilly en.Orceois fur. Hugue.s le Bâtard, juſqu'à Thibaud Comte de Champagne &

(1) Spicileg.:t.:1. p. 633.

(2) BrulTel, uſag. des Fiefs, p. 676.

d'Ouchy, l'Hiftoire de ce lieu eft fort obfcure. il paraît que cette Iterre fut rendue de nouveau à l'Eglife de S. Remy de Reims, qu'elle paſſa par échange,. de cette Eglife aux Seigneurs de Nanteuil-la-FoiTe, & de ceux-ci aux COlUtes de Champagne, qui l'annexerel1t à leur Vicomté d'Ouchy.

Thibaud, Comte de Champagne, qui fonda la Collégiale d'Ouchy, bâtit ou acheva l'Egliſe de S. Remy au l\1ont de Neuilly. J'ai reconnu à la tour & à pluſieurs endroits de cette Eglife, un goût d'architeaure qui fe rapporte au temps, où le Comte Thibaud vivoit. Ce Seigneur rendit au Chapitre de: Neuilly une partie des biens, qui lui avoient été enlevés.

Quelques-uns expliquellt ainſi la réunion de la terre de Neuilly au Comté de Champagne. Ils avancent que cette terre ayant été enlevée à l'Eglife de Reims par un Comte de Crépy, Raoul II,. Comte de Valois & de Senlis, la donna en dot à Alix fa feconde fille, lorſqu'elle épouſa Thibaud, Comte de Champagne..

Le premier château de Neuilly étoit ſitué ſur le Mont-Saint-Remy. Les prédéceiTeurs de Thibaud y entretenoient un Chevalier, quirelevoit du Vicomte d'Ouchy, avec un Prevôt-Receveur. On rendoit dans le château la juftice aux vaſſaux de la terre, depuis qu'il avait été fortifié. Ainſi dès le onziéme ſiécle, la terre de Neuilly en Orceois réuniſſoit les deux principales conditions, qu'on jugeoit néceſſaires pour former: une Châtéllenie,. une.Collégiale & un fort château.

57. Raoul 1, Seigneur de Crépy, recueillit ce qu'il put, de la ſucceſſion de fes deux freres Ermenfrede. & Gerbert., Quoique privé d'une grande partie de leurs"c1omainés', il ne laiſſoit pas de prendre les titres de Comte de Vexin, Pontoiſe, Chaumont" Mantes & Meulant, d'Amiens, Dreux & Crépy. La Morliere, Bergeron & Muldrac n'ont' point· connu ce Seigneur, quoiqu'il ait été l'un. des hommes importans de fon ſiécle. Ils nomment Raoul 1,. le· Comte- de Crépy" qui épouſa la fille.de'Hilduin, Comte de Breteuil.

Raoul l'tenoit une'conduite' peu conſéquente. Il joignait àune avidité infatiable du' bien d'autrui" une grande dévotion envers les Saints. Il empiétoitfans ſcrupule fur les terres' du Roi, des Egliſes & de ſes voiſins, tandis qu'il établiſſoit des pélerinages & des .confrairies; & fondoit des Eglifes. Peut-être avoit, il deſſein 'd'ufer'de repréſailles,& de fe dédommager des biens qui lui avoient été enlevés par de ſemblables procédés.

Il fit transférer les Reliques de S. Arnoul le Martyr dans ſon château de Crépy, & donna lieu à une foire qui s'eſt tenue pendane long-temps, durant l'octave de la fête de S. Arnoul en Juillet. On a une Hiſtoire exaae de ceete TranDation, qui eſt curieuſe dans ſes circonſtances (1).

Un Prêtre, originaire du Valois, nommé Conſtance, ne trouvant pas dans ſa patrie les moyens de mener une vie commode à ſon gré, alla chercher fortune dans' un autre pays. Il trouva de l'emploi dans une Egliſe de la forêt Iveline, où reporoit le Corps de S. Arnoul le Martyr. Conſtance avoit un génie ſouple & adroit, que la néceſſité rendait encore ,plus flexible. Il gagna la confiance des Prêtres deiTervans de cette Egliſe, au poine que les clefs du tréſor lui furent confiées. Ces Prêtres avaient cru trouver en lui un homme de bon commerce., & d'une fidélité exempte.de ſuſpiclon.,

Conſtance n'admettoit pas cette maxime, qu'on'retrouve ſa patrie par touC où l'on rencontre les moyens d'une ſubſiſtance honnête. Il aimait le pays de ſa naiſſance :.il ne pouvoit .y revenir., ſans comber dans une grande diſgrace. L'amour de *la* patrie, & la crainte de perdre un état certain, ſe livrerenc un long combat dans Jon eſprit. La vue de l'état demifereoù iLalloittomber, le retenoit; le [ouvenir de la contrée où il avoit été élevé., l'y appelloit• .Cependant l'amour de la patrie l'emporta; &afin de lever *les* difficuItés de tous les genres, il imagina un ſtratageme oppoſé au de-,voir, à la bonne foi & aux ſ.encimens de reconnoiſTance qu'on doit aux bienfaiteurs. Il ,crut qu'en emportant avec lui les Reli. ques de S. Arnoul dansJa patrie *ons'*emprelTeroità lui procurer un établiiſement c0nforme à ſes déſirs.

Rien de plus commun que les *vols* de Reliques,pendant les ſiédes d'ignorance. *Ils* paiſoient pour des ruſes permiſes & agréables aux Saints, pourvu'que la violence n'eût aucune part à l'en-1évement. Le procédé de Conſtance eût été excuſahle ſuivant les 'maximes au temps, ſi en l'exécutant, il n'avait pas abuſé de la confiance ,'que ſes confreres ſembloient lui avoir vouée• Voici de quelle maniere il fit ſon larcin.

Il porta dans le tréſor de l'Egliſe un ſac rempli de laine. Il choiſit le temps del'après-midi, où les Chanoines [es confreres ſe dédommageoient par un ſommeil de quelques heures, de

(1) Boll. Julius, tom. 4. p. 415.

veilles de la nuit. Dans cette Collégiale, comme dans la plûpart des autres, on fe levait à minuit pour Matines. Confiance ouvrit le tréfor, & prit la plus grande partie des Reliques de S. Arnoul. Il ôta de fan fac-la moitié de la laine, y dépara les Reliques, & le -remplit enſuite jufqu'au comble, de la même laine qu'il avait ôtée. Il fortit furtivernent avec fon ſac, & prit fa route .vers le Valois.

Les Chanoines à leur réveil trouverent le tréfor ouvert, & ne ,virent plus qu'une 'partie des -Reliques. L'évaſion de Confiance décela ſon larcin. On court à fa pourfuite, on l'atteint, on le fouille, on viſite même fon fac. Comme on ne vit rien à la fuperficie, & qu'on ne fentît extérieurement, quoique ce foit qui réſiſtât au toucher, on fe contenta de lui reprocher fa fuite, & on le laiſſa continuer fa route.

Après une marche forcée, Confiance arriva de nuit à Roquemont, terre ancienne du Valois près de Crépy, qui étôit pour lors un bourg conſidérable. Il s'y arrêta, tira les Reliques de fan .fac , & ces Reliques parurent refple,ndiffantes d'une vive lumiere. :Confiance paffa outre, & fe rendit à Vez, capitale du Valois, où .les Reliques jetterent le même éclat. Il y eut même quelques miracles. Ces chofes fe paffoientpendant la faifon de l'Automne.

Le Comte Raoul apprit en fan château de Crépy, ce qui venoit 'd'arriver au bourg de Vez. Soit dévotion, foit intérêt, il follicita vivement le Prêtre Confiance, de venir dépofer les Reliques -dans la Chapelle de fan château, avec promeſſe de récompenfc.. Celui-ci prêta l'oreille aùx propofitions du Comte: ilconfentit à .:tout, & l'on con.vintdu temps, où les Reliques feroi-enttransferées.

Le vingt-feptiéme jour de Septembre de l'an 949, la Tranſla- .tion des Reliques de S. Arnoul ſe fit de Vez au château de Crépy.' Ceux qui les .portoient s'arrêterent à Vaumoife, & arriverent le même jour 'au château de Crépy. La cérémonie .du dépôt fe fit avec pompe : le Comte Raoul y préfidoit. Raoul fonda dans fon .Eglife un Chapitre de Prébendés, pareil à celui de S. Arnoul :de la forêt Iv.eline au pays Chartrain. L'hifioire de cette TranOation porte, que cette Eglife était placée dans l'angle du château. Le Comte impafa aux nouveaux Chanoines l'obligation de célébrer l'Office tant de jour que de nuit, de recevoir les pélerins dans l'Eglife.,.&.d'expofer à certains jours les Reliques à la vénération des fidéles.Afin que ces Eccléfiaftiques trouva{fent dans ·un reve-

nu convenable de quoi fuhuiler, outre le fecours des oblations, il donna au nouveau Chapitre la terre d'Oger, avec fes Eglifes, fes. dépendances & fes coutumes. Par les noms d'Eglifesou d'Autel, il faut entendre des oratoires de dévotion, auxquels. la piété des fidéles avoit attaché des revenus'. Ceux dont il eſt ici queftion J' fe voyoient entre Oger'& Chavercy.

Raoul donna au Prêtre' Confiance la Cure de Vaumoiſe, & une prébende du Chapitre., qu'il venoit de fonder. Celui-ci ne jouit pas long-temps defa bonne fortune. Il fefouilla pubiiquement par une action ſi honteufe, que le Comte fut obligé. de le renvoyer, à la foHicitation de fes Confreres. Confiance perdit par un adultere, ce qu'il avoit acquis par un larcin.

Au{ft-tôt que les Reliques furent dépofées au château de Cré:' py, il y eut un concours prodigieux de perfonnes, de tout âge' .& de toute condition. On prétend qu'il fe fit plufieurs: miracles ,. .ceUX-CI entr'autres.

Un enfant qui avoit été mordu d'un chien enragé, fut guéri par- l'attouchement des Reliques.

Une fille poſſédée du démon avoit des accès ſi furieux, qu'elle ne jettoit ſur ceux qui l'approchoient,. voulant les dévorer. Elle' proféraIt des paroles impudiques, & tenoit des propos qui fai- :foienthorreur. On.ne.ponNoit la contenir'qu'en la chargeant de- chaînes. Sa guérifon paroiſſoit déſeſpérée, parce-qu'on avoit employé fans fuccès divers traicemells.. On. la c.onduifit au château de Crépy, & du moment ".où on.lui eut appliqué les Reliques de S. Arnoul, elle fut guérie.

'Une femme avoit été failie du malin eſprit pendant l'abſence de ſon mari. Celui-ci la fit tra.itercomme.frénétique. Voyant qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources, il n'en-pouvoit' plus jcuir,. il la fit conduire à S. Arnoul de Crépy.. A la vue de l'Egliſe, la', malignité de la' femme redoubla: i11ui prit même d'étranges convulſions. Comme on s'approchait pour l'exorcifer', elle proféraces paroles d'un ton qui fit trembler les aſſiſtans : *Je ſuis le Diable.* On continua néanmoins les' prieres, & la poſſédée fut enfin guérie par l'attouchement des ReliqueS'.

On invoque S. Arnoul de Crépy, contre plufiëurs ſortes de maux, & principalement dans les maladies inflammatoires. 011' n'a pas à Crépy toutes les Reliques du faine- Mareyr; une partie: eſt reſtée à S. Arnoul de la forêt 1veline.. Nous l'apprenons du

procès-verbal d'un Evêque de Chartres, qui en a fait la vllite. Les Religieux de Crépy confervent. fes principaux oſſemens avec fan chef.

La plûpart des anciennes foîres: doivent leur origine à des établiſſemens de pélerinage, ou à des TranOations de Reliques. On appeUoit *Landits* ces fortes de foires, *Indicta*, parce qu'elles devoient fe tenir dans un lieu, dont on marquoit le contour. Ces' fortes de foires étoientraresen France) d-epuis l'Edit de Pifre „ donné en 884, qui profcrivoit toutes celles qui avoient été établies fans permiſſion. Raoul obtint duRai Louis d'Outremer un. Diplôme, qui l'aucorifoit à fander'une foire dans Crépy, pendant le temps'de l'année où l'on y voyoit une plus grande affluence de peup.le. L'étabWfement convenoit au Comte, parce que les droits .de foire lui .appartenoient. Il devenait néceſſaire aux pélerins & aux voyageurs" dont le grand nombre demandait des ſecoursabondans. La Charte du Roi Louis d'Outremer a été perdue: elle eſt feulement citée dans une autre Charte de Philippe d'Orleans Comte de Valois, datée de l'an 1371.

Là foire de Crépy eſt l'une des.plus anciennes de la Champa-'gne & de la Brie. On y venait de' la Cham.pagne par le chemin de Meaux, & des Pays-bas par le chemin' de Bapaume ou de: Flandres. Ce chemin aboutiſſoit au-deſſous de S. Arnoul, fur la gauche du village de Duvy. Il traverfoit la prairie, où il yavoit: un pont de pluſieurs arches. Il cottoyait les murs du château. Il entroit dans Crépy .par une porte ſouterraine, à côté de S. Aubin. On a-découvert dernierement la portefouterraine & des reftes de' l'ancien chemin qui étoit encore pavé. Dix-fept villes de Flandres ont foutenu lecommerc.e de cette foire pendant plufieurs ſiécles. Ellc"commençoit en Juillet le lendemain de S. Arnoul, & continuoit.pendant toute l'octave. Cette foire, l'une des plus conſidérables des anciennes foires chaudes: de Champagne & de Brie, a été la :prcmiere caure de l'accroilTement du château de Crépy.

5B.Roquemont, dont il eſt fait mention dans l'hiftoire de la Tranſlation des-Reliques, eſt une terre du Valois., ſituée fur la gauche du chemin., qui conduit de Verberie à Crépy,.,.à ··une grande lieue de Bethizy & de Crép.y, & à deux lieues de Verberie. Ce lieu dé-'pend du Diocefe de Senlis, de -la Cliâtellenie de Verber.ie, & du Bailliage de Crépy. Il ya pluſieurs Roquemonts en France. Roquemont près Crépy eft ſitué fur une hauteur: on le nomme *Rupimons* dans les titres latins.

Trois grands chemins s'y rendoient au milieu du dixiéme ſiéde. Le grand chemin de Flandres en Champagne, un fecond, chemin qui venoit de la chauſſée Brunehaud, & un troiſiéme qui eſt nommé chemin *Pontois* dans un titre de S. Thomas de l'an 1240. Vers l'an 1060, les deux terres de Roquemont & de Nery étaient deux portions du territoire de Bethizy. Depuis ce temps jufqu'au milieu du treiziéme fiécle, ces deux terres ont été divifées en un grand nombre de Fiefs, que nos Rois aſſignoient à chacun des Chevaliers, qu'ils prépofoient à la garde du château de' Bethizy. De là vient que le nom de Roquemont eſt commun à plufieurs familles anciennes, qui n'étoient cependant pas alliées.

En l'an 1180, vivoit un Mathieu de Bethizy, Chevalier, qui avoit un hôtel à Roquemont (1). Une partie des dixmes de Nery relevoit de lui en Fief. Au commencement du fiéc1e fuivant, Renaud de Roquemo11t, Chevalier, & Robert de Roquemont, Archidiacre de Senlis, furent mis au nombre des Hommes jugeans de Crépy, à cauſe de leur Fief ſis au Pleſſis fous Cuvergnon; de même que Jean de Roquemont à cauſe de ſon Fief ſis à Orouy. Dans un aae du Cartulaire de S. Thomas, daté de l'an 1240, je lis les noms de Jean de Roquemont, dit Galard, de Gilon de Roql1emont, de Gautier & Pel1tecofte de Neuilly près Roquemont. En 1273, les Foreſtiers du Roi firent défenſe à Renaud de Roquemont {2}, de prendre dans la forêt de Cuife le bois dont il avoit beſoin pour ſon uſage. Renaud les traduifit au Parlement de la Pentecôte 1273. Les Forefl:iers furent condamnés, & le Parlement confirma Renaud dans ſon droit.

Je tr9uve dans plufieurs titres ſans dates, ſe'nom d'un Raoul de Roquemont, Archidiacre de Senlis, qui poſſédoit plufieurs Fiefs à Bethizy, à Verberie, & à Villers-Saint-Frambourg'(3)' Renaud: de Roquemont, Abbé de Chalis:, gouverna ce Monaſtere depuis 1496 juſqu'en 1508. A la réformation de la Coutume de Valois, faite en 1539, le Chapelain de la Porte-Pierrefonds à Compiegne déclara qu'il avait part dans la haute Juſtice de Roquemont.

Il y avoit à Roquemont ſept Fiefs principaux, le grand hôtel, & le petit hôtel dont la cenſive s'étendoit juſqu'à Verrines: un château fortifié qu'on nommoit *la tour Rocart;* le Fief du Chapelain Royal de Bethiz.y; le Fief du Chenelet & celui de'la Tour-

(1) Louvet, t. 2. p. 7.
(2) Olim, t. 1.
(3) Gall. Chr. t. 10. p. 1511.

Choquet.

Choquet. Ces domaines relevoient de la Tour de Bethizy, tailt en Fief qu'en arriere-Fief. Suivant une tranfaélion pafTée vers *le* milieu du dernier fiécle, les habitans de Roguemont font fujets à la banalité du moulin de Bethizy, & ne peuvent aller à celui du Parc que par tolérance. M. le Comte de Pierrecourt eft préſentement Seigneur du principal Fief de Roquemont. La haute Juftice de tout le territoire appartient au Duc de Valois. Les ruines de Roquemont font connoître, que ce lieu a été conſidérable. L'Eglife eft du treiziéme fiécle. Il ne pafTe plus de grands chemins à RoquemQnt.

59. Raoul I, vécut plufieurs années après la Tranflation des Reliques, de S. Arnoul. Il ne vit pas les dernieres années du dixiéme fiécle. IllaifTa deux fils, Gautier qui lui fuccéda, & Gui ou Gozefrize, qui occupa Je Siége Epifcopal de Soiſſons J. depuis l'an 972, juſqu'en 995.

Guy fut du nombre des Prélats, qui affifterent au Concil.e du Mont-Notre-Dame, en l'an 972. En 987, il figna comme témoin (1) une Charte, que le Roi Hugues Capet accorda au Monaftere de Corbie.. Il eſt nommé le premier des Suffragans de *la* Province de Reims, dans une lettre de Gerbert, datée de l'an 991. Son pere' & fes ayeux avaient ufurpés des biens conſidérables au Monaftere de S. Riquier. Les Religieux de cette Abbaye employerent la médiation du Pape Jean XVI, afin de rentrer, s'il étoit poſſible, dans leurs premiers droits. Le Pape écrivit à Guy, Evêque de Soiffons, d'engager le Comte de Crépy fan frere, à rendre aux Eglifes ce qu'on leu.r avait enlevé. La lettre du Pape eft datée de. l'an 993. Les Religieux de S. Crépin-le-Grand eurent auffi recours à Guy en un cas tout femblable. L'Evêque détermina le Comte fon frere, à reftimer à S. Médard un moulin fur la riviere d'Aut.'onne, & diverfes piéces de terres fituées tant à Orouy, qu'aux Eluats, *apud oratorium & lupi fâltum*. L'acte par lequel Gautier remit les Religieux en poſſeſſion de leurs terres, cft daté .de l'an 995.

Gautier fecond, furnommé le Blanc, à caufe de fa chevelure ou 'de fon teint, & Gautier le Vieux, à caufe du grand âge auquel il eft parvenu, fut Comte de Valois, d'Amiens, du Vexin, de Dreux & de Meulant. Il avait épouſé, du vivant de fonpere, Adele, fille d'Héribert Comte de Senlis. Duchefne, & la plûpart des

(1) Gall. Chriſt. t. 9. p. 346.

Compilateurs ont pris le change, au fujet de cette alliance. Ils avertiIfent, que vers *ie* temps .oÙ elle fut conclue, la Seigneurie de Crépy paſſa aux Comtes de Senlis (1). C'eft le contraire. Les Comtes de Crépy ou de Valois entrerent par cette alliance en poffeffion du Comté de Senlis, & continuerent de fixer leur ſéjour au château de Crépy.

Le Moine Helgaud (2) met le Comte Gautier, au nombre des plus grands & des plus puHfans Seigneurs, qui vivoient de fon temps. Gautier tenoit un état propor:cionné à [es grands biens. Il fit plufieurs entreprifes confidérables, qu'il exécuta avec autant de fomptuofité que de goût. Il rebâtit &. fortifia le château de Crépy. Il Yfonda un Monaftere & une Eglife, qui ont été illuſtrés par des évenemens importans.

On- lit dans la Chronique du même Helgaud, qu'un puiſſant Seigneur nommé Gautier fit bâtir là fortereffe de Crépy dans un goût magnifique.: *Caſtrum Criſpiacus à Waltero potenti nobiliter cO!lJlruc1um.* Le Comte diftribua fan château fur le plan qui fuit.

Il rebâtit l'Eglife dans l'angle du château, à la place de l'ancienne. Il fit élever fur la gauche, un peu plus loin que'cette Eglife, un Donjon accori1pagné de tours énormes: il refte encore quelques ponions' de ces tours. Le Donjon co.mprenoit trois corps de logis: deux jardins, féparés par deux gros murs de cloture. On reconnoIfoit encore toutes ces parties en 1438, après le troiſiéme ſiége de Crépy. C.e. Donjon devoit fervir de citadelle au château. Il jetta enfuite les fondemens d'un vafte & magnifique corps de logis, qu'iL conduifit. à fa fin. Ce corps de logis commençoit à la Porte aux Ointiers, & finiIfoit au Donjon. La façade regardoit Sainte Agathe. Il mit en jardin tout le terrein de Crépy, qu'on nomme aujourd'hui' la Couture. LaPorre aux Ointiers eft poftérieure à ces:temps : elle tire fon nom de.plufieurs. Marchands Parfumeurs, *Ullc1ores,* qui demeuroient. à côté de cette Porte.

Gautier fit tracer enfuite la même enceinte, qui environne préſentement laVille de Crépy. Dansl'intervalle de cette. enceinte & des appartemens du: château,. il Ce forma un *bourg* en peu de, temps,' par l'aIfemblage d'un certain nombre de familles, auxquelles' Gautier permit de bâtir, moyennant une redevance an-

(1) Hiſt. Chat. p. 656, Morliere, Hiſt. 1. (2) Vit. Robert. reg. Ducheſn. t. 4. p. 74. d Am. P, 64.

nuelle. Le Comte ſoumit ces familles à un Gouverneur; qui prit le nom de *Bllrgare.* On détruifit pour former ce' bourg, une boiſſiere qui tenoit aux jardins du château. On appella fauxbourg, une autre portion de maiſons qui ſe forma hors de l'enceinte, & à côté des Bordes. Gautier établit dans cette partie un ſecond Officier., qui eſt nommé *ri/licus* dans un titre de l'an 1070 (1).

Les Clercs ou Chanoines, ſucceſſeurs de ceux que Raoul I avoit placés dans ſon.Egliſe, menoient une vie licentieuſe, & ſe gouvernaient plutôt en Laïcs déréglés, qu'eri ·Eccléſiaſtiques.' Gautier lesréformâ, & les tranſplanta dans le·Fiefdes Bordes" auprès d'une Chapelle de S. Etiennè premier Martyr. Il exécuta enfuite un deſſein qu'il avait formé, de mettre des Religieux de l'Ordre de S. Benoît à leur place. Ce !enouvellement ſe conſomma ainſi.

Avant d'appèller à Crépy les Religieux qu'il ce propoſoit d'y 'placer, le Comte leur prépara des lieux réguliers (2); il forma enſuiteune Communauté de Profès, qu'il fit venir de divers Manaſteres. Il leur donna pour Chef le'Moine Girard, Religieux de Rebais, homme d'un rare mérite & d'une vie édifiante, doué du talent de porter les autres à la pratique de la vertu, plus encore par [es exemples que par [es diſcours, quoiqu'il fût naturéllement éloquent. Il avoit puiſé ces perfeaions dans une éducation diſtinguée, que ſes parens avoient.commencé à lui donner dès l'âge le plus tendre.

Girard étoit originaire d'une terre âppellée *Jelia*; au pays ·Chartrain. Il.avoit pour pere Fulbert, Seigneur du lieu. Sa mere ſe nommait Adelaïâe..Ses parens, après lui avoir donné les premiers principes d'une éducation chrétienne, le confiereni aux ſoins de l'illuſtre Gerbe'rt, l'un des grands hommes de ſan ſiécle, qui, après' avoir rempli les Siéges de Reims & de Ravennes, fut élevé enfin au Souverain Pontificat, ſous le nom de Sylveſtre II. Gerbert avoit alors trois autres diſciples, qu'il inſtruiſoit en même temps que Girard: le Roi Robert, Fulbert qui devint Evêque de Chartres, & Herbert, Juif converti. Girard en quittant Gerbert, paſſa dans les écoles de l'Evêque de Chartres, où ſa vocation à l'état monaſtique ſe déclara. Il ne ſortit de ces écoles, .que pour aller prendre l'habit de religion au Monaſtere de Rebais.

(I) Ann. Bened. t. 6. p. 8. Gall. Chr. t. 10. inJlr. p. 423. Marlot, t. 2. p. 131.

(2) Spicil. t. 2. p. 287. Ann. Bened. t. 4. p. 203. Sec. 6. Bened. part. 1. p. 361.

Quoiqu'occupé à cacher aux yeux des hommes les vertus qui pouvoient lui attirer quelques dégrés de conſidération Jans le cloître ou dans le monde, il acquit une réputation de régularité ; de modeftie & de charité, qui lui gagna tous les cœurs. *Ses* perfeaions éc1aterent, malgré l'humilité dont il fe fervoit comme d'un voîle, afin d'écarter les regards. Le Comte Gautier inftruit de fes ,vertus, le demanda à fes Supérieurs, & l'obtint. Girard arriva a Crépy en *1006*.

, La, bâtifle de l'Eglife de S. Arnoul de Crépy a duré plus de foi.. xante ans. Il paraît que Gautier le Blanc acheva le Chœur,·& qu'illaiffa la'Nef imparfaite. Il embellit les dedans' de la partie, qu'il finit) & plaça la Châſſe de S. Arnoul dans un endroit appa-; rente .

Toutes les Eglifes où l'on confervoit des Reliques, comp-; toient un certain nombre de jours folemnels pendant l'année, auxquels on defcendoit ces Reliques, pour les expofer à la vénération des Fidéles. On ôtoit, les offemens de leur Châſſe, & on les plaçoit à núd fur une crédence, qu'on avoit eu foin de couvrir d'un tapis précieux. .

Le Comte Gautier, qui ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à rendre le culte de S. Arnoul plus folemnel, fit venir de Gréce un tapis de foye que l'on conferve encore, & qùi devoit paſſer da,ns le temps pour un morceau rare & précieux. Ce .voUe eft une piéce d'étoffe de foye croifée , à fond bleu, de quatre pieds de haut fur ſix de large, femée de,léopards pafians, rangés trois par trois, bardés & comme chamarés de rouge & de verde Deux des trois fe regardent, & touchent de leurs pattes une infcript,ion Grecque, autant de fois répétée qu'il y a de regards., Cette infcriptionfigurée, comme on la voit à côté, lignifie que. *ſous le regne des Empereurs Chrétiens , .Bafile (11) & Conſtantin (VII,)* le voîle en quefiion a été fabriqué. .

Bafile fecond, furnommé le Bulgaroaone , fils aîné de Romain II, Empereur de Conftantinople, déclaré Céfar le vingt-deux Avril 960, & fait Empereur après la mort de fon pere, en Mars963" couronné feu,lement le vingt-cinq Décembre 969, mourut l'an '102). Conſtantin VII, frere cadet de Baſile, fut couronné avec loi le vingt.cinq Décembre 969, & mourut en No vembre ou 'Décembre de l'an 1028. .

L'explication de cette infcription, tout-à-fait barbare)eft due .

aux recherches & à l'habileté de Dom Taffin, auteur du nouveau Traité de Diplômatique, & de M. l'Abbé Banhelemi, de l'Académie des Belles-Lettres. Ces deux Savans ayant jugé fur une fimple efquiffe, que cette infcription rare dans fan genre méritoit d'être fcrupuleufement tranfcrite, M.l'Evéque de Senlis, invitépar MM. les Religieux de S. Arnoul, fe tranſporta fur les lieux, & fit l'ouverture de la Châffe, où la piéce d'étoffe eſt enfermée. J'ai figuré l'infcription avec toute l'exaEtitude qui a dépendu de moi; & le ſieur Caron, Graveur, l'a parfaitement rendue. La piéce d'étoffe fert de troifiéme enveloppe aux Reliques.

Les étoffes de foye étaient fort rares en France, lorſque le Comte Gautier fit préfent de ce tapis à l'Eglife de S. Arnoul. On n'en fabriquoit pas en Europe; on les tirait de Gréce & d'Afie.' On a quelques exemples d'un pareil préfent, fait à d'autres Eglifes par des perfonnes du plus haut rang. On lit dans Surius, que le Roi Ca:rloman donna à l'Eglife de S. Hubert, *un voîle* qui avoit été ouvragé chez l'étranger: *yelum peregrino opere elahoratum.* L'Impératrice Placidie voulant marquer la dévotion qu'elie portoit à S. Germain d'Auxerre, envoya fur les lieux un voîle, qui devoit fervir au même ufage que celui dont il s'agit.,

Sous la direction de l'Abbé Girard, le Monaſtere de S. Arnoul s'accrut & acquit une réputation de régularité, qui s''étendit en peu d'années (1). Richard Duc de Normandie, ayant deffein de mettre la réforme dans l'Abbaye de Fontenelles, chercha un fujet, auquel il put Gonfier l'exécution de cette entreprife. On lui indiqua Girard Abbé de Crépy, comme un faint Religieux, qui joignoit la prudence au zele, & l'exemple au précepte. Le Duc réfolutd'en faire l'acquifition, à quelque prix que ce fût. Il eſtimoit cette acquifition plus qu'une conquête, parce qu'il eſt plus glorieux encore de triompher du vice & du déreglement des mœurs, que de fonder un empire de barbares, ou de gouverner un Etat fans police.

Le Comte de Crépy confentit difficilement à perdre l'Abbé Girard. Il céda enfin aux preffantes follicitations du Duc de Normandie, & permit même à quelques Religieux d'accompagnec leur Chef. Girard fut regretté dans la contrée, comme un Religieux doué de talens, qu'on trouve rarement réunis dans un même ſujet. Il porroit une phifionomie qui prévenoit en fa faveur. Il avoit

(1) Sec. 3. Bened. part J'P·367.·Spicil! 1 t. 2. p. 289. t. 3. p. 259.

la voix douce & fonore, parlait avec facilité & en bons termes ; excellait dans l'art du chant & dans tous les genres de littérature, qu'on cultivait de fan temps. L'Abbé Girard fe choiſit un Succeffeur, & partit de Crépy en l'an 1027, après avoir gouverné le Monaftere de S. Arnoul pendant vingt-un ans.

Il ne regna pas auai long-temps dans Fontenelles: au bout de quatre années, paffées dans le pénible emploi d'établir une réforme, il fe trouva un Moine, qui voyant éclater dans fan Abbé des vertus oppofées à fes vices, forma le noir deſſein d'attenter à fa vie. Il choiſit pour l'exécution; la nuit du vingt-neuf au trente Décembre de l'an 1031, & aſſaſſina fon Abbé. Dieu déclaraJa fainteté de fan ferviteur par des miracles. L'Abbé Girard fut canonifé comme Martyr de la Regle.

L'Abbé Lefcelin fuccéda à S. Girard dans le gouvernement du Monaftere de Crépy. Le Moine Helgaud fait ainfi le portrait de Lefcelin dans la Vie du Roi Robert (1)..

» Le Seigneur Gautier, fondateur de la noble Abbaye de S. Ar-
» noul de Crépy, a readu ce Monaftere célébre à jamais, par le
» foin qu'il a pris de l'illuftrer. C'eft lui qui de nos jours a placé
» l'Abbé Lefcelin à la tête de cette Maifon. Lefcelin était un
» homme de bon témoignage, un obfervateur exact de la difci-
» pline Monaftique. Il ne ſe patfoit pas d'année, qu'il ne rendît
» viGre au Roi Robert. Ce Souverain le recevoit avec bonté, &
» lui faifoit accueil comme à un ferviteur de Dieu, & prenoit plai-
» fir à l'entretenir. Leurs difcours roulaient fur les chofes céleftes.
» Robert ne le laiffoit. jamais aller fans le combler de préfens,
» qu'on pouvoit regarder comme des dons céleftes, puifqu'ils
» étaient le fruit d'une parfaite charité «.

L'Abbé Lefcelin joignoit à l'efprie du gouvernement & aux vertus monaftiques le talent de la poéfie. Il mit en vers la Vie de.S. Amoulle Martyr, telle qu'on l'avait alors. Il diftribua tout l'ouvrage en quatre chapitres (2). Dans le premier, il raconte en Poëte la naiffance de S. Arnoul, fon mariage avec faime Scariherge niéce de Clovis; il fait l'hiftoire de fes voyages, de fes pélerinages & de fan. premier retour à Reims. Dans le ſecond chapitre, il traite de fan entrée dans l'état eccléfiaftique, de fa promotion à l'Ordre d'Exorcifte, & du pouvoir qu'il avait de chaffer les démons. Dans le troifiéme, il repréfente S. Arnoul forcant de

(1) Ducheſn. t. 4. P' 74.

(2) Boll. 4. Jul. p. 410. 415.

Reims., & voyageant en divers lieux. Ille fuit dans' fes pélerina--ges, à Touloufe, à Poitiers, à Tours où il eft fait Evêque, & où, après fon intrônifation, il opére des miracles. Dans le chapitre qtiatriéme ,'on fait mention de fon retour à Reims, de fOll mar·. tyre & de fa dépofition dans la forêt Iveline.

Il reſtoit à expofer, comment le corps de S. Arnoul avoit été apporté du pays:Çhartrain au château de Crépy. Lefcelin, vivement follicité d'ajouter un cinquiéme chapitre à fon Poëme, ne put s'y réfoudre. Afin cependant de ne rien laiſſer à défirer fur ce fujet, il écrivit une defcription en profe de cette Tranflation, où fe rencontrenç plufieurs traits d'hiftoire très-lumineux: ouvrage qui lui coûta moins de peine, qui eft cependant bien préférable au Poëme, par la vérité & par la folidité' des matieres.

Le Poëme & la Relation furent reçus avec un applaudi{femene général. .Le Poëme furtout parue un chef-d'œuvre. L'Abbé Lefcelin fut le feul, qui fut rendre juftice à la fo.ibleffe & à la médiocrité de fa produaion. Il déclare à la fin de fon Poëme, que fes vers & fa. compofition ont befoin de toute l'indulgence des Lecteurs. L'ouvrage n'eft en effet qu'une profe verfifiée & mal cadencée. L'Abbé Lefcelin mourut à Crépy en 1°3 1, après quatre ans de gouvernement. Les Ecrivains du temps obfervent COn1l11e une chofe remarquable, que le Roi .K.obere, S. Girard & l'Abbé Lefcelin, ·décéderent tous trois la même année; le Roi à Melun, Girard à Fontenelles, & Lefcelin à Crépy. Je vais rapporter fude Comte Gautier le Blanc plufieurs traits., qui'atheveront de le faire connoître.

. En l'an 987, le C.onite· Gautier avoit trois fils; avec leſquels il fe rendit à CompIegne, à la Cour du ROI Hugues Capet. Il figna avec eux comme témoin, un Diplôme par lequel le Souverain confirmoit l'Abbaye de Ccrbie, dans là jouilfance de ſes biens (1). Ses trois fils font nommés Gautier, Godefride & Raoul,·· dans la·Charte en queftion. Ces noms ont changé dans' la fuite: le premier fut appellé Dragon, & le fecoud Foulques;. le troiſiéme conferva fon nom de RaouI. Gautier voulant imiter la libéra·· lité du Roi, donna en cette rencontre au Monaltere de Corbie ,- une terre appellée *oimaricourt*, pour l'entretien du luminaire & p.our 1'encens de l'Eglife (2).

Gautier ne conferva pas jufqu'à la mort ces difpofitions favo-

(1) Gall. Che! t. 10. inſtr. p. 283. 1 (2) Gall. Che. t. 9. p. 1272.

rables. En 998 , il s'empara .de Corbie & de la Vicomté, & commit des vexations fans nombre contre les Eccléfiafl:iques, fous le nom de Foulques fan fils, qui avait été élevé fur le Siége d'Amiens. Il imitait la conduite de pre[que tOuS les grands Seigneurs fes femblables ,. qui n'étoit qu'un tiſſu d'inconCéquences, parce qu'ils vivaient fans principe. Ils uCurpoient les biens d'une Eglife J & les ,donnaient à une autre; puis ils les reprenoient à la derniere , qui avoit fenti les effets de leur générofité. Le Seigneur Gautier eft nommé Comte de Crépy, dans une Charte de 984, dans une feconde (1) de l'an 997, & dans une troiſiéme de l'an 1008.

Parvenu à un grand âge, il réColut de partager de fon vivant tous fes biens entre fes entàns , à l'exception du chateau de Crépy. Il donna le Comté d'Amiens à Drogon fan fils aîné, & à Raoul, celui de Senlis qui lui revenait du chef de fa mere. Il procura à Foulques de grands revenus en biens d'Egliſe. Il avoit eu le fecret de le placer fur le Siége EpiCcopal d'Amiens, dans un âge peu avancé. Le Comte avait une fille nommée Adele. IlIa donna en mariage à Valeran, Comte de Meulant, avec une dot compofée d'une partie des biens, qu'il poffédoit dans le Vexin.

Je ne puis dire en quelle année le Comte Gautier le Blanc décéda. On ne peut point placer fa mort plutôt que l'an 1027. Son corps fut inhumé dans un caveau à côté de l'Eglife de S. Arnoul extérieurement ,. à l'endroit de cette Eglife *qui* a été détruite en 1433.

Drogon conferva le Comté d'Amiens après la mort de fon pere. Il avait épouſé Godiove, fœur d'Edouard Roi d'Angleterre, de laquelle il eut deux fils, Gautier & Fulcon. Gautier mourut fans poſtérité. Fu1con devint Evêque d'Amiens. Dragon décéda après fan fils aîné en l'an 1035. Le Comte d'Amiens retourna aux Col11tes de Crépy. Nous parlerons avec quelqu'étendue de Raoul II, qui fut Comte de Crépy après la marc de fon pere.

Foulques tint une conduite indigne du rang qu'il occupoit. Il dépouilloit les Clercs de fon Eglife de leurs biens, pour fe les approprier (2). Ives de Chartres le reprend [évérement de fa conduite, dans quelques-unès de fes lettres. Gerbert lui écrivit auſſi de fon côté, pour lui reprocher fOll impéritie, fan mauvais gou-.vernement, & pluſieurs tours de jeuneffe qui le deshonoroient.

(1) Ann. Bened. t. 4. p. 690.
(2) Morliere, Hiſt. d'Am. p. 178. Gall. 1 Chriſt. t. 9. p. 1162.

On

On croit qu'il fe rendit aux remontrances de Gerbert, & qu'il fe corrigea. Il avoit beaucoup de crédit à la Cour du Roi Robert (1). Il aJlifta au Sacre de Henry 1 en 1027, mourut en l'an 1030, & eut pour Succeffeur, Fulcon fon neveu. "

Go.Les terres de Vic-fur-Aifne & de Berny éprouverent quelques -révolutions, pendant le cours du dixiéme fiécle. Après la mort du Roi Eudes, un Comte Arnoul fe préfenta devant le châ.teau de Nic-fur-Aifne, qu'il prit d'affaut (2). Il s'empara auffi de la terre 'de Berny, & jouit de fon ufurpation pendant quelques années. Les Religieufes de Marchiennes trouverent enfin l'occafion de mettre le·Roi Lothaire dans leurs intérêts, & d'obtenir la réparation du tort, qu'on leur avoit caufé dans *leur terre d'Aifne :* c'eft ainfi que :Berny eft appellé dans les écrits, qui font mention de ces chofes." En l'an 976, le Roi Lothaire fit un voyage à Douay avec Hemma fon époufe , & les Religieufes de Marchiennes trouverent un accès favorable auprès de la Reine. Lothaire, à la follicitation d'Hemma, fit expédier une Charre à Douay même, par laquelle il eft ordonné, que la terre appartenant au Monaftere de Marchien-'nes, fera remife avec fes droits & dépendances, à l'Abbeffe Judith & aux Freres de la Maifon de Sainte Rictrude. On y fait défenfes à quelque Seigneur que ce puiIe être, de jamais empiéter fur la *terre d'Aifne*, fous peine ,d'une amende de cent livres d'or; "cinquante livres pour le Roi, & cinquante livres au profit du Monaftere. Cette peine d"une amende, au payement de laquelle le Souverain fe trouvait intéreffé, retint ceux des Seigneurs voi. fins, qui avoient le plus d'avidité: ce qui fit que-le Monaftere de Marchiennes pofféda fans trouble fa_terre de Berny jufqu'au regne de Louis VII.

On ne rendit pas juflice aux Religieux de S. Médard d'une maniere auffi fatisfaifante, touchant le château de Vic-fur-A ifne. Il .leur fut rendu, pris & repris en diverfes rencontres. Un Comte nommé Etienne l'enleva d'abord à S. Médard; mais *Robertfils "de Chapez*, ce font les termes de la Chronique (3), cbligea l'ufurpateur à reftitution. Un autre Seigneur nommé Hugues s'empara du même château à main armée; il le rendit de lui-même à S. Médard en l'an 1047. L'année fuivante 1048, on tint un Concile àSenlis, où il fut décidé que la terre de Vic-fur-Aifne appar-

(1) Duch. t. 2. p. 841.
(2) D. Bouq. t. 9. p. 640.
(3) Chron. S. Med. an. 1031. Gall. Chr! t. 9. p. 413. t.IO.P.u63.

tenoidégitimemellt & fans 'partage aux Religieux de S. Médard.' Les Religieux avoient follicité cette efpéce de confirmation, ne fachant plus à quels moyens recourir, pour fe 'préferver de l'uſurpation.

Après la reftitution faite par le Comte Etienne, les Religieux: qui avoient reC0nnu dans ce Comte une grande bravoure, lui avaient propoféde prendre la défenfe du château comme Avoué. Le Comte avoit accepté: ,mais il s'étoit laiſſé gagner peu de temps après par le Seigneur Hugues, auquel il avoit livré le château.

Le jour de la Pentecôte de l'an 1049, le Roi Henry 1 reçut ,fous fa fauve-garde le château de Vic-fur-Aifne. Il déchargea en même temps le Monaftere des corvées & des coutumes injuſtes, que Robert de Coucy exigeoit tyranniquement des hommes de S. Médard établis à Vic-fur-Aifne.

Après la mort du Roi Henry 1, Albéric Seigneur de Coucy empiéta fur les dépendances de la terre & du château de Vic-fur-Aifne} molefla les vaſſaux de S. Médard, entreprit de les ſoumettre à fa juftice, & exigea d'eux pluſieurs droits (1). Le Roi Philippe 1, força le Comte Albéric à fe déſiſter de ſes pourſuites, & à rendre à S. Médard dans la 'qllinz'aine, les droits qui lui ap-'partenoient, fous peine ,d'être arrêté & d'être 'emprifonné à Senlis. L'ordre du Roieft daté de l'an 1066. Cederniet trait peut être regardé, aveç celui qui le précéde, comme l'un des premiers évenemens qui ont préparé rétabliffement de l'Exemption de Pierrefonds fous la jurifdiaion du Juge Royal de SenH's.

Gt Héribert Comte de Senlis étant mort, Raoul de Crépy, fils 'de Gautier.le Blanc, & petit'-fils d'Héribert par fa mere} prit poſſeſſion du Comté de Senlis, avec le conſentement de Gautier le Blanc ſon pere. Il quitta alors le nom'de Crépy, & prit celui de Senlis. Il eſt appellé *Radulphus Sylvanec1enſis* dans pluſieurs Chartes. On le qualifioit de même à la Cour du Roi Robert, auprès duquel ce Seigneur jouiſſoit d'une grande faveur. Templeux 'nous apprend, qu'en l'an 1015, le Comte Raoul aèèompagna le Roi Robert à une expédition qu'il fit en Bourgogne (2).

. Raoul, ayant été pourvu du Comté de Senlis; chercha un parti convenable à ſon rang, à ſes inclinations, & aux grands biens qu'il devoit eſpérer de la ſucceſſion de ſon pere. Il porta ſes vues ſur Adeou Adée ,.fille du Comte Hilduin, Seigneur de Breteuil,

(1) Diplom. p. 271.

J (2) Templ. p. 140.

de Clermont en Beauvoiſis, & de la riche terre de Nanteuil-le-Haudouin. Par cette alliance, Raoul épouſoit en quelque ſorte la flatteuſe eſpérance, de réunir un jour les deux domaines limitrophes de Nanteuil & de Crépy. Hilduin, informé des deſſeins de Raoul, prévint ſa demande. Il lui accorda ſa fille en mariage, & fit préſent de la terre de Nanteuil à cette Dame, pour lui ſervir de dot. Le mariage fut conclu. Cet évenement nous met dans la néceſſité de reprendre l'hiſtoire de la terre & des Seigneurs de Nanteuil, depuis la fin du neuviéme ſiécle.

Sous les Succeſſeurs du Roi Charles le Chauve, les Comtes de Ponthieu dépouillerent les Religieux de Nanteuil d'une grande partie de leurs biens, & leur enleverent la terre de Herly en Ponthieu, que S. Valbert leur avoit laiſſée de ſon vivant. Guillaume I, qui vivoit en l'an 965, ſe ſignala ſur-tout dans ce genre de conquête. Il eſt connu pour avoir pris à main armée, les Comtés de Boulogne & de Térouanne, à leurs poſſeſſeurs légitimes. Guillaume eut pluſieurs fils. On appella l'aîné Guillain, Gilduin & Hilduin, diminutif du nom de ſon pere. Ce fils ajouta à ſes domaines, les Comtés de Breteuil & de Clermont en Beauvoiſis, & en tranſmit la propriété à Gilduin II ſon fils. Gilduin II eut deux enfans mâles, Manaſſé & Hilduin, qui vivoient ſous le regne de Robert en 1029. Les noms de ces deux freres ſont écrits au bas d'une Charte ſignée du Roi Robert &. de Confiance, portant confirmation de quelques biens à l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres (1). Hilduin III eut un fils nommé Evrard, dont les deſcendans n'ont point de rapport à notre objet. Adée qui épouſa Raoul, Comte de Senlis, devoit être fille de Hilduin ou Gilduin II, Comte de Breteuil & de Clermont, & Seigneur de Nanteuil. C'eſt de ſon nom ou de celui de ſon pere, que Nanteuil a été appellé Nanteuil-le-*Hilduin*, puis *Nanteuil-le-Haudouin*. Bergeron a mal expliqué l'étymologie de ce nom, en le faiſant venir de *Haute-doue*, vieux mot qui ſignifie *grand dOllaire* ou *haut douaire*. La terre de Nanteuil n'a pas été donnée originairement en douaire, mais en dot.

Il paroît que les Religieux de Nanteuil ſe retirerent à Luxeuil, après avoir cédé à la force, que les Comtes de Ponthieu commençoient à exercer ſur eux. Ils abandonnerent à ces Seigneurs les deux terres de Herly en Ponthieu, & de Nanteuil en Brie, bien

(1) Hiſt. Montm. p. 71.

réfolus d'y rentrer, dès qu'ils en trouveroient l'occaſion. Ils uſe-rent, pour enlever ces deux terres à leurs ulùrpateurs, du ftrata-gême que l'Abbé Girard employa vers le même temps, au fujet de la terre de Rivecourt. Ils prirent à Luxeuil les Reliques de S. [Valbert, & les porterenc folemnellement à Herly en Ponthieu, comme une nouvelle prife de poſſeſſion, ou plutôt comme une fommation faite à d'injuftes' poſſeſſeurs, de rendre un patrimoine ufurpé (1).

Les Religieux de Luxeuil entrerent proceffionnellemenc dans Herly. Le bruit de leur arrivée· s'étant répandu dans les lieux voifins, il fe fit un concours prodigieux de peuple, qui deman-da hautement le rétablilfement des Religieux dans un bien, qu'ils avoient reçu de S. Valbert, & dont le Saint les avoit lui-lüême inveſti.

Les Intendans prépofés à l'adminiftration de Herly, intimidés par la clameur, furent obligés de céder. Quelques miracles arri-vés dans ces entrefaites exciterent de plus en plus le zele de la multitude', & confirmerentles Religieux dans la jouiſſance, qu'ils venoient d'obtenir.

Encouragés par ce.fuccès, les' Religieux de Luxeuil rérolurent! d'aller à Nanteuil, afin de tenter la même expédition. Ils arrive· rent à la riviere de Marne fans oppolition. Les Officiers adminiſ-trateurs de la terre· de Nanteuil, informés de leur delfein· & de la route qu'ils tenoient, s'étoient rendus à l'autre bord de la riviere, afin de les empêcher· de' palfer outre.. Pluueurs miracles opérés dans le chemin avaient raſſemblé à la fuite des Reliques une foule de peuple, qui marquoit la meilleure volonté de repouſſer les efforts des régiffeurs, & de furmonter les obftacles qui pour-raient arrêter les' Religieux dans'leur route. Les régiŒeurs ayant connu le danger de plus près, jugerent à propos de chercher leur' falut dans une retraite précipitée. Ils manderent au Comte leur maître la fituation de leurs affaires, & furent les. témoins invo.. lontaires de l'entréë de leurs adverfair.es dans le bourg de Nan-teuil (2).

Les fuites de cet évenement ne nous font pas connues·. Il y a toute apparence que les Comtes de Breteuil vinrent en perfonne fur les lieux, qu'ils combattirent les prétentions des Religieux, & que ceux..ci ayant trouvé de l'appuy, il Yeut de grands dé-

(1) Sec·. J. Bened. part. 2. p. 457. (2) Adfon. cap. 13, 14.

bats (1). Tout fut terminé vers l'an 1000, par un accorâ entre le Comte de Breteuil, beau-pere de Raoul II, & les Religieux de Luxeuil. On convint que ceux-ci ·rentreroient en poſſeſſion du Monaftere & des bâcimens de fa dépendance; qu'ils deſſerviroient la Chapelle de S. Georges, & jouiroient d'une portion d'héritage, fur laquelle les Seigneurs de Nanteuil ne pourraient exercer aucuns droits.

Les Comtes de Breteuil exigerent'des Religieuxune renoncia-tian formelle àleurs prétentions, fur certaines parties de la terre & du château de Nanteuil. Cette efpéce de compenfacion termi-. na tout, & amena une paix durable, dont les deux partis goute-rent les fruits, les Religieux fur-toue. Les chofes écoienc en cet écat, lotfque la terre de Nanteuil paſſa de la Maifon des Comtes de Ponthieu, dans celle des Corrites de Crépy.

Le Comte Raoul, depuis fon mariage j.ufqu'à la mort de ſon peré, partagea fa réſidence entre les châteaux de Senlis & de Nan..: teuil: II demeuroit plus habituellement dans celui-ci que dans l'autre. II eut d'Adée ſon épou(e deux fils, Raoul & Thibaud, & deux filles, Conftance qui ne fut pas mariée,. & Alix, qui épouſa Thibaud III, Comte de Champagne.

Ce Seigneur témoigna'aux Religieux toutes ſortes de complai-fance & de bonté. II acheva à fes frais leur Eglife de·Nocre-Dame, bâtit res dèux tours & 1e chevet du Chœur. II fit fondre plufieurs cloches, qu'on plaça dans les deux tours. On conferve une de ces cloches dai,·s la tonr d'e S. Babylas, fur laquelle on lit cette inſcrip-tion : *Mentem Janc1am Spontaneam, honorem Deo, & patriæ libe-rationem. Radulphus Sylvanectenſis nos jècit.* Ce Seigneur pre-noit pour armes, ſi l'on en'croit Templeux, 1'écu!Ton de gueule à ſix fleurs de lys d'or, que (es defcendans ont confervé..

Raoul perdit foriépoufe au château de Nanteuil. II la fit inhu-mer dans un caveau particulier, à côté des murs du Sanctuaire de l'Eglife de Notre-Dame', extérieurement., (ur la. droite: On perça le mur, deux ſiécles après là mort de cette Dame, & on lui éle-va dans l'épaiſſeur du mur (ous une arcade, un mauſolée qu'on voit encore. La ftatue eft couchée, la têce pofée fur un chevet,. & les pieds appuyés fur une figure de lion léopardé.

La mort de Gautier le Blanc laiſſa Raoul II fon fils, maître de la Seigneurie de Valois & du château .de Crépy. II quitca le

(1) Hiſt. de Meaux, t.1. p. 120.

château de Nanteuü, & vint habiter le lieu de fa naiſſance. II partagea [es. biens. entre. [es deux fils. Raoul & Thibaud, à l'imi.. tation de [on pere. Il répara en deux portions le château de Crépy. Il réferva le corps d'hôtel avec [es dépendances à Raoul fon aîné, & donna .le donjon à Thibaud. Il fit deux lots de tous fes bois, & établit un Gruyer pour chaque partie. Il voulut qu'après lui, le Comté de Valois fût poſſédé, avec Ces annexes & [es pré. Iogatives, par fon fils. aîné, à l'exception des, terres de Levignen, de Villers-Saint-Georges, préCentement Villers-Cotteretz, Vil. lers-emmi-lès-champs, Betz, Morcourt, Bouillanci, Boiſſy & Peroi-Ies-Gombries, Saintines & Nery, qu'il jugea à propos de diſtraire du Comté de Crépy, en faveur de Thibaud, à condi-. tion"cependant que Thibaud tiendroit ces terres en *pairage* du Comté de Crépy. Il ajouta à ces domaines la terre & le château de Nanteuil, avec, les reliefs & les, prérogatives qui en dépen-doient.

Templeux cite un Arrêt de l'an 1328, qui fait mention de cet ancien partage. L'Arrêt déclare que *les ſaiſines de certaines priſes faites* appartenoient au Seigneur de Nanteuil, attendu qu'il tenoit comme pair de Fief, les terres. de fa Seigneurie qui relevoient du Comté de Valois, *en vertu de partition jàùe' ancùnnemellt entre deux freres.* J'ai lû 'dans un dénombrement, que de l'ancien château de Nanteuil, relevoient quarante-un grands Fiefs, avec d'autres moindres Fiefs & arriere-Fiefs.

62 Le Comté de Valois ou de Crépy ne fut pas plus de trois ans au pouvoir du Comte Raoul II. Ce Seigneur mouru,t en l'an 1030, & fût inhumé, non dans l'Eglife de Nanteuil auprès de l'Autel, comme Templeux l'avance; on eût violé une loi qu'on regardoit comme ſacrée en ce temps-là. Son corps fut dépoſé dans un ca.. veau voûté, à côté de la fépulture de Gautier le Blanc fon pere, attenant les murs du chœtir de S. Arnoul extérieurement.

Ses vaffaux le regretterent comme un Seigneur équitable, paiſible & hienfaifant; humain, ennemi des exaéUons& desprocé., dés injufi:es. Il eut aſſez de lumiere & de bonne foi, pour adopter les maximes d'une morale, oppofée au fyftême de cupidité, que ſes ayeux avaient fuivi. Il avoit pris naiſſance au château de Crépy, ainfi que res deux fils Raoul & Thibaud. En quittant Crépy pour occuper le château ,de Nante.uil, il avoit emmené Thibaud fan fecond fils, & avoit laiſſé Raoul fOII fils aîné, ſous la conduite du

Comte Gautier ſon pere. On ſuit preſque toujours pendant le cours de la vie, les impreſſions qu'on reçoit dans un âge tendre. Thibaud imita les vertus de ſon pere; Raoul enchérit ſur ſon ayeul, dès qu'il fut en ſon pouvoir de ſuivre ſes inclinations. Avant de paſſer à ce qui regarde Raoul & Thibaud, nous ferons quelques remarques ſur les Seigneuries de Levignen & de Betz, ſur les deux offices de Gruyers de Valois, & ſur les armoiries des anciens Comtes de Vexin & de Valois. Je commence par la notice des deux terres de Levignen & de Betz.

63. Levignen & Betz ſont deux terres du Duché de Valois, ſituées; l'une ſur la grande route de Paris à Soiſſons, l'autre à côté entre Nanteuil-le-Haudouin & Villers-Cotteretz.

La Seigneurie de Levignen eſt l'une des premieres terres du Duché de Valois, depuis qu'elle a été érigée en titre de Comté. Elle eſt nommée *Luviniacum* dans les Chartes latines; *Levigneln* & *Levignen* dans les actes écrits en François. Ce Comté, ainſi que celui de Nanteuil-le-Haudouin, eſt une dépendance de la Châtellenie, du Bailliage & de l'Election de Crépy.

Le château de Levignen fut fondé long-temps avant le Palais de Bargny connu dans les chroniques dès le regne de Clotaire 1. L'Egliſe de Levignen eſt une des plus anciennes du Diocefe de ~~Soiſſons~~ Meaux. Le Palais de Bargny en dépendoit, au commencement de notre Monarchie. Levignen & Bargny ont paſſé enſemble, du Domaine de nos Rois à celui des Comtes de Valois. Depuis le partage de Raoul II, fait avant l'an 1030, juſqu'à l'extinction de la branche des Seigneurs de Pacy en Valois, la terre de Levignen n'a pas ceſſé d'appartenir aux Seigneurs de Nanteuil, à l'exception des portions qui en ont été démembrées.

Un accord de l'an 1180, paſſé entre les Religieuſes de Collinances & les Chanoines de S. Aubin de Crépy, fait mention d'une meſure particuliere de Levignen pour les grains: *Sextarium de Luviniaco*. En 1222, Philippe 1 de Nanteuil jouiſſoit des dîmes de Levignen. En 1225, il chargea cette dixme d'une rente de ſix ſextiers de bled & de trois ſextiers d'avoine. Un titre de l'an 1222 nomme la forêt de Levignen, parmi les dépendances de la Seigneurie de Nanteuil.

Après le décès de Philippe 1 de Nanteuil, la terre & le château de Levignen échurent à Thibaud, Chantre de Beauvais, ſon fils aîné. En 1252, Thibaud de Nanteuil chargea la terre de Levi-

gnen d'une rente en bled, au profit de S. Aubin de Crépy. J'ai lù un acte de l'an 1255, dans lequel Thibaud prend la qualité de Seigneur de Levignen. En 13 13, un Seigneur de la Maifon de 'Pacy affranchit les habitans de Levignen de toute fervirude. En 1484, Jean Gorgias, *dit* Porc-épi, Ecuyer, Seigneur de Bregy en Multien, fit hommage de la terre de Levignen au Roi Louis XII,: au château de Crépy. Au ſiécle fuivant, il Yavoit dans Levignen plufieurs. maifons Seigneuriales ou hôtels de Fiefs, occupés par des perfonnes qualifiées. En 1527, le ſieur Roger de S. Blaife fe qualifioit 'Seigneur de Levignen & duChârel. En 1635, Jean :cl'Autry prenoit le. titre de Châtelain de Levignen & de Betz. M. Lallemand de Levignen, ayant réuni la plûpart des Fiefs fitués fur le territoire de Levignen en un ſeul corps de Seigneurie, ob-,tint en 1723, des Lettres patentes datées du mois de Décembre, ,qui érigent la terre de Levignen en Comté.

L'ancien château de Levignen étoit açcompagné d'un don-jan, de même que le château de Crépy. Ce donjon confiftoit dans une maîtreſſe tour, flanquée de plufieurs tourelles. On diftinguoit .dès le quatorziéme ſiécle, la Seigneurie du donjon de Levignen, 'de la Seigneurie du château. Les biens qu'on nomme les francs-Fiefs du Valois, relevent de la Seigneurie du donjon. Ce do-maine a été poſſédé par les Comtes & par les Ducs de Valois juf-qu'en 1440. Par contrât du treize Décembre de cette année, .Charles Duc d'Orléans vendit la Seigneurie de la Tour de Levi-gnen, au ſieur Billard Chevalier, avec le droit de travers. Le Prince fe ré[erva la Mairie du lieu. Les héritiers du ſieur Billard ,vendirent ce Fief au ſieur de la Noue qui le. céda à Jean Gor-gias dit Porc-épi.

64. Betz & Bethizy ont la même étymologie. Ces deux noms figni-fient un lieu de pâturage. Betz eſt un lieu fort agréable par fa fituation. Le château & les jardins méritent d'être vus. Le châ-teau eft la réfidence des Seigneurs de Levignen. Les jardins font arrofés par un gros ruiſſeau. Je n'ai. rien découvert fur la terre de Betz, qui remonte au-delà du dixiéme ſiécle. Les Comtes de ,Troyes la poffédérent en premier lieu, & la céderent enfuite au .Seigneur de Crépy. Raoul II fit entrer cette terre dans le lot des biens, ;'qu'il deftina à Thibaud 1 fon fecond fils. Les Seigneurs de Betz ont été les même.s que ceux de Nanteuil, jufqu'à Gérard VI, fils de Philippe 1 de Nanteuil.

Il Y avoit anciennement huit Fiefs ſitués dans l'étendu.e de la terre de Betz : la plûpart des titulaires prenaient le nom de Betz; 'quoiqu'ils ne fuffent pas Haut-Seigneurs de la terre. Ces Fiefs, font, le Bois-Milon, la Mothe, Nantouillet, Vaux,' Civoify,. le Frefne, le Chefnoy, ,& le Vief de Valois; ils relevoient des Seigneurs de Nanteuil pour la plûpart. Voici les noms de quelques anciens poſſeſſeurs de ces Fiefs.

Nous trouvons à la fin d'un accord de l'an *1180* , la fignatu.re d'un Roger de Betz, qui paraît comme témoin. On lit à la fin du teftament de Thibaud III, Seigneur de Nanteuil, rédigé en l'an '1182, la fignature d'un Guillaume de Betz. Roger de Betz eut un fils nommé Matthieu de Betz, dont le Fief relevoit de Philippe 1 de Nanteuil en 1222.

Dans le partage que firent entre eux les enfans de Philippe 1, la terre'& le château de Betz échurent à Gérard, ſixiéme fils de Philippe. En l'an 1242, Gérard fit préfent aux Religieux de Cerfroid,. de deux muids de bled hibernage, à prendre fur fan moulin de Betz. Après le décès de Gérard, la Seigneurie de Betz vint au pouvoir de Thibaud fan frere aîné, Chantre de l'Eglife de Beau-, vais, & Seigneur de Levignen. En 1262, Thibaud donna aux Mathurins de Paris, tout ce qu'il poſſédoit à Betz. Les Mathu... rins jouirent paifiblement jufqu'à la mort de Thibaud, de tout ce ,que leur avoient donné Gérard & Thibaud fan frere aîné.

En 1270, Renaud de Nanteuil, Evêque de Beauvais, intenta' un procès aux MadlUrins de Paris. Il redemandait à ces Religieux la terre & le château de Betz, qù'il prétendait avoir été aliéné ; contre la difpofition expreffe d'unartic1e de la Coutume de Va-lois. Les Mathurins propoferent un compromis, que l'Evêque accepta. Les partiès nommerent arbitre, Gautier de Chambly, Archidiacre de Brie. On convint que la terre de Betz retournerait à Renaud de Nanteuil, & que celui-ci donn-eroit aux ReligieUlc en dédommagement, une fomme de cinq cent livres tournois. L'Evêque ne jouit pas de fon retrait: il fit préfent de la terre de Betz au Chapitre de Beauvais par acte de la même année, à la charge de quelques prieres pour le repos de rame de Thibaud fan ,frere.

Le Chapitre reçut ce bienfait avec reconnoiffance. Il décida que le Prélat jouirait de la terre & du château fa vie durant, & après lui) fes deux neveux, Jean Evêque de Troyes, & Thibaud

le jeune, Chantre de Beauvais, jufqu'au décès du âernier des deux.

La mort de'Thibaud le jeune arrivée en 1300, mit le Chapitre en poſſeſſion du préfent de Renaud. Les Chanoines firent valoir pendant quelque temps la terre de Betz. L'éloignement les obligea à la fin de l'affermer à longues années. Les fermiers uniquement occupés de leurs intérêts, laifferent dégrader le château. Le 15 Septembre 1378, le Chapitre paſſa un bail à cens de douze années, à Jean de Vaucoftel ou Vaucobert, des cens, rentes, viviers, eaux, maiCons, prez, [aulx, main-morte, for-mariage, taillis & autres profits dépendans de la Seigneurie de Betz: le château tomboit en ruine. On lit dans un état dreſſé en 1394, l'article qui fuit: » Item, la court du pourprins où fû le chaftel » du Chapitre, eſt toute pleine debuiIrons & épines:«. Des baux de 1398 & 1415 nous apprennent, que les revenus de la Seigneurie de Betz ne confifioient plus qu'en viviers & en cenuves. Ces viviers & ces cenfives furent affermés en 1479 à un Chirurgien de Paris, la Comme de cent fols Parifis : circonfiance qui fait croire, que le Chapitre avait aliéné fucceffivement plufieurs portions de cette ancienne· terre.

Les Seigneurs particuliers, qui avoient des Fiefs dans l'étendue de ce domaine, chercherent à s'élever, à la faveur de cette décadence. En 1450, Regnaut de Marly prenoit la qualité de Seigneur de Betz, quoiqu'il ne poffédât que le Fief du Chefnoy. Il avoit un château ſur ce Fief, que Jean & Antoine de-Marly fes; deux fils occuperent après fa mort.

En 1500, le Chapitre de Beauvais·fitCaſſir le Fiefde la Mothe de-Betz, parce que le propriétaire avoit manqué de fournir un *homme de Fief.* Ce Fiefconfiflànt en un hôtel ou château, des prez, des rivieres & des terres, fut affermé par le Chapitre la fomme de: huit livres Parifis en 1521, à noble homme Charles du. Briffe!, Ecuyer, Pre·vôt·de Dammartin. En 1517, Chrifiophe de Campreney, Chevalier, fe qualifiait Seigneur de Betz. Le Fief de la. Mothe retourna à *Ces* premiers poſſeſſeurs. Celui fur· qui le Chapitre l'avait ſaiſi, fe nommait Romain de Betz. Il paraît que depuis la démolition' du château, le nom de Betz avait été donné .plus particuliérement au château' de la M'othe : plufieurs titres le nomment *Fief de Betz.* Dans un aae de l'an 1527, Louis Romain, Seigneur de la Mothe de Betz, déclare que ſon Fief releve

du château de Levignen. Il y a toute apparence, que les Seigneurs de Levignen avaient alors acquis les droits du Chapitre de Beauvais: en 1578, Louis Romain prenoit le même titre. Betz. & Levignen font encore unis préfentement, & appartiennent à M. Lallemant de Levignen, Intendant d'Alençon.

65. Les deux offices de Gruyers de Valois font une divilion de l'ancienne charge de Foreftier de Mail, dont nous avons parlé à la page 75. Cette diviCion a été une fuite du partage des biens de Raoul II entre Ces deux fils, & du mariage de'fa fille Alix avec Thibaud, Comte de Champagne. Il y eut un accord entre les deux Comtes, qui fixoit les limites des bois de Brie & de la Gruerie de Valois, & qui déterminait les droits des Seigneurs & ceux: que les deux Gruyers devaient exercer.

Le contour de la Gruerie de Valois eft ainfi marqué dans les titres. » De la Croix-aux-Pellerins près Crépy, à S. Ladre, Bar-» gny, Anthilly; de l'ormelet de Rouvres jufqu'au gué de Tref-» mes. De Trefmes à la Jargonne, jufqu'à Bouillancy, Nanteuil-» le-Haudouin, VerCigny, Saint Samfon, Ducy-la-Houatte, Lé-» pinette de Roquemollt, d'où l'on tombe à Duvy près la Croix-» aux-Pellerins (c. Ce contour contient deux mille fix cent cinquan-te-un arpens cinq perches en bois.

Les Seigneurs de Crépy & de Nanteuil percevoient plufieurs droits dans cette étendue, par le miniftere de leurs Gruyers. Ils en affermaient le pacage & les étangs. Toutes les maifons, fer-mes, hameaux & villages compris dans rarondiffement, de-voient cenfives à celui des deux Seigneurs, duquel ils relevoient. Les habitans du village de Rouvres en Multien devoient au Sei-gneur de Crépy, » trente-deux poules par an, payables à fon » Gruyer *féant* devant la Croix au Bourg, la veille de S.- Arnoul » en Juillet., fous peine de foixante fols & un denier neret d'a-» mende cc.

Ces habitan's devoient un pareil, nombre de poules au Seigneur de Nanteuil, le lendemain de Noe!; plus, un mlnot de bled pris à Rouvres par chacun an. Le maître de la ferme du mouton, Cire ;audit Rouvres, devoit *bailler & fournir* au Seigneur de Nanteuil la cage, pour élever fes poulets: trait de fimplicité qui marque l'œconomie de ces temps, où les revenus de la terre de Nanteuil paffOlent de beaucoup le produit confidérable, qu'elle rapporte préfentement. Le nom de Rouvres vient du mot latin *Robur*, qui

fignifie un chêne. Ce lieu eft nommé dàns une Charte de l'an 907; Concernant Mornienval (1).

Les deux Gruyers percevoient auffi certaihs droits en leur nom.' En l'an 1120, chaque *hoſtiſe* & 'chaque ménage de la terre de Bazoches près Crépy, devaient aux Gruyers un pain & un denier, à caure de leur droit d'ufage en la Gruerie (2).

Ces mêmes Officiers faifoient une *cueillette* générale de grains en certains mois de l'année. Le maître de la ferme du mouton au village de Rouvres devoit leur foumides facs, avec les chevaux, harnois & voitures, dont ils avoient befoin. Ils devoient les recevoir dans leur tournée, les loger} les chauffer, donner foin & a voine à lems chevaux, & du pain à leurs chiens, fans rien exiger. d'eux. Cette derniere redevance, toute finguliere qu'elle eft, fe percevoit dans plufieurs Provinces de France. Nous lifons au Spicilége *(t.3.P. 399,)* qu'en l'an 1051, Renaud Comte de Bourgogne, remit à fes vaffaux, fes droits de *Mareſcalia* touchant la nourriture de fes chevaux, & les coutumes appellées *Canaria*, qui les obligeoient à nourrir fes chiens.

Les G!uyers jouiffoient d'un autre droit tout-à-fait fingulier.' ,Tous les ans, le lendemain de Noël, le fermier dU.moulin hannier de Crépy, fitué alors près de Duvy, leur devoit trois pains' blancs tenant enfemhle, chacun du prix de deux deniers nerets, & un autre denier neret fiché dans chaque pain. » Eft tenu ledit » fermier du moulin, apporter chacun an. le *devoir* en queſtion aux. » deux Gruyers, à l'iffue de la grande Meffe Paroiflia.1e de Duvy, .) & placer leſdits pains ſur les pas de la Croix du Cimetiere, fous· » peine de foixante fols & un denier neret d'amende' envers les » deux Seigneurs de Crépy & de. Nanteuil, revenant ladite amen- .) de à trente-ſix fols parifis. Que ſi les pains ne tiennent pas l'un. » à l'autre, ou que les nerets ne fo.ient pas fichés, dans les pains " » le Bannier payera l'amende de foixante fols & un denier: & au. » défaut du payement du principal & de l'amende, il eft loifihle :» aux Gruyers de prendre les ferremens & marteaux du bannier,. D) les enlever & retenir, jufqu'à ce que le' fermier dudit moulin. » ait fatisfait au *devoir* «.

Ces deux charges ont été poſſédées depuis leur divifion „ par des: perfonnes de la premiere diftinaion. Pierre le Gruyer, huitiéme

(1) Ann. Bened. t. 6. p. 642.

(2) Gall. Chriſt. t. 10. inſtr. p. 426.

fils de Philippe I, Seigneur de Nanteuil, tiroit fon furnom de fa charge.

66. Les armoiries des premiers Comtes de Vexin & de Crépy font un point important à examiner. Il peut en réfulter des notions incére{fantes, propres à jetter un grand jour fur l'origine des armoiries en France.

Les armes font des fymboles perman,ens, introduits pour caraétérifer les perfonnes & pour diftinguer les familles. Les emblêmes font anciennes : les Egyptiens s"en fervoient comme de fignes propres à déſigner les perfonnes par leurs qualités. Ces:: fignes ne tiroient pas à conféquence; on ne les perpétuoit pas dans les familles comme des marques d'honneur; on ne les regar-, doit pas comme des titres' de nobldle, qui rappelloiem le ſouvenir des, ayeux.,

'.Les, premieres armoiries ont été introdùites en France, par le: 'miniftere & par l'exemple des Comtes de Vexin & de Valois. L'ufage des armes s'eft établi par dégré', ſur le déclin de' la ſeconde race' de nos Rois. Il n'y avoit en France qu'un, principal Oriflamme, efpéce de banniere de foye,. que l'Avoué de S. Denys portoit au, bout d'une pique dans le.s combats" & fur laquelle étaient repréſentées pluſieurs filgures de fantaifie., Les monumens nous apprennent, que le privilége de porter l'Oriflamme apparte:. noit aux Comtes de Vexin, Généraux-nés de l'Abbaye de S. Denys , où l'Oriflamme demeurait pendant la paix., Le Généralat de S. Denys répondoit à la dignité de Gonfanonier', qui exifte encore dans qùelq.ues Républiques & dans, certaines villes libres : Gonfanon, Oriflamme & Banniere, font des termes fynonimes.

Jufqu'au temps des troubles, il n'y eut gueres en Fran,ce qu'une banniere, que les Sôuverains fâifoient porter à la tête de. leurs' troupes, lorfqu'ils marchoient en force contre les ennemis de- fétat. Les Normands' parurent, qui mirent la Monarchie à deux doigts de fa perte. Les Rois accablés de toutes' parts, ne favaient plus à qui faire face. Ils permirent aux Seigneurs particuliers, qui avoient le fecret d'ériger leurs bénéfices militaires' en Fiefs héréditaires, de ra{femblerleurs vaſſaux, & de combattre les enne.. mis féparément., De cette forte, chaque terre confidérable devint comme une petite monarchie ,. qui ne relevoit du Roi que pour la forme. Chacun d'eux leva banniere à l'imitation dù Souverain'" & mit ſur ſa banniere un fig,ne diſtinctif, propre à marquer ſes

inclinations, fa puiffance, ou un genre particulier de mérite qu'il tenoit à honneur.

A l'avenement de Hugues Capet au Trône, Gautier le Blanc, Comte de Crépy, poffédoit le Comté de Vexin en qualité d'Avoué-né du Monaftere de S. Denys. Cette qualité lui donnoit auſſi le privilége de porter l'oriflamme de France, & une forte de ſupériorité fur tous les porte-bannieres du Royaume.

Hugues Capet & fes premiers Suceeffeurs, voulant donner un appas à l'humeur guerriere des Seigneurs François, qui ne ceſſoient de chercher diſpute aux Souverains, ou qui en venaient continuellement aux armes les uns avec les autres, aviferent l'établiffement des tournois; combats fimulés qui favorifoient l'inclination des Seigneurs, & les détournoient des occaſions de verſer le fang. Et afin qu'il y eût plus de rapport entre ces combats fimulés & les combats effeaifs, il fut permis à chaque Seigneur d'y paroître avec fa banniere & fon bouclier, orné du fymbole qu'il avoit adopté. La diverſité des emblêmes fervit à diftinguer les Seigneurs les uns des autres.

Dans le grand nombre de ces emblêmes, plufieurs fe trouverent reffemblans. Il fallut avoir recours aux métaux, aux brifures, & à diverſes expédiens, pour diftinguer les figures d'animaux, de plantes, &c. qui fe reſſembloient. Le foin d'établir l'ordre & d'écarter la confuſion fut départi au Porte-oriflamme de France, qui jouiſſoit pour lors des Comtés de Vexin & de Valois.

Ce Seigneur ne pouvant ſuffire ſeul aux détails de ſon emploi; établit des ſubalternes qu'on nomma *Hérauts*: un ſeul d'abord, puis pluſieurs de ſuite, à chacun de Cquels on donna le nom des Provinces principales de la Monarchie. Il appella le premier Valoîs, du nom de la contrée, où il faiſoit habituellement ſa réſidence. Cette derniere circonſtance eſt atteſtée par Bergeron, qui écrivoit en 1580 (1). » Encore aujourd'hui, dit-il, nous eſt délaiſſée quelque » marque de l'ancienne ſplendeur du Valois, par l'inſcription & » nomination du premier des douze Herauts d'armes, qui par ma- » niere de certain & dextre augure ſe nomme *Valois*, comme » Chef & Doyen des autres ».

Cette explication fait remonter au-delà des croiſades, l'origine des armoiries en France. Il faut de toute néceſſité la rapporter aux premiers troubles du gouvernement féodal, après la fin du

(1) Val. Royal, p. ,.

neuviéme fiécle. Les armes particulieres des Comtes' de Valois & de Vexin exiftoient dès-lors.

Les Comtes de Valois & de Vexin pouvoient lever trois fortes de bannieres; celle de France, celle de S. Denys, & leur banniere particuliere, fuivant les circonftances. On a tant écrit fur l'ancienne banniere de France, & fur le Gonfanon de S. Denys, qu'il eft inutile d'entrer en difcuffion fur ce fujet. Nous ne nous occuperons que des armes de famille des premiers Comtes de .valois ou de Crépy: deux. titres. fynonimes., que ces Seigneurs prenoient indiftinétement.

. Les premiers.. Comtes. de Crépy & de la Maifon de Vexin avoient pour fymbo.le, le lion,.1e léopard & le tigre: plus ſouvent le lion léopardé, que le lion ou le léopard feul. Ces emblêmes marquoient la puiffance de ceux qui les prenoient, & leur expérience dans le métier des armes. Plufieurs monumens nous font connoître, que les Seigneurs de Valois prenoient le lion léopardé pour fymbole, dès le dixiéme fiécle.,

. L'ancien voîle de. foye confer:vé à S. Arnoul, & dont nous avons donné'la defcription, eſt le cefte d'une piéce d'étoffe beaucoup plus longue", fur, laquelle on avoit repréfenté exprès les: figures fymboliques, qui caraétérifoient les Seigneurs du château. de Crépy au dixiéme ſiécle. Les lions léopardés, bardés & affrontés, qui font Cernés fur cette efpéce de tapis, exprimoient. la. Jorce· & le pouvoir de ces Comtes:.

- L'Abbé Etienne, Supérieur du Monaſtere de Befe (1), voulant faire connoître lesayeux de Simon de Crépy, & Simon·lui-même avant fa converfion, les dépeint fous l'emblême du léopard & du lion. Il décrit ainfi.l'entrée de ce dernier dans le cloître, avec une emphafe prophétique : » Ences·jours.là, l'époux qui eſt Je. lD.fus-Chrift, a fait fortir l'Eglife du fond des antres des lions, &. » des repaires des léopards, retirés fur les hauteurs: ces grands » du fiécle, qui étoient. ci-devant de vrais lions par leur cruauté, » & des léopards à caufe de l'affemblage de toute forte d'iniquité, » ſont devenus par un· changement.fuhit, des hommes mortifiés, » d'une candeur fupérieure à!'éclat de la neige ».

. Les léopards & les lions défignent ici le pouvoir- énorme & prefqu'arbitraire des Seigneurs de Crépy. Par-les hauteurs, il faut cmtendre, les montagnes & les lieux efcarpés, où ces Seigneurs

(1) Achery, Not. ad Guib. p. 596, ad an. 1080.

avoient élevé des fortereffes. Cette explication était conforme aux devifes de ces Seigneurs., excepté que l'Abbé Etienne donnoit un fens odieux à des Cymboles, dont les Seigneurs de la Maifan de Vexin fe faifoient honneur.

Les tombeaux, les cénotaphes) & tous les monumens dreffés dans les Eglifes de Notre-Dame de Nanteuil & de S. Arnoul de Crépy, en mémoire des principaux rejèttons de la Maifon de Vexin, tant ceux qui exiftent, que ceux que l'on fait avoir exifté avant le dernier fiége de Crépy en 1433, étoient & font encore accompagnés de lions léopardés ou de figures de tigre. Les armes de la Ville de Crépy font encore un tigre de fable. Au temps de Bergeron, elles étaient les mêmes qu'aujourd'hui.

Damien de Templeux & la Madiere (1) prétendent, je ne fai à quel titre, que les Seigneurs de Crépy, Comtes de Vexin & d'Amieris, ont quitté leurs armes à la fin du dixiéme fiécle, pour prendre un écu de gueule à fix fleurs de lys d'or, pofées 3, 2, 1. Ils femhlent fixer l'époque de ce changement prétendu, au temps où Raoul, fecoud fils de Gautier le Blanc, prit poffeffion des domaines de fon pere. Ces deux Auteurs, auxquels d'ailleurs nous fommes redevables d'un grand nombre d'excellentes recherches, fe font trompés dans cette occafiOll.

Les Seigneurs de Crépy & de Nanteuil ont èonfervé le lion & le léopard dans leurs fceaux & dans leurs armes, jufqu'au commencement du treiziéme fiécle, deux cens ans après la mort de Raoul II. Nous obferverons que Philippe 1 de Nanteuil, qui vivoit en 1221, a commencé à prendre les fleurs de lys dans fes armes. C'eft un fentiment qui paraît reçu du plus grand nombre des Savans (2), que l'on n'a commencé qu'aux regnes de Louis ,VII & de Philippe Augufte, à femer de fleurs de lys la banniere de France, quoique les fleurs de lys remontent jufqu'au temps de Charles le Chauve. Combien de familles prenoient & prennent encore les fleurs de lys dans leurs armes, fans être affiliées au trône) & fans avoir eu aucune part à l'ancienne charge de Porte-Oriflamme de France?

Il eft p.rob.able que la Madiere aura été induit en erreur par Damien de Templeux, & que celui-ci qui avait vifité les lieux, fe fera arrêté au tombeau d'Adele, fille du Comte Hilduin, épouse de Raoul II, auquel on remarque des fleurs de lys, de même

(a) Hift. Am. p. 139. 142.

(2) Mem. Acad. B. L. tt 20. p. 591.

qu'à

qu'à une partie des voûtes de l'Eglife de Nanteuil, que Raoul II paffe pour avoir bâti. L'Eglife de Nanteuil a été rétablie à plufieurs reprires, & prefque rebâtie au treiziéme fiécle. Le tombeau ,de la Dame Adele a été conftruit deux cens ans après fa mort.

Il réfulte de cette digreffion, que les anciens Comtes de Valois ont eu grande part à l'établiffement des armoiries en France, qu'ils avaient le lion & le léopard pour armes particulieres, & que leurs defcendans n'ont arboré les fix fleurs de lys, qu'après la fin du douziéme fiécle.

67. On voit des hommes extrêmes dans leurs aélions, qui portent le vice ou la vertu à fon comble: on en trouve auffi, mais plus rarement, qui fe font un jeu de paffer du crime à la vertu, & de la vertu au crime; de la dévotion au facrilége; de la foibleffe & du fcrupule, au mépris des loix divines & humaines.

'Ce dernier affemblage de qualités oppofées fut le caraélere de Raoul III, Comte de Crépy & de Valois, du Vexin & d'Amiens, de Vitri, Bar-fm-Aube, Péronne & Montdidier, l'un des plus puiffans Seigneurs & des plus abfolus, qui aient exifté en France. Il eft diver[ement nommé dans les auteurs. Les uns l'appellent Rodolphe II, & le confondent avec fon pere. D'autres le nomment Raol.llie Grand à caufe de fon crédit, de fes richeffes, & du pouvoir énorme qu'il s'étoit arrogé. Ml.lldrac ne l'a pas diftingué de Raoul!; c'eft pour ce fujet qu'illui attribue la tran{latioll -des Reliques de S. Arnoul (J).

Le Seigneur Thibaud de Mailly dans fon roman, qualifie Raoul III, *Comte de Crépy*. Templeux cite deux Chartes, l'une de l'Abbaye de S. Remy de Reims, l'autre de S. Vannes de Verdun, qui donnent à ce Seigneur le même titre. Marlot (2) cite une Charte ancienne, au bas de laquelle on lit le nom de Raoul III parmi les foufcriptions, avec le titre de Comte de Valois, *Comes Vadenfis*. Guibert, Abbé de Nogent-fous-Coucy, trace ainfi le portrait de ce Seigneur (3): » Il y a, dit-il, encore de nos jours,. » pluileurs perfonnes qui ont vu le Comte Raoul. Elles peuvent » dire à qnel point il avoit fait monter fa puiffance, quelle auto- » rité il s'étoit acquife, & de quel defpotifme il ufoit. Trouvoit-il » un château à fa bienféance, ill'affiégeoit; place attaquée, place » prife, tant étoit grande fon habileté dans la partie des fiéges.

(1) Cart. S. Arnulp.Crifp. Achery note ad Guibert, p. 596.

(2) Hift. Ecc. Rem. t: 2. p. rIS.

(3) Guib. de vit. fuâ lib. J. cap. 10.

» De toutes les places forces qu'il prenait, il n'en rendoit aucune. Il
» tenoitun rang difringué parmi les plus grands Seigneurs du Royau-
» me, à caufede fon extraction. L'alliance qu'il a contraélée avec.
» la Reine mere de Philippe I, eft la preuve de fa nobleſſe (c).

On trouve dans le roman de Thibaud de Mailly, un tableau' de fa per[onne, beaucoup plus chargé que le précédent. Thibaud le repréfente comme le plus emporté des hommes, & comme un guerrier fougueux, d'une violence [ans égale·, qui employoit le menfonge & le parjure à l'accompliTement de [es deſſeins, & enlevait des places de vive force à leurs propriétaires, au mépris. du droit naturel & de la puiſſance fouveraine.

A trâvers les défauts dom fa vie a été un tiſſu, l'on entrevoit quelques bonnes qualités, qui auroient ·pu percer·, s'il n'avoit pas' trouvé *le* principe de fes défauts dans une éducation conforme aux maximes qu'il fuivoit, & s'il eût vécu dans des temps moins orageux. Sous un gouvernement plus abfolu & plus tranquille, il auroit pû être l'épée & le bouclier de l'état, au lieu qu'il en fut le fléau.

Le Comte Raoul **III,** né & baptiſé au château de' Crépy·, y fut auſſi élevé fous les yeux de Gautier le Blanc fan ayeuL Ayant atteint l'âge du mariage, fon ayeul & fon.pere lui chercherent un parci convenable à fa naiſſance .&à la fortune qui devoit lui arriver après leur décès:. Le choix de Raoul & de [es .parens tomba. fur Adelhai:s, fille du Comte Naucher, qui lui apporta en dot les Seigneuries de Bar-ſur-Aube & de Vitri. *Ses* nôces furent célébrées à Crépy. Malgré la bizarrerie de fon.caraétere, il: vécut avec fa nouvelle épouſe dans.une grande union. Il eneucdeux fils & deux filles. Il donna à· l'aîné de ſes fils le nom de Gautier fonayeul, & voulut qu'on appellât Simon le fecond. L'aînée des filles nommée Adele ou Hlldebrante) épouſa Héribert IV) Comte de Vermandois; la [econde fut mariée à Barthelemi. de Broyes' ou de:: Beaufort, fils de Hugues I, furnommé Bardoul, Seigneur de Pitiviers (1).

Hugues Bardo'ul, premrer dù nom, était perit-fils de Renaud Seigneur de Broyes près de Sézannes en Brie, de· Beaufort en Champagne, & de Pitiviers au Diocefe d'Orléans. Renaud vivoit fous le regne de Hugues Capet. Il alla à Rome en pélerinage, cù il mourut. Il laiſſa un fils nommé Iſambert ou Erembert,

(1) *Hecmereus*, p. 117. ann. 1046.

qui fut pere de Hugues Bardoul, Seigneur de Broyes, Beaufort, Pitiviers & Nogent-l'Erembert. Ce fils joua un grand rôle à la Cour du Roi Robert. Hugues prit le parti de la Reine Confiance contre le Roi Henry I, avec plufieurs Seigneurs que nous avons déja nommés. Henry l'affiégea dans fan château de Pitiviers. Bardoul foutint les efforts de l'armée du Roi pendant deux ans. Réduit à fe rendre par famine, il fut privé de fes honneurs, de fes biens, & banni du Royaume. Cependant le Roi Henry le rétablit peu de temps après, en confidération de fa valeur & de fes qualités guerrieres. Depuis ce temps, il accompagna le Roi à une expédition contre le Duc de Normandie, & dans un combat où il fut fait prifonnier. Hugues I, dit Bardoul, fut pere du Seigneur Barthelemi, qui épouſa la fille du Comte de Crépy.

Dans un acte de l'an 1064, Barthelerni eſt qualifié *Chevalier très-lloble* (1); & dans un autre de l'an 1081, on le nomme *Chevalier très-fameux.* Il eut de fan épouſe, fille du Comte de Crépy, une fille, & un fils qu'Oi1 nomma Hugues (2), & qui prit le ſurnom de Bardoul. Quelques-uns ont prétendu, qu'après la mort de Barthelemi, fa venve avait épouſé Thibaud Comte de Champagne. C'eſt une erreur qui confond la niece avec la tante. Barthelemi étant mort en l'an 1081, Henry, Comte de Champagne, prit fous fa tutele, Hugues II fan fils. Le nom de ce jeune Seignenr eſt cité dans des titres des années 1081, 1089, 1101, 1110. Il avoit pour armes, ainfi que fes ancêtres, un écu d'azur à trois braies d'or. Il fera [auvent fait mention de cette illuſtre & ancienne Maiſon dans cette Hiſtoire, à cauſe de fes alliances avec les Seigneurs de Crépy.

Raoul III, Comte de Valois, perdit fan épouſe Adelhaïs en l'an 1053. Les Religieux de Crépy firent à cette Dame de magnifiques obſéques. On l'inhuma dans un caveau voûté, à l'endroit qui ſervoit de ſépulture aux Seigneurs de Crépy. Le Comte fit faire à fan intention des prieres publiques dans l'Egliſe de S. Arnoul. Il fonda un anniverſaire, & donna à ce [ujet aux Religieux l'Autel de Baneuil, qu'il poſſédoit. Ce n'était pas le feiui bien d'Egliſe, dont Raoul percevoit les revenus. J'ai compté cinquante-trois bénéfices dont il jouiſſoit; Abbayes, Prieurés, Chapelles ou Autels, ſimples & à charge d'ames. Les uns lui avaient été cédés par de

(1) Duch. Hiſt. Broy. p. 10. Alberié. chron. ann. 1061. Merliere. BiG. Am. p. 64.

(2) Anſelm. t. 2, p. 838. 268.

grands l\10nafteres, afin de mériter fa proteélion. Les autres lui avaient été offerts, afin d'écarter fa cupidité, comme un appas qu'on donne à une bête féroce, dont on crain't les morfures. Il avoit ufurpé le refte, à S. Remy de Reims, à S. Médard de Soiifons, à Slime Agathe de Crépy, à Mornienval) &c. Un ancien abus fembloit colorer le paffage des bénéfices eccléÎlaftiques dans les mains laïques. Non-feulement un Seigneur marié po!Tédoit une Cure, un Prieuré, &c. il pouvait auffi tranfmettre l'ufufruit des Eglifes libres à fan époufe ou à des femmes fes proches parentes (1).

Peu de temps après la mort d'Alix, fille de Naucher, le Comte de Valois époufa en fecondes nôces une Dame, que des titres de la ville d'Amiens furnomment Hahaïs ou Haauenez. Son extraction ne m'eft pas co.nnue. Il paraît qu'elle éroit alliée d'aflez près. aux Comtes de Champagne. Raoul III vécut avec cette Dame 'dans une parfaire union, l'efpace de fix années. Engagé après cè terme dans les liens d'un amour illicite, il co.nçur du dégoflt pour fan épouCe légitime, & chercha à la répudier, afin de comraéler un troifiéme mariage, plus conforme à fes inclinations.

Le Roi Henry 1 avoit beaucoup de confiance dans la valeur .& dans l'habileté du Comte Raoul. Ce Seigneur excelloit furtout 'dans, l'arr des fiéges. Le Roi ayant réfohl d'aflié̇ger en· per[onne Château-neuf en Thymerais, nomma le Comte de Valois à la tête des Génér:aux & des Seigneurs, qui devaient l'accompagner (2).. Ce fiége eut lieu en l'an 1-°58. Le Roi avoir auffi auprès de fa perfonne Thibaud Comte de Chartres, Simon de Montfort, ,Gualeran de Meulant, & Hugues Bardoul pere de Banhelemi, à qui le Roi avoit rendu fes bonnes graces. L'année fui vante 1059, le Roi fit facrer· & couronner dans l'Eglife de Reims Philippefan fils, âgé de fept ans. Il avoit invité à cette pompe les plus puiffans Seigneurs de fon Royaume. A l'iffue de la cérémonie, on dre!Ta un acte, qui conftatoit le couronnement du jeune Prince (3). Cet acte eft fignć du Roi, du Duc de Bourgogne, des Comtes de Flandres & d'Anjou; onJit après ces·noms celui de Raoul en c,es termes, *Radulphus Cornes Vadenfis*. Les Comtes de Vermandois,. de Ponthieu & de Soiffons, fignerent après le Comte de Valois. On lit auffi parmi les [oufcriptions, celle de Hugues, Abbé de S. Arnoul de Crépy.

(.) Bouq. Dr. pub. t. 1. p. 289.
(2) Duch. Hift. Chateauvill. p. 8.

1.(3) Marlot Hift. Eccl. Rem. t. 1. p. 118.

Le Monaſtere de S. Martin-des-Champs à Paris ayant été rebâti vers l an 1060, le Roi Henry 1 lui donna quelques biens, par un Diplôme ſigné de ſa main & de celle de pluſieurs Seigneurs de ſa Cour. Le nom de *Raoul Cornu de Crépy* paroît après ceux du Roi, de la Reine Anne, & du Prince Philippe ſon fils. Il précéde ceux du: Chambrier, du Connétable, du Sénéchal., du Bouteiller, & du grand Queux (1).

Le Roi Philippe 1 conſerva au Comte de Valois le même crédit, que ce Seigneur avoit eu à la Cour de ſon pere. En l'an 1062, Philippe accorda un Diplôme aux demandes des Religieux de l'Abbaye de S. Pierre-lès-Chartres. Le Comte Raoul III ſigna cette piéce comme témoin, avant le grand Chambellan, avant Thibaud de Montmorency, & Adelard Précepteur du Roi (2). Ces traits. font connoître la conſi.dér-ation, dont. ce Comte. jouiſſoit à la Cour, & quel rang il tenoit dans l'état.

Le Comte Raoul ne reconnoiſſoit de puiſſance au-deſſus de la Henne, que celle qu'il pouvoit faire ſervir à l'accompliſſement de ſes deſſeins. Il ne craignoit ni les armes du Roi., ni les cenſures de l'Egliſe. Il répudia, malgré le Pape & tout le Clergé, ſon épouſe légitime,. & contracta une: alliance illégitime. avec la Reine Anne, mere de Philippe, malgré le Roi ſon fils,..

Pendant ſon ſéjour. à la Cour, le Comte avoit lié une connoiſſance intime avec la Reine Anne de Ruſſie. Après le décès du Roi Henry I, cette Dame s'était retirée à S.enlis, où le Comte de Crép.y, la voyait ſouvent. Ce commerce de viſites ourdit la trame d'une intrigue amoureuſe, qui éclata peu d'années après la mort du Roi Henry I, au point que la Reine & le Comte convinrent de s'épouſer. La viduité de la Reine favoriſoit ce deſſein; Haqlilenez *i* femme de Raoul, y mettoit un obſtacle invincible. Le Comte réſolut de la répudier, ſous prétexte du crime d'adultere. L'effet de cette réſolution, fut très prompt. Raoul éBoufala Reine auſſitôt après ſon divorce.

La Répudiée, piquée au vif âu double affront qu'on lui faiſoit, en l'éloignant & en l'accuſant faufiement d'adultere (3)., alla à Rome porter ſes plaintes au Pape Alexandre II. Le Pape l'écouta; cependant il ne voulut rien prononcer; ſans avoir fait faire ſur les lieux les informations qui ſont d'uſage. Il écrivit en France à Ger-

(1) Hiſt. Montm. p. 74.
(2) Ibid.
(3) Marlot Hiſt. Eccl. Rem. p. 120.

vais, Archevêque de Reims, & le nomma Commi!faire avec l'Archevêque de Rouen. Les deux Prélats ayant rempli leur commif.. ſion, Gervais récrivit au Pape en ces termes:

» Notre Royaume'eft: agité par de. grands tro·ubles. La' Reine » mere aépoufé le Comte Raoul, ce qui caufe au Roi un déplaifrr » fenfible. Les._courtifansqui Fenvironnent, ne ſont pas affectés » de même..•.... Quant à la Dame que Raoul a répudiée, nous » avons reconnu 'queJesplaintes qu'elle a préſentées à votre Sain-., teté, font juftes : que c'eſt à.tort qu'on l'a renvoyée & fous des » prétextes abfolument faux «. . . ... - - .

Le Pape faifant droit fur le rapport des Commiſſaires, ordonna :3U Comte de reprendre l'Epoufe qu'il avoit répudiée, & de renvoyer celle avec laquelle il avait contraél:é une nouvelle alliance. Raoul inſenſible .aux avis & :aux menaces, perſiſta opiniâtrément dans ſes déſordres. Le Pape le trouvant inflexible, lança contre lui l'excommunication. Raoul ſans s'étonner, perſévéra dans ſon endurciſſement.

Cependant le Roi diffimulantfon chagrin, re.cevoit le Comte de Crépy parmi le·s Seigneurs de ſa Cour. Etrange poſition d'un Souverain, que les circonſtances obligent à ménager un ſujet, qui n'a pascrainç de lui déplaire. La diſſimulation, :qui ·eſt preſque toujours un vice chez .les :particuliers., cſt ſouvent prudence chez les Grands. En l'an 1065, le Roi Philippe 1 fit un voyage à Corbie. Le Comte Raoul l'accompagna avec ſes deux fils, Gautier & Simon. Le Roi 'jllgeant à propos d'accorder quelques biens au Monaſtere de Corbie, fit expédier une Charte ·quien contenoit le dénombrement. Le Roi (igna cette Charte, & voulut qu'à ſon .exemple, le Comte & ſes deux fils écrivHfem leurs noms au bas (1).

L'Abbé Hugues, qui avait ſuccédé à 1'Abbé Lefcelin dans le .gouvernement du Monaſtere de Crepy, mourut vers ce même temps (2). Il avoit aſſiſté en 1059, au Sacre de Philippe 1, au nombre des Abbés les plus diſtingués du RoyclUme. Il jouiſſoit d'une grande conudération, tant à-cauſe de l'attachel'llent & de l'eſtime ſinguliere que le Comte Raoul lui portoit, qu'à cauſe de ſan rare mérite & de ſes vertus. Il menait une vie mortifiée (3); à meſure 'qu'il avançoit en âge, il redoublait ſes auſtérités.

. Quelque temps avant de mourir, il ſentit ſa fin approcher. Loin

(1) Morl-iere, p. 181.
(2) Gall. Chriſt. t. 10. col. 1485.
(3) Marlot. p. 120. Boil. Aug. t. 6. p. 591. 592.

d'appréhender la mort, il la conudéroit comme le terme d'un exil, & comme le principe d'une vie qui n'aurait pas de fin. Le défir qu'il conçût de s'unir à Dieu fut ſi grand, qu'il fit pluſieurs péleri-: nages, pour obtenir une mort prochaine. Il eut fpécialemenc recours à l'imerceffion de S. Ail, Patron de Rebais.' Hugues avoit été élevé dans le Monaftere de ce lieu. Il fit à pied le voyage de Crépy à Rebais, quoiqu'accablé d'infirmités. Il y arriva la veille de la Fête de S. Ail de l'an. 1065. Il pa!fa-quatre jours en prieres fur le tombeau du Saint, & revint à Crépy le cinquiéme jour. Il obtint. àJon retour la grace, qu'il avoit étédemander. Il décéda, & Dieu fit connoître fa fainteté par des miracles. L'Eglife l'a mis au nombre des Saints, & a placé fa Fête au mois d'Aoelt.

Le Cq111te RaoulIII fit achever l'Eglife de S. Arnoul, que Gautier lé Blanc fonayeul avait commencée.', Il n'épargna rien pour la rendre une des plus belles qu'il y eut en France. L'édifice avait trente-fept. toifes.. de longueur, .fur neuf de large, fans croifées. On voyait alors peu d'Églifes auſſi fpacieufes. L'architeB:ure de ces temps était encore..timide „ en cOlnparaifon de ce qu'on vit ſur la fin du ſiécle fuivant., & au commencement du treiziéme.' La premiere Eglife de S.-Arnoul avoit peu d'élévation. Les entablemens commencoient au-deſſous des vitraux de la Nef, qui font tous du treiziéme ſiécle. Deux bas-côtés, qui regnoient autour de l'Eglife, communiquoien.t avec la Nef& avec le .chœur, par des arcades en plein ceintre, quOon voit encore.

Après la mort de Baudouin; Comte' de Flândrës, arrivée en 1067, le Roi âgé 'âe quinze ans', ne voulut plus de tuteur. Il ju:" gea à propos de gouverner par lui-même. La fucceffion de Baudàuin cauſa de grands débats „: auxquels le Roi voulut prendre part.' Il fe déclara paur Arnoul, cO,ntre Robert le Frifon qui demandoit la'Flandre, conformément au teſtament de Baudouin fon frere. Il y eut entre les troupes de Robert &'cel1es du Roi un fanglanc combat, où l'armée de Philippe fut défaite. Robert profitant de fa victoire, alla droit à Vitri qu'il aſſiégea. La garnifon fit quelque défepfe, & fe rendit enfuite.'Ce double échec n'abbatit pas le courage, du jeune Roi. Il eut recours au Comte de Crépy, auquel il demanda des troupes & l'aſſiſtance de fes confeils.

Raoul III qui n'aimoitpas Robertle Frifon, ſaiſit avec un dou-' ble plaiGr, l'occaſion d'être' utile à fon Souverain, & d'affermir de plus en plus ſon autorité & fOII crédit. Le ſiége de Vitri fut

réfolu. Raoul raffembla les grands vaffaux de fes Comtés, &.leva des fubfides extraordinaires. Il prit le commandement de ſes troupes, m"ena ·avec lui Ces deux fils Gautier & Simon, & alla joindre le Roi devant Vitri. Il confia à Gautier fon aîné le commandement de l'av.ant-garde; pour lui, il demeura au centre de' fon armée, ayant auprès de fa per[onne Simon fon fecond fils.

68.Gautier étoit unjeune guerrier.plein de feu, fachant la guerre 'par .principes plus que par expérience. Par'tout où il ne voyoit pas le danger en fac.e, il nele foupçonnoit pas.Se.d.éfiant peu de la rufe, il lui fuffiCoit de *Ce* mettre en garde.contre *les* forces·.de fon adverfaire ; fait pour attaquer, Coitpour fe .défendre. Sa hardieffe & fon intrépidité égalaient celles de fon p.ere. A la fin de fes exercices.militaire.s, il avait, pour coups d'eſſai, enlevé de vive force à des Monafteresplufieurs châteaux fortifiés. Raoul aimait éperdument .ce digne héritier de fes fentimens. Il eft ordinaire aux parens, de chérir ceux de leurs enfans qui leurreffemblent le.plus, .& d'aimer mieux leur voir un penchant pour leurs ,vices favoris, que pour les.vertus qui leur fonto-ppofées. Raoul.III penſoit ainſi fùr le compte de fon fils Gautier.

,Les Généraux de Robert leFrifon , qui corrnoifféient ce caractere ardentjufqu'à la fougue ,.lui dreiTerent une .embufcade auprès .de Reims, dans laquelle ils fe-douterent que fa vivacité ne manqueroit pas de fentr.aîner. Ils firent avancer quelques bataillons d'élite, derriere divers objets qui les mafquoient, & envoyerent en avant \:me poignée de leurs gens, avec ordre de lâcher.pied au premier .choc.,& de ſe replier ſur les bataillons" avec lefquels ils feroient face en[uite.

, La vue d'un 'ennemi inférieur en' nombre anima le courage du jeune guerrier. Penfant enlever ou tailler en piéces la troupe qu'il dé.couvroit, il fondit fur elle avec impétuofité. Il n'éprouva .qu'une faible réſiſtance, de la part d'un ennemi difpofé à lâcher pied, afin de lui donner le c'hange. Emporté par fon ardeur glller-.riere, Gautier.pourfuides fuyards, tombe dans le _piége ·qu'on lui.avoit tendu. Les bataillons paroiifent ; les fuyards fe raIIlent, & oppofent.au jeune Militaire un front redoutable, foutenu par '.un ,nombre de combattans, bien fupérieur au corps de troupes, qu'it-commandoit.

. .Celui-ci Qubliant.que le courage doit céder aU'nombre & à la force, lorſqu'il y.a un danger évident d'être accablé, foutintfa dé..

marche,

marche, àu lieu dere replier fur l'armée de fon peré. Il fe porte au milieu des bataillons ennemis, & combat comme un lion à la tête des ſiens. La troupe de Robert le Frifon s'ouvrit pour le recevoir, & renveloppa. Ce fut alors que percé de coups en un infrant, il expira, vidime de fa témérité & d'une folle confiance dans fa bravoure, & dans le fuccès de quelques combats précédens, où il avoit eu l'avantage. Sa mort termina l'aétion. Sa troupe fut diſſipée ou prife, & l'on retrouva le corp"s du jeune Comte parmi les morts.

Le Comte Raoul apprit en même temps la nouvelle de l'échec & de la mort de fon fils. Une douleur plus vive encore que celle des ble{fures, qui avoient ôté la vie à ce fils, le jetta dans un accablement extrême, plus aifé à concevoir qu'à exprimer. La nature a des droits, qu'elle exerce avec tyrannie. On doit mettre au nombre des plus durs, le tribut qu'elle *exige* des peres, qui perdent un enfant chéri.

Après avoir donné un libre cours à fa douleur, le Comte de Crépy penfaaux funérailles de fon fils. Une foule de réflexions fe préfenterent à fon efprit; & quoiqu'excommunié & hors du fein de l'Eglife, il conſulta & s'informa du fujet, qui avoit pu irriter" la Divinité concre lùi, & l'affiiger d'une telle perte.

Les perfonnes auxquelles il s'adreffa, lui dirent, que cette mort arrivée p"rès de Reims, étoit l'effet d'une jufte punition de Dieu, qui avait voulu venger les Moines de S. Remy de cette ville, des 'dommages que le jeune Comte leur avoit caufés, en leurraviifant" à main armée, des métairies, des terres, & même quelques châteaux fortifiés.

Raoul entra dans *ces* vues, & craignit avant tout pour le falut 'de l'ame de fon fils, lui qui n'avoit aucun foin de la ſienne. Il prit des mefures promptes & folides, pour réparer les torts caufés à" l'Eglife de Reims, & pria les Religieux de S. Remy, d'accorder une place.au corps de fon fils, dans l'enceinte de leur Monaftere, "afin qu'il fût d'une maniere plus immédiate fous la proteétion de S. Remy, & afin qu'au jour du Jugement, ce Saintle fecourût de fon interceffion.

Les conditions étoient trop avantageufes aux\Re1igieux, pour ne pas les accepter. Ils marquerent dans leur cloître un endroit, où le .corps de Gautier devoit être inhumé, & le Comte de Crépy y fit creuſer un tombeau. Le convoi ſe fit avec "une pompe extraordi-

naire, qui était beaucoup relevée par la préfence du Roi & de tous les Officiers Généraux de l'armée.

Immédiatement après la célébration des obféques, le Comte Raoul accomplit la promeſſe, qu'il avoit fàite aux Religieux de S. Remy. Il leur refiieua les biens, que fon fils leur avoit uſurpés. Il fit préCent à leur Abbaye du fort château de Buit, *Buxitum Caſtmm*, qui fuivanr Madot, a pris depuis ce temps, le nom de *Pompille* (1). Il ya un hameau de *Buit* près de Mornienval, qu'il ne faut pas confondre avec *Bult* près Reims, comme a fait Damien de Templeux. Ce dernier lieu n'arien de remarquable. Le Comte de Crépy entretenoit dans le château de Buit une garnifon conſidérable, commandée par ſix Officiers de marque.

La donation du château fut confirmée aux Religieux de S. Remy, par une Charte authentique, à laquelle le Roi mit fa fignature. Getté. Charte exp.ofe les circonſtances, que je viens de raconter. On y dOt1ne le nom de cimetiere au cloître des Moines, où la [épulture de Gautier fut placée: *ùz cemeterio, id eſt clauſtro Monachorum.* On y fpécifie, que le délailTement du château de *Buit* a été fait avec le confentement du Comte Simon, frere du défunt, qui.lui-même a fait fon préfent par le miniftere de Raoul' de Vez; que le Comte Héribert de Vermandois,.gendre du Comte de Crépy, & le très-noble Seigneur Barthelemi, filsde Bardoul, f.econd gendre de Raoul, ont ratifié la donation, à condition que les revenus du château. de Buit feroient employés au ſoulagement:des Freres infirmes de l'Abbaye de S. Remy.

Cetre piéce importante n'eft:pas datée: l'année en eſt incertaine & difficile à fixer. Lorfque le jeune Gautier perdit la vie, l'armée du Roi aUait faire le fiége de Vitri. ConnoilTant l'année de ce fiége, celle de la mort du jeune Comte nous fera auffi connue. Les uns placent le ſiége de Vltri fous l'an 1072 (2). Madot rapporte ce fiége à l'an 1071. Ces deux dates font poftérie.ures au double évenement, qUi nous occupe. On lit dans la Chronique du Moine Albéric fous l'an 1061, la note ſuivante, *Traditio Vitriaci;* & fous une ſeconde date pofiérieure à la premiere de quinze ans, *Redditio Yic1riaci.* Mais comme cet Auteur ne range pas toujours exactement les évenemens ſelon les dates-propres à chacun, on ne doit faire aucun fond ſur celles-ci.

(1) Hiſt. Eccl. Rem. t, 2. p. 131, 132. (2) Ann. Bened. t. 5. p. 55.

La Morliere (1) fait mention d'un titre de l'an 1069, qui prouve qu'en cette année, le fils aîné du Comte de Crépy ne vivoit plus. Cette Charte eſt un aae, par leque11e Comte de Crepy. ac--corde quelques biens à l'Egliſe de S. Firmin d'Amiens, du conſentement de la Reine Allnefon épouſe: elle eſt ſignée de la main de l'un & de l'autre, *Carta mànu meâ Jèripta & uxoris meæ Annæ.* Le Comte de Crépy délivra cette Charte, pendant un voyage qu'il fit à Amien's, cette même année 1069. Il faut donc néceſſairement, que le fiége de Vitri & la mort de Gautier ſoient arrivés ou au commencement de l'an 106:9, ou ſur la fin de l'année précédente 1068.

69 En ce temps le Comte Raoul tenoit un rang diſtingué à la Cour du Roi Philippe I. Ce Prince diſſimuloit ou avait oublié la répugnance, qu'il avoit marquée pour l'alliance de la Reine ſa mere avec le Seigneur de Crépy. Cette alliance avoit acquis à Raoul un dégré de confidération, qui l'élevoit à la claſſe des premiers Courtiſans. Quelques actes lui donnent le1:itre de Prince.

En l'an 1.07 (J le Roi jugea à propos de confirmer une Charte d'immunité, favorable à l'Eglife de S. Spire de Corbeil, .& ſouſcrivit cette même Chatte. Les Prélats ptéfens à la Cour fignerent après le Roi; & immédiatement après ceux-là, les Princes laïcs, *laÏci Principes.* Le nom du Comte Raoul fe trouvé au nombre de -ces dernieres ſignatures (2).

. Nous ne Cavons pas, fi la Dame Haquenez, feconde femme du Comte Raoul, vivait encore en cette année. Il y a apparence qu'elle était décédée, & que cette mort avoit rendu légitime, l'al... liance prohihéede la Reine Anne avec Raoul. L'état d'excommunié dans lequel Raoul mourut, femblerciit prouver le contraire; cette difficulté e·ft levée par la remarque de quelques Auteurs, qui annoncent que le Comte fut frappé deux fois d'anathême; la premiere, au fujet de fan divorce; la feconde, parce qu'il avoiten-ievé de force les villes de Péronne & de Moncdidier, qu'il refuſoit de rendre à ſes poſſeſſeurs légitimes.

Haquenez mourut à Paris. On inhuma fan corps près le collatéraI droit du rond-poi.nt de l'Eglife de S. Martin.des-champs. 11 paraît, que le chagrin de ſon divorce avoit accéleré le terme de fa vie, voyant que les premiers chefs de la puiſſance fpirituelle & de la

(1) Hiſt. d'Am. p. 73. 432.

(2) Hiſt. Montm. p. 77.

puiffance temporelle n'avoient pu parvenir, à la rétablir dans·fes droits.

70. Il y a plufieurs fentimens touchant l'extraélion d'Anne de Ruſſie, fur le temps & fur le lieu de fa mort. Les uns prétendent, que' fan furnom eſt une corruption de celui de Roucy, & qu'elle avoit. pris naiſſance en France: Ils ajoutent, que le mariage d'une Princeſſe de Ruſſie avec un Roi de France n'eſt pas vraifemblab1e., à caufe de l'éloignement des deux Empires) & de la difficulté du commerce dans des temps auſſi anciens.

.p'alitres avancent que la Reine Anne, ne pouvant plus fupporter le deshonneur d'une alliance contraire aux maximes de la religion, avoit pris le parti de retourner en Ruſſie l'an 1066. Ce fecond fentimeht eſt réfuté par le contenu de la Charte de 1069, rapportée dans l'hiftoire d'Amiens: la fignature de la Reine fe lit au bas. de cette piéce. Voici ce qui eſt de certain touchant la naiifance & le décès de la Reine Anne de Ruſſie, troifié111e femm,e de Raoul III Comte de Crépy.

M. Guſtave Benzelstiern, dans un mémoire imprimé en Dàn";· nemark il ya ſeize ans, prouve clairement que la Reine Anne de Ruille avoit pour pere Jurifcloth, Roi des Ruffes, fils d'Uladimire; que ce Souverain avoit trois filles; que l'aînée des trois.fœurs avait épouſé Harold, Roi de Norwege; que la feconde avait été donnée en mariage au Roi de Hongrie,; que la troifiéme.ayant été recherchée par le Roi de France Henry I, ſur la réputation de fa . rare beauté, Jurifc10th ſon pere la lui avait accordée. Gautier Savoir Evêque de Meaux avait. été députié en Ruſſie pour en faire la demande, & l'avoit obtenue. Ce voyage de. Gautier eſt atteſté par, toUS les monumens, & eut lieu en 1050.

Après la mort du Roi Henry I, Anne de Ruſſie fe retira à Senlis, où elle fonda S. Vincent. Ceu-x qui révoquent en doute fon mariage avec le Comte de Crépy, comme une méfalliance hors de vraifemblance, ignorent que dansces temps de foibleffe.& de confuſion, la puilfance de certains Seigneurs égaloit.& ſurpaſſoit quelquefois celle du Roi. Le Comte Raoul III joignait à cet· ayantage., celui de la naiffance : il defcendoic de Charlemagne par Hildegarde ou Hédelgarde, Dame de Crépy. D'ailleurs, Guibert, Abbé de Nogent-fous-Coucy, Auteur prefque contemporain, s'explique ſi clairement fur cette alliance (1), qu'elle ne

.(1) De vitâ ſuâ, lib. .J, cap. 20,

peut être le fujet d'un doute raifonnahle. Il qualifie le Comee ; *Kadulphus de Criſpeio vitriclls.Regis Pizilippi* : Raoul de Crépy, beau-pere du Roi Philippe. Le Moine.Albéric s'explique de même en fa Chronique; *p.* 109.

La Reine Anne) épouſe enfecondes nôces de Raoul III; mourut en France, & non pas en Ruſſie. L'année de fa mort eſt incertaine, mais le lieu de fa. fépulture eſt connu. En 1682, le P.: Ménestrier, Jéfuite, a découvert fon tombeau dans l'Abbaye de Villiers, Ordre de Citeaux, près laFerté-Alais en Gâtinois (1). Une tombe·plate couvroit fa ſépulture. La. figure de la Reine Y. étoit repréſentée, une couronne en tête, de la forme à peu près ; des bonnets que les Eleaeurs de l'Empire prennent pour marque: de leur dignité. Sur'un retour en demi-cercle', on lifoit'ces mots: *Hic jacet Diia Agnes llxor quondam Henrici Regis.*, Ci gift la Dame Agnès, ci-devant femme du Roi Henry.

M. Benze1ftiern obferve dans ſon Mémoire; qu'onclonnoit in-·'diftinaement à cette. Dame, les noms d'Anne, d'Agnès & d'Adelaïde. DansJa Charte de. fondation de S.. Adrien de Bethyzi, elle eſt appellée Agnès-.

71.Raoui III donna jufqu'à la fin de ſa vie- des marques' de cette: cupidité infatiable, qui le portoità envahir tout ce qu'il trouvoit à ſa bienféance... Les villes de Péronne -&. de- Montdidier ·étaient·. deux 'places importantes, -& par les fortifications qui en défendoient les·approches, & par le produit de leurs domaines. Raoul. déja maître d'une partie de la Picardie, prit, fansforme de procès,.. la réſolution d'unir ces del:lX villes à·ſes poſſeſſions de ·la contrée•. Péronne appartenoit alors.à l'un des: de[cendans d'Héribert 1, ; Comte de S. Quentin ou de Vermandois, qui n'avoit ni les talens ni les moyens de faire face à un ennemi auſſi puiſſant, que le'Comte . de Crépy. Le Seigneur à qui la ville de Montdidier appartenoit,. n'avoit gueres que fon bon droit, pour ſe maintenir dans la jouiſſance de cette ville & de ſes .dépendances•.

LeComte qui ne connoiſſoit aucune des regles de l'équité naturelle, lorſqu'il avoit une fois formé un projet d'invaſion, fit les préparatifs néceſſaires pour 'conquérir .ces deux villes. Les deux _ S.eigneurs informés de·tes deſſeins, prirent leurs meſures· pour. oppfer à ce redoutable adverſaire une longue & vigoureuſe réſiſtan-'ce ,.à la faveur des fortifications ·de leurs villes, qui paſſoient pour

(1) Journ. des Sav. p. 126. an. 1682. AnCeJm.t. 1. p. 73.

imprenables.. On croit que ces deux Seigneurs avaient donné quelque [ujet de mécontentement.au Comte de Crépy, mais on n'eu .a pas de pr.euves.

Quoiqu'il en foit des motifs & des cir.confiances, Raoul invefiit fnccefIivement *ces* deux places. Le premier des deux ſiéges parut d'abord une démarche témér.aire de la part du Comte. Mais celui-ci fit en peu de temps de fi belles difpofitions, & pouſſa le fiége de Péronne avec tant de vigueur, qu'il furmonta tous les ·obftacles de la nature & de l'art, & s'empara de.la place.

Montdidier eut le même fort que Péronne. Après avoir expulfé. de ces .deux v.illes les premiers propriétaires & leurs créatures, Hies réunit à fes domaines de Picardie.

La prife de Péronne fit un .honneur infini .aux qualités guerrie.. res du Comte de Crépy. Il en prit le furnom de *Raoulde Péronne*, qu'il conferva jufqu'à la mort. La dureté de fon procédé déplût aux gens de bien. Les anciens Seigneurs dépouillés detout, por... terent leurs plaintes au Pape, & vinrent à bouc de le faire excom. munier une [econde fois. Le .comte foutint cette difgrace, & conferva les deux places jufqu'à la fin de fa vie.

En l'an 1074, le Comte Raoul fit un voyage au château de .Montdi.dier..Il y fut attaqué d'une maladie, dont les progrès rapides le mirent au tombeau. Son corps fut inhumé à côté de la Chapelle du château, dans un caveau où il demeura deux ans, juf. qu'au temps de fon exhumation, dont nous rapporterons bientôt les .particularités•

• Ainfi finit cet homme extraordinaire, dont la vie fut un tiſſu d'actions .contradié\:oires, une fuite de forfaits & de brigandages, entremêlés de quelques traits d'une dévotion mal entendue, qui conſiſtoit à doter & à orner certaines Eglifes, des biens & des dépouilles de plufieurs autres, par forme de reſtitution : grand homme de gue.rre & Général accompli, fur-tout dans la partie des fiéges : foible & fuperftitieuxdans l'adverfité, féroce & impie dans le cours de fes fuccès, vivant aU'milieu de fes voifins comme en pays ennemi. L'hiftoire de fan divorce prouve, qu'il avoit des paſſions.

Illaiffa au Comte Simon fon fils, des fommes immenfes& plu.. fieurs corps de troupes bien aguerris & bien tenus ; car ce Seigneur avare d'ailleurs & plein de cupidité, n'épargnoit aucun des moyens, qui pouvoient fervir à protéger [es violences. Le dénombrem.ent

des bénéfices'fimples & à charge d'ame qu'il retenoit" feroit long à expofer. Les Comtés de Valois, d'Amiens, de Péronne, de Montdidier', & le VeXil) prefqu'entier, formoient dans la Picardie, l'arrondiffement d'un domaine très-étendu.

Le Comté d'Amiens comprenoit un grand nombre de bourgades, & le Comté de Valois alibit jufqu'aux portes de Reims. On verra, bien-tôt, que les terres de Raoul, {ltuées dans la Champagne du côté de Vitri & de Bar-fur-Aube, comprenoient une grande étendue de pays. Le Comte Simon, après fa converfion, dota de ces feuls biens, dix à douze Monafteres, ce qui n'empêcha pas les Bardoùls: de recueillir aprèsh mort de Simon) une fucceffion conſidérable "fans toucher aux biens des Monaſteres, & fans avoir 11art aux domaines de la Picardie.

7'2·La vie paifiblequemenoit, Thibaudde Crépy', premier du nom; Seigneur de Nanteuil, & frerede Raoul III, eft la'preuve que les, liens du"fang n'influent pas toujours fur la reffemblance des caracteres. Cette vie fait un contrafte frappant avec la conduite' du Comte Raoul. Tandis que celui-ci faiſoit retentir la' France du bruit de fes'armes, & que les vaffaux de fes domaines gémiffoient ſous une dure oppreſſion, Thibaud jouiffoit d'un parfàit repos, s'occupoit du bonheur des· ſiens, & marquoit fon reſpect pour la Religion & pour ſes·Miniſtres, par les actions d'une folide piété, & par des libéralités envers les Monaſteres & les Égliſes.

Thibaud ayant été invité à la Dédicace de l'Egliſe de S. Adrien de Bethizy, parut à,cette cérémonie'parmi les8eigneurs, qui cornpofoientla Cour du Roi Philippe I. On lit fon nom parmi lesfoufl. criptions de la Charte de 1060) par laquelle le Roi confirma fur les lieux la fondation de la Collégiale, que l'onvenoit de confacrer. Sa fignature paraît immédiatement après·celle du grand Chambrier, & avant celle de Nive10n 1, Seigneur de Pierrefonds. Dans le titre de fondation de l'Abbaye de S. Jean-Iès-Vignes, dreffé en 1076, onlui'donne le rang,de Comte. n fit achever àfes frais l'Eglife de Notre-Dame de Nanteuil, que le Comte Raoul II fon pere avoit commencée" & ajouta deux belles doches à celles dont Raoul II avoit fait préfent. Il améliora les biens des Religieux de' Nanteuil, & augmenta leurs revenus du produit des moulins de la,vallée Houdry.

Thibaud 1 ne demeuroit pas habituellemenrau château·de Nanteui!: il paſſoit une partie de l'année au donjon de Crépy', qui

avoit été diftrait du château, en vertu du partage dreffé par Raoul II. Ce donjon contenoit des appartemens vaftes & majeftueux, mais il y manquoit une Chapelle Collégiale; établiffement, qui paffoit alors pour un accompagnement néceſſaire à un château fortifié.

L'établiffement commença par un nouveau corps de Chapelle, que Thibaud fit élever ſur le modéle de celle de S. Adrien de Bethizy. Il la fit dédier, & y transféra les offemens de pluſieurs Saints, qui avoient été mis en dépôt dans le donjon de Crépy, à cette occaſion.

Vers l'an 878, les Reliques de S. Aùbin, Evêque d'Angers; de S. Tugduald & de S. Brieuc, Confeſſeurs, & de S. Papuce Martyr, furent tranſférées de la ville de Chartres, où l'on ne les croyoit pas en ſûreté, dans divers lieux fortifiés. De château en château, elles furent apportées à Crépy, vers le temps où le Comte Gautier le Blanc venoit d'achever le donjon de ſon château, environ l'an 988.

La nouvelle Egliſe étoit compoſée d'un rez-de-chauſſée & d'une Chapelle haute conſacrée à la ſainte Vierge. Thibaud fit placer les Reliques dans la Chapelle baſſe; & comme S. Aubin étoit le plus connu des Saints que je viens de nommer, la Chapelle baſſe d'abord, & toute l'Egliſe enſuite en prirent le nom. Muldrac conjecture (1) que cette Chapelle fut finie en 1070.

Le culte de S. Aubin eſt ancien en France & très-répandu. L'on y compte ſoixante-dix Paroiſſes, dédiées ſous ſon invocation. Celle de Rozoy-Saint-Aubin, ſituée dans la Châtellenie d'Ouchy, eſt de ce nombre. Ce Saint, iſſu d'une famille noble au territoire de Vannes en Bretagne, naquit vers l'an de J. C. 469. On rapporte ſon élévation ſur le Siége Epiſcopal d'Angers, à l'an 529. Il gouverna l'Egliſe d'Angers pendant vingt-un ans, & mourut en odeur de ſainteté vers l'an 550, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Six ans après ſa mort, ſon corps fut levé de terre en préſence de S. Germain, Evêque de Paris. On en détacha dans la ſuite quelques parcelles, qu'on porta à Chartres, & de Chartres au fort château de Crépy.

Thibaud de Nanteuil ſurvécut peu d'années, à la fondation de l'Egliſe de S. Aubin. Il y plaça un Clerc avant ſa mort, c'eſt-à-dire, un Prêtre ou Chapelain, auquel il aſſigna des revenus fixes.

(1) Valois Roy. p. 34.

L'année

'L'année de fon décès n'eft mentionnée dans aucun titre de ma connoiſſance. Il vivoit encore après l'an 1074, que mourut Raoul III. Il parvint à un grand âge: fes cheveux blancs lui firent donner le,nom de Thibaud le Blanc. Avant fa vieilleſſe on le llom-: mait Thibaud le riche, tant à caufe de fes grands biens, qu'à caufe du bon ufage qu'il en favoit faire, & par oppofition à l'ava- *lice* exceſſive du Comte de Crépy fon frere.

C'étoit alors un ufage commun, de donner des furnoms aux perfonnes de marque. Le furnom fe prenait dans le fond du ca-, raé1ere de la perfonne) dans une action d'éclat, fouvent même dans un défaut du corps. Dès que la voix publique avoit confacrés ces noms:, les .perfonnes les plus diſtinguées ne s'en offenfoient pas. Us joignoient même ces noms diſtinctifs à leurs fignatures. Le fameux Gérard 1de Cherify, furnommé *le Borgne*, fignoit *Gerardus Strabo*, comme on en a déja fait la remarque.

Il y a apparence, que le Seigneur Thibaud 1 décéda vers l'an '1080. Illaiffa trois fils (1), qui partagerent fa fucceffion; Pierre, Adam & Lambert. On lit ces trois noms dans un titre de l'art 1099, qui leur donne à touS trois la qualité d'héritiers de Thibaud. Pierre mourut peu de temps après cette époque, fans laiſſer de poftérité; Lambert de même..

Adam ,qui n'avoit d'abord eu en partage que le feul donjon de Crépy, recueillît toute la ſucceſſion de fon pere, & cette bonne fortune lui fit donner le fumom d'Adam le riche.

Adam avoit auffi hérité des vertus de fon pere. Celles de fes actions qui nous font connues, donnent de lui l'idée d'un SeigneUJ:' libéral & pieux, doux & humain envers fes vaffaux, & d'un accès fàcile.

Auſſi-tôt 'après la mort de Thibaud l, il prit la réfolution de 'donner à l'Egliîe de S. Aubin la forme d'une Collégiale. Corn.. me il n'avoit alors qu'une fortune très-bornée, fes moyens ne lui permettoient pas de fonder 'des prébendes. Il imagina un plan d'a{f0ciation, qui devoit raffembler dans fon Eglife à certains jours de la femaine, un Clergé nombreux, compofé de Prêtres feule.. ment. Outre l'office folemnel que ces Prêtres devoient célébrer, , le fond de l'a{fociation exigeoit la pratique de pluſieurs vertus morales, & celle de quelques regles, propres à entretenir une union fraternelle parmi les membres de la Société. Cette pieufe union

(1) Cart. Nant. Hiſt. Meaux, t. 2, p. 15.

parut d'abord aux yeux du public, une parenté fpirit,L1e!le, pareil!e à celle qui réunit les enfans fous u'1 même toit & fo,us les loix d'un pere commun: de là les noms de *Conjr.aternite* ou de *COll/rairie.*

La Conf(airie aux Prêtres eft l'une des premieres, qui ayem été etablies en France. L'origine dela plûpart. des autres ne remonte pas plus haut que le regne de Louis VII, tandis que, celle-ci a été tèmdée en l'an 1080. Les titres latins la nomment *Confratria* & *Confraternitas Preflyterorum* : elle eft appellée dans les Chartes françoiſes, *magne COlljrairie)* & *Confrairie aux Irou:vaùes,*. c'eſt-à-dire, *Confrairie aux Prêtres.* Depuis fept cens ans qu'elle ſubſiſte, la forme de ſon gouvernement n'a pas changé, excepté: qu'au douziéme ſiécle on y admit des Laïcs & des femmes, 10rf-qu'elle fut transférée de S. Aubin à S. Denys de Crépy. Le Chef s'élit tous les ans, & prend la qualité d'Abbé. On lui choiſit deux Affeffeurs ou ConCeillers, avec lefqûels il préſide à l'obſervance des regles & à l'adminiftration des biens temporels.

73En l'an 109.9, le Monaſtere de Nanteuil avoit déja embraſſé la réforme de Cluny, & fan premier titre d'Abbaye' avoit été changé en Prieuré. Cette circonfiance nous eft c'onnue par un titre de cette année, expédié fous le nom de Hugues ou Eudes Dammartin. Warmes ou Viarme, Prieur de Cluny, paroît dans cet acte, comme, ayant quelqu'autorité fur cette maiſon. Il eſt marqué de plus, que cette Maifon doit payer à Cluny un marc d'argent chaque année. Une Bulle du Pape Urbain II, datée de l'an 1095, ſemble indiquer, que la réunion de Nanteuil à l'Abbaye de Cluny avoit déja été effectuée.

L'Egliſe de S. Samſon près Baron fut foumiſe au Monaftere de Nanteuil, vers l'an 1097, avec les biens qui en dépendoient, à la charge d'une redevance annuelle envers l'Abbaye de Cluny. Cette Egliſe avoit été ci-devant deſſervie par une Communauté réguliere, que les malheurs des temps précédens avoient obligé de réduire à deux Moines; la plûpart des biens ayant été pillés ou envahis'. Comme la regle de S. Benoît ne pouvoit pas être obfervée par deux Religieux, on jugea convenable de réunir Saint Samſon à Nanteuil.

. Eudes, Comte de Dammartin; Pierre, Adam & Lambert de Nariteuil, tous trois fils de Thibaud le Riche·, concoururent à effeauer cette réunion. L'Evêque de Senlis & l'Abbeſſe de Chelles ayant des droits à exercer ſur les biens dépendans de S. Samſon

& fur rEglife du lieu, on demanda leur confentement.

Mathilde, Abbeſſe de Chelles, détermina les Religieufes de fa Communauté, non-feulement à trouver bon le changement, mais encore à y concourir de leurs libéralités, par l'abandon de leurs droits. Le défiftement de la Communauté de Chelles eft conftaté par un acte en bonne forme} qui porte enrr'aurres chofes, que l'AbbeiTe & fes Religieufes renoncent aux prétentions, qu'el. les peuvent avoir fur l'Eglife de S. Samfon: qu'elles abandonnent au Monafiere de Nanteuil la propriété de la grande place {ituée devant l'Eglife , pour la convertir en un cimetiere & en un parvis ; *ad atrium con/lituendum* , fauf les droits de l'Eglife de Baron.

Létalde, Evêque de Senlis (1), accorda auffi fon conſente-ment, en qualité de Çuré primitif de l'Eglife de Baron. Hubert, fuccefieur de Létalde, pouſſa plus 10in1a générofité. Après avoi.r ratifié par un acte de l'an 1100, ce que ſon Prédéceſſeur avoit fait, il déclara que l'Eglife de S. Samfon devoit être regardée, comme un patrimoine de l'ordre de Cluny; que l'Abbé de ce chef-lieu auroit déformais la juriſdiction fpirituelle fur les *ſujets* de cette Eglife, & que le Prêtre de S. Samfon pourroit exerceç les fonctions Curiales & tous autres droits de Chrétienté, *& alia jura Chriſtianitatis.* Cette piéce eft adre!rée'à l'Abbé de Cluny.

. Tout ceci prouve, qu'on ufoit alors d'une grande circonfpec...: tion, pour empêcher le relâchement de s'introduire dans l'état Religieux. On fuhdivifoit en quelque forte les filiations des Mo-nafieres, afin d'ôter aux' particuliers tout fujet de fe fouftraire aux pratiques de la regle. On concevoit, qu'un Religieux livré à lui-même perd hien..tôt l'efprit de fon état; qu'abandonné au défœuvrement ou à la diffipation, ces deux fituations fomement en lui prefque toutes les efpéces de vices. ' .

74. Simon de Crépy, feul fils du Comte Raoul III, depuis la fin tragique du jeune Gautier, entra en poſſeſſion , par la 1110rt de fon pere, de tous les domall1es dont ce dernier Seigneur avoit joui.' Simon avoit à la vérité deux fœurs; mais fuivant l'ufage, il ne de.. voit leur revenir, que ceque le Comte leur frere voudroit bien leur céder. En l'année qui fuivit la mort de fon pere, le Comte Simon de Crépy paſſoit pour le phis grand terrien, pour le plus puiffant & le plus riche particulier du Royaume.

Le Comte Simon avoit pris naiſſance au château de Crépy , où

(1) Gall. Che. t. 10. col. 1395. Hiſt. Meaux , t. 2. n°. 22.

il avoit aùffi paſſé les premiers temps de ſon enfance (1). Auſſi-tôt ,qu'il eut atteint·l'âge de raiſon, Guillaume le Conquérant, Duc de' Normandie, le demanda au Comte Raoul ſan pere, dans le deſſein de prendre ſoin de ſon éducation, & de l'inſtruire dans la profeſſion des armès. Guillaume & Raoul avoient entr'eux des relations intimes. Ils étaient liés de parenté, & par des correſpondances habituelles·à cauſe de la proximité de leurs domaines, de la Normandie & du Vexin :.& ce qui mérite auſſi d'être conſidéré, ils excellaient tous deux. dans la-connoiſſance pratique de l'art militaire.

Guillaume le Conquérant garda auprès de lui le jeune Comte juſqu'à l'an 1064, & le remit enſuite au Comte Raoul qui·le·lui avoit confié.. Raoul III préſenta le jeune éleve du Duc de Normandie au Roi Philippe I, qui le combla de careſſes, & lui con-, féra le grade d'Officier général dans·ſes armées. Il lui deſtina auſſi une·plac'e·parmi les Barons de·ſon Cpnſeil. .Il flattait ainſi l'amour· propre d'un ſujet trop puiſſant, & gagnoit l'amltié du Duc de Nor.. mandie, qui avoit commencé à former le jeune Comte· (2). En 1065, le Roi ayant réſolu de faire un voyage à Corbi.e, il nomma Simon de Crépy parmi les Seigneurs de.ſa Cour, qui deveient l'accompagner.

Quoique Raoul affeél:ionnât Gautiër ſon fils aîné plùs que Simon·ſon cadet, il eut ſoin de procurer à ce dernier, tout ce·qui convenait à ſon rang. Il garda auprès de ſa perſonne Gautier ſon aîné, comme·le préſomptif héritier·du éhâteau-de Crépy & de ſes principaux doma·ines, & donna à Simon le château de Vez, après lui avoir formé ſa maiſon. Simon comptait parmi ſes principaux Officiers, un Châtelain·, un Voyer, un Sénéchal, & diverſes perſonnes revêtues des charges utiles·au ſervice des grands Seigneurs.' En 1068, la place de Châtelain de Vez étoit remplie par un Chevalier·nommé Raoul, celle de Voyer par un Officier appellé *Erigerus* : le Sénéchal ſe nommoit Simon, de. même que le· Comte-ſon maître.

Ces diſpoſitions ſont une réfutatio'n bien marquée du ſentiment, qui repréſente le Comte Simon comme un bâtard, dont le Comte Raoul n'avoit·jamais pris ſoin, & qu'on. avait comme abandonné à ſa deſtinée. Les doutes qu'on a tâché de répandre ſur la légiti-

(1) Vita Simon. Criſp. cap. 6. Alberic, Chr. p. 113.

(2) Alberic, p; 100, Hiſt. Amiens., Morliere p. 181.

mité de fa naiffance, font fuffifamment éclaircis dans les Tables chronologiques du P. Labbe; nous citerons plufieurs titres authentiques, où Simon de Crépy eft déclaré fils de Raoul & d'Adele. La meilleure preuve de fa legitimité, eſt qu'après la mort de fon pere, il prit poſſeſſion de tous fes biens, fans appeller à cette ſucceſſion fes deux fœurs, mariées pour lors à deux Seigneurspuiſſans; Héribert Comte de Vermandois, & Barthelemi fils de Bardoul.

Les diſtinaions dont Simon fut honoré parles Papes & par les Rois, achevent de diſſiper les nuages, que des Auteurs mal informés ont voulu élever ſur de ſimples probabilités, qui font ſans fondemenr.

Il paroît, que le caractere du Comte Simon étoit moins animé; & moins ouvert, que celui de Gautier ſon aîné; mais un jugement ſain & des plus ſolides lui tenoit lieu d'un extérieur brillant & vif, qui en impoſe & qui prévient favorablement ceux qui ne font attention qu'aux dehors, & qui portent leurs jugemens juſques ſur les apparences.

Dès que le Comte Raoul fut les yeux fermés, le Roi Philippe ſe crut délivré d'un ſujet, dont le caprice & la puiſſance énorme pouvaient porter un préjudice à ſon autorité. Quoiqu'il fût comme aſſuré, que le Comte Simon ne ſuivroit pas les erremens de ſon pere, il prit diverſes précautions pour abaiſſer ſa puiſſance. Il lui ſuſcita d'abord un ennemi puiſſant, dans la perſonne de Banhelemi de Beaufort, Seigneur de Broyes & de Pitiviers, qui avoit épouſé la ſeconde ſœur de Simon. Barthelemi enleva de vive force au Comte Simon les trois terres de Bar-ſur-Aube, de Vitri & de la Ferté.

Ce coup de main tira Simon comme d'un profond aſſoupiſſement: il prit des meſures très-promptes, pour s'oppoſer à de pareilles hoſtilités; & pendant qu'il raſſembloit ſes vaſſaux afin d'en former un corps d'armée, il apprit que le Roi lui-même ſe diſpoſoit à l'attaquer. Il remit à un temps plus favorable le ſoin de reconquerir les trois Comtés, que le Seigneur Barthelemi venoit de lui enlever, & jugea plus à propos d'arrêter l'exécution des deſſeins du Roi, qui tendoient à le dépouiller de la meilleure partie de ſes domaines...

Les premiers actes d'hoſtilité commencerent de la part des troupes du Roi, qui prirent quelques bourgades, & ravagerent

quelques portions de cette étendue de pays, qu'on nommait alors *le ralois* dans le fens général.

Le Comte ufa de repréfailles. Il s'avança fur les terres du Roi à la tête de fes troupes, & envoya en divers lieux des détachemens, qui commirent touS les excès" qu'on fe permet en guerre. Cette conduite du Comte fit diverfion. Le Roi vint le trouver à la tête de fan armée pour le combattre, & Simon l'attendit de pied ferme•

Je ne puis dire, à quel nombre de combattans pouvait monter chaque armée. On eftfeulement inftruit, qu'il y eut plufiellrs chocs, où le Comte Simon remporta l'avantage, & fit plier les troupes du Roi. Ces démêlés cauferent des maux fans nombre aux pays qui étaient le théâtre de la guerre. Le Valois fut en praye, pendant pluſieurs mois, à des malheurs de tout genre.

Le Roi voyant qu'il ne pouvoit obtenir, ce qu'il avait efpéré procurer par la force de fes armes, chercha d'autres moyens de vaincre l'opiniâtreté de fan fujee. Il eut recours au crédit de quelques perfonnes, qui avoient beaucoup d'empire fur l'efprit du Comte, pour lui infpirer des fentimens oppofés à ceux qui le fairaient agir. Ces perfonnes vinrent à bout de perfuader à Simon que c'eft dans un fujtt, quelle que foit fa puiiTance, une action contraire au droit naturel, de lever l'étendart contre fan Souverain. On lui ajouta, que le Pape défaprouvoit une telle conduite, & que marchant fur les traces d'un pere, qui avoit toujours vécu les armes à la main, il devoit appréhender de mourir comme lui, hors du fein de l'Eglife, & frappé d'anathême.

Simon de Crépy avoit la confcience timcrée. Ces propos le jetterent dans une mélancolie & comme dans une mer de fcrupules & de penfées diverfes, qui lui cauſoient de grandes inquiétudes fur fon falut. Des réflexions fans nombre fe préfenterent à fon efprit. De touS les fujets qui allarmoient fa conſcience, l'excommunication de fan pere l'affeaoit le plus. Il prit le parti d'écrire au Pape, afin de calmer fes agitations. Dans fa lettre, il fupplie le Pontife de lui indiquer un moyen efficace de relever, s'il était poffible, l'excommunication de fan pere, & de faire rentrer" dans le fein de l'Eglife, çelui qui par fa défobéiffance avoit mérité d'en être exclu.

Le Pape lui fit réponfe, qu'il rie connoiſſoit que trois moyens d'obtenir ce qu'il déſiroit ; qu'il devoit avant tout, reftituer les

biens que fan pere avoit mal acquis, & répandre d'abondantes aumônes dans le iein des pauvres: que pour fléchir la colere de Dieu contre fonpere, il ne voyait rien de plus efficace, que de faire célébrer des Meſſes. Le Pape ajoute, que tant que le corps de Raoul repofera au centre du domaine ufurpé, qui avait été la caufe de l'excommunication,. ce corps feroit toujours un objet d'horreur aux yeux de Dieu; qu'il devoit fe hâter de le faire exhumer, & de le placer au château de Crépy, dans le lieu qui fervoit de ſépulcure à fes ancêtres.

Le Comte reçut la lettre du Pape avec beaucoup de reſpect &', 'de fatisfaB:ion. Il fuivit les avis du Pontife comme des préceptes" & les exécuta fans différer. Il fit dire un grand nombre de *MeŒes,* diftribua des aumônes', & fe difpofa à reftituer les biens que ſon pere avoit mal acquis, à ceux auxquels ils appartenoient : & comme la plus grande partie de ces biens avoient appartenus à des Monafteres que Raoul avoit ruinés., Simon forma le de!fein de' fonder douze Maifons Religi.eufes) auxquelles il devoit donner ces biens en dot.

Le tranfportdu corps, de Raoul, de Montdidier à Crépy-, rencontrait de grandes difficultés. Exhumer un cadavre enterré depuis deux ans, c'étoit fe préparer le hideux fpeB:acle de toutes les horreurs, que la terre couvre après la mort., Cependant le Comte' perfifta dans fon deffein. Il voulut, qui plus eft, aſſiſter à l'exhumation. Le corps de Raoul fut levé de terre,_ en préfence d'un grand concours de peuple•. '

. Simon n'avait ras feulement deſſein d'accélérer la cérémonie par fa préfence: i vouloit voir une derniere fois celui qui lui avoit. donné le jour. Il eut cette trifte fatisfadion, qui coûta cher à ſes fentimens. La préfence de fon pere excitant fa tendreſſe , il voulut jouir de fa préfence une derniere fois, & fit lever le fuaire qui couv.rûit fa face, afin de le contempler. Quel effroi ſaiſit [es fens ,_ lôrfqu'il apperçut une tête gonflée de bouffiſſure dans toutes ſes parties ,. un teint livide, des. yeux déja corrompus , des joues &, des lévres". qui commençoient à être attaquées de pourriture! Au premier moment qu'on lui dévoîloit ce triſte ſpectacle , un ver a'une groffeur énorme fortit de la bouche du cadavre. ,, amenant avec lui des morceaux corrompus de fa langue.

" Le Comte ne put fomenirlong-temps la préfence de tels objets. Us'é,cria, dans les premiers accès d'une ſurpriſe mêlée d'une

fecréte horreur: » Eſt-ce bien là le Seigneur Raoul mon pere ; ce » Comte ſi puiſſant, ce Guerrier ſi redouté & ſi renommé dans » l'art des fiéges ? Lui que ,la mort a tant de fois refpeaé dans les » combats, & qui a emporté de vive force tant de châteaux & de » places fortifiées? 0 état déplorable d'un Héros fameux par tant » d'exploits! Sort étrange d'un guerrier autrefois ſi puiſſant, à qui » les perſonnes du plus haut rang craignoient de déplaire, que le » Souverain n'a jamais oſé attaquer, & contre lequel toutes les » forces .réunies de l'Etat n'auraient,pu .rien opérer qui lui fût con.. » traire ce !

. Ces réflexionsfont"ahrégées d'un difcours très-pathétique, que ·le Seigneur Thibaud de Mail!y met à la bouche du Comte Simon, au ·moment de l'exhumation de ſon pere. Je l'apporterai les pre- ·miers vers de ce dircours, parce qu'ils ſane expreſſifs, quoiqu'é":' crits dans un ſtile barbare & furanné de'pluſieurs ſiécles. Thibaud débute ainſi .:

Ains vous veuil Amentoivre[1] à Simon de 'Crepy,
Que li cuens Raoul ſen[2] .pere défouy,
Et treuva.dans fa bouche un froy (fe.rpem)[3] plus que derny
Qui lui .rongeoit la lang"dont jura & menty.
Li cuens vit la Mer,veille, il en fut eſbahy[4].
Eſt-ce don la men pere, qui tant chaſtiaux Broï[5]?
Ja n'.avoit-il en France nuz Prince ſi hardy,
Qui ofa vers li faire, ne guerre ne eſtry[6].
Quanqu'il avait au ſiec[7], laiſſa[8] & enhaït
Si bien le laiffa voir. que ſa terre en guerpit[9].
Dedans une foreſt[10] en effil s'enfouit,
Là devint charbonner[11] & tel ordre choifit, &c.

1. 'Souvenir:
2. Exhuma;
3. Un ver.
4. Frappé d'une ſurpriCe mêlée d'effroi.
5. Alliégea & prit.
6. Attaquer ,mo!efi:er;
7. Siéc1c.
8. Conçut de l'averfion.
9. Il fit l'abandon d. Ces terres.
10. S'enfonça dans une épaiſſe forêt.
11. Exerça la profeſſion de charbonnier.

Les quatre derniers vers du difcours expliquent la converſion, & la retraite du Comte Simon dans les bois, afin de s'y occuper par humilité, aux emplois les plus vils. Nous rapporterons bientôt

tôt plus au long les circonftances de fon changement de vie.

Le tranfpon du Comte Raoul, de Montdidier à Crépy, fe fit avec beaucoup d'appareil. Les Religieux: de S. Arnoul avaient difpofé un caveau particulier, _pour.y placer ce dépôt. Ils reçurent le corps ave.c toute la pompe, que la préfence du Comte Simon fembloi·t demander; & célébrerent plufieurs MeIres à notes, pour le falut d'uri homme, qui étoit mort excommunié. La réponCe du Pape à Simon fait augurer, que le Comte Raoul avoit donné des marques de repentir ·au moment de fa mort, & que fan falut n'étoitpas tout-à-fait défefpéré.

. Ce tranfport folemnel fe fit le onze des Kalendes d'Avril de l'an 1076, avant 'Pâques (1077 felon notre maniere de compter) indiction quinziéme, épacte vingt-trois, l'an feixiéme du °regne de Philippe 1. Cette date eft ainfi exprimée dans les écrits, qui ont été la matiere de ce récit.

A l'.iifue du convoi, le Comte fit dreIrer un acte en fan nom; 'dans lequel font confignés les traits prinéipaux: que j'ai rapportés (1 J. Il fonda un fervice & des Meffes pour le repos de l'ame de fon pere, & pour le falue de la fienne; & fit à cette occafion plulieurs préfens aux Religieux & à l'Eglife de S. Arnoul. Il donna aux Religieux la terre de BoneuH, & orna leur Eglife de deux candelabres foIt précieux. Ces deux préfens font annoncés dans l'acte, que Simon fcella de fon anneau d'or, afin de lui donner le dernier dégré d'autenticité. Cette piéce eft concrefignée du Sé., néchal & des principaux Officiers de fa Maifon. Il y prend la qualité de *Comte par la grace de Dieu :* formule ordinaire en ces temps-là) qui ne tire pas à conféquence. C'eft à tort que quelques auteurs mal informés ont prétendu, que les Seigneurs puiffans l'employaient, dans la prétention de tenirleurs domaines & leurs .Comtés de leur épée & de Dieu feul. L'ambition de Raoul III ne fut jamais portée au point, de vouloir décliner l'autorité du Souverain, à plus forte raifon celle du Comte fon fils, dans une circonftance où il pxojettoit de fe réconcilier avec le Roi, &avoic conçu le deffein de renoncer au fiécle, & de faire à Dieu le ſacrifice de tous fes biens.

. Le lugubre appareil d'un convoi qui avoit duré plufieurs jours, raſſembla dans l'efprit de Simon, une foule de réflexions accablantes, qui le jetterent dans une grande perplexité, touchant le

(1) Achery note ad Guib. p. 596. Alberic. chroll! Seç. 3. Bened. part. 2. p. 371.

genre de vie qu'il devoit embrafTer. Il conſidéroit, qu'en ſuccédant aux grands biens de ſon pere, il courroit 'de grands riſques ponr ſon ſalut. Le hideux ſpedaclede. ce pere exhumé, avoit gravé.:: dans ſan imagination des traces, qui ne pouvoient s'effacer, & ,qui lui cauſoient une mélancolie profonde (J)•.

Des idées (ombres· de ſolirude & de retraite occupaient ſans cerre le Comte Simon;' & le Roi qui en fut informé, le ,fit entretenir dans ces penſées. Ses amis au contraire cherchoient à le diſliper & à l'engager dans les liens du mariage" eſpérant ,que les ſoins de cet état & lapréſençe d'une jeune épouſe rameneroient le calme dans ſon eſprit..

Simon écoutoit les. deux: partis. Cependant il céda aux inſtances de ſes amis, qui le portoient à s'engager dans l'état du mariage. Le choix d'une épouſe ſuccéda pendant quelque temps aux projets de retraite; Comme.le jeune Seigneur jouiſſoit de ·la réputation d'uIJ, caractere doux & ſociable, ces qualités' qui relevoient ' l'éclat de ſa naiſſance & de ſaJortune, firent ·rechercher ſon alliance. Guillaume le Conquérant lui .offritune de ſesfilles en mariage. Alphonſe, Roi d'Eſpagne, lui fit propoſer une Princeſſe de ſon ſang.. Robert; Prince de la Pouille, fit les mêmes démarches; en faveur d'une Dame de ſa maiſon. LeComte qui préféroit la,', vertu à la.naiſſance & aux richeſſes, ne voulut pas ſedécider ſur' un objet.auſIi important, ſans avoir préalablement aITemblé les, Barons de ſes .domaines, afin d'avoir à ce ſujer leur avis.· Quelques-uns lui ayant·:propoſé la fille de Hildebert, Comte d'Auvergne, comme une'perſonlle qui réuniſſoit de rares qualités., Simon la demanda,en mariage & l'obtint..·.

Dans la célébration de *Ces* nôces, le .Comte eut'ſoin d'écarter;' tout ce·qui pouvoit avoir la:moindre apparence d'une diſſipation exceſſivè. C.ependant. on ne.négligea.rien de tout ce qui pouvoit ' t'e1ever l'éclat d'une auguſte cérémonie, qui alloit unir par des liens. ' indiſſolubles ,deux perſonnesverrueuſes. Un peuple .nombreux ' raſſemblé de toutes parts, & ſur-tout une foule de vaſſaux arrivés·· pour rendre une forte ·d'hommageà cette alliance, ſe félicitoient . par avance, du bonheur que, l'union des, deux,époux·ſembloit leur promettre. Ils auguroient taures fortes de biens pour Ieursenfans, " dans laperſuaſion 'qu'une alliance auſſi accomplie ſeroit le germe d'une poſl:érité bienfaiſante.

(1) Alberic. p. 119.

Les fentimensfont partagés fur les fuites de ce mariage. Les 'uns placent immédiatement après la célébration de ces nôces, U11 voyage du Comte Simon à Rome, où le Pape Grégoire VII l'avoit fait inviter de ferendre. D'autres prétendent que ce voyage eut: lieu avant l'exhumation du corps de Raoul III, & que Simon de Crépy partit pour Rome, comme pour faire une réponfe verbale à la lettre, que le Souverain Pontife lui avoit adre!fée.

Les deux fentimens impliquent contradiB:ion, pour des raifons ,qu'il feroit trop long d'expofer. Ce voyage, s'il a eu lieu, doit être placé dans l'intervalle des fiançailles & de la célébration des nôces : ceux qui en font mention, en expofem ainſi les motifs ; -les circonftances & les fuites.

Le Roi Philippe I, effrayé du fuccèsdes armes de Simon, qu'il avoit regardé jufques-là comme un génie borné, & comme un fujet fans talens, conçut beaucoup d'ombrage de l'alliance, qu'il alloit contraB:er. Comme Simon avoit un fond de religion, accompagné d'une piété affeaueu[e, il crut que les remontrances du Pape agiroient pui!famment fur fon efprit, s'il pouvoit obtenir la médiation du Pontife. Le Roi avoit en vue deux objets: le premier, d'obliger le Comte à mettre bas les armes, & à s'abſtenir de toute e[péce d'hoftilités. Le fecond, de réveiller & de tâcher ,d'effeauerle projet, que Simon avoit premiérement conçu, de fe confiner dans une folitude, ou de prendre l'habit de religion dans ',un Mcnaftere. Le Pape entra dans les vues du Roi. Le Comte de Crépy s'étant rendu à Rome pour complaire à Grégoire, celui-ci mit tc ut en œuvre, pour l'amener à fes fins.

Il repré[enta à Simon, combieù il eft contraIre à l'ordre & aux: 'maximes du droit naturel, qu'un [ujet fa!fe la guerre à fon Souve.... "rain, qu'une telle conduite le rendàjt défagréable aux yeux de Dieu, dont les Rois [ont les images & les lieutenans ſur la terre. 'Le Pape ajouta beaucoupde chofes, propres à toucher & même à intimider Simon. Dès qu'il le vit ému, il changea de langage, & lui donnades avis paternels, [ur les me[ures qu'il avoit à garder. Il paſſa des avis aux ordres, & lui défendit de la maniere la plus expreſſe, de prendre déformais les armes contre fan Souverain, dans quelque rencontre que ce fût. Simon promit tout.

" Le Pape alors lui dit, que pour abolir devant Dieu la mémoire 'du paſſé, il devoit fe foumenre à une pénitence, qu'il allait lui lmpofer : le Comte l'accepta. Le Pa.pe content de ſa docilité, &

craignant qu'après fon retour en France, Simon ne fût détourné de l'accompliiTemem de fes promeſſes, par la rigueur des peines canoniques, s'impofa un tiers de la pénitence, & chargea deux Religieux des deux autres tiers. Le Comte par ce moyen fut renivoyé abfous.

Grégoi-re VII content de ce ſuccès, crut à'propos de: ne rienl entamer touchant l'exécution du fecond objet. Il en chargea deux perfonnages célébres en ces temps-là; Hugues, Cardinal-Evêque: de Die, & Hugues Abbé:de Cluny qui fe trollvoicnt.à Rome en. inême temps que Simon. Illeurordonna'd'accompagnede Comte: pendant le temps de fon retour en-France, comme par honneur, & pour prendre foin de fa perſonne; mais au fond, pour l'entretenir dans-les ſentimens qu'il lui avoit inſpirés, & pour tâcher de le déterminer à embraiTer-la vie Monaſtique : fonction dont le Prélat & l'Abbé s'acquitte rent avec tout le' ſuccès poſſible.

Simon de Crépy trouva, à fon retour en France, une Cour nombreuſe qui l'attendoit (1). Les deux Légats, contens d'avoir fait revivre en lui fes premier-es penfées de retraite, fans'oler mettre: aucun ohftade à la célébration de fes 'nôces', retournerent l'un à. ſon Abbaye, l'autre à fon Dibcefe; Le. Comte de ſon côté prit la route d'Auvergne, accompagné d'une ſuite nombreuſe, & d'un train 'proportionné à fon état & à fa fortune.

Ses nôces furent célébrées dans-Ie Palais dû. Seigneur Hildebert. La joye que le Comte d'Auvergne avoit d'abord conçue de cette alliance') fut paſſagere. La premiere nuit de fes.nôces, le Comte Simon perſuada à ſon épouſe de garder lá continence, & de ſe conſacrer à Dieu chacun dans un cloître. La Jeune épouſe, dans le cœur de laquelle tme éducation chrétienne avoit raſſemblésles principes de pluſieurs vertus héroïques, ayant donné fon conſentement aux propofitions de fon mari, Simon choiſit le Monaſtere de So Eugeride ou So Gyand au Mont-Jura, & ſon épouſè -celui de Lavau-Dieu, dépendance de la Chaiſe-Dieu.

Le Moine Albéric prétend, que ces deux'époux Fartirent chacun pour fa deſtination, la nuit même de leurs'nôces, à l'inſçu du Comte d'Au.vergne & des Sêigneurs, qui avoient aſſiſté à la cérémonie de leur mariage. Il ajoute que le ComteSimon prit la route du Mont-Jura, accompagné de cinq Chevaliers. Il eſt plus convenable d'ajouter foi au récit des. autres Auteurs, qui ſuppoſent la

(1) Guib. de vit. ſuâ, lib. 1. cap. 10.

réſolution prire par les deux époux la nuit de leurs nôces, & exécurée, après avoir employé les.moy.ens convenables à l'exécution' de leurs defieins·.

Albéric fuppofe la converfiondednq'Chevaliers, que le Comte Simon détermina·à embraſſer le même genre de vie, que celui qu'il fe propoſoit de, fuivre : ce qui devoit. demander quelque délai..

En ,effet, Simon, non' content·de la réſolution qu'il'avoit prife-de fe fanaifier, en marchant dans la voie du falut} convertit par fon exemple & par fes confeils cinq Cheyaliers de marque, qui formerent la même réfolution que.lui. Deux de ces Chevaliers,.. nommés Raoul & Francon, prirent les. devans; & les trois autres , appellés Robert , Arnoul & Wamier'dans la Chronique de Beze, l'accompagnerent. Ils trouverent en.arrivant au Mont-Jura, un jeune Seigneur nommé Etienne.,.qui Rrit.l'hahit. de. religion en.même. temps qu'eux (1)..

Le .changement.du Comte Simon fit une.peine ſenſible aux parens de fon épouſe" d'autant plus, que fans fe contenter .de ſatisfaire fon inclination pour la vie religieufe, " il y avoit déterminé leur fille, dont,la p.réfence. faiſoit leur conſolation. La haute nobleſſe du Royaume. étoit partagée de, ſentimens , fur la conduite que Simon avoit gardée. Les.uns.Je blâmoient d'a.voir tenu fa .réfolution trop ſecréte ; fans ,en faire part à .fes proches: d'autres texcu(oient, penfant qu'il avoit voulu prévenir par-là les obſtacles , qu'on eût pû mettre à fa..converfion..Quelques-uns , édifiés.duJacrifice qu'il faifoit .de toute fa. fortune ,. & de.ſon renoncement.aux honneurs , voulurent l'imiter..

Hugues ,Pu.c de. Bourgogne & Comte de.Mâcon , touché de cet exemple, .alla.fe·faire Moineà'Cluny avec plufieurs. Gentils-.hommes., auxquels il avoit infpiré des fentimens .pareils .aux ſiens. n y fut reçu par l'Ahhé,Hugues, fon parent, principal auteur de .la retraite .du: Comte de. Crépy. Toutes. ces...chofes Je paſſoient en l'an 1077,-

Simon de Crépy parra' dans lâ vie monaſtique cinq années., pen-'dam lefquelles il arriva plulieurs. évenemens., qu'on.a.peine à ranger fous des dates certaines;, ll. fit b.eaucoupde .voyages , les uns-, par ordre de.fes Supérieurs., le.s autres pour ſatisfaire ſa dévotion..

(1) Chron. Beſuenſ. Spicil. t. 2. p. 434.

Il fonda en divers lieux douze Prieurés, un entr'autres dans les affreux défens de Mouthe. Il confomma fa réconciliation aveè le Roi Philippe I, & fit avec ce Souverain pluſieurs accords, touchant fes domaines. Le Comte pria le Roi de trouver bon, qu'il cédât à l'Abbaye de Cluny une partie du Comté du Vexin avec la ville de Mantes, & ce Prince lui accorda fa demande (1). Il traita auſſi avec les Bardouls, touchant les Comtés de Bar-ſur Aube, de Vitri & de la Ferté, fur lefquels il aſſigna des rentes à la plû. part des douze Prieurés qu'il fonda.

En ce temps, l'eſprit de ferveur & de régularité avoit porté la réputation de l'Ordre de Cluny à fon comble. L'Abbé Hugues ſoutenoit cette réputation par un gouvernement des plus ſages. Le Comte Simon eſtimoit perſonnellement l'Abbé Hugues, comme le principal auteur de fa converſion, & comme le pere commun de tous ceux, qui vivoient ſous fa direction dans la retraite. Le choix que Simon avoit fait du Monaſtere de S. Claude, ne lui permettant pas de ſe mettre ſous l'obédience immédiate du S. Abbé, il voulut ſe dédommager en quelque ſorte, en ſoumettant à Cluny l'Abbaye de S. Arnoul de Crépy.

Il fit part de ſon deſſein à l'Abbé Hugues, par une lettre remplie de témoignages d'affection & de reſpect, pour la perſonne du chef & pour la régularité de tout l'Ordre (2). Il déclare dans cette lettre, qu'il veut ſubordonner à la réforme de Cluny l'Abbaye de S. Arnoul, fondée dans le château, qu'on nomme *Criſpy*; & il prie le S. Abbé d'y envoyer quelques-uns de ſes Religieux, pour y introduire ſa regle : qu'en attendant ſa réponſe, il va travailler à obtenir le conſentement du Roi, celui de l'Evêque de Senlis & de ſes *Hommes*. Cette lettre n'eſt pas datée.

Simon accomplit ſa promeſſe; il ſollicita les conſentemens, qui lui furent accordés. Le Comte s'étoit tranſporté à Paris pour cet effet. Avant d'en partir, il fit dreſſer un acte, dans lequel ſont exprimées les demandes, qu'on lui accordoit. L'acte fut paſſé le jour de la Touſſaint, dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, en préſence du Roi, & non dans celle de Notre-Dame des Champs, où ſont préſentement les Carmélites, comme le P. Anſelme l'a avancé. Le Roi ſigna l'acte, & après lui l'Evêque de Senlis & les principaux Officiers de la Maiſon du Comte. L'année n'eſt pas marquée.

(1) Bibl. Clun. col. 527.

(2) Gall. Chr. inſtr. p. 207. t. 10.

L'Abbé Hugues reçut avec joye la lettre du Comte Simon (1). Au lieu des Religieux, qu'on luidemandoit, il vint en perfonne au château de Crépy vifiter la Communauté de S. Arnoul, & donner à Simon de nouvelles marques de fon empreffement, à concourir à l'exécution de fes vues. L'Abbé. fut reçu à Crépy avec des diftinEtions, conformes à la haute idée, que le Comte avoit de fes éminentes vertus. Le peuple bordoit les rues de fon paſſage. Un Chevalier nommé Robert, qui languiſſoit d'une fiévre invétérée, alla au-devant de lui hors des porces de la ville, & le pria de le fecourir de fan interceffion auprès de Dieu, à l'effet de lui obtenir la guérifon de Jon mal. L'Abbé Hugues. reçut le Chevalier avec. des marques, de bonté, & celui-ci obtint la guériſon qu'il défiroit..

Hugues ayant pris connoiſſance de la regle & du gouvernement de 5., Arnoul, jugea à propos de changer la digniré d'Abbé en celle. de Prieur; fuppreſſion qu'il opéra dans toutes les Abbayes de fa dépendance, à l'exception de deux ou trois; d'où lui eſt venu le ſurnom de. *Caſſe-Croſſe*... Il fixa le nombre des Religieux de Crépy à vingt-huit Profès, le Prieur compris (2); il établit; ou plutôt laiſſa fubfifter les charges de. Prevôt, de Sacriſtain, de Chantre & d'Infirmier, & ordonna que tous les jours on célébreroit quatre Meſſes hautes *cum Izotâ*, dans l'Eglife de S. Arnoul, & deux Meſſes baſſes *ſine notâ;* qu'on feroit l'aumône deux fois la remaine., & qu'on exercerait l'hofpitalité énvers tous les paſſans, qui fe préfenteroient. Avant fon départ de Crépy, il fonda une Meſſe pour le Roi de Sicile, dans la même. Egliſe de S. Arnoul.

Lorrque Hùgues de Cluny opéra ce chàngement, le Monaſtere de S. Arnoul avait été gouverné parquatrc' Abbés conſécutifs; S. Gérard en premier lieu, l'Abbé Lefcelin', 5., Hugues de Crépy; & Raherius; qui paraît avoir abdiqué la qualité d'Abbé, fur les rernontrances du pieux, Abbé de Cluny. Raherius eft nommé Prieur de Crép'y dans un titre de l'an 1088, portant donation de l'Egliſe de Bazoches' à Marmoutier (3). *Raherius Prior de Criſpiniaco.* Il eut le Prieur Etiènne pour Succeſſeur (4).

Peu de-temps après que Simon' eut fait profeffion à S. Claude; ſes Supérieurs-le députerent au Roi Philippe I, pour obtenir de

(1) Bibl. Clun. col. 424. 441. 449.
(2) Ibid. col. 1712.
(3) Gall. Chr. Inſt. t. 10. p. 103.
(4) Ibid. p. 1483. Muld. p. 332.

lui une grace en faveur de leur Monafiere. Le Roi tenoit fa Cour :au château de Compiegne. Simon ferendit à la Cour en habit de Moine. D'abord on ne.le reC0nnut .point. Du moment où il s'annonça pour être le Comte de,Crépy, on le préfel1ta au Roi, &.le bruit de fon arriv.é.e fe répandit dans route la contrée.

Après avoir rempli fa miffion , il traverfa une partie du Valois:, :avant de retourner à fon Monaftere. Il trouva partout fur fon paf- rage, une .foule de peuple , ,que lacuriofit{&.le .plaifir de jouir de fa préfence , avoient raIremblé. Le oonrrafte d'un état pauvre & humilié, annoncé par l'habit monafiique ,avec l'état qu'il porroit peu d'années auparavant, .caufoit une furpriſe , .qui attirait fur lui touS les regards.

Les aUes de fa vie ne marquent pas, s'il vint au château de Cré- .py. On ylit.feulement., qu'il paſſa à la Ferté-Milon : que le jour .de ce paſſage devoit être celui de l'exécution d'un malheureux, qui .avoit.tué ion meilleur ami; apparemment ſans le vouloir. L'ac- ,tion ayant paru graciable aù Comte, il accorda. à ce malheureux fa .proteUion, &. obtint fa grace.

Ceux .qui rangent ce voyage de Simon de Crépy fous l'an 1092 ; 'tombent.dans une. erreur manifeſte. Il y avoitalors·dix ans ,·que le Comte.avoitterminé fa vie à Rome, entre les bras du.Pape. Les .auteurs de .ce fentiment ajoutent, ..que 10rfque Simon ſe .préfenra au Roi, ce Prince's'était rendu àCompiegne,.pour affifter à la cé- rémonie du dépôt d'un S. Suaire" ·que les Chanoines de S. Cor- .neille avoient reçu en préfent. Ou la cérémonie du S. Suaire eſt .antérieure à l'an].°92., ou il eſt faux-que5imon de Crépy ſoit venu trauver le Roi a Compiegne dans cette conjonUure.

. L'exemple deS. Arnoul le Martyr , qui :a·voitpaſſé les dernieres années de fa vie,:à vifiter les lieux de piété & les tombeaux des Saints , .porra Simon de Cré.py ,:à fe fanUifier par ce même genre de dévotion (1). Il entreprit le ,pélerinage de Jérufalem) afin de ſa- ·tisfaire la dévotion qu'il avoit, de .prier fur les lieux, où J. C. avoit .opérés 1esf'rincipaux my.fteres de notre rédemption. Arrivé.à Jé. ruſalem , i de[cendit ·en habit de Moine, à l'hofpice du Monafie- .re de Jofaphat. 'Ce Monaftere avoit pour Supérieur l'Abbé Hu- gues , ancien Profès de S. Arnoul de Crépy. Hugues ignorait la co.nverfion de .Simon : & comme pendant fon ſéjour à Crépy) il avoit toujours vu le Comte vêtu d'habits magnifiques) au ſein d'une

(1) Cart. S. Arn. Criſp.

Cour

Cour briîlante, il le méconnut d'abord fous l'habit monaftique.

Simon en fe nommant, frappa l'Abbé Hugues d'une grande furprife. Il en fut reçu, avec les démonftrations de la Joye la plus vive. L'Abbé fitfon poffible, pour le retenir quelque temps dans fon Monaftere : Simon fe refufa à fes infiances. Il alla viſiter les faints lieux, & accéléra fon retour, fans prendre le temps de fe remettre des fatigues de fon voyage. L'Abbé Hugues ne pouvant prolonger fon féjour, pria Simon de fe charger d'une lettre pour le Prieur de Crépy.

Cette lettre que l'on conferve encore, eft datée de l'an 1081 : elle porte en fubftance, qu'il profite de l'occafion du Comte Simon, pour lui envoyer du bois de la vraye Croix, quelques parcelles de l'endroit du Calvaire, où la Croix avoit été plantée; un morceau du Sépulchre de J. C. un morceau de la Crêche, où il eſt né, & un autre morceau du tombeau de la Sainte Vierge fa mere. - Il finit en marquant, que fi le Comte n'avoit pas été fi preffé de partir, il auroit joint à ces préfens une tenture d'étoffe précieufe, propre à orner l'Eglife de Crépy. -

On conferve encore à S. Arnoul de Crépy, les Reliques rapportées par le Comte Simon. Elles font enchaffées dans une Croix de vermeil, d'un beau travail. Elles font d'autant plus précieufes, qu'elles ont été choifies par un Abbé du premier Monaftere de Jérufalem, dans un temps de paix & avant les Croifades d'où font venues la plûpart de celles que l'on conferve dans les Eglifes, & dont l'authenticité n'eft pas toujours certaine.

A fon retour de lérufalem, Simon vint à Crépy. Il y féjourna peu. Il retourna au Mont-Jura, & employa à diverfes œuvres de piété, le refte de l'année 1081, & le commencement de la fuivante. Il varioit fes occupations, de maniere qu'il paſſoit du cloître à la vie folitaire, & qu'il quittoit les déferts, pour chercher dans les villes & dans les campagnes les ames, quiavoient befoin d'être ramenées de leurs égaremens.

Parmi les exercices du cloître, il choififfoit les plus humilians & les plus pénibles. Paſſoit-il à la vie ſolitaire? il choiſiſſoit les lieux les plus retirés pour y vaquer à l'oraifon, ou bien il vifitoit dans le fond des forêts, les atteliers des charbonniers & des bucherons, auxquels il demandoit de l'emploi; comme on ne le connoilfoit en a-ucune force, on s'empreffoit de le charger d'ou-

vrages pénibles. Simon recevoit le fardeau, & obéiſſoit à ces artiſans, comme à ſes maîtres.

Lorſqu'il alloit dans les campagnes & dans les villes, il les parcouroit en Apôtre. Il ne paſſoit preſqu'aucun jour, ſans gagner des ames à Dieu. Les douze Monaſteres qu'il fonda, furent peuplés de perſonnes, auxquelles il avoit lui-même inſpiré le goût de la vie monaſtique. Il convertit en un ſeul jour ſoixante Chevaliers, qui prirent enfuite l'habit monaſtique par ſon conſeil. Tout ceci montre, que le Bienheureux Simon de Crépy menoit une vie active & continuellement occupée, ſoit dans la ſolitude, ſoit dans le cloître, & qu'il ne ſe contentait pas d'une oiſive contemplation, perſuadé qu'il n'eſt aucun état dans la vie, où l'on ſoit diſpenſé de chercher à être utile à ſes ſemblables.

En ce temps-là le Pape Grégoire VII avoit une affaire de la derniere importance à terminer avec Robert, Comte de la Pouille, le même qui avoit offert ſa fille en mariage au Comte Simon. Le Pape connoiſſoit, que le changement de Simon n'avoit fait qu'augmenter l'eſtime & les égards qu'on lui portoit, lorſqu'il vivoit dans le monde, jugea que ſa médiation lui pouvoit être d'un grand ſecours auprès du Prince de la Pouille. Grégoire manda Simon, & celui-ci ſe rendit à ſes ordres ſans différer (1). Le Pontife ayant expliqué au Comte ſes intentions, Simon partit pour la Pouille, & entama auprès du Comte la négociation, qui faiſoit le ſujet de ſa miſſion. Robert vit le Comte Simon avec une joye ſenſible. Il le reçut avec les témoignages d'une eſtime ſans bornes, fondée ſur l'aſſemblage de ſes vertus. A la premiere expoſition du ſujet qui l'amenoit, il lui accorda toutes ſes demandes.

Le retour de Simon à Rome cauſa au Pape un plaiſir ſenſible. Ce Pontife, plus jaloux du gouvernement temporel des états Chrétiens que du ſpirituel, crut qu'en fixant Simon auprès de ſa perſonne, il pourroit tirer parti de ſon crédit dans bien des rencontres. Il voulut le retenir à Rome, mais Simon le pria avec toute ſorte d'inſtance, de lui accorder la permiſſion de retourner dans ſa retraite.

Le Pape lui répondit, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de conſentir à un retour ſi prompt; que ſes ſervices pouvant être de quelque utilité à l'Égliſe de J. C. il devoit conſulter Dieu & les Apôtres S. Pierre & S. Paul, ſur la réſolution qu'il avoit à prendre;

(1) Vit. Sim. Criſp. cap. 12. 13. Alberic. chr. p. 125.

qu'avant de fe déterminer, il lui confeilloit d'aller prier dans la Confeffiori de S. Pierre, &. que fuivant: les penfées qui lui feroient révélées, il fe décideroit à demeurer à Rome, ou à retourner dans fa retraite.

Au lieu de quelques heures de recueillement) que le Pape lui avoit confeillées, Simon paſſa une nuit entiere dans la Confeffion de S. Pierre. La fraîcheur de la nuit, dans un climat auquel il n'étoit pas accouttlmé, l'attitude dans laquelle il prioit, tantôt à genoux, tantôt profterné, un refte' de fatigue de fon voyage de la' Pouille, lui cauferent une indifpofition, dont il reffentit de vives atteintes, en fortant au jour, du lieu de fa priere. La maladie s'accrut en peu de temps, & fit des progrès ſi rapides, que ſa vie ſe trouva en danger.

, Grégoire qui avoit été la caure innocente & involontaire de cet accident, en conçut un déplaiſir ſenſible. Il oublia en quelque forte fa dignité, afin de procurer en perfonne au Comte tous les fervices, que les particuliers fe rendent entr'eux pendant leurs maladies. Le mal ayant été trouvé fans reméde, le Pape adminiſtra le Comte. Il lui donna le Viatique de fa main, fit les prieres accoutumées, & l'exhorta à la mort. Il ne le quitta plus depuis ce temps. Le voyant décliner.& prêt à paſſer, HIe prit entre fes bras, & Simon, après quelques momens', rendit l'efprit dans le fein du Pontife, la veille des Kalendes d'Octobre, ce qui revient au trente Septembre, de l'an 1082. Au moment qu'il expiroit, S. Arnoul Evêque de Soiffons, qui tenoit fon Siége au château d'Ouchy, eut révélation de fa mort (1).

Le Pape prépara au Comte Simon des funérailles magnifiques, convenables au rang qu'il avoit tenu dans le monde, & à l'affection qu'il lui avoit porcée (2). Trente Congrégations aſſiſterent à ce convoi, fans compter les Grands & les'perfonnes de la premiere difiinaion, qui fe trouverent à Rome au temps de ces obſéques. Le Pape les y avoit invitées. Simon fut inhumé dans le caveau des Papes, honneur extraordinaire, dont on avoit à peine quelques exemples.

Mathilde, Reine d'Angleterre, qui. avoit aimé Simon tendrement) conçut une vive douleur de fa perte: Elle envoya à Rome une grande [omme d'argent, defl:inée à lui ériger un monument, digne de fa naiffance & de la fainteté de fa vie. Ce monument fut

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 351.

1 (2) Alberic, p. 126.

commencé par les foins du Pape Grégoire VII, qui avoit préparés les plus beaux marbres, pOllr y être employés. Urbain II, connu fous le nom de Eudes de Châtillon, avant qu'il parvint au fouverain Pontificat, acheva ce tombeau, & compofa une épitaphe de huit vers latins, qu'il y fit graver. Ces vers font hexamecres & pentametres. Urbain tâche d'y peindre les vertus de Simon, qu'il juge préférables à fa haute extraél:ion. Il met au nombre de celles où il a excellé, l'amour de la pauvreté & de la folitude, Je facrifice de fes biens, le triomphe de fon efprit fur les impreffions de la chair. Les quatre derniers vers font connoître foh fecond voyage de Rome, fa dévotion au Prince des Apôtres, le lieu de fa fépulture, & l'objet du monument.

Toue le mérite de cette épitaphe, eſt d'avoir un fouverain Pontife pour Auteur. Elle eft ſans diél:ion, & contient des fautes, qu'on s'eſt permifes apparemment comme des licences poëtiques. Malgré ces défauts, j'ai cru devoir la tranfcrire ici toute entiere.

Simon habens nomen majorem ſanguine claro.
Francomm procerum pars ego magna jùi.
Paupertatis amans, patriam mundumque reliqui ;
Spiritum diyitiis omnibus anteponens.
Pojl ad Apoſtolicam ce/ellisprincipis aulam "
EXlmills tanti me. p.atris egit amor.
Quo duce'promerear tandem ſuper aJlra levari.
Hoſpitor hîc ficras condùus ante fores.

Les Religieux de S. Arnoul, dont le Comte Simon pouvoir être regardé comme le fecond Fondateur, ſignalerent leur amour & leur reconnoiffance par un maufolée, qu'ils confacrerent à fa mémoire : moins fomptueux & moins orné que celui de Rome, il ne laiſſoit pas d'avoir un genre de mérite. Ils le placerentà l'entrée d'une Chapelle de Sainte Marguerite, qui a été détruite pendant les derniers ſiéges de Crépy, & dans laquelle éto.ientles fépultures des Seigneurs de Valois, Comtes de Vexin. Ce maufo,. lée a été c.onfervé. On le voyoit ily a quelques années, à gauche,. en entrant dans l'Eglife de S. Arnoul par la grande porte.

.Ce monument qui a été remanié au treiziéme fiécle, repréfen,. te un Pape affis (Grégoire VII) revêtu de fa chappe & des ornemens pontificaux., la Thiare en tête. On voit à ſes pieds la figure

'du Bienheureux Simon de Crépy en habit de Moine, à genoux fur un prie-Dieu, lés mains jointes & pofées fur ce prie-Dieu, la moitié du corps tOurnée vers le Pape, qui lui préfente une Mitre ornée de Fleurs de lys. Derriere le prie-Dieu eft une figure de ſinge, qui foule aux pieds un léopard.

La Mitre fait allulion aux dignités Eccléliaftiques,que le Comte avoit refufées depuis fon entrée dans le cloître. Le'léopard foulé aux pieds, fignifie le mépris, que Simon avoit fait des pompes du fiécle, & de tous les biens périlTables: nous avons remarqué, que les ancêtres de Simon avoient choifi le léopard pour armes ou fymbole. Le ſinge &. les Fleurs de lys ont été ajoutés au treizième liécle. A juger de l'extérieur du Bienheureux Simon par la figure qui le repréfente, il avoit la face pleine, & la taille courte.:

Une vie pénitente & fanâifiée par l'aIfemhlage d'un grand nombre de vertus, qui avoient paru avec éclat aux yeux du monde chrétien, & terminée par une mort, qu'on pouvoit regarder comme un facrifice d'obéiIfance aux confeils d'un fouverain Pontife, devoit néceſſairement être couronnée par une canonifation, obtenue par les fuffrages du Clergé &. du peuple, cornme c'en était l'urage alors. Simon de Crépy reçut ce tribut d'hommages, peu de temps: après fon décès.

L'Abbé Châtelain (1) met au vingt-neufSeptemhrela Fête du *Bienheureux Simo/l de Crépy"* » qui fut, dit-il, Comte de Crépy » en Valois, puis Moine de S. Qya:nd, à préſent S. Claude, Fon- » dateur de S. 1varoles en Champagne, & de pluſieurs autres Mo- » nafteres, inhumé à" S. Pierre du Vatican, & particuliérement » honoré par les Prémontrés de Vermand. enPicardie; Fondateur » de la Mothe:, .Diocefe de B,efançon, Doyenné de Varafque ». ;

, 'Cette Mothe eſt le Prieuré de Mouthe en Franche-Comté, où il paraît que le .Saint demeuroit plus Couvent qu'aiUeurs, à cauſe de l'air de folitude propre à ce lieu. C'eſt de cet amour de la folieude, qu'il faut interpréter le paIfage du roman de Thibaud de Mailly, où il eft marqué que le Bienheureux Simon mourut à Rome *en guiſe d'Hermite.* Ce genre de vie doit être rapporté à fon féjour de Mouthe, &. non au temps qu'il paſſa à Rome, & pendant lequel il ne s'abſenta de la CourduPape, que pour aller trouver Robert, Comte de la Pouille.

La fin chrétienne du Comte Simon, comparée avec celle de

(1) MarI. p. 491.

[()n pere qui mourut excommunié, la violence de l'un, la douceur de l'autre ; la conduite d'un fils qui répandoit libéralement ſes richdfes dans le ſein des néceŒteux , avec celle d'un pere qui dépouilloit juſqu'aux indigens de leurspoifeffions légitimes, la retraite de Simon dans un Couvent, tandis que le Comte Raoul ſon pere avoit paſſé ſa vie à ufurper les biens des Monafteres, & à vexer les Religieux qu'il dépouilloit, font voir que la Providence ſait réferver des remédes proportionnés aux maux extrêmes, &, ' lorfqu'il en eft hefoin, oppofer l'édification au ſcandale. Ces alternatives offrent auffi à l'efprit un contraſte, qui excite naturellement la furprife : elles montrent que la vie des hommes comparés les uns aux autres, les peres même aux enfans, n'eft qu'un tiſſu de contradiaions.

J'ai puifé les faits ci-devant expoſés, dans Guibert Abbé de Nogent, & dans 'les favantes notes du P. d'Achery fur cet Au.. teur. J'ai beaucoup profité du Cartulaire de S. Arnoul de Crépy, fource excellente de beaucoup de faits sûrs & intéreffans. J'aï auffi conſulté la Vie latine du Bienheureux Simon, qui fe trouve à la fuite des ouvrages de Guibert, imprimés in-folio en 1651. Cette Vie qui a été tirée par D. Luc d'Achery de la Bibliotheque d'Orcamp_, paroît avoir été écrite par un Auteur prefque contemporain ; mais les faits expofés fan's ordre, ne font pas rangés fous les dates convenables. Cette Vie eft divifée en quinze Chapitres.

En 1728, on imprima à Beſançon, une Vie écrite e'n François du Bienheureux Simon de Crépy, comprenant cent-trois pages in-12. 'L'Auteur eft tombé dans. un grand nombre de méprifes " faute d'avoir conſulté les fourees 'primitives. Il obferve fur la fin, que plufieurs miracles .éclatans ayant été opérés au tombeau de Simon, le Pape Alexandre IIIe déclara -Saint, & que Grégoire VII le canonîfa. Ce fentiment eft oppofé à la vérité & à la vraiſemblance. :LePape Alexandre II ,. décéda en 1073, neuf ans plutôt que Simon de Crépy, & Grégoire VII ne lui ſurvécut que trois ans.'

'. L'Auteur ajoute " que dans la fuite on transféra une partie du Cbrps du Bienheureux Simon au Monafterede S. Oyand, & une autre portï0ndahs l'Eglife du Prieuré de Mouthe, où il y a une Chapelle, érigée en l'honneur de ce Saint Fondateur.

75. Sur la fin du onziéil1e fiécle, on-réunit aux grands Monafteres, beaucoup de Chapelles &de Prieurés deſſervis par'un feul ou par

deux Religieux. On avoit deux objets, en prenant ce parti. On voulait en premier lieu, prévenir le relâchement & la vie peu édifiante & toute féculiere des Religieux, qui ne font aſtreints à aucune regle., On empêchoit auſſi par ces réunions, que les Seigneurs laïcs ne vinſſent à s'emparer de ces bénéfices, fous le prétexte qu'on les derrervoit mal, & que les intentions des Fondateurs n'étoient pas remplie's. Une foule d'exemples de pareilles invaſions avait rendu le Clergé circonſpect.

Tandis qu'on travaillait à détruire ces abus,: les Evêques & les Grands qui faiſoient profeſſion d'une ſolide .piété, concourroient ſans le ſavoir, à introduire par leurs libéralités envers les Monaſteres & les Chapitres réguliers,. d'autres abus plus grands encore. Oh s'empreſſoit de réunir à ces Communautés des ,bénéfices à charge d'ames, dans la perſuaGon qu'une vie exemplaire & mortifiée ſuffiſoit, pour conduire les fidéles dans la voye du ſalut.

Qu'eſt-il arrivé de ce changement? Le contraire de ce qui faiſait l'objet.des vœux & des eſpérances de ces perſannes pieuſes. On reconnut dans la ſuite, qu'il faut paur la conduite des ames, une expérience qu'on n'acquiert pas dans les cloîtres, & à laquelle il eſt néceſſaire d'être dreſſé de bonne heure, par les préceptes. & par les exemples. Tel méne une vie pénitente & mortifiée, qui jettera le trouble & le découragement dans les conſciences par ſes conſeils. Les Ordres les plus ſervens ont été ceux où le relâchement a été plutôt introduit; ſource des abus, qui ont porté les Eccléſiaſtiques avides de biens à épouſer ces ordres, dans l'eſpérance d'obtenir quelqu'un des bénéfices qui y ſont attachés. Les Evêques par ces pratiques jointes à l'excès du zele, qui les faiſoit renoncer à leurs droits ſur les Monaſteres, ont préparé des entraves à leurs Succeſſeurs, & ont cauſé un tort infini au gouvernement des ames, en voulant y appliquer le ſceau de la perfection. Parmi les ſages Réglemens du Concile de Trente, on doit compter celui, qui tend à rendre aux féculiers le gouvernement des ames, & à rappeller les réguliers dans les cloîtres, pour y vivre ſuivant leur profeſſion.

76. Hilgot, Evêque de Soiſſons, avoit été Chanoine & Doyen de Sainte Geneviéve de Paris, avant d'être élevé ſur ſon Siége. Il conſervoit à ce Chapitre une affection, dont il chercha toujours l'occaſion de donner des marques ſenſibles à ſes anciens confreres (1).

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 352.

Il fournit en 1085, l'Eglife de S.Vaft de la Ferté-Milon&:: celle de Sainte Geneviéve de Marify à ce Chapitre. Les difpofitions où il étoit de concourir à l'ornement de fa Collégiale, eurent leur effet touchant Marify & la Ferté-Milon, après les *re*montrances de Sevin, Doyen de Sainte Geneviéve.

En vertu de cette donation, Sevin envOya fur les lieux plufieurs Chanoines de fa Communauté, prendre poffeffion. L'on penfa avant tout, à rebâtir l'Eglife qui tomboit de vétufié; elle :ne fut pas achevée fur le champ; elle dura plufieürsannées à bâtir. L'aae qui met *S.* Vaft de la Ferré-Milon fous la dépendance de Sainte Geneviéve., porce que l'Eglife en queftion n'étoit pas éloignée de la Ferté. *C* eft la même Eglife qu'on voit encore; 'excepté quelques portions conſidérables, qui ayant été rulnées pendant les guerres, Ont été rebâties dans des temps poftérieurs. Le plus grand nombre des maifons du lieu environnoient alors cette Eglife. Elles ont toutes été détruites fucceffivement, de façon que l'Egliſe de S. Vaft qui eil occupoit le centre, eft préfentement iſolée. La ville actuelle de la Ferté-Milon) eſt contenue dans la grande enceinte de l'ancienne Ferté. Pendant les temps dont nous parlons,' la fortereſſe ou Ferté n'avoit de commun avec le bourg de S. Vaft:;'que la proximité, & la façilité de ſervir de refuge aux habitans du bourg, aux approches des ennemis & dans les temps de, calamités. Lorſque l'Eglife de S. Vaft paffa fous la dépendance de Sainte.Geneviéve, elle jouiifoit du titre de Paroiſſe ou d'Eglifè'Matrice du canton. La Ferté & fes annexes en relevoient. Cette Paroiſſe eſt encore deſſervie par un Religieux de Sainte Geneviéve, & conſerve le.titré de Pâeuré-Cure•

. Les députés que l'Abbé'Sevin envoya prendre' poffeffion de l'Egliſe, de S. Vaſt, ſe tranſporterent enſuite à Mariſy, où ils firent les formalités néceſſaires; pour affurer au ChapItre de Saimte Geneviéve de Paris la jouiffance .des droits, que l'Evêque .de Soiſſons avait accordés.

Le territoire ſitué au-delà de l'Ourcq par rapport à S. Vaſt de la Ferté·Milon, dépendoit d'une Eglife Paroiſſiale de S. Pierre, dont on ignore la fondation.. Ce territoire & l'Eglife. portaient dès-lors le nom dé Charey.' Cette' Paroiſſe avoit -dans fon reffore, une CoHégialeou Monaftere du titre de Sainte Madelaine. On y fuivoit la regle de S. Benoît felon les apparences; ou du moins lés Clercs de cette Maifon, devoient y être fournis. par leur inſtitution.

tutiort.. Soit que le nombre des Clercs ne fût pas aſſez grand pour obferver la regle, fait que le relâchement fe fût introduir parmi eux, on jugea à propos de les foumettre au Monaftere de S. Pharon de Meaux, fur la fin du onziéme fiécle.

Je n'ai rien découvert fur cette ancienne Communauté, qui remonte plus haut que cette date. La tour qu'on voit encore à côté de l'Eglife, m'a paru un ouvrage du onziéme fiécle commençant. Au temps de la Comte{fe Eléonore, il Y avait encore une Communauté de Moines en cet endroit. Ce fait nous eft connu par fa Charte aumôniere de l'an 1194, dans laquelle il eſt marqué, que la Comteſſe -remet aux Moines de la Fetré-Milon, *Monachis de Firmitate-Milollis,* quatre fols de cens, qu'ils devoient au domaine de fon château. Elle acèorde de plus aux Religieux de S. Pharon de Meaux, de qui relevoit ce Monaftere, la permiffion d'effarter cent-vingt arpens de bois. Peut-être la Comteſſe a-t'elle voulu déſigner par cette derniere expreffion, les Religieux mêmes de la Magdelaine, tirés de la Communauté de S. -Pharon-.

La même année, où l'Evêque Hilgot fournit les Eglifes de S. Vaft de la Ferté &. de Marify à Sainte Geneviéve, il accorda une Charte aux Religieux de Marmoutier, pour confirmer la donation, qui leur avait été déja faite de l'Eglife de S. Sulpice de 'Pierrefonds. On lit cette condition dans la Charte (1); que le Doyen de Soiſſons fera à perpétuité la *Perſonne* de cette Eglife, & qu'en cette-qualité, il ,recevra chaque année cinq fols de cens, qu'il diftribuera le jour deS. Gervais, aux Chanoines [es con-freres.

77. L'architecture du onziéme ſiécle eſt diſtinguée de celle des ſiécles fuivans, par un caraélere de folidité qui fur.prend. Elle conſervoit les priRcipales parties du goût Romain, à l'exception de la nobleſſe & de l'élévation. Il y a dans pluſieurs cantons du Valois, des tours quarrées, des cancels, des portibns de croifées & de bas-côtés, qui font de ce temps. On les 'diftingue par les arcs -en pleins ceintres des fenêtres &. des voûtes, par le maffif & l'épaiſſeur des murs, & par le peu d'élévation qu'on donnoit aux planchers & aux voûtes. Le maſſif des murs difpen[oit de la néceffité de les foutenir par de gros piliers : les ornemens font rares dans les bâtimens de cet âge. Dans leur conſtruc-

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 100,

tion, l'on n'avoit d'autre but que de les rendre durables. On ſacrifioit à l'utilité, la délicateſſe & l'agrément. Les maîtres en architeaure étaient des génies timides & fans effort, qui travaillaient péfamment, fans une connoiffance pratique des graces, dont leur art étoit fufceptihle.

7S. L'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes de Soiſſons eſt limée dans le reffortdu Duché de Valois, de même que le Fauxbourg qu'elle occupe, & un autre Fauxbourg qui porte préfentement le nom de Criee, & qu'on appelloit anciennement Fauxbourg de S. An.. . 'dré. On fuit dans ces deux cantons la Coutume de Valois. A l'égard de l'Abbaye deS. Jean-lès-Vignes en particulier, pluſieurs Ducs de Valois y ont nommé, à caufe de leur qualité. Les deux Fauxbourgs de Crife & de S. Jean dépendent de la Châtellenie de Pierrefonds, parce que dans l'origine, les habitans de ces deux. Fauxbourgs fe font mis fous *la* proteaion des Seigneurs du chef-- lieu de ce reſſort. La fondation de l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes a été ainſi exécutée.

Il Y avait près de Soiſſons une Paroiſſe appellée S. Jean-du-Mont, dont *le* Prêtre prenait la qualité de *Cardinal,* dès le milieu du onziéme liécle. Ce nom attribué aux Curés de quelques Paroi{fes, avait la même force & la même lignification, que celui de *Matrice*, qu'on donnoit aux Eglifes Baptifmales, pour marquer leur fupériorité fur les autres Eglifes d'un même canton. Pluſieurs Prêtres habitués, qui formaient une efpéce de Collégiale dans l'Eglife de S. Jean-du-Mont, aidaient le Cardinal à remplir les fonétions du miniftere, & à célébrer l'Office Divin. La Com.. munauté jouiifoit d'un revenu très-borné, parce qu'à l'occaſion des troubles, une grande partie de fes biens avait été envahie par des Chevaliers de la contrée, auxquels on n'avoit pu réſiſter. Ces malheurs dont tous les jours on reifentoit les fuites, n'em_ pêchaient pas le Cardinal & fes Prêtres de mener l:1ne *vie* réguliere, & de remplir avec fcrupule toutes les parties de leurs fonctions. Les grands biens font des caufes de diŒpation, qui nui• . fent à la regle : ils concourent à l'affoibliſſement de la difeipline. D'un autre côté, un revenu trop borné, fuîvant la maniere de penfer de ceux qui en jouiſſent, eft pre[que toujours un prétexte de négliger fes devoirs.

Un Chevalier du Soiffonnois, appellé Hugues de Château"; ,Thierry, poffédoit pluſieurs bénéfices, qu'il avait envahis. Il per-

cevoit les revenus de cinq Autels ou Eglifes, fituées à Charly, à Montlevon, à S. Agnan en Brie, à Rofoy, à Arthefe ou S. Bandry, lieux dépendans du Diocefe de Soiffons. Hugues, fur les remontrances de Thibaud de Pierrefonds, Evêque de Soiffons, fe détermina à reftituer ces cinq Eglifes, à condition que les Prêtres de S. Jean-du-Mont en auraient la jouiffance, & que Thibaud les mettroit lui-même en poffeffion. L'Evêque reçut la propofition du Chevalier, & mit les promeffes à exécution, dès qu'il eut obtenu le défiftement de Hugues.

Thibaud fit dreffer à ce fujet un acte, dans lequel, après une-viye fortie contre ceux qui ufurpent les biens des Eglifes, ou qui les gardent contre le gré des Titulaires ou des Collateurs, il impofe au Chevalier Hugues une pénitence, en expiation de fa conduite paffée. Il déclare enfuite, que les Eglifes déja citées appartiendront déformais aux Clercs & au Prêtre de S. Jean, & afin de donner plus de force à fon titre, il obtint du Roi Philippe 1, une Charte qui en confirme les difpofitions. La Charte du Roi eft datée de l'an 1076; on y remarque après la fignature du Roi, celles de Thibaud, Seigneur de Nanteuil, de Hugues de Château-Thierry, d'Albéric de Lify-fur-Ourcq, d'Evrard de Cherify, & de Guy de Châtillon. Le Roi ordonne, que le Prêtre-Cardinal de S. Jean adminiftrera les revenus de ces Eglifes, & qu'il continuera de rendre compte de fa conduite à l'Evêque & à l'Archidiacre.

Le P. Le gris, Auteur de la Chronique de S. Jean-lès-Vignes, a
1 voulu, à l'imitation des Auteurs d'Hiftoires particulieres, inſinuer que le Chevalier fondateur de fon Abbaye tenoit un rang diftingué dans l'Etat. D'autres l'ont confondu avec Hugues Bardoul, premier du nom. Renaud, dans fan abrégé de l'Hiftoire de Soiffons, le prétend iſſu de l'illuftre Maifon des Comtes de Champagne. Hugues, fondateur de S. Jean, n'était qu'un fimple Officier, aux ordres des Comtes de Champagne. Il occupait une place parmi les Chevaliers, que ces Seigneurs préporoient à la garde de leur Vicomté de Château-Thierry, & à la confervation de leurs droits. Thibaud de Pierrefonds qui connoiffoit fa valeur, l'avoit chargé de l'Avouerie de plufieurs bénéfices. Le Chevalier, au lieu de la protection qu'on attendoit de fes fervkes, avoit ufé de violence & de ftratagêmes, pour s'en attribuer les revenus. C'eft la raiſon pour laquelle 1'Evêque de Soiffons marque tant d'humeur contre lui dans fa Charte.

Ces reproches de l'Evêque doivent être plutôt regardés comme des avis paternels, que comme des invectives. Le Chevalier Hugues eut, depuis cette aél:ion, la plus grande part dans l'eſtime du Prélat: & lorfque Thibaud donna l'année fuivante, l'Autel de Bainfon à Coincy, il voulut que le Chevalier Hugues fignât avec lui, l'acte qui fut dreffé à ce fujet (l}.

Hugues, tant qu'il vécut, combla de biens les Clercs de Saint Jean-du Mont. Il poffédoit un clos de vignes confidérable par ſon étendue, & fitué à côté de l'Eglife de S. Jean. Il fit préſent de ce clos à la Communauté des Clercs) dont la maiſon prit à cette occafion le furnom de *S. Jean-lès-Vignes)* qu'elle porte encore.

En 1088, Henry Evêque de Soiffons, réunit avec le conſentement de ſon Chapitre, une prébende de ſa Cathédrale, à la Communauté des Clercs de S. Jean. Avant la fin de ce ſiécle, les Papes accorderent pluſieurs priviléges à cette Société naiſſante, qui prit la forme d'un Monaſtere de Chanoines réguliers. Les Seigneurs de Pierrefonds, les Evêques de Soiſſons & de Meaux" c.oncoururenr par leurs bienfaits à ſon parfait établiſſement. Il paroit que dès les premiers temps, la regle de S. Auguſtin y fut introduite. Cette regle eſt la hafe des conſtitutions actuelles de l'Abbaye.

Le·s premiers Chefs de cette Congrégation· prirent la qualité d'Abbés, titre commun·alors à.toug.les·Supérieurs des Communautés & des Aſſociations. Le Chef de la Confrairie aux Prêtres prenoit ce même titre·, comme on l'a vu). quoique la ſupériorité de cet Officier·ne durât qu'une année.

. Le premier Abbé de S. Jean-lès-Vignes ſe nommoit Odon.. Il n'eſt rien arrivé ſous ſon gouvernemem, qui regarde ſa perſonae. Il eut pour.ſucceſſeur un frere de Henry, Evêque de Soiſſons, nommé Roger. Celui-ci reçut la Bulle, par laquelle le Pape Urbain. Il approuva· la fondation de la nouvelle Abbaye.. Cette Bulle datée de l'an 1089 lui eſt adreſſée. En· 1093, il ſouſcrivit en ces termes une Charte de l'Evêque Hugues de Pierrefonds, concernant S. Thibaud; *Rogerus, Abbas & Canonicl/s.* On peut conſulter ſur les autres particularités de cette fondation, la Chronique de S. Jean-Iès-Vignes, compoſée en latin par le P. Legris, .chanoine régulier de S. Jean, & Prieur de la Ferté-Gaucher. Cet

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 99.

Ouvrâge, imprimé en 1619, forme un volume in-12 de 320, pages.

79. Vers ce même ce.mps, le Monaſtere de Coincy ſubit une réforme & un renouvellement, qu'on peut regarder comme une feconde fondation. Sa premiere origine eſt inconnue. Ellè ſe perd dans les premiers ſiécles de l'Ete chrétienne. Le bourg eſt auſſi fort anCien.

Le bourg de Coincy a commencé par un château fortifié, & accompagné d'un donjon. Les troubles du gouverriement féodal raſſemblerent dans la feconde enc.einte de cette fortereſſe, un grand nombre de familles., qui y bâtirent des-demeùres. Les Seigneurs de ce fort. château fondetent une Collégiale dans cette fe . conde enceinte, pour l'utilité de ceux qui y étoient établis. La. Collégiale' fut changée en U.lle. Abbaye,. que des fragmens de titres appellent *Conſiacum*.

En l'an 1°72, Thibaud III, Comte de Champagne',. renouvella ce Monaftere, en lui accordant de nouveaux biens, & en réformantles anciennes conftitutions', .fur desregles plus parfaites. L'Abbaye: fut changée en. un. Prie.uré plus régulier., & plus nombreux que le premier Monaftete.

La ville ou.bourg de Coincy eft fituéé fur le' chemin d'Ouchy à Château-Thierry, à ſix lieues 'au midi de Soiſſons '. au milieu d'une belle plaine. Ce lieua donné ſon nom à 'plufieurs hommes iHuftres du treiziéme ſiécle. Oh. conſerve en l'Abbaye de Notre-Dame de Soi{fons (1), un, livre des Miracles de la Sainte Vierge, écrit en-vers françois par Gautier de Coincy, Rèligieux de Saint Médard, vers l'an 1-200. Ce livre eſtorné de figures magnifiquement enluminées,. Gautier de Coincy devint Prieur de Vic-ſur-Aiſne, & mour.ut en 1233, revêtu de la charge de Grand-Prieur de S. Médard de Soiſſons.

Gobert de Coincy remplit.après lui, la pJâce de Prieur dé'Vic . fur-Aiſne, vers l'an 1214. Gobertavoit fait profeſſion à S. Médard dans un âge peu avancé (2). Il paſſa comme ſon Prédéceſſeur, du prieuré dé Vic-fur-Aiſile à cèlui de $.. Médard, & mourut en 1236 au mois de Septembre. On cOl11ptè. parmi les Abbés de. S. Médard, un Jérôme de Coincy, qui futélevé à.cette dignité, au mois de Sèptembre de l'an 1253, après avoir été Prieur de cette même Abbaye. En 1260, vivoit un Gérard de Coincy, qui jouiſ-

(1) Hiſt. N. D. p. 62.

(2) Spicil, t. 2. p. 489. 490.

foit d'une grande confidération parmi fes contemporains.

Thibaud III, Comte Palatin de Champagne & de Brie, de Blois, de Chanres & de Tours, eut en l'an 1°72 un fils, de la Comteſſe Ade1aïde fan épouse, qui fut nommé Eudes ou Odon. Thibaud avait une haute idée de la fainteté de Hugues, Abbé de Cluny. Il crut que s'il pouvait engager cet iIluftre Abbé à adminiftrer le Sacrement de Baptême à fan fils, les vertus du Miniftre nè manqueroient pas d'être une fource de bénédiaions & de faveues, que Dieu répandroit fur la vie du nouveau né (1).

La réforme de Cluny avoit été introduite & reçue dans le Monaftere de Coincy avant cette nailfance, & par conféquent cette Maifonréguliere étoit de la filiation du S. Abbé. Les deux époux fentirent, que les préfens- qu'ils feroient à la Communauté de Coincy, feroient cenfés faits à l'illuftre Chef de toute la Réforme. C'eft pourqlloi ils donnerent en toute propriété un alleu confidérable, avec le bourg & la terre de Coincy, au Monaftere du lieu. Le Pape ,Grégoire VII, confirma cette donation par ſa Bulle datée de l'an'lo77.

Thibaud de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons, ajouta au riche préfent du Comte de Champagne, 1'Autel de Bainfon qu'il ôta aux Chanoines de fon Chapitre. Après la mort de l'Evêque Thibaud, Hilgot fon fecond SucceIfeur, réunit au Monaftere de Coincy, quatre Autels ſitués le premier à Dormans, le fecond à Cour-Robert, le troifiéme à Janviliers près de Mont-mire! en Brie, le qmitriéme à Sermoife près de Braine'(2). Hilgot venait de retirer ces quatre Autels des mains laïques; & afin d'éviter les inconvéniens qui les y avoient fait paſſer, il voulut que le Doyen de fa Cathédrale fût à perpétuité la *Perſonne* de ces quatre Autels, fous l'obligation aux Moines de Coincy, de payer annuellement' cinq fols de cens à S. Gervais de Soiirons.'

Hilgor fuiv.oit l'exemple'de Hùgues de Pierrefonds fon Prédéceſſeur, qui avait foumisà Coincy les quatre Al1tels de Saponay, de Ranchers, de Berny &de Spanlx, fous la redevance de huit fols de cens à'S. Gervais, & ſous la condition que le *Perſonnage* de ces quatre Autels feroit attribùé au Doyen de'la même Eglife de S. Gervais.

Le Pape Urbain 1r, Eudes de Châtillon, qui avoir commencé fa fortune par la place de Sécrécaire de l'Evêque Thibaud de

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 391.

(2) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p.lor.

Pierrefonds, confervoit quelques droits fur l'Autel de Bainfon. Il s'en défifta par une Bulle datée de l'an 1096, & confirma la donation de Thibaud (1). Le Prieuré de Coincy compte auſſi parmi fes premiers bienfaiteurs, Etienne de Champagne & Guy de Braine.

Le nombre des Religieux de Coincy ayant été augmenté par S. Hugues en 1072, le Comte Thibaud crut devoir leur prépofer un nouveau Supérieur. Il choiſit lui-même le Religieux Bérenger, qui occupait encore la place de Prieur en 1085. A Bérenger fuccéda Wicher, qui continuoit de vivre en J'an 1110.

Les anciens titres nomment le Monaftere de Coincy tantôt *Abbatiola*, tantôt *Cella*. Le Prieuré de Coincy conferve une JurifdiEtion confidérable, qui s'étend ſur vingt-une Paroiſſes du Diocefe de S,oiffol1s, & ſur une autre ParoiŒe du Diocefe de Laon. Tous les ans le jour de S. Pierre, Patron de l'Eglife & de la Maifon, le Prieur tient un Synode, auque1les Curés de *ces* Paroiffes doivent affifter, de même que ceux de Châtillon.fur-Marne, de Melleroy, de Leuvrigny & de Bainfon. Ce Synode fe tient dans le Chapitre de la maifo.n..

8o.Après la mort de SImon de Crépy, & même depUIS 1'exhumation de fon pere & fan entrée au cloître, le patrimoine de ce Seigneur fut comme démembré en une infinité de portions; ſans compter les biens qu'il donna aux Monafieres, ceux qu'il aſſigna aux douze Prieurés de fa fondation, & tout ce qu'il vendit & dont il diftribua le prix aux pauvres. Ses. Comtés & fes domaines paſſerent fous la puiſſance de différens Seigneurs.

Le Roi entra en poffeffion du Comté de Vexin; & comme la ville de Mantes, l'une, des principales dépendances du Comté, avoit été cédée àl'Abbaye de Cluny, Philippe I la retira des mains des Religieux, en les dédommageant d'ailleurs (2). En l'an 1087, la ville de Mantes étoit au pouvoir du Roi, fuivant le rapport de Guillaume de Jumiége.

Les Seigneurs de Ponthieu envahirent le Comté d'Amiens en grande partie; l'Evêque Guy, fils d'Enguerrand I, Comte de Ponthieu, à l'exemple, & peut-être à l'inftigation des autres uſurpateurs, prit part au butin, & réunit à la manfe de l'Evêché d'Amiens, plufieurs héritages confidérables. çette conduite d'un.

(r) Duchefn. Hiſt. Chat.p. 24. 1 lib., 2. c. 11. 12. Gu.il1. Jum. 1. 7.c. 44.
(2) An(elm. t. 2. p. 267. Olderic Vital.

.Evêque·,qlliauroit dû s'oppofer feul aux voies de fait exercées 'par les u[urpateurs., femhla confirmer ceux-ci dans]a jouiſſance ·de ce qu'ils avaient mal aGquis (1). Cependant ils ne retinrent ·cett.e proie, 'que ,pendant -un court efpace de temps. Le' Comté ,d'Amiens rentra au pouvoir des héritiers de Simon.

. Quant aux domaines ſitués dans la Champagne, Etienne, fils ·du Comte Thibaud III, en céda une partie à Hugues Bardoul, Iecond du:nom, fils du Seigneur Barthelemi & d'Alix de Crépy. n garda le reſte, comme deCcendant d'une autre Dame Alix, fille de Raoul II, Comte de Crépy..

-Les terres du Valois furent le 'partage de Hildebrante, ſœur ·aînée du Comte Simon, mariée' à Héribert, Comte de Verman-.dois, du vivant de fan frere. Une fille unique fortit de cette allian-·ce; Adéle de Vermandois, qui époura Hugues le Grand, frere ·du Roi Philippe I. Ainſi finit, dans la perfonne de Simon de Cré-py, la branche aînée des premiers Seigneurs de Valois, Comtes de Vexin. La branche cadette de cette illuſtre Maiſon demeura ·à Nanteuil, juſqu'à la fin du ·treiziéme'fiécle; mais fes rejettons n'eurent aucune part à la fucceffion du .bienheureux Simon, pas "même aux biens, dont ils poſſédoient une partie par indivis, avec les Seigneurs du château de Crépy. Ces biens retournerent fans partage, au Prince Hugues le Grand, [rere du Roi.

- 1ves de Chartres, parle en ces termes de l'a.l1iance du Comte .Hugues le Grand avec l'héritiere du Comté de Valois: "Ii eſt » venu à notre connoi.ffance, que le Comte de Meulant Guale-» ran veut épouferla fille de Hugues, Comte de Crépy, (Hugues » le Grand.) Ils ſont parens de. très-près. Des perſonnes de poids ·» 'nous ont affurés, que de Gautier le Blanc, eſt née la mere du ..» Comte Gualeran, & que de Gualeran, eſt fortie la mere du ·» Comte' Robert. Le même Gautier le Blanc a été pere d'un » Comte Raoul, de qui eſt defcendue la Comteffe de Vermandois, » mere de l'épouſe de Hugues, Comte de Crépy, dont la fille » veutépoufer le Comte de Meulant. «Ce texte juſtifie la généa-10gie des premiers Comtes de Crépy, que j'ai établie.

La diviſion des domaines du Comte Simon fut un coup favo-.rable à-l'autorité du 'Roi, qui déſiroit depuis long-temps cette :eſpéce de diſperſion. Ce Prince influa, autant qu'il put, ſur ce dé-membrement. Ce fut de ſa parc un procédé judicieux) de s'oppo.

(1) Morl. Hiſt. Am. p. 190.

ſer

ſer à ce qu'un ſeul de ſes ſujets poſſédât des biens aſſez conſidérables, pour être en état de faire la guerre à ſon Souverain.

Sz. Il Ya beaucoup d'obſcurité ſur les premiers Seigneurs de Bazo": ches. IL -paroît qu'avant la fin de la ſeconde race de nos Rois, la Seigneurie du lieu avoit été donnée aux Evêques de Soi{ſons, & qu'à l'occaſion des troubles, ceux-ci choiſirent pour défenſeurs de leurs domaines, des Chevaliers qui prirent le; ſurnom de Bazoches, du château à la défenſe duquel on les avoit préposés. Pluſieurs traitS hiſtoriques confirment le ſentiment, que la Seigneurie de Bazoches appartenoit anciennement aux Evêques de Soiſſons.

. On lit dans Flodoard (1), que l'Evêque de ce Siége avoit au": près de l'Egliſe de S. Rufin, ſon manoir Epircopal, c'eſt-à.dire, un château. Un titre-de l'an 1093, concernant S. Thibaud, nouS fait connoître, qu'en cette année, le même Evêque poſſédoit un domaine, qui comprenait une partie du territoire de Bazoches (2)'- Dormay obſerve, que de tout temps, les Evêques de Soiſſons ont eu une ſupériorité marquée ſur les Seigneurs laics de Bazoches, qui, en ſigne de leur ſubordination & de'leur qualité de vaſſaux, (*Caſati*) devoient être du nombre des quarre Chevaliers, qui portoient l'Evêque, à ſa premiere entrée ſolemnelle dans la ville de Soiſſons.

L'Egliſe de Bazoches eſt le titre du premier Doyenné Rural du Tardenois. Le Doyenné de Fere en eſt un démembrement. La préſence des Evêques, que la proximité de leur château & le ſoin de leurs affaires amenoient ſouvent ſur les lieux, paroît avoir été le motif, qui aura déterminé à établir ce Doyenné à Bazoches, plutôt que dans d'autres endroits plus conſidérables du canton. Ces traits réunis marquent urie juriſdiélion ancienne·, une ſupériorité, un dégré d'autorité, qui caractériſent l'état & la puiſſance d'un Seigneur. Le domaine que les Evêques de Soiſſons poIrédoient à Bazpches., leur avoit été cédé au ſeptiéme .ſiécle.par les Archevêques de Reims, qui tenOlent cette terre des·hbérahtés du grand Clovis.

Il y avoit à Bazoches deux Collégiales, l'une de S. Rufin au -château, l'autre de S. Thibaud dans le bourg. Nous avons expoſé l'origine & les premiers ··accroÎ{ſemens du Chapiçre de S. Rufin:

(1) Lib. 4. c. 53.

(2) Dorm.t. 2, p. 73.

cette Eglife fut deſſervie par des Séculiers, jufqu'à l'an 1136 qu'on la foumît à Marmoutier. Il nous refte à préfenter, ce que nouS avons découvert fur l'Eglife Collégiale de S. Thibaud.

La fondation de S. Thibaud eft très-obfcure. Je ne trouve rien qui regarde cette Eglife, avant fa réunion à Marmoutier, qui a été exécutée ainſi.

L'Eglife de S. Thibaud appartenoit à un Çhapitre de Clercs féculiers, qui menoient une vie peu conforme à leur état. En l'an 1088, on prit la réfolution de mettre des Religieux de Marmoutier à leur place. Rainaud, Archevêque de Reims, & Hilgot Evêque de Soiffons, confommerent cette réforme, à l'occafion de la reftitution, que fit à S. Thibaud Manaſſé de-Bazoches, des biens eccléfiaftiques qu'il avait ufurpés. Ce .Seigneur avoit auſſi fur·l'Eglife de S. Thibaud, des droits légitimes & effectifs, qui rendoient fon confentement néceffaire à la réunion. Les deux Prélats obtinrent ce confentement, & dreſſerent une Charte, dans laquelle l'établiIrement de ia réforme eſt expliqué.

On fpécifie dans cette piéce, que les Religieux nouvellement arrivés de Marmoutier, recevront les oblations; qu'ils auront en leur poIreffion le cimetiere ou parvis de l'Eglife; qu'ils jouiront des. biens de cette Eglife, conſiſtant dans un bourg, un moulin, un four, un vivier; beaucoup de coutumes, des vignes, des prés., des terres labourables, & plufieurs maifons (1). On lit parmi les noms qui terminent la Charte de l'an 1088, ceux de Pierre de Bazoches, de Raherius Prieur de Crépy, d'Artaud Prieur de S. Thibaud, & de Guillaume de Pacy.

Peu de temps après la concluſion de cette affaire, Manaſſé de Bazoches eut quelques différens avec les Moines de S.. Thibaud,. & profita de la conjoncture, pour enlever à ceux-ci des biens, qu'il trûuvoit à fa bienféance. La. réflexion rappella ce Seigneur·à des fentimens plus équitables. Touché de. repentir,.. il alla trouver Henry Evêque de Soiſſons (2), & remit à ce Prélat en préfeuce de témoins, les biens qu'il avoit enlevés aux Religieux..

En l'an 1093, on tint un Concile à Reims, la troiſiéme femaine de Carême, dans lequel Hugues. de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons, propofa de confirmer- aux Moines de S. Thibaud, la propriété des biens dont ils jouiſſoient. Hugues. penfoit, que cette. for-

(1) Gall. chr. t. 10. inſtr. p. 103.

(2) Hiſt. Chat. p. 681.

malité mettroit de plus en plus les Religieux à l'abri des invafions. Il obtint fa demande (1).

Le bourg & le château de Bazoches n'avoient pas encore été fortifiés fous le regne de Eudes. VQici un trait qui femhle prouver, qu'ils étoient ouverts de toutes parts (2). Sous le gouvernement de ce Prince, une troupe de ces brigands, qui. défoloient les campagnes, ·entra dans Bazoches pour piller les 'maifons & faire du butin. Un foldat ayant apperçu une femme qui lui plaifoit, la pourfuivit, dans·le deffein de la violer. Celle-ci lui ayant d'abord échappé, courut fe réfugier dans l'Eglife de S. Rufin., où le foldat entra. Mais par l'interceffion des Saints Martyrs, elle fut miraculeufement préfervée de la brutalité de cet infâme.

Avant que le château de Bazoches fût fortifié, il y eut plufieurs Tranſlations des Reliques de S. Ru.fin &:de *S.* Valere, de Bazo-'ches àReims & à Soiſſons.

C'eft à·1'occafion de ces mêmes troubles, que le château de Ba._zoches fut fortifié. Les Archevêques de Reims'& les Evêques de Soiſſons, excédés·des déprédations continuelles, que les troupes des faaieux & des gens fans aveu'y exerçoient, prirent le parti de donner en Fiefune partie de la terre de Bazoches à des Gentils-h9mmes, qui fe chargerent du foin de revêtir le château de fortifications, & de mettre le bourg en état de défenfe (3). Ces Gentilshommes prirent la qualité de Seigneurs de Bazoches, quoique vaſſaux des Evêques de 801ffon's; ce tItre leur appartenOlt effectivement, à caufe de leur Fief& de leur féjouI hàbituel-dans le manoir de ce Fief.

Les premiers Chevaliers, à qui la défenfe du château & de la terre fût confiée, étoient membres de l'illuftre Maifon de Châtillon·fur-Marne, dont une branche a pris le furnom de Bazo-ches.

MarIot rapporte (4) après Duchefne, qu'en l'an 909, Hérivée donna à fon frere Eudes ou Odon les terres de Bazoches & de Châtillon-fur-Marne. Hérivée tenoit fonFief de Bazoches, de l'Eglife de Reims, de laquelle il étoit réputé bénéficier. L'obligation lui avoit été impofée par les Chefs de cette Eglife, de défendre Bazoches contre les attaques des Normands.

La ſuite des premiers-Seigneurs de Bazoches ·eft interrompue ;

(1) Gall. chr. t. 9. p. 360.
(2) Templ. p. 155.
(3) Duch. Hiſt. Char. p. 679.
(4) T. 1. lib. 4. p. 541.

de'puis Odon jufqu'à Milès de Châtillon, qui vivoit ſous le Roi Henry I. Milès eut deux fils: il donna ſon nom à l'aîné: le ſecond fut appellé Manaifé. Mi1ès II fut marié, & laiffa des enfans ſous la tutêle de ſOll frere Manaſſé. En ce même temps vivoient deux Militaires, appellés Renaud & Pierre, qui prenoient toUS deux le furnom de Bazoches. Le nom du premier ſe lit à la fin de l'acte de fondation de S. Adrien de Bethizy, daté de l'an 1060. Pierre. paroît au nombre de ceux, qui ont ſoufcrit la Charte de 1088, concernant S. Thibaud. Le premier pouvoit tirer ſan nom du lieu de Bazoches près de Crépy, qui n'eſt pas éloigné de Bethizy. Quant au ſecond, ce devait être un Chevalier, parent ou aifocié des Gentilshommes Seigneurs de Bazoches. Duchefne' place la mort de Manaifé ſous l'an 1080. Cette date eſt fauſſe. Manaſſé, comme on l'a v.u, vivoit encore après l'aIl 108.8. '.

Mi1ès de Bazoches, ſecoud du nom,' avoit laiſſé trois fils; Hugues, Gervais, & Gaucher. Ce dernier fut Prieur de Sainte Gemme. Hugues eut en partage les terres de Bazoches, de Coulonges & de Vau(eré. Il eut pluſieurs eufans, qui lui ſuccédereint.

Gervais de Bazoches Jouit parmi [es contemporains de la réputation d'un rare mérite,. fondée furfa prudence, fur la bravoule, & ſur la réunion de plufieurs belles qualités. On lit ſon nom au bas d'une Charte de l'an U0.2·, concernant Rebais, avec le titre de Baron (1.). Quelques:-uns le mettent au nombre des Avoués ou Vicomtes. du Mont-Notre-Dame; leur ſentiment nous paroît vraifemblable.

Duchefne écrit (2) qu'en l'an i096, Gervais·.accompagna les Princes Chrétiens au premier voyage' de la Terre-Sainte. Après que Hugues; de Fauquemberg, Prince de Galilée & de Tabarie eut été mis à mort par les Turcs de Damas" Gervais reçut le gouvernement de cette principauté vers l'an 11°7. Il remporta (ur les Infidéles plufieurs. viaoires. ſignalées. Les Turcs qui le regardoient com'me leur plus dangereux ennePlli, le fUl'pdrem dans, une emhufcade, & l'emmenerent prifonnier à Damas.

Les' Chrétiens offrirent: une grande ſomme d'argent pour fa rançon, que les Turcs refuſerent. Sachant combien Gervais avoit part à l'eſtime.des Princes Croiſés, les Turcs demanderent les villes de Ptolémaïde, de Zapha & de Tabarie; ce qu'on ne put

(1) Hiſt. Meaux, t. 2, p. 18.

(2) Hiſt. Chat. p. 680.

leur accorder. Baudouin propofa aux Infidéles une fomme de cent bezans d'or, au lieu de rendre ces villes; les Tûrcs rejetterent fon offre: & outrés du déplaifir de ne pas obtenir ce qu'ils défiroient, ils réfolurent d'ôter la vie à Gervais. On conduific ce brave Officier dans la place publique de Damas, où il fut percé de Hêches.

Saboas, le plus puiffant d'entre les Turcs, demanda la tête de Gervais, qui lui fut apportée. Il la fit écorcher en fa préfence, ordonna que la chevelure fût féchée au foieil, & voulut qu'elle fût portée devant lui au bout d'une pique, en mémoire de l'avantage que les fiens avoient remporté fur un auſſi vaillant homme.

Fratellus raconte différemment cette derniere circonftance. Il prétend que Gervais fut pris par Tudequin, Roi de Syrie, qui lui fit trancher la tête; qu'après l'exécutioh" Tudequin en fit enlever la chevelure, qu'il prit le crâne de cette tête, & que l'ayant fait border d'un filet d'or, & orner de pierres precieufes, ce crâne lui fervoit de coupe dans [es repas.

Hugues de Bazoches, frere aîné de Gervais, ne nous eft connu par aucune aélion remarquable. Il eft fait mention de lui dans une Charte de l'an 1°77, accordée à S. Thibaud par l'entremife de Manaffé fon oncle. Thibaud, Comte de Champagne, confirma les difpofitions de cette Charte, ainfi que Ebles Comte de Roucy, & Hugues de Château-Thierry. Cette piéce fut rédigée ell préfence de Dreux, dit le Chauve, de Thierry d'Acy, de Milon de Fifmes, de Reynier d'Ormont, & de Bernier de Château-Thierry (1). En l'an 1103, Hugues de Bazoches reftitua à l'Eglife de S. Rufin & de S. Valere, la dixme du moulin de fon château, dont fes Prédéceflеurs s'éraient affranchis. Etant au lit de la mort, il fit préfent à la même Eglife de cinq fols de rente, à prendre fur le moulin de Tannieres.

Hugues laiſſa en mourant, une épouſe nommée Baſile ou Bafilie, qui reſpecta fes dernieres volontés. Bafilie augmenta de beaucoup, le legs que fon mari avoit fait à S. Rufin. Car au lieu des cinq fols de rente, elle abandonna à cette Eglife, la propriété de toutes les dixmes de Tannieres, à la charge cependant de donner tous les ans un muid de bled aux Religieux de S. Thibaud; & un demi muid, dont le prix ſeroit employé au luminaire

(1) Duchefn. ibid. p. 681.

de leur Eglife. Lifiard, Evêque de Soiſſons, confirma toutes 'ces chofes, par une Charte de l'an 1122.

Baſilie devenue veuve du Seigneur de Bazoches, demeura mere de,cinq enfans; favoir., quatre garçons, Guy, Gaucher, Hugues; & Girard, & une fille', nommée Hermengarde.

Fin .du flcond Livre.

SOMMAIRE DU TRüISIEME LIVRE.

PRÉLUDE- contenant un précis des principaux fujets, dont il ſera traité dans le cours du troiſiéme Livre, p. 343.

J. Hugues le Grand Comte de Crépy, frere du Roi Philippe 1, Chef de la' branche Royale de Valois-Vermandois, héritier du Bienheureux Simon par ſon épouse. Ses armoiries, ſes actions, p. 344--348. Sa mort & ſa poſtérité, 349. Adéle ſa veuve lui ſuccede, p. 351.

2. Puiſſance des Seigneurs de Pierrefonds. Poſiérité de Nivelon I. Actions de Nivelon 11, p. 352. Formule de donation des biens qu'on abandonnoit aux Egliſes, p. 353. Deſcendans de Nivelon I.I. Leur rang', leurs actions, leurs alliances, p. 354--357.

3- Origine du Bourget près Paris, due aux Seigneurs de Pierrefondf, p. 357, 358.

4. Domaines & avoueries des Seigneurs de Pierrefonds. Suite des Seigneurs de cette illuſtre Maiſon ; leur poſtérité, leurs actions juſqu'à la Dame Agathe, p. 359--361.

5, Terres de Vic-ſur-Aiſne & de Berny, ſous le [auvement des Sèigneurs de PierrefondS/'Carrieres de Berny, trait ſingulier touchant des tréſors, p. 361--363- Avouerie de Vic-ſur-Aiſne. Reliques de Sainte Léocade. Origine du Prieuré du lieu, p. 363--365.

6. Deſcendans de Jean 1 de Pierrefonds Vicomte de Chelles, réFandus en qualité de Chevaliers, Commandans ou Capitaines, dans différens châteaux du Valois, p. 365, 366.

7. Seigneurs ou avoués de la Ferté-Milon, fournis aux Comtes de Crépy. 'Officiers du fort château de la Ferté-Milon. Vie du Seigneur Hugues le blanc, p. 367, 368. Fondation du Prieuré de S. Vulgis, p. 369. Suite de pluſieurs Seigneurs célebres, Gentilshommes & Chevaliers, qui-prenaient les [urnoms de *Turc* à la Ferté-Milon. Seigneurie de Charey, p. 371--374.

8. Diviſion de la ville de Crépy au douziéme ſiécle, en château, donjon, bourg, ville & fauxbourgs.Suite des Burgaresde Crépy, p. 376--381. Fief du Criage, fours bannaux, fauxbourgs, p. 382, 383.

9. Renouvellement du Prieuré ou Collégiale d'Ouchy, p. 384, 385. Vicomtes & autres fieffés d'Ouchy. Suite de *ces* Seigneurs, p. 386--390.

JO. Accroiſſement du château & du bourg d'Ouchy, p. 390, 391.

J J. Seigneurs de Nanteuil de la branche de Vexin, depuis Adam le riche. Actions de Lifiard Evêque de Soiſſons,' & de Thihaud II ſon frere. Clémence de Bar veuve de Thibaud III & mere de Philippe 1, .p. 392--397. Egliſe de S. Aubin de Crépy. Confrairie-aux-Prêtrès·. Terre de Chevreville. Prieuré d'Auteuil. Egliſes de S. Samſon, de Silly & de Grand-champ. Etat du Monaſtere de Nanteuil. Hôpital du lieu) p. 398--402.

SOMMAIRE DU LIV. III.

12. Voyages de nos Rois au château de Béthizy. Origine du droit de commune. Ufage de Chevrieres. Siége du château de Béthizy par le Comte de Flandres, p. 402--40S, Origine de la Chambrerie. Exemple remarquable des Jugemens par les duels, p. 405--410. Suite des Seigneurs Châtelains du lieu. Collégiale de S. Adrien. Gentilshommes dunom deBéthizy, p. 411--413.

13' Bourg & Châtellenie de Viviers. Collégiale. Reliques de Sainte Clotilde. Origine de l'Ordre de Prémontré, p. 413--418.

14. Fondation de l'Abbaye de Valfery, *ibid.*

15. Divifion du territoire de Villers-Cotteretz en trois feigneuries, le fief de Nanteuil, la Male-maifon, & le canton de S. Georges, p. 420, 421. Conciergerie du château. Seigneurie de la Male-mai[on. Accroiſſement de ce château. Voyage du Comte de Flandres & du Roi Philippe Augu!le, à la Male-maifon, p. 423--426.

16. Tranflation des Reliques de S. Annobert à Mornienval. Suite des Abbeſſes du lieu, p. 426--431.

17. Mort d'Adéle veuve du Prince Hugues le Grand. Raoul LV fon fils aîné, prend poſſeſſion du château de Crépy, & fuccede aux grands biens de fan pere. Sa po!lérité, p. 431--433.

18. Siége de Livry où Raoul IV accompagne le Roy. Séjour du Pape Innocent II au château de Crépy, page 433---135. Divorce de Raoul IV pour épouſer la belle fœur du Roi Louis VII. Suites de ce divorce. Excommunication 'du Comte. Sa réconciliation, [es libéralités envers les Eglifes. Sa mort, [es funérailles, p. 437--443'

19' Etat du Mona!lere de S. Arnoul, Supérieurs de cette maifon, p. 443--447.

20. Terres de Long-mont & de Saintines, démembrement du palais de Verberie, p. 447---450.

21. Eglife & feigneurie de Vauxcelles" *ibid.*

22. Terre de Fay. Renouvellement du monaſtere de Chalis, p. 451--454.

23. Grands BouteiHers.Seigneurs de Long-mont, p. 454.

24. Notices fUI le lieu de MontefpiUoy, po. 456.

25' Fondation de l'Abbaye de Lie.u-re!lauré, p. 458.

26. Décadence du palais de Bargny. Mairie du lieu, P.460.

27. Seigneurs de Braine de[cendans d'André de Baudiment, Sénéchal de Champagne. Mariage de Robert de France frere du Rot, tige de la branche Royale de Dreux, avec Agnès Dame de Braine. Réfidence de ce Prince en cette ville. Vie de ce Seigne.ur. Château de la Folie. Origine du Prieuré de S. Remy. Fondati0n del'Abbaye de Saint lved. Converfion d'une jeune}uive. Hoſtie de Braine, p. 462--473. Etat de l'Abbaye de S. lved compoſée de deux Communautés. Antiquité du Pont d'Ancy. Pofiérité de Robert& d'Agnès: de Braine, p. 474--477' Vie de Philippe Evêque_ de Beauvais, p. 477--480.

'SOMMAIRE DU LIV. III.

28. Fondati01) de l'Abbaye de Chartreuve, p. 480.

29. Collégiale du Mont-Notre-Dame, p. 482.

30. Seigneurs de Bazoches, *ibid.*

31. Fondation de l'Abbaye de Long-pont. S. Bernard & Raoul IV concourent à cet établifi'ement, p. 486-490. Retraite de Pierre le Chantre à Long-pont, fa mort, ſes écrits, *ibid.* Bienfaiteurs de cette Maiſon, p. 491, 492,

32. Fondation de l'Abbaye de Val-Chrétien, p. 493.

33. Renouvellement du Prieuré de Coincy, par Thibaud IV Comte de Champagne, p. 495.

34. Valeran Comte de Meulan établi Tuteur des enrans du Prince Raoul IV, *ibid.* Sa mort. Ives de Neſles Comte de Soiſſons lui ſuccede. Vie de Raoul V Comte de Crépy, p. 497. Sa mort, 497--501.

35. La Maiſon Royale de Cuiſe eſt changée en un Monaſtere de filles, p. SOI. Vie de Sainte Euphroſine; ſes Reliques, ſon culte, p. 502.

36. Mariage de Philippe d'Alſace Comte de Flandres, avec Eliſabeth ſœur de Raoul V. Son réjour au château de Crépy, p. 503.

37. Fondation de la Collégiale de S. Thomas de Crépy, par Philippe d'Alface Comte de Flandres., p. 506. Voyage de S. Thomas de Camor.béry au château de Crépy, p. 508.

38. Eléonore ſœur d'Elifabeth, épouſe Mathieu Comte de Boulogne, frere du Comte de Flandres, 510.

39. Mort & canonifation de Thomas Becquet Archevêque de Cantorbé.ry, *ibid.*

40. Cour du Comte de Flandres au château de Crépy, p. 511.

41. L'Eglife de S. Thomas eſt dédiée ſous l'invocation de l'Archevêque de Cantorbé.ry, *ibid.*

42. Actions de Philippe d'Alface Comte de Flandres. Son crédit. ſes domaines, p. 512.

43. Source des démêles & des honilités du Comte de Flandres & du Roi Philippe Auguſte, p. S13.

44. Dédicacé de la Collégiale de Crépy. Statue de S. Thomas de Cantorbéry. Charte de fondation des Prébendes, p. 515--518.

45. Mort d'Elifabeth de Crépy, femme du Comte de Flandres, *ibid.*

46. Premieres hoſtilités du Roi Philippe Augune, contre Philippe d'Alface Comte de Flandres. Faits d'armes de Hélin Sénéchal du Comté de Flandres & Gouverneur de Crépy, p. 519--522. Les deux armées du Comte de Flandres & du Roi Philippe Augufie, la premiere commandée par le Capitaine Hélin, la feconde par Humfroi de Bouchain Général du Roi d'Angleterre, ſe trouvent en préſence dans les plaines d'entre Senlis & Crépy, p. 523, 524. Congrès de la Grange S. Arnoul, où aſſinent le Roi Philippe Auguſte & le Comte de Flandres, avec les principaux Seigneurs de leurs partis. Suites de ce Congrès, p. 526--530.

SOMMAIRE DU LIV. III.

47. Commerce du Valois pendant le douziéme ſiécle. Brandies de ce commerce, p. 530--534.

48. La Comteffe Eléonore fucëede àux droits du Comte de Flao--dres, & occupe le château de Crépy. Alliance de cette Dame, ſon caractere, p. 534--536.

49. Etat de la Collégiale de S. Thomas, *ibid.*

50. Hôpital de S. Michel de Crépy, p. 537.

51. Origine & état des Maladeries. Lépreux & caraéleres de leurs maladies, p. 539--542.

52. Renouvellement du Prieuré de Long-prez, p. 543.

53. Regle de Fontevrault, introduite à Collinances, p. 544.

54. Rétabliffemenc du Prieuré de S. Nicolas de Cour[on, p. 545.

55. Premieres communes du Valois, p. 546.

56. Coutumes uCitées dans le Valois, p. 549.

57, Coofrairie-.aux-Prêtres, p. 551.

58. Fondatïon de l'Ordre des Mathurins à Cerfroid. Conſtitutions de cec Ordre, p. 552--558.

59. Bourg & feigneurie de Gandelus, p. 558--562.

HISTOIRE
DU DUCHÉ
DE VALOIS.

LIVRE TROISIEME.

Contenant ce qui s'eſt paſſé dans le ralois pendant le douziéme ſiécle.

LE douziéme ſiécle a été fécond en établiſſemens Eccléſiaftiques. Le nombre des Fiefs & des arriere-Fiefs g'eſt auſſi beaucoup augmenté: de maniere que la meilleure partie des biens du Royaume tourna au profit de êes deux Etats. Les Croiſades & les pélerinages de long cours ont été la cauſe prineipalede ce changement.

Un genre de dévotion fe ſaiſit ſubitement de tous les eſprits ; ſans en excepter ceux des Seigneurs, don't les uns conçurent le deſſein de reſtituer les biens qu'ils a.voient mal acquis, d'autres

s'épui[erent en libéralités pour le faiut de leurs ames, d'autre enfin, fuivans le torrent qui entraînoit à la Terre-ſainte la haute Nobleſſe ·de France, vendoient à bas prix leurs domaines aux Eglifes, ou compofoient avec des Chevaliers fubalternes, afin d'avoir de· quoi fournir aux frais de leurs voyages, & de pourvoir à la confervatiOll de ce qui leur reftoit de biens, pendant leur .abfence.

Ajoutez à ces conjonél:ures cette terreur panique de la fin du .monde, qui troubla les efprits. On s'empreſſoit d'obtenir par l'abandon de fes biens, quelques prieres. A peine certains Monaſteres pouvoient-ils fuffire, à recevoir les grands biens qu'on leur offroit. On donnoità la fin des métairies confidérables, pour quelques oraifons. Il eft .aux confins du Valois une ferme de quatorze charrues, qui a été donnée à une célébre Abbaye pour un *De profundis.*

L'Eglife ou l'Etat ont-ils gagné à ce changement? Quelles ont été les fiûtes d'une pareille révolution? La ruine des anciennes familles, le relâchement de la difcipline dans les Monafteres déja établis, & un germe de diffipation préparée à ceux qu'on fondoit à grands frais, & qu'on dotoit avantageufement.

La plûpart des Gentilshommes, prépofés à la confervation des terres & des châteaux, uniquement occupés de l'avancement de leur fortune, négligerent les intérêts qu'on leur avoit confiés. Plufieurs Seigneurs trouverent à leur-retour, une déprédation dans leurs biens, qui réduiſit les uns à une affreufe difette, & obligea les autres à ufer de voyes injuftes, afin de réparer leurs pertes.

1. La mort d'Héribert IV, Comte de Vermandois, mari de Hildebrante, avoit précédé de plufieurs années, celle du Bienheureux Simon de Crépy. Héribert & Hildebrante n'eurent pas d'enfans mâles de leur mariage, mais feulement une fille nommée Adele, qui épouſa Hugues le Grand, frere du Roi Philippe f.· L'année de cette alliance ·ne nous eft pas connue. Nous fuvons feulement qu'après la mort d'Héribert, Hugues le Grand entra en poſſeſſion du Comté de Vermandois, & que la retraite & le décès . de Simon le rendirent maître du Comté de Valois, ainſi que de la ville & du château de Crépy, où il établit fa réfidence. Hugues le Grand eſt le Chef de la branche Royale de Vermandois & de Valois, qui finit par la mort de laComteffe Eléonore, arrivée en l'an 1214.

Hugues

Hugues le Grand commença à prendre la qualité de Comte de Crépy, avant la fin du onziéme ſiécle. On lui donne ce titre dans une Charte de l'an 1095, rapportée au *Gallia Chriſtiana* (1), de même que dans une autre pléce, citée par M. Simon dans fan Supplément à l'Hiftoire du Beauvoifis (2). On a plufieurs foufcriptions du Comte Hugues, antérieures à ces deux aél:es : ſon nom fe trouve parmi ceux des Seigneurs, qui ont aſſiſté à la Dédicace de S. Marcin-des-Champs, en l'an 1067 (3). Deux autres Chartes, l'une de l'an *1.069*, concernant la fondation de S. Martin de Pontoiſe, & l'autre de 1.079, t0uchant les franchiſes de de S. Quentin de Beauvais, contiennent fon nom; mais ces piéces lui donnent feulement la qualité de frere du Roi. Ainſi l'on ne peut tirer aucune induétion de ces fignatures; pour connaître en quelle année ce Seigneur a pris poſſeſſion du Comté de Valois. Ives de Chartres lui donne toujours le titre de Comte de Crépy, dans fes lettres, mais ces lettres font fans dates.

Il y a apparence, que l'alliance de Hugues le Grand avec Adele fut conclue, depuis la mort du Comte Simon, dans l'intervalle des années 1082 & 1090, & qu'il fut qualifié *Comte de Crépy*, auſſi-tôt après fan mariage.

Pillfieurs Auteurs donnent à ce Prince des armoiries en regle; mais ils ne s'accordent pas fur le blafon de ces armes. Les uns prétendent, qu'il les portoit de gueules au château d'or mâçonné de fable, & fommé de trois tours de même. D'autres lui attribuent les armes de France aétuelles, d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux en chef & une en pointe. MM. de Sainte Marthe, écrivent que ce Prince en épouſant Adele, avoit adopte fes armes échiquetées d'or & d'azur, en y ajoutant trois fleurs de lys d'or en chef (4). Ce dernier ſentiment eſt le ſeul, qui mérite attention. Le château fommé de tours, était la figure d'U'fceall de la Collégiale de S. Aubin, au quatorziéme fiéc1e. On faït, que les armes aétuelles de France ne remontent pas plus haut, que le reglle de Charles VI.

Les premiers Comtes de Brain'e portaient échiqueté d'or & d'azur, de même que les premiers Comtes de Crépy de la branche Royale de Vermandois. Afin d'éviter la confuſion, les Corn'tes de Braine ajauterent à leurs armes une bordure de gueules, &

(1) Tom. JO. inſt. p. 207.
(2) P. 36.
(3) Hiſt. Montm. p. 75. 85.
(4) AnCelm. t. r. p. 532.

les Comtes de Crépy, trois fleurs de lys en chef. On n'avoit pas encore alors des regles fixes, touchant la diſtinction & l'hérédité des armoiries dans les familles.'.

Bergeron commence à Hugues le Grand, la fuite des Seigneurs de Valois. Il ne paraît pas avoir eu connoiſſanc.e de ceux qui l'ont précédés.

Hugues le Grand eut, pendant ſa vie, beaucoup de reſpect pour' les chofes ſaimes. Il donnoit dans toutes les rencontres, des mac-.ques d'une ſolide piétê, & d'un carattere bienfaifant, qui lui·ga-gnaient tous les cœurs. Il acheva l'Egliſe de S. Arnoul, à laquelle il manquoit encore quelques ornemens·. Il paſſe pour avoir bâti les deux tours, qui accompagnent le chevet du chœur de cette Egliſe.

Quoique le Monaſtere de S. Arnoul fût ſoumis au Chefd'Or-dre de Ciuny, l'Evêque de Senlis avait le pouvoir d'exercer'ſur cette Maiſon bien des droits,. par le miüifiere de l'Archidiacre & des autres Officiers de ſon Egliſe. Ce partage de la puiſſance· ſpiritueUe pouvoit être l'occaſion d'un conflict de. juriſdiction·, propre à troubler la paix, & tout-à-fait nuifible à la regle (1). Les Religieux de S. Arnoul craignant d'eſſuyer un refus de l'Evêque de· Senlis, en g'adreſſant directement à lui·, prier.ent le Comte Hugues de les favoriſer de· Ca proteaion auprès de cet Evêque „ afin d'en obtenir le déſiſtement des droits, qu'il pouvoit exercer.

Le Comte reçut favorablement les repréſentations des· Reli-gieux „ & enrra dans leurs vues. Il écrivit à l'Evêque de Senlis. une lettre pre{fante, qui eut ſon. effet. Il demandojt au:.Prélat par· ſa lettre, que le Monaſtere de S. ArnDulfût ſoumis à tous·égards, à l'autorité de l'Abbé de Cluny. L'Evêque accorda tout dans la réponſe qu'il fit au Prillce :. & afin de rendre ſon déſiſtement plus:. authentique, il écrivit à l'Abbé de Cluny une l'ettre, qui expri-moit ſon conſentement, & qui portoit, que déſormais, 1'Abbé de Cluny auroit ſur les Religieux & ſur la maiſon de S. Arnoul, uneau... torité ſans:partage: *Sub imperio veſtræ dominationis, & ſanctitatis ſubdatur omnibus modis.* La lettre de l'Evêque eſt datée de l'an 1095..

Hugues le Grand partit pour la Terre-Sainte, l'année ſuivante 1096 (2).. Uchercha à ſe diſtinguer dans cette expédition., par des moyens tout différens, de ceux que la plû·part·des, Seigneurs Fran-çois employoient, dans le deſſein de Ce faire remarquer. Simple &

(1) Gall·. C.br.. t. 10. inſtr. p. 207.

(2) Guib. geſt·. dei per Franc. lib. 2. cap. 7.

modeſte par caractere, il aimoit mieux donner l'exemple d'une conduite foutenue & uniforme dans la pratique des vertus chrétiennes, que d'en impofer par le brillant appareil d'une fuite nombreufe. Quoique frere unique du Roi, fa fortune fe bornoit aux revenus, qu'il retiroit des deux Comtés de Valois & de Vermandois; te qui le mettoit dans la néceſſité d'ufer d'économie, & favorifoit l'éloignement qu'il avait pour le luxe.

Ses biens, dit Guibert, n'étoient proportionnés ni à fa naiffance, ni à fon vrai mérite. La plûpart des Seigneurs. François l'emportoient fur lui par le train qu'ils menoient, mais le Prince les effaçoit tous par l'éclat de fes vertus, par fan intelligence & par fa valeur. L'habileté dont il fit preuve dans plufieurs rencontres, où il donna d'excellens confeils &. pJya de fa per[onne] lui acquit la confiance du foldat, & lui mérita le furnom de Grand.

Il eut beaucoup de parc à la prife d'Antioche & de Nicée, que les Chrétiens conquirent fur les Infidéles en 1097. Après la victoire que l'armée des Croifés remporta près d'Antioche, les Princes Chrétiens réfolurent d'envoyer une députation folemnelle à l'Empereur de Conſtantinople. On compo[a cette dépuration des perfannes les plus diftinguées de l'armée, &. le Prince Hugues le Grand en fut nommé le chef.

Ce choix partait d'un femiment unanime, qui plaçoit le Comte au-deſſus de tous les Princes Chrétiens. L'opulence &. l'éclat des parures, que les premiers Seigneurs de cette Croifaàe employaient à foueenir ou à relever leur dignité, fairoient bien moins d'impreffioll fur les efprits, ajoute Guibert, que la douceur des mœurs & l'affemblage des belles qualités du Comte de Crépy_ Affable &. populaire, il étoit auffi doux dans le commerce, que vaillant dans les combats. Il accordoit aux perfonnes confacrées à Dieu des diftinaions, par un principe 'de religion. Sa fohriété fervoit d'exemple. Les Seigneurs du plus haut rang avoient recours à fes confeils dans les conjonaures délicates, & ils y défé. roient. Sans la malheureufe affaire où il reçut le coup fatal qui ter-. ,mina fes jours, il auroit été d'Ull commun accord, déclaré Roi .des Etats conquis fur les Infidéles.

On trouve dans le même Auteur (1) un trait) qui fait honneur à la 'magnanimité de ce Seigneur. Avant que la bataille d'Antioche fe donnât, l'armée chrétienne étoit abfolument depourvue de

(1) Guib..ibid.lib. 6. cap. 2, nO S.

ſubſiſtances. La rareté exceſſive des vivres faiſoit, que les plus grands Seigneurs ne pouvoient ſe procurer, pas même au poids de l'or, ceux qui ſont le plus néceſſaires à la vie. La mifere des Généraux égaloit celle des ſoldats. L'Intendant du Prince Hugues, ſenſible à la ſituation de ſon Maître qui ſouffroit une faim cruelle, épuiſa toutes les reſſources, qui pouvoient lui procurer la découverte de quelqu'aliment. Il trouva à la fin un pied de chameau, qui lui coûta fortiche. Il le fit cuire & le préſenta au Prince, qui en mangea avec beaucoup d'avidité. Une indigeſtion plus dangereuſe que la faim, ſuccéda à ce repas. Le Comte tomba pluſieurs fois dans des ſyncopes, accompagnées de ſymptômes effrayans, & perdit ce qui lui reſtoit de forces.

Dans cet excès d'accablement, on vint lui annoncer que la bataille avoit ſe livrer, & on lui ajoura qu'il pouvoit en attendre l'iſſue ſans aucun riſque dans Antioche, avec les troupes qui bloquoient le château. Le Prince ſembla renaître à ce propos, & donna des marques d'un courage héroïque, qui ranima le peu de forces que ſon mal avoit comme abſorbées. Il fit cette réponſe : Je veux, dit-il, paroître à l'action & y payer de ma perſonne. Si je ſuis compris dans le nombre des morts, à la bonne heure; je ne puis terminer ma vie par une fin plus heureuſe, que celle de la ſacrifier aux intérêts de la Religion. Il parut effectivement au combat à la tête des François & des Flamans, qui avoient leur Comte avec eux. Les ordres qu'il donna à propos, la valeur & l'intrépidité qu'il fit paroître & dont il anima les troupes qu'il commandait, contribuerent beaucoup à décider la victoire en faveur des Chrétiens.

Le Prince à ſon retour de la première Croiſade, vint ſe délaſſer de ſes fatigues au château de Crépy; Il y tenait une Cour peu nombreuſe, mais très-bien compoſée. La naiſſance n'était pas un titre excluſif pour y être admis: quiconque excelloit dans la pratique des vertus civiles ou militaires, ou dans la littérature, avoit un droit acquis de prétendre à ſon intimité. L'Abbé de Nogent-ſous-Coucy, que nous avons déja cité pluſieurs fois, témoigne dans ſes écrits, que ce Prince l'honoroit de ſa bienveillance & de ſon eſtime, qu'il recevoit avec bonté ſes viſites, & l'admettoit à ſes entretiens.

En l'an 1100 ou 1101, Hugues le Grand entreprit un ſecond voyage de la Terre-Sainte, où il n'arriva pas (1). Il fut l'une des vic-

(1) Guib. ibid. lib. 8, cap. 1.

times, que-le perfide Empereur-des Grecs immola à fes foupçons-injuſtes. Hugues & les autres chefs. de: l'armée Chrétienne, trom.. pés-par les démonfhations d'une fauſſe amitié', que c_et Empereur leur avoit réitérée pendant leur Amhaffade au temps de la premiere Croifade, reçurent de lui des guides, qui conduifirent l'armée Chrétienne dans une emhufcade, que .les Infidéles avoient préparée. Cinquante mille hommes périrent par les armes des en..· nemis du nom Chrétien. Hugues le Grand ne demeura·pas dans l'embufcade parmi les morts; mais il reçut un- coup. de Bêche- à la. rotule du genou, & cette bleffure lui: caufa des douleurs cruelles; On-le tranfporta dans la ville de Tharfe en Cilicie, où l'on effaya en vain de touS les remédes, qui pouvoient lui. procurer quelque foulagement: il y mourut le 18 Octobre de l'an 1102, à l'âge de quarante-cinq ans- (2). Son corps fut inhumé dans' l'Egliſe de S. Paul. Sa perte caufa un déplaifir fenfible: à tous·les' Chrétiens d'Outremtr. On le:' regretta dans le Valois & dans le Verman· dois, comme. un Prince humain & bienfaifant, qui raffembloit des vertus direél:ement oppoſées aux.. vices:.des.anciens Seigneurs. de ces deux Provinces.,

Adele de Vermandois·demeura veuve avec trois fils & quatre' filles ; nés;tous fept au château de Crépy. Raoul, l'aîné des Princes, eut la meilleure parc des domaines de [on pere. Simon, le fecond, devint Evêque de Noyon. Henry ou Aimery,.le troifiéme, eut en partage le Comté de' Meulant & la Seigneurie de Louvry en Valois.

Mahaud"l'âînée des quatre fiUes:, fut mariée en 1090, à Raoul Seigneur de Baugency, & fuc'mere de la Dame Agnès, qui épouſa Enguerrand de Coucy..La feconde, épouſa.Boniface, Marquis' d'Italie..La troiſiéme, fut mariée à :Hugues·],. Seigneur de Gournay. Elifabedi, la quatriéine, épouſa Robert Comte de Meulant, qui la laiſſa veuve après peu d'années (2). Cette Dame ayant jugé à propos de contracter une feconde alliance avec Guillaume II de Varennes, Comte de Surrey en Angleterre, le Comté de Meulant que fon premier-mari lui avoit apparemment aſſigné en douaire, paſſa au Prince Henry Côn frere-..

Nous nommerons R.aoul IV, le ·fils·aîné dé Hugues' le Grand & d'Adele, afin de le diftinguer des autres Seigneurs de Valois;

(1) Robert de Mont. ad an. 1102. 1: (2) Herman. lib. 1. cap. 22.

qui ont porté ce même nom avant lui. Sa vie & fes aél:ions nous occuperont dans un autre endroit de cette Hiftoire.

. Simon, frere de Raoul, ayant fait paroître dès fa jeuneſſe, quelqu'inclinàtion à l'état Eccléſiaſtique, reçut la tonfure Cléricale, & fut nommé à la dignité de *Coutre* de l'Eglife Collégiale de Saint Quentin Cl). Il paſſa de cette place à une autre beaucoup plus relevée. Il parvint au Siége Epifcopal. de Noyon en l'an 1123, dans un âge peu avancé. Hériman ayant à parler de lui, vers le temps où il avoit été inthronifé, l'appelle un jeune homme, *adoleſcentem*. Simon aimoit beaucoup le féjour de Crépy: il y rendoit à ſon frerè aîné des vifites très-fréquentes. C'eſt lui 'qui fonda la 'riche Abbaye d'Orcamp dans fon Diocefe, en 1129. . . .

. C'eft auſſi à lui que commence lâ fuite des Evêques de NoyoIt; Comtes & Pairs de France. Ce titre lui fut donné, foit à caufe de fon rang dé Prince, foit dans la vue de le dédommager de la diftraction qu'on fit, du Siége de Tournay d'avec celui de Noyon; ce qui ôtoit à fa jurifdiét:ion une étendue de pays confidérable (2). Il fit quelques donations à Mornienval,·& enrichit de fes bien· faits plufieurs Monafteres du Valois. Il entreprit le voyage de la . Terre-Sainte àla fuite du Roi Louis VII, en l'an 1146, & mourut à Séleucie l'an 1148. Si le terme de fa vie eût été prolongé, il avoit réfolu d'abdiquer fa dignité & de fe rendre fimple Religieux: dans l'Abbaye d'Orcamp. Son corps ayant été rapporté de Séleucie en France, on l'inhuma dans l'intérieur de cette même Abbaye•.

Du Tilletappellë Aimeric ou Emeri', le troifiéme fils ·de Hugues lé. Grand. On le nomme Henry dans l'acte de l'an 1118, qu'Adele fa mere fit dre{fer en fàveur des Religieux de S. Arnoul. Il eft cité au Cartùlaire de Philippe Augufte fous le nom de *Henricus de Chaumiaco*. Il eft la tige des Comtes de Meulant & de Chaumont en Ve"xin, dont pluſieurs, ainfi que lui, fairoient leur principale réfidence au château de Louvry en Valois, dans la Châtellenie de la Ferté-Milon. Nous donnerons la fuite des deſcendans de ce Seigneur.

Dès que la nouvelle de la mort de Hugues le Grand fut arrivée en France (3), Adele fa veuVe fit expédier en fon nom toutes les affaires, qui regardaient les Comtés de Vermandois & de Valois.

(1) Spicileg. 4° tom. 12. p. 468. 1 tom. 6. p. 96.
(2) Gall. Chr. t. 9. p. 1002. Ann. Bened. (3) Herman. lib. 1. cap. 2.

Elle continua d'occuper le château de Crépy, donc elle ſe qualifioit Dame & Comteſſe. Damien de Templeux cite un titre poſtérieur à la mort de Hugues le Grand, dans lequel elle ſe nomme *Comitiſſa Criſpeii.*

Elle donna aux Religieux de S. Arnoul des marques de ſa protection en pluſieurs rencontres. Elle confirma d'abord leurs privileges, par un acte en ſon nom, daté du ſix des Ides de Décembre de l'an 1102, environ deux mois après la mort du Prince ſon mari (1). Par un autre acte de la même forme que ce dernier, elle accorda l'année ſuivante 1103, une prébende de l'Egliſe de Saint Quentin en Vermandois, à l'Egliſe de S. Quentin de Beauvais. L'acte porte qu'elle a pris à ce ſujet, le conſentement de ſes fils.

Le temps qui adoucit les regrets les plus vifs, changea inſenſiblement la réſolution, que la Dame Adele avoit d'abord formée de demeurer veuve, par attachement & par reſpect pour la mémoire du Comte Hugues le Grand. De nouvelles conſidérations firent naître en elle d'autres diſpoſitions, après dix à douze années de veuvage. Renaud II, Comte de Clermont en Beauvoiſis, gagna d'abord ſon eſtime par une cour aſſidue, & lui parut à la fin mériter ſon alliance, à laquelle ce Seigneur aſpiroit. Renaud étoit fils de Hugues de Clermont, & de Marguerite, troiſiéme fille de Hildtùn Comte de Roucy.

L'année des ſecondes nôces d'Adele eſt incertaine. On ne doit pas les placer plus tard que l'an 1113. On a la preuve qu'en cette année, elle nomma conjointement avec Renaud ſon ſecond mari un ſucceſſeur à Barthelemi, coufin de Renaud, dans la Tréſorerie de S. Quentin en Vermandois (2).

Ce ſecond mariage n'ôta pas du cœur de la Comteſſe, les ſentimens qu'elle devoit à la mémoire du Prince Hugues le Grand. Elle fonda en l'an 1118, des prieres & des Services dans l'Egliſe de S. Arnoul, pour le repos de l'ame de ce Seigneur. Elle donna à cet effet aux Religieux de S. Arnoul, du conſentement de Renaud & de ſes fils, tout ce que les Comteſſes de Crépy avoient coutume de poſſéder au château de cette ville, à Feigneux, à Vez & à Largni. L'acte de donation porte, que la Comteſſe accorde aux Religieux ces revenus pour les aider à ſubſiſter, à condition qu'elle aura part à leurs prieres ainſi que le Comte ſon mari, ſes trois fils & ſes filles (3).

(1) Spicile. g. t. 3, p. 437. Gall. Chri. to. col. 1485.

(1) Acheri not. ad Guib. p. 597.
(3) Gall. Chr. t. 10. inſtrum. p. 24.

Renaud & Adele eurent de leur mariage une fille appellée Marguerite, qui épouſa d'abord Charles, Comte de Flandres, puis Thierry d'Alface, qui fut auſſi Comte de la même Province. Renaud ſurvécut à Adele. Cette Dame qui vivoit encore en 1123, mourut peu de temps après.

Au lieu de Renaud, quelques Auteurs lui donnent pour ſecond mari, Hugues Champ-d'Avene, Comte de S. Pol. D'autres prétendent, qu'elle épouſa en ſecondes nôces Baudouin d'Ené. Ces deux ſentimens, deſtitués de fondement, n'ont plus de partiſans. Après la mort d'Adele, Raoulfon fils aîné *prit* poſſeſſion du château de Crépy & des domaines qui en dépendoient.

2. C'eſt principalement pendant le douziéme ſiécle, que la puiſſance des Seigneurs de Pierrefonds a été portée au plus haut point. Nivelon II, fils aîné de *Ni*velon I, entra en poſſeſſion de la meilleure partie des biens de ſon pere. Nous avons parlé de ſes trois Freres Jean, Pierre & Ernaud au livre précédent : il avoit une ſœur nommée Marie) qu'on croit avoir épouſé le Chevalier Renaud, troiſiéme fils de Guillaume, Comte de Soiſſons (1).

Hugues, quatriéme frere de Nivelon II, ayant été deſtiné à l'état Eccléſiaſtique dès ſon bas âge, devint Evêque de Soiſſons en l'an 1091, étant encore fort jeune. Pluſieurs lettres de l'Evêque Ives de Chartres lui ſont adreſſées. Il conſultoit ce ſavant Prélat, & ſuivoit ſes conſeils. Ives, dans une de ſes lettres, lui recommande les bonnes leçons, la méditation & l'oraiſon, de peur que (ſon cœur encore tendre) & ſon eſprit facile à recevoir les impreſſions, ne donnaſſent entrée aux paſſions. Inſtruit des maximes de la Religion & des devoirs de ſon état par un maître auſſi habile, Hugues de Pierrefonds donna à ſon frere Nivelon II, pluſieurs avis, dont celui-ci profita.

C'eſt à la ſollicitation de l'Evêque ſon frere, que Nivelon ſoumit à Marmoutier l'Egliſe de S. Meſmes. Hugues de Pierrefonds, ſollicité par Ives de Chartres qui avoit été Abbé de S. Quentin de Beauvais, accorda ſes attentions & une protection particuliere aux Clercs ou Religieux de S. Adrien de Bethizy. La dévotion du temps le porta à entreprendre le voyage de la Terre-Sainte en l'an 1102. Les fatigues de ce voyage lui cauſerent une maladie dangereuſe, de laquelle il mourut à Aquilée l'année ſuivante 1103.

(1) Duchesn. Hiſt. Chat. p. 48. Derm. Hiſt. Soiſſ. t. 2. p. 16.

Nivelon

Nivelon II avoit épouſé du vivant de ſon pere (1), Havoiſe de Montmorenci, fille d'Hervé & d'Agnès. Il eut d'elle quatre fils; Pierre, Arrcoul, Nivelon, Drogon, & une fille appellée Adele ou Aveline de Pierrefonds.

La vie de Nivelon II nous eſt peu connue. L'acte, par lequel Jean 1 de Pierrefonds donna la Vicomté de Chelles à l'Egliſe de SoHfons en 1098, le nomme *Nivelo Petra-fontenſis Dominus.* Niveion II ſign.a cet aéte comme témoin. En l'an 1102, il ſe e-roifaavec Hugues de Pierrefonds ſon frere, Evêque de Soiffons, & entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Avant ſon départ, il fournit au Monaſtere de Marmoutier la Collégiale de S. Meſmes, établie dans ſon château de Piér(efonds) avec les biens & les droits qui en dépendoient.

L'aéte de cette donation contient les particularités ſuivantes (2). Il porte, que déformais l'Egliſe de S. Meſmes ſeradeſſervie par des Religieux de Marmoutier, qui prendrcmt la place des Chanoines féculiers, à meſure que ceux-ci laiſſeront des prébendes vacances par décès ou par démiſſion. Nivelon déclare enſuite, qu'il n'eſt pas le ſeul auteur de ce changement; que ſon épouſe & ſes enfans y ont eu part, & que Hugues de Pierrefonds ſon frere, Evêque de Soiffons, y a beaucoup. contribué par ſes preſſantes ſollicitations; que les Gentilshommes de ſon château l'ont approuvé, de même que tous les notables du bourg de Pierrefonds. Nivelon logea dans ſon château les premiers Moines, qui vinrent de Marmoutier. La Charte porte, qu'ii leur deſtina un corps de logis attenant l'Egliſe, compoſé d\me ſale voutée, deſtinée aux exercices de la regle& au travail des mains, d'une cuiſine, d'un jardin où il y avoit un puits & une terraſſe ſituée à l'Orient, qui dominoit ſur le chemin .public, & dont la vue s'étendoit fort loin.

Les formalités qu'on employa, pour conſommer ce changement, ſont remarquables. L'acte de donation ayant été dreſſé & ſigné dans l'Egliſe de S. Sulpice de Pierrefonds, Nivelon le joignit au livre des Collectes, qui lui fut préſenté. Prenant enſuite ce livre, il s'avança vers l'Autel, ſuivi de ſa femme & de ſes enfans, & le remit entre les mains de Hugues, Prieur du Monaſtere, en préſeAce de treize Chevaliers, de treize Bourgeois, de Roger ſon Sénéchal, de Guibert ſonEc'uyer, & de deux Archers,

(1) Hiſt. MODtm. p. 80. (2) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 106.

'à la vue. d'une multitude de perfonnes de tout état, qui affinoient à la cérémonie. La Charte, de donation nous a été tranfmife (1). On lit au bas les fignatures de Havoife de Montmorenci, épouſe de Nivelon, & de fes quatre fils, celles des treize Chevaliers & des treize Bourgeois.

On a deux confirmations de cette donation (2); la premiere, de Lifiard de Crépy, Evêque de Soiffons, datée de l'an 1113 : l'autre de Jofce1in, Evêque de cette même Ville, datée de l'an 1144. Elles font adreſſées à Guillaume Abbé de Marmoutier, & aux Religieux de S. Sulpice de Pierrefonds. Dans urie lettre d'Odon Abbé de Marmoutier, datée de l'an 1136, on qualifie du nom *Cœnobia* les deux maiſons de S. Sulpice & de S. Meſmes.

L'année même de cette réunion, Enguerrand, Seigneur de Coucy, donna au Chapitre de SoifTons le tiers des revenus d'une Eglife, qu'il poſſédoit à Pierrefonds (3).

On croit, que Nivelon II mourut à la Terre-Sainte la même année, que l'Evêque Hugues de Pierrefonds ſon frere. Pierre & Nive10n ſes deux fils aînés décéderent peu d'années après lui, ſans laiſſer de poſtérité. Ancoul qui avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique, devint Evêque de SoifTons. Dreux ou Drogon ſuccéda à ſon pere. Il ne faut pas confondre l'aîné de ces quatre fils avec Pierre, Vicomte de Pierrefonds, qui vivoit encore en 1183'

Ancoul de Pierrefonds, nommé Prevôt de SoifTons en 1128, paſſa de cette place à la dignité d'Evêque en 1152, & gouverna l'Egliſe de SoifTons juſqu'en 1158. C'eſt le même que Bergeron nomme Arnoul dans ſon Valois. Il n'étoit pas neveu, mais pètit-fils de Nivelon I. On a ſur la vie de ce Prélat pluſieurs traits, dont les dates ont été conſervées (4).

Il confirma la donation de S. Thibaud de Bazoches à Marmoutier, en 1153. Il foumit auſſi à cette Abbaye l'Egliſe de S. Rufin & de S. Valere. Il contribua beaucoup à l'établiſſement des Religieuſes de S: Jean-aux-bois. En 1158, il donna aux Religieux de Coincy l'Egliſe de S. Pierre à la chaux de SOiſſons, & releva de ſon excommunication Robert de Dreux, Comte de Braine, frappé d'anathême, à cauſe des vexations qu'il avoit exercées contre les Religieux de Coincy. Ancoul mourut au mois de Septembre de l'an 1158. Son corps' fut tranſporté de Soiffons à Long-

(1) Gall. Chr. inſtr t. JO. p. 106.
(2) Ibid. t. 9. p. 355. 358.
(3) Dorm. Hiſt. Soiſſ. t. 2. p. 73.
(4) Gall. Che. t. 9. p. 360.

pont. Il eſt inhumé dans le chœurde l'Egliſe, auprès du Sanctuaire, du côté de l'Evangile. On dreſſa, peu de temps après ſa mort, un monument de pierre ſur ſon tombeau. Ce mauſolée ſe voit encore; on y lit cette inſcription: *Hic jacet Anculphus, Epiſcopus Sueſſionenſis.*

Aveline de Pierrefonds épouſa Jean, Comte de Soiſſons, de qui elle eut beaucoup à ſouffrir (1). Le Comte qui n'avoit recherché ſon alliance que par des vues d'intérêt, afin de jouir de quelques héritages limitrophes à ſon Comté, lui cauſa toutes ſortes de peines. Il l'accuſa publiquement d'adultere. Ce reproche fit dans le public, un éclat ſcandaleux. L'Evêque Liſiard de Crépy, inquiet du parti qu'il devoit prendre, en écrivit au célebre Ives de Chartres. Il en reçut une réponſe ſage & ſatisfaiſante, dont il profita. Il eut le bonheur de terminer l'affaire, & de rapprocher les parties.

J'ai lû au Cartulaire de Mbrnienval, un acte daté de l'an 1122, & paſſé dans l'Egliſe de S. Jean-aux-bois, par lequel Aveline de Pierrefonds donne à Mornienval une piéce de terre ſiſe à Jaulzy, d'une étendue à recevoir trois muids de ſemence, meſure de Soiſſons. Cette Dame donna auſſi quelques biens au Monaſtere du Charme. Elle ſurvécut à ſon mari, & mourut le dix-huit Juin de l'an 1149 ou 1150.

Après la mort de Nivelon II, ſes biens vinrent au pouvoir de Dragon ſon quatriéme fils. Les deux aînés ne vivoient plus. Ancoul, le troiſiéme, content des revenus attachés à ſa dignité d'Evêque de Soiſſons, n'avoit rien réclamé de la ſucceſſion de ſon pere. Drogon prenoit auſſi la qualité de Seigneur de Virmes. Il épouſa Béatrix de Rochefort, Dame de Crécy en Brie, fille de Guy le Rouge, & veuve de Manaſſé de Toûrnehem (2).

Drogon ne prit part ni aux Croiſades, ni à aucune de ces expéditions de mode, qui mettoient dans la néceſſité d'abandonner le ſoin de ſes affaires & de s'expatrier. Il s'occupa preſque toute ſa vie, du ſoin d'embellir ſon château & d'en augmenter les dépendances. Il y tenoit une Cour nombreuſe, & partageoit ſon temps, entre les plaiſirs de la table & le divertiſſement de la chaſſe. Craint & reſpecté de ſes voiſins, à cauſe des forces qu'il pouvoit raſſembler en peu de temps, il alloit de pair avec les premiers Seigneurs du Royaume.

(1) Dorm. t. 2. p. 75.78.

(2) Hiſt. Chat. Duc. p. 48. Dorm. t. I. p. 138.

En l'an 1137, il parut au nombre des Seigneurs, qui formoient la Cour de Thibaud, Comte de Champagne, à Sézanne en Brie. Il y ſigna comme témoin, une Charte expédiée au nom du Comte de Champagne. Son nom fuit immédiatement ceux du Comte de Reteft & du Comte de Grandpré, & précéde ceux de Gaucher de Châtillon, de Mathieu de Monrmorenci, & de pluſieurs Chevaliers. de marque (1). On a un titre de la même année, concernant Mornienval, à la fin duquel on lit fon nom, avec ceux d'Archambaud, Doyen de Crépy, & de Jean' le Turc fon parent. En 1144, il fit préſent à l'Abbaye de Long-pont de la belle ferme de la Gorge (2). Dans le Cartulaire de Cbllinances, Drogon& Béatrix fon épouſe fone mis au nombre des bienfaiteurs. de cette maiſon (3). Il fit préſent en l'an 1155, à la priere de l'Abbé Henry', aux Religieux de Valferi, d'un domaine ſis à Amhleny. J qu'on nommoit le Château, *quoi Ca/lellum dicitur* (4).

Il paroît, que la plûpart de cè's libéralités étoient des reſtitutions, ou des préſens équivalens à d'autres biens Ecc1éſiaftiques:, que Drogon avoit enclavés dans. Ces domaines. L'uſurpation qu'il. fit fur les Religieux de S. Pierre en Chaſtres d'une portion de leurs bois, pour les joindre à ſon parc, fans forme de dédommagement, donne de fa pe·rſonne·l'idée d'un Grand' peu ſcrupuleux, fur les moyens. de s'approprier ce qui lui convenoit.

De fon temps',. la Châtellenie de Pierrefonds c0mprenoit une étendue de pays preſqu'auſſi conſidérable, que celle qu'elle contient aujourd'hui. Le pouvoir que Dragon y exerçoit, étoit. abfolu. Les troupes qu'il entretenoit dans fes Avoueries,- affermiſſoient ce pouvoir & le rendoient prefqu'arbitraire, ſoit par rapport à la juriſdiction ,. ſoit par rapport au domaine. Dans fes Chartes, il nomme cette étendue, les lieux de fa domination,·, *in omni loco dominationis noſtræ.* Il poſſédoit une grande partie de la forêt· de Retz & plufieurs cantons de celle de Cuife :. il.entretenoit un. Juge-Gruyer" qui-préſidoit à la police de fes bois j- & ce Juge avoir fous lui, des Se-rgens à fes ordres.. Le nombre des péages qu'il percevoit & des impôts qu'il levoit, exciteroit l'étonnement ſi nous: n{)mmions. tous ceux ,. dont nous. avons connoiſTance.

Noos-.ignorons l'année, où·Drogon eft mort. Béatrix ſon épouſe lui furvé.c.ut" avec. un fils nommé Drogon comme fon pere, &

(1) Hiſt. Montm. p. 99.
(2) Chr. Long. p. 18.
(3) Hiſt. Meaux, p. 37.
(4) Gall. Chr. t. 9. p. 486.

deux filles, Ade & Marguerite de Pierrefonds. Béatrix parvint à un grand âge. En l'an 1172 elle fit fan teftament, par lequel elle donne à l'Abbaye d'Hyeres au Diocefe de Paris, un bien ſis à Bagneux, du conſentément d'Agathe fa petite fille (1). Elle étoit alors attaquée d'une maladie, qui la mit au tombeau.

Nous nommerons Drogon IIIe fils du Seigneur, dont nous venons de pader. Ade de Pierrefonds, fœur aînée de Drogon II, épouſa Gautier de Châtillon, fecond du nom (2), pere de Guy, & ayeul de Gaucher III, qui fut Seigneur en partie de Pierrefonds Gaucher II fe trouva avec Drogon Iſon beau-pere, à pluſieurs cérémonies publiques. Ils ſont nommés l'un & l'autre, dans un, Charte de Thibaud de Crépy de l'an 1134. Ces deux Seigneurs parurent. enfemhle cette même année à la Cour, que tenoit à Meaux) Thibaud, Comte de Champagne. Trois ans après, ils nrent de compagnie le voyage de Sézanne en.Brie, dans le deſſein de rendre leurs dev.oirs au même Comte de Champagne. Ce Prince les reçut avec la diſtinaion qu'ils méritoient. Gaucher II fut tué à Laodicée par les Sarraſins en'.ran 1147. Ade fon.épouſe vivoit encore en 1162...

Marguerite-de Pierrefonds épouſaPierre··de·Vk",Cu=Aiſne, duquel elle eut:trois fils.; Pierre, Milon & Drogon.. Milon mourut avant ſes deux freres, & fut i-nhl1mé à Long-pont (3).. L'on·a un titre de l'an 1178, dans lequel Marguerite de Pierrefonds paraît avec. ſes·deux autres fils Pierre & Drogon. Ce titre fait préſumet; qué ſon mari ne vjvoit plus·. Marguerite épouſa. en ſecondes nôces, un Seigneurde-la: maiſon de Chambly, qui·vivoit encore en l'an I196.. Pierre,ſon aîné_" devint Vicomte.de Pierrefonds. Il ſigna deux Chartes en'cette qualité, l'une de l'an 1183, l'autre de 1184 (4).

3. On rapporte au temps, où Drogon I poſſédoit le château & la Châtellenie de Pierrefonds, l'origine du Bourget près de Pàris, qui en eſt une dépendance. Ce lieu." quoique bien peuplé, n'eſt qu'une Succurſale du village de Dugny.

·Le·Bourget a, commencé par deux maiſons, ſituées ſilr: la droite du,grand chemin, qui conduit de. Paris à Senlis. L'une eſt la premiere ma-iſon·qu'on rencontre en-entrant, & qui pane le nom des Mathurins, auxquels elle. appartient. L'autre eſt l'hôtellerie du

(1) Hiſt. diocôde Paris, t; 9. p. 414.
(2) Hiſt. Chat. p. 30. 33.
(3) Chrono Long. p. 64.
(4) Chron. L.ibid. p. 71. Cart. Ph. Aug. f. 22.

Moulinee d'or, qui a été bâtie ſur les rUInes d'un ancien Monaſtere de filles. Ce Couvent exiſtoit feul fur le territoire actuel du Bou.rget, dans les temps donc il eſt ici queſtion. Ce Monaſtere pouvait bien être un démembrement de l'Abbaye de S. Denys, de laquelle il aura été diſtrait, lorſque les CommunautésReligieufes ont ceſſé d'être doubles.'

Ces Religieufes, rebutées de prendre la fuite pendant les troubles, ré[olurent de rechercher la proteaion de quelqu'Avoué puiefant, qui les défendroit contre les partis de faéHeux & de vagabonds', qui paroiiToient inopinément dans les campagnes" & pilloient les maifons. Elles eurent recours au Seigneur de Pierrefonds, dont le nom & la puiiTance donnoient de la crainte aux pattifans. Il y eut un traité entre les Religieufes'& ce Seigneur, par. lequel celui-ci g'obligeoit;à fortifier le Couvent, & à y placer une garnifon, commandée par un Chevalier de ſon château : ,les Religieufes, de leur côté, promettoient de fe foumettre à fa jurifdiaion, & de lui abandonner en toute propriété un certàin nombre de *livrées* de terres, & un efpace de terrein autour des bâtimens du Monaftere, où il pourroit bâtir un bourg.

En vertu du Traité, le Seigneur de Pierrefonds fit entourer le Couvent de deux enceintes de fortes murailles'; &'dans l'iiltervalle de ces deux enceintes, il bâtit quelques logemen.s, où pluſieurs familles du voifmage vinrent fe réfugier. Ce terrein ,qui s'avançoit en forme d'ovale., du côté de Senlis & vers Paris', fut garni de n;laifons en peu d'années, à cauſe de la ſûreté qu'on y trouvoit. Le peuple nomma *Bourget* ce nouvel amas de maiſons, du mot latin *burgum*, par lequel ces fortes d'établiſſemens ſont déſignés dans les Chartes anciennes.

Dans des temps poſtérieurs, on rapprocha, en faveur'dela ſûreté publique,. le'grand, chemin, des 111urs de ce Bourget. On bâtit pluſieurs. auberges ſur la gauche, avec une Chapelle à l'ufage ;des parciculiers,:qui demeuroient hors de l'enceinte du bourg. Les Seigneurs de Pierrefonds n'ollt jamais étendu leur juriſdiction ſur ces m'aifons; ils l'ont confervée feulement ſur celles du côté oppoſé. Les Ducs de Valois ont long-temps cOnfervé la jurifdic-'"ion de la premiere partie du Bourget. Bergeron & Muldrac font '.l1ention de ce droit, que quelques Officiers du. Bailliage de Crépy ont encore eX,ercé, au commencement de ce ſiécle. Le Bourget eſt à plus de quatorze lieues de Piêrrefonds.

.3, Si lton fait attention aux autres Avoueries & aux domaines, que Dragon 1 poffédoit par-delà Soiffons, l'on concevra qu'il devait jouir d'un crédit & d'tine puiffance énormes', fous des Souverains qui n'àvoient pas encore recouvré l'autorité, qui devoit leur appartenir.

Drogon II fuccéda au Seigneur Drogon I, & jouit de prefque tous les biens, que fon pere avoit poffédés. Il prenoit la qualité de Seigneur de Pierrefonds, du vivant de Béatrix fa mere. Il céda cependant à fes .fœurs quelques portions des. revenus de fon pere ; & à l'imitation de fes .ayeux, il chercha à s'en dédommager par des ufurpations.

Les Chanoines de Sainte Geneviéve de Paris poffédoient un. Fief, qui avoit titre de *Chaſtellenie*, au milieu des domaines de Drogon II; celui-ci s'en empara. Il mit garnifon dans le manoir, & fournit à fa jurifdiétiontous les hommes de ce canton, qui *fe*-le'voient de Sainte Geneviéve (1). L'Abbé Od.on, Doyen de cette Communauté, fentant parfaitement qu'il n'obtiendrait rien. par [es remontrances, d'un ufurpateur auffi décidé, employa auprès de lui la médiation de Nivélonde Cherify, Prevôt de l'Eglife de Soiffons, & parent de Drogon.

Le Seigneur de Pierrefonds. écouta favorablement les repréfen"l tations du Prevôt, &. rendit à Sainte Geneviéve, en conſidéra-tian de Nive1on) le domaine qu'il avoitufurpé. De peur que Drogon ne revint contre fa prômeſſe, Nivelon"engagea ce Seigneur à paſſer un acte de garantie, par lequel il promettoit de maintenir les Chanoines de Ste Geneviéve, dans la jouiſſance des biens, qui avoientété le fujet de la conteftation. L'aéte eft daté de l'an 1171.

Les Religieux de S. Pierre en Chaſtres avoient reçu de Drogon le même traitement, que leChapiir:e de Sainte Geneviéve de Pa-" ris; l'iffue de leurs follîcitations, pour recouvrer leurs biens, ne fut pas auſſi favorable. Dragon avoit enclavé dans [on parc de Pierrefonds une partie des bois qui leur appartenoient, & ne vouloit.pas confentir à les leur rendre. Il. ne. voulut même prêter l'oreille à aùçu.n tempéramment.. _Les Religieux fe trouverent dans la néceffité d'attendre, que la mort eût déta.ché ce Seigneur de ſes grands biens (2). L'année de 'cette mort n'eſt marquée dans aucun des titres, qui fone venus à ma connoiiTance. Dragon laiſſa

(1) Cart. S. Geney, Paris, fol. 102. 1 (2) Cart.S.Peli.. à Caſt. fol. 22.

héritiers de ſes domaines, un fils appellé Nivelon, & une fille qui eſt la célèbre Agathe de Pierrefonds.

Nivelan., fils de Dragon II, eſt le troiſiéme Seigneur de Pierrefonds, qui ait porté ce nom. Il jouit pendant un court eſpace de teinps de la ſucceſſion de ſon ,pere (1). Il épouſa une Dame, fille de Dreux de Mouchy, & non de Mouce, comme il eſt marqué à la page 22 du Valois Royal de Bergeron. Nivelon III mourut, ſans avoir eu d'enfans de ce mariage. Son décès rendit ſa ſœur Agathe, ſeule héritiere de tous les biens de la branche aînée des Seigneurs de Pierrefonds.

Dragon qui n'avoit pas ſoupçonné, que Nivelon lui ſurvivroit ſi peu de teinps ,avoit coriclu de ſon vivant, le .mariage de ſa fille Agathe avec le Comte de Soiſſons, comme une alliance,qui devoit être avantageuſe à cette Dame•.Il:paroît même que pour déterminer le Comte de Soiſſons au choix de ſa fille, il avoit pro'mis & cédé au futur époux, une portion de la Seigneurie de Pierrefonds. L'évenement rendit cette alliance beaucoup plus avantageuſe à Conon, qu'à .ſon épouſe.

L'Auteur de l'Antiquité des Villes range ſous l'an 1178, la célébration. .de ce mariage :: cette date eſt une erreur. Dormay écrit (2), que Conon prenoit la :qualité de Seigneur de Pierrefonds, ſix ans avant la mort d'Ives de Nefle.. Une ·Charte de l'an 1171, accordée en faveur de Long-pont,repréſente Conon & la Dame Agathe comme unis .par les liens du mariage, & même comme étant en poſſeſſion d'une grande partie de la Seigneurie de Pierrefonds. Cette Charteporre en ſubſtance (3) ,.que les deux époux ratifient la donation fai'Ce:aux Religieux de Long-pont, des fermes de Vauberon.& de la Gorge, avec l'uſage dans la forêt de Retz. On y ajoute, qu'ils prennent auſſi ſous leur ſauvegarde & proteéHon tous les bien's de l'Abbaye, ſitués dans l'étendue de la Châtellenie de Pierrefonds, de la même maniere que le Comte .Raoul de Crépy .en avoit agi touchantles biens de la même Abbaye, ſitués dans ſes Domaines. On a deux autres Chartes de Conon & d'Agathe, ·qui'regardent Long-pont., l'une de l'an . 1175, l'autre de l'an 1178.

S'il n'y a point d'errenr dans la date des Chartes 'que je viens de citer., on doit en conclure que ·Drogon II & Nivelon III mouru-

(1) Duch. Hiſt. Chat. p. 48• Aimoin. cont. lib. 5, cap. 55.

(2) Hiſt. t. 2. p. *137.*

(3) Chr. Long-p. p. 58. 59. 64.

rent

rent en l'an 1174, le pere avant le fils, & que la Dame Agathe leur fuccéda, fur la fin de cette même année. Leteftament de ,Béatrix, veuve de Drogon I, dreſſé en l'an 1172, fuppofe qu'A.. gathe de Pierrefonds ſa petite fiUe jouiffoit pour lors de la Sei-.gneurie de Pierrefonds. Béatrix y fait une donation, à laquelle on déclare, que le.confentement d'Agathe étoit néceſſaire : on·ne par-Je ni de Nivdon, ni de Drogon ſon pere.

Agathe de Pierrefonds perdit Conon fon mari en 1181. Elle accorda à cette occafion plufieurs bienfaits à l'Abbaye de Long-pont, afin d'engager les Religieux à prier pour le repos de l'ame du çomte de Soiffons, de Dragon fon pere, de Nivelon fon frere, '& pour le faiut de la ſienne (1). Elle confir:ma les Clercs de Sainte Geneviéve de Paris dans la jouHfan.:'e des coutumes-, qu'ils poſſé-doient dans l'étendue de fes domaines, .rendit aux Moines de S. 'Pierre en 'Chaftres les bois ,que fon pere leur avoit enlevés, & 'accorda divers priviléges à l'Abbaye de Long-pré. On lit au bas d'une Charte de cette Dame, concernant Long-pré-, les noms de Guillaume fon Champion; & d'un autre Officier, qui fe qualifie -Grand Maître de ſa maifon : *Athleta ejus & Magifier ejus.*

Cette Dame mourut, fans'avoir eu d'enfans de Conon Comte de Soiſſons. Sa ſucceſſion fut partagée entre les héritiers de Jean 1 de Pierrefonds, les'Cherifys & lesChâtillons, iſſus de Gaucher II & d'Ade de Pierrefonds, fille de Drogon I.

5. Nons placerons les faits, qui regardent les terres de Berny, de Vic-fur-Aifne & de la Ferté-Milon, à la fuite de ce que nous 'avons rapporté touchant les Seigneurs de Pierrefonds, parce que ces terres étaient ou fous la ſauve-garde de ceux-ci, ou défendues par dès Chevaliers iſſus de leur maifol1., ou attachées à leur château.

Depuis l'Ordonnance, quiaffujettiŒoit à une'amende confidéra"-hIe., ceux qui ufurpoient les biens de l'Abbaye de Ma-rchiennes ſitués à Berny, cette terre n'éprouva aucune efpéce de dépréda-tion., de la part des Seigneurs voifins. Le trait/qui ſuit, nous fait connoÎtre, que la double Commun'auté de Marchien'nes avoit à Berny un Econome qui prenoit foin des bâtimens, qui adminiſ-troit les affaires, & qui faifoit valoir les biens dépendans de cette terre.

'(1) Dorm. t. 2. p. 137. Tref. desChart. 'Cart. S. Petr. à Caſtr. fol. 22. vol. 7. oblig. 2. n° 6. Cart. Stæ Gen. f. 93.

L'Econome de. Marchiennes établi à.Berny, avoit befoin de ma-t-ériaux, pour réparer unbâtiment. Il fit defceridre dans les carrieres du lieu un ouvrier·, auquel il ordonna,de lui tirer plufieurs. blocs de belles pierres. Ces carrieres, femblables à celles qu'on voit aux environs de Paris, n'avoient d'autre entrée, qu'une efpéce de puits, dans lequel on defc.endoit les ouvriers à l'aide d'un treuil, qui ſervoit auſſi à enlever les matériaux du. fond de la carriere.

L'ouvrier employé par l'Econome, ayant apperçu une belle pierre à l'un des piliers, qui foute.noient la voûte de la carriere, ébranla cette pierre à.coups de maſſe. Le pilier auquel ce.tte pierre· ſervoit. de bafe, croula fubitement, & entraîna dans fa chûte une·· grande· partie de la voûte. L'Econome étoit préCent, lorfque ce: malheur arriva. Il gémit fur le ſort du malhe.ure.ux ouvrier, qui ve-·noit d'être enſevéli fous les ruines de la carriere. Il fe hâta d'aſ-fembler: d'autres ouvriers., auxquels il ordonna de fouiller dans les décomb.res , moins pour· Cauver:la vie du carrier, que pour en·-tirer Con. c.orps & lui donner·la fépulture (1). Quel fut l'étonne-.ment de ces ouvriers, lorſqu'approchant de l'endroit··où le carrier étoit· engagé dans les ruines, ils e.ntendirent une voix, qui leur de--mandait tous leurs foins pour' accélérer fa délivrance? Cette prie-.re redoublaJ'aé1ivitê. des ouvrie.rs. Le carrier fut trouvé fans frac-ture d'aucun.de [es.membres, & même fans cOntufiOll', dans l'in..·tervalle, de deux..rocheJs, qui s'étoient croifés. en·tombant.

Le bruit de·ce qui venoit-d'arriver, fe.répandit au loin. Des per-.fonnes cle:tout· état fe rendirent à Berny par curiofité, afin d.'ap-prendre plus; sûrement les circonſtances de. l'évenement, de la bouche de celui·même·qui avolt été déhvré. A ceux, qui. deman-cloie.nt·au carrier·, comment il avoitpuêtre' ainſi préfervé' de tout·. accident, celui-ci.répondbit,. qu'il.. g'étoit recommandé à Sainte· Euraye de Marehiennesdans l'inftant:.dudanger,.& qu'il attribuoitL ſon·bonheur·à ſon·interceſſion.

Albéric raconte ainfi' dans fa Chronique·un autre' évenement'· du·même temps, qui eſt tout-à-fait ſingulier. » A Berny qui eſt une» terre du Diocefe de· Soiſſons, ſituée fur les bords de la·riviere» d'Ai[ne, il y avoit un·très-Iong [oute.rrain·, où perſonne n'avoit» encore oſé entrer·de mémoire d'homme.. Une Jeune payfanne,...» à qui ſa belle-mere avoit·donné une tmye à garder; mena paître:» cet animal auprès·de l'ouverture de ce. fotlterrain., & l'y laiſſa.

(1) Boll. Mart. t. 2. p. 461.

» entrer par mégarde. E,lle' y ſuivit l'animal, afin de l'obliger d'én
'. fortir. Mais l'obſcurité le lui fit bien-tôt perdre de vue. Les téne-
» bres & l'écho des voûtes, joints à la crainte des mauvais traite.
» mens, 'qu'elie avoit lieu d'appréhender de la part d'Une belle-
» mere, fra,pperent la jeune fiUe d'une frayeur ſubite, & lui occa-
» fionnerent cette viſion.

» Elle crut,appercevoirun vieillard aſſis & environné de,grands '
» tréſors. Elle reviat fur ſes pas' toute tremblante, & fut raconter
» à fa 'belle-mere, ce qu'elle avoit cru voir. Dès ce moment, dit
» la Chronique, elle commença à prophétiſer, & prédiſoit l'ave-
» nir à ceux qui la venaient conſulter.

, » Hugues Evêque de Soiſſons (je ne rai ſi c'eſt Hugues de Pier..
refonds qui vécut jufqu'en 1103, ou Hugues de Champfleuri qui
remplit le Siége Epifcopal de Soiſſons depuis l'an 1159, jufqu'en
1175) "informé de ce qui fe paffoit à Berny, défendit à tous ſes
» diocéfains) fous peine d'excommunication, de viſiter cette fil1e
'., & de la conſulter. Le démon} 'ajoutoit l'Evêque, p'rend mille
» formes différentes pour réduire les ſimples. Il déguife ſes illu-
'.) fions detoutes manieres, & il eſt dangereux d'a,ccorder la main-
» dre croyance aux preſtige's, dont il eſt l'auteur «.

On n'eſt pas marqué dans Albéric, ce que devint cette affaire.' On a lieu de croire, 'que les menaces & les avis de l'Evêque arrê-'terent le concours de ceux, qui venaient par curioſité rendre viſite à la jeune payſanne, afin de la conſultet. L'idée de ces tréſors s'eſt perpétuée dans le cà:nton, depuis le douziéme ſiécle jufqu'à nos 'Jours, dans cette e[pece de ptoverbeque les gens du lieu ont fouvent à la bouche: *Entre Vaux & Berny, jont les tréſors du .Roi Henry*. Cet Henry eſt ap.paremment le vieillard, ou le Roi Henry I, au regne duquel on auràatttibué cette hiſtoire, qui paroît n'être arrivée que fous le regne de Louis VII. La terre de Berny 'étoitalors fous la fauve-garde des Seigneurs de Pierrefonds.

Vers le commencement du douziéme ſiécle, l'Abbé & les Religieux de S. Médard de Soiſſons voulant ſe mettre à l'abri des entreprifes de's Seigneurs de Coucy, demanderent llne ſauve-garde aux Seigneurs de Pierrefonds. Ceux·ci leur envoye.rerit un Chevalier& une garnifon, qu'Us ſe èhargerent d'augmenter, ſelon les temps & les circonſtances, où la garde du château & de la terre de Vic-ſur-Aiſne demanderoit.plus ou moins de foin. Les Reli-

.gieux de leur· côté' attacherent au gouvernement militaire de leur château, un Fief ſitué dans la vallée de Montigny Rrès de la Gorge. Le Seigneur de PierrefQnds exigea, que le Chevalier:du château fût fon homme-lige, & que toute la·terrede Vic-fu'r-Aifne fût foumife à la juriCdiaion,de fa. Châtellenie.

En l'an 1140, ce Fiefappartenoit à Milon de Vic-ſur-Aiſne (1); qui dans un.aae de' cette année, fe. qualifie homme-lige de Dreux Seigneur de Pierrefonds.,.& tranfmet la garde du château de Vic·-fur-Aifne avec la propriété' de ſon Fief, à Pierre deVic·fur·Aifne-fon fils. Pierre épouſa Marguerite de Pierrefonds;, de laquelle il eut trois, fils, que nous avons.déja.nommés; Pierre II:, Drogon & Milon Drogon fut. mis en· poſſeſſion du gouvernement de Vic-fur. Aiſne.. Hemery (2) rapporte un' titre de 1an 1177, qUI fait memion,d'un;Guillaume de Vic-furr.Aifne ,. contemporain de ces trois freres, *Guillelmus deſuper axonam.*

Il faut rejetter comme une opinion inſoutenable, le ſentiment qui place ſous l'an 1136, l'établiſſement de l'Exemption de Pierrefon:ls. C'eſt préciſément en c.e:temps', que la puiſſance & le crédit des Seigneurs de Pierrefonds ont été portés au plus haut point.. Occupés continuellement du ſoin d'étendre leur juriſdiction, comment auroient-ils fouffert ,. qu'on la démembrât à' leur préjudice ?' L'Exemption. établie· à Compiegne '.: efLpoſtérieute à cette date de plus de deux ſiécles..

En·l'an,: 1194 ou 1196, les Religieux dè S. Médard jugerent à propos de transférer au.château ,de Vic-fur-Aifne les. Reliques de: Sainte Léocade. .Ils-.vouloient pourvoir à leur ſûreté par ce tranf-.. port. La cérémonie. s'exécuta avec. une' forte de' pompe. Les Reliques ayant été dépoſées dans l'Egliſe du château, l'Abbé de Saint· Médard, Gautier HI" établit auprès de l'Egliſe une communauté de ſes- Religieux, qui devoient célébrer l'Office Canonial,. & prendre ſoin de tout ce qui avoit rapport au culre de la Sainte..

Léocade, Léocadie.ou Locay'e, font-trois- noms ſynonymes, que les .légendes donnent à une même Sainte, honorée dans l'Eglife comme Vierge & Martyre.. Sa légende apprend, qu'elle étoit née·.en.,Efpagne·dans la ville· de Tolede,. vers,Fan dè J..C. 304.. Adon-& Uſuard mettent Sainte·Léocade au nombre:des:Vièrges,.. qui ont confeſſé la Foi. D'autres Auteurs ajoutent', qu'elle ſouffrit le martyre ſous Dacien, Préfet dè l'EfpagneTarraconnoife..Il eſt

(1) Chron. Long. p. 19. 63. 64. (2) Aug. Vir. p. 165.

certain, qu'ellè termina fa vie dans la ville de Tolede, & qu'après fa mort, on lui décerna un culte public (1)..,.

Lorſque les Sarraſins commencerent.leurs irruptions en Eſpagne (2), on transféra dans le Haynaut les Reliques de cette Sainte. On les dépoſa d'abord à S. Guilhin près de Mons: c'eſt du Haynaut, qu'une portion de ces:Reliques a été-apportée à S. Médard, & transférée dans. la: fuite au château: de Vic-ſur-Aiſne " où la Châſſe de la Sairite eſt demeurée jufqu'en 1590.

6. Il y a-beaucoup d'embarras dans la- fuite des deſcendans de-Jean 1 de Pierrefonds, Vicomte de Chelles-, & fecond fils de Nivelon' I. Jean eut deux fils, Vermond & Hervé, & trois filles que nous avons déja nommées.. Vermorrd-fut la'tige'des Chevaliers-Coutres ou Gouvemeurs'de la Ferté-Milon fous les Comtes de Crépy. Hervé fut marié de même que fon frere, mais il y a tant. d'obfcuriré &. de confuſion dans la gé-néalogie de fes defcendans" qu'on ſe perd en voulant établir une filiation exacte.

Frédelinde, femme de Jean 1, avoit un frere Chevalier, appellé Hildebert, dont on lit le nom parmi ceux ,qui terminent la Charte de 1102, concernant S. Mefmes de Pierrefonds. On lit auffi ceux de Vermond &'de Jean 'dit le Turc, petit neveu de Hildebert," & fils de-Verinond" Hervé, [rere aîné de Vermond, ne comparoît pas dans cette Charre;" mais on trouve' parmi les ſouſcriptions" celle de Rainaud fon fils & de'Payen'de Chelles.

Jean, fils de Vermond " eut une fille_ nO,mmée He.rferrde, qui-épouſa.Vermand ou Guermond, Vlcomte deBuzanCI (3),.duqueh elle eut quatre fils qui vivoient en 1190, ſavoir, Hervé de Bu-' zancï,.- Mathieu d'Artennes., Drogon & Thibaud Chanoine' de Soiſſons.. Voici des traits détachés toucham-plufieurs -Chevaliers; de Pierrefonds, qui vivoient au dOuziéme- ſiécle..

En 1143, Vermond-dePierrefonds ſigna l'acte (4) par lequel Drogon l permettait aux Religieux' de S. Pierre-en-Chaſtres, de-rentrer en poſſeſſion des biens qu'il leuravo:ic'enlevés. Dans' un autre titre' de:1'an 1144, il prend là qualité d'homme-lige 'du même Seigneur. Une autre Charte de l'an 1155, fait mention' de-deux Chevaliers; Rainaud & Vermond ; Fieffés.de Louatres. Nous parlerons bientôt de Jean 1> dit le Turc."

(1) Muldr. p. 51.
(2) Baillel • 9 Dec.
(3). Chr. Long. p. p. 345.
(4) Cart. S. Petr. à Caſt. Ch. Long. p. p. 19. 20. 39.

J'ai eu communication d'un extrait de l'ancien Cartulaire de S. Riquier, qui a été brûlé. J'ai trouvé fous les années 1173' & 1190, les noms de Hugues de Pierrefonds, de Clémence fa femme & de Robert leur fils, de Gaucher, de Guillaume & de Hugues, fils de GuiUaum'e ou de Gaucher, *Hugo filius*.

Hugues de Pierrefonds eut un fils nommé Hervé, 'qui figna comme témoin conjointement avec Jean de Roye, un aae dreſſé au nom d'Agathe de Pierrefonds, daté de l'an 1183. Le nom du même Hervé eſt encore écrit au bas d'une confirmation.du même titre (1). Il Ya apparence, que Hugues de Pierrefonds étoit fils de Henry de Banru, Ch.evalier, qui eſt .plufieurs fois cité:au Cartulaire de Mornienval fous l'an 1122. Hugues & Hervé ont été ſucceſſivement Selgneurs en partle de Banru & de Morte-fontaine.

Hervé de Pierrefonds eut un fils appellé Thierry de Banru; dont on lit le nom dans l'Hiftoire de Châtillon -par Duchefne, (.p. 687) fous l'an 1188. On donne à celui-ci un fils nommé' Thierry' de *Voucies*, c'eſt-à-dire., de Vauciennes, qui vendit en 122>plufieurs fonds de terres au Monaftere d'Avenay (2). Banru cſt un Fief de la Paroiſſe de Montigny-Langrain, relevant en plein du château de Pierrefonds. Suivant des déclarations des années 1542 & 1578, 1602 & 1655, la Seigneurie de.Roy.Saint-Nicolas, ,appeHée autrefois le Fief des Bourguignons, relevoit de Banru, ainſi que d'autres mouvances moins confidérables, dénommées dans ces actes.

Je lis dans un titre de l'an 1163 les noms d'un Drogon de Pierrefonds., fils de Raoul & ,petit-fils de Simon de Pierrefonds (3)- Drogon poſſédoit un bien à MOIte-fontaine .L'aae par lequel Conon Comte de Soiſſons, & Agathe de Pierrefonds, accorderent. en l'an 1:17 Iplufieurs priviléges à Long-pont, fait mention àe Philippe & de Landry de Pierrefonds.

J'ai mieux aimé rapporter ces noms féparémenr, que de vouloir établir des généalogies incertaines fur des probabilités & fur desreffemhlances; d'autant plus que dans les temps dont il eſt ici queſtion, diverfes familles de Chevaliers, qui n'avaient entre eUes aucune liaifon de parenté, prenoient les noms d'un même château, d'un même Fief, celles même dont les chefsétoient ſimples Chevaliers de ,garnifon. Duchefne n'a pas toujours été

(1) Chron. Long-p. p. 7.1. 75. Gall. Chr. 1 t. 9. p. 363.
(2) Gall. Chr. *t.9*· p. 367.
(3) Chrono Long-p. p. 51. 6··

aſſez attentif à obſerver cette regle, établie ſur les faits que j'ai déja rapportés, & ſur ceux que je dois produire encore, au ſujet des forts châteaux de la Ferté-Milon. & de Bethizy.

5. Les hauts Seigneurs de la Ferté-Milon n'en prenoient pas le titre, parce que ce domaine étoit uni à la Seigneurie de Crépy & du Valois, dont ces Seigneurs portoient le nom. Ils laiſſoient ce privilége aux Chevaliers leurs ſubalternes. La ſuite des hauts Seigneurs de la Ferté-Milon pendant le douziéme ſiécle, eſt la même que celle des Comtes de Crépy. De Hildebrante, ſœur aînée du Bienheureux Simon de Crépy, la propriété de la Ferté-Milon paſſa à ſa fille Adele, épouſe du Prince Hugues le Grand.

Templeux prétend, que Raoul IV, fils de ce Prince, acquit la Seigneurie de la Ferté-Milon. Son ſentiment n'eſt pas fondé : cette terre lui échut par ſucceſſion, après la mort d'Adele ſa mere, qui avoit épouſé en ſecondes nôces le Comte de Clermont. L'erreur de Templeux vient, de ce qu'ayant eu connoiſſance que la Ferté-Milon avoit appartenu à un Comte de Clermont, il n'a pas fait attention que ce bien venoit au Comte, de ſon épouſe veuve de Hugues le Grand, & mere de Raoul IV.

Raoul eut un fils & deux filles, qui poſſéderent ſucceſſivement le château de la Ferté-Milon. Le fils Raoul V en jouit peu de temps. Eliſabeth, l'aînée des deux filles, ayant épouſé le Comte de Flandres, lui tranſmit la jouiſſance de ce domaine, ſa vie durant. Jacques de Guiſe dans ſa Chronique (1) met la Ferté-Milon au nombre des dépendances du Valois, que le Comte de Flandres poſſédoit vers l'an 1168. Celui-ci y renonça après la mort de ſon épouſe, comme avoit fait le Comte de Clermont après le décès de la ſienne. Ce ſecond délaiſſement rendit la Comteſſe Eléonore, ſœur cadette de Pépollſe du Comte de Flandres, maîtreſſe du château & de la Seigneurie de la Ferté-Milon.

Eléonore uſa en pluſieurs rencontres des droits, qu'elle avoit comme Dame du lieu. En l'an 1184, elle donna à l'Egliſe de Noé-fort vingt ſolsparifis, à prendre ſur le change de la Ferté-Milon, & ſoixante autre ſols dix ans après, ſur la même ferme. En 1194, elle fit préſent à l'Egliſe de S. Vaaſt d'un vivier, ſitué près de la Collégiale de S. Vulgis, & d'un muid de bled de rente, à prendre ſur la grange de la Ferté-Milon (2).

Pendant tout cet eſpace de temps, la Ferté-Milon eut des Sei-

(1) Hemereus, p. 163.

(2) Hiſt. Meaux, p. 70.

gneurs Cuhalternes , qui en portoient le nom. Outre le Garde, le Chevalier duguet , l'Afinaire & le Portier, quatre Officiers titrés dont nous avons parlé, les Comtes de Crépy ·entretenoient à la Ferté-Milon un Chevalie·r Châtelain, qui fe qualifioit Seigneur du lieu, *Dominus*. On rapporte l'origine de cette charge, telle qu'el..; le ſubſiſtoit au douziéme fiécle, au temps où Hugues le·Grand fit le voyage de la Terre-Sainte ,avec Jean 1 de Pierrefonds, Hu-:gues de Pierrefonds Evêque de Soiſſons , Gérard de ChérifY, Châ-telain de Laon, &c. Hugues le Grand remit le gouvernement en chef de fDn château à Hugues le Blanc, & quelques .parties de ce même gouvernement" .aux .defcendans de Jean l'de Pierrefonds J Vicomte de Chelles.

Hugues le Blanc peut être comparé à tous égards, à Richard 1 ; Châtelain de Bethizy. Il tenoit aux Sei.gneurs de Valois par des devoirs', pareils à ceux qui attachoient Richard 'aux fervices des Rois Henry 1 & Philip.pe J. Il donna au Prieuré de S. Vulgis la même forme, que le plan fur lequel Richard avoit fondé la Col-légiale de S. Adrien.

Je n'ai .pû découvrir, de-quelle Maifon Hugues le Blanc fortoit. Il ne faut pas le confondre , comme ont fait ·quelques-uns, avec le Comte Hugues le Grand, frere du Roi : ce ferait prendre l'Of-ficier pour le Maître. D'ailleurs, Hugues, frere du Roi, mourut de fes bleffures l'an 1102, & Hugues le Blanc vivoit encore en 1122. Hugues le Blanc doit être auſſi diftingué de Hugues de Château-Thierry, qui fonda S. Jean-lès-Vignes en 1176, & de Hugues de Bethizy fils de Richard. On préfume, qu'il tiroit fon origine d'une Maifon de Gentilshommes,établie au château ou au bourg de Pierrefonds.

Hugues le Blanc épouſa une Dame appellée He1vide, de la-quelle il eut un fils nommé Guillaume (I). En l'an 1096, ce Sei-gneur fut préfent à la donation J que fit Hugues de Pierrefonds Evêque de Soiffons, de l'Eglife de Nogent-!'Artaut, lieu ſitué fur la riviere de Marne, au Monaftere de S. Germain-des&prez de .Paris. Il ſigna comme témoin, l'aae de donation en ces termes J. *Hugo albus* .

Depuis la Tranflation .du Corps de S. Vulgis à la Ferté-Milon, la Chapelle du Château avoit été deffervie par des Clercs Cécu-liers, q.ui rempliſſoient mal leurs fonél:ions, & qui négligeoient le

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 105.

culte

culte de S. Vulgis & de S. Sébaftien. Les chofes en étoient au point, que Hugues fe vit réduit à la néceffité de renouveller la Communauté de ces Clercs, afin de couper racine aux abus.

La vie exemplaire, que menoient les Religieux de la nouvelle Abbaye de S. Jean-lès-Vignes de Soiffons, lui fit naître le deffein de placer à S. Vulgis des Clercs réguliers de cette Maifon: Il communiqua ce deffein à Hugues de Pierrefonds, Evêque de Soiffons, qui entra dans fes vues, & approuva le changement. Hugues le Blanc l'obtint enfuite le confentement de Pierre III, Abbé de S. Jean, auquel il promit d'augmenter le revenu des prébendes. L'Abbé Pierre jouiffoit parmi fes contemporains de la réputation d'un rare mérite & d'une prudence conſommée, qu'il avoit acquiſe fous la conduite de S. Bruno. Il édifioit fes Religieux plus encore par fes exemples que par fes difcours.

Tout ayant été difpofé par le concours de l'Evêque, de l'Abbé & du Chevalier, on dreffa une Charte, dans laquelle les principales circonſtances du renouvellement de S. Vulgis ſont exprimées (1). Cette piéce porte en fubſtance, que Hugues le Blanc, Seigneur Châtelain de la Ferté-Milon, conjointement avec Helvide fa femme, Guillaume leur fils, & Sibille leur oellè-fille, a remis entre les mains de l'Evêque de Soiffons toùs fes droits fur l'Egliſe de S. Vulgis & res dépendances, fans fe réſerver quoique ce ſoit. On ajoute, que ce délaiſſement eſt fait, à condition qùe Pierre, Abbé de S. Jean, ſera mis en poſſeſſion tant des biens de l'Eglife de S. Vulgis, que des droits cédés par le Chevalier Hugues; & que l'Abbé Pierre enverra à la Ferté-Milon trois Religieux & un Prieur de ſa Maiſon, qUi deſſerviront la Chapelle de S. Vulgis, & exerceront les fonctions Curiales à l'égard des Chevaliers du château, & de ceux de leurs gens, qui demeurent dans l'enceinte de la forterelſe.

Hugues le Blanc avoit promis à l'Abbé Pierre d'augmenter le revenu des anciennes prébendes; il remplit ſa promeſſe, & fit préſent aux nouveaux Chanoines, d'un four banal, d'un moulin & de pluſieurs fonds de terre.

Dix ans après ce renouvellement, Liſiard de Crépy, Evêque de Soiſſons, confirma tout ce que ſes Prédéceſſeurs avoient fait. Il ajouta des bois aux revenus du Prieuré, & approuva la donation, qu'une Dame Odote avoit faite à l'Egliſe de S. Vulgis, lorſqu'elle

(1) Chr. S. Joan. in vin. p. 84.

fon fils avoit pris l'habit de Religion. dans la Maiſon de S. Jean. Le même Prélat donna auſſi l'Egliſe de Troeſnes à S. Jean. La permiſſion, que Liſiard accorda aux Religieux de S. Vulgis, d'exercer dans le château les fonaions du Miniſtere, a été la ſource des conteſtations qui ſe ſont élevées dans la ſuite, entre les deux Communautés de Sainte Geneviéve de Paris & de S. Jean-lès-Vigries de Soiſſons.

L'Egliſe Paroiſſiale de S. Vaſt appartenoit à Sainte Geneviéve. Lorſque l'Egliſe de S. Vulgis fut renouvellée, le Clergé de Saint Vaſt étoit compoſé, 1o. d'un Chapitre d'Eccléſiaſtiques, auxquels Etienne, Abbé de Sainte Geneviéve, donne la qualité de Chanoines dans ſa lettre CLIVe, *Canonicos Firmitatis Milonis.* 2o. D'un Prêtre ou Curé. Il eſt fait mention de ce Curé dans un accord de l'an 1158, paſſé entre les deux Communautés de Reuil & de S. Jean-lès-Vignes. 3o. D'un Chapelain (1). Suivant deux titres de 1172 & de 1177, la nomination du Curé & du Chapelain appartenoit à l'Abbé de Sainte Geneviéve de Paris.

Damien de Templeux met Hùgues le Blanc au nombre des Seigneurs, qui ont eu part à la fondation de l'Abbaye du Charme. Une partie des biens, dont Adam de la Croix & Foulques doterent cette Maiſon dans ſon origine, étant ſituée ſur la cenſive de Hugues, celui-ci donna ſon conſentement ainſi que Guillaume ſon fils, par une Charte qu'ils ſignerent; Hugues & Guillaume firent auſſi leurs préſens.

Au fond de piété qui portoit Hugues le Blanc à pratiquer ces bonnes œuvres, ce Chevalier joignoit des qoalités militaires dont il fit preuve (2). Thomas de Marle, le plus cruel & le plus méchant des hommes, s'étant révolté contre, Enguerrand de Coucy, ſon pere, ſe renferma dans la forteresſe de Montagu près de Marchais en Laonnois, avec un corps de troupes compoſé de Brigands & de ſcélérats déterminés, que l'eſpérance de l'impunité avoit raſſemblés ſous ſes ordres. Il faiſoit des ſorties fréquentes, & non-content de piller, il ravageoit tout par le fer & par le feu, dans les lieux des Dioceſes de Laon & de Rèims, qui n'étoient pas éloignés de ſon château. Il pénétra même juſques dans l'Amiennois, où il commit des excès de cruauté. Enguerrand ſon

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. n° 83. Cart. S. Gener. fol. 68.

(2) Dorm. t. 2. p. h. alln. 1114.

pere, manquant de recours pour foumettre ce fils dénatur,é, pria Hugues le Blanc de le feconder, & celui-ci lui prêta main-forte•

L'Auteur de la vie du Roi Louis le Gros exalte les principales qualités de Hugues le Blanc, comme celles d'un Chevalier généreux & magnifique: ce qu'il rapporte de ce Seigneur, eft placé fous l'an 1120 dans fon hiftoire (1). En l'an (121, Hugues ſigna l'acte d'une donation faite à Nanteuil, ·en ces termes : *Hugo qui dicitur Albus.* L'année fuivante 1122, il confirma par une Charte fignée de fa main, la donation de quelques biens fIS au grand Rofoy près d'Ouchy, & affifta au contrât, par lequel, à la perſuaſion de S. Bernard, la 'Collégiale d'Ouchy fut foumife à l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes. Depuis cette année, je neconnois.plus de ti-:tres, qui le concernent. On ignore, s'il a eu pour fucceffeur immédiat Guillaume fon fils.

De fon temps & après ſa mort, pluſieurs Chevaliers de marque portoient le nom de la Ferté-Milon. L'aéle par lequel Liſiard, Evêque de Soiſſons, confirma la fondation du Prieuré de S. Vulgis, eft contreſigné de Teſſon & de Guérin de la Ferté-Milon, deux Chevaliers du château. Teſſon mourut Religieux de/S. Jantès-Vignes un onziéme jour deScptembre.

En l'an 1131, vivoit,un Geoffroi de la Ferté-MUon, qu'on croit avoir été fils de-Guillaume, & petit-fils de Hugues le Blanc: mais on 'n'a rien de certain fur ce fujet. Lorfque le Monaftere de Long-pont fut fondé fur les terres de Gérard de Chérify, ces terres relevoient en plein fief de Geoffroi de la Ferté-Milon (2). La Charte aumôniere de la Comteſſe Eléonore fait mention d'un Guillaume de la Ferté-Milon, qui vivoit en 11 84 ou 1194.

Divers actes du douziéme fiécle font mention d'un Giflehert de la Ferté,,chef d'une des Familles nobles, dont je viens de par. 1er. Il eut un fils nommé Raoul, qui fonda l'Abbaye de Val·Chrétien en 1134. Giflebert ſigna l'acte de cette fondation comme témoin, & comme partie confenrante aux diſpoſitions de fon fils, & au plan dreſſé par Joſſelin Evêque de Soiſſons. Dix ans après la fondation de ce Monaſtere, Gillebert l'enrichit de plufieurs revevenus. Il 'eft cité dans un acte de l'an 1144, par lequel Dreux l J ,seigneur de Pierrefonds., fait un préfel1t à l'Abbaye de Long·pont (3).

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. n°. 33. 1t. 10. p. 113.
(2) Chrono Long-p, p.4. Gall. Chr. inſtr. (3) Chrono Long-p. 20.

Yai vu aux archives de cette derniere Abbay.e un titre de l'an 1145, {igné par Eudes de la Ferté-Milon : c'eft l'Odon le Turc. dont parle Bergeron, petit-fils,. à ce qu'on croit, de' Jean 1 Vicomte de. Chelles; fils d'Hervé., & neveu de Vermond.

Ce Cumom de *Turc* eft r.emarquable,.relativement au temps dont il eft ici queſtion. L'étymologie. en· eft incertaine;. Vient-il du mot *d'Urc,* qui étoit pour lors le nom de' la. riviere d'Ourcq & du territoire dela Ferté-Milon qu'elle arrofe ; ou des Turcs, que Eudes ou fon pere auroient combat.tu avec avantage pendant les premieres Croiſades; ou enfin d'une complexion mâle & vigoureufe,. femblable à celles des barbares de. ce nom? C'eſt furquoi il n'eſt gueres poſſible de. prononcer avec certitude; Le:fec.ondJentiment me: paroît plus naturel. &. plus [impIe que le premier.

Pluſieurs defcenda:ls' de Vermand ont· pris comme ceux-ci le' ſurnom de Turc. Jean II f011:fils' aîné' eft appellé Jean le Turc' dans touS les titres :. il mourut en l'an 1154. Jean II eut un fils nommé Raoul le Turc (1), qui. lui [uccéda· clans' fes titres & dans la jouiſſance de fes biens·. Une Charte d'Ancoul. de Pierrefonds, Evêque de Soiſſons, apprend, qu'en·l'année 1154, Raoul le Turc:' devint Chevalier·à la mort de ſon pere,- & qu'il tenoit alors l'Avouerie d'une partie de la forêt·de Retz·fous le ComteRaoul IV" Seigneur: de Crépy & de Valois, qui lui en avoit· confié la garde.. Raoul avait pour collégue Vermond fon parent, dans l'autre:· partie de la forêt de. Retz.. Raoulle Turc eft mis au nombre des principaux bienfaiteurs de Long·pont·. C'eſt de lui, que les Religieux de·cette Maifon tiennent le beau Tréfond de Notre-Dame-en-Retz ou de l'Aumône : il eft à croire ,que le Comte de Crépy avait donné ce.Tréfond au Chevalier;Raoul,_ comme le prix de· fa vigilance·(2).

Raoul le Turc épouſa Adele, fillë d'Adam de la Ferté-Milon ;. peu de temps après la mort:de{on pere (3). Je crois que cet Adam eftl'Qdon le·Turc de:Bergeron" & l'Eudes de la Ferté-Milon." mentionnés dans les·titres·de·Long-pom. Outre la.Dame Adele, Adam avoit un,fils-nommé Thierry.de la Ferté-Milon, dont je ne: connois pas les deſcendans. En 1159 „ Adele de la·ferté-Milon·. donna aU.Monafiere de' CoUinancos fon boisdes·Clofeaux. Adam· ſon pere vivoit encore deux ans après. On a l'acte par lequel,. en

(1) Chr. Long-p. p. 41·.
(2) Chron. Long-p. p. 147.
(3) Hiſt. Meaux, t. J. p. 37. Cart. ph. Aug. fol. 136.

l'an 1161, ce Chevalier, donna à la Comnmnalîté de Collinances (1), du confenteruentde, Thierry fon firs, fon 'bois d'Epinay ou des Brouſſes. On penfe qu'il était fils de Guérin de la Ferté:' Milon ,. & petit-fils d'Adam de la Croix, qui vivoit encore en, 1102.

En l'in 1175, Raoul le Turc confirma par un acte ſigné de ſa main le préfent, que fan beàu-pere', fon: beau-frere, & Adele ſa femme avaient fait à' Càllinance5. Il y ajouta deux muids de bled de rente, à prendre ſur la terre de Mareuil. En 1182, il ſigna ainſi, comme témoin, l'acte dreſſé par ordre de Philippe d'Allace Comte de Flandres, pour conſtater & expliquer la fondation de S. Thomas de Crépy, *Radulphus Turcus*. Le Cartulaire de Mornienval contient une piéce fignée par le même Raoul le Turc" portant donation à cette' Abbaye- d'une. rente de. dix livres, par: Philippe d'Alface, Comte de Flandrès..

Raoul jouiſſoit parmi fes contemporains de. la réputation d'un excellent Capitaine. Tout annonçoit dans ſa perſonne un guerrier redoutable par ſes talens militaires, 'pada force & par la vigueur de fes membres ,. & par les traits d'une phifionomie. capable d'intimider ceux .qu'il fixoit. Peut-être cet.extérieur a-t-il été l'origine de fon furnom de Turc.

L'affemblage de ces qualités acquit à Raoul la confiance des Eccléſiaſtiques, au point qu'il étoit.comme.l'Avoué général de toutes les Egliſes de la contrée. Il avoit le ſauvement de :M'arifY& de tous lesbiens:, que l'Abbaye 'de Sainte Geneviéve poſſédoit dans le Valois. Il eft marqué dans un dénombrement de ces biens, daté de l'an 1183, qu'ils ſont ſous le domaine & fous l'Avouerie de Raoulle'Turc, *de Dominio & advocatione Radulphi Turci*. La Comteſſe Eléonore nomme Raoul le' Turc dans ſa Charte Aumônierej .èomme *le* principal Offi'c,ier) auqllel elle avoit confié la défenfe, de'fon châte,au -de la Ferté-Milon.

Ce Seigneur eut un fils appellé Jean le Turc, lequel fut pere d'ûn Nivelon le Turc, qui eft cité dans pluſieurs titres du ſiécle ſuivant. Quelques-uns veulent, qu'il n'ait eu que trois filles, mais ils le confondent avec Raoul fils de Giſlebert de la Ferté-Milon, Fon:dare.ur.de, Val-Chrétien.

En ce temps, la Seigneurie de Charcy, ſituée de l'autre côté de la riviere d'Ourcq' par rapport au château de la Ferté-Milon,

(1) Hiſt. Meaux, t. 1. p. 137. t. 2. p. 127.

.formait un domaine féparé, d'une grande étendue•. EUe comprenait le territoire, où eft préſentement placée la Chartreufe de Bourg-Fontaine, avec les dépendances d'un triage, qu'on nommoit alors de la Bonne-Fontaine. Les Religieux de Bourg-Fontaine ont un titre de l'an 1157, dansJequel il eſt fait mention d'un Gentilhomme nommé Guillard qu'on y qualifie Seigneur de Charcy.

8. Nous avons donné ci'deva1'l.t une deſcription complette des Palais du premier ordre, que nos Rois des deux premieres races occupoient, en traçant le plan de l'ancien Palais de Verberie,: 'nous nous .prQpofons de donner ici une idée,.dès. parties principales, quicompofoient l'ancienne ville de Crépy, afin qu'on: ait dans .cette deſcription, une connoi{fance. complette de la maniere, dont les villes fortifiées étoient diftrihuées fous le ,gouvernement des premiers Rois de]a troiſiéme race. Le plan 'que je vais expofer, a ſubſiſté depuis.la. mort de Gautierle.Blanc juſqu'à la fin du treiziéme fiécle.

On diftinguoit cinq quartiers dans la ville, ou plutôt fur le territoire de Crépy; .celui du Donjon, celui du Château, Je Bourg, la Ville & les Bordes. J'ai déja .marqué les limites de ces différentes diviſions, en ,parlant du renouvellement du,château de Crépy fous le Seigneur Gautier le Blanc.

Les Seigneurs de Nanteuil auxquels appartenoit le donjon, entretenoient dans cette eſpéce de citadelle un Châtelain, qui était indépendant des Seigneurs de Crépy, maîtres du château. A la fin du teſtament de Thibaud III 'deNanteuil" dreſſé en l'an 1182., on lit parmi les ſouſcriptions le nom de Robert fon.châtelain, *Caſtellarius*. On entroit dans l'enceinte du donjon, .par la porte ſouterraine du grand chemin de Bapaume.

. L'eſpace occupé par le château, ſe terminoit aux premieres :maiſons de la Ville, à la Poterne, à la Croix-au-Bourg, & à.la porte-aux-Oiſtiers, ſur laquelle eſt préſentement placé l'horloge de la VIlle. On entroit dans le château par deux portes prinCIpales; celle de Compiegne & celle des Pourceaux. Philippe d'Alſace Comte de Flandres & de Crépy, du chef de ſa femme Eliſabeth, voulant avoir une nouvelle iſſue du côté du Fief des Bordes, fit percer près de S. Michel une nouvelle porte, qui paroît être celle qu'on nomme aujourdhui Porte du Paon. Une Charte de ce Seigneur & de ſon épouſe Eliſabeth apprend, que pour pratiquer

cette iſſue & conſtruire le pont-levis, il avoit fallu ahbattre la maifol1 du nommé Herbert le Potier, appartenant à S. Arnoul, & que dans la: vue de dédommager les. Religieux de ce Monaſtere, le Comte de FJandres avoit abandonné à Thibaud ,.Prieur·de S. Arnoul ,..la maifon du·nommé. Baudouin'.d'Arras, bâti-c de l'autre côté du p.ont ". avec la juſtice de ſon emplacement. Suivant cè. trait, le territoire du château·& celui du b.ourg devaient aboutir; ·en pointe à la porte du Paon.

L'enceinte du Bourg continuoit depuis l'emplacement actuel de la Rorte.du Pa:on juſqu'à la Croix de ſon nom, & juſqu'aux murs du château & du donjon. Cette troiſiéme portion·de Crépy avoit un Gouverneur particulier,. auquel les titres donnent les deux noms.de *Burgare* & de *Bougre*. Ce dernier·terme qui eſt préſentement un mot groſſier dans·le·commerce du -monde', n'avoit alors rien de choquant pour les oreilles. La charge: de l'Officier auquel on donnoit ce nom." revenoit aux emplois des Burgraves d'Allemagne; ,Nous aurions déſiré pouvoir:fuRprimer cette expreſſion dans le détail qui va fuivre.; la nature du récit que nous entreprenons, ne nous·a·pas permis de lè faire·. n y a des rencontres', où.la délicateſſe du lecteur doit céder aux circonſtances ; il n'eſt ici queſtion que de ſe tranſporter en idée dans des temps anciens', '&' d'adopter pour un inftal1t un terme, qui étoit alors conſacrépar l'ufage; .'

Les châteaux de Pontoiſe, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds, de Bethizy." & même le -Palais de Verberie, avoient chacun un bourg, de même que celui de Crépy. A Pontoiſe comme à Crépy, il y a eu pendant long-temps une Croix-au-Bourg. Nous avons: déja obſervé ,qu"on donnoit le nom de bourg à-la. p,attre des forts châteaux, où les habitans des campagnes venoient s'établir pendanr'les troubles, afin d'être à l'abri des incurſions. Ils y bâtiſſoient des demeures, & payoient des redevances au Gouverneur:' du bourg, ou au Seigneur du château, ou bien.à ceux à qui le Seigneur ou le Gouverneur jugeoit à'propos" de tranſmettre la propriété de leurs droits. On appelloit ces habitans *Burgenſes* en latin, & *Bourgeois* en François. La charge. de Burgare de Crépy revenoit à celle de Châtelain, de Gàrde ou de Chevalier des autres forteresſes. L'office actuel de Capitaine de Crépy répond à l'ancienne charge des Burgares, dont nous aHons préſenter la ſuite par ordre de dates.

Dès que le Seigneur Gautier le Blanc eut achevé de fortifier ſon château, pluſieurs familles obtinrent de lui la permiſſion de s'établir au-dedans de la ſeconde enceinte, en lui payant un droit. Gautier reçut ces familles, & régla le tribut, qu'elles lui devroient. Il prépoſa un de ſes Chevaliers à la garde du bourg, & ſe réſerva le tribut des Jamilles.

Vers le temps où ce Seigneur fit venir l'Abbé Girard & des Religieux de S. Benoît, afin d'établir une Communauté de Réguliers, à la place du Chapitre de Chanoines ſéculiers qui deſſervoient la Chapelle de ſon château, il tranſmit à la nouvelle Communauté les droits annuels, que lui devoient les habitans du bourg (1). Il obtint à ce Cujet le conſentement du Roi Robert, & l'agrément du Pape. Adele ſon épouſe s'unit à lui, afin de rendre par ſon conſentement, la donation plus fiable encore.

Tant que Gautier vécut, le Chevalier Burgare, content de ſes appointemens, exerça ſes fonctions, & laiſſa les Religieux dans la paiſible poſſeſſion des droits qui leur avoient été accordés. Nous ignorons le nom du premier Gouverneur du bourg, que Gautier plaça de ſa main. Ce premier Officier eut un fils, qui ſe nommoit Haymon de Crépy (2). Haymon eut deux fils, Arnoul & Hugues. Arnoul eut en partage la terre de Grand-Villers-au-bois, ſituée près de S. Juſt en Picardie, *Grande Villare*. Hugues ſuccéda à ſon père dans ſon poſte de *Burgare* vers l'an 1086.

Hugues après avoir exercé pendant quelque temps ſes fonctions, ſe perſuada que les droits perçus par les Religieux ſur les habitans du bourg appartenoient à ſa charge, & ſur ce fondement, il commença à les inquiéter, & à s'approprier le tribut, que devoient annuellement les bourgeois. Hugues ignorait, que la donation du bourg avoit été faite à S. Arnoul de la façon la plus ſolemnelle; qu'elle avoit été ratifiée par le Roi & par le Pape, après avoir été conclue en préſence & par le miniſtere des Archevêques de Sens & de Reims.

Après qu'il eut joui quelque temps de ſon uſurpation comme d'un bien légitime, les Religieux de S. Arnoul l'attaquerent. Hugues ſe défendit d'abord; mais auſſi-tôt qu'il eut pris connoiſſance des titres & des droits de ceux-ci, il ſe relâcha de ſes prétentions. Les Religieux de leur côté, ne voulurent pas le traiter à la rigueur. Hugues conſentit de rendre aux Moines ce qui leur appar-

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 209. 423. (2) Archiv. de la Cathedr. de Beauvais.

tenoit;

noit, & ils permirent au Burgare de confervèr fan hôrel fa vie durant, & d'en tranſmettre la jouiffance à Drogon fan fils aîné, fous la fiillple redevance d'une rente annuelle de trois fols. La convention fut exécutée de 'point'en point. Hugues & Drogon vécurent en bonne intelligence avec les Religieux de S. Arnoul.

. Drogon'etant more, les Religieux pe.rmirent à fa veuve de demeu,rer dans l'hôtel, qui à la rigueur, devait leur revenir, & d'y élever un fils en bas âge, nommé Enguerrand, qu'elle avoit eu de Drogon fon mari. La·charge de Burgare paffa au Chevalier Thiennard de Crépy., ·qui l'exerça 'en attendant que le jeune Enguerrand eût l'âge & l'expérie'nce néceffaires, .pOUI remplir cet emploi.

, Lorſqu'Enguerrand eut atteint l'âge d'homme, les Comtes de 'Crépy qui avoient 'reconnu en lui beaucoup d'intelligence, le formerent aux affaires, & l'envoyerent à Amiens, où il paſſa dix ans avec la qualité de leur Baron, c'eſt-à-dire; de ieur'Confeiller.

Une Charce de l'an 1108 fait connoître, qu'en cette année Enguerrand demeurait encore à Amiens. Pendant ce temps Thiennard, ſucceſſeur de Dragon, vivoit de bon accord avec les Rdigieux, '& favorifoie leurs intérêts.'.

En l'an 1116) Enguerrand quitta la ville d'Amiens, dans le deffein de venir fe fixer à Crépy, à l'hôtel que fort pere avoit occupé, & où il avoit été élevé. Il entra dans le bourg, accompagné d'un parti nombreux, auquel les Religieux ne jugerent pas à propos d'oppofer la moindre réſiſtance. Fier de ce fuccès, Enguerrand entreprit d'empiéter fur les draits des Moines; & d'étendre fon. autorité fur la plus grande parrie du bourg. Les Religieux voyant ·qu'ils alloient devenir la viaime de leur patience, 'penferenc à contrebalancer le pouvoir, que le jeune Officier-voulait s'arroger. Ils convoquerent dans l'intérieur de leur Couvent uneaŒemblée ,folemnelle, à laquelle ils inviterent les .perfonnes les plus con·' ·fidérables de la contrée. .

Parmi les noms des affiftans, on remarque ceux de Clérem. baut Évêque de Senlis, de Hugues Prieur de Bethizy, de l'illuftre Guibert, Abbé de Noge'nt-fous-Coucy, d'Odon Abbé de S. Crépin de Soiſſons, de Baudouin Abbé de S. Vincent de Senlis, de Martin Prieur de S. Martin-des-'Champs de Paris, de Hilon Prieur de Coincy, d'Artaud Prieur de Nanteuil, fans compter ceux ·d'ungnmd'nombre d'Eccléſiaſtiques féculiers & réguliers, diſtingués par le,ur .mérite-, mais qui n'étoient pas titrés.

Les Moines de *S.*. Arnoul c.omptoient dans. cette· aſſemblée· plufieurs Seigneurs laïcs. & quelques Chevaliers, qu'ils avaient dif... parés à leur accorder leur bienveillance, & à leur donner dans le' befoin des marques de leur proteaion.. Adam; de Crépy· Sei-- gneur de Nanteuil, Daimbert de Montreuil., Raoul'de *Maſtroſo* J · le Chevalier·Richard Châtelain.de·Bethizy,. Payen.de Chelles ,. Gautier de·Frefnoy, Thiennard de Crépy., & divers particu- liers remarquables par leurs emplois formOient la claſſe des laïcs : : le Prevôt Foulques & le Receveur, Viard parurent auſſi à cette af- fem blée, afin de.' s'acquitter de. c.e qui pouvoit dép.endre de leur : miniſtere.

L'affaire qui diviſoit Enguerrand & la Communauté de S. Ar-- . noul ayant été. hlife en délibération:, Enguerrand ne fut:pas trou-- vé recevable·dans fes prétentions.. L'aſſemblée le manda., Inſtruit: du nombre .& de·la: qualité des perſonnes quUa,compofoient, il : fentit ſon c.rédit annéanti , prit la fuite avec ceux de fon parti, &". ne reparut plus. L.e fucçès.des.Religieux ne·nuiut en aucune forte !, au poſte de·Burgare : ils: concoururent au contraire avec les.com-- . tes de Crépy à en augmenter les prérogatives.

Thiennard ou Thémard de· Crépy jouit de fonemploi quelque '. temps'encore:aprèsl'affemhléede l'an 1117. Il eut pour ſucceſ- . feurJeanlcBougre." dont le nom fe trouve dans pluiieursaétes.-.. En l'an 1144., Jean ſigna comme témoin, une-Charte que Raoul : IV, Comte de Crépy, avait délivréè en faveur de-Long"'pont(1).. On lit cette fOl:lfcription *Joannes. BIlIgal'illS,* au bas d'une autre- Charte, .que.1e·même Comte accorda aux Prémontrés de Braine-,, entre le nom de Thibaud deCr.épy., Seigneur de Nanteuil, .&' ce- . lui d'Enguerrand frere du Burgare. Jean. poſſédoit les terres d'I-- vort &·de·Pondront. Il.fut marié & eut un fils nommé Ernulphe : ou Arnoul. Il eſt marqué dans une des piéces juſtificatives de l'Hiſ- - toire de ·M·eaux (nO 9.6) qu'Ernulphe, fils de Jean *Bugrus* a, con-.. firmé.à Collinances le préfent que ſon pere avait fait à ce Monaf-.. tere, des dixmes d'Ivort, tant;en·bois qu'enterres._

Le même Arno:'JI'prend le titre ·*deBu.lgarus.* à la fin d'une·Char-:. te accordée à Mornienval enJ'an 1182. n,ugi1a *Arnulphus Vul-· grzlS* la Charte de fondation ·de S. Thomas·de Crépy, avant Raoul· le Turc. Le ·Cartulaire de la Confrairie aux Prêtres commence- . par une piéce de l'an 1185 de la Comteffe Eléonore, qui cft ainſi :

(1) Chr. Long·p. p. 14. Gall. Cbr. inſtr. t. 10. p. 118·.

contreſignée par ce même Arnoul, *Arnulphus Bugarus.* On lit encore ſon nom, parmi ceux qui ſont cités dans la Charte Aumôniere de la Comteſſe Eléonore de 1194. Il ſigna *Arnoldus Bugarus* un autre titre de la même année.

Arnoul eut un fils nommé Jean, que nous appellerons Jean II, pour le diſtinguer de ſon ayeul. Ce Jean ſecond paſſoit pour un des hommes édifians de ſon ſiécle, à cauſe de la ſolide piété dont il faiſoit profeſſion. Le Roi Philippe Auguſte faiſoit cas de ſa perſonne, & le favorisa dans pluſieurs rencontres. Le nom de ce Gentilhomme eſt répété pluſieurs fois dans le Cartulaire de ce Prince en ces termes, *Joannes dictus Bougre* (1). On lit dans le réſultat d'une enquête faite en 1212 par ordre du Roi, que Jean a droit d'uſage dans ſes bois d'Ivort. Dans des lettres de l'an 1219, le même Chevalier Jean témoigne que ſon droit d'uſage lui a été accordé par la Comteſſe Eléonore, afin de pacifier les différens qui s'étoient élevés entre lui & Arnoul d'Ivort, qui était apparemment ſon proche parent ou ſon frere. Il ajoute, que cet uſage regardait tant ſon château d'Ivort, que le moulin de Pondront. Je parlerai ailleurs de la Seigneurie d'Ivort.

En l'an 1214, il Yeut un échange (2) entre le Roi Philippe Auguſte & Frere Guérin, Evêque de Senlis, d'une part, & Jean *li B.* de l'autre. Guérin quitta au Roi ſuivant l'accord, l'hommage que lui devoit Jean 11, à cauſe de ſon Fief. Le même Chevalier Jean eſt repréſenté au Careulaire de S. Thomas de Crépy, comme un Gentilhomme puiſſamment riche en fonds de terres, ſituées la plûpart entre Ivort & Crépy...

Pénétré de l'injuſtice des procédés de ceux qui enlevoient les biens des Monaſteres & des perſonnes conſacrées à Dieu, il tint une conduite conſtamment oppoſée à leurs maximes. Il donna des marques de ſa libéralité aux Chanoines de S. Thomas de Crépy, aux Religieuſes de Mornienval, & à l'Aſſociation de la Confrairie aux Prêtres de Crépy, dont il était membre. Son nom & ſon ſurnom ſont écrits en pluſieurs endroits du Cartulaire de la Confrairie, comme étant l'un de ſes principaux bienfaiteurs. Nous apprenons d'un titre de Mornienval, qu'en l'an 1220 le Chevalier Joannes li Bogres avait pour épouſe une Dame Ermentrude, & un fils appellé Nivelon le Bougre. L'année où mourut Jean II eſt incertaine.

(1) Cart. Ph.-A. Fol. 131. 136.

(1) Gall. Chr. t. 10. p. 1410.

Nivelan fon fils. lui fuccéda, dans, fes, biens & dans ſa charge avant l'an 1242. Jean avoit.de fon vivant affocié.ce·fils à 1a:Con-· frairie aux Prêtre.s. Nivelon ſigne en ces termes un acte de la Con-· frairie, daté de la même année 1242, *Nivelo. Miles de POllte Ro.. ttlllldo dictus Bougre.* Il ne vécut pas long-temps après cette année, ou il fe. démit de fa charge.. On trouve au même Cartulaire une· piéce·de·l'an 1248, dans laquelle on donne à un c..ertain Arnaud de Vaumoife la qualité de *Burgare.*

Arnaud de. Vaumoife ne v.ivoit plus en l'an 1268.. Le Burgare: Pierre lui avoit·fuccédé.. Pierre eſt nommé dans·les titres, *Petrus Li.B Petrus ly Bulglus..*, & *Pierre de. ae.ffous la Tour*, parce qu'il: avoit de.ce·côté là fan hôtel. Le p,remie.r.titre qui le n.omme, eſt un contrât:de vente, daté du mois de· Décembre 1268, portant, abandon,moyennant.uneJomme de. ſix livres.:pari:fis:, d'une place: ſiſé aux Courtilles, entre la maiſon d'Eméline la Reine & celle· de Joubert, furtlommé- le Bogres.-. Peut-être c.e. Joubert avoit-il . exerc.é .ci-dev.ant le.s·fonctions de.Burgare..

Le dernier Burgare.de C.répydonton ait connoiſſance, ſe nom-- moit Robert·. On' lui donne le furnom-de·Bougre, dans un titre: du mois de Mars 1.278, Bortant a·mortiffement.

Six ans.après cette"date, .Charles .de·France reçut: en appanage: le Comté de Valois., & établit.fa-réfidenc.e au château. de Crépy.. Il abolit la·charge. de Burgare, & créa.à la place._ de cet Officier,. un Capitaine du château.. Depuis la réunion. des. trois Fiefs du: Donjon, du Bourg &:du:Château., qui futconfbmméè fous le re-- gne de Philippe: Auguſte, la.charge de.Burgare n'étoit plus qu'un: titre. fans. fontlions .utiles.-.

La famille des Gentilshommes, qui avoient pris cetii:re de pere: en fils depuis plus .de"trois fiécles., ne fut pas éteinte: pluſieurs de· fes rejettons s'établirent àVillers-Cotreretz.,.à Ivort., à.Anthilly,. Ils fQnt-fouvent cités dans les titres du quatorziéme ſiécle fous. les: noms.de Boulglards, .Boilgiands, Boulards & Broilards·.

Lorfque les Càmtes·de Crépy_ rétablirent·la·charge de Burgare· p.endant les premieres .années .dudouziéme ſiécle, ils y attache- rent de fort beaux droits. M. .Bruffel (1) prétend que de. fa nature, cet office fe tenoiten'Fief,. & que. de lui ſont émanés les droits de Bourgage.. M·. Bouquet (2) étend.les. droits de.Bourg ou' de.

(1) Tom. 2. p. 845.

(2) Dr. public, p. 211. D. Bouq. t. 9. p. 618.

Bourgage fur les marchés, ſur les impôts, fur lesmonnoies, ſUf.' les maitons du bourg & ſur les terres.

Le Burgare de Crépy avoit un· hôtel à Crépy, & une maiſon de plaiſance à la campagne. Le corps de logis qu'il occupoit dans la feconde enceinte du château de Crépy, étoit appuyé contre les murs de la principale tour du donjon. Ce corps de logis eſt indifféremment appellé dans les titres·, l'hôtel du Burgare, l'hôtel au Boulgle ou l'hôtel de' deffous.la·Tour. Avant que.cethôteL. eût été bâti ou deſtiné au logement du Go.uvemeur·du.bourg,. on appelloit Place-Boiffiere le terrein qui était devant. On planta une Croix: dans·cette' place, qui portoit le même nom.· La place & la Croix.changerent de nom·à l'occaſion du nouveau logement du Burgare, & font appellées·, Place & Croix.aux..Boulgles, dans pluſieurs actes du·douziéme ſiécle.

Le' Burgare avoit une maifon de plaiſance au Pleſſis-ſous-Cuvergnon· de même que le Châte1ai.n· Richard 1 de Bethizy avoit la ſienne au Pleflis.Châtelain; hameau qui retient encore' cette feconde dénomination, de la qualité de ſon premier poſſeſſeur. La plûpart des anciens titres nomment le Pleffis-fous-Cuvergnon. *Pleſſis au Bougre*" depuis. même: que ce' dernier terme a été mis dans la ſociété,. au nombre des mots qu'on ne peut plus proférer décemment. Des actes de la fin du regne. de François I l'appellent ainſi :. Denys Carrier ne l'écrit pas autrement, dans la liſte des lieux. du' Bailliage de Valois·,. qu'il a dreſſée vers l'an 1590.

Le Fief du Burgare fis au Pleſſis, comprenoit pluſieurs arriere-Fiefs' dans ſa·mouvance. Une-déclaration fournie au dernior·Tenier de Valois, met au nombre des' dépendances de ce. domaine, un ·Fieflitué'au même. lieu du Pleſſis, produifant-autrefoisdix ſeptiers de: bled par an, & deux fols·dix deniers pariſis de .rente·. Une-autre-Déclaration du même temps place.dans·la même mouvance, le Fiefde Renaud:de Roquemondis au·Pleffis.:.au-Bougre., & maintenant· poſſédé par les· Chartreux·. de Bourg-Fontaine. Ces deux .arriere-Fiefs donnoient rang de,Pai·[& d'homme-jugeant aux Affifes,de Crépy.. On peut ·confulter.' ſur l'office de' BUlgare,. ce· que M. ·Ducang.e en dit .dans,fon Gloſſaire.

. Je renvoye,touchant'l'ancienne ville de Crépy, à ce' que j'en ai déja rapporté. Je' me contenterai d'y· ajouter quelques ohferva... tians, .que je n'ai pas produites. Cette villeavoit .un Maire pour, Gouverneur. Suivant Chopin, la Mairie. de Crépy eſt l'une des

plus anciennes de la Champagne. M. d'e' Valois dans fa notice. (p', 163) cite des lettres du Roi Loùis le Gros de l'an 1119, dans Jefquellesilefi f.ait mention deJa ville de Crépy fous le nqm de *Criſpeïum.*

Je n'ai pu découvrir, à quel endroit de l'ancienne ville l'hôtel du Maire était ſitué. Ceux qui le plàcent à Méremont, n'ont d'autres garants de leur opinion, que l'étymologie du nom. Il eſt plus naturel de penſer, que cet hôtel devoit être placé au milieu de la ville. L'Officier du Criage avoit ſon manoir, à côté de ce même hôtel.

L'office du Criage étoit tenu en Fief) & donnoit à ſon poſſeſſeur le droit excluſif, » de faire toute proclamation & cri pu» blic qui ſe font de par le Roi en la ville; aucun autre ne pouvant » exercer ces fonctions ſans le congé du Fieffé; à lui ſeul appar» tient de porter le baſſin & chandelier, faire ou faire faire les cris » des décrets & autres ventes: il prend pour ſon profit les deniers » tombans dans le bailli, fourniſſant ledit baſſin & les chandelles. » *Item*, lui eſt dû une charretée de bois de chaque vente qui ſe fait » en la forêt de Retz, & une buche à choix de chaque chariot ou » charette chargée de bois de cette forêt, entrant par la porte de » Long-pont, ſoit que la voiture doive reſter dans la ville, ſoit » qu'elle doive paſſer outre. Il peut faire moudre ſon bled pour la » nourriture de toute ſa famille, à tel moulin que bon lui ſemble, » ſans payer mouture : doit jouir le poſſeſſeur dudit Fief, d'une » rente de deux ſextiers de bled à prendre ſur la Seigneurie de » Rouville «. Ce détail eſt contenu dans un dénombrement de l'an 1376. Il fait connoître qu'anciennement on érigeoit tout en Fief, juſqu'aux fonctions ſerviles.

Le Fief du Criage comprenoit deux autres Fiefs dans ſa mouvance; la Grand-Maiſon & le Moulinet. La Grand-Maiſon après avoir été poſſédée ſucceſſivement par pluſieurs Chevaliers du nom de Roquelhont, a paſſé aux Fhfillers, & de ceux-ci aux Rangeuils. Le Criage & les deux arriere-Fiefs donnoient à leurs poſſeſſeurs le droit de Pairie & d'homme-jugeant aux Aillfes de Crépy.

Suivant divers titres des années 1163, 1271, 1278, 1284, & 1430, les fours bannaux de la ville occupoient un canton ſitué dans un fond attenant les murs du donjon. L'urage exigeoit qu'on ne ſouffrît aucuns fours à pain, à chaux ou à plâtre dans l'intérieur des villes, à cauſe du danger des incendies; d'autant plus qu'alors

on-bâtHToifplus'en bois qu'en .pierres. L'Officier qui préſidoit à la police de ce cant.on ,fe nommoit Boulanger ou Fournier : il jouiſſoit de' dIvers droIts en vertu de fa charge, qu'il tenOlt en FIef du Seigneur de, Crépy. Le Chapjtrede. S. .Aubin .percevoit dans ce canton pluſieurs redevances qui ne ſubſiſtent plus, depuis que les maiſons ſur leſquelles on les leur avoit aſſignées, .ont. été détrUltes.

Nous avons rapporté à la page'90 dé 'cet'ouvrage l'ancien état du lieu de Bazoches. Suivant un accord de l'an 1 J20 entre Raoul IV, Comte de.Crépy, .& les habitans de ce lieu, qui regardoit la ville de Crépy, des habitans avoientété originairement aſſujettis à de mauvaiſes coutumes, dont ils.prierent le Comte de les décharger. Raoul accorda leur dèmande.,à condition que les Bourgeois du lieu,payeroientpar chaque ménage une mine d'avoine & une poule à lui & à ſes ſucceſſeurs ; '& aux deux Gruyers, un pà.in & une poule. Le Comte dans ſa Charte d'exemption. (1) ſépare en deux claſſes les habitans de Bazoches', celle des Bourgeois. & celle des payſans *ruſtici*. Bazoches étoit encore: un' lieu très-peuplé 'au ſiécle ſuivant.

, Pluſieurs Officiers des Comtes.de Valois' avoient leurs hôtels à: Duvy. Une Charte de l'an 1186, concernant S. Adrien de Bethizy, fait mention',de deux Chevaliers, l'un nommé Euſtache, l'autre Boulard de Duvy (2). Vers ce même temps, la Comteſſe Eléonore fit rép'arer le Palais de Bouville.

Les dehors de Crépy ſe diviſoient en trois' parties. On diſtinguoittrois ſortes de dépendances principales ſur ſon territoire ; les Bordes, le Fauxbourg & la Banlieue. Les Bordes étoient les fermes du château, {huées près S. Thomas. Le Fauxbourg conſiſtoit dans un amas de rnaiſons, ſituées extérieurement à côté de la principale porte du Bourg. Ceux qui habicoient cette partie' des"environs de Crépy, payoient un droit au Burgare. Cette portian de terrein eſt appellée *foriſburgum* dans les titres latins, &' *forſbours* dans les vieilles Chartes Françoiſes ; comme qui diroit, dehors ,du Bourg. On nomlloit BanlIeue; les hameaux & les cenſes diſtribués à une lieue, autour de'la' ville.

Ce plan de l'état de Crépy au douziéme ſiécle, eſt à peu près celui des villes les pllis·,confidérahles.·'dela province. On peut,

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. ;p·. 423. Berg. Val. Roy. p, 19. 20.

(2) Louvet, Hiſt. Beauv. t. 2. p. 709.

Four un plus grand éc1airci!femen.t, recourir à ce que nous avons expofé, touchant l'origine & la 'premiere diſtribution de la ville de Crépy, à la *page* 86 de cette Hiftoire, & aux *pages* fuivantes. Ce partage des villes .en'pltlfieurs quartiers convenoit 'aux cir.. conſtances de ces temps de troubles, où le peuple éprouvoit toutes fortes de vexations, .& où lesBeigneurs les plus modérés fe trouvoient dans une néceffité habituelle de fe tenir fur leurs gardes, & de veiller, les armes à la main, à la confervation de leurs .domaines, & même à la .sûreté de leur perfonne.

. 9. Le nombre.desReligieux,de S. Jean-lès-Vignes de Soiſſons croiſſoit de jour en jour, parce 'que la regle de S. Auguftin s'ob.. fervoit dans cette Maiſon, 'avec :une piété digne des premiers temps du Chriſtianiſme. Ce furcroit de Religieux mit dans la néceſſité d'augmenter les lieux'réguliers, & de rebâtir l'Eglife fur un plan .plus vafte. On commença les travaux de l'Egliſe (1) en l'an 1108.

L'Eglife du château d'Ouchy étoit deſſervie par un Chapitre 'de Chanoines féculiers, pareil à celui de S. Vu)gis au château de la Ferté-Milon, que.Hugues le Blanc avoit réformé, ou plutôt renouvellé, en mettant à la place .des Chanoines féculiers des Religieux de S. Jean lès-Vignes. S. Bernard, qui avoit été témoin du premier changement, le propofa à Thibaud le Grand, Comte de Champagne, comme un exemple à fuivre, en introduifant à la place des Clercs féculiers de ſon château d'Ouchy, des Chanoines réguliers de S. Jean. Le CO,mte entra dans les vues,du S. Abbé; & après avoir pris fur ce ſujet les avis de Hugues'leBlanc & de Lifiard de Crépy, Evêque de Soiſſons, il réfalot d'exécuter la réforme, dont S. Bernard lui avoit infpiré le deſſein (2).

. Le Comte., avant de rien entamer, follicita le confentement 'des .Chanoinesen place, & l'obtint, 'avec le dénombrement de leurs biens & de ceux de l'Egliſe, qui relevoient des domaines de Thibaud., dont ils avoient autrefois fait partie. Le Comte de Champagne remit entre les mains de Lifiard, Evêque dè Soffons, l'état de ces biens, .& l'Evêque en fit la donation à Gautier, Abbé de S. Jean, qui l'accepta.

Thibaud augmenta le revenu des prébendes. Satisfait de la générofité avec laquelle les Chanoines avoient donné leur agré-

(1) Chr. S. J. Vin. p. 80. (2) Chr. ibid. p. 88. 89.

ment

-mènt, il décida qu'ils conferveroient leurs prébendes, & qu'ils jouiroient leur vie durant, de l'augmentation qu'il y avoit faite : qu'à mefure qu'un d'entr'eux décéderoit) il feroit remplacé par un Chanoine régulier de S. Jean, juſqu'au parfait renouvellement du Chapitre.

Ces chofes furent arrêtées au château d'Ouchy, où le Comte de Champagne tenoit ſa Cour. De peur que l'on ne changeât quelque *chaCe* à ces difpofitiol1s, Thibaud le Grand les fit rédiger par écrit; il ſigna l'acte qui les contenoit, & après lui S. Bernard, l'Evêque Liſiard, Hugues le Blanc; & d'autres Seigneurs écrivirent leurs noms au bas du titre, en qualité de témoins. La piéce originale de cette fondation s'dl: confervée jufqu'à nos jours: elle eſt datée de l'an 1122.

Cette piéce ayant été communiquée à l'Abbé Gautier, ce Supérieur envoya un de ſes Religieux à Ouchy, afin de prendre poſſeſſion du tréſor & des ornemens de l'Eglife. Romuald, Archevêquede Reims, mit le ſceau en ſa qualité de Primat à ce renouvellement, par une Charte qui confirma celle de l'an 1122. Le Chapitre d'Ouchy ne fut entiérement renouvellé, qu'en l'an 1150, après la mort ou la démiſſion de tous les Chanoines fécu-- Hers, deux ans avant la mort de Thibaud le Grand, Comte de Champagne, arrivée le 10 Janvier 1152.

Ce Seigneur laiſſa pluſieurs enfans de Mahaut ſon épouſe, qui partagerent entr'eux ſes états. Henry, l'aîné des garçons, ſuccéda au titre de Comte Palatin de Champagne-, que ſon pere avoit porté, & prit poſſeſſion du château d'Ouchy. On a de ce Prince une Charte, datée de l'an 1169, par laquelle il donne à Notre-Dame d'Ouchy une demeure ſeigneuriale à Ciergy, avec les bois du lieu, des terres, des hoſtiſes, des bois à Montigny, & le moulin banal d'Ouchy. Il confirme auſſi par ſa Charte, les changemens faits par Thibaud ſon pere.

Les Religieux d'Ouchy reçurent de lui pluſieurs bienfaits. En l'an 1177) il accorda au Prieur le droit de Juſtice) à la réſerve des appels du duel & des hommes de la terre de Notre-Dame, comme elle s'étend, leſquels reſſortiront à la Juſtice de ſon Comté: il accorde aux hommes de l'Egliſe de Notre-Dame le privilége de n'aller à la guerre, qu'au dernier ban.

Vers ce même temps, une Communauté de Templiers s'établit à Ouchy. Je n'ai pu apprendre aucune des circonſtances de

fa fondation. Après l'extinfrion de cet Ordre en France, les biens de la Maifon d'Ouchy furent réunis à l'Ordre de Ma1the.

L'Eglilè paroiſſiale d'Ouchy-la-Ville fut foumue à S. Jean-lès-Vignes de Soiſſons, trois ans après celle du château. Elle poſſédoit originairement des biens confidérables, dont elle fut obligée pendant les troubles, deJacrifier un.e partie pour conſerver l'autre. Les Prêtres qui la deſſervoient, ayant befoin de fauvegarde pendant les guerres civiles, avaient choiſi les Comtes de Soiſſons pour protecteurs. Ceux-ci s'emparerent peu.à peu& par dégrés des biens de l'Eglife; de maniere que fous Guillaume, Comte de Soiſſons, ce Seigneur tenoit l'Eglife paroiiliale d'Quchy-la-Villeen bénéfice, quoique laïc (1). Guillaume eut un fils nommé Manaſſé, qui hérita de ce bénéfice après fa mort. Manaſſé ayant embraſſé l'état Eccléſiaſtique devint Evêque de SoiŒons. en l'an 1106. Afin d'empêcher, qu'après lui, ce bénéfice à charge d'ames ne paſſât de.nouveau dans des mains laïques, il fit préCent de l'EgliCe au Cbapitre deJa.Cathédrale, à .conditi.Qn qu'il feroit.. pourvu à la defferte.:

Cette donation n'empêcha pas, qu'après la mort:de l'Evêque; un Chevalier nommé Guy du Donjon' ne 5'emparât des revenus de l'Eglife & n'en jouît de la même maniere que Je Comte avoit fait. Cependant, comme Guy érait [urIe point d'entreprendre le voyage de la Terr:e-Sainte" il.conçut quelque repentir de fan procédé, & donna l'Eglife d'Ouchy,. parunaéte en bonne forme daté de l'an 1125, avec celle d'Arcy-Sainte-Reſtitue, à l'Abbaye: de S. Jean-lès-Vignes de Soiſſons (2).

Le Chevalier G.uy empruntoit fan [urnom de la Seigneurie du Donjon' d'Ouchy qu'il poſſédoit. Il.y avoit au château d'Ouchy deux Fiefs ou Seigneuries particulieres; celle du Donjon'&'celle:: de la Vicomté (3). Guy vivoit encore en l'an 1156: on a un.titre de .cette année, qui le nomme *Wido de' Dunjun*. La Seigneurie du Donjon d'Ouchy; diftinguée comme à Crépy de celle du château "". a:toujours ſubſiſté depuis Guy: mais .*les* fuccdfeurs de ce Chevalier nous [om inconnus jufqu'en '1553. Dans un aéte de ce temps,. François de Harlus, Seigneur en partie du Pleſſis Châtelain, preud la qualité de Seigneur du Fief du Donjon d'Ouchy.

Les Vicomtes d'Ouchy .étoient les repréfèntans des Comtes

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 355.
(2) Chrono p. 96.
(3) Gall. Chr. innr. t. 10. p. 123.

de Champagne, & les Gouvern'eurs de leur château. Nous donnerons une fuite complette de tous ceux qui ont poſſédé cet office, puis ſon origine juſqu'à préſent. --

Voici la ſuite des Comtes, Haut-Seigneurs du château d'Ouchy pendant le douziéme ſiécle: Etienne Comte de Champagne, tué en 1102 à la même action où Hugues le Grand reçût une bleſſure mortelle: Thibaud IV & Henry ſon fils dont nous venons de parler, ont ſuccédé à Etienne. Henry I fut pere de Henry II, qui mourut d'accident en l'an 1197. Thibaud V, frere de Henry II, hérita des biens de celui-ci. Thibaud V avoit épouſé en 1195 Blanche de Navarre. Il mourut en 1201, & laiſſa ſous la tutele de Blanche Thibaud VI ſon fils, qui fut l'unique heritier de ſes états.

Les premiers Gouverneurs du château d'Ouchy prenoient la qualité de Comtes. Cet uſage changea ſous Henry I, Comte de Champagne, après la mort du Comte Leulf. Les fonétions & les prérogatives de ces Comtes ſubalternes ne différoient pas de celles des Vicomtes leurs ſucceſſeurs.

Leulf emporta, en mourant, les regrets des Comtes de Champagne ſes ſupérieurs, & de tous les vaſſaux du Comté d'Ouchy. Il avoit épouſé une Dame nommée Hildéarde, qui avoit la même part que lui dans l'eſtime publique. Après la mort des deux époux, on leur fonda par reconnoiſſance un ſervice commun, ſuivi de deux repas, dont l'ordre & la dépenſe ſont ainſi réglés dans un titre de l'an 1177.

Au premier repas ſeront admis ſans diſtinélion tous les Clercs qui ſe préſenteront: Les plats ſeront remplis juſqu'au comble. On donnera pour premier ſervice un plat de porc frais, auquel ſuccédera un autre plat garni de membres d'oyes. On ſervira pour troiſiéme plat, une fricaſſée de poulets, nourrie d'une bonne ſauce liée avec des jaunes d'œufs.

Le ſecond repas ſera ſervi comme le premier, excepté qu'à la place du porc frais, on ſervira un plat de vache: *ex carne vaccinâ.*

Ceci nous donne une idée des grands repas de ces temps-là. Il paroît, qu'on préférait les ragoûts & les viandes bouillies aux viandes rôties. On aimoit mieux un ſeul plat par ſervice, pourvu qu'il fût bien aſſaiſonné & bien garni, que la multiplicité des mets en petite quantité.

Le premier repas fe donnoit à }'iffue des Vigiles: la portion de vin de chaque convive érait fixée à un demi feptier, dont la qualité devoit être celle d'un bon vin potable, qui tint un juſte milieu entre le plus délicat, & celui du plus bas prix: *Quod neque de pejori neque de meliori eſſe debet.*

Vers l'an 1230, Blanche, Comteffe de Champagne, trouvant que ces deux repas caufoient trop d'embarras à ſes Officiers, en fit évaluer la dépenfe. Le prix de chaque repas fut fixé à trente fols, foixante fols les deux, monnoie d'Ouchy. Elle ordonna, que cette fomme feroit tous les ans prélevée par le Bailli & par le Prevôc d'Ouchy, fur le grand tonlieu du Comté, & délivrée à ceux qui avoient coutume de faire, dans ces deux rencontres, les honneurs de la table. Cette redevance a été tranfportée depuis fur les domaines de Neuilly-Saint-Franc.

Leulf eut pour fucceffeur Albéric d'Ouchy, premier du nom.' Albéric fut un Chevalier fans retenue, qui ufurpoit les biens: des Monaſteres & des Eglifes (1). Au *lit* de la mort, il fut touché de repentir de fa conduite paifée. Il rendit à l'Eglife de Nanteuil-le-Haudouin la moitié des bénéfices qu'il poſſédoit à Auteuil, avec les draits de jufl:ice & les autres priviléges qui en dépendaient.. La mort d'Albéric 1 arriva en l'an 1121. Sa veuve Adelaïde & fes enfans firent préfent des dixmes de Chouy à la même Eglife de Nanteuil pour le repos de fan ame.

Albéric avoïtun frere nommé Robert d'Ol1chy, qui etoit Prêtre. Robert figne comme témoin un afre de l'an 1122, par lequel Hugues de Bazoches rend à l'Eglife de S. Rufin des biens de cette Egliſe, qu'il retenoit irtjuftement (2).

La Vicomté d'Ouchy paſſa d'Albéric 1 à Albéric II fan fils aîné. Ce dernier eft cité dans U11 titre de Long-pont, daté. de l'an 1132. En 1144, il ſigna ainſi une Charte de Dragon 1, Seigneur de Pierrefonds, *Albericus de Ulceïà.* On connoît par un acte de l'an 1156, que ce Chevalier vivait encore en cette année (3). L'acte expédié au nom d'Ancoul·de Pierrefonds porte, que la terre de Parcy où les Religieux de Long-pont ont du bien, appartient au Chevalier Albéric d'Ouchy. On ajoute, que tout récemment le même Albéric Chevalier venoit de céder en Fief lai moitié de la terre de Parcy à Renaud & à Vermond, Chevaliers·

(1) Hiſt. Meaux, t. 9. n° 33.
(2) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 109.
(3) Chrono Long-p. p. 20. 40. Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 123.

de Loi:iatres, fils de Pierre, & petits-fils d'Hervin.

En cette année, Albéric II ne poſſédoit plus la Vicomté d'Ouchy. Cette charge appartenoit au Chevalier Bernier. Un titre du Monaftere d'Igny fait mention de ce Vicomte, de Jean fon frere, & d'un Philippe d'Ouchy, dont il eft principalement queftion dans cette Charce qui eft datée de l'an 11 56 (1).

M. de Valois dit avoir lû des lettres de Joilein Evêque de Soiſſons, datées de l'an 1150, dans le[quelles il eft parlé d'un Savaric d'Ouch'y, *Savaricus de Ulcheïo* (2). Un titre du Charme pone,. que dans le même temps Savaric a fait préfent aux Religieufes de cette Maifon de la dixme de Pernant, avec le confentement de l'Evêque de Meaux. Il eft marqué au Cartulaire de S.. Crépin-en-Chaye de Soiffons, qu'Emmeline, femme de Savaric d'Ouchy, a donné à cette Abbaye feize ſextiers de vinage, lorſqu'Adée fa fille y fut reçue converfe.

Albéric II eut un fils nommé Barthélemi d'Ouchy, dont il eſt fait mention dans un titre de Long-pont de l'an 1152. Ce Chevaliereft encore connu, par l'accident qui lui arriva,. de tuer fans. le vouloir, Gaucher de Montmirel, fils d'Elie de Montmirel & de la Ferté-Gaucher. On inhuma Gaucher à Long-pont.. Barthelemi vivoit encore en 1163 (3). On croit qu'il fut pere d'Albéric . d'Ouchy, troifiéme du nom, auquel on donne dans un titre de. l'an 1178, là qualité d'Avoué de Chacrife.

Albéric avoit en cette année plufieurs enfans (4). Il encourutla. difgrace de Nivelon de Chérify, Evêque de Soiſſons, à caufe des. violences qu'il exerçait contre les habitans de Chacrife. Ces ha.. bitans ayant porté leurs plaintes au Prélat, celui-ci leur accorda fa pratedion.. Nivelon mit Albéric à la raifon, & l'obligea de fe renfermer dans les bornes de fa.jurifdiaion, qu'il vouloit trop étendre. Et afin de prévenir d'autres excès de la même nature, auxquels l'Avoué pourrait fe porter, l'Evêque fit dreſſer un acte de notor·iété, qu'il obligea Albéric de ſigner avec fa femme & fes enfans. Cet aae eft daté de l'an 1180. Albéric avoit alors un fils. nommé Vermond. Il paraît encore avec. toute. fa famille, dans: une Charte de' Long-pont de l'an 1186.

Au Vicomte Bernier, fuccéda le Chevalier Philippe d'Ouchy,- qui pouvoit bien être ſon fils. On'donne à celui-ci la qualité de

(1) GalL Clir. t. 9. p. 360.
(2) Not. Gal. p. 615·.Ren. Hiſt. Soiſ. pro f. 8•.
(3) Chr. Long-p. p. 38. 50.
(4) Hiſt. N. D. de Soiſſ. p. 156.

Vicomte d'Ouchy, dans une ceſſion de l'an 1197. 'Le titre qui exprime la donation parce, qu'en cette année, Philippe a donn'é à l'Abbaye de Chartreuve cinq hord. & trois quartiers d'avoine, avec cinq quartiers de froment & un brédeling, à l'occaſion de la prife d'habit de fan fils dans cette même maifon. L'on,ajoute que le Vicomte a fait ce préfent ,'avec le confencementde Philippe fan fils, de Pierre ſon [rere, de Gérard, de Colin & de Jean. Il paroît, que ce dernier eſt le même Jean Vicomte d'Ouchy, fuccef· ſeur de PhilipP'e, dont il eſt parlé dans quelques piéces de l'an -1206. Il Y a auſſi apparence , que le Gérard .de la Charte étoit -Gérard deChécify, troifiéme du nom.

En ee même temps vivoit un Eccléfiaftique nommé Raoul d'Ouchy , proche parent de l'Evêque.Nivelon. Raoul remplit la place de Pr.evôt de l'Eglife de SOlfions, depuis l'an 1193 juſqu'en 1208· Raoul fonda pendant cet intervalle ,.la Chapelle de S. Crépin, de S. Corneille & de S. André dans l'Eglife Cathédrale. Il était frere, d'Aveline de Cramailles Vicomteſſe d'Ouchy, que l'Evêque Nivelan nomme fa niéce ,: dans quelques-unes de fes lettres.

Ces Gentilshommes du nom d'Ouchy étaient prefque tous, attachés aux Comtes de Champagne & Officiers du château d'Ouchy, où ces puiffans Seigneurs faiſoient de fréquens voyages & des féjours.affez longs.

10. Thibaud IV Comte de Champagne eſt le premier, qui ait donné à NeUIlly la forme d'une bourgade. Ce lieu avoit été jurques-là compoſé .de plufieurs fermes, *Colonù/mm*, ſituées à quelque diC-tance les unes des autres. Thibaud fit bâtir à Neuilly un château, dont on voit encor.e les reſtes. Il en jecca les fendemens en pleine campagne, parce que les bâtimens fitués fur l'éminence ne lui appartenoient p·as. Ce château écoit un édifice'quarré, flanqué de huit tours rondes, une à chaque angle & une:autre entre deux. Ce qui refte des anciens murs, eſt un maſſif fort épais, formé de moi-Jons liaifonnés avec une chaux excellente, & revêtu de pierres quarrées, d'une belle taille & d'une affife bien entendue. Le Com-te fit .creufer autour du château des foffés profonds, dans lefquels il fit conduire l'eau d'une fource abondante, .ce qui.formoit une efpéce d'inondation.

Après que le château eut été aëhev'é., Thibaud y fonda une Chapelle de S. Sébaſtien pour la .commodité de la garnifon. Il confia le commandement de cette garniſon à un Chevalier de

f6n château d'Ouchy. Cet établiffement avoit pour but la conſervation de la terre & de tOtlt le canton, comre les incurſions des partis qui déColoient les campagnes.

Le Comte auroit pu élever le nouveau château fur la hauteur: mais comme cette porti9n du territoire de Neuilly était un patrimoine, qui avoit autrefois appartenu à l'Egliſe de Reims, il ne voulut pas y bâtir. Il fit plus: il forma par'délicateſſe de conſcience, le deſſein d'accorder à quelqu'Abbaye les droits qui lui avoient été tranſmis par ſes prédéceſſeurs ſur l'Egliſe de S. Remy: il choiſit à ce qu'on prétend, l'Abbaye d'Effomes,.& mit le Prieuré de S. Remy ſous ſa dépendance.. Le Prieuré-Cure' de S. Remy au Mont de Neuilly re1éve encore de cette même Abbaye, mais le Titulaire ne conſerve plus les droits, que Thibaud avoit accordés'à ſes prédéceſſeurs. Il n'eſt plus Seigneur fur ſon fonds, & n'a' aucun droit de juſtice fur l'emplacement de ſa maiſon, de ſon Egliſe & de ſon enclos. Les anciens Prieurs poſſédoient pluſieurs Fiefs à Chivres & à Yillers-les-Rigaud'; ils avoient un tiers dans la Seigneurie de Gandelus, & une part dans celle de Courchamp.

Après la mort'de Thibaud IV, les Comtes de Nevers acquirent une part dans la Seigneurie de Neuilly: Ils en jouirent juſqu'en 1218, que Hervé Comte de Nevers céda:tous ſesdroits fur Neuilly à Madame Blanche Comteſſe de Champagne.

Nous n'avons pas une ſuite auſſi completee des Chevaliers, qui ont gouverné le château de Neuilly, que celle;des Vicomtes, qui ont été prépoſés par les Comtes' de Champagne', à la garde du château. d'Ouchy. Le premier Châtelain:'de Neuilly dont nous ayons connoiſſance, ſe nommoit. Guillaume; & vivoit en l'an 1180. Il eſt appellé *GuilLelmus miles de Neuilly* dans un titre de cette année, qui fait partie du Ca-rtulaire.de S. Crépin-en-Chaye de Soiſſons. Guillaume avoit alors un fils nommé Albéric, qui ſe ſentant quelque vocation à la.vie.régulière, avoit choiſi l'Abbaye de S. Crépin pour ſa retraite.-"

Le Chevalier Guillaume jouiſſoit des'dixmes de Wichel. Il détacha une partie de ces dixmes, & en fit'à l'Abbaye le préſent qui étoitd'uſage, lorſqu'un ſéculier ouun laïc prenoit l'habit de Religion. Il fit auſſi à cette Maiſon la remiſe d'un muid de bled de-rente, qu'il percevoit tous les ans, ſur une ferme de ſa dépendance..

Le titre de l'an 1180 fait auſſi mention d'un autre Chevalier, nommé Hélie de Neuilly. On lit au nombre des ſoufcriptions, qui terminent la Charte Aumôniere de la Comtefle Eléonore, dreſſée en l'an 1194, le nom d'un Albert de Neuilly Chevalier, qui Cigne immédiatement après Arnoul le Bulgare.

11. A Nanteuil-le-Haudouin, Adam le Riche, Seigneur du lieu & du Donjon de Crépy, paſſoit une heureuſe vieilleiTe exempte d'infirmités. On prouve, que ce Seigneur vécut au-delà de l'an 1121, par des actes dans leſquels il eſt cité comme préſent. Il parut en l'an 1115 & en 1119 à la donation qui fut faite de la terre de Chevreville à l'Egliſe de Notre-Dame de Nanteuil. En 1117, les Religieux de S. Arnoull'inviterent à l'aſſemblée, qu'ils convoquerent contre le Chevalier Enguerrand, & ce Seigneur s'y rendit. En 1121, il fit un voyage à Soiſſons. Liſiard ſon fils occupoit alors le Siége Epifcopal de cette ville. Ce voyage nous eſt connu par l'acte d'une donation faite à l'Egliſe de Nanteuil, d'une terre ſiſe à Auteuil près de la Ferté-Milon.

Adam le Riche avoit alors deux fils': Thibaud 11 qui lui ſuccéda, & Liſiard de Crépy Evêque de Soiſſons. Les Auteurs qui lui donnent un fils aîné nommé Adam, ont été induits en erreur) en ſuppoſant, que les titres dont je viens de parler, ne pouvoient regarder qu'un de ſes enfans. Le grand âge auquel Adameſtparvenu, concilie tout, & rend inutile l'exiſtence d'un Adam 11, Seigneur de Nanteuil. Cette erreur peut venir encore de la lecture peu réfléchie d'un titre de l'an 1153, qui fait mention d'un Adam de Nanteuil. Cet Adam n'était que Sénéchal des Seigneurs du lieu. Rien n'indique, en quelle année Adam le Riche eſt mort.

"Nous parlerons en premier lieu de l'Evêque Liſiard ſan fecond fils, .afin de ne pas interrompre le récit, de ce qui regarde Thibaud II & ſon ſucceſſeſetir.

Liſiard ou Louifiard ſont deux diminutifs du nom de Louis. Le nom de Liſiard fut donné au ſecond fils d'Adam le Riche, dans ſa jeuneſſe. Liſiard entra dans l'état Eccléſiaſtique preſqu'au ſortir " de l'enfance, & poſſéda des bénéfices. 'Parvenu à l'âge requis pour le Soudiaconat, il reçut cet Ordre des maïns de S. Arnoul Evêque de Soiſſons ,pendant ſon exil.au château d'Ouchy. Vers l'an 1185, il prit poſſeſſion de la dignité de Prevôt de la Cathédrale de SoiffQns, à laquelle il avoit été nommé. On lui donne la qualité de Prevôt, dans l'acte par lequel Hilgot Evêqûe de Soiſſons accorde

accorde à Marmoutiers l'Eglife de S. Sulpiçe de Pierrefonds.

Le Siége Epifcopal de Soiſſons étant venu à vacquer, on jetta les yeux ſur Lifiard de Crépy pour le remplir. Lifiard prit poſſeſſion de ce Siége, en l'an 1108. La troifiéme année de fan Epifeopat, il réunit plufieurs bénéfices aux deux Conlffiunautés de Coincy & de S. Jean-lès-Vignes. La maniere dont il s'acquitta de *Ces* fanctions, lui mérita l'eftime publique.

L'illufire Guibert, Abbé de Nogent-fous-Coucy, étant fur le point de publier fon prine-ipal ouvrage, reColut de le mettre fous la protection de quelque perfonnage du plus haut rang, qui joignit la fcience à la vertu. Il crut trouver dans Lifiard les qualités qu'il cherehoit., & lui dédia cet ouvrage.

Dans l'EpÎtre dédicatoire qu'il adreſſe au Prélat, il le loue fur fon ancienne nobleſſe, ſur ſon amour pour les lettres, & fur fon profond favoir. Il met la douceur des mœurs, l'honneur, la Donté d'ame & la modeſtie, au nombre des principales qualités qui méritoicnt à Lifiard l'amour & les reſpects du public. Enfin cet Auteur le dépeint comme l'un des Evêques les .plus accomplis de [on fiécle (1).

On a de Lifiard un écrit daté de l'an 1113, par lequel il maintient les Religieux de Marmol1tiers dans la poſſeſſion de la Collégiale de S. M"efrnes de Pierrefonds, que l'Abbé de Marmoutiers faifoit deffervir par les Moines de S. Sulpice. Hariulf, Abbé d'Aldenbourg, ayant entrepris d'écrire en deux livres la vie de l'Evêque S. Arnoul, dédia"cet Ouvrage au Prélat Liſiard, comme à celui des Difciples de ce Saint, qui lui reŒenibloit davantage par l'aſſemblage de [es vertus. Lifiard reçut favorablement cet écrit. Après l'avoir examiné, il le trouva infl1ffifallt. Il y ſuppléa, en compoſant un troiſiéme Livre fur ce même fujet, & préfenta cette Vie complette de S. Arnoul .au Concile aſſemblé à Beauvais en l'an 1120, dans le deſſein d'accélérer la Canonifation du S. Prélat; ce qu'il obtint.

Il joua un grand rôle dans l'affaire du fameux Abailard portée au Concile de Soiſſons; il accorda pluſieurs gtaces & combla de "bienfaits les Religieux de Nanteuil-le-Haudouin fa patrie, de même que les Chanoines'réguliers du château d'Ouchy. C'eſt à [a per[uafiol1 que Hugues de Bazoches fe determina à reſtituer les biens de l'Eglife deS. Rufin, qu'il avoit uſurpés. Le célebre Ives

(1) Guib. Geſta Dei pet Franc•.

de Chartres faifoit un cas diftingué de la perfonne & des belles qualités de l'Evêque Lifiard. Ses lettres 203, 209, 279 & 280, lui font adreffées. Lifiard mourut le dix-huit Octobre de l'an 1126 (1).

Thibaud II, frere aîné de Lifiard, avait épouſé une premiere femme nommée Mathilde. Cette Dame étoit morte en 1120, avant qu'il entrât en poſſeſſion des Seigneuries de Nanteuil & du Donjon de Crépy. Mathilde laiIra un fils, que nous appellerons Thibaud III. Thibaud II jouiifoit alors d'un revenu en fonds de terres, qu'Adam fan pere lui avoit aſſigné. Après la mort de fan épouſe, il donna aux Religieux de Nanteuil un four banal, à condition qu'ils célébreroient des Meſſes & feroient des prieres pour le repos de fon ame.

Enrichi par la fucceffion de fan pere, il penfa à contraB:er une nouvelle alliance, & épouſa Elifabeth de'Châtillon. Il en eut une fille nommée Agnès, qui fut mariée dans la fuite à Guillaume de Garlande, Seigneur de Livri, & Sénéchal de France (2).

Malgré le préſent dont j'ai parlé, Thibaud ne garda aucuns ménagemens avec les Religieux de Nanteuil. Il eut avec eux de grands démêlés, parce que s'étant emparé fans forme de procès d'un terrein qui faifoit partie de l'enclos de leur Couvent, pour aggrandir fan château, il refuſoit de dédommager les Religieux: de leur perte. Ceux-ci trop foibles pour réſiſter aux voyes de fait du Seigneur Thibaud, oppoſerent à fan crédit la proteB:ion de l'Evêque de Meaux, qui *Ce* chargea de revendiquer les droits qu'on leur avait enlevés. Cet incident changea les difpoſitions du Seigneur de Nanteuil, & le rappella à des ſentimens plus équitables.

Le mal était difficile à réparer, & la reſtirution du terrein uſurpé paroiſToit preſqu'impoſſible, parce que Thibaud avoit élevé ſur ce terrein un corps de logis, contigu aux autres bâtimens de ſan château. Quoiqu'il reconnut *Ces* torrs, il ne voulut faire aucune démarche auprès des Religieux. Il s'adreIra direaement à Pierre Abbéde Cluny) dont il obtint la médiation. L'Abbé Pierre calma les eſprits, & termina le différend, par un compromis qui porte en ſubſtance :

» Que les Religieux auraient la liberté du paſſage à travers le » nouveau corps de logis: que déſormais il ſeroit permis à tout

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 351, & 355. 1 (2) AnCel. t. 6. p. 31. Templ. p. 144.

» Religieux du Monaftere, de faire à fa Maifon tellegs qu'il ju-
» geroit à propos, fans que le Seigneur de Nanteuil put réclamer
» aucun droit: que Thibaudcéderoit à la Communauté des Reli-
» gieux le drait de *Ban de vin* qu'il faifoit exercer pendant le mois
» d'Août: que le même Seigneur renoncerait au privilége qu'il
» avoit d'emmener à la guerre les hommesduCouvent; ou qu'il ne
» pourroit en ufer qu'avec le confentement du Prieur de Nanteuil:
»qu'outre ces difpofitions) le Seigneur Thibaud s'obligerait à
» payer cinq fols de cens annuellement, & qu'il défraieroitles
» Religieux du dommage qu'il leur avoit caufé ».

Les Moines de leur côté conrentoient, que le Seigneur jouît à ces conditions. de l'emplacement u[urpé, & [e déſiſtoient de tous leurs droits de propriété. : .

L'acte où ces articles font contenus, fut dreſſé en préfence de l'Abbé de Cluny, de l'Evêque de Meaux & du Prieur de Nanteuil, d'une part; & du Seigneur Thibaud de l'autre, accompagné de fa famille, de fes officiers & de quelques amis. Après. que l'acte eut été ſigné, on le porta à l'Égliſe, où les parties fe rendirent. On le joignit au Livre des Collettes qui fut enfuitedéporé fur l'Autel en préfence des Contraaans, comme pour lui impofer le dernier carattere d'authenticité. Ces cheres fe paſſoient en l'an 1134, felon le Cartulaire de Nanteuil: en 1135, ſelon D. Touffaint Dupleffis, auteur de l'Hiftoire de Meaux, Tomo 2. n°. 51.

Ce récit contient deux traits remarquables: il prouve que les Moines quoiqu'engagés par des vœuxpouvoient tefter, moyennant une redevance qu'ils payoientau Seigneur; 2°. la cérémonie de dépeCer fur l'Autel les contrats folemnels qui terminoient les conreftations, fembloit ferrer les nœuds d'une réunion qu'on eſtimoit ſincere & fans aucun retour d'animoſité ou de vengeance. Nous avons déja rapporté l'exemple d'une Charte, trente ans plus ancienne que celle-ci, dont les circonſtances font exactement les mêmes.

Thibaud II avoit un train proportionné à ſon rang & à [es grands b1ens. Il receyoit à la Cour des Comtes de Champagne les diſtinaio11S dues à fa naiſſance. Il étoit préſent à cette Cour, 10rCqu'en l'an 1134 le Comte Thibaud confirma par un acte la donation faite aux ReligieuCes de Fonraine, de la terre de *Noïum*, entre les mains de Manaſſé, Evêque de Meaux, par Thibaud de

Villemèroi (1). Le Comte de Champagne voulut, que le Seigneur de Nanteuil fignât cette Charte, conjointement avec les Châtelains Guy de Vandieres & Thibaud le Fort de Chouy. Quatre ans après, le même Thihaud de. Nanteuil **figna** comme témoin un acte, par lequel Cécile AbbefTe de Momienval) céde à Raoul Comte de Crépy. le moulin de Fonches·: fan nom eſt ainſi exprimé : *Theobaldus filius Adam.* En l'ail 1148 "RaouLIV, Comte de Crépy, donna aux Prémontrés deViviers le lieu' de Javages. Cette. donation,fut conſtatée par un acte, au bas duquel on lit le. nom. de.Thibaud. de Nanteuil (2).; .Thibaud 11 mourut vers le même temps & eut Thibaud **I I** I. ſon fils pour [ucce{[eur•.

Thibaud 111. épouſa Clémence de Bar .fille de, Renaud 1; Comte de Bar-, & de *G.Wette* de Vaudemont. Clémence était, veuve, dùCornte de Clermont, duquel elle avait eu ſix enfans. Quelques-uns prétendent qu'avant d'ép'ou[er Thibaud HI, cette Dame avait contracté une ſeconde alliance avec Albéric Comte **de** pammartin, ,dont elle étoit démeurée veuve en 1153 (3).

. Pluſieurs Chartes font l11enti6n:,de Thibaud I-I1 Seigneur de . Nanteuil, en 1150, 1153, 1166 & 1'177. Le nom de ce Seigneur ſe trüuye au bas,d'une autre Charte de l'an 1179, concernant **l'É**-gliſe de Notre-Dame du bois de Vincennes (4). Ce Seigneur ne fit rien de mémorable pendant qu'il poſſéda la terre de ·Nan.. ,-teuiI. .

Les titres **de** ce même temps ſont 'mentiôn **de** pluſieurs particu.liers.) qui prenaient le **nom** de Nanteuil, ſans être alliés en aucuneo forte aux Seigneurs du lieu.. Tels un Vital.de Nanteuil, Prêtre, c'eſt-à-dire, Curé du lieu, un ·Adam de:Nanteuil, ſurnommé le Sénéchal, un Raoul de Nanteuil dit le Gras, ur. Guy de Nanteuil dit Pamel: ces noms ſont écrits dans deux titres de l'an 1153 (4).

Thibaud lè jeune poſſéda pendant trente-quatre ans, les Seigneuries de Nanteuil & du Donjon de Crépy. Attaqué d'une maladie mortelle donc il prévit les fuites, il raſſembla [a famille, & déclara qu'j,} avoit detTein·de conſigner ſes dernieres volontés dans un teſtament. Il avoit alors trois fils·:de Clémence de Bar ſon épouſe, Philippe, Guy, & ,Gautier ou .Gau.cher•.

(1) Duch. Hiſt. Chat. p. 33. .
(2) Gall. Chr. [. ro. inſtr p. 1IS. .
(3) Duch. H. Ch. p. 638. Anſel. t. 2. p. 268. Templ. p. 142.
(4) Hiſt. Monlm. p. J06•.
(5) Hiſt. Meaux, t. 2. p. 52..

L'Evêque de Senlis informé des diſpoſitions de Thibaud, offrit ſon miniſtere. Le Prélat raſſembla pour [errir de témoins, les per-Connes *les* plus qualifiées du canton; Earthe1emi de Thury, & Paulin d'Acy, que Thibaud nomma ſes exécuteurs; Henry de Mortemer, Gilbert d'Acy, Hugues le Begue, Guillaume de Betz, Lambert du Val, Rainaud de S. Leu, Gérard de Boiſſy, &; le Chevalier Robert, Châtelain du Donjon de Crépy. L'Evêque étoit accompagné de ſes grands Vicaires & de ſes Sécrétaires. Clémence de Bar parut à l'acte avec [es trois fils, aſſiſtée d'Elifa.. beth veuve de Thibaud 11, & beI.le-mere du teſtateur, de la Da-me Ermengarde de Thury-, & d'Elizende ſa ſœur.

Nous' ne rapporterons pas ici les articles de ce teſtament; on les retrouvera ſéparément dans le cours de cet ouvrage, relativement aux lieux & aux perſonnes qu'ils concernent. Les ſignatures des Eccléſiaſtiques, des Chevaliers & des Dames, préſens, au teſtament, ſont toutes au bas de l'ade. L'écrie original de ce teſtament eſt conſervé dans les archives de S. Aubin de Crépy. Il eſt daté *du treize des Calendes de Février de l'an* 1182 *ſous le regne de Philippe (Auguſte), Philippe d'Alſace Comte de Flandres étant Seigneur du Château de Crépy.*

Thlbaud ſurvécut peu à ſon teſtament: ſes trois fils demeurerent ſous la tutéle de Clémence de Bar leur mere. On croit qu'avant de décéder, Thibaud avoit fait le partage de [es biens. Il ne l'effectua pas, ſa veuve y ſuppléa; & il eſt certain qu'en l'an 1185, les trois fils de Thibaud avoient des domaines ſéparés: le Donjon de Crépy & le château de Nanteuil appartenoient à Philippe: Guy était Seigneur de Bouillancy, & Gaucher poſſédoit d'autres terres.

En l'an 1185, Clémence dē Bar fit un accord au nom de Philippe ſon fils-aîné, avec les bourgeois de la Commune de CRÉPY (1). Le traité porte, que les bourgeois ne pourront s'étendre ni s'accroître du côté de ſa Seigneurie du Donjon, ſans la participation expreſſe de Philippe; que le nombre des bourgeois demeurera dans l'état ordinaire; qu'après le décès de Clémence, les bourgeois ſeront tenus de payer tous les ans au jour de S. Remy trente livres de cens à Philippe ſon fils, & trente autres livres le jour de Noel ſuivant, monnoye de Crépy. On ajoute, que le même Philippe jouit du droit d'Autel & de Juſtice dans toute ſa terre

(1) Templ. p. 140.

de Crépy, de même que le Seigneur du château; que les juge..: mens & les amendes doivent être prononcés équitablement & fans fraude, par les Echevins de la Commune: que moyennant la fomme de foixante livres payable en deux termes, Philippe re_ nonce au droit d'employer les hommes de la Commune pour [es propres affaires, hors l'enceinte du bourg. Les bourgeois de leur côté, s'obligent à payer à l'Eglife de S. Aubin, une autre redevance annuelle de cinquante fols le jour de S. Remy.

Bergeron fait mention d'une nouvelle c1aufe (1) qui eft, que Clémence àbandonnoit aux bourgeois la propriété du cens, qu'ils avoient coutume de percevoir à la porte de Crépy, avec la Mairie & la forêt de Crépy. La porte dont il eft ici queftion, eft la porte fouterraine de Bapeaume; par laquelle on entrait dans l'enceinte du Donjon: par le mot de *Cens*, il faut entendre un droit de péage. Cet accord fut renouvellé en 1197 & 1199. L'Autel eft l'Eglife Collégiale de S. Aubin, dont le Seigneur du Donjon étoit le feul patron.

Cette Eglife fut privée en l'an 1160 de l'établiffement de la Confrairie aux Prêtres, qui en était le principal ornement (2). On transféra les affemblées de cette Confrairie dans l'Eglife de S. Denys, & l'on établit, que déformais les fimplesEcclésiafiiques y feraient admis comme les Prêtres, les laïcs. même & *les* perfonnes du fexe, afin qu'il n'y eût exclufion pour qui que ce fait à l'avantage de participer aux prieres de cette pieufe affociatiOn.

Cette révolution laiffa un grand vuide dans rEglife de S. Aubin. Le Seigneur du Donjon voulut réparer cette :.perce, en attachant à cette même Eglife de nouveaux revenus, qui ferviroient à entretenir plufieurs Prêtres. Thibaud III fous qui .ce changement arriva, donna quelques biens à S. Aubin pendant fa vie, & laiffa à cette Eglifepar un article de fon teftament, la dixme qu'il avait à Levignen & à Nery: plus, une autre dixme de foixante arpens de bois fitués à Frefi1oy-les-Gomhries, qu'on était fur le point de défricher: une rente de éinquante fols fur le péage de la porte extérieure du Donjon: quatre livres de rente, à prendre fur la cenfive de Levignen, payables le lendemain de Noël.

Les aaes où ces donations font exprimées, portent que le produit de ces dixmes & de ces rentes fera employé à la nourriture

(1) Val. Roy. p. 18. (2) Muldr. p. 45.

& à l'entretien des Clercs, & à fournir le luminaire néceſſaire à la célébration du Service divin.

Immédiatement après la tranſlation de la Confrairie aux Prêtres, il ne reſta plus à S. Aubin que deux Chapelains & un Clerc. Le premier des Chapelains ſe nommait Hubert, le ſecond Guillaume, le Clerc s'appelloit Arnoul. Les Seigneurs du Donjon avoient leur ſépulture à S. Aubin, de même que les Seigneurs du château avoient la leur à S. Arnoul. Il eſt vrai, que l'épouſe de Thibaud I, Seigneur de Nanteuil & du Donjon de Crépy, eſt inhumée à Nanteuil, par la raiſon peut-être que la Seigneurie du lieu étoit ſon patrimoine : mais il paroît que les corps de Thibaud I ſon mari, d'Adam, de Thibaud II & de Thibaud III, ont été inhumés à S. Aubin, de même que ceux de leurs enfans & de leurs proches. Il ne reſte aucune marque de leurs tombeaux, parce que l'Égliſe & les bâtimens qui l'accompagnaient, ont été détruits pendant les guerres du quinziéme ſiécle, & ont été relevés de fond en comble. Philippe, fils de Clémence & de Thibaud, eſt le premier, à l'occaſion duquel les ſépultures des Seigneurs de Nanteuil ont ceſſé d'avoir lieu à S. Aubin.

Les biens du Monaſtere de Nanteuil ſe ſont beaucoup accrus pendant le cours du douziéme ſiécle. En l'an 1115, les Religieux de cette maiſon reçurent en préſent la Cure & la Seigneurie de Chevreville, pour en jouir à perpétuité. Manaſſé Evêque de Meaux, & Burchard ſon ſucceſſeur confirmerent la donation en 1119 & 1120.

Chevreville eſt une terre du Diocèſe de Meaux, contigue aux Gâmbries, & ſituée à une demi-lieue au midi de Nanteuil. La juriſdiction du Curé de Chevreville comprend le village de Chennevieres : l'Egliſe de ce dernier lieu eſt Succurſale de l'autre; le Curé de Chevreville a le droit d'en nommer le Deſſervante Outre l'Egliſe paroiſſiale, il Y avoit anciennement à Chevreville une Chapelle, à côté du logement Seigneurial; les Religieux de Nanteuil l'avoient fait bâtir pour l'uſage de ceux d'entre eux, qui réſidoient ſur les lieux, en qualité d'économes ou d'adminiſtrateurs. Cette Chapelle ſubſiſtoit encore en 1416. La Communauté de Nanteuil retiroit de cette terre trente ſeptiers de grains, deux tiers en bled & un tiers en avoine, auxquels le Prieur n'avoit aucune part.

Albéric d'Ouchy qui avoit donné en l'an 1121 aux Religieux

de Nanteuil la moitié des bénéfices qu'il poſſédoit à Auteuil, enchérit peu de temps après fur ce premier bienfait, en accordant aux mêmes Religieux, le droit de juſtice, les ſerfs, prez & terres labourables, les moulins, les cours d'eau & les bois qu'il poſſédoit ſur les lieux, avecJ.equarc des dixmes de Chouy & une rente .de vingt ſerciers de grains.

En l'an 1122, LiGard de Crépy donna au même Monaſtere l'Egliſe d'Auteuil (1). Cette donation.a été l'origine d'un .Prieuré, formé par le ſéjour de pluſieurs Religieux de Nanteuil, que le Prieur de cette Maiſon envoya ſur les lieux pour deſſervirl'Egliſe & pour faire valoir les biens qui en dépendoient.

„Le Prieuré d'Auteuil eſt ainſi déſigné dans la Bibliotheque de Cluny (2). » Auteuil eſt un Prieuré ſous le titre de Notre-Dame. » Il eſt ſitué dans le Valois, à une lieue de la Ferté-Milon au Dio» ceſe de Soiſſons. Il dépend de Nanteuil. Il doit y réGder trois » Moines & un Prieur cc. 11 n'y.a plus de.Communauté à Auteuil; ce n'eſt qu'un bénéfice [impIe réuni au Séminaire de Soiſſons. Il eſt chargé.d'une renre,annuelle de vingt livres envers le Prieuré de Nanteuil.

Le lieu d'Auteuil eſt 'peu conlidérable par le nombre de ſes habitans. Il a.donné ſon nom à Nicolas d'Auteuil, Tréſôrier de S. Frambourg de Senlis, qui jouiſſoit d'une réputation diſtinguée parmi [es contemporains (3). Nicolas vivoit en 1270. On' trouve dans le Spicilege une Lettre, 'que Pierre de Condé, Chapelain de S. Louis, lui adreſſa, dans laquelle il lui annonce la mort de ce Prince. Nicolas devint Evêque d'Evreux en l'an 1281. Il fonda un obit à S. Frambourg, avant ſan décès.

.L'Egliſe de S. Samſon fut preſque détruite; peu d'années après ſa réunion au Prieuré de Nanteuil. L'Abbé de Cluny la fit relever & en fit préſent une ſeconde fois.aux Religieux de Nanteuil par un acte de l'an 1140 (4).

„L'Egliſe de Silly appartencit'âldrs à l'Evêque de Meaux : Manaſſé qui occupoit leSiége Epiſcopal de cette ville en l'an 1157, fournit au Monaſtere de NanteuiLcette Egliſe avec tous les biens de ſa dépendance. 'Il'accompagna' ce préſent d'une ceſſion de tous les droits, ,que l'Archidiacre ou lui pouvaient exercer ſur ce bénéfice,;

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 355.
(2) Rlbl. Clun. p. 1713.
(3) Gall. Cht. t. 10. p. 1480. SplCI1.t. 2. P 559.
(4) Hiſt. Meaux, t. 2. n 62. 81. Gall. Chr. t. SC p. 1614.

bénéfice; il tranſmit aux Religieux la nonlination à la Cure du lieu, & déclara que ni lui ni fes Succeffeurs ne pourraient exiger, fous aucun prétexte, les redevances que les Adminifrrateurs des biens de cette Eglife avoient coutume de payer. Il mit pour condition à ce préfent, que les Religieux fonderoient à fon fujet un Anniverfaire dans leur Eglife, après qu'il [eroit décédé.

En l'an 1173, Raoul de Souillac) Abbé de Cluny (1), foumit à l'Eglife de Notre-Dame de Nanteuil celle 'de Grand-Champ. Guillaume, Archevêque de Sens, & Légat du S. Siége, confirma cette réunion en 1176. On peue rapporter à ce même temps l'origine des droits, que les Religieux de Nanteuil avoient anciennement au village de S. Maximin, près de S. Leu, au Diocefe de Beauvais. Hs nommoient à la Cure du lieu, :alternativement avec l'Evêque D.iocéfain.

Les noms de tous les Prieurs titulaires, qui ont gouverné le Monaſtere de Nanteuil'pendant le cours du douziéme Jiécle, ne font point parvenus juſqu'à nous. Je n'el'l connois que 'deux; l'ull. nommé Artaud, qui parut à l'aſſemblée de S. Arnoui de l'an 1117; l'autre eſt appellé Gaufride, dans la Charte aumôniere de la Comteſſe Eiéonore, datée de l'an 1194. Ce dernier étoi.t en même temps Prieur de Crépy. La Bibliotheque de Cluny (*p.* 1451.) fait mention d'un certain Bernard *Abbé*, c'eſt-à-dire, Supérieur de Nanteuiil, ſous l'an n.8'2. Peut-être eſt-il queſtion en cet endroit d'un autre Monaſtere de Nanteuil, ſitué en Normandie.

Il y avoit en l'an 1135 à Nanteuil-le-Haudouin un Curé féculier, qui fe nommoit Vital.

L'Hôpital de Nanceuila été fondé pendant les dernieres années du douziéme ſiécle, par Philippe 1-, fils aîné de Thibaud III & de Clémence, Seigneur de Nanteuil & du Donjon de Crépy. Philippe y établit un Chapelàin, auquel il accorda une rente de deux muids de bled pour fa nourriture, & ſix livres en argent par quartier, à prendre ſur les revenus de la maiſon. Cette rente a été changée dans la fuitè en une penſion de deux cens livres, qu'on fit au chapelain, outreun logement qu'on lui accorda dans l'hôpital. La nomination de ce Chapelain fe faifoit autrefois dans l'Eglife de Notre-Dame de Nanteuil, par le concours du Seigneur & des Religieux, qui lui donnoient leurs voix conjointement.

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. nO 129. t. 1. p. 121.

On a une Ordonnance du Roi Louis le Gros, datée de l'an 1119, dans laquelle ce Prince déclare, qu'il prend ſous ſa protection immédiate le Prieuré de Nanteuil-le-Haudouin, de même que ceux de Crépy, de Coincy, d'Auteuil, de Grand-Champ', & quelques autres Monaſteres affiliés à l'Ordre de Cluny (1).

Suivant les diſpoſitions de cette Ordonnance, le Roi s'engage à pourvoir à la conſervation des perſonnes & des biens de ces Monaſteres, à repouſſer la force ouverte de leurs aggreſſeurs, à condition que les Religieux qui les compoſent, ne réclameront plus d'autre ſauve-garde que la ſienne. Cette Ordonnance eſt le premier coup que Louis le Gros ait porté aux abus du gouvernement féodal, qui rendoient les Seigneurs trop abſolus, tant à l'égard du Souverain, que par rapport aux vaſſaux de leurs Avoueries. Les troupes qu'ils entretenoient dans les terres des Monaſteres, leur ſervoient plus à ſoutenir les procédés d'un pouvoir arbitraire, qu'à défendre leurs protégés: il étoit facile à pluſieurs de faire tête au Souverain" en raſſemblant leurs troupes diſperſées.'

Cette Ordonnance peut être regardée comme une Charte d'exemption ou de commune." relativement aux dépendances qui en ſont l'objet.

12. Le Roi Louis le Gros aimoit beaucoup le ſéjour de Béthizy, & en occupoit Couvent le château. Outre la ſûreté du lieu, ce Prince avoit attenant, la forêt de Cuiſe qui lui ſervoit de parc, & dans laquelle il pouvoit prendre commodément le divertiſſement de la chaſſe.

En l'an 1108, le Roi Louis donna aux Religieux de S. Adrien des marques de ſa bienveillance, en confirmant la donation que ſon pere leur avait faite de la Maiſon Royale de Cuiſe & de ſes dépendances (2).

Il Y avoit auprès du château de Béthizy, un bourg diſpoſé comme celui de Pierrefonds'. Ce bourg avoit ſon Egliſe, qui étoit dédiée ſous l'invocation de S. Pierre; & cette Egliſe dépendoit de l'Evêque de Soiſſons. Liſiard de Crépy, qui occupoit le Siége de cette ville en l'an 1123, forma le deſſein d'y établir une Collégiale de Religieux, ſemblable à celle de S. Sulpice de Pierrefonds, que les Moines de Marmoutiers deſſervoient alors (3).

Liſiard crut pouvoir exécuter ce deſſein, ſans ſortir de ſon

(1) Ordon. t. 3. p. 545.
(2) Ann. Bened. t. 6. p. 720.
(3) Berg. Val. Roy. p. 27.

Diocèfe, en foumettant l'Eglife de S. Pierre de Béthizy au Monaftere de S. Crépin-le-Grand de Soiffons, où la Regle de S. Benoît s'obfervoic avec autant de zele qu'à Marmoutiers. La Charte, par laquelle Liſiard ,donne à S. Crépin l'Eglife en queftion, eſt datée de .l'an 1123. L'Abbé de S. Crépin remplit les vûes de l'Evêque, en envoyant fur les lieux pluſieurs Religieux , qui y formerent une Communauté ſous la direaion d'un Supérieur, qui _prit le titre de Chambrier, au lieu du nom commun de Prieur.

Liſiard, après ,avoir pourvû aux befoins fpiritue1s des habitans du Bourg, employa fon crédit auprès du Roi ,peur leur procurer divers avantages temporels. Le plus confidérable des privilégesqu'il obtint, eft l'exem.ption du droit de formariage, & l'affranchiIrement des fervirudes auxquelles ils étoient aIrujettis, fous le nom fpécieux de *Coutumes*. Le Roi, à qui ces droits .appartenoient., comme Seigneur du Château & de tout le territoire ; .accorda la demande de l'Evêque, & rendit aux habit2ns du bourg de Béthizy une entiere liberté. Cette franchife peupla le bourg de Bethizy d'un grand 'nombre de familles, qui gémiſſoient fous l'oppreſſion des Seigneurs voiGrrs. A ſon 'avénement au Trône, Louis VII confirma les habitans du bourg de Béthizy ·dans la jQui{fance des droits de franchiſe, que le Roi fon pere leur avoit ·.accordés, par une Charte datée de ce Châ.teau.

La cérémonie du -mariage ·du Roi Louis le Jeune avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume Duc d'Aquitaine, repaIra au château de Béthizy en l'an 1137'; l'Abbé Suger'en avoit faides préparatifs. Le Roi venoit d'effuyer une ,maladie dangereufe (1): .:Suger, après avoir rendu à Dieu de folemnelles actions de graces au fujet du rétablitremenc de la fanté du Roi, pardtde S. Denys, & fe rendit au château de Béthizy, 'où il mit le dernier ſceau à l'alliance du Prince. Le choix que Suger fit de ce Château '_pour une pompe aufiigral1de., ſemble prouver qu'il ,devoit être vafte & commode.

Le '·même Roi 'Louis VILatrtorira 'en l'an 1152, l'échange que firent les Religieux de S. Adrien avec la Reine Adélaïde fa mere, de la Maifon Royale de Cuire, pour des revenus équivalens à ceux que les Religieux retiroient de cette]\;laifon.

On,a deux Ordonnanoes de ce même Prince, datées du châ-

(1) Hiſt. S. Dén.'preuv. n°. 132. Gall.-Chr. t. 7.'p. 372.

teau de Bé.thizy. La premiere eſt datée de l'an 1155. L'autre fut délivrée en l'an 1161, en faveur des Re1igieufes de *S.* Jean de Cuife, & porte, que tant que le Roi demeurera au château, les Religieufes auront la dixme du pain & du vin. qui s'y confom-meront: c.e qui femble fuppofer que le Roi ne paſſoitpas d'année,. fans viſiter.le château de. Béthizy (1).

Philippe Auguſt'e, fils & Succeſſeur du Roi LouisVn, faiſoit. au château de Béthizy de fréquens voyages (2). Il Y délivra en l'an 1182 une Charte, en faveur de l'Egliſe de Notre-Dame de. Paris, touchant un lieu appellé *Chivres*. Dans l'acte original, le' nom de Béthizy eſt écrit *Viſtiſiaco*. La même année" ce Prince aſſembla à Béthizy les Grands du.Royaume; il accorda alŒ aux habitans. de Chevrieres le droit d'uſage, par Wle Charte. qui eſt. datée du mêine château.

Chevrieres eſt un lieu ancien du Valois, ſitué près.du bois' d'Ajètjx, au-delà du bord ſeptentrional de la riviere d'Oiſe.. Il reléve de la Châtellenie de Pierrefonds. Les priviléges que le Roi accorda aux habitans de c.e lieu, ſont énoncés dans une enquête de. l'an 1215 (3). Il eſt marqué dans cette enquête, que les hommes de.' Chevrieres jouiront en accroiHèment:de leurs hoſtiſes, d'un bois. ſitué au-deſſus d'*Emereriacllm.*, à la:charge:de payer.annuellement. au Roi le jour de la Touſſaint & à [es, co-parrageans, quatre ſols & ſix mines d'avoine, meſure de Senlis; plus, quatre. chap.ons le. jour de Noël. par chacune. des hoſtiſes qui exiſtoicnt, ou qu'on devoit bâtir. On ajoute,. que les Gruyers, du lieu jouiront de. ſoixante arp,ens' de bois pour leur droit de gruage, & que les. hommes dé *Rhuys* pourront, ſi bon leur ſemble, jouir de la. même quantité de bois' que les habitans de Chevrieres, en payant la même redévanc.e; quant., au produit de cette double redevance, on déclare qu'il doit être partagé entre le Roi, l'Abbaye'. de. S. Denys & Philippe. de. Chevrieres,. Chevalier, qui a un tiers de la Juſtice du lieu, & le. Roi' les d.eux. autres.

En, l'an 1183-' Philippe Auguſtc' confirma au château de. Béthizy les, Re1igieufes de S. Jean .de Cuife dans la poſſeſſion de leurs prïv.iléges. &. de. leurs biëns (4): il augmenta leurs revenus, & leur continua la dixme du. pain & du vin, qui feroient confommés pendant, ſon ſéjour au même Château..

(1) Dipl. p'. 252. ann. Ben. t. 6. l. 79. nO. 19 *B'l*
(2) Lebeuf, Voi. MS.
(3) Cart. Ph. Aug. part. 2. foL. 57.
(4) Dip!. p. 252.

Nous ferons en fon lieu le récit du différend, qui divifa le Roi & le Comte de Flandre en l'an 1184. Le Comte fe préfenta devant la fortereffe' de Béthizy à la tête d'un'e armée nombreufe, dans l'efpérance d'enlever la place au Roi par un affame *Ses* efforts furent inutiles·: la garnifon fe défendit vaillamment, & donna au Roi le temps de s'avancer avec fon armée pour- déli. vrer la place. Le Comte', inftruit des' mouvemens de l'armée Royale, qui lui étoit fupérieure en nombre dans ce moment, leva le ſiége, & fit fa retraite avec beaucoup de précipitation dans la forêt de Cuire (1).

Le Roi ne laiſſa pas fans rééompenŒ, un'e défenfe auai belle & auffi utile à l'honneur de fes' armes. Les habitans du lieu partageoient avec Blufieurs· Communes' des environs le droit d'urage dans la forêt de- Cuife, en- un canton appellé *les mOllts de Béthizy :* Philippe Augufte'dédara que ces mêmes habitans jouiroient feuls du droit d'ufage' dans ce canton, & aſſigna d'autres 'endroits aux ufagers· leurs voifins.

Ce Prince vint' paffer quelque temps au château' de Béthizy ; l'année' qui ſuivit fes déinêlés- avec le. eomte de Flandre. On a connoiſſance de ce voyage, par des lettres datées de l'an 1185 ; qu'il fit expédier en ce château pour confirmer la fondation-de la Chapelle de Choiſi-en-Laigue. On a -encore' d'autres' lettres ſur divers·objets., expédiées au château de·Béthizy au nom de ce même Prince: la' plùpart· ſont datées des années 1189 & 1193 ; celles de 1189 regardent l'Hôtel-Dieu de Compiegne:

, En l'an 1200, PhilipP,e Augufte reçut à Béthizy une députation des Suppôts de l'Univerficé de Paris: il fit droit fur leurs plaintes, & rendit une·Ordonnance favorable. aux Ecoliers de cette Compagnie (2).

Nous avons annoncé'la fondation de la Chamb-reriè, ' fous l'an' 1123. Nous allons rapporter' de fuite les' circonfiances qui' ont précédé, & qui ont immédiatement fuivi cet établiſſement:

Il eſt marqué dans un··titre de·l'àn 1'1°7, que Manaſſé, Evêque de Soi{fol1s, a fait préſent au Chapitre de S.. Gervais d'un Autel ſis à Béthizy. Cet- Autel eſt la Chapelle ·du Clos Bérold ; dédiée ſous l'invocation de S. Pierre (3). On peut [e' rappeller ce que. nous avons obſervé touchant ce clos. On lit'au Nécrologe de:

(1) Guill. Britt. Philip. lib. 1.
(2) Blanch. Comp. t. 1. p. 11.
(3) Gall. Chr. t. 9. p. 355.

,l'Eglife Cathédrale de Soiſſons, que le même Evêque Manaſſé réunit à fon Chapitre les Autels d'Ouchy, de Cuife & de Couvrel1es, en même temps que celui de Béthizy.

Le Chapitre de Soiffons jouit pendant vingt ans de l'Eglife & des revenus du clos Bérold, jufqu'à ce que l'Evêque Liſiard eût opéré le changement qui s'effeaua en l'an 1123, en faveur du Monaſtere de S. Crépin-le-Grand de Soiffons (1). Le nouvel établiſſement des Religieux de S. Crépin à Béthizy prit le nom de *Chambrerie*, au lieu du titre de Prieuré, qu'on donnait aux Communautés de cette efpéce.

Ce nom de Chambrerie peut avoir deux origines: la premiere dans le titre d'un des principaux Officiers réguliers de S. Crépin-le-Grand; la feconde, dans un Fief de la Chambreri'e" qu'on ajouta aux dépendances du Clos Bérold, depuis que les Religieux de S. Crépin eurent pris poſſeſſion de l'Eglife &du Clos.

On donnoit alors, & ,l'on donne encore dans les grands Monafteres le nom de Chambrier, à celui des Religieux en charge, qui prend foin des affaires & qui reçoit les revenus de la Maifon. Ce titre vient du mot··.de baffe latinité *Camera* ,qui,·:ftgnifioit un fonds de terre accompagné d'un manoir. Il paroît que la 'premiere Miſſion des Religieux de S. Crépin qu'on plaça à Béthizy ; avait pour objet principal le foin de faire valoir les fonds de terres de la dépendai1ce du Clos Bérold ; &que ces Religieux étant par leurs fonctions fous la jurifdiaion immédiate du Chambrier dé S. Crépin, le .Sqpérieur de la nouvelle Communaute prit le. même titre.

Ce Supérieur, 'qui·réuniffoit les fonél:ions de Prieur, de Curé & de Procureur) a toûjours pris la:qualité de Chambrier: Bergeron, qui était né a Béthizy, écrit (2) que la Chambrerie èft la Cure primitive de fa patrie. Depuis le départ des Religieux, les Vicaires perpétuels qui leur ont fuccédé dans les fonctions du minifiere, ont pris le nom de *Chambriers*. Renaud Boucher, qui fit élever vers l'an 1520 la' beHetour de S. Pierre, eft 'qualifié *Vicaire perpétuel* & *Chambrier* dans tous les titres du temps.

Il y ,avait à Béthizy 'un Fief de la Chambreiie" diftingué du Clos Bérold, avant l'arrivée des Religieux de S. Crépin en ce lieu: ce Fief tirait fan nom d'un Chambrier de France., en faveur duquel ,ilavoÏt été' érigé. Les grands Chambriers de la

(1) Muldr. p. 77..

(2) Val. Roy. p. 12.

Couronne avoient ordinairement un Fief & un hôtel auprès des Maifons Royales où les Souverains avoient coutume de féjourner (1). Il yavoit autrefois à Paris un fief de la *grallde Chambrerie*, près de Pîepus. Le fief de la Chambrerie de Béthizy a toujours relevé immédiatement du Roi, ou des Ducs de Valois. L'Abbé de S. Crépin étoit l'*homme* de ce fief, & en recevoit les foi & hommage. Il eft prouvé par des monumens authentiques, que'pendant les années 1498 & 1509, l'Abbé de cette Maifon reçut piufieurs hommages, pour des biens fitués dans, l'arrondiffement de ce fief (2).

Avant de former la Caril1TIunauré qui devait deffervir l'Egliſe du Clos Bérold, l'Abbé de S. Crépin envoya-ſur les lieux un de [es Religieux, afin de difpofer toutes les chofes néceſſaires à l'obfervance de la Regle de S. Benoît :'"ce' Religieux fit conftruire un corps de logis, compofé d'un cloître & de pluſieurs dortoils voûtés, dont on voit encore de, beaux reiles. On rebâtit auſſi à neuf une Fartie de l'Eglife :..le rond-point du chœur actuel de la grande Egliſe de- S. Pierre, a été conſtruit dans le même temps 'que les dortoirs & le cloître.

On lit au *Gallia Chriflia,za* (3), qu'en l'année où Liſiard donna le Clos Bérold à S. Crépin-le Grand, cePr.élat foumità So. Martin.. -des-Champs, les' autels & le' cirnetiere du château de Béthizy *atria*. Je n'ai pas appris que les Religieux de S..Martin-des--Champs' de Paris ayent poſſédé à Béthizy des bénéfices -ou des. fonds de terre ; mais les monumens. du temps nous font ·connoî.tre, , que l'Evêque Liſiard donna' aux Religieux de: S. Crépin établis à la Chambrerie - l'autel de S. Màrtin, qui étoit _pour lors]a, principale paroiſſe du canton, & dont les.dixmes appartiennent, encore aux Religieux, de S. Crépin•.

Il s'éleva en l'an 1134 un différend touchantla'Chambreriè de" Béthizy, tout' pareil à la contefiation qui étoit furvenue en l'an 1118, entre les Religieux de 5.. Arnoul de Crépy, & le Chevalier Enguerrand, au fujetdu bourg de ce dernier lieu. Le -quartier-" de la Chambrerie de Bethizy étoitU11 vrai bourg femblable à ceux de Pierrefonds & de Crépy ; & il paroîtque l'hôtel du Chambrier avoit été originairement la réfidence du Gouverneur de ce bourg.

(1) Bruſſel. uſ. Fief. t. 1. p. 645. Hiſt. Dioc. Par. t. 2. p. 531•

(2) Gall. Chr. t. 9. p. 403.

(3) T. 9. p. 356.

Un particulier de Soiſſons nommé *Alad*, s'était maintenu juſqu'à ce temps dans la poſſeſſion de quelques fermages, d'une vigne, d'un droit de vinage & de terrage, qui avaient été accordés à l'un de ſes Auteurs) à vie ſeulement, pour être le prix de ſa vigilance & du ſoin qu'il prenoit de la conſervation du bourg.

LorCqu'en 1'123 les Religieux de S. Crépin reçurent en préCent le Clos Bérold & la Chambrerie, Alod trauva moyen de ſe maintenir dans la poſſeſſion des biens, dont on luiavoit juſques-là *to*lléré la jouiſſance (1). En l'an 1134, Teulf) Abbé de S. Crépin, fut informé que cette poſſeſſion n'étoit pas légitime. Avant de procéder contre ce détenteur, l'Abbé fit d'exactes perqui.fitions, afin de s'inſtruire à .fond de J'état de l'affaire. Il fit à c·e ſujet une formalité qui n'eſt plus dans nos mœurs, & qui avoit lieu alors dans .l'ordre judiciaire: il a{ſembla *les* plus anciens Religieux de f:on Monaſtere, & leur demanda, à quel titre Alod jouiſſoit des biens dont je viens de parler. .Le.s anciens répondirent, que la j'Ouiſſance du Bourgeois Alod ·était une uſurpatioll, & qu'il n'étoit al:1toriſé par aucun :titre, à conſerver l'uſufruit de ces biens. L'Abbé Teulfreçut ces dépo(itions, & prit à ce ſujet le ſerment des mêmes anciens qu'il avoit aſſemblés: formalités qui fairoit foi & qui ſuffieoit alors pour terminer un différend, lorſqu'iln'y avoit point d'opiniâtreté dans les parties.

Un Religieux'lTe'feroit'pasreçu préſentement en juſti.ce, à dépoſer en faveur de ſon Monaſtere.; ſon témoignage ſerait récuſé comme ſuſpeét, & ne ſerait d'aucun poids. On ſeroit encore moins de cas de la déciſion d'un'Supérieur de Communauté, qui jugeroit ſur de pareilles dépoſitions., qu'un bien en litige appartiendroit à ſon .MonaJlere..

Cet exemple fait connoÎtre, combien'on:comptoit alors ſur la droiture & ſur la bonne foi des particuliers. Le parjure & le faux ſerment paſſoient pour être des fautes ſi monſtrueuſes & ſi contraires aux loix de l'humanité, qu'on ne croyoit pas qu'un homme pût les commettre avec réflexion. Les temps ſont changés, les mœurs de même. Nos'longues formalités de procédures déshonorent plus la condition humaine, par les vices extrêmes qu'elles ſuppoſent, que les Jugemens & les pratiques :de.ces temps anciens, qu'on nomme des ſiécles d'ignorance & de barbarie. La :perfeétion des jugemens ne dépend pas toujours de l'érudition

(1) Mabill. Dir,l. Lib. 6. N° 130. p. 600..

&

& de la comhinaifon 'des loix anciennes; ils font d'autant plus équitables, qu'ils ſont plus conformes aux regles du bon ſens & de l'équité naturelle, & aux premiers princïpes de la religiOn.

L'Abbé de S. 'Crépin, fur la foi du ferment de fes Moines, manda le bourgeois Alod, & celui-ci comparut: l'Abbé ordonna au bourgeois de reftituer les biens qu'il poſſédoit fans titre, ſous peine d'excommunication. Alod fe fournit en apparence, & proIDit de renoncer à la poſſeſſion des biens en litige.

Alod étant de retpur à Soiſſons, maria promptement fa fille 'Adée à un bourgeois de la ville, nommé Vilard de la porte S• Vouay, & donna en dot à cette fille fes biens de Béthizy: il ;'comptoitavoir;éludé par ce ftratagême, l'effet de fa promeſſe à l'Abbé TeulE. Il fit plus, il prévint le recours que l'Abbé pouvait exercer contre lui, par un expédient très-involontaire.: il mourut peu de jours après la donation qu'il avoit faite à fa fille.

Vilard, .gendre d'Alod, qui ignorait ce qui s'était paſſé entre l'Abbé & fon beau-pere, alla trouver Teulf, & lui demanda l'inveftiture de fan Fief de Béthizy, ce que l'Abbé lui refufa. Vilard inſiſta, & preſſa l'Abbé par de vives inftances, qui n'eurent aucun effet. Il prit alors le parti de la rigueur, & fit à l'Abbé des fommatiofis juridiques. Teulf, dans le deſſein de répondre à ces fommations, ;convoqua une aſſemblée générale, à laquelle il cita le bourgeois Vilard à fan tour.

Celui-ci préſumant que l'iſſue du *plaid* ne lui ſeroit pas favorable, raſſembla tous fes -amis, .& forma un nombreux parti, qui devoit l'accompagner à l'affemblée. L'Abbé de *S.* Crépin ayant eu :avis du deſſein qu'iltramoit, en informa le Roi Louis le Gros, '& ſupplia ce Prince de le défendre contre la vio... lence & contre les voyes de fait, que fan adverfaire lui préparoit. Le Roi trouvant juſte la demande de l'Abbé, mande le Prévôt Hugues Acharin, & lui ordonne de ferendre à l'aſſemblée au jour marqué, d'y préſider, & de juger définitivement le différend qUl en étoit le CUJet.

..L'Abbé Teuif & Vilard comparurent devant le Prévôt 'du Roi au jour marqué. Teulf :prenant la parole, demanda à fa partie, de 'qui Alod fon beau-pere avoit acquis le Fief de Béthizy, par qui il 'en avoit été invefti., dans quel temps, & de quelle maniere la cérémonie de l'il1yeftiture s'.étoit paſſée.

Vilard répondit, que fon beau-pere avoit reçû l'inveſtiture du Fief en queſtion des mains d'Odon, Abbé de S. Crépin. Teulf demanda, que les anciens Religieux de l'Abbaye fuſſent entendus ſur ce ſujet: ce qu'on lui accorda. Les Religieux, après avoir prêté ſerment, déclarerent que l'Abbé Odon avoit cédé le Fief à la vérité, mais que ce délaiſſement avoit été fait contre le gré de toute ſa Communauté. Vilard récuſa le témoignage des Religieux, & prétendit que leur dépoſition ne devoit pas être reçûe, dans une cauſe qui leur étoit perſonnelle.

Le Prevôt ne voyant aucun moyen d'accoder les parties, ou de concilier leurs intérêts, prononça, que le différend ſeroit terminé par la voye du duel; ce que Teulf & Vilard accepterent.

Joſlein, Evêque de Soiſſons, le Comte Raynaud & l'Archidiacre Ebolus, ayant appris la déciſion du Prevôt & la réſolution des parties, mirent tout en uſage pour détourner l'effet du duel. Ils vinrent à bout de ménager un accommodement entre les parties: on dreſſa un compromis, qui portait, qu'Adée, femme de Vilard, jouirait ſa vie durant, de la moitié des biens ſitués à Béthizy, & que les Religieux de S. Crépin entreraient en poſſeſſion de l'autre moitié; qu'après la mort d'Adée, ſa moitié retourneroit aux Religieux.

L'acte contenant ce compromis, fût ſigné par les perſonnes les plus notables des deux partis: on diſtingue parmi les noms, celui de Hugues Acharin, qui de Juge en dernier reſſort étoit devenu médiateur & témoin; de même que celui d'Yves, Maire de Béthizy. Cet aae eſt daté de l'an 1135, & contient l'hiſtoire du différend que nous venons d'expoſer. Le Pere Mabillon rapporte cette piéce dans ſa Diplomatique, comme l'un des anciens monumens qui exprime le mieux la forme des jugemens par le duel.

L'Abbé Teulf ſurvécut peu de temps à cet accommodement: il mourut le 16 Mai de l'an 1136. Adée, femme de Vilard, décéda dans le courant de l'année ſuivante 1137. Emaud, ſucceſſeur de Teulf, reprit après le décès d'Adée, la jouiſſance de la moitié des biens de Béthizy, qui devoient revenir à ſon Monaſtere; & afin d'éviter les conteſtations qui pourraient naître, il obtint en l'an 1138 ſuivant Bergeron, en 1139, ſelon les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* (1), des lettres de Joſſein, Evêque de

(1) Val. Roy. p. 27. G. C. t. 9. p. 397.

Soiſſons, par leſquelles ce Prélat aſſuroit à ſa Communauté la propriété des deux parts des terres de Béthizy, qui avoient été ci-devant faites. Depuis ce temps, les Religieux de S. Crépin n'ont plus été troublés dans la jouiſſance de leur Fief de la Chambrerie, & des biens qui en dépendaient.

Outre les Egliſes de S. Adrien, de S. Martin & de S. Pierre, il y avoit ſur le territoire de Béthizy quelques Chapelles, dont on ne reconnoît plus de traces. Une Bulle du Pape Eugene III, datée de l'an 1147, apprend que l'Egliſe de Montmartre poſſédoit à Béthizy une Chapelle, dix arpens de prés, & quarante arpens de terres labourahles (1).

Hugues de Béthizy, premier du nom, remplit les deux charges de Châtelain de Béthizy) & de Gruyer général de CuiCe) après la mort de Richard 1 ſon pere. Hugues étant lui-même décédé ayant l'an 1117, Richard II ſon fils lui ſuccéda, dans ſes charges & dans ſes titres. L'acte dreſſé dans l'aſſemblée ſolemnelle, convoquée à S. Arnoul de Crépy, en l'an 1117 ou 1118) car cette date varie dans les compilations, lui donne la qualité de Châtelain de Béthizy. En l'an 1152, il conſentit à l'echange de la maiſon de Cuiſe, que la Reine, mere de Louis VII, avoit propoſée pour d'autres biens, & ſigna l'acte, par lequel cette échange fut effectuée (2).

Richard II eut un fils nommé Hugues, & une fille appellée Lucienne, qui épouſa Pierre de Béthizy, Prevôt d'Amiens. Hugues II exerça la charge de Chancelier de France ſous le regne de Philippe Auguſte, vers l'an 1180; après avoir paſſé la plus grande partie de ſa vie dans le monde, il voulut en conſacrer à Dieu les dernieres années, & choiſit, à l'imitation de ſon Biſayeul, l'Abbaye de S. Quentin de Beauvais, pour y prendre l'habit de Religion.

En entrant dans cette Maiſon, il y fit préſent d'un revenu annuel de vingt-huit muids d'avoine, afin d'avoir part à perpétuité, aux prieres de la Communauté. L'Obituaire de S. Quentin lui donne la qualité de Chancelier de France, & place ſa mort au troiſiéme jour des Calendes d'Août: l'année n'eſt pas marquée. Une Charte du Roi Philippe Auguſte, donnée à Fontainebleau l'an 1186, ſuppoſe qu'il étoit mort avant cette année.

L'Egliſe Collégiale de S. Adrien n'avoit pas encore changé

(1) LeBeuf, Voy. MS.

(2) Ann. Bened. t. 6. p. 720.

d'état depuis' fon·établiffement. Hugues II laiſſa par teilament (1) aux Religieux qui la deſſervoient, des dixmes à Roquemollt, une ferme & des dixmes à Champlieu, un muid de bled de rente à prendre-fur la dixme de Néry, qu'il avoit acquife de Richard d'Eftampes'; deux autres· muids de bled', qu'il acheta· pour cet effet d'un nommé Charpentier, à prendre ſur une ferme que celui.ci avoit à- Glaignes; plus, ſix arpens de terres labou-· rables, fiCes à Carnon, dans la cenſive de Clémence, Dame de' Nanteuil. Hugues fait aux Religieux de Béthizy ce préfent, à· la. charge d'un- armiverfaire à· perpétuité, & d'un repas à l'iſſue (lu Seryice, auquel feront admis. ſans diſtinction tous les Clercs, qui auront affifté à l'Office..

Le Chef des Chanoines Reguliers de-Béthizy prenoit la qua· lité' de Prieur, depuis que le Chapitre avoit·été renouvellé. On a les noms de' deux Prieurs de S. Adrien', qui gouvernoicnt le Chapitre, dans l'intervalle' du douziéme ſiécle: le premier, ap-· pellé Hugues', fut préſent à l'aſſemblée de S. Arnoul, tenue en 1117:' le fecond, nommé Pierre, parut comme témoin à l'accord paſſé l'an 1152, encre la Reine Adélaïde.& le Chapitre de S. Adrien-, touchant la Malfon Royale de Cuiſe. Les circonſtances où ces Prieurs parurent au nombre des Eccléfiaftiques' & des Nobles les plus qualifiés de la Province, prouvent qu'ils jouir-- ſoient d'Wlhaut dégré de. c.onfi.dération parmi leurs contempo-· rains.

Lorfque Hugues' II fe reti:ra dans l'Abbaye dè S. Quentin de-Beauvais, il avait trois' fils, Lucien, Etienne & Renaud, aux.· quels il partagea fes charges & ſon patrimoine. Lucien a été· là tige de plufieurs Chevaliers, dont quelques-uns ont rempli· .l'bffice ·de Châtelain : Etienne· fut la. ſouche des· Gruyers de· Cuife: Renaud s'établit dans la Picardie, du côté' d'Amiens &' .. .de Corbie, & fut revêtu de pluſieurs charges importantes, dont il tranfmit: quelques-unes à fes defcendans.

Le nom de Béthizy eft commun· à un bon nombre de Che.. valiers', qui vivoient dans le' même temps, fans qu'il y eut entre· la plûpart le moindre rapport de' parenté. On peut les ranger fous trois claſſes: la'premiere,. compoſée des defcendans de Ri-· chard I, qui ſont démeurés dans le Valois) aux environs' de· Béthizy: la ſeconde, de ceux de.· ces mêmes defcenèans, qui

(3) LOllv•.Hiſt;.Beauv•.t. 2: *P.·k.*

ont été s'établir & qui on,t fait fauche en Picardie: la troiſiéme, des fimples Chevaliers prépofés à la garde du Château de Béthizy, d'où ils empruntoient leurs noms, fuivant l'ufage.

Je viens d'expofer les noms des GentilshOInmes iffus de Richard 1 en ligne diretle pendant le douziéme fiécle : on doit placer parmi ceux de la feconde claffe, un Roger de Béthizy, qui vivoit pendant les années. 1158 & 1177. Il eſt marqué dans un état des Seigneurs fieffés relevant de IAbbaye de Corbie, que ce Roger de Béthizy eft homme du Monaftere à caufe de fon Fief, pour lequel il eft dû à chaque mutation foi & hommage, & cinq fols à l'Abbé de Corbie. Le même état porte, que. l'Abbé de Corbie a auſſi le droit d'inveftir de ce Fief *ſub annulo aureo)* & que le Titulaire inveſti eft tenu de fe rendre aux aſſemblées de l'Abbaye, lorfqu'il en eſt requis. Roger devint Prevôc d'Amiens (1:) : il exerçait cette charge en 1177 , il fut remplacé par un Chevalier nommé Pierre de Béthizy, qui vivait en 1195 & en 1211. Ce Pierre de Béthizy eft qualifié Seigneur de Roquincourt dans plufieurs titres. En 1195,. Pierre ſigna comme témoin, l'acte d'une donation faite à lAbbaye du Gard.

On doit mettre au nombre des Chevaliers de Béthizy, qui n'avoient aucune alliance avec les deſcendans de Richard 1, Matthieu de Béthizy, qui tenait en fief du Roi, une partie de la terre de Roquemont, & un autre Chevalier nommé Nivard de Béthizy, qui poſſédoit quelques biens à Carnon en l'an 1186. Dans la nouvelle édition des Généalogies du P. Anfelme, il. ,eft fait mention d'un Chevalier nommé Adam de Béthizy, qu'on dit avoir été pere de Hugues Il de Béthizy, Chancelier de France:. Hugues, comme on l'a vu, étoit fils, de Richard II.

13. Le bourg de Viviers tire fon nom de quelques piéces d'eau, qui étoient originairement ſituées fur. fon. territoire. Les premiers: commencemens de ce Bourg fontfemblables à ceux de la Ferté':' Milon : un amas de maifons, occupées. par des bucherons & par des laboureurs , formoit en ce lieu. un village peu conſidérable, lorfque les Seigneurs de cette terrre prirent la réfolutlon d'y élever un Château fort. Ces Seigneurs avoient deffein d'aſſurer cette partie d'e leurs domaines contre les entr.eprifes de leurs, voifins, & contre les incurſions des Normands & des faélieux.

Nous ne pouvons déterminer le temps oùJe premier'château

(1.) Morliere, Hiſt. Amiens, tom. 1. p. 105.

de Viviers a été bâti: on a lieu de préfumer qu'il y avoir une *Ferté* fur ce territoire, avant le milieu du neuviéme ſiécle, & qu'on en augmenta les fortifications, afin d'arrêter les Normands dans leurs courfes. En l'an 845, le Bourg .& le château de Viviers faifoient partie des domaines du Seigneur Hémogaldus, qui poffédoit auſſi les terres de Marify & de la Ferté-fur-Ourcq. Les premiers Seigneurs de Viviers ayant été les mêmes que ceux de la Ferté-Milon, je renvoye à ce que j'en ai dit, en difcutant ce qui regarde l'origine de cette ville.

L'Office de Châtelain de Viviers eft fort ancien: les premiers Chevaliers qui ont occupé ce poile, ont prefgue tons été tirés par les Seigneurs de Crépy, du château de la Ferté-Milon. Il paroît même que le Gouverneur en chef de la Ferté-Milon *Dominus*, était en même temps Seigneur. Châtelain de Viviers. Nous n'avons connoiifance que de deux Châtelains de Viviers, qui vivaient à plus de cent ans l'un de l'autre: le premier eft Hugues le Blanc, Seigneur Châtelain de la Ferté-Milon, décédé après l'an 1121: le fecond eft Hugues Soibers de Laon, qui vivoi(en 1250. D. Martene rapporte l'épitaphe de ce dernier, à la page Iode [es Voyages Littéraires.

Bergeron, dan.s [on Valois, fol. 43, écrit, que les Seigneurs de Crépy avaient aux environs de leur capitale, deux châteaux qui leur fervoient de maifons de plaifance, Viviers & Villers-Cotteretz; que Viviers étoit un château fort où ils entretenoient un Châtelain., & Villers-Cotteretz une maifon de plaiſance, gouvernée en leur abfence par un Concierge; que le Prevot forain de Crépy *al/oit.par fois à certains jours* tenir fes plaids à Viviers, à Villers, & au bourg d'Acy.

Ce droit du Prevôt forain de Crépy ne nuifoit .pas:à l'exercice de la juriſdiction ordiBaire d'un Prevôt particulier, qui faifoit fa réſidence au château de Viviers. Cette juriſdiction s'étendoit fur Villers--Cotteretz & fur le Prieuré de S. George; fur la ferme du Prieuré, Piſleu, le fief deNoue,.la ferme des Virginettes, Buſſi en partie, Dampleu, LOllgue-ave[ne, la fermè de Leffart, la ferme de l'Epine, tout le bourg de Viviers avec fes Fiefs &'annexes.

Avant la fin du douziéme ſiécle, Philippe d'Alface, Comte de Flandre & Seigneur de Valois, du chef d'Elifabeth fon épouſe, fit ré.parer les fortifications du château de Viviers, & en ajoûta

de nouvelles; trouvant ce château trop foible du côté de la Collégiale, il fit confiruire auprès de l'Eglife une groſſe tour, contre le gré des Chanoines Réguliers; ce qui occafionna un différend très-férieux entre le Comte & la Communauté des Chanoines. Ceux-ci fe plaignoieht de ce que la nouvelle tour couvrait une partie de l'Eglife, & leur caufoit beaucoup d'incommodités.

Le difterend fut à la fin terminé par un accord, portant que' Philippe d'Alface ferait aux Chanoines Réguliers une rente de. foixante fols, à prendre t01.1S les ans le jour de S. Remy, fur les domaines de Crépy. L'acte qui conftitue cette rente, eft daté de Villers-Cotteretz le prenüer Décembre de l'an 1174. Le Comte fonda la même année, un anniverſaire dans l'Egliſe de ,Viviers, pour le repos de l'ame de Raoul V fon. beau-frere: iL aſſigna pour- cet effet une rente de trente fols. _

L'Eglife Collégiale de Viviers a eu les mêmes commence-. mens & les mêmes accroiffemens que celle de Marify-Sainte-Geneviéve. Les reliques de Sainte Clotilde ayant été levées de terre en même temps que celles de Sainte Geneviéve, on les transféra hors de Paris, à caufe de la crainte des Normands":' les deux Châffes furent cOlJduites pendant quelque temps par la. même route; ceux qui les accompagnaient fe féparerent en deux bandés, aux environs de Villers-Cotteretz; les uns cominuerent. leur chemin jufqu'à Mariſy , les autres prir,ent fur la gauche, & vinrent dépofer les reliques de. Sainte Clotilde, dans l'Eglife du château de Viviers.

Les Ecc1éfiafiiquesqui avaient accompagné la Châſſe , étaient- des Clercs de Sainte Geneviéve de Paris: Héiuogaldus leur procura à tous, un établiffement folide, & les logea dans fan château de Viviers. Cet évenement, qu'on peut ra11ger{01lS l'an' 845, a été l'origine de la Collégiale du château de Viviers-.

Lorfque la crainte des Normands, fut paſſée , on. prit la' réſolutîonde reconduire à Paris les reliques' de Sainte'Geneviéve & de Sainte Clotilde, qu'on en avait transférées. On nomma pour ce fujet des députés : ceux-ci ſe tranfporterent, à Viviers, & re-· deman'derent aux Clercs du château la Châffe' de Sainte Clotilde,. qu'ils avaient en dépôt; ce qui fouffrit beaucoup de difficultés- de la parc des Clercs habitués , & ſurtout de la part du Seigneur· qui avait· alors le château de Viv-iers en' fa poſſeſſion. Le Seigneur ſoutenoit , que comme. le Chapitre de. fan Eglife· avait.

été fondé à l'occaſion du culte de Sainte Clotilde, ſa Châſſe devoit demeurer au château, tant que le Chapitre ſubſiſteroit. Les Députés, de leur côté, revendiquaient les Reliques comme un dépôt qu'on ne pouvoit conſerver, ſans violer les regles de la bonne foi. . .

On en vint à un accommodement qui portait, qu'on feroit un partage des Reliques; que les Clercs de Viviers conſerveroient le chef & un bras de la Sainte, & que le reſte de ſes oſſemens ſeroit remis aux Députés, pour être reconduit & dépoſé dans l'Egliſe de Paris, d'où ils avoient été transférés. Ces deux portions des reliques de Sainte Clotilde ſont demeurées dans l'Egliſe de Viviers, juſqu'au regne de S. Louis.

Du moment où il fut décidé, qu'une partie auſſi conſidérable des reliques de Sainte Clotilde ſeroit conſervée à Viviers, divers particuliers firent de riches préſens à l'Egliſe du château, en ornemens, en argent & en fonds de terre. Les troubles ayant reparus dans le canton, vers la fin du dixiéme ſiécle, les Clercs de l'Egliſe mirent leurs biens ſous la protection des Châtelains du lieu, ſe ſoumettant au tribut qui étoit d'uſage. Les Châtelains abuſerent de leur pouvoir & de la confiance des Clercs; ils empiéterent peu à peu ſur les biens de l'Egliſe, & ſurent par ſucceſſion de temps, à ſe les approprier. Hugues le Blanc fut le premier de ces Officiers, qui conſentit à reſtituer une partie de ce que ſes prédéceſſeurs avoient uſurpé (1); il en forma le deſſein en l'an 1121, & l'exécuta ſans différer.

Hugues le Blanc avoit été affermi dans ſa réſolution par l'Evêque de Suiſſons Liſiard, & par S. Norbert. Il fit le délaiſſement des biens qu'il retenoit, de la maniere que ces deux hommes illuſtres lui preſcrivirent. Il déclara par un acte paſſé conjointement avec Helvide ſon épouſe, en l'an 1121, qu'il tranſmettoit au Chapitre & à l'Egliſe de Viviers, la propriété de pluſieurs héritages qu'il déſigne; qu'il renonce à la jouiſſance de ces mêmes biens, dont il fait le dépôt entre les mains de Henry, Doyen de la Collégiale.

Le Doyen Henry étoit l'un des plus vertueux Eccléſiaſtiques de ſon temps: il avoit été diſciple de S. Norbert avant la fondation de l'Ordre des Prémontrés. Il était né dans les environs de Reims, & avoit été élevé au Monaſtere de S. Thierry.

(1) Gall. Chriſt. t. 9. p. 486.

S. Norbert,

S. Norbert, à [on -retour du voyage qu'il fit à Rome, pour préſenter au Pape .la Regle de Prémontré, & pour en obtenir la confirmation, communiqua le nouvel inſtitut à Henry ſon ancien ·àiſciple, & aux Clercs de la Collégiale de Viviers. Henry & ſes Chanoines reçûrent avec reſpect le témoignage. de confiance que S. Norbert leur donnoit: ils méditerent cette Regle, & crurent reconnoître dans tous [es points ,àutant de moyens de ſalut pour les Eccléſiaſtiques qui s'y conformeroient, & autant de ſujets d'édification pour les perſonnes du monde: c'eſt pourquoi ils l'adopterent avec toute ſorte d'empre{femenc.

Le Chapitre de S. Martin de Laon ſuivit l'exemple de celui de Viviers. On regarde ces deux Communautés comme les premieres de tout l'Ordre des Prémontrés, qui ont embraIré l'Inſtitut de S. Norbert. On doit prendre pour époque du temps où ces deux Chapitres ont embraiTé la réforme de S. Norbert, l'année même où ce Saint Fondateur arriy·a de Rome en France, c'eſt.. à-dire l'an 1[26.

Quelques Ecrivains ont [up.poſé à tort, que la réforme de S. Norbert avoit eté introduite à V.iviers ·avant l'an 1126: ce ſentiment eſt une erreur,-qu'on réfute par un titre que Duchefne···a extrait dans ſan Hiſtoire de Châtillon (p.. 16): ce titre porte, que ſous l'épiſcopat de Jonein, les Chanoines Séculiers, qui deſſervoient les Egliſes de Braine, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds & de *Viviers,* ont été remplacés par des Chanoines Réguliers: or JoDein 11'.a été élevé ſur le Siége Epiſco/pal de Soiſſons qu'en l'an 1126.

Henry ,Doyen de Viviers, en changeant de profeſſioll, changea auſſi de titre, & prit la qualité d'Abbé. Il eſt ainſi nommé dans la Charte ·de fondation de l'Abbaye de Long-pont, qu'il ſigna. èomme témoin en l'ail 1132. Henry reçut en l'an 1.14(de Joſl.ein, Evêque de .Soiſſons, l'autel de S. Agnan, qu'il réunit à ſon Egliſe. En 1145, tout l'Ordre de Prémontré choiſit l'Abbé Henry pour Député, & le chargea .d:aller à Rome féliciter le Pape Eugene III ſur ſon avénement au Souverain Pontificat.

S. Norbert avoit dreſſé ſon nouvel Inſtitut de maniere que les femmes. pouvoient l'obſerver de même ·que les hommes. Pluſieurs perſonnes du ſexe, informées de ces diſpoſitions, vinrent trouver à Viviers l'Abbé Henry:,.&.le prierenr de 'les admettre à profeſſer la ·nouvelle Regle ſous ſa direction: Henry .les reçut".

& les plaça dans un. corps de logis féparé, qui tenoit à l'Eglife. Le nombre des ProfeiTes s'.augmenta beaucoup en peu d'années, au point que le bâtiment qui leur avoit été de.fripé .par l'Abbé Henry, ne pouvoit plus les contenir.'

Henry repréfenta au Comte de Crépy Raoul IV, de .qui dépen-. dbient la terre & le château de Viviers, la ſituation de la' feconde Communauté qu'il avoit ſous fa direction, & lui demanda un lieu où il lui fût poſſible de loger plus commodément les perſonnes qui la compoſoient.

Le Comte écouta. favorablement les' repréfentations de l'Abbé: Henry, & lui:accorda- en toute propriété la terre de. Javages, . près de Viviers, avec les bâtimens d'une efpéce de cenCe, qui y étoit ſituée (1). Raoul voulut accompagner ce préfent de toutes les formalités qui .pouvoient eri affurer la jouiiTance: il fit dreffer un acte, dans lequel il déclare, qu'à la priere de l'Abbé Henry-- fan intime, il a cédé à ce Supérieur les lieux en. queftion ,_ pour. fervir de retraite aux Cœurs déjà établies dans [on château de Viviers; afin.que délivrées du tumulte & des embarras duo. ſiécle, elles puffènt remplir -en paix les devoirs de leur état, & mener une vie plus commode. Il leur accorda le droit d'uſage en la forêt de Retz., c'eſt-à-dire, la permiffion de prendre - dans cette forêt, le bois à brûler & à bâtir, qui le.ur feroit néceſſaire.

Cet acte, daté de l'an 1148, eſt figné.de .Pierre, Evêque de . Senlis, d'Albéric de Roye, de Thibaud de Crépy, Seigneur .. de Nanteuil; du. Burgare, du .Prevôt., & du Chancelier de_ Raoul.,

14. L'Hiftoire Eccléſiaſtique fournit un grand nombre d'exemples. de ,Communautés Re1igieu[es affiliées & [oumi[es à une Abbaye, : ou bien à un Prieuré confidérable, d'où elles tirentleur origine; mais il eft rare de voir un Monaftere ..donner naiilance à une nouvelle Communauté, à laquelle il devient fournis peu de,' temps après: avoir été le principe de [on exiftence. Cétte alter-· native a eu lieu dans le Valois avant la fin du douziéme fiécle, . entre les deux .communautés deVal[ery & de Viviers : l'Abbaye.; de Valfery a été ainfi fondée.

. L'anné.e même où' la Communauté des Religieufes de Viviers fut·, transférée à lavages, un particulier de la contrée nommé Jean

(1) Gall. Chriſt. t. 10. Inſtr. p. 118.

le Roux, fit préfent aux Chanoines Réguliers de Viviers, d'une mai[on & d'un bien confidérable, qu'il avoit dans un lieu nommé *Valſery*, à caufe de fa fituation au milieu d'un vallon où l'on reſpiroit un air pur (1). L'Abbé Henry accepta ce préfent avec beaucoup de reconnoHfance; charmé de la pofition & de l'agrément du féjour, il prit la réfolution d'y transférer fon Abbaye, qui, logée dans un fort château, & offufquée par des tours & de hautes murailles, étoit fujette à beaucoup d'incommodités & de défagrémens. Il crut d'ailleurs que la Regle s'obferveroit mieux dans la folitude d'un vallon & auprès des bois, que dans un château fort, au milieu d'une garnifon, dont les fonEtions n'étoient propres qu'à troubler l'efprit de retraite.

Henry envoya d'abord fur les lieux quelques Religieux de Viviers, afin de difpofer les changemens qu'il projettoit. En moins d'une année, l'Abbé Henry conduifit fon projet à fa fin: on le prouve par un acte de l'an 1149, dans lequel Henry prend le titre d'Abbé de Valfery.

Plufieurs Auteurs Ont recherché la caufe d'une tranfmigration auſſi fubite, & en ont donné pluſieurs raifons: les uns prétendent qu'elle a été occafionnée par la réfiftance des Religieux de Viviers aux volontés des Comtes de Crépy: les autres rapportent la tranfplant.ation des Gleres de Viviees à Valfe-ry au différend élevé en l'an 1174, au fujet de la tour. Leur ſentiment ſuppofe l'extin8iontotale & abſolue de la Communauté de Viviers. D'autres enfin prétendent que les Prémontrés abandonnerent Viviers, afin de céder à une émeute qui avoit été excitée contre eux. Ces trois raifons ne font pas recevable's.

Il eſt faux en premier lieu, que les Prémontrés ayent encouru la di,[grace des Comtes de Crépy., au temps où le changement a eu lieu. On a une Charte de ce temps, dans laquelle le Comte Raoul IV, Seigneur de Valois, appelle l'Abbé Henry ſon intime: c'eſt la même Charte par laquelle il lui fait préferit du lieu de lavages. En fecond lieu, il y avoit en 1174, vingt-cinq ans que l'Abbé des Prémontrés de Viv,iers avait transféré ſon Siége à Valfery: d'ailleurs,.le différend dont on parle, avoit été terminé par un compromis. En troifiéme lieu, ceux qui ſuppofent une émeute, n'en expofent ni la date, ni les circonC. tances. Le compromis de l'an 1174 prouVe que la Communauté

(1) Gall. Chriſt. t. 9. p. 487.

de Viviers n'a été ni éteinte, ni expu]fée. On verra bientôt que cctt.e Communauté ſubſiſtoit encore fous le regne de S. Lcuis.

Il eft donc néceſſaire de rapporter la caufe du changement arrivé en l'an 1149 }aux motifs que j'ai. expliqués: les attraits d'un' féjour commode & gracieux ,.& l'avantage d'une retraite exempte des embarras, du:tumulte & de la diſſipation d'un château fort, où les puiffans.Seigneurs de Crépy venoient'de temps en temps féjourner avec toute leur Cour.

En l'an 1153, l'Abbé Henry donna fa démiffion. L'Abbé Etienne lui fucc.éda :-celui-ci ne parut. pas avec le même éclat que fon prédéceſſeur, quoique doué des qualités qui font néceſſaires à un Supérieur. Etienne eſt nommé dans une' Charte de l'an 1154 expédiée par ordre d'Ancoul de Pierrefonds', en faveur de-Lo'ng-pont. La .qualité d'Abbé de Valferylui eft donnée dans cette piéce, quoique Henry. fon prédécelfeurconfervât le même titre: on a en effet un acte de l'an' 1155, expédié au nom de Dreux, Seigneur de Pierrefonds, dans lequel on appelle Henry, Abbé de Valſery; il eſt queftion dans cette Charte, d'une piéce . de terre ſiſe à Ambleny, que Dreux donne en. préfent à l'Abbaye de Valſery.

L'année où mourut Henry; eſt incertaine: le Nécrologe de Va]fery marque [e.ulement, qu'il'.décéda.le troifiéme jour :des. Calendes de .Septembre : il fut regretté de [es Re1igieux;.& du public, c.omme.un.Supérieur d'une vie exemplaire} qui joignoit . à...un grand fond de charité pour le prochain, un cœur ſenſible à la miſere des pauvres, &. plein de compaſſion pour les affligés. On peut le regarder comme le fondateur des Prémontrés de. Valſery & de Viviers.

15. Nous avo.ns déjà obſervé, que le-territoireaél:uel de Villers-Cotteretz étoit diviſé en trois portions; la premiere appartenant aux Moines.de So. Georges; la {econde aux Seigneurs de Nanteuil & à leurs Avoués; la troifiéme aux Seigneurs, de Crépy. Le gros des maiſons étojt raſſemblé entre le Prieuré & l'emplacement du château actuel, & c'eft proprement. à cet amas. de maiſons, qu'on donnait, le nom de *Villers*, qui dans le langage de ce temps-là, ſignifioit un ,hameau, un .village.

L'Hôtel du Fief des -Seigneurs de Nanteuil étoit ſitué au-delà du. village, par rapport au Prieuré de S. Georges.

La Male-maifon, qui étoit un .château dans les regles, & qui formoit avec fes dépendances ·le domaine des Seigneurs de Crépy, paroiffoit à côté de la place aauelle du château, près de l'Egliſe paroiffiale de S. Nicolas. Nous allons rapporter fur chacune de- ces trois·portions de domaine, les traits qui les concernent.

Les Religieux de S. Georges perdirent,. pendant les troubles' du dixiéme fiécIe, une grande partie des biens qui leur avoient été concédés· par le Roi Charles le Chauve. Cette infortune leur étoit commune avec la plûpart des. autres Monaſteres de la contrée. Dans les actes d'un Concile national tenu à Meaux· en l'an 1082, l'on déplore les malheurs qui avoient réduit les, Communautés Régulieres' à' ces·extréinités : on Ce plaignoit de ce que dans·le plus: grand nombre des' Maifons Religieufes la-Regle' dè leur inſtitution·ne s'ob,fervoit. plus. Après avoir-exa--miné les moyens qu'on· pourrait mettre en œuvre pour remé--dier à un ſi grand mal, on décida, que toutes ·les-Communautés dont les:revenus ne pourraient pas fuffire à' l'entretien de dix, Religieux, feroient foumifes aux deux Ch,efs-d'.ordre de" Marmoutier oUJde Cluny, ou à' l'un des Monafteres confidérables de leur dépendance (1). Le Prieuré de-S. Georges fubit la loi commune, & fut foumis au Monaftere. de la Chaiſe-Dieu en Auvergne, dépendance de Marmoutier..

Au commencement du ſiécle dont nous écrivons l'Hi1l:oire, Raoul IV, Seigneur de·Crépy. & de la Male-maifon, favorifa beaucoup..les Religieux de S. Georges, & augmenta leurs reve..nus (2). Illeur"confirma en· l'an.1137 la jouiſſance du-tréfonds de S. Georges, & leur accorda ·des droits de chauffage·& de-.pacage dans la forêt.de· Retz, avec la troiſiéme partie ·de la juſtice de. Villers. Phnfpped'Alface &. la-Comteſſe Eléonore donnerent aux mêmes Religieux plufieurs marques de· leur protection, en' conſidération de-ce qu'ils avoient petmis qu'on bâtit une Chapelle·à:côté du château-de-la-Male-maifon; qui étoit compris dans la juriſdiction fpirituelle de leur Egliſe de S. Georges.

Ce que les Seigneurs' dë'Nanteuil-Ie:Hàudouiripoffédoient à' Villers-Cotteretz au dixiéme ſiécle, ,fe réduiſoit à des droits de

(1) Hiſt. Meaux, t. 1. p. 250. Mll1dr'l' (2) Muldr. ibid.... p. 66. & 67.

relief: ils avaient tranfmis la propriété de prefque tous leurs droits utiles aux Avoués ou Concierges du lieu, qui étoient des Chevaliers Officiers de leur Maifon.

La preniiere origine des *Concierges* de Villcrs-Cotteretz eſt fort obfcure : on peut cependant l'expliquer en obfervant, que les Moines de *S.* Georges ayant choifi Rour Avoué un des Chevaliers attachés au fervice des Seigneurs de Crépy & de Nanteuil, cet Officier futprépofé en même temps à la conferva-tion du domaine de fes Maîtres, & de ceux des Religieux, pendant les guerres civiles du dixiéme fiécle, & qu'il reçut de chaque poffeffeur un bien qu'on lui éri.gea en Fief, pour être le prix de fa vigilance.

Je nomme cet Officier Concierge quoique ce fût un Gentil.. ,homme, parce que ce nom fut attaché à fa place pendant plus de ſix fiécles, & qu'on le qualifioit encore ainfi, lorfque Bergeron écrivoit fon Abrégé Hifi:orique du Valofs.

Ce Gentilhomme eut fon hôtel féparé de la Male-maifon.; jufqu'au temps où S. Louis réunit à ce dernier château les .portions de Fiefs, qui avoient été :.attachees à cette charge. Le Titulaire de cette ,place fixa depuis, fan féjour à la Male-mai-.fon. Après que François 1 eut fait .bâtir le château qu'on- voit encore, on changea le titre de Concierge en celui de Gouver-.neur, le .pofte .étant devenu plus important & plus diftin.gué, .'par la qualité des. perfonnes qui chercherent à le remplir.

On ne manque pas de monumens, pour connaître que la charge dont il·eft ici queftion, exiftoit dès le milieu du dixiéme fiécle; ·mais aucun titre ne cite les noms de ceux .qui l'ont poffédée avant le milieu du douziéme : 'elle 'appartenoit alors à une famille de :Chevaliers originaires de Duvy près Crépy, qui prenaient le furnom de Broilard & de'Boulars, & dom pluſieurs avaient été Sénéchaux des Seigneurs de Nanteuil.

Une Bulle du Pape Eugene III,. datée' de l'an 1148, fait mention d'un de ces Chevaliers (1) nommé Adam Broflard }. qui tenoit en Fief de Gérard le Vieux plUMeurs héritages ſitués du côté de ViUers-Cotteretz & de Long-pont. 'Le-même Adam reparoît dans une· Charte de l'an 1153, avec le titre de Sénéchal de Thibaud, Seigneur de Nanteuil, & ſigne cette Charte comme témoin. En l'an 1156, ce même Gentilhomme céda au Lieu-

(1) Chrono Long-p. p. 27.

reſtauré, du conſentement de ſon fils, tout ce qu'il poſſédoit en rentes & en fonds de, terre auprès de la Bonne-fontaine, avec ſon vivier & ſon bois de S. Chriſtophe. Adam finit ſa vie à l'Abbaye de Long-pont, où il s'étoit retiré par un mouvement de religion. L'on conſerve à Long-pont un titre de l'an 1177, qu'il ſigna ainſi, conjointement avec le fameux Pierre le Chantre, *Adamus Bruſlardus.*

Dans la Charte accordée. à S. Adrien de Béthizy par le Roi Philippe-Auguſte, en l'an 1186, on. lit les noms d'un Raoul Boullard de Duvy, & d'Alerme Boulard, ſon beau-frere. Dormay. parle dans ſon Hiſtoire (1), d'un ſecond Adam Boulard, Chevalier, qui fut choiſi en l'an 1225, pour terminer comme arbitre, un différend que Raoul, Abbé de S. Jean-lès-Vignes, avoit avec le Comte de Soirrons, touchant un droit de Juſtice. Il parcît que ces Chevaliers étoient touS' parens; je n'aî pû connoître à quel dégré. Nous parlerons de leurs. defcendans au Livre ſuivante

Le nom de Male'- maiſon, *Mala-domus,* eſt. commun à pluſieurs Fiefs ſitués dans, le Valois: l'étymologie de ce nom eſt douteuſe; on en donne diverſes explications.. La plus probable eſt celle qui. ſuppoſe que cette' dénomination. vient, de ce que' les manoirs de ces Fiefs avoient ſervi de retraite pendant. les guerres, à des troupes de brigans & de ſafrieux., qui envoyoient des partis faire du butin, & ravager les lieux d'alentour. ,

. Il y a un Fief de la Male-maiſon, au deſſus de Nanteuil-la-Foſſe. Le Fief de Bruyeres, près ,de:Limé,' portoit ,autrefois le' nom de Male-maiſon. L'on voyoit anciennement près de Braine, ſur les bords' de la petite riviere' de Veſle, du côté de Courcelles, les ruines d'une Male-maiſon, qui avoit été un château fort, entouré de larges foſſés que la Veſle rempliſoit de {ès eaux..

La Male-maiſon de Villers ne devint un lieu remarquable, qu'après avoir reçû les embe11iſemens & les augmentations, que le' Comte Philippe d'Alface & la Comte{ſe Eléonore y ajoûterent: ce n'avoit été 'juſque-là, qu'une métairie ordinaire, dans. laquelle les' Comtes de Valois prenoient leur repos de chaſſe.

Nous n'avons ni la deſcripüon; ni le plan des nouveaux bâtimens, que Philippe d'Alſace ajoûta àux anciens: il parcît qu'il' fit conſtruire à neuf un nouveau. corps de logis pour ſon uſage,

(1) Hiſt. Soiſſ. t. 2. p. 213.

qu'il abandonna fon ancien logement à un Concierge, & le reſte de la métairie à un fermier. Le premier Concierge rélident à la Male-maifon de Villers, en pric le nom, & le tranfmit à fes defcendans.

Le nouveau corps de logis ayant été achevé, Philippe d'AIface trouva qu'il était trop éloigné de l'Eglife de S. Georges, la feul.e du territoire où l'on pouvoit fe procurer les fecours fpirituels; car le Comte avoit un grand fonds de piété, & il faifoit fes délices de fa nouvelle Maifon de plaifance) tant à caufe du bon air, qu'à caufe du divertiffement de la chaſſe, auquel il aimoit à s'exercer: ces deux motifs le porcoient à multiplier fes voyages, & à prolonger fes féjours.

L'envie qu'il avoit d'éloigner tous les obfiacles qui pouvoiene le décourner de fes devoirs de Chrétien, lui fit naître le deſſein de bâtir une Chapelle à côté du nouveau corps de logis: il prit à ce fujee l'avis & le confentement des Religieux de S. Georges, qui déférerent à fes vûes, à condition que la nouvelle Eglife feroit dédiée ſous l'invocation de S. Maur) l'un des Saints de leur Ordre ; que le Prêtre deſſervant de cette Eglife feroit foumis à la juriſdiction fpirituelle de leur Prieuré; que le Prêtre ou Curé de S. Georges auroit tous les droits de Curé primitif. Le Comte foufcrivit à ces conditions, & fonda la Chapelle.

Le Comte déſirant pourvoir à l'utilité publique, en même temps qu'il cberchoit fa commodité, érigea en titre la place de Ddferval1t de fa Chapelle, au lieu d'employer dans le befoin, les Chapelains qu'il avoit à fa fuite: il attacha à cette place de Deſſervant une rente de dix muids de froment', à prendre fur la ferme de Mornienval & fur le moulin de Pondron.

L'Eglife de S. Maur n'a jamais joui du titre ni des priviléges de Paroiſſe : elle a toujours été un fecours de S. Georges. L'Eglife de S. Nicolas, qui lui a fuccédé, n'a joui que forr tard du droit de Paroiſſe. Lor[qu'en 1635, les Religieufes de S. Remy de .Senlis prirent poſſeſſion des bâtimens du Prieuré de S. Georges, les habitans de Villers-Cotteretz déclarerent (1) « que » l'Eglife de ce Prieuré avôit été, de toute ancienneté) la pa» roiſſe du lieu; & qu'auprès de 'cette même Eglife, font inhu» més dans le cimetiere leurs ancêtres». Le Prieur de S. Georges avoit confervé jufqu'à ce temps lé droit d'officier trois fois l'an,

(1) Muldr. p. 66 & 67.

dans

dans l'Eglife de S. Nicolas, à la Touſſaint, à Noël, & le jour de la TranOation de S. Nicolas, en ,conféquence d'utl. accord paſſé le28 Juillet 1526: ·avanr cet.accord, le Prieur de S. Georges officioit dans l'Eglife de S. Nicolas fept fois l'an.

Le Comte Philippe jouit à peine l'efpace d'une année, de ce 'renouvellement de la Male-maifon. Son épouſe Eliſabeth, du chef de laquelle il tenoit.le Comté de Valois, étant décédée, il fut dans la' néceſſité de céder la Male-l11aifon à la Comte{fe Eléonore fa belle fœur.

Ce que je viens d'expofer fait voir combien Muldrac a eu tort d'avancer, qu'à la Comteſſe Eléonore·étoit dûe la fçmdatïon de la Chapelle de S. Maur. Dans les Regiftres *olim* .du Parlement de Paris, il eſt ma.rqué en termes exprès, que c'eft Philippe d'Alface Comte de Flandre, qui a fondé la Chapelle de Villers, & qu'il y a établi un Chapelain. Le trait fuivant, qu'on trouve énoncé dans les mêmes Regiſtres, aura pû induire Muldrac en erreur.

Après que la Comtelfe Eléonore eut pris poſſeſſion du château de la Male-maiſon, le Curé de S. Georges lui repréfenta (1), que lorfqu'il avoit donné fon confentemem à l'établi{[ement de la Chapelle de S. Maur, il n'avoit pas prévû que cette fonda-·tion diminueroit un jour [es revenus: la caufe de cette dimi-nution n'eft pas expliquée. La Comteſſe entra dans l'es vues du Prêtre de S. Georges, & lui accorda un dédommagement de quatre mines de bled de rente, à prendre fur le moulin de ,Coyoles, *quia Capellamjieri conceſſit.*

Eléonore doubla en même temps les revenus du Deffervant de S. Maur: elle ordonna, qu'au lieu de dix muids de froment, on lui délivreroit tous les ans vingt-trois muids de la même na.. ture de grains, q'Ji feroient pris ſur fa ferme de Mornienval. & fur Je moulin de Pondront.

Ces difpofitions font confirmées par la Charte aumâniere de l'an 1194. Cette piéce fait mention d'un muid de bled de plus, qu'elle accorde ·aux Religieux de S. Georges, fur fa grange de Villers: cette grange de Villers étoit comme la baffe-cour du château de la Male-maifon.

Le Roi Philippe-Auguſte ne ſe plaifoit pas moins au château de la Malc-maifon, que le Comte de Flan 1re : il y fit plufieurs .voyages, avant que cette Maifon de plaifance eût été réunie à

(1) Chron. Long-p. p. 100.

fa Couronne, par le décès de la Comteſſe Elé.onore fa couſine. Le Cartulaire de ce Prince (1) contient une Ordonnance datée de la dix-feptiéme année de fan regne, qui revient à l'an 1196: elle regarde l'Eglife de S. Jean de Laon, & finit par ces termes: *DalUm apud Villare-Col-de-Retz.* Cette piéce eft ornée du Monograme du Prince, & !ignée de Guy, grand Bouteiller, & de Matchieu Comte de Beaumont, grand Chambrier.

Ce féjour du Roi, accompagné des grands Officiers de ſa Couronne, fuppofe un château confidérable par fan étendue & par fes dépendances, qui paſſoit pour être le chef-lieu de tout le territoire. Villers-Cotteretz ou Col-de-Retz a toûjours été depuis ce temps un nom générique, qui comprenait le village de S. Georges, la Male-maifon, les Fiefs des Seigneurs: de Nanteuil, & ceux des Concierges ou Châtelains du lieu.

16. Nous n'avons trouvé dans les monumens concernant Mornienval, aucun évenement important, depuis le milieu du onziéme fiécle ju[qu'à [illegible] 1122, qui eſt, dans l'Hiftoire de cette Abbaye, une époque remarquable par la TranOation des Reliques de S. Annobert, Evêque de Séez en Normandie.

Après que S. Annobert eut été mis au nombre des Saints;. fan corps fut levé de terre & renfermé dans une Châſſe: on dépofa cette Châlfe dans une Eglife, que la Légende de ce Saint ne nomme pas. Cette Églife étant tombée dans le plus grand appauvriffement, les Prêtres qui la deffervoient prirent les Reliques du Saint, & les ponerent de province en province, afin d'exciter la charité des fidéles, & de recueillir des aumônes:. abondantes: ils fuivoient les grands chemins, & traver[oient les lieux confidé'rables de chaque contré'e (2).

Comme ils parcouroient la chauſſée Brunehaud, qui conduit, de Senlis à Soiſſons, ils apprirent qu'il y avoit aſſez près de cet ancien chemin une grande Abbaye, occupée par des Religieufes qui exerçaient l'hofpitalité.. Le Chef de ceux qui accompagnoient la. Châſſe de S. Annobert, envoya prier l'Abbeſſe de Mornienvat, de' le recevoir avec fa compagnie pour une nuit ſeulement. Pétronille (c'étoit le nom de l'Abbeffe) reçut avec bonté le Député, lui offrit des logemen's & fan Eglife pour y dépofer les Reliques.. Sur le rapport de l'Envoyé, les Eccléfiaftiques' qui compofoient le convoi, fe rendi!ent à Mornienval,

(1) Part. 1. fol. 11. Part 2. fol. 33. (2) Ann. Bened. t. 6 p. 445.

où l'Abbeſſe Pétronille les reçut avec tous les égards qu'ils pouvoient attendre. On dépora les Reliques de S. Annobert ſur une crédence qu'on avoit ornée & placée au milieu du chœur, & l'on diſtribua des logemens dans le bâtiment des hôtes, aux Eccléſiaſtiques qui les accompagnoient.

Le lendemain, ces mêmes Eccléſiaſtiques ce préſenterent de grand matin à l'Abbeſſe Pétronille) afin de lui témoigner leur reconnoiſſance de ſon obligeante réception; après en avoir pris congé, ils ſe tranſporterent à l'Egliſe pour enlever la Châſſe & paſſer outre: mais, ô prodige! la Châſſe fut trouvée ſi peſante, qu'il ne fut plus poſſible de la changer de place. Il fallut céder, & le gîte d'une ſeule nuit coûta à ces hôtes la perte de leur tréſor.

Cette perte, ajoûte l'Auteur de la Légende, qui étoit un Chanoine de l'Abbaye, coûta aux paſſagers des ſanglots & des regrets amers; mais plus leur douleur étoit vive & leur triſteſſe accablante) plus notre joie étoit grande, & notre ſatisfaction complette. Tandis qu'ils pleuroient amérement, nous nous félicitions d'un évenement) qui alloit donner à notre Maiſon un nouveau dégré d'illuſtration.

En effet) cette aventure cauſa aux deux Communautés des Religieuſes & des Chanoines une joie inexprimable. Ils célébrerent le miracle par des fêtes ſolemnelles, par des Cantiques & par des chants d'allégreſſe. La Châſſe devenue plus légere fut, enlevée de la crédence & placée dans un endroit du chœur) où elle pouvoit être apperçue des fidéles. La préſence d'un dépôt ſi précieux attira dans l'Egliſe de Mornienval un grand concours de pélerins.

Toutes ces choſes ſe paſſoient pendant les premiers jours du mois de Septembre de l'an 1122. Il eſt marqué dans le Nécrologe de l'Abbaye de Mornienval, que le dépôt ou Tranſlation des Reliques de S. Annobert arriva le jour des Calendes de Septembre) c'eſt-à-dire, le premier jour de ce même mois. On en a toujours fait la fête à pareil jour, tant que l'Abbaye a ſubſiſté. A Notre-Dame de Soiſſons, la même' fête ſe célebre le ſeize .Mai) le lendemain de S. Maxime. Nous avons remarqué, que les deux Abbayes de Soiſſons & de Mornienval ont toujours été en ſociété de prieres, & que la même regle s'obſervoit dans les deux Maiſons.

Regnàult rapporte au fecond Concile de Nicée (1), la ſéparation des doubles Communautés d'hommes & de femmes, qui formaient les grands Monafteres. Sa propoſition eſt vraie, ſi l'on entend par cette féparation, l'habitation dans l'enceinte d'un même corps de logis & l'aŒftance aux mêmes exercices. Elle eſt ſans fondement, ſi il veut conclure de la déciſion de ce Concile, que tOlteS les Communautés doubles devoient être réduites à une ſeule Communauté de perſonnes du même ſexe. La Regle de Mornienval feroit une preuve du contraire.

Les deux Communautés de Mornienval ſubſiſtoient au douziéme ſiécle, ſur le même pied qu'on voit encore aujourd'hui l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons & le Chapitre de S. Pierre-au-Parvis; excepté que les Religieuſes de Mornienval menoient la vie de Chanoineſſes & n'étoient pas cloîtrées. La ſupériorité générale appartenoit à l'Abbeſſe; le Doyen du Chapitre des hommes n'exerçoit ſa juriſdiétion que ſur ſes Chanoines, ſur le Curé, ſur les Chapelains, & ſur les Prêtres habitués de l'Egliſe de S. Denys; nous allons expoſer ſéparément ce qui regarde ces deux **Chapitres**.

Avant la Tranſlation des Reliques de S. Annohert, l'Abbaye de Mornienval étoit tombée dans un oubli total. Les monumens n'en font plus mention, depuis le temps où ſon Egliſe fut achevée. La ſuite de ſes Abbeſſes ne commence qu'à l'an 1122. Celles qui ont gouverné cette maiſon depuis la ſuppreſſion des Abbéſſes laïcs juſqu'à cette année, nous ſont inconnues. Depuis que la Regle de S. Benoît avoit été rétablie, la Communauté des Dames avoit été beaucoup augmentée; le nombre des Religieuſes ne fut fixé qu'après le milieu du douziéme ſiécle, & quatre Dignitaires préſidoient à l'obſervancè de la diſcipline monaſtique, & à l'adminiſtratiOn des biens temporels; une Abbeſſe, une Prieure, une Tréſoriere & une Préchantre.

L'Abbeſſe Pétronille ſous qui arriva le dépôt des Reliques de S. Annobert, gouverna ſa Communauté avec beaucoup de ſageſſe & d'œconomie, elle reçut des biens conſidérables de pluſieurs Seigneurs voiſins, pour ſervir à l'entretien de ſes Religieuſes & à la décoration de ſon Egliſe. Dreüx, Seigneur de Pierrefonds, lui fit préſent, l'année même où elle reçut les Reliques, d'une terre ſiſe à Jaulzy, contenant trois muids de ſemence, me-

(1) Hiſt. Soiſſ. p. 51.

(ure de Soiffons (1). Agathe de Pierrefonds confirma cette donation dans la fuite, en préfence de Baudouin de Bérogne, de Dreux de Courtieux, & de Henry de Banru, Chevaliers.

Après la mort de Pétronille, la dignité d'Abbeffe de Mornienval fut remplie par une Dame nommée Cécile, qui gouverna la Communauté des Religienfes avec beaucoup d'édification. Les Evêques de Senlis jouiſſoient des revenus d'une des prébendes de l'Egliſe de Mornienval. Clérembaud, Evêque de cette Ville, renonça à ce droit par confidération pour l'Abbeffe Cécile, & déclara fon défiftement par un aae. Pierre, fon fucceffeur dans le même fiége Epifcopal, confirma ce défifl:ement par une Charte datée de l'an 1137. Cette Charte fut dreſſée en préſence d'Archambaud, Prieur de S. Arnoul de Crépy, de Drogon Seigneur de Pierrefonds, de Jean le Turc, de Guichard Maire de Mornienval, & de Thierry le Cuiſinier. L'année fuivante 1138, Simon Evêque de Noyon, fils de Hugues le Grand Comte de Crépy, fit préCent à Cécile & à fa Communauté de quelques portions de dixmes.

A Cécile fuccéda l'Abbeffe Mathilde, pendant les premieres années du regne de Louis VII. Mathilde obtint la réunion de l'Eglife de Bettancourt à fon Monaftere. -Pierre Evêque de Senlis confirma cette réunion (2). L'Abbeffe Mathilde vivoit encore en 1159. On le prouve par un accord qu'elle fit avec Anfel, Tréforier de S. Frambourg, & avec Ebroin, Chancelier de Notre-Dame de Senlis, touchant les dixmes de- Plaily.

Cette Dame ne ſurvécut pas plus de deux ans à cet accord. Sa dignité était poſſédée en l'an 1161 par Pétronille II, qui gouverna pendant long-temps. Pétronille reçut en l'an 1176 une Bulle du Pape Alexandre III, qui aſſujettiſſoit fon Monafl:ere à toutes les parties de la Regle de S. Benoît. Cette Bulle porte encore, que l'Eglife des Religieufes efl: bâtie ſur un fond de leur cenfive; que ces Religiel1fes ont le *perſonnage* de l'Eglife Paroiſſiale de S. Denys, & le tiers des dixmes de cette Eglife', le droit d'urage en la forêt de Cuire, une portion de dixmes dans les Coutures du Comte & aux Eſſarts, une autre dixme à Freſnoy ſur la terre de la Comteſſe. On ajoute, que la Communauté de ces' mêmes Dames poſſéde le village de Bettan-

(1) Gall. Cht. t. 9. p. 449. Cart Morn'.l n° 32. (2) Gall Chr. t. 10 p. 1474.

court avec l'Eglife du lieu, dont elles ont auſſi le perfonnage (t).

Après la mort de Pétronille, Agnès de Viri fut élue Abbeſſe de Mornienval: les actions d'Agnès ne *nous* font pas connues. L'écriture de fa. tombe indique, qu'elle décéda pendant les dernieres années du douziéme fiéc1e. On croit touchant fon extraction, qu'elle appartenoit à la Maifon de Hangeft, & qu'elle étoit proche parente d'un Chevalier, dont on voit le tombeau à droite en entrant dans l'Eglife Abbatiale par le grand portail J à côté de la tribune.

On prétend, que la fiatue couchée fur le tombeau eft la repréfentation de Florent de Hangeft, Sire de Viri, qui vivoit en l'an 1175. Florent fut aux croifades. Il aſſiſta au ſiége d'Acre où il perdit la vie, en l'an 1191. Son corps entier, felon les uns, fon cœur feulement, felon d'autres, ayant été rapporté en France, on l'inhuma dans la grande Eglife de Mornienval.

La figure de ce tombeau repréfente un Chevalier haut de taille; couvert d'une cotte d'armes, & ceint d'un cordon garni de mailles, les éperons aux pieds, & une efpéce de fceptre à la main, terminé par un fleuron qui reffemble à une fleur de lys. La main droite de la fl:atue pofe fur un écu de forme triangulaire -, fur lequel on voit une croix chargée de cinq coquilles. On ne lit aucune infcription autour de ce tombeau.

En ce temps, le Comte & la Comteffe de Flandre firent préfent à l'Abbaye de Morniellval de dix livres de rente. L'Abbeffe & les Religieufes avoient deux Maires pour l'adminiftration de leur temporel : l'un réfidoit à Mornienval , l'autre à Bettancourt (2). Les fonctions faç-erdotales étoient exercées dans la grande Eglife des Religieufes par pluGeurs Prêtres, dont le chef prenoit la qualité de Chapelain de l'Abbeſſe.

Il ne faut pas confondre .les Chanoines de Mornienval avec les Chapelains. Les Chanoines avoient leur Eglife à part fous le titre de S. Denys: ils célébroient l'Office Canonial. Trois c1affes d'Eccléfiafl:iques ,diftingués les uns des autres par, leurs fonctions, formoient le Clergé de cette Eglife. Le Corps des Chanoines avoit le pas fur les deux autres. Ce Corps -avoit pour chef un Doyen; un Curé & deux Prêtres exerçoient les fonétions du minifiere dans Mornienval & dans pluſieurs hameaux du territoire. Ils avoient dans l'Eglife de S. Denys un autel particulier.

(1) Cart. Moro. nO. 2.

(2) Cart. S. Thom. nO. 56.

'Après les Prêtres occupés à c,e minifiere, venaient les Chapelaïns , chargés d'acquitter les fondations &. les Me1Tes, & d'af. fifter à certains Offices. La preuve de cette diftribution du Clergé de S. Denys eft contenue dans plufieurs titres, que j'ai parcourus.'

Le Cartulaire de Mornienval renferme deux Chartes, l'une de l'an 1166, l'autre de l'an 1173 , qui font mention d'un Ecclé- fiaftique nommé Richard, auquel on donne la double-qualité de Doyen &. de Chanoine *Decanus* & *CanoniCliS.* Le même Richard eft encore appellé Doyen de Mornienval dans une Bulle. du Pape Alexandre III. J'ai lu à la fin d'un aae de l'an 1173 ; les deux lignatures fui vantes , *Petrus Sacerdos* & *Fulco Sacerdos* , tous deux attachés au ſervice de l'Eglife Collégiale de S. Denys. L'accord des Religieufes paffé en l'an 1159 avec les Chanoines de S. Frambourg de Senlis, eft ſigné par deux ·témoins ; l'un' nommé *Ramerus* , qui fe qualifie Chanoine; l'autre témoin étoit un Prêtre nommé Richard, Chapelain de l'Abbeffe. Les Chapelles des deux Eglifes de Mornienval n'éroient pas des bénéfices {impies, ·comme prefque toutes celles de nos grandes Égli- res : il fallait avoir reçu l'Ordre. de Prêtrife pour les po1Téder.

17. On ne fait pas en quelle année précifément décéda la Comteſſe Adéle, veuve de Hugues le Grand, & femme en fecondes. nôces de Renaud, Comte de Clermont en Beauvoifis. Templeux range cette mort fous l'an 1123. Il ya tout lieu de croire qu'elle eft arrivée trois ans au moins plutôt que cette date. Adéle' conferva tant qu'elle vécut fes domaines du Valois & du Vermandois : Raoul IV fon fils n'en jouît qu)après fa mort. Comme on a des titres de l'an 1120, qui prouvent que Raoul IV exerçoit alors dans le Valois l'autorité feigneuriale fans aucune réferve " il faut en conclure que la Comteffe Adéle ne vivoit plus en cette année, & que le Prince Raoul fon fils aîné eft entré en poſſeſſion du Comté de Valois en l'an *1120* au plus tard.

Les Auteurs contemporains de ce Seigneur lui donnent différens furnoms dans leurs écrits. Robert du Mont l'appelle Raoul I,e Vieux, à caufe du grand âge où il parvint.. Depuis le fameux ſiége de Livry où il perdit un œil, on le nomme dans les Chartes, tan.tôt Raoul le Vaillant, tantôt Raoul le Borgne. Le Pape Innocent II l'appeUe Raoul de Péronne dans une de *Ces* Bulles de l'an 1136. Il eft Curnommé dans la Chronique de l'Abbé Robert, tantôt Comte de Montdidier, tantôt il. eft qualifié Séné-

chal. Dans la Charte d'exemption que ce Seigneur accorda aux habitans de Bazoches près Crépy, en 1120, il prend le double titre de Comte de Vermandois & de Seigneur du château de Crépy. Bergeron cite un accord de l'an 1139, dans lequel on lui donne la double qualité de Comte de Vermandois & de Valois ; c'eft auſſi le titre par lequel on le diftingue le plus ordinairement dans les Chartes.

Le Comte Raoul IV avait pris naiſſance au château de Crépy, & Yavait reçu une éducation convenable. à fan rang. Il épouſa en premieres nôces une Dame, fur l'extraaion de laquelle on n'a rien de certain, De Serres prétend qu'on la nommoit Gilotte, & qu'elle étoit fille de Roger, Seigneur de Château-Briant : ce fentiment n'eft pas fuivi (1). D'autres la font defcendre des Comtes de Bourgogne. Dutillet l'appelle Eléonore, & dit qu'elle étoit fille de Thibaud, Comte de Champagne.

Le Comte Raoul fignala fa prife de poſſeſſion du château de Crépy & du Comté de Valois par un acte de générofité, qui faie honneur à fon humanité. Il déchargea les habitans de Bazoches de fervitudes & de corvées très-dures, que fes prédéceſſeurs avoient toujours exigées. Et afin que cette remife ne fut pas regardée comme un bienfait paffager, il fit délivrer une Charte à ces habitans, dans laquelle leur nouveau privilége d'exemption eft exprimé.

Cette Charte porte, que le lieu de Bazoches appartient à l'Eglife de Senlis (2) ; que Raoul remet aux habitans leurs anciennes rèdevances, à l'exception des coutumes fui vantes qu'il fe réferve. Les familles qui viendront s'établir à Bazoches, payeront chaque année quatre piéces de monnayes *nllmmos*, pour le droit d'u[age dans les bois deCrépy, & feront fujets à la bannalité du moulin de la Carr-Ïere. Cette piéce eſt adreſſée à Clérembaud Evêque de Senlis. La refiriaion du Comte à l'égard des nouvelles tàmilles avoit pour objet d'empêcher., que le.droit d'ufage du bois à bâtir & à -brûler ne fit venir à Bazoches un trop grand nombre d'habitans : ce qui eut nui à la population des lieux voiſins, & eut caufé un dommage confidérable dans les bois de Crépy.

Les Légendes qui font mentÎan de l'établiffement de l'Ordre des Mathurins, prétendent que le Comte Raoul em un fils

(1) Spicil. t. 12. p. 480. (2) Gall. Chriſt. t. 10. inſtr. p. 426.

&

& Ulle fille de ſon premier mariage. Elles ajoutent, que 1'011 donna au fils le nom de Hugues, & que cette fiile fut appellée Roſe : que Hugues inſtruit par S. Bernard, renonça au monde & ſe retira dans une forêt du Valois, pour y mener la vie hérémitique; qu'il changea ſon nom de Hugues en celui de Félix, & que du pays où il établit ſa retraite, il prit le furnom de Félix de Valois, & fonda l'Ordre des Mathurins conjointement avec Jean de Matha, dans un endroit peu éloigné de ſon hermitage (1). La fille reçut d'abord le nom d'Eliſabeth, puis celui de Roſe en entrant dans l'Abbaye de Chelles près de Paris, où elle embraſſa la vie monaſtique.

On trouve dans les ſources que nous venons de citer, qu'après avoir paſſé pluſieurs années au Monaſtere de Chelles, dans les exercices d'une vie édifiante, elle fonda au Diocefe de Sens UII Monaſtere de filles ,àRoſoy en Gatinois.' Cette Maiſon eſt préſentement ruinée. Les Religieuſes ont été transférées à Ville-Cha{ſon, puis à Moret depuis la ſuppreſſion de cette ſeconde Abbaye. Il y a encore préſentement un pélerinage à *RoCoy* , qui [ubſiſte depuis le temps, où la Fondatrice fut déclarée Sainte ſous le nom de Sainte Roſe.

Il eſt certain que le Bienheureux Félix de Valois a exiſté, & qu'il a eu la plus grande part à la fondation de l'Ordre des Mathurins ; mais nous prouverons, qu'il ne tenait par aucune forte d'alliance aux Seigneurs de Valois, de la branche Royale de Vermandois.

Quant à Sainte Rare, il eſt prouvé par des titres authentiques, qu'elle vivoit au onziéme Iiécle, long-temps avant que le Comte Raoul eût épouſé ſa premiere femme. J'ai reçu des lieux" des mémoires poſitifs ſur ce ſujet. Je n'en ferai pas l'analiſe, parce que la fondation de l'Abbaye de Roſoy eſt une matiere étrangere à cette Hiſtoire.

Il réſulte de ces deux points, que le Comte Raoul ne paroît pas avoir eu d'enfans de ſon premier mariage, & que tout ce que l'on a raconté àce ſujet, doit être attribué à unepieuſe crédulité, qui a confondu les temps, les perſonnes & les lieux.

18. Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur les raiſons, qui ont occaſionné le fameux ſiége de Livry, en l'an 1128. C'eſt à ce ſiége que le Comte de Crépy mérita le ſurnom de Vaillant(2). Les

(1) Anſel. t. 1. p. 539. Hiſt. Dioc, Par. t. 6. p. 60. (2) Anſel. t. 6. p. 198. 733.

nouveaux Editeurs du P. Anſelme attribuent la cauſe de ce fameux ſiége au divorce de Raoul de Vermandois Comte de Crépy avec ſa premiere femme: mais, ce divorce n'eut. lieu que dix ans après, en 1138. L'Abbé Suger'apprend, qu'il fut réſolu à l'occaſion d'un différend, qui s'éleva entre le Roi Louis le' Gros & Amauri Comte de Montfort (1). Le Roi d'Angleterre, le Comte' de Champagne & Guillaume de Garlande, prirent le parti du Comte de Montfort.

Le Roi Louis le Gros', pour faire tête à cette ligue', aſſembla une armée nombreuſe, & manda le Comte de Crépy auprès de ſa perſonne, afin de dreſſer conjointement avec lui) le plan des opérations convenables aux circonſtances. Il fut. décidé que la campagne commenceroit.par le ſiége du château de Li:vry; place forte & très-importante-, où les ennemis du Roi avoient raſſemblé une panie de leurs forces. Après avoir' fait les préparatifs néceſſaires, Louis le Gros accompagné du Comte Raoul, conduiſit ſon armée devant le château de Livry, & employa pour le. réduire) toutes les reſſources de l'art militaire. On inventa même quelques machines, qui devoient être d'un grand ſecours aux. aſſiégeans. L'Officier qui commandoit dans le château de Livry, fit. les plus belles. diſpoſitions pour' une longue & vigoureuſe réſiſtance,

Le Roi' croyant pouvoir' emporter'"la place d'affaut, dirigea: ſa premiere attaque avec une activité & une. bravoure incroyables. Il paya' de ſa'. perſonne & s'expoſa, afin d'animer ſes troupes à bien faire._ Le.'Comte de Crépy agit de même; Emportés: l'un & l'autre, par-leur' ardeur au milieu du danger, & dans' le fort de l'attaque, ils furent payés,de cet:excès-de bravoure. Le Roi fut bleſſé d'un carreau à lacuiſſe', & le Comte de Crépy reçut à la tête un coup qui lui fit perdre un œil; accident.qui lui a fait donner depuis le ſurnom-de. *Borgne.* Ce.pendant le château de Livry' fut pris & raſé.

Deux ou trois ans après'ce-ſiége, il y eut à Rome un ſchiſme fameux par la concurrence de deux contendans à la Papauté; Innocent II & Anaclet. Innocent ſe ſentant trop faible pour réſiſter à ſon adverſaire, céda' au temps & vint ſe réfugier- en France, après en. ayoir-prévenu le Roi Louis le. Gros. Ce Prince venoit: de perdre Philippe ſon fils ainé, qu'il avoit déjà fait ſacrer à Reims.

(1) Duçh. Recueil. t. 4. p. 306.

Le Pape avait choifi la ville de Reims pour s'y fixer, en attendant le rérabliiTement de fes affaires. Dès qu'il y fut arrivé, le Roi prit la réfolution de profiter de la circonftance, pour faire facrer Louis fon fecond fils par les mains du Souverain Pontife. On n'épargna rien ,·afin de rendre la cérémonie très·pompeufe.

Lorfqu'on eut tout difpofé, le Roi fe rendit à Reims avec le Prince fon fils, au milieu d'une Cour brillante & nombreufe. Le Comte Raoul qui n'avoit pas m-oins de goût & de délicateffe, que ·de bravoure & d'habileté dans la profeſſion des armes, fut chargé de l'ordonnance ·de cette pompe, & s'en acquitta avec un ſuccès, dont le Pape & le Roi furent également faüsfaits.

Après que La cérémonie du Sacre eut été terminée, le Roi partit de Reims accompagné de fon fils, & fuivi de fa Cour. Il laiſſa auprès du Pape le Comte de Crépy, pour lui faire compagnie, & ·pour lui procurer toutes les chofesqui feroient convenables à la dignité du Chef vifible de l'Eglife. Raoul fit quelque féjour à Reims auprès du Pape. Comme il ne trouvoit pas dans cette 'ville, les mêmes facilités de remplir avec honneur la commiffion du Roi, que dans le vafte château de Crépy, il invita le Pape à Ce tran[porter dans le lieu de faréfidence. Le Pontife reçut l'offre, & fe rendit à fon invitation. Raoul conduiſit Innocent, de Reims au château de Crépy.

Pendant le féjour du Pape dans la capitale des Domaines de Raoul (1), Simon Evêque de Noyon, & frere ,de ce Seigneur , vint annoncer à Innocent 11, que fon Eglife Cathédrale venoit ,d'être con[umée par le's flammes, avec une .grande partie des maifons Canoniales. Il venoit auſſi concerter avec lui les moyens de réparer les pertes, que cet incendie avoit occaſionnées. Innocent II entra dans les vues de l'Evêque , & écrivit aux Archevêques de Rouen & de Sens une lettre, par laquelle il exbene ces Prélats, à concourir au rérabli{fement de l'Eglife de Noyon. Cette lettre eſt datée du château de Crépy le cinq des Calendes de Juillet: l'année n'eſt pas marquée.

Pendant ce même temps, le Pape reçut des imprcŒo'ns favorables à l'Ordre de Cluny, dont il doena depuis des marques fen,-fibles. On a de lUi une Bulle datée de l'an 1136, qUl confirme a l'Abbé de' Cluny quelques dépendances de fon Monaftere, 'fituées près de Montdidier, dans les domaines du Comte Raoul (2).

'(1) Gall. Chr. t. 9. p. 1031.

(2) Bibl. Clun. p. 1402.

Les fonétions que le Comte Raoul exerça au Sacre du PrÎncè fils du Roi L0uisle Gros, ont fait croire que ce Seigneur avoit agi comme Sénéchal en cette rencontre. C'eft fur ce fondement· que les Continuateurs du P. Anfelme prétendent, qu'il poffédoit cette charge en titre dès l'an 1131. Marlot embraffe le même fentiment au fecond Livre de fan Hiftoire de Reims. Bergeron. rapporte à l'an 1133, l'évenement qui mit ce Seigneur en poſſeſſion de la charge de Sénéchal.

Il fe peut faire que du moment où les Garlandes ont encouru la difgrace du Roi, on leur ait interdit toutes fonB:ions à la Cour, & que dès-lors le Comte de Crépy leur ait été fuppléé. La charge demeura comme attachée à leur Maifon jufqu'en 1150. Ils la *te*.... naient en *Fief* des Comtes d'Anjou (1). Le plus ancien titre qui donne au Comte Raoul la qualité de Sénéchal, eft daté de l'an 1141. Ce titre eftune Charte délivrée par le Roi Louis VII, pendant un voyage qu'il fit à Niort & dans le Poitou (2). On a une autre Charte de l'an 1150, qu'il ſigne comme Sénéchal. C'eft le Diplôme par lequel le Roi mit des Religieux de S. Benoît à Saint Corneille de Compiegne J. à la place des Chanoines que Charles le Chauve.y avait fondés.

Ce fut en ce même temps, qu'arrivale divorce du Comte avec fa premiere femme. Plufieurs grands Seigneurs prirent le parti de la Répudiée contre Raoul; & le même Pape Innocent II que Raoul avait reçu avec magnificence dans fon château de Crépy, fut contraint de lancer à deux reprifes les foudres de l'excommunication contre ce Seigneur, auquel il avoit accordé peu d'années. auparavant fan amitié & fon eftime.

La Reine épouſe de Louis VII, avoit une Cœur cadette, fille comme elle de Guillaume Duc d'Aquitaine & de Guyenne, & Comte de Poitiers. Raoul épris de la beauté de cette Cœur de la Reine, réfaiut de l'épouſer, quoiqu'uni par les liens du mariage a·vec une épouſe légitime, qui tenait par des alliances aux premieres Maifons du Royaume. Le Comte n'avait qu'un moyen d'arriver à fon but: c'étoit d'obtenir la diffolution de fan premier mariage, qu'il prétendait être nul pour cauſe de parenté·.

Il s'adreffa pour'cet effet à Simon Con frere Evêque de Noy:on,. à Barthelemi Evêque de Laon, créature d'Adele fa mere qui avoit

(1) Robert. de Mont. Chrono an. 1169. Duch. Hiſt. Mont. preuv. p. 44. Hiſt. p. 102.

(2) Gall·.Chr, inſtr. t. 10. P. 121...

avancé fa fortune, & à Pierre Evêque de Senlis, dans le Diocefe duquel étoit ſitué le château de Crépy. Prévenus en faveur du Comte, ·ces trois Evêques reçurent fes raiſons, & concoururent à l'exécution de fes vues. Ils reconnurent qu'il étoit parent de ſon épouſe à un dégré prohibé, qui rendoit nulle à tous égards l'alliance qu'il avoit contraaée.

Muni de la déciſion des trois Prélats, le Comte ſe ſépara de ſa premiere femme, & épouſa ſans délai la belle ſœur du Roi que les uns nomment Alix, d'autres Pétronille (1).

Le divorce du Comte de Crépy fit un grand éclat. La Répudiée piquée au vif d'un tel traitement, réſolut de s'en venger. Elle mit dans ſes intérêts les Comtes de Champagne & de Bourgogne. Pluſieurs grands Seigneurs, ſes proches parens, ſe joignirent à elle, & porterent au Pape les plaintes les plus vives touchant l'affront qu'elle recevoit, ſans l'avoir mérité. S. Bernard prit auſſi part à la ſituation de cette Dame: il appuya ſes demandes de ſon crédit auprès du Pape, & écrivit à ſon ſujet ſes Lettres 216 & 217, dans leſquelles il expoſe les circonſtances du divorce qu'il condamne: il blâme ouvertement la conduite des Prélats, qui avaient prêté leur miniſtere à une action ſi illicite.

, Le Pape Innocent II adreſſa au Comte, des avis paternels, & chercha toutes les voyes de conciliation, qui pouvoient ramener Raoul des égaremens où ſa paſſion l'avoit entraîné.

Rien ne put vaincre l'opiniâtreté de Raoul: le Pape voyant qu'il ne gagnoit rien, & que ſes remontrances ne pouvoient le déterminer à briſer les chaînes qui le tenoient aſſervi, prononça contre lui une ſentence d'excommunication. Cette ſentence lui fut notifiée par Ives Cardinal Prêtre, & Légat du S. Siége. Il ſuſpendit les trois Prélats de leurs fonctions Epiſcopales" & leur fit ſignifier cet interdit par le même Cardinal Légat (2). Ces choſes ſe paſſoient pendant les années 1141 & 1142.

Le Comte de Crépy n'étoit pas de ces eſprits endurcis, qui ſe portent au crime par plaiſir; il n'avoit rien de ce caractere intraitable, que Raoul III l'un de ſes prédéceſſeurs avoit fait paroître, après que le Pape l'eut frappé d'anathême. Il eût déſiré pouvoir allier ſon divorce avec les regles preſcrites par les

(1) Albéric, Chron. ann. 1152. Du Tillet, Recueil, p. 71. Hiſt. de Meaux, t. 2. n° 157.

(2) Gall. Chr. t. 9. p. 531. 1002. 1400.

faints Canons. La paffion chez lui lutta quelque temps contre le devoir. Il fit enfin fa foumiffion au S. Siége entre les mains du même Légat, qui lui avait fignifié la décifion du Pape, & fut relevé des cenfures de l'Eglife.

Cette converfion ne dura point. Séduit par les charmes de l'é-. poufe dont on le privait, il reprit pour l'autre fa premiere aver-fion, & s'en fépara de nouveau: ce qui rendit le Comte·une fe-conde fois l'objet des cenfures de l'Eglife. Le Pape, fucceffeur d'Innocent II, le frappa d'un nouvel anathême. La converuon de Raoul, le pardon du Pape, la rechute du Comte & fa perfévé.. rance dans fes liaifons avec la belle fœur du Roi, remplirent l'intervalle qui s'écoula entre les années 1142 & 1147, où la premiere épouſe de Raoul termina fa·vie. Cette mort réhabilita, pour ainfi parler, la feconde alliance du Comte: rien ne s'oppofa plus à ce qu'il reçut le pardon de fes fautes. Afin d'obtenir plus aifément' ce pardon & le retour des bonnes graces du Pape, il fit aux Monafteres & aux Eglifes des largeffes immenfes, fit conſ-;truire pluGeurs Temples avec une magnificence digne d'un Roi.

n bâtit l'Eglife de Long-pont, l'un des plus beaux édifices du Royaume. Il fonda le Monaftere du Lieu-reftauré, combla de b'lenfaits les Religieux de S. Jean-lès-Vignes de SoiffollS, & donna au feul Monaftere de S. Arnoul de Crépy plus de mille fols de rente (1)) tant encens qu'en fonds de terre. Pierre le Vé-nérable, Abbé de Cluny, nomme dans une de fes lettres le Comte Raoul, parmi les'principaux bienfaiteurS de fan Ordre (2). Il re-mit aux Religieux de S. Pharon de Meaux toutes les coutumes, qu'il avait droit de percevoir fur leurs biens d'Eftavigny.

1ves, Légat du S. Siége, témoin de fes libéralités & de fes bonnes œuvres, le reçut à pénitence, & le releva de l'excommu-nication qu'il avoit encourue.

Taures fortes de confidérations engageaient le Légat à urer 'd'indulgence: le Comte Raoul n'avait plus les mêmes occaGons de chûte ; il 'avoit racheté fa faute par d'abondantes aumônes & par des monumens, qui font encore des marques fubfiftantes de fa piété & des motifs d'édification pour les fidéles. Il n'avoit pas diffamé, comme Raoul III, l'épouſe dont il s'était féparé; ravis & le confememel1t de trois Evêques diminuoient beaucoup la gravité. de fa faute; & quoiqu'une paffion violente eut été le mo-

(1) Spicileg. t. 2. p. 332. t. 3. p. 495. 1 (2) Hiſt. Meaux, t. 2. nO 71.

bile de fan aaion, il eft certain qu'il y avait entre fa premiere femme & lui quelqu'affinité.

Depuis la prife du château de Livry, le Comte. de Crépy donna pluſieurs preuves de fes talens militaires. Il áida le Seigneur Hugues le Blanc à réduire Thomas de Marle, ce fils dénaturé qui avait pris les armes contre Enguerrand de Coucy fon pere.' Il lui enleva la Fere, & reprit fur lui le Comté d'Amiens, qui avait été pendant tant de temps au pouvoir des Comtes de Crépy fes prédéceffeurs. Il défit Thibaud Comte de Chartres, dans un combat qui fe donna près du Puifet en Beauce, & vainquit Guy de Rochefort, l'un des plus puiffans ennemis du Roi (1).

C'eſt une queſtion qu'on a voulu rendre problématique, favoir ſi au départ du Roi Louis VII pour la Terre-Sainte, le Comte Raoul gouverna le Royaume, conjointement avec 1'Abbé Suger; Les favans Auteurs du *Gallia Chri(liana, (t. 7.P'* 374) s'inf-crivant en faux. comre l'ancienne opinion de croire, que le' Comte'avoit été déclaré Régent du Royaume pendant l'abfence: du Roi Louis le Jeune, prétendent que l'Abbé Suger a été ſeul premier Miniftre' pendant cet efpace de temps, &. que Raoul n'a eu aucune part au gouvernement.

Que le Comte·Raoul ait exercé un pouvoir'abfolu & excIulif" en qualité de Régent pendant l'abfence du Roi, c'eft un femi.· ment que quelques-uns ont foutenu, mais que nous abandonnons. Que-Raoul ait été entiérement fubordonnéà Suger, cam.... me était Samfon Archevêque de Reims, & qu'il n'ait joui que-d'un- pouvoir emprunté fous' le bon, plaifir' de l'Abbé de S. Denys) c'eft un fecond fentiment contradiaoÏre au premier-, auquel on peutoppofer de graves autorités & de fortes raifons.

Duchefneéàit, (2) que le Roi Louis le Jeune allant à la Terre Sainte ,: chargea du gouvernement de fes -Etats la Reine ſa mere, Raoul Comte de Vermandois'& de Valois, & Suger Abbé de S. Denys. Ce que Duchefne avance eft fondé' fur· les monumens. On connaît par la quarante-uniéme lettre de Suger' (3) ,: que le Comte Raoul avait part au miniftere pendant le ſéjour du Roi à la Terre-Sainte._ On a· plulieurs lettres concernant les a·ffaires de-l'Etat, qui font adreffées au Comte & à l'Abbé:Suger: conjointement. Les Auteurs de cesJettres' parlent au plurier.

(1) AnCel. t. 1 p. 153' t. 6. p. 36.
(2) Hiſt. Montm. p. 101.
(3) Duchelil. Hiſt. Franc. ſcrip. t. 4. p. 506. SII..

Nous avons obfervé que Raoul IV fit bâtir de ſomptueux édifices, qu'il fit des largeſſes & des fondations conHdérables. Jacques de Guife, cité par Hémery dans fan Hiſtoire de S. Quentin, apprend que ce Seigneur âmaffa des biens immenfes, & qu'illaifTa à fes enfans une très-riche ſucceſſion. Ces circonftances fuppofent, que ce même Seigneur a eu grande part au maniment des Finances, qui font l'une des parcies eſſentielles du.gouvernement. Ajoûtez, qu'indépendamment des difpofitions particulieres du Monarque, fa charge de Sénéchal, fan rang de Prince, fes qualités guerrieres, la confiance dont le Souverain l'honorait, l'avaient comme initié dans le miniftere. _

. Ces confidérations nous femblent rétablir l'ancien fenrimenr; qui donne au Comte Raoul la qualité de Régent du Royaume pendant l'abfence du Roi Louis VII. Ce titre ne fut pas pour le Comte un fujet d'exercer avec empire l'autorité qui lui avait été confiée. 11 agit de concert avec la Reine mere & avec l'Abbé Suger, pour remplir les vues de celui qui l'avait rendu dépoſitaire de fa puiſſance. Raoul fe .comporta dans toutes les rencontrescomme. un Miniftre fans .ambition, intelligent & intégre, malgré les grands bi'ens qu'il amaſſa. HIes reçut en grande partie des libéralités du Roi, & ne fit aucune des fondations éclatantes dont nous avons parlé, fans fonconfentement.

Quelques Auteurs ont prétendu, quePérronelle ou Pétronille de , Guyenne, feconde femme de Raoul &bellefœur du Roi, mourut du vivant de fan mari; & que ce Seigneur époufa en troifiémes nôces Laurence d'Alface. Ils ajoûtent, que Laurence, après avoir été féparée 'pour caufe de parenté d'avec Henri III Duc de Limbourg, avait contracté une autre alliance avec Juvin de Gand; Seigneur d'Aloft, dont elle eut un fils nommé Thierry : que Lau.rence furvécut à Raoul &époufa Henri Corntede Namur & de Luxembourg, & qu'elle mourut en 1170 (1): ce fentiment eſt appuyé fur une ancienne g.énéalogie des Comtes de Flandre, & fur la Chronique de Guillaume de Nangis. Cette Chr0nique étant lue ſans attention, femhle favoriſer cette même opinion; .qui cependant eſt fauſſe. . .

11 eft certain que PétronHle de Guyenne eut une fille pofthume .du Comte fan mari: c'eft la célébre Comteffe Eléonore. Ce ſeul trait bien prouvé détruit tout ce qu'on peut avancer eri fa-

(1) Thcfaur. Anecd. t•. 3. p. 387.

veur

, veur âu troiſiéme mariage du Comte de Crépy.' Il paraît que l'Auteur de la généalogie des Comtes de Flandre. a été induit en erreur, par l'alliance contractée entre Philippe d'Alface, fils aîné de 1 hierry Comte de Flandre, & Elifabeth fille aînée de Raoul Comte de Valois. Le fentiment que jeproPQfe a été embraſſé par du Tillet, dans fan recueil des Rois *(p.* 71.).

Raoul IV mourut comme il avoit vécu depuis fa réconciliation avec le Pape, & depuis fa ſoumiſſion aux loix de l'Eglife Romaine. Il conſerva jufqu'au dernier moment les fentimens d'un cœur tendre & affectueux envers le Créateur, & d'une réſignation parfaire à fes ordres. Il avoit été entretenu dans ces fentimens par les Religieux de S. Arnoul de Crépy, qui en tout temps avoient éprouvé de fa part les effets des difpofitions *les* plus favorables. Il donna en leur confidération à l'Abbaye de Cluny cinq cent marcs d'argent d'un feul article, .[ans comptee les préfens qu'il fit en particulier à la Maifon de S. Arnoul.

Les Religieux. de Crépy de leur côté lui témoignerent leur reconnoiffance avec un zele & un dévoûment, qui ne laiffoient 'rien à déſirer. Aux approches de ces inftans terribles, qui précédent la féparation de l'ame & du corps, ,ils redoublerent leurs ſoins, & vinrent à .bout de procurer au Comte les confolations les plus douces, & tous les fecours fpirituels qu'une ame peut attendre des plus faints & des plus zélés miniftres. Raoul rendit l'efprit entre leurs bras.

Auffi-tôt que ce Seigneur eut les yeux fermés (1)., l'Ordre entier de Cluny lui rendit des honneurs, qu'il n'accordoit qu'aux: .'Souverains. On n'épargna rien à Crépy pour célébrer fes obſéques avec la plos grande pompe. On lui fit un Service folemnel; & fon corps fut inhumé avec-eérémonie dans l'endroit, quiavoit fervi de fépulture aux Comtes de Valois fes prédéceifeurs. On lui éleva un Maufolée, 'qui fut détruit en l'an 1431, à la priſe du château de Crépy par les Anglois.

Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny,en'reconnoiifance des bienfaits dont le Comteavoit comblé fan Ordre, envoya une lettre circulaire dans toutes les Maifons Religieuſes de fa dépen-.dance, afin qu'on y fît des prieres folemnelles pour le repos de l'ame 'd'un proreaeurauffi généreux. Il voulut qu'on célébrât à fan intention un *tricennaire* à Cluny& *ûn-.tricelllzaireà* Crépy:

(1) Spicileg. t. 3. p. 495. t. 2. p. 332.

qu'on dît trente Meſſes dans chacune de ces deux Maiſons, pendant trente jours conſécutifs. Il ajouta, que chaque Prêtre de Cluny dirait en ſon particulier trois Meſſes hautes; que les Religieux qui ne ſeroient pas Prêtres, réciteroient trois fois les ſept Pſeaumes de la Pénitence; que tous les Prêtres de la Réforme qui n'auraient aucune part aux deux tricennaires, diraient chacun deux Meſſes.

L'Abbé Pierre prefcrit par la même lettre, que par-tout où l'on fera un Service ſolemnel pour le repos de l'ame du Comte, on employera les mêmes cérémonies, qu'aux Services des Têtes couronnées.; & que le jour du Service, on donnera un repas à trois pauvres. Il ajoute, qu'outre les prieres & les cérémonies ci-devant ordonnées, il y aura dans chaque Monaſtere de la Réforme un annuel de Meſſes, afin d'obtenir du Tout-puiſſant qu'il place le Comte en la compagnie de ſes élus, & au nombre de ceux qu'il a prédeſtinés à la vie éternelle.

Les Auteurs ne ſont pas tous d'accord ſur l'année où le Comte Raoul IV mourut. Robert Abbé du Mont S. Michel, rapporte cette mort à l'an 1151 dans ſa Chronique. Guillaume de Nangis. range ce même évenement ſous l'an 1152. Il y a lieu de croire" que Raoul IV décéda ſur la fin de l'année 1151, ou au commencement de la ſuivante. Cette époque eſt confirmée par une Charte concernant Valfery, de l'an 1153, dans laquelle il eſt marqué, que le Comte Raoul était décédé depuis deux ans, *infrà biennium* (1).

Si l'on en croit IVluldrac) qui tourne tout à l'avantage de ſon Monaſtere, le Comte Raoul 1V a été inhumé à Long-pont dans l'Egliſe du lieu, qu'il avait fait bâtir: ce ſentiment eſt détruit par pluſieurs raiſons. L'Egliſe de Long-pont n'étoit pas encore achevée, lorſque Raoul décéda. On n'inhumait pas encore dans les Egliſes les corps des Seigneurs laïcs. Raoul V fils du Comte, eſt inhumé dans le cloître de Long-pont, quoique l'Egliſe fût achevée lorſqu'il mourut. Les Auteurs de ce ſentiment ont confondu le Prince Raoul 1V avec Raoul le Vieux Comte de Soiſſons, qui eſt inhumé dans le cloître de Long-pont, à côté du jeune Raoul, fils du Comte de Crépy.

Une preuve poſitive, que' le Comte Raoul IV n'a pas été inhumé' à Long-pont, mais à S. Arnoul de Crépy, eſt le témoi-

(1) Spicileg. t. 3.' p. 9.

gnage de la Comteſſe Eléonore, fille poſthume de ce Seigneur, qui, dans une Charte délivrée en 1187, déclare formellement (1) que ſon pere & famere (Raoul & Pétronille) ſont inhumés à S. Arnoul de Crépy.

Raoul IV en mourant laiſſa un fils, qui avoit été nommé Hugues comme ſon ayeul, & qui prie le nom de Raoul après la mort de ſon pere. Il laiſſa auſſi une fille nommée Eliſabeth, & ſa femme enceinte d'une ſeconde fille, qu'on appella Eléonore. Pluſieurs Auteurs ne donnent au Comte Raoul que deux enfans, parce qu'il n'avoit effectivement qu'un fils & une fille exiſtans, au moment de ſon décès. Le jeune Raoul hérita du château de Crépy avec la plus grande partie, des domaines de ſon pere. Eliſabeth épouſa Philippe d'Alſace Comee de Flandre; Eléonore eut pluſieurs maris.

Quoiqu'on n'eut encore alors rien de bien fixe touchant la forme & l'hérédité des armoiries, les Généalogiſtes s'accordent à donner pour armes à Raoul IV, un écu échiqueté d'or & d'azur avec trois fleurs de lys d'or en chef. Ils prétendent que Pétronille ſon épouſeportoie ſes armes de gueule au léopard d'or, armé & lampaſſé d'azur (2).

Tout ce que nous avons rapporté juſqu'ici touchant la perſonne & les actions de Raoul IV, offre à l'eſprit les principaux traits qui caraél:érifent un grand Seigneur, humain & doux dans le commerce de la vie. Il avoit un fond de religion qui le rappella des égaremens d'une paſſion, qui captive les cœurs tendres dès qu'elle les a une fois ſaiſis. Sa naiſſance était des plus illuſtres, puiſqu'il avoit un Roi pour ayeul. Ses qualités guerrieres & politiques ſont connues par les actions qu'il a fàites, tant en paix qu'en guerre, & ſur-tout pendant le temps de la Régence, où il déféra toue pour le bien de l'Etat, aux conſeils & à l'adminiſtration d'inférieurs, en qui il reconnoiſſoit des lumieres ſupérieures aux ſiennes. Prince auſſi excellent dans le cabinet qu'à la tête des troupes; plus parfait cependant, s'il eut eu la force de ſecouer le joug d'une paſſion impérieuſe, qui le rendit l'objet des cenſures de l'Egliſe & du blâme des gens de bien. Pieux & libéral, il racheta ſes fautes par des aumônes, & emporta dans le tombeau les regrets de tous les Ordres de l'Etat.

19. Le cas particulier que Raoul IV faiſoit des Religieux de

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtrum. p. 223. (2) Anſel. t. 1. p. 533.

Crépy, eſt un éloge complet de la régularité qui s'obſervoit dans cette ancienne Maiſol1. Quoique le nom du Monaſtere de S. Arnoul ne ſe trouve pas dans la liſte des dépendances de Cluny, dreſſée en 1095, il étoit dès-lors ſoumis à ce chef d'ordre depuis plus de vingt ans. Pierre le Vénérable en parle dans une de ſes lettres comme d'un lieu ancien, qui dépendait de l'Abbaye de Cluny: *antiquitùs conſtructum & Cluniacenſi Eccleſiæ ſubditum* (1).

Etienne I, premier Prieur titulaire de cette Maiſon depuis l'extinaion du titre d'Abbaye, vivoit encore en 1102. Il avoit été placé à la tête de ſa Communauté par S. Hugues Abbé de Cluny, vers l'an 1080. Il reçut un morceau de la vraye Croix, qui lui fut envoyé de Jérusalem par Hugues, Abbé du Mont-Thabor. L'uſage commençant à s'établir d'expoſer à la vénération des fidéles les reliques dans les caiſſes, d'où on les tiroit ci-devant, pour les placer à découvert ſur des crédences, on ſe vit dans la même Eté d'orner ces mêmes caiſſes de dorures & de peintures.

Le Prieur Etienne voulut ſe conformer aux coutumes des autres Egliſes, il fit faire une Châſſe de bois, dont les écrits du temps donnent une pompeuſe deſcription. Cette Châſſe qu'on voit encore, eſt cependant d'un prix médiocre: ce n'eſt autre choſe qu'une caiſſette de bois en tombeau, ſans moulures & ſans ornemens de ſculpture. Elle eſt peinte en rouge au-dedans. Les dehors ſont dorés d'une maniere ſort ſimple, & décorés de quelques figures peintes ſur le bois.

La Tranſlation des Reliques de l'ancienne caiſſe dans la nouvelle Châſſe s'éxécuta avec cérémonie, en préſence de Thibaud Abbé de Pontoiſe & d'une nombreuſe aſſemblée, le même jour du mois de Septembre que Raoul I avoit choiſi, pour faire venir de Vez à Crépy ce précieux dépôt.

Les Religieux de S. Arnoul reçurent à cette occaſion pluſieurs préſens conſidérables. On leur donna en bénéfices une Egliſe de S. Germain, ſituée près du château de Pontoiſe & une autre Egliſe appellée Monremoutiet, avec deux autels qui ſont nommés dans les titres, l'un Garmigni, l'autre Villers.

La Chapelle de Sainte Marguerite fut conſtruite ou réparée vers le même temps par les ſoins du Prieur Etienne, au milieu

(1) Spicileg. t. 3. p. 495.

'de l'emplacement où étaient les fépultures des Comtes de Crépy. Cette Chapelle ne fubfifie plus depuis l'an 1433 ; elle était fituée à l'Orient, derriere·la tour feptentrionale qui accompagne le chevet du chœur de S. Arnoul. On y éleva depuis plufieurs. Maufolées, qui ont été detruits pendant les guerres.. Il n'eft échappé au défaftre, que la portion du Maufolée de Simon. de Crépy, dont nous avons déja parlé.

Les liftes des Prieurs de S. Arnoul ne marquent pas, en quelle année Etienne mourut. Quelques-uns lui donnent pour fucceffeur un Religieux nommé Odon, qui devint Abbé de S.. Grépin-le-Grand de Soiffons dans la fuite.

Odon, qu'on nommait auffi Eudes, fut remplacé par Hugues: premier du nom, fous qui s'eft tenue l'Affembléede l'an 1117, contre les prétentions injuftes du Chevalier Enguerrand. L'année fui... vante 1118, il reçut de la Comteffe Adéle, veuve de Hugues le. Grand, la donation que cette Dame fit·à fan Monafiere de tous les revenus qu'elle poffédoit à Crépy, à Feigneux-, à Bonneuil & à Largny, tant en fonds de terres qu'en fermages ,afin d'avoir part aux prieres des Religieux de .Crépy & de toute *la* Congré- gation de Cluny.

Le Monafiere de Crépy avoit alors dans fa 'dépendance, plu- fieurs Maifans qui lui étaient foumifes. Dans la Charte du Roi - Louis le Gros, datée de l'an 1119, portant droit d'exemption en faveur de plufieurs. Maifons de la réforme de Cluny, l'on fait mention de celle de S..Michel de Francieres, Diocefe de Beauvais, fituée près de·Compiegne, de celle de Notre-Dame de Vernelle au Diocefe de .Meaux, & du Prieuré de Sainte Agathe de Crépy, où ily avoit deux Moines, de même que dans les . deux autres Maifons (1).

Le Prieur Hugues I mourut vers l'an 1120. Il fut fucceffivement remplacé par Richard I, Imare & Hugues II qui, en l'an 1133-,eurent un différend avec le Comte ·Raoul IV , touchant la place du·marché de Crépy. Le Roi Louis le Gros:accorda les parties. Le gouvernement du Monaftere de Crépy paffa de Hugnes -II à Hugues III, qui ahdiqua en l'an 1147, pour être fait Abbé de S. Germain-des-Prez. Il fut fuivi du Prieur Simon qui 'préfida aux funérailles de Raoul IV, de Milon & de- Thibaud, . l'un des illuftres Supérieurs qu'ait eu la Maifon deS. Arnoul..

(1) Bibl. Clun. p. $75.

Thibaud fut élu Supérieur/de Crépy en 1161 ou 1102. Il fit utt voyage à Ancône en 1170, comme Député, lorfqu'il fut queſtion de fonder èn cette ville un Monaftere de l'Ordre de Cluny (1). Il fit paroître en cette rencontre beaucoup de capacité, & donna des preuves d'une prudence confommée. Après fon départ d'Ancône, Guillaume Evêque de cette ville, témoigna qu'il avoit pris un plaifir fingulier à l'entretenir; qu'il avoit conçu de fa perfonne l'idée d'un excellent Religieux, doué d'une belle ame & d'éminentes qualités: *Multis & excelſis virtutibus dtcora/o.* Plufieurs Monafteres envierent aux Religieux de S. Arnoul, un Supérieur auſſi parfait, & le demanderent pour vivre fous fa difcîpline.

Thibaud ne pouvant fe refufer aux inftances de quelques-unes de ces Communautés, devint fucceffivement Abbé de S. Bafle, de S. Crépin-le-Grand de Soiſſons; & fut enfin élû Abbé de Cluny. Cette derniere dignité, l'une des plus confidérables de l'état monaftique, ne lui ôta pas le fouvenir de la place qu'il avoit occupé à Crépy. Il fit plufieurs voyages au château de éette derniere ville, autant par zele & par attachement pour les Religieux de S. Arnoul, que pour faire fa cour au Comte"de Flandre, qui en occupoit le château. " ".

On a plufieùrs titres fignés de Thibaud Abbé de Cluny, pendant fan féjour à Crépy. Il aſſiſta à la confécration de l'Eglife Collégiale de S. Thomas en l'an 1182, & figna vers ce mêmè temps quelques Chartes, délivrées en faveur des Religieufes de CoUinances (2). Thibaud mourut Cardinal.

Les talcns ne fe communiquent pas, mais ils peuvent être mis au grand jour & perfectionnés par les foins qu'on prend de les cultiver & de les produire. Thibaud ayant été nommé Supérieur de S. Arncul, choifit pour Sous-Prieur un Religieux de la maifon, nomnlé Ranulphe. Il le forma au gouvernement, & à l'adminiftration des affaires. Ranulphe avoit une belle main & écrivoit en perfection. Il renouvella les Livres du chant & de la pfalmodie, & tranfcrivit plufieurs Livres édifians. On confervoit encore à S. Arnoul, il ya quelques années, un Breviaire écrit de fa main (3). Ce Breviaire a ceci de particulier, que le Calendrier & le Propre ne font pas ceux de Cluny.

(1) Bibl. Clun. col. 1432. Rob. an. 1185. (2) Hiſt. Meaux, t. 2. n° 148. (3) Le Beuf. *Vol,* Manuſ.

Il écrivit auffi une Bible en trois volumes, où fe trouve le fameux paŒage de la premiere Epître de S. Jean. Il ,fit rebâtir le réfeél:oire, & mit un nouvel ordre dans la diftribution des aumônes.

L'aél:ivité avec laquelle Ranulphe fe livroit au travail, abrégea fes jours. Il mourut pendant que Thibaud était encore Prieur de Crépy. C'ellt été un digne ſucceſſeur de ce grand homme, s'il lui eût furvécu. On fonda à Ranulphe un anniverfaire en reconnoiſſance de fes fervices, avec un repas à l'Hfue de l'Office, dont l'Aumônier de S. Arnoul devoit faire les frais: *Congruam procurationem.*

Etienne II prit la place de Thibaud, lorfque celui-ci paſſa de Crépy à Soiſſons. Etienne ne fit rien de mémorable, non plus que fes Succeſſeurs Hubert ou Imbert, Richard, Garnier & Geoffroi qui étoit en même temps Prieur de Nanteuil. Imbert reçut une Bulle du Pape Luce III, en l'an 1184, & obtint de la Comteſſe Eléonore, en l'an 1187, le droit d'ufage, en un canton de la forêt de Retz (1).

20. L'ancien Palais de Verberie fubfiftoit encore; mais il ne confervoit plus rien de fan premier état. On divifoit fon territoire en trois parties qu'on nommait, les terres de Saintines, de Fay & de Long-mont. Ces trois terres, à l'exception du corps de logis du château, appartenaient ou aux Seigneurs de Nanteuil, ou aux grands Bouteillers, ou aux Maifons de S. Corneille de Compiegne & de Chalis, dès l'année même qu'on y introduifit des Moines de Cîteaux.

La terre de Saintines comprenoit une- partie du territoire de Nery, Géromenil ou S. Sauveur, Noë-Saint-Martin & Villeneuve en partie. La terre de Fay, *terra de Fayaco*, renfermoit la Borde, Trumilly, Verrines, Huleu, Montefpilloy, même Chamicy & Reuilly. On diftinguoit deux *Long-monts*, elliavai. lée & en la montagne; *Longus-mons in valle*, & *Longus-mons in. colle.* Le Long-mont de la vallée s'étendoit ju[qu'au Fay d'une part, fur Vaucelles & fur S. Vaft de l'autre. Le Long-mont de la colline comprenoit partie de Nery & Roquemont, Glaignes & Sery.

Le nom de *Saintines* vient de la fituation du château, chef-lieu du territoire, dans une vallée de marais, au milieu d'une

(1) Gall. Chr. inſtr. t. 10. p. 223.

iDe'entourée des eaux de la riviere d'Autonne. Le lieu de Sain; tines eſt placé dans la vallée d'Autonne, entre Béthizy & Verberie. Le château &une portion des bois de la forêt de Cuife qui en dépendoit originairement, ſont encore appellés château de l'iſle &:bois de l'iſle dans les titres. On écrivoit, primitivement *Sain-iſle* pour Saintines. Le premier de ces deux noms, eſt formé de d,eux mots de baſſe latinité, *Saina* & *Inſula*, dont le premier indique un terrein marécageux, & l'autre une portion de terre au milieu des eaux. Pluſieurs Géographes ignorant cette explication, ont écrit *Saintives* ſur leurs cartes, comme pour marquer un lieu dont l'Eglife avait été ſous l'invocation de ce Saint de Eretagne.

Templeux dit que Saintines eſt une Seigneurie, pOffédée autrefoisavec celle de Neri par les Seigneurs de la Maiſon de Crépy-Nanteuil. Je n'ai rien découvert touchant les temps où le premier château de Saintines a commencé d'être bâti. Je penſe qu'il n'a pas reçu la forme d'un château avant le regne de Robert, ſur la fin duquel la Reine Conſtance fit conſ!:ruire la forteresſe de Béthizy. L'emplacement actuel du château de Saintines appartenait au Roi,.qui en fit préient à un Chevalier de Béthizy, pour être le prix de ſes ſervices, & ce Chevalier y bâtit un manoir.

On peut regarder Thibaud l,'Seigneur de Nanteuil, comme le premier, en faveur de qui nos Rois jugerent à propos de diſtraire de·leur domaine la terre de SailJ.tines. Thibaud n'avoit pas encore. épouſé l'héririere du Comté de Nanteuil. Il n'était que ſimple Chevalier, jeune encore, & ſous la puiſTance de Raoul II Comte de Senlis ſan pere, qui devint.enſuite Comte de Crépy.

Thibaud eut de ſon épouſe' un fils nommé Adam, auquel il donna comme en appanage .la terre de Saintines. Adam renouvella l'ancien manoir: il bâtit un château & un donjeon ſur les fondemens 'duquel celui d'aujourd'.huî a-été élevé. Il en prit le ſurnom d'Adam de l'Iſle : une Charre de l'an 1069 le qualifie ainſi. On voit encore des' reſtes de. mur au midi du château & ſous le clocher de la paroiſTe, quî ſont de ſon temps (1). Sa ſouſcription à.cette Charte eſt précédée de celles de Hugues le Grand, frere du Roi & mari de ſa couſine Adele de Crépy, de IValeran grand Chambrier, de Guy le BouteiHer, & de ,quelques. autres Seigneurs..'

(1) Hiſt, Momm. p. 77.

'Devenu

Devenu poſſeſſeur de la terre de Nanteuil .après le décès de ſon pere, il.ne laiſſoitpas de venir occuper de temps à autre le château de Saintines. Afin de rendre plus commode la communication d'un lieu à l'autre, il fit dreſſer un grand chemin, dont on voit encore les reſtes, dans une gorge .qui aboutit au chemin de Verberie àSaintines.

Thibaud II B\s d'Adal'n, & Thibaud III, ont poſſédés ſucceſſi.. 'vementla terre & le château de Saintines. Damien de Templeux cite un titre de l'an 1175, qui qualifie Thibaud III, Seigneur de la terre de Saintines. J'ai lu une Charte originale de l'an 1177 J .portant que le Roi Louis le Jeune, a accordé au Chevalier Thibaud III & à [es Succeſſeurs à perpétuité, pour leurs hotes de Néry & de Saintines, le droit de couper ·en la forêt de Cuiſe le bois vif dont ils auraient beſoin pour bâtir, &celui qui leur ſeroit nécdfaire pour ſe chauffer. La Charte aj.Ollte, que le Roi accorde cette permiſſion, à condition que les vaſſaux .des deux terres payeront à leur Seigneur une nouvelle redevance. Thibaud III obtint deux ans après, le même droit d'uſage pour les habi-·:tans de Géromenil.

Philippe de Nanteuil, premier du nom, fils aîné.de ThihaudIII, fut dans ſa jeuneſſe l'un des Chevaliers du fort château.deBéthi-.zy & Seigneur de Saintines. Après la mort de ſO,l pere, alrivée ·en l'an 1182, il :prit poſſeſſion de 1a .terre de Nanteuil, & donna quelque t.emps .après le château & llne grande partie de la terre .de Saintines à :Guillaume ion cinquiéme.fils, qui viyoit .encore au ſiécle ſuivaru.

Les titres font mention de pluſieurs Chevaliers, qui poſſédoient ..divers Fiefs ſur le territoire de Saintines, au temps dont il eſt ici queſtion: tel un Guillaùme le Loup 'qui vivoir'en l'an 1137.. Guiilaume eut un fils nommé Guy, qui fut grand Bouteiller de France., & Seigneur de Saintines en partie, comme ſon.pere. On lit dans une enquête de Philippe Auguſte, dreſſTée en l'an 1215, le nom d'un Hugues de Line, qui poſſédoit un Fief à Saintines, ainſi qu'un autre Chevalier nommé Pierre le Loup, qui vivoit ·encore en 1230.

Thibaud de Nanteuil Evêque de Beauvais, fils de Philippe I, & frere de Guillaume de Crépy., poſſédoit à Saintines une por. tion d'héritage dont il fit préſent à ſon Chapitre., vers le temps où il lui donna la dixme de Géromenil. Les deſcendans de Ri-

chard 1, Châtelains de Bérhizy, jouiſſoient auſſi. pour Jors, de quelques *biens* érigés en *Fief* ſur le même territoire. Les Chartes nous apprennent, que ces biens leur:venoient du chef de Mélifende, femme du Châtelain Richard 1.

On a toujours difiingué le château de Saintines du refie de la terre; encore aujourd'hui le château reléve de Néry, & la terre dépend de la tour de Béthizy. Cette différence de relief vient de ce que, dans l'origine, nos Roisabandonnerent *l'ille* du' château, ſans aucun retour, aux Seigneurs de Nanteuil, tandis qu'ils ſe réſerverent la. propriété immédiate de la' terre de Néry & de ſes a,nnexes, afin: de pouvoir en.démembrer dans l'occaſion le 'nombre des livrées de terres qu'il étoit d'ufage d'accorder aux Chevaliers prépoſés.à la garde des fortereſſes du ca:ntQn..

Les deux terres de Ville-neuve ſur Verberie & de Noë-Saint-Manin étoient deux autres annexes de Néry, dont pluſieurs portions furent ſucceſſivement démembrées en faveur du même ufage. Il eſt parlé, dans une enquête du même Prince faite en 1215, d'un Hugues de Villeneuve. On lit dans un compte rendu. à Philippe Auguſte en 1202, lenol11 d't.m Baudoinde.Noë, qui. payoit au Roi :'une redevance annuelle de: cent cinq fols•. Il ſuffi-, ſoit qu'un Chevalier poſſédât quelques livrées de terre ſur une Seigneurie-, pour qu'il en prit le nom•. Une donation ,de la terre, de Noë-Saint-Martin, datée de tan 1270., porte que le revenu. de cette terre eſt eſtimé la valeur de trente livrées; qu'elle avoit été ci-devant acquiſe par la Dame d'Erménonville du Chevalier Jean de-Tharcy, couſin de Renaud Evêque de Beauvais, qui s'en étoit réſervé l'ufufruit ſa vie durant:.

Il Ya apparence, que Renaud rentra en poſſeſſion de cette terre, ou qu'il s'étoit réſervé la propriété d'une de ſes portions. Un article de ſon teſtament daté de l'an 1183 annonce, .qu'il donne à la Fabrique de S. Pierre de Beauvais, la .terre qu'il poſſédoit à. Noë-Saint-Martin p,rès, Verberie.

21. Ce Prélat poſſédoit auſſi Ia.Seigneuriè de Vauxcelles, dont le territoire eſt contigu à celui de..Saintines. Le'i1om de ce lieu . vient de ſa poſition dans une vallée, .& d'une très-ancienne Chapelle, *Cella*, dont on peut rapporter l'origine aux premiers temps- du Chrifiianifine. Elle eſt préſentement détruite·:·.les. biens qui . en dépendoient, ont été ufurpés ou diſſipés. Le teſtament de Renaud nQus apprend, qu'en l'an 1284, l'Egliſe de .Vauxcelles

étoit deſſervie par phiſieurs Chapelains, auxquels ce Prélat accorde une place pour ,bâtir. Renaud poſſédoit la Seigneurie de 'Vauxcel1es fans partage. Cette Seigneurie lui valoit dix-neuf liv. qui jointes à vingt-cinq livres qu'il retiroit de fa part de Saintines, & à huit livres de loyers qu'il recevoit de la moitié du moulin de Néry, faiſoient une fomme de cinquante deux livres de revenu, qu'il percevoit tous les ans dans ce cantoll.

22. Fay, Fayel, la Faux & Feux, fomdesnoms de lieux, qui ont une même origine•. *Fagus*, mot latin qui fignifie un faux, un hêtre, en eſt la racine. On diſtinguoit trois Fays dans le canton dont l'Hiſtoire nous occupe: le,grand Fay, *Terra de Fayaco* ; le petit "Fay &.le Fayel.

Le grand Fay n'eſt plus préſentement qu'une ferme ſituée près de Saintines. Le petit Fay était un Fief ſitué près Francourt. Les propriétaires du petit Fay ont été pendant long-temps poſſeſſeurs de l'hôtel & du Fief du Tertre. Avant l'an 1335, Jean de Roquemont acheta l'hôtel du Tertre avec ſes dépendances, & en fit préſent aux Religieux de Chalis. Le Roi Philippe de Valois en -confirma la donation par une Charte.

Le Fayel étoit un Fief déja ſuhſiſiant au douziémeſiéc1e.. Il eſt, fait mention dans une Charte 'de la Comteſſe Eléonore, concernant Saint Quentin, d'un Chev.alier nommé Autbert, 'qui poſſédoit le Fief& le château du Fayel, de même que d'un certain 'Thibaud de Sery, aum Chevalier (1). Le Fayd forme aujourd'hui un village, dont l'Egliſe eſt une 5uccurſale de' Rivecourt.' On y voit un très-beau château, quieſt comme le chef-lieu de "pluſieurs terres voiſines, parce 'que le Seigneur'qui y,réſide ordinairement, eſt poſſeſſeur de ces terres.

, Nous avons déja annoncé ces trois *Fays*, à la page 175 de cette Hiſioire : nous entrerons ,dans quelque détail ſur le grand Fay ; ':parce qu'il 'a été un domaine conſidérable, & parce que ſa réu.. :nion à ChaHs a été le principe de la réputation & des ,richeſſes ; ql1iont rendu ce Monaſtere l'un des plus diſtingués du Royaume. Ces ſortes de détails ſont aum c.onnaître, par quels dégrés les domaines des anciens 'Palais ont été demembrés; les changemens & les dégradations auxquels les établiſſemens les plus brillans ſont ſujets.

. Les titres diſtinguent dans le grand :Fay l'hôtel, c'eſt-à-dire ;

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. n° 127.

le corps de logis du château, d'avec fes annexes) qui. confiſtoient dans une ferme attenant le château *Grangia*, une Borde *Borda*,. & une Boiſſiere *Boiſſeria*. Le reſſort de la terre était borné par les deux territoires de Long-mont, & s'étendoit juſqu'à Braſſeuſe, Mol1tefpiUoy) Roquemont, Vérines, &c.

Les ruines qu'on voit encore fur l'emplacement de l'ancien château de Fay, & qui étaient beaucoup plus confidérables ſur la fin du dernier ſiécle, annoncent que ce lieu avait été couvert: d'une longue ſuite de bâtimens. On a trouvé, il ya vingt ans; autour de la fermè aétuelle, des aquéducs') des tuyaux de plomb," & divers conduits fouterrains, conftruits pour' diſtribuer l'eau dans', toutes les parties du premier château. Le puits eſt très-profond, parce que Fay eſt ſitué fur' une montagne. Il eſt revêtu de belles pierres de, taille d'un· beau poli. On defcendoit autrefois juſqu'à l'eau de-ce puits par un efcalier de pierre collatéral, qui commUr niquoit auſſi avec pluſieurs réduits fouterrains couverts de. voûtes ſolides.

Le château de Fay fut bâti originairement, comme pour"Cervir' d'accompagnement au Palais de Verberie. Vers la fin du dixiéme ſiécle, le domaine de ce château fut érigé en une terre Seigneuriale, & donné en, Fief aux grands Bouteillers de la Couronne. En l'an (.(27, la terre de Fay appartenait à un Seigneur appelié Barthelemi de Fourqueux, qui Celon: les apparences, était allié à la, Maiſon des Bouteillers de ce temps-là.

Le Roi' Louis le Gros, voulant renouveller la maiſon de Chalis, & en· faire un Monaftere conſidérable, acquit de Barthelemi de Fourqueux, l'hÔtel & la grange de Fay., qu'il donna en pré-- rent à cette Maifon, à l'imitation de ce qu'avoit fait le Roi Robert un ſiécle auparavant, en faveur des Clercs, de S. Corneille-de-Compiegne, en rachetant le Fief de la Tour pour leur'en at.. tribuer-Ia propriété. Chalis étoit alors un·Prieuré,de·l'Ordre de $•. Benoît, dépendant de l'Abbaye de Vézelay. Les Religieux. qui: l'occupaient, avoient à peine le. revenu néceſſaire pour. une hOl1nête-ſubſiſtance.

Louis le·Gros ayant perdu. le Prince Charles ſon frere'J qu'il aïmo·t tendrement, réſolut de lui donner, même aprèsJa mort, des témoignages ſenſibles de fonattachement. Il crut·perpétuer ſa·mémoire & procurer à fon'ame les fecours fpiï:ituels do·t elle' Eouvoit.avoir. beſoin, s'il changeoit le Prieuré de. Chalis. en une

'Abbaye conſidérable, qui porterait le nom d'un frere qu'il avoit tant chéri. C'eſt pourquoi)l donna à cette Maiſon religieuſe, les trois terres de Fay, de Camelles & de Vaux-Laurent, & voulut que l'on changeât l'ancien nom de *Caſifium* en celui de *Caro/ilocus*, comme qui dirait, la Communauté ou l'Abbaye de Charles (1).

Fay étoit ſans difficulté la plus conſidérable des trois terres; que les Religieux de Chalis reçurent en préſent. Le Cartulaire de cette Abbaye commence à l'année de la donation. du Roi Louis le Gros. Ceux qui l'ont rédigé, l'ont diviſé en trois parties. La premiere eſt annoncée ſous le titre de *Fayaco.*

L'exemple du RQi fut ſuivi par pluſieurs Chevaliers de la contrée, qui imiterent ſa généroſité. En l'an 1137, Guillaume le Loup' de Saintines ou de Sènlis remit aux Religieux de ChaHs une redevance annuelle que ceux-ci payaient, à cauſe du terrein ſur lequel leur maiſon étoit bâtie. Il prit à ce ſujet le. conſentement de Guy ſan fils aîné & de ſa femme Adeluya. L'année ſuiv.ante· 1138 " le Roi Louis VII confirma la donation de la. terre de Fay, que ſan pere avait faite. Il déſigna cette terre en ces termes.: *Terram juxta Beſliſiacum quæ vocatur Fay.* Je retrouve'; la même déſignation dans un dénombrement de l'an 1464, où il eſt marqué) que les Religieux de Chalis ont au-deſſusde Béthizy & de Saintines. un hôtel & grange appellés le grand. Fay (2).

La Charte .de confirmation du Roi Louis le Jeune fa·it mention d'une terre ſituée à Villeneuve, de laquelle Joffelin de Dammartin avoit fait préſent à Chalis (3). Il y eut·en 1166 un échange COllclu entre Guy le Bouteiller,. fils de Guillaume le Loup, & les Religieux de ChaHs,. d'une terre, d'une vigne & de quelques biens ſis en la· vallée de' Vauxcelles, pour un clos.fitué entre Fay & *Henri Vilers* :. ce dernier lieu eſt probablement le vil..· lage de Vilers près de Braſſeuſe. Quatorze ans après cet échange, le clos:en queſtion appartenait à un particulier nommé Hardouin' Liefquarz, qui le donna en aumône à Chalis.l'an 1180, a.vec ſix arpens de terre qu'il poſſédoit près de Fay.

cc Villers pres Saintines

La terre de· Fay, avec les biens dont je viens de. donner le dénombrement, ont été pendant long-temps'la plus forte partie du revenu d.e: l'Abbaye de ChaHs., Ils. ſuffiſoient, joints au tra-

(1) Gall. Chr. t: 10. p. 1508.
(2) Archiv. S. Petri Bellov.
(3) Gall. Chr. innr. t. 10. p. 212.

vail des mains, pour faire ſubſiſter une Communauté nombreuſe. On fuivoit encore l'ufage des fiéc1es précédens, favoir, que quand une Communauté Religieufe recevait en préſent un domaine , accompagné de fermes & de terres labourables, le Supérieur envoyoit fur les lieux un certain nombre de Religieux,. de Servans & de domeſtiques , ,pour en faire valoir les dépendances. L'Abbé de ChaHs, fuivant cet ufage, envoya ſucceſſivement à Fay plufieurs Religieux, tam Clercs que Servans , qui, au commencement du treiziéme fiécle , formoientune Communauté de douze Moines. Ils avoient alors une valte .Eglife, qui fert aaueHement de grange à la ferme de Fay.·.On voyait·encore les reItes des doÎtres & les lieux réguliers., il n'y a pas cene ans•.chalis tiroit de Fay fes provifions de bled, & ·toutes les choſes néceffairesà la vie, excepté le vin des Meffes'& des hôtes, .que l'on faifoit venir d'ailleurs. L'on peut avancer fans craindre d'exagérer, que la donation de la terre de.Fay à la Maifon de Cha-.lis a opéré le renouvellement, qui d'un Prieuré pauvre & fans réputation, a rendu cette Maifon l'un des. plus célebre·s Monaf-.teres de France.

23. On p.eut recourir touchant l'antiquité de la terre de Long-mont, à ce que nous en·avons dit à la page 6 de ce volume. Le nom de Long-mont étoit au douziéme ſiécle un terme générique., commun à ;.plufieurs terres ſituées depuis Roberval &.Rhuys juſ-'qu'à Saintines, le long des montagnes. On appliquoit plus particulierement ce nom à l'étendue des ,trois ParoiiTes deS. Ger-'main, de S. VaIt & de S. Pierre de Verberie.

Les Fiefs & les fonds de'terres-fitués dans cet alTondiffement appartenoient aux mêmes maîtres, 'que ceux des, deux terres de -Saintines &, de Fay ; les Bouteillers, l'Evêque de Senlis & les Moines de Chalis y avoient la plus grande part. Ces portions font autant de démemhremens de l'ancien palais de Verberie, qui ont paſſé du domaine de la Couronne au Châtelain & aux Chevaliers d'armes duchâreau de Béthizy , & de.ceux·ci'aux Bouteillers de Senlis.

En l'an 1172., "Guy le Bouteiller *guida pincerna* (1) donna en aumône à Chalis la part 'qu'il avoit dans la terre de Long-mont ·en la montagne., du conſentement de Marguerite fon épo.ufe., de Guy & de Guillaume res deux fils. Il ajouta pour ſurcroit de

(1)Cart. Carol. Fayae.no 29.

préſent au même Monaftere la portion de Néry, qui' avoït ci-devant appartenu à Mélifende, apparemment l'épouſe de Richard 1 Châtelain de Béthizy : ce qui feroit preſque ſoupçonner que les Bouteillers de Senlis avoient la même origine, que les premiers Châtelains de Béthizy. Un Evêque d'Amiens donna auſſi à Chalis vers le même temps, un bien ſitué au Tertre, peu diſtant de l'Egliſe de S. Vaſt de Long-mont.

Depuis l'an 1172 juſqu'en 1186, le même Guy le Bouteiller, fils de Guillaume le Loup, eut, cinq fils. Il nomma Renaud, le quatriéme, & Nivelon, le cinquiéme ; il eut auſſi une fille qui fut appellée Adeluya. Guy déclara par une Charre de l'an 1180, qu'il tenoit quitte- l'Egliſe de Chalis de toutes les redevances qu'elle avoit coutume de lui payer, à cauſe des biens qu'elle poſſédoit au Long-mont dans la vallée, excepté trois clos de vignes que les Religieux avoient auprès du Terrre. Il déclara auſſi avoir touché une ſomme de cent ſoixante livres pour l'abandon de ces droits (1).

Suivant un dénombrement de l'an 1182, cité dans Une Bulle du Pape Luce III, l'Egliſe de Senlis poſſédoit au Long-mont & à Saintines, à Roquemont près-de Chavercy, vers Crépy, du côté de Bazoches', les autels d'Oger-Saint-Mard & de Duvy avec leurs dépendances, l'Egliſe de Trumilly avec la Chapelle de Vérines, *de Veterinis*, le village même de Vérines avec ſa Juſtice ; des hoſtiſes ou fermages; des terres, des coutumes, des droits & des rentes (2). L'Evêque avoit à Vérines un droit de procuration, qu'il remit aux habitans en 1206, moyennant un cens de 20 ſols pariſis, payable en Juin le jour de S. Gervais.

On connoît par un article du Teſtament de Renaud de Nanteuil Evêque de Beauvais; que dès l'an 1170, ce Seigneur avoit perçu pendant ſa vie une rente de cent ſols pariſis ſur la terre de Long-mont : que ces cent ſols lui étoient payés ſous les ans des deniers du Bouteiller *de Burſâ buticularii*. On ajoute, que cette rente avoit été retraite par le Prélat de la noble Dame d'Ermenonville ſa proche parente, qui l'avoit acquiſe du Chevalier Jean, de Thury.

En l'an 1173, Anſelme le Bouteiller, Chevalier, vendit à Robert de Creſſonſart Evêque de Senlis, tout ce qu'il poſſédoit à Verberie & ſur la terre de Long-mont, à Raray & à Huleu, en

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 435. (2) Gall. Chr. ibid & t. 10. p. 1407.

terres, vignes., prés, maifcns, Juftice & cenfive, moyennant la fomme de 1200 livres: le contrat de vente dl: daté du mois de Juillet. Cette vente fe fit du confemement du Roi Phil ppe le Hardi, de qui les terres en queftion relevoient, à caufe de la tour de Béthizy & du château de Verberie. L'Eglifede S. Vaft lituée au centre du territoire de Long-mont, relevoit de l'Evêque de Soi{fons pour le fpiritue1 & pour le temporel. Les poffeflions que cet Eveque avoit auprès de l'Eglife, & l'emplacement même de l'Eglile, étaient dans la cenfive des Bouteillers••

Le territoire du Long-mont s'étendoit jl1fqu'à Reuilly, Cha'; micy & Momefpilloy du côté de Senlis. On peut confulter fur ce que nous avons rapporté touchant Reuilly & Chamicy la pag. 28 de ce volume. Nous allons donner une notice de Monteſpilloy, parce que nous parlerons fouvent de ce lieu à l'occafion ,des guerres.

24. Bergeron a cru expliquer l'étymologie de Montefpilloy en nommant ce lieu *Mont aux pillards.* Cette origine n'eſt pas ab. ſolument deſtituée de vraiſemblance, parce que la fameufe tour dont on voit encore les reſtes, a fouvent fervi de retraite à des partis & à des troupes de briganJs. Mais on nommoit déja ce lieu Monteſpilloy, avant les troubles auxquels l'explication de Ber:geron fait alluſion. Des titres des onze & dOllziéme fiécles nomment ce lieu *Mons ſpiculatorum.* La pofition de Mcmefpilloy eſt fur une hauteur. On donnoit anciennement les noms de *ſpicula* & *lpicla* a'lX hauteurs fortifiées, où l'on plaçait des redoutes pour donner des fignaux, & pour obferver les marches des armées. Latam de Montefpi;loy domine fur une grande partie du Valois & du Comté de Senlis.

Au temps de Létaldus (1) Doyen de S. Frambourg de Senlis; qui vivoiten 1076, Foulques, Tréforier de la même Eglife, donna à cens un bois ſis à Montefpilloy pour quarrer. de rente) à Guidon fils de Gautier, à condition qu'après le décès de Guidon & de ſon héritier, le bois retourneroit à l'Eglife de S. Fram·bourg.

En l'an t 180, Gùy le Bouteiller donna aux Religieux de Chalis tout ce ,qu'il poſſédoit au bois de Tremblay, avec, une partie de la forêt d'*Eſpilloir* (2). Un. dénombre.ment des bie.ns de ,l'Eglife de Benits dreſſé en 1182, met l'ame1 de Montefpllloy

(1) Gall. Chr. t. 10. p. 1473. 1479. 1 (2) Ibid. inſt. p. 435. 220.

de

de *Mome ſpiculatorio*, au nombre des bénéfices dépendans de cette Eglife. Vingt-neuf ans après, Gaufride Evêque de Senlis (1) porta les Chanoines de ſa Cathédrale, à abandonner les droits qu'ils avoient ſur l'Eglife de Monteſpilloy, à l'Abbé & aux Chanoines réguliers d'Hérivaux.

L'Évêque faiſoit cette demande à l'occaſion de la mort du Curé de Monteſpilloy; il déſiroit que ce bénéfice fut réuni à l'Abbaye d'Hérivaux, dont le Supérieur enverrüit un de ſes Religieux ſur les lieux, pour y exercer les fonctions du miniſtere. Le Chapitre de Senlis ſe rendit aux déſirs de l'Evêque. Il consentit à la réunion, à condition cependant qu'il conſerveroit le droit d'inveſtir le Régulier deſſervant; que ce Régulier ſeroit l'Office & s'acquitteroit des fonctions du miniſtere; qu'il dépendroit de la Juriſdiction de l'Evêque pour le ſpirituel, & qu'il releveroit du Chapitre quant au temporel, & payeroit tous les ans dix ſols de Gens, cinq ſols à Pâques & cinq ſols à Noël: qu'il prêteroit ſerment à l'Archidiacre, au Doyen & au Chapitre. On ajouta, que ſi l'Abbé d'Hérivaux jugeoit à propos de déplacer le Régulier, le ſucceſſeur qu'il enverroit comraéleroit les mêmes obligations en entrant en place.

Les revenus de cette Cure furent augmentés dans la ſuite, par pluſieurs donations faites en divers temps. En 1266, Béatrix, femme de Guillaume de Senlis, Seigneur de Braffeuſe (2), donna au Chanoine de Mome[piUoyhuit arpens de terre ſimés entre Raray & Braſſeuſe. J'ai lu un titre de l'an 1268, où ce même Seigneur, mari de Béatrix, eſt appellé Guillaume Chevalier Sire de *MollteJpilloir*.

Il y avoit alors à Montefpilloy un château fort, très-ancien, qu'on démolit au ſiécle ſuivant pour conſtruire un château neuf, auquel la tour dont on voit de ſi beaux reſtes ſervoit de citadelle ou de dongeon. Ce château & celui de Chaverfy ont long-temps été les deux principales fortereſſes de la contrée. Il en ſera ſouvent queſtion dans cette Hiſtoire.

Je ſuis ici la loi que je me ſuis impoſée, de donner la notice des lieux qui ont été remarquables, ou par des évenemens intéreſſans, ou par la qualité des perſonnes qui les ont poſſédés, ou par des circonſtances qui peuvent jetter quelque jour ſur l'origine & ſur la généalogie des grandes maiſons, ou enfin, qui

(1) Ibid. p. 1407. inſtr. p. 227.

(2) Anſel.t. 6. p. 266.

peuvent prév,enir.ou applanir·des difficultés·touchant les·affaires, tant publique.s que particulieres.. Nous· penſons que dans un Ouvrage tel que celui-ci, iL eſt eſſentiel d'al'lier, & [ouvent mê-.. me de préférer l'Utilité à l'agrément, & de faire plus de cas des fl:lffrages' du· petit nombre de ceux qui aiment.les recherches-. inſtructives, que des louanges des lecteurs défœuvrés·, qui n'eſtiment·que ce qui les flatte, ou qui réveille par··des traits vrais ou faux, mais [aillans' & extraordinaires, un eſprit appeſanti par le loiſir cllune vie oifive.

25. L'Abba;ye de Lieu-reſtauré'a..été fondée au douziéme ſiécle, ſur le territoire. du château Royal de. Boneuil. Il·y avoit, dans l'empla;eement où eUe eſt bâtie, une Maiſon de Gentils-hommes accomRagnée·d'une· Cbapelle. L'origine de l'un & de l'autre eſt inconnue. La Chapelle avoit été autrefois dotée de biens-fonds .& de rentes. La: plus grande partie de ces biens·, étoit paſſée au pouvoir de ·quelques Officiers du·château de Boneuil, par uſurpation ou p'ar accord (1).

En l'an. 1131, Luc. de Roucy, Chanoine de Laon, demanda .. cette Egliſe ·au Comte de::Crépy Raoul IV, ..avec promeſſe de la faire. deſſervir par·des Chanoines, Réguliers de l'Ordre de Prémontré. Le Comte de' qui dépendait cette Chapelle, l'aCq-o. cqrda. au pieux Eccléſiaſtique, .dont il .déſiroit favorifer .le. deſſein. La conceſſion de Raoul ne futeſſeEtuée que ſept ans après, en l'an. 1138·.Joilein Evêque de·Soiſſons, ayant joint ſes foni... citations. à celles',' du Chanoine de Laon, ..obtint du Comte la donation'de pluſieurs biens·, tant en rentes qu'en fonds .de terre, dont on·annexa les revenus à cette Chapelle.

Lerenouvellement.:de l'Egliſe demeura imparfait juſqu'à l'an 1145, où le Cqmte Raoul prit la-réſolutiol1 de relever de leurs ruines les bâtîmen.s, qui avoient autrefois ſervi de logem.ens. aux Clercs de c.e.tte Chapelle. Ce rétabliſſement·eſt roriginedu nom de *Lieu-reſtauré*, comme qui dirait ·un lie·u *rétabli*, *rebâti* ou *réparé* : dénomination que .l'Abbaye, c.onſerve encore.

Le Comte .unit aux biens de la nouvelle Maiſon les dixmes de Bargny & d'autres revenus, par le miniſtere ·de,Pierre Evêque de Senlis" L'Evêque fut auſſi chargé d'exécuter·le renouvellement- de l'ancienne Communauté dans toutes ſes parties. Pour remplir à ceſujet les vues de Raoul, il remit à Luc Abbé de

(,) Gall. Chr. t. 9. p. 502.

Cuiſſi les biens .& la Maiſon de Lieu-reſtauré, pour y placer des "Religieux de ſon Ordre. Lucra{ſembla dans cette Maiſon une ",Communauté de Prémontrés, .auxquels il donna un chef nommé Haymon avec la qualité;d'Abbé.

Haymon"reçut l'année même de ſon inſtallation, une Bulle du 'Pape Eugene III, 'quiconfirmoit ſon élection, & approuvoit la ··,donation des biens, dont la nouvelle Abbaye venoit d'être. pourvue. Haymon ·augmenta lés biens de ſa .communauté. Il reçut en préſent un pâturage ſis à Boneuil., des Cavars au même lieu, quelques terrages, un faut.de moulin, des dixmes à Fei. ,gneux & à Vaumoiſe. Il ſe fit aſſurer la jouiſſance de ces biens par des aaes-en bonne forme ,.que ·S. Bernard ſigna comme té--moin, ainſi que l'Abbé de Cuiſſi, l'Abbé de Long-pont & 'quelque's autres Eccléſiaſtiques diſtingués (1).

La Réforme de Prémontré admettait à l'obſervance de la Regle les femmes comme les hommes : uſage ·qui fairoit revivre la diſcipline des. premiers Monaſteres. Dès l'an 1146, il Y avoie une Communauté de Sœurs au Lieu·reſtauré. On l'apprend d'une Charte de lofleii1 Evêque deSoi(ſons, qui porte, qu'èn cette ·année, deux ſœurs de Jean de Cormelles ont pris l'habit de Religion; l'une Eliſabeth, au Monaſtere de Lieu-reſtauré; l'au-'ue nommée Sybile à l'Abbaye de Braine (2).

Sous le gouvernement de l'Abbé Haymon & de ſes ſucceſ-. ſeurs Odon., Herbaut, Foulques, Hugues & Martin, la Com-'munauté de Lieu-reſtauré 'reçut en préſent des dixmes, des ter-·res & des rentes. Am'aury Evêque de Senlis lui accorda deux: 'ſixiémes de dixmes. Vers l'ah. 1157, Adam le Roux de Crépy ,donna en aumône au Lieu-reſtauré, tout ce qu'il po{ſédoit de dixmes à la Bonne-fontaine. Guy le Roux [on 'fils donna à la mê-me Abbaye 'tout ce qu'il avolt aU même lieu, en terres col-tivées & incultes avec un vivier. 011 appel10it alots *Bonne fontaine*, .l'emplacement actuel de la ferme de Béſemont :près de :Bourg-fontaine.

Anſelme fils de Payen Gruné, Adam Boul::irJ, Henri & Bernard de Piffeleu, donnerent, à l'exemple de Guy le Roux, tout ce qu'ils poſſédoient aux environs de la Bonne-fontaine, eil bois, terres & landes propres à eſſarter. Aèam de Betz avoit à 'Ormoy un bien, dont il ;flt préſent 'au même lieu. Matthieu

(1) Muldrac., p. 32. " (2) Chron. Long-p. p. 24. ;.

Comte de Beaumont donna, conjointement avec la Comteſſe Eléonore ſan épouſe, quatre-vingt al'pens de bonnes terres. La Comteſſe avoit beaucoup, d'égards pour les Religieux de cette Communauté naifTante. Parmi les ſouſcriptions de fa Charte aumôniere, on lit le nom de Martin, Abbé de, Lieu-reſtauré.

Ces donations oc,cafionnerent quelques différens, entre les deux Communautés de S. Arnoul de Crépy & de Lieu reſtauré. Ils furent affoupis par des'arrangemens, par des partages, & tout-à-faits terminés parune tranſaétion paſſée en l'an 1192, entre l'Ab... bé de Cluny & Martin Abbé de, Lieu-reſtauré. Les Bénédictins de Crépy poſſédoient ſur le territoire,de Nanteuil, les biens que Simon de Crépy leur avoit d.onnés (1).,

Bergeron, Bouchel & Muldrac, ont commis des fautes conſidérabJes, en voulant expliquer le nom & la fondation de Lieu-reſtauré. Bergeron avance, que cette AbbaY6 a été fondée en l'an 1130, & que.dans la ſuite, le.Comte Raoul en a relevé les ruines. L'Evêque Joſlein & le Comte Raoul étoient contemporains. Bouchel a confondu le Comte Raoul IV avec Raoul V. ſon fils. Muldrac appelle RaoulI notre Raoul *IV*, & oublie l'Evêque Joſlein, qui eut tant de part à la fondation. Preſque tous les biens dont je. viens de faire le dénombrement, ont été remis d'abord entre les mains del'EvêqueJoDein, pour être annexés à la manſe de la nouvelle Abbaye.

26. En ce temps l'ancien Palais de Bàrgny étoit réduit à un état d'anéa11tiſſement, qui permecmit à peine de connoître s'iL a.voit exiſté. Ce: *lieu* conCa.cré dans nos faſtes par tant d'évenemens honorables" avait ſubi le. ſort de. ces anciennes" maiſons Royales dOllt il ne reſte plus de traces, dont la ſituation eſt un,. problême: parmi les Savans, & une maciere à diſcuſſion. C'eſt. que rien n'eſt.à l'abri de l'injure des temps, qui briſent les Sceptres, renverſent les Trônes, & détroiſent juſques dans leurs fondemensles palais les-plus ſuperbes.

Pluſieurs cauſes ont concouru à la deſtruction du.Palais de Bargny. Ce Palais ayant été 'donné avec (es dépendances au Monaſtere de S. Denys, les Religieux de cette Abbaye négligerent l'eIl-- tretien des bâtimens, & fongerent uniquement à tirer parti des droits utiles', Lor[que la terre de Bargny paſſa aux Comtes de Valois, il e.ut' été befoin de.le rebâtir de fond en comble pour

(1) Archiv. Bourg:f. Gall. Chr. t. 9 p. 503.

pouvoir l'occuper. Comme ces Seigneurs avoient ailleurs plufieurs .châteaux:, celui de Bargny leur devenait inutile. Ils abandonnerent au Maire du. lieu ce qui reftoit de l'ancien .corps de logis. Le' village s'eſt formé des débris de ce château, dont le principal édifice étoit placé à côté, de FEglife actuelle du lieu.: Cette Eglife était la Chapelle du. Palais. Elle fut donnée' en. l'an 1145 avec ſes revenus à l'Abbaye de Lieu·reftauré, par Raoul IV, Comte de Vermandois & de, Valois (1).Elle fut érigée en paroiſſe en l'an 1238, par diftraétion·.de Levignen. On venait de la rebâtir lors de cette éreétion. L'Evêque de Meaux en avait alors le patronage. Au mois de Janvier'àe l'an' 1238, avant Pâques, Pierre Evêque de Meaux, tranfinit ce droit de p.atronage à l'Abbé de Lieu-reftauré. Il conferva pendant onze ans un droie de procuration. Michel, Abbé de Lieu-reſtauré, acquit ce droit de l'Evêque de.Meaux .au mois de Janvier 1249, 125.0, avant Pâques (2).

L'office de Maire dè l'ancièn Palais de Bargny continua de ſubſiſter malgré la deſtruction du château. Le Titulaire de cette charge·conferva fan droit de Juriſdiction fur'vingt-une paroiſſes, qui avoient été le reſſort du château. Ce Maire devint l'Officier des Comtes de Valois, du moment où la Seigneurie & la·haute-Juſtice du lieu furent tranfmifes à ces Comtes.

Les Seigneurs de Crépy placerent la Mairie de' Bargny au nombre des Juſtices ſubalternes, qui devoient reffortir aux aſſiſes du Bailliage général de Valois. Ces Seigneurs démembrerent en divers temps:, des.portions de la; terre-de Bargny, qu'ils donnerent en Fief à des Officiers·ou à des Chevaliersleurs vaſſaux.

AprèS':la mort de Raoul.IV & de Ra01ù.V fan fils, la Comteſſe Eléonore ·donnaen. aumône· aux' Religieufes; de Long-prez les pains de coutume qu'elle avoit à Bargny. La redevance des pains de coutume marquait·, fdon M. Bru{fel (3;), que l'on avoit battu monnoie.dans les lieux où 011 les .percevoit. ,

La Comte(fe avait pour grand Queux, un Officier nommé *Guigerus*, & q'Jelquefois. Guillaume ,dans·les Chartes Françoifes. Satisfaite de fes fervices ,elle lui accorda pour récompenfe le Fief de Bargny ; apparemment la 1\1airie du lieu. J'ai lû dans un titre de. J'an 1198, le nom de ce même Officier, qu'on y q.ualifie Sei-

(1) Muldr. p. 50. Gall. Chr. *t.* 9. p. 503. 1 Chr. t. 8. p. 1626. t. 9. p. 503.
(2) Hiſt. Meaux, t. 2. no 326. Gall. (3) Uſ. des Fiefs. p. 525.

gneur duFief de Bargny. Dans un ſecond acte de la même année, Guillaume prend la qualité de Seigneur du Fief de Bargny, qu'il reconnoît devoir aux libéralités de la Comteffe.

Une piéce des archives du Valois nous apprend, qù'en l'an 1002, l'Ordre militaire de S. Jacques de l'épée, établi en Efpagne, avait un bien à Bargny. Nous apprenons d'une enquête, faite par ordre de Philippe Augufie en l'an 1215, que du temps de Raoul V, d'Elifabeth & d'Eléonore fes deux fœurs, les hommes de la Mairie de Bargny, devoient voiturer à Crépy par corvées, l'avaine &le bled de rente, que les'Comtes de Valois percevoient dans le canton. Ces habitans avoient la permiſſion de prendre dans la forêt de Retz, les bois qui leur étaient néceſſaires pour fabriquer leurs voitures.

On lit dans une autre enquête du même Prince les noms d'Odon de Bargny, déporant pour le temps de Raoul V ; de Vivien & de Regnaut de Bargny, dépofans en faveur de Philippe 1 de Nanteuil, touchant les droits qu'il avoit fur un bois appellé *Hyen ſylva*. Je ne connais point ce nom de lieu. Ce p'ourroit bien être le triageappelIé *Braiſilva* dans les anciens titres. Ce *Bray-ſylva* étoit ſitué entre Nanteuil & le village de Bray (1).

Un titre de l'an 1288, fait mention d'un Eccléfiaftique de marque., appellé Renaud de Bargny, Archidiacre de Sézannes en Brie, Diocefe de Troyes. Renaud laiſſa en mourant, deux cens livres pour fonder une Chapelle dans l'Eglife de S. Thomas de Crépy.

En l'an 1322, les Comtes de Crépy poſſédoient encore la plus grande partie de la Seigneurie de Bargny. J'ai lû dans le'répertoire de Charles de Valois, pere du Roi Philippe de Valois., qu'en :cette même année, Raoul Mauvoiun de Vez devait au ,Prince Charles ſix fextiers de grains, pour vingt-quatre arpens de terres en friche, ſis aux favars de Bargny. La Seigneurie de Bargny eſt partagée préfentement 'entre l'Abbé de .Lieu reſtauré & les Chartreux de Bourg-fontaine.

27. La fuite des Seigneurs de Braine n'a plus rien d'obſcur, depuis le temps où André de Baudiment epoufa la Dame Agnès de Braine. Nous avons déja rapporté quelques traits touchant ce Seigneur. ,Comme les.circonftances de fa vie font peu connues "

(1) Gall. Chriſt. t. 10. p. 219. inſtrum.

nous allons.rapporter tout ce que nous avons pu découvrir à fOll fujet.

Une Charte de l'an'112o ,.& une autre qui eſt fans date J font. mention, qu'André de Baudiment étant avec l'Abbé d'Igny au Mont-Notre-Dame', a donné en aumône à l'Abbaye d'Igny, tout ce qu'il poſſédoit fur' le territoire de Reffons. On lit parmi les ſignatures de la feconde Charte, le nom d'un Payen de Braine, *Paganus de Braná.* André de Baudimem eſt encore cité dans une' Bulle du Pape Innocent II, datée du quatre des Ides de Bécembre 1132. Cette Bulleeſt une confirmationdes biens, qui avoient été' donnés. par différens, particuliers à lanouvelle Abbaye d'Igny•. Le nom·d'Andr.é de Baudiment paraît auſſi dans une. Charte de l'an 1123, concernant S. Martin-des-Champs; On lit dans cette même pJéce, celui de Thibaud Comte de. Champagne., dont. Andréétoit Sénéchal (1).

. En l'an 1'137, André de. Baudiment avoit quatre fils & trois'" filles..L'aîné des:garçons s'appelloit André comme.fon pere; le. fecond Thibaud; Gui le troifiéme; Valeran le quatriéme. André.. embraſſa l'état.monaſtique dans l'Abbaye de Poncigni ordre de Cî. teaux. Au renouvellement· de la- maifon.de Chalis·, André fut. choifi pour la gouverner en qualité ·d'Abhé. Il fe rendit recom-' mendable par un conduite très--réguliere, qui remplit ·les·efpé- rances·qu'on·avoitconçues'·de.lui. Quelques-uns' prétendent qu'il·. étoit né d'un premier lit J avant.'que.le Sénéchal f0n.:.pere eut:: épouſé Agnès de Braine.

Thibaud (2) paſſa une partie de favie dans le monde, fans con- . tracter d'alliance•. Agnès"de Braine ſa mere ayant jugé à propos· de Ce retirer au Monafiere de Fontenille, poury finir fa vie ſous : l'habit de.l'Ürdle de Prémontré; Thibaud l'y Juivit, & imita.fon _ exemple..

Guy fut marié; & hérita en' 1137 de' tous,les biens de ſon. pere..Nous parlerons bientôt de fon alliance & de fa poftérité..

Valeran fut d'abord deſtiné à l'état Eccléſiaſtique, dans le feu!". deſſein d'être pourvu de ··bénéfices':(3)' Il avoit à peine atteint· l'âge de raifon·, qu'on le revêtit de la dignité d'Abbé du Chapi . ne de S. Martin d'Epernay. Après 'avoir':joui des· revenus acta - chés à cette dignité, iLah.diqua' par fcrupule en l'an 1128, à.la.

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. nO 350.
(2) Gall. Chr. t. 9. p. 489.
(3) Gall. Chr. t. 10. p. 1129.

perfuafion de S. Bernard, & fe fit Moine à Clairvaux. L'année même de fa profeſſion, S. Bernard le détacha avec douze Religieux de ſon Ordre, pour aller occuper l'Abbaye d'Orcamp, que l'Evêque Simon, frere du Comte de Crépy, venait de fonder. Il bâtit l'Egliſe de la nouvelle Abbaye, & la fit conſacrer par Renaud Archevêque de Reims, aſſiſté de pluſieurs Suffragans.

Sous ſa direction, la Regle de Citeaux fleurit dans Orcamp., au point que ſa Communauté faiſoit l'admiration de toute la contrée. Il s'acquit par ſon intelligence & par ſes vertus, la réputation d'un des plus grands maîtres de ſon ſiécle dans la vie ſpirituelle. Pluſieurs Maîtans Religieuſes s'adreſſerent à lui pour avoir de nouvelles regles de conduite. Il leur envoya les Statuts de ſa Communauté. Les Monaſteres de Beaupré & de Froidmont au Diocèſe de Beauvais, & celui de Mortemer au Diocèſe de Rouen, ſe ſoumirent à la Regle d'Orcamp.

L'Abbé Valeran mourut à Igny le 27 Juin 1142, d'une pleuréſie qui l'y ſurprit. Son corps y eſt inhumé (1).

Les trois filles d'André de Baudiment embraſſerent l'état du mariage. Euſtache l'aînée épouſa d'abord Eudes, Comte de Corbeil, & enſuite Guillaume de Garlande, Sénéchal de France & Seigneur de Livry. Helvide ou Havoiſe la ſeconde fut mariée à Guy de Dampierre, & Hubeline la troiſiéme, à Gautier Comte de Brienne.

André de Baudimenrayant formé le deſſein de ſe retirer dans un Monaſtere, pour y mener la vie réguliere, exécuta ce deſſein en l'an 1137. Il fit un abandon de tous ſes biens à Guy ſon fils, & alla prendre à Clairvaux l'habit de Religion. Agnès de Braine ſon épouſe demeura pluſieurs années dans le monde, & ſuivit à la fin le pieux exemple de ſon mari. Ils moururent l'un & l'autre dans leur retraite, Agnès à Fomenille, André à Clairvaux (2).

Guy avoit épouſé une Dame nommée Alix, avant que ſon pere ſe retira à Clairvaux. Il en eut trois enfans; deux garçons & une fille. Hugues l'aîné des garçons fut ſurnommé le Blanc, à cauſe de ſon teint. Hugues reçut de Guy ſon pere la Seigneurie de Chery: il mourut ſans poſtérité du vivant de ſon pere. Guidon, ſon cadet, décéda de même ſans avoir pris d'alliance. La fille à laquelle on avoit donné le nom d'Agnès ſa ayeule, devint

(1) Mariot. t. 2. p. 869. app.

(2) Marten. Voy. Litt. p. 26.

par

par ces deux morts feule héritiere préfomptive des grands biens de fon, ayeul & de fon pere.

Guy de Braine dl: peu connu par fes aaions (1). Milon Comte de Bar-fur-Seine lui demanda fa fille Agnès en mariage, & l'ob-::tint. Guy furvécut peu d'années à cette alliance; il' mourut ea 1144, avant Alix fon épouſe.

Le Comte Milon eut deux filles de fan mariage, -'Perronel1e & Marie: celle-ci mourut fans ·alliance. Perronelle épouſa Hugues du Puifet, Vicomte de Chartres., qui devint Comte de Bar.. ſur-Seine après la mort de Milon fon beau pere.

En l'an 1(09 vivoit un Chevalier nommé Raoul de Braine·, qui donna unFief à l'Abbaye de S. Médard de Soiffons (2'. Plu-:fieurs titres font mention d'un Pierre de Braine, qui vivoit en ce ,même temps. Je ne fai s'il appartenoit à la MaiCon de Baudi-ment, ou s'il tiroit fon origine des mêmes ayeux, que l'épouſe d'André de Baudiment (3). En l'an 1134 Pierre de Braine pa-rut avec fan épouſe à l'acte de fondation de l'Abbaye de Val.. Chrétien. On lit fon nom au bas de cet acte, *Petrus de h'rallâ.* Pierre po!fédoit entre autres biens le tréfonds de Démenrart, dont il fit préſent à l'Abbaye de Long-pont. Cette donation eſt rap-portée dans une Bulle du Pape Eugene III, de l'an 111'8. Il eſt auſſi fait mention de lui dans un titre de l'Abbaye d'Igny,·daté de l'an 1150. Ce ti.tre porte, que l'Abbaye a reçu en préſent des revenus en fonds de terres., qui relevoient du Fief de Pierre de ·Braine, *de cùjus feodo omllia erallt;* & que Pierre a bien voulu, ·en ratifier'la donation. Il·ne paraît pas que Pierre de Braine ait ·eu de la .poſtérité.

Agnès de Braine perdit Alix fa mere & Milon ſon mari, à peu de temps l'un de l'autre:Le Comte Milon était mort en l'an .1150. On le prouve par une Charte de cette année-, ·délivrée par JoOein 'Evêque'de Soiſſons, portant que la Dame Agnès a donné à L'RgHfe de Braine la pêche, le fond & le cours de l'eau d'un étang ſis à Cuiſſy, & une rente àprendre ſur l'autel de Bruyeres, afin qu'en confidération de ce.préferit, les Religieux 'de Braine fiJfent ·des :prieres -pour le repos de .l'ame du·Comte de. Bar ſon iman.

··Le veuvage de la Dame Agnès dura peu. Les biens immenſes

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 110.
(2) Gall. Chr. t. 9. p. 415.
(3) Gall." Chr. °t. 10. inſtr. p. '113. Muldr. Val. Roy. p. 140. 147.

qu'elle avoit recueillis des [ucceffions de fon pere, de fon ayeu1; de fes oncles, de fes freres & même du Comte Milon, la l'endoient l'une des héritieres les plus opulentes du Royaume. Ces biens furent un appas pour Rohert Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII, ou ſi l'on veut, un ſecond motif de rechercher l'alliance de la jeune veuve, qui avoit'd'ailleurs toutes les qua-' lités d'une femme vertueuſe (1). Robert fit la ëlemande de cette Dame. L'accord fut conclu, & le mariage célébré en l'an 1152, comme Templeux & Duchefne l'ont très-bien remarqué, & non pas en l'an 1153 ,comme Muldrac l'a avancé. Robert eſt la tige de'la branche royale des Comtes de Dreux & de Braine, & de celle· des Comtes de Bretagne, urus de Pierre Mauclerc fon petit-fils. Les Comtes de Dreux n'ont .prefque pas ceſſé de réſider au château de Braine} jufqu'à l'extindion totale de cette. illuſtre branche.

Damien de Templeux obferve, que la Seigneurie de Braine n'a jamais, été érigée en.titre de Comté , par un diplômé émané de quelqu un de nos ROIS. Ce titre lui eſt venu de la qualité des premiers Seigneurs de la maifon de. Dreux. Robert 1 prenoit , immédiatement après fOll mariage avec la veuve du Comte Milon, le titre de Comte de Dreux & de Seigneur de Braine. Depuis qu'il eut difpofé de fes domaines de Dreux en fav.eur de fon fils aîné, vers l'an 1184 , il commença à fe qualifier Comte de-Braine. Il prit les armes de fon épouſe , échiquetées d'or & d'azur à la bordure de gueules.

Le Comte Robert, héritier par fa femme' des grands biens des anciens Seigneurs de Braine, n'imitapas leur conduite envers les Monaſteres & les Eglifes. n chercha au contraire les occaſions d'aggrandir fes domaines, au préjudice deplufieurs Communautés: Religieufes vaHines de fan château' de Braine. n trouva peu de-réſiſtance dans quelques-unes de ces Communautés. Les Moines de"Coincy furent moins patiens.que les autres'. D'abord ils ſe récrierentcontre les vexations .du Prince, puis ils porterent leurs plaintes à Rome, ſur le refus que fit le Comte, de reſtituer ce qu'il leur' avoit enlevé. Les choſes en vinrent au point., que Roben fut frappé' d'excommunication par le Pape..

Rappellé à des ſentimens plus équitables par les peines de l'anathême, il offrit à Ancoul de Pierrefonds Evêque de Soiffons ;

(1) Tcmpl. p. 156. Duch. Hiſt, Dreux. p. 19. Muldr. p 122. Chron. Long-p.

de reftîtuer ce qu'il avoit mal acquis, pourvu qu'on lui promit de le relever de l'état d'excommunié. Ancoul foufcrivit à la propofition du Comte, & reçut de ce Seigneur tout ce qu'il avoit ufurpé à Coincy. L'Evêque rendit publique la réconciliation du Prince, par une lettre datée de l'an 1158. Il annonce dans cette lettre, que Robert ayant fatisfait à l'Eglife, il a été abfous des peines prononcées contre lui, à caufe de fes ufurpations & de fa défooéi{fance (1).

Robert ne fit prefqu'aucune aaion d'éclat. Tout ce qu'on fait de lui fe réduit à des faits peu importans (2). En l'an 1179, il fonda dans l'Eglife de S. 1ved de Braine quelques prieres, pour le repos de rame du Prince Henry fon frere, Archevêque de Reims. L'acte de cette fondation porte, qu'elle a été faite du confentement d'Agnès fon épouſe, de Guillaume fon fils & de fes autres enfans. En l'an 1180, le Comte accorda à la ville de Dreux une Charte de commune & de franchife, qui commence ainſi : *R. par la patience de Dieu, Comte de Dreux & de Braine.* Quatre ans après, il maria Robert ſon fils aîné avec Yoland de Coucy, & lui donna le Comté de Dreux. Il ne fe réferva que le Comté de Braine.

Dans un titre de l'an 1186, Robert 1 eſt nommé conjointement avec Agnès fan épouſe, qui prend la qualité de Dame héréditaire du château de Braine. Ce titre eſt ſigné de Maître Gautier Médecin du Comte, & d'Oilard Châtelain de Braine. Il porte, que du confentement de GuiHaume, Jean & Robert leurs fils, le Comte & la Comteffe de Braine fant la remiſe aux Religieux de Long-pont de quelques droits de mouvance qui leur étaient dûs, à condition que ces Religieux feroient dans leur Eglife les mêmes prieres pour le repos de l'ame de Pierre leur fils, que celles qui étoient d'ufage lorſqu'un Abbé de la Maiſon décédait (3). Il ne faut pas confondre ce jeune Seigneur avec le Pierre de Braine, dont nous avons parlé plus haut.

On a du Prince Robert 1 deux autres Chartes, datées de l'an 1187 : l'une eſt le contrat d'une rente qu'il conſtitue à ſes deux filles, l'vlarguerite & Béatrix, Religieuſe du Charme, ſur le travers de Braine: l'autre, qui eſt peu remarquable, eſt ſignée de ſes trois fils, Robert, Guiilàume & Jean (4). Robert 1 fonda la

(1) Gall. Chr. t. 9, p. 361.
(2) Hiſt. Dreux, p. 21.
(3) Chron. Long-p. p. 79.
(4) Duch. Hiſt. Dreux, p. 22.

Collégiale de S. Thomas du Louvre à Paris la derniere année de sa vie, & décéda le II Octobre de l'an 1188.

Après la mort du Comte, la Dame Agnès sa veuve fit quelques actions de marque. Elle renouvella le Prieuré de S. Remi de Braine, bâtit le château du Haut, qu'on nomme aujourd'hui *la Folie*, fit clore de murs le parc du château de Braine, & bâtit le moulin de Quinquempoix sur la riviere de Vesle.

Quelques mémoires qu'on m'a communiqués touchant le Prieuré de S. Remi de Braine, annoncent qu'il a été fondé par Agnès de Braine, veuve du Prince Robert I : c'est une erreur, Matthieu Herbelin ne parle en aucune sorte de cette fondation. La Comtesse Agnès n'a fait que décorer ce Monastere par ses bienfaits.

L'origine de ce Prieuré se perd dans les premiers siécles de notre Histoire. La tradition du pays prétend, que la premiere Communauté de S. Remi a été établie par Chilperic Roi de Soissons. L'on y fuivit d'abord la Regle de S. Benoît. Les Religieux reçurent ensuite la réforme de Cluny. Comme ils vécurent plusieurs Siecles sans rivalités, sans prérentions, & sans avoir aucuns différends avec leurs voisins, les anciens titres ne font point mention d'eux. Ils ne commencent à être connus dans les monumens, que vers le temps où l'Abbaye de S. Ived fut fondée, parce que les actes de cette fondation font mention de quelques biens limitrophes à ceux de S. Remi.

Je n'ai pu découvrir sur cette Communauté, que trois anciennes Chartes des années 1141, 1257 & 1264. La premiere nomme seulement quelques portions de terres, dont jouissoient les Religieux de S. Remi. On lit dans la seconde, que l'Abbé & les Religieux de S. Remi possédoient le moulin neuf de la ville. La derniere, datée du mois de Mars, porte que Marie Comtesse de Vreux & de Braine a reconnu, que les maître" freres & sœurs de l'hôpital de Braine, sont sujets à la banalité des fours du Prieuré de S. Remi, & qu'ils sont tenus de payer tous les ans huit sextiers de bled à ce bénéfice.

Sur la fin du treiziéme siécle, la Communauté perdit le titre d'Abbaye avec une partie de ses biens. On la fournit au Monastere de la Charité-sur-l'Oire, & il n'y eut plus à S. Remi de Braine, qu'un Prieur & un Sacrifiain. Nous rapporterons dans les Livres suivans, diverses particularités touchant les droits de ce Prieuré.

Le château du Haut, *cafirum de Celſo*, a été bâti par Agnès de Braine après la mort du Comte Robert I, pour ſervir comme de citadelle à la ville de Braine & à ſon château. L'édifice ayant été brûlé en 1423, nous ne pouvons pas en donner une deſcription complette. Les murs qui ont été conſervés en grande partie, ſont aſſis ſur un rocher de quarante pieds de hauteur; entouré d'un foſſé large & profond, taillé à vif dans le roc. Ces murs flanqués de pluſieurs tours, d'une hauteur & d'une épaiſſeur conſidérables, étoient défendus par une ſeconde enceinte garnie de tours & d'ouvrages extérieurs.

La hauteur ſur laquelle on voit encore les reſtes de cette eſpéce de fortereſſe, eſt ſituée à trois cens toises au couchant de Braine. On prétend qu'anciennement, le château du Haut communiquoit, avec la ville de Braine par des ſouterrains. Il a été érigé en Fief & ſéparé du domaine de la terre de Braine, pendant une longue ſuite d'années. Il eſt préſentement réuni à la Seigneurie de cette ville.

Agnès de Braine, veuve du Prince Robert, acheva avant ſon décès l'établiſſement de l'Abbaye des Prémontrés de Braine, que ſon pere & ſa mere avoient commencé à former. Nous avons différé juſqu'ici à parler de cette fondation, afin de rapporter de ſuite les principales circonſtances qui ont été l'occaſion de ſon établiſſement, & qui l'ont conduit à ſa fin.

La Communauté des Clercs, qui deſſervoient l'Egliſe Collégiale du château de Braine, après avoir pluſieurs fois changé de regle, depuis la Tranſlation des Reliques de S. Ived, juſqu'au temps où André de Baudiment entra en poſſeſſion de la ville & du Comté de Braine, avoit fini, par n'en plus avoir. Les Clercs du château menaient une vie relâchée & ſcandaleuſe, & ne gardoient plus aucune des pratiques qui avaient été prefcrites au temps de leur inſtitution. Le mal étant extrême, André de Baudiment jugea plus à propos de ſupprimer le Chapitre que de le réformer. (1).

André conſulta ſur ce ſujet Joſlein Evêque de Soiſſons. Joſlein avoit des droits à exercer ſur l'Egliſe de S. Ived de Braine, en ſa qualité d'Evêque de Soiſſons, de même que le Chapitre de ſa Cathédrale (2). Joſlein conſeilla au Seigneur de Braine, de renaître le Chapitre de S. Ived au lieu de le ſupprimer. Il l'engagea

(1) Templ. p. 156.

(2) Dorm. t. 2. p. 71.

à augmenter le revenu des prébendes, & lui promit de faire à l'Eglife de S. 1ved, conjointement avec *les* Chanoines de Soiffons, l'abandon de tOus les droits qu'ils pouvoient exercer. André qui n'avoit que des vues de perfeél:ion, déféra au'x avis de l'Evêque, & accepta la condition qu'on lui propofoit. Il fit un fore aux Chanoines pour les engageL" à remettre leurs prébendes. Il augmenta le revenu de ces prébendes, & chargea JofTelin du renouvellement de fa Collégiale. Ces choſes fe patTaient en l'an 1130.

L'Evêque crut, qu'en ſubſtituant des Chanoines réguliers aux féculiers qu'on venoit de dépofféder, il tarirQit la fource des anciens abus, & préviendroit ceux qui pourroienc naître.

Les Ordres Religieux étoient alors fort multipliés, fans être touS également recommandables par une conduite édifiante, & par la pratique des vertus monaftiques. Les plus anciens n'obfervoient plus les regles de leur ini1itution : quelques-uns de ceux dont la fondation étoit plus récente, donnoient déja prife au relâchement; ceux qui avoiem été les plus parfaits dans l'origine, ne confervoient plus rien de leur premier état. ,C'eft qu'il faut des fecours furnaturels & un détachement bien rare de toutes les affections humaines, à ceux qui font profeffion de s'élever aUdeſſus de touS les penchans gui flattent le tempéramment ou l'amour propre.

L'Ordre des Prémontrés qui ne faifoit que de naître, paroitToit avec un éclat plus ſolide aux yeux de Joflein, que cette ferveur ,paffagere, qui avoit accompagné les commencemens des autres Ordres Monaftiques. La circonfiance fixa fon choix. Il plaça dans la Collégiale du château de Braine. autant de Religieux Prémon;trés, qu'il y avoir de prébendes. Il donna à ces Religieux un Chef nommé GiDebert, avec la qualité d'Abbé. André de Baudi'ment & la Dame Agnês [on épolifeapprouverent .cette infiallation , & accorderent aux Religieux de nouveaux bienfaits. Ils leur donnerent la redixme de tout le 'territoire de Braine, avec les -dixmes de S. Aubin, apparemment Rofoy-Saint-Aubin; à la charge de leur faire tous les ans un anniverfaire après leur mort. Cette fondation s'exécute encore préfentement, touS les ans le feize de Juillet. ,Les dixmes de S. Aubin furent enlevées aux Prémolltrés de Braine, peu d'années après cette donation. On ne les leur reſtitua qu'en l'an 1197 : ces dixmes étoient alors au pouvoir d'un

particulier nommé Hugues de Guny: Nivelon de Chérify Evêque de Soiffons, contraignit ce particulier de les lendre aux Religieux de S. 1ved.

Joflein confirma la donation du Seigneur de Braine, par une Charte qu'il fit expédier, & par laquelle il donne lui-même a la nouvelle Abbaye, quelques revenus qu'il poſſédoit à Hoftel (1).

Guy de Braine combla les Prémontrés d'attentions, après la retraite de fon pere & de fa mere. De fon temps, la nouvelle Communauté reçut en préfent toutes les dixmes de Blanzy, excepté la part de l'Eglife du lieu, celle du Prêtre de cette Eg1ife, & celle de la-Couture S. Rufin (2).

Les Religieux de S. 1véd mettent au nombre de leurs premiers bienfaiteurs, le Roi Louis VII qui leur donna les dixmes de Vailli; le Chapitre de S. Corneille de Compiegne, qui leur céda la Chapelle de Bouqui; Renaud Comte de Soiſſons, qui leur accdrda quelques terres de fes domaines, & d'autres particuliers moins connus, qui facrifierent une partie de. leur fortune, à la fatisfaction d'avoir part 'aux prieres des nouveaux Réguliers de Braine.

Une Charte de l'an t 141 nous apprend, que parmi les biens donnés à S. 1véd, les Prémontrés avoient des terres limitrophes à celles que les Bénédiétins de S. Remi poffédoient auprès du moulin de ce nom. Cette Charte eſt ſignée de Renaud Comte de Soiffons,.de Gérard de Cherify, de Pierre de Braine, du Seigneur Hellon de Villers, d'Adon de la Cour-Landon, & de Jacques. de Ribemont. La proximité des biens occaſionna un différend entre les deux Communautés de S. Ived & de S. Remi; l'affaire dura plus.de dix ans. Ancoul de Pierrefonds Evêque de Soiſſons, la termina en l'an 1153.

Les Prémontrés eurent auſſi quelques comeftatiol1s avec les Chanoines du Mont-Notre-Dame, touchant les dixmes. Joflein Evêque de SoiITons, accorda les parties dès l'an 1140.

Agnès de Baudiment ou de Champagne favorifa beaucoup les Prémontrés de Braine après la retraite de Guy, & même après qu'elle eut épouſé Robert 1 frere du Roi. On rapporte l'hiſtoire de l'Hoſtie miraculeufe, à l'année même de fes fecondes nôces avec le Comte de Dreux. Les circonftances de cet évenement varient dans les écrits de ceux qui nous l'ont tranfmis;' nous nous

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 358. 364.

(2) Ibid. p. 360. t. 10. ioUr. *p.* 116.

conformons ici à ce que D. Martenne en raconte dans ſes Voyages (1).

Il Yavoit à Braine plulieurs familles Juives, dont les unes vivoient de leur trafic; les autres étoient aſſujetties à la fervitude. Il ſe trouva dans ,une de ces familles ,une jeune Juive d'une rare beauté, dont les charmes firent une forte impreſſion ſur l'eſprit de la Comteſſe de Braine. Une ſeule difficulté empêchoit la Comteſſe , de donner à ſa vive amitié tout l'eſſort qu'elle auroit déſiré. Cette belle figure cachoit une ame infidéle, ſouillée du péché originel, & rebelle à la loi de grace.

Pour laver ces taches, la Comteſſe entreprit de convertir la jeune infidéle à la foi. On la catéchiſa d'abord avec aſſez de ſuccès : on vint à bout de lui inculquer les principaux myſteres de notre Religion, excepté celui de l'Euchariſtie. La Juive déclara, que jamais elle ne pourrait ſe déterminer à croire la préſence réelle, ſi elle ne voyoit Jeſus-Chriſt à la place de l'Hoſtie, ſous la figure humaine.

Comme cette apparition ne pouvoit s'effacer ſans un miracle, on eut recours aux jeûnes, aux proceſſions, aux prieres ſolemnelles pour l'obtenir. Ce miracle ne pouvoit arriver qu'à la Meſſe. On choiſit pour la célébrer, le plus recommandable des Religieux de S. Ived par ſa piété & par ſes mérites. Le jour de cette Meſſe ayant été indiqué, Henri de France Archevêque de Reims, frere du Roi & du Comte de Braine, s'y rendit. Il aſſiſta à la Meſſe, accompagné d'Ancoul de Pierrefonds Evêque de Soiſſons, de Pierre Abbé de Braine, & d'une Cour compoſée de perſonnes du plus haut rang. On permit aux familles Juives l'entrée de l'Egliſe de S. Ived.

Au moment de l'élévation, Jeſus-Chriſt parut à la place de l'Hoſtie, ſous la forme d'un enfant, & diſparut preſqu'auſſi-tôt, de maniere qu'il ne reſta plus que les eſpéces de l'Hoſtie conſacrée ,entre les mains du Prêtre. La Juive ne put tenir contre cette apparition: elle ſe convertit, demanda le Baptême, & un grand nombre de Juifs ſuivirent ſon exemple.

On montre dans le tréſor de S. Ived, le calice qui ſervit à la célébration de cette Meſſe. La coupe de ce calice contient un petit Reliquaire de philagrame en or, qui s'éleve du fond, de quatre à cinq pouces. L'Hoſtie étoit placée dans ce Reliquaire. Dom

(1) Tom. 1. p. 33.

Martenne

Martenne dit, qu'on la voyoit encore entiere de fon temps, qu'elle étoit de la grandeur d'un denier, & qu'elle avoit onze lignes de diamétre. Il ne refte plus préfemement de cette Hoftie, qu'un peu de pouffiere. On avait gravé ces deux vers à côté de l'Hoftie:

Ad vitem vitæ ſitientes oro venite,
Et vinum licitè de verâ ſugite vite.

On établit une Confrairie en mémoire de ce miracle. Elle eft autoriſée par plu{ieurs Bulles des Papes. Les Confreres font tous les ans une proceffion folemnelle, le Dimanche dans l'Ofrave de la Fête-Dieu.

La chafuble qui ſervit à célébrer la Meffe où le miracle arriva, eſt un monument qui mérite d'être vu. Elle eft ornée de figures en broderie d'or; ces broderies font relevées par l'éclat de pierres précieufes enchaffées dans l'or. Le f-Ond de la chafubleeft une étoffe croifée de foye cramoifi, femée de figures de lions affrontés par couples" brochés en or-trait, d'une grande fraîcheur. Autour de l'ouverture par où le Prêtre paſſe la tête, & le long du derriere de cette chafuble, regne une large bande engreflée & remplie de femences de perles fines en plein, avec d'autres perles rondes &groffes, en efpace les unes des autres fur la bordure. n y refte quelques autres pierres précieufes, mais en petit nombre: --011 s'apperçoit qu'il y en avoit beaucoup. Sur le devant on remarque la figure d'un Séraphin, & à l'oppofite celle d'un *Agnus Dei*, toutes deux auffi brodées en perles fines.

Cet ornement eft un des plus riches & des plus anciens, qu'on :ait confervé jufqu'à nos jours. On prétend qu'il a été donné à l'Eglife de S. Ived par l'Archevêque de Reims frere du Roi.,

Les premiers Abbés de S. Ived de Braine n'ont rien fait de mémorable pendant leur gouvernement. On lit le nom de Giflebert premier Abbé de Braine, au bas de la Charte de fondatioll de l'Abbaye de Long-pont, dreſſée en l'an 1132. Giflebert eut pour fucceffeur l'Abbé Pierre, auquel Joflein adreffa deux Chartes; l'une en 1141, l'autre en 1145, par lefquelles ce Prélat confirme les Religieux de Braine dans la jouiffance des biens attachés à leur maifon. La feconde de ces deux piéces, eft {ignée de Normannus Chancelier de l'Evêque, de Hugues Abbé de Prémontré, de Gautier Abbé de S. Médard de Soiffons, ·d'Ives Comte de Soiffons, de Gérard de Chérify, de Pierre & de Barthelemi de Braine, d'Enguerrand Martifarz & du Prevôt Paren. L'Abbé

Pierre mourut la même année qu'André de Baudiment, en 1145.

Les Abbés Raoul, Guéric, Baudoin, Hugues, Louis, Guillaume, & Pierre II, ont remplacé fucceffivement Pierre I. On peut voir au *Gal/ia Chrijlialla* (1), ce qui eft arrivé à Braine ſous le gouvernement de ces Abbés, les donations qu'ils ont reçues, les acql1iGtions & les tranfaélions qu'ils ont faites.

Le Monaſtere de Braine étoit double dans fan origine, de même que les autres Abbayes de Prémontrés. Les Religieufes occupoient un bâtiment féparé par un mur, du corps de logis des hommes. Ce bâtiment touchoit au cloître des Religieux. La Communal1té des femmes exiftoit dès l'an 1140. On l'apprend de deme titres datés de cette année; l'un eft une tranfattion entre les Chanoines du Mont-Notre-Dame & les Religieux de Braine. L'autre eſt une piéce déja citée, qui porte qu'en cette année, SybiUe fille de Jean de Cormelle, a pris l'habit de Religion. à S.. 1ved de Braine. On voit encore dans la barre-cour de l'Abbaye de Brai.. ne, le corps de logis des premieres Religieufes.

Ces Sœurs de l'Ordre occl1perent ce bâtiment pendant peu' d'années. La Comteffe de Braine leur donna pour retraite, une efpéce de cenfe nommée Bruyeres,. fituée au pied du Mont-Notre-Dame, à une demi-lieue de Braine. Il y avoit une Chapelle en ce même 1"leu.

Il Ya une paroitre de Bruyeres près de Val-Chrétien, qui eſt du" Valois, de même que la cenſe en queſtion. En l'an 1589, le Curé: de cette Paroiffe paya ſix livres onze fols quatre deniers pour les\ députés du Duché de Valois aux Etats de Blois. Je ne fai, auq'Jel de ces deux Bruyeres il faut appliquer, ce qui eſt rapporté de la donation faite par Agnès de Braine de l'étang de Cuiſſy aux Religieux de S. Ived. L'acte de cette donation fpécifie, que la Dame Agnès en a dépofé l'acte fur l'autel de Bruyeres (2).

En· l'an 1154., la Communauté des Religieufes de Braine, étoit tout-à-fait établie à Bruyeres. Cette particularité" nous eſt connue,. par une donation de la Comterre de Braine aux *Religieuſes de Bruyeres*, d'uń étang ſitué à Ancy, où, l'Abbaye de 5.. Ived poſſéde encore une ferme.

Ancy ou le Pont-d'Ancy, eft un lieu fort ancien. On y paſſoit autrefois la Ve{}e fur un pont, dont on appercevoic encore les débris il y a quelques années. On a trouvé auprès.de ce pont en

(1) Tom. 9. p. 490.

1 (2) Gall. Chr. ibid.

'démolHfant de vieux murs, des membres de ſtatues mutilées ; .beaucoup de tuiles canelées très-épaiſſes, des bris de marbre de toutes les ſortes. Un payſan de Limé, creuſant, il y a quinze ans, un foſſé aſſez près de l'ancien pont, brifa d'un coup de hoyau un vaſe de verre, femblable à une grande bouteille, qui étoit rem.-pli d'oſſemens. Il déterra un peu plus loin, des os d'homme, d'une grandeur extraordinaire. On a meſuré un *Tibia*, qui avait vingt-deux pouces de longueur.

Tous ces monumens nous ont paru de trois âges différens. Nous croyons, que les oſſemens d'une grandeur extraordinaire appartiennent au temps, où les Gaulois ſe gouvernaient ſelon leurs loix. Les oſſemens renfermés dans des urnes de verre, de méme que les ſtatues mutilées, ſont poſtérieures au regne d'Auguſte. Les tuiles canelées ſont communes dans le Valois, ſur pluſieurs emplacemens qu'on fait avoir été habités ſous les Romains du Bas-Empire, un peu avant la fondation de la Monarchie Françoiſe.

La réunion des circonſtances fait préſumer, qu'il y avoit eu d'abord en ce lieu, une habitation de Gaulois; qu'on y avoit bâti une maiſon de plaiſance, après le regne d'Auguſte; & que cette maiſon aura été détruite ou endommagée, au temps de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe: dans l'obſcurité de temps auſſi reculés, on ne peut marcher, pour ainu-dire, qu'à tâtons. Faute de faits certains, il faut s'aider de conjectures. J'ai cru devoir rapporter ici ces antiquités, parce que je n'aurai plus occaſion de parler du pont d'Ancy. Je reviens au Couvent de Bruyeres.

Je n'ai pu ſavoir, combien de temps la Communauté de Bruyeres a ſubſiſté. Il n'y a plus qu'une ferme à Bruyeres: elle appartient aux Prémontrés de Braine. On voit encore à côté de cette ferme, des débris de l'ancien Monaſtere. On lit aux Annales de 'Prémontré, que les biens de la Communaute de Bruyeres ont été changés en un bénéfice ſimple, qui appartient au Séminaire de Soiſſons.

La jeune Juive convertie par les ſoins d'Agnès de Baudiment Dame de Braine, mourut.à ce qu'on prétend, peu de temps après le Comte Robert J. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'Egliſe" de Braine, en un endroit où l'on voyoit autrefois uIte pierre plus longue 'que large, ſans inſcription, entre la tombe d'Agnès & celle de Robert II ſon fils.

Duchefne aſſure, qu'Agnès de Baudiment, veuve de Robert I

Comte de Dreux, vivait encore en 1202, quatorze ans après la mort du Prince fan mari. On connoît, qu'elle était décédée en l'an 1217, par l'acte d'une donatiollfaite à S. Germer par Philippe de Braine Evêqu,e de Beauvais, de plufieurs meubles qu'il avait hérité de la fucceiIion de *la* Comteſſe fa mere.

Agnès étant morte, [on corps fut inhumé au milieu du chœur de l'Eglife de Braine. Ce qu'on lit à ce fujet dans les Voyages de D. Martenne, que cette Dame eft inhumée au. milieu du cloître de l'Abbaye, eft vifiblement une faute. On couvrit fa fépulture d'une tombe qu'on voit encore. L'effigie de la C.omteife eſt re-préfentée au naturel fur cette tombe: elle eft relevée en boſſe : la tête de l'effigie eft d'une grande beauté. La tombe eft de pierre. dure, fans infcription &: fans date. Le bas n'eſt qu'ébauché.

La Comteffe laiſſa dix enfàns, fix fils & quatre filles ,. qui par... tagerent fa ſucceſſion. Robert l'aîné des mâles, qui avoit reçu en panage le. Comté de Dreux .du vivant de fon pere, hérita du' Comté de Braine, après le décès de la Comteffe ſa mere. Philippe le fecond des garçons, &: Henry le troiſiéme , embraſſerent l'état Eccléſiaſtique. Philippe devint Evêque de. Beauvais, &: Henry Evêque d'Orléans. Guillaume de Dreux, Jean & Pierre de Braine, trois autres fils d'Agnès &: de Robert I} font peu connus par leurs actions. Guillaume mourut fans alliance avant l'an 1208, &: fut inhumé à Long-po.nt. Il eft fait mention de Jean dans une· Charte de l'an 1187' Cette. p,iéce qui eſt en même' temps fignée de Robert &: de Guillaume, eſt le ſeul monument où le nom de Jean. foit écrit.. Pierre de Braine eſt cité dans un titre de l'an 1179,. éomme é.tant poſſeſſeur d'un Fief ſitué. du côté. du tréfond de Dé-mentard.. La. ferme de Démentard &: une grande partie du n:éfond televoient de ce Fief (1). Pierre mourut en l'an 1186, fuivanc la Chronique de Long-pont, qui fe: trouve. à ce. ſujet en contradic-tion avec le· titre de l'an 1187., déja cité; Nous avons remarqué, que Pierre de Braine fut inhumé àLong-pont, ave.c des honneurs. extraordinaires.

Robert, Philïpp.e& Henry-, nous ſont beaucoup plus connus que leurs freres. L'article de Robert II n011S occupera dans un autre endroit de cette Hiftoire. Nous allons rapporter les prin. cipaux traits, qui caractériſent plus particuliérement la vie de Henry & de Philippe..

(1) Chron. Long-p. p. 67. 79.

Henry de Dreux entra dans l'état Eccléſiaſtique, par inclination & par choix. Il fut d'abord Archidiacre de Brabant dans l'Egliſe de Cambrai. Il paſſa de cette dignité à celle d'Evêque d'Orléans, en l'an 1186. Depuis ſon inthronifatïon, il reçut de Pierre de Blois une lettre, par laquelle cet homme célebre l'engage à fGlliciter le Roi Philippe Augufte ſon couſin germain, à demander au Clergé de France' des prieres, plutôt que des fecours d'argent, pour lever une armée contre les Sarraſins (1). Henry entreprit le voyage de Rome en 1198, pour travailler'à la délivrance de Philippe [on frere, que les Anglois tenoient priſonnier. Arrivé à Sienne en Tofcane, il fut attaqué d'une maladie qui le mit au tombeau, le vingt-cinq Avril de la même année 1198. On rendit à ſa mémoire, tous les-honneurs qui étoient dus à ſon caractere & à ſa naiſſance. On-l'inhuma dans l'endroit, qui ſervoit de ſépulture aux Evêques du lieu. Agnès ſa mere vivoit encore. Elle fonda un Service poude repos de ſon ame dansJ'Eglife Cathédrale de Reims (2).

Rien n'eſt plus commun que de voir des ſujets engagés dans un état contre leur inclination, contre leur gré, contre leur vocation. Les parens qui forcent leurs enfans à embraſſer un-genre de vie contraire à leurs' diſpoſitions, à leurs talens, à leur caraaere, perdent ces enfans, ſe manquent à eux-mêmes & à la ſociété. Tel auroit excellé dans la profeſſion des armes, qui deshonorel'état Ecdéſiaſtique, par une vie diſſipée, & par une conduite oppoſée aux hienféances, qu'un Miniſtre des Autels doit garder pour l'honneur de [on caractere. Voici un exemple de cette conduite.

Philippe de Dreux naquit au château de Braine, avec un génie & des qualités direaement oppoſées au genre de vie, que Ces pareos lui firent embraſſer dans la fuite. Dès qu'il eut atteint l'âge & les forces néceſſaires, il prit parti dans les armées, & fic'le voyage de la Terre-fainee, où il donna des preuves de bravoure & d'habileté dans la profeſſion des armes. A Jon retour en France, il vitſon onde Henry Archevêque de Reims, qui l'engagea par des raiſons de fonune, à ſe-faire Eccléſiaſtique. Philippe fut nommé Evêque-de:Beauvais.en l'an 1176, & prit poſſeſſion de ſan Siége en 1180 (3).

Il eut part aux plus grands évenemens de ſon temps, militaires

(1) Petr. Bleſ. p. 112. an. 1188.
(2) Gall. Chr. t. II. p. 1456.
(3) Duch. Hiſt. Dreux, p. 31.

& civiles. Il aſſiſta au Couronnement de Philippe Auguſte, comme Pair de France. En 1182, il fit le voyage de S. Jacques en Galice. Le Roi Philippe Auguſte & le Roi d'Angleterre étant partis pour la Terre-Sainte, l'Evêque de Beauvais les y ſuivit, & s'expoſa en combattant vaillamment pour les intérêts de la Religion. Moins heureux qu'à ſon premier voyage, il fut pris par les Infidéles, & conduit priſonnier à Babylone: il ſe retira de leurs mains à prix d'argent, & revint en France. En l'an 1193, il unit-la Vidamie de Gerberoy à ſan Siége de Beauvais.

1. première croisade

Les Rois de France & d'Angleterre, après avoir marché de bOll accord contre les Infidéles, ſe diviſerent entre eux. Les Généraux du Roi d'Angleterre pou{ferent leurs partis juſqu'aux portes de Beauvais. A la vue des ennemis, l'Evêque ſentit renaître ſan ardeur guerriere, & oublia ſa dignité. Il raſièmbla à la hâte un corps de milice bourgeoiſe, qui n'avait jamais vu l'ennemi.

Quoique le nombre des Anglais fût ſupérieur àcelui du corps des bourgeois, l'Evêque réſolut d'exécuter une ſortie. Il ſe couvrit d'une armure complette ; le bouclier au bras, le caſque en tête, le corps couvert de la même cotte d'armes qu'il avoir portée à la Terre-Sainte. Il s'avança avec beaucoup d'intrépidité à la tête de ſa troupe, pour charger les Anglais. Ceux-ci reçurent les bourgeois, avec une fierté qui les effraya. La troupe de l'Evêque lâcha pied, ſans écouter la voix de [on Chef, qui faiſoit les derniers efforts pour rallier les fuyards. Le bataillon fut diſſipé : ceux qui n'eurent pas le temps de ſe ſauver dans la ville, furent faits priſonniers; l'Evêque lui même tomba au pouvoir des Anglais, tandis qu'il cherchoit à rétablir le combat.

Le Chapitrede Beauvais écrivit au Pape, pour le prier d'obtenir du Roi d'Angleterre, la délivrance de ſan Evêque. Henry, Evêque d'Orléans, entreprit le voyage de Rome, dans le deſſein d'accélérer le moment où Philippe ſan frere devait être rétabli dans ſan Siége.

Le Pape adreſſa au Roi d'Angleterre un Bref, par lequel il le prie, avec toute ſorte d'inſi.ance, de rendre la liberté à l'Evêque de Beauvais *ſon fils*, *ſon cher fzls*. Le Roi d'Angleterre envoya au Pape la cotte d'armes de l'Evêque, & chargea ſan député de porter ces paroles au Pontife en la lui préſemanr : *Tunica jilii tui hæc eſt?* Reconnoiſſez-vous la Tunique de votre fils? Le Pape à qui le député raconta de quelle maniere l'Evêque avoit été pris,

répondit: ce n'eſt plus ni mon fils, ni celui de l'Egliſe, c'eſt un ſoldat de Mars & non de Jeſus-Chriſt; qu'il ſe rachete à prix d'argent. Le Roi d'Angleterre exigea ſix mille marcs d'argent, que l'Evêque paya.

Ce contretemps ne guérit pas l'Evêque de ſa manie pour la profeſſion des armes. Il marcha contre les Albigeois en l'an 1212, & combattit contre eux avec beaucoup de valeur.

Au retour de cette campagne, il eut un différend très-vif avec le Comte de Boulogne (1). Celui-ci ayant attiré le Comte de Clermont dans ſon parti, l'Evêque appella à ſon ſecours ſes neveux, fils de Robert II Comte de Braine. Le Comte de Boulogne commença les hoſtilités. Il prit & ſaCa un fort qui appartenoit à l'Evêque. Le Prélat ſecouru de ſes neveux, ura de repréſailies: il enleva de vive force un fort appartenant au Comte de Boulogne, & le raſa. Cette petite guerre dura peu: les parties en vinrent à un accommodement.

Le Pape apprenant que l'Evêque de Beauvais avait oublié ſes anciennes infortunes, & continuoit de mener la vie d'un militaire, au lieu d'édifier ſon Clergé & ſon peuple par une conduite exemplaire, lui écrivit une lettre fort vive, par laquelle il lui défendait de porter l'épée. L'Evêque prenant à la lettre la défenſe du Pape, s'abſtint de porter l'épée & de manier cette arme. Il ſe fit faire une maſſe d'armes garnie de picots & de pointes, & s'en ſervoit au lieu d'épée. Il ſuivit Philippe Auguſte aux guerres de Flandres, parut avec éclat à la mémorable journée de Bouvines & paya de ſa perſonne avec un courage héroïque (2). Il aſſomma un grand nombre d'Anglois, & terraſſa Etienne Longue-épée Comte de Saliſbury, frere naturel de Jean Roi d'Angleterre: Il ne lui ôta pas la vie: il le fit priſonnier & le livra à Jean de NeDe. Il aſſiſta en l'an 1216, en qualité de Pair de France, au fameux jugement de Melun, touchant la Comteſſe de Champagne. En l'an 1217, il fit ſon teſtament. Il donna à ſon Chapitre, des dixmes qu'il poſſédoit à Chévrieres, & fit préſent à l'Abbaye de S. Germer d'une piéce de vaiſſelle d'or, qui lui venoit de la ſucceſſion de la Comteſſe de Braine ſa mere.

On trouve dans les Décrétales, pluſieurs refcrits des Papes Alexandre III & Innocent III, adreſſés à Philippe Evêque de Beauvais. La plus remarquable des circonſtances de ſa vie, eſt

(1) Rigord ad an. 1212.

(2) Guill. Britto, Ph. lib. 10.

l'établWrement de la publication des bancs de mariage, pour la sûreté des conjoints & pour l'utilité publique (1).

Sa déférence, fon reſpect pour les avis des Papes, & fes attentions pour le maintien de la difcipline Eccléſiaſtique, lui font beaucoup d'honneur aſſurément : mais ces perfeEtions prouvent feulement qu'il avoit beaucoup d'efprit & de jugement, & ne le difculpent pas de la faute qu'il fit d'entrer dans l'état Eccléſiaſtique, par égard .pour des avis qui n'étoient fondés que fur des vues d'intérêt. Celles de [es qualités qui cauferenr un fcandale général" euſſent été regardées comme des graces d'état, s'il eût continué de fuivre la profeffion des armes qu'il avoit d'abord embraſſée. Il mourut à Beauv.ais au mois de Novembre de l'an 1217; regretté de fes diocéfains, à caufe de fes vertus civiles, & d'ul1 caractere bienfaifant, qui le portoit à prévenir ceux qu'il pouvoit obliger.

28. La fondation de l'Abbaye de Chartreuve a fuivi de près l'établiffement des Prémontrés de Braine. Chartreuve eſt un lieu ancien. Ses noms latins, *Cartovorum*, *Caſtrovorum* & *Cartovra*, font compofés des deux mots, *Caſtrum* qui ſignifioit un château fortifié, & *Evora* ou *Euvre*, qui dans l'ancien langage ſignifioient une forêt. La ſituation de Chartreuve autorife cette explication.

Il y a apparence, que le premier château de Chartreuve avoit été bâti par les Romains. Sa premiere origine n'a pas d'époque certaine. Après la conquête des Gaules par les Francs, ce lieu devint une terre du Fifc (2). Cette terre fut donnée aux ayeux du Seigneur Gomnoald. Celui-ci vendit ce domaine, fur la fin du feptiéme ſiécle, à S. Rigobert Archevêque de Reims, moyennant une fomme de cinq cens fols d'or, que le faint Prélat lui. paya ccmptant. S. Rigobert fit pré[ent de cette terre à fon Archevêché.

Vers le temps où la terre de Braine fut enlevée aux Archevêques de Rouen) des Chevaliers, vaffaux des Comtes de Vermandois, ravirent à main armée la terre de Chartreuve aux Archevêques de Reims; les terres de Chartreuve & de Chéry paſſerent de ces Chevaliers au pouvoir des Comtes de Champagne, & de ceux-ci, aux Seigneurs de la terre de Braine.

Après la mort du pere de la Dame Agnès, qui épouſa André de Baudiment, les terres de Chartreuve & de Chéry échurent à

(2) Gall. Chr. t. 9. p 732.

(2) Flodoard. lib. 2. chap. 11.

Hugues

Hugues le Blanc [rere d'Agnès. Hugues forma le deſſein de placer .des Religieux à Chartreuve, avant que l'Abbaye de Braine eut été fondée ; mais il mit .pluſieurs années à l'exécuter. Quelques Auteurs ayant égard .au temps où Hugues forma (aréfolutioll, -ont avancé que l'Abbaye de Chartreuve eſt le premier Monaſtere de Prémontrés, qui ait été fondé au Diocefe de Soiſſons. Cette fondation eſt poſtérieure à celle de Valfery, établie d'abord à Viviers (1).

Hugues de Chéry eut befoin.pour exécuter ſon projet, du con- [entement de Guy ſan frere.& de la Dame Agnes de Braine. ſa [œur, parce que .les biens qu'il ſe proporoit de donner en dot au nouveau Monaſtere, dépendoient en partie de ces deux'per- ſonnes. Hugues demanda auſſi le conſéntement de Henry 1 Roi d'Angleterre, qui avait apparemment quelques prétentions à exercer ſur les mêmes biens. Il obtint ce qu'il déſiroit.

G.uy de Braine, dont il eſt ici.queſtion, doit être diſtingué de Guy de Baudiment., fils d'André, qui poſſéda la terre de Braine après le décès de ſon pere. L'un étoit l'oncle, l'autre le neveu. Guy de Braine, frere de Hugues & d'Agnès, eſt cité ſous le nom de *Vido de Breina* dans une Charte de l'an 1123, concernant le Monaſtere d'Igny.. Il eſt marqué dans cette .piéce, que Guy a fait ſon préſent à cette Abbaye, ſous le .bon plaiſir du Seigneur Thibaud Comte de Champagne (2). Guy mourut ſans poſtérité, de même que Hugues le Blanc ſan frere. Les biens de ces deux: Seigneurs.revinrent à Agnès leur ſœur, avec les droits particu- liers que Hugues s'était réſervés ſur l'Abbaye de Chartreuve.. C'eſt par cette rai[on, que les Comtes de Braine ſQnt encore re- çus à Chartreuve comme Patrons, lorCqu'ils s'ypréſentent: ce qui arrive ordinairemeur aux mutations.

Hugues, après avoir aſſuré un fond de ſubſiſtance aux Reli- gieux qu'il voulait faire venir à Chartreuve, choiſit le chef qui devait gouverner la nouvelte Communauté en qualité d'Abbé. Il jetra les yeux ſur un Prémontré. nommé Odon" qui avoit la réputation d'une .rare intelligence & d'une vie exemplaire. 'Odon fut chargé de l'achevement des lieux 'réguliers & de l'inſ- tallation des Religieux, qui devaient compoſer la nouvelle Com- munauré. Ncus ignorons en quelle année Odon mit fin à l'éta- bliſſement de l'Abbaye de Chartreuve. Les Abbés ſes ſucceſ-

(1) Gall. Chr. t. 9. p. 483. t. 10. inſtr. p. 128. 1 (2) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 110.

feurs n'ont rien fait qui mérite d'être rapp()rcé. Sur la fin du dou-" ziéme ſiécle, Philippe d'Ouchy fit préfent à Chartreuve d'un revenu en grains, lorfque Philippe fon fils prit l'habit de Prémoncrê' à Chartreuve.

Odon forma une Communauté de femmes dans l'enceinte de· fan Monaftere. Cette Communauté fubfifl:oit eacote à Chartreuve, en l'an 1197. Le trait qui fuit, en eft la preuve.

Il eſt marqué dans une Charte de Fulbert Evêque de Térouanne, datée de cette même année 1197, que Fulbert & fa femme' Herœa fe font retirés à Chartreuve avec Doline leur fiUe; qu'ils, ont donné tous leurs biens à l'Abbaye avec ces refl:rjdions;' 1°. que Fulberc & fa femme demeureroient dans l'Abbaye fans, prendre l'habit de l'Ordre, & qu'ils y meneroient la vie féculiere; 2°. que Doline leur' fille prendroit l'habit de Religion, & fuivroic la Regle des Sœurs de l'Ordre; 3°. que le pere & la mere de la Religieufe conferveroient leur vie durant une partie de leurs biens, pour lefquels ils payeroient à l'Abbaye une rente annuelle d'un marc d'argent.

Les Religieufes furent transférées quelques. temps après en un endroit ſitué entre Ch1nreuve & Chéry, à un, demi quart de lieue au nord de Chartreuve. Il n'y a plus préfentement, qu'une métairie en c.et endroit, qu'on nomme, la *ferme des Dames*, ou *les Dames ſous Chery*. L'ancienne Eglife ſubſiſte encore, avec quelques porf"ions des lieux réguliers.

29'. Les Chanoines du M'ont-Notre-Dame eurent pluſieurs conteſtations avec les premiers Prémontrés de Charrreuve & de" Braine, touchant des biens limitrophes. Ces conteſtations 'fürent terminées par une tranfaaion paſſée en l'an 1140, entre· l'Abbé des Prémontrés de Braine & Thomas, Doyen du Mont-Notre-Dame. L'acte dont on a encore l'original, porte que· les Chanoines du Mant-Sainte-Marie cédent aux Religieux de Braine le moulin de Joye, à condition que les Religieux' payeront annuellement aux Chanoines, une rente de fept: muids & demi 'du plus. beau froment, qui fera récolté fur les terres de la ferme de Bruyeres.

Ce moulin de Joye ſubſiſte encore. Il eſt ſitué au bas du Mont-Notre-Dame., fur la petite riviere qui fépa're les deux territoires du Mont-Notre-Dame & de Quincy. Il y avait autrefois Frès. de ce moulin un. *pont de Jouiſe* .J. où paſſoit le grand chemin

de Paris à Reims: on gagnoit Ouchy " 'en montant la boulerie de Tannieres.

Le Doyen Thomas, qui conclut l'accord dont-on vient de ,parler, étoit un Eccléfiaftique vertueux, pour qui l'Evêque Jorfelin avoit une grande ,eftime. Il furvécut peu d'années à cet accord. Après ſa mort, fon Chapitre rendit à fa mémoire les honneurs 'qu'il avoit mérités. On l'inhuma dans \'Eglife,& l'on plaça à côté de fon tombeau une épitaphe, dont l'infcription eſt conçue en ces termes :

Efl homo vermis, humus ejl, & mundi gloria fumus,
Et preſens vita, tranſit ut umhra cita.
,Pes, tzue!a, manus, Cleri fuit iſte Dtcanus,
Pauperis & baculus, quem regit hic tumulus.
Cum nulli ſenſus mOrtem demat neque cenſus
His Thomas nituit, qui tamen ecce ruit.

Ces vers, quoiqu'affez mal tournés, font un éloge complet du Doyen Thomas. Ils le repréfentent comme le pere des pauvres, comme l'ami & le défenfeur de fes Confreres. L'Eglife où ce' 'Doyen fut inhumé, étoit la même qui avoit été bâtie par Gérard de Rouſſillon, Fondateur du Chapitre. Les vers que nous venons de tranfcrire, font parfaitement bien figurés en caraaeres moitié romains, moitié gothiques, avec beaucoup d'abbréviations & de liaifons. L'épitaphe fe voit encore dans'la èroifée gauche de la grande Eglife du Mont-Notre-Dame, au deffousde la voûte. Elle eſt dans un fens renverfé (1).

'30. La Maifon des Seigneurs de Bazoches fe perpétua pendant tout ce fiécle, par une illuftre &' nombreufe poftérité. Hugues de Bazoches, dont nous avons parlé au Livre précédent, eut quatre fils; Guy, Gaucher, Hugues II & Gérard, & une fil'e nommée Ermengarde, dont il eft fait mention dans un titre de l'an 1134. Guy de Bazoches eut des defcertdans ,dont nous allons parler. ——

Gaucher eut en partage les terres de Coulonges & de' Pouilly, avec une portion de la Seigneurie de Bazoches. Il confir,ma les donations faites a S. Rufin par fonpere. Il donna en l'an 1'134, à l'Eglire de S. Thibaud, un moulin ſitué fur la chauſſée

(J) Duch. Hiſt. Chat. p. 68.

de Bazoches. On conferve un acte de l'an 1141, par lequel il donna un pré à l'Eglife de S. 1ved de Braine. Il mourut fans en.,. fans en 1148.

Hugues II époura l'héritiere de la Vidamie de Châlons. Je' n'ai rien découvert fur Gérard.

Guy de Bazoches entra en poſſeſſion de la plus grande partie des domaines de fan pere. Quelques titres du temps portent, qu'il r.eftitua. à l'Eglife de S. ThibaudJa dixme de Carthain, que fan pere avait ufurpée, & qu'il la donna à un Chevalier de fan château, nommé·Ifuard, pour lui tenir lieu de quinze livres. Guy rembourfa le. Chevalier, & rendit la dixme. Afin de répa-, rer le tort que l'ufurpation de fan pere avait caufé à l'Égliſe de S. Thibaud, il donna à cette Eglife la dixme de fon alleu de Parthy. Il'épouſa Hermengarde. de Roucy, de laquelle il eut deux fils; Hugues de Bazoches, & Gervais qui lui fuccéda._

Hugues fe fit Moine à l'Abbaye d'Igny, fans vocation pour· l'état qu'il embrairoit. Ce Religieux n'eſt connu que par un crime énorme. Il attendit &. tua dans un dortoir de fan Monaſtere, Gérard Abbé de Clairvaux. .

Gervais de Bazoches épou[a du vivant de fôn pere " une Dame nommée Hàvoife. On. lit dans un acte de l'an 1154, que ce:: Seigneur confirma les Religieux de S: 1ved de Braille aans la jouiſſance de tous les biens qu'ils po{fédoient à *Chortiaut.*, ap-. paremment Courteau. L'acte qu'il fit dre{fer à ce fujet, fut paſſé en préſence de Guillaume Abbé de Chartreuve, & d'Ancoul de: Pierrefonds Evêque de Saiſſons. En l'an 1161, il conſtitua une·· rente à l'Eglife de S. Rufin pour l'entretien. d'une lampe, qui devait·brûler jour & nuit devant une Image de J. C. L'année de ſa. mort eſt incertaine.

Havoiſe fan épouſe lui ſurvivoit en l'an 1169, avec ſix fils & deux filles, qu'ils avoient eu de leur mariage. Nicolas, l'aîné.: des ſix garçons, ſuccéda à fan pere. dans la plus grande partie de: ſes biens.

·Guy.- le· fecond fût Chanoine de Soiſſons; Gaucher le troiſiéme mo.urut jeune, & fut enterré à S. Rufin; Gautier le quatrié":'.. me prit le parti des armes & devint Chevalier. On lit fan nom· dans un acte de l'an 1169. Milès le cinquiéme fût fait Abbé de S. Médard de Soiſſons. Robert le Îlxiéhle fut marié, & eut un fils qu'on nomma Pierre de Bazoches. Fauque de Bazoches,

l'aînée des deux filles·, fùt mariée en premieres nôces à Renaud de Courlandon, & en fecondes nôces, à Raoul de Séry. Alix de Bazoches-, fœur ca'dette de Fauque, épou[a le. Seigneur de Balaam, dont. el1eellt quatre fils•..

Nicolas poſſédoit la Seigneurie·de· Bazoches dès·l'an 1169. Il paſſa en cette année un .compromis avec les Religieux de S. 1ved de Eraine, touchant .des terres ficuées· à Barbonval, Longueval & Serval.. Il épou[a en;.1188, Agnès ·de Chéri.fy, fille.de Gérard lU. Il en eut une fille & ſix fils. La. fille prit le nom d'Agnès., & ép6ufa. d'abord Raoul de. Château-·Porcien; puis Erard Seigneur d'Aunay, après la mort de Raoul.

Nicolas, l'aîné·des ſix garçons, ſuccédaà ſon pere. Nous le nommerons Nicolas (econd, poud'en difi:inguer. Gautier de Bazoches, troiſiéme fils de Nicolas I) eut en partage la·,terre de Villefavoye ,.& fit branche dans la Maiſon de Bazoches. Les cinq. autres enfans embraſſerent l'état Eccléſiaſtique.. Jacques·.de.Bazoches fut Evêque·de Soiſſons... Gervais: de: Bazoches, ſecond frere de·Nicolas I I,. devint Archidiacre de cette même Ville. Nivelon ". cinquiéme fils de Nicolas I, fut,Chanoine de la même Cathédrale & Archidiacre, ainſique Gervais·ſon frere.. Gérard le. cinquiéme, fut nommé à un Canonicat de la même Egliſe de: Soiiſons, & fut élevé..dans la Juite .ſur. le Siége Epi,ſcopal de Noyon...

Jacques de. Bazoches 'a été le plus illuſtre àe cetterrombrèufè, Famille. Il fut d'abord'pourvu de. la dignité de Tréſorier de la Ca-- thédrale de Soiſſons, & nommé enſuite Evêque·-de cette Ville.en. ran 12 19.La circonſi:ance de ſon.Epiſcopat qui rarendu.plus·céle-- bre, eſt le choix qu'on fit de ſa perſonne pour ſacrer le Roi S.Louis. en l'an 1226..Le Siége de Reims étoit vacant. En -1223', il'acquitJ de Mélifende··de Chérify. ſa tante', un revenu de dix-huit muids. de frdment·& de·dix.,[ept muids d'avoine., à prendre ſur la maiſOll de Long-pont. Gobert de ChériſY ſon oncle,- ratifia cette vente.. En 1227, l'Evêque Jacques de Bazoches·confacra la grande. Egliſe deLong-p,Ql1t.,..en préſencedu Roi S. Louis. IL mourut. après l'an 1241.

Les biens de l'EgHſe de S. Rutin de' Bazoches, qui avoient ſuffi dans.l'brigine·à l'entretien de ſoixante·douze Clercs, ne produiſoient plus qu'un revenu modique au douziéme. ſiécle (1)...

(1) Ann. Bened. t. 6. p. 280. 671•.

Les premiers fonds de cette Eglife avoient été ufurpés en grande parcie. La diminution du produit avoit impofé la néceŒté d'é.. teindre foixante Canonicats, & de n'en réferve,r que douze.

Vers l'an 1136, Jol1ein de Vierzy Evêque de Soiffons, reçut du Roi la permiſſion de réunir à Marmoutier la Collégiale de S. Rufin de Bazoches. Il obtint auſſi les autres confentemens néceſſair s. Voici quelles furent les conditions de cette réunion (1).

L'Evêque convint avec Odon Abbé de Marmoutier, que l'Eglife de S. Thibaud déja occupée .par des Religieux de fa Maifon, ferolt foumife à celle de S. Rufin : que les Chanoines féculiers de S. Rufin conferveroient leurs prébendes jufqu'à la mort, & qu'à meſure 'quechacun d'eux décédèroit, il feroit remplacé par un Moine: 'que les Chanoines & les Moines vivroient féparément; que le plus nombreux des deux corps feroit l'Office Divin dans le chœur, & l'autre dans la nef: que le premier jouiroit des droits de nomination & des priviléges des Dignités; que cependant les legs pieux feroient divifés en deux parties égales.

Ces particularités font contenues dans une lettre de l'Abbé Odon, adreffée à l'Evêque de Soiffons. Odon témoigne au Prélat, qùe le Monaftere de Marmoutier eft redevable aux Evêques (es prédécelfeurs, de la rêunion des Eglifes de S. Thibaud de Bazoches, & de S. Sulpice de Pierrefonds, à fa Communauté.

3 1. Chaque ſiécle a eu fon genre de dévotion. Il n'yen a pas où les fondations de Monafteres ayent été auŒ multipliées, que pendant le douziéme. Trois grands Ordres Religieux partageoient l'eftime & les libéralités des perfonnes piellfes; les Bénédiétins, les Bernardins & les Prémontrés. Parmi ces Monafteres, les derniers établis avoient toujours plus de part aux aumônes des fidéles que les autres, parce que les premiers commencemens font tOujours accompagnés de plus de ferveur.

L'Abbaye de Long-pont a été fondée avec beaucoup de fomptuofité & de magnificence. Elle tient encore un rang diftingué .parmi les Maiſons religiellfes de la filiation de Clairvaux.

Avant que ce Monaftere fût fondé, il y avoit un village de Long-pont & une Eglife paroiŒale, à ëôté de J'emplacement actuel de l'Abbaye. L'origine de ce village eft fort obfcure. Il paroît que dans les premiers temps il faifoit partie du domaine des Seigneurs de Crépy.. Ces Seigneurs le donnerent en Fief à quel-

(,) Gall. Chr. *t,* 9. p. 357.

ques-uns dé leurs Chevaliers de la Ferté-fur Ourcq, qui partagerent cette terre entre eux. Les p,rincipalesportions de cette terre furent réunies par le p'ere d'Agnès de Long-pont, femme de Gérard de Chérify, fils de Gérard. le Borgne. Lorfque l'Abbaye fut fondée, une grande partie de la terre relevoitde Geoffroi de la Ferte-Milon. Agnès de Long-p_one p.0rta ce, domaine en dot à Gérard de Chérify, lorfqu'elle l'époufa. Comme Gérard appartenoit à la Maiſon des Seigneurs_ de Pierrefonds" il obtint des Seigneurs de. Crépy, que fon Fief de Long.p..ont relevât. par la fuite de la Châtellenie de Pierrefonds. Le nom de Long-pom avoit été donné à cette terre, parce qu'on arrivoit au village. par une 1011-gue chauffée, percée d.e plufie.urs, arches qui repréfentoient un pont..

L'Eglife paroiffiale du lieu. avoit joui anciennement de gros revenus, que les Chevaliers' de la. Ferté - Milon', avoient envahis. La plûpart de ces biens étaient parvenus par fucceffiOll à Gérard „ mari d'Agnès de Long··pont. Gérard poITeda longtemps ces biens, ſans ſavoir qu'i!s avoient été uſurpés.. L'Evêque de Soiſſons le lui fit connoître, & lui donna des avis. Gérard reçut avec docilité les remontrances du Prélat; car il avoit hérité de fon pere les ſentimens. d'une éminente piété (1). Le. Siége Epiſcopal de Soiſſons étoit pour lors occupé par Joſcelin de Vierzy,.. le pere ou le reflaurateur de tant de Monaſteres..

10fcelinpropofa à Gérard'de placer à Long-ponc' dês Religieux de Cîteaux':, au lieu des Clercs féculiers qui deiTervoient: originairement l'Egliſe. L'Evêque.obtint fa demande, & penfa à fonder à Long-pont un Monaſtere, où 1'on .obſerveroit la Regle de Cîteaux. Comme les biens qu'on aBoit reflituer, ne pouvoient ſuffire à la ſubſiſtance d'u.ne. Communauté nombreufe.,..il donna; à l'Egliſe de Long-pont deux charrues de terre, dépendantes de' la-.ferme de MOrambeuf, paroiſſe de Vierzy. Ancoul de: Piërre-·-fonds Prevôt du Chapitre de SoiiTons, & Nivelon de Chérify Archidiaore du. Diocefe,,. poITédoient··l'un.-,& l'autre que1q'les biens dans le camon.. L'Evêque les engagea à en faire le ſacrifice.. à l'Eglife de Long-pont. Matthieu de Louatre: & Renaud Jan fre-·-*le'*, voulant avoir part au nouvel écabli.iTement) céderellt des terres & des prez, des étàngs.& des bois, qu'ils avoient à Favieres.. Ces particularités [ont rapportées dans un écrit daté de l'an 1.13 2.,.

(1) Chron. Long-p. Sueſſ. p. 28•..

·qu'on doit regarder comme la Charre de fondation de *1'A*hbayc' .de Long-pom. On lit au bas les fignatures de Burchard Evêque ·de Meaux, d'André de Baudiment, & de Geoffroi de la Ferté-Milon. Le Roi Louis le Gros approuva les ·diſpoſitions ·de cet écrit, par un Diplôme daté de l'année fui vante 1133. Le Pape Innocent II ratifia tout, par.[a Bulle de l'an 1141.

L'Evêque de Soiffons fit venir des Religieux de Cîteaux à Long-pont,avantla.fin de l'an 1132, 1133, avant Pâques. Onlitdans la Chronique de Guillaume de Nangis (1), que 1'Abbay.e de Long-pont a été fondée le jour de Pâques; ·ce qui lignifie que l'on a commencé ce jour-là d'y obferver la Regle. Il doit être ici queftion de la fête de Pâques, premier jour de l'année 1133.

Rien ne fait connaître qu'on ait bâti de nouveaux logemens pour recevoir les Religieux de Cîteaux. Il y a apparence que ces Reiigieuxoccuperem en premiedieu, les logemens qui avoient autrefois ſervis aux Clercs de l'Eglife ·de Long-pont. Ils paſſerent près de dix ans, privés d'une Eglife ſpacieuſe &de logemens fains & commodes.

. S. Bemardqui ·vivoit pour lors, prit beaucoup d'intérêt à cette fondation. Comme l'établiffement ne pouvoit être réputé confommé, fans le renouvellement de l'Eglife & des lieux réguliers, il chercha quelque puiſſant Seigneur. qui fût. aſſez opulent, pour entreprendre à fes frais la conſtruction d'une Eglife & des lieux clal.;ftraux propres à faciliter l'obfervance de fa Regle. Il profita habilement d'une conjoncture, que [on grand crédit rendit,favorable à l'exécution de fes deſſeins.

Le Prince Rao.ul IV, Comte ·de Crépy, frappé d'excommunication à caufe de [on divorce, cherchoit à rentrer dans le fein de l'Eglife. Avant de le recevoir à pénitence, on lui impofa pluſieurs obligations, parmi lefqLl:elles on prétend que S. Bernard fit inférer celle de hâtir l'Eglife & le Monaſtere de Long-pom. D'autres aſſurent,que le Comte choiſit de .fan propre mouvement) ce genre d'expiation. Quoiqu'il en fait des circonftaFlces & des motifs, Raoul fit jetter les fondemens de la grande &. magnifique Eglife de Long-pont., vers le temps où il fut relevé de fan excommunication par 1ves , Légat du faim Siége.

L'Eglife de Long-pont eft un des beaux vaiſſeaux du Royaume. Elle eft bâtie dans un grand goût, avec autant de folidité que

(1) Spicileg. t. 3. p. 5.

de

de délicateffe. Elle a trois cens vingt-huit pieds de long, & quatre-vingt-huit pieds de large, fur quatre-vingt quatre pieds d'élévation en-dedans œuvre. La croifée eſt longue de cent cinquante pieds, n'ayant été bâtie que pour l'ufage des Religieux dans une efpéce de folitude ; le Chœur en occupe la plus grande parcie; la Nef eſt peu conudérable. Au-deffus des arcades, par lefquelles la Nef & le Chœur communiquent avec les bas-côtés, regne une galerie fermée dans tout le contour de l'Eglife. Les galeries fermées font un ornement d'architeEl.ure commun aux grandes Eglifes , qui ont été bâties fur la fin du douziéme fiéde. La croifée eft terminée par deux rofes d'un beau travail; une troiuéme lOfe qui fert d'ornement au grand portail , donne beaucoup de jour à l'entrée de la Nef. Les voûtes font éclairées par des vitraux très-bien percés & très-bien ménagés. Originairement les rores & les vitraux étoient des grifailles de gros verres; enchaſſés dans des cadres de bois, comme à Pontigny & à la Cathédrale de SoHfons. Les murs, quoique d'une grande portée, n'ont prefque pas de fondation.

Tout l'édifice ne fut pas achevé du vivant de Raoul IV Comte de Crépy. Ce Prince eut feulement la fatisfaaion de finir les principaux lieux réguliers. Ces lieux font fpacieux, dégagés, bien voûtés. Ils palfent pour les plus beaux de tout l'Ordre de Cîteaux. Les trois dortoirs ont été achevés du vivant de Raoul, ainſi que le réfeaoire, qui eſt une belle falle, aſſez fpacieufe pour contenir deux cens convives. Les dortoirs ont été dégradés pendant les guerres de Religion.

Alix ou Pétronille, feconde femme de Raoul, qui avoit été le fujet du divorce de ce Seigneur, eut beaucoup de part à la fondation de Long-pont. On apperçoit à l'extrémité des jardins de cette Abbaye, un pan de muraille furmonré d'une cheminée à tuyau rond. Cet ancien mur eſt le reLle d'un hôtel, que cette Dame fithâtir , afin d'être témoin de plus près des vertus des premiers Religieux, & de s'édifier de leur vie exemplaire. Après la mort de Pétronille, la Comteffe Eléonore fa fille occupoit cet hôtel , lorfqu'elle venoit rendre vifite aux Religieux de Long-pont. Ce corps de logis fut accordé dans la fuite aux Evêqlles de Soiffons, auxquels il fervit long-temps de Maifon de plaifance.

Les pierres qui ont ſervi à la conſtruction de tous les bâti-

mens, ont été prifes dans des carrieres, qu'on voit -encore aux environs de l'Abbaye.

Le Monaftere de Long-pOllt acquit des biens immenfes, avant la fin du douziéme fiécle. Raoul 1V Yfit préfent des deux plus riches fermes de fan Comté de Vermandois; Héronval & le-Tronquay. Il exempta les Religieux de tous péages dans ré.. tendue de fes domaines. Raoul le Jeune fon fils leur accorda le droit de pacage & d'ufage dans fes forêts. Elifabeth, fœur-aînée du jeune Comte, donna aux mêmes Religieux la riche métairie de Morambeufavec la Juftice du lieu. Eléonore fa fœur, Dreux Seigneur de Pierrefonds, & les Seigneurs les plus puif-fans de la contrée, comblerent à l'envi le nouveau Monaftere de leurs largeffes. En l'an 1191, les Religieux de Long-pont reçurent en préfent les deux fermes de Vauberon & de la Gorge.

Le rremier Abbé régulier de Long-pont fut placé de la main de S. Bernard. Le Saint choiGt Hugues Pipars, Prieur de fon Abbaye de Clairvaux. Hugues abdiqua volontairement en l'an 1145, & eut pour fucceffeurs Baudoin, Geoffroy & 1'Abbé Girard, qui a été l'un des grands hommes de l'Ordre de Cîteaux. Lié d'une étroite amitié avec S. Bernard, il fut auffi le fidéle imitateur de fes venùs. Après la mort du pieux Abbé, il écrivit fa vie fous le titre de *geſta ſancti Bernardi.* Les Abbés Alexan.. dre, Hugues de Caſſel, Hugues de Troyes, Hugues de S. QuemiIl- & Adam, le remplacerent ſucceſſivement.

Le fameux Pierre le Chantre parut à Long-pont, f6us le gou.. vernement de l'Abbé Adam. Pierre ayant formé le defTein de paf.. fer les dernieres années de fa vie fous l'habit & fous la Regle de-Cîteaux, chaiſit l'Abbaye de Long-pane pour retraite. Pierre était né à Reims. Il quitta fa patrie pour venir faire à Paris fon· cours de Théologie. Il prit les dégrés de Doaeur dans la céle.. bre Univeruté de cette Ville. Il fut élevé par fan mérite à la dignité de Chancre de l'Eglife Cathédrale. Pierre occupait cette-place, 10rfqu)on le nomma Evêque de Tournai, d'une voix unanime.- Sa modeſtie ne lui permit pas de déférer aux empref Te-menS du Clergé & du peuple, qui l'avoient choiſi : il refufa. Il confomma, pour ainfi-dire, [on renoncement aux honneurs, en· partant de Paris pour fe rendre à Long-pont. Il prit avec lui tOuS les ouvrages qu'il avoit compofés, & les retoucha pour la plû-

·part.On conferve encore ces mêmes Ouvrages manufcrits dans la Bibliotheque de Long-pont.

. Muldrac s'étend beaucoup fur la vie & fur les écrits de Pierre le Chantre, dans la Chronique de Long-pont (1). Il raŒemble fur cet homme illuftre, tous.les témoignages qu'il a pû trouver. Pierre mourut à Long-pont en odeur de ſainteté en l'an 1t97, avant la fin de fon Noviciat. Ses Ouvrages ne ſont pas à l'abri de tout foupçon d'erreur. Pierre le Chancre eft accufé par plufieurs Théologiens, d'avoir cru que la conféération des deux efpéces Euchariftiques eft indivifible.

Les Religieux de Long-.pont inhumerent fan corps dans letlr .cloître, àcôté de la pone de l'Eglife. On lit cette inkription au-:deffllls de fan tombeau: *D. O. M. Hic jacet : Urus Calltor. ariſienfis Doctor celeberrimus, qui ill Epijcopum Tornacenſem electus, humiliter .declillavit, & juis auditori!ms ſcientiæ ac normæ morum exiſtens, affumpto in /zoe MOlla/lerio, Ciſtercienſi habitu, vitam oeato fine complevit,* 14. *Cal. JUil.* 1180 La date de cet épita-.phe eſt fauffe : il faut 1197 au lieu de 1180.

Son corps ayant été levé de terre, fut placé dans une Châſſe de bois, qu'on a attachée àl'un des piliers du Sanctuaire, avec ‹cette infcription.

Hoc jacet in loc:ulo Petrus venerabilis ille,
Egregius Camor, Parijiellfi deatS.

A la fin du dOllziéme ſiécle, le nombre des Religieux de \Long-pont montoit à deux cent : on y voyait arriver de toutes 'parts des perfonnes de diverfes conditions, qui venoient demander l'habit de l'Ordre. Les Religieux étaient divifés en quatre daffes; la premiere compoCée des Prêtres, c'étoit la moins nombreufe; la feconde, formée des Clercs.ou Religieux de Chœur, fait qu'ils euſſent reçus quelqu'ordre inférieur, ou qu'ils fuſſent *in viâ.* Les Freres convers, Lais ou Servans, formaient la troifiéme claſſe. On les nomrnoit auſſi *Freres rendus.* La quatriéme c1alfe étoit un état mixte. On portoit l'habit de l'Ordre, fans être engagé par des vœux ſolemnels. Ces ſortes de prifes d'habit étoient 'Ordinairement l'effet d'un vœu prononcé à l'article de la mort, ou .dans un danger urgent. Selon la nature & les conditions du vœu qui avoit été formé, les perſonnes qui s'écoient obligées, ou pratiquoient certaines parties de la Regle, ou fe

(1) page J 10. & ſqq.

retiraient dans le Manaftere auquel elles s'étaient vouées. On donnoit a cetce claſſe de Pénitens, le nom de *Monachi ad ſuccurrendum.* Ce genre de dévotion avoit pareillement lieu dans les Monafteres de filles. On recevoit à Mornienval des Religieuces *ad ſuccurrendum* ou *in articulo monis*.

Gérard II de Chérify, qui contribua le plus par [es libéralités à la fondation de l'Abbaye de Long-pont, parvint à un âge fort avancé: ce qui lui fit donner le fumom de Vieux. Le même principe de Religion, qui l'avoit porté à facrifier une partie de fes biens à l'établiffement d'une Communauté réguliere, le détermina à imiter dans la retraite, les exemples de vertu qui l'avaient d'abord édifiés. Il partagea fes biens entre fes enfans, .&. prit la réfolution de confacrer à Dieu ce qui lui reftoit de vie. Agnès fan épouſe, prit part à fa réfolution. L'un &. l'autre entrerent à Long-pont dans le même temps, & Y prirent l'habit de Citeaux. Gérard & Agnès moururent à Long-pont. Le Nécrologe .de l'Abbaye donne à Gérard la qualité de Moine *adJùccurrendum.*

Joflein de Vierzy Evêque de Soiſſons, mourut en l'an 1151; après vingt-cinq ans d'Epifcopat. Son èorps fut dépoſé à Long-pont, & confervé jufqu'à ce que la grande Eglife eût été bâtie. On l'inhuma dans le Sanétuaire, où l'on voit encore fan tombeau: diſtinction bien rare, dans un temps où les Starus de l'Ordre de Cîteaux défendoient encore d'inhumer qui que ce foit dans les Eglifes, à l'exception des Rois, & des Fondateurs qui mouroient revêtus de dignités Eccléfiaftiques. Joflein méritoit à tous égards, les diftinétions dues aux Fondareurs. On lit fur fon tombeau une infcription, dans laquelle on le loue d'avoir introduit à Long-pont dés Religieux de Cîteaux, & d'avoir été le pere de plufieurs Maifons Religieufes.

Il y a deux Maifons de Long-pone dans l'HIe de France; celle dont nous venons d'expliquer la fondation, &. une autre fituée fous Mont-l'Héry. La premiere eft du Diocefe de SoiIrons &. de la Filiation de Clairvaux. L'autre dépend du Diocefe de Paris, & appartient à l'Ordre de Cluny.

Le P. Muldrac, ancien Prieur de l'Abbaye de Long-pont, a compoſé une Chronique, qui contient les principales Chartes qu'il a trouvées dans les Archives de fa maifon. Il a auſſi expliqué fort au long l'origine de" cette même Abbaye, dans un Chapitre de fon Valois Royal.

32. Val-Chrétien eft un lieu ficué à l'une des extrétllieés du Valois, fur la riviere d'Ourcq, au pied d'une montagne; proche de Fere en Tardenois; à fix lieues de Soiffons, & à quatre lieues de Château-Thierry.

On prétend que cet endroit a .pris le nom de Val-Chrétien; parce que les premiers Chrétiens des Gaules y avoient un ren· dez-vous, où ils s'affembloient pendant les perfécutions des Empereurs Romains. L'Egliſe de Val-Chrétien paſſe pour avoir été l'une des premieres bâties du canton.

Cette Eglife fut d'abord pourvue de biens confidérables, dont elle fut enfuite dépouillée pendant les troubles. On ne trouve dans les monumens rien de pofitif à cé fujet, avant le temps où elle fut donnée à des Religieùx de l'Ordre de Prémontré.

Ver.s l'an 1134, le Chevalier Raoul de Cramailies, fils de Giſlebere de la Ferté-Milon, poffédoit aſſez près de l'Eglife de Val-Chrétien un Fief de Reincourt, confifiant en trois cens arpens de terre, vingt-cinq arpens de prés, cent arpens de bois, & un moulin fur l'Ourcq, qui eft préfentement en maCure: cette ma· fure conferve encore le nom de Reincourt. Raoul avoit auffi, comme Seigneur de ce Fief, le cours de l'eau, un jardin, des friches, quelques hofiifes ou fermages. Ayant conçu la dévotion de fonder un Monaftere à Val-Chrétien, il remit fon Fief entre les mains de l'Evêque Joilein, & le pria d'effeétuer fan deffein. André de Baudiment, Seigneur de Braine, approuva cette donation. Le Fief de Reincourt relevoit de lui.

Raoul ajouta dans la fuite quelques biens aux dépendances de ce Fief; mais il ſe réferva fon hôtel, un pré, quelques arpens de terres, & chargea fan préfent d'une rente viagere de quatre' muids de méteil, de trente livres en argent, dont on devoit payer moitié à Gifele fon épouſe, ſi cette Dame lui furvivoit. Il fe réferva auffi le revenu de deux prébendes, & demanda que ceux de fes defcendans nés ou à naître, qui voudroient prendre l'habit de Religion & faire profeffion dans le nouveau Monaftere, y fuffent reçus jufqu'au nombre de fept, fans rien payer.

Nftipula dans l'acte de donation, que faute par les Religieux de remplir ces obligations, il pourra les raffembler en Chapitre, & leur préfenter l'acte de donation: que fur leur refus d'y fatisfaire, le Chevalier Raoul pourra arrêter les revenus du Fief & de tout Conlegs, jufqu'à ce qu'il foit rembourfé de fa créance:

daufe finguliere, qui fuppofe dans les membres d'une Communauté qui n'exiftoir pas encore, un principe de mauvaife foi & des fubterfuges, opporés aux premiers principes de la Religion., de l'honneur & de la probité. Raoul était maître de fan bien: pourquoi le facrifier au préjudice de fes enfans à des Eccléfiaftiques , dont il foupçonne la bonne foi? S'il croit les Religieux honnêtes gens, pourquoi tant de défiance? Lorfque Raoul fit cet abandon, il avait une femme & trois filles.

L'acte de cette donation fut dreffé en préfence de Renaud 'Archevêque de Reims , d'Vrfus Abbé de S. Remi, de Gireme Abbé de Chartreuve, de Godefroi Abbé de Château-Thierry, & du Prémontré Vrfus , que Gautier Abb.é de S. Manin de Laon avoir envoyé, pour être le chef de la Communauté qu'on devoit établir. Plufieurs laïcs diftingués parurent à cet acte ; Pierre de Braine accompagné de fan épouſe; Hugues le Blanc Seigneur de Chéry, Giſlebert de la Ferté-Milon, Hubert & Albéric d'Ouchy.

Après que cette affaire eur été confommée , Urfus, défigné IAbbé du nouveau Monafiere , raffembla pl11fieurs Religieux, -qu'il avait fait venir de S. Martin de Laon & de quelques àutres MaiCons de fon Ordre. Vrfus JOUlt pendant fept ans de la dignité d'Abbé. Il eut pour fucceffeurs les Abbés Grimaldus, Maurice, Barthe1emi, Vautier & Odon.

- Plufieurs perfonnes de marque ajouterenr de nouveaux revenus à ce préCent du Chevalier Raoul. Guy de Garlande donna pluſieurs terres. Giſlebert de la Ferté-Milon fit préfent d'un Fief, qu'il avoit à Cramail1es. Robert 1 Comte de Braine donna une ferme de deux charrues, fituée à la Belle-fontaine. Thibaud Comte de Troyes tranfmit à la nouvelle Communauté la propriété de fan moulin de Choifeul près de Dormans, & de la fer. me de Sainte Croix avec trois charrues de terres, qui en dépendoient.

On établit à Val-Chrétien une Communauté de femmes: elle y ſubſiſta dix ans '. dans le meme enclos que les hommes. On les féparaenfuire, & l'on transféra les femmes à la ferme de Sainte Croix, après y avoir pratiqué toutes les commodités qui parurent néceffaires à 1'ohfervance de la Regle.

Le Pape Eugene III confirma la fondation de Val-Chrétien par une Bulle datée de l'an 1147, & adreſſée à Maurice Abbé du lieu.

33. Le Prieuré de Coincy prit de nomreaux accroiſſemens pendant le cours du douziéme ſiécle. Thibaud IV, Comte Palatin, de Champagne & de Brie, confirma par une Charte les donations faites à ce Prieuré, par ſon ayeul & par ſon pere (1). Il s'engagea pour lui & pour ſes. Succeſſeurs à ne rien demander autre chaCe a cette .Maiſon, qu'une meſure de vin & un pain, moins comme une redevance, que comme une preuve & un monument de la piété de ces peres. Le Comte approuva auſſi, en préſence de la Comteſſe Mahaud ſon épouſe, d'Hély de Montmirel, de Hugues de Château-Thierry, & de Hugues de Liſy-ſur-Ourcq, les donations faites par Guy de Braine.

En l'an 1110, Wicher Prieur de Coincy, rentra par la protection de Liſiard de Crépy Évêque de SoiiTons, dans la jouiſſance de pluſieurs bénéfices, qui apparemment avoient appartenus autrefois à la Communauté de Coincy. Ces bénéfices étaient ſitués à Créſancy, à Condé en Brie, à Vauciennes près Damery, *Wlcenis*, & à Celles près de Çcndé, *Ka/et.*

Liſiard céda quelques redevances qu'il avait à prendre ſur *ces* bénéfices, à condition que les Religieux de Coincy payeroient touS *les* ans dix ſols de cens au Chapitre de SaiIrons, le jour de ſa naiſſance pendant ſa vie, & le jour.de ſon anniverſaire après ſa .mort.

Wicher eut pour ſucceſſeurs pendant ce ſiécle, les Prieurs Hugues, Barchelemi, Anſeher, Vaucher, Girard, Guillaume & Jean I, auquel eſt adreſſée une Bulle du Pape Urbain III, datée de l'an 1186. Jean tranſigea l'an 1204, avec l'Abbé d'Igny, touchant les dixmes de Condé.

34. Raoul IV Comte de Crépy, avoit laiſſé en mourant, un fils & une fille ſous la tutele de Valeran Comte de Meulant. Son épouſe Pétronille de Guyenne ou de Poitiers :étoit enceinte de la Comteſſe Eléonore, dont elle accoucha l'année même de cette morc. Jacques de Guiſe obſerve, que le jeune Raouln'avoit pas encore un an accompli, 10rſqu'il perdit le Comte ſon pere. Eliſabeth ſa ſœur aînéé, n'avoitgueres que deux ans (2).

Valeran Comte de Meulant, méritait la confiance que le Comte Raoul lui avoit marquée, en mettant ſa famille ſous ſa tutelle (3). Il était neveu du Comte; & couſin germain de ſes pu-

(1) Gall. Chr. e. 10. inſtr. p. 107. 110. 1 (2) Herner. p. 163.
t. 9. p. 391.
(3) Robert Demont. Outillee, p. 74.

pilles. Quoiqu'il fût encore jeune, il avait le bon fens, l'intelligence & la prudence de l'âge le plus mûr. Brave de fa perfonne ; il poIrédoit la fcience militaire auffi parfaitement qu'un ancien Capitaine. Lorfque le Comte Raoul mourut, il avoit déja obtenu pluſieurs grades dans les armées, fans faveur, par le ſeul mérite de fes belles actions. Il avoit acquis l'eftime publique fans partage, non-feulement dans fon Comté de Meulant; il jouiffoit de la réputation la plus flatteufe dans toute la Normandie. Hémery, rapporte dans fon Hiſtoire de Saint Quentin plufieurs vers d'un ancien roman, dans lequel Valeran eft repréfenté comme un jeune Seigneur qui avoit déja mérité par des faits d'armes éclatans, l'eftime du Roi & la confiance des troupes.

Bache/er ſu de joene Jouyent
Honc de la force, nous graignor hardement.
Deyant Candie porta Jon bras ſanglant,
En la bataille ot près de notre gent.
'Li Roi commande s'arriere-garderie,
A Galeran de Meulant o ſe fie,
A lui je tiennent tous ceux de Normandie.

Roman. apud Berner. p. 161.

Valeran donna, dans l'adminiftration des biens immenſes de ſes pupilles, des preuves du difcernement le plus parfait. Il falloit un Seigneur tel que lui, parce que le Comte Raoul IV avoit laiſſé de grandes fommes d'argent, donc un tuteur moins fcrupuleux que Valeran, auroit pu faire ufage pour fon compte, en attendant la majorité de ces pupilles. Il employa ces fommes à l'augmentation & à l'amélioration des terres & des biens dont il avoit le gouvernement. Il acquitta les dettes du Prince fon oncle, & fit quelques acquifitions.

Il fignala fan humanité & fa tendreſſe, par les foins paternels qu'il prit de la famé du jeune Raoul, qui avoit apporté en naiſſant de grandes infirmités. Peut-être en auroit-il arrêté le cours par la ſageſſe de fes traitemens, s'il eût joui d'une plus longue vie. Valeran mourut à la fleur de l'âge. Les enfans du Comte de Crépy, n'ayant pas encore l'ufage de la raifon, ignorerent la perte qu'ils faiſoient. Leur tutelle paſſa au Seigneur Ives de Nefle Comte de Soiffons.

L'année

L'année de ce changement eſt incertaille. On a une Charte de ce Comte, datée de l'an 1153, par laquelle il confirme aux Religieux de Viviers, les donations que Raoul IV leur avait faites. Mais comme le Seigneur de Nanteuil paraît avec lui dans cette Charte, qui d'ailleurs ne contient rien qui marque l'autorité d'un tuteur, on ne peut pas en conclure, que le changement fût alors effectué.

Je ne connois rien de plus ancien ſur ce ſujet, qu'un acte de l'an 1157, par lequel le jeune Raoul donne à Collinances le tiers des dixmes d'Antilly, & une rente de quelques muids de bled, qu'un certain Pierre de Meulant avoit reçus en préſent du Comte ſon pere (1). Cet acte eſt ſigné d'Ives de NeDe & d'Albéric de Roye. Ives prel'ld la qualité de tuteur dans un titre de l'année ſuivante 1158, concernant le Monaſtere de S. Prix (2).

Quoique le jeune Raoul V eût une ſœur aînée, tous les actes qui regardent l'adminiſtration des biens de la ſucceſſion du Comte ſon pere, ſont dreſſés en ſon nom. Comme mâle, il devoit poſſéder les Comtés, les terres titrées, & la plusgrande partie des domaine's de ſon pere.

Raoul V, ſurnommé le jeune, tint à cauſe du bas âge où il prit poſſeſſion de ſes grands biens, qu'à cauſe du peu de temps qu'il vécut, & par oppoſition à la grande vieilleſſe de ſon pere, étoit né au château de Crépy. Il vint au monde avec une complexion très-délicate. On prétend même, qu'il apporta en naiſſant la lépre éléphantine, qui paſſoit alors pour la plus dangereuſe de toutes les eſpéces. C'eſt par cette raiſon qu'il eſt appellé Raoul le Lépreux dans pluſieurs titres. Le ſurnom de Lépreux lui eſt donné dans des piéces du Cartulaire de Philippe Auguſte.

Son bas âge & ſa ſanté l'exclurent pendant long-temps du gouvernement de *ſes* propres affaires. Le Comte Valeran régla ainſi l'adminiſtration de ſes biens. Il partagea ſes domaines en pluſieurs diſtricts. Il établit dans chacun un Conſeil de *Barons*, qui avaient le pouvoir de terminer les affaires courantes. Les membres de ces conſeils ſont nommés *Barones*, *Conſules*, *homines Conſulari poteſtate*, par les Ecrivains du temps. Dans les cas extraordinaires, le gouverneur ou le tuteur du Comte ſe tranſportoit ſur les lieux, & préſidoit aux aſſemblées des Barons.

Le jeune Comte avoit un conſeil particulier de Barons, pour

(1) Hiſt. Meaux, t. 2. n° 82. (2) Chron. Long-p. p. 44.

le feul Comté dé Vermandois. Il paraît que ce confeil fe tenait ordinairement à Saint Quentin. A l'égard du Comté de Valois,. il était gouverné par les principaux Officiers du Prince; le Bailli, le Sénéchal & le Chancelier. Les départemens de ces Officiers ne nous font pas bien connus. La déciGon des affaires contentieufes appartenoit au tribunal des Pairs de 'Fiefs.

1ves de Nene ne changea rien aux fages difpoûtions du Comte de Meulant: il eût encouru le blâme des gens de bien, en refufant de fuivre les erremens d'un fi grand homme.

En l'an 1158, le même Comte de Soiffons convoqua à Saint Quentin, une aiTemblée extraordinaire des Barons du Comté de Vermandois, à laquelle il préfida. Il avoit invité à cette efpéce de C,our plénieres, les plus. qualifiées des perfonnes qui prenoient part a la tutele du Jeune Pnnce. Cette affemblée nous eft connue par un réfultat, concernant la Communauté des Religieux de Saint Prix. Le Prieur de cette Communauté ayant une grace à demander, fe préfenta à l'airemblée : l'on dreiTa un acte à ce fujet, dans lequel ce Prieur eft nommé : cet acte finit ainfi: » Fait & arrêté en » prérence du Seigneur Ives dé' NeDe, gouverneur du Comté de » Vermandois, & en préfence des Barons de ce Comté, dom les » noms s'enfuivent: ... Ratifié de l'autorité des témoins & par » la pui{fance Confulaire, *Confulari poteftate :* « c'eft-a-dire, de l'avis des Barons. Les Barons du Vermandois exerçoient les mêmes fonaions à peu près, que les Pairs de Fiefs du Valois.

Le Comte de Meulant n'avoit fait l'emploi que de la moindre partie des trérors, que le pere du jeune Raoul avoit laiffés. 1ves de NeDe adminiftra le reſte, avec une fidélité fcrupuleufe. L'Abbré. viateur de Jacques de Guife obferve, comme une exception très-rare, dans des temps où la cupidité obCédoit prefque tous les états, le militaire fur-tout (1), que le Comte de Soiffons ne détourna pas à fon profit, une feule obole des tréfors du jeune Prince.

La réputation que le Comte Valeran avait fi bien méritée dans la profeſſion des armes, écarta d'abord les prétentions de pluûeurs Seigneurs, quin'avoient rien de plus à cœur, que de profiter de la minorité du jeune Prince, pour empiéter fur fes domaines, & pour recllier à fon préjudice les bornes de leurs poiTeffions. La mort de ce Seigneur changea leurs diſpoſitions : elle leur inſpira

(1) Abbrev. Jac. Guir.lib. 9. c. 71.

des fentimens ambitieux, & fit éclore le germe d'une cupidité qui leur étoit comme naturelle. Ils reſpectoient les belles qualités d'Ives de Nene', mais ils ne le craignoient pas.

Ives inftruit de leurs deffeins, prévint les effets d'une efpéce de ligue, que plufieurs Seigneurs avoient formée, afin de s'approprier par la force & par la fraude certaines poſſeſſions du Jeune Comte, qu'ils trouvoient à leur bienféance. Le Comte de Soiffons prit chacun d'eux féparément, mit les uns à la raiſon, & punit les plus opiniâtres.

Muldrac prétend, qu'en l'an 1163, Ives de Nefle ne géroit plus les affaires du Comte de Valois (1). Il appuye ſon (entiment ſur une Charte de cette année, qui eſt au nom du jeune Comte. Muldrac n'avoit pas obfervé, que Raoul V n'avoit encore qu'onze ans, lorfque cette Charte fut dreſſée ; & que prefque tous les aaes que le Comte de Soiffons a fait expédier touchant les deux Comtés de Vermandois & de Valois, font au nom du jeune Prince: la Charte citée par Muldrac, eſt ſignée du Comte Ives de Nene & d'Albéric de Roye, de même que celle de l'an 1157.

Il parcît certain que Raoul V a été marié, mais on varie beaucoup touchant l'épouſe qu'on lui choifit (2). L'Auteur de l'ancienne Généalogie des Comtes de Flandres, qui eſt rapportée au Spicilege, marque gue Marguerite d'Alface fille du Comte Thierry, a épouſé Raoul fils de Raoul le Comte. L'Auteur ajoute, que comme l'un des deux conjoints n'étoit pas nubile, on différa de les laiſſer habiter enſemble : que dans cet intervalle, le jeune Raoul fut frappé de lépre, & qu'il mourut de cette affreuſe maladie: qu'après ſa mort, Marguerite d'Alface épouſa Baudoin de Hainaut, duquel elle eut une nombreuſe poſtérité.

On m'a fait part de la copie d'un ancien titre de la ville d'Amiens, dans lequel on lit le fait que je viens d'énoncer, avec ſes circonſtances; excepté qu'au lieu de Marguerite, on lit Laurette d'Alface. Peut-être ce changement de nom eſt-il une faute de Copiſte.

M. Dormay écrit, (3) que Raoul V ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans (c'eſt quinze ans) on lui chercha une épouſe; & qu'au temps qui avoit été fixé pour la cérémonie de ſon mariage, il fut attaqué de la lépre, & mourut ſans poſtérité.

(1) Chrono p. 5.
(2) Theſ. anecd. t. 3:p. 389.
(3) Hiſt. Soiſſ. t. 2. p. 121.

On lit dans l'Hiftoire généalogique du P. Anfelme, que le jeune Comte a été marié deux fois (1), la premiere à Marguerite d'Alface fille de Thierry; la ſeconde à Sybile d'Anjou, qui après ſa mort de-Raoul, épouſa le Comte de Haynaut en l'an 1194.

Quelques-uns de ces ſentimens impliquent contradiétion. Pour les concilier avec pluGeurs traits que j'ai déja rapportés, on doit penCer que le jeune Comte fut affligé prefqu'en naiſſant, de la lépre éléphantine, & qu'il en fut guéri pendant quelque temps; qu'on profita de cet état de fanté pour le marier; qu'au milieu des préparatifs de ſes nôces, il fut frappé de nouveaux accès de lépre, qui le mirent au tombeau.

L'année & les circonſtances de ſa mort ſont incertaines. L'Ab. bréviateur de Jacques de Guiſe écrit, qu'après avoir langui d'une maladie chronique qui le retenoit continuellement au lit, il décéda ſous la tutele du Comte de Soiſſons, Ives. de Nene. Gilles de Roye cité par Hémery, rapporte la mort du Comte, à l'année où Thierry Comte de Flandres fit ſon quatriéme voyage à la Terre-Sainte; ce qui revient à l'an 1169. Meyer prétend (2) que Raoul V, mourut avant l'âge de puberté. Muldrac (3) avance, que ce jeune Seigneur a ſurvécu quinze à ſeize ans au Comte ſon pere, & qu'il décéda vers l'an 1168. Ce dernier ſentiment nous paraît le plus sûre

Raoul V, ſurnommé le jeune & le lépreux, mourut au château de Crépy. Son corps, dépoſé d'Abord à S. Arnoul, fut tranſporté à l'Abbaye de Long-pont, où il reçut les honneurs de la ſépulture. On l'inhuma dans la partie du cloître, qu'on nomme encore de la Leéture ou de la *Collation*, à côté de la porte de l'Egliſe, dans l'épaiſſeur d'un gros mur, auquel le cloître eſt comme adoſſé. Son tombeau eſt orné de figures, qui nous ont paru avoir été ſculptées peu de temps après ſa mort. L'inſcription de ce tombeau eſt tout-à-fait moderne, elle eſt conçue en deux vers.

Eratri juncta ſoror, Comiti Comitija Radulpho
Nobilis Elienor, hic tumulata jacet.

Cette inſcription ſuppoſe, que Raoul & ſa ſœur Eléonore ſont inhumés dans le même tombeau. Nous prouverons au Livre ſuivant, que la Comteſſe Eléonore eſt inhumée dans l'Egliſe du Parc-aux-Dames près de Crépy. Ainſi Raoul V repoſe ſeul dans ſon tombeau.

(1) Tom. 1. p. 534.
(2) Bouchel. p. 12.
(3) Val. Roy. p. 114.

Les biens du jeune Raoul retournerent à Elifabeth fa fœur aînée, qui avoit épouſé Philippe d'Alface , Comte de Flandres, frere de Marguerite d'Alface ,que la mort du jeune Comte rendit veuve, fans poſtérité.

35. Après la mort du Roi Louis le Gros, la Reine Adéla:ïde ſa veuve obtint la jouiffance des domaines de la ville de Compiegne, & fe retira dans cette ville. Nous avons parlé à la page 57 de cet ouvrage, de l'acquifition qu'elle fit de l'ancien Palais de Cuitè en l'an 1152. Après en avoir joui peu de temps, elle changea ce Palais en un Monaftere. Telle fut l'occafiüll de ce changement.

Il Yavoit auprès de la maiſon de Cuire, Ulle Communauté de filles, fort ancienne, & trop nombreufe relativement au peu d'étendue des bâtimens qu'elles occupoient. Adélaïde qui avoir beaucoup d'égards pour les perſonnes conſacrées à Dieu, fit transférer la Communauté de ces Religieufes dans fan Palais de Cuire. Elle leur abandonna l'Egliſe de ce château pour y célébrer l'Office Divin, & fit confiruire des dortoirs qu'on voit encore. Informée que le bâtiment de l'Egliſe menaçpit ruine, elle la fit relever de fond en comble, avec la tour qui fere encore de clocher. 011 garnit les vieraux de grifailles, comme à Long-pont (1;).

En l'an 1154, la Reine Adélaïde fût attaquée de la maladie, qui la mit au tombeau. Avant de mourir, elle pria' fan fils le Roi Louis VII , de prendre ſoin de l'achévement du Monaſtere qu'elle venoit de fonder, & de pourvoir à la ſubſiſtance des Religieufes qu'elle y avoit établies. Le Roi exécuta les dernieres volontés de fa mere. Il prit la Communauté' de S. Jean de Cuiſe ſous ſa proteaion, & lui accorda la dixme du pain & du vin, qui ſe conſommoient pendant fon ſéjour aux Palais de Compiegne de Verbene & de Béthizy. Le ROI affura aux Religieuſes de CUlfe la jouiſſance de fon bienfait , par une Charce datée de l'an 1155. Les Seigneurs de la Maifon de Pierrefonds firent aum leurs préfens au nouveau Monafiere-, en rentes & en fonds de terres , à condition cependant que ces biens & la plûpart des poſſeſſions de cette Maiſon releveroienrde leur Châtellenie (2).-

Dès qu'on vit le Roi & les' Seigneurs de: Pierrefonds accorder leur proteaion au nouveau Monaſtere, un grand nombre de

(1) Ann. Bened. tom. 6. p. 710. 1 p. 123. Diplom. p. 278.
(2) Gall. Chr. t. 9. p. 454, t. 10. InAr. [

per[onnes du fexe vinrent de toutes parts à S. Jean-au-bois, demander l'habit de Religion. L'on reçut les premieres qui fe préfenterent. Lorfqu'on fe fut apperçu que cette dévotion dégénéroit en un concours, qui multiplioit les charges du Monaftere au-delà de fes revenus, le Roi rendit une Ordonnance, par laquelle il enjoint à l'Abbeffe de S. Jean-au-bois, de ne recevoir aucune Novice avant que le nombre·des Religieufes eut été réduit à quarante. Cette Ordonnance eft de l'an]175. L'Eglife que la Reine mere n'avoit pas eu le temps de finir, fut achevée. On y éleva trois autels: le premier fous l'invocation de S. Jean-Baptifte, Patron de l'ancienne Chapelle; le fecond fous le titre de Saint Quentin; le troifiéme fous l'invocation de Sainte Margueri-te (1).

Le Roi Philippe Augufte accorda aux Religieufes la même roteaion que fon pere. On a une Charte de ce Prince, datée de l'an 1180, par laquelle il leur donne à perpétuité, ladixme du pain & du yin du château de Choify, & de fa maifon de Pierre-fonds (2).

La premiere Abbeffe à qui le gouvernement de S. Jean-au-bois fut confié, fe nommoit Rofceline. ·Elle reçut plufieurs Bulles des Papes, & quelques Ordonnances du Roi Louis VII, touchant les conftitutions de fa Communauté. Le Pape Alexandre III la qualifie Abbeffe de S. Jean-Baptifte de la Maifon du Roi, dans une Bulle datée de l'an 117). Les Evêques de Soi«oos lui adreiTerent plufieurs Chartes, relatives aux affaires de fa Maifon (3).

Rofcelioe obtint de deux Evêques de Noyon, Renaud & Etienne, des gratifications & des fonds, pour l'entretien & pour les habillemens de fes Religieufes. Elle eut beaucoup de part à un évenement mémorable, qui rendit fa Communauté célebre dès fa premiere origine : elle trouva le moyen de fixer dans fon Abbaye les Reliques de Sainte Euphrofine, que le Roi Louis VII avait apportées de la Terre-Sainte.

Le culte de Sainte Euphrofine commençait à 's'étendre en France, tant à caufe descirconftances merveilleufes de la vie de cette Sainte, qu'à caufe de la dignité du Prince qui l'avoit établi. . Sainte Euphrofine prit naiffance à Alexandrie, vers l'an de Jefus-Chrîft 413. Son pere nommé Paphnuce', préfida lui-même

(1) Ann. Bened.ibid. Val. Roy. p. 7."
(2) Ann. Bencd. t. 6. p. 519
(3) Gall. Chr. t. ,. p. 454.

à· fan éducation. Dès qu'Euphrofine eut atteint l'âge d'être mariée, plufieurs jeunes gens la demanderent. Élle avoit alors pris la réfolution de mener la vie folitaire ; mais la crainte qu'elle avoit de déclarer [es [entimens à [on pere, homme entier & ab[olu, qui ne vouloit trouver aucune réſiſtance à l'accomplifTemel1t de ſes volontés, l'obligea de garder un profond filence fur fes deſfeins.

Euphrofine voyant approcher le moment où [on pere avait ré.. folu de l'engager dans les liens du mariage, fe coupa les cheveux, prit un habit d'homme, & alla fe préfenter à l'Abbé Théodofe, pour être reçue au nombre de fes Moines. L'Abbé lui permit de prendre l'habit de l'Ordre, & lui donna le nom de Smaragde. La Sainte prit le parti de déguifer fon fexe, parce qu'en entrant dans un Monaftere de filles, il ne lui auroit pas été poſſible de fe four-
. traire aux recherches de fon pere.

. Smaragde foutint les épreuves du noviciat avec la plus grande ferveur. On l'admit à faire profefIion. Comme le changement d'habit ne changeoit pas fon fexe, Euphrofine conçut de juftes fcrupules de paffer fa vie, quoiqu'inconnue, au milieu d'une Communauté d'hommes. Elle demanda à l'Abbé Théodofe la permiffion de mener la vie de reclus, ce qui lui fut accordé. Elle foutint. ce genre de vie pendant trente-huit ans, avec une patience tOUjours égale.

Arrivée à ce terme, elle fut attaquée d'une maladie mortelle.' Paphnuce vivoit encore. Il avait toujours préfent à l'efprit le [ouvenir de fa fille qu'il croyoit décédée; trente-huit années n'avoient pas encore adouci en lui les regrets de fa perte. Euphrofine conçut le deſſein de donner à fon pere, le ſpectacle attendrifTant de fe faire connoître. On avertit Paphnuce, qui fe rendit au recIu(oir & reconnut fa fille. La double fituation d'une fille mourante ,qui revoit fon pere après une abfence de trente-huit années, & d'un pere qui retrouve une fille chérie qu'il croyoit perdue, pour la perdre dans quelques momens fans efpérance d'aucun retour, fe conçoit mieux qu'elle ne peut s'exprimer.

. Paphnuce, après la mort d'Euphrofine, imita fon facrifice. Il prit l'habit de Religion, & mourut dans le même Monaftere où fa fille avoit fait profeffion.

La fainteté d'Euphrofine fut déclarée prefqu'auffitôt après ſa mort, par un miracle éclatant. Son culte s'étendit rapidement

dans tout l'Orient, où fa Fête a été long-temps fixée au vingt-cinq:uiéme jour de Septembre.

On n'eft pas d'accord fur les circonftances, .qui ont précédé & qui ont accompagné la Tranllation des Reliques de Sainte Euphrofine en France. Les uns prétendept, que ces Reliques furent confervées dans la ville d'Alexandrie, jufqu'au temps de la Croifade, à laquelle le Roi Louis VII eut part : que ce Prince ayant obtenu des Chrétiens d'Alexandrie le corps de la Sainte, il le fit tranfporter en France. D'autres avancent, que le corps de Sainte Euphrofine fut d'abord transféré d'Alexandrie à Rome, & que le Roi Louis VII le reçut du Pape en préfent un onziéme jour du mois de Février.

Les fentimens ſont encore partagés touchant les circonftances, qui ont fait paſſer les Reliques de Saiute EU,phrofine au pouvoir des Religieufes de S. Jean-au-Bois. Les uns aſſurent, que l'Abbeſſe Rofceline demanda au Roi Louis VII la Châffe de Sainte Euphrofine., & que ce Prince accorda cette Châffe à l'Abbeffe. D'autres racontent ainfi l'hiftoire de la TranDation des Reliques, du Palais du Roi à S. Jean-au-Bois.

Le Roi avoit deftiné la Châffe de la Sainte à une Eglife qu'il faifoit bâtir à Reims. Lorfque l'Egliſe fut achevée, il fit remettre cette Châſſe à des Députés de cette Eglife, qui fe chargerent de la conduire avec la décence & les honneurs ccnvenables. Les Dép.utés dépoferent le corps de Sainte Euphrofine fur une voiture qu'ils avaient préparée, & prirent la rome de Reims par la chauffée Brunehaud, *le* feul chemin public de la contrée où l'on pouvoit voyager commodément.

Les conduéteurs arriverent à la nuit affez près de S. Jean-au-Bois. L'Abbeffe Rofceline eut, dit-on, révélation du pa{fage de ces Reliques ; on ajoute même, que du moment où la voiture entra fur.la partie du territoire de S. Jean··au-Bois, que la chauffée traverfe, les cloches fonnerent toutes feules, c'eſt-à-dire, qu'on ne vitperfonn.e fous le clocher qui les fonnoit.

Roſceline fit inviter *1es* conduaeurs à venir prendre 'quelque repos dans fOll Monaftere.: ce que ceux-ci accepterent. 11s.avoient laiſſé la voiture ſur le grand chemin, où ils fe propofoiem .clere-tourner, après quelques heures de déla1Tement. Mais .Rofceline fit tant d'inftance aux voyageurs pour les engager à paſſer la nuit au Couvent, que ceux-ci ne p.urent fe refufer à la politeſſe

de

de ſon procédé. L'Abbeffe envoyadeuocNovicesau chariot, avec ordre de prendre les Reliques, & de les apporter, dans l'Egliſe du MOllafl:ere. Ses ordres furent ponctuellement executés.

L'hofpitalité que Rofceline. exerçait avec un ſi grand zele, fanait d'un .princi.pe d'intérêt, &. d'un déſir ardent d'a.cqué,rir, a quelque prix que ce fût, la propriété des Reliques. Salt qu elle fût affurée du confentement du Roi., foit qu'elle eût gagné les conducteurs, les Reliques de Sainte Euphroſine demeurerent dans l'Egliſe de S. Jean-au-bois, où il slétahlit, un ,pélerinage, qui s'eft foutenu par la dévotion des ficléles, jufqu'en 1631, que les Religieufes furent transférées à Roy.al-lieu.

On fait.encore à $. Jean-au-bois la fête de .Sainte Euphrofine., le Dimanche après la *Quafimodo.* On rend le même jour à cette .sainte un culte beau'coup plus folemnel, à Royal-lieu. Avanda' Tranſlation des Reliques à S. Jean-au-bois, on célébroit cette Fête Je -onze Féyrier. On va en,pélerinage à Sainte Euphrofin'e de Royal-lieu pour la fiévre.

L'Abbeſſe Rofceline' parvint à une vieilleſſe fort avancée. Elle .gouvernoit encore le Monaſtere de S. Jean-au-bois en l'an 1190" Après fa mort, elle fut remplacée par les deux Abbeſſes Perronelle, & Hildéarde de Verberie.

36. Av.ant .que le Com'te Raoul V épousât Marguerite d'Alſace, ',fille de Thierry Comte de Flandres, Philippe d'Alface, fils aîné de Thierry, .avoit demandé l'alliance d'Elifabeth., ſœur aînée de Raoul, & l'avoit obtenue. L'année de fan mariage avec cette Dame n'eft pas fixée d'une maniere invariable -dans les Auteurs & dans les Chartes (1). La plûpart prétendent, que la cérémonie des nôces avec Eliſabeth ſe fit à Beauvais, en 1'an 1156. Elifabeth n'avoit pas encore atteint l'âge nubile.

Thierry pere de Philippe d'Alface., comptoit 'parmi fes ayeux, Baudoin bras de fer.Comte, de Flandres; Sybile ſon épouſe, mere de Philippe, étoit fille du Comte de Jéruîalem, & tante paternelle de Henry-Roi d'Angleterre; .elle defcendoit de Charlema_ gne, 'à cauſe du mariage du Comte Baudoin avec Judith fille de Charles le Chauve.

. Philippe d'Alface avoit deux freres, Mathieu & Pierre, 10rf qu'il épouCa Eliîabeth. Matthieu fut Comte de Boulogne, & contracta, après le mariage de *foh* frere,]a même alliance avec

(1) Hemer. p. 164 Robert Demont. an, 1164. Theſaur. Anecd. t. 3. p 387.

ELéonore Cœur d'Elifabeth & du Comte Raoul V., Pierre d'Af-face entra d'abord dans l'état Eccléſiaſtique ſans vocation : il quitta cet état,. pour'épourer: la Comteſſe de Nevers. Ces allian. ces rendoient, fuivanr la remarque de Robert Dumont, à réunir au Comté de Flandres les domaines de Péronne,. de Saint Quentin, & touresles: poſſeſſions que Raoul IV avoit acquifes ou héritées du côté des Pays-Bas. Philippe'& Elifabeth vécurent quelque temps.féparés l'un de l'autre.

En l'an 1157, Thierry Comte' de Flandres, entreprit le voya·· ge de la Terre-Sainte, avec Sybile ſon épouſe. Avant de partir '" il mit or.dre à res affaires, & pria le Roi d'Angleterre de prendre ſoin de ſes Etats,' ainſi que de ſon fils & de ſa jeune bru. Le Roi d'Angleterre répondit à la confiance., que le Comte ſan oncle lui avoit témoignée..

On lit aux' Annales de Flandres, qu'en l'an 1158, Philippe d'Alface. fit un voyage dans le Comté de Crépy. Il y venoit ap-paremmel1t rendre' viſite au Comte ſon beau-frere, dont la foible.[anté étoit pour lui un CUJet d'inquiétude & d'efpérances : Raoul V n'avoit pas de plus proche' hécitier.-qu'Eliſabeth ſa ſœur aînée) femme du Comte Philippe.

L'Auteur de l'Hiſtoire de Meaux rapporte parmi' ſes preuves" (n° 93) une piéce ſans date·, concernande-Couvent de Fontaine-les-Nonains. On lit dans cette piéce, que 'Philippe Comte de Flandres par la grace de Dieu, & Elifaheth ſonépouſe , ont don.. né à cette Maiſon cent ſols de rente, à prendre ſur le domaine de Crépy. On juge que- cette piéce eſt de l'an 1160. Raoul le" jeune vivoit encore. Si: cette date eſt certaine, la donation prouve que les ſœurs de Raoul, avoient une part dans la Seigneurie de' Crépy.

On prétend, que'pour'lors Raoul V occupoit le château de Crépy, que le Comte de Flandres demeuroit'auPalaïs,de Bouyille, & que la Comteffe Eléonore habitoit un vaſte hôtel près Sainte Agathe, auquel ſan féj'our a,fait donner le nom d'hôtel de:' la Comteſſe. Trois' Maiſons auſſi illuſtres devoiellt répandre un grand éclat ſur la ville de Crépy.

37. Le Comte de Flandres projetta'dès ce temps, de fonder à Crépy une Collégiale de Chanoines féculiers, ſous l'invocation de S. Etienne premier ·Martyr. Il n'avoit, été queſtion d'abord, que de réparer une ancienne' Chapelle :de. ce. nom, que 'Gautier. le:

Blanc avoit fait trans'férer dans la partie extérieure du château" ':qu'on nommait *les Bordes*, comme 'qui diroit la baſſe-cour ou les fermes.·

Tout ce qu'on nomme préfentement fauxbourg de S. Thomas, ··éraitalors un amas de fermes: u'ne parcie du territoire qu'elles occupaient ayant été données en· fief par les Seigneurs de Crépy à ·des Officiers de leur château, on appella ce même en'droit le Fief des Bordes. Ce nom fut changé pour un temps en celui de Fief des Faucards, parce que des particuliers de ce nom l'ont poſſédé pendant une longue fuite d'a.nnées. En 1571, le poſſeſſeur de ce Fief avait un four banal pour l'ufage de ſes vaſſaux. Son ,domaine compr.enoit·quatorze tnaifons, douze jardins, une ceur, :une place & l'hôtel de Dunkerque. Ce Fief eſt préfencemem poſſédé par les Religieufes de S. Michel, qui doivent à ce fujet hom-nle vivant & mou"rant au Seigneur de Crépy. Bergeron qui écri-'voit en 1580, dit que de ſon temps, » ſe voyaient encore d'un "côté ès fauxbourgs de Crépy, les .granges & métairies près Saint » Thomas, & de l'autre côté, léS cenſes &. métairies de Méré-·» mont »; ce qui prouve, que les fermes de l'ancien château n'a-·voient pas été toutes détruites par les Anglois au fiécle précédent.

Le Comte choiſit cet emplacement, comme le plus commode qu'il pouvoit trouver ſur le territoire de Crépy, pour élever un grand & fomptueux édifice, avec diverſaccompagnemens; tels 'qu'un cloître pouries Chanoines, & un hôpital pour les pélerins, pour les paſſans & pour les pauvres'.

Il ne paroît pas que Philippe d'Alface ait rien exécuté, avant la 'mort de Raoul ſan beau-frere: il dreſſa feulemc'nt le plan de ſes -opérations, & commença d'amaſſer les"matériaux néceſſaires.

Ce plan d'embelli{fement& d'aggrandiſſement de la ville de Crépy étoit la fuite d'un autre plan que Philir'pe d'Alface avait 'formé, d'établir ſon ſéjour au château de cette ville. Ce féjour le rapprochoit de la Cour de France, où il avoit un grand crédit. Le Roi Louis VII 'mettoit en lui toute ſa confiance & ſuivoit ſes avis, parce qu'il retrouvoit dans ce Seigneur, la prudence & les talens qui lui avoient rendu ſi chers les ſervices de l'Abbé Suger .& de Raoul IV Comté de Crépy, dans les fonctions du miniſtere .qu'ils avaient exercées..

Le Comte Philippe méritoit ces égards, à:cauſe des belles qualités qu'il réuniſſoit. Jacques de Guiſe ·le dépeint .comme un Sei-

gneur noble, déſintéreſſé, bienfàifant, judicieux, & d'ull eſprit pénétrant: humain, populaire, & d'un accès facile: brave de ſa perſonne, & plein de ſentimens d'honneur, d'équité & de religion.

Philippe d'Alface ne conclut rien d'important à Crépy, avant la mort du Comte ſon beau-frere (1). Cette mort arriva la même année, que celle: du Comte Thierry ſon pere; de ſorte qu'il hérita dans le même temps'du Comté de Flandres de ſon chef & comme aîné de ſa maiſon, & du Comté de Valois, du chef de ſon épouſe Elifabeth. On lit dans les écrits de Jacques de Guiſe, qu'après la mort du Comte Raoul, Philippe d'Alface Comte de Flandres, réunit ſous le même arrondiſſement, les villes d'Amiens, de Saint Quentin, Montdidier, Péronne, Roye, Breteuil, Ribement & *Nene*, avec. leurs dépendances; qu'il prit auſſi poſſeſſion du Comté de Crépy, qui comprenoit alors la ville & le château de ce nom, Mareuil, ViHers-Cotteretz avec toute la forêt de Retz, Reteuil, Vivicrs & la Ferté-Milon. Pierrefonds ne faiſoit pas encore partie du Valois; le bourg & la Châtellenie dépendoient de Seigneurs particuliers. Ouchy & Neuilly' appartenoient aux Comtes de Champagne, Béthizy & Verberie étaient au' Roi.

Philippe d'Alface entra en poſſeſſion du Comté de Flandres, immédiatement après la mort de ſon pere. Dès qu'il eut terminé les affaires de cette ſucceſſion, il reparut à la Cour'du Roi Louis VII" & vint prendre poſſeſſion du. château de Crépy, dev.enu vacant par la mort de ſon beau-frere. En l'an 1169, il reçut dans ce château la viſite de S. Thomas de Cantorbery, que ſes démêlés avec le Roi d'Angleterre avoient obligé, d'abandonner ſon Siége & de s'expatrier. Je ne ferai pas ici .l'hiſtoire. de ces démêlés: je n'en rapporterai que les' traits. néceſſaires à.Eimelligence de ce que. je dois expoſer:

Thomas Becquet Archevêque de Cantorbery, Primat d'Angleterre,' tiroit ſon origine d'une ancienne famille de la petite province du Vimeux en France, qui y poſſédoit la terre de Plouic, paroiſſe de Vifmes. Sous le regne de Charles VIfr, cette terre: paſſa de la Maiſon de Becquet dans celle d'Acheux, par le mariage d'AntoIOette, Becquet Dame de Plouic avec le Seigneur Pierre d'Acheux. Jal extraIt cette particularIté d'un mémoire manufcrit" qui donne 'pour 'armes à la Maiſon de Becquet, l'écu

(1) Robert. de Mont. ad ann. 1168. Mayer fol. 49.

d'azur aux barres d'argent; ou bien freté d'argent & d'azur.

Elevé fur l'un des premiers Siéges du monde chrétien, Thomas s'appliqua à répondre. à l'idée avantageufe que le Clergé & le peuple avoient conçue de lui ,. il- fe montra dans toutes les rencontres le zélé défenfeur de fon Clergé & de res iml11uriités, autant par devoir & par principe, que par attachement & par reconnoiſſance.

Le Roi d'Angleterre, ayancformé le deſſein d'attaquer les immunités de l'Eglife de Cantorbery, trouva dans Thomas un Prélat inflexible, prêt à tout facrifier, .fa vie même, pour affurer à fan Clergé la Joui{fance de fes priviléges. Les chofes en v înrent au point, que Thomas n'eut pas d'autre. parti à prendre) .que celui de paner.en France..

Philippe d'Alface envoya au-devanc'de Thomas, jüfqu'au port où il devait débarquer. L'Archevêque fût reçu avec les diftinc-. tions dues à fan caractere & à fes vertus :. on leconcluifit à l'Abbaye de S. Bertin, d'où il partit après quelques jours, pour fe rendre à 1'Abbaye de Pontigny..: De Pontigny il vint à Crépy , afin d'y' rendre fes devoirs au Comte de Flandres, aux ordres duquel ildevoit la réception avamageufe., qu'on lui avoitJaite fur les côtes de France. En par.tant de Pontigny, il avoit formé le deſſein d'aller de Crépy à Soiffons', pour.y prier auprès du tombeau de S. Grégoire) fondateur de l'Eglife d'Angleterre, &. de S. Drauſin , qt!'on avoit coutume d'invoquer dans les. C01U-- bats (1).

Le Comte reçut le Prélat dans ſon château , avec les témoignages.de la plus fincere amitié. Thomas paſſa plufieurs jours au . château de Crépy, dont il admira la force & la belle diftribution. Le Comte de Flandres eut la complaifance de le conduire partout , & .de lui montrer les embelliffemens qu'il avoit fait ajouter , tant au-dehors. qu'au-dedans du château.

On travailloit à la.conftruaion de l'Egliſe , q.u.e le.Comte avoit réfolu d'élever dans le Fiefdes Bordes, en l'honneur-de S. Etienne premier Martyr. L'Archevêque , à la. vu.e des préparatifs & du plan de l'édifice, conçutune grande-idée du bâtiment qui devoit être exécuté. Il prit de là occafion de faire fa.Cour au Prince qui. raccompagnait, en louant fa magnificence, fan goût , les femimens de piété qui le portaient à faire une œuvre auffi excéllente.

(1) Duch. Script. Hiſt. Fr. t. 4. p. 467. Reg. Hill. Soia: p. 40. Hiſt. N. D. Soiſſ. p. 154.

Il ·demanda au Comte, en l'honneur de quel Saint il fe proparait de dédier la nouvelle Eglifè: au premier des Martyrs-, .repartit le Comte. A quel premier Martyr, reprit l'Archevêque en plai[antant; *eſt-ce à celui qui a été*, ou *à celui qui ſera*, car. il y aura encore bien des Martyrs dans le monde? en effet, les guerres des Crolfades augmentoient journellement le nombre des Martyrs. Ce propos ne tira pas à conféquencepour le moment; on eut occafton·dele rappeller dans la fuite.

, 38. Tandis que ces chofes fe paffoient, la Dame Eléonore perdit le Comte de Nevers ſon mari. Le Comte de Flandres avait eu de ſon épouſe Elifabeth, un fils & une fille, qui étoient morts en bas âge. La ſanté foible & languiffante. de cette épouſe ôtait au Cornee toute efpéran.ce d'avoir de la, poftérité. Voulant prévenir autant ,qu'il fe :pouvoit , les fuites de la mort de fan épouſe , .qui devoit lui impofer l'obligation de rendre les domaines du Vernlandois & du Valois, s'illa:,perdoit ſans enfans, il ménagea l'alliance de la Dame Eléonore, avec "Mathieu fon frere, ·Comte de Boulogne. Cette alliance eut lieu; mais le Comte de Boulogne ne fut pas plus heureux que·oron frere-.: il n'eut.pas d'enfans de la veuve du Comte de Nevers.

39. Après quelques années de ſéjour en"France, l'Archevêque de Camorbery repaffa en Angleterre, & mit fin à la vacance de fon Siége. Quoique le Roi eût été le principal auteur de ce rétabliſſement, il conçut une nouvelle averſion pour le Primat, qui .pay.a ·de fa. vie la 'haine-que le Monarque -luipoïtait. L'Archevêque fut aſſaſſiné dans fon Eglife; '&.comme ce meurtreavoit été occaſionné par la fermeté avec laquelle le Primat avoit réſiſté aux volomés du Roi, pour ſauver les immunités Eccléſiaſtiques , le Clergé d'Angleterre regarda fa mort comme un vrai martyre. Le Pape·& le Clergé de France.porterent le même jugement. Cette morc arriva le yingt-neufDécembre de ·l'an 1170, fuivant l'opinion commune, en 1171 ,felon Rôbert Dumont & le Moine AlLéric. On lit ce, paſſage dans le Cartulaire de·S. Thomas de Crépy; le cinquiéme jour après Noël, en la cinquiéme Férie de l'an 1171, le Bienheureux Thomas fouffrit le Martyre. -L'écriture de ce palTage eſt du treiziéme ſiécle. -

Ce tragique évenememfut fùivi de pluſieurs mirac1es,q-ui·pa. rurent au tombeau du S. Archevêque. Ces miracles accélérerent fa canoniſation : le Pap.e Alexandre III le mit au 'l1ombredes

Saints, deux ou trois ans après fa mort.

40. En ce temps le Comte de Flandres faifait un ſéjour prefqu'habituel au château de Crépy. Le Carmlaire de Valfery contient une Charte, d'atée de l'an 1174, que ce Seigneur délivra, pour confirmer la donation que le Comte Raoul IV avait faite à cette Abbaye, de foixante fols de rente, à la charge d'un anniverfaire. Il ajouta au préfent du Comte, foixante autres fols de rente à prendre fur les cens de Crépy.

Bergeron femble trouver mauvais (1), de ce qu'alors le Comte de Flandres menait à Crépy le train d'un Monarque, & de ce qu'il diſpoſoit comme en Souverain, des Fiefs, des Seigneuries des villages même du Comté de Valois, en faveur de fes créatures. Bergeron interprete malles aaions. du Comte. Loin de chercher à empiéter fur les droits du Roi, il lui fa·ifoit Cà Cour & l'aidait de fes con[eils. En l'an 1177, il fit avec le Roi le voyage de la Terre-Sainte, d'où il revint l'année ſuivante 1178 (2).

41. En l'ail 1179,. Philippe d'Alſace paffa:en Angleterre avec le Roi Louis VII,, pour viſiter le tombeau de S. Thomas de Cantorbery, que de nouveaux. miracles' rendaient de jour en jour plus célébre. La préfence de ce tombeau, & le concours des perfonnes de tout état qui venoient·.y faire ·leurs prieres, imprimerent dans l'efprit du Comte un refpea extraordinaire pour: la mémoite de ce Saïnt, qui avait été ſon ami & fan hôte.

Etant de retour en·France, on lui rappella le prop.os. que le Saint lui avoit tenu, en vifitantla grande Eglife.que l'on corn men•. çoit à bâtir' dans le Fief des Bordes. Le' Saint avoit demandé au Comte, à quel premier Martyr il comptoit faire dédier cette Eglife, *ou à celui qui avoit été*, ou *à·celui qui devolt être* : & à ce ſujet, an fit obferver au Comte, que S. Thomas avait été le premier Martyr conhu & cànonifé' depuis:·fon paſſage au château de Crépy. Le Comte ſaiſit cette explication·, comme une occaſion favorable de payer à la mémoire du Saint· un tribut folemnel. Il déclara, que la grande Eglife qu'il faiſoit élever:, n'·auroit pas d'autre patron que le Saint Martyr de' Camorbery. Cette réfolueiol1 fût exécutée deux ans'après, lorfqu'on'-fit la· Dédicace de l'Eglife des Bordes:

42. Le'RoiLouis'VII fit couronner Philippe Auguſte fan fils;_ après fan' retour d'Angleterr.c. La cérémonie du Sacre fe paſſa à

(1). Val. Roy. p. 33. (2) Meyer ſol. 50.

Reims; Henry Roi d'Angleterre, y parut comme Duc de Normandie; Philippe d'Alface Comte de Flandres, porta l'épée Royale.

Louis VII ſurvécut peu de temps à ce couronnement. Il mourut le dix-huit Septembre de l'an 1180, des ſuites d'une paralyGe qu'il avait contractée à ſan voyage d'Angleterre. Il avait prévenu ce dernier moment (1), en mettant ordre aux affaires de l'Etat. Il avait chargé le Comte de Flandres de la tute1e du Prince ſan fils} dont il était le parain : il le chargea auſſi de la Surintendance de ſan éducation, au rapport de Guillaume le Breton dans ſaPhilippide. Ce Poëte dit en propres termes, que Philippe Comte de Flandres, fut tuteur, gouverneur & parain du jeune Prince; *cujus erat tutor, didaſcalus atque patrinus.*

. Afin d'attacher de plus en plus le Comte de Flandres aux intérêts de l'État & à la perſonne de ſan fils, il lui accorda la propriété des Comtés de Valois & de Vermandois. L'aae de cette donation fût ratifié par Philippe Auguſte, la premiere année de ſon regne.

Le Comte voulant affermir de plus en plus ſan crédit à la Cour de France, & cimenter les donations qui lui avaient été tàites } ura de l'autorité que lui donnait ſa qualité de tuteur pour faire épouſer au jeune Roi Philippe Auguſte, Iſabelle ſa lliece, filie de Baudoin Comte de Haynaut. La Reine mere appréhendant que oette alliance ne rendît le Comte de Flandres trop abſolu, mit tout en œuvre pour faire rompre le mariage projetté. Elle vouloit écarter le Comte de Flandres, faire paſſer le maniement des affaires au Comte de Champagne, ſous le nom duquel elle eſpéroit gouverner. Cependantle mâriage [e conclud, ſans avoir égard à ſan oppoGrion.

Outrée de dépit, la Réine forma une ligue contre Philippe d'Alface, comporée du Comte de Champagne, dans les Etats duquel eUe ſe retira, du Roi d'Angleterre, & du Comte de Sancerre qu'elle fit le chef de la faction. Il y eut quelques hoſtilités de la parc du Comte de Sancerre. Le jeune Roi aidé des conſeils du Comte de Flandres, punida témérité du Comte de Sancerre, & déconcerta tous *les* projets de ſa ligue. Le Roi d'Angleterre fut forcé d'accepter la paix. Le Comte de Champagne ne pouvant ôppoſer que de fcibles efforts aux volontés du Roi, abandonna

(1) Rigord. apud Duch. t. 5. p. 7.

res

ſes projets. Le mariage du Roi avec la niéce du Comte de Flandres fut célébré à Bapaume) le Lundi de *Quaſimodo* de l'an 1180. Philippe d'Alface donna à cette occafion, le Comté d'Artois à fa niéce. L'année ſuivante, les deux Epoux furent couronnés à S. Denys, le jour de l'Aſcenſion vingt-neuf Mai. Philippe d'Alface porta une feconde fois l'épée Royale (1).

On rapporte à l'année qui fu-ivit ce couronnement, les premiers démêlésdu Roi Philippe Augufte avec Philippe d'Alface Comte de Flandres. Nous en expoferons les circonfiances avec d'autant plus de foin, qu'elles ont été négligées par les Compilateurs : les principales fcenes de ces di!fentions font arrivées dans le Valois.

43. La défaite du Comte de Sancerre fembloit avoir affermi la pui{fance du Comte de Flandres, à un point qui devait ôter à fes ennemis toute efpérance de le fupplanter. Le Comte lui-même penfoit ainſi, & conçut à ce fujet les fentimens d'une parfaite fécurité, qui lui fut très-funefte.

La Reine mere ne pouvant détmire l'afcendant, que le Comte de Flandres avait pris fur l'efprit du jeune Roi, eut recours à l'entremife de Raoul de Coucy & des fils d'un certain Robert Clément, que le Roi écoutait, qu'il aimoit, & auxquels il fe livrait volontiers (2). La Reine ayant attirés ceux-ci dans fan parti, leur infpira la plus grande oppoſition aux deffeins du Comte de Flandres: elle épuifa toutes les reffources, pour engager ces jeunes gens à diminuer l'attachement & la confiance, que le jeune Prince témoignait au Comte de Flandres; eUe leU] fit connoître le rôle qu'ils devoient jouer, & leur dicta les difcours qu'ils devoient tenir au Roi, pour lui rendre fufpea fon adverfaire.

Les jeunes confidens, devenus créatures de la Reine) eurent avec le Roi des entretiens, qui lui enleverent en peu de jours, l'eſtime & l'attachement qu'il avait prefque voués au Comte de Flandres. Ils lui repréfentoient, qu'ayant atteint l'âge de feize ans, il pouvait & devoit gouverner fes Etats par lui-même, & mettre à profit les talens, que la Providence lui avait départis: que fa déférence aux vues & aux procédés du Comte de Flandres ne pouvait manquer de devenir funefte à res Etats & à fes peuples: que dès le vivant du Roi Louis VII, le Comte avoit abufé

(1) Rigord. ibid. Dutillet, Recueil des Rois, p. 93.

(2) Theiaur. Anecd. t. 3. p. 490. 1425. Meyer ibid.

de la confiance de ce Monarque, pour ourdir la trame d'un ſyſtême politique, qui devoittaurner tout' entier à fon avantage: qu'on voyoit ce fyftême fe développer de proche en proche, à proportion que le pouvoir &. le crédit du Comte augmentoienc : ils rappro:;hoient auai fous les yeux du Roi, les différentes acquiſitions que Philippe d'Alface avoit faites, comme pour fervir d'arrondiffement à fan Comté de Flalldres; le mariage de fa ſœur Marguerite avec Raoul V, & l'alliance affeaée du Comte de Boulogne fon frere avec Eléonore fa belle [œur. Croyez-vous, ajoutaient-ils, pour jetter de plus forts foupçons dans fan efprit, croyez-vous que c'eft fans deffein, qu'il a quitté fa Cour & fes palais de Flandres, pour venir s'établir au château de Crépy, l'une des principales fonereffes de la contrée? Soyez affuré que s'il paroît ſi affidûment à votre Cour, c'eſt moins pour rendre hommage à *la* majefté du Trône, & par attachement à votre perfOlme facrée, que par l'appas d'une ambition déméfurée, qui l'y retient & qui l'y fixe.

Ses domaines bornés ci-devant par le Comté de Péronne & par une partie de l'Amiennois, s'étendent préfencement au-delà desrives de l'Oife & de l'Aifne : il demandera bientôt la Seine, pour féparation de vos Etats & des fiens, & ne manquera pas de revendiquer la moitié de votre Capitale comme un patrimoine. Hâtez-vous de rencrer dans des domaines ſi mal acquis, .ſi vous voulez épargner à vos peuples les fuites funeſtes des diffencions domefiiques. Il poſſéde en propre, à la vérité, les Comtés de Valois & de Vermandois, en·vertu d'une donation du feu Roi que vous avez ratifiée ; mais c'efi furprife. C'eſt un accord entre particuliers qui ne doit pas tenir, parce qu'un Monarque ne peut pas aliéner les domaines de l'Etat, fans que fes fujets y confenrent•

Qu'attendez-vous, pour éloigner du Trône un Minifire infinuant & ambitieux qui cherche à l'ébranler? Vous ne pouvez favoriſer fes intérêts, fans nuire à ceux de vos peuples, fans offenfer la tendreffe d'une mere, contre laquelle ce Gouverneur impérieux veut vous infpirer des fentimens contraires à ceux que l'Auteur de la nature a gravé dans tous les cœurs, fans manquer enfin à toute votre augufte Maifon, & fans vous manquer à vous-même.

Ces réflexions placées à propos, & comme inculquées dans l'eſprit du Roi, pendant l'abfc:nce du Comte de Flandres, chan-

gerent res difpofitions. Il ne regarda plus le Comte que comme un ennemi caché, capable de tout facrifier à fon ambition. Quoi.. que déja imbu des premiers principes de cette haute politique, qu'il fit briller dans le gouvernement de fon Royaume, & bien convaincu, qu'il eft des raifons d'Etat, auxquelles la reconnoiffance, l'attachement & les intérêts perfonnels doivent céder, Philippe Auguſte prit avec pèine, le parti de fe déclarer contre un oncle, un tuteur, un ancien ami de fa perfonne & du Roi fon pere.

La rupture fut réfolue, mais avec des modifications, des précautions qui femblaient refpefrer les bien[éances, & épargner au Roi les reproches d'ingratitude, que fa conduite aurait pu lui attirer, s'il eût déclaré fubitement la guerre au Comte. Le Roi ayant aſſemblé fes Barons à ce fujet, leur témoigna [on embarras, & les pria de chercher un tempéramment, qui ménageât fa délicateſſe.

Le Comte de Clermont en Beauvoifis, Raoul de Coucy, & les fils de Robert Clément, tenaient le premier rang dans ce Confeil. On épargna au Prince le déplaiſir de déclarer la guerre au Comte de Flandres, mais on convint que le Comte de Clermont commencerait les hoftilités, fous des prétextes imaginaires; qu'il prendroit de vive force la ville de Breteuil, comme pour agacer le Comte de FlanJres, & que du moment où Philippe d'Alface armeroit pour fe défendre, le Roi prendrait le parci du Comte de Clermont) & fe déclareroit contre lui.

44. Pendant que ces chofes fe tramoient, le Comte était au château de Crépy avec fan épouſe Eli[abeth, & avec une Cour nombreufe. Il y faifoit les préparatifs néceffaires pour une Dédicace folemnelle de l'Eglife Collégiale de S. Thomas. Ce Seigneur avait raſſemblé à cet effet un grand nombre de perfonnes du plus haut rang, parmi lefquelles on comptOit Henry Evêque d'Albano, Légat du Pape & Cardinal de l'Eglife Romaine, Thibaud Abbé de Cluny, Jofeph de Bruges, Godard de Gand, Hélin Sénéchal de Flandres & Gouverneur de Crépy, Gautier' d'Arras, le Seigneur Raoul le Turc, Barthe1emi de Thury, Arnoulle Burgare, Thibaud d'Oger, Lambert Leminier; fans parler d'Evrard Chapelain du Comte, & de touS les Officiers qui compofoient fa Maifon & qui, dans les cérémonies, paroiIfoient à fa fuite.

Le Comte avait accéléré le temps de la cérémonie, à caufe de la mauvaife fauté d'Eiifabeth fan épouſe, qui lui caufoit de vives allarmes. Il s'en fallait beaucoup, que l'Egliſe de S. Thomas fût achevée fur le plan que ce Seigneur avait fait tracer: *les* ouvriers n'avaient fini que la nef, la tour & les deux portails; la croiſée & le chœur reſtoient à conſtruire; il paraît même qu'on n'avait pas encore poſé les fondemens du chœur. Il fit fermer par une cloiſon légere cette partie conHruite, en attendant que le refte fût bâti.

Cette nef pouvait paſſer dans le temps pour un excellent morceau d'architeEture; les grandes Eglifes étaient encore rares. L'édifice réunit la ſolidité de l'ancien gothique & la délicatelTe du nouveau. Les grands arcs des fenêtres font en plein-ceintre; le goût de l'ogive ne faifoit que commencer alors. Ce qui reſte de la grande tour, donne une idée très-relevée de la magnificence avec laquelle elle avait été bâtie. Les ArchiteEtes y avaient prodigués les ornemens de pilaftres, de moulures & de fculpture.

Il y a dans ce bâtiment, deux morceaux remarquables; un pilier fur lequel les Sculpteurs ont repréſenté une danCe de perſonnes qui ſe tiennent par la main. L'autre morceau, eſt la ſtatue de S. Thomas de Cantorbéry, repréſenté au naturel.

Le pilier fur lequel on voit la danſe, eſt placé à côté de la ChapeHe Paroiſſiale, à droite en entrant au chœur. La danre eſt figurée fur le chapiteau. On croit qu'elle eſt l'emblême de la joye que David fit paroître, lorſqu'il danCa devant }'Arche. Il y a dans le Royaume pluſieurs grandes Eglifes, où l'on voit un pilier chargé de ce même ſymbole. Le pilier de l'Egliſe de Crépy eſt plus menu que ceux qui l'accompagnent. Une tradition fabuleuſe porte, que ce pilier eſt creux, & qu'il contient dans ſa capacité, une lampe qui brûle depuis la fondation de l'Egliſe : qu'au moment où la lumiere de cette lampe finira, tout l'édifice croulera.

La ſtatue de S. Thomas de Cantorbéry eſt un morceau rare & précieux, dont on n'a pas aſſez de ſoin. Cette ſtatue qui eſt de pierre, a été faite par ordre du Comte de Flandres; ce Prince n'épargna aucun frais, pour qu'elle fût relſemblante. Il choiſit le plus habile Sculpteur de ſan temps ,.& renvoya en Angleterre, afin de raſſembler ſur les lieux, touS les enſeignemens qu'on pouvoit recueillir, ſur les traits & ſur la figure du Saint. Cette ſtatue eſt placée encre les deux impoſtes du portail collatéral qui regarde

le midi. Lorfque nous l'avons examinée) le nez avoit été empor.. té d'un coUp de pierre. C'eft la partie la plus facile à réparer. Je lis dans l'extrait d'une vie înanufcrite de ce Saint, compofée par Jean de Sarifbury, & confervée à Pontigny, que Thomas avait la douceur peinte fur la phyfionomie: qu'il avoit le vifage plein, l'air mâle, le nez aquilin & un peu recourbé, *naſo eminentiore & -parum ùzflexo.*

La confécration de l'Eglife de S. Thomas Ce fic de la maniere qui écoit uſitée dans ces temps-là. Le Légat du Pape y parut, Henry Evêque de Senlis en fit la cérémonie. Dès que la pompe eût été -terminée, le Comte de Flanelres raffembla dans la même Eglife, les plus qualifiées des perfonnes qui avaient affifté à la Dédicace, & l'on dreffa en fa préfence & en fon nom la Charce de fondation du Chapitre.

Cette Charte porte, que Philippe d'Alface & la Dame Elifabeth fon époure ont fondé en l'honneur du Martyr S. Thomas de Cantorbéry une Eglife Collégiale) auprès des murs de leur château de Crépy: que le Chapitre de la nouvelle Eglife fera compafé de dix Chanoines, dont cinq feront Prêtres, trois Diacres & deux Soudiacres : que chaque Prêtre aura en augmentation des anciennes prébendes vingt livres de rente, les Diacres quinze livres, les Soudiacres douze livres: que ces rentes feront perçues ainfi qu'une autre rente de dix livres pour le luminaire, fur les revenus du domaine de Crépy; vingt livres de ce temps là peuvent revenir à quatre cens livres de notre monnaie: le marc d'argent ne valoit que cinquante fols: on continue ainfi.

L'un des Chanoines aura le titre de Doyen; un autre aura la qualité de Prevôt du cloître, & percevra une rente de cinq fols_ pour honoraire de fa charge. Cet office de Prevôt répondoit à la charge de Portier dans les grands ,Monafteres. Le Prevôt prêtera ferment tous les ans au Doyen & au Chapitre, & promettra de garder le cloître avec fidélité & avec exaétitude-: il11e fouffrira pas qu'on y dife ou qu'on y commette rien qui fait contraire à la décence. Il ne permettra à qui que ce foit de fortÏr à des heures indues. S'il éprouve quelqu'opporition à l'exercice de fes fonctions, il en fera fan rapport au Chapitre.

La nomination aux Canonicats appartiendra au- Seigneur de Crépy. Chaque Chanoine deffervira fa prébende en perfonne.. Après la mort du premier Doyen, fon fuccdfeur fera nommé

par le Chapitre. Les Chanoines auront la liberté de montrer à lire, & de tenir les Ecoles de Crépy. Ils feront exempts de la Jurifdi8:ion laïque, eux, leurs ferviteurs & leurs biens. Ces articles font la fubftance de la Charte de fondation.

L)Eglife de S. Thomas de Crépy eft la premiere, qui ait été dédiée fous l'invocation de ce Saint (1). Sa Dédicace a été comme le fignal d'une dévotion, qui s'eft généralement répandue. Les Religieux de Nanteuil fanderent dans leur Eglife de Notre-Dame, une Chapelle en l'honneur de ce même Saint, & ils ajouterent une leçon de fa vie à leur Légendaire. Philippe II de Nanteuil fonda dans la fuite une Meffe quotidienne à cette Chapelle, qui ne fubfifte plus. Elle était placée au côté droit de la principale porte de l'Eglife.

La Collégiale de S. Thomas du Louvre à Paris a été fondée vers l'an 1188, par Robert 1 Comte de Braine, à l'imitation de la Collégiale de Crépy (2). L'Eglife paroiffiale de Rofayen Multien ayant été rebâtie vers ce même temps, fut auffi dédiée fous l'invocation de S. Thomas le l\hrtyr. Les paroHfes de Montmagny & de Viliers-le-fec au Diocefe de Paris, font dédiées fous l'invotatio'n de ce Saint. Raoul Évêque de Lifieux confacra dans l'Abbaye de Préaux un autel) fous le titre de S. Léger d'Autun & de S. Thomas de Cantorbéry. La Chapelle du château de Tillet, entre Mello & SOllfriviere, eft dédiée fous l'invocation du même Saint.

45 Elifabeth de Crépy, femme de Philippe d'Alface Comte "de Flandres , décéda l'année même de la Dédicace de S. Thomas de Crépy. Le Comte fon mari ayant été rappellé de Crépy en Flandres, par des affaires qui demandoient fa préfence, prit la route de cette Province par Arras. Il avoit avec lui fan épouſe. Philippe d'Alface fit quelque féjour en cette Ville J qui lui avoit appartenu avant qu'il en eut fait la donation à fa niéce , épouſe du Roi Philippe Augufte. Elifabeth tomba malade à Arras, & Y mourut le vingt-ſix Mars, jour du Vendredi Saint de l'an 1182 , 1183 ava"nt Pâques.

Muldrac (3) prétend, que le corps de cette Dame fut rapporté à Long-pont pour y être inhumé: il indique même l'endroit de fa fépulture, devant la Chapelle de S. Bernard & de S. Sé-

(1) Baillet , 29. Dec. nO. 39.
(2) Duch. Hiſt. Dreux) p. 23.
(3) Val. Roi. p. 114.

baſtien. Il fait même la defcription de ſa tombe.

La loi qu'on s'impofoit alors, de ne pas inhumer les femmes dans les Eglifes, feroit une raifon fuffifante de révoquer en doute fa defcriptioll. L'on a des témoignages plus pofitifs, qui prouvent que la Comteffe Elifabeth a été inhumée dans la ville même où elle eſt décédée.

Claude Hémery (1), qui écrivoit fan Hiftoire de S. Quentin en 1640, rapporte qu'en l'an 1600, des ouvriers enlevant un pavé devant le maître autel de la Cathédrale d'Arras, trouverent une tombe d'airain, fur laquelle on lifoit cette infcription : *Anno Domilli* 1182 *obiit EliJabeth uxor Philippi Flandriæ & Viromandiæ Comitis) filta verò Radulphi Viromandiæ Comùis) quæ ill præſenti flpu/chro quieſcit.* Le P. Anfelme explique autrement la découverte de cette tombe (2). Il dit qu'en creufant le vingt-fix Novembre de l'an 1683, pour inhumer le corps du Prince Louis de Bourbon, Comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV, on découvrit le monument. L'une de ces deux dates eft fauffe. L'erreur eft surement du côté du P. Anfelme. Hémery n'auroit pas imaginé cette découverte, quarante ans avant qu'elle eut eu lieu.

46. La mort de la Comteffe de Flandres, arrivée dans des conjonctures où l'on avoit conjuré la perte de fan mari, fut pour le Roi Philippe Augufte une occafion plaufible d'éloigner le Comte de Flandres. Ille fit fommer de rendre les Comtés de Vermandois & de Valois, qu'il n'avoit poffédés que du chef de la Dame Elifabeth fon épouſe. Il déclaroit, que cette Dame étant morte, les intérêts de fa Couronne demandoient, qu'il rendit ces deux Comtés à la ComteiTe Eléonore fa belle fœur.

La Comteffe Eléonore étoit fans enfans ; & comme il y avoit toute apparence qu'elle décéderait fans poftérité, les deux Comtés devoient retourner an Roi, qui étoit fon plus proche parent. Philippe Augufte & la Comteſſe avoient le *Roi* Henry 1 pour fouche commune.

Le Comte de Flandres fit une réponſe fort fimple aux prétentions du Roi. Il'lui manda, que les Comtés de Valois & de Vermandois lui ayant été donnés en touce propriété par un diplôme du Roi fon pere, que lui-même avoît ratifié depUIS fon avénemem à-la Couronne, il devait les conferver; que même

(1) p. 170. (2) t. 1. p. 534.

on ne pouvoit pas l'en priver fans injuſtice.

Tandis que ces pour-parler ſe paſſoient, le Comte de Clermont ſe préſenta à la tête d'un corps de troupes devant le château de Breteuil, qui appartenait au Comte de Flandres. Il n'éprouva preſque pas de réſiſtance, parce qu'on ne l'attendait pas.

Cet acte d'hoſtilité tira Philippe d'Alſace comme d'un profond aſſoupiſſement. Il avait ignoré Juſques-Là tout ce qu'on avait tramé contre lui à la Cour; les intrigues de la Reine mere, les menées du Comte de Champagne, & les mauvais ſervices que les fils de Robert Clément lui avoient rendus auprès du Roi. Il ne fit plus difficulté de croire que ſes ennemis l'avaient ſupplanté, & que le parti oppoſé au ſien avoit prévalu pendant ſon abſence. Il mit ſur pied le peu de troupes qu'il put raiTembler, bien réſolu d'arrêter les progrès de l'aggreſſeur, Juſqu'à ce qu'il eut fait venir de Flandres des corps de troupes plus nombreux. Hélin, Sénéchal de Flandres & Gouverneur de Crépy, occupoit le château de cette Ville, lorſque les hoſtilités du Comte de Clermont commel1cerent. Philippe d'Alſace le fit avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, & de prévenir, s'il pouvoit, les deſſeins que ſes ennemis formeraient contre cette place.

Hélin ou Elin tiroit ſon origine, à ce qu'on prétend, de Bettancourt, village ſitué auprès de Mornienv.al. Après avoir fait ſes premieres armes ſous des Chevaliers du château de Crépy, les Religieuſes de Mornienval le prirent pour leur Avoué, & lui confierem la garde de pluſieurs terres de leur dépendance. Elles lui accorderent auſſi la charge particuliere de Maire de Bettancourt. Elles intérefferent ſa fidélité, en lui abandonnant un corps d'hôtel qu'il fit fortifier, & autour duquel pluſieurs maiſons s'amaſſerent, & formerent un ,hameau qui ſubſiſte encore ſous le nom *d'Elincourt.* L'hôtel conſerva pendant longtemps le .nom de *voûtes d'Hélin*, parce que le Chevalier Hélin y avoit pratiqué des ſouterrains voûtés, afin de rendre ſon château plus commode & plus fort.

Hélin eut des deſcendans qui ſe fixerent à Mornienval, & qui conſerverent une partie des biens, que les Religieuſes lui avoient donnés en Fief. Le dernier de ſes deſcendans ſe fit Eccléſiaſtique, & devint Chanoine de Mornienval. Il fit préſent à ſon Chapitre du droit d'Avouerie, qu'il avoit reçu· de [es peres par ſucccſſion. Il ſe nommoit Jean Hélin, & vivoiten 1245

&

& 1250. (1). On croie, qu'Havait pour pere un Guy de Bettancourt, dont il eft fait mention dans le compte général rendu au Roi Philippe Augufte, en 120J. Guy eft employé dans ce compte pour dix livres (2:).

Philippe d'Alface, de qui les Religieufes de Mornienval relevoient, à cauſe de fa qualité de Comte de Valois, s'attacha Hélin par fes bienfaits. Il obtint enfuite des Religieufes, que ce Chevalierpafsât à ſon ſervice. Ille nOIIlma Gouverneur de Crépy, & lui conféra enfuice la dignité de grand Sénéchal de Flandres. Hélin poſſédoit ces deux charges, lorſque le Comte de Clermont commença fes hoftilités.

'Hélin ayant reçu la nouvelle de la priſe du château de Breteuil, fit aſſurer le'Comte de:fa fidélité & de :fa vigilance. Il lui .confeilla de partir pour la Flandres fans différer, d'en amener des troupes)de fefaire un parti, & de viſiter en revenant toutes les places fortes, qui etoient en fon pouvair.

Le Comte fuivit de'point en point les avis de fan Sénechal. Il vit les principaux Seigneurs voiſins de fes domaines, qu'il mit de fan parti. Il en obtint des fecours d'hommes & d'argent, & revint à la' tête d'une :armée de trente à quarante mille combattans. Il vïfita les places d'Amiens, de Montdidier & de Péronne, dont il trouva les .fortifications en'bon état.

Les principaux Seigneurs qui fe rangerent du parti de Philippe d'Atface, furent le Comte de .Sancerre, le Coque de S. Pol; Henry de Louvain fils de Godefroy, Hugues d'Oify 'Châtelain de Cambray, & Jacques d'Avefnes. Plufieurs de ces Seigneurs commandaient-en perfonne les troupes, qu'ils avaient fournies au Comte de Flandres.

Pendant fan voyage de Flandres, Philippe d'Aface avoit confié au ,Comte de Haynaur le commandement des troupes qu'il avoit ra[emblées., pour arrêter les 'progrès des armes du -Comte de Clermont. Il donna ordre à ce Général de le venir joindre avec fon corps de troupes, d'autant plus que le Comte de Clermont s'étoit retiré des environs de Breteuil.

Il avoit été réfelu .dans le 'Confèil du Roi., -que du 'moment où le château de Breteuil aurait été pris, le Roi fe déclarerait pout le Comte de Clermont, & qu'il enverrait un détachement mettre le ſiége devant le château de.Crépy. On lit dans les Annales

(1) Cart. Mora, n° 55. (2) Bruſſel. Uſ. des Fiefs, p. CLXX.

de Nicolas Trivet, que les Barons & les meilleurs Capitaines de Philippe Auguſte détournerent ce Prince de l'entreprife, parce que ce château étoit revêtu de fortifications, qui le rendoient preſqu'imprenable, & parce que le brave Hélin le défendait avec une garniſon nombreuſe (1). On jugea plus à propos d'envoyer des troupes aſſiéger le château de Sancerre, afin que le Comte occupé à défendre ſes propres domaines, ne pût aller au ſecours du Comte de Flandres avec les forces qu'il avoit. On vouloit auſſi punir ce Comte, qui après avoir été l'un des zélés partiſans des intérêts du Roi, avait embraſſé le parti de Philippe d'Alſace.

Hélin fut en habile Capitaine profiter de cette eſpéce de diverſion des troupes du Roi, qui n'étoient pas encore toutes réunies (2). Il ſortit de Crépy avec la plus grande partie de ſa garniſon, prit la route de Clermont, & grani ſon détachement d'un bon nombre de vaſſaux du Valois, qui ſe rendirent volontairement à ſes ordres. Hélin, ſurprit le Comte de Clermont. Il ravagea ſon territoire, pilla & brûla ſes campagnes. Il paſſa aux domaines de Raoul de Coucy, l'un des Barons du Roi; il y fit un butin conſidérable, & brûla tout ce qu'il ne lui fut pas poſſible d'emporter; il revint enſuite au château de Crépy à la tête de ſon détachement, ſans avoir eſſuyé de perte.

Albéric Comte de Dammartin avait pris depuis peu le parti du Roi, & ſe diſpoſoit à faire une irruption dans le Valois. Hélin prévint ce Comte. Il reprit le commandement du même détachement qui avait ravagé le Clermontois, & parut inopinément devant le fort château de Dammartin à la pointe du jour; le Comte Albéric dormoit d'un profond ſommeil. Hélin prit le château d'emblée avec tant de vigueur, que le Commandant de la garniſon n'eut pas le temps d'informer le Comte Albéric de ce qui ſe paſſoit. Hélin après avoir forcé les ouvrages avancés, alla droit au corps de logis du château, où il pénétra avec tant de ſecret & d'habileté, qu'il prit au lit le Comte Albéric, & l'emmena priſonnier.

Ce coup d'un Sénéchal de Flandres rompit les premieres meſures, que les Barons du Roi avaient priſes. Le Roi fut obligé d'avoir recours à la défenſive, & de demander du ſecours aux

(1) Spicil. t. 2. p. 164.
(2) Anecd. Spicil. Ibid.
Généal. Com. Eland. Meyer. Theſ.

puiſſances voiſines. Il conclut un traité d'alliance avec le Roi d'Angleterre & avec Richard ſon frere Duc d'Aquitaine, rappella le Comte de Clermont du territoire de Breteuil, & raſſembla auprès de Senlis une armée, pour arrêter les courſes du Général Hélin, qui avait déja mis l'allarme dans toutes les terres de la contrée appartenant au Roi. Philippe Auguſte prit le commandement de cette armée, qui montoit à trente ou trente-cinq mille hommes, après qu'il eut reçu les ſecours que le Roi d'Angleterre & le Duc d'Aquitaine devoient lui fournir.

Cependant le Comte de Flandres s'avançoit avec une armée plus nombreuſe que celle du Roi. Fier de ſa puiſſance, & comptant ſur l'habileté de ſes Généraux, il cherchoit à braver les troupes du Monarque, & à intimider les peuples par un appareil auſſi effrayant qu'extraordinaire. Il avoit placé dans ſon avant-garde des chars, armés en guerre à la façon des anciens. On voyoit ſur ces voitures des figures hideuſes de toute grandeur & de toute eſpéce, qui jettoient des flammes, pouſſaient des tourbillons de fumée, & lançaient des feux de toutes parts. Le Comte arriva ſans obſtacle avec cette armée dans les plaines de Crépy, où le Sénéchal Hélin l'attendait. L'armée de Philippe Auguſte étoit campée aux environs de Senlis, entre cette Ville, Baroll, & Montefpilloy. Elle couvroit, au rapport des Ecrivains du temps, une étendue de quatre mille.

Si l'on en croit Meyer, l'armée du Comte de Flandres alloit à près de deux cens mille hommes: ce qui eſt exagéré. Les deux armées, après la jonction des ſecours qu'elles attendaient, pouvaient monter chacune à trente-cinq ou quarante mille combattans; celle du Comte étoit plus nombreuſe que celle du Roi.

Deux grands Généraux commandaient ces armées: le Roi avait confié pour le jour de la bataille, le commandement de la ſienne à Humfroi de Bouchain, le meilleur Capitaine du Roi d'Angleterre: Hélin avait été chargé par le Comte de Flandres, de commander en chef le jour de l'action.

Pendant que les troupes prenoient quelque repos dans les plaines de Sainte Agathe, de Duvy & de Trumilly, & que ſon Général diſpoſoit tout pour une action, le Comte de Flandres alla avec un gros détachement ſe préſenter devant le château de Béthizy, dans le deſſein de ſurprendre cette place, comme Hélin avoit fait au château de Dammartin. Béthizy appartenoit au Roi, & ne fai-

fait pas encore partie du Valois. Le Comte trouva dans la garnifon & dans les. fortifications du lieu „ une ré{jftance qu'il ne put furmonrer. D'ailleurs.Humfr.()y.de Bouchain vint en perfonne au fecours de la place, avec un corps ſupérieur à.celui du Comte. La gar:lifon fit une fortie vigoureuſe, que Humfrai protégea; elle enfonça le détachement de Philippe d'Alface, dont les débris" & le Comte lui-même, fe fauverem à la fa'veur de la forêt de Cuiſe. Cec échec fit beaucoup de tort au Comte de Flandres: il rallentit l'ardeur de fes troupes, & donna du cœur à celles du Roi-.. Guillaume le Breton, dans fa Philippide, vante la levée du ſiége de Béthizy,. comme une. aélion.prefque déciſive, qui' couvrit de gloire les armes de Philippe Augufte.

Un malheur imprévu caura au Roi une douleur'des plus accablantes. Tl perdit par un accident, fon Général Humfroy de Bouchain. Ce triſte évenement lui ôtaJa. réfolutionqu'il avoit priſe de marcher en force à l'ennemi.

Hélin qui n'ignoroit pas les diſpoſitions du Roi, crut devoir profiter d'une circonſtance auſſi favorable que la mort de Humfroy, pour livrer bataille à l'armée Royale. Quoique l'ardeur du Comte de. Flandres. fût rallentie depuis l'échec de Béthizy, il fe:: rendit:. aux remontrances, de fon S.énéchal. Le' Roi pric auſſi ſon parti : on.fe difpofa des.deux côtés. à üne. action généraie.

Vers le milieu du grand chemin qui.conduit de Senlis à Crépy „ l'on apperçoit à un quart de lieue dansles terres, derriere un moulin à vent, un pan.de mur q.ui eftifolé. Cette ruine eſt le refte d'un ancien château, que les titres appellent. *GJallge S. Arnoul.* Les-deux armées s'.avancerent jiI[qu'au château ; l'armée du Roi couvroit la plaine qui s'étend vers Senlis; l'armée du Comte s'étendoit du côté de Crépy,. de Trumilly & d'Gger-Saint-Vincent. Hélin preffoit.l'aaio,n.: le c.omte laiſſoit agir fon Général. Le. Roi ne faifoit'paraître ni timidité ni confiance. Lorfque tout eut: été difpofé p'oude combat., les deux armées fe rangerent enbataille.

On demeura deux jours entiers en préfence-,. fâns que l'on en vint aux mains.. Le Roi avoit parmi fes Officiers généraux & parmi fes' Barons des gens. fages; qui le voyoient avec regret prendre les armes.contre un Seigneur puiffant, qui lui av.oit ſervi de. pere. Le Comte de Flandres avoit pareillement dans fon armée „ des amis ſinceres, attachés à fa perſonne & aux deux Etats, qui

auroient défiré trouver un tempérammellt pour: concilier les' intérêts de.s parties.

La furféance de deux jours fut pour"ces':perfonnes une occafion favorable., d'exécuter le louable projet qu'elles avoient conçu, de rapprocher les Princes) & d'épargner le fang.

, On repréfenta'au Roi le danger qu'il aBoit courir, s.'il venoit à perdre la bataille:' qu'il avoit. tout à craindre de.l'habileté du Capitaine Hélin, auquel il ne pouvoit plus oppoferperfonne:, depuis la perte qu'il avait faite du brave.Humfroy de Bouchain : que pour conferver, deux coins. de terre, dont on ne lui conteſtoit pas la fouveraineté, il courait riſque de perdre une grande' partie de fa Monarchie: que le Comte. de Flandtes n'étoit pas auſſi odieux, qu'ons'efforçoit de le peindre à fes yeux : qu'on l'avoit attaqué fans le prévenir.: que les premieres hoſtilités exercées par' le Comte de. Clermont" fans, déclaration de guerre, donnoient atteinte aux premiers principes .du droit naturel ; que ce Comte' avoit plutôt agi par.des raiſons d'antipathie contre' Philippe d'Alface, pour ſervida haine de la Reine Mere, & la jalouſte des fils de Robert Clément, que par un zele fincere & par les motifs d'un', véritable:attachemen.t à ſa perſonne, ou par intérêt pour .le. bonheur de ſes peuples..

Ces réflexions propoſéès au Roi avec là force & la candeur qui diſtinguent les grandes ames, lorfqu'elles ſont chargées de ména... ger les intérêts publics concre les anifices de la ,rufe &.de l'envie, firent impreſſion ſur l'eſprit .de Philippe Auguſte..

Les' gens de bien qui a'voient,quelqn'afcendant fur le Comte de Flandres, raſſemblerent fous fes yeux tous les motifs', qui pouvoient le déterminer à accepter-une entrevue avec le Roi, & à renoncer à une partie de. fes vues. Les' raiſons fur leſquelles ils" inſiſtoient davantage, rouloient ſur le peu d'expérience' du jeune Prince, fur la légéreté d'un âge., facile à recevoir les premieres impreſſions qu'on lui préſente, pour peu qu'elles ayent quelqu'apparence: du bien public. ,On lUi obſervoit; que l'acte de donation ſur lequel il ,{e fo.ndoit, avait été fait ſans connoiſſance de cauſe par le: Roi Louis VII" au préjudice de la Comteſſe Eléonore) . que cette. donation. fruſtroit des deux.domaines du V.ermandois & du Valois.

Ces conſidérations ne purent déterminer le Comte de Flandres à ſe relâcher de fes prétentions. Mais iL accepta une entrevue:

avec le Roi, dans celui des lieux voifins du champ de bataille, qu'il lui plaîrait indiquer. Les amiS du Comte & ceux du Roi choiſirent la Grange S. Arnoul, efpéce de château dont je viens de parler, On dirpofa les chores, de maniere que l'entrevue des deux Princes devait être un congrès.

" L'affemblée eut lieu, pre[qu'auffitôt.qu'elle eut été indiquée. Le Comte de Flandres ouvrit la féance, en demandant que le Roi lui garantît la propriété des Comtés de Valois, de Vermandois & d'Amiens, aux mêmes claufes qui lui avaient été accordées par le feu Roi, & que Philippe Augufte lui-même avoit confirmées, l'année de fon avénement au Trône.

Matthieu Comte de Beaumont, que la Comteffe Eléonore avoit épouſé en troiſiémes nôces, après la mort du Comte de :Boulogne, frere du Comte de Flandres, combattit la propoſition de Philippe d'Alface comme une demande injuſte, qui privait la Conſteffe Éléonore fan épouſe d'une ſucceſſion légitime. Le Roi approuva l'obfervation du Comte de Beaumont, & foutint que les deux Comtés de Vermandois & de Valois devant être réunis à la Couronne après la mort de la Comteffe, ſi çette Dame n'avoit point d'enfans, d'où il concluoit que ſes domaines étaient des domaines inaliénables, qu'il ne pouvait céder fans nuire à fes peuples.

. Cependant le Comte de Flandres ne voulait rien céder, fondé fur le diplôme de Louis VII, qui ,lui accordait la propriété des deux Comtés.

Les amis du Roi & ceux du Comte de Flandres virent avec le plus grand déplaiſir, les parties perfifter dans leurs fentimens, ſans vouloir prêter l'oreille aux voyes de conciliation. Comme la mi-Décembre était paffée & qu'on touchait aux, fêtes de Noël, on engagea le Roi & le Comte à conclure une tréve, qui devait durer jufqu'à l'Epiphanie, & même jufqu'après les fêtes de Pâques, tant par reſpect pour les faints Myfteres dont l'Eglife fait mémoire pendant cette partie de l'année, qu'à cauſe des rigueurs d'une faifon, où l'on avait peine à trouver des fourages.

En effet, toute l'Iflede France étoit dévaftée, peu de campa" gnes avaient été enſemencées depuis l'expédition du Comte de Clermont. Le Capitaine Hélin avait enlevé les magafins & les 'proviGons des fermes) dans fes trois irruptions du Clermontois, du Vermandois & du Servais.

La tréve fut prbpofée contre le gré d'Hélin, qui demandoit Olt la paix, ou la guerre. L'armée du Roi avait été levée à la hâte, ce Prince n'avait plus de Général, & fes proviſions ne lui permettaient pas de foutenir plus long-temps le pOlds de la guerre. Cependant la tréve fut acc.eptée. Le Comte prit. avec fan. armée le chemin de Bapaume; il fit troIS dlVIſions; Il marqua des cantonnemens à la premiere, aux environs de Montdidier; il plaça l'autre à Péronne, la troiſiéme à Bapaume. Cette tréve ruina les affaires du Comte, & rétablit celles du Roi. Quelques écrits placent dans cet intervalle la mort du Capitaine Hélin.

Philippe Augufte n'attendit pas, que le Comte de Flandres revint dans le Valois pour l'attaquer. Il conduifit fan armée dans l'Amienllois, à l'expiration de la tréve, &. écarta ainſi du centre de fan Royaume, une guerre qui pouvait. devenir opiniâtre & ruineuſe.

Le Roi avoit fanné' des magafins, & avoit faitfes proviftons, lorfqu'il Ce mit en marche pour combattre les Flamands: Le' Comte manquait de tout; & fait que fon Sénéchal ne vécut plus, ou qu'il eut quitté fon parti, fes affaires étaient mal en ordre. Le Roi voulait le combat; le Comte qui ne fentoit pas aſſez la difficulté de fa fituation, ne demandait pas mieux que d'en venir aux mains.

Déja les' deux a'rmées fe trouvoient en préfence dans une plaine, entre Amiens & Gerberoy, lorfque les' mêmes perſonnes qui avaient ménagé l'entrevue de la Grange S. Arnoul, déterminerent le Roi & le Comte à renouer' les premieres négociations. La ville d'Amiens fut choiſie, pour être le lieu de la' nouvelle conférence. Il y: eut de grands débats entre le Roi,. Je Comte de Flandres. & le Comte de' Beaum'ont. Après de vives difcuffions" les perfonnes qui affiftoient au' Congrès en qualité d'amis, de médiateurs ou d'arbitres:, trouverent les raifons du Comte de Beaumont préférables à celles du' Comte' de Flandres. Philippe d'Alface céda avec la plus grande peine., Il ne fe rendit, que lorfqu'il eut vu tous' fes amis blâmer [es;. ſentimens & approuver ceux du Roi.

On en vint à un accommodement, qui portoit en ſubſtance, 1°. que Philippe d'Alface Comte de Flandres cédero.itles Comtés d'Amiens & de: Vermandois, ,& qu'il recevrait en éc.hange un revenu proportionné à celui qu'il retireroit annuellement de ces

deux domaines. Le,temps fut marqué auquel Philippe d'Alſace devoit remettre au Roi la ville d'Amiens & toutes les dépendances de ce Comté: 2°. que la Dame Eléonore entreroit en poſſeſſion du Comté de Valois, immédiatement après la ſignature du traité; & que dans le cas où cette Dame décéderoit ſans enfans, le Valois retOurneroit à la Couronne avec la Ville de Saint Quentin, & tout ce qu'elle auroit poſſédé dans le Vermandois.

C'eſt ainſi que le Comté d'Amiens fortit de la Maiſon de Crépy; à laquelle il avoit appârtenu, depuis le mariage d'Hildégarde Dame de Crépy ,avec Valeran Comte de Vexin, juſqu'à la mort du bienheureux Simon de CréEY; & depuis le mariage de Hugues le Grand Crere du Roi Philippe J., avec Adéle de Vermandois., ;ufqu)à la concluſion du traité d'Amiens, qui arriva après la Fête de Pâques de l'an 1184. J'ignore le jour où ce traité fut ſigné.

Il eſt difficile d'aſſurer, combien de temps ont duré les démêlés de Philippe Auguſte avec le Comte de Flandres. Il nous a paru, que les premiers aaes d'hoſtilités avoient commencé par l'entrepriſe du Comte de Clermont, au mois d'Oaohre de l'an 1182 ; & que le Roi ne ſe déclara ouvertement contre Philippe d'Alface , qu'après la mort d'Eli[abeth, femme de ce Seigneur, arrivée le jeur du Vendredi Saint de l'an 1183.

Juſqu'au temps où le Comte de Flandres eut amené dans les environs de Crépy :l'année qu'il avoit levée dans les Pays-bas, ce qu'on nommait ',alors le Comté de Valois ne ſouffrit preſque rien des atteintes de la guerre., mais tout le Vermandois ,.le Clermontois, _une partie_du Beauvoiſis., le Servais & une partie du Pariſis, furent ravagés., dans des mois où les fruits de la terre ſont encore fort éloignés du point de leur maturité.

On lit dans Rigord un trait, qu'il rapporte comme une merveille, ſous l'an 1183, 1184 avant Pâques. Dans tous les lieux., dit cet Auteur, où l'armée du Roi devoit paſſer, on prit la précaution de couper les moiſſons qui étoient en herbes : on avoit agi demême dans les cantons, où l'armée du Comte de Flandres devoit ſéjourner. Après que les deux armées eurent été licenciées, les moiſſons repouſſerent avec une nouvelle force, & vinrent en maturité par-tout où le Roi avoit conduit ſon armée ; pendant que dans les campagnes. où le Comte avoit fait paſſer *ſes* troupes, on ne fit point de récolte ; Je peu qui reparut après une

une nouvelle pouſſe, fut deſſéché par les rayons brûlans du ſoleil. Rigord, dit que ce trait lui avoit été fouvent raconté par des Chanoines d'Amiens, comme un prodige qui fembloit défapprouver la conduite de ceux qui avaient pris parti pour le Comte, & favoriCer ceux qui avaient tenu pour le Roi.

En abandonnant le Comté de Valois & le fuperbe château de Crépy, le Comte de Flandres fit un facrifice qui lui coûta cher. Le déplaifir qu'il en conçût, le porta à rompre entiérement avec le Roi Philippe Augufie; & afin de n'avoir plus avec lui aucunes relations, il fit hommage de fan Comté de Flandres au Roi d'Allemagne, fils de l'Empereur Frédéric (1).

Les Auteurs, d'où nous avons tiré tout ce que nous 'venons de rapporter, varient beaucoup fur les dates. Nous avons arrangé les faits dans l'ordre qui nous a paru le plus naturel. Les jugemens que ces mêmes Auteurs portent fur la perfonne & fur les qualités du Comte de Flandres, font tout-à-fait oppofés. Les Ecrivains attachés aux intérêts du Roi Philippe Augufte, repréfentent le Comte de Flandres comme un vaſſal ambitieux & rebelle aux ordres de fon Souverain; commandé par une cupidité défordonnée, & par un défir infatiable de tout envahir; courtifan plus intéreITé que fincere; jouant la probité, l'honneur & l'amitié; tuteur dénaturé, abufant de fon autorité, pour s'approprier une partie des biens de fan pupille.

Les Ecrivains Flamands rendent bien le change aux Auteurs François. Ils dépeignent Philippe Auguftè comme un jeune Prince, qui ne craignait pas de manquer aux premiers devoirs, que la nature impofe aux pupilles envers ceux qui les ont gouvernés. Ils accufent le Roi de perfidie, pour avoir manqué aux claufes d'un traité folemnel, que lui-même avoit ratifié. Ils font marcher de pair leur Comte avec le Roi, & repréfentent Philippe d'Alface comme un Souverain, qui ne devoit à Philippe Auguſte qu'un {impIe hommage libre, qu'il aima mieux porter à l'Empereur ou au Roi d'Allemagne, depuis que le jeune Prince lui avait manqué.

Ces jugemens font outrés de part & d'autre. Il eft certain, à tout .prendre, que l'ambition du Comte de Flandres étoit balancée, corrigée même par d'excellentes qualités. Pieux, brave & généreux, il étoit humain, populaire & d'un accès facile. Tant

(1) Robert de Mont. an. 1111.

que fan crédit s'était foutenu à la Cour de France, il avoit toujours pris plaiſir à accorder des graces & à répandre des bientàits. L'ambition qu'on lui reproche, eft d'avoir voulu conſerver les Comtés d'Amiens, de Vermandois & de Valois, après la mort de fan épouſe Elifabeth. On ne lui en aurait pas contefté la jouifiance, ſi cette Dame eut vécu, ou ſi elle avoit laiſſé des héritiers capables de lui fuccéder. Quel crime faire à un Grand, qui cherche à réparer fes pertes, à rétablir les efpérances dont il eſt fruſtré par des accidens, & à conferver des domaines qu'il a embellis, & dont la propriété lui a été accordée?

A conſidérer les choCes politiquement, Philippe Auguſte avait fujet d'écarter du centre de fes Etats un Seigneur auſſi puiffant : c'était prudence. Philippe d'Alſace, qui n'avait rien à Ce reprocher du côté de la fidélité qu'il devait au Roi, avait raifon de tout mettre en œuvre pour conferver des domaines, qui lui avaient été accordés & garantis: c'était juſtice. L'un '& l'autre doivent être conſidérés ſous différens rapports: on ne juge pas les Grands & les Souverains comme le refte des hommes.

47. Le commerce devint floriffant dans le Valois pendant le cours du douziéme ſiécle, furtout depuis l'établiſſement des fociétés anCéatiques, & depuis que le Comte Philippe d'Alface eut fixé [on féjour au château de Crépy. La Flandres était un pays de commerce, après que Baudoin le jeune eut accordé vers l'an 900, aux trafiquansde fes Etats, la proreétion & les facilités dont ils avaient befain.

Dès que les foires de Champagne eurent été établies, il Yeut une route de communication entre les deux provinces : elle paffait par Crépy. Il eſt fait mention plufieurs fois dans les regiftres *olim*, de dix-Cept Villes des Pays-bas, qui formaient une eſpéce de *hanſe*, & dont les Marchands p,affoient tOuS les ans par Crépy, pour fe rendre aux foires de Champagne. *Decem & /eptem villæ quæ venerant quotannis ad nundinas Campaniæ.*

Cette grande roure étoit le chemin de Bapaume, dont j'ai déja parlé pluſieurs fois. Philippe d'Alface la fit embellir & réparer en pluſieurs endroits, fur-tout dans la prairie qu'on rraverfe pour aller de S. Arnoul au chemin Pontois; & dans les marais de Roberval & de Noé-Saint-Martin. Le Comte levoit des droits fur cette chauſſée.

On fairoit deux claſſes des foires de Champagne & de Brie;

on appelloit foires chaudes, celles d'Eté, & foires froides celles qui fe tenaient pendant l'Hyver. La foire de S. Arnoul en Juillet, était du nombre des foires chaudes. Nous ferons connoître dans un autre endroit de cette Hiftoire, en quoi confiftoit le corn· l11erce réciproque de la Champagne & de la Flandres. Les productions naturelles du Valois étaient alors les mêmes qu'à préfent.

On établit deux foires dans le Valois pendant ce fiécle·, une à S. Jean-au-bois le jour de Sainte Euphrofine, une autre à Mornienval dans l'o8:ave de la fête de S. Annobert. Il y avait à Ouchy & à Pierrefonds, deux forts marchés toutes les femaines; & un autre à Viviers les Mardis.

Les terres payaient la dixme} & quelques-unes la *rédixme)* qui étoit un dixiéme de la dixme. En l'an 1175, Raoul le Turc donna au Monaftere de Collinanees la rédixme de [es terres de Mareuil, avec une autre portion de dixme) & la rédixme de cette même dixme.

. On voyait fur les ruiffeaux & auprès des rivieres, beaucoup de tanneries, & dans les bois pluſieurs fonderies.

Les défrichemens furent nombreux dans le Valois, pendant le douziéme ſiécle : ceux qui ne confiderent les Ordres Religieux que du côté de l'ina8:ion qui regne préſentement dans la plûpart, feront furpris d'apprendre, que l'on doit aux Moines de ce temps-là une grande partie des défriehemens & la perfeB:ion de la culture des terres. On ne voyait point de Monaſteres un peu nombreux, qui n'eût fes manufactures d'étoffes, fes atteliers, & [cs familles de Cerfs occupés aux métiers propres aux ufages les plus communs de la vie. On emp.loyoit aux défrichemens les [erfs les plus vigoureux. Chaque Monaftere reſſembloit à une colonie) ceux fur-tout que l'on fondoit loin des villes, auprès des bois, dans les vallées. Chaque attelier avoit pour chef un Frere fervant; [ouvent les Religieux: par un eîprit d'humilité, fe mêlaient avec les ferfs, & fe livraient au même travail & aux mêmes fonctions.

On diſtinguoit deux fortes de fermiers, les libres & les ferfs. Le fermier libre étoit un citoyen, qui 10UQit une ferme moyennant une redevance annuelle, en argent ou en nature de grains. On donnait les noms de manfes ou maſures, d'hoftifes ou d'hof. piees, aux fermes occupées par les·Serfs, qui avoient pour dépendances un certain nombre d'arpens de terres. L'hoftife, prife

fuivant la fignification ſtricte de ce nom, devait être une portion de rerrein contenant douze arpens, au milieu duquel on avait bâti une retraite à l'ufage du Cultivateur. Si le Serf Cultivateur avoit des enfans robuftes, & auſſi exercés que lui au travail, on augmentoit le nombre des arpens de terre, & alors on nommoit *ftmilles* ces fortes de fermages.

Les Juifs avoient la plus grande part, tant au commerce extérieur, qu'au commerce intérieur du Royaume, actif & paſſif. On diftinguoit deux fortes de Juifs, les libres & les ferfs. Les Juifs libres étoient tous marchands de profeſſion, & conduifoient feuls le commerce extérieur. Ils faifoient prefque toutes leurs emplettes dans les pays, que nous nommons préfentement les Echelles du levant. Ils revenoient de foire en foire dans le centre du Royaume; & après avoir parcouru les principales foires de la Champagne, ils paſſoient en Flandres, par la route que je viens de nommer. Ils avaient un entrepôt de marchandifes à Crépy, pour lequel ils payaient de gros droits. Ils avoient auffi des comptoirs à Pierrefonds, à Verberie, à Béthizy; à la Ferté-Milon & à Braine. Ils étoient aſſujettis dans chaque endroit à des regles particulieres touchant le commerce. On avoit un fçeau particulier pour les obligations qu'ils paſſoient ou que l'on contractoit avec eux. On lit au Cartulaire du Roi Philippe Augufte, (fol. 97, 146.) un réglement portant, que dans chaque "bonne ville on établira deux charges de Prud'hommes pour tenir le fceau des Juifs : que l'un gardera le fcel & l'autre le racloir, *rallum*. Il y avait à Béthizy une ferme du fceau des Juifs, & une autre à Pierrefonds. Le Frere Haimard, dans fon état de l'an 1202, tient comte au Roi Philippe Augufte du produit provenant du fceau des Juifs de Béthizy.

La plus grande partie des Juifs du Valois était aſſujettie à la fervitude. Ils habitaient un quartier particulier dans tous les lieux de leur réfidence. A Verberie, les Juifs du Roi logeoient dans une rue près du château, à laquelle on donne encore le nom de rùe des Juifs dans des contrats du fiécle paſſé. Les Juifs de la Comteſſe de Braine, épouſe de Robert I Comte de Dreux, occupoient une rue entiere dans Braine; Leur Synagogue était dans un endroit, qui eſt préſentement une tannerie. Les Seigneurs de Crépy avaient auffi pluſieurs familles de Juifs à la Ferlé-Milon. Dans une des premieres piéces du Carculaire de Philippe Au-

guſte, on fait mention d'un Juif ſerf du Roi, appellé *Léon de Pierrefonds.*

Les Seigneurs ſe vendaient les uns aux autres, & trafiquaient de ces familles Juives. Ce trafic s'exerçait à peu près comme celui des négres de nos colonies.

On excédait d'exaéhons & de mauvais traitemens les Juifs commerçans. Un premier coup d'œil ſemble condamner la conduite des Seigneurs & des Grands, des Miniſtres même qui agiſſoient ainu : les faits hiſtoriques autariſent à porter un jugement tout différent du procédé des Seigneurs. Les Juifs vivoient comme en pays ennemi, à la vérité ſans forces & ſans crédit: mais ils n'épargnaient ni la fraude ni le parjure, pour tromper habituellement les acheteurs, auxquels ils ne manquaient jamais de furvendre. Ils tenaient pour maxime, qu'ils devaient traiter les Chrétiens, comme Dieu leur avoit permis autrefois d'agir avec les Egyptiens.

Cinq ſortes de monnoies étaient reçues dans le Valois: les ſols pariſis, les ſols tournois & les ſols nérets; les eſpéces de Châlons & de Provins, felon les lieux. On comptait par ſols pariſis, dans les châteaux & dans les Maiſons Royales; à Béthizy, à Pierrefonds, à Verberie. Le ſols tournois avait cours dans Acy en Multien, & la monnaie néret, à la Ferté-Milon & à Crépy. Bouchel, ſur l'article VII de la Coutume de Valois) écrit que la monnaie pariſis valoit un quart en ſus du ſol tournois, & le tournais un quart plus que le néret.

On comptoit par ſols nérets, dans l'étendue du pays qu'on appelloit plus particuliérement alors le Comté de Valois. On les nommait auſſi, ſols de *Crépy*, *ſolidos Criſpeii & Criſpeïenſis monetæ.* Nicolas Oreſme explique fort clairement, l'origine & l'uſage des ſols nérets ou noirelS, *nigellorum.* Comme on mêlait dans ces eſpéces beaucoup plus d'alliage que dans les autres, elles avaient un œil plus terne & plus *ſoir.* Les loix permettaient l'uſage des nérets, dans les villes & dans les camons où le tranſport des matieres demandoit plus de frais. Bouchel diſtingue deux ſortes de nérets, le pariſis & le tournois.

La monnaie de Provins avait auſſi cours aux environs de Crépy. Dans l'acte par lequel Raoul IV impoſa une redevance aux habitans de Bazoches, il eſt marqué que les amendes du lieu ſeront payées en monnaie de Provins. En 1194, la Comteſſe Eléo-

nore laiſſa aux Religieufes de Fontaine foixante fols de Provins, à prendre fur le péage de la Ferté-Milon. Les fols de Provins étoient d'un ufage plus commun, dans les lieux dépendans du Comté de Champagne, à Ouchy & à Neuilly par exemple. La Charte de Commune de Crépy fajt mention d'une redevance qu'on payoit en monnaie de ChâIons.

48. Lorfque le traité d'Amiens fut conclu, la Comteſſe Eléonore avait déja contracté quatre alliances avec différens Seigneurs. Elle avoit épouſé en premieres nôces, Godefroy Comte d'Oftrevant, fils de Baudoin Comte de Haynaut (1); & en fecondes nôces, Guillaume IV Comte de Nevers, qui décéda en l'an 1170. Après la mort de Guillaume, elle avait pris peur troifiéme mari, Matthieu Comte de Boulogne, frere de Philippe d'AI[ace Comte de Flandres. Matthieu ayant perdu la vie au ſiége de Dringcourt en 1173, Matthieu III Comte de Beaumont, fils de Matthieu II, grand Chambrier de France, avoit recherché l'alliance de la Comteſſe Eléonore, & l'avoit obtenue. Le Comte de Beaumont vivoit depuis près de dix ans avec la Dame Eléonore, lorfqu'Elifabeth Comteffe de Flandres vint à décéder.

Immédiatement après cette mort, Matthieu Comte de Beaumont prit la qualité de Seigneur du Valois, plus d'un an avant la concluſion du traité d'Amiens. On le prouve par une Charte de l'an 1183, rapportée par Muldrac dans fa Chronique, p. 74. Cette Charte commence ainſi : *Matthæus Comes Bellimontis & Domùms de Valeſio : Eleonora ComùiJJa Bellimolltis hæres & Domina Valeſiæ.* On a une autre piéce de cette année, qui donne aux deux époux les mêmes titres (2). Ils confirment par cet aae un préſent ci-devant fait aux ReligieuCes de Fontaine par le Comte & par la Comteſſe de Flandres. On attribue auſſi au Comte Matthieu, le furnom de Grand. Le même Seigneur eft encore qualifié Comte de Valois, *Comes Valeſiæ*, dans deux autres titres de l'an 1184, qui paroifient antérieurs à la conduGon du traité d'Amiens (3).

Dès qu'il eut été décidé dans la conférence d'Amiens, que Philippe d'Alface n'avoit aucun droit de fon chef fur le Comté de Valois, Matthieu Comte de Beaumont ceſſa de prendre une

(1) Gall. Chr. t. 10. inſtr. p. 441.
(2) Hiſt. Meaux, t. 2, n° 157.
(3) Gall. Chr. t. 1a. inſtr. p. 441.

qualité, "qui appartenoit fans partage à la Comteffe fon épouſe; au moins ne trouve-t-on rien depuis le traité ,d'Amiens, où cê Seigrieur continue de prendre le même titre, que dans les Char:' tes dont je viens de parler; il ſigne par-tout comme Chambrier. Il ne prend que cette qualité dans le titre de fondation du Parc, quoiqu'il paroiſſe conjointement avec Eléonore ſon épouſe.

RigorJ & le Moine Albéric louent le Comte de Beaumont, comme l'un des vaillans hommes de ſon ſiécle (1). Il vivoit encore au temps de la bataille de Bouvines. Il parut à cette journée célebre, & Yfit preuve d'un courage héroïque. Bouche! dit avoir vu un ſceau de ce Seigneur au bas d'une Charte de l'an 1206, ſur lequel il eſt repréſenté à cheval, armé de toutes piéces, tenant à la main gauche un écu chargé d'un lion, avec cette légende, *Sigillum Comitis de Bellomome* (2). Il ne faut pas le confondre avec Matthieu de Montmorenci, comme ont fait quelques Auteurs: celui-ci prenoit pour armes les feize alérions. Cette erreur eſt venue, de ce que ces deux Seigneurs paroiſſent enſemble dans quelques Chartes (3).

La Comte[[e Eléonore, épouſe du Comte de Beaumont, joignoit à une piété tendre & affectueuſe, de l'e!l)rit & des connoiſſances. Elle aimoit ſurtout la poëſie, & parlolt ſa langue avec une grande pureté. Ses libéralités aux Monaſteres & ,aux Egliſes prouvent ſes ſentimens de religion, ſon refpeEt pour le culte divin & pour le ſervice des autels.

La proteEticn qu'elle accordoit aux Miniſtres de l'Egliſe, ne préjudicioit en aucune ſorte au zele qu'elle avoit, de contribuer à l'avancement des ſciences & de la littérature. Bergeron la met avec raiſon en parallele avec l'illuſtre Jeanne de Provence, qui commença à tirer notre poëſie du cahos, en protégeant les troupes des Troubadours & des Chanteres. Eléonore préféroit les ſujets de religion aux maeieres profanes. Le Roman de Sainte Ge': neviéve qui fut reçu avec tant d'applaudiffement par les amateurs du treiziéme ſiécle, fut compoſé à la perſuaûon de la Comteffe, & par un effet de ſa proteélion. Ce Roman çommence ainſi :

La Dame de Valois me prie
De mettre en bon Roman la vie,
D'une Sainte que moult el' clame.

(1) Duch. t. 5. p. 596. Albéric, p. 480.
(2) p. 22. Cout. Senl.
(3) Hiſt. Monun. po. 74.

C'eſt-à-dire, 'la Dame de Valois m'ordonné d'écrire en bon ſtile, la vie d'une Sainte, dont. elle implore fouvent l'interceſſion.

,'Immédiatement après le traité d'Amiens, il Y eut un accord particulier entre le Roi Philippe Auguſte d'une part, le Comte & la Comteſſe de Beaumont de l'autre, touchant les deux Comtés de Vermandois & de Valois. Ce' traité fut paſſé fur la fin de l'an 1184, ou au commencement de l'année fuivante 1185. On n'a pas cette piéce entiere ; on ne la connoit que par quelques ,extraits fort fuccints. Elle portoit entr'autres chofes, que le Comte de Beaumont ne prendroit plus la qualité de Seigneur de Valois, que ce titre feroit réfervé à la Comteffe fon épouſe ; qu'Eléonore cédoit au Roi la propriété du Comté de Valois, à condition qu'elle en aurait l'llfufruit fa vie durant, & qu'elle pourroit aliéner en œuvres pies plurieurs portions des domaines du Valois, ju[qu'à la concurrence de trois cens livres, environ ſix cens livres de notre monnoie.

: Cét accord épargnoit à Philippe Auguſte le défagrément de craindre, qu'après la mort de la Comteffe fa couGne, le Comee de Beaumo.nt ne voulut exercer des prétentions femblables à celles du Comte de Flandres, en vertu d'une donation de fan épouſe, ou de quelques autres formalités imprévues. Les puiffans Comtes de Crépy avoient caufé tant d'embarras aux Rois prédécdfeurs de Philippe Augufte, que ce Prince vouloit prévenir juſqu'aux apparences du même défagrément. Cet accord fut modifié & renouvellé plufieurs fois, en 1191, 1194, 1195. Bergeron rapporte au temps de cet accord, la réunion du Valois à la Couronne: ce fentiment n'eſt pas exact, à moins qu'on ne diſtingue une réunion de droit & une réunion de fait. On peut ranger la premiere fous l'an 1184 ; la feconde n'eut lieu qu'après la mort de la Comteſſe Eléonore, vers l'an 1214.

49. Une Charte de l'an 1184, de Henry Evêque de Senlis, àpprend qu'en cette année, l'Eglife. de S. Thomas n'était pas ac"hevée (1). Ce Prélat ayant un drOIt à perceVOIr fur le terrem où cette Egliſe étoit bâtie, en fit la donation au nouveau Chapitre. Il réunit auſſi à la mëme Eglife l'autel, c'eft-à-dire, l'Eglife de S. Germain de Boifgland. Ces donations & celles dont nous .allons parler, furent confirmées par pluſieurs Bulles (2). Le

(1) Gall. Chr. t. 10. p. 449. 1 (2) Cart. S. Thom. Cri(p.

Cōmte

Comte de Beaumont fonda la Chapelle de S. Eloi dans S. Thomas vers ce même temps. Gaufride Evêque de Senlis, fucceffeur de Henry, établit deux nouvelles prébendes, une de Diacre, l'autre de Soudiacre. Il décida, qu'à l'avenir le Doyen de S. Thomas tiendroit fa dignité en Fiefde lui & de fes fucceffeurs, & qu'il en feroit hommage. Eléonore fit fan préfent particulier, & donna au Chapitre une rente de cinq muids de bled fur un moulin de Crépy, avec la permiffion de faire pêcher pendant deux jours, dans l'étang d'Antilly.

L)Evêque Gaufride fit quelques réglemens, dont voici la fubftance: le Chanoine auquel on conférera une prébende Sacerdotale, fera obligé de prendre l'ordre de Prêtrife dans l'année, ou bien il perdra les revenus attachés à fa place. L'année canoniale commencera, le jour de S. Remy. La réfidence de rigueur fera de deux cent foixante jours. Si un Chanoine meurt après Noël, fes revenus courront jufqu'à la dëmi-année, au profit de [es héritiers: s'il meurt après Pâques, fes héritiers recevront l'année pleine: la dignité de Doyen étoit alors remplie par un illuftre *Ec*cléfiaftique, nommé Pierre, dont nQus parlerons fouvent dans cette Hiftoire.

50. La fondation de l'Hôpital de S. Michel de Crépy eft auffi ancienne, que le rétabliffement du château de cette VIlle par le Comte Gautier le Blanc. On doit en placer la premiere origine, au temps où le culte de S..Arnoul a commencé à s'établir dans Crépy.

La commodité, les befoins même des pélerins, qui venaient en foule rendre leurs hommages aux Reliques de S. Arnoul, demandaient qu'ourre les auberges il y eût un hofpice général & gratuit, en faveur des voyageurs fans moyens.

Les Seigneurs du fort château de Crépy, intéreaés par toutes f.orees de motifs à entretenir ce concours, confacrerent à l'utilité des pélerins, une grange vafte, dépendant d'une de leurs fermes des Bordes. Les pélerins qui voyageoient fans' provifiol1s, vi.. voient pendant leur féjour à Crépy, des aumônes du Comte & de celles des perfonnes charitables, qui prenoient part à leur ficuation.

Lorfque le commerce eut établi une communication habituelle entre les provinces de Flandres & de Champagne, le nombre des paffans qui. occupoient l'llOfpice, s'augmenta. On penfa alors

à procurer à ces paIfagers, deux fortes de fecours , les fpiritueIs & les temporels. On bâtit une Chapelle à côté de l'hofpice , pour la commodité des malades & des pauvres; on nomma des admini1l:rateurs, qui devaient prélîder à la répartition des aumônes; & des femmes infirmieres, qui devoient prendre foin des malades & des indigens. Ces changemens n'ont pas d'époques certaines.

Tant que l'inftitut des Béguines ſubſiſta, l'on prit des femmes de cet Ordre, pour gouverner l'Hôpital de Crépy. Elles furent dépoſſédées & exclues de leurs fonB:ions, lorfqu'on les abolit ſous le Pontificat de Clément V , parce qu'elles refuſoient de s'incliner & d'adorer Jeſus-Chri1l: à l'Elévation.

On ne voit pas, que cet Hôpital ait été doté d'aucune rente, avant que Philippe d'Alface , Comte de Flandres, eut pris poſſeſſion du château de Crépy. Peu de temps après ſon avénement, ce Seigneur donna, du conſentement de ſan épouſe Eliſabeth, onze livres de rente à cet Hôpital, & une charretée de bois à prendre tous les jours dans les bois de Crépy. L'acte de cette conceſſion porte, que l'Hôpital eſt ſitué près de S. Thomas, & qu'il eſt gouverné par un Maître, *Magiſter.*

Le Comte & la Comteſſe de Beaumont accorderent au même Hôpital, une rente de treize muids de bled froment, deſtinés au foulagement des pauvres. Comme le Chapitre de S. Thomas avoit la meilleure part dans le gouvernement de l'Hôpital,. & que le maître de cette Maiſon étoit un ſujet tiré de leur corps, ils prétendirent que le préſent devait leur appartenir.

Henry Evêque de Senlis donna un réglement ſur ce ſujet. Il décida, que dix des treize muids de froment appartiendroient au Chapitre; qu'on employeroit deux autres muids au ſouiagement des pauvres; que le treiziéme ſeroit vendu, & que le produit ſerviroit à acheter l'huile & le luminaire, néceſſaires à la célébration du Service Divin dans la Chapelle de l'Hôpital. L'Evêque fit auſſi les réglemens qui ſuivent.

Tous les jours il y aura dans la Chapelle de l'Hôpital., une Meſſe des morts chantée à notes, précédée de Vigiles à neuf leçons, & ſuivie de Recommandaces, à l'intention du pere, de la mere, du frere, de la ſœur, des premiers maris de la Comteſſe , & de Henry Roi d'Angleterre: les Chanoines de S. Thomas auront les deux tiers des offrandes faites à l'Hôpital; la Cha-

pelle de S. Michel profitera de l'autre tiers. Le Prêtre ou Deſſervant de cette Chapelle fera toujours un Chanoine de S. Thomas; & au cas qu'il furvienne quelque procès entre les Religieux de S. Arnoul & le Chapitre, & que les autres Chanoines foient contraints de contribuer à l'achévement de l'Eglife de S. Thomas, le Chanoine Deifervant fera excepté. La Comteſſe Eléonore accorda quelques autres rentes au même Hôpital, tant en bled qu'en argent.

Les Hôpitaux de S. Michel, de la Ferté-Milon, de S. Nicolas de Verberie, de Béthizy, de Braine, de Pierrefonds, d'Ouchy, du Mont-Notre-Dame, de Bazoches, de Trefmes, &c. ont été originairement des hofpices, defiinés aux mêmes uſages que celui de Crépy.

51. Les Hôpitaux changerent de nature pour la plûpart, après le retour des premieres croifades. On y admit les lépreux pendant quelque temps. On les en expulfa enfuire, & on les plaça dans des hofpices, qu'on bâtit dans les plaines, à caufe de la qualité contagieufe de leur maladie. On diſtingua alors deux fortes d'Hôpitaux; les Maifons-Dieu & les Léproferies. Les Maifons-Dieu fervoient de retraite aux voyageurs, aux paiTans, aux pauvres, aux pélerins, qui vifitoient les lieux de dévotion dans l'intérieur du Royaume. On les y traitoit même de toutes les maladies, qui n'avoient point de rapport à la lépre. Sur les premiers indices de lépre, on les transféroit dans les Maladeries hors des Villes.

On diſtinguoit deux fortes de lépre ; la cutanée & l'éléphantine. La lépre cutanée n'étoit à proprement parler qu'une dartre vive, qui attaquoit d'abord la peau des *narilles*, que les Latins nomment *Ieper*, d'où eſt venu le nom de lépre. Par-tout où le mal s'étendoit, la peau ſe féchoit, & devenoit farineuſe ou s'enlevoit par écailles. Cette incommodité défiguroit affreuſement, quoiqu'elle ne fût pas dangereuſe.

La lépre éléphantine eſt appellée *la plus horrible des maladies* par Falcon, dans ſon Commentaire ſur la Chirurgie de Guy de Chauliac. Tels étoient, fuivant cet Auteur, les ſymptômes & les effets de cette lépre. » Les pieds, dit-il, ainſi que les mains, » enflent à tels gens. La peau de leur corps s'en va par écailles. » Les cheveux leur tombent, leur bouche s'empuantit, leurs » dents branlent, toutes les pardés charnues de leur corps ne font

» à proprement parler qu'un ulcére, & il croît fur ces parties » des puſtules groſſes comme des châtaignes) d'où flue continuel- « lement lin pû infea. Le malade eſt en praye aux accès des » pallions les plus brutales, auſſi nomme-t-on ce fléau *grande ma-* » *ladie.* » Cette qualification a été l'origine du nom de *Malade-rie,* qu'on donne encore aux anciennes Léproferies.

On divifoit chaque efpéce de lépre en deux natures; la lépre de naiffance & la lépre d'accident. On apportait l'une en venant au monde, l'autre fe gagnoit par la débauche, ou par le paſſage d'un pays chaud dans un çlimat plus froid. On remarquoit, que plus un lépreux étoit attaqué dangereufemenc , plus il avoit la fureur de fe mêler avec les fains : d'où eft venu l'ancien proverbe, que *ladres & larrons veulent tout le monde pour compagnons.*

Cependant les loix leur défendaient de paroître dans la ſociété ; les perfonnes faines les fuyoient comme des peſtiférés. L'extérieur d'un lépreux infpiroit tant d'horreur, qu'on regardoit comme l'effet d'une charité héroïque, l'aaion de lui porter quelques fecours dans les plus grands dangers. On raconte dans la vie du bienheureux Jean de MOlltmire1, comme un trait tout-à-fait rare & prefque fans exemple; qu'ayant rencontré un lépreux qui périffoit faute de fecours, il eut la force de panſer ſes playes, & de l'embraffer, par un mouvement de la charité la plus parfaite. On obligeoit les lépreux à porter des cliquettes, pour avertir les fains qui venoient à leur rencontre, de s'éloigner, ou de ne pas approcher, d'eux.

Dormay obſerve fort à propos (1), que les Léproferies n'ont pas été fondées, comme les Monaſteres auxquels on affeaoit des rentes & des fonds de terre : mais que prefque toutes ont commencé par des aumônes manuelles, par des contributions volontaires, & par des taxes que les habitans d'un canton s'impoſoienr, pour prévenir les accidens d'une maladie auffi horrible. Ce n'eſt gueres qu'à la fin du douziéme ſiécle, que l'on commença d'attribuer des rentes & des fonds de terres à ces hofpices..

Au temps de Matthieu Paris, le nombre des Léproferies de la ,C'lrétienté montoit à plus de dix-neuf mille. Les lieux du Valois où l'on établit des Maladeries vers la. fin du douziéme ſiécle, ſont, Crépy, Béthizy, Verberie, la Ferté-Milon, Braſſoire Pa-

(1) Tom. 2. p, 188.

roiſſe de Mornienval, Rofoy en Brie, Acy en Multien, Houllon Paroilfe de Mareuil près de la Ferté-Milon, Ouchy-le-château ; Neuilly-Saint-Front, Pierrefonds, Courtieux, Viviers, Chelles; Bonneuil, Chéfy en Orceois, Charly, le Mont-Notre-Dame ; Chéry, Nogentel, l'Huis, Artennes, Tigni, Pont-Archer, le Puy d'Ambrieres, Vic-fur-Aifne, Autrefches, Bazoches, Braſſoire, Coyoles, Houlfes, Nanteuil-le-Haudouin, Largny, Reſſons-le-long & Braine.

Il y avoit une police particuliere touchant la conduite des lépreux & le gouvernement des Léproferies. Voici ce que je trouve à ce fujet dans un ancien manuſcrit, concernant la plûpart des Maladeries dont je viens de parler.

Dès qu'un particulier commençoit à être frappé de lépre, on le féparoit de la fociété; on lui bâtiffoit une loge dans le canton le plus voifin de fa demeure, qui avait été confacré au féjour des lépreux: les Maladeries n'étoient que des amas de loges, auprès defquelles il y avoit ordinairement une Chapelle, dédiée fous l'invocation du Lazare, de la Magdelaine ou de Sainte Marthe. Le lépreux avant de quitter fa demeure, fe formait une efpéce de pacotille des chofes dont il avait befoin pour ſubſiſter. Les piéces de ménage qui lui étaient néceiTaires, font ainſi déiignées dans quelques écrits du temps.

» Cy enfuivent les chofes que ung mefe! (un lépreux) doit » avoir, avant qu'il entre· en l'hôtel où il doit être mis.

« Premier: une tarterelle , fouliers, chauffes, robe de camelin ; » une houſſe & un chaperon de camelin, deux paires de drapeaux ; » un baril, un entonnoir, une courroie, ung couteau, une écuelle » de bois.

» Item. On lui doit faire une maiſon & un puits. Il doit avoir » un lit étoffé de coutte, couffin & couvertures, deux paires de » draps à lit, une huche· (u un eferin fermant à clef, une table, » une felle, une lumiere, une poële, ung andier, des écuelles à » mengier, ung baſſin, ung pot à mettre cuire ſa chair 1G.

Les perfonnes opulentes, qui avoient eu le malheur de contracter cette infâme maladie, 5'enfermaient chez eHes, & fe faifoient traiter, ou bien elles fe retiroient à-la campagne. C'eft ainſi que le jeune Comte Raoul V avait paſſé les dernieres années de ſa vie. La trifte ſituation à laquelle il av.oit été réduit, fut la premiere cauſe des libél'alités. de ſes deux ſœurs Eliſabeth & Eléonore ;

envers les établiffemens qui fervoient de retraite aux lépreux.

Elifabeth fonda le Chapelain des lépreux de Houllon. La Comteffe Eléonore donna aux lépreux de la Ferté-Milon dès l'an 1181, deux muids de bled; autant à ceux de Houllon, & huit mines de la même nature de grains: elle fonda un Chapelain à la Ferté-Milon, auquel elle affigna vingt muids de bled à prendre fur le moulin du Pont de Val, avec une charretée de bois à quatre chevaux par femaine : au Chapelain de Houllon, quatre mines de bled à prendre fur la ferme de Mareuil; aux lépreux de Reffons-le-long'dix muids de bled. Dix ans après, la Comteffe donna par furcroit aux lépreux de la Ferté-Milon, fon prez du château & deux muids de grains de plus, fur la ferme de Mareuil, avec une voiture de bois par femaine : elle fit le même préfent à ceux de Houllon. Elle aſſigna à ceux de Crépy, deux muids de bled fur le moulin de la ville; aux lépreux de Largny, cinq muids de bled fur celui du lieu; & cent fols fur le péage du château (1).

Nous n'avons, fur chacune des Maladeries que je viens de nommer, prefqu'aucun enfeignem·ent. Ce que j'ai pu découvrir, fe réduit à un titre de l'an 1223, touchant la Maladerie de Mornienval, que ddfervoit alors un Chapelain nommé Richard. La Léproferie de Nanteuil-Ie-Haudoin fut fondée par les Seigneurs de cette terre. Celle de Verberie fut bâtie au douziéme ſiécle, auprès d'une ancienne Chapelle de S. Martin, dont on changea le ti.tre en celui de S. Lazare & de Sainte Magdelaine. J'ai lû dans un acte de l'an 1539, que la Maladerie de Verberie avoit été anciennement compofée d'une Eglife, fous le titre de Sainte Marie-Magdelaine, d'une ferme à côté, qui pour lors tomboit en ruine, & de huit cens arpens de terres, avec une maifon ou infirmerie pour les ladres.

Le défaut d'enfeignement vient de l'horreur, qu'infpiroient ceux que cette maladie attaquait: le feul fouvenir de leur état faifoit frémir. On fe mettoit peu en peine de ce qui pouvait les concerner. Dans les fituations extrêmes, on paffe facilement de la compaffion à l'horreur. On regardait les lépreux comme des fpeares ambulans, ou plutôt comme des cadavres déja corrompus, qui exhalaient des vapeurs mortelles.

§ 2. Les Rdigieufes de Fontevraultfurent établies vers le même temps, dans les deux Maifons de Long-prez & de Collinances.

(1) Chron. Long-p. p. 100.

Le nom de L9ng-prez vient d'une longue prairie, à la tête de laquelle eft ſitué le Monafiere de ce nom, au pied d'une mon... tagne. L'inftallation des Religieufes a été moins une fondation, qu'un renouvellement, ou plutôt un changement d'une Commu-nauté d'hommes en une Communauté de femmes.

Depuis un temps immémorial, il y avoit en cet endroit un Chapitre de Clercs réguliers, dépendans du Monaftere de S. Médard de Soiffons. Le Comte de Flandres & la Comteffe Elizabeth fon épouſe avoient un grand refpea pour les confiitutions de Fon.. tevrault. En l'an 1182, ils firent préfent à la Maifon & à l'Eglife du chef d'Ordre, d'une rente de vingt liv. Il paroît que dès cette année) le Comte de Flandres forma le projet de placer à Long-prez une Communauté de Fontevrault: la maladie de fon épouſe & la guerre qui fuivit fa mort, l'obligerent de renoncer à fan premier deffein.

La Regle de Fontevrault était, pour ainfi-dire, le contraire de celle de Prémontré, & de la conftitution des anciennes Abbayes de l'Ordre de S. Benoît. Robert d'Arbriffel avoit prefcrit que le Monaſtere de Fontevrault feroit double; mais que la Communauté des hommes feroit fubordonnée à celle des femmes: que les femmes feroient gouvernées par une Abbeſſe, & les hommes par un Prieu.r : que les hommes s'exerceroient au travail des mains.

Matthieu Comte de Beaumont & la Comteffe Eléonore fori épouſe, effeauerent le projet du Comte de Flandres. Dès l'an 1184, ils firent réparer la Maifon de Long-prez, Paugmenterent, & rebâtirent à neufl'Eglife, que l'on dédia fous l'invocation de Sainte Anne & de la Trinité. (1) Ils firent enfuite plufieurs donations au nouveau Monaftere, avant de former les deux Communautés, qu'ils fe proporoient d'y introduire. Ces dOl1nations conſiſtenten une charrue de terre, un moulin, le Fief& le vivier d'Haramont, trois muids de froment à prendre fur le moulin de Pondront, cinquante muids de bled fur la grange de Feigneux, quarante livres fur les péages de Crépy, le droit de pâturage en la forêt de Retz, & la permiffion d'y prendre une charretée de bois par jour, vingt muids de gralnsfur le moulin de Vez, avec l'étang du même lieu, le Fief de Baudrimont, fur lequel eft bâtie la maiſon, les pains de coutume de Bargny, ceux de Mareuil & de Chouy, avec la cave; les pains d'Haramont & de Largny.

(1) Muldr. p. 50.

Suivant un titre de l'an 1189, Bernard de Muret donna en aumône à Long-prez une fomme d'argent & quelques terres, pour fervir de dot à fa fille, qui venait d'y prendre l'habit de Religion. En l'an 1190, le Pape Clément III confirma par une Bulle du quinze Janvier, toutes les difpofitions précédentes. Cette Bulle fuppofe, que la Comteſſe Eléonore avoit fondé feule le Monaftere de Long-prez (1) : parmi les fignatures qui terminent la Charte aumôniere de l'an 1194, on lit le nom de Richard Prieur de Long-prez.

53. La même Regle de Fontevrault commença d'être obſervée à Collinances, vers l'an 1184. La Maifon de Collinances a eu deux origines, qu'il eſt néceffaire d'expliquer.

Templeux fait venir le nom de Collinances, de fa fituation entre deux montagnes. Il nous paraît plus naturel de le déduire, du terme de baffe latinité *Colonantia*, diminutif du mot *Colonia*, ,qui fignifioit une métairie.

On bâtit en ce lieu une Chapelle, je ne fai à queIle occafion, avant la fin du onziéme fiéc1e. Les Fonda'teurs y attacherent des biens, dont quelques Chevaliers de la Ferté-Milon s'emparerent. Ces biens échurent à Adam de la Croix par ſucceſſion. Adam plaça à Col1inances, du confentement d'Eve ſon épouſe, une Corn.. munauté de Sœurs, qui devaient célébrer l'Office canonial. L'Eglife étoit dédiée fous l'invocation de la Sainte Vierge. Cette pre.. miere fondation arriva vers l'an 1102. Muldrac obferve en plaifantant, qu'on devrait regarder la premiere Communauté de Col.. linances, comme la plus ancienne du monde, puifqu'elle a eu Adam & Eve pour fondateurs. Collinances eft une dépendance du Diocefe de Meaux.

Avant l'an 1154, ManaŒé Evêque de Meaux, confirma les Sœurs de Collinances dans la jouiffance de tous les biens qui leur avoient été donnés (2). En 1157, Raoul le jeune, furnommé le Lépreux, accorda quelques muids de bled à Çollinances)avec le tiers de la dixme d'Antilly. L'aéte porte, que l'Eglife eſt fous *l'in*-,vocation de la Sainte Vierge) & qu'on y fait l'Office canonial tous les jours. En 1159, Eve ou Adelette de la Ferré-Milon donna à l'Eglife de Collinances fon bois des Clofeaux; & Adam fan frere fit en même temps pré[ent à la même Eglife de fon bois ,d'Epinay ou des Brouſſes (3).

(1) Chrono Long-p. p. 178.
(2) Gall. Chr. t. 8. p. 1614.
(3) Hiſt. Meaux, t. 2, n° 32, 96.

J Vers

Vers l'a11 1160, l'Eglife de Collinances fut rebâtie ou réparée en grande partie. Rainaud Evêque de Meaux en fit la Dédicace..,. l'année fuivante 1164 le dix Oaobre. Le nouveau Temple reçut à cette occafion plufieurs préfens, en argent, en meubles, en bois & en fonds de terre. En l'an 1172, Adele Vicomteffe de Meaux; ajouta à ces biens un fonds de terre très-étendu; & trois ans après, Raoul le Turc accorda à la même Eglife un droit de terrage, une rédixme & quelques rentes à Mareuil (1). Philippe d'Alface lui aſſigna en 1182 dix livres de rente, fur le travers de Crépy. La Comteffe Éléànore fit laremife d'un droit, qu'elle avoit à prendre fur les terres de la Communauté. Elle ajouta une rente de deux muids de bled & de cinq muids d'avoine.

Les Seigneurs de Nanteuil fonderent quelques fervices dans l'Eglife de Collinances vers ce même temps. J'ai vu une quittance de lan 11'2, par laquelle Sœur Ifabeau de Garges, Prieure de Collinances, reconnoit avoir reçu vingt livres, pour l'acquit des fondations faites en [on Eglife par les Seign'eurs de Nanteuil.

Jen'ai pu découvrir, en quelle année les Re1igieufes de Fontevrault furent inftallées à Collinances. On a une Bulle du Pape Alexandre III, datée de l'an 1 18 1, & adreffée à Helvide Prieure de Collinances, mais eUe n'explique pas, de quel Ordre étoit cette Helvide. Il eft certain qu'en l'an 1185, la Regle de Fontevraulr s'obfervoit à Collinances. Un titre de cette année (1) fait mention d'un Prieur de cette Maifon, nommé Martin. La Communauté d'hommes, fuppofe celle des femmes déja établie. Nous continuerons ailleurs l'hiftoire de ce Monaſtere.

54. Le Prieuré de S. Nicolas de CourCon aéré rehâti vers la fin du douziéme fiécle. Son origine eſt fort obfcure. Sa pofitioll auprès de la chauſſée Brunehaud fait penfer, que fon emplacement a été habité, dès que les Romains eurent fait percer, fous le regne d'Augufte, les principaux chemins publics qui traverfoient la Gaule 13elgique. L'Egliſe du lieu paſſe pour avoir été fondée pendant les Fremiers fiécles de l'Ere Chrétienne. Placée'au milieu des bois/ans fermeture & fans défenfe, les Religieux de cette Maiton ont toujours été expofés aux malheurs des guerres & aux déprédations. On rapporte la premiere deſtruction du Monaftere de ,S. Nicolas

(T) Gall. Chr. ibid.p. 1615. Hiſt. 1 (2) Hiſt. Meaux, t. 2. nO 136. 148. 163. Meaux, t. 2. p. 122.

de Courron aux derniers ravages des Normands. Son rétabliſſement arriva deux ſiécles plus tard.

En l'an 1198, la Comteſſe Eléonore' fit préſent aux Religieux de S. Nicolas-en-Cuiſe de trois muids de bled, à prendre tous les ans ſur les moulins de Crépy. L'Egliſe & la Maiſon venaient d'être rebâties. Il y avait un nombre de Religieux, ſuffiſant pour obſerver la Regle. Ce nombre ayant été diminué dans la ſuite des temps, le Prieuré fut ſoumis à l'Abbaye de Marmoutiers dont il dépend encore. Mes recherches ſur cet ancien bénéfice n'ont pu me procurer d'autres traits, que ceux que je viens d'expoſer.

Muldrac écrit, (p. 74.) que de ſon temps il n'y avait plus à S. Nicolas de Courſon ni Religieux ni Prêtres; il parle d'un monument de pierre élevé de terre, devant le maître autel de la Chapelle, repréſentant, dit-il, la majeſté d'un Roi qui tient ſon ſceptre à ſa main, mais ſans mémoire, ſans épitaphe. Ce manument ſe voit encore, ſans ſceptre, ſans majeſté, ſans aucun caractere qui puiſſe faire connaître en quel temps il a été élevé. Il y avait autrefois ſur ce tombeau, une inſcription, qui eſt préſentement effacée.

55. Les Chartes primitives des Communes du Valois ont été concédées, ou ſous le regne de Louis le Gros, ou ſous celui du Roi Louis le Jeune. Philippe Auguſte n'a fait que les renouveller. L'objet de ces pieces eſt important. La tyrannie des Seigneurs avait été portée à ſon comble, depuis le premier déclin de la ſeconde race de nos Rois au temps de Charles le Chauve, juſqu'à la mort du Roi Philippe. I. Les peuples gémiſſoient ſous les loix inhumaines de la ſervitude, de la main-morte & du formariage, & qui pis eſt, les Seigneurs après avoir vexé leurs vaſſaux par des corvées, leur faiſoient ſubir de mauvais traitemens : ils inſultoient même à la majeſté du Trône.

Les ſervitudes conſiſtoient dans l'eſclavage & dans la déſhérence. Le nom de *Main-morte* vient de l'uſage odieux où l'on avoit été, de couper la main droite d'un ſerf décédé, pour la préſenter au Séigneur, qui de ce moment s'emparoit de tous les effets, au préjudice & à l'exclusion des enfans de l'homme mort. La loi du formariage rendait nuls tous les mariages, que les ſerfs pouvoient contracter à l'inſçu ou contre le gré de leurs maîtres.

Les droits de Commune ne ſont au fond, que des exemptions & des ſauve-gardes accordées par nos Rois, pour repouſſer la

violence & l'injuſtice, & pour aſſurer la perception de leurs redevances.

Chopin écrit (1), que la Commune de;Crépy eſt rune des plus :anciennes' du Royaume. On penfe avec raifon, que le premier 'privilége ena été concédé,d'abord ·aux habitans du bourg de Crépy, enfuice à tous ceux de la banlieue, vers le temps de l'af. ·femblée tenue à S. Arnoul en l'an 1117, contre le Burgare En.. guerrand, qui vexait les Religieux &: les habitans de Crépy. Bergeron dit, que le Roi Philippe Auguſte, fuivant les erremens de fes prédéceſſeurs, octroya aux bourgeois ,de Crépy le droit de Commu.. ne &: d'affemblée en corps de Ville, avecla Jurifdiétion ordinaire.

On appelloit *burgenſes* & *bourgeois*, les habitans du bourg. La 'banlieue camprenoit les fermes, les maifons de campagne, les hameaux & quelques villages ſitués à une lieue autour de la ville. Après la mort de la ComteffeEléonore, Philippe Auguſte établit au château de Crépy le ſiége de cette Commune: c'eft pour ce fujet, que les .privilégiés font appellés prefque partout, *homines ſeu manentes de circà caſtellum*.

.La premiere ,Charte de Commune de Crépy feréduifoit à trois ar.. ticles : le premier regardait la sûreté publique, &: accordait aux habitans du bourg & de la banlieue le droit de *clameur* : efpéce de ſignal ou de réclamation contre la violence & les traitemens injuſtes, ſoit des Seigneurs particuliers, fait des voiſins trop puiffans.. On invoquait par cette clameur le ſecours du Capitaine comman" dant les troupes du Roï. Ce Capitaine marchait au.perfécuteur, à la tête d'un corps de troupes proportionées à fa puiŒance. Si le perſécuteur refufoit de lâcher :prife, de·réparer le tort qu'il avait fait, ·on l'afliégeoit dans fa maiſon, qu'on rafoit enfuite, s'il avait perſiſté jufqu'à la fin dans fa révolte. Ce même article exemptoit les bourgeois & les manans de la banlieue, de la main-morte &: du formariage.

Le deuxiéme article permettait à ces'bourgeois, de tenir des aſſemblées, & de former panni eux un corps de Magiſtrature, pour rendre les jugemens, &: pour concerter les mefures conve-'nab!es ··au bienpubli.c. Ce corps étoit compoſé d'un Maire, de buitEchevins; qu'on nommoit auffi Jurés, parce qu'ils prêtoient ſerment en entrant en charge, d'un Receveur qu'on appelloit auſſi Argentier. Quinze hommes jugeans, ou quatorze fans y compren-

(1) Chop. l. 3. tit. 20. Berg. Val. Roy. p. 39.

dre le Bailly, formoient le Tribunal de la Commune. On prétend que ce nombre fut déterminé, fur celui des Juges d'Ifraël. Ce Tribunal connoiffoit des délits., des affaires civiles & criminelles, à l'exception de trois. chefs, le meurtre, le rapt & l'homicide. Le meurtre était le cas .d'un homme, qui avoitété meurtri de coups. L'homicide était l'action de celui qui ôtait la. vie à un autre. Le rapt eſt le crime d'unhomme qui enléve de force une perfonne du fexe. On nommait *C'zs Royaux,* ces trois circonftances: il: n'y avoit que le Bailly du Roi qui en pouvoit connaître. Après que le Roi Philippe Augufte eut réuni le Valois à fa· Couronne „ les matieres comentïeu[es touchant le droit de péage, devinrent un qUatriéme *cas Royal*. Ces droits avoient appareenu aux Seigneurs du château & du donjon qui les affermoient. On ne reprochoit à, ces Seigneurs aucune exadion, mais feulement aux fermiers. de ces redevances.

Dans le même temps que le Roraccordafa protection aux bour-· geais de Crépy, le Seigneur du château & celui du donjon firent un accord avec ces bourgeois, par lequel tous les droits de coutu.„ me étoient réduits à une rente de foixante liv. quatre-vingt muids de grains, mefure *ou.facs* de Gatinois, dix muids de vin mefure· de Laon ; quatre-vingt livres monnoie de Châlons, en quatre ter-mes, & trois cens poules. Ces Seigneurs cédaient auſſi par cet accord' la. Juftice ordinaire du bourg ,. & ne fe réfervoient que· celle de l'enclos du château.

La Charte de Commune accordée aux bourgeois de-la Ferté-Milon, ne différait de celle de Crépy, que par rapport aux re-devances. Les bourgeois de Pierrefonds obtinrent la même ex-. emption de la main-morte & du formariage ; moyennant une ren..· te de vingt livres. Bergeron fait remonter juſqu'à l'an 1123 , l'é-tabliffement de la Commune de Béthizy (1). Il dit que les Lettres en furent expédiées au château même. Le Maire de cette Corn... mune eftcité dans le compromis de l'an 1135, paſſé entre l'Abbé· Teulf& le bourgeois Vuilard. Bergeron ajoute, qu'en l'an 1138, le Roi Louis VII renouvella aux Moines de S. Crépin de Soif-ſons la permiſſion qui leur avait déja été a:ccordée , de difpenfer' de fervitudes leurs fujets, étant hors l'enclos du château.

J'ai lû une Charte de l'an 1221 , qui fuppofe la Commune de' Verberie déja formée. Le Maire du lieu avoit fon hôtel auprès

(1) Valois *Roy.* p. 27.

'du paſſage d'un ruiſſeau, qu'on nomme encore *Pierre la Maireſſe.* Dans les anciennes Chartes, les gens de cette Commune ſont appellés *hommes & manents de la bonne ville.* M. Bruſſel prétend, que le titre de *bonne ville* ſuppoſe l'exiſtence d'une Commune (1). Outre le Maire, il Y avoit à Verberie un Prevôt-Garde-Juſtice, apparemment pour les affaires du Roi & pour l'endos du château.

Comme les lieux d'Ouchy & de Neuilly appartenaient aux Comtes de Champagne, nos Rois n'ont pas exercé la même autorité que dans les lieux précédensr

Il ya du côté de Braine plufieurs villages, qui partagent encore entr'eux un droit de Commune fort ancien : ces villages font, Prelles & les Boves, Cys, Ru & S. Mard. Je n'ai trouvé fur ce droit, qu'une Charte de l'an 1286, portant confirmation par Jean de Dreux, Sire de Braine & de S. Valery, d'une vente faite par Gaucher de Châtillon aux.!urés de cette Commune, de touS les hommes & femmes de corps qu'il avoit auxdits lieux; & en outre, de touS les héritages qu'il. poſſédoit, moyennant la fomme de deux mille livres tournois.. Les habitans de ces villages ont ſoin de ſe faire confirmer dans leurs priviléges, au commencement de chaque nouveau regne.

On ne pouvoit établir les Communes, que du conſentement du Roi. Les habitans de Chelles s'étant immiſcés de nommer un Maire & des Jurés, ſans la participation du Roi Philippe le Long, ce Prince ſévit contre les gens du lieu, caſſa le Maire & les Jurés, fit brifer leur ſceau, & défendit aux habitans de s'aſſembler (2). On donnait auſſi aux Communes le nom de *Jurées.*

56. Les Coutumes en France ſont preſqu'auſſi anciennes que la Monarchie. Marculfe en parle dans ſes formules (3). On pourroit même faire remonter ces Coutmues au temps des Gaulois, qui vivaient avant la conquête des Gaules par Jules Céſar. Ce que ce grand homme raconte dans ſes Commentaires des urages des Gaulois, qui avaient dans chaque bourgade des loix municipales particulieres, eſt aſſez conforme à l'idée qu'on doit ſe former de notre droit coutumier du douziéme ſiécle.

Les Coutumes conſidérées dans un ſens plus reſtraint, pour des recueils écrits, des uſages propres à certains diſtricts, ne remon-

(1) Tom. I. p. 525. tab\. p. 19.
(2) Hiſt. Dioç, Paris, t. 6. p. 58.
(3) Lib. J. cap. n.lib. 2. form. 8.

tent gueres plus haut, que l'établHfemenr des premieres Communes. Beaumanoir qui écrivoit dans les temps & fur les lieux dont nous parlons, définit la coutume: » Chofe générale, maintenue de ., ſi long-temps, comme il peut fouvenir à un homme fans nul ., débat. Il ajoute, qu'il y a cette différence entre coutume & » urage, que *CO!llllme efl à tenir*, & *uſage ſe preſcrit* ». Telle a été dans le Valois l'origine du droit municipal ou coutumier.

On appella d'abord *conſuetudines* .certainesredevances Sei-:gneuriales, telles que les corvées, les amendes, les émolument provenant de plufieurs formes judiciaires, touchant les fuccef-ſions, les contrats, les péages, &c. Sous les Rois de la troiſiéme race, on commença à diftinguer deux fortes de coutumes, les *bonnes* & les *mauvaiſes*. On nommoit bonnes coutumes, celles dont il réfultoit 'un avantage pour la police, .pour la sûreté pubii-.que, & pour l'utilité de ceux qui s'y [oumettoient. On appelloit nlauvaifes coutumes, les corvées, les fervitudes, les charges·& les impoſitions extraordinaires. Le principal objet de l'établiffe-l11ent des Communes fut de fixer les unes & d'anéantir les autres. ,On commença dès-lors à rédiger les Coutumes de chaque lieu.

Bergeron cite un ancien regiſtre, qui avoit pour titre, *Des coutumes de Vermandois & de Valois*. Ce recueil devoit avoir été compoſé depuis la réunion du Vermandois & du V.alois, ,entre l'aR. .1083 & l'an 1168, où mourut Raoul V. Ce coutUmier contenait des loix géRérales & des loix particulieres pour chaque lieu.

Les regles généraless'obfervoient par-tour. L'article CIl de la Coutume de Valois, qui fait dépendre de la cenfommation du mariage le droit de la femme fur fan douaire, était ·repréſenté par la loi qui établiffoit le droit d'*oſculage*. *Voyez Ja page 227 de cette Hiſtoire*. Nous avons au treiziéme fiécle un exemple de la loi coutumiere, qui défend aux teſtateurs de léguer plus du quint de leurs propres. Une Charte du Chapitre de Beauvais porte, qu'en l'an 1271, Thibaud:de Nanteuil Chantre de Beauvais, donna, fur la fin de fa vie, la terre de Betz aux Mathurins de Paris. Après la mort de Thibaud, Renaud de Nanteuil fan frere, Evêque de Beauvais, .revint contre cette donation. Ilia fit décla-'ter nuUe, parce que la ·terre de Betz avait été la partie la plus conſidérable des biens de fon frere, & que felon les Coutumes du Valois, *ſecundum uſum & conſuetudinem patriæ*, un teſtateur ne pouvoit *pas* .aliéner plus du quint de [es propres, *ultrà quintam*

partem hereditatis ſuæ. Voici un exemple du retrait lignager, qui ſe rapporte à l'an 1183.

La Dame d'Erménonville, parente du même Evêque, avoit donné ou vendu une piéce de terre, ſituée à Noé-Saint-Martin; plus, cent fols pariſis de rente ſur la terre du Long-mont: Renaud jugea à propos de retraire ces deux objets, comme proche parent de la Dame, *petraximllsjllre propinquitatis.*

Chaque chef-lieu avait ſon cahier particulier de coutumes locales, touchant les péages, les redevances, les monnaies, la police des chemins, &c. Ces Coutumes étaient des obſervations jetté.es ſur de papier, ſans ordre de matieres: de là vient, que malgré deux ou trois rédaétions des Coutumes de Valois, il y a ſi peu d'ordre & ſi peu de principes.

Philippe de Beaumanoir ſe plaint de ce déſordre. Il ajoute, que les matier.es étaient ſi variées dans les cahiers & *les droits ſi diverſ*, qu'à peine trouvait-on dans toute la France, deux Châtellenies *qui uſaſſent d'ulle même coutUme.* Cette diverſité cauſoit beaucoup d'embarras aux Juges ſupérieurs. Ces Officiers ſe trouvoient ſouvent dans la néceſſité de renvoyer ſur les lieux la diſcuſſion des affaires compliquées: c'eſt ainſi que le Parlement de la Pentecôte de l'an {.279 renvoya une cauſe au Prevôt de Crépy, pour être jugée ſelon la Coutume de la Province, *de conſuetudine patriæ.*

Tout ceci fait connaître, combien Rſcard & Loiſel ſe ſont égarés dans leurs diſputes ſur la Coutume de Senlis, en confondant ſur ce ſujet les uſages de nos peres ſous le gouvernement des Princes Gaulois, ſous les Romains & ſous les trois races de nos Rois. On peut conſidérer la Coutume de Valois ſous trois âges; depuis l'établiſſement des Communes juſqu'en 1406, depuis cette derniere année juſqu'en 1539, & depuis cette époque, qui eſt celle de ſa derniere rédaction, juſqu'à préſent.

57. Depuis la Tranſlation de la Confrairie aux Prêtres à S. Denys de Crépy, on y admit toutes ſortes de perſonnes; ſans diſtinction d'état ni de ſexe. En l'an 1185 " on commença un très-beau Cartulaire écrit ſur vélin: ce Recueil eſt un des précieux monumens de la province: nous le" citerons pluſieurs fois.

Des perſonnes du plus haut rang prirent part à cette aſſociation, avant la fin du douzieme ſiécle: Philippe d'Alſace & la Comteſſe Eliſabeth ſon épouſe y furent admis, & firent à la Confrairie

leur préfent. Philippe I Seigneur de Nanteuil, fes deux freres Guy & Gaucher de Crépy & la Comedfe Eléonore imiterent le Comte & la Comteffe de Flandres. Eléonore donna à cette compagnie un muid de bled fur le moulin de Crépy, & prit pour témoins de fa réception, Pierre Doyen de S. Thomas, fon Bailly, Anfelme Doyen d'!vort, Dreux Abbé de Long-pont, Arnoul le Burgare, Raoul le Turc, Lambert le Minier.

Je trouve auffi parmi les noms des confreres, celui de Dreux de Buffi homme-lige du Seigneur de Nanteuil, & celui de Guillaume, grand Queux de la Comteffe.

L'Eglife de S. Denys eft appellée dans les titres de ce fiécle tantôt Matrice, tantôt Moutier. Une Bulle du Pape Alexandre III, datée de lan 1162, la nomme Eglife Matrice, c'eft-à-dire Baptifmale, fuivant la gloCe des Clémentines. (1) Une autre Bulle du même temps donne à Sainte Agathe le nom d'Eglife Paroiffiale; d'où Ion peut conclure, qu'il y avoit alors à Crepy deux Paroiffes. La Charte déja citée de lan 1185, porte qu'au cas où la Confrairie feroit transferée de S. Denys dans une autre Eglife, le Prêtre du Momier, *illius Monaflerii*, jouira du préfent fait à la Confrairie, à la charge d'un anniverfaire pour la mere de la Comterre. Le nom de *MOllaflerium* fe donnoit quelquefois aux Eglifes ParoilIiales, de là l'ancien proverb.e de. *mener l'épouſe au Moutùr*, c'eft-à-dire, à l'Eglife pour femarier.

58. Dans le grand nombre des Monafteres du douziéme fiécle, on n'cn trouve prefqu'aucun, qu'on ait fondé pour le foulagement temporel de la fociété. La retraite, la priere & la contemplation, partageoient la vie des Moines, & des Chanoines réguliers; & l'état Religieux ne procurait au reſte des hommes, que les fecours fpirituds de l'édification & de la priere.

L'Ordre des Mathurins fut d'abord fondé dans le même efprit 'de retraite & de contempbtion, mais diverfes conjonétures ont changé la nature de fa premiere inftitution, & l'ont rendu une fource de [eco.urs temporels pour le foulagement des infirmes, des pélerins, des voyageurs, de ceux fur tout, qui croyoient combattre pour la défenfe de la foi, en prenant part aux croifades. Ces guerres ont ceffé; prefque touS les hôpitaux confiés aux Trinitaires ont été fupprimés; & excepté les voyages que font de temps en temps quelques Religieux pour la rédemption des captifs, cet

(I) Lib. 5. tit. lo. cap. 1. Muid. p. 29.

Ordre

Ordre"comme tant d'autres, n'a plus pour objet, que l'utilité des particuliers, qui en fuivent la profeffion.

U11 Hermite du Valois nommé Félix, homme fimple & craignané Dieu, menait une vie pénitente, dans des bois dépendans de la Ferté-Milo11) aflez près du bourg de Gandelus, fur le bord du Clignon. Les habitans' du canton appelloient *Cerfroid* le lieu de cette retraite, parce qu'on y voyait fouvent descerfs, qui venaient .fe défaltérer au ruiffeau. Cette explication de l'étymologie 'de Cerfroid nous a paru plus naturelle que les autres: Robert Gaguin en eft}'Auteur.

Si }'on en croit quelques Légendes, Félix était itTu du fang Royal, & avait eu pour pere Raoul IV Comtede Valois & de Vermandois, petit-fils du Roi Henry 1; & pour mere, la Dame Eléonore, fille de ThibaudIV Comte de Champagne, que Raoul jugea à propos de répudier dans la fuite. On ajoute, que Félix étoit né à Amiens le neuf Avril 1127; qu'il fut élevé à Clairvaux fous les yeux de S. Bernard, avec Henry de France fils du Roi Louis le Gros, & frerede Robert! Comte de Braine; que S Bernard le voua à la Sainte Vierge, & qu'après avoir. mené dans Clairvaux la vie monaftique, il obtint de fan pere fpirituel, la permiffion de fe retirer dans les bois, pour y vivre feul, loin du commerce des hommes.

Le plus ancien témoignage, par lequel on prétend juftifier cette extraaion, eft tiré d'un propre des Saints de l'Ordre des Trinitaires) dreué en Angleterre en 1432. Gonfalés d'Avila & Pédro Lopez de Altuna, Ecrivains Efpagnols) l'Auteur de l'Hif-.toire de Séville, du Boulay, le P. Ange Manriquez dans [es Annales de Citeaux) & le Continuateur de Baronius adoptent ce fentiment, mais fans examen & fans difcuffion. Ils confondent l'Hermite Félix, qui felon eux porta le nom de Hugues dans fa premiere jeunefTe, avec Raoul V, auquel on donna le même nom .du vivant de fan pere Raoul IV, Comte de Valois. Nous avons .déja produit quelques réflexions fur ce fujet.

Le furnom de Valois a été donné à Félix, à caufe de l'emplacement de fa folitude. Il n'eft pas le feul, qui aitpor.té ce nom. L'on ·conferve dans le tréfor de l'Abbaye des Bénédiains de Mon·treuil-fur-mer le corps d'un *Saint Valois*, Breton d'origine, qui ·avoit .eu·le nom de Gwinolé dans le monde.

Quand même on·pourroit conferv.cr au bienheureux Félix de Valois l'extraaion qu'on lui attribue, l'éclat de fes vertus doit

l'emporter fur' l'éclat de fa naitTance. Les partifans de fan culte gagneront plus à imiter [es perfections, qu'à foutenir le préjugé d'une haute extraction.

Un Docteur de l'Univerſité de Paris, nommé Jean de Matha, fils d'Eufême &-de Marthe, né à Faucon à l'extrémité de la Provence, apprit avec heaucoup d'édification la vie que menoit le bienheureux Félix, & rérolut de l'imiter. Il alla le trouver, & le pria de l'admettre à fa ſociété. Félix reçut Jean de Matha, avec les témoignages d'une amitié fraternelle: ces' deux pieux perſon... nages patTerenc enfemhle trois ans dans la folitude de Cerfroid. On nomme encore l'endroit qu'ils habitoient, *le champ des Hermites*, & l'on y a planté une Groix (l).

La réputation des Solitaires s'étendit. On fut d'abord pénétré de reſpect pour le genre de vie qu'ils menoient. Enfuite pluſieurs perſonnes fe préfenterent à eux, & les prietent de les recevoit· comme dikiples. Jean & Félix virent bien, qu·'en propofant leur conduite pour regle, ils allaient devenir les Chefs d'unn.ou· vel Inftitut : c'eft pourquoi ils réſolurent d'entreprendre avant: tout, le voyage de-Rome-, afin de confulter lePape. Ils arrive-rent dans la Capitale du monde Chrétien le' vingt-un Janvier, jour de Sainte Agnès, en l'an 1,198.

Le Pape Innocent lIT venoit d'être élevé fur- la Chaire de *S*. Pierre. Il reçut les Solitaires avec unè.--bonté paternelle. Il leur accorda un entretien, dans lequel Jean de Matha raconta au Saint Pere la viſion qu'il avoit eue autrefois, d'un Ange vêtu de' blanc, portant une croix de deux couleurs fur la poitrine. Quelques jours après cet entretien., le Pape eut la même viſion en célébrant la *MetTe*, mais plus détaillée & accompagnée de nouvelles circon.fl:ances·. L'Ange' lui apparut 'vêtu J'une longue. robe, ayant fur la poitrine une croix à huit points, mi-partie derougc--& d'azur', les bras croifés. II tenoit d'w1e main les fers d'un Chrétien captif enchaîné-, & de-l'autre) un efclave Maure auill enchaîné, l'un à ſa droite, l'autre'à fa gauche-, comme pour les échanger.

Le Pape regarda cette vifion:) commeunfigne ſenſible de la volonté de Dieu; il voulut que' les Religieux du- nouvel Ordre fu{fent habillés comme l'Ange de la-viſion ; qu'ils fuſſent occupés du foin de racheter les captifs chrétiens, & qu'ils demeuraſſent ſous la protection de la· Sainte Trinité. Il ordonna, dit Gaguin, qu'ils

(1) Hiſt. Meaux, t.1. p. 179.

ne porteroient pas d'autre nom, que celui de Reli.gieux de la très:' Sainte Trinité pour la rédemption des captifs, *Monaclzos Janctiſſimæ Trinitatis de redemptione Captt'Vorum.* J'ai vu un aBe de l'an *1270,* dont le ſceau avoit pour infcription ces deux mots, *redemplionis Captivorum.* L'Ange eſt repréfenté dans le champ du fceau.

On croit que la maifon de Cerfroid ·a commencé d'êtr,e bâtie dès la fin de l'an 1198, ou l'année fuivame. On doit le fuppofer d'après ce paffage de la Chronique du Moine Albéric, qui répond à l'an 1198. » En cette année, dit cet Auteur, l'Ordre des Freres » de la Trinité a été fondé par maître Jean de France, avec le » fecours du Pape. Maître Jean établit fon Chef-d'Ordre dans un .' champ., dont un Chevalier, nommé Roger, lui avoit fait préfenr, » en reconnoiſſance de ce qu'il en avoit été guéri de la lépre «. D. Touffainc do PleŒs prétend, que la maiſon de Cerfroid fut bâtie à une demie lieue du champ des Hermites.

Jean '& Félix revinrent en France, fans avoir obtenu du Pape des conftitutions détaillées. Innocent fe contenta de leur nomme·r deux Commiſſaires ; Eudes deSully Evêque de Paris, & Abſalon Abbé de S. Viétor. L'Evêque& l'Abbé dreſſerent un certain nombre de points de difcipline, dan's lefquels ils étendoient beaucoup l'utilité de l'Inftitut. Ils envoyerent au Pape ces articles, qui impofoient trois fortes d'obligations aux Profès du nou.. vel Ordre: la célébration de l'Office Monaſtique, le foin des Hôpitaux & le rachât. des captifs chrétiens. Le Pape fit rédiger ces articles dans la forme convenable, les revêtit du fceau de fon autorité, & les envoya à Jean & à Félix. Tels étaient les prin.. cipaux points de cette Regle. (l).

Les Religieux feront les trois *vœuX* de pauvreté, dechafteté & d'obéiffance. On fera trois parts des revenus de chaque Maifon. La premiere fervira à l'entretien des Religieux ; la feconde fera .employée aux hefoins de l'hôpital & des pauvres, la troiſieme fera réfervée pour la rédemption des captifs.

Chaque Maifon fera comporée de trois Clercs & de trois Lays: ·ellefera gouvernée par un Procureur, 'qui prendra la qualité de Miniftre. Les Religieux porteront un habit long de lain.e blanche, une cucule, une .pélice, & un -haut de cha:uffe *brayα*, avec *le..* quel ils coucheront, fans matelats, ſans lit de plume, fans chevet, excepté dans les cas de maladie,

(1) Gall. Cbr. t. 8. inſtr. p. 554. _,

Ils feront leur voyages fur des ânes, qu'on leur prêtera, qu'on leur donnera, ou qu'ils élèveront. n leur eſt défendu de monter fur des chevaux; même- d'en nourrir dans leurs Maifons. Que celui qui nè travaille point, ne mange point. Chaque Religieux aura fan office. Le filence fera obfervé à l'Egliſe, au réfectoir &: au dortoir. Le Miniſtre général, aſſiſté de trois Miniſtres particu·Hers, pourra dépafer les Supérieurs de Maiſons, qui mériteront. l'exclufion.. Les Freres lays porteront la barbe. Je paſſe beaucoup d'articles, concernant les jeûnes, le gouve.rnemel1t des Hôpitaux, & touchant la célébration de l'Office divin,.

Le Moille Albéric fait deux réflexions ſur la difcipline de cet Ordre. Il prétend, que fa confl:itution emporte avec elle trop de diHipation : mais il loue l'efprit d'humilité, d'épargne & de ſimplicité, qui le' caraétérife.

Nous ſommes fort éloignés de foufcrire au premier fentiment du Moine Albéric. La retraite & la contemplation peuvent ſanc-'tifler les particuliers, qui ont reçu la grace de s'y livrer avec fruit; mais quelle utilité les infirmes qui languiſſent, ceux qui ménent une vie pénible fous un dur efclavage, les pauvres enfin qui ſont les membres de Jeſus-Chriſt, retirent-ils de ce genre de perfection? Cette réflexion n'eft-elle pas une condamnation de tous les. Ordres Hofpitaliers, dans un temps où la Chrétienté en retirait tant d'avantages? Quels fiéaux plus durs à fupporter, que la fervitude & les maladies? On peut oppo[er à l'opinion d'Albéric un jugement tout contraire, & dire qu'il n'y a poillt d'état plus.difficile à foutenir', que la vie contemplative; qu'il faut un courage héroïque & des graces d'état, pour éviter les difl::racrions, q.ui font un genre de diſſipation bien plus funeſte, q'.le les occupatiûns de ceux, qui fe dévouent au foulagement des malheureux., & au bien public.

L'âne dont on prefcrit l'ufage aux nouveaux' Religieux, a été' fort mal-à·propqs pour bien des Aureurs, un fujet de plaifanter. L'âne étoit une monture ordinaire en Urient, où les chevaux font: 'beaucoup plus rares gre dans les contrées d'OccidcUlt. C'étoit la fuite d'un ancien urage, même parmi les perfonnes riches de la Palefl:ine, d'employer les ânes, comme nous les chevaux. Pour' donner une grande idée de Jaïr, l'un des Juges qui gouvernerent le peuple Juif, l'Ecriture dit, qu'il avoit trente fils montés ſur trente ânes, & chefs de trente villes. Il eft dit d'Abdon un autre

des Juges, qu'il avoit quarante fils & trente petit's fils, montés fur foixante-dix ânes, & dans le Cantique de Débora, les Chefs d'Ifraël font décrits, montés [ur des ânes polis & luifans. Le Moine Adaman apprend, que les perfonnes les plus diftinguées ne fairoient pas ſcrupule de monter fur des ânes, & que ces animaux loin d'être l'objet du ridicule qu'on leur donne de nos jours, rendoient au commerce du Levant des fervices journaliers pour le tranfport des marchandifes & des convois.

Les ânes pafferent en France pour des animaux utiles & eſtimables, depuis l'origine de la Monarchie jufqu'au treiziéme ſiécle Les Abbés des Monaſteres s'en fervoient fouvent dans leurs voyages & dans leurs vifites, tant parce que cette voiture eft plus douce & moins couteufe que le cheval, que parce que J. C. lui-, même s'en étoit ſervi dans un jour de triomphe.

- La journée du chemin d'un âne étoit fous le regne du Grand Clovis, une façon d'eftimer les quantités de terres, comme on fait aujourd'hui par le nombre des charrues (1). L'on a une Charce du même Clovis, par laquelle ce Prinée donne au Monaſtere de Réome dans le Tonnérois autant d'arpens de terre, qu'un Abbé monté fur fan âne, peut en parcourir dans une j:.mrnée. On lit da'1s la vie de S. Germain, que ce Saint Prélat faifoit touS ſes voyages fur des ânes.

Sous le Roi Charles le Chauve, il Yavait en France des Comtes & des Vicomtes aſinaires (2). Sous Philippe Augufte, on évaluoit certaines quantités de bois par *aſinées*, ce qui ſignifioit la charge d'un âne. J'ai lû une Charte de ce Prince, qui permet à quelques Chevaliers de la vallée de Pompoint, de prendre dans la forêt d'Halate touS les jours, chacun pour fa part, autant de bois que fan âne en pourra porter. L'*aſnée* eſt encore une meſure de grains & une me[ure de vin, dans le 'Laonnois & dans le Mâconnois. La Fête des ânes confidérée dans [on origine, fuppofe que ces .animaux ne paffoient pas pou.r des bêtes auſſi ignobles que de nos Jours. On peut confulter fur cette Fête, le- Gloifaire de Ducange.

Les Seigneurs de Crépy entretenoient encore au tre-iziéme ſiéde quatre Officiers principaux) dans leur château de la Ferté.-Milon; le troifiéme fe nommait *l'Afinaire* ou l'*Aſnier*. Les noms de l'*AJllier*, ſi communs dans quelques provinces, font connoître

(1) D. Bouquet, t. 4. p. 615. an. 496. 1 (2) Ibid. t. S.p. 470. 473.

qu'anciennement, on ne regardait pas l'éducation des'ânes comme un foin plus avili!fant, que le traitement des chevaux. Il faut conclure de tout ceci, qu'au temps où l'Ordre des Trinitaires a été fondé, l'âne' n'était. pas un obje.r de mépris, & qu'on ne lui donnait pas comme aUJourd'hui, le dernier rang parmi les quadrupedes. Nous commettons certainement une injuftice, en méprifant un animal auffi patient & auffi utile. Aurefte, il ne fallt pas défefpérer, qu'il nere.prenne un jour faveur; on le chaiGr fouvent préférablememau cheval, parce qu'il eft doux & tranquiHe.

. Cette monture des Trinitaires leur fit donner pendant quelque temps le nom de Freres aux ânes: l'Auteur de la Chronique de S. Médard f.emble rapporter cette qualification aux premiers temps de l'Ordre :·il.s'exprime .ainfi fous l'an 1198, *Hoc anno cœpit & inſtitutus eſt Ordo SS. Trinitatis quem ſolebant appellare, .cjùzOrllnl, eò quod aſinos equitabant non equos.*

Dès que Jean & Félix eurent reçu du Pape la Regle qui leur avoit été promife., en partant de Rome, ils firent à Cerfroid les diſpoſitions néceſſaires, pour·recevoir les difciples :qui fe préſentoient. Jean de Matha partit enfuite ,pour Rome, laiſſant à fon Collégue le foin de bâtir & 'de.pourvoir aux premiers beſoins du nouveau-Monaſtere. Jean obtint du Pape une Bulle de confirmation, qui lui eſt adreſſée, fans que Félix Yfait nommé. Le :Pape lui donna .toutes fortes de .marques de confiance. Il l'envoya en Dalmatie, pour préIiderà un Concile de difcipline Eccléſiaſtique. Jean de Matha n'avoitencore alors que quarante ans; Félix avait le double.

Innocent III, défirant retenir Jean de Matha auprès de fa 'perfonne, lui donna l'EgliCe de S. Tho.mas des Formes, & lui permit d'y établirune Communauté de Trinitaires. Pendant l'abfence de Jean de Matha,.Félix de Valois recut pluſieurs .préfens en argent & en fonds de terres. Le Roi Philippe Augufte & Margueri·te de Blois accorderenrplufieurs bienfaits à fon Monaſtere. Jean de Montmirellui abandol111a la proprieté du champ des Hermites, qui comenoit deux arpens. Roger le lépreux contribua aux frai's des bâtimens. Les Seigneurs de Gandelus, iſſus des Vicomtes de Meaux, ont comblé cette Maifon de leurs bienfaits. (J).

59· Gandelus:eft un ancien domaine qui fut autrefois annexé au

(1) Gall. Che. t. 8. p. 1735. Chro•• Long.p. p. 135.

Varois. Il eſt ſitué ſur le ruiſſeau du Clignon, à trois lieues Sud-eſt de la Ferté-Milon, & à une lieue & demie de Cerfroid. Il eſt nommé *Grandeluco* dans les Chartes latines. Ce nom à fait penſer à quelques Auteurs, que ce lieu avait commencé dans les tems du paganiſme, par un bois ſacré, autour duquel on avoit pluſieurs maiſons. L'on n'a d'autre garant de cette origine, que l'étymologie du nom.

Sous nos Rois de la ſeconde race, le bourg de Gandelus faiſoit partie du pays d'Orceois. Il vint au pouvoir des Comtes de Troyes, en même temps que les châteaux d'Ouchy & de Neuilly. Ces Comtes dans la ſuite des temps, donnerent la terre de Gandelus en Fief à leurs Vicomtes de Meaux. Gandelus appartenoit à Jean de Montmirel, lorſque l'Ordre de *la* Rédemption fut fondé. Jean était un Seigneur pieux & libéral, obſervateur ſcrupuleux des regles de la juſtice.

Ses ancêtres avoient eu part à la déprédation de l'ancienne Abbaye de Chéſy en Orceois. Il regarda l'établiſſemenc des Trinitaires, comme une occaſion favorable de réparer les torts de *ſes* ayeux, en comblant de bienfaits les premiers Profès d'un Ordre auſſi utile.

De ſon temps, il y avoit un Chevalier de Gandelus nommé Simon, qui tenait apparemment de lui quelques portions de cette terre. Il poſſédoit auſſi une part de dixme à Béfu S. Germain. (1) Simon vivoit en 1205. On a des actes de 1210, 1218, 1219, dans leſquels Gandelus eſt appelé *Grandeluco*. Des titres de l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons de l'an 1234, font mention d'une meſure de Gandelus pour les féves & pour les grains. (2) En l'an 1292, Gandelus avoit paſſé de la Maiſon de Montmirel dans celle des Chambly: Oudard de Chambly prend la qualité de Seigneur de Gandelus dans un contrat de cette année, portant vente à l'Abbaye de Notre-Dame de Soiſſons de ſa terre de Coupru. Suivant une piéce que j'ai trouvé parmi les manuſcrits de feu M. Ducallge, le même Oudard de Chambly céda en l'an 1302 au Roi Philippe le Bel, le château de Gandelus avec ſes dépendances, moyennant une rente annuelle de deux mille livres ſur le tréſor Royal.

L'année ſuivante 1303, le Roi Philippe le Bel donna à Gaucher de Châtillon Connétable de Champagne (3). les châteaux

(1) Hiſt. Chât. p. 683.
(2) Hiſt. N. D. p. 182. 328.
(3) Blanc. compil. p. 35. Duch. Hiſt. Chât. p. 330. preuv. p. 202.

de Gandelus & de Rofoy, en échange des Châtellenies de Châtillon & de Crécy. Il y a au tréfor des Chartes (1) un accord en Parlement de l'an 1212, touchant les pontS & la chauffée de Chéfy en Orceois & les moulins de Gandelus. En 1315, Charles Co Valois, acrluit par un échange (2) avec le Prieur de Sainte athe de Crépy, la terre du milieu du pont de Gandelus. En 1318, le jour de l'Epiphanie, Gaucher de Châtillon. Comte de Portien (3) & Connétable de France, accorda aux Religiellx de Long-pont la permiffion de bâtir au-deffus de la porte du bourg, qui fermoit le marché du côté de leur maifon. Suivant un autre titre de l'an 1328, ces mêmes Religieux poffédoient à Gandelus plufieurs corps de logis, attenant le château.

Le Roi Charles IV confirma, à fon avénement au Trône, les Seigneurs de Châtillon dans la poffeffion de la terre de Gandelus. (4) Une ordonnance rendue par ce Prince en fon grand-Confeil au boisdeVincennes, le cinq Avril 1321, porte que le RoiPhilippe, pere *du Roi Monfieur*, a reçu de Oudart de Chambly les terre & château de Gandelus, & qu'il en a fait préfent à Gaucher de Châtillon Connétable de France (5). En 1340, vivait un Jean de Gandelus, qui fonda un anniverfaire dans l'Eglife Cathédrale de Soiffons.

A Gaucher de Châtillon fuccéda Jean de Châtillon fan fecond fils, qui fit branche dans fa Maifon, fous le nom de Gandelus. Jean fut Grand Queux, puis Grand Maître de France, Lieutenant Général du Duc d'Orléans, frere du Roi Jean. Il fe qualifiait Seigneur de Gandelus, Dury & Brumetz (6). En 1348, Jean de Châtillon fit un acccrd avec les Religieux de Cerfroid, le jour de S. Martin d'Hyver, touchant des bois & un droit d'urage à Chéfy en Orceois. En 1383, il donna en aumône quelques piéces de terre à cette même Maifon: il vivoit encore en l'an 1386.

Jean de Châtillon avoit épouſé Iſabeau de Dampierre, dont il eut une fille unique, appellée Jacqueline de Châtillon. Jacqueline épouſa Jean de la Bove dit Barat) Seigneur de Bazoches, & mourut ſans poſtérité, le huit Septembre de l'an 1393. Elle eut pour héritier Charles de Châtillon ſon oncle, qui devint Seigneur de Gandelus.

(1) Vol. T. Val. r. nO 52.
(2) Repert. Inulil. c. nO 2.
(3) Chrono Long-p. p. 326 329.
(4) Ordon. tom. 1. p. 763.
(5) Ordo ibid. Gal. Chr. t. 9. p. 385.
(6) Duch. Hiſt. Ch. p. 551 559.

Charles

Charles vendit la erre [illegible]
Comte de'Valois, frere du Roi [illegible]
vingt-neuf Août 1397. Le Roi par feg. [illegible]
1399, érigea en titre de Pairie, les Seign[illegible]
& de Ferre en Tardenois avec leurs dépendances
par fon teftament de l'an 1403, donna la terre de Gan
Comte de Vertus fon fecond fils (2.). Par de nouvea
gemens, cette même terre paſſa à Marguerite de Val
fœur du Comte, lorſqu'elle épouſa Richard [illegible]
gne. Catherine de Bretagne, l'une de fes [illegible]
point d'épouſer Jean de Châlons, reçut en dot la
de Gande/us. Jean de Châlons eut des defcendans,
Seigneurs engagiftes de la Ferté-Milon, & qui con
cette terre.

La propriété des domaines de Gandelus fortit de [illegible]
de Châlons, avant la fin du feiziéme ſiécle. En 1562, [illegible]
me de:Montmorency (4) prenoit la qualité de Seigneur de
Gandelus. Magdelaine de Montmerency, fa fille, porta cette
terre en mariage à Henry Duc de Luxembourg, & mourut
au mois de Décembre de l'an 1615. Depuis cette mort juſqu'à
préſent, Gandelus a toUjours appartenu à des Seigneurs de la
Maiſon de Gêvres. Blanchard dans [a compilation Regiſtre
cite des Lettres-patentes du dix Mars 1651.
de RenéPotier Comte de Trefmes, qui ordonnent que déſor-
mais la Seigneurie de Gandelus relevera du Gouvernement de la
groſſe tour du Louvre à Paris.

J'ai crû devoir donner cette fuite des Seigneurs de Gande
lus, parce que les notions que je viens de tirer s'applaudiront
à pluGeurs évenemens) que je rapporterai dans les livres ſui-
vans.

L'établiſTement des Mathurins, qui a donné
ſur le bourg de GandeJus, parut) lorſque le
finiſſo;t. Nous avons ſeulement expoſé ici la [illegible]
Ordre; nOllS ferons connOître au Livre ſuivant [illegible]
accroiſTemens. Nous différons de les raporter de ſuite afin
afin de varier les matieres, que peur conſerver la .

(1) Ordonn. t. 8. p. 331.
(2) Hiſt. Eccl. de Paris, p. 330.
(3) Anſel. t. 1. p. 463.
(4) Hiſt. Monim. p. 464 466.

que nous ſommes preſ-
que Livre de cet Ouvrage, juſqu'à la

traité de cette origine avec quelqu'étendue ;
que le ſujet regarde une Société régulière très répandue :
ſ-lieu étant ſitué au centre du Valois, la connoiſſance
ux & des monumens nous a fourni diverſes particula-
qui ne ſont pas exposées ailleurs avec exactitude.
us terminerons ici le premier volume de cette Hiſtoire.

Fin du troiſieme Livre.

SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

1. La premiere origine du pays de Valois est obscure ou fabuleuse. Opinions de Bovelles, de Forcadel, de Bergeron & de Bouchel à ce sujet. Etymologies diverses du nom de Valois. Ce mot vient du latin *Vadum,* qui étoit le nom de Vez, premiere Capitale du canton, pag.
2. Anciens lieux du Valois: état du pays avant César, p.
Genre de vie des Gaulois, p.
Lieux fabuleux: ancienneté des lieux d'Aconin & de Noyan. Verberie, l'un des douze bourgs du premier Royaume de Soissons, p.
Pierres de Rhuys, de Borret & de Courmont, monumens Gaulois, p.
Haches de pierres. Médailles, p.
3. Le Valois actuel étoit originairement une portion de la Gaule Belgique. Moeurs de ses habitans: Druides, Chevaliers, Peuple, p.
4. Religion des Belges habitans du canton: leurs sacrifices. Culte du Dieu Mars à Martimont. Notice sur le lieu de Martimont, p.
Culte de Mercure, p.
5. Chaussée Brunehaud: son étymologie, sa forme, sa description, sa direction, p.
6. Domination des Romains dans le Valois. Sylvanectes peuples du canton, p.
Les *Vadicasses* dont parle Ptolemée, sont un peuple de Normandie, & non pas du Valois, p.
Origine des Maisons ou terres du Fisc, pag.
7. Etablissement du Christianisme dans le Valois, p.
Premiers Missionnaires évangéliques, p.
8. S. Quentin; sa Mission & son Martyre, p.
9. S. Crépin & S. Crépinien, p.
10. S. Rufin & S. Valere à Bazoches; leur Martyre; Reliques de ces Saints, pag.
11. Notices sur Bazoches & sur la petite riviere de Vesle, p.
12. Paix de l'Eglise sous Constantin, p.
13. Vie de S. Rieul & sa Mission dans le Valois, p.
14. Premieres Eglises du Valois, p.
15. Différentes divisions des Gaules, depuis César jusqu'à Honorius. Origine des deux pays de Valois & d'Orceois: Cités du canton, p.
16. Défrichement du Valois par les Létes: moeurs & portrait de ces peuples. Noms des métairies qu'ils ont établies, & des lieux qu'ils ont commencé à cultiver, p.
17. Explication d'un passage de la Notice des dignités de l'Empire. Camps Romains, p.
Territoires de Champlieu, Orouy & Donnéval, depuis la pag.
Ruines des Tournelles; leur description, p.
Explication dans laquelle on prouve, que ces ruines sont les restes d'un camp Romain, p.
18. Chemins ou chaussées publiques; leur état sous les Antonins: médailles. Colonnes milliaires de Vic-sur-Aisne. Explication de l'inscription, p.
Direction de ces chemins, suivant les Tables de Peuttinger, p.
Sépultures trouvées près d'Ouchy, p.
Fin de la domination des Romains, p.
19. Commencemens de la Monarchie Françoise. Regne de Clovis I. Ecoles de S. Remy. Culte de S. Vast, p.
20. Premieres Maisons Royales du Valois: leur gouvernement, leurs Officiers, p.
21. Maison Royale de Cuise, chef-lieu de la forêt de Compiegne, aujourd'hui S. Jean-au-bois: étymologie de son nom. Evenemens, p.
Juges-Forestiers ou Gruyers de Cuise, p.
22. Nom & étendue de l'ancienne forêt de Cuise, p.
Police de cette forêt avant la fin du onziéme siécle, p.
23. Descriptions des chasses de nos Rois des deux premieres races dans la forêt de Cuise, p.
24. Etendue & division de tous les bois du Valois en deux forêts principales; celle de Cuise & celle de Brie, p.
25. Notices sur le bourg de Nanteuil-le-Haudouin, chef-lieu de la forêt de Brie, p.
26. Premiers Seigneurs de Nanteuil, ayeux de S. Valbert, p.
27. Vie de S. Valbert Seigneur de Nanteuil; ses domaines, son changement de vie, p.
Son entrée & sa profession au Monastere de Luxeuil, p.
Partage de ses biens, p.
Fable des oyes de S. Valbert, p.
Comtes de Ponthieu à Nanteuil, p.
28. Jurisdiction de la forêt de Brie. Château de Mail ou de May en Multien. Champ de Mars. Origine de la Gruerie de Valois, p.
Audiences tenues en pleine campagne sous des arbres, p.
Marques d'ancienneté du lieu & du château de Mail, p.
29. Description de l'ancienne forêt de Brie; son étendue, p.
Explication du nom de Gombries, p.
Division de la forêt de Brie, p.
30. Bois de Retz, étymologie de leur nom. Retz, territoire & Abbaye, premier chef-lieu de cette forêt, p.
Borret, p.
Commencemens de Villers-Cotteretz: sa situation, p.
Partage de son territoire en plusieurs Seigneuries. Récapitulation sur l'étendue & sur les parties de l'ancienne forêt de Brie, p.
31. Bois de Crépy. Origine de la ville de Crépy: ses antiquités, p.
Palais de Bouville, p.
Ancien Monastere de Sainte Agathe de Crépy, p.
Etendue de l'ancienne ville de Crépy, p.
32. Histoire des premiers lieux remarquables, qui ont été défrichés ou bâtis dans l'étendue de l'ancienne forêt de Cuise, p.
33. Château & Monastere du Mont de Chastres, p.
34. Terre & Prieuré de S. Nicolas de Courson, p.
35. Fondation & premier état du Monastere de Mornienval, p.
Son gouvernement, ses constitutions, p.
36. Origine de l'Abbaye & du village de la Croix-Saint-Ouen sous Dagobert I, p.
37. Discution & explication de plusieurs points de la Charte de fondation de l'Abbaye de la Croix, p.
Jurisdiction & château de l'ancien Péager général de l'Oise à Rivecourt. Origine du culte de S. Vandrille, p.
De la riviere d'Oise & ses différens noms; son cours, sa navigation. De la petite riviere d'Autonne, p.
38. On distingue trois lieux, qui ont été souvent confondus par les Auteurs; Braine, Berny-riviere & Bargny, p.
39. Commencemens de la ville de Braine. Sentimens fabuleux sur ce sujet. Médailles & monumens, p.
Premiers Seigneurs de Braine, ayeux de S. Ouen. Donation de cette terre à l'Eglise de Rouen. Translation à Braine, des Reliques de S. Ived & de S. Victrice, p.
Autres Seigneurs de Braine, p.
40. Notice sur les trois lieux de Berny, de Riviere & de Vic-sur-Aisne. Palais de Berny, p.
Château de Riviere ou du Péager général de l'Aisne, p.
Terre de Vic-sur-Aisne, son port & sa fabrique de monnoye, p.
41. Palais de Bargny; sa situation, son nom latin; évenemens qui s'y sont passés, p.
42. On reprend l'ordre chronologique, & l'on commence à rapporter la suite des faits selon leurs dates, p.
43. Vie de S. Vulgis de Troësnes. Origine de son culte à la Ferté-Milon, p.
44. Vie de S. Arnoul le Martyr. Origine de son culte à Crépy, p.

SOMMAIRE DU SECOND LIVRE.

PRELUDE, pag.
Etat du Valois sous les Rois successeurs de Clovis I, p.
Les numéros 1, 2 & 3, roulent sur les lieux d'Arthese ou de S. Bandry, sur Attichy & sur Espagny, p.
4. Premier Concile du Mont-Notre-Dame, tenu en l'an 589, pag.
5. Du Valois & de l'Orceois, deux pays présentement réunis: leurs limites au temps du Traité d'Andelot, p.
6. Des deux Palais ou Maisons Royales de Quierzy & Verberie. Evenemens qui s'y sont passés sous nos Rois de la premiere & de la seconde race, p.

Voyage de Charles Martel & du Roi Pépin à Verberie; Conciles, Parlemens, &c. Voyage à Quierzy, pag.
7. Donation à l'Archevêque Turpin, de la terre de Neuilly en Orceois, présentement Neuilly-Saint-Front, p.
8. Pays d'Orceois, qui est aujourd'hui compris dans le ressort du Duché de Valois, p.
Ouchy, premiere Capitale de ce pays, p.
9. Etat ancien de Chésy en Orceois, p.
10. Changemens arrivés dans les domaines de Neuilly-Saint-Front, pag.
11. Evenemens sous le regne de Charlemagne, p.
12. Voyages de Charlemagne au Palais de Verberie, p.
13. Etat & étendue du *pagus* ou Comté de Valois, sous le regne de Charlemagne, p.
14. De l'ancien château & du bourg de Vez, premiere capitale du Comté de Valois, p.
15. Boneuil, Maison Royale & Prévôté, p.
16. Du château de Largny, p.
Récapitulation touchant l'étendue de l'ancien Comté de Valois, p.
17. Remarques sur l'étendue & sur la distribution des Maisons Royales sous le regne de Charlemagne. Voyage de ce Prince à Quierzy, p.
18. Description détaillée du palais de Verberie rebâti par Charlemagne, p.
19. Château de Chavercy près Verberie, bâti & occupé par Oger, favori de Charlemagne, p.
Chemin de Flandres ou de Bapaume, p.
20. Seigneuries d'Oger-Saint-Vincent & d'Oger-Saint-Mard, pag.
Seigneurs de Chavercy après Oger,
21. Donation de Vic-sur-Aisne à Marchiennes, p.
Mort de Charlemagne, p.
22. Louis le Débonnaire à Quierzy: chasse. Assemblée générale des Etats du Royaume en ce même lieu, p.
23. Infortune de l'Empereur Louis le Débonnaire. L'Armée de ses fils vient camper à Verberie. Voyage de cet Empereur à Nanteuil & à Quierzy, p.
24. Etat du Monastere de Notre-Dame de Nanteuil. Esquisse représentant la maniere dont on figuroit alors les notes & le chant des Eglises, p.
25. Etat de Neuilly en Orceois: changemens arrivés dans cette terre. Origine des fiefs héréditaires dans le Valois, p.
26. Charles le Chauve succéde à Louis le Débonnaire. Voyage de ce Prince & ses nôces à Quierzy. Conciles tenus en ce lieu, p.
27. Conciles de Verberie, p.
Parlemens & voyage de Charles le Chauve en ce lieu, p.
Chantres du Palais, p.
28. Palais du Chesne, auquel a succédé le château de Pierrefonds. Séjours du Roi Charles le Chauve en ce Palais, p.
Châtelains du Chesne. Origine des Seigneurs de Pierrefonds & de Bérogne: généalogie de ces derniers, p.
29. Cérémonie du mariage d'Etélulphe Roi d'Angleterre, au Palais de Verberie, avec Judith fille du Roi Charles le Chauve: leur couronnement au même lieu, p.
30. Assemblée générale au palais de Quierzy, p.
31. Premiers ravages des Normands. Translation des Reliques de Sainte Geneviéve de Paris à Marisy. Etablissement de la Collégiale, p.
32. Domaines du Seigneur Hémogaldus dans le pays d'Orceois. Premiere origine de la Ferté-sur Ourcq, aujourd'hui la Ferté-Milon, p.
33. Assemblée générale à Quierzy, pour arrêter les ravages des Normands, p.
34. Arrivée de Bernon chef des Normands au palais de Verberie, où étoit le Roi Charles le Chauve, p.
35. Changement dans la terre de Neuilly: débats & discussions portées devant le Roi sur la possession de cette terre, p.
36. Ravage des Normands du côté de la riviere d'Ourcq. Pouvoir usurpé par les Seigneurs. Concile de Verberie. Entrevue de Baudouin Comte de Flandres, second mari de Judith, avec le Roi Charles le Chauve au palais de Verberie. Parlemens en ce même lieu. Autre Concile de Verberie, p.
37. Concile tenu à Quierzy-sur-Oise, p.
38. Etat du Monastere double de Mornienval: biens du Monastere. Voyage de Charles le Chauve en ce lieu, p.
39. Différens voyages de Charles le Chauve dans le Valois, tant à Verberie qu'à Quierzy. Mort de ce Prince. Louis le Bégue son fils lui succéde. Assemblée générale au Chesne & à Quierzy. Carloman regne après Louis le Bégue: il prend possession à Quierzy des Etats de son frere. Assemblée solemnelle au même lieu. Voyage de Carloman à Trosly-Breuil, p.
40. Les Normands pénétrent dans toutes les parties du Valois, & y commettent d'affreux dégats. Précautions prises pour se soustraire à leurs fureurs. Caves, souterrains, &c. p.
41. Voyage du Roi Eudes à Verberie. Parlemens ou assemblées générales en ce même lieu, p.
42. Rétablissement des fortifications du château de Vic-sur-Aisne, p.
Abbés laïcs de Mornienval: état de la Communauté. Construction de l'Eglise actuelle, p.
43. Etat de l'Eglise & du Prieuré de Rivecourt. Translation des Reliques de S. Vandrille. Mort violente du Comte Thierry, p.
44. Concile du Mont-Notre-Dame. Fondation de la Collégiale. Anciens Seigneurs du lieu, p.
45. Concile de Trosly, p.
46. Origine des Châtellenies du Valois, p.
47. Premiers Seigneurs du château de Crépy: sentimens sur ce sujet. Hildegarde épouse Valeran Comte de Vexin: leurs descendans, Gautier I & ses trois fils, Hermenfrede, Gerbert & Raoul, p.
48. Formation & description de la premiere Ferté-sur-Ourcq, présentement la Ferté-Milon. Seigneurs du lieu jusqu'aux premiers Comtes de Crépy, p.
49. Premier château de Pierrefonds. Puissance de ses premiers Seigneurs. Chevaliers & terres *à livrées,* p.
Suite des premiers Seigneurs de Pierrefonds. Fondation de la Collégiale de S. Mesmes. Reliques & Vie de ce Saint, p.
Domaine de Nivelon I. Pairie, noblesse & dépendances du château de Pierrefonds, p.
50. Vicomté de Chelles: Notice sur ce lieu. Jean de Pierrefonds, second fils de Nivelon I, tige d'une seconde branche de la Maison de Pierrefonds. Donation de Chelles à S. Gervais de Soissons, p.
51. Le palais de Quierzy passe aux Châtelains de Laon, issus des premiers Seigneurs de Pierrefonds, qui en prennent le surnom de Chérisy. Vie du célebre Gérard le Borgne, chef de cette Maison, p.
52. Origine du château & du bourg de Béthizy. Description du château & du tertre, p.
53. Etat du palais de Verberie: sa décadence, sa Jurisdiction transférée à Béthizy. Vintrerie du palais: noms des premiers Vintres, pag.
54. Mort du Roi Robert. Béthizy passe au Roi Henry I. Force de ce château. Vie du Chevalier Richard I, Châtelain du lieu. Fondation & Dédicace de l'Eglise Collégiale de S. Adrien, sous l'autorité & en présence du Roi Philippe I, p.
55. Exemple de la maniere dont on se vouoit aux Eglises, à la fin du onziéme siécle, p.
56. Changemens arrivés dans le pays d'Orceois. Les Comtes de Vexin & d'Amiens, de Troyes ou de Champagne, en partagent la propriété. Suite des Comtes de Champagne, qui faisoient leur séjour au château d'Ouchy. Persécution de S. Arnoul Evêque de Soissons. Translation de son Siége au château d'Ouchy. Suite des premiers Vicomtes d'Ouchy, sous l'autorité des Comtes de Champagne. Privilége & noblesse de cette Vicomté, p.
La seigneurie de Neuilly passe aux mêmes Comtes de Champagne, p.
57. Raoul I, Comte de Vexin & de Crépy, entre en possession du château & de la seigneurie du lieu, par la mort de ses freres. Translation des Reliques de S. Arnoul par le Prêtre Constance. Premiers accroissemens de la ville de Crépy: foire ou landit du lieu. Puissance des Comtes de Vexin, p.
58. Terre & seigneurie de Rocquemont, p.
59. Mort de Raoul I. Il laisse deux fils. Guy le second devient Evêque de Soissons. Sa vie. Gautier le blanc succede à Raoul I son pere. Puissance de Gautier. Fortifications du château de Crépy. Changement de l'Eglise de S. Arnoul en un Monastere. S. Gérard premier Abbé. Sa vie & ses vertus, p.
Ancienne maniere d'exposer les Reliques. Explication d'une inscription en Grec vulgaire, de laquelle on tire plusieurs inductions relativement au blazon, & aux armoiries des Comtes de Vexin, p.
Lescelin successeur de l'Abbé Gérard, ses écrits & sa vie. Postérité de Gautier le Blanc, p.
60. Différends touchant les terres de Vic-sur-Aisne & de Berny, p.
61. Raoul II fils de Gautier le Blanc, Comte de Senlis, puis de Crépy après la mort de son pere, devenu Seigneur de Nanteuil par son mariage avec l'héritiere de Holduin, issu des Comtes de Ponthieu. Terre & Monastere de Nanteuil, p.
62. Partage du Comté de Valois, entre Raoul III & Thibaud I, fils de Raoul II, p.
63. Seigneurie de Levignen l'un des Comtés du Valois, p.
64. Seigneurie de Betz, annexe de Levignen, p.
65. Division de la Gruerie de Valois, privilége des Gruyers, p.
66. Discussion sur les armoiries des premiers Comtes de Crépy; induction touchant la premiere origine du blazon en France, p.
67. Portrait & action de Raoul III Comte de Crépy, l'un des plus riches, des plus absolus & des plus puissans Seigneurs qui fussent en France; ses actions, son divorce, ses alliances, p.

68. Siége de Vitry. Actions, caractere & mort de Gautier fils aîné de Raoul. Le Roi Philippe I assiste à ses funérailles, p.
69. Suite des actions de Raoul III. Mort de Haquenez sa seconde femme, p.
70. Mort de la Reine Anne de Russie troisiéme femme de Raoul III. Son extraction, p.
71. Siége & usurpation de Péronne & de Montdidier par Raoul III. Mort de ce Seigneur. Ses grands biens, p.
72. Actions & caracteres de Thibaud I, Seigneur de Nanteuil frere de Raoul III. Fondation de la Collégiale de S. Aubin de Crépy. Adam le riche fils de Thibaud I lui succéde. Origine de la Confrairie-aux-Prêtres, p.
73. Etat du Monastere de Nanteuil. Réunion de S. Samson à cette Maison, p.
74. Naissance, actions de Simon de Crépy. Hostilités de Simon contre le Roi Philippe I, p.
Sa conversion. Il fait exhumer & transporter le corps de son pere au château de Crépy, p.
Mariage de Simon: il se retire au Mont-Jura, où il fait profession de l'état Monastique,
Le titre d'Abbé de S. Arnoul est changé en celui de Prieur; la réforme de Cluny y est introduite, p.
Voyage du Bienheureux Simon, à Compiegne, à Jérusalem, à Crépy, p.
Voyage de Simon dans la Pouille & à Rome, sa mort, ses obséques, p.
Ses fondations & son culte, p.
75. Réunion des Chapelles & des moindres Communautés aux grands Monasteres. Priviléges accordés par les Evêques aux Réguliers, p.
76. Réunion des Eglises de S. Vast, de la Ferté-Milon & de Marisy, au Chapitre de Sainte Geneviéve de Paris. Seigneurie de Charcy, Eglises de S. Pierre & de la Magdelaine au même lieu, p.
77. Etat de l'architecture au onziéme siécle, p.
78. Fondation de l'Abbaye de S. Jean-lès-Vignes de Soissons, pag.
79. Origine & renouvellement du Prieuré de Coincy, p.
80. Partage des biens de Simon de Crépy, p.
81. Seigneurs de Bazoches près de Braine. Etat des deux Eglises de S. Rufin & de S. Thibaud, p.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

PRELUDE contenant un précis des principaux sujets, dont il sera traité dans le cours du troisiéme Livre, p.
1. Hugues le Grand Comte de Crépy, frere du Roi Philippe I, Chef de la branche Royale de Valois-Vermandois, héritier du Bienheureux Simon par son épouse. Ses armoiries, ses actions, p.
Sa mort & sa postérité,
Adéle sa veuve lui succede, p.
2. Puissance des Seigneurs de Pierrefonds. Postérité de Nivelon I. Actions de Nivelon II, p.
Formule de donation des biens qu'on abandonnoit aux Eglises, p.
Descendans de Nivelon II. Leur rang, leurs actions, leurs alliances, p.
3. Origine du Bourget près Paris, due aux Seigneurs de Pierrefonds, p.
4. Domaines & avoueries des Seigneurs de Pierrefonds. Suite des Seigneurs de cette illustre Maison; leur postérité, leurs actions jusqu'à la Dame Agathe, p.
5. Terres de Vic-sur-Aisne & de Berny, sous le sauvement des Seigneurs de Pierrefonds. Carrieres de Berny, trait singulier touchant des trésors, p.
Avouerie de Vic-sur-Aisne. Reliques de Sainte Léocade. Origine du Prieuré du lieu, p.
6. Descendans de Jean I de Pierrefonds Vicomte de Chelles, répandus en qualité de Chevaliers, Commandans ou Capitaines, dans différens châteaux du Valois, p.
7. Seigneurs ou avoués de la Ferté-Milon, soumis aux Comtes de Crépy. Officiers du fort château de la Ferté-Milon. Vie du Seigneur Hugues le blanc, p.
Fondation du Prieuré de S. Vulgis, p.
Suite de plusieurs Seigneurs célebres, Gentilshommes & Chevaliers, qui prenoient les surnoms de *Turc* à la Ferté-Milon. Seigneurie de Charcy, p.
8. Division de la ville de Crépy au douziéme siécle, en château, donjon, bourg, ville & fauxbourgs. Suite des Burgares de Crépy, p.
Fief du Criage, fours bannaux, fauxbourgs, p.
9. Renouvellement du Prieuré ou Collégiale d'Ouchy, p.
Vicomtes & autres fieffés d'Ouchy. Suite de ces Seigneurs, p.
10. Accroissement du château & du bourg d'Ouchy, p.
11. Seigneurs de Nanteuil de la branche de Vexin, depuis Adam le riche. Actions de Lisiard Evêque de Soissons, & de Thibaud II son frere. Clémence de Bar veuve de Thibaud III & mere de Philippe I, p.
Eglise de S. Aubin de Crépy. Confrairie-aux-Prêtres. Terre de Chevreville. Prieuré d'Auteuil. Eglises de S. Samson, de Silly & de Grand-champ. Etat du Monastere de Nanteuil. Hôpital du lieu, p.
12. Voyages de nos Rois au château de Béthizy. Origine du droit de commune. Usage de Chevrieres. Siége du château de Béthizy par le Comte de Flandres, p.
Origine de la Chambrerie. Exemple remarquable des Jugemens par les duels, p.
Suite des Seigneurs Châtelains du lieu. Collégiale de S. Adrien. Gentilshommes du nom de Béthizy, p.
13. Bourg & Châtellenie de Viviers. Collégiale. Reliques de Sainte Clotilde. Origine de l'Ordre de Prémontré, p.
14. Fondation de l'Abbaye de Valsery, p.
15. Division du territoire de Villers-Cotteretz en trois seigneuries, le fief de Nanteuil, la Male-maison, & le canton de S. Georges, p.
Conciergerie du château. Seigneurie de la Male-maison. Accroissement de ce château. Voyage du Comte de Flandres & du Roi Philippe Auguste, à la Male-maison, p.
16. Translation des Reliques de S. Annobert à Mornienval. Suite des Abbesses du lieu, p.
17. Mort d'Adéle veuve du Prince Hugues le Grand. Raoul IV son fils aîné, prend possession du château de Crépy, & succede aux grands biens de son pere. Sa postérité, p.
18. Siége de Livry où Raoul IV accompagne le Roy. Séjour du Pape Innocent II au château de Crépy, page
Divorce de Raoul IV pour épouser la belle soeur du Roi Louis VII. Suites de ce divorce. Excommunication du Comte. Sa réconciliation, ses libéralités envers les Eglises. Sa mort, ses funérailles, p.
19. Etat du Monastere de S. Arnoul, Supérieurs de cette maison, p.
20. Terres de Long-mont & de Saintines, démembrement du palais de Verberie, p.
21. Eglise & seigneurie de Vauxcelles, p.
22. Terre de Fay. Renouvellement du monastere de Chalis, p.
23. Grands Bouteillers Seigneurs de Long-mont, p.
24. Notices sur le lieu de Montespilloy, p.
25. Fondation de l'Abbaye de Lieu-restauré, p.
26. Décadence du palais de Bargny. Mairie du lieu, p.
27. Seigneurs de Braine descendans d'André de Baudiment, Sénéchal de Champagne. Mariage de Robert de France frere du Roi, tige de la branche Royale de Dreux, avec Agnès Dame de Braine. Résidence de ce Prince en cette ville. Vie de ce Seigneur. Château de la Folie. Origine du Prieuré de S. Remy. Fondation de l'Abbaye de Saint Ived. Conversion d'une jeune Juive. Hostie de Braine, p.
Etat de l'Abbaye de S. Ived composée de deux Communautés. Antiquité du Pont d'Ancy. Postérité de Robert & d'Agnès de Braine, p.
Vie de Philippe Evêque de Beauvais, p.
28. Fondation de l'Abbaye de Chartreuve, p.
29. Collégiale du Mont-Notre-Dame, p.
30. Seigneurs de Bazoches, p.
31. Fondation de l'Abbaye de Long-pont. S. Bernard & Raoul IV concourent à cet établissement, p.
Retraite de Pierre le Chantre à Long-pont, sa mort, ses écrits, p.
Bienfaiteurs de cette Maison, p.
32. Fondation de l'Abbaye de Val-Chrétien, p.
33. Renouvellement du Prieuré de Coincy, par Thibaud IV Comte de Champagne, p.
34. Valeran Comte de Meulan établi Tuteur des enfans du Prince Raoul IV, p.
Sa mort. Ives de Nesles Comte de Soissons lui succede. Vie de Raoul V Comte de Crépy, p.
Sa mort, p.
35. La Maison Royale de Cuise est changée en un Monastere de filles, p.
Vie de Sainte Euphrosine; ses Reliques, son culte, p.
36. Mariage de Philippe d'Alsace Comte de Flandres, avec Elisabeth soeur de Raoul V. Son séjour au château de Crépy, p.
37. Fondation de la Collégiale de S. Thomas de Crépy, par Philippe d'Alsace Comte de Flandres, p.
Voyage de S. Thomas de Cantorbéry au château de Crépy, p.

38. Eléonore soeur d'Elisabeth, épouse Mathieu Comte de Boulogne, frere du Comte de Flandres, p.
39. Mort & canonisation de Thomas Becquet Archevêque de Cantorbéry, p.
40. Cour du Comte de Flandres au château de Crépy, p.
41. L'Eglise de S. Thomas est dédiée sous l'invocation de l'Archevêque de Cantorbéry, p.
42. Actions de Philippe d'Alsace Comte de Flandres. Son crédit ses domaines, p.
43. Source des démêles & des hostilités du Comte de Flandres & du Roi Philippe Auguste, p.
44. Dédicace de la Collégiale de Crépy. Statue de S. Thomas de Cantorbéry. Charte de fondation des Prébendes, p.
45. Mort d'Elisabeth de Crépy, femme du Comte de Flandres, p.
46. Premieres hostilités du Roi Philippe Auguste, contre Philippe d'Alsace Comte de Flandres. Faits d'armes de Hélin Sénéchal du Comté de Flandres & Gouverneur de Crépy, p.
Les deux armées du Comte de Flandres & du Roi Philippe Auguste, la premiere commandée par le Capitaine Hélin, la seconde par Humfroi de Bouchain Général du Roi d'Angleterre, se trouvent en présence dans les plaines d'entre Senlis & Crépy, p.
Congrès de la Grange S. Arnoul, où assistent le Roi Philippe Auguste & le Comte de Flandres, avec les principaux Seigneurs de leurs partis. Suites de ce Congrès, p.
47. Commerce du Valois pendant le douziéme siécle. Branches de ce commerce, p.
48. La Comtesse Eléonore succede aux droits du Comte de Flandres, & occupe le château de Crépy. Alliance de cette Dame, son caractere, p.
49. Etat de la Collégiale de S. Thomas, p.
50. Hôpital de S. Michel de Crépy, p.
51. Origine & état des Maladeries. Lépreux & caracteres de leurs maladies, p.
52. Renouvellement du Prieuré de Long-prez, p.
53. Regle de Fontevrault, introduite à Collinances, p.
54. Rétablissement du Prieuré de S. Nicolas de Courson, p.
55. Premieres communes du Valois, p.
56. Coutumes usitées dans le Valois, p.
57. Confrairie-aux-Prêtres, p.
58. Fondation de l'Ordre des Mathurins à Cerfroid. Constitutions de cet Ordre, p.
59. Bourg & seigneurie de Gandelus, p.